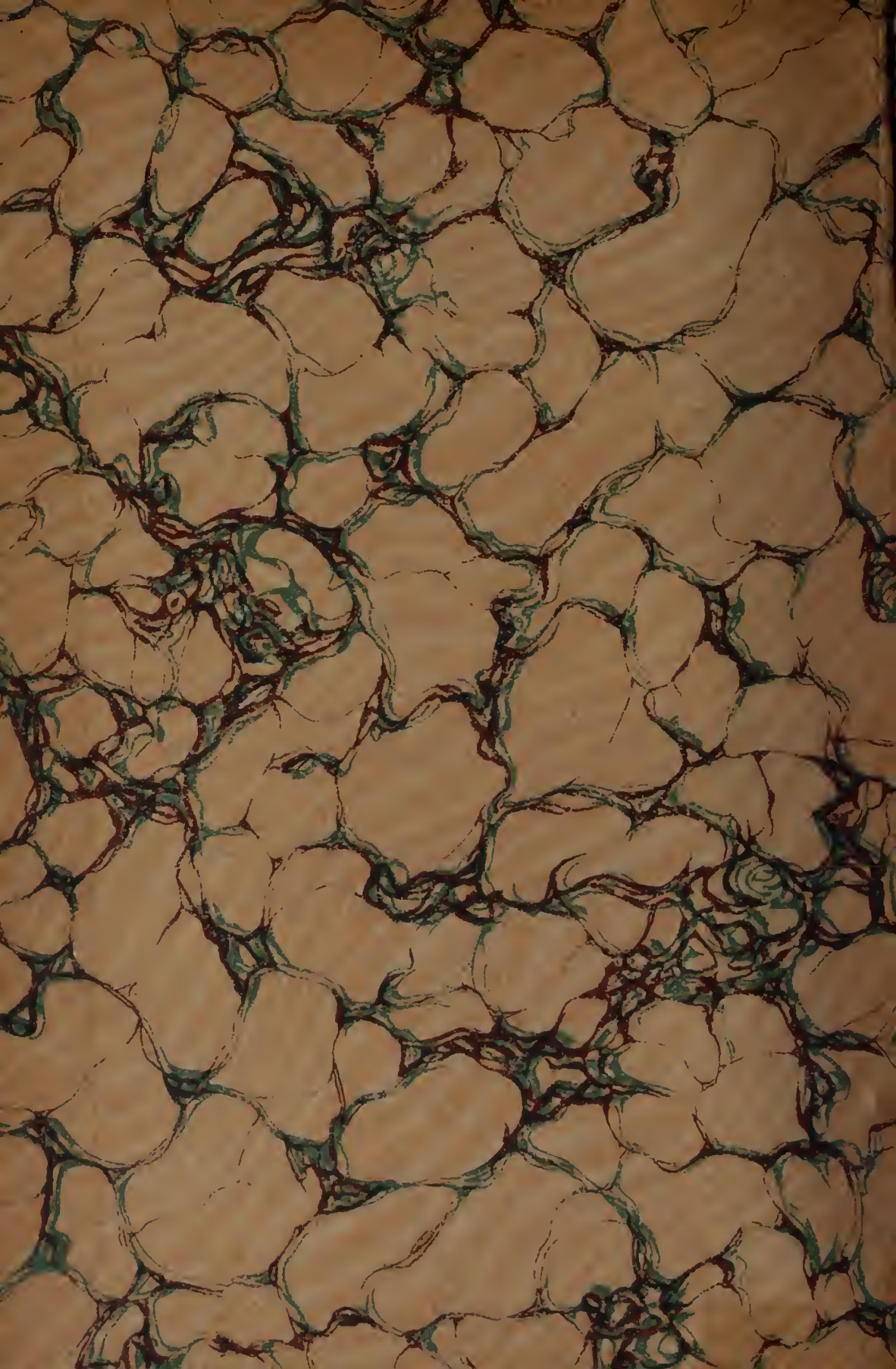

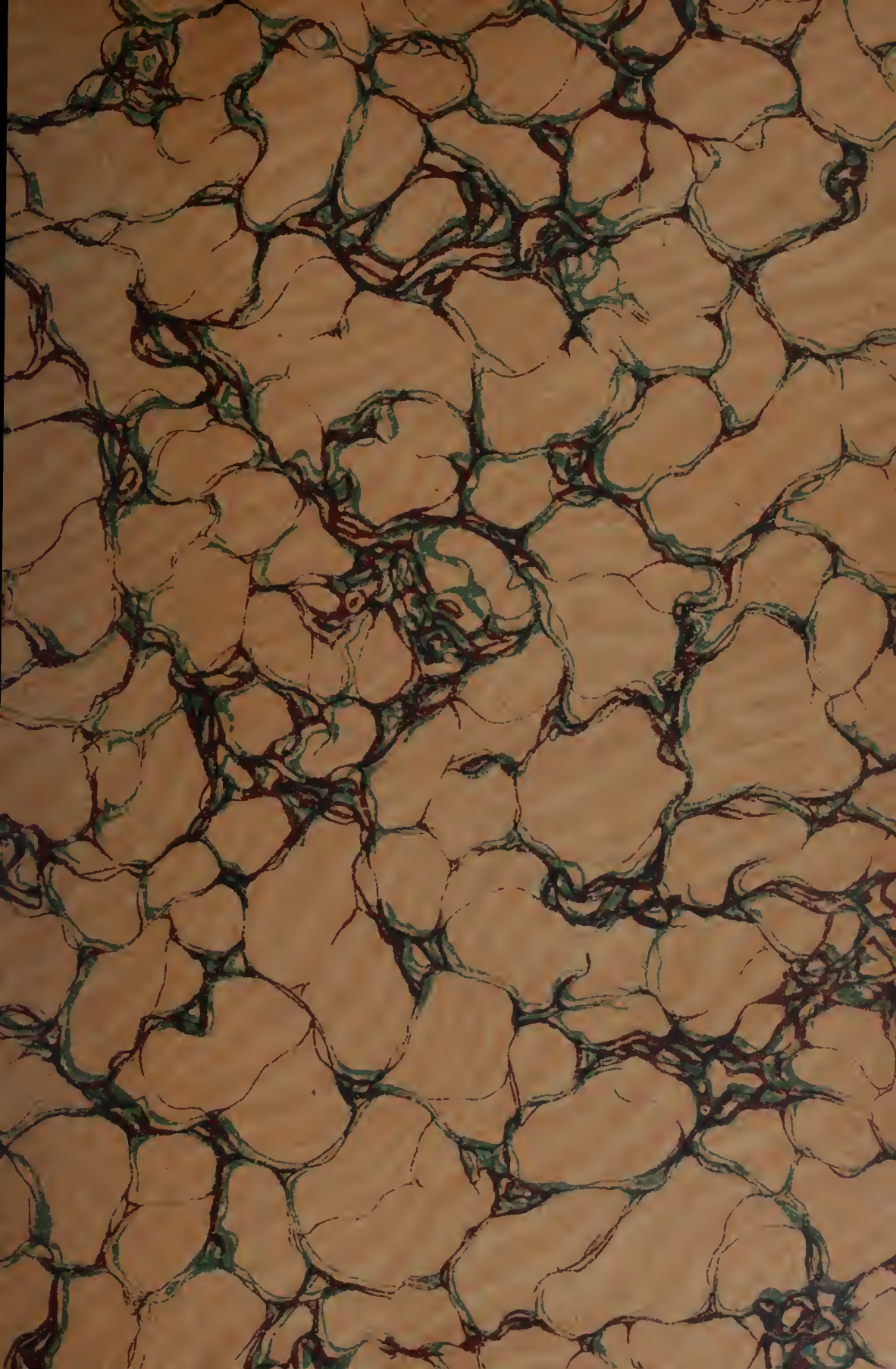

LA BRETAGNE ANCIENNE ET MODERNE

LA

BRETAGNE ANCIENNE

SOUS PRESSE

LA BRETAGNE MODERNE

DEPUIS SA RÉUNION A LA FRANCE JUSQU'A NOS JOURS

COMPRENANT

L'HISTOIRE DES ÉTATS ET DU PARLEMENT
DE LA RÉVOLUTION DANS L'OUEST — ET DES GUERRES DE LA VENDÉE,
DE L'ANJOU, DU POITOU,
DU MAINE ET DE LA NORMANDIE

COMPLÉMENT DE LA BRETAGNE ANCIENNE

NOUVELLE ÉDITION REFONDUE PAR L'AUTEUR

ET ILLUSTRÉE

**PAR T. JOHANNOT, A. LELEUX, O. PENGUILLY, E. COPPIN, ROUARGUE, CH JACQUE,
CH. FORTIN, NOEL, ETC.**

UN VOLUME GRAND IN-8° JÉSUS

PARIS — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH 1

Girodet Trioson pinx.t — F. Normand sculps.t

Vte de CHATEAUBRIAND

BRETAGNE ANCIENNE & MODERNE

LA BRETAGNE ANCIENNE ET MODERNE

LA BRETAGNE ANCIENNE

DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'A SA RÉUNION A LA FRANCE

— HISTOIRE, INSTITUTIONS, MŒURS, PAYS, TRADITIONS, ETC —

AVEC UN PRÉCIS DES FAITS DEPUIS LA RÉUNION ET LE TABLEAU DE LA BRETAGNE ACTUELLE

PAR

M. PITRE-CHEVALIER

NOUVELLE ÉDITION REFONDUE PAR L'AUTEUR

ILLUSTRATIONS

PAR T. JOHANNOT, A. LELEUX, O. PENGUILLY, ROUARGUE, ETC.

PARIS

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1859

Réserve de tous droits.

Château de Combourg, où naquit Chateaubriand.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

A M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND

ENVOI

Paris, 20 Février 1844.

Voici l'histoire et le portrait de notre commune mère; c'est en son nom que je les présente au plus illustre de ses fils. Vous reconnaîtrez, j'en ai l'espoir, cette Bretagne qui n'a cessé de vivre en votre cœur, et qui vous attend, depuis les adieux de Combourg, comme elle attend son immortel Arthur. Me sera-t-il permis de lui transmettre un nouveau gage de la fidélité de vos souvenirs, en lui adressant mon livre sous vos auspices, avec un aveu qui ferait sa fortune et ma gloire? Jugez si je mérite un tel privilége par la

lecture des pages suivantes, qui vous expliqueront toute mon œuvre. Ces pages, écrites depuis longtemps, sont remplies de votre nom; je ne l'en retrancherai point en vous les soumettant, dussiez-vous désapprouver la franchise de mon hommage! Mon livre lui-même ne sera-t-il pas tout plein de vos nobles enseignements, non-seulement de ceux que votre plume a donnés au monde, mais de ceux qui s'épanchent de votre bouche, comme la sagesse des lèvres de Mentor? Puissé-je en avoir profité mieux que Télémaque, et cet ouvrage, encouragé par vous, sera peut-être adopté par ma patrie.

PITRE-CHEVALIER.

PRÉFACE

Keit ha ma vezò buez enn ounn, va c'hounn a vezò évit va brò.
Tant que la vie sera en moi, ma pensée sera pour mon pays.

Nous voulons révéler à la France la plus ancienne et la plus noble partie d'elle-même, en lui retraçant l'histoire et le portrait de la Bretagne. Nous désignons ainsi la péninsule occupée, dans les temps antiques, par les Osismiens, les Curiosolites, les Vénètes, les Rhédones, les Diablintes et les Namnètes; au moyen âge, par les évêchés de Saint-Pol-de-Léon, de Tréguier, de Quimper, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo, de Dol, de Vannes, de Rennes et de Nantes; — pays composé maintenant des cinq départements du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure.

Pays historique et merveilleux, s'il en fut : extrémité du monde antique, berceau de nos aïeux, sanctuaire de notre histoire; élément si solide et si dur, que l'Océan lui-même n'a pu l'entamer: — pays de quartz et de granit, couvert de rudes bruyères, de sombres ajoncs, de chênes éternels, sillonné de montagnes noires, de ravins sauvages, de torrents impétueux, et puis semé de paysages qu'eût chantés Virgile; lacs endormis dans les bois, lauriers-roses en pleine terre, vallons embaumés, ruisseaux perdus sous les fleurs, et partout ce grand livre des monuments où le passé se lit en lettres de pierre; — pays indocile et qui échapperait encore à la France, « si elle ne le retenait entre quatre pinces de fer : Nantes et Saint-Malo, Rennes et Brest, ces fortes villes françaises: » — pays, enfin, dont les frontières sont dignes de lui-même, à quelque point de l'horizon que l'œil se porte : à l'est, un réseau de fleuves (dont l'un s'appelle la Loire) noué par un bout au Mont-Saint-Michel et par l'autre au château de Nantes; ici le Bocage vendéen, là le Bocage normand, tous deux pleins de mystères et de fantômes; — au nord, du cap Fréhel à l'île d'Ouessant, cet abîme sans fond qui sépare les deux Bretagnes pour le repos de l'Europe, cette ligne (*acies*) de rochers aigus, déchiquetés, monstrueux, que la première montre à la seconde comme une rangée de dents écumantes; — du nord à l'ouest, autre muraille de rochers non moins sourcilleux, autre mer plus furieuse et plus dévorante encore : le cap Finistère (*Finis terræ*), où chaque

vague fait trembler le sol dans ses fondements, et jaillit en pluie de feu sous le soleil ou sous l'éclair; effroyable nature et race effroyable : c'est là que les naufrages se comptent par centaines, et que l'enfant coupait avec ses dents les doigts du noyé pour lui arracher ses anneaux; — de l'ouest au sud, enfin, la Baie des Trépassés, où les corps sans sépulture gémissent en tournoyant dans les algues, l'Enfer de Plogoff, dont les récifs semblent jeter des flammes, le Bec-du-Raz que « nul ne passe sans mal ou sans terreur; » les villes englouties et les villes brûlées : Is et Douarnenez, dont le pêcheur entend les cloches sonner dans l'abîme; Pennarc'h, où revient, sa torche à la main, Fontenelle-le-Ligueur; et le Morbihan avec ses trois cents îles multipliées dans l'azur de son archipel, et cette incompréhensible armée de menhirs rangés depuis trois mille ans dans la plaine de Carnac. — Voilà pour la géographie et la topographie de notre sujet.

Nous avons dit HISTOIRE et PORTRAIT : ce n'est pas sans motif. « L'histoire, a déclaré M. de Chateaubriand, n'est point un ouvrage de philosophie, c'est un récit et un tableau. Il faut joindre à la narration la représentation de l'objet; il faut à la fois RACONTER et PEINDRE. » Voilà notre système défini par le guide même et le patron de notre œuvre. Ainsi nous voulons raconter en détail et peindre en pied cette Bretagne qui, naguère insultée par les ignorants et les aveugles, passionne aujourd'hui tous les poëtes et tous les savants, tous les artistes et tous les voyageurs; cette Bretagne qui parle après trois mille ans la langue maternelle des Celtes, et semble rêver encore dans son lit de bronillards au lumineux berceau de l'Himalaya; — cette Bretagne dont César et Charlemagne seuls ont courbé la tête chevelue; qui n'a payé que des tributs de fer (*ferrea dona*) aux empereurs maîtres du monde, aux Normands maîtres de l'Europe, aux Anglais maîtres de la France; — cette Bretage que la France elle-même n'a pu dompter qu'en baisant la main de sa dernière duchesse; qui est restée en 93 appuyée sur la croix et sur l'épée, quand la Terreur avait tout abattu; qui ne subira définitivement la civilisation française que le jour où les chemins de fer couperont ses arêtes de granit. Et notre histoire ne se contentera pas d'exposer les révolutions et les guerres de la Bretagne, les démêlés de ses rois et de ses ducs, les faits d'armes de ses barons et de ses chevaliers; toutes ces nobles choses y trouveront, certes, leur place. Mais « borner là l'histoire serait en faire un conte pour les enfants, » comme disait Sempronius Asellio; et, comme le repète chaque jour M. Monteil, l'histoire d'une nation doit embrasser tout ce qui compose cette nation. Nous embrasserons donc la nation bretonne de la tête aux pieds, si on peut s'exprimer ainsi, depuis ses origines les plus reculées jusqu'à nos jours, dans les mœurs si curieuses de sa vie privée, comme dans les débats si glorieux de sa vie publique, et dans les institutions si peu connues de sa vie civile. Notre histoire fera marcher de front, suivant le cours des siècles, les faits et les idées, les hommes et le pays; elle ira chercher les druides dans les forêts sacrées, les ducs et les évêques dans leurs conseils, les barons aux assemblées des états, les religieux au fond des monastères, le commerçant derrière son comptoir, l'agriculteur derrière sa charrue, l'écrivain dans son cabinet, l'artiste dans son atelier, le navigateur au bout du monde; elle écoutera le barde inspiré sur le champ de bataille, le poëte populaire sur le champ de foire, le mendiant conteur sur la pierre du foyer; elle ne dédaignera pas d'accompagner les villageois aux danses de l'Aire-Neuve ou du Grand-Charroi, les pèlerins à la Fontaine du Salut ou à la Chapelle du Pardon, les mariés dans la chambre nuptiale, le Breton depuis le berceau jusqu'à la tombe. Notre portrait, enfin, représentera la grande figure de la Bretagne, non-seulement avec son armorial chargé de vieux écussons, avec sa double

couronne de menhirs et de tourelles crénelées, avec sa double ceinture de mers et de forêts bruyantes, avec ses tours de cathédrales qui montent au ciel et ses clochers à jour répétés dans les eaux vives; mais aussi, — car l'avenir est là! — avec ses landes et ses bruyères qui attendent le jour de la fécondation, avec le hoyau qui a remplacé le glaive dans sa main laborieuse, avec la gerbe d'épis d'or que cette main promet à la France. Heureux si nous pouvions rappeler cet artiste romain qui peignait sa mère au seuil de l'autre vie, et qui s'aperçut, en achevant cette chère figure, qu'elle portait déjà le sceau de l'immortalité! Notre patrie aussi touche à une vie nouvelle, et non pas à la mort, comme l'ont murmuré de cruels enfants; à défaut du génie qui rendrait son image impérissable, nous avons du moins la piété qui la rendra fidèle.

C'est ainsi que nous entendons l'histoire générale; et, si nous l'entendions autrement, l'œuvre de nos devanciers rendrait la nôtre inutile. Pierre le Baud, Alain Bouchard, Albert le Grand, etc., ont rapporté les traditions et les légendes. Le patriote d'Argentré, le sévère Lobineau, le savant Gallet, le patient Ogée, et par-dessus tout l'infatigable D. Morice, ont amassé le trésor des actes et des annales. M. Daru a tranché victorieusement la question si débattue de l'indépendance de l'ancienne Bretagne. Enfin, M. de Roujoux s'est fait le biographe quelque peu romanesque des rois et des ducs jusqu'à François II. Mais, outre que deux de ces historiens seulement ont effleuré la Bretagne française, lequel d'entre eux a su comprendre la RACE bretonne, sa langue, ses institutions, ses mœurs, ses monuments, la distance qui sépare la haute et la basse Bretagne, cette nationalité enfin, dont ils parlent tous sans la définir? Le plus érudit des anciens, le continuateur de Morice, appelait la langue bretonne « un jargon grossier qui ne paraît pas pouvoir se prêter à la mesure des vers, » et cela, au moment où l'Armorique chantait par toutes ses voix ces adorables poésies qu'on a récemment publiées! Le plus judicieux des contemporains, M. Daru, s'imagine avoir caractérisé le peuple breton en disant que c'était « une nation pauvre, simple, et même un peu sauvage. » Enfin, M. de Roujoux, le descendant du bon d'Argentré, déclare n'avoir rien à démêler avec les origines, les monuments, la topographie et les usages de la Bretagne!

Hâtons-nous d'ajouter que ces questions d'origines, de langue, d'institutions, de mœurs et de coutumes, viennent d'être discutées, et la plupart résolues, par des écrivains dont nous sommes fier d'avoir partagé les travaux. Le Gonidec a emporté dans la tombe la consolation d'avoir réhabilité scientifiquement l'idiome de nos pères. M. Brizeux, notre Virgile, a exprimé dans une coupe grecque la poésie la plus exquise de la Bretagne; les waggons peuvent maintenant écraser les fleurs de nos bruyères, les poëmes de *Marie* et des *Bretons* en porteront les parfums à la postérité. Personne n'a oublié les analyses échappées en trop petit nombre à la plume de M. de Carné. Les *Derniers Bretons* de M. Souvestre sont, avec le Voyage pittoresque de Cambry, le tableau le plus complet de la Bretagne psychologique. La galerie de Perrin, commentée par M. Alexandre Bonet, est une esquisse amusante de la vie privée des Armoricains. Le *Guionvac'h* de M. Dufilhol n'a pas la réputation qu'il mérite. M. Alfred de Courcy a coulé en bronze le type breton dans quelques pages qui survivront à bien des volumes. — Les études historiques ont marché de pair avec les études poétiques et morales. Nous ne parlerons pas de M. le vicomte de Chateaubriand, cette gloire sans tache donnée par la Bretagne à la France, ce chevaleresque roi de notre siècle, dont l'histoire et la littérature suivent le drapeau sur la route de tous les progrès, comme les soldats d'Ivry suivaient au champ d'honneur le panache blanc de Henri IV. Qui ne sait par cœur les pages si vraies et si

belles de *René*, de *Velléda* et des *Etudes historiques*? A l'édifice indiqué par le maître chacun a dignement porté sa pierre. Outre les publications locales, dont la liste serait trop longue, M. Duchatellier a relevé les faits caractéristiques de la Révolution en Bretagne; MM. Melliuet et Guépin ont fait parler les archives de Nantes, qui nous a donné aussi les romans de M. E. Ménard; M. Lelinéron, dont la mort est un malheur pour la science, a porté la lumière dans la nuit de nos origines; M. de Fréminville a épuisé le muséum de nos antiquités et tiré Du Guesclin tout entier de son tombeau. On ferait des volumes avec les précieux articles prodigués par MM. le comte de Blois, le Bastard de Mesmeur, de Kerdanet, Pol de Courcy, Ducrest de Villeneuve, Martainville, les doctes éditeurs et annotateurs du nouveau Dictionnaire d'Ogée, les rédacteurs de la *Revue de l'Armorique*, de la *Revue* et de la *Biographie bretonne*, de la *Revue des Provinces de l'Ouest*, et tant d'autres à qui notre estime est plus fidèle que notre mémoire [1]. Il en est deux que nous nommerons les derniers, parce qu'à eux appartient le dernier mot sur la Bretagne : on a reconnu M. Aurélien de Coursou, qui a trouvé tout un monde dans nos archives; et M. le vicomte Hersart de la Villemarqué, le docte et poétique révélateur des *Chants* et des *Contes populaires*. Notre vieille amitié doit à celui-ci un tribut tout personnel pour les chants inédits, et d'un intérêt si national, dont il a enrichi notre publication.

Mais, si chacun de ces écrivains s'est emparé d'une portion de notre histoire ou de notre pays avec l'autorité du talent ou de la bonne volonté, personne n'a encore résumé tant d'études spéciales par un travail véritablement général et complet, assez étendu pour tout comprendre, et assez resserré pour devenir populaire. Voilà justement le vide que nous avons essayé de combler. Que les auteurs dont nous avons cité les noms, que ceux dont le souvenir nous échapperait en ce moment, reçoivent donc ici nos remercîments fraternels. Nous avons comme eux fouillé la mine historique, épuisé les sources originales, interrogé le sol de la patrie, consulté les archives des familles; — et quelquefois peut-être notre avis différera du leur; mais, nous en faisons l'aveu sincère et public, sans leurs ouvrages le nôtre eût été impossible; ils se reconnaîtront souvent dans nos pages, et ce n'est pas de là qu'elles tireront leur moindre prix. Puissions-nous parvenir à populariser leurs idées en même temps que les nôtres [2].

[1] Quant aux historiens français qui nous ont servi de guides, nous devons citer, outre M. de Chateaubriand, MM. Augustin et Amédée Thierry, Guizot, Fauriel, de Sismondi, H. Martin et Michelet, — Nous n'oublierons pas enfin de remercier M. A. Charguéraud, le digne secrétaire de M. Monteil, qui a bien voulu devenir le nôtre, et mettre à notre disposition cette sagacité patiente et ce goût éprouvé qui ne tarderont pas à produire quelque bon ouvrage.

[2] Nous devons nous expliquer sur l'orthographe des noms propres, au sujet de laquelle nous avons longtemps hésité. Nous voulions la restaurer d'après les titres originaux, quand nous avons vu que c'était marcher à la contradiction ou à l'impossible. La plupart des noms bretons ont varié de siècle en siècle, non-seulement dans les histoires, mais dans les chartes publiques et les actes civils, — au point que les descendants de nos meilleures familles historiques ne se reconnaîtraient plus dans les véritables noms de leurs aïeux. Ramener ces noms à l'exactitude radicale serait donc les rendre aussi incompréhensibles pour les modernes qu'ils le seraient aujourd'hui pour les anciens. Or, écrivant un livre français et non pas un livre celtique, nous avons dû sacrifier nos scrupules de philologue, et nous avons suivi l'orthographe consacrée par l'usage : *minima de malis* Cette orthographe a pour elle l'inexorable puissance du fait accompli, contre laquelle M. Augustin Thierry lui-même n'a pu prévaloir. Notre langue est une grande coquette qui revient d'autant moins sur ses caprices qu'ils sont plus déraisonnables, et notre nation est trop amoureuse de la gloire pour lui reprocher d'avoir mal baptisé les grands hommes. « A moins qu'un ordre exprès du roi ne vienne, » on continuera de dire et d'écrire Charlemagne et non Karl le Grand, Quimper et non Kemper. C'est un mal sans doute, mais c'est un mal incurable. Nous avons d'ailleurs protesté entre parenthèses, aussi souvent que nous l'avons pu, et, à côté de l'orthographe moderne de chaque mot important, les linguistes trouveront les différentes leçons de l'orthographe primitive.

Enfin, si on nous demande quel système nous avons suivi pour arriver à la vérité, à travers les opinions passionnées et contradictoires, — notamment sur le terrain brûlant de la Bretagne moderne, — nous répondrons que nous avons, en effet, un système exclusif, inexorable, et qui est tout entier dans ces deux mots : CONSCIENCE ET BONNE FOI. C'est le double mérite que nos critiques les plus sévères ont toujours reconnu à nos ouvrages; ils le reconnaîtront encore à celui-ci; car nous arborons à cet égard la devise de nos aïeux : *Malo mori quam fœdari!* Nous appartenons, d'ailleurs, par notre âge, par notre éducation, par nos croyances religieuses, à cette génération qui marche vers l'avenir en s'appuyant sur le passé, qui n'a rien à renier de ce qu'elle a dit, rien à désavouer de ce qu'elle a fait, qui a de l'enthousiasme pour toutes les gloires, du mépris pour toutes les bassesses, de la vénération pour tous les dévouements, de l'indulgence pour toutes les erreurs, des sympathies pour toutes les infortunes. Nous n'oublierons jamais que la Bretagne fut grande par sa foi et par sa fidélité, autant que par son courage et par son indépendance; que, si on a brisé sa vieille épée dans sa main, elle en tient encore la garde, dont la forme est une CROIX; et que, pour repousser tout autre symbole de civilisation, cette garde retrouverait les tronçons épars de sa lame.

A la suite de cet envoi, en divers entretiens qu'il n'oubliera de sa vie, l'auteur de la *Bretagne ancienne et moderne* a reçu de M. de Chateaubriand, non-seulement l'authentique aveu qu'il sollicitait, non-seulement ces bons conseils du maître et ce cordial adieu du Breton, source de force pour le disciple et de joie pour le compatriote; mais encore cette lettre que nous envoyons « comme une bonne nouvelle à tous ceux du pays » (*dar rè zo enn ger kelou mad*), cette lettre, la meilleure et la plus belle *illustration* de notre BRETAGNE, en faveur de laquelle elle établit une exception si nationale et si flatteuse.

A M. PITRE-CHEVALIER

Paris, 25 février 1844.

Je voudrais bien pouvoir vous écrire moi-même; mes souffrances et mes années me contraignent à dicter ce peu de mots. Je ne suis pas digne d'une dédicace, et jusqu'à présent je n'avais voulu en accepter aucune; mais, que ne ferait-on point pour notre commune patrie? Comme chrétien, je vous demande une prière, et comme Breton, un souvenir.

Recevez, je vous prie, avec l'expression de mon admiration pour vos talents, celle des sentiments que vous m'avez permis d'avoir pour votre personne.

CHATEAUBRIAND.

PRÉFACE DE L'ÉDITION NOUVELLE

Paris, 20 octobre 1858.

Après avoir reproduit cette Préface de 1844, qui est encore la meilleure définition de l'ensemble de notre œuvre, il ne nous reste qu'à exposer ici en quelques mots l'ordre et la méthode qui ont présidé à la révision de cette nouvelle édition de nos deux ouvrages.

Intitulés d'abord par circonstance : 1° la *Bretagne ancienne et moderne;* 2° *Bretagne et Vendée*, ils sont réimprimés et refondus aujourd'hui sous leur vrai nom, qui est celui de leur sujet même et de leur unité :

1° La Bretagne ancienne, depuis ses origines jusqu'à sa réunion à la France;

2° La Bretagne moderne, depuis sa réunion à la France jusqu'à nos jours.

Ils forment deux livres distincts pour qui voudra les tenir séparés; mais, pour qui désirera les étudier à fond, ils sont les deux parties d'un même tout, se complétant l'une l'autre.

La Bretagne ancienne comprend toutes les luttes de la Bretagne indépendante contre les Romains, contre les Francs, contre les Saxons, contre les Normands, contre les Anglais, contre les Français, jusqu'à la réunion à la Couronne, consommée sous François Ier. Les origines, le Druidisme, la Barbarie, les temps héroïques, l'ère chrétienne et ses légendes, les invasions et leurs désastres, la Féodalité et ses ramifications, la Chevalerie, les Croisades, l'affranchissement des Communes, la guerre de Montfort, la Ligue du Bien Public, toutes les querelles des rois et des ducs de Bretagne, des rois de France et d'Angleterre, tiennent dans cette première période. On y verra la France sauvée trois fois des Normands et des Anglais par le Breton Nominoë, par le Breton Du Guesclin, par Richemond, duc de Bretagne.

Nous ajouterons, comme corollaire, à cette histoire de la Bretagne ancienne, une analyse rapide des événements depuis la réunion, qui forment le sujet spécial et dé-

taillé de notre second ouvrage, et le tableau complet et précis des mœurs et des monuments, des paysages et des coutumes de la Bretagne contemporaine.

La BRETAGNE MODERNE embrasse les luttes religieuses, politiques et morales de la Bretagne française, pendant sa lente incorporation à la monarchie, depuis la réunion à la couronne jusqu'à nos jours : le soulèvement de la Ligue, soulèvement tout national en Armorique, la promulgation de l'Édit de Nantes, la conspiration de Cellamare, les débats, si inconnus, si curieux et si dramatiques des États et du Parlement, les troubles administratifs et populaires sous Louis XIV, sous Louis XV et sous Louis XVI, le rôle des Bretons dans nos expéditions contre l'Angleterre, la Hollande et l'Amérique, etc., etc.; enfin, comme conséquence et complément logique, l'histoire des origines, de l'explosion et des suites de la Révolution dans l'ouest de la France, et de cette grande insurrection de la Vendée, de l'Anjou, du Poitou, de la basse Normandie et du Maine, qui ne firent que poursuivre et agrandir, avec la Bretagne française, contre la République, la guerre de franchise et de liberté ouverte par la Bretagne indépendante contre la monarchie.

On voit par quel lien continuel notre histoire de Bretagne tient à l'histoire de France. « Je recommande surtout à nos écrivains, dit l'auteur des *Études historiques*, les annales particulières et les coutumes de nos provinces; c'est là qu'avec la Vie des Saints, pour les premiers siècles de notre monarchie, se trouve la véritable histoire de France. » Nous espérons que nos deux livres confirmeront ces paroles du maître, pour les temps modernes comme pour les temps anciens, et qu'on ne les fermera pas sans en avoir tiré quelque lumière sur notre histoire générale, en même temps que la connaissance particulière de la nation bretonne.

esquissée par P. Tardieu

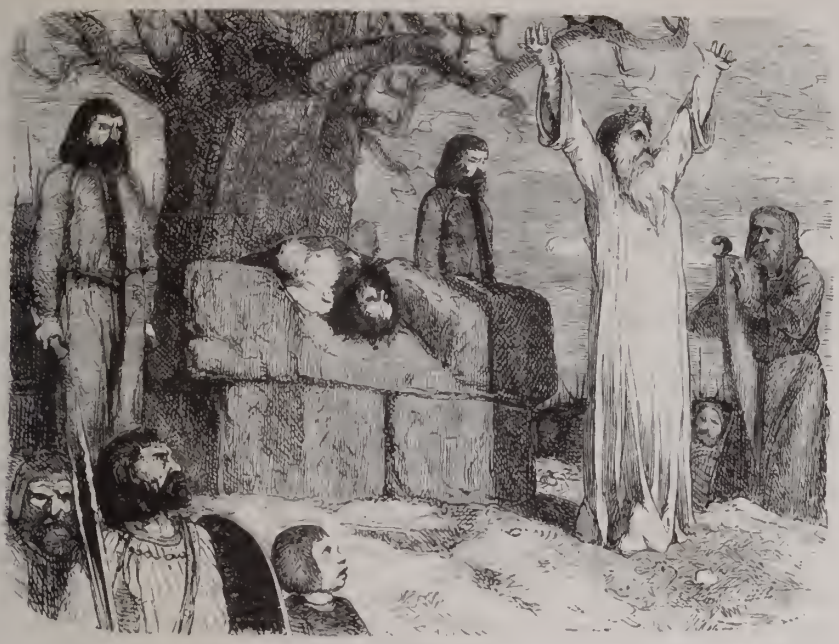

Sacrifice druidique. — P. 28.

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES CELTIQUES : Migrations des Celtes depuis l'Asie jusqu'aux deux Bretagnes. — Étymologie du mot BRETAGNE. — Les Gaulois et les Gallo-Kimris. — L'ARMORIQUE AVANT LES ROMAINS : DIVISIONS territoriales, Institutions. Tiern et Pen-Tiern. Mœurs ; Costumes ; Habitations ; Repas. — LE DRUIDISME : Croyances ; Mythologie ; Hu et Corridwen ; les Bardes, les Ovates, les Druides ; Sacrifices humains ; le Samolus, la Verveine ; le Gui, l'Œuf de serpent ; les Druidesses ; Persistance de la nationalité gauloise en Bretagne.

Les peuples chantent avant d'écrire, et leurs premiers annalistes sont des poëtes ; c'est pourquoi tant de fables se mêlent à toutes les origines nationales. Aujourd'hui que l'arbre généalogique de l'Humanité se reconstruit, branche à branche, avec les racines des langues mortes, l'histoire doit se borner à rappeler ces fables, dont quelques-unes sont encore des allégories de la vérité.

Parmi les généalogistes de la race bretonne, les uns l'ont fait remonter à l'Hercule tyrien, les autres à l'inévitable Enée, — selon l'influence grecque ou latine.

Au dire des premiers, qui adoptaient les fictions grecques, Hercule revenant d'Afrique, après avoir séparé Calpé et Abila d'un coup de main, passa par la Gaule, où il épousa la nymphe Celto, et donna ainsi naissance aux Celtes, pères des Bretons.

On sait l'amour de l'antiquité orientale pour les symboles, et l'on reconnaît dans cet Hercule la personnification des premiers civilisateurs que l'Asie envoya à l'Europe. Du reste, les fables phéniciennes ont eu, grâce à Bochart, leur moment de vogue scientifique; car les philologues des seizième et dix-septième siècles trouvèrent des rapports grammaticaux entre les langues grecque et latine et celles qui les avaient remplacées dans l'Europe barbare, mais, comme il arrive souvent, on tira d'un fait vrai des conclusions fausses : la parenté des races celtique et germanique avec les familles grecque et latine est admise à bon droit par la science; mais nous ne sachions pas que personne encore ait prouvé leur filiation[1].

La tradition troyenne a intrépidement dressé une liste de rois armoricains, depuis Ascagne jusqu'à Conan Mériadec; elle n'a d'autre base que cette rivalité générale qui faisait de toutes les nations des sœurs de l'ancienne Rome : la Gaule aussi voulut se dire *soror et æmula Romæ;* elle avait pour cela de meilleurs titres qu'une généalogie fabuleuse.

Nous ne parlerons pas des braves légendaires qui sont remontés sans lacune jusqu'à Noé, affirmant qu'il débarqua de l'arche aux bords de la Loire[2]; — ni de ceux qui ne se sont arrêtés qu'au père des hommes, faute de pouvoir rétrograder sans hérésie au delà du paradis terrestre[3].

Il nous tarde de quitter les rêveries de l'imagination pour les découvertes de l'histoire.

On a remarqué que les généalogistes bretons se tournaient instinctivement vers l'Asie; là, en effet, la Genèse a placé le berceau du genre humain; là s'est opérée, aux anciens jours, la dispersion des races, en même temps que la séparation des eaux. Notre histoire, ainsi que toutes les autres, doit remonter vers cette source originelle. « On n'a pas vu sans surprise, dit Lehuérou, que des sons qui se répètent depuis deux mille ans dans les chaumières de la basse Bretagne et du pays de Galles se conservent depuis trois mille ans dans la langue sacrée des pagodes de l'Inde; les inductions physiologiques sont venues confirmer les comparaisons grammaticales; et ce fait précieux reste définitivement acquis à la France : que les races celtiques, comme presque toutes les races occidentales, appartiennent à la famille indo-germanique[4], » qu'elles sont descendues, en suivant le cours du soleil, des vastes montagnes de l'Asie centrale.

[1] *Adr. Turnebi adversariorum*, XXX (Paris, 1580; in-folio). — *Gronovii Observat.*, IV. — J.-C. Scaliger, *de Causis linguæ latinæ*, XIII (Paris, 1540). — *Cratyle*, trad. Cousin, p. 76. — [2] P. Biré, *Antiquité de la Bretagne* (Nantes, 1580; in-4°). — [3] Nicolas Vignier, *Etat de la petite Bretagne* p. 49. — [4] Lehuérou, *Orig. Celt.*, *nouv. Dict. d'Ogée* (Rennes, Molliex

Ainsi, à défaut d'autres lumières, la philologie est devenue le flambeau de l'histoire; la longue chaîne qui unissait jadis l'Orient à l'Occident avait été brisée par le bouleversement des empires, on en a retrouvé les anneaux épars parmi les racines des langues mortes et vivantes; et ces anneaux, poussés comme par une attraction magnétique, se sont rapprochés d'un bout du monde à l'autre. « La race bretonne, dernier débris de la race celtique, se lie donc au berceau du genre humain, — non point par les Syriens, les Arabes, les Phéniciens et les Hébreux, — mais par les Romains et les Grecs, par les Germains, par les Slaves, les Arméniens, les Perses, les Mèdes et les Indiens [1]. »

Maintenant, à quelles époques, par quelles causes et par quels chemins eurent lieu ces grandes migrations? C'est ce que les historiens débattront longtemps encore, grâce à la rareté des matériaux et à la confusion des noms de peuples. Pour débrouiller à notre tour cette confusion, nous commencerons par poser deux principes :

1° Les Cimmériens de l'Asie, les Cimbres et les Celtes ou Gaulois de l'Europe, sont des tribus d'une seule et même famille, dont le nom n'a fait que varier suivant les temps et les lieux;

2° Les Germains dont parlent César, Pline et Tacite ne sont pas un autre peuple que les Scythes dont parle Hérodote.

1° Quand le nom commun des Cimbres et des Cimmériens ne démontrerait pas leur identité, cette identité résulterait de l'opinion presque unanime des anciens historiens. Strabon l'admet d'après Éphore et Posidonius, qui vécut en Gaule, comme on sait [2]. Diodore de Sicile [3], Cyprien [4] et Plutarque [5] n'en ont jamais douté. Ce ne sont pas les récentes observations de M. Ritson [6] qui peuvent ébranler de pareils témoignages. Quant aux Cimbres défaits par Marius, les mêmes historiens y voient également des Celtes ou Gaulois. C'était d'ailleurs l'avis de tous les Romains : « Marius, dit Cicéron, repoussa les multitudes GAULOISES qui allaient inonder l'Italie [7]. Le fameux bouclier cimbrique de Marius représentait un GAULOIS tirant la langue : *Pictum Gallum in Mariano scuto.* » Le nom de Boïrig, roi des Cimbres, n'est-il pas un nom gaulois? Enfin, Pline rapporte, d'après Philémon, que les *Kimbri* appelaient leur mer *Morimarusa ;* or *Morimarusa* conserve encore dans la langue celtique le même sens qu'y attachaient les Kimbri de Philémon.

2° L'identité des Scythes et des Germains repose sur des preuves non moins concluantes. Les noms des colonies soumises par les Scythes, dans leurs expéditions, ont été presque tous portés par des tribus germaniques. Ptolomée

[1] Lehuéron, *Orig. Celt.* — O'Higgin's, *Celtic Druids.* — Pictet, *de l'Affinité des langues.* — Schlegel, *Uber die Sprache*, etc. — Klaproth, *Asia Polyglotta.* — Eichoff, *Comp. des langues de l'Europe avec le sanscrit.* — Kennedy, *Researches on the affinity of the languages of Asia and Europa*, etc. — Amédée Thierry, Fauriel. — [2] Strabon, *Geog.*, VII, 2. § 6. — [3] Diodor., *Rer. Antiq.*, V, 9. — [4] App. Alexand., *de Bello civili*, I; *in Illric.*, IV. — [5] Plut., *in Mario*, XI. — [6] Ritson, *Annals of the Caledonians* Edimb., 1828). — [7] *De Provin. consul.*, XIII. « *Marius influentes in Italiam Gallorum maximas copias repressit.* »

(livre III, 5) place des *Scythæ Alauni* ou *Alani* entre le Bug et la Vistule; et cite plus loin, parmi les tribus du même peuple restées en Asie, des *Alani*, des *Sassones*, des *Suebi*, des *Chatæ*. Le nom de *Germains*, dit Tacite, était nouveau de son temps; il n'appartenait pas au corps entier de la nation. Bref, Pline déclare en propre termes que les Sarmates et les Germains s'étaient d'abord appelés Scythes : « *Scytharum nomen usquequaque transit in Sarmates atque Germanos*[1]. »

On s'étonne qu'avec de tels éléments de simplification tant de savants historiens se soient égarés, en prenant des différences de noms pour des différences d'origines. Échappés heureusement à cet écueil, nous allons voir les deux principes que nous venons d'établir éclairer comme un double phare la marche des deux grandes familles celtique et germanique, sinon depuis l'Inde elle-même, du moins depuis l'Asie centrale jusqu'à la Gaule armoricaine.

« La Celtique, dit Plutarque[2], s'étendait de la Mer Extérieure et des climats septentrionaux situés dans l'est, aux Palus-Méotides et à la Scythie pontique..... Les Celtes habitaient aux extrémités de la terre, près de l'Océan hyperborèen, dans un pays couvert de bois presque inaccessibles aux rayons du soleil, et si vastes et si profonds, qu'ils allaient se joindre à la forêt Hercinia. » Cette prodigieuse forêt avait soixante journées de longueur, et couvrait tout le centre de l'Europe.

Or, quelque mille ans avant Jésus-Christ, chassés de cette position par les Scythes, leurs voisins, dont l'empire n'était guère moins étendu[3], les Celtes, qu'Hérodote nous montre le premier sous le nom de Cimmériens[4], se divisèrent pour ainsi dire en deux torrents. Les uns se jetèrent sur l'Asie Mineure, brûlèrent Sarde[5], Ephèse et le temple de Diane[6], et effrayèrent tellement le roi Midas, qu'il but du sang de taureau pour leur échapper[7]. Les autres, tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, tantôt envahissants, tantôt envahis, passèrent le Tyras (Dniester) et poursuivirent leur course d'orient en occident. Toujours harcelés par les Scythes, au temps de Strabon, ils erraient dans la Germanie actuelle. Pline en place sur la Méditerranée et dans la Chersonèse cimbrique. Tacite et Ptolomée les retrouvèrent plus tard sur ce dernier point. Ils semèrent de leurs colonies la Crimée, la Thrace, les frontières de la Macédoine, l'Illyrie, la Pannonie, l'Adriatique, les revers des Alpes et des Apennins[8] jusqu'à la Campanie, où Strabon les établit près de la ville de Parthénope[9]. La plupart de ces peuplades « peintes et tatouées » que les historiens font errer dans l'ancienne Europe appartenaient aux Cimmériens. Mêlés ensuite aux Germains-Teutons, près d'Aix et de Verceil, leur invasion commune, repoussée par Marius, fut peut-être, dit l'auteur des *Origines celtiques*,

[1] Plin., *Hist. nat.*, IV, 25. — [2] *Vie de Marius*, XI. — [3] Strabon, *Geog.*, I. — Hérodote, II, 33. — *Argonautiques*, V, 1118. — [4] Hérodote, IV, 11. — [5] *Id.*, I, 15. — [6] Callimach., *Hymn. in Diana*. — [7] Strabon, *Geog.*, XIII. — [8] Strabon, VII, 4, § 4. — Appien, *in Illric.* — Ptolomée, II, 15. — Antonin, *Liberal Fable*, IV. — Solin, X. — [9] Strab., V, 10, § 2.

l'oscillation mourante « de cet immense mouvement qui avait ébranlé l'Asie et l'Europe[1]. » Enfin, de plus en plus pressés par les progrès des Germains, qui étaient parvenus à s'étendre du Rhin à la Vistule, les Celtes-Cimmériens tombèrent sur la Gaule, occupée par les Celtes-Gaulois et Belges (sans parler des Aquitains, étrangers aux uns et aux autres).

Celtes primitifs (Pictes)

Les Celtes-Gaulois étaient, sans aucun doute, venus de l'Orient, comme les Celtes-Cimmériens: car, outre l'autorité des textes cités plus haut, on trouvait chez ces deux peuples tous les rapports de physionomie, de religion, de langue et de mœurs, qui constituent la fraternité des races; mais il serait impossible de dire à quelle époque les premiers avaient précédé les seconds dans la Gaule; cette époque remonte évidemment au delà des temps historiques. Quoi qu'il en soit, lorsque César franchit les Alpes, cinquante-huit ans avant Jésus-Christ, les Celtes se trouvaient, par la fusion des Cimmériens et des Gaulois, enfermés dans le territoire de la Gaule et de la Grande-Bretagne. C'est là que nous allons les voir, acculés à l'Océan par les légions romaines, se défendre jusqu'à l'arrivée des derniers Germains : les Francs et les Saxons, et

[1] Lelmérou, nouvelle édition d'*Ogée*. 1re partie, p. 42.

chercher alors un suprême asile dans les rochers de l'Armorique et du pays de Galles, où leurs descendants se reconnaissent encore à leur antique langage.

Telle est, à peu de chose près, nous en avons la conviction, la seule histoire probable de nos aïeux, qu'on les appelle Cimbres avec les Latins, Cimmériens avec les Grecs, Cambriens ou Kimris avec leurs traditions nationales, Celtes ou Gaulois avec les Commentaires de César. Et ainsi s'éclaircissent, en se simplifiant, nos origines nationales, obscurcies jusqu'à ce jour par ces nuages de mots qui dérobent à la science le soleil de la Vérité.

Décidé à être clair et précis, avant tout, nous appellerons les Celtes de la Gaule en général du nom de Gaulois, ceux de l'Armorique en particulier du nom de Gallo-Kimris ou de Gaulois armoricains, et ceux de l'Angleterre du nom de Cambriens ou Kimris, conservé dans leurs légendes; — jusqu'à l'époque où les émigrés de l'île d'Albion rapporteront le nom de Bretagne à leurs frères de la péninsule.

Nous avons dit rapporteront, car nous pensons, d'après les textes de Bède, de Pline, de Tacite, des Triades galloises et des Bénédictins, que la Grande-Bretagne a reçu sa population première et son nom de quelque tribu de la Gaule armoricaine.

Quant au sens même de ce mot *Bretagne* ou Breton, voici les deux étymologies qui ont le plus d'autorité. Suivant le Gonidec, *Bréton* ou *Brétoun*, ou mieux *Breizad*, vient de *briz*, qui signifie peint de diverses couleurs. Nous trouverons, en effet, l'usage de se teindre le corps établi chez les Celtes-Gaulois comme chez les Celtes-Cimmériens, et l'on a nommé *Picti* (peints) certaines tribus de la Grande-Bretagne et de l'Ecosse. Lelnérou prétend que *Breton* (*Brython* dans les traditions galloises) dérive de *bro*, pays, et de *thon*, *than* ou *den*, hommes (hommes du pays, indigènes). Il ajoute que *Kymbri* n'a pas d'autre racine. Les linguistes peuvent choisir.

On nous pardonnera la sévérité de ces premières pages, elles résument un travail de plusieurs mois, et forment la base indispensable de l'histoire de Bretagne. Cette histoire n'est pas un édifice à bâtir en l'air, et nous tenions à gagner tout d'abord la confiance de nos lecteurs.

L'épais rideau des origines soulevé, la scène va s'ouvrir plus large et plus lumineuse, et l'intérêt s'animera bientôt par les événements. Mais commençons par l'étude la plus intéressante de toutes : celle des institutions, des mœurs et de la religion des Gaulois, et laissons parler, avec M. Michelet, les vieux historiens qui nous ont tracé leur portrait.

Les Gaulois étaient grands et blonds, avaient la peau blanche, la tête haute, les yeux bleus et vifs. « C'est, dit Strabon, une race irritable et folle de guerre, prompte à la lutte; du reste, simple et sans malignité. Si on les excite, ils marchent droit à l'ennemi, et l'attaquent sans s'informer d'autre chose. Aussi, par la ruse, on en vient aisément à bout; on les attire au combat quand on veut, où l'on veut, peu importent les motifs; ils ne se battent que pour se

battre; ils sont toujours prêts, n'eussent-ils d'autre arme que leur force et leur audace. Généreux et spontanés, fiers de leur haute taille et de leur nombre, ils s'assemblent comme des oiseaux par bataillons, et défendent volontier le faible qu'on opprime. Toutefois, souples et dociles après le premier feu, ils se laissent amener par la persuasion aux choses utiles; ils sont susceptibles de culture et d'instruction littéraire. Leur génie n'est autre chose que mouvement et bruit, attaque et conquête; ils courent le monde, l'épée à la main, moins par avidité que par désir de voir, de savoir, d'agir; brisant, détruisant tout, faute de pouvoir rien produire encore. Ce sont bien les enfants du monde naissant : grands corps mous, blancs et blonds, élans héroïques, jovialité féroce, audace immense, mais peu d'haleine et de force durable. Ils voulurent aller voir ce que c'était que cet Alexandre, ce conquérant de l'Asie, devant la face duquel les rois s'évanouissaient d'épouvante. — Que craignez-vous ici-bas? leur demanda l'homme terrible. — Que le ciel ne tombe, pas autre chose, répondirent-ils. Le ciel même ne les effrayait guère; ils lui lançaient des flèches quand il tonnait. Si l'Océan débordé venait à eux, ils couraient, l'épée au poing, contre ses vagues écumantes. Ils ne tremblaient pas quand la terre tremblait; aussi leur nom était-il devenu le symbole antique de la terreur. Leur point d'honneur était de ne jamais reculer, de prodiguer leur vie en riant. Ils s'obstinaient à périr sous leur toit embrasé; on en voyait qui, pour un peu d'argent ou de vin, s'engageaient à mourir. Ils montaient sur une estrade, distribuaient à leurs amis le vin ou l'argent, se couchaient sur leurs boucliers et tendaient la gorge. Leur plus grand plaisir, après celui de la guerre, était d'entourer l'étranger, de le retenir, bon gré, mal gré, auprès d'eux, et de lui faire raconter des histoires de son pays; dans leur curiosité insatiable, ils enlevaient les voyageurs des marchés et des routes et les forçaient de parler. Eux-mêmes parleurs infatigables, abondants en figures, burlesquement graves dans leur prononciation gutturale, c'était une affaire, au milieu de leurs assemblées, de maintenir la parole à l'orateur ou au chef. Ils avaient toutes les qualités ou tous les défauts d'une sympathie rapide, se mêlant à tous et à tout, familiers avec les inconnus, dissolus par légèreté, se roulant aveuglément dans les plaisirs, promettant beaucoup et riant parfois de leur promesse : *Ridendo fidem frangere.* »

S'il faut en croire Ammien Marcellin, « la femme gauloise surpassait son mari en beauté, parfois même en force et en violence. Ses yeux bleus, dit-il, sont voluptueux et sauvages. Quand elle est en colère, sa gorge s'enfle, elle grince des dents; elle agite ses bras musculeux, plus blancs que la neige, et porte des coups qui semblent partir d'une machine de guerre. »

Les femmes des Cimbres, massacrées par Marius, étaient certes les dignes sœurs des Gauloises de Marcellin.

« Les soldats de la première ligne, dit Plutarque, furent trouvés sur le champ de bataille attachés les uns aux autres; ils avaient voulu impossibilité

de reculer et nécessité de mourir. Leurs femmes s'armèrent d'épées et de haches; hurlant de rage et de douleur, elles frappaient les Cimbres et les Romains, les premiers comme des lâches, les seconds comme des ennemis. Au fort de la mêlée, elles saisissaient avec leurs mains nues les glaives tranchants des légionnaires, leur arrachaient leurs boucliers, et se faisaient massacrer.

Femmes cimbres au combat.

Sanglantes, échevelées, vêtues de noir, on les vit tuer leurs maris, leurs frères, leurs pères, leurs fils, étouffer leurs nourrissons, s'attacher avec eux à la queue des chevaux de bataille et se laisser pétrir sous leur galop. Une d'entre elles se pendit au timon de son chariot et se fit écraser par les roues, après avoir hé par la gorge deux de ses enfants à chacun de ses pieds. Faute d'arbre pour se procurer le même supplice, le Cimbre vaincu se passait au cou un lacs coulant, en nouait la corde aux jambes ou aux cornes de ses bœufs, et ce laboureur d'une nouvelle espèce, pressant l'attelage avec l'aiguillon, ouvrait sa tombe [1]. »

Si un tel peuple était arrivé jusqu'à Rome, il est probable que l'empire romain serait devenu l'empire gaulois.

A juger des aïeux de nos bas Bretons par ces bas Bretons eux-mêmes (et c'est d'eux surtout qu'on peut dire : Tel père, tel fils), les Kimris auraient dif-

[1] Chateaubriand, *Étud. histor.* — Michelet, *Hist. de France.* — Plutarque, *in Mario.* — Strabon, IV, 211. — Diodore, V. — Aristot., *de Morib.*, III, 10. — César, *Bell. Gall.*

HOMME DE ROSPORDEN

(FINISTERE)

féré du type général des Gaulois, dès l'époque de leur réunion, par l'inégalité de la taille, par la conformation, plus anguleuse, du visage et des traits, notamment du nez, par la largeur du crâne, par la couleur plus foncée du teint, des yeux et de la chevelure.

Certaines dissemblances morales paraissent aussi avoir existé, à la même époque, entre les deux peuples; dissemblances qu'il importe de noter dès l'origine; car elles deviendront un véritable contraste lorsque les Gallo-Kimris, gardant leur langue et leur caractère, — entant la croix de Jésus-Christ sur le

La croix sur les menhirs.

menhir druidique, — verront leurs frères se dénaturer sous le joug des Romains et des Francs; et elles formeront jusqu'à la dernière page de ce livre une démarcation entre les Bretons et les *Gallaoued*, — nom que les premiers abandonneront aux seconds, comme flétri par la servitude. Pour employer une expression vulgaire, mais juste, les Gaulois semblaient plus en dehors, et les Kimris plus en dedans. Les premiers étaient mieux doués peut-être, les seconds étaient mieux trempés. Les Gaulois avaient plus d'éclat et de vivacité, plus de témérité et d'arrogance, mais moins de fermeté, de réflexion et d'énergie véritable. Ils prodiguaient noblement leurs forces, au lieu de les ménager sagement; ils manquaient enfin de cet esprit d'ordre et d'unité qui fonde les nations; et voilà pourquoi ils furent vaincus par les Romains et par les Germains, armés de ces qualités essentielles [1].

[1] Nous ne parlons pas ici des démarcations et des rivalités qui divisèrent de bonne heure, même entre eux, et qui divisent encore aujourd'hui les Armoricains. C'est une erreur grossière de faire remonter la cause de ces rivalités à des oppositions originelles. Tout ce qu'on vient de lire en est la preuve. Ces rivalités se développèrent entre les diverses tribus armoricaines, suivant que leurs intérêts les mettaient en guerre intestine, et suivant qu'elles perdaient plus ou moins leur nationalité

De telles différences venaient sans doute d'une altération du type originel, chez les Gaulois ou chez les Kimris, à quelque moment inconnu de leur vie nomade. Quoique nous ignorions, ou plutôt parce que nous ignorons les migrations des premiers avant leur établissement dans la Gaule, nous serions tenté de leur attribuer cette altération plutôt qu'aux Kimris. D'abord ceux-ci nous apparaissent beaucoup plus rapprochés de leur berceau par le temps et par l'espace; ensuite, ils présentent dès lors ce caractère de persistance et d'unité que sont si loin d'offrir les autres. Ils arrivent dans la Gaule avec une langue, des mœurs et une théocratie, qui résistent à toutes les conquêtes : cette théocratie porte encore le cachet frappant des religions de l'Asie, origine commune des deux peuples. Toutes ces raisons ne suffisent-elles pas pour réclamer en faveur des Kimris la plus pure conservation du type celtique? — Qu'un sang méridional, après cela, celui des Ibères, par exemple, se soit mêlé au sang de quelques tribus kimriques, c'est une supposition qu'on peut admettre avec les physiologistes.

Nous ne saurions trop appuyer sur la persistance caractéristique des Gallo-Kimris dans leur langue, dans leur pays et dans leurs mœurs; car toute leur histoire n'en sera que la démonstration pendant deux mille ans.

Les Romains et les Germains, les Normands et les Français, frapperont tour à tour et à coups redoublés sur cette indestructible nation : « telle terre, telle race; » elle supportera ces assauts, comme les caps de son « paradis de pierre » supportent le choc éternel de l'Océan; enfin, quand on l'aura dépouillée, pièce à pièce, de toutes les réalités, il lui restera encore l'illusion, que rien ne peut ravir. Les Gallaoned et les *Saozon*[1] s'imaginent que le prince des chevaliers bretons, le grand Arthur, est mort? Erreur! « Arthur vit et attend! Des pèlerins l'ont trouvé en Sicile enchanté sous l'Etna. Merlin, le dernier barde, est aussi quelque part. Il dort sous une pierre, dans la forêt, captivé par sa Vyvyan. » Telle est, depuis tant de siècles, l'indomptable espérance des Bretons (*inconquerable will*, comme dit Milton).

On ignore quel nom particulier les Gaulois armoricains donnaient à leur pays avant l'invasion des Romains[2]. César le trouva partagé entre divers peuples, réunis en confédération. Ceux qui occupaient le territoire actuel de la Bretagne étaient les Osismiens, les Curiosolites, les Vénètes, les Rhédones, les Diablintes et les Nannètes. Les Osismiens habitaient l'extrémité du Finistère actuel, leur ville capitale (*Vorganium*) était à Concarneau, suivant M. Walckenaer; à Morlaix, suivant Campden. Les Agnotes, cités par Artémidore, devaient

par les invasions étrangères. La grande démarcation morale de la haute et de la basse Bretagne n'a pas d'autre fondement. Du reste, nous constaterons tous ces phénomènes à mesure qu'ils se présenteront à nous.

[1] Saxons, nom que les Bretons du pays de Galles donnent aux Anglais, depuis l'invasion. — Sauf quelques étymologies historiques, empruntées aux divers dialectes gallfiques et kimriques, nous adoptons pour l'orthographe celtique en général le dialecte du pays de Léon.

[2] Ce nom d'Armorique (Ar-mor, sur mer) s'appliquait à la plupart des contrées maritimes

occuper le bas Léon, et les Corisopites le territoire de Quimper. Un autre *pagus* osismien s'étendait entre les montagnes d'Arez et les montagnes Noires. Ker-Ahès (Carhaix) était, dit M. de Courson, la seule ville de cette contrée. Nous employons ces noms de ville et de capitale, faute de noms plus convenables; la plupart de ces villes n'étaient que des espèces de villages ou de camps fortifiés (*oppida*) qui ne devinrent qu'à la longue, en se développant, ce qu'on appelle proprement des villes. Les Curiosolistes avaient pour capitale Corseul[1] (pays de Saint-Brieuc et en partie de Dinan). Les Vénètes tenaient *Dariovicum* (Vannes) et le *Mare conclusum* (le Mor-bihan, petite mer), d'où ils dominaient toute la confédération armoricaine par leur commerce maritime. Les Rhédones correspondaient à l'évêché de Rennes; les Diablintes, à ceux de Dol et de Saint-Malo. Les Nannètes étaient établis près de l'embouchure de la Loire, où leur port servait d'entrepôt au commerce de la Gaule occidentale. Ptolomée appelle la ville des Rhédones *Condate;* celle des Diablintes, *Neodunum;* celle des Nannètes, *Condivicum*.

Toute cette presqu'île armoricaine n'était alors qu'un sol âpre et noir, coupé de ravins et de fleuves sans nom, défoncé par d'inextricables marais, là couvert de forêts vierges, ici de bruyères sauvages, de dunes bouleversées par les orages; « région triste et solitaire, dit l'auteur de *Velléda*, enveloppée de brouillards, retentissant du bruit des vents, et dont les côtes hérissées de rochers étaient battues d'un océan sauvage. »

Contre l'opinion de M. Guizot, qui place l'origine des alleux dans la Germanie, M. de Courson prouve qu'il y avait chez les Gaulois des terres libres (*aelaoud*), en même temps que des tenures serviles (*tir kevrik*).

Les personnes se divisaient en cinq classes : 1° les druides; 2° les nobles (*equites*), les propriétaires d'alleux; 3° les ambactes ou soldures; 4° les clients; 5° les obærati et les esclaves.

Juges suprêmes en toute chose, les druides étaient les véritables souverains de la Gaule. Leur histoire fera partie de l'histoire de leur religion.

La noblesse était héréditaire et formait une classe à part; mais la naissance, sans l'élection, ne donnait aucune prépondérance dans l'État.

Les druides et les nobles, dit César, comptaient seuls dans le gouvernement de la nation. Le reste composait le peuple proprement dit (*plebs*).

Les ambactes étaient des hommes libres qui, pour une solde convenue, s'attachaient par un pacte réciproque à un chef noble, dont ils suivaient l'étendard à la guerre.

La condition des clients gaulois ressemblait à celle des clients de l'ancienne Rome, et leurs charges aux prestations des temps féodaux. Leur sort était, pour ainsi dire, lié au sort de leurs patrons.

Les ambactes formaient le clan (*familia*), ils tenaient à la race; les clients n'étaient que des dévoués, des ouvriers ruraux.

[1] Les résultats des fouilles récentes de Corseul ne laissent là-dessus aucun doute.

Les obærati étaient des hommes libres tombés en quasi-servitude (*pene servorum loco habentur*) par insolvabilité, et qui redevenaient libres en payant leurs dettes.

Quant aux véritables esclaves, on ignore leur état; mais on sait qu'ils étaient en très-petit nombre.

La gloire des nobles était d'avoir autour d'eux une troupe imposante d'ambactes et de clients : « Celui-là seul, dit Polybe, est puissant et redouté, qui rassemble autour de lui de nombreux partisans, prêts, au premier signal, à exécuter ses ordres. » César cite des chefs dont la famille s'élevait ainsi jusqu'à douze mille hommes. Ces hommes partageaient, aux termes du « pacte d'amitié, » tous les biens de la vie avec leur patron; mais, si celui-ci périssait de mort violente, ils partageaient aussi sa mort et se tuaient de leur propre main. Jamais, jusqu'à César, un seul client n'avait manqué à ce devoir. En revanche, le chef qui eût laissé opprimer ou circonvenir son clan se serait déshonoré aux yeux de tous.

Ne reconnaît-on pas là les *comites* germains, cette belle institution des dévouements, révélée par Tacite, et que les historiens modernes attribuent exclusivement à la Germanie? Cette institution si vantée appartient donc tout aussi bien à la Gaule, de même que l'institution des alleux.

Les cités des confédérations gauloises étaient indépendantes ou tributaires les unes des autres. Chaque cité se composait de quatre cantons (*pagi*), et avait deux chefs (*reges* suivant les Latins, *brenn* dans les lois galloises, *kon* ou *conan*, *teyrn* ou *tiern* (tyrans) dans nos traditions et nos cartulaires). On élisait ces chefs en assemblée générale, parmi les nobles, et, dans les circonstances graves, on élisait parmi les chefs un chef suprême (*pen-tiern*, tête des chefs). « Keltik, prince averne, dit César, après avoir été chef des chefs de toute la Gaule, fut tué par les siens, qu'il voulut traiter en tyran. » Ces royautés étaient temporaires, enfermées dans des limites fort étroites, et le plus souvent disputées par les armes. On nommait encore un général des troupes et un gouverneur annuel, celui-ci pour administrer la cité, celui-là pour défendre le territoire. L'élection de ces deux chefs appartenait aux druides et aux magistrats. En temps de paix, l'assemblée du pays était souveraine; en temps de guerre, le chef des chefs avait un pouvoir dictatorial. Ces chefs suprêmes, chose remarquable! étaient quelquefois empruntés à l'Armorique par l'île de Bretagne, et réciproquement.

M. de Courson est justement frappé du rapport de ces institutions aristocratiques avec celles des premiers Germains, des premiers Italiens et des premiers Grecs. Partout, en effet, ce sont les mêmes divisions territoriales, la même organisation de la cité; partout des hommes libres exerçant la souveraineté, des rois limités et temporaires, des nobles défendant leurs clients comme une famille inviolable. Combien les peuples, dit l'historien, se ressemblent sur tous les points du globe! Ne se ressemblent-ils pas de même, ajoute-

rons-nous, à tous les points de la durée? Qui ne serait frappé de l'analogie des institutions de nos aïeux avec les nôtres? En fait de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, nous n'avons guère inventé que des mots.

Notre savant compatriote va plus loin, et trouve le type du système féodal dans la Gaule. Le fait est que rien ne ressemble mieux à la hiérarchie des vassaux que ces confédérations divisées en cités, ces cités divisées en cantons, ces cantons divisés en familles, ces familles elles-mêmes divisées en sections[1]; et ces sections, ces familles, ces cantons, ces cités et ces confédérations ayant tous leurs chefs superposés les uns aux autres, depuis la plus haute antiquité, suivant le témoignage formel de César. Voilà, certes, bien le foyer de cette féodalité puissante qui, comprimée pendant plusieurs siècles par les conquêtes romaine et franque, trahie çà et là par de violentes réactions vers le passé, finit par éclater après la mort de Charlemagne, et convertit l'Europe entière en une vaste hiérarchie.

Ajoutons qu'on en peut dire autant de la chevalerie, dont nous trouverons l'origine militaire dans les institutions gauloises et bretonnes, et que le christianisme viendra compléter par la foi et par l'amour.

Pendant longtemps, les Gaulois eurent droit de vie et de mort sur leurs femmes et sur leurs enfants. La polygamie était alors en usage parmi les riches. Si le mari mourait subitement, sur le moindre soupçon de sa famille, on livrait les épouses au fer ou au feu; mais César trouva le sort des femmes gauloises bien amélioré, puisqu'elles avaient conquis la communauté des biens et le droit égal d'héritage. Les mères élevaient leurs enfants jusqu'au jour où ils portaient les armes; ce jour-là seulement le jeune Gaulois commençait à exister pour son père.

Les premiers habitants de notre pays furent des hordes de chasseurs et de pasteurs, qui se peignaient et se tatouaient comme les sauvages de l'Amérique et relevaient comme eux leurs cheveux en touffe au sommet de la tête[2]. Ils s'armaient de haches et de couteaux de pierre, de flèches terminées par des cailloux pointus. De petites barques d'osier, recouvertes de cuir, composaient toute leur marine. Ils habitaient les cavernes de la côte, quelques huttes bâties en terre et en bois, surtout les forêts qu'ils rendaient impénétrables, en reployant les branches de manière à former des murailles de feuillage. « Une racine pour nourriture, de l'eau pour breuvage, un arbre pour maison, une arme pour défense : voilà ce qui leur suffisait, » dit Dion Cassius.

Mais bientôt la guerre et le commerce amenèrent à leur suite la civilisation, du moins dans les ports de l'Armorique. Les grands navires des Vénètes sil-

[1] *Non solum in civitatibus, atque in pagis, atque in partibus, sed in singulis domibus factiones sunt*, etc. (César, *Bell. Gall.*, VI, 11). En somme, les Gaulois comptaient vingt-deux nations, les Gallo-Kimris dix-sept et les Belges vingt-trois. Ces soixante-deux nations se subdivisaient en plusieurs centaines de tribus. Quel devait être le nombre des familles comprises dans ces tribus, et des sections comprises dans ces familles? ..

[2] Voir la gravure de la page 5. Am. Thierry, II, ch. 2. Diod. Sic., V, 500, etc.

lomèrent la Manche, rapportant de l'île de Bretagne, à toute la Gaule, des métaux, des pelleteries, des esclaves et des chiens. L'invention du placage, de l'étamage, de la charrue à roues, du crible de crin, des tonneaux cerclés, l'emploi de la marne comme engrais et de l'écume de bière comme levain, appartiennent aux Gaulois. Leurs femmes se lavaient avec cette même écume pour se rafraîchir le teint.

Le point d'honneur des premiers Gaulois fut de se battre nus contre des ennemis bardés de fer. Quand ils virent que c'était aller à la boucherie, ils passèrent d'un excès à l'autre, et se couvrirent d'attributs terribles. Le peuple portait toute sa barbe, teignait sa longue chevelure en rouge, et la laissait flotter sur les épaules. Les nobles se rasaient le visage, mais conservaient d'épaisses moustaches. Le costume national se composait de la braie (large culotte), d'une chemise à manches, rayée, descendant jusqu'aux cuisses, de la casaque ou saie, rayée aussi, ou brodée d'or et d'argent pour les riches; cette saie couvrait le dos et les épaules et s'agrafait sous le menton. Les paysans, demi-nus pour la plupart, y substituaient une peau de bête, ou une pièce d'étoffe grossière (*linn* ou *lenn*).

Chef gaulois.

Les *equites* gaulois du temps des Romains étalaient toute leur richesse en parures : ceintures, ornements, colliers et bracelets d'or. Voici quel était, suivant Diodore de Sicile et Pline, l'accoutrement d'un noble Celte au deuxième siècle avant notre ère : la saie à carreaux éclatants, ou brodée de figures symboliques; les larges culottes, également brodées; les colliers, les bracelets et les anneaux d'or; un baudrier brillant d'or, d'argent ou de corail; à défaut de ce baudrier, des chaînes de cuivre, soutenant un énorme sabre; la cotte en mailles de fer, invention gauloise; un casque de métal, figurant une gueule, surmonté de cornes de buffle ou d'élan, d'ailes gigantesques ou de panaches touffus; enfin, un long bouclier quadrangulaire, peint de vives couleurs et orné de figures d'oiseaux ou de bêtes fauves, qui servaient aux guerriers d'emblèmes et de signes de reconnaissance[1].

Posidonius, qui parcourut si longtemps la Gaule, va nous raconter les repas

[1] Diod., V, 305; IV, 305. — Lucain, I. — Martial, VIII, 55. — Strabon, IV, 196. — Virg., VI. — Sil. Ital., IV, V, 148, etc. — Varron, IV, 20. — Pline, XXXII et XXXIII, 2, 4.

de nos aïeux, avec l'exactitude d'un témoin oculaire : « Autour d'une table basse, on trouve disposées par ordre des bottes de foin ou de paille : ce sont les siéges des convives. Les mets consistent d'habitude en un peu de pain et beaucoup de viande bouillie, grillée, ou rôtie à la broche : le tout servi proprement, dans des plats de terre ou de bois chez les pauvres, d'argent ou de cuivre chez les riches. Quand le service est prêt, chacun fait choix de quelque membre entier d'animal, le saisit à deux mains, et mange en mordant à même; on dirait d'un repas de lions. Si le morceau est trop dur, on le dépèce avec un petit couteau dont la gaîne est attachée au fourreau du sabre. On boit à la ronde, dans un seul vase en terre ou en métal, que les serviteurs font circuler; on boit peu à la fois, mais en y revenant fréquemment. Les riches ont du vin d'Italie et de Gaule, qu'ils prennent pur ou légèrement trempé d'eau; la boisson des pauvres est la bière et l'hydromel. Près de la mer et des fleuves, on consomme beaucoup de poisson grillé, qu'on asperge de sel, de vinaigre et de cumin; l'huile, par tout le pays, est rare et peu recherchée. Dans les festins nombreux et d'apparat, la table est ronde, et les convives se rangent en cercle à l'entour. La place du milieu appartient au plus considéré par la vaillance, la noblesse ou la fortune; c'est comme le coryphée du chœur. A côté de lui s'assied le patron du logis, et successivement chaque convive, d'après sa dignité personnelle et sa classe : voilà le cercle des maîtres. Derrière eux se forme un second cercle concentrique au premier, celui des servants d'armes; une rangée porte les boucliers; l'autre rangée porte les lances; ils sont traités et mangent comme leurs maîtres. (Toujours la féodalité et la chevalerie.) Après des repas copieux, les Gaulois aiment à prendre les armes et à se provoquer à des duels simulés. D'abord ce n'est qu'un jeu, ils attaquent et se défendent du bout des mains; mais, leur arrive-t-il de se blesser, la colère les gagne, ils se battent alors pour tout de bon, avec un tel acharnement, que si l'on ne s'empressait de les séparer, l'un des deux resterait sur la place. Il était d'usage autrefois que la cuisse des animaux servis sur la table appartînt au plus brave, ou du moins à celui qui se prétendait tel; si quelqu'un osait la lui disputer, il en résultait un duel à outrance[1]. »

Les maisons gauloises où fut reçu Posidonius étaient généralement rondes et spacieuses, établies sur une base de pierre, construite en terre et en bois, maintenues par des poteaux, revêtues de claies, et couvertes d'une toiture conique, en chaume ou en paille pétrie dans l'argile. Le jour entrait par une porte étroite, cintrée, et par quelques meurtrières plus étroites encore. Un trou pratiqué dans le toit livrait passage à la fumée de l'âtre, que formaient trois pierres réunies à angle droit. Des familles entières habitaient la même maison, où, hommes, femmes, enfants, frères et sœurs, couchaient dans le même lit, divisé en compartiments. C'est ce qui a fait accuser ces peuples naïfs

[1] Am. Thierry, Posidon., XIII. Id., *ap. Ath. loco citato.* — Id., *ap. Ath.*, IV, 15, etc.

de promiscuité, bien injustement sans doute, car ils avaient en horreur et châtiaient sévèrement l'adultère. Les villages étaient ouverts, ou défendus par de simples tranchées, comblées de fascines. Quelques villes étaient entourées de murs et fortifiées par un ensemble de poutres, de pierres et de terre glaise, dont l'aspect unissait la symétrie à la variété, et qui résistait au choc du bélier comme aux atteintes du feu. Les cités capitales de l'Armorique (*oppida*) étaient sans doute fortifiées d'après ce système; le reste du pays n'avait pas de villes proprement dites. La population éparse dans la campagne accourait, au premier cri de guerre, s'enfermer avec ses troupeaux et ses meubles dans de vastes enclos, formés par des abatis d'arbres au milieu des bois ou des marais. Les habitations des chefs étaient de petites forteresses défendues par les rochers de la mer, par le cours d'un fleuve ou par les fondrières d'un marécage.

Maisons gauloises. P. 15.

Tous les Gaulois étaient soldats. Chaque mère faisait baiser à son nouveau-né l'épée nue de son mari. C'était là le baptême des enfants. De temps en temps le chef de chaque village mesurait les jeunes gens avec une ceinture, et celui dont l'intempérance ou l'oisiveté avait trop développé l'embonpoint payait une amende considérable. Les expéditions extérieures se faisaient par enrôlement facultatif; mais, si le pays était menacé, tout le monde devait le défendre. Les réfractaires étaient punis de la perte du nez, des oreilles ou d'un œil. Dans les circonstances graves, le chef de la cité ou même le chef des

chefs convoquait « un conseil armé, semblable aux *mallen* des Germains; » tout homme en état de combattre était tenu de s'y rendre, sous les peines les plus sévères; celui qui arrivait trop tard subissait la torture ou la mort devant tous les autres. On délibérait sur la situation du pays, on élisait les chefs de guerre, on arrêtait le plan de campagne; puis on distribuait des armes aux vieillards comme aux jeunes gens, car tout Gaulois avait le droit de mourir sur le champ de bataille. On voyait quelquefois, à la tête d'une troupe d'adolescents, de vieux guerriers à barbe blanche, attachés sur leurs chevaux. Les soldats marchaient aux chants des bardes, et beaucoup avaient conservé l'usage de se peindre le corps pour épouvanter les ennemis.

Mère gauloise faisant baiser à son fils l'épée de son mari. — Page 16.

Les emportements du caractère gaulois se retrouvaient dans toutes les assemblées. Les chefs s'y disputaient la parole avec cette éloquence figurée que les Grecs ont traitée de fanfaronne. Leurs clients les encourageaient d'abord par de grands cris, les écoutaient ensuite avec un religieux silence, puis les applaudissaient en choquant le sabre contre le bouclier. Une épée nue était souvent plantée en terre au milieu des conseils. Elle servait à sommer trois fois l'interrupteur de se taire, et, s'il refusait d'obéir, à lui couper une partie de son casque, de façon que le reste ne pût lui servir.

On sait qu'en plaine les Gaulois jetaient tout leur feu dès la première atta-

que; mais, dans leurs forêts et leurs montagnes, ils faisaient la guerre en chasseurs, par pelotons et par embuscades. Des dogues exercés, que l'Armorique tirait de l'île de Bretagne, dépistaient, assaillaient et poursuivaient l'ennemi. Marius, après avoir défait les Cimbres, n'enleva leurs bagages qu'en exterminant leurs chiens. Ces bagages, traînés dans une file de chariots, embarrassaient fort les expéditions gauloises. Chaque soldat portait à dos une botte de paille ou de branchages, pour se reposer avant ou après, souvent même pendant le combat. Les armes étaient le gais (épieu), le matras (javelot), la cateia (arc), la flèche, la fronde, le sabre sans pointe, à un seul tranchant, et cette fameuse lance, arme nationale, dont le fer, long d'une coudée, large de deux palmes, se courbait en croissant comme nos hallebardes, et lacérait horriblement les chairs.

Pausanias cite un corps de cavalerie gauloise appelé *trimurc'aisia* (triple cavalerie) et composé de personnages de distinction. Chacun de ces personnages avait sous ses ordres deux autres cavaliers d'un rang inférieur. Ceux-ci se tenaient derrière leur maître pendant la bataille, soit pour lui présenter un de leurs chevaux, s'il était démonté, soit pour l'emporter de la mêlée, s'il recevait une blessure grave. Dans ce cas et dans celui de mort, il était aussitôt remplacé par l'un des deux écuyers, et celui-ci devait l'être à son tour par son compagnon. — Cette page du sévère historien ne semble-t-elle pas arrachée à quelque livre de chevalerie?

Voici un autre usage des Gaulois, que nous retrouverons chez les chouans, leurs petits-fils : « Quand il arrive, dit César, quelque événement d'importance, les premiers qui l'apprennent le proclament à grands cris dans la campagne : ceux qui entendent ces cris les transmettent à d'autres, et ainsi de suite, de village en village; si bien que la nouvelle traverse la Gaule avec la vitesse de l'oiseau. »

Certains chefs gaulois combattaient sur des chars (covinn), qu'ils dirigeaient avec une redoutable adresse.

Pendant longtemps les Gaulois tuèrent leurs prisonniers de guerre, soit en les brûlant, soit en les crucifiant, soit en les attachant à des arbres pour servir de but à leurs matras, soit en les décapitant sur le champ de bataille même. Alors le fantassin portait ces têtes au bout de sa pique, le cavalier les suspendait au cou de son cheval; l'un et l'autre les clouaient en chantant sur leur porte, comme insignes de leur triomphe; puis, si elles avaient appartenu à quelque ennemi célèbre, ils les rangeaient par ordre, et précieusement embaumées, dans un grand coffre, archives vénérées de la famille, où leurs descendants devaient puiser des leçons et déposer de nouveaux titres. — Céder une de ces têtes au poids de l'or eût été renoncer à toute estime, en convertir les crânes en coupes dans les festins était le comble de la gloire[1]. Posidonius

[1] Strabon, IV, 197. — Diod. V, 506. — *Id.*, IV, 198. — Tite-Live, XXIII, 24. — Posidon.

LE CABARET

PEINTURE ANCIENNE À BOLOGNE

trouva encore ces mœurs farouches dans l'ouest de la Gaule, vers le second siècle avant Jésus-Christ. La vue de toutes ces têtes défigurées et noircies lui souleva d'abord le cœur : « Mais, ajoute le stoïcien, ses yeux s'y accoutumèrent peu à peu. » Le siècle suivant vit disparaître les dernières traces de cette barbarie.

Diodore accuse nos aïeux d'ivrognerie, et beaucoup de leurs descendants ne laissent pas de justifier l'accusation. Ce vice était entretenu par les Italiens et les Massaliotes, qui faisaient pénétrer leurs vins jusqu'aux côtes les plus reculées. Des Gaulois accouraient échanger contre le précieux breuvage leurs métaux, leurs pelleteries, leurs bestiaux et leurs grains, quelquefois même leur personne. « Pour la liqueur on avait l'échanson, » dit l'historien. Sauf ce penchant fatal, l'histoire vante la sobriété des Gaulois armoricains : « Rien n'était plus simple que leur nourriture, dit D. Morice; le laitage, les herbes et les racines, parfois la chair de porc ou la venaison en faisaient les frais. Ils buvaient une sorte de bière qu'ils nommaient *kouron*. Ignorant les délices des nations voisines, ils en ignoraient aussi les maux, et vivaient jusqu'à cent vingt ans. »

Cette simplicité du peuple n'ôtait rien à la richesse ni à l'ostentation des nobles. Plus d'un chef de la puissante nation des Vénètes eût rivalisé sans doute avec ce fameux roi des Avernes, Luern ou Louarn (le Renard), qui, pour parvenir au pouvoir suprême, ne sortait jamais sans faire pleuvoir l'or du haut de son char, qui donnait des festins dans un enclos de douze stades, et remplissait des citernes de vin, d'hydromel et de bière.

Nous arrivons au druidisme, cette grande théocratie gauloise, dont l'Armorique et la Bretagne étaient le double centre. Suivant les traditions des Kimris, ce furent leurs premières tribus, conduites par Hu-Gadarn (Hu le Puissant), leur Prêtre-Dieu, qui, « traversant la mer brumeuse, » apportèrent la religion druidique aux Gaulois, plongés dans les ténèbres du polythéisme. M. Amédée Thierry, frappé des rapports de cette religion avec les cultes secrets de l'Orient, suppose que les Kimris en avaient pris le germe dans leur long séjour en Asie. Quoi qu'il en soit, voici ce que l'histoire et les traditions nous offrent de moins vague sur les croyances et les pratiques de nos aïeux.

Suivant ces croyances, l'esprit et la matière étaient éternels. Le monde, inaltérable dans sa substance, variait perpétuellement dans sa forme, sous les influences de deux agents, l'eau et le feu. L'âme, en quittant le corps, passait dans une sphère inférieure ou supérieure, selon qu'elle avait mérité peine ou récompense. « Il y a pour l'âme, disent les Triades, trois cercles d'existence : 1° le cercle de l'infini ou de l'immatérialité, où la Divinité seule existe et peut seule habiter; 2° le cercle d'état nécessaire (d'ébauche ou d'épreuve), habité par l'être qui tire son existence de la matière, et l'homme traverse ce cercle; 3° le cercle de la félicité, habité par l'être qui tire son existence de ce qui est animé; et l'homme pénètre de ce cercle dans le ciel. » Et plus loin : « Trois causes

font revenir l'homme dans le cercle d'épreuve : 1° la négligence à s'instruire; 2° le peu d'attachement au bien; 3° l'adhérence au mal. »

L'homme qui avait bien vécu reprenait dans le cercle de félicité ses passions et ses habitudes : le guerrier y retrouvait son cheval et ses armes, le chasseur ses chiens et son épieu, le prêtre ses fidèles attentifs, le client dévoué son patron. On envoyait d'ici-bas des nouvelles aux morts, sur la flamme des bûchers; on y jetait des lettres qu'ils lisaient ou remettaient à d'autres morts. On

Nouvelles envoyées aux morts.

se prêtait de l'argent remboursable dans la vie future. Ces merveilleuses idées enfantèrent les dévouements les plus affreux et les plus sublimes. Des femmes, des enfants, des soldures, comme on l'a déjà vu, se jetèrent par troupes dans les flammes pour rejoindre ceux qu'ils pleuraient. Le fanatisme fit de ces dévouements un devoir exécrable. Afin que le chef mort conservât son rang dans l'autre monde, sa famille enterrait ou brûlait avec lui, non-seulement son cheval de guerre, ses armes et ses parures, mais souvent encore des hécatombes de clients.

Les druides paraissent avoir enseigné un seul Dieu; mais ce Dieu prenait pour l'intelligence du peuple autant de formes qu'il avait d'attributs : celles de l'eau, du vent et du soleil ou de la lune, par exemple. Le nombre trois, chose remarquable, était le nombre sacré; on le retrouve dans toutes les traditions des bardes. Ces traditions, que nous examinerons en leur lieu, reviennent sans cesse sur ce Hu-Gadarn, conducteur des Kimris en Occident, et dont elles font

le représentant de Dieu sur la terre. Voici une des fables les plus curieuses qu'on ait rattachées à sa personne et à celle de sa femme.

« Hu avait placé sa demeure près d'un lac immense, dont les eaux élevées menaçaient incessamment la terre; toutefois de fortes digues la défendaient de l'inondation. Mais un castor qui travaillait à percer ces digues y parvint un jour, et les eaux couvrirent la face du globe.

« Toute la race humaine périt, excepté un homme et une femme, qui se sauvèrent dans un vaisseau sans voiles, que la prévoyance de Hu avait préparé dès longtemps. Ce vaisseau portait un échantillon mâle et femelle de chaque espèce d'animaux.

« Mais la terre était retenue sous les eaux par le castor, et il fallait l'en retirer. Hu possédait deux bœufs superbes : il leur commanda de s'atteler à la terre et de l'arracher à l'abîme. Les bœufs obéirent à leur maître, et ramenèrent le globe à la surface du lac. Dans les efforts qu'ils firent pour combattre ceux du castor, l'un des bœufs de Hu se donna tant de peines, que ses yeux sortirent de leurs orbites et qu'il mourut aussitôt. Désolé de la perte de son compagnon, l'autre bœuf refusa toute nourriture et expira peu de temps après.

« Après avoir sauvé ainsi la matière animée, Hu fonda les institutions des hommes. Il forma la race primitive en familles. Il leur enseigna la justice, l'amour de la paix et l'art de l'agriculture.

« Le char de Hu est éternellement entouré des rayons du soleil; l'arc-en-ciel lui sert de ceinture; ses bœufs sont conduits dans le ciel par cinq génies, couverts de harnais d'or et de flammes, et réunis par une chaîne d'or.

« Hu est encore le dieu de la guerre, le vainqueur des géants, le protecteur dans les ténèbres, le défenseur du sanctuaire. Il prête aux héros sa force; il inspire la patience dans les peines et la constance dans les travaux.

« Hu est enfin le père des druides et le roi des bardes, élevé à la présidence dans le cercle de pierres (kromleac'h, vulgairement cromlec'h) qui représente le monde. C'est lui qui modère et règle les eaux; les bénédictions suivent la vache qui l'accompagne sans cesse.

« Hu n'a pas été seul en ce monde. Une femme, une enchanteresse, nommée Koridwen, embellissait les jours qu'il passait dans son domaine de Penlem (l'extrémité du lac.)

« Koridwen mit au jour trois enfants : Mor-Vran, son fils aîné (le corbeau de mer, le chef des navigateurs); Creiz-Vion, sa fille, la plus belle du monde (le milieu de l'œuf, le symbole de la vie), et un second fils, du nom d'Avank-du (le castor noir, l'ignorant), le plus hideux des êtres.

« Koridwen voulut donner quelque science à ce dernier, pour qu'il ne semblât pas trop indigne de son rang. Elle résolut donc de lui préparer, selon les rites mystérieux, l'eau de la divination.

« Elle se rendit, à cet effet, dans la terre du Repos, où se trouvait la cité du Juste, et, s'adressant au nain Gwion (l'esprit), gardien du temple, elle le

chargea de surveiller la préparation mystique. Un aveugle, nommé Morda, devait entretenir le feu sous le vase, et faire bouillir sans interruption la liqueur, jusqu'à l'expiration d'un an et un jour.

« Durant cette opération, Koridwen étudia le cours des planètes, et recueillit par les bois les plantes dont elle seule connaissait la vertu.

« L'année allait expirer enfin, lorsqu'une trop vive ébullition rejeta du vase trois gouttes de l'eau miraculeuse, qui tombèrent sur le doigt du petit Gwion. La chaleur brûlante de cette eau lui fit brusquement porter son doigt à sa bouche. A peine les trois gouttes précieuses eurent-elles touché ses lèvres, que l'avenir se découvrit à ses yeux. Il vit d'abord qu'il n'avait qu'à se garder de la colère et des poursuites de Koridwen, dont la science devinait tout. Cette frayeur lui fit prendre la fuite.

Le petit Gwion.

« Sauf les trois gouttes tombées sur le doigt de Gwion, toute l'eau du vase était empoisonnée; il se renversa lui-même et se brisa.

« Or le terme venait d'échoir, Koridwen entrait à l'instant même. Sa colère fut sans bornes, quand elle vit son travail d'une année perdu!... Elle s'en prit d'abord à l'aveugle Morda; mais elle reconnut bientôt que le petit Gwion était le coupable, et elle se mit à sa poursuite.

« Grâce à l'effet des gouttes merveilleuses, Gwion aperçut en esprit Koridwen, et, pour fuir avec plus de vitesse, il se changea en lièvre; mais Koridwen se changea elle-même en levrette, et le chassa jusqu'au bord d'une ri-

vière. Aussitôt le petit Gwion de sauter dans le courant et de prendre la forme d'un poisson: mais son ennemie, déjà convertie en loutre, le suivit de si près, qu'il n'échappa qu'en se faisant oiseau. Alors Koridwen revêtit les ailes de l'épervier, plana au-dessus de sa proie, et, se précipitant sur elle comme un trait, elle allait la saisir dans ses serres. Tout frissonnant de terreur, Gwion aperçoit heureusement un monceau de froment sur une aire; il se laisse tomber au beau milieu, et le voilà devenu grain de blé! Mais quelle est cette poule noire, à la crête écarlate, qui s'élance sur le tas de froment? Pauvre petit! C'est Koridwen. Elle fit si bien de ses argots et de son bec, qu'elle découvrit Gwion, et l'avala.

« Koridwen était vengée, mais elle fut bien punie, à peine avait-elle avalé son ennemi, qu'elle devint enceinte. Sa grossesse dura neuf mois, et Hu condamna d'avance à la mort l'enfant qu'elle portait. Or voyez la puissance du sentiment maternel! Lorsque Koridwen fut délivrée, elle trouva l'enfant maudit si aimable, qu'elle ne put se résoudre à le faire périr.

« Hu, toujours sage, lui conseilla de le placer dans un berceau reconvert de cuir, et de le lancer à la mer. Koridwen écouta cet avis, prit son fils dans ses bras, lui donna un premier et dernier baiser, le déposa dans le berceau, et l'abandonna aux vagues.

« En ce temps-là, le réservoir du roi Gouydno (prononcez Gwezno), placé près du rivage, non loin de son château, lui donnait, à certain jour de l'année, une quantité de poissons, dont le prix était immense.

« Gouydno n'avait qu'un fils, nommé Elfin. C'était le plus malheureux de tous les êtres: rien ne pouvait lui réussir: de sorte que son père le croyait né à une heure fatale. Les conseillers de Gouydno l'engagèrent à laisser faire à son fils l'épuisage du réservoir : peut-être trouverait-il quelque adoucissement à son sort, au fond de l'eau qui donne la science.

« Le jour arrivé, Elfin vida le réservoir... et n'y trouva rien, pas même de poisson!... Mais, comme il s'en revenait fort tristement, il aperçut un berceau de cuir, échoué sur l'empellement de l'écluse.

« — Le malheur vous suit partout, lui disait alors un des éclusiers. Vous avez détruit jusqu'à la vertu de ce réservoir!

« — Attendez, répond Elfin, peut-être ce berceau vaut-il mieux que tous les poissons de la mer!

« — Le couvercle de cuir fut enlevé, et l'éclusier, apercevant la tête d'un enfant, s'écria : Taliesin (front radieux)[1]!

« — Front radieux sera son nom, » répliqua le prince, qui prit l'enfant dans ses bras, et, oubliant ses propres malheurs, l'emporta sur son cheval.

[1] Ce nom, généralement porté par les chefs des druides et des bardes, a sans doute été altéré dans sa seconde partie, par Davies, car nous y trouvons bien le mot *tal*, *talek*, *front* ; mais non le mot *radieux*, du moins en celto-breton.

« Aussitôt, et au grand étonnement d'Elfin, l'enfant se mit à chanter un hymne à son libérateur, et lui prophétisa sa renommée future.

« On juge si celui-ci oublia, en l'écoutant, le malheur qui l'avait poursuivi jusqu'à la pêche du réservoir!

« Elfin porta l'enfant au château et le présenta à son père. Gouyduo demanda si c'était un être matériel ou un esprit. L'enfant répondit encore par une chanson mystique, où il déclarait avoir vécu dans tous les âges, et s'identifiait avec le soleil, dont il portait le nom.

« Gouyduo, émerveillé, lui demanda une nouvelle chanson, et l'enfant répondit :

« Je suis né trois fois. Je sais comment il faut étudier pour arriver au savoir. Que les hommes viennent chercher toutes les sciences dont la source est dans mon sein; car je sais tout ce qui doit être[1]. »

Cette tradition ne rappelle-t-elle pas, à s'y méprendre, l'histoire de Noé et de Moïse? Cette Koridwen, les corybantes; ce Gwion, le Gigon ou l'Hermès-Héraclès des Egyptiens; et ce vase mystique, le vase des Cabires de Samothrace, comme le fait observer M. de la Villemarqué? On verra plus tard Koridwen et Gwion donner naissance aux fées et aux nains de la Bretagne; et l'on va reconnaître, dans les travaux, dans les voyages et dans les incarnations de Gwion, une allégorie des études, des épreuves et de l'initiation druidiques.

Malheur à l'historien qui négligerait de pareils détails, sans lesquels les mœurs des peuples resteraient à l'état d'énigmes!

L'initiation druidique avait trois degrés, qui formaient la hiérarchie sacerdotale : les bardes, les ovates, les druides.

Les bardes (*barz*, poëte) étaient les improvisateurs sacrés de la Gaule. Ils chantaient dans les fêtes publiques, en s'accompagnant de la rotte (instrument à trois rangs de cordes), les traditions nationales et les exploits des chefs; ils encourageaient les victimes sur la pierre du sacrifice, et les guerriers sur le champ de bataille; il distribuaient la gloire aux braves et la honte aux pusillanimes; à leur voix toute-puissante, les âmes s'exaltaient ou s'apaisaient comme par enchantement. Ils portaient des vêtements courts et commodes, de larges braies descendant jusqu'à la cheville du pied, une tunique pour servir dans les cromlec'h, une cuirasse pour accompagner les armées, la rotte jetée sur l'épaule, la hache de bataille à la main.

Les ovates (devins) étaient chargés de la partie matérielle du culte et des sacrifices. Ils étudiaient les sciences naturelles, l'astronomie, la médecine, la divination par le vol des oiseaux et par les entrailles des victimes. Comme les bardes, ils menaient la vie séculière; aucun acte public ou privé, civil ou religieux, ne pouvait s'accomplir sans leur intervention. Ils portaient la robe des prêtres, sans ornements.

[1] Ed. Davies, *Mythology and rites of the British Druids*. — *Celtic Researches*

Les druides (de *derv* ou *derô*, chêne; hommes des chênes) formaient la classe supérieure et savante de l'ordre. Arbitres de la paix et de la guerre entre les nations, sénateurs de droit en Armorique, ils avaient le privilége exclusif de la théologie, de la législation et de l'éducation.

Leur enseignement, tout verbal, était rédigé en vers, afin qu'il se fixât mieux dans la mémoire. Ils prêchaient surtout l'amour de la gloire et le dévouement à la patrie. Ils ne confiaient rien au papier, ni à la pierre, ni à la toile; et les seuls monuments qui nous restent d'eux sont des traditions obscures, surprises aux derniers bardes, et des monuments informes à qui la science arrache à peine quelques secrets.

L'ordre des druides était électif et se recrutait parmi des adeptes formés par un long noviciat. Ce noviciat, mêlé de sévères épreuves, au fond des cavernes et des bois, durait quelquefois plus de vingt ans; car il fallait apprendre par cœur toute une encyclopédie poétique. Un druide suprême, armé pour la vie d'un pouvoir absolu, veillait au maintien de l'institution. A sa mort, le plus élevé après lui le remplaçait, et, s'il y avait des rivaux, leur lutte allumait souvent la guerre civile. Les druides discutaient et jugeaient, en cours de justice ou en colléges, toutes les questions d'intérêt public et privé. La plus solennelle de leurs assemblées se tenait une fois l'an, au centre religieux de toute la Gaule, que les uns placent dans le pays de Chartres, les autres dans la fameuse plaine de Carnac, au pays des Vénètes.

Le costume des druides se composait d'une robe et d'un manteau de lin blanc (*belc'h*, lin, d'où *belek*, nom des prêtres en basse Bretagne). Ils portaient des bracelets d'or. Une ceinture de lames d'or ceignait les flancs du grand druide; son front se couronnait d'une branche de chêne, de lierre ou de verveine. Il avait le privilége de la faucille d'or.

On se figure quel despotisme devaient exercer de pareils personnages, dépositaires de tout pouvoir, interprètes de toute loi, juges et bourreaux tout ensemble; épiant la société entière par les yeux de leurs adeptes; cachés eux-mêmes dans des forêts aussi vieilles que le monde, — où pénétraient à peine les rayons du soleil, — dont la tempête seule troublait le vaste silence, et d'où ces blancs fantômes ne sortaient que pour célébrer les plus terribles mystères, pour frapper au cœur des victimes humaines, ou pour prononcer des arrêts sans appel! Malheur à celui qui encourait leur excommunication! Il n'était plus qu'un objet d'horreur et de haine. On pouvait l'abandonner, le dépouiller, le tuer impunément. Les rois les plus puissants tremblaient devant la face des druides; « sur leurs trônes dorés, ils n'étaient que les ministres et les serviteurs de ces rois des rois[1]. »

Cette omnipotence ne devait pas durer toujours. Même avant que le christianisme eût remplacé le druidisme, l'ordre héréditaire des nobles, ennemi na-

[1] Dion. 39 — Am. Thierry, *Histoire des Gaulois*. — César, VI. — Strabon, IV. — Lucain

turel du principe électif qui faisait la force des druides, parvint à balancer leur gouvernement théocratique par une aristocratie militaire, indépendante. Mais cette division affaiblit la Gaule et causa son asservissement. Du reste, les druides proprement dits gardèrent leur influence civile, même en perdant leur influence politique; la dégradation porta spécialement sur les ovates et sur les bardes. Les ovates devinrent les devins des armées, les sorciers des campagnes, les médecins des villes, les aumôniers des chefs, pour ainsi dire. Les bardes descendirent davantage encore, et ne furent plus que les parasites attachés à la personne des nobles, pour les glorifier en public ou les amuser en particulier. En voici un exemple frappant, cité par Posidonius.

Le fameux Luern, dont nous avons parlé, traitait un jour grandement sa cour; un de ses bardes, ayant manqué l'heure du repas, arriva comme le roi montait dans son char. Chagrin de ce contre-temps, le poëte saisit sa *rotte*, et, sur une modulation triste et grave, il célébra d'abord la générosité de son maître et la splendeur de ses festins, puis il déplora le sort du pauvre barde que sa mauvaise fortune y amenait trop tard. Tout en chantant, il courait auprès du char royal. Luern, pour le consoler, lui jeta une bourse remplie d'or. Le barde se courba, la ramassa et reprit aussitôt ses chants; la modulation était bien changée : au lieu de la tristesse, c'était la gaieté qu'elle respirait : O roi! l'or germe sous les roues de ton char, et tu fais naître sur ton passage les félicités des mortels.

Alors sans doute les bardes bretons commencèrent à mériter les reproches que leur adressa plus tard Aneurin, de boire et de manger toute la nuit, et de dormir toute la journée, de n'avoir plus de chants que pour Seithenin, le dieu des ivrognes, lequel, ayant bu trop d'hydromel, noya six villes en introduisant la mer dans l'île de Bretagne. — « Mangeons et buvons avant de mourir, » chantaient les bardes dégénérés aux Bretons du cinquième siècle, décimés par la peste et les barbares. Et dans le siècle suivant, dit Aneurin, s'ils n'avaient pas été surpris par les Saxons après s'être enivrés avec leurs bardes, ils n'auraient point perdu cette bataille de Cattraeth, où, de trois cent soixante mille nobles, trois seulement échappèrent.

Le druidisme résista plus longtemps en Armorique. Il dormit sous la culture romaine jusqu'au jour où le bon grain tomba sur la Gaule. Alors les Bretons, qui avaient toujours cru à l'immortalité de l'âme et à la médiation divine, se précipitèrent dans les bras de Jésus-Christ.

En mémoire du lac de Hu, les lacs et les fontaines étaient sacrés. Leur fête durait trois jours, pendant lesquels on offrait sur la pierre sainte des vêtements de laine, des fruits et des animaux.

Mais les véritables temples du Dieu inconnu étaient les cercles de pierre, *cromlec'h* (*kroum*, courbe; *leac'h*, lieu). Un grand *menhir* (pierre longue), ou *peulven* (pierre levée), en défendait l'approche. Des *dolmens*, tables de pierre, servant d'autels, s'élevaient à côté. Plus loin s'étendaient les *carnellou*, cime-

tières (mot à mot charniers), réunion de menhirs alignés avec ordre ou dispersés au hasard. D'autres menhirs étaient destinés à garder la mémoire des hommes illustres ou des grands événements. Les pierres branlantes, dit la tradition, prédisaient l'avenir à celui qui savait étudier leurs mouvements. Celle de Trégunc (*Tré-Konk*), près Concarneau, est encore consultée par les maris qui craignent le sort de Georges Dandin.

Consultation de la pierre branlante.

Nous reviendrons sur toutes ces pierres, et sur leurs diverses destinations, quand nous traiterons spécialement des monuments de la Bretagne. Nous en avons trouvé le plus grand nombre dans le Morbihan et dans le Finistère, qui semblent avoir été, ainsi que leurs îles occidentales, le séjour des principaux colléges druidiques.

Les Romains ont sans doute exagéré l'horreur des sacrifices humains dans la Gaule. Mais ce n'est pas une raison pour ranger ces sacrifices parmi les fables. Il est avéré que les Gaulois croyaient racheter la vie d'un homme par la vie d'un autre; qu'ils interrogeaient le sort dans les entrailles humaines. Seulement, ces victimes n'étaient autres que les malfaiteurs condamnés à mort, du moins pendant les siècles qui ont précédé l'ère chrétienne.

Il faut, nous l'avons déjà dit, remonter jusqu'à la barbarie primitive pour retrouver l'immolation des prisonniers de guerre. Alors, il est vrai, le Celte cherchait dans les entrailles d'un ennemi torturé ses propres destins ou ceux de la patrie. De vieilles femmes aux pieds nus, aux cheveux blancs, à la ceinture d'airain, accompagnaient les armées; elles dressaient dans le camp leur appareil de sorcellerie, l'escabeau, le coutelas et la chaudière de cuivre: puis elles frappaient à la gorge les captifs désignés par le sort, lisaient l'avenir dans la couleur ou l'effusion de leur sang, et se partageaient en hurlant leurs en-

trailles palpitantes. D'autres fois, les victimes étaient crucifiées en public, et percées de mille flèches; ou bien toute une hécatombe vivante, enfermée dans un colosse d'osier, à figure humaine, brûlait au milieu d'horribles clameurs, couvertes par les chants des bardes[1].

Quand ces supplices devinrent la punition des condamnés, si leur nombre était insuffisant, le fanatisme y ajoutait des victimes volontaires. Peu importait au Gaulois qui passait dans l'autre vie d'abandonner son corps au couteau fatidique de l'ovate! Les druides avaient la garde des criminels réservés aux sacrifices. Ils les immolaient gratuitement pour la patrie; mais les particuliers n'obtenaient cette faveur qu'au prix de riches offrandes, de lingots d'or et d'argent, plongés dans les lacs ou entassés dans les cromlec'h. Ces dons restaient là des années entières, sans garde ni défenseurs; mais quel sacrilége eût osé toucher à la propriété des dieux? Au jour indiqué pour le sacrifice, le collége s'assemblait dans l'enceinte du cromlec'h. Le condamné était étendu sur le dolmen, au pied d'un vieux chêne, orné de trophées d'armes; le chef des druides, tourné vers l'Orient, invoquait la lumière du soleil; l'ovate frappait la victime au-dessous du diaphragme, avec un de ces couteaux de pierre qu'on trouve encore enfouis sous les monuments celtiques; et, au bruit des voix et des instruments des bardes, le prêtre interrogeait l'agonie du supplicié.

M. de la Villemarqué cite, dans son recueil des *Contes populaires*, un chant fort curieux attribué à la victime sur le dolmen.

« Hu! ô toi dont les ailes fendent l'air, ô toi dont le fils était le protecteur des grands priviléges, le hérant bardique, le ministre, ô père de l'abîme! — Ma langue dira mon chant de mort au milieu du cercle de pierres qui enferme le monde. — Soutien de la Bretagne, Hu, dont le front rayonne, soutiens-moi! C'est la fête autour des deux lacs : un lac m'environne et environne le cercle; le cercle environne un autre cercle ceint de douves profondes. Une belle retraite est devant; de grands rochers la recouvrent; le serpent s'avance dehors en rampant vers les vases du sacrificateur, du sacrificateur aux cornes d'or. Les cornes d'or dans sa main, sa main sur le couteau, le couteau sur ma tête[2]. »

Les druides représentaient parfois la lutte des bœufs de Hu avec le castor. La garde des bœufs sacrés était une charge importante de l'ordre.

L'année druidique se divisait en lunaisons, ce qui fit dire aux Romains que

[1] César, IV, 16. — Strabon, VII; IV, 198. — Diodore, V, 308. — Lucain. — Lactance.

[2] Comment ne pas rapprocher ce chant de mort, et tout ce qui précède, du chant de mort des Indiens, et des mille détails si admirablement mis en scène par M. de Chateaubriand dans *Atala* et les *Natchez?* Et quelle confirmation viennent donner au système que nous avons exposé, sur nos origines, ces rapports frappants et multipliés entre les anciennes mœurs des Celtes et des Germains et les mœurs conservées jusqu'à nos jours par les peuplades indiennes! Ces rapports saisissent, à chaque ligne, dans les récits des voyageurs, dans les notes de l'introduction de Robertson à l'*Histoire de Charles-Quint;* dans l'*Histoire de la Civilisation*, de M. Guizot, et surtout dans les pages si éloquentes de M. de Chateaubriand.

les Gaulois mesuraient le temps par nuits et non par jours, — comme il convenait aux descendants de Pluton, roi des enfers. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les prêtres de Hu avaient des connaissances profondes en astronomie et en physique, connaissances puisées dans l'éternelle contemplation de la nature et des astres. Quant à leur médecine, exercée par les ovates, c'était une sorte de magie, appliquée à certaines plantes. Pour guérir les bestiaux, il fallait jeter dans leur abreuvoir le samolus (mouron d'eau), cueilli à jeun, de la main gauche, en détournant la tête. On se préparait à la récolte du sélage, mousse purgative, par des ablutions et par une offrande de pain et de vin; ensuite on partait nu-pieds, vêtu de blanc; on s'inclinait comme par hasard sur la plante, et, glissant la main droite sous le bras gauche, on l'arrachait sans la couper, et on l'enveloppait d'un linge qui ne servait qu'une fois. C'était un autre cérémonial pour la verveine. Mais la panacée des druides (*omnia sanantem*) était le fameux gui de chêne. « Le gui est une plante parasite, vivace et ligneuse, qui naît et se développe sur les branches dépouillées des arbres, dont

La récolte du gui. — Page 5[illegible].

elle pompe la sève à travers leur écorce. Ses fleurs jaunes, groupées en cloches, apparaissent ordinairement vers le mois de février; elles produisent de

petites baies ovales, molles et blanches, qui mûrissent en automne. » Le gui pousse très-rarement sur le chêne. Cette rareté le rendait d'autant plus précieux aux Gaulois, que le chêne lui-même était leur arbre sacré, semé du ciel par la main de Dieu (*cœlo missum putant*). La verdure éternelle du gui, symbole de l'éternité du monde, ne pouvait se marier au tronc du chêne sans lui emprunter des vertus merveilleuses. On le cherchait donc avidement dans les forêts, et, lorsqu'on l'avait trouvé, les prêtres l'allaient cueillir en grande pompe. « Cette cérémonie se pratiquait en hiver, à l'époque de la floraison, lorsque la plante est le plus visible, et que ses longs rameaux verts, ses feuilles et les touffes jaunes de ses fleurs, enlacés à l'arbre dépouillé, présentent seuls l'image de la vie au milieu d'une nature stérile et morte. C'était le sixième jour de la lune que le gui devait être coupé, et il devait tomber, non pas sous le fer, mais sous le tranchant d'une faucille d'or. Une foule immense accourait de toutes parts pour assister à la fête, et les apprêts d'un grand sacrifice et d'un grand festin étaient faits sous le chêne privilégié. A l'instant marqué, un druide en robe blanche montait sur l'arbre, et tranchait la racine de la plante, que d'autres druides recevaient dans une saie blanche; car il ne fallait pas qu'elle touchât la terre. Alors on immolait deux taureaux blancs, dont les cornes étaient liées pour la première fois, et la journée se passait en réjouissances. »

Le gui de chêne était probablement un objet de commerce pour les druides, qui lui avaient fait la réputation d'un antidote universel et d'un remède sûr contre la stérilité.

Ils fabriquaient aussi des talismans symboliques, comme les chapelets d'ambre que les guerriers portaient sur eux dans les batailles, et qu'on retrouve encore à leur côté dans les tombeaux. Le plus précieux de tous ces symboles était l'œuf de serpent, qui rappelle à la fois l'œuf cosmogonique des mythologies orientales et l'éternelle rénovation dont le serpent était l'emblème.

Des prêtresses et des magiciennes étaient affiliées et soumises à l'ordre des druides, surtout en Armorique. Leur règle se composait des contradictions les plus étranges. Ici, les hommes étaient exclus de leurs rites mystérieux; là, elles ne pouvaient dévoiler l'avenir qu'à l'amant qui les avait profanées; ailleurs, elles se vouaient à une virginité perpétuelle, ou bien, quoique mariées, aux épreuves d'un long célibat. Pline rapporte « qu'elles assistaient parfois à des sacrifices nocturnes, toutes nues, le corps teint de noir, échevelées, dans des transports frénétiques, une torche ardente à la main. » Les prêtresses vierges formaient la première classe des druidesses; les gardiennes des temples, figurantes des cérémonies, la seconde classe; les femmes des druides, la troisième classe. Elles étaient spécialement consacrées au culte de Koridwen, la femme de Hu, dont elles célébraient les fêtes par des danses que Strabon compare à celles des bacchantes et aux orgies de la Samothrace.

Leurs principaux collèges occupaient les îles qui environnent l'Armorique;

LA COURSE

l'île d'Onessant (l'*Uxantis* des Grecs), l'île de Batz (la *Barsa insula* des Latins), mais surtout la célèbre île de Sein, appelée *Sena* par Pomponius, et un îlot situé près de l'embouchure de la Loire.

Les prêtresses nannètes composaient exclusivement ce dernier collége. A des époques prescrites, et à la nuit close, elles s'embarquaient pour aller visiter leurs maris sur le continent, passaient la nuit dans des cabanes préparées exprès, et s'éloignaient au point du jour à force de rames.

Une fois chaque année, les druidesses découvraient et recouvraient leur temple, d'une nuit à l'autre. Couronnées de lierre et de feuillage, elles commençaient au premier rayon du soleil, enlevaient le chaume et la charpente du toit, et les remplaçaient par de nouveaux matériaux. Si l'une d'elles avait le malheur d'en laisser tomber quelque chose, un cri poussé par toutes les autres était son arrêt de mort; elles s'élançaient avec rage sur la maudite, la mettaient en pièces et semaient ses chairs palpitantes[3].

Les vierges de l'île de Sein avaient plein pouvoir sur la nature. Les marins de toute la Gaule et de l'île de Bretagne, parfois les rois et les empereurs, consultaient leurs oracles. Elles déchaînaient ou calmaient en chantant les tempêtes, annonçaient l'avenir, guérissaient tous les maux, se métamorphosaient comme les dieux de la Fable. Le profane assez hardi pour aborder leur île s'en voyait repoussé par la foudre et les éclairs, par des spectres armés de flammes, par des bruits de cymbales retentissantes et par des hurlements épouvantables. La mort de ces vierges sacrées présageait toujours les plus grands malheurs à la patrie. S'il arrivait, dit le père Martin, qu'une sécheresse prolongée menaçât les récoltes, les druidesses revêtaient leurs robes blanches, leurs voiles traînants, la ceinture et les bracelets d'or: elles s'emparaient d'une jeune vierge qu'elles dépouillaient de tous ses vêtements, et allaient chercher avec elle la plante salutaire appelée belisa. La vierge arrachait cette plante avec le petit doigt de la main droite, et l'attachait au petit doigt de son pied droit. Puis toutes les filles du pays, armées de branches, l'accompagnaient jusqu'à la rivière la plus proche. Là, elles la plongeaient dans l'eau, l'aspergeaient avec leurs rameaux à plusieurs reprises, et la ramenaient au temple à reculons. Il pleuvait aussitôt par torrents.

Nous devions nous étendre sur les institutions et sur les mœurs gauloises, parce qu'elles sont la source et l'explication de toute notre histoire. C'est pour avoir omis ou effleuré ces origines que tant d'historiens ont ignoré ou méconnu la nationalité bretonne. Cette nationalité, — renouvelée au quatrième siècle, et non remplacée par les colonies celtiques de la Grande-Bretagne, — dérive, en tout ce qui la caractérise, des institutions et des mœurs de la Gaule : la Bretagne actuelle est encore fille de l'ancienne Armorique. On en trouvera la preuve matérielle à chaque page de ce livre, en voyant les traditions druidiques persister dans le catholicisme de nos paysans, les clans et la confédéra-

tion se continuer dans la féodalité, le « pacte d'amitié » dans la chevalerie, les assemblées du pays dans les états, les colons dans les fermiers, la langue celtique dans la langue bretonne, les ovates dans les sorciers, les bardes dans les poètes populaires, les druides et les druidesses dans les dus et les korrigan (les nains et les fées), la fête des lacs dans la fête des fontaines, les duels des festins dans les tournois et les luttes, la chasse aux hommes dans la chouannerie, enfin la braie dans le bragon-bras.

Voici maintenant venir Jules César, l'historien conquérant, l'épée dans une main et la plume dans l'autre, apportant une lumière impérissable à notre histoire et une servitude passagère à nos aïeux.

Jules César.

Le christianisme en Armorique.

CHAPITRE DEUXIÈME

Conquête des Gaules par les Romains : Jules César. Forces de l'Armorique. Guerre des Vénètes. — Soumission de l'Armorique : Vercingétorik. — Domination romaine : Etat de la Gaule et de l'Armorique ; celle-ci maintient sa nationalité. — Révoltes : Les Bagaudes. Les Armoricains et les Bretons. Caradok. — Affranchissement et colonisation de l'Armorique : Maxime et Conan. — Période des rois : Ce qu'étaient les rois bretons. — Le christianisme en Armorique : Saint Clair, Donatien et Rogatien. Légende de saint Riok, etc. Persistance des idées druidiques. Les onze mille vierges. — Migrations des Bretons insulaires : Leur établissement en Armorique. — Haute Bretagne et basse Bretagne : Divisions territoriales. Evêchés. Comtés, etc. — Gouvernement : Rois suprêmes. Comtes. Evêques. Mac-tierns. Loi *thanistry*. Tyrannisses.

DOMINATION ROMAINE

Avant de s'agenouiller devant la croix de Jésus-Christ, l'Armorique devait passer sous le joug des Romains : une sujétion de quatre cents ans devait la préparer au grand affranchissement catholique.

Depuis le jour où le brenn des Gaulois, pesant la rançon de Rome, avait jeté son épée dans la balance, en disant : « Malheur aux vaincus ! » les Romains avaient résolu l'asservissement de toute la Gaule. Ils commencèrent par la Gaule cisalpine, qu'ils emprisonnèrent dans un cercle de forteresses; puis

vint successivement le tour des tribus alpestres, des Saliens, des Allobroges, des Helvètes, des Nerviens, des Aquitains, des Belges, et enfin de l'Armorique. Ces dernières proies étaient réservées à Jules César.

« J'aurais voulu voir, dit M. Michelet, cette blanche et pâle figure, fanée avant l'âge par les débauches de Rome, cet homme délicat et nerveux, le front nu sous les pluies de la Gaule, à la tête des légions, traversant nos fleuves à la nage: ou bien à cheval, » au milieu de sa garde germaine[1], « entre les litières où ses secrétaires étaient portés, dictant quatre, six lettres à la fois: exterminant sur son chemin deux millions d'hommes, et domptant en dix années la Gaule, le Rhin et l'Océan du Nord. »

Si un tel homme était bien fait pour venger les vaincus du brenn, la Gaule était bien faite aussi pour tenter un tel homme. Divisée par les querelles des druides et des nobles, et par la rivalité des confédérations, la Gaule n'était plus qu'un chaos armé, où la conquête seule pouvait ramener l'ordre. César nous a raconté lui-même avec quelle habileté profonde il dompta ces peuples ennemis les uns par les autres, séduisant ceux-ci avec des caresses, vendant ceux-là par cinquantaines de mille, laissant aux premiers leurs chefs et leurs lois, imposant aux seconds le joug de ses lieutenants, se multipliant comme le Protée antique, et voyageant comme les esprits des légendes.

La confédération armoricaine devait succomber la dernière, pour deux raisons : à cause de sa position et à cause de son organisation. Là, le druidisme régnait encore et maintenait l'esprit national. Il le maintint même après la conquête, comme on le verra bientôt. Quant aux difficultés matérielles, elles furent prodigieuses. César se fit tour à tour soldat, marin, pionnier, architecte, créa des navires et des matelots, détourna ou refoula les fleuves, enfin ne put occuper la terre que par la mer, et la mer que par la terre. Il faut lire, dans ses Commentaires, les détails de sa lutte « avec ces peuples amphibies, » au milieu de leurs presqu'îles noyées ou abandonnées par les flots, dans leurs marais bourbeux ou dans leurs forêts impénétrables.

Une page précieuse du conquérant nous donne les forces de l'Armorique vers cette époque. Elle devait fournir, pour la défense commune de la Gaule, six mille hommes par tribus, en tout trente-six mille hommes. Or les levées de la Gaule entière formaient deux cent soixante-six mille hommes: l'Armorique y figurait donc pour un septième. Sa population dépassait d'autant plus son contingent, qu'on ne fit point marcher, dit César, tous les hommes en état de prendre les armes.

[1] Le cheval de guerre de César avait une célébrité particulière. Né à Rome, dans les écuries du proconsul, on remarqua qu'il portait aux sabots comme l'empreinte d'une main. Les augures consultés à cet égard prédirent que César serait maître du monde. — Outre les licteurs qui l'accompagnaient, César avait attaché à sa personne un corps de cavaliers germains; leur costume était une sorte d'armure à plaques dentelées qui les couvrait des pieds à la tête, et un casque différent du casque romain et probablement à visière mobile. On voit au musée de Naples des casques semblables trouvés dans les ruines de Pompeï. — Nous devons ces précieux détails à M. Prosper Mérimée. (Voir la gravure à la fin du chapitre précédent.)

Soit épuisement, néanmoins, soit découragement, les Armoricains feignirent de se soumettre, à l'aspect de la première légion, commandée par Crassus. Mais César n'eut pas plutôt emmené leurs otages, qu'ils jetèrent ses propres officiers dans les fers.

Les Vénètes furent les chefs audacieux de cette insurrection; l'Armorique en masse se leva autour d'eux, et l'île de Bretagne leur envoya des secours. Informé de l'événement par Crassus, César s'arrête au moment de passer en Illyrie. Il fait construire toute une flotte sur la Loire, et revient se mesurer en personne avec les Vénètes.

Admirable lutte d'une tribu de marins et de pêcheurs contre le géant dont les pas ébranlaient le monde!... Mais, outre l'immense courage de ce petit peuple, il était devenu, par son commerce, une véritable puissance. Bercés sur la mer, et, formés par cette rude nourrice, les Vénètes étaient les plus hardis navigateurs de l'Europe. Quand les lourdes galères de Rome côtoyaient à peine l'Italie, les navires du Mor-Bihan traversaient les deux mers, jetaient des colonies dans l'île de Bretagne, commerçaient avec Carthage, gravaient leur nom, s'il faut en croire Tite-Live, sur les cabanes qui devaient devenir les palais de Venise, et dépassaient avant les Phéniciens les colonnes d'Hercule.

Les Vénètes se fortifièrent dans leurs presqu'îles, entre les foudrières du continent et les écueils de la mer; puis ils réunirent leurs vaisseaux autour de Dariorik, et attendirent tranquillement César.

César les assaillit d'abord par terre, mais sans pouvoir les atteindre. S'il parvenait, à force de digues, à contenir la marée et à battre une citadelle en brèche, les assiégés lui abandonnaient leurs murailles vides, et se retranchaient sur un autre point.

Enfin, parurent les galères de Junius Brutus, et les vaisseaux fournis par les Gaulois tributaires. Mais quelle fut la surprise des uns et des autres, et de César lui-même, lorsque deux cent vingt navires débouchèrent du port de Dariorik, et se rangèrent en bataille devant la flotte romaine! Le proconsul et ses légions campées sur les hauteurs de la côte, et les Armoricains pressés sur leurs forteresses, assistaient à ce grand combat. Auprès des navires armoricains, les galères de Brutus semblaient des barques fragiles. Ces navires, construits du chêne le plus dur, étaient comme autant de citadelles inabordables. Des poutres d'un pied carré, assemblées par d'énormes clous, formaient leur muraille. Leur carène plate se jouait des bas-fonds; leur poupe et leur proue massive, du choc des flots; leurs bords élevés, des javelots et des traits; leurs voiles en peaux, des vents et des tempêtes. Les câbles de leurs ancres étaient des chaînes de fer. Contre de telles masses, l'éperon des galères n'avait aucune force, et leur seul avantage était l'agilité des rames. Les tours mêmes qui les surmontaient se trouvaient dominées par ces vaisseaux gigantesques; de façon que, lancés du haut en bas, tous les traits des Vénètes portaient à coup sûr. La flotte de César était perdue, sans un expédient digne de son génie. Les

mains de ses soldats étant vaincues, il les remplaça par des mains de fer. Ne pouvant broyer la flotte armoricaine, il la fancha. Ses marins emmanchèrent des faux à d'énormes perches; et, s'élançant à force de rames, ils tranchèrent les manœuvres des Vénètes. Condamnés ainsi à l'immobilité, les puissants navires devinrent des champs de bataille; les Romains retrouvèrent alors leur supériorité, et, sous les yeux de César, ils prirent les ennemis à l'abordage. La chose fut d'autant plus facile, que les galères assaillirent les vaisseaux l'un après l'autre, et qu'un calme plat, survenu à la basse mer, mit presque tous ceux-ci à la discrétion des vainqueurs. Trahis ainsi par le sort et par la ruse, par la terre et par le ciel, que pouvaient les plus braves marins contre les premiers soldats du monde, obéissant comme un seul homme à ces fameux centurions, dont la poitrine était couverte de médailles d'honneur? Ils ne pouvaient que mourir; ce qu'ils firent tous.

Centurion romain.

Ainsi furent anéantis en un jour la marine et le commerce des Vénètes. Avec la fleur de cette vaillante nation, l'espérance de la confédération s'engloutit sous les flots; l'inexorable proconsul fit décapiter tous les sénateurs de Dariorik; et le reste de la population, vendue sous la lance, fut dispersée par l'esclavage: Condivicum (Nantes), dit un vieux manuscrit, avait eu le même sort que Dariorik. Sûr alors de la soumission de l'Armorique, César passa dans l'île de Bretagne.

Mais on sait que les indomptables Bretons lui dirent comme à la mer : « Tu n'iras pas plus loin! » et que cette « île merveilleuse, » si ardemment convoitée par Rome, ne fut conquise que sous les empereurs.

M. de la Villemarqué nous communique un singulier monument du désastre de Dariorik. « Les enfants du peuple, dit-il, répètent encore, en basse Bretagne, une chanson, véritable phénomène de la tradition populaire, où il est fait mention du départ de la flotte romaine de Nantes, de son arrivée à Vannes, et du massacre des druides armoricains. La pièce est une leçon que donne à un enfant un de ces druides échappé à la mort, ou quelqu'un de leurs descendants fugitifs dont parle Tacite. Après avoir appris à son élève en combien de branches se divisent les connaissances humaines, la théologie, la cosmogonie, la géographie, la chronologie, l'astronomie, la magie, la méde-

cine, ramifications principales d'un tout qui part de l'unité pour s'arrêter au nombre douze, le maître arrive à l'histoire, comprise sous les numéros dix et onze : »

« LE DRUIDE. — Tout beau, disciple ingénieux du druide, réponds-moi : tout « beau, que me veux-tu? que te chanterai-je?

« L'ENFANT. — Chante-moi le nombre dix, tant que je l'apprenne au- « jourd'hui.

« LE DRUIDE. — Dix vaisseaux pleins d'ennemis ont été vus venant de Nantes : « malheur à vous! malheur à vous, hommes de Vannes! — Tout beau, dis- « ciple ingénieux du druide; tout beau : que me veux-tu? que te chan- « terai-je?

« L'ENFANT. — Chante-moi le nombre onze, tant que je l'apprenne au- « jourd'hui.

« LE DRUIDE. — Onze druides armés viennent de Vannes avec leurs épées « brisées et leurs robes ensanglantées, et des béquilles de coudrier[1] : de trois « cents il ne reste que onze. »

Peu de temps après, la Gaule terrassée relevait la tête, et Vercingétorik, son dernier héros, l'appelait encore à la liberté. Cette dernière tentative fut d'un héroïsme sublime. Le conseil suprême de la confédération décida que, pour affamer l'ennemi, on brûlerait toutes les maisons, villages et villes qu'on ne pourrait défendre; et cette incroyable résolution fut exécutée! En un seul jour, près de trente villes bituriges furent anéanties. Les Romains, stupéfaits, se virent enfermés dans un cercle de flammes. Mais tant de nobles efforts manquaient d'ensemble. Vaincu par les divisions des siens autant que par les armes romaines, le suprême représentant de l'indépendance gauloise, Vercingétorik, monta sur son plus beau cheval de guerre, comparut sous sa plus riche armure au tribunal de César, et, brisant son épée aux pieds du conquérant, lui offrit son sang royal pour sauver celui de ses frères. César le garda dix ans enchaîné pour le jour de son triomphe, le traîna derrière son char au Capitole et lui fit trancher la tête. Il fit mieux encore pour empêcher les Gaulois de reprendre les armes : ses licteurs coupèrent la main droite à tous les prisonniers...

Puis, quand ce génie effrayant voulut enfin monter au trône du monde, il eut le talent de se faire un marchepied de la Gaule écrasée par lui-même. Il tendit à ses esclaves une main pleine de faveurs; il recruta dans ses vaincus une armée invincible, à laquelle il donna pour enseigne l'alouette, symbole de la vigilance et de la gaieté. Consolée de la servitude par la gloire, cette brave légion gauloise passa les Alpes en chantant, harcela jusqu'à Pharsale les soldats de Pompée, et entra victorieuse à Rome, comme autrefois avec le brenn.

En huit années, dit Plutarque, César avait forcé huit cents villes, subjugué

[1] Le *coudrier*, dans les traditions celtiques, est le symbole de la défaite.

trois cents nations, vaincu trois millions de combattants, dont un million de morts et un million d'esclaves. En échange de tout cela, il n'avait laissé aux Gaulois que son épée, tombée sur un champ de bataille. Ses soldats la retrouvèrent suspendue dans un temple et voulurent la reprendre : « Laissez-là, dit le proconsul en souriant, elle est sacrée. »

A partir de ce moment, la Gaule chevelue (*Gallia comata*) fut sillonnée de voies romaines et divisée en provinces romaines; ses anciens rois portèrent le aticlave, ses capitales demandèrent le droit de cité, ses ambactes se firent légionnaires, son peuple gémit dans la servitude, et sa langue devint latine, en attendant qu'elle devint germaine.

La plupart des empereurs romains suivirent envers la Gaule l'exemple de César. Ils la flattèrent d'une main tout en la frappant de l'autre. Ils la couvrirent de mille honneurs apparents pour en mieux tirer le plus pur de sa substance. Ils ouvrirent le Sénat à ses chefs, confièrent les aigles à ses guerriers, et sur tous les points du monde, on vit des Gaulois vaincre et mourir pour Rome. Infatigables soldats, qui, comme leurs pères, se battaient pour se battre, et qui oubliaient tous leurs maux après la victoire, en buvant les vins d'Italie et d'Espagne! Alors les Romains fréquentèrent les écoles de Marseille, « cette petite Grèce qui se trouvait à leur porte, » tandis que les Gaulois envoyaient en Italie leurs rhéteurs, leurs artistes et leurs écrivains : l'historien Trogue-Pompée, Pétronius Arbiter, le créateur du roman latin; les poëtes Varron et Gallus, cet ami de Virgile; les orateurs Montanus, Asiaticus et Afer, et le sculpteur Zénodore, qui fit un Néron de cent vingt pieds. Mais bientôt, au milieu de toutes ces caresses, la Gaule sentit la griffe aiguë du tigre. Endormie sous des lacs fleuris ou dorés, elle se réveilla dans le plus horrible filet qui ait jamais enveloppé un peuple, dans ce réseau de la fiscalité impériale qui devait soulever le monde entier d'indignation!... Un témoin oculaire va nous en dérouler le sanglant tableau. Ce fut alors que la Gaule esclave des empereurs justifia, bien plus encore que la Gaule conquise par César, cette comparaison d'Orose : « Figurez-vous un malade pâle, décharné, dévoré par la fièvre, sans autre force qu'une soif inextinguible, et pleurant jusqu'à la perte de l'espérance! »

Cependant le vieux sang gaulois n'était pas épuisé par tant de maux, il battait encore au cœur de l'Armorique.

« Tandis que la langue latine tuait partout la langue gauloise, dit M. de Sismondi, phénomène qui ne peut s'expliquer que par l'esclavage, cette langue des vainqueurs fut repoussée par l'Armorique, dont le peuple apparemment sut maintenir sa liberté. » Ce fait seul prouve effectivement que la domination romaine pesa beaucoup moins sur la Gaule Armoricaine que sur le reste de la Gaule. Une autre preuve, également concluante, c'est le silence gardé par tous les historiens sur cette province reculée de l'empire. Les matériaux nous manquent donc pour établir précisément les limites de la domination romaine en

Armorique, pendant les quatre siècles que dura cette domination; mais deux documents précieux nous permettront de comparer l'état de la Gaule en général, et l'état de l'Armorique en particulier, dans le siècle qui amena l'affranchissement de celle-ci.

Commençons par l'état de la Gaule; c'est Lactance qui parle : « Les censiteurs, se répandant partout, bouleversaient les provinces; vous eussiez dit une invasion ennemie, une ville prise d'assaut... Les champs étaient mesurés jusqu'à la dernière motte; on comptait les pieds d'arbres et les ceps de vigne; on inscrivait les bêtes; on enregistrait les hommes. Dans l'enceinte étaient agglomérées la population urbaine et celle des campagnes, tandis qu'au dehors se pressaient des troupeaux d'esclaves. Chaque propriétaire était là avec ses hommes libres et ses serfs. L'on n'entendait que le bruit des fouets et de la torture. Les fils étaient obligés de déposer contre leurs pères, les esclaves fidèles contre leurs maîtres, les femmes contre leurs maris. N'avait-on ni esclaves ni proches, l'on était torturé afin qu'on déposât contre soi-même; et quand, vaincu par la douleur, on répondait, les bourreaux écrivaient ce qu'on n'avait pas dit. Nulle excuse pour l'âge ou pour l'infirmité. On apportait les malades, les infirmes; l'âge de chacun était estimé. A ceux-ci l'on ajoutait des années, à d'autres l'on en retranchait. Tout était plein de deuil et de consternation... Et encore n'accordait-on pas toute confiance à ces premiers opérateurs. Sans cesse d'autres étaient envoyés, afin de découvrir plus de matière imposable, et les charges doublaient toujours; non que les derniers agents trouvassent quelque chose qui n'eût pas encore été imposé; mais parce que, pour ne pas paraître inutiles, les nouveaux envoyés ajoutaient toujours. Cependant les animaux diminuaient, les hommes mouraient, et l'on n'en payait pas moins l'impôt pour les morts, de sorte qu'il était impossible désormais ni de vivre ni de mourir sans payer. Il n'y avait plus que les mendiants dont on ne pouvait plus rien exiger, parce que leur misère et leur dénûment les mettaient à l'abri de toute injure. »

Il est vrai qu'au-dessus de cet abîme d'esclavage et de misère quelques centaines de familles, assises au grand festin de Rome, partageaient les raffinements de la civilisation. Mais cet excès même de civilisation devait hâter la ruine du monde antique. Les barbares s'avançaient pour lui porter le dernier coup, et le nouveau monde était déjà né sur le calvaire.

C'est un poëte comique qui nous fera juger l'état de l'Armorique.

« QUEROLUS, parlant au dieu Lar. — O Lar familier! je voudrais être à la fois homme privé et homme puissant. Je voudrais maltraiter les étrangers et vivre aux dépens des voisins.

« LE DIEU LAR. — Ah! ah! ah! ce n'est pas la puissance que tu veux, c'est le brigandage. Eh bien, tes vœux seront remplis; va vivre par delà la Loire (dans l'Armorique). Là, les hommes sont gouvernés par le droit des gens; là, les sentences capitales, qui émanent du chêne, sont gravées sur des ossements; là,

les paysans portent la parole, et les particuliers ont droit de jugement: là, enfin, tout est permis; et Plutus y sera ton nom, si tu es riche.

« QUEROLUS : Je ne suis point riche; et cette coutume du chêne me tente peu; je ne veux point de cette législation des forêts[1]. »

Il est évident que, lorsqu'on parlait ainsi à Rome en public, l'Armorique avait fortement secoué le joug des empereurs; qu'elle conservait du moins, jusque dans sa sujétion politique, le régime de ses clans, ses jugements par les pairs, ses sentences druidiques; enfin, toutes ses vieilles coutumes gauloises. Les Romains avaient pu détruire ou occuper ses villes, séduire ses chefs par des honneurs ou les ruiner par des tributs, exterminer ou enlever une partie de sa population; mais celle qui était restée dans le pays n'avait point été réduite en esclavage : la Nationalité avait triomphé de la Domination.

En résumé, voici ce qu'on peut conjecturer sur le sort de l'Armorique, depuis César jusqu'à Maxime, c'est-à-dire pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne.

Enclavée par Auguste dans la province lyonnaise, puis divisée en deux provinces par Adrien, rangée enfin dans une troisième lyonnaise avec la Touraine, le Maine et l'Anjou, l'Armorique[2], dans sa partie la plus reculée, dans celle qui est aujourd'hui la basse Bretagne, ne subit sans doute, de la domination romaine (notamment du deuxième au quatrième siècle), que des stations capitales et principalement militaires, comme celles de Vannes, de Corseul, de Morlaix, de Léon, etc.[3]; des tributs plus ou moins fidèlement payés par les chefs, et l'établissement de ces fameuses routes que nous examinerons en leur lieu. Comprimés passagèrement, mais non supprimés par la conquête armée et par l'indépendance politique, la vieille langue, les mœurs féodales, les liens de confédération de cette portion du pays, furent sauvés par la mer, par la rigueur du climat, par des révoltes continuelles, par le peu de fertilité du sol (le Léonnais excepté), par la ténacité proverbiale de la population. On a vu, d'ailleurs, que le peuple-roi, malgré sa tyrannie naturelle, ménageait à propos certaines nations vaincues, soit que leur alliance pût lui profiter, soit que leur asservissement lui fût inutile.

[1] *Querolus*, acte I, scène II. — Lactance, *de Morib. persec.*, 25. — De Courson, 190.

[2] On a compris dès le commencement que nous désignons le plus souvent par là le territoire actuel de la Bretagne, et non ce que les Romains entendaient par le *tractus Armoricanus*, qui contenait pour eux toutes les côtes océaniques de la Gaule, et son territoire jusqu'à Bourges et Troyes. (Voir la Notice des Gaules publiée au quatrième siècle.) Cette Notice nous apprend en outre que la cohorte *prima novæ Armoricæ* séjournait à Guérande.

[3] Le nom seul du pays de Léon, contraction probable de *Legio*, indiquerait qu'il reçut un des principaux établissements romains dans la basse Armorique. Il est à croire même qu'ils ne se bornèrent pas à l'occuper militairement, mais qu'ils y établirent une colonie agricole, séduits par la fertilité tout exceptionnelle du terrain. De Morlaix à Brest, on ne voit en effet que débris de constructions romaines; et, quand les Armoricains ne seront plus les sujets, mais les alliés de Rome, nous trouverons des Romains égarés sur ce territoire jusqu'à la fin de l'invasion franque. Le pays de Léon n'en fut pas moins, à sa grande gloire, un de ceux qui conservèrent le plus obstinément la langue et les mœurs nationales, puisque aujourd'hui encore on y parle le plus pur des dialectes celtiques

Telle était, du reste, l'organisation générale imposée par Rome à la Gaule : les nobles formaient une aristocratie impériale, devenaient consuls et sénateurs. Les hommes libres étaient possesseurs ou tributaires, soumis à l'impôt foncier ou à l'impôt personnel, impôts perçus solidairement par les curiales, ces parias du monde romain. Les esclaves étaient domestiques ou colons, attachés à la famille ou à la terre par des liens si indissolubles, qu'on les vendait avec les domaines. Entre les esclaves et les hommes libres, figuraient les lètes, étrangers à qui on donnait des domaines, à la charge d'un service militaire[1]. Nous venons de nommer les curiales; voici comment Rome les avait emmanchés à son horrible fisc. Cette solidarité de l'œuvre et de l'instrument est l'idéal de la tyrannie. Possesseurs de patrimoines, les curiales répondaient sur ces patrimoines de la perception des impôts; libres vis-à-vis des esclaves, ils étaient les vrais esclaves de la chose publique. Prodigieuse et impitoyable ironie! « ces malheureux ont l'honneur d'administrer la cité, de répartir l'impôt à leurs risques et périls : tout ce qui manque est à leur compte. Ils ont l'honneur de payer à l'empereur l'*aurum coronarium;* ils sont l'*amplissime sénat* de la cité, l'*ordre très-illustre* de la curie. Toutefois ils sentent si peu leur bonheur, qu'ils tentent sans cesse d'y échapper. Le législateur est obligé d'inventer chaque jour des précautions nouvelles pour fermer, pour barricader la curie. Etranges magistrats, que la loi est obligée de garder à vue, pour ainsi dire, et d'attacher à leur chaise curule! Elle leur interdit de s'absenter, d'habiter la campagne, de se faire soldats, de se faire prêtres; ils ne peuvent entrer dans les ordres qu'en laissant leur bien à quelqu'un qui veuille être curiale à leur place. La loi ne les ménage pas : « Certains hommes lâches et paresseux désertent les devoirs de citoyens, et nous ne les libérerons qu'autant qu'ils mépriseront leur patrimoine. Convient-il que des esprits occupés de la contemplation divine conservent de l'attachement pour leurs biens?... » L'infortuné curiale n'a pas même l'espoir d'échapper par la mort à la servitude. La loi le poursuit jusque dans ses fils : sa charge est héréditaire! La loi exige qu'il se marie, qu'il lui engendre et lui élève des victimes[2]!

Tandis que cette organisation, ainsi que la langue et les mœurs latines, était acceptée par les Gaulois du Midi, ces enfants gâtés des empereurs, et subie par les villes armoricaines les plus rapprochées du siége de l'empire (Tacite nous montre des Vénètes au sénat de Rome sous Claude, et nous trouverons Nantes toute romaine au milieu du troisième siècle), les Armoricains des montagnes et des côtes, et sans doute le peuple entier des campagnes, non contents d'avoir conservé leur idiome et leurs coutumes, ne cessèrent de lutter avec plus ou moins de succès pour leur complet affranchissement.

Et, lorsque enfin les douleurs amassées de l'esclavage amenèrent une explo-

[1] Courson, *Essai sur la Bret. arm.*, p. 26. — Sid. Appoll., V, 19. — Fauriel, I, 380.
[2] Michelet, *Hist. de France*, I, 106. — *Cod. Theodos.*, I, X, tit. 51-55; I, VIII, 1-4; I, XII

sion générale de révoltes dans la Gaule, lorsque cette confédération, brisée depuis si longtemps, essaya de réunir ses tronçons épars contre les empereurs affaiblis à leur tour par la division; alors nos Armoricains s'associèrent aux entreprises les plus hardies et les plus désespérées : à Florus et à Sacrovir, chefs des Trévires et des Éduens, contre Tibère; à Vindex, qui, en couronnant le vieux Galba, apprit au monde, dit Tacite, que la Gaule, aussi bien que l'Italie, pouvait faire des empereurs[1]; au Batave Civilis, borgne comme Annibal, et qui faisait tuer à son enfant des captifs romains; à tous les usurpateurs et à tous les rivaux (*aujourd'hui dans la pourpre et demain dans le sang*), dont les querelles préparaient la ruine de l'empire; enfin, à ces redoutables Bagaudes (*bagad*, attroupements), ramas d'esclaves et de colons, de soldats et de paysans, de malheureux de tout sexe et de tout âge, de toute classe et de tout pays; écume populaire soulevée par l'oppression romaine, et dont le débordement inonda la Gaule entière.

Ces Bagaudes, que nous verrons renaître dans la Jacquerie et dans les Chouans, devinrent tellement puissantes sous Dioclétien, qu'elles choisirent deux empereurs, Ælianus et Amandus, dont les médailles sont parvenues jusqu'à nous. La Bagauderie fut dispersée, mais non détruite par Maximien au confluent de la Seine et de la Marne, lieu nommé longtemps *Fossés des Bagaudes*, aujourd'hui Saint-Maur-des-Fossés, près Paris.

Outre leur grande part à ces révoltes générales, il va sans dire que les Armoricains avaient leurs révoltes particulières. Ils étaient, à leur tour, secondés dans celles-ci par leurs frères et voisins, les Celtes de l'île de Bretagne, qui, gardiens non moins fidèles de la nationalité commune, portaient avec la même indocilité le joug des empereurs. Et réciproquement, lorsque ceux-ci réclamaient du secours contre les empiètements ou les vexations des gouverneurs romains, les Armoricains répondaient à l'appel et traversaient bravement le détroit. Alors il fallait voir, des deux côtés, quelle opiniâtre et invincible résistance aux Gallo-Romains! (Ce nom maudit comprenait les oppresseurs et les transfuges dans la même aversion.) Il fallait voir les deux peuples unis repousser les légionnaires et les censiteurs impériaux; les rébellions s'étendre dans les campagnes avec une vitesse électrique, tous les bras se lever à la fois pour défendre les druides et leurs forêts sacrées; le plus timide paysan s'armer de sa faux, et le plus petit pâtre monter à cheval; le moindre village soutenir son siége en règle, et mille bandes, sortant des bois et des montagnes, devenir tout à coup des armées.

Un épisode de ces guerres, extrait de Tacite, fera juger de l'admirable esprit d'indépendance qu'y déployait la race celto-bretonne. Le chef Caradog ou

[1] « Non-seulement la Gaule fit des empereurs au premier siècle; mais, au second siècle, elle fournit des empereurs gaulois; mais, au troisième siècle, voyant crouler l'empire, elle essaya de former un empire gallo-romain; et la plupart de ces empereurs provinciaux furent de grands hommes. » (Michelet. *Histoire de France*, I. 90.)

Caradok commandait les Bretons contre les légions de l'empereur Claude. Acculé sur les hauteurs du Schropp-Shire (qui s'appellent encore de son nom

Révolte des Celtes contre les Romains.

glorieux : Kaer-Karadok), il osa se mesurer avec sa petite troupe contre toute une armée romaine[1]. « Caradok, plein d'espérance et d'enthousiasme, volait dans les rangs des siens, s'efforçant de communiquer à tous l'ardeur de son courage. Rappelant à ses compagnons les noms de ces héros de l'indépendance, qui avaient chassé le dictateur César de l'île de Bretagne, préservé la patrie de la honte du tribut, et conservé intact l'honneur de leurs femmes et de leurs enfants, il s'écriait que le jour était venu de vaincre ou de mourir, de délivrer la patrie ou de recevoir des fers. C'était à chaque mot un frémissement universel. Chacun attestait les dieux du pays que ni traits ni blessures ne le feraient reculer d'un pas. Ces élans d'exaltation nationale firent hésiter un moment le général romain. D'ailleurs, cette position formidable, ces montagnes, toute l'horreur de ces lieux et de cette multitude sauvage l'épouvantaient. Toutefois, cédant enfin aux cris de ses soldats qui demandaient la bataille, il en donna le signal. Le combat fut terrible. Mais que pouvaient l'amour du pays et l'enthousiasme du courage contre la discipline des légions? Les Bretons furent vaincus; et la femme, la fille et les frères de Caradok tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Quant à ce prince, il avait cru trouver une retraite chez sa belle-mère Cartismandua, reine des Brigantes; mais il n'est point d'a-

[1] A. de Courson, *Hist. de la Gaule armoricaine*, p. 256 — Tacite, *Ann.*, XII, 38

sile sûr pour les princes malheureux. Lâchement trahi par celle qui lui avait accordé l'hospitalité, Caradok alla servir à Rome au triomphe du vainqueur. La renommée du héros breton avait, depuis longtemps, franchi les mers, parcouru les pays voisins, et pénétré même jusqu'en Italie. Claude, en voulant rehausser sa propre gloire, dit Tacite, ne fit qu'accroître celle de son prisonnier. Le peuple fut invité par l'empereur à une fête extraordinaire. Les prétoriens se rangèrent en armes dans la plaine qui bordait leur camp. Les vassaux du prince captif (*regii clientes*), les colliers, les caparaçons, tous les trophées qu'il avait conquis en combattant ses ennemis, puis ses frères, sa femme et sa fille furent montrés en pompe à la multitude. Enfin, il parut lui-même, le front calme, le regard assuré; et, arrivé au pied du trône de Claude, il prononça ce discours :

« Si ma modération dans la prospérité eût égalé ma naissance et mon destin, je serais venu ici l'ami, non le captif des Romains; et vous n'eussiez point dédaigné l'alliance d'un prince issu d'aïeux illustres et commandant à plusieurs nations. Maintenant le sort m'humilie autant qu'il vous élève. J'avais des chevaux, des armes, des soldats, des richesses; est-il donc étonnant que j'aie voulu défendre ces biens? Si votre ambition veut donner des fers à tous, est-ce une raison pour que tous les acceptent? Au reste, une prompte soumission n'eût illustré ni mon nom ni votre victoire. L'oubli suivrait ma mort; en me laissant la vie, vous immortaliserez votre règne. » Ce noble langage gagna la bienveillance de Claude : Caradok et tous les siens eurent la vie sauve (50 après J. C.).

Ces insurrections duraient depuis près de quatre siècles, lorsque l'île de Bretagne envoya en Armorique toute une armée de Bretons, avec un nouveau conan (chef) de leur commune race, lesquels déterminèrent l'affranchissement de notre patrie en secondant l'usurpation de Maxime (383 après J. C.).

Ce chef était le célèbre Murdok ou Mériadok (grand conducteur), plus connu sous le nom de Conan Mériadek; et c'est ici que commence la période appelée vulgairement PÉRIODE DES ROIS; c'est ici que l'histoire de l'Armorique devient l'histoire de la Bretagne.

AFFRANCHISSEMENT. — COLONISATION

Or cette partie de notre tâche, la plus difficile de toutes, exige une explication préalable, et pour ainsi dire une préface, sur laquelle nous nous permettons d'appeler toute l'attention du lecteur.

Depuis Conan jusqu'à Alain Barbe-Torte, c'est-à-dire depuis la fin du quatrième siècle de l'ère chrétienne jusqu'au milieu du dixième, l'histoire de Bretagne a été tellement embrouillée par les légendaires, chroniqueurs et publicistes, qu'il est devenu presque impossible de s'y orienter et de s'y recon-

naître. L'esprit systématique, qui n'en fait pas d'autres, a récemment encore épaissi les ténèbres de ce labyrinthe. La conscience et l'impartialité seront ici, comme partout, notre double flambeau. On peut aujourd'hui, grâce à l'unité française, soutenir, preuves en mains, l'indépendance de l'ancienne Bretagne, sans encourir les disgrâces royales qui mirent au tombeau le vieux d'Argentré, ou les persécutions des plumes officielles qui forcèrent les bénédictins à briser la leur; mais on doit éviter avec soin les exagérations patriotiques où sont tombés, dans l'ardeur de la lutte, les champions exaltés de Conan Mériadek et de ses successeurs. Si, en effet, toute l'animosité des Vignier, si toute la suffisance des Vertot, n'a pu réduire à néant le grand fait de la colonisation de l'Armorique et de son affranchissement à partir du quatrième siècle; si tous les écrivains, à la solde des intendants, n'ont pu démontrer, pour l'argent qu'ils recevaient, que Conan Mériadek n'avait jamais existé, il faut reconnaître aussi que Le Baud, d'Argentré, les bénédictins eux-mêmes et la plupart des historiens modernes ont commis, à l'égard de l'ancienne Bretagne et des anciens chefs bretons, la même erreur que les Velly, les Anquetil, *e tutti quanti*, à l'égard de l'ancienne France et de ses premiers rois. Cette erreur consiste à faire de la Bretagne indépendante un royaume uniforme, une monarchie régulière, à voir dans Conan et les autres chefs bretons la tige et les rameaux d'une suite de rois héréditaires et absolus, se succédant sur un même trône. Un tel système est fort commode assurément; il produit des listes de noms bien ordonnés; des tableaux généalogiques très-agréables à l'œil : *Conan Ier, roi de Bretagne; Conan II, Conan III*, etc., etc. Mais tout cela n'est malheureusement pas d'accord avec l'inexorable vérité de l'histoire. Cette vérité, la seule peut-être qui ressorte nettement des rares monuments de ces temps obscurs, est que la Bretagne, depuis sa colonisation jusqu'à ses ducs héréditaires, se composait, tout comme avant les Romains, d'États distincts et indépendants, ayant chacun son chef ou comte souverain; nous en trouverons vingt preuves dans les querelles acharnées de ces comtes entre eux. Les périls et les intérêts communs seulement (sauf les usurpations dont nous citerons plusieurs exemples) soumettaient la confédération du pays entier à un chef des chefs, ou roi suprême, non point héréditaire comme les chefs d'États particuliers, mais électif, et soumis lui-même à l'assemblée nationale, suivant cet antique proverbe breton : « Le pays est plus puissant que le monarque. » C'est ce chef suprême que les Latins ont nommé *rex*, et nous ne devons lui conserver le titre de roi que dans le sens primitif de ce mot. On sait qu'il signifiait recteur, conducteur, *rex gregis*, *rex ovium*, *rex sacrorum*. « Les Romains, dit M. Aug. Thierry, désignaient généralement par là, chez les peuples dont ils ignoraient la langue, tout homme investi de la prééminence sur les autres hommes, soit comme chef de guerre, soit comme magistrat pacifique. » Ajoutons que ce nom même de Conan, donné à Mériadek et à quelques autres chefs bretons, n'avait point, chez les nations celtiques et germaniques, auxquelles il

était commun, l'extension qu'ont reçue ses dérivés modernes : *Koning* en allemand, et *King* en anglais; il s'appliquait vaguement à tout chef supérieur, sans distinction de degré ni d'attributions. Nous verrons Conan Mériadek, Gradlon, Budik, Hoël, Jarnithin, Morvan, Guyomarc'h, Nonnenoë, etc., investis de la royauté suprême en Armorique; nous verrons cette même royauté surprise et disputée par des compétiteurs en armes; mais la plupart des chefs qu'on a gratifiés du titre de rois de Bretagne n'étaient que des comtes de Léon, de Vannes, de Cornouailles ou de Nantes. De là l'inextricable confusion de cette histoire des rois de Bretagne. Nous ne la débrouillerons que par un aperçu rapide, en laissant dans l'ombre tout ce qui n'en saurait sortir, en ne cherchant point l'unité ni la succession là où tout est diversité et interrègne, en distinguant enfin scrupuleusement l'histoire qui fournit les faits authentiques, et la légende qui révèle les idées et les mœurs. Malheureusement pour l'histoire, la légende règne à ses dépens sur toute cette période héroïque.

Depuis les temps les plus reculés, les Celtes Armoricains et les Celtes Bretons avaient émigré les uns vers les autres. César, Tacite et Pline racontent que la partie de l'île de Bretagne opposée à la Gaule fut peuplée par des *Britanni*, tribus armoricaines, qui donnèrent sans doute leur nom à l'île entière. D'autres tribus, sorties du pays des Vénètes, allèrent s'établir dans la Vénédotie insulaire, où ils portèrent l'idiome et les noms de leur pays. Réciproquement, des Bretons insulaires passèrent, vers l'an 284 après J. C., dans l'Armorique, où l'empereur Constance Chlore leur assigna des terres chez les Vénètes et les Curiosolites. Une seconde émigration eut lieu en 364; puis, vingt ans après, la grande émigration qui commença la colonisation de l'Armorique.

Le monde romain était partagé entre Gratien, Valentinien et Théodose. Maximus Clémens, né en Espagne, suivant la plupart des historiens, Breton d'origine, s'il faut en croire un passage de Pacatus, — gendre de l'un des plus puissants tierns du Caernarvonshire, gouvernait l'île de Bretagne au nom de l'empereur Gratien. Les légions qu'il commandait se révoltèrent avec lui et l'investirent de la pourpre. La noblesse et la jeunesse bretonne se rangèrent sous son étendard, en si grand nombre, disent Bède et Gildas, que l'île resta exposée sans défense aux barbares du Nord; un auteur écossais porte ce nombre jusqu'à cent mille hommes. La meilleure partie de ces auxiliaires étaient commandés par Conan Mériadek, chef des montagnes de l'Albanie, jeune homme, dit le vieux d'Argentré, en son charmant langage, « plein de cœur et de volonté, vaillant, hardi, bien suivi, et marqué entre les gens de guerre, et qui avait grande croyance parmi les habitants. Maxime se donna grand'peine pour l'induire à la fortune qu'il allait cherchant, et lui promit de lui faire voir de la guerre autant qu'un haut et généreux esprit en saurait désirer. » Maxime et Conan s'embarquèrent pour la Gaule: et, le premier, dit Le Baud, montrant

au second les côtes de l'Armorique : « Oublie à jamais le chétif et froid pays que tu quittes; je te ferai si bonne part de mes conquêtes, que tu n'auras nul

Maxime et Conan Mériadek.

regret à ta malplaisante patrie[1]. » La double armée prit terre aux environs d'Ocismor, suivant la plupart des historiens; à l'embouchure de la Rance, suivant quelques autres. En voyant tant de Bretons mêlés aux Romains, les Armoricains leur firent sans doute peu de résistance. Les légions et les tributaires qui tenaient les places fortes pour Gratien et Théodose furent battus près d'Aleth (pays de Saint-Malo). Maxime s'empara de Rennes et de Nantes[2], distribua des terres aux compagnons de Conan, et, toujours suivi de ce dernier, marcha à la rencontre de Gratien. Les deux empereurs se battirent sous les murs de Lutèce (Paris), où l'armée de Gratien fut mise en déroute. Ce fut alors que Maxime et Conan se séparèrent : le premier courut à Lyon arracher la couronne et la vie à son rival; le second revint en Armorique établir sa colonie bretonne.

Cet établissement s'opéra-t-il par la force ou par la transaction? Nous n'avons là-dessus que de vagues conjectures. Malgré l'antique fraternité des Armo-

[1] Bède, *Hist. ecclés.*, l. I. c. XII. — Gildas, *de Excid. Britann.*, c. XI. — D'Argentré, p. 105.

[2] Nous trouvons Rennes ainsi désignée par des inscriptions sous César Antoine Gordien, vers 240, et Nantes, sous Nerva, dès le premier siècle.

ricains et des insulaires, malgré leur conformité de langage, de mœurs et d'institutions, il dut être difficile de concilier sur beaucoup de points les intérêts des nouveaux et des anciens possesseurs. Il fallut pour cela toute l'autorité d'un chef victorieux et qui allait sauver les uns et les autres du joug étranger. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les nombreux compagnons de Conan se trouvèrent si bien en Armorique, « que pas un, disent Bède et Gildas, ne retourna dans sa patrie[1], » et que nous verrons, au contraire, d'autres colons les rejoindre par milliers. Ces faits permettent d'affirmer que les Bretons eurent tout d'abord la prééminence sur les indigènes.

Néanmoins Conan ne gouverna d'abord sa conquête que sous la dépendance de Maxime, et comme duc des frontières armoricaines, ce qui suppose à ce gouvernement une étendue considérable; mais bientôt, la mort de Maxime ayant vengé celle de Gratien (388), et l'empire, démembré, abandonnant les provinces aux invasions barbares (402), l'Armorique chassa les magistrats romains, et se constitua en quasi-république, dit Zozime; c'est-à-dire qu'elle rentra dans sa nationalité (règne de Constantin, 409).

L'île de Bretagne avait fait la même tentative, avec beaucoup moins d'énergie et de succès. Le joug romain continua de peser sur elle, comme sur la Gaule, jusqu'au triomphe des barbares; et le Breton Gildas attribue cette impuissance de sa patrie à la décadence des mœurs nationales, contre laquelle il s'élève avec une exagération patriotique.

Alors, vraisemblablement, Conan reçut le collier d'or des chefs dont il avait hâté la délivrance, et devint Pen-tiern, ou roi suprême de la nouvelle confédération armoricaine.

Les Romains tentèrent, en 416, de rétablir leur domination dans l'Armorique; mais tout ce que put obtenir leur préfet Exuperantius, ce fut un traité d'alliance (419).

Or, pendant que cette révolution s'opérait dans une petite province, une révolution plus importante achevait de renouveler le monde. Elle avait commencé sous le douzième consulat d'Auguste, dans un petit coin de la Judée.

« Vers ce même temps, on publia un édit de César Auguste pour faire le dénombrement des habitants de toute la terre. — Joseph partit aussi de la ville de Nazareth, qui est en Galilée, et vint en Judée à la ville de David, appelée Bethléem, parce qu'il étoit de la maison et de la famille de David, — pour se faire enregistrer avec Marie, son épouse, qui étoit grosse. — Pendant qu'ils étoient en ce lieu, il arriva que le temps auquel elle devoit accoucher s'accomplit. — Et elle enfanta son fils premier-né; et, l'ayant emmailloté, elle le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avoit point de place pour eux dans l'hôtellerie. — Or il y avoit aux environs des bergers qui passoient la nuit dans les champs, veillant tour à tour à la garde de leur troupeau. — Et tout

[1] Gildas le Sage, *de Excid. Britann.*, c. xi. — Bède, *Hist. eccles.*, l. I, c. xii.

COURS DU DOUFINE

FRANCE ANCIENNE & MODERNE

d'un coup un ange du Seigneur se présenta à eux, et une lumière divine les environna, ce qui les remplit d'une extrême crainte. — Alors l'ange leur dit : « Ne craignez point, car je vous viens apporter une nouvelle qui sera pour le « peuple le sujet d'une grande joie. — C'est qu'aujourd'hui, dans la ville de « David, il vous est né un Sauveur, qui est le CHRIST. »

On ignorait ces événements à la cour d'Auguste; Virgile y célébrait un autre enfant, et Caius César était nommé prince de la jeunesse. Qu'eussent dit l'empereur, le poëte et le prince, s'ils avaient appris que le maître du monde venait de naître dans une étable au fond de la Judée? « Et c'est néanmoins à partir de la naissance de cet enfant qu'il faut changer la chronologie et dater la première année de l'ère moderne... »

Trente-trois ans après, le Fils de l'homme achevait sa mission sur le Calvaire. « Il rapportait aux peuples la religion, la morale et la liberté, au moment où elles expiraient sur la terre.

« Cependant la mère de Jésus, et la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas, et Marie-Madeleine, se tenoient auprès de la croix. — Jésus ayant donc vu sa mère, et près d'elle le disciple qu'il aimoit, dit à sa mère : « Femme, « voilà votre fils. » — Puis il dit au disciple : « Voilà votre mère. » Et depuis cette heure-là, ce disciple la prit chez lui. — Après, Jésus sachant que toutes choses étoient accomplies, afin qu'une parole de l'Écriture s'accomplît encore, il dit : « J'ai soif. » — Et, comme il y avoit là un vase plein de vinaigre, les soldats en emplirent une éponge; et, l'environnant d'hysope, la lui présentèrent à la bouche. — Jésus, ayant donc pris le vinaigre, dit : « Tout est consommé. » Et, baissant la tête, il rendit l'esprit. »

« A cette narration, dit M. de Chateaubriand, on ne reconnaît plus les historiens grecs et romains; on entre dans des régions inconnues : l'Evangile se lève à l'horizon. »

Au pied même de la croix, les pauvres disciples de l'Homme-Dieu se partagèrent l'empire romain. Pierre entra dans Rome, « le bâton pastoral à la main, » l'an 42 de J. C. Jean catéchisa l'Asie Mineure; Philippe, la haute Asie; André, les Scythes; Thomas, les Parthes et les Indiens; Simon, les Perses; Mathias, les Éthiopiens; Paul, les Grecs et les Espagnols. On prit d'abord ces hommes pour des fous; mais, quand on les vit « miner l'empire entier comme des taupes[1], » les persécutions commencèrent. Les premiers martyrs furent crucifiés ainsi que leur MAITRE, ou couverts de peaux et livrés aux chiens, ou enveloppés de poix et allumés en guise de torches. Quand Néron se promenait en char à la lueur de ces torches humaines, il ne se doutait pas qu'elles éclairaient l'univers.

Pierre et Paul furent condamnés comme malfaiteurs; le premier mourut en croix, la tête en bas, sur le mont Janicule; le second fut décapité, comme ci-

[1] Cette figure hardie, mais d'une admirable justesse, ne nous appartient pas; elle est échappée au père Lacordaire dans une de ses plus belles improvisations à Notre-Dame de Paris.

toyen romain. Mais déjà le noyau de l'Église était organisé : saint Lin avait succédé à saint Pierre. Semé ainsi par la parole des apôtres, le christianisme se développa, de siècle en siècle, dans le sang des martyrs; une Rome nouvelle s'élevait des ruines de l'ancienne Rome; l'universalité religieuse succédait à l'universalité politique.

Le druidisme palpitait encore, lorsque le Dieu crucifié ouvrit ses bras à la Gaule. Aucune nation ne s'y jeta avec plus d'effusion; aucune ne compta plus de missionnaires et plus de martyrs. « Le Grec d'Asie, saint Pothin (ποθεινὸς, l'homme du désir), fonda la mystique Église de Lyon, métropole sacrée des Gaules. On y montre encore, dans les catacombes, la hauteur où s'éleva le sang des dix-huit mille martyrs. » La marche de la foi fut plus lente dans le Nord. Saint Martin y trouva des temples à renverser: mais il mit à ses pieds les peuples et les rois. Maxime l'appela près de son trône chancelant; l'impératrice le servit à genoux, mangea les miettes de sa table, lui essuya les pieds avec ses cheveux et ses larmes. Poitiers écouta saint Hilaire, cet homme qui avait, dit saint Jérôme, « la grâce hellénique et la hauteur du cothurne gaulois, cet arbre sous lequel a grandi l'Église catholique. »

L'Armorique, terre si dure à labourer, s'ouvrit d'elle-même à la semence évangélique. Comment le peuple le plus indépendant du monde, celui qui portait le moins patiemment le joug romain, n'aurait-il pas accueilli une religion qui venait affranchir tous les esclaves? Les premiers missionnaires du Christ en Armorique vinrent de Tours, suivant D. Morice. Vers 290, sous le féroce Maximien-Hercule, Nantes vit martyriser deux de ses plus illustres enfants, Donatien et Rogatien.

Eclairé le premier, Donatien convertit son frère, et celui-ci n'était pas encore baptisé lorsqu'il fallut mourir. Écoutons le pieux Albert le Grand, auteur des *Vies des saints de Bretagne*, et respectons sa naïve orthographe[1] :

« Les satellites prirent le saint en sa maison et lui firent sçavoir la volonté de leur maistre : le jeune homme les traita humainement: et, ayant donné le baiser à son frere Rogatien et pris congé de ses domestiques, s'en alla avec eux vers le président. « Les tourments dont tu me menaces t'attendent, lui dit le « saint, et tu t'embarrasseras dans le fillet que tu m'as preparé, d'autant que « tu veux ouvrir tes yeux à la vraye lumiere, mais persiste opiniastre en ton « aveuglement. »

Mandé à son tour, Rogatien répondit comme Donatien, et tous deux furent mis dans la même prison, « les fers aux pieds, les menottes aux bras; ce qui

[1] Cet inestimable légendaire breton, que nous citerons bien souvent, car il a presque autant d'érudition que de crédulité, est, pour la malice, la grâce et la bonhomie, le Rabelais, le Montaigne et le la Fontaine de la légende. (Que son ombre nous pardonne des comparaisons si profanes!) « Mon style, dit-il, est simple et historique. S'il ne vous semble pas assez elegant, je vous reponds que le françois m'est comme estranger, estant natif de Morlaix, ville situee au cœur de la Bretagne; advis aux esprits bizarres et mal faits, qui trouvent à toudre sur un œuf, qui preparoient leurs censures, quand la presse n'avoit qu'à demy roulé sur mon ouvrage. »

contristoit Rogatien, c'estoit qu'il n'avoit encore reçu les sacrements de baptesme et de confirmation, à cause de l'absence du saint evesque et de ses prestres; de quoy saint Donatien s'estant apercen, le consola, l'asseurant que son propre sang luy serviroit d'eau baptismale; et, la nuit suivante, pria Dieu pour

Donatien et Rogatien.

lui en cette manière : « Seigneur Jesus-Christ, vers qui les bons desirs sont « recevables autant que les effets, quand on ne les peut produire, je vous sup- « plie qu'à mon frere Rogatien la foy soit don de baptesme; et, s'il arrive que « demain nous mourions par le glaive, pour la confession de vostre saint nom, « que l'effusion de son sang lui soit sacrement de cresme ! » Saint Rogatien répondit : « Amen; » et passerent le reste de la nuit à chanter des hymnes de louange. » Le lendemain, les deux frères « furent elevés sur le chevalet, fouettés en public, conduits hors de la ville, percés d'une lance de guerre, et decapités. » Leur sang fit éclore de nouveaux chrétiens « qui les ensevelirent au lieu du supplice; » — lieu marqué aujourd'hui de deux croix, près du petit séminaire de Nantes.

Le premier évêque de Nantes et l'apôtre de la Bretagne fut saint Clair (troisième siècle). Nantes, toute romaine et toute païenne alors, était « une des cités puissantes et florissantes de l'Armorique. Les péagers et receveurs des devoirs maritimes y avoient leur cour des finances de la province, et les archiprêtres de la profane religion y tenoient un temple (celui de Bol-Jaans ou Volianus), où l'on venoit, trois fois l'an, de toutes les villes de la haute Armorique. » Saint Clair et le diacre Déodat, armés de la bénédiction du pape, « et du clou qui avoit percé le bras droit de saint Pierre, connurent que c'estoit à Nantes qu'ils devoient prescher l'Evangile. » Bientôt, en effet, saint Clair y

bâtit une église, et Déodat se rendit au pays de Vannes et de Cornouailles. Il y fut joint par Drennalus, « disciple de Joseph d'Arimathie, qui vint de la Grande-Bretagne au port Saliocan (Portz-Liocan · entre le Conquet et Saint-Mathieu); » de sorte que le christianisme entra en Armorique par les deux frontières opposées.

« Tous deux travaillèrent si bien en la vigne du Seigneur, dit le P. Albert, que saint Clair étendit son diocèse (non pas sans de grandes lacunes assurément) depuis Nantes jusqu'au cap Sizun et à la grande mer occidentale. » Le saint prélat mourut, dans une tournée apostolique, au bourg de Regnini, en Vannes, où de « l'attouchement de ses reliques tous les infirmes et particulièrement ceux qui ont des maux d'yeux, reçoivent chaque jour du soulagement. »

Quelques années après, les confesseurs gagnant du terrain de chaque côté, des églises, dit D. Morice, furent établies à Vannes, à Dol et à Quimper.

On conçoit que ces églises furent d'abord de pauvres chapelles, asiles mystérieux des premiers croyants; et leurs chefs de simples pasteurs, dont la houlette (*baculus*) n'était point dorée. Mais sur les fondements de ces pauvres chapelles, d'immenses cathédrales allaient s'élancer dans les cieux: mais ces simples pasteurs allaient effacer la puissance des anciens druides, et devenir des souverains civilisateurs, tels que le grand Félix, évêque de Nantes.

Rien de touchant et de curieux, rien d'étrange et de sublime comme les humbles commencements de ces hommes, qui marchaient à la conquête du monde. Les uns, déchirés par le cilice, menaient la vie d'anachorètes dans les montagnes et dans les bois; les autres s'en allaient, le crucifix à la main, catéchisant les chefs dans leurs forteresses, les citoyens sur les places des villes, les laboureurs au milieu des campagnes. Tel fut l'effet de ces prédications sur l'esprit austère et poétique des Armoricains, qu'on peut dire, sans exagération, que cet effet dure encore. Canonisés ou non, leurs premiers confesseurs sont les rois de leur calendrier; mille traditions adorables ont conservé le souvenir de ces envoyés de Dieu, et la seule légende d'Albert le Grand leur attribue plus de miracles que n'en renferment tous les livres saints réunis. Laissons encore parler le bon chroniqueur : qui oserait refaire après lui de si naïfs tableaux ?

Et d'abord, il ne manque pas de donner à ces temps merveilleux leurs dragons, dont nous trouverons les terribles traces jusque dans les superstitions contemporaines. Le duel si célèbre de Diendonné de Gozon contre le dragon de Rhodes n'est qu'une pâle contrefaçon du combat des chevaliers Neventerins et Derrien contre le dragon de l'Élorn, près le château de la Roche-Maurice; — poétique image de la lutte du jeune christianisme contre la vieille idolâtrie.

« A la vue du serpent, Derrien mit pied à terre, mais son cheval s'effraya si fort, qu'il se prit à courir à toute bride à travers pays. Cependant il avança

Rouargue del.t et sculp.t

BREST

vers le dragon, et, ayant fait le signe de la croix, luy mit son escharpe au col, et le bailla à conduire à l'enfant Riok, lequel le mena jusques au chastean de son pere, qui, voyant cette merveille, remercia les chevaliers et les alla conduire à Brest, où ils emmenerent le dragon, lui commandant de se precipiter dans la mer, ce qu'il fit. »

Le charme de ces traditions nous a entraînés bien loin de Conan Mériadek, hâtons-nous de revenir à lui.

S'il faut en croire les biographes de ce Charlemagne breton, ce fut lui qui porta le coup mortel au druidisme. D'abord, « dans une assemblée générale du pays, » puis jusque dans les forêts sacrées.

L'Armorique centrale avait précieusement dérobé ce palladium aux persécutions romaines, sous l'empereur Claude et sous ses successeurs. Pendant que le reste de la Gaule voyait les temples druidiques remplacés par les temples de Jupiter, les prêtres de Hu égorgés, les prêtresses livrées aux soldats, les chênes séculaires livrés à la hache; pendant que le paganisme latin envahissait les principales cités de la haute Bretagne actuelle, et jusqu'à la station romaine du Léonnais, les druides avaient maintenu dans l'Armorique occidentale, sinon leurs anciens droits politiques, du moins leurs droits civils et religieux, et leur influence sur les populations. Cette influence fut le seul obstacle sérieux que rencontrèrent les confesseurs de Jésus-Christ; mais les sectateurs de Hu se défendirent d'autant plus obstinément, que leurs rangs furent d'abord éclaircis par des défections nombreuses. Adorateurs d'un seul Dieu sous diverses formes, ceux d'entre eux qui avaient souffert la persécution au nom des mille dieux de l'Olympe romain comparèrent avec surprise, et sans doute avec joie, la religion chrétienne à leur propre religion, la Trinité aux triades, le paradis, le purgatoire et l'enfer aux trois cercles d'existence, Hu-médiateur à Jésus-Messie; et non-seulement ils tolérèrent les prédications évangéliques, mais, soit conviction, soit intérêt, plusieurs courbèrent le front sous l'eau sainte.

On vit alors, chose admirable! des druides, devenus évêques, baptiser d'autres druides dans leurs anciens temples consacrés par la croix. Un tel spectacle inspira une énergie désespérée aux derniers « hommes des chênes. » Abandonnés par une portion du peuple, mais défendus par l'autre, désavoués par Conan et ses compagnons, qui presque tous étaient chrétiens, acculés sur la côte et rejetés dans les îles voisines, jusque dans l'île de Bretagne, leur dernier refuge, ils défendirent longtemps, et pied à pied, le terrain qu'ils possédaient depuis tant de siècles, et ils ne quittèrent point leurs forêts et leurs dolmens sans y laisser des traces ineffaçables...

Nous avons déjà cité les croix entées sur les menhirs, les fées ou korrigan perpétuant le nom de koridwen et le pouvoir magique de ses prêtresses; nous trouverons à chaque pas, en basse Bretagne, des antiques vestiges du druidisme. Les dolmens y sont encore habités par mille esprits malfaisants ou fa-

vorables. L'eau des fontaines a conservé ses vertus merveilleuses, et le chêne qui l'ombrage, son caractère sacré. Le gui est devenu l'herbe de la croix (louzaouen ar groaz); il guérit la fièvre et donne des forces pour la lutte. Les danses et les feux de la Saint-Jean ne sont-ils point les danses et les feux de l'ancienne fête du soleil; et n'est-ce pas en souvenir de l'adoration des astres que le bas Breton salue d'un signe de croix le lever des étoiles? Il est probable que les premiers missionnaires chrétiens (surtout les druides convertis), n'osant heurter de front des idées qui avaient tant de siècles d'existence, sanctifièrent les objets et les cérémonies du vieux culte, en les appliquant au culte nouveau, ou du moins en tolérant cette application. Quoi qu'il en soit, les points de l'Armorique qui résistèrent le plus longtemps au catholicisme furent le bas Léon et les îles occidentales du Finistère actuel. Plusieurs paroisses y sont encore appelées *terre des païens;* et nous verrons en plein dix-septième siècle l'idolâtrie détruite par Michel le Nobletz à Lokrist et dans les îles d'Ouessant. C'est aussi sur ces côtes sauvages que se perpétuera, dans le droit

Le droit de bris.

de bris, l'usage de dépouiller et d'immoler les naufragés, attribué aux Cimmériens depuis le temps d'Homère.

Nous ne suivrons point les chroniqueurs dans leurs divagations confuses sur le règne de Conan Mériadek. Les uns en font le père des Armoricains, les autres leur exterminateur. « Il fit couper la langue à toutes les femmes, disent quelques-uns, pour établir dans ses États l'unité du langage breton. » Comme

HOMME DE LA COTE

(GUYSSENY. — FINISTÈRE.)

si les Bretons et les Armoricains, peuples de même race et en rapport depuis tant de siècles, n'avaient pas parlé le même langage! Au milieu de ces contradictions, les chroniqueurs s'accordent sur quelques points. Ils fixent la résidence de Conan Mériadek à Nantes, un de ses châteaux, près du village de Brelez, au bas Léon, où naguère en effet on voyait de très-vieilles ruines sous le nom de Castel-Mériadek, et son tombeau dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon (si ce tombeau n'appartenait pas à tout autre Conan).

Un fait plus important et très-réel noté par quelques historiens, timides transfuges de l'école de Montesquieu, c'est qu'à partir de Conan l'Armorique devint de plus en plus féodale; mais ces historiens, en faisant dériver cette féodalité de la civilisation romaine, se trompent tout comme les jurisconsultes qui en placent la source exclusive en Germanie. On a reconnu la féodalité dans la Gaule longtemps avant les Romains; on l'a vue subsister dans l'indomptable Armorique malgré la conquête et la domination; elle ne fit donc que renaître et se développer sur son terrain naturel, après l'affranchissement de cette province, où les colonies bretonnes ne firent qu'apporter de nouveaux éléments à cette même féodalité. M. Nandet avait entrevu ce fait capital, lorsqu'il disait, dans son mémoire à l'Académie des inscriptions (1827) : « Les usages antiques ont été le fondement des usages postérieurs. Les vassaux sont copiés d'après les Ambactes et les Compagnons. » Et voilà pourquoi la féodalité fut complète au centre de la Gaule avant de l'être au nord et au midi de cette contrée.

Pour en finir avec les biographes de Conan, ils lui attribuent l'expulsion des barbares qui commençaient à convoiter l'Armorique; ils disent même que ses conquêtes sur eux s'étendirent jusqu'au pays de Retz; ils lui accordent enfin une postérité des plus nombreuses, issue de ses alliances avec deux princesses bretonnes, dont l'une fut Darérèa, sœur de saint Patrice, l'illustre apôtre de l'Irlande.

C'est un projet de mariage de Conan qui a produit la fameuse légende de sainte Ursule et des ONZE MILLE VIERGES. Le chef breton étant veuf, dit cette légende, et la plupart de ses compagnons manquant de femmes, il écrivit à Dionote, chef de l'île de Bretagne : « Je te mande salut, et t'expose que la terre de la moindre Bretagne où je règne, possède air serein, champs fructifères, belles forêts, eaux et poissons, chasse plantureuse et terre convenable à labour. N'y a défant maintenant, fors de sexe féminin pour les nobles... Pouquoy je te prie que tu me veuilles donner, en alliance de sacré mariage, ta fille Ursule, qui surpasse en beauté les autres pucelles de Bretagne, à laquelle je désire être époux, et que tu pourvoyes d'autres femmes brètes mes autres chers compagnons, et convenables à leur lignage, car ils refusent user des Gauloises de maison trop peu insigne. » Dionote accorda sa fille à Conan, et fit réunir onze mille filles nobles, « outre les dames bretonnes qui allaient rejoindre leurs maris, » dit le père Le Grand, — et sans compter *soixante mille filles*

du peuple, ajoute un légendaire plus aventureux. Cette armée féminine s'embarqua, non sans regrets, avec Ursule; mais elle fut dispersée par une effroyable tempête. Les soixante mille filles du peuple périrent sur les rochers, tandis que les onze mille compagnes de la princesse étaient jetées jusqu'à l'embouchure du Rhin. Là, elles tombèrent aux mains féroces des Pictes et des Huns. « Ces barbares, dit le pieux légendaire, les sommèrent de renier Jésus-Christ et de leur abandonner leur honneur. Mais elles répondirent toutes d'une voix qu'elles aimaient mieux mourir que de nier leur foi promise, ny de supporter une brutale souillure barbaresque; alors Gannicque s'approcha de sainte Ursule pour la devoir cajoler, mais la princesse le repoussa rudement, dont les barbares entrèrent en telle furie, que, n'ayant considération de la noblesse, sexe ou jeunesse de ces dames, ils transpercèrent cruellement leur sein, qui fut le vingt et unième jour d'octobre, jour de la fête de sainte Ursule. » Les onze mille compagnes de cette sainte sont honorées comme elle-même en Bretagne, où nombre de miracles leur sont attribués, notamment celui-ci : « Un certain abbé, ayant obtenu de l'abbesse et religieuses de Cologne, où reposent les saintes vierges, le corps d'une d'icelles pour enrichir son abbaye, promit de luy donner une riche châsse; mais il négligea d'accomplir sa promesse et la laissa dans une châsse de bois sur un autel. Une nuit, l'abbé chantant matines avec ses religieux, le corps de la sainte descendit de l'autel, comme s'il eust esté vivant, et ayant fait une profonde inclination au saint sacrement, passa par le milieu du chœur et s'en retourna en son église de Cologne, où elle fut trouvée le lendemain, en sa place ordinaire, sans que depuis elle en aye pu estre otée. »

Cette légende cache d'importantes vérités sous ses fabuleuses exagérations. Il est tout naturel que Conan ait demandé à sa première patrie des femmes pour lui-même et des épouses pour la nombreuse jeunesse qui l'avait suivi. Un naufrage, comme on en voit tant sur cette mer, aura submergé ou dispersé ces femmes... et l'imagination des légendaires les a multipliées... comme celle des historiens a multiplié les rois.

Quoi de plus vraisemblable que ce *défaut de sexe* national en Armorique, notamment pour des chefs orgueilleux de leur race, si l'on se souvient que le destructeur de Dariorik vendait des peuples entiers sous la lance[1], et si l'on songe à cette domination de quatre cents ans, combattue par des révoltes incessantes? Geoffroi de Montmouth, d'ailleurs, nous apprend ce qui eut lieu, au passage de l'armée de Maxime, dans les villes de la haute Armorique (à Rennes, par exemple), où s'étaient concentrées les garnisons impériales : « Tous

[1] Cette vente s'appelait ainsi, parce qu'on plantait une lance à la porte de la ville, ou sur la place même du marché, pour indiquer que les vendus étaient prisonniers de guerre. La plupart étaient achetés à l'encan par les vivandiers romains, qui les emmenaient en esclavage et allaient en trafiquer loin du pays. CINQUANTE-TROIS MILLE Cimbres et Nerviens (Hainaut-Flandre) furent vendus ainsi par César en un seul bloc! *Ab uno disce omnes.*

les habitants, dit-il, abandonnèrent leurs maisons et s'enfuirent. » Enfin, Pacatus, témoin oculaire de l'état du pays à cette époque, ne dit-il pas dans son

Celtes vendus par les Romains, sous la lance. — Page 56.

panégyrique de Théodose : « Parlerai-je des villes désertées par leurs citoyens, et des solitudes repeuplées par des nobles fugitifs (les Bretons insulaires) ? »

Cette dépopulation d'une partie de l'Armorique peut seule expliquer la colonisation commencée en 383 par les compagnons de Conan, et continuée durant le cinquième et le sixième siècle par de nouvelles armées d'insulaires, — lesquelles, dit D. Morice, surpassèrent, en moins de cent ans, le nombre des habitants du pays.

Nous allons prendre les devants sur la chronologie pour exposer dans leur ensemble les causes et les circonstances de ces grandes migrations, véritable renouvellement de l'Armorique, épisode fondamental de l'histoire de Bretagne.

Les Romains avaient bâti deux immenses murailles, d'une mer à l'autre, aux extrémités de leur conquête dans l'île de Bretagne. Mais ces murailles ne purent arrêter les peuples de l'Albanie indépendante, qui, sous les terribles noms de Pictes et de Scots, passèrent la Clyde en bateaux de cuir, et mirent le pays à feu et à sang (410-445).

Attaqués ainsi, au moment même où la fleur de leur jeunesse venait de s'éloigner pour jamais avec Conan, les Bretons, sans défense, appelèrent d'abord les Romains à leur aide. Ils envoyèrent le trop fameux *Gémissement de la Bretagne au patrice Aëtius, trois fois consul* (cet illustre capitaine gouvernait alors la Gaule). « Poussés vers la mer par les barbares, et repoussés vers les barbares par la mer, nous n'avons que le choix de la mort entre le fer et les flots. » Aëtius, occupé à se défendre aussi contre les mêmes barbares, resta sourd à cette lamentation, et les Bretons abandonnés durent chercher d'autres secours (446).

Ce fut alors que leur chef suprême, Wor-Tigern (*mor-tyern*, grand chef),

d'après l'avis de l'assemblée nationale, conclut un traité avec les pirates germains, nommés Saxons (hommes aux longs couteaux), qui venaient d'arriver du nord de l'Elbe, sous les ordres des deux frères Hengist et Horsa. Traité fatal et à jamais maudit ! car les Saxons ne furent pas plutôt en force dans l'île, qu'ils se tournèrent contre leurs alliés et les exterminèrent; « enfonçant à loisir, dit Gildas, leurs horribles griffes dans le sol britannique, » et continuant cette grande lutte que nous avons vue commencer en Asie, entre les Germains d'Hérodote et les Celtes de Tacite (449-457).

Chef saxon.

Rien de plus douloureux, dans les traditions bretonnes, que le tableau de cette trahison des pirates du Nord. « Ils promirent un corps de troupes considérable en échange de la petite île de Tanet, sur le rivage de Kent. Dix-sept navires amenèrent du Nord la nouvelle colonie militaire; elle fit le partage de son île et s'y organisa selon ses usages, sous le commandement des deux frères auteurs de l'entreprise. Elle recevait des Bretons, ses hôtes, toutes les choses nécessaires à la vie; plusieurs fois elle combattit vaillamment et fidèlement pour eux, et leva contre les Pictes et les Scots son étendard, où était peint un cheval blanc, espèce d'emblème conforme au nom de ses deux chefs; plusieurs fois elle brisa les frêles javelots des montagnards avec les grandes haches dont s'armaient les tribus germaniques liées à la confédération saxonne. Ces exploits excitèrent en Bretagne beaucoup de joie et d'amitié pour les Saxons. « Après avoir terrassé nos ennemis, dit un ancien poëte, traduit par M. Aug. Thierry, ils célébraient avec nous les réjouissances de la victoire; nous fêtions tous à l'envi leur bienvenue; mais malheur au jour où nous les avons aimés! malheur à Wor-Tigern et à ses lâches conseillers! »

Les Saxons et les insulaires se battaient depuis un siècle, quand surgit et disparut le fameux chef Arthur, fondateur de la Table Ronde, dont toutes les traditions bretonnes nous conteront les exploits, et que les bardes cambriens appellent encore pour l'affranchissement de leur patrie.

Dignes de leurs chefs et secondés par les Armoricains, les Bretons firent des prodiges de valeur dans ces guerres nationales. « Les fragments de leurs tours nagèrent dans le sang, » disent les bardes. Mais, vaincus enfin par des ennemis qui se multipliaient sans cesse; poursuivis par ces « longs couteaux » qui n'épargnaient ni le sexe ni l'âge; égorgés jusqu'au fond de leurs forêts et des ca-

vernes de leurs rivages; les uns s'enfuirent dans les montagnes du Cornwal et de la Cambrie (pays de Galles), où nous les retrouverons avec leurs lois, leur langue et leurs mœurs; les autres s'embarquèrent pour les côtes de l'Armorique (d'où étaient jadis sortis leurs ancêtres), en répétant, sous les voiles, avec le Psalmiste : « Vous nous avez livrés, Seigneur, comme des agneaux à la boucherie; vous nous avez dispersés au milieu des nations ! »

Après les Saxons, et sur leurs traces, vinrent des bords de la Baltique les Anghels (les Angles), qui poussèrent encore des insulaires vers l'Armorique. Pour mieux écraser les Bretons, les Angles s'allièrent aux Pictes, et leurs doubles armées s'avancèrent de l'est à l'ouest, semant un tel effroi, que le roi des Angles fut surnommé l'*Homme de feu*. « L'homme de feu est venu contre nous, dit Taliésin, et a demandé d'une voix forte : « Voulez-vous me livrer des « otages? Êtes-vous prêts? » Owen lui a répondu en agitant sa lance : « Non, « nous ne te livrerons point d'otages; non, nous ne sommes pas prêts ! » Urien, le chef du pays, s'est alors écrié : « Enfants d'une même race, unis pour la « même cause, levons notre étendard sur les montagnes, et précipitons-nous « dans la plaine; précipitons-nous sur l'homme de feu, et moissons dans le « même carnage lui, son armée et ses auxiliaires (457) ! » Malgré cet enthousiasme, la victoire resta à l'homme de feu; « peu de Bretons échappèrent aux Angles, dit Aneurin, ils contèrent à leurs femmes un récit de paix, mais elles sentirent sur leurs habits l'odeur du sang. »

Ainsi, chassée de l'île de Bretagne par les barbares, la nationalité celtique se réfugiait au pays armoricain. Le nom même de Bretagne revint de l'île à la péninsule avec les émigrés; la Grande-Bretagne allait devenir l'Angleterre (c'est ainsi que nous l'appellerons dans la suite), et la Petite-Bretagne ne devait plus quitter ce nom, que nous lui donnerons bientôt exclusivement.

Mais notre Bretagne elle-même, dans son affranchissement politique et malgré ce renfort de nationalité qui lui arrivait d'outre-mer, n'avait point retrouvé son ancienne unité de population, de mœurs et de langage; l'empreinte plus ou moins profonde laissée par la civilisation et les colonies romaines commençait à dessiner la haute et la basse Bretagne.

C'est à partir de ce moment que vont se produire les oppositions intestines qu'on a sans raison fait remonter aux temps primitifs, comme nous l'avons démontré en traitant nos origines.

D'abord établis sur les côtes de leur nouvelle patrie, les insulaires émigrés s'avancèrent peu à peu dans l'intérieur, où, réunis aux Celtes purs comme eux-mêmes, ils achevèrent de détruire l'élément romain, et formèrent l'État de Domnonée (aujourd'hui basse Bretagne, Breiz-Izel). Les limites de cette terre, bretonne par excellence, se resserreront de siècle en siècle, entre la Vilaine, la Rance, la vaste forêt de Brekilien[1] (Broceliande) et l'Océan, pour ne plus

[1] De deux mots, dont le premier signifie montagne, et le second clôture, séparation.

comprendre enfin que les évêchés de Vannes, de Cornouailles, de Léon et de Tréguier, avec quelques paroisses adjacentes. C'est dans ce dernier sanctuaire que se conserveront jusqu'à nos jours, à peu d'exceptions près, l'idiome et les usages, les types et les costumes celtiques.

Bien qu'occupés ainsi par des colonies bretonnes, les autres parties de l'Armorique, notamment les villes et campagnes de Rennes et de Nantes, façonnées depuis longtemps à la langue et aux coutumes romaines, subiront bientôt les invasions franque et normande, s'ouvriront ensuite à la civilisation française, et constitueront la haute Bretagne proprement dite.

A droite et à gauche de cette démarcation morale, voici les divisions religieuses et civiles qui embrassèrent l'ensemble du pays. Nous n'hésitons pas à devancer encore les faits pour établir ces délimitations; le drame historique se déroulera mieux sur un théâtre nettement dessiné.

La Bretagne s'est partagée successivement en neuf évêchés : ceux de Nantes, de Dol et de Vannes, dont nous avons signalé l'origine, et ceux de Quimper (ou de Cornouailles), de Rennes, d'Aleth (ou de Saint-Malo), de Saint-Brieuc, de Tréguier, de Saint-Pol-de-Léon, qu'on verra se fonder tour à tour.

Les divisions civiles répondirent aux divisions religieuses. Par exemple, les comtés de Nantes, de Vannes, de Léon, de Cornouailles, comprenaient les évêchés du même nom. Ces limites seront tellement arrêtées, qu'elles deviendront celles des quatre dialectes de la langue celto-bretonne.

Chaque comté breton, nous l'avons déjà dit, formait un État indépendant gouverné par son souverain particulier. La plupart de ces souverains, et surtout ceux de la Domnonée, descendaient des anciens chefs de l'île. C'est d'entre eux que sortirent les rois du pays, aux époques de péril national.

Les cartulaires donnent aux sous-divisions des comtés les vieux noms de *pagus*, de *plebs*, de *tribu*, de *villa*. Le *pagus* correspondait à notre canton d'aujourd'hui; il était fort étendu en Cornouailles, et plus étendu encore en Vannes. Tout le territoire de Bro-Erech ne forme qu'un *pagus* dans le cartulaire de Redon. Les *plebs*[1], compris dans le *pagus*, peuvent se comparer à nos grandes communes. La *tribu*, ou trêve, était une petite paroisse dépendante d'un prieuré (Tré-Alré, Tré-Konk, Plouéour-Trez). La *villa* (ker ou kaer), n'était qu'un hameau ou même une simple métairie[2].

Quant au gouvernement de la Bretagne après sa colonisation, il ne différa guère de l'aristocratique régime de l'Armorique avant la conquête romaine, puisque ce régime était dès lors commun aux deux Bretagnes, suivant le témoignage de César : *Neque multum a gallica differunt consuetudine*. On jugera toutefois des modifications ou plutôt des développements qu'y apportèrent les chefs colonisateurs, par un court parallèle entre les nouvelles institutions

[1] Les moines, auteurs des cartulaires, auront latinisé ainsi le mot *plou*, *plouef*, qui signifiait campagne, pays, et qui est encore le nom générique d'une quantité de paroisses bretonnes.

[2] Courson, *Essai*, 80. Cart. de Kemper, 56; de Redon; de Landevenec; de Kemperlé.

de la péninsule et celles de l'île de Bretagne; institutions tellement analogues, que nous les étudierons souvent les unes dans les autres. Il va sans dire qu'il s'agit ici des institutions de l'île antérieures à l'invasion saxonne, et conservées après cette invasion par les seuls Cambriens du pays de Galles, comme l'atteste le fameux code de leur chef Hoel-Da (Hoel le Bon).

Et d'abord, des deux côtés du détroit, le roi suprême fut élu par exception entre les divers souverains, jusqu'au jour où ces souverains devinrent les vassaux d'un monarque héréditaire. « Les nations, au commencement, créèrent les rois par leur suffrages, » disait le seigneur de la Roche, grand sénéchal de Bourgogne. « L'hérédité, déclare M. de Chateaubriand, est une chose nouvelle dans les successions des rois; l'antiquité européenne tout entière l'a ignorée. L'ÉLECTION ÉTAIT ALORS PARTOUT... » La persistance de la royauté dans certaines familles, persistance qui a trompé tant d'historiens, n'est point une preuve d'hérédité. Chez les Bretons de l'île, « l'ancienne coutume du pays » voulait qu'on élût les rois suprêmes dans la seule tribu des Cambriens; ce privilége passa naturellement avec les chefs de cette tribu dans la Bretagne péninsulaire, mais on conçoit qu'il fut souvent et vivement disputé par des rivaux ambitieux. De là, les successions ou les interruptions de la royauté dans les grandes familles cambriennes; de là, le soin que prenaient les pères, avant de mourir, « de faire reconnaître leurs fils à leur place par les assemblées du pays. » On verra qu'à cette même époque les choses se passaient ainsi chez les Franks, où la race mérovingienne fournissait exclusivement les rois. Cette consécration des races remontait à quelques grands faits nationaux, dont les traditions nous ont conservé le souvenir confus. Les Triades fondent le droit suprême des Cambriens, sur ce qu'ils avaient les premiers occupé le territoire de la Bretagne. Les comtes ou chefs bretons devaient se rallier autour du roi suprême pour combattre l'ennemi commun. Il était le généralissime des armées; « il fit plus tard battre monnaie à son effigie; » mais là se bornaient ses priviléges. Il vivait d'ailleurs de son propre domaine, et ne pouvait lever aucun impôt, prendre aucune mesure générale, pas même dépasser les frontières sans l'assentiment des chefs réunis, le pays étant toujours plus puissant que le monarque. C'est probablement ce qui fit dire au poëte Ermold, parlant du roi breton Morvan, sous Louis le Débonnaire : *Dici si liceat rex, qui nulla regit :* si on peut appeler roi celui dont la volonté ne régit rien.

Ce principe libéral dominera toute la constitution de la Bretagne sous ses ducs héréditaires comme sous ses rois électifs, et jusqu'au dernier soupir de sa nationalité. Il ne cessera, si ce n'est par exception, de garantir l'indépendance des seigneurs contre les souverains, et la sûreté du moindre vassal contre les uns et les autres. Ce ne sera donc qu'au nom de leurs franchises mêmes, fondées sur treize siècles d'expérience, qu'on verra les Bretons repousser, par la bouche de leurs derniers représentants, les libertés incertaines pour eux, de la révolution de 1789.

D. Morice explique l'établissement des comtés souverains et de toutes les seigneuries libres de la Bretagne, d'une façon qui vient confirmer encore notre avis sur la dépopulation de l'Armorique. « Lorsque Maxime distribua des domaines aux Bretons qui l'avaient servi, *le pays était presque désert et contenait plus de terres vagues que cultivées;* ceux qui suivirent le tyran Constantin, l'an 406, trouvèrent aussi des terrains dans l'Armorique; enfin, il en resta encore assez pour ceux que la fureur des Saxons et des Anglais y jeta pendant les cinquième et sixième siècles... C'est à ces colonies et à ces diverses migrations que les comtés souverains et les grandes seigneuries doivent leur origine, » ou plutôt leur transformation, eût pu dire le docte bénédictin. En effet, les chefs des compagnies bretonnes (*comites*, *Kons* ou *conans*, *ri* ou *reith* dans leur langage) n'étaient que les continuateurs des anciens chefs de clans ou de tribus. Ils s'installèrent avec leurs compagnons, comme eussent fait leurs pères avec leurs clients, chacun sur sa petite souveraineté indépendante; et, la fusion s'opérant peu à peu entre les colons et les naturels, ces souverainetés devinrent les grands comtés de Vannes, de Cornouailles, de Nantes, etc.; dans lesquels se découpèrent, sous les ducs, les vicomtés et les baronnies, et tout le système des vassaux et des fiefs, dernier développement des familles et des tenures celtiques.

Notons en passant que jamais les comtés bretons ne se réduisirent, comme ceux du reste de la Gaule sous les Francs, à de simples cantons ou villages. Ils demeurèrent toujours souverainetés indépendantes; et les seigneuries qui en dérivèrent dans la suite, si hautes et puissantes qu'elles fussent, ne s'appelèrent que vicomtés ou baronnies.

Descendus, la plupart, des anciens chefs de l'île, ainsi qu'on vient de le dire, les comtes de la petite Bretagne, comme ceux de la grande, paraissent s'être succédé de père en fils dans le gouvernement de leurs États respectifs; mais leur pouvoir, ainsi que celui des rois électifs, était limité par la coutume du pays, seule souveraine absolue.

Cette coutume offrait, à l'égard de la succession des princes, une particularité commune encore aux deux Bretagnes. Si le prince était mineur, la souveraineté passait à son parent le plus proche, et les femmes mêmes en étaient alors investies; mais, après la mort de ce parent, l'héritier direct rentrait dans ses droits. Les règnes de Gradlon et de Salomon III nous fourniront l'application de cette coutume, que les Bretons de l'île nommaient *thanistry*. On la retrouve, du reste, chez plusieurs peuples du Nord.

Sur la même ligne que les comtes il faut placer les évêques, qui furent souvent des comtes eux-mêmes, et les plus éminents de tous, car ils joignaient l'autorité spirituelle à l'autorité temporelle. Admis d'abord au conseil des princes, comblés de donations et d'honneurs, les évêques bretons, comme les anciens druides, devinrent les rois de leurs cités épiscopales, où ils exerçaient la justice et la magistrature souveraines, et dont ils menaient quelquefois les

populations à la guerre. Combien de fois ne les verrons-nous pas dominer les assemblées et les entreprises nationales, et demeurer les seuls et véritables chefs, les puissants libérateurs du pays, au milieu de l'anarchie et des révolutions!...

Au-dessous des comtes souverains venaient les *mac-tierns* (vice-chefs ou vice-rois), dont les attributions sont peu connues. Ils étaient vraisemblablement héréditaires et chargés de rendre la justice au nom des souverains, comme plus tard les envoyés des comtes (voyers, ou *missi dominici*). Nos cartulaires montrent ce titre de mac-tiern ou de *tyrannisse*, porté par des femmes, notamment par Aourken, femme de Jarnithin, *lieutenante* de Salomon dans le *plebs* de Kadok[1].

Ces détails abrégés suffisent pour l'intelligence du récit qui va suivre; ils seront complétés par le tableau général des institutions et des mœurs bretonnes, du quatrième au onzième siècle. Remontons maintenant le cours des années, et revenons à l'état des comtes et des rois, depuis la mort de Conan Mériadek jusqu'à l'avénement d'Alain Barbe-Torte.

En morale comme en physique, la commotion la plus salutaire a ses contre-coups. Affranchie brusquement de la domination romaine, et presque aussitôt colonisée par les Bretons, la nouvelle confédération armoricaine se remit lentement de cette double secousse. Les institutions que nous avons décrites n'y reprirent point un cours régulier; elles n'y firent point régner la concorde, encore moins la paix. Les chefs insulaires n'étaient pas plutôt installés dans la péninsule, qu'il fallut s'en disputer entre eux les parties ou se réunir pour disputer le tout aux étrangers; de sorte que leur histoire n'est véritablement qu'une longue suite de guerres intestines ou de guerres nationales. Leurs plus terribles ennemis, après eux-mêmes, furent tour à tour, et souvent à la fois, les Romains, ces alliés toujours prêts à redevenir des maîtres, et les barbares (Saxons, Danois, Alains, Visigoths, Huns, etc.), qui se disputèrent les lambeaux de la Gaule, jusqu'au jour où les Franks les unirent d'accord en s'emparant de la Gaule entière. Nous verrons dès lors les Armoricains, seuls, éternel honneur pour eux, maintenir leur indépendance contre la francisque de Clovis, et ne s'incliner qu'après tout l'Occident sous la joyeuse de Charlemagne.

Si, comme nous l'avons annoncé, quelques-unes de ces guerres héroïques appartiennent moins à l'histoire proprement dite qu'à l'épopée ou à la tradition, si l'une et l'autre les ont embellies de toutes les merveilles que peuvent enfanter le patriotisme et l'imagination populaire, ce n'est pas une raison pour les nier absolument, encore moins pour les passer sous silence. Rien n'est plus injuste ni plus absurde que le mépris systématique d'une certaine école

[1] Courson, *Essai sur la Bretagne armoricaine*, passim. — Cartulaire de Redon, etc.

pour nos premiers chroniqueurs, parce qu'ils ont eu la bonne foi d'écrire avec les idées de leur temps. « Quereller de la sorte ces vieux maîtres, a dit M. Guizot (préface de la collection des Mémoires), est d'une ridicule outrecuidance. » *A mon avis, il y a souvent plus de vérités historiques à recueillir dans ces récits où se déploie l'imagination populaire que dans beaucoup de savantes dissertations.*

Nous ne serons pas plus rigides que le rigide auteur de l'*Histoire de la Civilisation*. A côté du petit nombre de faits matériels garantis par des monuments authentiques, nous exposerons, à titre de documents, les poétiques récits des légendaires. Si malheureusement les premiers n'offrent pas des dates précises, des biographies complètes, des annales régulières; les seconds formeront, du moins, un tableau intéressant des usages, des caractères et des croyances de nos aïeux. Qui ne sait, d'ailleurs, que les traditions populaires, et surtout les traditions religieuses, cachent, sous leurs exagérations les plus folles en apparence, l'allégorie et la personnification des événements et des personnages contemporains?

Ruines du château de la Roche-Maurice. — Page 52.

Ruines du monastère de Landévének. — Page 67.

CHAPITRE TROISIÈME

Liste des comtes de Cornouailles. — Salomon : Le chef de saint Mathieu. — Gradlon-Mur : Monastère de Landévének. Evêché de Quimper. Poëme de Gradlon. Saint Corentin. Saint Gwenolé. La ville d'Is. — Aubren : Guerre des Alains. Saint Germain d'Auxerre. — Invasions barbares : Le monde germanique. Attila dans les Gaules. Bataille des Champs catalauniques. Ruine de l'Empire romain. — Biothime : Sainte Nennok. — Eusèbe. — Budic, roi de Bretagne : Nantes sauvé. — Les Franks : Leur portrait. — Clovis et la Confédération armoricaine. Alliance des Franks et des Bretons. Les derniers Romains.

COMTES ET ROIS DE BRETAGNE

Sainte Nennok. — Page 82.

Pour commencer par ce qu'il y a de plus positif, voici la liste chronologique des comtes de Cornouailles, d'après les cartulaires de Quimper (Kemper), de Landévéneck et de Quimperlé (Kemperlé); cartulaires écrits au douzième siècle. (Nous suivons l'orthographe du cartulaire de Landévéneck, copié par D. Morice dans les *Preuves* de sa grande histoire.) 1° Ri-Welen Mur Mar-c'hou. 2° Ri-Welen Mar-c'hou. 3° Concar. 4° Gradlon-Mur. 5° Daniel Drem-Rud (Alamanniæ rex fuit). 6° Budic et Maxenti, duo fratres. Hormn primus, rediens ab Alamanniâ, Marchel inter-

fecit, et paternum consulatum recuperavit. 7° Jahan Reith (*Ri* ou *Reith* signifie roi ou chef). 8° Daniel Unva. 9° Gradlon Flain. 10° Concar Cheroenoc. 11° Budic mur. 12° Fragual Fradleoc. 13° Gradlon Pluenevor. 14° Aulfred Alesrudon. 15° Diles Heir-guer Eheere'. 16° Budic (*altera manu*) Bud-Berhuc. 17° Binidic (qui fuit episcopus et comes). 18° Alan Canhiart. 19° Houel. Le cartulaire de Kemperlé ajoute : 20° Alan, cognomento Fergan.

On reconnaîtra, dans le courant du récit, ceux d'entre ces princes dont l'histoire nous est parvenue, et ceux qui, comme Gradlon, Budik, Hoel, etc., furent investis de la royauté suprême.

Le premier roi que les chroniqueurs[1] placent après Conan est Salomon, dont ils font son petit-fils (421). Il renouvela, disent-ils, le traité d'alliance avec les Romains et s'unit à la fille d'un patrice, nommé Flavius. Sous son règne fut abolie la vente à l'encan, au profit du trésor, des enfants de ceux qui ne pouvaient payer l'impôt. Cette coutume était sans doute un reste de l'administration romaine dans quelque villes de Bretagne. Voici, à cet égard, la version des légendes.

Le corps de saint Mathieu, apôtre et martyr, reposait en Égypte; il apparut à des marins bretons qui trafiquaient en ce pays, et leur demanda la sépulture sur une terre chrétienne. Les Bretons enlevèrent « subtilement » le chef du saint, qu'ils portèrent dans leur navire, et, après une heureuse traversée, ils abordèrent aux côtes de Léon.

Le père Le Grand, dont l'imagination grossit tous les objets, fait de ces navires une flotte et décerne à leur patron le titre d'admiral. « Aians passé le raz de Fontenay sans danger, dit-il, comme ils vouloient doubler le cap de Pennarbed, l'admiral, qui portoit la sainte relique, heurta de roideur un grand escueil qui paroissoit à fleur d'eau. Alors ceux qui estoient dedans crièrent : « Mis'-« ricorde ! » pensans estre tous perdus; mais (chose merveilleuse), le roc se fendit en deux, donnant libre passage au vaisseau qui estoit chargé d'un trésor si précieux. » Tout le peuple chrétien s'agenouilla sur le rivage, et Salomon vint avec le clergé au-devant du « chef de l'apôtre. » Mais, lorsqu'on voulut enlever la boîte qui enfermait cette tête sacrée, tous les efforts furent inutiles; la relique s'attachait invinciblement au navire. Alors Gradlon, comte de Cornouailles, expliqua la volonté du saint : « Ici même où nous sommes, dit-il au roi, tes collecteurs vendent comme esclaves, aux étrangers passant la mer, les enfants des malheureux qui ne peuvent parfaire leur contingent dans les impôts; si bien que ce lieu maudit s'appelle d'un nom qui signifie *Lamen-*

[1] Ce n'est pas sans dessein que nous laissons aux chroniqueurs la responsabilité de leurs opinions sur les premiers chefs ou rois de Bretagne, notamment sur Salomon, Gradlon et Andren. Ces trois personnages, dont les noms seuls ont été conservés par des monuments positifs, sont ceux qu'enveloppe le plus épais nuage de contradictions de toute espèce. A leur égard surtout nous nous bornerons à exposer, comme documents, ainsi que nous le disions, les versions le plus raisonnablement adoptées; — sans autre prétention que de peindre le caractère général des hommes et des choses de l'époque. Nous n'affirmerons par nous-même, on le reconnaîtra, que les faits relatifs à l'histoire authentique du pays.

tation. Ne sois donc pas surpris que le ciel témoigne sa colère contre un usage aussi barbare. » Eclairé par ces paroles, Salomon entra dans le navire, il étendit la main sur le cercueil et fit ce serment : « Glorieux apostre Mathieu, je te donne assurance, par concession de mon privilege, que cette coutume soit, d'ores en avant, ostee, pour la reverence de toi; et, afin que moy ni mes successeurs ne puissent enfreindre ma presente volonté, je te confirme ce privilege par l'impression de mon anneau. C'est à savoir, que ceux qui, pour accroistre le tresor du prince, étoient vendus aux estrangers, soient et demeurent sujets à ta seigneurie et à l'église en laquelle reposera ton corps[1]. »

A peine ces mots étaient-ils prononcés, que la sainte relique cessa toute résistance; elle fut transportée en grande pompe à la ville de Léon: Salomon racheta de ses deniers les enfants qui avaient été vendus par le fisc, et les attacha, suivant sa promesse, au service de l'apôtre « dans la chapelle à colonnes dorées » qui fut élevée en son honneur.

Salomon n'eut pas le même succès dans toutes ses réformes; car il fut assassiné au milieu d'une révolte, au lieu nommé Merzer Salam (martyre de Salomon). « Il n'était pas facile, dit D. Morice, de gouverner un peuple que tous les historiens nous représentent comme fier, cruel et indisciplinable. » *Torva, ferox, ventosa, procax, incauta, rebellis.*

Les Bretons armoricains « reconnurent alors pour roi, » disent les bénédictins (435), Gradlon-Mur ou Mor (Gradlon le Grand), comte de Cornouailles, beau-frère de Conan Mériadek, avec lequel il était venu de l'île de Bretagne. La chronique soupçonne Gradlon le Grand de n'avoir pas été étranger à la mort de Salomon. Quoi qu'il en soit, ce prince défendit la Bretagne contre une nouvelle attaque des Romains, conduits par Littorius, et s'associa aux célèbres Bagaudes, ainsi qu'à des colonies franques, établis en quelques villes bretonnes. C'est sans doute après cette alliance qu'il ajouta à son titre de *roi des Bretons* celui de *roi d'une grande partie des Franks*[2]. Ces terribles confédérés s'avancèrent triomphants jusqu'à Tours (444), d'où les forces de Majorien, qui fut depuis empereur, ne les repoussèrent qu'à grand'peine.

Gradlon mourut vers cette époque, et fut inhumé dans le monastère de Landévének. Ce monastère avait été fondé par lui, ainsi que celui de saint Jagu. L'un et l'autre passent pour les premiers convents d'hommes établis en Bretagne. Saint Jagu ou Jacob, et saint Wingallok ou Gwenolé, premier abbé de Landévének, étaient tous deux fils de l'insulaire Fracan, dont nous avons parlé. L'évêque de Quimper reconnaît aussi Gradlon pour son fondateur.

De tous les rois bretons armoricains, Gradlon est celui qui a le plus occupé les légendaires. On ferait des volumes avec les récits merveilleux dont il a été l'objet, et qui ont évidemment personnifié en lui plusieurs héros, comme les

[1] Paulin, év. de Léon, *Hist. de la transl. du corps de S. Mathieu.* — [2] La notice de l'empire, en 402, place une colonie de Franks à Rennes. Cartul. Landévének. *Actes de Bret.*, I, col. 177.

bardits des insulaires ont fait pour leur célèbre Arthur. Nous citerons parmi ces récits, comme les plus caractéristiques et les moins éloignés de la vérité morale, le poëme de Gradlon le Grand, la tragique histoire de la ville d'Is, et les vies de saint Corantin et de saint Gwenolé.

Le poëme de Gradlon-Mur, écrit en breton au sixième siècle, raconte que Gradlon, dans sa jeunesse, servait sous le comte ou roi de Léon, Witol. Le bruit de ses exploits inspira le plus vif intérêt à la reine. « Qu'est-ce que ce Gradlon dont tout le monde parle? dit-elle à son chambellan (nous maintenons les termes de la légende). — Je ne l'ai point vu, répondit le chambellan; mais je sais qu'il est beau et brave, et que chacun l'aime. — Eh bien, je l'aime aussi, reprit la reine: fais-le venir : je veux lui prouver mon amour. » Aussitôt, le chambellan de voler vers Gradlon; et Gradlon d'obéir à la reine. « Dès qu'il parut, elle alla au-devant de lui, et le serra dans ses bras, » puis elle le fit asseoir près d'elle sur un tapis, et l'entretint de paroles et de regards si tendres, qu'il lui fut impossible de ne pas les comprendre. Mais le nouveau Joseph fut digne de son modèle. Il jura de ne point outrager le roi, son bienfaiteur, et se montra insensible aux plus vives prévenances de la reine. En vain celle-ci employa tous les moyens pour obtenir un aveu. « Avez-vous une amie, et vous aime-t-elle comme vous le méritez? » Gradlon déclara qu'il ignorait encore l'amour. Ravie de cette assurance, la princesse lui ouvrit le fond de son cœur; elle attendait un héros accompli pour l'aimer. Gradlon était ce héros! Mais de tant d'avances elle ne recueillit que la honte et la douleur : Gradlon se retira sans lui répondre.

Cependant la passion ne peut renoncer à l'espoir : la reine rendit à Gradlon le bien pour le mal: elle le combla de soins et de présents, sollicita sa pitié, lui écrivit de sa main : lettres, prières et cadeaux, tout fut inutile... Alors enfin la haine remplaça l'amour; la reine triompha de la femme; et celle qui avait attiré Gradlon l'éloigna ignominieusement.

Gradlon disgracié regagna ses domaines: ils étaient couverts de forêts; ces forêts étaient pleines de bêtes fauves : il se consola en chassant avec fureur. Or, un jour qu'il lâchait la bride à son cheval, une biche, plus blanche que la neige, lui apparut, fuyant avec lenteur, et comme souffrant d'une blessure. Gradlon s'élance au galop pour l'atteindre... Mais elle le devance adroitement quand il s'approche, et semble l'attendre quand il se décourage: elle le mena ainsi, de détours en détours, jusqu'au milieu d'une vaste prairie, devant le bassin d'un ruisseau bordé de fleurs. Là, se baignait une femme si belle, que le poëte renonce à la dépeindre. Un arbre voisin portait sa robe d'or et ses riches parures; et deux jeunes filles, assises au bord de l'eau, semblaient attendre ses ordres. A l'aspect de Gradlon, ces jeunes filles prirent la fuite, et il se trouva seul avec l'admirable baigneuse. Il demeura d'abord en extase devant ses charmes; puis, mettant pied à terre, il s'empara de ses vêtements pour l'empêcher de fuir comme ses compagnes: mais elle lui reprocha ce

larcin d'une voix si douce, qu'il posa la robe d'or au bord de la fontaine et s'écarta respectueusement. Bientôt il revint près de l'enchanteresse, et tous deux se perdirent dans la forêt. Gradlon, dit le poëte, oublia si bien la sévérité

Gradlon et la fée.

de sa vertu, que toute celle de l'inconnue ne put la défendre. Heureusement, le pardon suivit de près la faute; et la fée, car c'en était une, avoua que cette aventure était son ouvrage.

« Soyez discret ! dit-elle à Gradlon en lui posant un doigt sur les lèvres; et toutes les fois que vous m'appellerez, j'arriverai près de vous. »

Gradlon reprit la route de sa demeure, abîmé dans une rêverie délicieuse. Il trouva à sa porte un magnifique cheval, couvert d'un harnais à l'avenant; l'écuyer qui le tenait par la bride le lui présenta de la part de la fée. « Il se nomme *Gadifer*, dit-il; recevez-le, ainsi que cet habit royal, ces armes sans pareilles et ce coffre rempli d'or. »

Rien ne manquait au bonheur de Gradlon. Ses armes le rendaient invulnérable; son cheval le menait de victoire en victoire, et chaque soir la fée arrivait à son appel.

Mais, un jour, le roi Witol invita tous les nobles du Léonnais et de Cornouailles en son château de Pencoat, et Gradlon fut du nombre des convives. Après un long repas, animé par le vin et l'hydromel, le roi, qui prétendait que sa femme était la plus belle du monde, la fit entrer, suivant son usage, dans la salle du festin, revêtue de ses plus séduisantes parures (probablement celles qu'elle devait au Créateur), et, lui ordonnant de monter sur une estrade, il demanda à tous ses convives s'ils avaient jamais rien vu de pareil. Une acclama-

tion d'enthousiasme et d'amour fut la réponse générale. Mais la reine n'entendit point cette acclamation, car l'homme qu'elle considérait seul entre tous, Gradlon, avait gardé le silence : levant à peine les yeux sur elle, il baissa la tête et sourit, pensant à sa belle fée... « Vous le voyez, dit à son mari la reine en fureur, lorsque tout le monde ici me rend hommage, un seul m'insulte et me raille, et c'est l'ingrat que vous avez comblé de vos bienfaits ! Avais-je tort d'appeler sur lui toute votre vengeance? » Non moins indigné que sa femme, le roi somma Gradlon de s'expliquer; si bien que celui-ci, oubliant sa parole, déclara que la reine était fort belle, sans doute, mais qu'il connaissait une femme trente fois plus belle encore. Il n'en fallait pas tant pour mettre le comble à la colère du roi. « Où est cette femme? » s'écria-t-il avec tous les convives. « Qu'elle paraisse auprès de moi, ajouta la reine; que tous ceux qui sont ici soient juges entre nous deux : et mort à Gradlon si la victoire me reste ! »

Gradlon s'était trop avancé pour reculer, il accepta le défi, et courut après sa fée? Mais où la trouver, hélas! car elle ne venait plus à l'appel du parjure. Vainement il repassa dans la forêt, fit retentir la fontaine de ses cris, demanda pardon au ciel et à la terre... Il revint seul et décidé à mourir.

Déjà son supplice était prêt... Sa tête allait tomber sous la hache... lorsqu'une main charmante arrête celle de l'exécuteur, la fée paraît aux yeux de tous, éclipse la reine et confond les assistants, puis enlève Gradlon dans son char traîné par deux dragons.

Elle l'emmena ainsi jusque dans la forêt, au bord de la fontaine où ils s'étaient rencontrés d'abord. Là, elle lui déclare qu'elle a voulu le sauver, mais qu'elle ne peut lui pardonner sa faute, et, replongeant dans la fontaine, elle disparaît sous les eaux... Gradlon s'y précipite pour la rejoindre ou pour mourir; elle le sauve encore et persiste à l'abandonner. Mais les deux jeunes filles reparaissent à leur tour et réconcilient les amants.

Tel est le poëme de Gradlon. Il fut refait, dit M. de Fréminville, au septième siècle. Un autre héros prit alors la place de Gradlon, et la scène passa de la cour de Witol à la cour d'Arthur.

Ce conte n'est-il pas encore une allégorie du druidisme et du catholicisme, achevant de se disputer les esprits en Bretagne? Ce qu'il y a de sûr, c'est que la fée de Gradlon dérive en droite ligne des druidesses, comme en dériveront toutes les korrigan, ses sœurs; et que, par les mœurs du comte Witol et de sa femme, on peut juger de celles des premiers rois bretons. On verra la licence de ces amours envahir les villes et les châteaux, et attirer sur le clergé lui-même la foudre des conciles.

Les légendes de saint Corentin et de saint Gwenolé font de ces pieux personnages les conseillers du roi Gradlon, et leur attribuent l'heureuse révolution qui s'opéra dans son caractère, d'abord impitoyable et violent (*feroci animo regni negotia pertractans*), puis docile et doux comme un agneau (*mitis ut agnus*), s'il faut en croire son épitaphe. Saint Corentin, né en Cornouailles, fut

sauvé « par une grâce spéciale de Dieu, dit Albert, pendant les guerres que le roi Conan Mériadek fit aux garnisons romaines, *qu'il chassa entièrement de Bretagne.* » Pour s'adonner « tout de bon au service de Dieu, il se retira en une solitude de la paroisse de Plou-Vodiern (Plovodiern), où il fut comblé des célestes et divines caresses. » Tous les matins, un petit poisson se présentait à lui dans la fontaine de son ermitage; il en prenait et en coupait une pièce « pour sa pitance, » puis rejetait le reste dans l'eau; et, « tout à l'instant le poisson se retrouvoit entier, sans lesion ny blessure; et ne manquoit chaque jour à se presenter au saint, qui faisoit tonjours de mesme. » Or, en ce temps-là, le roi Gradlon se tenait avec toute sa cour à Kemper-Odet, « capitale du comté de Cornouailles. » Un jour, étant allé à la chasse, « il donna jusque dans la forest de Nevet, proche l'hermitage de Corentin, avec une partie de ses gens, ayant tous très-bon appetit. » Ils demandèrent au saint ermite « s'il ne les pourroit pas assister de quelques vivres? — Ouy, répondit-il, je vous en vays querir... » Il courut à sa fontaine, appela son petit poisson, « du quel il coupa une piece de dessus le dos, et dit au maistre d'hostel du roi de l'apprester pour son maistre et toute sa suite. Le maistre d'hostel se mit à rire; neanmoins, par necessité, il prit le morceau de poisson, lequel (chose estrange) se multiplia de telle sorte que le roi et tous ses seigneurs en furent suffisamment rassasiés. » Gradlon, ravi de cette merveille, se prosterna aux pieds du saint ermite, et lui donna toute sa forêt « avec une maison de plaisance » qu'il avait en Plovodiern. Corentin fit de cette maison un monastère, « où il dressa à la vertu, *pour le bien de la république*, » les enfants des seigneurs et gentilshommes du pays. Les plus signalés furent Gwenolé, Tugdin et Jagu, lesquels devinrent abbés en trois célèbres monastères. Quelque temps après, le roi érigea un évêché à Kemper-Odet pour le comté de Cornouailles; il nomma Corentin à cet évêché, et l'envoya se faire sacrer par saint Martin de Tours. Puis il offrit à Dieu et au prélat « son palais qu'il avoit dans Kemper, et grand nombre de terres et possessions. Les princes et seigneurs de sa cour firent de mesme, chacun selon ses moyens et ses facultez. » Enfin, Gradlon fonda la cathédrale de Kemper, « arrenta nombre de chanoines, et, pour laisser la ville libre à Corentin, il transfera sa cour en la fameuse ville d'Is. »

Disciple de saint Corentin, comme on vient de le voir, saint Gwenolé ou Wingallok fut digne d'un tel maître, comme lui guérissant les malades et ressuscitant les morts, voyageant sur la mer à pied sec, et comblé aussi des bienfaits de Gradlon. Ce prince donna d'abord au saint abbé le célèbre monastère de Landévének, dont les ruines embellissent encore un des sites les plus romantiques du Finistère, au confluent de la rivière d'Aoun et de celle du Faou. On y voyait, il y a trente ans, le tombeau de Gradlon, simple coffre de pierre, et M. de Fréminville y a vu celui de saint Gwenolé, détruit depuis quelques années seulement.

Le roi joignit à la donation de Landévének beaucoup d'autres offrandes,

mentionnées dans le cartulaire de cette abbaye; elles comprennent sept paroisses, cent six métairies et trois îles.

« Gwenolé, dit Albert le Grand, visitait souvent Gradlon dans la superbe cité d'Is; et il prêchait fort hautement contre les abominations qui se commettaient dans cette grande ville, tout absorbée en luxes, débauches et vanités. » Malheureusement l'exemple de ces débauches était donné publiquement par la fille même de Gradlon, la belle Ahez ou Dahut, dont les déportements surpassent tout ce qu'on a raconté d'Honoria, de Messaline et de Marguerite de Bourgogne. Les paysans de Huelgoat, dans le Finistère, montrent encore un gouffre où Dahut faisait précipiter ses amants; et les bruits lugubres qui sortent de ce gouffre passent pour les gémissements de ces victimes de l'amour. Un jour, enfin, Dieu voulut punir tant de crimes, et la criminelle elle-même devint son instrument. La ville d'Is, conquête de l'industrie sur la mer, occupait une plage très-basse, incessamment menacée par les flots; elle avait pour remparts des digues et des écluses, dont les clefs étaient déposées dans une cassette de fer; le roi seul ouvrait cette cassette au moyen d'une clef d'or, suspendue jour et nuit à son cou. Or Dahut, qui avait promis cette clef d'or à un de ses amants, la ravit à son père, endormi par ses caresses; et, quelques instants après, la

Gradlon noyant sa fille. — Pages 73.

mer entrait dans la ville... Prévenu à temps par le ciel, Gwenolé accourt auprès de Gradlon : « Ha! sire, sire (on reconnaît le style du légendaire), sor-

Vue prise del R. se

CATHÉDRALE de QUIMPER

BRETAGNE ANCIENNE & MODERNE

tons au plus tot de ce lieu ! car l'ire de Dieu le va presentement accabler. Votre Majesté sait les dissolutions de ce peuple. La mesure est comble. Hastons-nous de sortir... autrement nous sommes enveloppés dans le mesme malheur !... » Aussitôt « le roy trousse bagage... » monte à cheval, prend sa fille avec lui, et à « pointe d'éperons » se sauve de la ville. Mais les vagues déchaînées le poursuivent jusqu'aux portes et vont l'engloutir avec sa monture... « Roi Gradlon ! crie alors une voix terrible, si tu ne veux périr, sépare-toi du démon que tu portes en croupe !... » Le roi reconnaît la voix de Gwenolé, c'est-à-dire celle de Dieu; il abandonne sa fille à l'Océan, et, content de cette proie, l'Océan s'arrête.

Mais la ville d'Is était submergée avec tous ses habitants; et les yeux qui la cherchaient le lendemain ne virent plus que la baie de Douarnenez.

C'est dans cette baie, ou dans l'anse qui la regarde, à la pointe du Raz, que le pêcheur breton croit voir et nomme encore, sous le vert cristal de l'abîme, les rues et les monuments en ruine de la Sodome armoricaine. Il appelle Toul-Dahut (Trou-Dahut) l'endroit où le roi noya sa fille; et il montre empreint sur un rocher voisin le pied du cheval de Gradlon.

Des traces plus sérieuses ont été remarquées, au seizième siècle, par le chanoine Moreau (voir son *Histoire de la Ligue en Cornouailles*); il cite, entre autres, une enceinte carrée, « faite à ciment de cailloux, grand'œuvre demosly, dit-il, et sans memoire d'homme; » des anges ou tombeaux de pierre trouvés par des laboureurs; enfin les restes de plusieurs chaussées allant vers Carhaix et vers Quimper.

Nous avons minutieusement exploré cette côte, il y a deux ans, mais nous n'avons pu rien trouver de ces importants débris, et M. de Fréminville, dont l'œil est pourtant si exercé, n'avait pas été plus heureux que nous. On ne saurait toutefois révoquer en doute le témoignage du chanoine Moreau; et il est fort probable qu'une ville importante a existé dans la baie de Douarnenez. Cambry le croit fermement, tout en faisant aussi bon marché que nous de la légende : « Je ne doute pas, dit-il dans son voyage, que des cités, des établissements de toute espèce, n'aient existé sur cette côte, que le temps et la mer ne les aient détruits, que la baie de Douarnenez ne soit une invasion de l'Océan sur les terres; je crois enfin l'existence de la ville d'Is très-vraisemblable. » En submergeant cette ville, non point en un jour, mais, comme dit Moreau, par succession de temps, la mer n'aura fait qu'une chose très-naturelle, dont nous verrons d'autres exemples en Bretagne même, notamment à Saint-Malo; et les légendaires auront profité de l'occasion pour flétrir les méchantes mœurs du temps, en renouvelant, sauf la variante du feu à l'eau, l'histoire de Ninive, de Sodome et de Gomorrhe. Cette histoire s'est répétée chez la plupart des peuples, et nous la retrouverons dans la Loire-Inférieure, au lac de Grand-Lieu.

Pierre le Baud, qui ne doute jamais de rien, affirme que les Corisopites, peuples de Quimper, tenaient leur nom d'Is ou Ker-Is, leur ancienne capitale,

et que Paris a été ainsi appelé comme « pareil à Is » (Par-Is). Un vieux proverbe breton dit encore que, depuis la ruine d'Is, Paris n'a plus trouvé d'égal : *Abaoué 'ma beuzet Ker Is, — N'euz kavet den par da Paris.* Voilà du patriotisme, si jamais il en fut !

Revenons à l'histoire, ou plutôt à la chronique : elle place Audren après Gradlon, à la tête des Bretons d'Armorique, pendant l'invasion des Alains et des Huns. Les Alains étaient un des peuples barbares qui se disputaient les provinces de l'empire romain. Enrôlés par Aëtius, préfet des Gaules, ils occupaient alors l'ouest de cette contrée, dont les Franks occupaient le nord, les Burgondes l'est, et les Visigoths le midi. « Les Alains, dit M. de Chateaubriand, ne cultivaient point la terre; ils se nourrissaient du lait et de la chair des troupeaux; ils erraient, avec leurs chariots d'écorce, de désert en désert. Quand leurs bêtes avaient consommé tous les herbages, ils remettaient leurs villes sur leurs chariots et les allaient planter ailleurs. Le lieu où ils s'arrêtaient devenait leur patrie. Les Alains étaient grands et beaux; ils avaient la chevelure presque blonde, et quelque chose de terrible et de doux dans le regard. L'esclavage était inconnu chez eux; ils sortaient tous d'une source libre. Ils arrachaient la tête de l'ennemi abattu, et de la peau de son cadavre ils caparaçonnaient leurs chevaux. »

Tel était le peuple que le patrice Aëtius déchaîna contre les Armoricains, pour les punir de leur alliance avec les Bagaudes et de leurs incursions sur la Loire. Les Alains chargés des vengeances romaines avaient pour chef Eokarik; ils fondirent comme des lions affamés sur leur proie, et l'Armorique était exterminée sans l'intervention de Germain d'Auxerre.

Ce prélat, sorti d'une famille sénatoriale, et dont toute l'Europe vénérait la sainteté, avait commencé par être un redoutable capitaine. Il commandait la garnison romaine d'Auxerre, lorsque, entrant un jour, l'épée à la main, dans l'église, il fut abordé par l'évêque Amator, qui lui enleva ses armes, lui mit sa propre crosse à la main et le déclara son successeur : c'est ainsi qu'on faisait en ce temps-là les évêques. Germain donna dès lors l'exemple de toutes les vertus; un cilice remplaça sa cuirasse; ses biens passèrent aux mains des pauvres, sa femme ne fut plus que sa sœur : un peu d'orge pétrie par lui-même devint sa nourriture.

Quand les Armoricains implorèrent saint Germain contre les Barbares, il revenait de combattre avec sa sainte parole l'hérésie pélagienne dans la Grande-Bretagne. Il y avait aussi combattu les Barbares autrement qu'avec la parole, car c'était lui qui avait remporté, à la tête des Bretons, la fameuse victoire de l'*Alleluia*. Bien qu'épuisé par la fatigue, Germain marche vers Eokarik, il écarte les cavaliers bardés de fer qui lui fermaient le passage, et sans autre arme que ses cheveux blancs, plus fort au nom du Christ que ces milliers de gentils, il sonne et supplie leur roi de retourner sur ses pas... Eokarik est ému de respect à la vue du saint évêque; mais il détourne les yeux

et pousse son cheval en avant... Le sang guerrier de Germain se rallume alors dans ses veines; il s'élance à la tête du coursier tartare, le saisit par la bride, et défie le roi de lui passer sur le corps. Or telle était la puissance des évêques, à cette époque, sur les barbares et les païens eux-mêmes, que le roi des Alains et son armée furent vaincus par ce vieillard. Eokarik accepta provisoirement le traité proposé par Germain, et la vengeance romaine resta suspendue (447).

Raffermis ainsi dans leur indépendance, les Armoricains ne tardèrent pas à braver de nouveau leurs anciens maîtres; mais un péril commun, un péril immense, vint les rapprocher d'Aëtius[1].

La grande tempête d'Attila passait sur les Gaules (Valentinien III, 451).

INVASIONS BARBARES.

Attila est la barbarie incarnée, comme l'invasion des Huns fut le résumé des invasions barbares. C'est donc le moment de jeter un rapide coup d'œil

Invasion des barbares.

sur ces invasions, océan débordé depuis plusieurs siècles, et qui bat enfin les rivages de l'Armorique.

Par delà le vieux monde celte et ibère, devenu le monde romain, s'étendait

[1] Constant., *in Vita S. Germ.*, II, c. II-V. — Beda., l. I, *Historiæ* c. I. — D. Morice, I. II. — Amm Marcell., XII, II. Henri Martin et Michelet, *Hist. de France*.

le monde immense et indompté du Nord : cette Germanie que nous avons vue naître à côté de la Celtique, au berceau du genre humain. Après avoir longtemps pressé les communes frontières, ce monde du Nord, tout jeune et tout neuf, devait passer sur les ruines du monde antique, en même temps que la religion de Jésus-Christ, — comme ces alluvions terribles et fécondes qui disposent la terre pour les semailles du laboureur.

Les mœurs des Germains ne différaient guère de celles des Gaulois. Ils menaient la vie pastorale et guerrière, commune à tous les peuples primitifs : « Leurs demeures, dit Tacite, ne sont point rapprochées : une rivière retient celui-ci, un bois captive celui-là. » Le domaine de chacun s'étend jusqu'où il peut jeter son marteau. Ce marteau de Thor était le signe de la propriété germanique. Peuples sans villes, et partant dieux sans temples. Le cheval est sacré pour eux, comme le bœuf pour les Celtes; leurs prêtres habitent également les forêts, les elfes ou fées sont leurs druidesses; c'est à eux qu'appartient la fameuse Velléda. Ils honorent dans les vierges quelque chose de divin; ils immolent des victimes humaines. Ils ont leur paradis, Wahalla, où les braves, devenus immortels, se battent tout le jour et soupent toute la nuit. Eux aussi sont grands et robustes; ils ont la peau blanche, les cheveux ardents, la prunelle azurée, le regard farouche, la voix rude et retentissante; ils portent des sayons de peaux, attachés avec des épines, des bottes de cuir et des manteaux de fourrures; leurs femmes vont la poitrine et les bras nus, en robes de lin teintes de pourpre; leurs festins sont longs et orageux; ils vivent de chasse et de pillage, du prix glorieux du sang et non du prix honteux de la sueur... Tacite vante leur hospitalité et la chasteté de leur jeunesse (*sera juvenum Venus*). Leurs *lites* (petites personnes) avaient le sort des *obærati*. Comme les chevaliers du moyen âge, les Germains étaient reçus guerriers avec une sorte de pompe. Leurs armes étaient la framée, demi-pique au fer aigu, le bouclier peint, le scramasax (couteau-poignard), et le trait, qu'ils lançaient admirablement. Familles et tribus confédérées, ils avaient leur conseil national (mall ou mallen), leurs bardits ou chants de guerre; leurs dévoués à la vie, à la mort, qu'ils appelaient des fidèles; leurs divers chefs (*rik*, *heretoghe*, *koning*), leurs magistrats et notables élus (*graf et rekin-burgh*).

Par où donc le Germain différait-il du Gaulois? Par le caractère moral. On a vu l'impétuosité, l'inquiétude indocile, la loquacité et la personnalité du Gaulois : le Germain était lent, indécis, concentré, impersonnel, éminemment disciplinable, et n'avait d'activité qu'en masse, à la suite de ses chefs de guerre. Ce caractère n'est-il pas encore celui de l'Allemagne? Ivresse généreuse et grande force sanguine dans la jeunesse, et puis quelque chose de la puissance du bœuf et de l'éléphant, avec cette indécision du regard et de la parole, qui est le signe distinctif de la race. Au milieu de tout cela, poésie sans bornes et rêverie sans fond : mysticisme et idéalité.

Herta (la Terre ou la Nature), dit la cosmogonie germanique, engendra

Mann (l'Homme), lequel engendra *Teutsch* (le Teuton), tige des trois branches allemandes : 1° *Herminu* (le Guerrier); 2° *Inghev* (le Jeune), et 3° *Istev* (le Coureur). 1° Les fils d'Herminu, Herminungs, formaient la confédération swève : les Semnons, les Lombards, les Angles, les Markomans, les Kwads, les peuples swéo-gothiques (Suédois, Norvégiens, Gots), les Wandales, toute la Germanie centrale et orientale. 2° Les Inghewungs, fils de Inghev, bordaient la mer du Nord, des bouches du Rhin à celles de l'Elbe; ils comprenaient les Frisons, les Haukes (d'*Hawk*, hameçon; peuple pêcheur), les Danois, et peut-être les Scandinaves. 3° Enfin les Istewungs, fils d'Istev, ou Germains occidentaux, couvraient tout le Rhin, et touchaient à la Gaule par cent lieues de frontières. Ceux-là nous intéresseront par excellence, et nous en traiterons en particulier, car c'est d'entre eux surtout que sortira la confédération des Franks (hommes rudes), nos rudes vainqueurs, en effet.

Une force inconnue poussa tous ces barbares contre le monde romain : à pied, à cheval, en chariots, traînés par des cerfs ou des rennes, portés sur des chameaux, bercés sur des boucliers, flottant sur des barques de cuir ou d'écorce, nus ou couverts de peaux de bêtes, de colliers et de bracelets, chevelus ou rasés, *hostoyant* épars, ou formés en coins, combattant sur les arbres ou dans les bras de leurs dieux. — Nous ne savons où nous allons, disaient les Wandales... Nous marchons par ordre d'en haut, *divino jussu*. Ils étaient, en effet, les aveugles agents du dessein providentiel, les conscrits du dieu des armées, le déluge d'hommes chargé de renouveler la terre, comme autrefois le déluge des eaux. Genserik a fait d'immenses préparatifs; il s'embarque après son armée : « A quels peuples portes-tu la guerre? lui demande le pilote. — — Aux peuples qui ont irrité Dieu, » répond le barbare. Un ermite arrête Alarik marchant vers Rome : « Laisse-moi passer, dit le roi, quelqu'un me pousse à saccager cette ville. » Outre cette impulsion providentielle, un double aimant attirait les barbares : l'or et la femme; ils se ruaient au pillage de l'Empire comme à une immense orgie.

Il faudrait un volume pour peindre les ravages exercés dans toutes les provinces de l'Empire par les Goths, Saxons, Hérules, Burgondes, Sarrasins, Danois, Allemands, Franks, etc. « Plus l'herbe est serrée, mieux elle se fauche, » disaient ces abatteurs d'hommes. » Ils fauchèrent, en effet, le tiers, peut-être la moitié de la population de l'Europe et d'une partie de l'Asie. Ce qu'avait épargné la guerre, la peste et la famine ne l'épargnaient point. Elles arrivèrent après les Goths dans le Pont, dans l'Asie Mineure et dans la Grèce, dont elles firent leur proie pendant quinze ans de suite. « Il mourut jusqu'à cinq mille personnes par jour dans la même ville. » Les Allemands détruisirent en Gaule quarante-cinq cités; les habitants ne cultivaient plus que les terres encloses de remparts. L'invasion de 412 balaya les dix-sept provinces de la Gaule, « chassant devant elle, comme un troupeau, sénateurs et matrones, maîtres et esclaves, hommes et femmes, enfants et vieillards. »

Attila et les Huns étaient dignes de personnifier tant d'horreurs et d'épouvantes. Attila, ou plutôt Etzel, comme il s'appelait dans sa langue, semblerait moins un personnage historique qu'un symbole de destruction, si tous les historiens ne s'accordaient sur son existence, si Priscus n'avouait, en tremblant, qu'il l'a vu face à face. Laid comme le péché, lascif comme la bête, « absorbant comme le feu et l'eau, » cet homme était né pour l'effroi de la terre, et fut justement surnommé le *Fléau de Dieu*. Il était de petite taille, avait une carrure énorme, une tête plus énorme encore, la barbe rare, les cheveux gras, le nez camus, le teint basané, le front large, les yeux comme deux trous ardents (*magis puncta quam lumina*). Il croyait à sa mission et marchait d'un pas sûr à l'empire du monde. Une biche fantastique lui avait ouvert le chemin des Palus-Méotides. Un pâtre trouva un cimeterre sous les pieds sanglants de sa génisse, et courut le porter au roi tartare : « Je jure, dit-il, sur cette arme envoyée par les dieux, que nul ne sera jamais mon maître ! » Il disait encore : « L'étoile tombe devant moi, la terre tremble; je suis le marteau de l'univers. » (*Stella cadit, tellus tremit; en ego malleus orbis.*) — L'herbe ne croît plus,

Attila recevant les envoyés des empereurs. — Page 79.

ajoutait-il, partout où mon cheval a passé. » Quand les empereurs devinrent ses tributaires, il les appelait ses généraux : il les fit peindre chargés de sacs

d'or qu'ils répandaient au pied de son trône. Il envoyait dire à Théodose et à Valentinien : « Attila, votre maître, vous ordonne de lui préparer un palais. » A sa table, décrite par Priscus, il se faisait servir dans des plats de bois des mets grossiers, laissant les vases d'or et d'argent à ses officiers et à ses soldats. Des mimes et des farceurs amusaient ceux-ci par mille grimaces, tandis qu'Attila, grave et ramassé, fourbe et cruel, recevait les envoyés des empereurs, et daignait, en buvant, faire grâce à leurs augustes maîtres... On voyait, à son insouciance hautaine, qu'il s'ennuyait dans les cités closes et dans les palais de marbre conquis par ses armes, qu'il regrettait son grand village oriental, aux mille tentes, aux cents couleurs, animé par son troupeau de jeunes femmes, ombragé de bois épais, entouré des vertes prairies du Danube, gardé par les rois ses esclaves, et d'où il s'élançait sur le monde avec son immense cavalerie, grossie d'innombrables bandes germaniques.

Attila fut poussé sur la Gaule par les intrigues du Vandale Genserik, qui s'en fit un bouclier tout-puissant, et par ses propres ressentiments contre Aëtius, protecteur d'un roi franc qu'il voulait déposséder. Le patrice, surnommé l'Atlas de la Gaule, la soutint en effet merveilleusement sur le penchant de sa ruine. Non moins habile à réunir qu'à diviser les peuples, profitant de leur effroi pour les coaliser contre l'ennemi commun, il leur donna rendez-vous sur les bords de la Loire. Là, les Romains vinrent de tous les points de l'Empire; les Burgondes, de l'Isère et du Rhône; les Francs, de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin; les Saxons, les Sarmates, les Ripuaires, de leurs diverses colonies; enfin, les Bretons armoricains, des rivages de l'Océan. Etrange et formidable armée, image du chaos de l'Empire à cette époque; mais composée de soldats d'autant plus invincibles qu'ils l'étaient devenus en se battant les uns contre les autres!

Cependant Attila avait commencé la désolation de la Gaule; Dieu seul détournait son bras de quelques villes privilégiées. Metz fut prise et brûlée la veille de Pâques. « Saint Loup, disent les légendes, sauva Troyes, et prit sur Etzel la même influence que saint Germain sur Eokarik. A Paris, tout le monde voulait s'enfuir, quand Geneviève, la sainte recluse, sortant de sa cellule, annonça au nom du ciel que « les Huns se détourneraient de la ville. » Prenant, en effet, du nord-est au sud-ouest, ils se dirigèrent sur Orléans, qu'ils croyaient surprendre. Mais l'évêque Anianus (saint Aignan) veillait sur ses fidèles. Écoutons Grégoire de Tours.

Comme les habitants d'Orléans demandaient à grands cris ce qu'il fallait faire : « Priez à deux genoux et avec larmes, » dit Anianus. Et ils obéirent aussitôt. « Regardez du haut des murailles, reprit le pasteur, si la miséricorde de Dieu vient nous secourir. » Et ils regardèrent, mais ne virent que l'armée des ennemis, grande et agitée comme la mer. Et ils prièrent de nouveau. « Regardez derechef, » dit l'évêque. Mais ils ne virent que leurs tours croulant sous les béliers... « Priez encore, et le Seigneur va paraître. » Et ils

prièrent à grande plainte... Mais déjà les Huns entraient à cheval dans la ville, massacrant, brûlant et violant tout; quand Aniauus vit comme un nuage s'élever de terre, il s'écria : « Voici le secours du Seigneur!... » En effet, c'était Aëtius avec ses Romains, ses Germains et ses Bretons, qui accouraient sauver Orléans. Après un sanglant combat autour de la ville et dans la ville même, la cavalerie d'Attila, reculant pour la première fois, replia ses vastes ailes vers la Seine et la Marne.

Les confédérés suivirent la retraite du roi des rois, et le sort du monde fut joué dans les champs catalauniques (en Champagne). « Jamais terre, dit Jornandès, n'avait été foulée aux pieds de tant de peuples réunis. Le combat commença entre les Franks et les Gépides, qui s'entr'égorgèrent toute une nuit dans l'ombre : le soleil, en se levant, éclaira quinze mille cadavres. Après cette escarmouche, Attila hésitait à tirer le cimeterre attaché à son flanc par les dieux, lorsque ses sorciers et ses prêtres lui annoncèrent que le grand chef des ennemis mourrait dans la bataille. Aussitôt les hordes s'ébranlèrent au son des tambours tartares et des trompes en cornes d'aurock. Une chose terrible, attestée par l'histoire, c'est que les deux armées se rangèrent de façon à opposer les Franks aux Franks, les Visigoths aux Visigoths, les Burgondes aux Burgondes. Nos Bretons furent peut-être les seuls qui n'eurent point à frapper des frères dans ce prodigieux égorgement. Pendant tout le jour et toute la nuit, ce fut comme deux océans d'hommes qui choquèrent leurs flots acharnés. Ils labourèrent une province entière de leurs tourbillons de chevaux et de soldats. « Lutte horrible, immense, inouïe, dit Jornandès. Il s'y fit des exploits que l'œil humain n'avait jamais vus... On mourut, des deux parts, dans des massacres incalculables. Les vieillards racontent qu'un petit ruisseau qui coulait par-là devint un fleuve de sang. » Le roi Théodérik tomba sous le torrent de ses cavaliers visigoths, qui l'écrasèrent sans l'apercevoir, et n'apprirent sa mort que le lendemain, en ne le voyant plus à leur tête... Aëtius, perdu dans les ténèbres, avec une faible escorte, erra longtemps au hasard, entre ses ennemis et ses amis, sans savoir s'il était vaincu ou vainqueur.

Les premiers rayons du jour vinrent enfin lui apprendre qu'il avait sauvé la Gaule. Cent soixante-cinq mille cadavres, selon Jornandès, trois cent mille, suivant Idace, couvraient les champs catalauniques. Une partie de l'armée d'Attila fuyait à perte de vue dans le Nord. Le reste protégeait le roi des rois derrière les barricades de son camp. Attila voulut d'abord s'ensevelir dans son désastre : il fit empiler une montagne de selles de chevaux, et s'y élança la torche à la main, « afin que le seigneur de tant de nations ne tombât ni mort ni vivant aux mains de ses ennemis. » Mais quelle fut sa surprise lorsqu'il vit ses vainqueurs se retirer, le silence envahir la plaine, et ses derniers soldats demeurer seuls autour de son bûcher! Aëtius, disent Grégoire de Tours et Jornandès, avait empêché les Goths d'exterminer les Huns, de peur que les premiers n'héritassent de la puissance des seconds. Quoi qu'il en fût, Attila consentit à vivre, et

reprit le chemin de la Germanie, en méditant une nouvelle invasion. Convaincu de la puissance surnaturelle de saint Loup, il se fit conduire jusqu'au Rhin par cet évêque, admirable trait de l'histoire de ces temps; puis, quand le maître n'eut plus besoin de la sauvegarde du captif, il le remit respectueusement en liberté.

On sait qu'Attila ne tarda guère à se venger de la Gaule sur l'Italie (452). Pour donner une idée de l'atrocité de cette vengeance, il suffit de rapporter une tradition citée par Damascius, dernier mot du conte populaire sur ces guerres d'extermination... Dans une bataille aux portes de Rome, dit la sinistre allégorie, Romains et barbares périrent tous, les uns par les autres; mais quand les corps furent tombés, les âmes restèrent debout, et, durant trois jours et trois nuits, les morts se battirent avec la même rage que les vivants. Il était écrit, cependant, qu'Attila n'entrerait pas à Rome : saint Léon l'arrêta avec le signe de la croix, comme saint Loup.

L'année suivante, le roi des rois mourait d'ivresse et de volupté, le soir de ses noces. Ses cavaliers chantèrent ses louanges en caracolant autour de son corps, et partagèrent un grand festin sur son triple cercueil d'or, d'argent et de fer; puis ils l'enterrèrent secrètement et dans l'ombre avec des drapeaux ennemis et des armes splendides. Pour s'assurer de la discrétion des ensevelisseurs, on les jeta dans la fosse avec l'enseveli. Cette nuit-là, dit Priscus, l'empereur Marcien vit en rêve, à Constantinople, l'arc brisé d'Attila.

Les fils et les sujets du roi des Huns se divisèrent et périrent les uns par les autres. Il ne resta de cette avalanche de barbares dans les Gaules qu'un sol bouleversé comme par la charrue, et disputé par les dernières tribus germaines, comme par les bataillons de semeurs...

« Et quand enfin, dit M. de Chateaubriand, la poussière qui s'était élevée sous les pieds de tant d'armées, qui était sortie de l'écroulement de tant de villes, fut retombée, alors on aperçut une croix, et au pied de cette croix un monde nouveau. Quelques prêtres, l'Evangile à la main, assis sur des ruines, ressuscitaient la société au milieu des tombeaux. »

Alors aussi la Gaule se sépara de l'Empire, comme un vivant qui se détacherait d'un mort (457); et porté sur le bouclier de ses soldats, appuyé sur « cette croix qui faisait vaincre, » un des plus petits chefs des bandes germaniques, le mérovingien Clovis (Chlodowig), fonda le royaume de France... Mais nous le trouverons bientôt avec ses Franks aux portes de la Bretagne; retournons au pays avec les Armoricains vainqueurs d'Attila.

SUITE DES COMTES ET DES ROIS.

Le premier usage que les Bretons firent de leur victoire fut de se venger des Alains, leurs alliés du jour, mais leurs ennemis de la veille. Ils les chassè-

rent de leurs établissements sur la Loire; ce qui a fait dire à un ancien auteur qu'Audren avait été « chef des Bretons et des Alains. » S'il faut en croire des historiens plus sérieux, il ne tint qu'à lui d'être roi de la Grande-Bretagne. Les insulaires, « travaillés par les Barbares, vinrent le supplier, par la conjonction de sang qui estoit entre les deux pays, de vouloir prendre et accepter le royaume de l'Isle et le collier d'or, lui faisant, avec toutes les pitiés qui se puissent representer, un incroyable conte de leurs malheurs. — Mais le roi Audren estoit homme de repos, à son aise en son pays : il refusa tant d'honneur et bailla aux insulaires quelques soldats et troupes de cheval avec son frère Constantin, lequel accepta tres-volontiers cette charge et titre de roy. »

On dit que la ville de Châtelaudren, diocèse de Saint-Brieuc, doit son origine et son nom à Audren (Chastel-Audren).

En 470, Jornandès nous montre un chef, nommé Riothime, conduisant douze mille Bretons au secours des Romains, contre Eurik, roi des Visigoths. Il remonta la Loire, traversa Bourges, et s'avança jusqu'à Bourgdeols en Berry, où il fut écrasé par une armée formidable. Ce Riothime est apparemment le même que l'Erek des chroniqueurs. Il correspondait avec Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, qui le fait séjourner sur la Loire. M. Fauriel ne doute pas qu'il ne fût un des chefs qui régnaient sur la Bretagne, lorsqu'eut lieu, pour l'ordination d'un évêque, le fameux concile de Vannes, en 465, où se trouvèrent Perpet, archevêque de Tours, métropolitain; Athenins, de Rennes, Nonnechius, de Nantes; Paterne, de Vannes; Albinus et Liberalis, de Quimper et de Dol.

Erek fit au monastère de sainte Nennok, premier couvent de femmes établi dans les Gaules, une donation[1], dont l'acte le qualifie « duc de la Petite-Bretagne par la grâce de Dieu. » La légende raconte ainsi la fondation de ce monastère.

Nennok, fille de rare beauté, du sang des rois de la Grande-Bretagne, était venue « faire pénitence au pays de Plémeur, en un petit oratoire, qui de son nom fut appellé Landt-Nennok. Ès environs, dans de petites chambrettes, elle amassa plusieurs belles filles, qui vivoient en grande innocence et pureté. » Or, le prince Erek, allant un jour à la chasse, poursuivit si vivement un cerf, que la pauvre bête « entra de course dans l'oratoire où Nennok assistait au service divin, et se jeta à ses pieds demi-morte de lassitude. Cependant les chiens s'étoient arrêtés devant le saint lieu, aboyoient extraordinairement et ne vouloient passer outre. » Erek, fort étonné, descend de cheval, entre dans l'église avec ses gens, et trouve sainte Nennok au milieu de ses filles, chantant l'office en compagnie des religieux ses voisins. Il la salue, « et toute sa vénérable compagnie. » Puis, « ayant congédié ses domestiques, demeure huit

[1] *Actes de Bretagne*, tome I, col. 181; Albert le Grand. *Vies des Saints*, éd. Kerdanet.

jours entiers en ce lieu, conférant souvent avec la sainte, à laquelle il donna plusieurs belles terres et revenus pour l'accommodation de son monastère, dont il fit faire des Lettres et Chartes authentiques, lesquelles il mit sur l'Autel avec un calice et patène d'or, plein de vin. »

Quel est cet Eusèbe, « comte de Vannes, et roi des Bretons, » que les historiens placent après Riothime? A le juger sur son nom, il ne fut qu'un usurpateur étranger. Il n'a laissé, d'ailleurs, dans nos annales qu'une trace de sang. Il faisait arracher les yeux et couper les mains à ses ennemis (*multorum oculos erui jussit*). Sa fille Aspasie (encore un nom étranger) était, dit-on, possédée du diable.

Après sa mort (490), Budik, comte de Cornouaille, et fils d'Audren, revint de la Grande-Bretagne, où il avait suivi Constantin, son oncle. Ce prince ouvre dignement la liste des héros qui vont défendre la Bretagne armoricaine contre les Franks et les Normands, avec un courage et une opiniâtreté dont aucune autre histoire peut-être n'offre l'exemple.

Budik reprit d'abord le territoire que son père avait enlevé aux Alains du côté de la Mayenne, battit et tua, à son retour, le chef des barbares qui assiégeaient Nantes, et rentra en possession du comté paternel. *Rediens ab Alamanniâ*, disent les cartulaires que nous avons cités, *interfecit Marcell et paternum consulatum recuperavit*.

Quels étaient ces Barbares et ce Marcell ou Marchill (*Mur-Hill*, Hill le Grand), d'autres disent Chillon? Ceux-ci en font des Saxons, ceux-là des Franks. Mais les Franks, du moins ceux de Clovis, étaient alors éloignés, tandis que les Saxons occupaient la Loire jusqu'au delà de son embouchure. Ils avaient un établissement considérable sur le territoire actuel du Croisic, du Poulignen et du bourg de Batz, où les physiologistes croient trouver encore leur sang mêlé à celui des Gaulois et des Bretons. Saxons ou Franks, Marcell et son armée assiégeaient Nantes depuis soixante jours, lorsque Budik vint délivrer cette ville. Grégoire de Tours prétend que Dieu lui vint en aide par un miracle. Au milieu de la nuit, dit-il, on vit sortir de la basilique des saints martyrs Donatien et Rogatien une troupe d'hommes vêtus de blanc, portant des cierges allumés. Une autre procession, quittant la cathédrale dans le même appareil, s'avança à la rencontre de la première. Toutes deux se saluèrent, se mirent à genoux pour prier, et disparurent. Frappés d'épouvante à cette vue, les barbares prirent la fuite, et le lendemain on trouva leur camp désert. Budik les rejoignit et les extermina peu de temps après. Marcell confessa Jésus-Christ et mourut baptisé. Les débris de ses troupes, établis dans le pays de Nantes, furent plus tard baptisés par saint Félix.

Alors sans doute Budik devint roi suprême de la Bretagne armoricaine : *regnavit per totam armoricam terram*, comme on lit dans Usserius (Vie de saint Oudocée). Alors aussi, les Germains-Franks et les Celtes-Bretons, replacés face à face à l'extrémité de l'Europe, après une séparation de plus de

mille ans, se reconnurent à la haine originelle qui avait jeté les Scythes et les Cimmériens les uns contre les autres au fond de l'Asie centrale; et, les fils s'attaquant avec le même acharnement que leurs pères, on vit commencer entre eux ces combats de géants, gloire immortelle de la Bretagne, — combats qui vont arroser de sang l'un et l'autre pays pendant dix siècles consécutifs, et qui, malgré la réunion de l'Armorique à la France, se continuent encore dans les langues et les mœurs des deux nations.

Libanius trace ainsi le portrait des Franks, dans son troisième discours : « Les Franks surpassent leur nombre par leur force et leur courage. Ils ne craignent pas plus l'Océan furieux que la terre ferme, et ils aiment autant les glaces du Nord que les ardeurs du Midi... Mutilés au combat, ils continuent de combattre avec le reste de leur corps... Les gardes des frontières, occupés jour et nuit de résister à leurs incursions, ne pouvaient quitter le glaive pour manger, ni déposer le casque pour dormir. Leurs mouvements ressemblaient à ceux de la mer agitée par des vents contraires; de même que le premier flot, avant de s'être brisé contre les rochers, est suivi d'un second, puis d'un troisième, puis d'autres sans fin, jusqu'à ce que les vents s'apaisent, ainsi se précipitaient les unes après les autres les tribus des Franks, enflammées d'un amour frénétique pour les exploits guerriers; et, avant que vous eussiez repoussé leur premier bataillon, un autre chef et une autre bande étaient déjà sur vos têtes. »

Les Franks sont peints par eux-mêmes dans le prologue de leur fameuse loi salique, dont la forme n'est pas moins curieuse que le fond.

« La nation des Franks, illustre, ayant Dieu pour fondateur, forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil, noble et saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté singulière, hardie, agile et rude au combat, depuis peu convertie à la foi catholique, libre d'hérésie; lorsqu'elle était encore sous une croyance barbare, avec l'inspiration de Dieu, recherchant la clef de la science, selon la nature de ses qualités, désirant la justice, gardant la piété; — la *loi salique* fut dictée par les chefs de cette nation. C'est elle qui, petite en nombre, mais brave et forte, secoua de sa tête le dur joug des Romains. »

Tout ce que nous avons dit des Germains, en général, peut s'appliquer aux Franks; voici les détails qui leur étaient particuliers : nous en empruntons plusieurs à MM. de Chateaubriand et Augustin Thierry, ces deux grands peintres d'histoire. « Parés de la dépouille des ours, des veaux marins, des aurochs et des sangliers, les Franks se montraient de loin comme un troupeau de bêtes féroces. Une tunique courte et serrée laissait voir toute la hauteur de leur taille, et ne leur cachait pas le genou. Les yeux de ces barbares ont la couleur d'une mer orageuse; leur chevelure blonde, ramenée en avant sur leur poitrine, et teinte d'une liqueur rouge, est semblable à du sang et à du feu. La plupart ne laissent croître leur barbe qu'au-dessus de la bouche,

afin de donner à leurs lèvres plus de ressemblance avec le mufle des dognes et des loups. »

La hache était l'arme nationale des Franks, la francisque ou frankisque, comme ils l'appelaient. Le fer avait deux tranchants, le manche était recouvert d'acier. Chaque soldat portait sa francisque à la ceinture; il la jetait à travers les airs en poussant un cri de mort, et elle allait s'enfoncer comme un coin dans la tête des ennemis; quelquefois, dit Sidonius, il s'élançait après elle avec des bonds si prodigieux, que l'homme et l'arme arrivaient au but en même temps. Les Franks se servaient encore du *hang* (hameçon), pique moyenne, à fer recourbé, qui frappait de loin comme de près: ils la fichaient dans le bouclier de leur adversaire, le forçaient à se découvrir, en posant le pied sur le manche, et profitaient du moment pour lui fendre le crâne. Souvent le hang, attaché au bout d'une corde, devenait un harpon qui amenait au guerrier tout ce qu'il atteignait. Quelques Franks portaient une épée suspendue à un large baudrier. Ils n'usaient ni de l'arc ni de la fronde, et ne portaient point de cuirasses : les casques même étaient rares parmi eux, et ils combattaient souvent nus jusqu'à la ceinture, avec des pantalons d'étoffe grossière ou de cuir pour tout vêtement, et un grand bouclier pour toute arme défensive. Les chefs des Franks, et leur *truste* (leur cortége de pairs ou de compagnons), se distinguaient par une élégance singulière. Ecoutons Sidonius : « Le royal jeune homme (le Mérovingien Sighismer entrant à Lyon) était précédé et suivi de chevaux dont les caparaçons rayonnaient de pierreries... sa chevelure ressemblait à l'or de ses vêtements; son teint était aussi éclatant que l'écarlate de son habit; sa peau égalait en blancheur la soie dont il était paré... Il s'avançait à pied, entouré d'une troupe de chefs de tribus (*regulorum*) et d'un cortége de compagnons (*antrustiones*) terribles à voir même au sein de la paix : leurs pieds étaient chaussés de bottines velues, leurs jambes étaient nues, et leur vêtement court et serré descendait à peine au jarret; c'était une saie de soie verte, bordée d'écarlate. Ils portaient des glaives suspendus à leurs épaules par de riches baudriers, des lances recourbées (*hang*), des haches de jet, et des boucliers doublés de fer et de cuivre bien poli. »

Dans les batailles, on voyait le chef debout sur un immense chariot, au milieu de ses douze pairs, qu'il dépassait de toute la tête. Quand il agitait l'enseigne nationale flottante au-dessus de lui, toute l'armée poussait des cris de guerre et d'amour.

Il est vrai que ces chefs appartenaient à la royale famille des Mérovingiens, famille sacrée entre les tribus saliennes, qui étaient elles-mêmes sacrées entre les nations germaniques. On sait que des Mérovingiens sortaient les rois chevelus par excellence. Tandis que les autres Franks relevaient et nouaient sur le sommet du crâne leurs cheveux d'un blond ardent, qui retombaient en forme d'aigrette ou de queue de cheval, et se rasaient le derrière de la tête,

les Mérovingiens séparaient sur leur front leur chevelure, à laquelle le ciseau ne touchait jamais, et la laissaient flotter de chaque côté, sur leurs épaules, partagée en longues tresses.

Les Franks, comme tous les Germains, se formaient en coin pour la bataille. « Le formidable triangle, où l'on ne distinguait qu'une forêt de haches, de framées, de peaux de bêtes et de corps demi-nus, s'avançait avec impétuosité, mais d'un mouvement égal, pour percer les lignes ennemies. Le camp ressemblait, avec ses chariots et ses tentes, à un marché de laboureurs, plein de femmes, d'enfants et de bestiaux. On y faisait galoper de jeunes poulains, afin d'augurer par leur course à quel parti resterait la victoire. »

Avant d'être maîtres de la Gaule, les Franks menaient la vie nomade, habitant, délibérant, se mariant dans leur camp voyageur. Majorien, dit son panégyriste, surprit une de leurs tribus au milieu d'une noce. « Le coteau voisin retentissait du bruit de la fête. Les ennemis célébraient en dansant, à la manière des Scythes, le mariage d'un de leurs chefs. Après la déroute, on trouva les débris de la fête errante, les marmites, les mets des convives, tout le banquet prisonnier, et les odorantes couronnes de fleurs... » Il va sans dire que les vainqueurs enlevèrent *la blonde épousée* dans son chariot[1].

Qu'on se rappelle le portrait que nous avons tracé des Celtes, et qu'on l'oppose au portrait des Franks; est-il étonnant que de tels ennemis se soient battus tant de siècles, sans parvenir à triompher les uns des autres?

Composés de diverses tribus germaniques réunies en confédération, mais sortis particulièrement des contrées transrhénanes qui s'étendent maintenant de la Franconie à la Westphalie, les Franks avaient ravagé les Gaules sous Gallien, s'étaient écartés jusqu'en Espagne, avaient reparu sous Probus, Constance et Constantin, et servi ou combattu les empereurs jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. Ce fut alors qu'ils disputèrent la Gaule romaine aux Burgondes, aux Wisigoths, aux Saxons, aux Sarrasins; tous ces peuples étaient plus puissants que les Franks, mais les Franks avaient Clovis.

Le caractère et la vie de Clovis n'ont pas été moins défigurés que son nom (Chlodo-Wig, illustre guerrier). Faute de pouvoir lui rendre son nom, nous devons du moins lui restituer son caractère. Childéric (Hildérik), son père, avait séjourné par delà le Weser, chez le roi des Thuringiens. Quand il fut de retour, la belle Basine, femme de ce roi, se présenta devant lui. « Pourquoi viens-tu vers moi de si loin? demanda Childérik. — Je connais ton courage et ton mérite (*utilitatem tuam*), répondit l'Hélène germanique, j'ai voulu habiter avec toi, et j'ai quitté mon époux : si j'eusse connu un guerrier plus brave et plus digne, je serais allée vers lui. » Childéric se la joignit

[1] Apollin., *in Panegyr. Major.* Id., ibid., carm. XII. Id., l. IV. Epist. ad. Donnit. Lex salica. *Hist des Gaules*, t. IV, p. 122. — Grégoire de Tours, l. II-VI, c. xxiv; VIII, c. x. Agathias, l. I, p. 14. — Aug. Thierry, *Lett. sur l'Hist. de France*, p. 97-98, etc — Chateaubriand, *Etud. Hist.*, VI, Ire partie; *Martyrs*, l. VIII-IX — H. Martin, *Hist. de France*, t. I, p. 566.

par mariage, et Clovis fut leur enfant. Ne croirait-on pas lire une page de la Bible? Clovis fut élevé sur le pavois à quinze ans (481). Sa petite peuplade occupait alors la moderne Flandre. Il envahit la Gaule, de champ de bataille en champ de bataille, exterminant ses ennemis au grand jour et ses rivaux dans l'ombre. En une seule année, 486, il enleva aux Gallo-Romains, commandés par Syagrius, tout le riche territoire de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne et de la Marne, qui fut pillé de fond en comble et partagé entre les chefs victorieux. Déjà, chose remarquable, le païen ménageait les évêques : il écoutait saint Rémi, « pour l'amour duquel il s'abstenait de beaucoup de méchancetés. » On sait la fameuse histoire du vase de Reims, mais on n'en a peut-être pas compris la portée. Toutes les mœurs du temps sont pour ainsi dire enfermées dans ce petit cadre.

Les églises de Reims avaient été pillées « malgré Clovis; » saint Rémi réclame une cruche d'une grandeur et d'une beauté merveilleuses. Clovis promet de la rendre. Revenus à Soissons, les Francs rassemblent « toute la proie. » Le roi « reçoit sa part comme les autres, » et demande en sus le vase de Reims, « qui lui est accordé. « Mais un jeune Franc, « léger, envieux et écervelé, » frappe le vase de sa francisque, en disant : « Tu n'auras rien, ô roi ! si le sort ne te l'accorde. » Clovis ne répondit mot, renvoya le vase fracassé à saint Rémi, « mais garda sa colère dans son cœur. » L'année suivante, le mall des Francs était réuni, et Clovis passait en revue ses guerriers. Arrivé devant celui qui avait frappé le vase : « Pourquoi, lui dit-il, ton hang, ton glaive et ta francisque sont-ils en si mauvais état? » Et, lui arrachant ses armes, il les jette par terre; puis, comme le guerrier se baissait pour les ramasser, le roi lève sa propre hache et lui fend la tête : « Qu'il te soit fait ainsi que tu as fait au vase de Reims ! »

Voilà tout le caractère de Clovis et des Francs; et voilà ce qu'était un roi dans ce temps-là.

De 487 à 496, Clovis marcha de victoire en victoire. « Mais toutes ces victoires seraient demeurées inutiles, sans Clotilde et les Armoricains. La main de cette reine catholique et l'alliance de ce peuple indomptable assurèrent seules à Clovis la domination de la Gaule.

La mère des rois burgondes, Clotilde (Khlothilde) vivait ignorée auprès de Gondebald, lorsqu'un pèlerin-mendiant, dit Frédegher, lui apporta la demande et l'anneau de Clovis. Il la trouva belle et sage, hospitalière aux voyageurs. Elle lava les pieds du pèlerin, reçut en secret son message, et en fut si joyeuse qu'elle lui donna cent sous d'or. Or ce mendiant était Aurélien, conseiller de Clovis, dont les ambassadeurs ne se firent pas attendre. Ils remirent à Gondebald un sou et un denier, suivant l'usage. Clotilde partit avec eux, « s'élança sur un cheval pour arriver plus vite, » et devint la femme du roi païen (493). Quatre ans après, le roi païen, « disposé par Clotilde, » invoquait Jésus-Christ dans la plaine de Tolbiac, et triomphait au nom du vrai Dieu de

tous les Germains coalisés. Le jour de Noël suivant, ce fier Sicambre entra dans la piscine des catéchumènes, se courba sous le doigt de l'évêque de Reims, brûla ce qu'il avait adoré, adora ce qu'il avait brûlé, et fit baptiser après lui sa famille et son peuple. L'Église « poussa dès lors un long cri de joie; » elle tendit au roi franc une main qui commençait à régir le monde, elle le déclara son fils unique entre tous les rois d'Occident. Le catholicisme fut inoculé aux Francs « dans sa forme complète et dans sa haute poésie. » La Gaule repoussa les barbares infectés par le paganisme ou l'arianisme... Il ne manqua plus à Clovis que la soumission ou l'alliance des Armoricains.

La confédération armoricaine repoussa les Francs, comme elle avait repoussé les Romains; mais avec un effet d'autant plus heureux, qu'elle avait cette fois les Romains pour alliés. Étrange et glorieuse destinée de ce petit peuple qui, après avoir subi le dernier la domination romaine, fut le dernier appui de cette domination dans les Gaules! Les Bretons durent le salut de leur nationalité, dans cette guerre, à l'union de leurs forces, et à l'ensemble de leurs opérations, sous l'admirable influence de leurs évêques. Ils n'attendirent pas les attaques directes de Clovis pour combattre ses envahissements. Ils portèrent du secours à ses adversaires, l'histoire l'affirme, jusque sous les remparts de Paris. Quand le roi franc fut reconnu de toute la Gaule, les cités de l'Armorique, dit M. Henri Martin, accoutumées « à une orageuse indépendance, » ne voulurent point se soumettre au conquérant; la lutte fut héroïque de part et d'autre, et dura près de sept ans. Les Bretons de la presqu'île armoricaine y prenaient une part très-active, et servaient d'arrière-garde aux cités libres de la seconde et de la troisième lyonnaise. « En 497, les Francs vinrent piller le territoire des Bretons, et Clovis enfin lança contre eux toutes ses forces. Malheureusement l'histoire ne nous a point conservé les détails de cette dernière attaque. Elle fut si vigoureusement repoussée que Clovis, renonçant à vaincre une nation invincible, prit le sage parti de traiter avec elle (497). » Voici comment Procope raconte cette capitulation mémorable : une telle page mériterait d'être écrite en lettres d'or dans nos annales, car elle réfute tous les volumes entassés pour ériger Clovis en souverain de la Bretagne.

« A cette époque, dit l'historien (dont on peut avoir le texte original dans le tome II de D. Bouquet), les Romains avaient pour derniers auxiliaires les Armoricains, qui confinaient avec les Francs. Ceux-ci voulurent profiter de la révolution politique (l'affranchissement et la colonisation) survenue chez leurs voisins, pour les soumettre comme le reste de la Gaule. Ils se jetèrent donc sur l'Armorique et y exercèrent des ravages; mais ils durent bientôt y porter la guerre dans toutes les formes. Tant que cette guerre dura, les Armoricains déployèrent une grande valeur, et se montrèrent alliés fidèles des Romains. Enfin, les Francs, ne pouvant les dompter par les armes, leur proposèrent de s'unir à eux par alliance; les Armoricains acceptèrent, car ils

étaient chrétiens comme les Franks, et cette union des deux peuples augmenta la puissance de l'un et de l'autre. Quant aux derniers auxiliaires Romains qui gardaient *l'extrémité des Gaules*, ne pouvant plus retourner à Rome, et ne voulant pas se retirer chez les barbares ariens, leurs ennemis, ils remirent aux Francs et aux Armoricains leurs étendards et les terres qu'ils étaient chargés de garder, — à la seule condition qu'ils conserveraient les mœurs de leur pays. » Et en effet, jusqu'à l'an 550 (lorsque écrivait Procope), les descendants de ces derniers Romains se reconnaissaient encore à leurs enseignes particulières, à leurs habits et à leur coiffure.

Alors vraisemblablement furent posées entre les Franks et les Bretons les limites territoriales auxquelles firent allusion les pères du concile tenu à Paris ou à Tours, en 849; ces limites vont devenir la cause ou le prétexte de toutes les guerres qui ensanglanteront les deux pays.

Alliance des Celtes et des Romains contre les Frank

Le convoi de saint Pol de Léon. — Page 95.

CHAPITRE QUATRIÈME

Indépendance de la Bretagne vis-à-vis des premiers rois francs. — Perfidie de Clovis. — Le comte Withur. — Saint Pol de Léon : Sa vie. Sa mort. Ses obsèques. Les oiseaux de mer. La clochette du roi Marc. — Le roi Hoël le Grand : Alliance des deux Bretagnes. Fondation de Penoc'hen (Paimbœuf). Migration des saints. Démembrement de la Bretagne. — Hoël II. Canao. Mac Liaw. Judhmal à la cour de Childebert. — Saint Samson et la reine Ultrogothe. — Révolte et mort de Chramn. Indépendance de la Cornouaille et des évêques bas bretons. — Dol, métropole bretonne. Saint Félix, évêque de Nantes. — Warok, comte de Vannes. Ses exploits. — Hoël III, roi de Bretagne. — Judicael. Conquête et domination de Charlemagne. — Légende de saint Mélaire. — Le roi Morvan : — Poëme d'Ermold. — Domination de Louis le Débonnaire. — Wiomarc'h.

SUITE DES COMTES ET DES ROIS

Clovis.

Pour la seconde fois, nos aïeux avaient sauvé leur indépendance, et ils l'avaient garantie par un traité solennel. Si maintenant nous voyons Clovis déchirer ce traité d'une main déloyale et surprendre les Bretons endormis sur sa bonne foi; si nous voyons ses enfants et leurs successeurs envahir à main armée la Bretagne, avançant de ce côté, reculant de celui-là, quelquefois maîtres de tout le pays, aujourd'hui reconnus par ses rois, demain les reconnaissant à leur tour, jusqu'au jour où Nominoë les chassera pour six cents ans; cela prouve-t-il, comme l'ont soutenu Vignier, Vertot et autres écrivains stipendiés, que Clovis et ses successeurs furent réellement souverains de la Bretagne, et que les chefs armoricains, en repoussant leurs prétentions, se conduisirent

en vassaux révoltés? Autant vaudrait dire que les rois d'Angleterre sont les vrais souverains de la France, parce qu'ils l'ont envahie au quatorzième et au quinzième siècle, que Charles VII, relégué à Bourges, était le vassal de Henri V, couronné à Paris; enfin que Louis XI, François Ier, Henri IV, Louis XIV, ne furent que des sujets rebelles et heureux de la monarchie anglaise.

Si un tel argument, fortifié du texte de Procope, ne suffisait pas à quelques lecteurs difficiles, nous les renverrions à la savante dissertation de M. Daru, dont voici la conclusion.

« *Soit que l'on approfondisse les faits, soit que l'on interroge les critiques, soit que l'on invoque le droit, soit que l'on consulte la raison, on ne trouvera aucune trace de la souveraineté de droit ou de fait que l'on a prétendu attribuer aux premiers rois franks sur la Bretagne.* »

On sait, d'ailleurs, que ces prétentions ont pour unique base deux lignes de Grégoire de Tours : *Nam semper Britanni sub Francorum potestate, post obitum Clodovei, fuerunt, et comites, non reges, appellati sunt.* C'est-à-dire : *Car les Bretons, depuis la mort de Clovis, furent toujours sous le pouvoir des Franks, et s'appelèrent comtes et non pas rois.* « Et d'abord, répond d'Argentré, voilà un plus mauvais CAR qu'il en fut oncques. » Le fait est que ce CAR ne se lie aucunement au passage qui le précède; et loin d'en être l'explication, il aurait besoin d'être expliqué lui-même. Nulle part, en effet, l'historien de Clovis ne dit un seul mot de cette domination du roi frank, qu'il donne tout à coup comme un fait accompli. C'est pourquoi beaucoup d'historiens ont douté, avec raison, de l'authenticité de cette phrase malencontreuse. Mais, fût-elle réellement de Grégoire de Tours, elle n'exprimerait qu'une prétention des rois franks, et ne prouverait rien contre une masse de témoignages et de faits contraires. « Si l'on m'oppose un évêque, dit encore d'Argentré, je réponds par tout un couvent. » Quant à cette distinction entre le titre de *comtes* et de celui de *rois*, nous avons prouvé d'avance qu'elle n'est qu'une subtilité; on va voir, d'ailleurs, plusieurs *chefs* bretons considérés et traités comme *rois* par les successeurs mêmes de Clovis.

L'état de l'ancienne Bretagne, vis-à-vis des rois franks, ne fut donc pas autre chose qu'un état de lutte : conquête d'une part, résistance de l'autre, avec les vicissitudes habituelles de la guerre. Si, dans cette lutte, l'héroïsme breton se vit souvent écrasé par le nombre (et pouvait-il en être autrement?), il ne manqua jamais de se relever plus indomptable, et il finit par triompher... jusqu'au jour où il se soumit de lui-même.

Ce jour devait coûter à la France dix siècles de combats et d'attente.

Clovis, suivant son usage, ne s'était allié aux Armoricains que pour les tromper. Ne pouvant les vaincre par la force, il espérait les enchaîner par la ruse. On sait que le poignard et le poison furent, sur la fin de ses jours, les instruments habituels de sa politique. Il fit successivement périr tous les petits

princes qui lui portaient ombrage, « et il y a bien de l'apparence, dit D. Merice, que le roi breton, Budik, fut du nombre de ces victimes.

Le fait est que Budik, en mourant subitement, laissa les frontières armoricaines assaillies par les Frisons, sujets ou complices des Franks. Ces nouveaux barbares s'emparèrent des principales villes de la haute Bretagne, et soumirent leurs conquêtes à l'autorité de Clovis.

Clovis mort (511), ses fils se partagèrent ses États, et Childebert (Hildebert), roi de Paris, hérita des prétentions de son père sur la Bretagne. Sa domination s'étendit particulièrement sur Nantes, sur Rennes, sur Vannes. Nous trouvons même, vers 520, le pouvoir de cet usurpateur représenté jusque dans le pays de Léon par un comte Withur ou Guythur, qui eut, du moins, la gloire de donner à l'Armorique un de ses plus illustres évêques.

Saint Pol, dit sa légende, était né dans la Bretagne insulaire, où il avait été élevé à l'école de saint Hydult ou Hildult, avec saint Samson, saint Gildas et d'autres saints personnages. Après quelques années de vie solitaire, il passa dans l'Armorique avec douze disciples et s'établit d'abord en l'île d'Heussa (Ouëssant). « Il y bastit un petit monastere, consistant en une chappelle et treize cellules de gazon, couvertes de glays, où ayant vescu six mois, Dieu lui commanda, par un ange, de s'embarquer derechef, parce que ce n'estoit pas là le lieu où il devoit s'arrester. A quoi il obéit, et se mit en mer, rengeant la coste de Léon, de l'ouest à l'est, sans perdre la terre de veue, jusqu'au Hasvre de Kernik, en la Paroisse de Plonnevez, où saint Pol eut revelation d'avancer encore en pays : ce qu'il fist, tirant vers la ville de Leon. Proche d'icelle, il rencontra un maistre berger du seigneur Withur, gouverneur du comté, lequel lui dit que ce seigneur demeuroit en l'isle de Baaz. » Saint Pol se fit conduire droit « au palais de ce prince. » Withur le reçut « amiablement, » et devisa longtemps avec lui de ses voyages. Puis, « desirant le retenir pres de soy, lui fist present de son palais avec toutes ses appartenances, et se retira lui-mesme en la ville de Leon. » Withur donna, en outre, à Pol, un livre d'Évangiles « escrit de sa propre main, » lequel se voyait encore, du temps d'Albert, au trésor de la cathédrale de Léon. En 1552, l'évêque Guillaume de Rochefort avait enrichi ce livre d'une couverture d'argent doré, « avec apposition des armes de Léon et de Rochefort. » Ce manuscrit, qui serait aujourd'hui si précieux, aura péri sans doute en 1793. Cependant les Léonais, « etans destitués de pasteur, et voyans la sainteté admirable de Pol, le desirerent avoir pour leur evesque, et, comme il refusoit, voulurent l'enlever de son monastere; mais le comte Withur les avisa d'y proceder d'une autre methode; » et voici comment il triompha de la modestie du saint homme. Il le chargea d'aller remettre « des lettres de consequence au comte Judual, lors refugié (on verra bientôt pourquoi) à la cour de Childebert, roy de Paris, à l'effet d'obtenir de ce prince la confirmation des donations faites au nouveau monastere. » Or, dans lesdites lettres, Wi-

thur « supplioit instamment le roy de faire sacrer Pol evesque de Leon; » de sorte que l'humble anachorète marchait au-devant des honneurs, en croyant leur tourner le dos. Arrivé à Paris, avec deux de ses confrères, après un voyage aussi long que périlleux à cette époque, il fut très-bien accueilli du roi et de Judual, édifiés d'avance sur ses mérites. Tous deux lurent la lettre de Withur, et répondirent que « volontiers ils accordoient aux Leonnois leur requeste; » puis, mettant aux mains de Pol un bâton pastoral, ils déclarèrent qu'ils le nommaient évêque de Léon. On se figure la surprise du messager en apprenant ainsi l'objet de son message. « Se jettant à genoux, la larme à l'œil, il supplia Judual et le roi de ne lui imposer une charge trop pesante pour ses faibles épaules; mais il ne put divertir les princes de leur dessein; de sorte qu'il lui fallut y consentir; et fut sacré à Paris le dimanche suivant. » Deux jours après, il reprit la route de Léon, où il fut reçu à grande pompe par le comte Withur, et installé dans son nouveau siége épiscopal. Il divisa son diocèse en trois archidiaconés, « fist le département des paroisses, » rebâtit les églises et les monastères rasés par les barbares, choisit saint Gwévrok pour grand vicaire; puis se démit de sa charge aux mains de son disciple et neveu, saint Jaoua, auquel succéda bientôt Cetomerinus. Saint Pol acheva ses jours en son monastère de Batz, à l'âge de cent deux ans, « si atténué et décharné par les macérations, qu'il n'avait plus que la peau simplement étendue sur les os, et que ses mains sacrées, exposées à la lumière, en devenaient comme transparentes. »

Pour honorer éternellement sa mémoire, l'église, la ville et l'évêché de Léon portent, depuis cette époque, le nom de Saint-Pol; et l'île de Batz elle-même a voulu s'appeler *Baz-Pol*, afin de se consoler d'avoir perdu le corps du grand évêque, comme on va le voir par le récit de ses funérailles.

« Le corps de saint Pol fut lavé, poursuit Albert, revestu de ses ornemens pontificaux, et posé sur un lict honorable dans la nef de l'église du monastère de Baaz, où il se rendit si grande affluence de peuple pour reverer et toucher par dévotion ce saint corps, que le courant de mer, qui est entre le bourg de Roscof et l'isle de Baaz, estoit couvert de batteaux, cocqueraux, chaloupes et gondolles, qui passoient et repassoient le peuple. — Tout l'appareil des obseques estant prest, Cetomerinus, revestu pontificalement, accompagné de ses chanoines et du clergé leonnois, se presenta pour lever le saint corps et le conduire à la barque qu'on avoit equippée pour le passer en terre ferme ; mais les moynes de Baaz s'y opposerent, ne se voulans, pour rien, dessaisir de ce saint corps; les habitans leonnois en dirent de mesme; et, de parole en parole, en vinrent aux menaces. Les insulaires disoient pour leur raison qu'il estoit mort chez eux, là où il avoit premierement résidé ; les chanoines et habitans de Leon respondoient qu'il avoit esté leur evesque, et, partant, estoit seant qu'il fust inhumé en sa cathedrale ; que les dernieres volontés, lorsqu'elles sont justes, doivent estre inviolablement executées ; que le saint, au lict de la mort,

avoit déclaré vouloir que son corps fust enterré en sa cathedrale. Enfin, apres plusieurs repliques, l'evesque Cetomerinus, certain de ce que saint Pol luy avoit ordonné en ce cas, fist faire deux chariots, et à chacun list joindre un couple de bœufs, les disposant tellement au milieu de la plaine, que l'un regardoit vers Leon, l'autre vers le monastere de Baaz : puis, ayant fait apporter le saint corps, on le mist egalement sur ces chariots, de sorte que la moitié estoit sur l'un et l'autre moitié sur l'autre, laissant en l'option du saint corps d'aller où bon luy sembleroit. Chose merveilleuse! si tost qu'on eust levé le saint corps sur les chariots, il disparut si soudainement, qu'encore bien que tout le peuple le regardast aucun ne pust sçavoir ce qu'il deviut, et, les bœufs, commençant à marcher, trainerent leur chariot, l'un vers la barque des Leonnois, l'autre vers le monastère de Baaz. — Les moynes et les insulaires suivirent leur chariot, et, estant arrivés au monastere, ils ne trouverent rien dedans. Le clergé et le peuple de Leon, ayant passé la mer, firent de mesme, et trouverent le corps en leur chariot, lequel ils conduisirent en grande joye et solemnité en l'église cathedrale, où, l'office de ses obseques solemnellement celebré, il fust inhumé en un sepulchre au milieu du chœur; mais ce saint thresor ne fust pas longtemps caché sous terre, que Dieu ne le manifestast par grands miracles, si frequens, que saint Goulven, successeur de Cetomerinus le leva de terre, et colloqua ses saints ossemens, richement enchassés, parmi les autres reliques de son eglise de Leon. »

Là, des milliers de pèlerins vinrent les honorer de tous les points de la Bretagne, jusqu'à l'année 878; les invasions normandes forcèrent alors l'évêque Libéral de les transporter au monastère de Saint-Florent, où les huguenots s'en emparèrent, au seizième siècle, « et butinèrent les riches châsses » qui les contenaient.

Le Grand n'attribue pas moins de miracles à saint Pol vivant qu'à saint Pol mort. Tantôt c'est l'Océan qu'il fait reculer en levant son bâton : tantôt ce sont des dragons qu'il dompte avec son étole, — nouvelles personnifications de l'idolâtrie vaincue. Le plus célèbre d'entre ces miracles est celui de la clochette du roi Marc.

Ce prince, qui régnait en l'île de Bretagne, avait refusé une clochette à saint Pol et à ses compagnons. Arrivés à Batz, près du comte Withur, ils lui racontaient ce refus, quand voici venir des pêcheurs, apportant un énorme poisson, dont la gueule contenait la clochette. Il va sans dire que Withur fut plus généreux que le roi Marc[1].

[1] Miraculeuse ou non, une clochette très-ancienne se voit encore dans la cathédrale de Saint-Pol. Sa forme n'est point ronde, mais quadrangulaire et pyramidale. Elle a deux grands et deux petits côtés; les premiers ont six pouces de large à leur base, les seconds quatre pouces. La hauteur du tout est de neuf pouces environ. Le sommet se termine par une sorte d'anse. La matière est du cuivre rouge, avec beaucoup d'argent, non point fondu au moule, mais battu au marteau. — On attribue à cette clochette des vertus merveilleuses, on la pose sur la tête des enfants sourds pour leur rendre l'usage de l'ouïe.

En se ruant sur la Bretagne, après la mort de Budik, les Frisons et les Franks avaient compté sans le digne fils de ce prince, alors réfugié près du fameux Arthur, dans l'île qui avait déjà servi d'asile à son père. Hoël (Riowal) revint en Bretagne avec ses compagnons d'exil, grossis d' « une nouvelle foule d'émigrés. » A peine débarqué, il fut salué roi du pays; il repoussa les Frisons et les Franks au delà de la Loire; reprit « la Bretagne extérieure et la petite Bretagne, c'est-à-dire la haute Bretagne et la Domnonée; enfin recouvra, disent les chroniqueurs, tout le royaume de Budik, » et rendit aux chefs bretons les terres qu'on leur avait enlevées. Les historiens francs confirment ces exploits d'Hoël en le traitant d'usurpateur, et ils se gardent bien de lui accorder un autre titre que celui de comte. Mais les Bretons l'ont justement appelé Riowal mur-mac-con (le roi Hoël, grand fils du chef).

S'il fallait en croire les hagiographes du moyen âge, Hoël le Grand aurait surtout mérité ce surnom par ses exploits dans l'île de Bretagne, en compagnie d'Arthur; tous deux auraient remporté sur les Saxons et les Angles des victoires merveilleuses, et leur bras eût sauvé l'île sainte... si elle avait pu être sauvée; tous deux, enfin, auraient occupé le premier rang à cette fameuse TABLE RONDE, où les guerriers bretons, assis avec les derniers bardes, rappelaient les festins gaulois de Posidonius, et complétaient le « pacte d'amitié » par la chevalerie catholique. La tradition donne un grand rôle au prophète Merlin dans tous ces événements.

Quoi qu'il en soit de ces contes populaires, qui nous fourniront de précieux détails de mœurs, il est positif que les deux Bretagnes échangeaient plus fraternellement que jamais, à cette époque, leurs chefs de guerre et leurs soldats contre la race maudite, soit que cette race s'appelât franke, soit qu'elle s'appelât saxonne. On peut juger de l'enthousiasme national des deux populations par l'exagération même des poésies qui ont chanté leurs exploits. Il est incontestable aussi que les bardes, relevés de leur décadence, jetèrent alors un vif et suprême éclat. « Le barde royal marchera devant les guerriers, dit la loi galloise, quand ils se mettront en campagne contre les Saxons; il animera leur courage par ses chants et par son luth; au moment du combat, il chantera l'*Antique domination bretonne.* »

Les émigrés qu'Hoël amena de l'île, ou qui le rejoignirent en Armorique, achevèrent la colonisation dont nous avons tracé le tableau et la formation de cet état de DOMNONÉE dont nous avons parlé aussi : seconde Bretagne enclavée pour ainsi dire dans l'autre, et spécialement peuplée et gouvernée par les chefs insulaires. Plusieurs de ces chefs toutefois s'établirent au pays de Nantes, notamment celui qui fonda la place de Pen-oc'h ou Pen-oc'hen (en breton Tête de bœuf), aujourd'hui Paimbœuf, sur la rive gauche et près de l'embouchure de la Loire.

Mais les saints personnages surtout, évêques, prêtres, moines, affluèrent vers ce temps-là de la grande à la petite Bretagne : Samson, archevêque

d'York, qui devint évêque de Dol, et se détacha le premier du métropolitain de Tours, en ordonnant les évêques dommonéens; saint Tugdual, propre fils du roi Hoël et d'Alma Pompa, — que les Bretons appellent saint Pabu et que l'évêché de Tréguier révère comme son fondateur; saint Brieuc (Brick), qui joint du même honneur au diocèse de ce nom, sur la foi de la légende, et en dépit de l'histoire, laquelle attribue formellement à Noumoé, vers 848, l'érection du siége épiscopal de Saint-Brieuc; saint Gildas, dit le Sage, fondateur du célèbre monastère de Rhuys et auteur de la *Ruine de Bretagne*, lequel avait émigré dès l'an 550, et qui détruisit en Armorique, dit-il lui-même, plus d'abominables idoles que n'en avait jamais vu l'ancienne Égypte (*portenta diabolica, pænè numero Ægyptiaca vincentia, quorum nonnulla, lineamentis adhuc difformibus extra vel intra deserta mœnia solito more vigentia, torvis vultibus intuemur*); enfin, les bienheureux saint Magloire, saint Méen, saint Colomban, saint Goulven, et tant d'autres, plus ou moins illustres et plus ou moins canonisés.

Hoël mourut après un règne de plus de trente ans, « couronné de gloire et de bonnes œuvres, » allié puissant et non tributaire des rois franks, avec lesquels les actes de Bretagne nous le montrent traitant d'égal à égal[1].

Mac-Liaw mome.

On attribue à Hoël l'érection de l'ancien diocèse de Saint-Malo, en faveur de l'évêque qui lui donna ce nom.

Après ce grand roi (545), la Bretagne, qui avait tant besoin d'union, se retrouva partagée entre des fils indignes de leur père. Hoël (dit Hoël II) fut reconnu dans le comté de Rennes; Canao (ou Connor), dans le comté de Nantes, et Mac-Liaw, dans le comté de Vannes. Un fils ou frère d'Hoël, nommé Budik, gouvernait la Cornouaille, ou plutôt une partie de la Cornouaille, dont Rennes était encore la capitale.

Cette division fut également fatale aux princes et au pays. Désolée à la fois par ses chefs et par ses ennemis, la Bretagne tomba dans ce chaos furieux qui devait durer près de trois siècles, et au milieu duquel l'héroïsme seul de Warok et de Morvan fera luire encore quelques jours glorieux.

[1] *Actes de Bretagne*, t. I, col. 174-190, etc. — *Mémoires de Gallet sur l'origine des Bretons*, c. IV, VI. 14. — *Brev. chronic. armor. apud*. Le Baud, c. VIII.

D'abord Canao, pour agrandir ses États, fit périr Budik, et tua de sa main Hoël dans une partie de chasse (547). Mac-Liaw (Maccliauc) aurait eu le même sort, sans un ami courageux et adroit, qui l'enferma dans un tombeau de pierre, et répondit aux envoyés de Canao : « Mac-Liaw est mort ; voici le lieu où nous l'avons inhumé ; dites à Canao qu'il n'a plus rien à craindre de son frère. Les envoyés crurent ces paroles, burent et mangèrent sur le tombeau, et s'en retournèrent près de leur maître. Mac-Liaw se fit couper les cheveux et passa de la tombe au couvent.

Cependant un fils d'Hoël II, le prince Judual avait survécu à son père. Il s'était réfugié, comme nous l'avons dit plus haut, à la cour de Childebert, qui résolut d'en faire un instrument de son ambition. Judual attendit, en effet, plusieurs années les secours promis par son hôte ; et les légendaires ont rattaché à son exil un de leurs plus étranges récits.

Saint Samson, archevêque de Dol, deuxième du nom, s'était rendu près de Childebert, résolu de ramener Judual en Bretagne. Mais « il n'est si fort lien que lien de femme ; or Ultrogothe, épouse du roi, voulait retenir l'exilé, prince jeune et beau tout ce qui se pouvait, et qu'elle aimait plus que de raison. » Pour couper court à la négociation, elle décida la mort du négociateur. Samson dînait à la table du roi franc. Un échanson gagné par la reine lui verse du vin empoisonné. Mais, comme le saint faisait le signe de la croix, la coupe se brise, et le vin répandu sur la main de l'échanson la couvre à l'instant d'ulcères... Le malheureux allait périr, si l'évêque ne lui eût pardonné : « Vous avez eu tort, mon frere, de vouloir faire boire du poison à un homme ; neanmoins Dieu est assez puissant pour vous guerir, si vous estes repentant de votre faute. Et faisant le signe de la croix sur son bras, le guerit. » Ultrogothe chercha alors un autre moyen de tuer Samson. « Le roy avait en ses ecuries un cheval, beau par excellence, mais si furieux et mal dompté, que personne ne l'osoit monter sans danger de mort : elle commanda à son escuyer, que le lendemain, quand son mary et le saint iroient voir Judual, il presentast ce cheval fougueux à saint Samson, ce qui fut fait. Le saint le monta, ayant premierement fait le signe de la croix sur la selle, il fit son voyage dessus, le conduisant aussi facilement que si c'eust esté une brebis. La maliciense reyne ne se contenta pas de cela et vouloit, à quelque prix que ce fust, qu'il mourust ; or, un jour qu'il se promenoit seul dans la place ou basse-cour du chastean, elle fit lascher contre luy un puissant lyon qu'on tenoit enferné en une cave ; le saint prélat, le voyant venir gueule béante et levant la main, fit le signe de la croix contre lui ; il tomba roide mort à ses pieds. — Le lendemain, saint Samson célébra la messe devant le roy, la reyne y vint, plus pour complaire à son mary qu'autrement : lorsque le saint commença la messe, elle tourna le dos à l'autel et se prit à rire et à causer avec quelques autres dames ; mais elle en fut sévèrement chastiée, car, soubdainement, elle fut frappée d'une violente maladie, qui lui fit perdre tout son sang par le nez, la

bouche et autres conduits de son corps, sans qu'on le pust étancher, et, le troisième jour, elle expira. »

Hâtons-nous d'ajouter que l'histoire a vengé Ultrogothe des calomnies de la légende, en faisant de cette reine un modèle de chasteté, de douceur et de dévotion. Resterait à savoir si, comme tant de princes et de princesses de son temps, elle n'avait point parcouru la route du crime avant de prendre celle de la vertu.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que Judual ne revint dans son pays qu'avec Clotaire (Chlother), lorsque, seul maître du royaume des Francs par la mort de ses frères et de ses neveux, ce prince accourut punir son fils Chramm, recueilli par Canao, et lança deux armées à la fois sur la Bretagne (558). Une de ces armées rendit au fils d'Hoël le comté de Rennes, non sans des conditions onérenses; l'autre défit Chramm et Canao dans la grande bataille où tous deux périrent, aux environs de Dol ou de Saint-Malo.

La veille de cette bataille, Canao, malgré ses propres crimes, eut horreur de voir un fils tirer l'épée contre son père : « Abstiens-toi de ce combat, dit-il à Chramm; laisse-moi seul tomber, cette nuit, sur le roi, et l'exterminer avec toutes ses troupes. » Mais Chramm ne voulut pas renoncer à l'honneur de la victoire, et obligea son allié d'attendre le jour. Quand les deux armées furent en présence, Clotaire eut peur que Dieu ne l'abandonnât pour son fils. Il se fit absoudre publiquement par son confesseur, et s'écria en versant des larmes : « Regarde, Seigneur! du haut du ciel, et sois mon juge. C'est mon enfant qui m'attaque et qui en vent à ma vie. Vois, grand Dieu, la justice de ma cause, et fais entre Chramm et moi le même jugement que tu fis autrefois entre David et Absalon. » Dieu exauça cette prière impie, et ce fut le premier châtiment des cruautés de Clotaire. La bataille fut acharné et sanglante. Les Francs enfin l'emportèrent. Entraîné dans la déroute des siens, Canao périt d'un coup de javelot. « Il avait pris le titre de roi, que personne ne mérita moins que lui. » Cependant Chramm gagnait des vaisseaux préparés en cas de revers; mais ce parricide aimait sa femme et ses enfants; au milieu de sa fuite, il entend leurs cris dans une cabane qui leur servait de refuge..., il s'élance à leurs secours à travers une grêle de traits, culbute un bataillon d'ennemis, arrive à son but, couvert de sang et de poussière, et tombe aux pieds de son père qui arrivait en même temps. « Frappez-moi, lui dit-il, mais grâce pour ma femme et mes enfants! — Ta femme et tes enfants mourront avec toi, » répond Clotaire. Il fit attacher la famille entière dans la cabane; ses soldats y mirent le feu, et l'incendie dévora tout (560). Une année après, jour pour jour, le digne père d'un tel fils expirait dans les remords : « Est-ce donc le roi du ciel, s'écriait-il, qui fait périr ainsi les rois de la terre? »

En quittant la Bretagne, Clotaire avait laissé des garnisons à Nantes et à Rennes, de sorte que Judual ne fut guère qu'une « ombre de souverain. »

On se rappelle Mac-Liaw, de Vannes, sauvé de la mort par la tombe, et de

comte devenu moine. Échappé à cette deuxième sépulture, après le désastre de Canao, de moine il devint évêque, et d'évêque il devint roi ; c'est-à-dire qu'à l'exemple de Canao lui-même il dépouilla toute sa famille en ralliant les Bretons contre les Franks : — donnant au monde le spectacle d'un prêtre marié et d'un cénobite conquérant, prince à la fois temporel et spirituel, armé du froc, de la crosse et de l'épée, se jouant des excommunications divines et humaines (568).

Chramm et sa famille brûlés. — Page 98.

Au milieu de ces déchirements et de ces invasions, où se conservait l'indépendance bretonne? Dans le synode des évêques armoricains et dans la terre sacrée de la Cornouaille, dans cette Domnonée touffue et dans ce Lydaw sauvage, qui, du Raz de Douarnenez aux bords de la Vilaine et du Couesnon, formaient la péninsule armorique proprement dite.

Tandis que les Franks victorieux s'installaient aux pays de Rennes et de Nantes, d'où Nominoé seul devait les expulser définitivement, cette indomptable Cornouaille, asile toujours ouvert aux émigrés bretons, repoussait à la fois les armes, la langue et les mœurs étrangères, comme les rochers de sa côte sourcilleuse repoussent les flots de la marée montante. La résistance des évêques armoricains n'était pas moins courageuse. Les prélats de Nantes et de Rennes, qui seuls déjà s'étaient courbés sous Clovis au concile d'Orléans, en

511, se trouvèrent seuls encore, en 566, au concile réuni par le métropolitain de Tours. Tous les autres évêques bretons, sacrés à Dol par l'archevêque Samson Ier ou par ses successeurs, continuaient de placer leur métropole dans cette ville, et n'entendaient relever d'aucun siége étranger, quel qu'il fût. En vain, le synode de Tours les menaça de l'excommunication... Ils persistèrent dans leur sainte révolte, et cet exemple ne contribua pas médiocrement à sauver la nationalité bretonne.

Toutefois, parmi les évêques soumis aux Franks, il y avait un grand homme : on a reconnu saint Félix. Après avoir épargné à Nantes les ravages de l'armée de Clotaire, Félix resta le véritable souverain de cette ville, au nom du fils du Clovis. Avant lui, Nantes n'était point située sur la Loire même, mais au confluent de l'Erdre et du Seil ; elle n'avait ni moulins pour la nourriture de son peuple ni cathédrales pour ses assemblées religieuses. Félix ouvrit un canal entre les prairies de Mauves et de la Madeleine (alors la Hamme et l'Hienne), versa la Loire dans le Seil et dans l'Erdre, établit des pêcheries, des moulins et des chaussées, — travaux célébrés par le poëte Fortunat dans la mauvaise latinité de l'époque.

Mais le chef-d'œuvre de Félix fut la cathédrale de Nantes, inaugurée le 30 décembre 560, à la place où s'élève celle qui lui succéda au dixième siècle.

A la mort de Mac-Liaw « meurtri » comme ses prédécesseurs, nouvelle division de la Bretagne, entre Beppolen, gouverneur de Nantes et de Rennes, pour les rois franks, et les princes Judual, Théodorik et Warok ou Gwerek.

Fils de Mac-Liaw et comte de Vannes, ce Warok fut un héros de l'indépendance armoricaine : son génie offre un mélange d'astuce et de brutalité, qui caractérise merveilleusement cette époque. Il commence par refuser tout tribut à Chilpérik (Hilperik), le digne mari de Frédégonde. Une armée de ce roi vient camper sur la Vilaine (*Vicinonia*). Warok borde la rive opposée, comme pour disputer le passage ; mais il traverse lui-même la rivière pendant la nuit, et tombe avec toutes ses bandes sur les Franks, qu'il met en pièces ou en déroute (578). Que fait-il après cette victoire ? Il signe la paix d'une main, donne de l'autre son fils en otage, ajoute mille sols pour les frais de la guerre, promet tribut, fidélité, tout ce qu'on veut... Puis, dès que les Franks ont tourné le dos, il fait à Chilpérik quelque folle proposition, s'offense de la voir rejetée, et rentre en campagne avec toutes ses forces. Cette fois il met à feu et à sang le comté de Rennes ; Beppolen en fait autant du comté de Vannes ; et Warok se venge sur le comté de Nantes, inutilement défendu par saint Félix (579).

Les Domnonéens enlevèrent de la haute Bretagne un butin considérable, et notamment — détail caractérisque — toute la vendange des coteaux de la Loire, qu'ils coupèrent à grands coups d'épée, et dont ils emportèrent le jus délicieux en leur pays pour le savourer plus à l'aise.

On reconnaît à l'acharnement de ces guerres la division de plus en plus

A. Amargne del. Marchi sculpt.

CATHEDRALE DE SAINTES

CHARENTE INFERIEURE

profonde qui s'établissait entre les Bretons bretonnants de la Domnonée et les Gallo-Franks de la haute Bretagne. Ces malheureux pays de Nantes et de Rennes, champ clos où se rencontraient les deux races ennemies, souffraient également des brigandages de ceux-ci et des invasions de ceux-là ; et c'est ce qui explique leurs soumissions si fréquentes aux rois franks, dont la protection leur épargnait du moins une ruine complète.

Les Domnonéens emportant la vendange de la haute Bretagne. — Page 100.

Cependant l'armée de Warok n'avait pas oublié le chemin de la Loire ; grossie de toutes les bandes qui « s'élançaient, comme des nuées d'oiseaux de proie, du fond de la forêt de Brocéliande, des rochers du Trégorrois, et des landes druidiques du Mor-bihan, » elle revint chaque année ravager et moissonner les fertiles campagnes des Gallaoned. Frédégonde s'était réunie à Warok contre le roi Gontram, qui prétendait aussi « protéger » Rennes et Nantes (586). « Ces pauvres villes ne savaient qui reconnaître entre tant de protecteurs. » Un lieutenant de Gontram se présenta devant Rennes : on lui en ferma les portes. Il y entra de vive force et y établit son fils ; mais ce fils fut massacré presque aussitôt. Alors eut lieu entre les armées de Gontram et de Warok cette fameuse bataille *où personne ne resta de part ni d'autre*, dit très-gravement l'historiographe Velly. Cette folle exagération prouve du moins que la victoire des Franks ne fut pas assez décisive pour leur soumettre le pays. Bientôt, en effet, Warok reparaît avec ses terribles Bretons : cette fois l'in-

dolent Judual, devenu Alain Ier dans les chroniques, seconde son faronche compétiteur. Frédégonde, qui souffle l'incendie, leur a envoyé, dit Grégoire, ses Saxons de Bayeux, « habillés, armés et coiffés à la mode armoricaine. » Ebraher et Beppolen commandent les forces de Gontram. Warok était broyé entre ces deux ennemis, s'il n'avait eu le talent de les séparer. Il commence par écraser Beppolen, et puis il se joue d'Ebraher. Il le comble de présents et de belles paroles, le décide à la retraite, lui tend une embuscade sur la Vilaine, et met en pièces son arrière-garde (590)[1].

Telles furent les « belles vailiances » de Warok, — personnification de la Bretagne aux prises avec les Franks. L'histoire ne parle plus du comte de Vannes, mais son pays a immortalisé son nom. « La province de Vannes, disent les Actes de Saint-Gildas, s'est appelée Bro-Gwerek ou Erek (pays d'Erek), du nom de Gwerek ou Warok, qui avait bravement défendu ce pays contre Ebraher et Beppolen, ducs des Marches de Bretagne. » Le comté de Vannes est ainsi désigné dans les chartes jusqu'au dixième siècle (*pagus Brogwerek*); et Alain le Grand prenait, en 878, le titre de comte de la province de Warok, par la grâce de Dieu (*comes provinciæ Warrochiæ*).

On peut juger par cet épisode de toutes les guerres bretonnes jusqu'à Charlemagne — il suffira donc d'en tracer une rapide analyse, en même temps que la liste des principaux chefs et des principaux événements.

En 594, le fils aîné d'Alain Ier est proclamé « roi suprême de la Bretagne, » sous le nom d'Hoël III, — ce qui n'était pas arrivé depuis Hoël le Grand. Dix-huit ans de règne paisible, assuré par de nouvelles victoires et par les divisions ou l'indolence des derniers Mérovingiens. Ces nouvelles victoires des Bretons et leurs résultats sont attestés par un historien français qu'on ne soupçonnera pas de partialité. « Les Armoricains, dit M. Henri Martin, se jetèrent sur les Marches de la Bretagne; les généraux franks allèrent au secours de Nantes et de Rennes, et donnèrent contre les *tierns* bretons un opiniâtre et sanglant combat. Frédegher, le seul auteur qui en parle, ne dit pas même quel fut le vainqueur; mais les événements subséquents le disent assez; et depuis lors (jusqu'à Peppin de Héristal) il n'y eut plus de comtes franks à Rennes et à Nantes. Ces cités reconnurent la seigneurie des princes bretons, et la Bretagne kimrique, affranchie de la suprématie franke, atteignit les limites du moderne duché de Bretagne. »

Malheureusement cette union, qui rendait nos aïeux invincibles, ne devait pas encore durer longtemps.

612. Mort de Hoël, qui laisse après lui vingt-deux enfants presque tous moines. Salomon II dispute et enlève à Judicaël, son aîné, le titre de roi. En Bretagne comme en France, on voit poindre le droit divin dans les successions royales.

[1] Grégoire de Tours, l. V, c. XXVII-XXX; l. X. c. II; l. VIII, nos 32, 45; l. IX. nos 18, 24. *Gallet*.

632. Judicaël sort de sa prison monastique à la mort de son frère; il reprend femme, épée et couronne tout à la fois : la vertu monte sur le trône avec lui. Le roi Dagobert, irrité par une incursion des Bretons dans ses Etats, réveille les prétentions des Mérovingiens sur la Bretagne. Judicaël repousse les Franks jusque dans le Maine; mais le « bon saint » Eloi calme les deux partis, et obtient « un traité d'alliance. » Ces expressions d'un témoin oculaire, du chancelier même de Dagobert, saint Ouen, prouvent, contre l'opinion des historiens franks, que l'indépendance bretonne fut sauvée encore une fois, du moins en Domnonée. Albert le Grand appelle Judicaël roi de Bretagne-Domnonée; une autre légende le nomme roi des forêts, désignant ainsi le centre de la Bretagne par opposition aux Marches et au littoral [1].

Judicaël, malgré sa bravoure « et sa bonne grâce, » était né pour le cloître; ne pouvant se consoler d'en être sorti, il retourna y mourir. « Convoquant ses Estats, dit Albert, il se démit de la dignité royale, et, s'estant rendu à l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste de Gaël, il se jetta aux pieds de l'abbé et le supplia de le recevoir au nombre de ses religieux. Toute la Bretagne accourut à cette nouvelle, pour voir ce prince changer sa pourpre en un vil habit monachal. Il parut vestu de ses habits royaux, assisté de ses officiers, en présence desquels il fut vestu de bure, tirant les larmes des yeux de tous les assistans. Il fit rebastir tout à neuf l'abbaye et y donna de grands revenus; puis, ayant vescu en ce lieu plusieurs années, » il mourut vers 658, et ses funérailles furent les plus belles qu'on eût jamais vues.

Les vertus de Judicaël lui ont assuré une place au nombre des saints de la Bretagne. La justice, la sagesse, la charité, la tempérance, l'humilité, avaient été les fleurons de sa couronne. Au milieu de l'abondance de sa table, dit Lobineau, il était très-sobre, sans le faire paraître, et il avait soin de prétexter ses abstinences de quelque dégoût ou de quelque aversion naturelle. Il se réduisit à ne boire que de l'eau, et, pour cacher cette pénitence à ceux de sa cour, il se fit faire une coupe d'or couverte, qu'il laissait envisager comme une précaution nécessaire à la conservation de sa vie. Quand il alla visiter Dagobert en sa ferme royale de Creil, la modestie de sa personne fut d'autant plus remarquable, que son cortége imposant ressemblait à une armée, et que ses présents rivalisèrent de magnificence avec ceux du roi des Franks. Dagobert l'invita à dîner et fit préparer un repas splendide, mais Judicaël, qui avait déjà refusé un « appartement de cour, » alla se nourrir à la table de saint Ouen d'exhortations édifiantes. Notre pieux Breton ne pouvait s'accommoder des festins de ce bon roi Dagobert, qui avait « trois reines à la fois, » comme Salomon, et tant de concubines, que Frédegher renonce à les

[1] *Koad enn hé c'hreiz, môr enn hé zro :* Bois au milieu, mer à l'entour, comme l'a si bien dit M. Brizeux dans sa *Harpe d'Armorique* (*Télen arvor*, p. 13 Lorient, Goussel, 1844).

compter. Il sut d'ailleurs pardonner à Judicaël, s'avouant indigne de manger avec un si saint homme.

La charité de Judicaël allait jusqu'à l'héroïsme. Un lépreux, surpris, le soir, par une rivière débordée, poussait en vain des cris lamentables. Arrive le cortége du roi; mais pas un seigneur ne descend de cheval... Le roi de mettre aussitôt pied à terre, et, bravant l'horrible contagion, de passer le lépreux dans ses bras. Une telle action efface toute la gloire des tueurs d'hommes, et voilà les exploits que l'histoire devrait écrire en lettres d'or.

Deux frères de Judicaël, saint Vinok et saint Judok, figurent avec lui au calendrier. Un trait de celui-ci peint toute l'abnégation des chrétiens de ce temps-là. Il vivait, « au service de Jésus, » dans le monastère de Lanmaelmon; avant de quitter le gouvernement, Judicaël vint le trouver, l'embrassa tendrement, et le conjura de se charger de la couronne de Bretagne. Judok demanda huit jours pour réfléchir, « lesquels il employa en oraisons. » Puis, ayant rencontré des pèlerins qui s'en allaient à Rome, il les pria de lui couper les cheveux et de le recevoir en leur compagnie, « laissa le sceptre et l'épée pour empoigner le bourdon, le cheval pour aller à pied, l'or, l'argent et la soie pour le bureau de laine naturelle, » et quitta la Bretagne sans rien dire à personne.

658. Alain II dit le Long, fils de Judicaël. Un concile tenu à Nantes ordonne aux prêtres de congédier toutes femmes de leurs maisons, même leurs mères. La peste s'unit aux Anglo-Saxons pour ravager la Grande-Bretagne (664). Nouvelles émigrations en Armorique : le chef Cadwallaster y établit une partie des siens, puis renvoie dans l'île son fils Ivor avec des secours fournis par Alain.

691. Guerre civile entre Gradlon II, fils d'Alain, et les petits-fils cadets de Budik. La Bretagne, en se divisant, retombe dans l'anarchie et dans la servitude. « Ses chefs affaiblis se dépouillent, s'égorgent entre eux, ou implorent et partant achètent la protection de l'étranger les uns contre les autres. » Les Mérovingiens, de leur côté, tombent du pavois dans la charrette à bœufs, mais Peppin de Héristal devint duc des Franks. Irruption de ceux-ci jusqu'à Tréguier. Libres encore sous les premiers *rois fainéants*, Nantes et Rennes, Dol et Aleth retombent sous le joug des *maires du palais*. Les gouverneurs franks pressurent ces villes, dépouillent leurs églises, se font évêques d'épée. « En ce temps, dit d'Argentré, le titre de roi des Bretons était à fort bon marché : » et l'histoire de Bretagne ressemblait assez à l'histoire de France... Tous les pouvoirs sont disputés, tous les droits en litige, tous les états en lambeaux, tous les titres confondus. Quelques chefs néanmoins soulèvent encore leurs sujets opprimés : Daniel, Judan, Budik-Mur (Budik le Grand), Constantin, Meliaw, et Argant dit Arastagne, occupent le huitième siècle sans mériter d'occuper l'histoire.

C'est alors que les Carolingiens prirent la place des Mérovingiens dégéné-

rés, et que Charlemagne, succédant à Peppin le Bref, vint ressusciter l'empire d'Occident.

Charlemagne fut un de ces hommes supérieurs qui surgissent après les crises violentes de l'humanité, comme les géants qui apparurent sur la terre à la suite du déluge. Doué de ce coup d'œil immense qui embrasse l'ensemble des choses, et de cette activité minutieuse à laquelle le moindre détail ne saurait échapper, Charlemagne réalisa et dépassa le rêve de Clovis, en groupant autour de son sceptre impérial tous les peuples germains avec qui la confédération franke avait des points de contact, et en opérant au creuset d'une administration puissante la fusion des diverses sociétés romaine, barbare, germanique et gauloise. Comme toutes les œuvres gigantesques, celle-ci ne devait point survivre à son auteur; on verra bientôt pour quelles raisons.

Charlemagne.

Charlemagne (Karle le Grand) trouva la Bretagne dans l'état de chaos sanglant où César avait trouvé la Gaule. Lorsqu'il s'avisa de conquérir ce coin de l'Europe, le monarque frank tenait déjà la moitié du globe à la main : il avait déjà terminé une grande partie de ses cinquante-trois expéditions militaires, et dit aux barbares du Nord et du Midi : — Vous n'irez pas plus loin; il se préparait enfin à s'en aller en Italie, se faire couronner empereur par le pape Léon. On conçoit qu'après avoir ainsi courbé tout l'Occident sous son épée victorieuse, Charlemagne ne vit pas sans surprise la petite nation bretonne seule debout à l'extrémité de son empire.

Justement les comtes Méliaw et Argant venaient de refuser les tributs imposés par Peppin le Bref, en 753, lorsqu'il était accouru prendre Vannes en personne. Charlemagne fit venir Andulphe, grand maître de sa maison, et lui dit en étendant la main vers la Bretagne : « Va réduire ce peuple et ce pays (786). » Andulphe part avec une armée formidable, et recommence chez les Vénètes les terribles assauts de Jules César; il poursuit les Bretons jusqu'au fond de leurs marais, les traque dans leurs forêts séculaires, les accule aux flots de l'Océan, occupe ou rase leurs forteresses, et ramène à Charlemagne une foule de prisonniers et d'otages.

Que pouvait contre les armées de l'invincible empereur une nation épuisée par cent ans de discordes et de misère, et dont les chefs n'avaient d'autre ambition que de se dépouiller et de s'exterminer? Telle était leur frénésie,

qu'ils s'entre-tuaient sous le joug au lieu de s'unir pour en secouer le fardeau. On en jugera par la légende de saint Mélaire.

Méliaw, comte de Cornouaille, traîtreusement « meurtri » par son frère Rivod, avait laissé un fils de sept ans, Mélaire ou Méloir (792). Voyant ce prince croître en âge, en piété et en sagesse, Rivod « crut estre necessaire de le tuer, et promit monts et merveilles à ses gouverneurs pour qu'ils l'empoisonnassent. Ceux-ci meslerent en effet du poison à son breuvage, et « en saupoudrerent ses viandes par plusieurs fois; mais le prince, faisant le signe de la croix dessus, » dit Albert, dévoila publiquement leur crime. Alors Rivod dépêcha contre son neveu une « compagnie de gens déterminés, avec ordre de lui apporter sa tête. Ces gens se présentent au château que le prince habitait avec sa mère, ils se saisissent du portier et des clefs, montent dans la chambre de Mélaire, « lui déclarent la commission qu'ils ont reçue de son oncle, » et l'invitent de se préparer à mourir. — Depuis longtemps, dit le prince, je m'attendais à « expérimenter » cette cruauté de mon parent; mais je n'aspire à d'autre royaume que celui du ciel; laissez-moi donc seulement me confesser, et vous me frapperez ensuite. Or, pendant qu'il se confessait, sa mère, la princesse Hamille, vint se jeter aux pieds des assassins, les conjurant « de prendre ce qu'il leur plairait de ses bagues, argent, joyaux, pourvu qu'ils sauvassent la vie à ce pauvre prince innocent. » Les tigres s'amollirent aux larmes de cette mère, et leur chef tint à peu près ce langage : Pourquoi, compagnons, le comte Rivod veut-il occire son neveu? Pour s'assurer du gouvernement que ce neveu seul a le droit de lui contester. Eh bien, mettons ledit neveu en tel état qu'il ne puisse tenir l'épée, ni monter à cheval, ni « faire aucune action de guerre. » Nous aurons servi notre maître sans nous damner par un assassinat. Cet avis réunit tous les suffrages, et fut résolu qu'on couperait la main droite et le pied gauche à Mélaire. Au même instant, le jeune prince sort de la chapelle; il baise sa mère, dit adieu à ses serviteurs, se dépouille lui-même, déclare qu'il pardonne à son oncle, et se met à genoux, « croyant qu'on lui dust trancher la teste. » Mais les soldats « l'empoignèrent, et, l'ayant lié sur un banc, lui coupèrent la main droite et le pied gauche, sans qu'il dist mot, pendant ce cruel tourment, que le doux nom de Jésus. » — Après cette exécution, les bourreaux retournèrent vers Rivod, « et lui presenterent ces membres inutiles, dont il fut fort marry... de ce qu'ils ne l'avoient tué tout à fait. »

Cependant le peuple « grandement scandalisé » se « disposoit à courir sus au tyran; pour parer ce coup, Rivod assembla ses estats en la ville de Carhaix, » il désavoua les instruments de sa propre barbarie, les abandonna au juste châtiment de leur crime, et « s'offrit de garder et entretenir son cher neveu. » Mais il eut beau « plastrer » son forfait, l'assemblée n'en fut dupe, et confia Mélaire à l'évêque de Cornouaille et au comte Kérioltanus (le même que Constantin ci-dessus nommé, suivant l'abbé Gallet). Bientôt guéri de ses

blessures, le prince mutilé se fit faire une main d'argent et un pied d'airain, dont il se servait comme de ses « membres naturels, » maniant les armes de sa main d'argent « aussi dextrement que si elle eust esté de chair et d'os. » Et chose admirable! ajoutent les actes du saint, ce pied et cette main suivaient dans leur développement les autres parties du corps. Rivod, le voyant ainsi devenir majeur, proposa à Kérioltanus, s'il le tuait, toutes les terres qu'il découvrirait de la montagne voisine. Le misérable « prit goust à ces offres, » et promit au tyran « de lui lever cette epine, en depeschant le

Saint Melaire et ses bourreaux. — Page 106.

prince. » Mais Dieu, « qui tient compte de tous les cheveux de ses élus, » toucha le cœur de la femme de Kérioltanus d'abord complice de son mari, si bien, qu'évadé par ses soins, Mélaire gagna un asile vers Trégnier. Là, il vivait en moine solitaire « plutôt qu'en prince mondain, » lorsque Kérioltanus « reprit ses brisées » par la fourberie. Il accourut se jeter aux pieds de Mélaire, avec des larmes de repentir, et joua son personnage de telle sorte, que celui-ci, lui pardonnant, le reconduisit jusqu'à Kerfeuntenn. C'est là que le traître avait préparé son coup. La victime et le bourreau descendent « à la même hôtellerie. » Mélaire dîne avec Kérioltanus et Justin, digne fils d'un tel père... Pour que rien ne manque à la réconciliation, tous trois vont se

coucher dans la même chambre, dans le même lit, « l'agneau entre les deux loups, disent les actes, le faon entre le lion et le tigre, image du Sauveur entre les deux larrons. » Le doux Mélaire fait ses dévotions et s'endort en pleine confiance... Puis, quand les meurtriers le voient la tête renversée sur l'oreiller, les yeux fermés, le col tendu, le père fait un signe au fils; et tous deux « décollent le prince comme une bête de somme, » *ut jumentum decollaverunt*... Aussitôt Kérioltanus met la tête coupée dans un sac de cuir, se sauve par une fenêtre, et ne cesse de galoper qu'il n'arrive chez Rivod. Il présente au comte le chef sanglant de son neveu, et le somme de tenir sa parole. Tous deux vont sur la montagne prochaine, « pour contempler les terres promises : » mais sitôt que le meurtrier lève la vue, « les yeux lui tombent de la teste..., » après quoi il meurt misérablement. Trois jours après, Rivod lui-même avait le même sort. Pendant ce temps-là, on avait recueilli à Kerfeunteun le cadavre de Mélaire et celui de Justin, qui s'était rompu le cou en sautant par la fenêtre. Le saint corps fut enseveli et placé sur un chariot, couvert de velours noir, et attelé de « six chevaux blancs, » pour être porté au tombeau de ses ancêtres : mais, au lieu de prendre la route indiquée, les chevaux s'élancèrent vers la place de Kerfeunteun, où le chariot se brisa, et le corps tomba à « platte terre. » Par ce miracle, on connut que Mélaire voulait reposer en ce lieu; et bientôt une « belle église » s'y éleva sous son invocation. Aujourd'hui saint Mélaire ou Méloir est le patron de dix paroisses bretonnes.

Malgré ces dissensions et ces fureurs intestines, tel était « l'amour des Bretons pour la liberté, » que Charlemagne lui-même ne put les retenir sous le joug. En 799, il fallut recommencer toute la conquête de l'Armorique. Cette fois, le comte Guy ou Guido, gardien des frontières, fit mieux encore que le grand maître Audulphe. Il attaqua les chefs bretons les uns après les autres, extermina ceux-ci, désarma ceux-là, ne s'arrêta ni à Nantes, ni à Rennes, ni à Vannes, mais traversa le fer en main et conquit toute la péninsule bretonne : « ce qui n'était encore jamais arrivé, » de l'aveu des historiens francs eux-mêmes. Les armes des princes vaincus, portant leurs noms inscrits, furent déposées aux pieds de l'Empereur, et ces princes en personne vinrent lui rendre hommage à Tours. La Bretagne était-elle donc enfin domptée ? Non ! — Elle se releva si terrible en 811, que tous les officiers de Charlemagne furent chassés vers la Loire. C'est alors que, poussé à bout par tant de révoltes, le vainqueur de l'Europe lança contre les Bretons cette formidable armée chargée d'anéantir tout ce qui résisterait... Les chênes sacrés de Brekilien sentirent pour la première fois la hache étrangère... La Domnonée fut envahie. Femmes, vieillards, enfants, prêtres eux-mêmes, ne purent trouver grâce... Tout le pays enfin, dit Lobineau, fut mis à feu et à sang. Charlemagne ferma les yeux sur ces ravages, même à l'égard des églises, qui n'obtinrent de réparation que de son successeur.

Pour assujettir la Bretagne, il avait fallu la conquérir trois fois en vingt-trois ans ; et cette triple conquête avait tant coûté à l'Empereur, qu'il disait : — « Encore une victoire pareille, et je n'aurai plus de soldats ! »

Eh bien, cette conquête même fut si peu durable, que Charlemagne, en disposant des provinces de son empire à sa dernière heure, n'inscrivit point la Bretagne dans son testament [1].

Beaucoup d'autres assurent qu'Argant et le comte de Nantes, Hoël, avaient suivi l'Empereur en Espagne, avec dix mille Bretons, et qu'ils étaient morts à Roncevaux, à côté de l'invincible Roland.

Quelque bornée que fût sa dépendance, à la mort de Charlemagne, la nation bretonne ne put s'y habituer, et après un siècle de « discordes furieuses, » elle sentit enfin la nécessité de l'union. Vers 814, les chefs s'entendirent pour nommer roi le mac-tiern Jarnithin, qui ne tarda pas, du reste, à rentrer dans leurs rangs. Ce fait seul prouverait que la royauté du pays n'était pas encore héréditaire, car Jarnithin avait deux fils, Portitoë et Worbili, comme lui mac-tierns et maîtres de grands biens, en Vannes.

Après Jarnithin, sous Louis le Débonnaire (Lodewig), successeur de Charlemagne, les Bretons élurent pour roi Morvan, comte de Léon et de Cornouaille, descendant des anciens pen-tierns (818). Héros sauvage et rusé comme Warok, ce Morvan est plus illustre encore et plus populaire, car il eut l'honneur de se mesurer avec l'empereur d'Occident conduisant en personne une armée formidable. Nous devons sa curieuse et poétique histoire à un moine franck, contemporain ; elle remplit le troisième livre du poëme d'Ermoldus Nigellus (Ermold le Noir), sur les exploits de Louis le Débonnaire. Malgré la méchante latinité de l'époque, malgré les calomnies prodiguées aux Bretons par le poëte-courtisan du César germanique, ce morceau, écrit sur les lieux par un témoin oculaire, offre le plus précieux intérêt comme étude des mœurs et de la littérature du neuvième siècle. On en jugera par quelques citations.

« Dépêché par Louis au roi breton pour en exiger le tribut, l'abbé Witchar monte à cheval, et court remplir sa mission. Il connaissait et Morvan, et sa maison, et son pays ; car lui-même avait près de ces frontières un domaine de roi, présent du généreux César. La demeure du chef breton a pour ceinture des forêts sombres et une belle rivière, pour défense des haies vives, des fossés et des marécages. Au milieu, logis opime (*opima domus*), rempli d'armes et de soldats [2]. Ces lieux plaisaient à Morvan par-dessus tout ; il était sûr d'y trouver l'aise et le repos.

[1] *Mémoires de Gallet*, c. vi. — Flodoart, l. II. — Bède, l. III. *Hist.* c. xxvii. *Annales de Metz*, années 755, 786. — Albert le Grand, *Actes de saint Mélaire*. — Eginhard, *Ann. Franc.*, an 786.

[2] On croit que l'habitation de Morvan n'était autre que la Roche-Maurice, près Landerneau (route de Morlaix, dont nous avons parlé ci-dessus voir le cul-de-lampe du chapitre II). Le fait est que les restes de cette antique forteresse s'appellent dans le pays *Kastel-Roc'h-Morvan*. C'est d'ailleurs un des plus pittoresques points de vue du Finistère. La ruine s'élève, toute noire, toute tapissée de

« Pendant l'entrevue, Morvan frappait du pied la terre et y tenait les yeux attachés. Les douces paroles et les adroites menaces de Witchar commençaient à fléchir cet homme rebelle, lorsque arrive son altière épouse, âme *vénéneuse* et perfide. Elle baise d'abord le genou de son mari; elle vient et revient sur ses genoux. Le malheureux l'accueille enfin, et la presse dans ses bras. Quand la femme a plu, ses vœux sont comblés. Elle s'empare de l'oreille du roi, elle y glisse un long chuchotement, et comme elle a donné ses sens, elle donne son esprit.

Witchar, Morvan et sa femme.

« Et le lendemain, Morvan répond à Witchar : — Que les Franks viennent, j'ai, pour voler au-devant d'eux, mille chariots pleins de flèches toutes prêtes; j'ai mes boucliers peints à choquer contre leurs boucliers blancs; je me battrai sans aucune crainte avec eux. — Tels furent les adieux opposés de Witchar et de Morvan.

« L'abbé se hâte de rapporter au pieux César la criminelle réponse du roi breton. Aussitôt Louis fait le recensement de son empire, appelle instam-

lichen et de mousse, toute couronnée de lierres frémissants, sur un rocher dont l'œil mesure avec effroi les escarpements gigantesques. Du haut de ce terrible belvéder, on embrasse un charmant paysage : le ruban sinueux de la rivière et la fraîche vallée de l'Elorn, prairies, bocages, champs cultivés, vertes oseraies, saules penchés sur l'eau, cascades bouillonnantes, moulins tournant à grand bruit, campagne plantureuse à perte de vue, et par-dessus tout l'élégant clocher du village, avec ses trois galeries à jour, ses douze clochetons sculptés, et sa flèche élancée dans le ciel.

ment les Franks aux armes et se met en route pour Vannes, où il a donné rendez-vous à son armée. Sa marche est un triomphe de Paris à Nantes. A Nantes, enfin, tous les temples s'ouvrent devant le pieux roi. Tu l'accueilles, comte Lantbert, au gré de tes vœux, tu revêts tes plus beaux habits, tes plus riches parures, et tes présents ne sont pas les moins magnifiques. Mais n'es-tu pas bien récompensé en recevant l'appui de César contre ces odieux Bretons? Comment nombrer les comtes et les hauts personnages qui portèrent encore leur offrande au glorieux Empereur? Il arrive ainsi jusqu'à Vannes, où il ordonne son armée et ses chefs suivant l'ancien usage.

Lantbert, comte de Nantes.

« Pendant ce temps-là, le superbe Morvan préparait à sa façon ses soldats et ses armes. — Ah! s'écrie-t-il, si du moins j'avais le bonheur de rencontrer le César des Franks!... Ce javelot ne le manquerait pas; le tribut qu'il veut, je le lui payerais en fer (*ferrea dona dedissem*), je donnerais ma vie pour lui arracher la sienne... Je mourrais joyeux pour mon pays et mon peuple. Bientôt, en effet, il tombe comme la foudre sur les ennemis; il les frappe par derrière; il les frappe par devant; il fait rage de toutes les armes qu'il a préparées; suivant l'usage des siens, il s'éloigne pour revenir à la charge. Poussées par sa fureur, ses bandes mordent la poussière; les bergers tombent avec le troupeau. Ainsi l'ourse avide, qui a perdu ses petits, va et vient, frémissante, par les champs et par les bois : ainsi va Morvan.

« Il y avait un Frank, nommé Coslus, homme vaillant, mais sans noblesse. Il était Frank, voilà tout. Ignoré jusqu'alors, sa droite lui fit un nom. Morvan l'aperçoit de loin, et, ferme sur la selle, il fond contre lui. Coslus, de son côté, sûr de ses armes, s'élance en avant. Même ardeur de part et d'autre. — Tiens, Frank, dit le roi d'une voix amère, à toi mon premier présent! garde-le en souvenir de moi. Et, balancé longtemps, son javelot part. Mais le bouclier de l'adroit Coslus le renvoie au loin. Triomphant alors et insultant à son tour : — Voilà comme je reçois tes dons. Breton superbe, dit le Frank, voyons comment tu recevras les miens! En même temps, ses talons ferrés pressent son cheval, il le pousse jusqu'en face de Morvan, et, méprisant les faibles javelots, il plante sa francisque dans le crâne du roi. En vain celui-ci s'était coiffé et vêtu de fer artistement travaillé; Coslus a trouvé le défaut de l'armure. Morvan mesure la terre ensanglantée; le Frank saute à bas de son cheval, et tranche d'un coup d'épée la tête de son ennemi... L'âme royale s'envole avec un dernier soupir.

« Au même instant, un compagnon du mort frappe le vivant, et tu péris, ô Coslus! surpris dans ton triomphe. Mais déjà un de ses fidèles le venge en clouant à terre son meurtrier. Ainsi, de la main les uns des autres, quatre combattants succombent; vaincus et vainqueurs ont le même sort.

« Or la terrible nouvelle parcourait en tonnant les forêts bretonnes : — Un noir destin a emporté le roi! Allez, peuples malheureux, demander la paix et la vie au grand César. Notre Morvan est tombé sous la francisque, victime des conseils de sa femme. Aussitôt tous les Bretons d'accourir sous le joug royal. Voici venir la famille même et toute la maison de Morvan. Louis triomphant reçoit le serment des vaincus, leur donne sa loi et ses ordres, la paix et le repos. Il réunit à son empire un Etat depuis longtemps perdu; et laissant quelques troupes derrière lui, il regagne sa cour en remerciant le Dieu qui l'a fait vaincre. »

Ainsi, pour la troisième fois, la Bretagne succomba sous les armes franques (818). Après avoir reçu la soumission des chefs armoricains dans son camp, sur les bords de l'Ellé, Louis le Débonnaire établit dans les monastères bretons la règle de Saint-Benoît.

« Pendant que Louis, dit Lobineau, étoit encore en son camp de l'Ellé, Matmunoc, abbé de Landevenek, vint l'y trouver. L'Empereur, surpris de la forme de son habit et de sa tonsure, s'informa de la regle de son abbaye. Les discours de l'abbé luy apprirent que l'on y suivoit les pratiques des moines d'Irlande. L'Empereur luy temoigna qu'il ne les approuvoit pas, et luy ordonna de faire doresnavant observer dans son monastere, pour l'habit, la tonsure et la maniere de vivre, les mesmes regles que l'on suivoit dans ceux de son royaume. »

L'Empereur rendit ensuite la garde des marches aux comtes Guy et Lautbert, et confia le gouvernement de Vannes au chef breton Nominoë. Il ne se doutait guère que ce petit chef méditait la délivrance de la Bretagne... Mais un autre devait l'essayer encore avant Nominoë.

Elu roi peu après Morvan, Wiomarch appela bientôt les Bretons à la révolte. Les gouverneurs francs crurent l'arrêter « en remettant le pays à feu et à sang » (820); mais la peste et la disette s'unirent contre eux à l'insurrection, et il fallut que l'Empereur revînt l'étouffer avec trois armées à la fois, commandées par lui-même et par ses deux fils. Ces armées portèrent la mort et la désolation partout, durant près de deux mois. Il va sans dire que la victoire, victoire aisée, fut encore pour les Francs; mais la gloire n'était-elle pas pour les Bretons, qui se battaient un contre vingt, et se relevaient le lendemain de leur défaite (824)?

Qui n'admirerait, après quatre siècles de domination romaine, après les trois invasions des Saxons, des Alains et des Frisons, après les quatre invasions des Francs eux-mêmes, conduits par deux empereurs d'Occident;

qui n'admirerait cette persistance du petit peuple breton devant la grande nation qui avait remplacé Rome, et qui allait devenir la France? — Ayant épuisé le fer et la flamme, la douceur et la cruauté, la violence et la ruse, les Franks n'eussent pu s'assurer de la Bretagne qu'en exterminant le dernier Breton. Et qui sait encore si, comme dans la bataille d'Attila aux portes de Rome, les ombres des morts ne se fussent pas relevées pour défendre le pays désert?

En vain, Louis le Débonnaire combla Wiomarc'h vaincu de présents et d'honneurs; ne pouvant soulever les chefs qui l'avaient élu, le roi breton se fit tuer par Lantbert dans son dernier château (825).

Ce fut alors que le roi frank commit cette faute immense de déclarer Nominoë son lieutenant général en Bretagne (826).

C'était donner à l'Armorique un levier qui allait la relever pour six cents ans. C'était rendre à cet infatigable corps, sans chef depuis tant d'années, une tête qui valait dix fois celle de Morvan lui-même.

La tête de Morvan.

Les Bretons et les Franks au combat de Ballon. — Page 120.

CHAPITRE CINQUIÈME

Nominoë : Sa politique. — Saint Conwoïon. — L'abbaye de Redon. — Nominoë, roi des Bretons : — Lanthert. — Les Normands en Bretagne : Leurs usages et leurs costumes. — Ruine de Nantes. — Victoire de Ballon. Nominoë régénère le clergé breton, et se fait sacrer à Dol. — Ses conquêtes. — Sa mort. — Érispoë, roi des Bretons. — Hommage libre. — Les Normands à Redon. — Meurtre d'Érispoë. — Salomon III, roi des Bretons : Alliances et guerres avec les Normands. — Meurtre de Salomon. — Partage de la Bretagne : Gurwan et Pasqwiten. — Alain III, roi des Bretons. — Les Normands envahissent la Bretagne. — Alain Barbe-Torte, duc de Bretagne : Il chasse les Normands. — Guerres civiles. — Conan le Tors. — Geoffroy Ier, duc de Bretagne. — La Poule noire.

NOMINOË

Statue de Nominoë. — Page 119.

Nominoe, plus habile et plus obligé que ses prédécesseurs, demeura fidèle au *Débonnaire* tant qu'il vécut, et en dépit de ses indignes enfants. On sait quels malheurs empoisonnèrent les dernières années du successeur de Charlemagne. Après avoir trop tôt partagé son empire entre les trois fils que lui avait laissés Ermengarde, ayant voulu faire un nouveau partage en faveur de Charles, fils de Judith, sa seconde femme, il se vit tour à tour dépossédé, réhabilité, « mis en pénitence, » incarcéré par Lothaire (Lother), Pépin et Louis, jusqu'à ce qu'il mourut enfin de douleur en marchant contre ce dernier.

Au milieu de tant de vicissitudes, Nominoë, calomnié près du vieil Empereur, lui garda son serment jusqu'au bout; et ne prit dans ses actes publics que le titre de gouverneur ou d'envoyé au nom de Dieu (*In Dei nomine missus*). Mais ce modeste envoyé jetait déjà les bases de son futur royaume: il rendait à la Bretagne la force de l'unité, tandis que l'empire franc s'écroulait dans les discordes; il s'assurait, par la sagesse de son administration, le triple appui du peuple, des chefs et du clergé.

C'est ainsi que par l'établissement de la célèbre abbaye de Redon, sur la Vilaine, il se fit de saint Conwoïon, moine encore obscur, un ami qui allait devenir tout-puissant.

Conwoïon était un noble Breton, né à Coublessac, diocèse d'Aleth. Il fut d'abord archidiacre à Vannes, sous l'évêque Renier, puis « alla se sacrifier au Seigneur, avec douze prêtres, dans l'agréable désert de Redon (832). » Ratuili, seigneur de ce lieu, lui donna des terres, mais les persécutions d'autres seigneurs le forcèrent de recourir à Nominoë. Le moine Louhemel vint implorer le gouverneur de Bretagne avec « plus d'éloquence que n'en promettait son habit; » et, comme Illok, un des seigneurs mécontents, protestait contre l'établissement de Conwoïon : « Ennemi de Dieu et de sa gloire, dit Nominoë, ne vaut-il pas mieux que le lieu dont tu contestes la propriété soit habité par des saints que de servir de retraite à des scélérats qui ne vivent que de brigandage? » Illok se retira menaçant; mais ses menaces furent sans effet. D'autres ennemis plus dangereux, l'évêque de Vannes et le comte de Nantes, Richovin, s'opposèrent aux projets de Conwoïon. Enfin le Débonnaire lui-même, aigri par les discours de ces derniers, refusa au saint abbé ses lettres d'érection, et le fit chasser deux fois de sa présence. Peu de temps après, et comme en punition de sa dureté, lui-même éprouvait le même traitement de la part de ses fils.

Or, que fit Nominoë, après la déposition de l'Empereur? Il vint en personne à Redon, et céda aux moines de Conwoïon un vaste domaine, « déclarant offrir ce sacrifice à Dieu pour obtenir la délivrance de Louis (pouvait-on faire acte d'indépendance avec plus d'adresse?), et prenant toujours le simple titre « d'envoyé, » quand les Bretons lui donnaient déjà celui de roi (833).

Ainsi fut établie et dotée l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, qui devint une des plus riches et des plus puissantes de l'Europe. Le rond point, tout à jour, de son église, et la flèche aérienne de son clocher, sont encore admirés comme des chefs-d'œuvre de hardiesse et d'élégance.

En 840, la mort de l'Empereur vint dégager Nominoë de son serment. On prétend néanmoins qu'il reconnut d'abord la suzeraineté de Charles le Chauve, auquel il envoya, en effet, des présents et des ambassadeurs; mais laissant bientôt les trois fils du Débonnaire s'exterminer entre eux, la Bretagne et son chef se déclarèrent indépendants (843).

Nominoë s'était préparé à cet acte décisif, en se liguant avec l'ambitieux

Lantbert, deuxième du nom. Il lui promit le comté de Nantes, dont Charles le Chauve l'avait dépouillé en faveur du Poitevin Rainald, et lui donna une armée commandée par Érispoé, son propre fils. D'abord vaincus par Rainald, Érispoé et Lantbert lui enlevèrent bientôt la puissance et la vie.

C'est alors que Nominoë prit le titre de roi de Bretagne, en donnant à Lantbert celui de comte de Nantes.

Mais cette ville, déjà toute française, repoussa Lanthert, on ne sait trop pourquoi; et celui-ci se vengea en attirant sur la Bretagne le plus terrible fléau qui l'eût encore ravagée, — ces pirates du Nord, appelés Normands par excellence, les plus barbares d'entre tous les barbares.

Le nom générique de Normands (North-man) comprenait les trois peuples germains des contrées boréales, les Danois, les Suédois et les Norvégiens. Habitants d'un pays stérile, leurs lois bannissaient, tous les cinq ans, une partie de leur jeunesse. Ces aventuriers s'embarquaient sous la conduite d'un « roi de mer, » et se partageaient le monde comme une proie. Petites armées sans bagages, sans femmes, sans enfants, sans esclaves, matelots sur l'onde et soldats sur la terre, rapides et féroces « comme les oiseaux de tempête, » ils abordaient les côtes avant qu'on les eût aperçus; ils entraient par l'embouchure des fleuves avec la marée montante, y jetaient un fer de lance, en signe de conquête, et pénétraient ainsi jusqu'au centre des États. Ils portaient en mer de larges hauts-de-chausses, en peaux de chèvre, le poil en dehors. Le roi de mer Ragnar était surnommé *Lod brog* (pantalon à poil). A terre, ils se couvraient de casques et de cottes de mailles, s'armaient d'épées tranchantes, de haches énormes, et de ces massues à pointes de fer, qu'ils nommaient « étoiles du matin » (*morghenstern*). Le cheval était leur emblème sacré : il figurait sur leurs étendards et sur leurs armes, ce qui ne les empêchait pas de manger sa chair et de boire son sang. Ils avaient une autre enseigne symbolique, appelée *Corbeau;* cet oiseau de proie s'y trouvait brodé en noir sur de la soie blanche, ouvrant le bec et secouant les ailes (*hians ore excutiensque alas*). Les femmes exécutaient cette broderie avec des gestes et des chants magiques. Comme le corbeau, dit un vieil historien, les Normands mangeaient le repas préparé par l'ennemi, après quoi ils tuaient l'hôte et brûlaient la maison. Leurs navires allongés avaient la carène plate, la proue aiguë, deux voiles blanches, une tête de lion, de taureau ou de dauphin à l'éperon; au bout du mât, un oiseau de mer, dont le vent faisait tourner les ailes. Le navire du roi de mer figurait quelquefois un serpent-dragon dont la tête se dressait à l'avant, tandis que la queue se recourbait à l'arrière. Ces vaisseaux étaient accompagnés de bateaux de claies revêtus de cuir, pour descendre les moindres rivières. Bercés tout le jour dans leurs maisons flottantes, au fond des cryptes solitaires, à l'ombre des forêts du rivage, les « enfants des anses » (Wikings) attendaient la nuit et la tempête pour se livrer aux courants des fleuves... Tout à coup le roi de mer sonnait de ce terrible cor d'ivoire surnommé « le

tonnerre » par les habitants de la Gaule. A ce signal, « le paysan, glacé d'horreur, emportait dans les bois ses enfants et son bagage, le moine et la nonne allaient se cachaient dans les souterrains avec les trésors et les saintes reliques

Le roi de mer, sonnant du cor d'ivoire.

du couvent; et le seigneur, levant les ponts de sa forteresse, courait au donjon faire la revue de ses armes, et enfonissait le tribut en argent recueilli dans la banlieue. » Cependant les pirates s'élancent sur les deux rives, ils surprennent les villes et les villages, se font une cavalerie en marchant, forcent les monastères, escaladent les châteaux, pillent, massacrent, violent ou incendient tout ce qui se rencontre, et reviennent chargés de butin à leur flottille de bateaux. Lorsqu'un pont ou tout autre obstacle interrompait leur navigation, ils tiraient leurs navires à sec, les démontaient et les charriaient jusqu'au courant le plus proche. S'ils fixaient par hasard leur camp sur la terre, c'était dans quelque ilot inabordable, où ils se fortifiaient et entassaient le produit de

leur pillage avec leurs prisonniers. Un fanatisme religieux et patriotique ajoutait encore à la férocité naturelle des Normands. Ils égorgeaient les prêtres avec délices, saccageaient de préférence les couvents et les églises, et faisaient de toute chapelle une écurie à leurs chevaux. « Nous avons chanté aux chrétiens la messe des lances, disaient-ils, elle a duré depuis l'aurore jusqu'à la nuit. » Ils se liaient à leurs rois de mer, comme les clients gaulois à leur chef, et ils obéissaient tous à sa voix comme un seul homme; mais ce roi devait être le plus brave entre les braves, n'avoir que l'Océan pour demeure, connaître toutes les « routes des cygnes, » ne jamais dormir sous un toit, ni vider la corne devant un foyer. Il devait « gouverner son vaisseau comme un cavalier manie son cheval, courir pendant la manœuvre sur les rames en mouvement, lancer en jouant trois piques au sommet du grand mât, les recevoir d'une main sûre et les lancer de nouveau, sans les manquer une seule fois. » Ses compagnons chantaient avec lui, dans la tempête ; « la force du vent et des flots ajoute à la force de nos manœuvres. L'ouragan est à notre service; il nous jette où nous voulions aller [1]. »

Charlemagne avait pressenti de loin les invasions normandes. Passant un jour dans une ville de la Gaule narbonnaise, il vit des barques scandinaves aborder et pirater jusque dans le port. Les uns dirent que c'étaient des commerçants juifs; les autres, des Africains; les autres, des Bretons; mais l'Empereur les reconnut avec son regard d'aigle : « Ce ne sont point là des marchands, mais des ennemis, » s'écria-t-il. Et, demeurant à la fenêtre, tourné vers les mers orientales, il versa des larmes abondantes, dit le moine de Saint-Gall. « Savez-vous pourquoi je pleure, ô mes fidèles? dit-il ensuite aux grands de sa cour. Certes, je ne crains pas pour moi ces misérables pirates; mais, s'ils viennent jusqu'ici, moi vivant, quels maux ne feront-ils pas à mes enfants et à leurs peuples ? »

Charlemagne disait vrai : les flottes normandes rôdaient autour de l'empire comme des corbeaux « autour du mourant qui promet un cadavre. » Et, quand le globe factice se brisa en tombant de la main du grand Empereur; quand tous ces peuples, unis pour un jour, rompirent les serments qu'ils s'étaient faits en langue romane, tudesque et celtique; pêcheurs habiles à profiter de l'orage, les Normands s'élancèrent de tous côtés sur leur proie. On sait que leurs incursions en Gaule portèrent spécialement sur l'ancienne Neustrie, dont ils devaient faire, en l'occupant, la Normandie moderne, et sur la haute Bretagne, qui frémit encore au nom des *Normands de la Loire*.

Dès l'an 830, ils s'étaient emparés de l'île d'Her ou d'Herio (aujourd'hui Noirmoutier), et Nominoë les avait combattus jusque dans le pays de Léon;

[1] Wurdon Gehorsode (*Chron. saxon.*, éd. Gibbon, p. 139 et passim). — *Chron* Johan. Wallinford, *apud rer. anglic. scrip.*, t. III, p. 552, etc. — Mallet, *Hist. du Danemark*, t. II, p. 295. — Willelm. Malmesb., *de Gest. reg. angl.*, lib. II. — Henrici Huntind *Hist.*, lib. VI. — Aug. Thierry, *Conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. I, liv. II.

mais leur plus formidable invasion fut celle que provoqua le perfide Lantbert. Il les amena lui-même sur leurs soixante-sept bateaux de cuir, en face de Nantes, le 24 juin 843, jour de la fête de saint Jean-Baptiste. Les moines d'Aindre et la population des rives accouraient devant eux, portant leurs reliques et leurs trésors. La ville regorgeait de pèlerins, mais elle manquait de soldats. Ce fut un massacre et un pillage inouïs; qu'on en juge par le récit d'Albert. Le peuple s'était rassemblé dans la cathédrale, implorant le secours du ciel. « Les barbares estans arrivés à Saint-Pierre y donnent l'assaut, les uns d'arrivée mettent les portes en pièces, les autres entrèrent à l'escalade par les vitraux et fenêtres, et ayans comme loups carnaciers forcé le parc de la bergerie de Jésus-Christ, se ruèrent de force sur cette populace désarmée, frappant à tort et à travers, écrasant la tête des petits enfants contre les paroirs, traînant les vierges par les cheveux, et usant de toutes les cruautez et insolences dont ils se peurent adviser. Tandis que ces cruels massacres se commettaient en la nef de l'église, le glorieux pontife saint Gohard estoit à l'autel et célébroit la messe, pontificalement servy et assisté de ses archidiacres, tous ses chanoines, chantres et chapelains, et les moynes du monastère d'Aindre estans dans le chœur en leurs siéges, et encore bien que les cris pitoyables de cette multitude qu'on égorgeoit pesle-mesle sans pitié ny mercy fust capable de troubler les esprits les plus rassis, si est-ce que le saint prelat, et à son exemple ses officiers et chanoines ne se troublèrent ny ne prindrent la fuitte, ains attendirent constamment que les barbares, ayans forcé les barrières et clostures du chœur, les vinrent massacrer en leurs siéges, chacun tenant son rang et faisant son office; ils montèrent insolemment à l'autel ayant forcé les chanceaux, tuèrent les officiers assistans du saint pontife, lequel disant le *Sursùm corda* à l'entrée du préface de la messe, fut rudement arraché de l'autel par un de ces barbares, lequel l'ayant jetté par terre, luy fist voler la teste de dessus les espaules, tout revestu de ses habits pontificaux comme il estoit. »

Les pays de Mauge, de Tiffauge et d'Herbauge eurent le même sort que Nantes; après quoi, les Normands, chargés de butin, emmenant des milliers de captifs, regagnèrent Noirmoutier. Là, tandis qu'ils se disputaient à coups d'épée leur proie, les prisonniers s'échappèrent; et bientôt eux-mêmes disparurent. Rentré en possession de Nantes, ou plutôt de ses ruines, Lantbert fut rejoint par Nominoë, qui venait d'enlever le comté de Rennes à Charles le Chauve, et tous deux « firent le dégât » jusqu'aux villes du Mans et d'Angers. Empereur frank et roi breton avaient également levé le masque. Les fureurs de la guerre succédaient aux ménagements de la politique. En 844, Nominoë, ravageant le Poitou, élève sur le monastère de Saint-Florent sa statue, le visage menaçant tourné contre la France. Charles apprend cette insulte, fait renverser l'effigie du Breton, et y substitue la sienne, montrant une face grimaçante à la Bretagne. Mais Nominoë revient sur les entrefaites, et le monas-

tère et la statue croulent dans les flammes. Les riches dépouilles de Saint-Florent passèrent à Saint-Sauveur de Redon.

Cette querelle se vida, l'année suivante, entre Charles et Nominoë dans les plaines marécageuses de Ballon, qui s'étendent de l'Oust à la Vilaine. Les Franks et les Bretons, commandés par leurs rois en personne, luttèrent deux jours entiers. La grande force de ceux-ci était leur cavalerie légère. Montés sur de petits chevaux vifs et rapides, au pied ferme et infatigable, habitués à franchir les bois, les marais et les bruyères, les cavaliers bretons avaient pour armes « le pot de fer, » la cotte de mailles, un grand bouclier peint, et ces terribles traits qu'ils lançaient en voltigeant jusqu'aux derniers rangs ennemis. Les Franks avaient à peu près le même équipage, mais des chevaux plus lourds, et des armes propres au combat corps à corps; haches nationales, larges et courtes épées, sans pointe, et demi-piques de six pieds de long. Connaissant la tactique bretonne, l'Empereur couvrit ses Franks d'une ligne de Saxons lestement armés; mais cette troupe mercenaire fut culbutée dès le premier choc; et les Bretons s'élancèrent contre les Franks, les attaquant à la fois par la droite et par la gauche, par devant et par derrière, tantôt courant sur leurs flancs criblés d'une grêle de traits, tantôt fuyant pour diviser leur masse, et revenant les écraser en détail. Ce sanglant exercice dura toute une journée. Les combattants se reposèrent pendant la nuit, et revinrent à la charge le lendemain. Même système et mêmes avantages des Bretons; nouvelles pertes des Franks. La bataille allait recommencer le troisième jour, lorsque l'armée de Charles apprit la fuite de son chef. Alors la déroute devint générale; les Bretons poussèrent un cri de joie si sauvage, qu'ils achevèrent d'épouvanter leurs ennemis, puis ils se mirent à tuer des Franks par milliers, et ils restèrent maîtres du champ de bataille, de la tente et de « l'appareil royal, » d'un butin considérable, et d'une multitude de prisonniers.

Non-seulement cette victoire assura l'indépendance de la haute et de la basse Bretagne, réunies de nouveau sous le même chef, mais la renommée nationale de Nominoë traversa l'Europe; et ce fut le tour des Franks de redouter ces Bretons qu'ils avaient opprimés pendant plusieurs siècles.

Délivré du comte Lanthert, et reconnu « par le pays entier, » Nominoë conquit encore une partie de l'Anjou et du Maine, accorda la paix aux ambassadeurs de Charles le Chauve, repoussa de nouveaux Normands, après trois échecs, en les gorgeant d'or, et, couronné par les hommes, voulut être couronné par Dieu (847). Or la plupart des évêques bretons nommés par l'Empereur, et retombés sous l'obédience du métropolitain de Tours, refusèrent de sacrer un roi de Bretagne. On voit combien le clergé national était dégénéré depuis Hoël le Grand! Nominoë résolut de le régénérer en bloc, par un de ces coups d'Etat que le succès justifie. C'est ici que reparaît l'abbé Conwoïon. Soit qu'il fût d'accord avec son bienfaiteur, soit qu'il fût poussé par sa seule conviction, l'homme de Dieu sort un jour de son monastère, et vient

dénoncer au roi, comme coupables de simonie, les évêques de Vannes, d'Aleth, de Quimper et de Saint-Pol de Léon. C'étaient justement les quatre adversaires de Nominoë. Ils n'en méritaient pas moins la sainte colère de l'abbé de Redon, car ils avaient trafiqué de l'ordination des clercs, de l'administration des sacrements et de la collation des bénéfices. « J'ai l'amour de Dieu, mais je n'ai point la science, répondit adroitement Nominoë; je vais réunir les doctes de mon royaume. » La réunion ne se fit pas attendre, et les charges furent si graves, qu'on porta l'affaire à Rome. Conwoïon va présenter au pape Léon IV une couronne d'or et des lettres de Nominoë, sollicitant la déposition des évêques simoniaques; mais voilà qu'au même instant arrivent deux de ces évêques chargés de la défense commune; de sorte que le pape assemble un consistoire solennel. Là, les évêques « se purgèrent fort mal, » s'attachant moins à nier qu'à expliquer leur faute; et « le bonhomme abbé, les pressant d'auctorités de l'Ecriture et des saints canons, prouva que leur dire n'étoit que vaine capitulation de conscience. » Le pape blâma hautement les actes de simonie, déclara les coupables indignes de la mitre... mais éluda l'application de la peine en exigeant une procédure interminable. Nominoë vit que Charles le Chauve était aussi représenté à Rome, et il osa ce que l'Empereur lui-même n'eût pas osé : il prit sur lui de faire juger quatre chefs de l'Eglise. Les accusés comparaissent dans la salle royale de Coëtlou devant un synode d'évêques,

Les évêques dégradés à Coëtlou.

d'abbés et de seigneurs bretons. Pendant que vingt témoignages les accablent, l'adroit monarque leur fait espérer que, s'ils avouent leur faute, on les laissera

mourir dans leurs siéges. Ils avouent, déposent le bâton et l'anneau pastoral, et sont dégradés à l'instant même. Nominoë relève alors la métropole bretonne de Dol, y fait ordonner les nouveaux évêques, en crée deux de plus à Saint-Brieuc et à Trégnier, et reçoit lui-même l'onction sainte et la couronne devant tous ces pasteurs réunis (848).

Irrité de tant d'audace, le pape écrit de sa main au roi breton; celui-ci refuse de recevoir la lettre. L'année suivante, un concile assemblé à Tours le menace de l'excommunication. Quelle est sa réponse? Il rentre en campagne contre Charles le Chauve, s'élance sur le Maine et l'Anjou, en prend les deux capitales, revient enlever Rennes et Nantes à l'Empereur, qui les avait occupés en son absence, retombe victorieux sur le Maine, dépasse Vendôme, marche sur Chartres... et allait enlever ainsi la moitié de la France à la pointe de l'épée... lorsqu'il tombe au milieu de ses triomphes, atteint d'une maladie violente, dit l'histoire, frappé, dit la légende, par le bâton vengeur de saint Maurille (851).

Mais, avant de mourir, Nominoë avait fait sa paix avec l'Église, en restaurant les monastères de Saint-Florent et de Lehon, et « en réparant par de bonnes œuvres les désordres de sa vie. »

Ces réparations n'ont pas empêché les moines franks de calomnier sa mémoire et même sa naissance, en chantant publiquement une prose annuelle où il est traité de « manant, qui, enrichi par la découverte d'un trésor, laissa la charrue pour opprimer son pays. » L'histoire a répondu à ces moines que, digne fils des anciens chefs bretons (probablement de l'illustre famille de Poher), Nominoë fut à la fois, malgré quelques violences excusables, un grand capitaine, un grand politique et un grand roi. Son œuvre nationale a survécu à celle de Charlemagne lui-même : l'église de Dol est restée trois cents ans métropole bretonne; et, même en s'associant aux ducs de Normandie, la France n'a plus dominé que partiellement et passagèrement la Bretagne, jusqu'au règne d'Alain Barbe-Torte, digne continuateur de Nominoë.

ÉRISPOË. — SALOMON

La royauté armoricaine tendait à l'héridité et à l'unité, et nul prince n'avait fait autant que Nominoë pour accroître cette tendance. L'aîné des fils qu'il avait eus de la reine Argantaël, Erispoë, fut donc reconnu pour roi sans trop de contestations. Les autres enfants de Nominoë étaient Gurwan et Pasqwiten, dont nous verrons les fils à la tête des comtés de Rennes et de Vannes (Bro-Erek). Nominoë laissait en outre un neveu dont il était le tuteur, Salomon, fils de Rivallon, qui va tout à l'heure ensanglanter nos annales. Le jeune Erispoë soutint d'abord, comme l'avait fait son père, une nouvelle invasion de Charles le Chauve. L'Empereur perdit en un seul jour (22 août 851) la fleur

de son armée, une foule de nobles hommes et le comte du palais, sans parler des prisonniers. Il se vit réduit à implorer la paix de celui qu'il croyait soumettre, et à sanctionner publiquement l'œuvre de Nominoë; il abandonna toutes ses prétentions sur la Bretagne, y compris les comtés de Rennes, de Nantes, de Retz ou d'Herbauge, et toutes les conquêtes des Bretons dans le Maine et l'Anjou; il remit lui-même à Érispoë les insignes royaux, — ce qui impliquait la reconnaissance de tous les droits de la souveraineté; et le seul dédommagement qu'il obtint de son vainqueur pour tant de concessions fut cet hommage libre et hautain, rendu l'épée au flanc, la couronne en tête, les mains dans les mains, — sorte de politesse féodale, la seule que les rois de France arrachèrent aux ducs de Bretagne. Encore cet hommage ne fut-il rendu par Erispoë que pour le comté de Nantes. Ainsi naquit la fameuse question de la mouvance de Bretagne, que nous aurons bientôt l'occasion d'examiner. Un des résultats du traité d'Angers fut l'amnistie et la rentrée à Nantes de l'évêque Actard, proscrit par Nominoë pour n'avoir pas assisté à son couronnement. Gislard, son successeur, se retira à Guérande, ce qui valut à cette ville la jouissance momentanée d'un siége épiscopal. L'année suivante (852), Lanthert, qui, après avoir dominé en brigand le bas Anjou, était revenu occuper le comté de Nantes, fut tué par un lieutenant de Charles le Chauve, et ne fut point vengé par Érispoë, qui préféra s'emparer de ses domaines.

Avec de telles dispositions, la paix ne pouvait durer. Les prétentions de Salomon à la couronne d'Erispoë vinrent rallumer la guerre. Imploré par ce compétiteur, Charles le Chauve lui adjugea le tiers de la Bretagne, au mépris du traité d'Angers. De là nouvel appel aux armes... Elles furent cette fois moins favorables au roi breton, qui dut céder à Salomon le comté de Rennes.

Au milieu de cette querelle de famille, reparaissent les terribles hommes du Nord (855), brûlant, pillant et massacrant de plus belle. Conduits par Cédric et Godefroy, ils reprennent et saccagent Nantes, se divisent comme de coutume après la victoire, se font battre les uns par les autres à l'île de Bièce, en s'alliant aux Armoricains, puis reviennent se venger de ceux-ci et s'élancent sur la riche abbaye de Redon... Les moines épouvantés appellent Dieu à grands cris, et s'enfuient avec leurs reliques. Un seul vieillard reste au pied de l'autel, et en effet Dieu répond à sa voix. L'éclair fend les cieux, le tonnerre gronde, la pluie et la grêle tourbillonnent, un horrible ouragan bouleverse la flotte normande. Debout sur le vaisseau du roi de mer, un prêtre d'Odin fait des libations inutiles. — Dieu de nos ennemis, qui combats pour eux! s'écrie-t-il enfin, détourne de nous ta vengeance, et, loin de profaner ton temple, nous y déposerons notre offrande. Chose étrange et digne de ce temps-là! les païens confirment par un grand cri le vœu de leur prêtre. Ils portent de l'or et de l'argent sur l'autel de Saint-Sauveur, entourent l'église

de torches ardentes et de soldats armés, frappent de mort ceux qui veulent dépasser cette barrière, et attendent la fin de la tempête pour aller piller ailleurs. Seize d'entre eux, toutefois, avaient pénétré dans l'église; mais, ayant bu le vin consacré, « ils forcenèrent et enragèrent sur-le-champ. »

Après avoir rançonné le comte et l'évêque de Vannes, les Normands furent surpris par Érispoë, qui les rejeta sur leurs vaisseaux (855), d'où cette vermine, comme parle d'Argentré, s'espandit sur le royaume de France.

Cependant Charles le Chauve avait résolu d'obtenir par la ruse, en Bretagne, ce qu'il ne pouvait enlever par la force; il sollicita pour Louis, son fils, la main de l'héritière d'Érispoë, et cette alliance allait peut-être s'accomplir, lorsque Salomon la trancha par le poignard. Furieux de ce qu'il appelait la trahison de l'Empereur, il souleva les seigneurs bretons au nom de l'indépendance nationale, surprit, avec le féroce Almard, Erispoë dans une église du Perrhoët, et le fit massacrer au pied de l'autel (857). Ainsi mourut Erispoë, *totius Britanniæ rex*, comme dit le cartulaire de Redon.

A cette « bonne nouvelle, » le premier mouvement de Charles le Chauve fut de retomber sur la Bretagne, sous prétexte de venger la mort de son allié; mais cette tentative ne servit qu'à confirmer l'usurpation de Salomon III, autour duquel l'intérêt du pays rallia tous les seigneurs. Le renouvellement du traité d'Angers vint promettre un règne glorieux à l'assassin d'Erispoë. L'Empereur lui-même, d'ailleurs, se vit bientôt en proie aux conspirations de famille. Louis, son propre fils, à la tête d'un parti rebelle, se joignit à Salomon. En ce double péril, Charles appela à son secours les évêques de France, qui, assemblés à Savonières, près de Toul (859), réveillèrent la question de la métropole, et adressèrent aux prélats et aux seigneurs bretons ces menaces foudroyantes : « Que Salomon reconnaisse l'Empereur, et que l'église de Bretagne reconnaisse l'archevêque de Tours, s'ils ne veulent être rejetés du sein de Jésus-Christ. Si vous résistez, ô seigneurs! point de repos dans cette vie, et la damnation inévitable dans l'autre. Et quelle damnation? Le feu éternel. Vous vous livrez à la rapine. La plupart d'entre vous violent sans crainte les temples du Seigneur, en enlèvent les vases et les trésors, envahissent les possessions de l'Eglise. Mais le Seigneur a dit : Si je me suis tu, je ne me tairai pas toujours. Votre cupidité vous précipite dans l'enfer. Les fornications, les adultères vous souillent presque tous. Vous commettez l'homicide, vous allumez des incendies. Tremblez d'être de ceux à qui le Seigneur lui-même a dit : Vous êtes des fils du diable! »

L'événement fit bien voir, dit D. Morice, « que l'esprit de vérité n'avait pas dicté ces paroles. » Ni les évêques ni le roi de Bretagne ne cédèrent; l'indépendance religieuse et politique fut maintenue. Le concile de Toul ne foudroya que les partisans de la révolte de Louis contre son père, lesquels, avec ce prince lui-même, vinrent demander pardon à l'Empereur (862). Ce fut alors que Salomon paya à Charles le Chauve, disent les chroniques frankes, un tribut

de cinquante livres d'argent. Mais une pareille somme n'était que le prix d'une trêve passagère. Celle-ci ne fut pas longue.

En 865 et en 866, les Bretons s'allièrent aux Normands de la Loire pour guerroyer dans le Maine et l'Anjou. Ces fatales alliances avec l'étranger, que nous verrons se renouveler si souvent, commençaient à devenir à la mode. Déjà puissants dans la Neustrie, les Normands s'y établiront sans retour, en vendant ainsi leurs bras au plus offrant. Leur force naîtra de la faiblesse même de leurs alliés. Celle de la marine bretonne était telle à cette époque, que Salomon emprunta aux barbares *douze barques* pour remonter la Loire. Aux Normands fortifiés des Bretons, Charles opposa les Normands conduits par Robert le Fort, duc de France. Cet illustre capitaine périt à Brissarte, en Anjou, après une sanglante bataille.

Robert le Fort.

La perte d'un tel appui laissait l'empire de Charles à la merci des « hommes bardés de fer; » il se retourna vers Salomon, non plus en ennemi, mais en allié, presque en suppliant; il lui prodigua les noms de frère et de roi, lui envoya un diadème orné de pierreries, lui accorda siége archiépiscopal, droit de monnaie, suzeraineté absolue, et joignit à tout cela une partie du pays d'Avranches et du Cotentin: à la seule condition qu'ils s'uniraient contre l'incendie commun : *commune incendium*. Salomon accepte un si avantageux traité, il joint à son titre de roi des Bretons celui de roi d'une grande partie de la Gaule, et voilà deux armées, franke et bretonne, lancées contre les Normands de la Loire. Mais le diacre Carloman, fils de l'Empereur, ne combat d'autres ennemis que ceux qui ont des trésors à piller, de sorte que tout le poids de la guerre retombe sur les Bretons. Ils la soutiennent bravement jusqu'en 869. Salomon achète alors la paix des Normands au prix de cinq cents vaches brunes.

En 873, nouvelle alliance de Charles et de Salomon; cette fois les deux rois en personne assiégent les Normands à Angers. Le roi breton se souvient alors de César, le vainqueur de ses aïeux; il conçoit et accomplit un projet digne de

César lui-même. Les bateaux des pirates couvraient la Maine, leur seule issue comme leur seule entrée; Salomon fait creuser un profond canal, y amène les eaux de la rivière; et voilà la flotte ennemie à sec. Aussitôt les Bretons s'élancent vers la ville, et c'en était fait du dernier Normand..., lorsque Charles, trahissant à prix d'or l'allié qui le sauve, partage avec ses ennemis les dépouilles de ses propres sujets, et protége au milieu de la nuit la retraite des pirates. Cette lâcheté valut à Salomon des concessions nouvelles, et il rentra en Bretagne comblé d'honneurs, tandis que l'Empereur se retirait chargé de honte.

Tout avait réussi jusqu'à ce jour à l'assassin d'Erispoë; il ne lui manquait plus, pour être un grand roi, que l'expiation publique de son crime. Déjà l'expiation secrète était commencée. Sous la couronne et le manteau royal, le remords déchirait le cœur de Salomon. Un fantôme noir le poursuivait tout le jour, un fantôme blanc toute la nuit; l'un et l'autre avec un poignard dans le sein : c'était l'ombre de sa victime. — Au vin que lui versait la faveur se mêlait le sang d'Erispoë. D'un meurtrier, ce supplice fit un saint. Salomon traîna sur les dalles sacrées son corps usé par la souffrance. Il combla de bienfaits les couvents et les églises. Des Normands, plus audacieux que leurs prédécesseurs, ayant ruiné l'abbaye de Redon vers 869, il donna aux moines « son palais de Plélan » avec toutes sortes de trésors; puis il fit travailler activement à relever Saint-Sauveur. Impatient de faire sa paix avec le pape sur la grande question du *pallium* archiépiscopal, il consulte d'abord ses États sur un projet de pèlerinage à Rome; mais, — ceci est à noter, — ses États lui défendent de quitter le pays. *Voluit rex Salomon Romam ire, sed principes ejus non dimiserunt, propter timorem Normannorum.* Alors il adresse au pape Adrien sa requête, avec « ces bagatelles » offertes aux saints apôtres : « une statue en or de grandeur naturelle, tant en hauteur qu'en largeur, ornée de pierreries; un mulet sellé et bridé, le tout valant deux cents sols; une couronne d'or ornée de pierres précieuses, valant bien quatre-vingts sols; trente chemises, trente pièces de drap de diverses couleurs, trente peaux de cerfs, trente paires de souliers pour les domestiques de Sa Sainteté, et enfin une offrande annuelle de trois cents sols. » En réponse à tant de présents, le pape envoya-t-il ou n'envoya-t-il pas le *pallium* à l'archevêque de Dol? Les uns prétendent que oui, les autres soutiennent que non. Le fait est que les évêques de Bretagne s'attachèrent plus que jamais à leur indépendance, et cet attachement coûta la vie à Salomon.

Une de ses concessions au saint-siége avait été de rétablir sur leurs siéges les évêques déposés par Nominoë. Pour exécuter cette promesse, il convoqua les grands de la Bretagne, annonçant en outre l'intention d'abdiquer et de faire reconnaître son fils Wigon. Mais à cette assemblée vinrent à peine deux comtes et deux évêques : enlacés dans un vaste complot, tous les autres s'insurgèrent à la fois (874). L'âme de ce mouvement fut l'évêque de Rennes, Courangwen, créature de Nominoë, — dont le compétiteur vivait encore. Au

nom de l'indépendance politique et religieuse, menacée par la faiblesse du roi, il souleva le clergé, le peuple et les seigneurs; il fit entrer dans la confédération les deux plus puissants personnages de la Bretagne, Pasqwiten et Gurwan, comtes de Vannes et de Rennes, doublement liés par le sang à Salomon, comme cousins d'abord tous les deux, et puis le premier comme son propre gendre, le second comme gendre d'Erispoë. Époux de l'héritière du dernier roi, de cette même princesse promise au fils de Charles le Chauve, Gurwan surtout devenait un conspirateur formidable. C'était d'ailleurs le premier

Salomon et le fantôme d'Erispoë. Page 126.

guerrier de ce temps-là, l'invincible Roland de la Bretagne. Ce pays offrit alors le spectacle d'un peuple entier, marchant contre son roi, pour la défense de sa nationalité, sous la conduite de ses chefs de guerre et de ses évêques, armés et combattant les uns contre les autres. On dit que Couraugwen opéra ce soulèvement général en révélant les circonstances, encore ignorées, de l'assassinat d'Erispoë par Salomon.

Ce malheureux prince reconnut la vengeance divine qu'il redoutait depuis si longtemps; au lieu de faire résistance, il se résigna à son sort, et sa mort fut un véritable martyre. « Il se retira, dit son inimitable biographe, au monastere de Saint-Sauveur de Plelan, pour mieux se préparer à ce qu'il plairait à Dieu

disposer de luy. Les conjurez, avertis de la retraitte du roy, jugerent que leur mine estoit eventee et se resolurent de ne plus se deguiser, mais l'assaillir ouvertement. Selon cette resolution, ils assiegèrent le monastere de Saint-Sauveur et l'assaillirent de toutes parts; mais, par le merite des prières des religieux dudit monastere, ils furent miraculeusement repoussez autant de fois qu'ils approcherent les murailles : ce qui les epouvanta et decouragea si fort, que quelques-uns, voyans clairement que Dieu combattait pour son saint, se repentirent de leur perfidie et s'en retournerent en leurs maisons. Mais tout cela ne fut capable de divertir les comtes de leur entreprise; pour laquelle mieux executer, ils userent de finesse et envoyerent un evesque de leur intelligence vers le roy « pour lui demander pardon en leur nom et le supplier d'ou- « blier tout le passé, protestans doresnavant d'estre bons Bretons et ses fideles « sujets, et qu'il luy plust leur permettre de luy aller faire la reverence et de « bouche de luy requerir grace. » Le roy recent fort benignement cet evesque, et l'ayant ouy, luy repondit, que « de bon cœur il leur pardonnait, et qu'ils « vinssent hardiment devers luy; qu'il les recevroit en sa grace et leur feroit « depescher lettres d'abolition en tels termes qu'ils voudraient. » L'evesque remercia tres-humblement le roy et s'en voulut retourner; mais Salomon le pria premierement de luy administrer le saint sacrement et le communier; ce qu'il fit, puis s'en retourna vers les conjurez. Les comtes, ayant ouy la response de l'evesque, se mirent en chemin avec leurs soldats, et, entrans en l'église, trouverent le roy dans le chœur priant Dieu, lequel se leva et s'assit en son siege pour les ouyr; mais les comtes, sans le saluer, commencerent à luy reprocher le meurtre du défunt roy, son cousin Erispoë, et, luy ayant chanté mille vilainies et indignitez, luy dirent que l'heure estoit venue, qu'il falloit, par son sang, expier ce crime. Le roy ne leur repliqua rien, sinon que la volonté de Dieu fust faite. Incontinent ils prirent le prince Abligeon (Wigon), et, l'ayant mené vers le roy son pere, le poignarderent en sa presence; puis, jettans leurs mains sacrileges sur le roy, le precipiterent de son siege, et, l'ayant jetté par terre, l'outragerent à coup de pied et de poing et le livrerent ès mains d'une bande de soldats franks qui le lierent etroittement et le traisnerent dans la nef de l'eglise, où son propre filleul luy tira les yeux de la teste et les jetta par terre, les foulant à ses pieds; et luy ayant fait mille autres maux, enfin ils luy couperent la teste, et, ainsi son ame benoiste s'envola au ciel, le 25e jour de juin, l'an de grace 874, le 8e de son regne. Les assassinateurs s'estant retirez, les moynes de Saint-Sauveur de Plelan recueillirent les corps du roy et du prince son fils, lesquels ils ensevelirent en leur église auprès des reynes Guihenevek et Cecile, ses femmes, et en firent solennellement les obseques. »

Ainsi périt Salomon, comme il avait fait périr Erispoë, au milieu du sanctuaire, au pied de l'autel. Les Bretons honorent comme saint un Salomon, roi de Bretagne et martyr, canonisé par Anastase, en 910, et fêté à Nantes et

à Vannes le jour même de la mort de Salomon III. D. Morice, ne pouvant croire que ce soit l'assassin d'Erispoë, attribue, sans preuve aucune, cet honneur à Salomon Ier, tué aussi dans une église; mais tous les légendaires et le père Lobineau maintiennent formellement la canonisation en faveur de Salomon III.

Après Salomon, nouveau partage de la Bretagne, et partant nouveaux malheurs. Gurwan, comte de Rennes, gouverne le Nord, y compris le Cotentin, et Pasqwiten, comte de Vannes, gouverne le Midi; — sans parler des seigneuries indépendantes de la Cornouaille et du pays de Léon, où nous retrouverons bientôt un digne rejeton de Morvan. Deux princes aussi puissants que le gendre d'Erispoë et le gendre de Salomon ne pouvaient que se faire la guerre; c'est ce qui arriva bientôt. Dans ce drame Pasqwiten fut le traître, et Gurwan le héros; la dupe fut Charles le Chauve. Tandis que l'empereur ordonnait, en pure perte, « à ses fidèles sujets de recouvrer le ROYAUME DE BRETAGNE » (ainsi s'exprime le capitulaire), Pasqwiten, indigne Breton, rappela les Normands en Bretagne, et marcha contre Gurwan avec trente mille hommes. Gurwan n'en avait pas le quart peut-être; mais il avait son bras et son nom immortalisé par son fameux défi au roi de mer Hasting, défi qu'il est à propos de raconter.

C'était pendant la guerre de 869 contre les Normands de la Loire. On vantait avec terreur dans le camp breton la force et le courage des barbares du Nord. Ces propos échauffèrent les oreilles de Gurwan, qui s'écria : « Je prouverai aux Normands qu'un Breton suffit pour les affronter tous! Qu'ils viennent à moi, quand le roi Salomon sera parti; seul avec mes gens, j'attendrai trois jours leur armée. » La paix se conclut, comme on l'a dit, au prix de cinq cents vaches... Salomon va s'éloigner avec ses troupes... Mais voici venir un envoyé de Hasting, le terrible roi de mer : « Mon maître a su, dit-il, qu'un de tes chefs s'est vanté d'attendre, seul avec ses gens, toute son armée; il le prie de rester ici demain pour exécuter sa parole. — Je l'exécuterai, répond Gurwan; tu peux en assurer ton maître. — A demain donc, seigneur; Hasting fera votre connaissance : *Notitiam ejus vult habere.* » En vain Salomon somme et supplie son cousin d'éviter une mort certaine. En vain il lui propose un renfort à joindre à sa troupe. Le comte de Rennes refuse tout, et menace le roi de l'abandonner, s'il ne le laisse tenir son défi. Salomon cède et se retire; Gurwan reste avec deux cents hommes devant l'armée normande. Eh bien, chose inouïe! les Normands ne furent pas moins héroïques que les Bretons!... Se voyant soixante contre un, ils n'osèrent massacrer ces braves. Gurwan les attendit cinq jours inutilement. Le sixième jour, arrive un prisonnier des barbares : « Le roi de mer défie le comte de Rennes de venir au-devant de lui, seul, jusqu'au gué qui touche à son camp; il l'y rejoindra le lendemain matin à neuf heures. » C'était plus que n'avait promis Gurwan. Qu'importe? Il se fait armer de pied en cap, dit adieu à ses soldats, et se rend d'un pas ferme

au lieu marqué. Il attend une heure... deux heures... Point de Hasting. Alors Gurwan se jette à l'eau et traverse le gué. — Le voilà seul, à cent pas des Normands, pris entre la rivière et l'armée, appuyé sur son épée nue. Il resta là jusqu'à midi. Enfin des cris d'admiration partent du camp. Le roi de mer envoie dire au comte de Rennes qu'il n'a pas son pareil... Et Gurwan s'en retourne « couvert de gloire. » Depuis ce jour, sa présence seule valait une armée, et les Bretons n'avaient plus peur des Normands.

Les plus beaux jours de la chevalerie nous offriront-ils rien de pareil?

La fin du comte de Rennes fut digne de ses commencements. Moins généreux que Hasting, Pasqwiten s'était élancé contre son rival avec ses trente mille Normands et Bretons. A la vue d'une telle multitude, la petite armée de Gurwan se disperse, et il reste assiégé dans Rennes avec mille braves : « Allons, mes amis, leur dit-il, nous voilà un contre trente; mais vous savez que je n'ai jamais tourné le dos; ce n'est pas aujourd'hui que je commencerai. Faites comme moi, et mourons glorieusement, plutôt que de vivre déshonorés. La victoire n'appartient pas au nombre, mais à Dieu! Marchons en l'invoquant! » En même temps il sort avec sa petite troupe et donne sur l'ennemi tête baissée. L'ange exterminateur n'eût pas été plus terrible. « Les Normands, dit la chronique, tombent sous l'épée de Gurwan, comme l'herbe sous la faulx du moissonneur. » Ils se réfugient épouvantés dans l'abbaye de Saint-Mélaire, et le lendemain regagnent leurs vaisseaux. Pasqwiten avait disparu avec les débris de son armée, comme un nuage de poussière chassé par le vent. Le théâtre de cette bataille homérique est occupé maintenant par les faubourgs ouest et nord de Rennes.

Pasqwiten fut trois ans à se remettre, et il attendit pour remuer que Gurwan tombât malade (877). Alors il revint avec ses Normands ravager les terres de son rival. Le noble comte était au lit, luttant avec la douleur; ses gens consternés lui demandent ce qu'il faut faire. « Vous voyez que je ne puis vous conduire, leur dit-il; mais arborez mon étendard, et les ennemis fuiront! Ses fidèles répondent que sa présence seule peut les ranimer. — Eh bien, marchons donc! s'écrie le héros, et que le champ du combat soit mon lit de mort. Il se dresse et prend son épée; mais il retombe anéanti... Alors, disent les annales de Metz, voyant qu'il ne peut aller ni à pied ni à cheval, il ressaisit son âme presque échappée de son corps, et se fait porter sur son lit devant le front de bataille... Exaltés par son dernier regard, par sa dernière parole, par son dernier geste, ses soldats renversent l'armée de Pasqwiten, et l'âme de Gurwan part en voyant fuir l'ennemi... La mort d'Épaminondas est-elle aussi belle que cette mort?

Pasqwiten fut bientôt puni par où il avait péché, il mourut assassiné par les Normands.

ALAIN LE GRAND. — INVASION NORMANDE

Alain, frère de Pasqwiten, et Judicaël, fils de Gurwan, héritèrent de l'animosité, comme des Etats de leurs parents. La Bretagne se vit alors disputée entre tous ses chefs, Alain et Judicaël, comtes de Vannes et de Rennes; les comtes de Léon et de Goello, petits-fils des anciens rois, et les comtes de Cornouaille et de Poher. Au milieu de ces conflits, reparurent les hommes du Nord. Ils venaient d'assiéger le roi de France dans Paris, avec le redoutable Rollon (Roll le Marcheur); tout couverts des dépouilles et du sang français, ils saccagèrent encore une fois la ville de Nantes et envahirent la Bretagne depuis la Loire jusqu'au Blavet. Alain et Judicaël sentirent enfin que l'union seule pouvait les garantir (888); tous deux marchèrent donc contre les barbares. Judicaël les battit le premier à Trant, mais paya sa victoire de la vie; Alain vint à son tour, extermina quinze mille Normands à Quintambert (Questembert), sauva la Bretagne, et devint Alain le Grand, roi des Bretons (890).

Alain III usa noblement de son triomphe et de sa puissance. Il laissa ses rivaux en paix, répara les villes, releva les églises, acheva les Normands en reprenant Coutances, et mourut en 907, « comblé de gloire et de mérites. »

Les trente années qui suivirent la mort d'Alain le Grand furent trente années de malheur pour la Bretagne. Accablé, coup sur coup, par ces invasions normandes qui revenaient comme les flots de la marée montante, ce malheureux pays fut, pour ainsi dire, bouleversé de fond en comble. Les Normands de la Loire ravagèrent tellement le comté de Nantes, qu'eux-mêmes n'y trouvèrent plus de subsistance. Une colonie des compagnons de Roll, dit la chronique de Nantes, s'établit par le meurtre et l'incendie jusque dans la Cornouaille, « et aucun roi, aucun duc, aucun défenseur ne surgissait contre eux. » Le jour de la Saint-Michel enfin, cette énergique population se leva en masse et massacra jusqu'au dernier de ses oppresseurs. Mais bientôt de nouvelles nuées de barbares arrivèrent par terre et par mer; et une telle épouvante se répandit en Bretagne, que chefs, magistrats, comtes, mactierns, seigneurs, allèrent réclamer en Angleterre l'hospitalité que leurs aïeux avaient jadis trouvée en Armorique. Les abbés et les évêques les suivirent avec leurs reliques et leurs trésors, ou se retirèrent dans les diocèses français les plus rapprochés de la Bretagne. Ce fut une désertion, et partant une désolation générale : « les pauvres Bretons cultivant la terre demeurèrent sans chefs et sans secours, sous le fer ou la torche des Normands. » Un seul comté, celui de Léon, ne fut pas abandonné, dit M. de Courson dans son *Essai*. « Là régnait le comte Even, qui mérita plus tard le surnom de Grand. Ce vaillant prince, se souvenant de son aïeul, le comte Morvan, n'offrit que du fer aux guerriers du Nord. »

C'est vers ce temps-là que la plupart des historiens placent la cession de la mouvance de Bretagne, qui aurait été faite par Charles le Simple et Robert au chef normand Rollon; cession stipulée, disent-ils, dans le traité de Saint-Clair-sur-Epte, dont personne n'a jamais vu ni cité le moindre fragment... Pour croire un pareil fait, sans preuves matérielles, il faut admettre qu'un vaincu ait pu céder ce qu'il ne possédait point, et qu'un vainqueur ait été assez niais pour accepter un pareil don! Mais comment expliquer l'affirmation d'une chose si douteuse par les écrivains les plus graves et les plus recommandables? — Par une confusion toute naturelle. On sait que les rois bretons avaient conquis et s'étaient fait concéder des terres dans le pays d'Avranches et de Coutances; et que pour ces terres, comme pour certaines portions des comtés de Rennes et de Nantes, également conquises, ils rendaient l'hommage simple aux rois des Franks. Telles furent sans doute les « terres bretonnes » (Flodoard les nommait ainsi jusqu'en 953), dont Charles le Simple céda la suzeraineté aux Normands, en même temps qu'il leur abandonnait la Neustrie. Et voilà ce qui a fait dire à Dudon, de Saint-Quentin, très-humble flatteur des duc normands, et à tant d'écrivains après lui : que la Bretagne avait été donnée à Rollon ; *ce qui*, déclare un auteur moins crédule, *est absolument faux*.

On voit qu'ici la dénégation n'est pas nouvelle, et ne nous appartient pas. A tout seigneur tout honneur! C'est le vénérable et savant Lobineau qui opinait ainsi en 1707.

Telle est vraisemblablement l'origine de l'hommage que plusieurs ducs de Bretagne vont rendre aux ducs de Normandie, successeurs de Rollon, leurs formidables voisins; — hommage que les seconds voudront étendre à toute la Bretagne, quand les premiers le maintiendront dans ses termes originels. — Et de là, la sanglante répétition, pendant trois cents ans, des guerres éternisées déjà pour le même motif entre la Bretagne et la France.

Ainsi prise entre les Normands de la Seine et les Normands de la Loire, abandonnée par ses plus nobles défenseurs, et par Dieu lui-même, dont les saintes images avaient passé la mer, la Bretagne était depuis trente ans la proie des hommes du Nord, lorsque le digne rejeton de Nominoë, Alain, dit Barbe-Torte, vint la délivrer de ce fléau.

ALAIN BARBE-TORTE. — GEOFFROY Ier

Fils de Mathuedoi, comte de Poher, et d'une fille d'Alain le Grand, Alain Barbe-Torte, IVe du nom, avait suivi sa famille en Angleterre. Là, il attendit que l'âge lui permît de se faire connaître, et lorsqu'il eut vingt ans, il se mit à l'œuvre. Il s'élance d'abord du fond de son exil, en 937, avec les émigrés bretons, et reprend son comté matrimonial de Vannes. Repoussé par Guillaume Longue-Epée, fils et successeur de Rollon, il retourne en Angleterre,

asile des princes détrônés. L'année suivante, il débarque à Cancale; il bat les Normands à Dol, il les bat à Saint-Brieuc; et les Bretons, accourus autour de leur sauveur, le reconnaissent pour souverain, sous le nom de DUC DE BRETAGNE (*dux*, conducteur). Il les conduit, en effet, de victoire en victoire, jusqu'à Nantes, dernier rempart des pirates, et il entreprend de les chasser de la Loire. Écoutons la chronique.

« Alain trouva les Normans logés au pré Saint-Aignan, en grande multitude, si combattit Alain contre eux. Mais les Normans, prisant peu sa force, le chassèrent jusqu'à la sommité de la montagne, où Alain résidant, grandement las et travaillé, souffrant soif merveilleuse, commença à plorer griefvement et par humbles prières appeler l'aide de la benoiste vierge Marie, mère de nostre Seigneur, qu'elle luy daignât ouvrir une fontaine d'eau dont luy et ses chevaliers abreuvés reprinssent leurs forces. Lesquelles prières oyes par la vierge Marie, elle luy ouvrit à son vouloir une fontaine qui encore est appelée la fontaine Saincte-Marie, de laquelle luy et les siens suffisemment rafraischis et recréez, reconvrèrent leur vertu et retournèrent vaillans à la bataille. Si assaillirent fermement les Normans et leur resistant aigrement, les occirent et detranchirent, fors ceux qui s'enfuirent », emportant leur butin dans leurs vaisseaux.

Bataille du pre Saint-Aignan. — Le butin.

Cette victoire d'Alain fut suivie d'un douloureux triomphe. En entrant dans cette grande ville de Nantes, saccagée et brûlée tant de fois, désertée par ses habitants depuis trente années, il n'y trouva plus rien debout, ni rien d'entier. Restes de murailles noircies par la flamme, longues herbes dans les rues qu'avait arrosées le sang, ruines de toute sorte, entourées de lierre, peuplées de serpents et de hiboux, injures du fer, du temps et du feu : telle était la plus belle cité de Bretagne. Alain et ses soldats ne purent voir cette désolation sans verser des larmes. Au milieu de tant de décombres, ils ne reconnais-

saient pas même les églises, et ne savaient où s'agenouiller pour remercier Dieu de leur victoire. Le jeune duc chercha longtemps, sans la trouver, la cathédrale; enfin, il vit ses arceaux brisés se découper dans le ciel... Mais la route qu'avaient battue tant de pèlerins était encombrée de ronces et d'épines... Alain ne parvint au saint lieu qu'en ouvrant ces broussailles avec son épée teinte du sang infidèle (938).

Trouvant la noble cité belle encore sous ses ruines, Alain s'en fit le restaurateur et recommença l'œuvre de Félix. Il déblaya les rues, releva les églises et les maisons, rebâtit les chaussées, rappela les navires sur la Loire, les citoyens dans la cité, les seigneurs dans les châteaux forts, et fixa enfin sa résidence à Nantes. Il fit de cette ville, — chose notable, — un lieu d'asile où tout serf devenait libre et ne pouvait plus être réclamé par son maître.

Vainqueur des Normands de la Loire, Alain fit la paix avec les Normands de la Seine, recouvra les Etats d'Alain le Grand, sauf Dol, Avranches et le Cotentin, et mourut en 952, après un règne de vingt-trois ans.

Jusqu'à l'avénement d'Alain Barbe-Torte, le régime aristocratique avait persisté dans les institutions de la Bretagne, et l'élection avait lutté avec l'hérédité dans la succession des chefs ou rois suprêmes. A partir d'Alain Barbe-Torte, l'autorité souveraine devint exclusivement héréditaire, et le gouvernement prit de plus en plus la forme monarchique. Nous allons voir le titre de duc de Bretagne disputé aux comtes de Rennes, descendants de Gurwan, non-seulement par les fils légitimes d'Alain, mais encore et avec succès par plusieurs générations de bâtards de cette maison de Poher.

La terre de Bretagne était vouée à une alternative d'union glorieuse et de funeste division. La mort d'Alain IV fut encore un signal de discordes.

952. Foulques le Bon, comte d'Anjou, et Thibaut le Tricheur, comte de Blois, beau-frère de Barbe-Torte, se disputent la tutelle de Drogon, son unique héritier légitime. Foulques épouse la veuve d'Alain, entre à main armée en Bretagne, dépouille et tue indignement son pupille. Nantes, reprise par les Normands, l'appelle inutilement à son secours.

« Ah ! s'écrie la veuve de Barbe-Torte, on voit bien que le grand pieu qui fermait la Loire aux Normands est renversé ! »

953. Délivrés par leur seul courage et par la force de leur château, les Nantais se vengent de Foulques en se donnant à Hoël IV, fils naturel d'Alain, lequel réunit les comtés de Vannes et de Nantes. Hoël cède l'évêché de cette dernière ville à son frère Gwerek, second bâtard d'Alain. Cependant le comte de Rennes, Conan Ier, dit le Tors, petit-fils de Gurwan, descendant de Nominoë par les femmes, prétend régner sur toute la Bretagne, comme seul héritier légitime du roi Salomon III. Galuron, gentilhomme rennois, vient terminer le différend. Passant de la cour de Conan à celle d'Hoël, il gagne la confiance de celui-ci, et un jour qu'il chassait le cerf, il lui passe sa lance au travers du corps et disparaît.

970. Que fait alors l'évêque Gwerek, frère d'Hoël? Il dépose la crosse et la mitre, se marie, prend la couronne et l'épée, et marche contre Conan. Il l'attaque avec plus de valeur que de succès, dans les landes de Conquerenil (Conquereuc), puis il revient à son église de Nantes, où il meurt en 990, empoisonné, dit la chronique, par la lancette d'un moine nécromancien. Son fils unique, Alain V, lui survit à peine. Vivement soupçonné de tous ces crimes, Conan s'empare alors de Nantes et croit régner enfin sans rivaux. Mais il oubliait qu'Hoël IV, le bâtard d'Alain Barbe-Torte, avait lui-même laissé deux bâtards. Foulque Néra, comte d'Anjou, ennemi mortel de Conan, accourt protéger ces derniers descendants de la maison de Poher; il déclare Judicaël, l'un d'eux, comte de Nantes, et une nouvelle bataille ensanglante la plaine de Conquerenil. Foulques enfonce l'armée bretonne et voit Conan mordre la poussière. Il installe aussitôt Judicaël à Nantes, non sans exiger l'hommage pour le comté (992).

Or les autres comtes Bretons luttaient déjà pour des hommages pareils avec les ducs de Normandie; Geoffroy Ier, fils et successeur de Conan, trouva que c'était là trop d'hommages; il se déclara résolûment duc de Bretagne, se fit reconnaître par Judicaël, et s'allia contre Foulques au duc Richard de Normandie, dont il épousa la sœur, Havoise (996).

Cependant un orage plus terrible grondait sur la Bretagne. Beaucoup de nobles, surtout dans le comté nantais, profitaient des guerres civiles pour accabler les paysans d'exactions. Les paysans, poussés à bout, se révoltèrent, et le duc Geoffroy fut leur première victime. Après seize années de violence et de tyrannie, Geoffroy avait voulu, selon l'usage, faire sa paix avec le ciel. Il combla de présents les abbayes de Ruys, de Locminé et quelques autres; puis, laissant le gouvernement à sa femme, la prudente Havoise, il entreprit le pèlerinage de la terre sainte, qui commençait à devenir à la mode. Il partit donc avec l'évêque de Nantes, Gautier... Mais tous deux bornèrent leur voyage à Rome. Les Bretons, dit la chronique, apprirent le retour de Geoffroy, en voyant ses légions d'exacteurs recueillir l'impôt de *joyeuse advenue*, récemment inventé par les fiscaux des seigneurs qui revenaient ruinés de Jérusalem. Les premiers produits de cet impôt furent solennellement présentés au duc, à son entrée en Bretagne. La scène se passait sur la place d'un village. Le prince, entouré de sa cour, « prenoit des rafraischissements sous une tente de toile blanche, décorée de rameaux verds et regardoit les tours d'un jongleur amené là pour le divertir. » A l'autre bout de la place, autour d'une croix de pierre, les fiscaux recevaient le contingent de chaque famille, et vendaient les meubles et hardes de ceux qui n'avaient point d'argent. Tout à coup un grand bruit et un grand tumulte s'élèvent de ce groupe menaçant et plaintif. « Une pauvre veuve venait de payer sa taxe, mais il lui manquait deux deniers. » Elle promet aux exacteurs de filer pour eux sa quenouille et de leur donner le prix de son travail; promesse inutile! Les exacteurs envoyèrent leurs gens

saisir le lit de la malheureuse ; et voilà ce qui avait excité l'indignation des assistants. Cette rumeur parvient jusqu'au duc, qui mande auprès de lui la veuve. Elle était retournée à sa chaumière et rapportait une poule noire, qu'elle allait offrir aux collecteurs. L'oiseau de proie que le duc tenait sur le poing (c'était alors la marque distinctive des grands, la fauconnerie étant le premier des arts après la guerre) aperçoit la poule de la pauvre femme, s'élance dessus, l'enlève et la dépèce dans les airs. Quelques plumes sont tout ce qui reste à la misérable de sa dernière espérance... Ses cris et ses pleurs se perdent au milieu des éclats de rire de la cour, et le duc repart avec ses barons, abandonnant aux fiscaux leur victime... Mais avant lui-même celle-ci avait pris sa course... Cachée derrière un buisson, elle guette Geoffroy d'un œil étincelant, et quand il passe, elle lui lance une pierre qui lui brise la tête (1008).

D'Argentré rapporte, et on trouve dans les *Actes de Bretagne*, le texte d'un moine, qui fait de la meurtrière de Geoffroy sa propre hôtesse.

Geoffroy tué par la pauvre veuve.

Le départ pour la conquête de l'Angleterre. — Page 141.

CHAPITRE SIXIEME

Les Normands à Dol. — Guerre civile à Nantes. — ALAIN V : Révolte des paysans. — *Hommage par parage* à Robert le Diable. — Nouvelle guerre civile. — Les Penthièvre. — CONAN II : — Guillaume le Bâtard. — Les Bretons à la conquête d'Angleterre. — HOEL V : — Alliance de la Bretagne et de la France contre la Normandie. — ALAIN FERGENT : — Sa victoire sur Guillaume. — LA PREMIÈRE CROISADE : — Liste des seigneurs bretons qui allèrent aux croisades. — Les réformateurs : — Robert d'Arbrissel. — Ordre de Fontevrault. — Retraite d'Alain Fergent. — CONAN III : — Traité de Gisors. — Guerres privées. — Les communes. — Éon de l'Étoile, fils de Dieu. — PIERRE ABAILARD. — Son génie, sa gloire, ses amours. Héloïse. — Vengeance de Fulbert. — Abailard à Saint-Denis, — à Rhuys. — Héloïse au Paraclet. — Lettres. — Saint Bernard. — Abailard condamné par l'Église. — Sa mort. — Son tombeau.

ALAIN V. — CONAN II. — HOEL V

La duchesse Havoise.

Avant de passer à l'administration d'Alain V, ou plutôt de la duchesse Havoise, n'oublions pas deux événements qui avaient marqué le règne de Geoffroy, et d'abord l'étrange malentendu qui ruina la ville de Dol. Le duc Richard avait appelé des tribus sweves et noriques à son secours contre Odon, comte de Chartres. Ces barbares partent pour le carnage comme pour une fête : mais, au lieu d'aborder en Normandie, ils prennent terre vis-à-vis Dol... A la vue de ces nouveaux Normands, grand émoi des Bretons, qui montent sur leurs petits chevaux et saisissent leurs

grandes flèches... Les Normands, — chose curieuse, — les attirent dans le même piége qu'eux-mêmes avaient tendu aux Angevins à Conquereuil; ils les massacrent presque tous, s'emparent de Dol, qu'ils mettent à feu et à sang, et se rembarquent tranquillement pour la Normandie. Geoffroy se plaignit à Richard, mais Richard répondit que ce n'était pas sa faute, et tous deux restèrent bons amis.

L'autre événement eut lieu à Nantes, en 1005. Judicaël, comte de Nantes, était mort assassiné. Ce bâtard, fils d'un bâtard, laissait aussi un bâtard, le jeune Budik; ces morts violentes et ces naissances illégitimes font juger des mœurs de l'époque. Les Nantais, qui ne regardaient pas à la légitimité, pourvu qu'ils fussent gouvernés par un rejeton d'Alain le Grand, reconnaissent Budik pour comte, en dépit de Gautier, leur évêque, qui voulait le livrer à Geoffroy. De là, guerre entre le comte et l'évêque, au sein même de Nantes. Ces luttes armées entre les pouvoirs spirituel et temporel, entre la noblesse et le clergé, sont encore un trait caractéristique du temps. Gautier élève une forteresse au beau milieu de la ville, et marche avec le peuple contre Budik, retranché au Bouffay. Des deux parts, on escarmouche, on pille, on égorge, on rançonne à merci, et les soldats du duc Geoffroy viennent brocher sur le tout. Budik se tourne alors vers le comte d'Anjou, et, comme son père, il lui fait hommage. Une paix s'ensuivit, qui ne devait pas durer.

Alain V, fils mineur de Geoffroy et de la duchesse Havoise, régna sous les titres de comte de Vannes et de Rennes et de duc de Bretagne.

Si, depuis Barbe-Torte, ce titre de duc de Bretagne vient remplacer celui de roi, il ne faut pas exagérer l'importance d'un tel changement. Sans doute, la Bretagne, prise entre la France et la Normandie, va se resserrer de plus en plus, et ses souverains, malgré leur résistance héroïque, perdront de siècle en siècle quelque lambeau de leur indépendance. Mais pour la plupart d'entre eux la qualification de ducs équivaudra d'autant mieux à celle de rois, que ces deux qualifications n'étaient point alors aussi différentes qu'on pourrait le croire. En général, les chefs bretons, de même que les chefs francs des premières races, prenaient alternativement le titre de rois et celui de ducs : le titre de rois (*reges*, régents, administrateurs), comme gouverneurs et justiciers, et le titre de ducs (*duces*, conducteurs), comme chefs militaires. Ce dernier titre a dû rester aux rois bretons depuis le commencement du dixième siècle, parce qu'il était plus conforme à l'état de guerre permanente où ils se trouvèrent vis-à-vis de la France ou de la Normandie. Nous ne les verrons pas moins porter, même en rendant hommage aux rois de France, tous les insignes de la dignité souveraine, notamment le manteau royal et la couronne à hauts fleurons, tout comme les rois de France eux-mêmes.

De 1008 à 1014, les paysans opprimés se soulevèrent en masse, et une horrible guerre civile ravagea le pays. « Les rustiques s'assemblerent, innumerable multitude... prirent les armes et coururent sus aux seigneurs et gentils-

hommes, bruslans leurs villes, chasteaux et manoirs, les mettans à mort, eux, leurs femmes, enfans et domestiques. » Cette troupe mutinée s'accrut tellement, que, pour y mettre ordre, la duchesse Havoise fit monter à cheval son fils Alain, quoiqu'il ne fût pas encore d'âge à porter les armes, et l'envoya avec le reste de sa noblesse contre cette « revoltee, laquelle fut bien si ozee que d'attendre l'armee ducale et luy rendit bataille en rase campagne : mais ce fut à leur confusion, car c'estoient gens ramassez qui ne tenoient ny rang ny ordre, et ne se fioient qu'en leur effroyable multitude, laquelle neanmoins le duc, aidé de sa noblesse, dès le premier choc, mist en fuite et en fit grand carnage ; ceux qui furent pris vifs furent punis exemplairement. »

Le régime féodal, abusant de sa puissance, commençait à se compromettre par ses excès. Il va se compromettre bien plus encore par ses divisions : voici venir les grands vassaux se battant entre eux et se battant contre leurs suzerains ; ils lèveront si haut la tête de siècle en siècle, qu'il faudra que Louis XI et son compère viennent la leur couper.

C'est d'abord Judicaël ou Judhaël, fils naturel du *Kam* (du Boiteux), c'est-à-dire de Conan le Tors, qui dispute la couronne ducale à son neveu Alain V. Celui-ci met Dieu de son côté en dotant l'abbaye de Saint-Meen, puis il surprend et fait périr son oncle dans le château de Malestroit (1024). Alain se souvient alors que le comte d'Anjou est l'ennemi de sa race, et il assiége Foulque Néra jusque dans son château du Lude. A son retour, il fait enlever la fille d'Odon, comte de Chartres, âgée de treize ans, et l'épouse solennellement à Rennes (1027). On voit que le jeune duc était, en amour comme en guerre, un héros digne de son époque. Il ne lui manquait plus que de secouer le joug de la Normandie ; c'est ce qu'il fit en refusant l'hommage au duc Robert, son cousin, qui n'était autre que Robert le Diable. Comment le plus brave des hommes aurait-il résisté au démon ? Les Normands ravagèrent le pays de Dol, les Bretons ravagèrent le pays d'Avranches ; mais Alain dut céder et fit à Robert « *hommage par parage.* » Ces expressions ne confirment-elles pas l'opinion de Lobineau ? n'indiquent-elles pas assez clairement un hommage partiel ?

Robert le Diable avait bâti sur le Couesnon, pendant cette guerre, un château qui est devenu la ville de Pontorson (1030).

Les années suivantes furent remplies par de nouvelles guerres civiles, guerre d'Alain V contre Alain Cagnart, puissant comte de Cornouaille, fondateur de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé (1029), lequel réclamait du chef de sa femme, sœur de Budik, une partie du comté de Nantes. Il ne l'obtint pas pour lui-même ; mais, plus tard, le fils de Budik étant mort sans postérité, Hoël, fils d'Alain Cagnart, devint comte de Cornouaille et de Nantes. C'est la seconde fois qu'une souveraineté bretonne se transmet par les femmes. En 1034, la prudente Havoise, duchesse douairière, ferme les yeux, et ses deux fils Alain V et Eudon, devenu majeur, se battent sur son tombeau.

Eudon reçoit en apanage Dol, Saint-Malo, Treguier et peut-être Saint-Brieuc.

Eudon forme la tige de cette grande maison des Penthièvre, cadette de Bretagne, dont les démêlés avec la branche aînée vont durer cinq cents ans.

La réconciliation des ducs de Bretagne et de Normandie avait été tellement sincère, qu'en partant pour la terre sainte (1034) Robert le Diable voulut charger Alain V de l'administration de ses États et de la tutelle de son fils naturel Guillaume, qui devait être Guillaume le Conquérant. A noble dépositaire, noble gardien. Robert étant mort dans son voyage, Alain V vint, à la tête d'une armée, installer sur le trône Guillaume le Bâtard, et le défendit si bien contre ses compétiteurs, que lui-même fut empoisonné par eux le 1er octobre 1040. Alain V, dit son épitaphe, « était beau et bien fait, libéral, plein de valeur et de piété. »

Conan II, âgé de trois mois, succède à son père; mais son oncle Eudon s'empare de lui, et allume une guerre civile de cinq ans. Cet homme ambitieux prétendait aussi au duché de Normandie, du chef de sa mère; ce fut alors que les moines normands du mont Saint-Michel firent fondre cette grosse cloche qu'ils sonnaient à grand branle à l'approche des Bretons. Devenu majeur, Conan II triomphe, en digne fils d'Alain, et défie corps à corps Guillaume le Bâtard, suscité contre lui par les mécontents (1066). « Tu as preparé un voyage en Angleterre; je t'en félicite, et je serai bien aise s'il fait ton profict. Mais, auparavant, tu me dois la raison du duché de Normandie, que tu detiens injustement, et que Robert, dernier duc, mon cousin, et que toy Guillaume advoues pour ton pere, voulant faire son voyage d'outre-mer, avoit prié Alain, feu mon pere, de le venir visiter; ce qu'ayant fait, il luy avoit mis son duché et toute sa terre en main, mais que toy Guillaume et tes complices avez malheureusement empoisonné, et fait mourir à Westmoustier, et que moy, Conan, n'ay pu reconvrer, estant lors en âge d'enfance; et par ce, je te somme maintenant de me rendre ma terre et pays de Normandie, autrement je suis resolu de te faire la guerre par feu et sang. » Guillaume répondit à ce cartel par une lâcheté dont la conquête de l'Angleterre ne saurait effacer la honte. Gagné par lui, le « chamberlain du duc de Bretagne empoisonna le cor, les rênes et les gants de son maître, « qui fut saisi au cœur et mourut subitement. » Conan II était un « jeune prince d'espoir, hardy, liberal, accort, adroit à toutes armes et exercices de vertu; il aimait la justice et se laissait conduire par raison. » Depuis deux cents ans, c'était le neuvième prince régnant en Bretagne qui périssait de mort violente, « par cette belle science des Normands. »

L'attentat de Guillaume n'empêcha pas les seigneurs bretons de le suivre en foule à la conquête de l'Angleterre. C'est ici qu'il faut écouter M. Augustin Thierry : « Bientôt arrivèrent de Rome la bannière consacrée et la bulle qui autorisait l'agression contre l'Angleterre. A cette vue l'empressement redoubla; chacun apportait ce qu'il pouvait : les mères envoyaient leurs fils s'enrôler

pour le salut de leurs âmes. Guillaume fit publier son ban de guerre dans les contrées voisines ; il offrit une forte solde et le pillage de l'Angleterre à tout homme robuste et de haute taille qui voudrait le servir de la lance, de l'épée ou de l'arbalète. Il en vint une multitude, par toutes les routes, de loin et de près, du Nord et du Midi. Il en vint du Maine et de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne, de la France et de la Flandre, de l'Aquitaine et de la Bourgogne, du Piémont et des bords du Rhin. Tous les aventuriers de profession, tous les enfants perdus de l'Europe occidentale, accoururent à grandes journées ; les uns étaient chevaliers et chefs de guerre, les autres simples piétons et sergents d'armes, comme on s'exprimait alors ; les uns demandaient une solde en argent, les autres seulement le passage et tout le butin qu'ils pourraient faire. Plusieurs voulaient de la terre chez les Anglais, un domaine, un château, une ville ; d'autres enfin souhaitaient quelque riche Saxonne en mariage. » Les principaux Bretons qui partirent furent deux fils du comte Eudon, Alain et Brian, comtes de Penthièvre, les comtes de Léon et de Porhoët, les seigneurs de Dinan, de Vitré, de Fougères, de Gaël, de Château-Giron, de Lohéac, de Bruc[1]. « Au point du jour, le 27 septembre 1066, le soleil parut dans tout son éclat. Aussitôt le camp fut levé, tous les apprêts de l'embarquement s'exécutèrent avec beaucoup d'ardeur et non moins de promptitude, et quelques heures avant le coucher du soleil la flotte entière appareilla. Quatre cents navires à grande voilure et plus d'un millier de bateaux de transport se mirent en mouvement pour gagner le large, au bruit des trompettes et d'un immense cri de joie poussé par soixante mille bouches. » On sait quels furent le succès et le résultat de cette grande expédition, qui mit pour jamais la vieille île d'Albion au pouvoir des Normands. Les Bretons prirent une part active à la conquête de l'Angleterre, notamment à la fameuse bataille de Hasting. Le roman de Rou cite avec honneur les seigneurs de Fougères, de Gaël, et surtout, le fils d'Eudon, Alain Fergan ou Fergent (Alain le Roux), qu'il ne faut pas confondre avec Alain Fergent, duc de Bretagne.

Alain Fergant, quens de Bretaigne,
De Bretons mene grand compaigne ;
C'est une gent fiere et grifaigne,
Ki volentiers prent è gaaingne.

[1] C'est le plus ancien seigneur de cette maison dont l'histoire ait gardé le souvenir. Dorion, dans son *Angleterre conquise*, Gabriel du Moulin, dans son *Histoire de Normandie*, et M. Mazas, dans ses *Vies des grands capitaines* (tome VII, p. 60), citent ce même Bruc, ou Brus, comme un des principaux compagnons de Guillaume en Angleterre. Cette conformité de noms n'est pas le seul motif qui a fait donner par beaucoup d'historiens la même origine aux Bruc de Bretagne et aux Bruce qui régnèrent en Écosse. M. Mazas n'hésite pas à s'exprimer ainsi dans l'ouvrage cité tout à l'heure, en racontant la bataille de Bouvray : « Jean Stuart, son fils, et son cousin James Bruce, expirèrent le lendemain. Ce dernier mourut ainsi sur la terre de ses aïeux, car Jean Bruce ou plutôt Bruc était d'origine bretonne. » On pourrait objecter que les représentants actuels de ces deux illustres maisons ne portent pas des armes semblables, mais chacun sait que l'usage des armoiries ne devint général qu'à l'époque des croisades, environ trente ans après la conquête de l'Angleterre; et il serait tout naturel de supposer qu'en montant au trône d'Écosse les Bruce ont adopté le lion écossais sur leur blason.

Cils en ocist mult et méhaigne,
Ne fiert Engleis ki sus remaigne.
Bien se cumbat Alainz Ferganz,
Chevalier fu proz & vaillanz :
Li Bretonz vait od sei menant,
Des Engleiz fait damage grant.

Un des chants les plus curieux publiés par M. de la Villemarqué dans le *Barzaz-Breiz*, et reproduit par M. Aug. Thierry, est relatif à cette expédition des Bretons en Angleterre.

Guillaume récompensa ses puissants auxiliaires par de vastes portions de sa conquête. Alan le Roux eut à lui seul le comté de Richmond, comprenant quatre cent quarante-deux fiefs. De tous les points d'outre-mer, des nuées d'aventuriers accoururent au partage du nouveau royaume, comme à une immense curée. Un vieux dicton en rimes montre « le premier seigneur de

Cognisby, Tiphaine, Manfa et Hardi-Gras.

Cognisby arrivant de basse Bretagne en ce riche domaine, avec son épouse Tiphaine, sa servante Manfa, et son chien Hardi-Gras :

William de Cognisby
Came out of Britany
With his wife Tiffany,
And his maide Manfas,
And his doggs Hardigras.

Que devenaient cependant les derniers Celtes de l'Angleterre, chassés pour la seconde fois de leur patrie? Ils se croisaient dans la Manche avec les derniers Germains, leurs spoliateurs, et se réfugiaient auprès des derniers Celtes de l'Armorique. Ils furent dignement reçus par le nouveau duc de Bretagne, Hoël V, comte de Cornouaille et de Nantes, beau-frère et successeur de Conan II.

Le règne de Hoel V fut marqué par un événement capital : l'alliance de la France et de la Bretagne contre la Normandie. Revenu d'Angleterre, le terrible Conquérant assiégeait Dol, exigeant l'hommage d'Hoël, qui le refusait. Alain Fergent, digne fils du duc de Bretagne, tint quarante jours dans la place. Philippe Ier, roi de France, vint faire lever le siége (1075).

ALAIN FERGENT

Alain Fergent, couronné duc après son père (1084), débuta par une nouvelle défense de Dol contre le *Conquérant;* défense si vaillante et si glorieuse, que Guillaume vaincu voulut se faire un allié de son vainqueur et lui donna sa fille Constance en mariage (1086). Le jeune duc avait alors moins de richesse que de courage, car il vendit une de ses terres aux moines de Quimperlé, pour mille sous et un cheval. Alain, comme ses prédécesseurs, eut « des ennemis domestiques, » et les plus terribles furent les Penthièvre; il vainquit notamment Geoffroy Boterel, fils du comte Eudon (1091-93). Dans la querelle entre les fils du Conquérant après sa mort, Alain prit généreusement le parti du plus faible, c'est-à-dire de Henri contre Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et Robert, duc de Normandie. Henri vaincu s'éloigna, mais il devait bientôt revenir.

Cependant un mouvement immense s'opérait dans la chrétienté. Depuis le commencement du siècle, on s'attendait à voir finir le monde. *Mundi termino appropinquante...*, disent presque tous les actes du temps. On avait vu l'empire de Charlemagne crouler après l'empire romain, les ruines s'entasser sur les ruines, les malheurs succéder aux malheurs. Le christianisme lui-même semblait impuissant à guérir les maux d'ici-bas; de sorte que cette fin du monde était à la fois l'espoir et la terreur des chrétiens... « Voyez ces vieilles statues dans les cathédrales des dixième et onzième siècles, maigres, muettes, et grimaçantes dans leur roideur contractée, l'air souffrant comme la vie, et laides comme la mort. Voyez comme elles implorent à mains jointes cette seconde mort de la résurrection, qui doit les faire sortir de leurs ineffables tristesses. » C'est l'image de ce pauvre monde, où chacun attendait... Le prisonnier attendait dans le noir donjon; le serf attendait sur la glèbe, le moine attendait au fond du cloître, au milieu des tentations et des chutes, entre le bon ange qui lui montrait le ciel derrière les sombres vitraux et le

démon qui « tirait la nuit sa couverture, » en lui disant avec un éclat de rire : « Tu es damné ! » Toutefois les puissants du siècle, n'entendant point la trompette du jugement dernier, se rassuraient de temps à autre, et se plongeaient dans les délices de cette vie... Ce fut donc, comme on l'a vu, le temps des prêtres mariés, des concubines et des bâtards, des tyrannies et des simonies de toute espèce. Mais les plus dissolus et les plus méchants étaient réveillés soudain par une peste ou par une famine, par tous ces fléaux de Dieu qui se succédèrent dans le onzième siècle. Alors l'un prenait le cilice, l'autre le froc. Celui-ci donnait ses biens aux couvents, celui-là demandait pardon au ciel et à la terre ; tous juraient la Trêve de Dieu (c'est-à-dire l'abstinence de guerre et autre violence, du mercredi soir au lundi matin) ; la plupart enfin s'armaient de la gourde et du bâton, et s'en allaient prier vers la terre sainte. Ces pèlerinages, de plus en plus multipliés, amenèrent l'événement capital de l'ère chrétienne : les Croisades, cette religieuse impulsion qui jeta l'Occident sur l'Orient, comme l'invasion barbare avait jeté l'Orient sur l'Occident. Les populations chrétiennes n'avaient point oublié cette invasion générale qui avait ravagé l'Europe. « Elles s'ébranlèrent à leur tour, dit M. de Chateaubriand, traversèrent le Bosphore, et allèrent attaquer les enfants du prophète aux lieux mêmes d'où ils étaient partis. Je ne sache pas de plus grand spectacle que ces invasions des peuples de l'Asie et des peuples de l'Europe marchant en sens opposé, les uns sous l'étendard de Mahomet, les autres sous l'étendard du Christ, autour de cette mer qu'avait bordée la civilisation grecque et romaine. Les Portugais et les Espagnols ont seuls reproduit ces merveilles, lorsque les premiers à travers les mers de l'Orient, les seconds à travers les mers de l'Occident, retrouvaient un monde perdu et découvraient un monde nouveau. »

Ce fut au cri poussé par les chrétiens de la Palestine, sous le cimeterre musulman, que les chrétiens d'Europe, laissant le bourdon pour l'épée, s'élancèrent à la première croisade. Guillaume de Tyr a peint toutes les misères et toutes les humiliations de cette pauvre Eglise d'Orient. « Pendant le service divin, les infidèles, entrant avec des cris furieux, venaient s'asseoir jusque sur les autels sans faire la moindre différence d'une place à une autre ; ils renversaient les calices, foulaient aux pieds les vases consacrés, brisaient les marbres, accablaient le clergé d'insultes et de coups. Le seigneur patriarche de Jérusalem était lui-même traité par eux comme une personne vile et abjecte : ils le saisissaient par la barbe ou par les cheveux, le précipitaient de son siège et le traînaient par terre. Souvent ils s'emparaient de lui, et le jetaient au fond d'un cachot, ainsi qu'un ignoble esclave, sans autre motif que le désir d'affliger le peuple par les souffrances de son pasteur. — Au temps donc où la ville aimée de Dieu était en proie à tant de douleurs, parmi ceux qui vinrent visiter les lieux saints se trouva un ermite appelé Pierre, né dans le royaume de France et dans le diocèse d'Amiens. C'était un homme de très-petite stature, et dont l'extérieur n'avait rien que de misérable ; mais une grande âme habitait

ce corps chétif : son esprit était prompt, son œil perçant, son regard pénétrant et doux, et il parlait avec éloquence. Cet homme entra un jour dans l'église de la Résurrection, afin de recourir à la source céleste de toute miséricorde. La nuit étant survenue, fatigué de ses oraisons et de ses longues veilles, il s'étendit sur le pavé de la nef, et s'abandonna au sommeil qui l'accablait. Tandis qu'il dormait, voici qu'il lui sembla que Notre-Seigneur Jésus-Christ était là devant lui, et lui disait : « Debout, Pierre, et hâte-toi ! Exécute avec courage ce qui t'a été prescrit : je serai avec toi, car il est temps de purger les lieux saints et de secourir mes serviteurs. » Bientôt, à l'appel de ce pauvre ermite, le pape Urbain II assemblait à Plaisance deux cents évêques, quatre mille clercs, et trente mille laïques de toute classe, tandis que Pierre lui-même, traversant l'Italie et la France, les soulevait comme un seul homme, et les lançait vers Jérusalem. Au concile de Clermont, quatorze archevêques, deux cent vingt-cinq évêques, près de cent abbés « mitrés et crossés, » s'écrièrent d'une seule

Le départ pour la croisade

voix : Dieu le veut ! (*Diex le veult !*) Alors chacun mit la croix rouge à son épaule, sur son capuce ou son chaperon... Toutes les étoffes rouges n'y suffirent pas... Ceux qui n'avaient point d'habit s'imprimèrent la croix sur la chair avec un fer ardent. Alors toutes les querelles, toutes les guerres cessèrent comme par enchantement. Les ennemis se donnèrent la main pour marcher vers la terre sainte. Le serf y suivit le seigneur, la femme le mari, l'enfant le vieillard. Le mot de Salomon fut vérifié. Les sauterelles n'ont point de rois, et elles s'en vont ensemble par bandes. « Vous auriez ri, dit un vieil historien, de voir les pauvres ferrer leurs bœufs comme des chevaux, traînant dans des chariots leurs minces provisions et leurs petits enfants ; et ces petits, à chaque ville ou château qu'ils apercevaient, demandaient dans leur simplicité : « N'est-« ce pas là cette Jérusalem où nous allons [1] ? »

[1] Guibert. Novig., l. II, c. VI. — Rad. Glaber., l. V, c. I. — Willelm. Tyr., l. I. — Labb., *Conciles*.

Après la croisade du peuple, qui ne laissa que des montagnes d'ossements dans la plaine de Nicée, la croisade des seigneurs, plus sage et plus heureuse, alla couronner Godefroy de Bouillon roi de Jérusalem, sur le tombeau conquis du Rédempteur.

Alain Fergent hésita quelque temps à partir; mais un grand tremblement de terre le décida (1093). Il se réconcilia avec ses ennemis, et partit en compagnie du plus terrible de tous, de Robert, duc de Normandie.

L'histoire a conservé précieusement les noms des principaux seigneurs bretons qui allèrent aux croisades, et leurs armoiries, ou les armoiries prises depuis par leurs familles, brillent d'un vif éclat dans les salles du Musée historique de Versailles. Voici la liste de ces noms et de ces armoiries [1], par ordre de croisades. Nous devançons la chronologie pour ne pas diviser cette liste, mais nous reviendrons à l'occasion sur chaque croisade.

LISTE DES SEIGNEURS BRETONS

QUI ALLÈRENT AUX CROISADES

PREMIÈRE CROISADE (1096)

CHEFS : GODEFROY DE BOUILLON, ETC.

Alain Fergent, duc de Bretagne : d'hermine plein.
Chotard d'Ancenis : de gueules, à trois quintefeuilles d'hermine.
Conan, fils du comte de Lamballe : d'hermine, à la bordure de gueules.
Guy III, sire de Laval, avec ses cinq frères : de gueules, au léopard d'or.
Hervé de Léon : d'or, au lion de sable.
Riou de Loréac : de contre-vair de six pièces.
Rivallon de Dinan (1116) : de gueules, à quatre fusées d'hermine, posées en fasce et accompagnées de six besants du même, trois en chef et trois en pointe.

Lobineau nomme en outre :

Raoul, comte de Montfort et de Gaël;
Alain, fils du précédent.
Alain, sénéchal de Dol;
Alain, fils naturel de Conan II.

génér., t. X — Michelet, *Histoire de France*, t. II, p. 251. — Henri Martin, t. III, p. 258. — Chateaubriand, *Etudes historiques*. — Michaud, *Histoire des croisades*, t. Ier.

[2] On sait que M. Lacabane, le savant archiviste paléographe, a vérifié les titres des familles admises au musée de Versailles. Ces familles ont dû : 1° prouver qu'elles ont comparu aux Réformations de 1427 et de 1668; 2° démontrer leur filiation depuis ces époques jusqu'à nos jours.

DEUXIÈME CROISADE (1147)

CHEFS : LOUIS VII, ETC.

JEAN DE DOL : écartelé d'argent et de gueules.

GEOFFROY GAYCLIP (OU WAGLIP; GWASKLIN, OU GUACLIFF), aïeul de du Guesclin d'argent, à l'aigle éployée de sable, couronnée d'or.

TROISIÈME CROISADE (1190)

CHEFS : PHILIPPE-AUGUSTE, ETC.

GUETHENOC DE BRUC : d'argent, à la rose à six feuilles de gueules, boutonnée d'or.

RAOUL DE L'ANGLE (porté, avec ALAIN DE PONTBRIAND et JUHEL DE FREMIGON, sur le même titre que Guethenoc de Bruc, titre curieux qu'on lira plus loin) : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre billettes du même.

ALAIN IV, dit le jeune, vicomte de ROHAN : de gueules, à sept macles d'or (depuis, neuf macles).

CINQUIÈME CROISADE (1248)

CHEF : SAINT LOUIS.

PIERRE DE DREUX, dit Mauclerc, duc de Bretagne (1250) : échiqueté d'or et d'azur, au franc-quartier d'hermine, à la bordure de gueules.

GUILLAUME DE BRUC : d'argent, à la rose à six feuilles de gueules, boutonnée d'or.

RAOUL-AUDREN : de gueules, à trois tours crénelées d'or, maçonnées de sable.

HERVÉ et GEOFFROY DE BEAUPOIL : de gueules, à trois accouples d'argent, posées en pal, les liens d'azur tournés en fasce.

ALAIN DE BOISBAUDRY, d'or, à deux fasces de sable, chargées de cinq besants d'argent, trois sur la première et deux sur la seconde.

HERVÉ DE BOISBERTHELOT : écartelé d'or et de gueules.

GEOFFROY DE BOISBILLY : de gueules, à neuf étoiles d'or.

THOMAS DE BOISGELIN : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la molette d'argent, aux 2 et 3 d'azur.

PIERRE DE BOISPÉAN : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, semé de fleurs de lis d'azur, aux 2 et 3 d'or, fretté de gueules.

OLIVIER DE LA BOURDONNAYE : de gueules, à trois bourdons d'argent.

HERVÉ BUDES : d'or, à l'arbre de pin de sinople, accosté de deux fleurs de lis de gueules.

Olivier de Carné : d'or, à deux fasces de gueules.

Geoffroy V, baron de Chateaubriand : de gueules, semé de fleurs de lis d'or.

Hervé Chrestien : de sinople, à la fasce d'or, accompagnée de trois heaumes du même, tarés de profil.

Bertrand de Coetlosquet : de sable, semé de billettes d'argent, au lion morné du même.

Raoul de Coetnempren : d'argent, à trois tours crénelées de quatre pièces de gueules.

Huon de Coskaer : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au sanglier effrayé de sable; aux 2 et 3 contre-écartelé d'or et d'azur.

Henri du Coëdic ou Coedic : d'argent, à une branche de châtaignier, à trois feuilles d'azur.

Robert de Courson, d'or, à trois chouettes de sable, becquées et membrées de gueules.

Payen Fébon : d'azur, à six billettes d'argent.

Payen Freslon : d'argent, à la fasce de gueules, accostée de six ancolies d'azur, tigées de gueules.

Payen Gauteron : d'azur, à six coquilles d'argent.

Geoffroy de Goulaine : mi-parti de France et d'Angleterre.

Guillaume de Gourcuff : d'azur, à la croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un croissant de gueules.

Guillaume de Goyon : d'argent, au lion de gueules.

Guillaume Hersart, d'or, à la herse de labour de sable.

Guillaume de Kergariou : d'argent, fretté de gueules; au franc-quartier de pourpre.

Hervé de Kerguelen : d'argent, à trois fasces de gueules, surmontées de quatre mouche: d'hermine.

Macé de Kerouartz : d'argent, à la roue de sable, à cinq rais, accompagnée de trois croisettes du même.

Geoffroy de Kersaliou : fascé d'argent et de gueules, au lion de sable, armé et lampassé d'or.

Robert de Kersauson : de gueules, au fermail d'argent.

Henry et Hamon le Long : d'or, à une quintefeuille de sable.

Alain de Lorgeril : de gueules, au chevron d'argent, chargé de cinq mouches d'hermine, et accompagné de trois molettes d'or.

Jean du Marhallac'h : d'or, à trois poteaux de gueules.

Aymeric et Guillaume de Montalembert, d'or, à la croix ancrée de sable.

Geoffroy de Montbourcher : d'or à trois channes de gueules.

Raoul de la Moussaye : d'or, fretté d'azur, de six pièces.

Roland des Nos : d'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

Geoffroy du Plessis : d'argent, à une bande de gueules, chargée de trois macles d'or, surmontée d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.

Jean de Québriac : d'azur, à trois fleurs de lis d'argent.

Eudes de Quelen : d'azur, burelé d'argent et de gueules.

Olivier de Rougé : de gueules, à la croix pattée et alesée d'argent.

Gilles de Rieux : d'azur à dix besants d'or.

Hervé de Saint-Gilles : d'azur, semé de fleurs de lis d'argent.

Hervé de Saint-Pern : d'azur, à dix billettes percées d'argent posées 4, 3, 2 et 1.

Hervé de Sesmaisons : de gueules, à trois tours de maisons d'or, posées 2 et 1.

Hervé de Siochan (Kersabiec) : de gueules, à l'annelet d'or, traversé par quatre fers de lance réunis en sautoir.

Thomas Taillepied : d'azur, au croissant d'or, accompagné de trois molettes du même.

Aymeric du Verger : de sinople, à la croix d'argent, cantonnée de quatre coquilles du même, et chargée en cœur d'une coquille de sinople.

Macé le Vicomte : d'azur, au croissant d'or.

Guillaume de Visdelou : d'or, à trois têtes de loup arrachées de sable, lampassées de gueules.

André de Vitré : de gueules, au lion contourné et couronné d'argent.

SIXIÈME CROISADE (1270-1275)

CHEF : SAINT LOUIS.

Jean Ier, dit le Roux, duc de Bretagne : d'hermine plein.

Guillaume II, de Bruc : d'argent, à la rose à six feuilles de gueules, boutonnée d'or.

Prégent II, sire de Coetivy : fascé d'or et de sable.

Pierre de Kergorlay : vairé d'or et de gueules.

Geoffroy de Rostrenen : d'hermine, à trois fasces de gueules.

Alain Fergent et ses compagnons se distinguèrent, disent les chroniques, dans trois grandes batailles, et arrivèrent des premiers au tombeau de Jésus-Christ, le jour de la prise de Jérusalem.

Pendant que les croisés, l'épée à la main, se sanctifiaient en Orient, Dieu suscita en Occident des hommes apostoliques, pour combattre par le glaive de la parole, « les déréglements du clergé, l'orgueil des grands et les désordres du peuple. » La porte était ouverte aux réformes, elles allaient pénétrer de toutes parts dans le monde féodal. Les plus illustres de ces apôtres, en Bretagne, furent Raoul de la Fustaie, Vital de Mortain, Bernard d'Abbeville, et surtout Robert d'Arbrissel.

Fils et petit-fils de prêtre, Robert, lorsqu'il devint prêtre lui-même, résolut

de laver sa tache originelle en purgeant le clergé tout entier. Il commença par épuiser la science « des maîtres de sa province; » et, n'y trouvant plus personne « qui pût rien lui apprendre, » il alla satisfaire à Paris son insatiable soif d'instruction. A son retour, il devint archiprêtre de Sylvestre de la Guerche, qui lui confia tout le soin de son évêché de Rennes. « Robert était d'une santé vigoureuse, agréable dans ses discours, humble sans faiblesse, éclairé, charitable, entreprenant sans indiscrétion, éloquent et persuasif. Pendant quatre ans, il fit une guerre acharnée aux simoniaques, aux laïques détenteurs des biens du clergé, aux mariages criminels, et surtout aux mariages des prêtres... Mais, quand son évêque fut mort, une ligue ennemie étouffa son zèle, et les persécutions le chassèrent de la Bretagne. Retiré dans la forêt de Craon, sur les confins de l'Anjou, avec un seul compagnon, il s'abandonna, dans la prière et la pénitence, « à toutes les impressions de l'esprit de Dieu, qui voulait faire de lui un nouveau Jean-Baptiste. La terre toute nue fut son lit, un cilice très-rude lui couvrit le corps; il renonça pour toujours au vin, aux viandes délicates, et presque au sommeil, et n'employa plus les lumières de son esprit qu'à mortifier le vieil homme. » Bientôt le bruit de sa sainteté attira une foule de pénitents; son éloquence les fixa près de lui, et, en peu d'années, toutes les forêts limitrophes du Maine, de la Normandie, de la Bretagne et de l'Anjou furent peuplées des compagnons de Robert. Rien de plus étrange que la composition et la vie de cette armée d'anachorètes. Les illustres pécheurs y affluaient. Une multitude de femmes perdues y pleuraient comme autant de Madeleines. La duchesse de Bretagne y venait écouter Robert. On y trouvait enfin une reine de France, cette Bertrade célèbre par ses débauches et ses deux maris, Foulques d'Anjou et Philippe Ier. « L'austérité de tous ces solitaires, dit Lobineau, était surprenante. On peut juger, du reste, par cette seule circonstance, que c'était un ragoût réservé pour les grandes fêtes, de cuire les légumes (qui estoient presque leur unique nourriture), et d'y mettre un peu de sel pour les assaisonner. Ils vivaient du travail de leurs mains, et le travail ne les empêchait point de prier nuit et jour. Ils s'habillaient de peaux, par esprit de pénitence et de pauvreté. Enfin l'on ne nous a rien dit de la vie austère des anciens moines de la Thébaïde et de Seté, que ceux-ci n'aient rendu croyable par une vie aussi rude et aussi mortifiée. » Robert entraîna cette « grande foule d'âmes qui cherchaient Dieu, » jusqu'à Fontevrault, près de Saumur, où il fonda l'ordre célèbre qui a gardé ce nom. Il y rangea trois mille hommes et femmes sous la règle de Saint-Benoît; — avec cette remarquable particularité, que les hommes étaient subordonnés aux femmes; que, logés autour du couvent habité par celles-ci, ils n'étaient en quelque façon que leurs serviteurs et leurs chapelains; qu'ils recevaient « toutes les nécessités de la vie des mains de l'abbesse, » vénérée par eux à l'égal d'une mère. Robert lui-même donnait l'exemple de ce profond respect pour les épouses du Sauveur, en prenant le titre modeste « d'homme d'affaires des dames religieuses. »

L'Église a consacré cette institution hardie, et ses heureux développements ont fait voir « que c'estoit une œuvre de Dieu. » Trente riches abbayes, ouvertes à l'ordre de Fontevrault, sont venues attester la « pieuse générosité des Bretons et l'apostolique succès de Robert d'Arbrissel. »

Religieuse de Fontevrault.

Ainsi se relevait au moyen âge la femme si abaissée dans les âges antiques. Elle allait passer des cours d'amour aux conseils des rois, à la tête des armées. Œuvre admirable du catholicisme : la grâce remplaçait la loi. Les statues de la Vierge peuplaient les églises.

Cependant, comme tout grand homme, le précurseur de ce mouvement, Robert eut des ennemis, il fut accusé par Marbodus, évêque de Rennes, et par Geoffroy, abbé de Vendôme, d'avoir quitté le clergé séculier « pour courir après les femmes. » On lui reprocha la mauvaise conduite de ses compagnons des deux sexes : les vagissements des nouveau-nés, mêlés aux louanges du Seigneur, et le martyre étrange qu'il imposait à sa propre chair, à l'exemple des anciens diacres de Carthage.

Mais le moyen de croire capable de telles folies, s'écrie Lobineau, « un homme qui s'accusait en mourant, comme d'un péché considérable, d'avoir souhaité du beau temps quand il faisait de la pluie, et de la pluie quand il faisait du beau temps! » A toutes ces calomnies, ajoute-t-il, il ne faut point d'autre réponse que les propres paroles de l'abbé de Vendôme : *Que c'est un emploi très-difficile de conduire des femmes!* Du reste, Geoffroy lui-même se rétracta, et devint le meilleur ami du créateur de Fontevrault.

Après une vie pleine « de grandes réformations, » le bienheureux Robert d'Arbrissel mourut dans le Berry, en 1117.

Alain Fergent et le duc Robert étaient revenus de la terre sainte vers 1101. Ce dernier trouva son frère Henri assis sur le trône d'Angleterre, à la place de Guillaume le Roux, qui venait de mourir; et il fit au nouveau roi cette terrible guerre qui se termina par la bataille de Tynchebrai (1106). Une cavalerie nombreuse, fournie par Alain Fergent à Henri, assura la victoire à ce prince, qui s'empara de Robert et l'enferma jusqu'à sa mort. Guillaume d'Aubigné, du pays de Dol, brilla particulièrement dans cette affaire. Pour éviter d'être écrasés par le poids de leurs armes, en vidant les arçons, plu-

sieurs chevaliers combattirent à pied, ce qui deviendra bientôt un usage assez général.

Peu de temps après, Alain Fergent, pris d'un mal dangereux, « dégoûté du trône, de la guerre et du monde, » alla finir ses jours sous le froc, à Saint-Sauveur de Redon, qu'il combla de richesses; « résolution assez ordinaire aux grands seigneurs de ce temps-là, lorsqu'ils se sentaient attaqués d'une maladie mortelle, mais qu'ils ne gardaient pas tous, comme fit le duc, s'ils revenaient en santé. La plupart, en effet, stipulaient dans leurs maladies que leur vœu serait nul s'ils n'en mouraient pas. »

Les bénédictins nous ont conservé le portrait et le costume d'Alain Fergent. Il avait une taille moyenne, une figure sombre, une santé fragile; il portait habituellement une grande robe à ramages, une petite fraise à tuyaux, et un bonnet de fourrure, d'où pendait une sorte d'écharpe.

Ce prince eut le triple mérite du courage, de la piété et de la sagesse. On lui doit une excellente administration de la justice en Bretagne, et la réorganisation des États, qui avaient beaucoup souffert des guerres extérieures et civiles.

« Il restablit, dit Albert de Morlaix, le grand parlement de Bretagne, où il s'assit en son estat royal; à sa dextre, un peu plus bas, le prince Conan, comte de Nantes; Geoffroy, comte de Penthièvre, et Estienne, son frere; aux pieds du duc le chancelier, à costé le seigneur de Guémené tenant un coëssin de drap d'or, et sur icelui la couronne ducale à hauts d'or, et de l'autre costé le grand escuyer de Bretagne, le seigneur de Blossac portant l'espée ducalle; après les seigneurs du sang, Baldric, archevesque de Dol, suivy des evesques de Rennes, Nantes, Saint-Malo, Cornoïaille, Vannes, Saint-Brieuc, Léon, Trégnier, vingt-deux abbez, les neuf barons de Bretagne à main senestre, les bannerets et deputez des chapitres et bonnes villes; et en cette assemblée il fit des loix, ordonnances et edicts très-utiles pour le bien de son estat. »

Après la mort de Constance, sa première femme, Alain Fergent avait épousé l'aimable et pieuse Ermengarde, fille du comte d'Anjou, fondatrice du monastère de Buzay, entre Nantes et Paimbœuf, honorée par Albert le Grand du titre de bienheureuse. Son portrait a été trouvé, comme celui de son mari, à Saint-Sauveur de Redon. « Elle estoit d'une taille très-delicée, elle avoit le teint fort blanc, les yeux grands, la bouche de mesme; ses habits, quoiqu'elle fist profession de piété, n'avoient rien qui ne répondist à la dignité qu'elle occupoit; l'or et les pierreries brilloient dans sa coiffure; elle avoit la gorge une, suivant la mode du temps; elle portoit des colliers de prix, des chaisnes d'or, des roses de diamans, des fourrures delicates, des estoffes rares. Mais, si elle s'habilloit comme les autres dames pour soutenir la dignité de son rang, elle leur apprenoit par sa conduite qu'il n'y a de grand que Dieu et que tout le reste n'est rien. »

A l'exemple de son mari, la duchesse Ermengarde ensevelit sa vieillesse au couvent. Elle fut déclarée par Robert d'Arbrissel la plus parfaite de ses disci-

ples, et eut l'honneur de correspondre avec le grand saint Bernard. Elle avait eu d'Alain trois enfants. Conan III, dit le Gros, leur aîné, fut duc de Bretagne après la retraite de son père. Le cadet, Geoffroy le Roux, mourut dans la terre sainte, après s'y être distingué avec les trois chevaliers bretons Guyomarc'h de Léon, Rivallon de Dinan et Gervais de Dol.

Alain Fergent et Ermengarde. — Page 152.

Il faudrait de longues pages pour énumérer les nobles familles bretonnes qui fleurirent à l'époque d'Alain Fergent : les seigneurs de Porhoët, de Rohan, de Rieux, de Fougères, de Léon, de Lohéac, de Bruc, de Malestroit, de Retz, de Tournemine, d'Hennebon, de Châteaubriand, de Dol, de Dinan, de Vitré, d'Acigné, d'Aucenis, de Rougé, de la Roche-Bernard, de Beaumanoir, de Tinteniac, de Châteaugiron, de Clisson, et tant d'autres, dont les illustres noms vont se presser sous notre plume.

D'ici au quinzième siècle, tous les nobles, depuis le duc jusqu'aux simples chevaliers, porteront en Bretagne, comme en France et en Angleterre, le titre générique de barons; ce qui n'empêchera pas les vicomtés et autres seigneuries de se découper dans les anciens comtés-souverains, au profit de quelques grandes familles. Ces familles, comme toutes les familles titrées, se reconnaîtront désormais aux surnoms empruntés à leurs terres.

CONAN III.

Le long règne de Conan III (1112-1148) est marqué par des guerres civiles et religieuses, et par deux événements dont l'un fut aussi fatal à la Bretagne que l'autre devait être heureux pour l'Europe. Le premier est le traité de Gisors (1113), par lequel Louis le Gros, roi de France, reconnut la suzeraineté du roi Henri d'Angleterre, comme duc de Normandie, non plus seulement sur une portion de la Bretagne, mais sur la Bretagne tout entière. Le second n'est autre que l'établissement des municipalités, et l'affranchissement des communes en France, en Allemagne et en Angleterre. (Nous ne disons point en Bretagne, on va voir pourquoi.) Quant aux guerres civiles, l'une s'alluma entre les moines de Redon et ceux de Quimperlé pour la possession de Belle-Isle en mer; elle dura cent quarante ans, et elle a trouvé son historien. (Voir la collection de D. Bouquet, tome XIV.) L'autre eut lieu entre divers princes de cette redoutable maison des Penthièvre. La troisième enfin fut une lutte de Conan lui-même contre plusieurs barons féroces, tels que le vicomte de Donges, Olivier de Pont-Château (1127), et Robert de Vitré (1136). Imploré par les vassaux de ce dernier, Conan ne parvint qu'à s'en faire battre, et les vassaux furent quittes pour payer les frais de la guerre.

Cette protection accordée par le duc de Bretagne aux sujets opprimés de quelques seigneurs a causé l'erreur des historiens qui ont déclaré qu'à l'exemple des rois de France et d'Angleterre Conan III avait affranchi les communes de Bretagne. Ces historiens n'ont pas pris garde que cette protection-là même prouve une seule chose : c'est que les vexations qui la provoquaient étaient tout exceptionnelles, et ne résultaient point d'un droit exercé régulièrement par les seigneurs. On apprendra tout à l'heure, par notre tableau des institutions bretonnes, que nos aïeux avaient une organisation municipale longtemps avant Conan III, puisque cette organisation tenait à la constitution même du pays. « L'histoire de Bretagne, dit judicieusement M. de Courson, n'offre point d'exemples de communes révoltées venant imposer des lois à une aristocratie tyrannique; n'importe, on a voulu y trouver un prince libérateur des communes asservies. Il y avait pourtant une difficulté, c'est que, *suivant la coutume du pays*, le souverain ne pouvait promulguer aucune loi nouvelle ni abroger aucune coutume ancienne *sans le consentement formel des barons*. Or nous doutons que Conan III, prince fort débonnaire, ait jamais songé à tenter contre les seigneurs la lutte où plus tard Mauclerc lui-même succomba, malgré toute son habileté ! Nos dépôts d'archives, soit publics, soit particuliers, ne renferment aucun acte qui témoigne d'un pareil fait. »

C'est donc méconnaître à la fois les temps et les lieux que de comparer Conan III, duc de Bretagne, à Louis le Gros, roi de France. L'œuvre du pre-

mier ne fut point une création, mais une réforme. Il ne constitua point une bourgeoisie qui était déjà puissamment constituée (l'Église ayant passé par là); il ne fit que défendre cette constitution même contre les oppresseurs cités plus haut, il ne fit que la consolider par des lois qui soulagèrent les petits en réprimant les grands, et qui ajoutèrent par conséquent au pouvoir ducal une nouvelle force et une nouvelle popularité. Par exemple, il déclara qu'il abandonnait, pour lui et pour ses héritiers, le droit qui autorisait les seigneurs à recueillir les successions des serfs; et M. Daru a raison d'affirmer que depuis cette époque l'esclavage, proprement dit, n'exista plus en Bretagne. Il y avait été apporté par les institutions étrangères; il en fut repoussé par les institutions nationales. Les vassaux, sans doute, n'en subirent pas moins le fardeau des mille redevances féodales; mais jamais ce fardeau n'écrasa les paysans de Bretagne comme il écrasait les serfs de France. Notre tableau des coutumes bretonnes donnera une idée de cette différence profonde. Outre son droit à l'héritage des serfs, Conan renonça à cet épouvantable droit de bris et naufrage qui s'exerçait sur les côtes de Bretagne, au détriment des malheureux naufragés; mais, en dépit de l'excommunication lancée par le concile de Nantes (1127), ses successeurs et les seigneurs bretons n'imitèrent point ce noble exemple.

La fin du règne de Conan III vit la plus étrange parodie des réformations religieuses qui en avaient marqué le commencement; cette comédie fut donnée à l'Armorique par un gentilhomme de Loudéac, le fameux Eon de l'Étoile, « épine née parmi les roses, » dit d'Argentré. La biographie de cet illuminé n'est pas le chapitre le moins curieux de l'histoire de ce temps-là. Eon de l'Étoile s'était fait ermite dans la forêt de Broceliande. Là, l'esprit de Merlin (l'esprit de la magie) lui apparut et lui recommanda d'écouter attentivement les paroles chantées à l'office divin. Eon se rend au monastère le plus proche, entend la messe et les vêpres, et remarque ces mots répétés par le prêtre : « *Per eum* (on prononçait alors *éon*) *qui venturus est judicare vivos et mortuos :* par celui qui doit venir juger les vivants et les morts. » PER EUM! PAR EON! C'est lui que désigne l'Ecriture! Il était le fils de Dieu sans le savoir! Le moment est venu de juger les vivants et les morts. Le brave homme se décide à commencer par les vivants. Dès lors voilà maître Eon qui s'enfonce dans l'abîme de la magie. Il parcourt en prêchant les campagnes, accompagné, dit la chronique, d'un esprit qui lui procure à volonté « or, argent, vestements précieux, chevaux, oiseaux, viandes délicates, enfin tout ce qui peut contenter un homme. » On conçoit qu'une telle puissance lui fit bientôt une armée de disciples. Tout ce qu'il y avait en Bretagne de gens sans aveu, sans asile et sans foi le suivit de « banquets en banquets, et s'établit avec lui dans la forêt de Brocéliande. Mais, si ces drôles ne manquoient de rien, dit judicieusement Lobineau, ce n'estoit point sortilége, ni magie; c'est qu'ils pilloient les églises et les convents, » se parant et se gorgeant des dépouilles du sanctuaire. Ils se

nommaient tous comme il convenait aux compagnons du fils de Dieu, celui-ci la *Sagesse*, celui-là le *Jugement*, un autre la *Science*, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Devenu ainsi redoutable et « malaisé à mettre à la raison, voire aux magistrats, combattant, contredisant et répugnant tant qu'il pouvoit le clergé, évesques et prélats, et donnant des affaires au duc lui-même, » Eon poursuivit longtemps le cours de ses jongleries. « Il se transportoit de place en autre si soubdainement, qu'il estoit aisé à voir que le diable le portoit, et se montroit en divers lieux inhabitez parmi des fosses en terre, et lors ses parents, ou les hommes de marque le venoient voir : il monstroit une circonstance autour de luy d'une clarté extraordinaire et inacconstumée : tellement que ceux qui l'approchoient, voyant cette fantastique gloire, s'en esprenoient, et venoient à la suite, gagnez de cette apparence. Un jour un des siens le vint voir pour le cuider réduire à la catholique : mais il luy montra des richesses, et argent monnoyé, plus que deux rois n'en eussent fourny, luy offrant de prendre ce qu'il voudroit : mais c'estoit illusion diabolique. Un gentilhomme fut présent de la suitte de l'autre précédent, lequel voyant un bel espervier à un des suyvans de ce prophète, le demanda, et luy estant donné, comme il suyvoit son maistre, cest espervier de la main le serra si fort, qu'il fut contraint par le commandement de son maistre de le jeter bas : mais il ne sceut, et s'envola l'espervier, tenant son homme pendu par le poing, qui oncques depuis ne fut veu, comme dit Guillaume de Neuberg. » Bref, Eon jugea si bien les vivants et les morts, qu'il fut jugé à son tour; mais il ne fallut pas pour cela moins que le pape en personne. Sa Sainteté Eugène, étant venu présider le concile de Reims, désira voir et entendre Eon de l'Etoile. Le duc de Bretagne surprit, non sans peine, le fils de Dieu, et l'envoya pieds et poings liés au concile. « Interrogé en pleine compagnie, il fut recognu qu'il estoit fort ignorant des lettres, mais qu'il avoit de vray communication avec les malins esprits, qui l'abusoient, et ses disciples faisans apparoir toutes belles choses. Interrogé qu'il estoit, il respondit : *Ego sum ille qui venturus est judicare vivos et mortuos et seculum per ignem.* Le pape, l'interrogeant, luy apperceut un baston à la main, qui luy sembla en la personne de cest homme avoir quelque signification; il estoit fourchu sur le haut, et avoit quelques singularitez; il luy demanda que vouloit dire ce baston; il respondit que c'estoit une chose de grand mystère. « Toutes oreilles ne sont pas faites pour le comprendre, ajouta-t-il; mais les « vôtres me semblent assez grandes et confectionnées à point. » Et il déclara que, quand il tenoit ce baston, la fourche à mont, que lors Dieu ne tenoit plus que les deux parts du monde, et il tenoit la tierce, que Dieu luy quictoit; mais, s'il tenoit la fourche en terre, lors tenant les deux parts du monde, il laissoit le tiers à Dieu. Escoutant ceste forcenerie, toute l'assemblée se prit à rire, et ne fut jugé autre que pris de son cerveau; mais, de peur qu'il retournast, comme devant, séduire le peuple, il fut envoyé en une prison estroictement, et depuis ne vescut guères, mourant avec son bon sens. »

Les disciples d'Eon étaient « si bien confirmés en son erreur, » que l'emprisonnement et la conversion de leur maître ne firent que les exalter jusqu'à la frénésie. « Si y eut-il de la peine à exterminer en Bretagne nombre infiny de tels hermites venus de sa secte, qui s'estoient parquez en la forest de Brekilian, Loudeac, et autres, qui y tinrent si opiniastrement, qu'on eut du travail à les prendre, brusler, bannir et défaire, tant vaut l'erreur en esprits reprouvez et possédés du malin... Il en fut pris un, qui estoit celui qui s'appeloit *Jugement*, lequel estant condamné au feu, comme on le menoit exécuter, menaçoit de l'ire et vengeance de Dieu ceux qui le tenoient, et plusieurs fois en le menant, disoit : « O terre, fends-toi ! » comme si la terre eust dû s'ouvrir au commandement de ce monstre, et engloutir ceux qui le tenoient; tant estoient profondement surpris et persuadez des mauvais esprits, qui les laissoient toutefois au besoin, les ayans menez au dernier pas. »

Mais l'homme de Bretagne qui fit le plus de bruit dans ce siècle et dans le monde entier, l'astre qui éclipsa toutes ces étoiles, l'orateur qui fit taire toutes ces voix, ce fut Pierre Abailard[1], si célèbre par son génie, par ses amours et par ses erreurs. Lui-même nous a raconté la meilleure partie de son histoire dans une lettre immortelle. Nous ne prendrons donc ici la parole que lorsque nous ne pourrons la lui laisser.

PIERRE ABAILARD.

Né au Pallet (anciennement Palais), près de Nantes, en 1079, Pierre Abailard était le fils aîné d'un gentilhomme du nom de Bérenger, qui, contre les usages de son époque, avait du goût pour les belles-lettres et les faisait enseigner à ses enfants. Le jeune Pierre apprit donc à penser, à lire et à écrire, avant d'apprendre à manier les armes; et, sa vocation l'entraînant aux études, il renonça à son droit d'aînesse pour s'appliquer entièrement à la dialectique. Jeune et noble, aimable et beau, tournant et chantant mieux que personne les vers d'amour, il eût pu devenir la fleur des chevaliers ou le roi des trouvères; il aima mieux être le premier philosophe de son temps. Animé d'une émulation toute péripatéticienne, il apprend d'abord tout ce qu'on peut apprendre en province, puis il passe, à Paris, de l'école du *nominal* Roscelin à celle du *réaliste* Guillaume de Champeaux. Il attaque et bat son maître en pleine séance : *infandum !* il se fait chasser de la cité royale, et, professant à son tour, « il établit son camp » sur le mont Sainte-Geneviève, aux portes de Paris. Il n'avait que vingt ans ! Tout à coup il s'aperçoit qu'il ne sait rien encore... Et

[1] Il signait *Abaelard*. D'Argentré déclare avoir « ainsi veu son seing en fort petite lettre au bas d'un acte en parchemin, tiré des archives de l'abbaye de Romeraiz, près Angers. » (D'Argentré, l. IV, ch. XLIX, p. 235.)

voilà le rhéteur qui se fait théologien : voilà le maître redevenu écolier, sous l'illustre Anselme de Laon.

Abailard allait traiter Anselme comme Champeaux, mais son nouvel adversaire lui répondit comme l'autre, en le chassant de la ville.

Vainqueur à Melun et à Corbeil, comme à Paris et à Laon, tout à coup le mal du pays prend Abailard; il va se guérir sur les coteaux de la Loire, revient à Paris, retourne à Melun, reparaît à Paris, et professe enfin triomphalement au cloître Notre-Dame.

Prédication d'Abailard. — Page 157.

Jamais, depuis les temps du Portique et de l'Académie, pareil spectacle n'avait été donné au monde. « De tous les pays de l'Eglise latine et de Rome même accouraient des milliers d'élèves, avides d'entendre l'éloquence d'Abailard. Paris voyait affluer dans ses murs une population nouvelle qui ne connaissait de maître et de prince que le nouvel écolâtre de la cathédrale; et les bords de la Seine, naguère encore à demi barbares, ne retentissaient plus que de paroles qui semblaient échappées aux échos de la Grèce. »

Ce fut alors que l'Amour trouva le pied d'argile de ce colosse, et le fit crouler de toute sa hauteur, aux furieux applaudissements de ses ennemis.

« Il existait à Paris une jeune fille nommée Héloïse. Elle était nièce d'un chanoine appelé Fulbert, qui, dans sa tendresse pour elle, n'avait rien négligé pour lui donner l'éducation la plus complète et la plus brillante. Sa beauté n'était point vulgaire, et la profondeur de sa science la plaçait sans contredit au premier rang. Cette qualité, si rare dans les femmes, jetait encore un plus vif éclat dans une personne d'un âge si tendre. Aussi son nom était-il déjà répandu dans tout le royaume. La voyant donc parée de toutes les séductions, je songeai à la séduire elle-même, et j'étais certain de réussir. Mon nom était si grand alors, les grâces de la jeunesse et la perfection des formes me donnaient

sur les autres hommes une supériorité si peu douteuse, que je pouvais offrir indistinctement mon hommage à toutes les femmes, et je n'avais à craindre aucun refus[1]. »

Six cents ans après, chose curieuse! l'infatuation de J. J. Rousseau disait la même chose, après le succès de la *Nouvelle Héloïse*.

Abailard réussit, en effet, et l'on sait le reste : la chute d'Héloïse, son mariage avec son maître, la punition affreuse de celui-ci, leur retraite en Bretagne, etc.

Le voyageur qui visite les sites romantiques de Clisson, après avoir dépassé le portail de la Garenne et suivi les charmants détours de la Sèvre, arrive par un sentier tournant à une grotte naturelle, située à mi-côte. Tout le pays donne à cette grotte le nom d'Héloïse; c'est là, dit-on, qu'elle allait s'asseoir et

Héloïse et Abailard dans la grotte de Clisson.

rêver à son cher Abailard; c'est là qu'il vint la rejoindre et que tous deux se consolèrent devant la nature de la méchanceté des hommes. Cette tradition n'a pas d'autre fondement qu'un souvenir poétique; mais, si c'est une illusion, qui oserait en détruire le charme?

L'abominable attentat de Fulbert fut à la fois la mort et la résurrection

[1] Lettre d'Abailard à un ami. (*Récit de mes malheurs.*) Manuscrit 2923 de la Bibliothèque impériale. Publication de M. E. Oddoul, avec introduct. par M. Guizot. Paris, Didier.

d'Abailard. Après les premiers moments de honte et de douleur, il courut s'enfermer dans l'ombre du cloître. Là son esprit s'élança, plus puissant et plus majestueux, du tombeau qui venait en quelque façon d'engloutir son corps. L'homme charnel et le rhéteur plein de lui-même devinrent le plus sublime des orateurs et le plus admirable des amis.

N'osant laisser libre la femme qui ne pouvait plus lui appartenir, et se souvenant « que l'épouse de Loth avait regardé en arrière, » il exigea qu'Héloïse prît le voile en même temps que lui-même, et elle consomma ce sacrifice avec son héroïsme dévoué.

« Nous revêtîmes donc tous deux l'habit sacré, moi dans l'abbaye de Saint-Denis, elle dans le monastère d'Argenteuil. »

A partir de ce moment, la vie d'Abailard et d'Héloïse n'est plus que douleur et gloire. Abailard avait fui le monde; le monde accourt à lui. Cette jeunesse habituée à l'entendre vient le chercher en foule dans son cloître... « Les logements ne suffisent pas à les recevoir, le pays à les nourrir. » Et, voyant de nouveau leurs écoles désertées pour la solitude d'Abailard, les ennemis qui l'ont frappé dans son corps jurent de le frapper jusque dans son âme. Son grand livre sur la TRINITÉ est dénoncé au concile de Soissons (1121). Le peuple ameuté lapide ses disciples, accusés d'avoir enseigné trois Dieux. Et, condamné lui-même sans être entendu, il brûle publiquement de sa main son chef-d'œuvre, et se voit incarcéré pour la vie à l'abbaye de Saint-Médard. Mais telle avait été l'animosité de ses juges, que leur propre président, le légat du pape, désavouant ouvertement leur sentence, rendit la liberté à leur victime. Retourné à Saint-Denis, de nouvelles haines l'en chassent... Il se réfugie à Saint-Ayoul de Provins; on lui dispute encore cet asile; et, banni de tous les monastères, il est réduit à se construire de ses mains un oratoire près de Nogent-sur-Seine, au diocèse de Troyes. Cet oratoire devait devenir le célèbre Paraclet.

« Il avait été fondé au nom de la sainte Trinité, et, plus tard, il lui avait aussi été dédié; cependant, comme j'y étais venu en fugitif, et qu'au milieu de mon profond désespoir la bonté divine m'avait envoyé en cet endroit des consolations qui me permirent de respirer un peu; en mémoire de ce bienfait, je lui donnai le nom de Paraclet (Consolateur). J'étais caché de corps en ce lieu, mais, par ma renommée, je parcourais tout l'univers. Mon nom retentissait comme cette fiction poétique, l'écho, qui fait beaucoup de bruit, mais qui n'a point de corps. » Ce bruit inextinguible réveilla encore une fois les ennemis d'Abailard... Et ce fut alors qu'espérant trouver le repos sur la terre natale il s'enfuit jusqu'aux sombres rivages du Morbihan. La communauté de Rhuys, fondée jadis, comme on l'a vu, par saint Gildas, dit le Sage, venait de perdre son chef et de choisir Abailard pour le remplacer. Il part à la hâte. Il arrive tout ému. L'air breton dilate sa poitrine oppressée. La vue de la mer relève son âme abattue vers l'infini. Bercé par ses harmonies éternelles, il va enfin rêver en paix, sur cette côte abandonnée, à sa chère Héloïse, à ses livres immor-

LA MOISSON

[illegible]

tels, aux vérités célestes qu'il poursuit ici-bas. — Laissons parler son terrible désenchantement.

« Souvent j'avais songé à fuir la persécution de mes ennemis en allant vivre chrétiennement sur quelque terre infidèle. Eh bien, je tombai au couvent de Rhuys, entre les mains meurtrières de chrétiens et de moines mille fois pires et plus féroces que les païens, et qui allèrent jusqu'à menacer ma vie du poignard et du poison. »

Abailard poursuivi par les moines de Rhuys.

Telle était la situation désespérée d'Abailard, lorsque le véritable Paraclet, le consolateur invoqué par lui-même, vint suspendre un peu tant de douleurs... Chassées du couvent d'Argenteuil par les moines de Saint-Denis, qui s'étaient emparés de leur demeure et de leurs terres, les religieuses dont Héloïse était devenue prieure se trouvaient sans asile. A cette nouvelle, Abailard s'élance du monastère de Rhuys, et court offrir à sa sœur en Dieu le Paraclet abandonné. Lui-même y reçoit et y installe le pieux troupeau d'Héloïse. La donation, approuvée par l'évêque, est confirmée par le pape, et bientôt la piété publique enrichit le pauvre sanctuaire.

Ce fut entre Abailard, supérieur de Saint-Gildas de Rhuys, et Héloïse, abbesse du Paraclet, que s'échangèrent les fameuses lettres qui sont le plus merveilleux testament de l'amour et du génie. Sous la plume d'Abailard s'amassent toutes les ombres de la douleur, avec ce rayon d'en haut sur lequel descend l'espérance, comme dans les portraits d'anachorètes peints par les vieux maîtres espagnols. Si vous avez aimé, si vous avez souffert, penchez-vous sur ce texte mort, et vous y sentirez palpiter la vie. Au milieu de chaque

page ruisselle un torrent de larmes. Sous chaque phrase s'entr'ouvre une plaie immense. A travers chaque mot suinte une goutte de sueur ou de poison. Oh ! que cet homme a bien le droit de demander aux passants, comme Jérémie : « Connaissez-vous une souffrance égale à ma souffrance? » Malheur aux cœurs glacés qui n'ont pas l'intelligence du langage d'Abailard, qui osent reprocher au moine défaillant de Rhuys la dureté du brillant séducteur d'Héloïse ! Ceux qui ne trouvent pas ce calme apparent de l'homme de Dieu plus terrible que l'agitation de l'amant, ceux qui ne devinent pas l'agonie d'une âme blessée à mort sous le pieux arrangement de ces admirables sermons, ceux-là n'entendraient pas, au milieu du silence de la nuit, les âmes des trépassés gémir dans les cimetières...

Dans les lettres d'Héloïse, au contraire, la douleur et la passion éclatent à chaque ligne. Ni le remords, ni la pénitence, ni la pensée du ciel, ne peuvent comprimer cette tendre explosion. Rien ne saurait faire oublier à la femme d'Abailard ses heures d'ivresse : elle a beau contempler Dieu, elle ne le voit qu'à travers son époux. Et, chose incroyable, jamais cette passion qui bouleverse son âme ne jette le moindre trouble dans son style. Ses belles phrases défilent devant vous avec la grâce éternelle des nymphes du Parthénon ! Héloïse marche jusqu'au bout dans son amour pour son mari, avec la confiance d'une sainte qui accomplit la loi de Dieu.

Quelques passages de ces lettres immortelles en diront plus que toutes nos réflexions. Voici comment elle supplie Abailard de lui écrire, et comment elle lui rappelle ses titres à cette consolation :

« Cher, cher[1], vous le savez et personne ne l'ignore, en vous perdant j'ai tout perdu. Plus mes peines sont poignantes, plus elles réclament une consolation efficace. Et ce n'est point d'une autre personne, c'est de vous que je l'attends, afin que de la source de mes chagrins découle aussi le bienfait de la guérison. Vous seul pouvez m'attrister, seul me rendre joyeuse ou endormir mes souffrances. Vous y êtes seul obligé, car j'ai comblé, je puis le dire, la mesure de vos volontés, et, plutôt que de les contrarier en quoi que ce fût, j'ai eu le courage de me perdre moi-même pour vous obéir. Jamais, Dieu le sait, je n'ai cherché autre chose en vous que vous-même. C'est vous, vous seul, non vos biens que j'aimais. Je n'ai point consulté les droits du mariage, ni le douaire, ni mes plaisirs ou mes volontés; c'est les vôtres, vous le savez bien, que je me suis étudiée à satisfaire. Quoique le nom d'épouse soit jugé plus saint et plus solide, un autre aurait toujours été plus doux à mon cœur, espérant que, plus je me ferais humble et petite, plus je m'élèverais en grâce et en faveur auprès de vous, et que, bornée à ce rôle, j'entraverais moins vos glorieuses destinées. Je prends Dieu à témoin que si Auguste, maître suprême de l'univers, m'avait offert l'insigne honneur de son alliance, en mettant pour toujours à mes pieds

[1] *Epistolæ Heloissæ*. Manuscrit 2925 de la Bibliothèque royale, publication de E. Oddoul.

l'empire du monde, j'aurais accepté avec plus de joie et d'orgueil le nom de votre servante que le titre d'impératrice.

« Par ce Dieu même auquel vous vous êtes consacré, je vous conjure de me rendre votre présence de la manière qui vous est possible, c'est-à-dire par la vertu consolatrice de quelque lettre. Autrefois, lorsque vous vouliez m'entraîner dans les jouissances mondaines, vous me visitiez sans cesse par vos lettres ; chaque jour vos chansons plaçaient dans toutes les bouches votre Héloïse ; toutes les places, toutes les maisons retentissaient de mon nom. N'est-ce pas aujourd'hui un plus saint emploi pour votre éloquence de me porter vers le ciel que de me provoquer jadis à de profanes plaisirs? Adieu, vous êtes tout pour moi...

« Que je suis loin de votre repentir et de votre tranquillité. Le Dieu vengeur le sait ; toute ma vie, j'ai plus redouté de vous offenser que de l'offenser lui-même. C'est à vous bien plus qu'à lui que j'ai désiré de plaire.... N'ayez donc pas tant de confiance en moi, de peur que vous ne cessiez de me secourir ! Non, je ne suis pas guérie ; ne me privez donc pas de la douceur du remède. Non, je ne suis pas forte, ne différez donc pas de me venir en aide. Je ne puis me défendre d'aimer et de rappeler ce bonheur qui ne reviendra plus. Pendant la solennité même du divin sacrifice, ces tableaux charmants captivent tellement mon cœur, que j'en suis occupée plus que la sainte oraison. Ne m'envoyez donc point au combat ; je ne cherche pas la couronne de la victoire : il me suffit d'éviter le danger. Que Dieu me place avec vous dans le moindre coin du Paradis, je serai satisfaite. »

Telle était l'âme d'Héloïse, la plus grande âme qui ait jamais aimé !... Personne ne nous reprochera la longueur de ces détails : l'histoire d'une telle femme ne vaut-elle pas l'histoire d'un prince ou d'un guerrier : que sont les combats de la lance et de l'épée près des combats du cœur d'Héloïse?

Or, pendant que ces lettres volaient du Paraclet à Saint-Gildas, un nouvel orage, le plus terrible de tous, se formait sur la tête d'Abailard. Il avait repris plusieurs fois son enseignement, plus renommé que jamais, et cité encore en 1136 par Jean de Salisbury, comme « celui du plus illustre, du plus admirable et du premier de tous les docteurs !... » D'un autre côté, ses ouvrages, notamment sa nouvelle *Théologie chrétienne*, parcouraient le monde à grand bruit. « Ils passent les mers et volent au delà des Alpes, écrivait l'abbé de Saint-Thierry, on les publie, on les enseigne, on les soutient librement. Sa Théologie est en faveur jusque dans Rome : les écoliers, non-seulement dans les écoles, mais dans les carrefours, et non-seulement les écoliers, mais les enfants, les simples d'esprit, dissertent en tout lieu, touchant la sainte Trinité !... Il fouille enfin jusqu'aux entrailles les secrets éternels de Dieu !... » Telle était, en effet, l'audace du génie d'Abailard, et ce fut là sa grande faute : il prétendait expliquer la foi par la raison, la religion par la philosophie, la morale par l'humanité. En un mot, il émancipait l'intelligence humaine, en lui donnant

le droit d'examiner les choses divines. Il relevait l'esprit de l'homme agenouillé devant les mystères catholiques, et, soulevant le voile sacré du tabernacle, il disait à tous, non plus : *Croyez pour comprendre;* mais bien : *Comprenez pour croire : la foi est l'estimation des choses invisibles.* Si une telle doctrine ne faisait que fortifier les esprits éminents, comme Abailard, on sent combien elle était périlleuse pour les esprits inférieurs, et quelles profanations elle entraînait dans la pratique. Chacun pouvait discuter et, pour ainsi dire, manier les choses saintes... Les mystères les plus redoutables étaient abordés face à face. Le sanctuaire était enlevé de force. Le saint des saints traînait dans la rue.

L'homme qui fut le plus vivement ému de ce scandale dominait alors l'Eglise entière du fond de l'abbaye de Clairvaux. On a reconnu le grand saint Bernard, l'apôtre de la foi par excellence. Prévenu et frappé par lui-même des dangers de la libre interprétation d'Abailard, il obéit à sa conscience en le dénonçant au pape, comme son adversaire obéit à la sienne en défendant ses doctrines.

Depuis les premiers temps du christianisme, l'Occident n'avait pas vu de spectacle plus solennel. Abailard trouvait enfin un rival qui allait devenir son maître. Toute la chrétienté fut attentive à ce combat de géants. On vit le camp des philosophes se ranger derrière l'abbé de Rhuys, le camp des ascétiques se grouper autour de l'abbé de Clairvaux ; et, justice admirable à rendre aux deux partis, la foi était la même chez les uns et chez les autres.

Tout était contraste entre Abailard et Bernard, dans la vie comme dans les doctrines. Né à Dijon en 1091, douze ans avant son rival, Bernard de Fontaines, élève de la puissante maison de Cîteaux, était une nature contemplative et tendre, chez laquelle l'esprit avait d'abord dompté les sens, au point d'avoir pris tout plaisir en horreur. « Bernard, qu'es-tu venu faire ici-bas? » se demandait-il dès l'enfance, en aspirant déjà vers l'inconnu. A vingt-deux ans, il entraîne au cloître avec lui son père, sa mère, ses frères, son oncle et ses amis. De là, l'odeur de sa sainteté se répand malgré lui dans le monde. Les rois le consultent ; mitres et tiares sont déposés à ses pieds. Il refuse tout honneur pour s'humilier, toute joie pour souffrir ; mais il devient omnipotent malgré lui-même. Il fait sortir et rentrer les armées du roi de France. Un schisme éclate-t-il entre deux papes, il prend Innocent par la main, et fait tomber à genoux l'Italie entière... On accourt baiser sa robe. Des miracles marquent tous ses pas. Et, au milieu de tant de bruit et de grandeur, il ne cesse de converser avec Dieu sur les hauteurs de l'extase. Il côtoie tout un jour le lac de Lausanne, et le soir il en demande le chemin. De quoi vit-il? On l'ignore... Son estomac rejette tout aliment. Il puise ses forces dans la Bible et l'Evangile. Pâle et maigre, nerveux et blanchi avant l'âge, cet homme, qui « pouvait à peine se tenir debout, » avait prêché la croisade à cent mille âmes. Et quelles prédications que les siennes! C'était, dit son biographe latin, comme une loi de feu qui sortait de sa bouche. Après ses sermons, ses auditeurs couraient par milliers aux monastères. Il fallut fonder à Juilli un couvent pour les femmes

dont les maris avaient suivi Bernard à Cîteaux et à Clairvaux. Lorsqu'il passait, les mères attachaient leurs enfants, les femmes retenaient leurs maris, de peur qu'il ne les leur enlevât par ses paroles. Et lui, quand il avait jeté à la multitude ce charme terrible, il revenait à sa *Vallée d'Absinthe* s'enfermer dans sa petite loge de feuilles et de broussailles.

Abailard et Héloïse au Paraclet. — Page 161.

Cette loge était trop voisine du Paraclet, pour le malheur d'Abailard. Dans une première visite, Bernard fut frappé de la sagesse et de la piété d'Héloïse... Mais bientôt un mot changé à l'Oraison dominicale vint éveiller ses soupçons. De là l'examen rigoureux des livres d'Abailard et sa traduction devant le concile de Sens (1140) en présence du roi de France, des comtes de Champagne et de Nevers, d'une foule d'évêques et d'abbés. Abailard et Bernard joutèrent publiquement d'éloquence... et pour la première fois Abailard fut vaincu! Cet esprit qui avait toujours triomphé de la violence devait succomber à la modération... Bernard parla en Père de l'Eglise, et Abailard n'osa se défendre en orateur... « Son beau génie se troubla devant le sens droit et le caractère sacré de son adversaire... » Il fut condamné, mais il emporta l'admiration de Bernard lui-même. Recueilli à Cluni par l'abbé Pierre le Vénérable, sa soumission lui mérita bientôt le pardon de l'Eglise et l'amitié de son saint accusateur. Il trouva enfin quelques jours de repos; et, de peur de nouveaux troubles, il alla chercher en Dieu la paix éternelle, le 21 avril 1142, à l'âge de soixante-trois ans[1].

[1] Lobineau, 140, etc. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XIII, p. 507. — Abailard, *Liber calamitatum mearum*, p. 10. — Michelet, *Hist. de France*, t. II, p. 288, et *Heloissæ Epistolæ*, I, p. 45.

Il y avait longtemps qu'Abailard avait adressé à Héloïse ce testament sublime : « Prouvez à votre époux, éloigné de votre présence, toute la sincérité de votre tendresse, en ajoutant à vos heures canoniales la prière suivante : *Préservez, mon Dieu, de tout danger votre serviteur qui espère en vous*, etc... Et si le Seigneur me livre aux mains de mes persécuteurs, enseveli ou abandonné, que mon corps, je vous en supplie, soit transporté par vous dans votre cimetière... Et témoignez-moi, quand je serai mort, combien vous m'avez chéri vivant, par le secours particulier de vos prières. »

Dès qu'Héloïse apprit la fatale nouvelle, elle demanda le corps de son époux à Pierre le Vénérable... Gloire à jamais à l'homme de Dieu, qui répondit par ces paroles de tendre compassion :

« Moi, Pierre, abbé de Cluni, qui ai admis Pierre Abailard comme moine, et qui ai concédé son corps, *transporté furtivement*, à Héloïse, abbesse du Paraclet ; par l'autorité du Dieu tout-puissant et de tous les saints, je déclare d'office Abailard absous de tous ses péchés[1]. »

Héloïse déposa sur le tombeau de son mari cette absolution écrite et scellée de la main de Pierre le Vénérable ; et vingt et un ans après, âgée aussi de soixante-trois ans, elle descendit dans le même tombeau.

On lit dans une vieille chronique de Saint-Martin de Tours (*Canonicus Santi Martini Turonensis, in chronico ad annum* MCXL) : « Héloïse avait fait graver ce distique sur le tombeau d'Abailard :

« EST SATIS IN TITULO : PETRUS HIC JACET ABÆLARDUS,
CUI SOLI PATUIT SCIBILE QUIDQUID ERAT.

(Un nom suffit à la gloire de ce tombeau : Ci-gît Pierre Abailard ;
Seul il a su tout ce qu'il était possible de savoir.)

« On rapporte que, touchant à sa dernière heure, elle ordonna que son corps fût déposé, après sa mort, dans le tombeau de son mari. Sa volonté fut exécutée. Mais quand elle fut portée dans le tombeau, et que le cercueil fut ouvert, Abailard, qui était mort longues années auparavant, étendit les bras vers elle pour la recevoir, et les referma dans cet embrassement. *Elevatis brachiis illam recepit, et ita eam amplexatus brachia sua strinxit.* »

Sauvés de la destruction en 1792 par la piété publique, les restes d'Héloïse et d'Abailard ont été successivement transférés à Nogent, au Musée français de Paris, au mont-de-piété, au cimetière du Mont-Louis, et enfin au cimetière du Père-Lachaise, où ils reposent dans l'élégante chapelle construite par M. Alex. Lenoir avec les débris du Paraclet.

Après six cent quatre-vingt-dix ans, la jeunesse apporte encore chaque

[1] Le pieux abbé ajoutait dans sa lettre qu'il s'occuperait de l'avenir d'Astrolabe, fils d'Héloïse et d'Abailard. Astrolabe obtint en effet un canonicat à Nantes, vers 1150.

matin des couronnes à ces mânes immortels. De toutes nos légendes amoureuses, celle d'Abailard et d'Héloïse est la seule qui ait survécu dans le cœur du peuple.

Une telle gloire ne vaut-elle pas bien celle d'avoir fondé l'université de Paris, cette école de l'Europe, et d'avoir été, avec saint Bernard, dans l'ordre intellectuel, le plus grand personnage du douzième siècle?

Pour retomber d'Abailard à Conan le Gros, il nous reste à rappeler que la seconde croisade avait eu lieu vers 1145, sous la conduite du jeune roi de France Louis VII. Malgré les troubles du pays, les Bretons que nous avons nommés, et quelques autres dont les noms sont restés inconnus, « furent généreusement de la partie, comme dit Lobineau, mais ni eux ni les autres n'en rapportèrent beaucoup de gloire, par un secret de la Providence qu'il ne nous est pas permis de pénétrer. » On sait, en effet, que cette malheureuse expédition n'eut d'autre résultat qu'une victoire de Louis VII près du Méandre, et la destruction de l'armée française et allemande.

Tombeau d'Héloïse et d'Abailard, au Père-Lachaise. — Page 166.

Tour d'Elven.

CHAPITRE SEPTIÈME

Système féodal : — Tableau de la France. — La Féodalité en Bretagne : — Code d'Hoël-dda. — *Le brenin et sa cour.* — *Les lois du pays.* — *Le livre du Juge.* — Alleux et Fiefs : — Maisons féodales. — Les neuf barons. — Les officiers des ducs. — Les Rois et les Ducs : — États, — Gouvernement, — Cour. — Les droits féodaux : — Prérogatives des barons et des seigneurs, — Impôts et Juridictions, — Guerres privées, — Justices, — Parlement, — Droits divers. — La Chevalerie : — Pages, — Ecuyers, — Chevaliers, — Tournois, — Costumes des nobles, — Sceaux, — Armoiries. — Le Clergé : — Evêques, — Chapitres, — Chanoines, — Recteurs, — Vicaires, etc. — Droits ecclésiastiques. — Les Moines : — Leurs bienfaits, — Leurs droits, — Leur puissance, — Leurs désordres. — Habits religieux. — Les Vassaux : — Vavasseurs, — Paysans. — Les Femmes et le Mariage. — Sciences et arts. — Commerce. — Marine. — Mœurs et Usages.

SYSTÈME FÉODAL

Avant d'exposer les institutions et les mœurs qui avaient remplacé ou plutôt qui avaient complété en Bretagne les institutions et les mœurs gauloises ; en un mot, avant de tracer le tableau que nous avons promis des développements de la féodalité chez nos aïeux, depuis la colonisation bretonne jusqu'à la fin du onzième siècle, nous devons expliquer en peu de mots ce qu'était la féodalité en général ; on comprendra mieux ensuite ce qu'elle fut particulièrement en Bretagne, et quelle différence profonde séparait, à cet égard, la Bretagne de la France.

« N'avez-vous pas quelquefois admiré, dit M. Monteil dans son inimitable

langage, cette grande vitre ronde, cette grande rose qui couronne la principale porte de l'église de Saint-Martin de Tours? N'avez-vous pas remarqué qu'elle était composée d'autres roses moins grandes, composées elles-mêmes d'autres roses moins grandes encore, qui en contenaient un grand nombre de petites, remplies de verres de diverses couleurs? C'est l'image de la grande monarchie féodale sous-divisée en monarchies moins grandes, en fiefs de la couronne sous-divisés en d'autres monarchies moins grandes encore, en arrière-fiefs qui renferment ce nombre infini de petites monarchies, c'est-à-dire de simples fiefs, de simples seigneuries, où se trouve le peuple dans diverses conditions, dans divers états. Concevez maintenant l'admirable ordonnance de ce système : le peuple, les seigneurs du peuple, les seigneurs des seigneurs du peuple, les barons, les seigneurs des barons, les comtes, le seigneur des comtes, le seigneur de tous les seigneurs, le chef-seigneur, le seigneur souverain, le roi. Voyez comme à cet ordre tiennent ces nombreux liens qui unissent les hommes entre eux, qui multiplient leurs mutuels rapports de bienveillance et d'amitié, qui établissent entre tous les membres de l'Etat, depuis le premier jusqu'au dernier, depuis le roi jusqu'au plus pauvre serf, un continuel commerce de services reçus et rendus ; car, si les serfs et les tenanciers sont obligés de donner une partie de leur blé, de leur vin, de leurs bestiaux et de leur travail à leur seigneur, à son tour leur seigneur est obligé de défendre les champs, les vignes, les troupeaux et la personne des serfs et des tenanciers, et de les secourir dans leurs pertes, leurs accidents et leurs malheurs. En même temps, si le seigneur est obligé, d'un autre côté, à servir de ses armes et de ses conseils le baron, à son tour le baron est obligé de protéger le seigneur contre la malveillance, les usurpations et les attaques des autres seigneurs : mêmes obligations du baron envers le comte, du comte envers le baron, du comte envers le roi, du roi envers le comte. Et, chose admirable! l'effet nécessaire de cette grande combinaison politique, c'est le bonheur de chacun en particulier et de tous en général. En effet, le roi, étant propriétaire des fiefs des comtés, a intérêt que les comtés soient riches et prospèrent: les comtes ont le même intérêt à l'égard des baronnies, les barons à l'égard des seigneuries, les seigneurs à l'égard des serfs, des tenanciers, c'est-à-dire du peuple. Plus ce peuple sera bien nourri, bien vêtu, plus il sera riche, ou, ce qui revient au même, plus il sera heureux, plus le seigneur sera lui-même riche et heureux : ainsi en remontant.

« Qui ne voit que, dans cette merveilleuse hiérarchie, tous les chefs ont les mains liées pour faire le mal, pour détériorer leur fief, et qu'ils ont les mains entièrement libres pour faire le bien, pour améliorer leur fief, qui, de différentes manières, appartient à différents maîtres? »

Voilà l'ensemble du système féodal défini de main de maître. Il nous reste à en rappeler l'origine et à en détailler les effets.

Cette origine, nous l'avons montrée clairement dans les vieilles institutions

de la Gaule et surtout des deux Bretagnes, dans cette vaste association des clients et des patrons, dans cette hiérarchie des princes, des hommes libres, des ambactes, des quasi-esclaves, *pene servorum*, et des esclaves proprement dits; dans cette division de la Gaule en cités, en bourgs, en villages, en familles, en factions superposées les unes aux autres; dans cette distinction des terres libres (alleux) et des terres serviles; dans cette limitation des pouvoirs des rois par les assemblées des nobles; enfin dans ce dévouement de l'homme à l'homme qui, le christianisme aidant, devait enfanter la chevalerie.

Quand la conquête et la civilisation romaines passèrent comme un torrent sur cet état de choses, elles le modifièrent profondément sans doute, mais on a vu qu'elles ne purent l'anéantir. L'Armorique et l'île de Bretagne surtout, on s'en souvient, gardèrent le germe puissant de la féodalité sous la culture latine. Puis vinrent la dissolution de l'Empire et les invasions barbares qui bouleversèrent toute l'Europe. Pendant cette époque de transition, il n'y eut, pour ainsi dire, pas de société dans la Gaule. Hommes et choses furent confondus, six siècles durant, dans un chaos inextricable. Philosophie grecque, théologie chrétienne et théocratie druidique, royauté impériale et germanique, aristocraties gauloise et franke, municipalités et assemblées nationales, lois romaines et barbares, leudes et aliranns, curiales et colons, prêtres et laïques, vainqueurs et vaincus, tout se trouvait dans un état de fluctuation continuel, s'amalgamant ou se combattant au hasard, vivant au jour le jour, et se transformant à chaque aventure, comme la mer sous un coup de vent. Enfin Charlemagne parut, qui, pour un moment, rallia tous ces éléments autour de son sceptre impérial. Mais bien mieux que Charlemagne lui-même, et après le démembrement de ses vastes États, la religion qui avait sauvé l'homme, le christianisme, vint sauver aussi la société. L'Église, qui avait donné la Gaule à Clovis, donna le système féodal à l'Europe. Elle prit les restes de la civilisation romaine, les commencements de la civilisation germanique, et réveillant par-dessus tout le vieil esprit gaulois de confédération et de hiérarchie, de dévouement et de solidarité, elle forma, non pas une constitution fixe et régulière, non pas un code écrit et juré, mais un assemblage de coutumes si justement adaptées aux hommes et aux choses du moyen âge, qu'elles reçurent universellement la consécration de l'usage.

Les nations qui, de tant de fractions hétérogènes, de tant de petits et grands fiefs, devaient former, en *s'unifiant* de siècle en siècle, la monarchie française, se composèrent d'abord des aristocraties cléricale et laïque, « toutes deux nombreuses, égales, fières de leurs propriétés, de leurs demeures fortifiées, de leurs âmes. » La population noble des Gaules s'élevait dès lors à plus d'un million d'individus, le nombre des guerriers dépassait cent mille. On comptait à peu près soixante-dix mille fiefs, dont trois mille titrés, et parmi ceux-ci près de quatre-vingts à cent États souverains, grands ou petits. On peut

évaluer approximativement la population cléricale au onzième siècle d'après le relevé suivant, fait en 1420 : trente mille quatre cent dix-neuf églises curiales, dix-huit mille cinq cent trente-sept chapelles, quatre cent vingt cathédrales, deux mille huit cent soixante-douze abbayes ou prieurés, neuf cent trente et une maladreries. Jacques Cœur et la Satire Ménippée portèrent le nombre des clochers en France jusqu'à un million sept cent mille.

Sur les quatre-vingts ou cent Etats féodaux, il y avait neuf principaux États, dont les souverains étaient à peu près indépendants du souverain par excellence, qui s'appelait le roi.

Ces Etats étaient :

1° Le DUCHÉ DE BRETAGNE ;
2° Le duché de Normandie ;
3° Le duché de Bourgogne ;
4° Le duché d'Aquitaine ;
5° Le duché de Gascogne ;
6° Le comté de Toulouse ;
7° Le comté de Flandre ;
8° Le comté de Vermandois ;
9° Le comté de Paris, dont les souverains devinrent rois de France avec Hugues Capet, — noyau de l'unité politique et de la nationalité française.

Ces neuf principaux souverains avaient d'autres souverains pour vassaux et relevaient quelquefois les uns des autres, suivant la chance de la guerre, des traités et des mariages. Ainsi, nous avons vu les ducs de Bretagne relever nominalement des ducs de Normandie. Les comtes d'Anjou relevaient des rois de France. Les comtes d'Angoulême, de la Marche, du Périgord, relevaient des ducs d'Aquitaine. Les comtes d'Armagnac et de Bigorre relevaient des ducs de Gascogne, etc.

Pairs entre eux et le plus souvent ennemis, les grands vassaux n'avaient rien de commun que la suzeraineté. Il en était ainsi de leurs vassaux et arrière-vassaux, tous seigneurs par leurs terres, jusqu'au propriétaire du plus petit fief. Cependant, comme l'a dit M. Guizot, cette échelle ne fut jamais complète. Il y eut toujours dans la hiérarchie féodale une multitude d'exceptions, de caprices et d'incohérences, qui tenaient à l'essence même du système, l'indépendance individuelle. L'association des possesseurs, fondée sur les hasards de la guerre et des localités, ne fut jamais sincère ni durable : c'est ce qui empêcha le système féodal de produire une société régulière, et permit à la royauté de l'absorber dans son unité puissante. Toutefois la féodalité était assez puissante elle-même pour que cette absorption ait duré près de sept cents ans.

Ducange a compté, dans la France féodale, jusqu'à quatre-vingts espèces de possesseurs de fiefs. On peut les réduire à cinq classes :

1° Les vassaux souverains, depuis pairs de France ;

2° Les possesseurs de fiefs à grande mouvance (haute noblesse) ;

3° Les possesseurs de fiefs de bannière, ou bannerets, qui devaient à leur seigneur suzerain de dix à vingt-cinq hommes ;

4° Les possesseurs de fiefs de haubert, ou chevaliers, qui devaient un cavalier armé avec deux ou trois valets ;

5° Les possesseurs de fiefs d'écuyer, qui devaient un vassal en armes.

Seigneurs féodaux.

Quelque arides que paraissent ces détails, ils sont indispensables à l'intelligence de l'histoire : nous ne saurions les compléter avec plus de précision que par les tableaux suivants, indiquant les États de la France jusqu'à leur fusion les uns dans les autres, ou leur réunion à la couronne[1].

[1] V. l'*Hist. de la civilisation en France*, de M. Guizot, et l'*Hist. des Français*, de M. Lavallée.

PRINCIPAUX ÉTATS DE LA FRANCE SEPTENTRIONALE.

DUCHÉ de BRETAGNE.	DUCHÉ de NORMANDIE.	DUCHÉ de BOURGOGNE.	COMTÉ de FLANDRE.	COMTÉ de VERMANDOIS.	DUCHÉ de FRANCE.	COMTÉ D'ANJOU.
Après plusieurs siècles de révolutions, il est affranchi et gouverné, en 810, par Nominoé, qui a dix-neuf successeurs, jusqu'à Conan IV, dont la fille épouse Guy de Thouars. Il vient de ce mariage une fille qui épouse Pierre de Dreux en 1213; alors commence une nouvelle lignée de treize ducs jusqu'à Anne, qui épouse les rois de France Charles VIII et Louis XII. La fille de Louis XII et d'Anne épouse François Ier, et la Bretagne est ainsi réunie définitivement à la couronne en 1532.	Son premier duc est le Normand Roll, en 912; il a six successeurs, jusqu'à Guillaume le Bâtard, qui devient roi d'Angleterre. Celui-ci a pour successeur Guillaume II, et après lui Henri Ier, dont la fille épouse Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, en 1127. Ce dernier a trois successeurs, jusqu'à Jean sans Terre, sur lequel la Normandie est conquise par Philippe II, roi de France, et réunie définitivement à la couronne en 1204.	Son premier duc est Richard le Justicier, institué par Charles le Chauve, en 877; son fils Raoul est roi de France. Après celui-ci, Hugues, duc de France, s'empare de la Bourgogne en 938, et la laisse à Henri, son fils, qui meurt sans postérité. Robert, roi de France, en hérite, et son fils Robert y est établi en 1052. Celui-ci commence une lignée de douze ducs, qui finit à Philippe de Rouvre, en 1361. Alors, Jean, roi de France, hérite de la Bourgogne et la donne à son fils Philippe le Hardi, qui a trois successeurs, après lesquels Louis XI réunit le duché à la couronne en l'année 1479.	Il commence, en 862, par Baudouin Ier, qui a dix successeurs, jusqu'à Charles le Bon, mort sans enfants en 1127. Le comté passe, par les femmes, en 1128, dans la maison d'Alsace, qui donne six comtes; en 1280, dans la maison de Dampierre, qui donne quatre comtes; en 1384, dans la maison de Bourgogne-Valois, qui donne quatre comtes; en 1477, dans la maison d'Autriche, qui le garde jusqu'en 1797, sauf la partie méridionale, réunie par Louis XIV à la couronne. C'est le seul État de l'ancienne France féodale qui n'ait pas été réuni intégralement à la France monarchique.	Les premiers comtes, outre le Vermandois, possédaient le Valois, l'Amiénois, la Champagne, la Brie, etc. Cet État commence par Herbert Ier, petit-fils de Bernard, roi d'Italie, qui a pour successeur Herbert II, après lequel les États des comtes de Vermandois se divisent, en 945, en plusieurs comtés, dont les principaux sont : **COMTÉ de VERMANDOIS.** Il eut neuf comtes, jusqu'en 1191, où la dernière héritière, Aliénor, le céda à Philippe II, qui le réunit à la couronne. **COMTÉ de CHAMPAGNE.** Il passa dans la maison de Blois en 1019, et eut douze comtes, jusqu'en 1284, où la dernière héritière épousa Philippe IV, qui le réunit à la couronne.	On lui donne pour premier duc Robert le Fort, dont les fils, Eudes et Robert, furent rois de France. Hugues le Grand, fils de Robert, eut pour fils Hugues Capet, qui se fit élire roi; et alors le duché de France fut le royaume de France.	Le premier comte est Ingelger, en 870; il eut neuf successeurs, jusqu'à Henri Plantagenet, qui devint roi d'Angleterre. Celui-ci eut pour successeur Richard, et, après lui, Jean, qui se laissa enlever l'Anjou par Philippe II, roi de France. Ce comté fut donné par Louis IX à l'un de ses frères, et réuni définitivement à la couronne de France par Louis XI.

PRINCIPAUX ÉTATS DE LA FRANCE MÉRIDIONALE.

DUCHÉ OU MARQUISAT de GOTHIE OU DE NARBONNE.	COMTÉ de TOULOUSE.	DUCHÉ de GASCOGNE.	DUCHÉ de GUIENNE OU D'AQUITAINE.
Il comprenait les comtés de Narbonne, de Béziers, d'Agde, de Lodève, de Maguelonne et de Nimes. Après la mort du duc Bernard, réputé l'amant de Judith, ce pays eut cinq ducs de diverses familles, dont le dernier fut Bernard II, comte de Poitiers, tige des ducs d'Aquitaine, et l'un des trois marquis Bernard. Après lui vint, en 872, Bernard III, dit *Plantevelue*, comte d'Auvergne, fils, dit-on, du premier Bernard, et aussi l'un des trois marquis. Bernard Plantevelue eut pour successeur son fils Guillaume le Pieux, qui mourut sans enfants, en 918, et le duché tomba ainsi dans la maison de Toulouse.	Il comprenait les comtés de Toulouse, d'Alby, d'Uzès et de Viviers, avec la suzeraineté sur ceux de Foix, de Carcassonne et de Rasez; ses comtes possédaient en outre les comtés de Rodez et de Cahors; ils acquirent, en 918, le duché de Gothie; en 1125, le marquisat de Provence; en 1196, le comté d'Agen, et en 1204, le Gévaudan. On les appelait vulgairement les *comtes-ducs-marquis*. Le premier comte est Raymond Ier, en 852, frère de Frédélon, institué par Charles le Chauve. Il a douze successeurs, dont le dernier est Raymond VII. Celui-ci cède la moitié de ses États à Louis IX, en 1229; l'autre moitié passe à sa fille, qui épouse un frère de Louis. Ce dernier meurt sans postérité, et ses États sont réunis à la couronne de France en 1271.	Il comprenait la Gascogne, le Bordelais, l'Armagnac, la Limagne, etc., avec la suzeraineté sur le Comminges, le Bigorre, le Béarn, etc. Cet État commence, en 768, par Loup Ier, cousin du fameux Waiffre. Il a quatre ducs de cette famille jusqu'en 819; puis cinq ducs amovibles jusqu'en 872. — Alors Sanche Mitarra, descendant de Loup Ier, commence la lignée des ducs héréditaires, qui sont au nombre de huit, et qui finissent en 1036, par Bérenger, mort sans enfants. Le duché passe alors dans la maison d'Aquitaine.	Il comprenait les comtés de Poitou, de Limousin, de Saintonge, avec la suzeraineté sur la Marche, l'Angoumois, le Périgord, l'Auvergne, le Vélay. Cet État commence, en 880, par Rainulf, fils de Bernard II, marquis de Gothie. Il se joint au duché de Gascogne en 1036, et a onze ducs héréditaires jusqu'à Guillaume X, dont la fille, Aliénor, épouse, en 1052, Henri Plantagenet, comte d'Anjou et roi d'Angleterre, et lui apporte ses États. Les comtés de Poitou, de Limousin, de Saintonge, d'Auvergne, sont conquis par les rois de France Philippe II, Louis VIII et Louis IX; mais la Guienne et la Gascogne ne sont définitivement réunies à la couronne de France que par Charles VII.

Le clergé marchait de pair avec les barons, dans le système féodal, « sinon comme corps, du moins comme propriétaire. » Les évêchés et les abbayes étaient des seigneuries féodales, tout comme les seigneuries laïques, exerçant les mêmes droits sur leurs terres et leurs vassaux. Quelques-unes même avaient une supériorité notable, c'est qu'elles ne relevaient ou prétendaient ne relever que du saint-siége, c'est-à-dire de Dieu. Mais les rois profitaient de la non-hérédité des fiefs ecclésiastiques pour les transmettre à prix d'argent. On sent combien de troubles, de querelles, de procès, devaient naître de cette lutte ou de cette confusion des deux pouvoirs spirituel et temporel, de cette dépendance politique des évêques comme propriétaires, et de leur supériorité religieuse comme pasteurs.

Tout, dans le système féodal, devint matière à fiefs ou en prit la forme, meubles et immeubles. La terre seule donna valeur à l'homme ; sans elle on n'avait pas même de nom. C'est là le grand caractère de la féodalité[1].

Le vassal rendait *hommage* au seigneur, qui lui donnait l'*investiture*, ou le droit de posséder. L'hommage était *simple* ou *lige*. « Celui qui rend l'hommage simple, dit Chantereau, a son épée au côté, se tient debout et a la main libre, sans s'obliger à servir envers et contre tous. Celui qui rend foi et hommage ligement doit être sans éperons, à genoux, les mains jointes dans celles du seigneur. » L'hommage simple, entièrement honorifique, était une alliance et promesse de féauté qui n'obligeait à aucun service effectif : c'était l'hommage des grands vassaux envers le roi de France. L'hommage lige engageait le vassal à servir son seigneur envers et contre toute créature qui pût vivre et mourir, « à défendre son corps et son honneur, à le tirer de prison, à le délivrer de danger, à se mettre en otage pour lui. — Je deviens votre homme de vie et de membres, » disait l'homme lige dans son serment d'hommage. Il devait à son seigneur des services de guerre pour un certain temps et un certain nombre d'hommes ; il devait assister à ses plaids et lui payer des aides pour le délivrer de prison, armer son fils et marier sa fille.

La vassalité était moins une servitude qu'une association. Les plus puissants n'en rougissaient point. Les rois de France relevaient de l'abbaye de Saint-Denis pour le Vexin. « Autant l'homme doit de foi et de loyauté au sire, autant le sire en doit à son homme. Entre l'un et l'autre il n'y a que la foi. »

Le jugement par les pairs était toute la justice féodale. « L'offensé, vassal ou seigneur, s'adresse à l'assemblée, ou cours des pairs, qui seule juge. » Si le seigneur refuse justice ou rend un jugement qui déplaît, le vassal porte plainte au seigneur suzerain, en *défaut de droit* ou en *faux jugement* ; et

[1] Le seigneur avait un moulin banal où tout le monde était obligé de venir moudre son blé; un four banal où tout le monde était obligé de venir cuire son pain; et chacun de payer le droit de mouture et de cuisson. Le seigneur touchait les amendes prononcées par le juge en son nom. Il affermait les places aux halles. Il avait droit d'étang, de garenne, de fuie, de garde, de péage, de pesée, etc., etc., etc. (Monteil, *Matériaux manuscrits*, t. I, p. 250.)

celui-ci juge de nouveau l'affaire avec ses pairs. Enfin, si ce jugement définitif ne satisfait pas, comme il n'y a pas de force publique capable de le faire exécuter, on a recours au droit naturel de la force privée : c'est la guerre ou bien le combat singulier. Les barons préféraient ce dernier expédient. La guerre et le combat judiciaire devinrent des institutions réglées, dont l'influence a laissé le duel dans nos mœurs.

Telles étaient les classes des hommes libres et égaux, des maîtres et des possesseurs. Les classes des vilains, des serfs et des possédés s'agglomèraient sous cette aristocratie des barons et des évêques. Les vilains (de *villa*, métairie) rappelaient les clients gaulois, les colons romains et franks. Le seigneur était leur propriétaire et leur souverain ; à ces deux titres il leur imposait des redevances fixes, et des tailles ou corvées à sa merci. « Mais sache bien, lui disait le législateur, que tu n'as pas pleine puissance sur ton vilain ; donc, si tu prends du sien hors des droites redevances qu'il te doit, tu les prends *contre Dieu* et sur les périls de ton âme, et comme voleur. Et quand on dit que toutes choses que le vilain a sont à son seigneur, c'est à dire à garder ; car, si elles étaient à son seigneur propre, il n'y aurait nulle différence entre serf et vilain. » La différence était grande, en effet. Les droits et la condition fixe des vilains engendrèrent les communes. Sans le christianisme, les serfs n'eussent engendré que des esclaves. Les serfs avaient le sort des *obærati*, des *pene servi*, dont nous avons parlé. « Leur sire peut prendre tout ce qu'ils ont, et les corps tenir en prison toutefois qu'il lui plaist, soit à tort, soit à droit, et il n'est tenu d'en répondre à personne, fors à Dieu. » Cependant (c'est ici l'œuvre admirable de Jésus-Christ) le travail plutôt que la personne du serf devint peu à peu la propriété du seigneur. Sous les derniers Carolingiens, le seigneur ne pouvait détacher le serf de la glèbe, ni lui enlever arbitrairement son nom, sa famille, son existence civile et religieuse. Il lui devait même l'éducation morale, la nourriture du corps et la défense de la vie. La religion dominait l'un et l'autre, les proclamant égaux, appelant le serf son élu, protégeant l'opprimé contre l'oppresseur. Le sujet comme le souverain pouvait devenir moine ou prêtre, par conséquent supérieur du souverain lui-même. On peut donc affirmer, avec un historien d'aujourd'hui, que, malgré quelques droits cruels ou infâmes, rarement exercés d'ailleurs (tels que le droit de *marquette* ou de *nuit des noces*, dont on a exagéré le but et les effets), le servage du moyen âge fut la moitié du chemin entre l'esclavage antique et la liberté moderne. Au servage a succédé le salaire, qui se modifiera à son tour, dit M. de Chateaubriand : nouveau progrès qui signalera la troisième ère du christianisme.

Les principes moraux de la féodalité n'ont pas été moins féconds que ses principes politiques : ils ont développé cet antique dévouement de l'homme à l'homme, inné chez les premiers Gaulois comme chez les premiers Germains, « l'honneur et la loyauté, la foi du serment, le sentiment des devoirs recipro-

ques, l'amour délicat et respectueux des femmes, la sainteté du mariage, la courtoisie et l'élégance des manières, » en un mot la CHEVALERIE, ce résumé de tout ce qu'il y avait de beau et de bon dans le moyen âge. Bref, la féodalité a donné au monde le spectacle, unique dans l'histoire, d'une monarchie universelle, *la monarchie de l'Église catholique*. A l'ombre de cet arbre immense, arrivé à ses derniers développements, l'Europe ne forma qu'une seule nation, ayant pour chef le représentant de Dieu sur la terre, pour mobile la grande passion par excellence, la FOI; les populations s'accrurent sans s'écraser entre elles; les cités fleurirent sous des institutions libérales; l'industrie porta ses trésors jusque sous le toit du serf; la Trêve de Dieu sauva de l'épée l'ancre et la charrue. Après avoir défriché le sol, les moines défrichèrent l'esprit humain; les sciences et les arts naquirent dans les cloîtres. Les trouvères et les poètes répandirent et formèrent les langues; une végétation d'admirables monuments sortis de terre immortalisa, sous mille formes, les idées et les sentiments, les hommes et les choses de l'époque.

Ce corps féodal était si solidement constitué, qu'il lui a fallu, pour se dissoudre, des siècles d'excès de tout genre. M. Monteil cite, dans son *Traité des Matériaux*, une table alphabétique des fiefs, entreprise à la fin du dix-huitième siècle, et dont l'interruption au milieu de la lettre R lui inspire cette réflexion terrible : « L'auteur, surpris par la cloche de la mort, ou plutôt par la cloche de la révolution de 1789, garda le reste de son encre et de ses plumes pour aller écrire, dans la nouvelle France que le 14 juillet venait d'ouvrir, des procès-verbaux de séquestre des biens d'émigrés, des domaines nationaux, par quoi s'est terminé cet antique et immense monde féodal[1].

LA FÉODALITÉ EN BRETAGNE

Le germe de la féodalité, inhérent aux vieilles institutions gauloises, et que n'avaient pu étouffer les invasions romaine et germanique, se développa lentement en Bretagne avant d'arriver au système complet dont nous venons d'esquisser le tableau. Les matériaux nous manquent pour suivre et constater les divers progrès de ce développement; mais l'histoire nous a conservé un document inestimable, le recueil des lois galloises d'Hoël-dda (Hoël le Bon), qui jette la lumière la plus vive et la plus curieuse sur les institutions bretonnes antérieures et contemporaines au dixième siècle. A ceux qui nous reprocheraient d'aller étudier les lois de la petite Bretagne dans les lois de la grande, nous rappellerons les relations fraternelles établies de temps immé-

[1] GLOSSAIRE de Ducange. — Guizot, *Histoire de la civilisation*. — Monteil, *Histoire des divers États au quatorzième siècle*, et *Traité des matériaux*, t. I : de la *Féodalité*. — Lavallée, *Histoire des Français*, t. I, p. 250, etc. — Chantereau, *Traité des fiefs*.

morial entre les deux contrées[1], et particulièrement la colonisation de la Bretagne continentale, du quatrième au sixième siècle, par les peuples de la Bretagne insulaire émigrant devant l'invasion saxonne. On sait que les institutions de ces peuples se fondirent dans celles des Armoricains avec d'autant plus de facilité que la différence était déjà presque insensible entre les unes et les autres. Or il est démontré aujourd'hui que le code donné vers 920 aux Gallois par Hoël-le-Bon, ne fut que la révision et la confirmation de la plupart des vieilles coutumes communes aux deux Bretagnes. Les points essentiels de ce code se retrouvent en effet chez les Bretons continentaux, plusieurs siècles après celui qui les s'para des Bretons insulaires. C'est donc en cette circonstance on jamais que l'induction par analogie peut conduire à la vérité.

Le code d'Hoël s'ouvre par ce préambule[2] : « Hoël, fils de Cadwel, brenin (chef ou roi) du pays des Cambriens, après avoir imploré la grâce de Dieu par le jeûne et la prière, a donné ces lois aux terres soumises à sa puissance... C'est pourquoi il fit venir six hommes de chaque commote à Ty-Gwin (maison blanche), sur les bords du Taf. Parmi ces hommes, les uns avaient le droit de verge, les autres étaient archevêques, évêques, abbés ou docteurs... Ils achevèrent ce code, et appelèrent contre ceux qui le violeraient les malédictions du ciel, celles de l'assemblée, et la vengeance des Gallois en état de porter les armes. »

Le premier livre du code d'Hoël-dda règle les droits et les devoirs du brenin et de sa cour.

Les vingt-quatre officiers ordinaires sont : 1° le préfet du palais ; 2° le prêtre du palais ; 3° le dispensateur; 4° le préfet des faucons ; 5° le juge de la cour; 6° le préfet des écuyers: 7° le chambellan ; 8° le musicien du palais ; 9° le silenciaire ; 10° le préfet des chasses ; 11° le faiseur d'hydromel ; 12° le médecin ; 13° l'échanson ; 14° le portier ; 15° le cuisinier ; 16° le préposé aux luminaires ; 17° le dispensateur de la reine ; 18° le prêtre de la reine ; 19° le préfet des écuyers de la reine ; 20° le chambellan de la reine ; 21° la servante de la reine ; 22° le portier de la reine, 23° le cuisinier de la reine ; 24° le préposé au luminaire de la reine.

Le brenin doit à ses officiers des vêtements de laine, et la reine des vêtements de lin, trois fois l'an : à Noël, à Pâques et à la Pentecôte.

La femme du brenin a droit au tiers du produit que son mari tire de ses terres, et ses serviteurs au tiers du salaire qui revient aux serviteurs du roi.

Les chapitres suivants règlent les amendes pour meurtres et injures — envers le roi, envers ses clients ; envers sa femme, envers les époux, etc. —

[1] Relations spécialement intimes entre les Gallois d'Angleterre et nos Bas-Bretons, que nous verrons se reconnaître au même langage après plus de mille ans de séparation et de domination étrangère.

[2] *Leges Walliæ*. — *Præfatio*... etc. A. de Courson, *Essais sur l'Histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*, p. 196. Notes idem, p. 442.

« L'auteur d'une injure envers le brenin d'Aberfraw lui payera cent vaches par chaque centene (mesure de terre) que possède ce coupable, et par chaque cent de vaches, un taureau à oreilles rouges, une verge d'or de la longueur du roi et de la grosseur d'un doigt. »

Le seigneur de Dinévore a le privilége de recevoir, pour compensation d'injures, des vaches blanches, à oreilles rouges, autant qu'on en peut trouver d'Argoël à Dinévore, et avec chaque vingtaine de ces vaches, un taureau de pareille couleur.

Le prince désigné pour succéder au brenin reçoit les plus grands honneurs. Sa suite est composée des jeunes nobles. Il ne peut déconcher sans la permission du brenin. Il y a trois états au pays de Galles : celui de brenin, celui de noble, celui de vassal.

Suivent les attributions et les droits des divers officiers : du préfet du palais, dont le meurtre ou l'injure est estimée le tiers de ceux du brenin ; du chapelain, qui reçoit à Pâques les habits du roi ; de l'intendant, dont le meurtre est évalué quatre-vingt-neuf vaches, et qui a ses droits sur le produit des chasses et sur le butin des guerres ; du préfet des fauconniers, qui reçoit pour ses oiseaux le cœur et les poumons de tous les animaux tués à la cuisine, une brebis stérile de chaque village de serfs, etc. (s'il prend un héron étoilé, un héron ordinaire ou une grue, le brenin lui tient l'étrier); du préfet des écuries, à qui reviennent les poulains du butin royal, les vieux chapeaux, selles et harnais, les peaux des bêtes tuées à la cuisine, etc.; du juge de la cour, qui couche près du brenin, entre et sort par la grande porte, reçoit pour lui et ses assistants vingt-quatre deniers par cause, porte un échiquier d'ivoire et deux anneaux d'or, et du chambellan, qui couche dans la chambre du brenin, hérite de ses vêtements, garde son trésor, ses cornes à boire, ses bijoux, et reçoit toutes les vaches prises sur l'ennemi, dont les oreilles sont inégales. Son meurtre est compensé par cent vingt-six vaches, son injure par six vaches et cent neuf deniers.

Toutes les terres de ces officiers sont libres, et ils ont un droit de patronage plus ou moins étendu sur les accusés.

Les officiers inférieurs, depuis le barde jusqu'à la laveuse de la cour, s'élèvent au nombre de vingt-huit : les débris du butin, de la bouche, de la garde-robe du brenin, sont le payement de leurs services. Les offices du barde et du musicien sont très-différents. Le premier ne chante qu'à la cour, pour le roi et la reine. Le second chante dans les rues, aux noces, pour tous ceux qui le payent.

Le brenin a huit bêtes de somme (ce sont, dit M. de Courson, les droits casuels seigneuriaux) : 1° la mer ; 2° le désert du roi... ; 3° l'étranger sans domicile ni propriété au domicile du roi ; 4° le voleur; 5° l'échute des biens du suicidé ; 6° de celui qui meurt sans enfant ; 7° de celui qui doit le mortuage ou relief; 8° de celui qui est tenu à l'amende.

Le brenin s'assied au haut de la table, près de la colonne. Après lui s'asseyent le chancelier, l'hôte noble, le prince désigné, le chef des fauconniers, le porte-pieds, qui réchauffe les pieds du roi dans son sein, et mange au même plat que lui, le faiseur d'hydromel, le prêtre ou chapelain, qui bénit le repas en chantant; le silenciaire, qui fait taire en frappant la colonne; le juge, le musicien et le forgeron de la cour. Au bas bout de la table se tiennent le préfet du palais, le préfet des écuries, le musicien du palais, le préfet des chasseurs avec les domestiques.

La table du brenin.

Le patronage de Dieu, du brenin, de sa femme et des nobles est proclamé à table par l'intendant. Celui qui viole ce patronage ne peut être protégé, même par les reliques.

Le brenin ne peut conduire à son gré son armée hors de ses Etats, mais ses sujets sont obligés en tout temps de le suivre pour faire la guerre sur son territoire. Les biens qui n'appartiennent à personne relèvent du désert du brenin. Ses prérogatives spéciales sont : 1° le patronage des monastères; 2° la garde des grands chemins; 3° le droit de faire des lois et de battre monnaie sur son territoire.

Le livre II contient les Lois du Pays, *Leges Patriæ*. Le premier chapitre règle le sort des femmes : la plupart des clauses en sont tellement naïves, ou plutôt tellement grossières, que nous ne pouvons les citer. Wallonius, leur

traducteur, en conclut qu'elles étaient bien antérieures au christianisme, et que leur révision ne fut point soumise au pape.

La femme, en se mariant, reçoit de sa famille une dot en bétail. Le mari lui constitue une autre dot ou présent (cowill), qui lui reste en cas de répudiation. Il doit régler cette dot le lendemain de la noce, avant de quitter le lit nuptial. La femme doit indiquer aussitôt l'emploi qu'elle en fera, sinon cette dot tombe dans la communauté.

Si les époux se séparent avant sept ans de mariage, la femme n'emporte que sa dot et le présent du matin. Après sept ans, elle emporte la moitié des biens (devenus dès lors communs entre les deux parties), avec le tiers des enfants. Si la cause de la séparation est la *gale* ou *l'infection d'haleine* du mari, il reprend tout ce qu'il avait apporté au ménage. Le mari mort, la femme prend tout, hors le blé. Toute fille noble a droit à une dot, même en se mariant contre le gré de sa famille.

L'injure de la femme est évaluée le tiers de l'injure du mari... Après la répudiation, les deux parties sont libres de se remarier; mais, si l'époux regrette sa femme, il est libre de la reprendre au second mari, pourvu qu'il la trouve un pied dans le lit, l'autre dehors.

L'homme se justifie d'infidélité par le témoignage de sept hommes, la femme par le témoignage d'autant de femmes : faute de quoi elle a sa chemise déchirée jusqu'aux aines, et perd tous ses apports.

La femme répudiée recouvre sa dot quand elle peut retenir par la queue un taureau fustigé.

L'homme accusé d'avoir remplacé une femme par une autre se justifie en jurant sur une cloche sans marteau. Toute femme est considérée comme nubile et féconde depuis quatorze ans jusqu'à cinquante-quatre ans.

Les témoignages qui font foi sont ceux du seigneur sur ses hommes, de l'abbé sur ses moines, du père sur ses enfants, du juge sur ses sentences, du garant sur sa garantie, du donateur sur sa donation, du curé sur ses paroissiens, de la fille sur les promesses de son amant, du criminel sur ses complices.

Presque tous les actes et traités se font sous caution. Le créancier sur gage devient propriétaire du gage au bout de neuf jours, à moins que ce gage ne soit une marmite ou une hache à bois. Toute contestation de bonne foi est jugée sur serments. Les pactes légaux se font devant arbitre. Le seigneur du lieu les fait exécuter.

La propriété repose sur la possession de trois générations. Jusque-là elle peut être disputée. Les tenues de terres libres se partagent entre les frères : le plus jeune fait les lots, l'aîné choisit, et ainsi de suite. Les biens des évêques reviennent au brenin, ses habits et ses joyaux à l'église.

Les actions pour héritage sont jugées par les anciens du pays, et en dernier ressort par le brenin. Le gagnant paye les honoraires.

Celui qui intente une action de *dadanud* (pétition d'hérédité) doit prouver

qu'il avait autrefois maison et charrette, foyer et fardeau sur la terre qu'il réclame. S'il s'agit d'un fief, le réclamant doit appuyer son droit sur une investiture solennelle et publique.

La femme n'hérite point de son père, parce qu'elle hérite de son mari. Le père ne peut déshériter son fils; tous les enfants sont admis à hériter de leur père. Celui qui laisse occuper son bien pendant un an le perd; mais les descendants peuvent le réclamer jusqu'à la troisième génération. Faute de moyen légal, le propriétaire *exerce le trouble* sur la possession du détenteur, en brûlant sa maison et en mettant ses charrues en pièces. Chacun peut établir des pêcheries sur la rivière qui arrose son domaine; mais ce qu'y jette la mer appartient au brenin, car la mer est un de ses *chevaux de transport*. Les étrangers deviennent propriétaires après quatre générations.

Le tiers des manoirs est accordé aux étrangers, moyennant une redevance; le reste appartient aux tenanciers libres. Chacun de ceux-ci doit une livre par an pour les voyages du brenin, ou bien la charge d'un cheval en farine, chair de bœuf, hydromel, etc., plus cent cinquante petites mesures d'avoine, une truie, un jambon et un pot de beurre.

La justice est exercée dans les domaines du brenin par l'intendant et par le chancelier.

On n'est chef de famille (famille ici veut dire race; *pencenedl*, chef de race) ni par sa mère ni même par son père; car il n'y a pas là prérogative d'hérédité. — Tout fils qui vient augmenter la famille donne vingt-quatre deniers au pencenedl; celui qu'il émancipe lui donne cent vingt deniers.

Le chef doit son assistance à toute la famille; il en reçoit une subvention annuelle, et paye au seigneur la livre d'impôt.

Le brenin peut exercer son armée dans le pays, tant qu'il veut, mais il ne peut l'emmener hors du pays qu'une fois par an. Tout ses sujets, sauf les colons, sont soumis aux travaux militaires. Les vilains l'approvisionnent l'hiver durant. Ils fournissent pour la guerre chevaux et charrettes. Les colons bâtissent les neuf dépendances de la demeure des brenins : le palais, la chambre, la cuisine, la chapelle, le grenier, le four, l'étable, le chenil et l'atelier. Le gérant du domaine du brenin est choisi parmi les vilains du prince.

Les limites de la propriété sont protégées par mille peines et amendes : pour empiétement sur un village, perte de l'attelage qui empiète et de la main qui le conduit; pour un chêne abattu, amende de trois vaches, etc.

L'avortement est puni comme le meurtre.

Le père répond de son fils jusqu'à sept ans. A sept ans, l'enfant devient responsable, sauf les dettes que le père acquitte. Il est remis alors au prêtre pour être instruit. A quatorze ans, il est émancipé, administre ce qu'il possède, et entre au service du seigneur (arglwyld). Celui-ci en hérite, s'il meurt après quatorze ans sans héritiers.

Les filles dépendent du père jusqu'à douze ans, qui est leur âge nubile. Le

père ne paye leur droit de mariage qu'en les mariant lui-même. Chaque mère jure à l'église, sur la tête de son fils ou de sa fille nouveau-nés, qu'ils sont légitimes. Le père ne peut les désavouer que par un serment contraire. L'enfant désavoué appartient à la famille de la mère. A défaut du père, le désaveu peut être fait par le penceneil ou par vingt et un témoins.

Le livre III, Livre du Juge, prévient d'abord tout aspirant à ces fonctions sacrées, qu'une sentence injuste entraîne la perte de la langue. Il distingue ensuite les divers officiers de justice : l'intendant, le chancelier, l'appariteur, le clerc ou écrivain, et le juge des contestations. Il traite enfin de l'homicide, de l'incendie et du vol, avec leurs neuf complicités ou affinités.

On en jugera par les affinités du meurtre, qui consistent : 1° à indiquer un lieu pour commettre le crime; 2° à en conseiller l'exécution; 3° à seconder cette exécution; 4° à tendre un guet-apens; 5° à suivre l'homme dont on menace la vie; 6° à s'associer à l'homicide; 7° à coopérer audit homicide; 8° à retenir la victime en attendant le meurtrier; et 9° à refuser secours à celle-là contre celui-ci.

Des amendes proportionnelles sont appliquées à l'auteur de ces divers crimes (un tiers payable par lui et les deux tiers par sa famille), à moins qu'il

Le denier de lance.

ne se purge par un nombre plus ou moins grand de témoignages. Faute d'acquitter sa part d'amende pour le meurtre même, le coupable est puni de mort mais il peut recourir encore au *denier de lance*, qu'il a le droit d'exiger de

tout membre mâle de sa famille au second degré : « Le meurtrier, assisté des officiers du seigneur dont il relève, arrêtera... tout individu dont il fera rencontre; et, tenant en sa main des reliques, il l'interpellera de jurer qu'ils ne sont point du même sang. Si l'individu refuse ce serment, il payera le denier de lance. »

Suit l'estimation, en argent ou en bétail, des injures faites à toutes les classes de la société, depuis le brenin jusqu'à l'esclave. Les affinités du vol et de l'incendie sont établies, justifiées ou punies comme les affinités du meurtre. Enfin, le livre se termine par quelques règlements sur les animaux, les plantes, les habitations et les travaux agricoles. Les vices rédhibitoires sont appréciés comme de nos jours.

Les abeilles, dit le chapitre V, ont été envoyées du ciel sur la terre après la chute d'Adam; mais la bénédiction de Dieu les a suivies dans l'exil, et voilà pourquoi la cire qu'elles produisent a le privilége d'éclairer les autels pour l'office divin.

Le chapitre des habitations distingue les chaumières d'été, d'automne et d'hiver. — La liste des meubles d'un ménage gallois contient deux cent cinquante-huit articles. — Heureux paysans près des paysans d'aujourd'hui!

Le chapitre VI établit les compensations à payer pour mutilation des organes doubles, tels que les mains, les pieds, les oreilles, et de toute autre partie du corps, jusqu'aux cils. Puis viennent les règlements des associations pour le labour, et enfin les amendes imposées pour dommages aux moissons.

Tel est le code d'Hoël le Bon. On y trouve, en résumé, le *chef de race* substitué au *père de famille;* les biens de famille aux biens personnels; le droit d'aînesse inconnu, mais la légitimité établie sur les plus fortes bases; l'inféodation des sujets au seigneur, héréditaire et absolue; le sort des femmes adouci autant que le permettait l'époque; la communauté des biens dans le mariage; la destination des obligations civiles et des obligations de bonne foi établie aussi judicieusement que dans nos codes modernes; les successions divisées comme chez tous les peuples primitifs; les diverses conditions sociales du brenin, du noble et du vassal, en rapport avec les conditions du seigneur, du chevalier et du vassal bretons.

Il serait trop long d'énumérer tous les autres rapports de ce code avec les institutions armoricaines qui nous sont parvenues. En voici quelques exemples relevés par le savant historien de ces institutions. Le mot *rhan*, qui signifie partage en gallois, se retrouve dans une foule de noms de terres bretonnes. — Dans la péninsule comme dans l'île, celui qui était condamné à restituer une propriété pouvait en céder une autre d'égale valeur. (*Actes de Bretagne*, t. I, col. 270.) — Le cartulaire de Redon nous montre des héritiers concourant aux ventes faites par leurs parents, comme dans le pays de Galles. — D'une et d'autre part, les débats pour fonds de terre étaient jugés par le roi ou seigneur de la province; d'une et d'autre part, les cautions

étaient généralement en usage. — La plupart des redevances imposées par le code d'Hoël figurent dans les cartulaires cités aux *Actes de Bretagne*. — Enfin, le don du matin, fait par le mari gallois, n'est autre chose que l'*Enep-Gwerc'h* du mari breton (*Enep*, contre, et *Gwerc'h* virginité : prix de la virginité)[1].

Nous avons déjà dit (chapitre II) comment se formèrent ou plutôt se reformèrent au sein de la Bretagne, après son affranchissement et sa colonisation, les grands et petits alleux (seigneuries libres), qui devaient devenir peu à peu et que nous appellerons désormais des fiefs (terres à redevances)[2]. Chacun sait que la transformation du régime allodial en régime féodal commença à la mort de Charlemagne pour s'achever tout à fait au onzième siècle. Alors il ne resta presque plus d'alleux en France ni en Bretagne, et cela s'explique de soi-même. Tout propriétaire, en effet (sous peine de se ruiner en s'isolant sur l'échelle féodale), dut s'assurer contre le brigandage et la guerre en s'inféodant, c'est-à-dire en s'alliant, moyennant redevance, à un propriétaire plus puissant que lui-même. De là cette solidarité immense qui produisit l'union et la force de la féodalité.

Les Bénédictins ont démontré l'hérédité des fiefs en Bretagne jusqu'en deçà du cinquième siècle. Alors, comme on l'a vu, les rois n'étaient que les chefs élus, que les mandataires des comtes souverains, seuls maîtres absolus sur leurs Etats. Quand la dignité royale devint tout à fait héréditaire, à partir d'Alain Barbe-Torte, l'intérêt des grands seigneurs les rapprocha de leur duc, et l'on vit se former le *baronnage des ducs de Bretagne*. On verra bientôt qu'à la fameuse *Assise de Geoffroi* (1185) tous les seigneurs du pays furent intitulés généralement barons. Cependant les petits-fils des comtes souverains n'avaient pas renoncé à leurs hauts priviléges. Les sires de Dinan, de Porrhoët, de Chateaubriand, etc., étaient des suzerains redoutables, envieux et enviés

[1] Leges Wallicæ. — Courson, *Essai sur les institutions de l'Armorique*, p. 196-442 et suiv. - D. Morice, *Preuves pour servir*, etc., 1er vol. passim., Légonidec. — *Dict. celto-breton*.

[2] Aux preuves morales que nous avons réunies plus haut, combien de preuves matérielles viendraient se joindre pour démontrer ce que l'abbé Déric appelle justement la perpétuité de la noblesse bretonne, c'est-à-dire la continuation de la noblesse antique dans la noblesse du moyen âge, et ainsi de suite! L'acte déjà cité des donations du roi Gradlon à l'abbaye de Landévének ne donne-t-il pas ses témoins comme personnages de très-ancienne extraction et de très-haute noblesse en Cornouaille? *Testibus Cornubiensibus nobilissimis*, etc. Dans un autre acte, ne voit-on pas un échanson du même roi désigné sous le titre de noble homme, qui sera encore tant de siècles plus tard le titre par excellence des plus grands seigneurs? Enfin la légende de chaque saint des premiers siècles en Bretagne ne commence-t-elle pas par ces mots caractéristiques : *E nobilissimis parentibus oriundus?*

M. Aug. Thierry, avec la divination qui caractérise son talent, était justement frappé de ce fait, lorsqu'il a écrit ces lignes : « Les gens du peuple, en basse Bretagne, n'ont jamais cessé de reconnaître, dans les nobles de leur pays, les enfants de la terre natale; ils ne les ont jamais haïs de cette haine violente que l'on portait ailleurs à des seigneurs de race étrangère; et, sous ces titres féodaux de barons et de chevaliers, le paysan breton retrouvait encore les tierns et les mac-tierns des premiers temps de son indépendance. » Ce phénomène social a d'autres causes encore que la persistance des races et de la nationalité. Nous avons déjà indiqué ces causes en parlant du principe libéral de toutes les institutions bretonnes; nous y reviendrons à propos des nombreuses franchises du peuple et de la bourgeoisie en Bretagne.

des ducs. Ils conservèrent longtemps leur cour, leur parlement, leur baronnage particulier, voire leur chambre des comptes. Les usances de Rohan, de Goëllo, etc., survivront au démembrement de ces grandes seigneuries.

On voit que le titre générique de *barons* remplaça assez tard, en Bretagne, les qualifications de *proceres*, de *magnates*, et surtout de *nobiles*, qui figurent aux premiers actes publics.

En somme, on peut dire que la noblesse bretonne, vers le onzième siècle, se trouvait divisée en trois ordres : 1° le duc et les derniers comtes souverains ; 2° les vicomtes et les seigneurs appelés depuis hauts barons ; 3° les vicaires, les prévôts, les sergents féodés, les chevaliers et les écuyers.

Après l'extinction des maisons comtales ou la réunion de leurs souverainetés à la couronne, les vicomtes eurent sans doute la préséance, en dépit de la confusion des titres et des actes.

Nous avons déjà dit la puissance et l'indépendance des comtes souverains, même après le démembrement de leurs souverainetés. Ils se bornaient à faire hommage au duc en certains cas, et à fournir à son *ost* une troupe de chevaliers. Ils avaient leur cour, leurs officiers, leurs barons et leurs vassaux. On en voit cent preuves aux titres des maisons de Cornouaille, de Léon, de Porrhoët, de Fougères, de Vitré, etc. Quand plus tard ces grands seigneurs retirèrent le titre de barons à leurs premiers gentilhommes, ils se l'approprièrent par excellence, comme pairs du duché.

Les vicaires, voyers, baillis, rhéteurs et prévôts commandaient et jugeaient dans les villes. Chaque seigneur avait de ces officiers à ses ordres. Ils étaient d'ordinaire chevaliers. Les vicaires rendaient spécialement les jugements, et les prévôts les faisaient exécuter. Ces charges semblent avoir été le plus souvent héréditaires.

Les nobles étaient chevaliers ou écuyers. Le premier de ces titres s'acquérait par les armes ; c'est pourquoi on nommait les nobles *milites*, guerriers par excellence. Les *milites stipendiarii* (guerriers à paye) étaient ceux qui servaient sous d'autres nobles. Tout chevalier d'ost devait au duc un nombre d'hommes armés ; tout seigneur de fief, chevalier ou non, lui amenait de même ses vassaux. Cela s'appelait l'*ostage*, et l'armée entière s'appelait l'*ost*.

La qualité de noble homme, acquise depuis par tant de roturiers, « faisait jadis honneur, dit D. Morice, aux plus grands personnages, aux Beaumanoir, aux Château-Giron, aux Duchastel, aux Malestroit, etc. Au quatorzième siècle, ce titre n'était donné qu'aux chevaliers ; et Alain VI de Rohan, portant ses plaintes au duc Jean II, le nomme noble homme Jean, comte de Bretagne. »

Le commerce était interdit à la noblesse bretonne. Les registres de la chancellerie en fournissent des exemples, notamment en l'année 1482. Les maîtres de verreries jouissaient d'une exception ; on les trouve qualifiés écuyers, quand d'autres gentilshommes se faisaient réhabiliter en quittant le commerce.

La science était moins chère aux nobles que l'honneur. Beaucoup de grands seigneurs savaient à peine lire et ne signaient qu'à l'estampille. Cependant c'est une absurdité historique d'avoir fait de cette ignorance une règle absolue, témoin le père d'Abailard et tant d'autres.

Ces dernières observations sont générales. Voici les observations particulières : 1° aux rois et aux ducs ; 2° aux barons proprement dits et aux seigneurs. — Les premières compléteront le tableau du gouvernement en Bretagne jusqu'au douzième siècle ; les secondes résumeront tout le système des droits féodaux, sauf les droits du clergé, dont nous traiterons à part.

L'ost (armée féodale). — Page 186.

ROIS ET DUCS. — ÉTATS. — GOUVERNEMENT. — COUR.

Après ce que nous avons dit, au chapitre II, des rois, des tierns et des mac-tierns, de la loi *thanistry*, des divisions territoriales, civiles et religieuses, des assemblées nationales, quelques mots suffiront pour expliquer les rouages et les progrès du gouvernement jusqu'au douzième siècle.

Le principe fondamental de la constitution bretonne fut toujours celui-ci : le roi ou le duc ne pouvait toucher à aucun intérêt public sans l'avis et le consentement des seigneurs du pays. « Son trône, dit Deric, tribunal toujours ouvert à ceux qui voulaient réclamer la justice, l'était surtout pendant ces assemblées nationales. » Dans un des plus anciens documents qui nous parlent de cette matière, le roi Érispoë, jugeant en faveur des moines de Redon, déclare n'agir que « du commun avis de Salomon, son cousin, des évêques

et des seigneurs présents. » Nous avons vu Salomon III empêché de quitter le pays par une défense formelle des seigneurs assemblés. Les donations faites aux églises par les comtes sont revêtues de l'approbation des seigneurs et des fidèles. Ce principe était si sacré en Bretagne, que nous le verrons survivre aux attaques des despotes les plus puissants et les plus résolus, tels que le Plantagenet Geoffroi II et le redoutable Pierre Mauclerc.

« Au reste, dit M. de Courson, les ducs de Bretagne avaient deux sortes de conseils... L'un particulier, libre et d'institution ducale; l'autre public, essentiel, nécessaire. Ainsi il faut attacher deux significations distinctes au mot *parlement*. La première doit s'entendre d'une réunion de conseillers du prince qui, après la tenue des États, siégeaient encore, traitaient des affaires trop peu importantes pour être soumises au parlement général. L'autre doit s'appliquer à l'*assemblée générale du pays*, où étaient débattues les grandes questions d'intérêt public. » Cette assemblée, suivant la tradition du quinzième siècle, se composait de neuf prélats et de neuf barons, des bannerets, des chevaliers, des bacheliers et des écuyers du pays. Les hauts barons de Fougères et de Vitré partageaient, dès le septième siècle, l'honneur de présider la noblesse assemblée en parlement général.

Tels furent les commencements des fameux États de Bretagne, dont l'histoire spéciale nous ramènera plus tard aux questions parlementaires.

On peut sans doute appliquer à la cour des rois bretons la plupart des curieux usages rapportés par le code d'Hoël sur la cour des brenins gallois. Nous y ajouterons quelques détails tirés des anciens *Contes Bretons*, traduits par M. de la Villemarqué. C'est dans ces traditions qu'on surprend à nu, pour ainsi dire, les mœurs naïves de nos aïeux.

« Il n'y avait point de portier au palais d'Arthur (le célèbre Arthur de la Table-Ronde) ; Gléonloued, le guerrier à la large main, en faisait l'office. C'était lui qui introduisait les hôtes et les étrangers, qui les recevait avec honneur, les informait des usages de la cour, les conduisait dans la salle ou dans la chambre. Or l'empereur Arthur était assis au milieu de la chambre sur un tapis de drap aurore, dans un fauteuil de joncs verts (meuble aussi indispensable au Gallois qu'une harpe et une épouse fidèle), et il s'accoudait sur un coussin de satin rouge. »

Voici comment un voyageur recevait l'hospitalité sous le toit d'un chef breton : « La salle du château, dit Kenon, était occupée par vingt-quatre jeunes filles, qui brodaient du satin dans l'embrasure de la fenêtre... Et la moins gracieuse était plus gracieuse que Gwennivar, l'épouse d'Arthur, quand elle paraît, ornée de toutes ses grâces, à la messe, le jour de Noël ou de Pâques. Et elles se levèrent à mon approche, et six d'entre elles prirent mon cheval et me désarmèrent ; et six autres prirent mes armes et les lavèrent dans un bassin ; et six autres mirent la nappe sur la table et préparèrent le repas ; et les six dernières prirent mes habits sales et m'en donnèrent d'autres, savoir :

une chemise et des braies de toile fine, une tunique, une cotte, et un manteau de satin jaune, bordé d'une large frange d'or[1]; et elles apportèrent de grands tapis ronds et des coussins couverts de fine toile rouge, qu'elles étendirent sous moi et alentour, et je m'assis. Or les six jeunes filles qui avaient pris mon cheval le déharnachèrent aussi lestement que les meilleurs écuyers de l'île de Bretagne; puis elles apportèrent des aiguières d'argent pour laver et des serviettes de toiles, les unes vertes, les autres blanches, et je lavai. Et bientôt mon hôte alla s'asseoir à table, et moi près de lui, et toutes les femmes au-dessous de moi, à l'exception de celles qui nous servaient... Et la table était d'argent et la nappe de toile, et il n'y avait pas un seul vase qui ne fût d'or, d'argent ou de corne de buffle. Et le dîner parut..., et nulle part je n'avais vu un service mieux ordonné... Et jusqu'au milieu du repas, ni mon hôte, ni aucune des jeunes filles ne m'adressa la parole; et, quand mon hôte vit qu'il me serait plus agréable de causer que de manger, il me demanda qui j'étais. »

L'hospitalité féodale.

Dans la grande comme dans la petite Bretagne, les princes tenaient leurs cours plénières aux grandes fêtes, à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. Le cartulaire de Quimperlé, cité par M. Morice, nous montre Hoël, comte de Cornouaille, tenant sa cour avec ses barons dans la ville d'Auray, en 1082. « On était invité par ban longtemps d'avance; l'affluence était souvent prodigieuse. » La cour demeurait assemblée pendant plusieurs jours, qui se passaient en

[1] Sauf le manteau de satin et la richesse du reste, ce costume est encore celui des paysans de la basse Bretagne. Ils y ajoutent les guêtres, mentionnées dans les lois d'Hoël.

banquets, en joutes, en divertissements de tous genres, et elle ne se séparait jamais sans avoir été comblée des largesses du prince.

« Arthur, dit le conte gallois, tenait sa cour à Kerléon-sur-Osk, et neuf rois couronnés, qui lui rendaient hommage, y étaient venus avec une suite nombreuse de comtes et de barons, et il y avait treize églises où l'on disait la messe. La première était pour Arthur et les rois ses hôtes; la seconde, pour Gwennivar et ses dames; la troisième, pour le majordome du palais et ses aides; la quatrième, pour les Franks (les étrangers) et les officiers; et les neuf dernières, pour les neuf préfets du palais. »

Les fonctions du grand veneur nous donneront une idée des chasses des rois bretons. « Depuis Noël jusqu'au mois de février, disent les lois d'Hoël, le veneur sera toujours aux ordres du prince... La première semaine de février passée, il ira chasser les biches avec ses chiens et ses laisses; ses cors sonneront au moment du départ. La chasse des biches durera jusqu'à la Saint-Jean d'été; dans cet intervalle, personne n'aura le droit de le citer en jugement, excepté les autres officiers du palais.

« Le lendemain de la Saint-Jean d'été, il ira chasser le cerf; ce jour-là, s'il n'a pas reçu une assignation avant d'être levé et d'avoir mis ses guêtres, il aura le droit de ne point comparoir.

« Aux ides de novembre, il ira chasser le sanglier, qu'on peut chasser jusqu'aux calendes de décembre. A cette époque, il fera trois parts des peaux des animaux tués dans l'année; les deux premières appartiendront aux chasseurs, et la troisième au prince[1]. » Puis il montrera au prince ses chiens, ses laisses et ses cors, et ira habiter chez les fermiers royaux, qui les nourriront, lui et ses piqueurs, jusqu'à Noël, où il reviendra à la cour pour jouir des dignités et priviléges attachés à son rang.

DROITS DES SEIGNEURS. — IMPOTS. — GUERRES PRIVÉES. — JUSTICES

Le premier privilége des seigneurs bretons était de naître conseillers du souverain pour toute chose publique. Le duc ne pouvait lever un seul impôt sur les terres d'un baron sans le consentement de celui-ci. Reste de l'indépendance des anciens seigneurs, ce droit fut hautement exercé contre Jean le Conquérant, en plein quatorzième siècle. Quant aux barons, pouvaient-ils imposer leurs vassaux au gré de leur caprice et sans l'assentiment du duc? — Oui, répondent Lobineau, D. Morice et M. Daru. — Non, répond M. de Courson dans son *Essai;* et il cite, en effet, des actes par lesquels des barons réclamaient l'octroi du duc avant d'imposer leurs vassaux. Les Bénédictins avaient

[1] D. Morice, *Preuves*, t. I, préface, p. 3 et suiv. — Registres de la chancellerie. — *Contes des anciens Bretons*, publiés par Th. de la Villemarqué, t. I, p. 513, 554; t. II, p. 1, 119, 121. — D. Morice, *Preuves* (cartulaire de Quimperlé), t. I, col. 456. — *Leges Walliceæ*, liv. I.

raison pour les temps rapprochés de l'indépendance primitive, et M. de Courson n'a pas tort pour les temps plus modernes auxquels appartiennent les actes cités par lui.

En Bretagne comme dans toute l'Europe, pouvoir et propriété étaient synonymes, ou plutôt ces deux mots n'en faisaient qu'un dans la coutume de nos aïeux. Le pouvoir de tout propriétaire ou de tout seigneur s'exerçait de deux manières, par l'impôt et par la juridiction. Chaque seigneurie imposait à ses vassaux d'abord des tailles annuelles ou presque annuelles; puis des levées extraordinaires pour ses expéditions, pour sa rançon de guerre, pour le mariage de ses sœurs ou de ses filles, etc. Il obligeait ces mêmes vassaux à garder son manoir ou sa forteresse, à lui payer les lods et ventes de leurs acquisitions, à le loger et à le nourrir dans ses voyages (c'est ce qu'on appelait le droit de mangerie); à l'accompagner à ses fêtes ou à ses combats. Il exerçait son droit de propriété sous mille formes diverses : droit de procuration, d'hébergement, de pontonnage, de passage, d'esnage, de forcage, d'avenage, de contage, de bouteillage, de salage, de minage, de fromentage, de chaussementage, de moutonnage, de vachage, d'arenage, de fumage, de monture, de fourrures, de côtelettes de porc, etc., etc., etc.

Les barons proprement dits jouissaient, après le duc, des droits les plus élevés et les plus nombreux. D'abord, toute baronnie avait plusieurs vassaux nobles. Elle renfermait vraisemblablement, en Bretagne comme en Angleterre, treize fiefs de chevalerie. Elle relevait immédiatement du souverain, et sa réunion au domaine n'en éteignait point le titre. Inféodée aux aînés, elle ne se partagea plus entre frères depuis l'Assise du comte Geoffroi, sauf quelques exceptions que nous aurons à signaler. Elle devait renfermer une ville close. Les barons avaient le droit de guet dans leurs châteaux et forteresses, c'est-à-dire le droit de les faire garder comme on a dit, à condition que ces châteaux fussent en bon état. Ils connaissaient de leurs eaux et forêts. Ils rendaient la justice en personne ou la faisaient rendre par leurs officiers. On voit, aux Actes de Bretagne, les rois Nominoë et Salomon, les mac-tierns Portitoë, Ratuili, etc., la duchesse Havoise, Alain et Eudon, ses fils, Geoffroi le Bâtard, comte de Rennes, rendre la justice en personne, « par les lumières du bon sens et l'usage du monde. » La multiplication des lois, le soin de la guerre ou des plaisirs, forcèrent peu à peu les barons à se faire remplacer dans ce grave emploi, et leurs officiers jugèrent comme eux-mêmes jusqu'à l'an 1538, où l'appel des jugements criminels fut attribué par François Ier au conseil et à la chancellerie de Bretagne. « Aucun n'a connaissance de punition de feu, dit l'article 50 de la nouvelle coutume, si ce n'est le prince ou les anciens barons dans leurs baronnies. » Les barons avaient, dans leurs terres, les droits d'aubaine et de bâtardise (succession des étrangers et des bâtards non nobles): mais le premier de ces droits semble n'avoir daté que du onzième siècle, pendant lequel on voit encore, aux Actes de Bretagne, les habitants d'une pa-

roisse disposer de plusieurs biens d'étrangers. Quelques hauts barons ont battu monnaie; le parlement de Rennes, en 1399, en donna la preuve. (Nous traiterons à part des monnaies et des médailles bretonnes.) Si les barons ne donnaient pas précisément des lettres de noblesse, ils « procuraient quelquefois la noblesse » aux roturiers attachés à leur personne. « C'est ainsi, dit naïvement D. Morice, que les auteurs de plusieurs maisons respectables sont sortis de la crasse. » Mais les ducs firent cesser cette usurpation par un impôt sur les roturiers des barons. — Alors il fallut voir les familles « sur qui cet impôt tombait à plomb » dénoncer leurs voisins qui se glissaient *incognito* dans la noblesse!

Mais le droit par excellence, le droit terrible des barons, c'était le droit de guerre privée, de guerre par coutume. Ce droit, qui n'est autre que celui de la vengeance, est écrit dans les premières lois de tous les peuples comme au fond du cœur de tous les hommes. *Suscipere tam inimicitias seu patris, seu propinqui, quam amicitias, necesse est*, disaient les Germains de Tacite comme les Gaulois de César : *Chacun doit épouser les amitiés comme les inimitiés de sa famille*. En vain le christianisme essaya d'étouffer cette loi de haine sous sa loi d'amour. Aux prêtres qui criaient : « Aimez-vous les uns les autres! » les barons répondirent : « Battons-nous les uns les autres! » Et il fallut bien organiser ces guerres de famille.

1° « Autre que gentilhomme ne peut guerroyer, » dit Philippe de Beaumanoir. Ceux-là seuls donc avaient droit de guerre privée, qui possédaient un fief. Les évêques, abbés et moines faisaient ordinairement exercer leur droit par des vidames ou des avoués. Les bourgeois et roturiers vidaient leurs querelles judiciairement. Toutefois un simple noble ne pouvait faire la guerre à son suzerain ni le défier, sans encourir la confiscation de son fief, à moins qu'il ne se purgeât devant ses pairs.

2° Le motif des guerres privées devait être un crime capital et public. « Quant aucun fez advient de mort, de mochaing ne de bature, cel à qui la vilainie a été faite déclare la guerre à son ennemi. »

3° Cette déclaration avait lieu par fait ou par paroles, c'est-à-dire par attaque directe ou par défi. Les défis étaient portés par des chevaliers. Ils consistaient à jeter le gantelet par terre. La guerre ne commençait que trois jours après le défi. L'inférieur déclarait à son supérieur qu'il n'était plus son homme, qu'il lui reprenait son hommage et sa féauté.

4° Étaient obligés de prendre part aux guerres de famille tous les parents de l'agresseur, d'abord jusqu'au septième degré, ensuite jusqu'au quatrième, sous peine de se voir exclus de la succession, des amendes et des intérêts civils. Le *fin porter*, dont parle la très-ancienne coutume de Bretagne, était une recherche juridique auprès des parents, à l'effet de savoir s'ils allouaient la bataille. Ils avaient quarante jours de trêve pour se préparer à la guerre ou négocier la paix. Quiconque violait cette trêve par un meurtre était pendu et

traîné sur la claie. Quoi qu'ait dit Beaumanoir, les frères guerroyaient entre eux ; cette histoire nous en a déjà fourni vingt exemples. Il va sans dire que les vassaux suivaient le seigneur à toute guerre qu'il lui plaisait de déclarer, du moins dans les limites de sa seigneurie. Il n'y avait d'exempts que les clercs, moines, femmes, mineurs, bâtards, habitants des maladreries, voyageurs d'outre-mer et employés aux ambassades. L'armée du seigneur se complétait par les sondoyés ou soudards, enrôlés par ses officiers.

5° Les guerres privées finissaient par la paix, par l'assurement ou la trêve, par le duel ou jugement de Dieu, et par la punition du coupable.

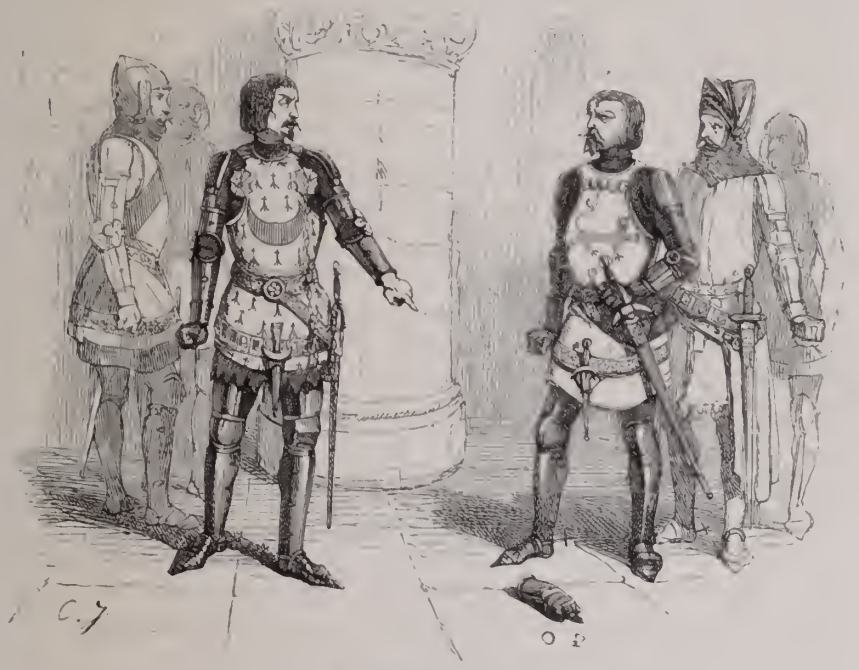

Le défi (gantelet jeté). — Page 192

Si l'on se rappelle les guerres racontées dans les chapitres précédents, on verra que la plupart étaient des guerres privées, soit des barons entre eux, soit des barons contre les ducs.

Nous arrivons au droit de justice, clef de voûte du système féodal. Comme la noblesse et le pouvoir, la justice était attachée à la propriété, au sol. « Toute justice est patrimoniale, » disait l'ancien droit français. Le seigneur était donc la loi vivante. La religion vint encore consacrer ce droit « en le mettant sur l'autel : » les sentences étaient rendues par le seigneur ou en son nom, en face et au nom du crucifix.

La justice seigneuriale avait trois degrés : la haute, moyenne et basse jus-

tice. Toutes trois appartenaient à tout seigneur de trois châtellenies et d'une ville close, ayant droit de marché, de péage, de lige-estage; à tout seigneur, enfin, pouvant faire garder son castel par ses vassaux. Les seigneuries inférieures n'exerçaient que la moyenne ou basse justice. Il n'est peut-être pas de pays où il y eût autant de hautes et basses justices qu'en Bretagne, et surtout en haute Bretagne. Cela venait de ce que les fiefs avaient été beaucoup plus démembrés dans cette seconde partie du pays que dans la première, et de ce que la plupart des seigneurs de la Domnonée achetaient des moitiés ou des quarts de seigneuries en haute Bretagne, « pour y faire figure convenable à la cour des ducs. »

Nous avons déjà dit la simplicité toute patriarcale des formes judiciaires en Bretagne, pendant les premiers siècles. Quand les princes et les seigneurs ne pouvaient rendre la justice par eux-mêmes, ils la faisaient rendre par les officiers désignés ci-dessus. L'offensé portait sa plainte, l'accusé se défendait, et le jugement avait lieu, séance tenante. En matière criminelle, le coupable payait une amende proportionnée au délit, subissait la mort, si c'était vol ou crime d'État; la mutilation, si c'était offense à un prêtre. Au onzième siècle, apparurent des avocats, qui étaient ordinairement gentilshommes. La plupart des procès roulaient sur la possession des terres. Si l'usurpateur était au-dessus de la justice humaine, on le citait devant Dieu avec des cérémonies terribles. Cela s'appelait la *Clameur à Dieu*. Ainsi les moines du Mont-Saint-Michel, voyant leurs vassaux dépouillés par Thomas de Saint-Jean, chantèrent publiquement des litanies contre lui, jusqu'à ce qu'il vînt épouvanté leur demander grâce.

Dans les causes civiles, le serment sur les livres saints ou sur les reliques jouait un grand rôle. Les parties juraient en acceptant des arbitres; les témoins juraient dans les informations. Quelquefois les prêtres étaient exemptés du serment. De ces épreuves on passa, ou plutôt on revint aux antiques épreuves du fer chaud, de l'eau bouillante et des charbons enflammés. « Et, comme il pouvait y avoir de la friponnerie dans ces opérations, on enveloppait, quelques jours auparavant, la main et le bras de celui qui les devait faire d'un linge ou d'une étoffe, que l'on scellait du sceau de quelques gentilshommes. Ces preuves superstitieuses n'étaient pas toujours décisives, et souvent elles ne servaient qu'à donner gain de cause à des scélérats. C'est pourquoi l'Église les a abolies entièrement. »

Les procès et les querelles des gentilshommes se terminaient enfin par les célèbres duels connus sous le nom de jugement de Dieu, — autre reste des divinations druidiques, légué par la Gaule à la France, et éternisé dans nos mœurs malgré tous les efforts de la civilisation. — « Celui qui recourait au jugement de Dieu envoyait d'abord un défi à son adversaire; ou, si celui-ci était présent, il jetait son gage par terre devant tous les assistants. Le défendeur faisait le choix des habillements et des armes dont il se voulait servir

dans le combat. L'accusateur était obligé de se conformer à ce choix, soit qu'il se battît en personne ou qu'il mît un homme à sa place. Les juges ne permettaient pas aux deux combattants d'entrer en lice avec des armes inégales, et tout était examiné avec la dernière rigueur avant l'action. Celui qui succombait était condamné aux frais, tant vers sa partie que vers la cour; et, outre cela, il était puni suivant la qualité du délit. Les traîtres étaient traînés et pendus; les voleurs étaient pendus seulement, et les parjures étaient regardés comme infâmes. » Plus d'une page de cette histoire nous montrera le jugement de Dieu en action.

Toute sentence criminelle fut longtemps sans appel. L'homicide n'était pas toujours puni de mort. Les parents du défunt aimaient quelquefois mieux une somme d'argent que le sang du meurtrier. Les barons ne pouvaient être jugés que par leurs pairs. La punition des seigneurs coupables de félonie était le renversement de l'écu de leurs armes. Gardienne impitoyable de la propriété, la loi féodale châtiait le vol aussi sévèrement que l'assassinat. « Embler un cheval » n'était pas un crime moins grand que de tuer un homme. On arrachait les yeux aux voleurs d'églises et aux faux monnayeurs. Les « menus vols » entraînaient la mutilation d'une oreille ou d'un pied. Le prisonnier qui forçait sa prison était pendu, tant la parole baillée ou reçue formait la base de toute la société! Les hérétiques, sorciers, maléficiers, mouraient par le feu. Si une bête méchante tuait un homme, et que le propriétaire de cette bête avouât la connaître vicieuse, on pendait ensemble le propriétaire et la bête. L'enfant coupable recevait dispense d'âge pour mourir, s'il l'avait mérité.

Le symbole et l'instrument de toutes ces justices se dressait devant le chef-lieu de chaque seigneurie. C'était un gibet « composé de trois ou quatre piliers de pierre, et d'où pendaient presque toujours des squelettes cliquetants. »

Jusqu'au treizième siècle, les actes publics ou privés étaient d'une simplicité extrême. Les laïques les faisaient rédiger brièvement par des gens d'Eglise, y mettaient une croix pour toute signature, avec leur sceau et celui du prince ou de la cour dans laquelle se faisait l'acte. Les clercs ont donc été les premiers notaires en Bretagne. On voit aussi, depuis les croisades, des actes dressés par des gentilshommes qui prennent la qualité de *passes*. Les voyages instruisent l'ignorance : les croisés avaient appris à écrire pour envoyer de leurs nouvelles au pays. Peu à peu se multiplièrent les clercs rédacteurs, qui devinrent greffiers, tabellions, notaires, garde-notes.

Les anciens Bretons n'étaient point *processifs*. Ils le sont devenus malgré eux, dans leurs relations avec le reste de la Gaule. Telle est du moins leur prétention, et on doit dire que le fait est passé en proverbe :

Gallia causidicos docuit facunda Britannos.

Pour compléter ce tableau judiciaire, nous laisserons parler un des pre-

miers jurisconsultes de Bretagne, l'historien d'Argentré, qui résume ainsi l'organisation de la justice en Bretagne, renouvelée et perfectionnée, comme on l'a dit, par Alain Fergent.

Ce prince institua à Rennes un sénéchal qui présidait une cour d'appel... « A ce siege, dit Bertrand d'Argentré, il submist tout le reste du pays par ressort et contredict, excepté le comté de Nantes, tellement que tous jugements donnez par tous les juges du pays de Bretagne ressortissoient devant le sénéchal de Rennes.

« De ce parlement, lors de son erection, n'y avoit appel; car c'estoit le duc avec toute sa grandeur qui jugeoit et déterminoit de tous différens, et ne reconnoissoit-on les rois ni leur cour de parlement, n'y estant encores le ressort introduict que jusqu'aux traités de Pierre Mauclerc. L'assiette et ordre fust que le duc s'assist en son Estat royal avec le comte, le chancelier, le grand écuyer, les seigneurs du sang, l'archevêque de Dol et les huit evesques, les abbés, les neuf barons, » etc.

Nous en finirons avec les droits des seigneurs par le célèbre droit de bris, — cet antique héritage des Celtes cimmériens. Le droit de bris donnait au seigneur toutes les épaves de la mer, tous les débris que la tempête jetait sur le rivage. Cet usage barbare était devenu plus général que jamais en Bretagne au moment des invasions normandes. Alors non-seulement les Bretons invoquaient et remerciaient le naufrage, mais encore ils le provoquaient par des maléfices et des stratagèmes. Le droit de bris était organisé dès le sixième siècle. Le roi Hoël II, en mariant sa fille Aliénor au comte de Léon, céda à celui-ci le droit de délivrer des brefs de sauvetage en sa terre, et le droit de bris ou de lagan. Les comtes de Léon en tirèrent de si grands profits, que l'un d'eux disait « agréablement » avoir une pierre plus précieuse que tous les diamants de toutes les couronnes : c'était un rocher de ses vastes côtes, célèbre par les naufrages qu'il causait. En vain le concile de Nantes, en 1187, frappa le droit de bris d'excommunication, en vain quelques ducs y renoncèrent en sommant les barons de les imiter, rien ne put déraciner chez nos aïeux ce vieil usage celtique. Aussi les côtes de Bretagne inspiraient une telle frayeur à tous les marins de l'Europe, que, non contents de se faire piloter chèrement sur ces formidables côtes par les indigènes munis d'un brevet *ad hoc*, ils se soumirent encore à payer d'avance le droit de se racheter en cas de sinistre. C'était ce qu'on nommait les brefs ou briefs de sauvetage. On voit aux archives de Nantes (armoires M, N, T, S, cassettes A, C, E,) de ces brefs pris par des navigateurs de Bordeaux, de la Rochelle, de la Hanse et pays d'Allemagne, etc. Les princes bretons avaient dans ces ports des officiers chargés de délivrer ces brefs et d'en toucher le prix. — N'était-ce pas là un reste de l'antique domination exercée par les Venètes sur presque tout l'Océan gaulois? Tout navire naufragé qui ne portait pas de lettres de rachat était saccagé de fond en comble, au profit du seigneur de l'endroit. Cette législation inhumaine eut pour-

PILLEURS DE MER

tant un bon effet, ce fut de produire une espèce de droit des gens maritimes, qui, rédigé plus tard sous le titre de *Jugements d'Oleron*, fut accepté librement par les navigateurs, et devint comme la loi générale des mers. Mais toutes les lois du monde n'ont pu empêcher le vagabond sauvage du Léonnais de piller jusqu'à nos jours les navires jetés à la côte, ni de faire des neuvaines à Saint-Jean du Doigt, pour obtenir du ciel de bons naufrages.

Il va sans dire que nous passons sous silence des milliers de droits exercés par les seigneurs, et dont la seule nomenclature formerait des volumes.

En Bretagne comme en France, le célèbre droit de marquette, qui livrait au seigneur la fiancée de son vassal pendant la nuit des noces, se convertissait en un tribut d'argent, prudemment acquitté par le mari. Aujourd'hui encore, dans plusieurs paroisses bretonnes, on enlève la mariée à son époux, qui la rachète au moyen d'un prix convenu. Voici d'autres usages assez curieux pour être cités. « Les comtes de Crozon avaient le droit, à compter du 2 janvier jusqu'en mars, de choisir un jour, en l'indiquant une semaine d'avance, et d'aller, accompagnés de six gentilshommes, de six domestiques, de six braques, de six lévriers, de six faucons, chasser sur les terres de Lezuran, près de Daoulas. Le jour de son arrivée, le comte devait être logé, nourri, couché, chauffé de bois sec et non fumant, ainsi que sa nombreuse compagnie; il avait à dîner le lendemain. Si, pendant sa chasse, le seigneur de Crozon trouvait quelques gentilshommes, il pouvait les mener à Lezuran, en jurant que, sans dol ou fraude, il les avait rencontrés par hasard. Ce droit fut converti en une rente de soixante-six livres par année. »

La dernière héritière de Crozon épousa le comte d'Estaing, qui, du chef de sa femme, exerçait cet autre droit bizarre : « La première fois qu'il conduisait la comtesse à sa terre, un gentilhomme, devant la porte duquel il passait, montait, armé de pied en cap, la lance au poing, à la botte de son carrosse attelé de six chevaux. Si, pendant que cet écuyer conduisait la comtesse à son appartement, les chevaux salissaient la cour de quelque ordure, tout l'équipage, chevaux, voitures, livrées, tout appartenait au gentilhomme : il remontait dans le carrosse et se faisait mener chez lui. »

Des seigneurs avaient droit sur tous les œufs de Pâques, sur le meilleur poisson du pêcheur; d'autres portaient à la messe une baguette d'argent; d'autres recevaient un chapeau de roses, « rendu sur la teste de l'imaige de monsieur Saint-Georges; » d'autres faisaient chanter une chanson à la nouvelle mariée; d'autres avaient la quintaine sur les époux (tir à l'arbalète avec redevance) au sortir de la messe.

Les sires de la Muce-Baulon avaient « droit de hoqueton pour porter leurs lettres, avec une casaque semée d'hermine. »

Dans l'ancienne baronnie de Château-Giron, « le possesseur d'un certain héritage était tenu, à peine de perdre la jouissance de ses fruits pendant l'année, de venir, chaque 1er de mai, chanter sur le pont du château, après

la grand'messe, les officiers de la juridiction étant en robe, une vieille chanson dont voici le premier couplet, dans une langue très-postérieure à la coutume :

Belle bergère, Dieu vous gard',
Tant vous estes belle et jolie!
Le filz du roi vous sauve et gard'
Vous et la vaste compaignie,
Entrez; je suis en fantaisie,
Belle, pour votre franc regard,
Pour vous suis venu ceste part;

et, à la fin de la chanson, de donner une ceinture de laine de cinq couleurs, d'une aune de long, et appelée la ceinture du berger. »

Beaucoup de seigneurs faisaient battre les étangs par leurs vassaux quand la châtelaine était en couches, ce que les manants n'exécutaient point « sans rire et gnailler à plaisir. »

Les vassaux battant les étangs.

On lit aux titres de Donges (archives de Carheil) : « Le Fief-au-Vicomte, paroisse de Cordemais, comté de Nantes, devait à la seigneurie de Donges, dont il relevait, « une somme annuelle de quinze solz monnaie, au terme de Noël, payable au receveur ou sergent de ladite vicomté, au baillage de Cordemais, à l'issue de la grand'messe du point du jour, célébrée en l'église du Temple, à la sortie de ladite église; et sont tenus, ceux qui doibvent ladite rente, de conduire et mener le sergent-receveur de ladite église en une mai-

son honneste, audit lieu du Temple, en laquelle il y ait pain et vin à vendre, et lui doibvent donner là à dîner, celuy jour, à poulets bouillis et rostis, à lui et à son homme, la serviette blanche sur l'espaule, estant assis à la table vers le feu, et lui administrer et bailler pain et vin du meilleur, et le traiter de manière compétente pour le rendre du tout à son plaisir et le desfrayer du tout sans qu'il lui en couste aucune chose[1]. »

A bien examiner les droits féodaux, ils répondaient aux impôts modernes. L'Etat, c'était alors les seigneurs, en attendant que ce fût le roi.

CHEVALERIE

Que de systèmes n'a-t-on pas édifiés sur l'origine de la chevalerie! Les uns la font dériver de l'invasion germanique, les autres de l'Edda et du discours sublime d'Odin; ceux-ci du règne de Charlemagne, ceux-là des croisades. Nous nous sommes dispensé d'avance de discuter tous ces systèmes, par l'évidence avec laquelle nous avons montré le germe des institutions et des mœurs chevaleresques dans les institutions et les mœurs guerrières de la Gaule, comme nous eussions pu le faire voir dans les institutions et les mœurs des Germains et de la plupart des peuples primitifs. Qu'on se rappelle, en effet, ou qu'on relise, dans notre chapitre Ier, l'histoire des ambactes et de leur pacte d'amitié, la description de cette triple cavalerie citée par Pausanias, et surtout le tableau des fameux banquets gaulois retracés *de visu* par le voyageur Posidonius : cette TABLE RONDE au milieu des convives; ces servants d'armes rangés en double cercle derrière les maîtres; ces luttes et ces duels, imitation de la guerre, qui terminaient toujours les festins. Ne reconnaît-on pas là véritablement la chevalerie naissante? Ces joutes gauloises ne sont-elles pas le modèle des passes d'armes françaises? N'est-ce pas enfin cette table ronde qui donnera son propre nom aux tournois chevaleresques? *Ludus militaris qui* MENSA ROTUNDA *dicitur :* ainsi s'exprime en propres termes Matthieu Pâris.

Qu'on dise que la chevalerie ne s'est organisée sous ce nom en Europe, et surtout en France, que sous l'inspiration chrétienne et pendant les siècles héroïques du moyen âge, à la bonne heure. La chevalerie est, en effet, la sœur jumelle de la féodalité, ou plutôt c'est la féodalité elle-même revêtue de ses plus nobles armes; elle devait donc suivre les progrès de ce grand système, comme elle en suivit plus tard la décadence. Institution par-dessus tout militaire et religieuse, elle devait spécialement fleurir dans les camps au moment

[1] Actes de Bretagne, t. Ier, col. 275, 301, 308, 360, 404, 430, 797, 912, 985, 995, 997. — Titres de Melleray, col. 542; *Id.*, t. II, col. 1057, 1588, 581. — Dufail, Consult., t. Ier, p. 215. — Coutume d'Anjou, art. 47; du Maine, 54. — Glossaire de Ducange, *passim*. — Très-ancienne coutume de Bretagne, art. 150. — Voyage de Cambry, édit. Freminville, p. 276. — Ogée, Dictionnaire géographique et historique, édition Molliex, t. Ier, p. 172, 199; t. II, p. 199.

où les croisades vinrent recomposer les armées européennes et ranimer dans les cœurs l'esprit de foi et d'amour. Ce fut alors que brilla cette chevalerie pure, simple et austère, mère et modèle de tous les grands ordres de chevalerie, patronne des faibles et des opprimés, punissant le mensonge et la lâcheté comme des crimes; — dont les statuts surpassent les plus admirables codes de l'antiquité, et dont le souvenir a sauvé la chevalerie entière de l'impopularité systématique vouée aux institutions féodales. Mais bientôt à cette ligne restreinte de pieux guerriers succéda l'ORDRE immense qui enveloppa pendant plusieurs siècles toute la noblesse; la chevalerie prit alors une forme légale et se plaça au premier rang des institutions politiques. Le mouvement successif des croisades la conduisit enfin jusqu'à son apogée de puissance et de gloire; mais elle perdit dans ces agrandissements, il faut le dire, sa vertueuse indépendance et la simplicité de ses mœurs... Voyant avec terreur cette association armée, entre eux et leurs puissants vassaux, les rois se hâtèrent de s'en emparer pour la tourner contre ceux-ci... Ils firent des chevaliers qu'ils s'attachèrent par tous les liens d'investiture féodale... Les grands vassaux, encore rivaux des rois, les imitèrent... Les seigneurs imitèrent leurs suzerains, et chaque chevalier, enfin, pouvant en faire un autre, la chevalerie ne fut plus qu'une distinction honorifique et individuelle, que la dot sociale de tout noble arrivant à sa majorité. Cependant le divin cachet du christianisme resta toujours sur le vieil écu des chevaliers; c'est dire qu'ils conservèrent jusque dans les plus mauvais jours de la féodalité, — comme témoignage de la grandeur et de la pureté de leur origine, — une supériorité de foi, de dévouement et de loyauté, qui eut la plus heureuse influence sur les mœurs et le sort des peuples. En trois mots, Dieu, la femme et l'épée, c'est-à-dire la religion, l'amour et l'honneur, ne cessèrent jamais d'être la devise, plus ou moins observée, de la chevalerie. On en jugera par l'abrégé de ses statuts, de ses usages et de ses travaux.

A sept ans, l'enfant noble de père et de mère passait des mains des femmes à celles des hommes. Il allait apprendre la chasse et la guerre à la cour du duc, d'un baron, ou d'un simple seigneur. Il devenait page, varlet ou damoiseau. « On lui enseignait l'amour de Dieu et des dames. » Il choisissait déjà celle qui devait présider à sa vie. Bientôt son père et sa mère, un cierge en main, le présentaient à l'autel. Il recevait du prêtre une épée et une ceinture bénites : il passait écuyer. Ce titre le rapprochait de son seigneur et de sa dame sous diverses formes. Il y avait des écuyers d'écurie, de panneterie, d'échansonnerie, de chambre, des écuyers tranchants, des écuyers de corps. Ceux-ci étaient les plus relevés. Nouvelle période d'éducation, au milieu des chevauchées, des batailles, des réceptions, des siéges, des festins, des tournois, jusqu'à l'âge de vingt et un ans. Alors le jeune homme recevait l'investiture ou plutôt le sacrement de chevalerie. La veille du grand jour, il prenait un bain, en signe de purification. Il revêtait une tunique blanche, symbole de

chasteté; une robe vermeille, image du sang qu'il verserait pour la foi; une saie ou cotte noire, qui lui disait d'être toujours prêt à mourir. Il jeûnait jusqu'au soir et passait la nuit en prières dans une église. Le lendemain matin, il se confessait, entendait la messe et s'avançait à la table sainte, ayant son épée en écharpe au cou. L'épée bénite, le novice s'agenouillait devant le parrain qui devait l'armer. « Tout chevalier, lui disait celui-ci, doit avoir droiture et loyauté ensemble. Il doit garder les pauvres gens, pour que les riches ne les puissent fouler, et soutenir les faibles, pour que les forts ne les puissent honnir. Il se doit éloigner de tout lieu où gît la trahison ou le faux jugement; lorsque dames ou damoiselles ont besoin de lui, il les doit aider de son pouvoir, s'il veut gagner louanges et prix; car il faut honorer les femmes et porter grand soin pour défendre leur droit. Il doit jeûner tous les vendredis, ouïr la messe chaque jour, et y faire offrande, s'il a de quoi. Les chevaliers doivent garder la foi inviolablement à tout le monde, et surtout à leurs compagnons; ils se doivent aimer, honorer et assister les uns les autres, en toute occasion. »

Bachelier recevant la chevalerie.

Le novice (on l'appelait aussi parfois bachelier) jurait d'observer ces lois. Aussitôt chevaliers et dames apportaient les pièces de son armure, lui chaussaient les éperons d'or, le revêtaient du haubert ou cotte de mailles, et plus

tard de la cuirasse, des brassards, cuissards et gantelets; — puis enfin lui ceignaient l'épée, l'arme par excellence. Quand il était ainsi « adoubé, » son parrain lui donnait un soufflet, trois coups de plat d'épée sur l'épaule, et l'accolade, en disant : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier! Sois preux, hardi et loyal! » Enfin, au bruit des cloches et des fanfares, le guerrier prenait le casque, l'écu et la lance; et, rien ne lui manquant plus pour être chevalier, c'est-à-dire soldat complet, il s'élançait allégrement sur son cheval de bataille, et, faisant flamboyer au soleil sa lance et son épée, il allait recueillir les acclamations qui saluaient son entrée dans la noble carrière.

Cette cérémonie se passait ordinairement les jours de fêtes, dans la chapelle et la cour d'un château; mais on armait aussi des chevaliers sur les champs de bataille, au milieu de tous les épisodes de la guerre.

En temps de paix, la promotion des chevaliers illustres était l'occasion d'un tournoi. Suivant les chroniques de Tours, les tournois furent inventés par Geoffroy de Prenilli, seigneur tourangeau, vers le milieu du onzième siècle. On les annonçait d'avance de château en château, de ville en ville, de province en province, quelquefois de royaume en royaume. Les écus des rivaux étaient exposés publiquement, pour que chacun jugeât s'ils étaient sans tache et sans reproche. Le jour arrivé, la lice s'ouvrait entre deux barrières, au milieu des gradins couverts de peuple, des tentes, des pavillons, des échafauds en forme de tours, ornés d'étoffes éblouissantes, de tapis, de bannières, d'écussons, et occupés par les diseurs (juges ou maréchaux du camp), par les seigneurs et les dames, par les chevaliers et les demoiselles. Une foule de rois, hérauts et poursuivants d'armes allaient et venaient sur l'ordre des juges, recevant ceux-ci, excluant ceux-là, comptant les chevaliers, les armures et les blasons, s'apprêtant à étudier et à rapporter les coups, criant aux jeunes concurrents : « Souvenez-vous de qui vous êtes fils et ne forlignez pas! »

Au signal éclatant des fanfares, s'avançaient les chevaliers en superbe équipage, portant leurs écus armoriés et les couleurs de leurs dames, suivis de leurs écuyers tous à cheval. Le tournoi se composait le plus souvent de deux exercices divers : 1° la joute entre deux chevaliers courant l'un sur l'autre, la lance en arrêt, et cherchant à se faire vider les arçons; 2° le tournoi proprement dit, mêlée générale de deux escadrons d'hommes d'armes. Quelquefois les chevaliers se disputaient la lice à pied, avec la hache, le sabre et la masse d'armes. Les vaincus étaient ceux qu'on rejetait hors de la barrière. On appelait *behours* le siége et la défense simulés d'une citadelle en bois. Mais le jeu qui exprimait le plus vivement l'esprit chevaleresque était le *pas d'armes* : un ou plusieurs chevaliers plantaient leur bannière à un *pas* ou passage convenu, et personne ne pouvait le franchir sans se mesurer avec eux. Les coups heureux ou malheureux étaient couverts d'applaudissements ou

d'éclats de rire. Armé de sa lance surmontée d'une coiffe, le champion des belles excusait ou condamnait d'un geste le combattant qui manquait aux règles du tournoi. On finissait par la joute appelée la lance des dames, la plus brillante et la plus chaudement disputée. Les vainqueurs désignés par les hérauts, par les diseurs et souvent par les dames, recevaient de la main de celles-ci le présent et le baiser, prix de leur courage et de leur adresse; après quoi, désarmés toujours par les dames et revêtus d'habits magnifiques, ils allaient occuper les places d'honneur au banquet qui terminait la fête, animé par la musique et les divertissements des ménétriers et des jongleurs.

A cette gloire d'un jour succédait enfin la gloire d'être immortalisé par cette poésie nouvelle, gracieuse et digne fille de la chevalerie, la poésie ambulante, composée par les trouvères et les ménestrels, et qui mettait à la fois le nom des champions *mieux faisant* sur les lèvres des demoiselles et sur celles des chanteurs populaires.

Ces chanteurs n'étaient autres, en Bretagne, que les derniers bardes et leurs successeurs, les kloer (écoliers poëtes), dont nous donnerons plus loin l'histoire, avec l'analyse de leurs chansons, popularisées si justement par MM. Souvestre et de la Villemarqué.

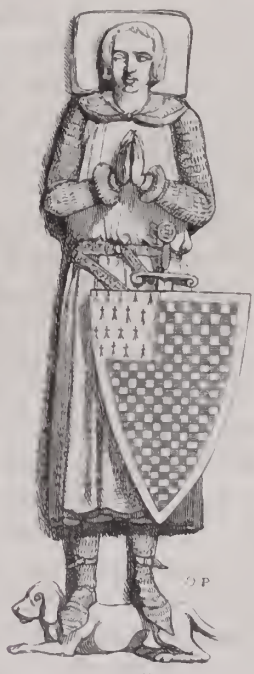
Un chevalier.

On voit que, dans tous ces détails de chevalerie, les femmes jouaient un rôle solennel et charmant. Cette sentimentalité romanesque et religieuse eut une influence admirable sur les mœurs de l'Europe. Elle donna la douceur des agneaux aux hommes les plus féroces, et quelquefois le courage des lions aux femmes les plus délicates. Notre Jeanne de Montfort nous en offrira bientôt un incomparable exemple. Un mot de ce temps-là, mot caractéristique, celui de *courtoisie*, vint résumer les effets moraux de cette divinisation de la femme, et les qualités galantes qui constituaient le parfait chevalier. C'était en effet, comme on l'a vu, dans les *cours d'honneur* des châteaux (*curtis* ou *cortis*), qu'au milieu des jeux guerriers, et sous les yeux des dames, les pages et les écuyers acquéraient cette fleur de grâce, de politesse et de générosité, dont ils juraient de ne jamais se départir en chaussant les éperons d'or.

Les chevaliers possédaient en Bretagne des droits presque égaux à ceux des barons. Ils relevaient immédiatement du duc; ils avaient le plus souvent haute et basse justice; ils portaient bannière dans les guerres, si le nombre de leurs vassaux était suffisant, et ils assistaient à tous les parlements généraux de la

nation. Ils prenaient les titres de monseigneur, de don, de sire ou messire. Ils pouvaient manger à la table du souverain. Eux seuls avaient le droit de porter la lance, le haubert, la double cotte de mailles, la cotte d'armes, l'or, le vair, l'hermine, le petit-gris, le velours, l'écarlate. Ils mettaient une girouette sur leur donjon. Cette girouette était en pointe comme les pennons pour les simples chevaliers, carrée comme les bannières pour les chevaliers bannerets. On reconnaissait de loin le chevalier à son armure. Les barrières des lices, les ponts des châteaux, s'abaissaient devant lui; « les hôtes qui le recevaient poussaient quelquefois le dévouement et le respect jusqu'à lui abandonner leurs femmes. »

La dégradation du chevalier félon était affreuse : « on le faisait monter sur un échafaud; on y brisait à ses yeux les pièces de son armure; son écu, le blason effacé, était attaché et traîné à la queue d'une cavale, monture dérogeante; le hérant d'armes accablait d'injures l'ignoble chevalier. Après avoir récité les vigiles funèbres, le clergé prononçait les malédictions du psaume cvm. Trois fois on demandait le nom du dégradé, trois fois le héraut d'armes répondait qu'il ignorait ce nom et n'avait devant lui qu'une foi-mentie. On répandait alors sur la tête du patient un bassin d'eau chaude; on le tirait en bas de l'échafaud par une corde; il était mis sur une civière, transporté à l'église, couvert d'un drap mortuaire, et les prêtres psalmodiaient sur lui les prières des morts. »

Outre les vœux généraux que faisaient les chevaliers en recevant la lance, outre les vœux collectifs qui les poussaient en masse aux grandes expéditions, telles que les croisades, l'émulation, l'amour ou le fanatisme leur dictaient des vœux particuliers, héroïques ou bizarres. L'un jurait de planter le premier son pennon sur tel rempart ou telle tour; l'autre de tuer ou de prendre tel ennemi dans la mêlée. Celui-ci s'engageait à fermer l'œil droit jusqu'à son retour de la terre sainte; celui-là s'interdisait de quitter son armure et de se coucher pendant une année entière. Du Guesclin jurait souvent de ne manger que trois soupes au vin au nom de la sainte Trinité, avant d'avoir combattu tel ou tel Anglais. Tout le monde connaît le célèbre vœu du faisan et du paon, et les curieuses cérémonies qui l'accompagnaient.

Il nous est resté fort peu de renseignements sur les habitations, les costumes et les meubles de la noblesse bretonne avant le douzième siècle. Aux anciens *oppida* gaulois, construits en bois et en pierres, entourés de fossés et de palissades, avaient succédé les tours ou *donjons*, dont il existe encore quelques ruines. Ces donjons furent longtemps les seuls châteaux de la noblesse féodale en Bretagne. Les murs étaient d'une telle épaisseur, que l'on y pratiquait des escaliers. Au rez-de-chaussée logeaient les chevaux et les chiens. Un puits intérieur donnait de l'eau pendant les siéges. Les étages successifs servaient de magasins et d'appartements. Une plate-forme terminait l'édifice, élevé ordinairement sur un souterrain.

A en juger par le portrait d'Alain Fergent et d'Ermangarde, le costume des riches barons dans leur intérieur était : pour les hommes, une ample robe en étoffe brochée, avec une lourde frange au bas et des fourrures aux poignets, une fraise au cou, un chaperon en fourrure, d'où pendait une longue écharpe rayée; pour les femmes, une robe de soie à grands ramages, avec une queue portée derrière, des franges au bas et des hermines aux poignets, une ceinture comme celles d'aujourd'hui, un corsage très-décolleté, une guimpe brodée sur la gorge, des pendants d'oreilles, des colliers de perles ou de pierres, une petite croix sur la guimpe, les cheveux relevés comme à la chinoise, une coiffe de mousseline en pyramide, garnie de bijoux de toute espèce. « Les plus grands seigneurs, dit le docteur Guépin, habitaient des chambres parquetées, avec des fleurs dans les carrés et les losanges; ils décoraient leurs fenêtres de rideaux en serge ou même en soie frangée, retenus par des cordons à glands. »

Ces détails sont empruntés aux copies des peintures du temps, mais il est à craindre que ces copies n'aient été altérées au quinzième siècle.

Les chevaliers portaient à la guerre des bottines garnies de fer et d'acier, des bragonniers ou hauts-de-chausses en mailles d'acier, une cotte de mailles ou chemise de fer, une cotte d'armes par-dessus la cotte de mailles, un bouclier ou écu de bois garni de cuir et de fer, une lance et une épée à pointe, un pot de fer ou casque. Les cottes d'armes étaient parfois en drap d'or et d'argent, ou en fourrures bleues, rouges ou vertes. Le cheval était, comme le cavalier, couvert de mailles et armé de fer, ou caparaçonné d'étoffe pareille aux cottes d'armes. Les éperons n'étaient qu'une longue pointe de fer, d'argent ou d'or, attachée aux souliers.

« La mode ridicule des souliers cornus, » appelés depuis poulaines, ne fut pas longtemps, dit Lobineau, sans passer de France en Bretagne, et elle y a duré plusieurs siècles.

L'usage des sceaux est fort antérieur aux armoiries. Le pape Adrien reprochait au roi Salomon III de ne point sceller ses lettres. Quiriace, évêque de Nantes, portait sur son sceau les bustes de saint Pierre et de saint Paul, avec ses noms et qualités. Le sceau d'Alain Fergent le représente en manteau, la tête nue, l'épée à la main. Les sceaux étaient un privilége des chevaliers; ils y figuraient armés et montés sur un cheval courant. Ceux qui n'y avaient point droit scellaient avec leurs anneaux ou avec les sceaux d'autrui. Les sceaux ne furent pas d'abord fixes; mais, quand les seigneurs en changeaient, ils prévenaient leurs vassaux [1].

On a vu que les guerriers gaulois se faisaient reconnaître à des figures et à

[1] D. Morice, *Preuves pour servir à l'histoire de Bretagne*, t. I, p. xiv; t. II, p. vii. — De la Villemarqué, *Contes populaires des anciens Bretons*, t. I, p. 40, etc. — Matthieu Pâris. *Historia major*, in-folio, p. 566. — Vulson de la Columbière, le *Vrai Théâtre d'honneur*, et Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur la chevalerie*, édition Nodier, t. I. *passim*. — Guizot, *Histoire de la civilisation*, t. IV, VIe leçon. — Chateaubriand, *Études hist.*, *Chevalerie*.

des emblèmes relevés en bosse ou peints sur leurs boucliers et sur leurs casques. C'est là l'origine évidente des armoiries; elles commencèrent à devenir générales dans les vastes rassemblements des croisades, et furent rapidement perfectionnées par l'habileté des hérauts d'armes. Les plus anciennes, et partant les plus illustres, sont naturellement les plus simples. Les armoiries se portaient sur l'écu, sur la cotte de mailles, sur la bannière, etc.

CLERGÉ. — EVÊQUES. — CHANOINES. — CLERCS.

« Le soleil, dit le père Mannoir, n'a jamais éclairé canton où ait paru une plus constante et invariable fidélité dans la vraie foi qu'en Bretagne. Aucune infidélité n'y a jamais souillé la langue qui a servi d'organe pour prescher Jésus-Christ; et il est à naistre qui ayst vu un Breton bretonnant prescher autre religion que la catholique. » Ces paroles, appliquées à des temps qui ne sont plus, seraient encore aujourd'hui l'expression de la vérité. Qu'on juge donc de l'influence et de l'autorité du clergé en Bretagne à l'époque qui nous occupe! Si dans le reste de la France les prêtres étaient des rois, on peut dire qu'en Armorique ils étaient des dieux. Sans doute les faiblesses de l'homme se trahirent chez eux plus d'une fois, et les Bénédictins eux-mêmes vont nous raconter ces faiblesses. (Quelle plus grande preuve de la toute-puissance d'une religion que l'infirmité même de ses ministres?) Mais on ne peut nier sans aveuglement et sans impiété, pour ainsi dire, que la Bretagne ne doive à sa « sainte Église » tout ce qu'elle eut de noble et de beau, d'utile et de durable, dans son indépendance, dans ses institutions, dans ses mœurs, dans son état politique, civil et matériel.

Nous avons retracé, d'après Albert le Grand, le sublime et naïf tableau des premiers temps du christianisme en Bretagne. On a vu la divine semence apportée à Nantes par saint Clair; à Rennes, par saint Moderan; à Vannes, par saint Paterne; à Dol, par saint Samson; à Aleth, par saint Malo; à Saint-Brieuc, par l'évêque de ce nom; à Tréguier, par saint Tugdual; en Léon, par saint Pol; en Cornouaille, par saint Corentin; enfin dans tout le pays par ces armées d'apôtres et d'anachorètes qui allaient et venaient de la grande à la petite Bretagne durant les quatrième, cinquième et sixième siècles. Ces anachorètes et leurs disciples n'éclairèrent pas seulement l'esprit des Bretons, ils peuplèrent et défrichèrent les solitudes de la Domnonée, dont ils furent ainsi doublement les civilisateurs. Les hérésies qui ébranlèrent alors l'Eglise naissante ne firent que passer sur l'Armorique; celle du Breton Pelage lui-même ne put y prendre pied et dut émigrer dans la Bretagne insulaire, d'où la chassèrent bientôt saint Germain et saint Loup. Déjà les évêques et les abbés armoricains dominaient les conseils des rois et les assemblées nationales. La cupidité et le relâchement des mœurs arrivèrent à la suite de la richesse. « La

simonie, dit D. Morice, devint publique, et les ordinations ne se firent point sans argent ou sans cadeaux. » On a vu comment la piété de saint Conwoïou et la politique de Nominoë arrêtèrent ces désordres au terrible synode de Coëtlou. Mais à peine le haut clergé de Bretagne était-il réformé, qu'arriva l'horrible invasion des Normands. Au milieu des scènes de désolation que nous avons décrites, après avoir inutilement levé les mains au ciel, prêtres et moines s'enfuirent avec les reliques des saints et les trésors de l'autel. Pendant leur absence, la Bretagne, abandonnée de Dieu, vit naître un abus pire que tous les autres : « les laïques se mirent en possession des églises et des biens qui leur avaient été légués par la piété des fidèles. Incapables d'administrer ces églises par eux-mêmes, ils en confièrent le soin à de pauvres prêtres à qui ils assignèrent un assez modique revenu pour leur subsistance. D'autres, pour couvrir leur usurpation, firent ordonner leurs enfants sans leur avoir donné préalablement une éducation convenable à l'état ecclésiastique. De tels prêtres ne trouvèrent point de meilleur moyen pour conserver leur héritage paternel que de se marier publiquement. De là tant d'évêques et de prêtres mariés, » de là ces titres de prêtresses et d'enfants ecclésiastiques qui fourmillent dans les actes du onzième siècle. Instruits de ces scandales, les papes ne purent y remédier avant d'avoir repris aux laïques les biens des églises. Or ces restitutions exigèrent bien des années et plus d'un concile. Les foudres de l'excommunication sommirent enfin les usurpateurs, et la meilleure partie du clergé retrouva sa dignité en retrouvant ses droits. Mais, malgré la sévérité des Robert d'Arbrissel, des Raoul de la Fustaye, des Vital de Mortain et de tous les réformateurs qui les suivirent, on vit encore, — tant les abus sont longs à déraciner ! — plus d'une querelle de ménage ecclésiastique affliger les échos du sanctuaire. « Plusieurs prêtres, ajoute le bénédictin, crurent se mettre à couvert des censures canoniques en prenant des concubines au lieu d'épouses; et l'on vit jusqu'au milieu du quatorzième siècle de ces femmes entretenues dans des maisons particulières. »

Cependant les restitutions multipliées avaient rendu au clergé breton son premier éclat. Armés des mêmes droits que les barons, conseillers prépondérants des princes, et souvent plus puissants que les princes eux-mêmes, les évêques du onzième siècle avaient leur cour, leur tribunal (les fameuses régales ou regaires, royauté de la ville), leur bannière et leur armée; leur sacre n'était pas moins solennel que le couronnement des ducs. En un mot, le faste de plusieurs allait si loin, que D. Morice leur reproche d'avoir complétement oublié l'humilité chrétienne.

Qu'on en juge par les cérémonies observées à l'entrée de l'évêque de Quimper dans sa ville épiscopale.

Le nouvel évêque allait coucher la veille de son entrée au prieuré de Locmaria. Pour accueil, la prieure de la maison s'emparait de son manteau, de ses gants, de son bonnet, de sa bourse, et lui donnait seulement un lit.

Le prélat montait le lendemain à cheval, passait le pont, et se rendait à la porte de la ville, où le clergé l'attendait. Le sire de Guengat lui aidait à descendre de cheval et lui ôtait ses bottes. Pour ce service il avait le cheval et les bottes. Le seigneur du Vieux-Châtel présentait au prélat un bâton blanc, et le prélat lui donnait son manteau. Revêtu des habits pontificaux, le prélat se mettait dans une chaire, qui était portée par le vicomte du Faou et par les seigneurs de Nevet, de Plœuc et de Guengat. Enfin il faisait serment au chapitre et à la ville de maintenir leurs priviléges. L'évêque de Nantes fut porté plus tard, à son entrée dans cette ville, par les barons de Raiz ou Retz, de Pontchâteau, de Châteaubriand et d'Ancenis. Le premier avait pour son service le linge qui servait au festin du prélat, et le second avait son cheval.

L'évêque de Nantes porté par les seigneurs.

L'évêque était juge suprême et à peu près maître absolu dans sa ville. Il l'agrandissait et l'enrichissait à son gré, — témoin saint Félix et ses immenses travaux. — A Quimper, le duc n'avait que la moitié d'une taille (la *levée de mai*), avec l'amende du sang versé, des duels et des larcins. Une partie de la Bretagne fut mise en interdit parce que Guy de Thouars avait bâti malgré l'évêque une maison dans le fief de Saint-Corentin. A Nantes, pour toute assise générale et tout règlement public, il fallait l'autorisation de l'évêque. Il ne prêtait point serment au duc avant le règne de Geof-

troi II (1169), et les Nantais ne le prêtèrent à ce prince que « sauf la fidélité due à l'évêque. » En temps de guerre, les hérauts du duc et ceux de l'évêque faisaient marcher les deux armées sous leurs bannières respectives. L'une et l'autre gardaient le nom d'ost si le duc les commandait ; si c'était l'évêque, elles prenaient le nom de *harelle*. La régale ou justice de l'évêque était complétement indépendante de la justice ducale. Ses droits d'amende, de ban, de crédit, etc., n'avaient point de bornes. Plusieurs évêques interdisaient aux ducs de battre monnaie dans leur ville. A Dol, l'évêque donnait le champ pour les duels, droit qui n'appartenait qu'aux souverains. Tous les évêques n'étaient pas aussi puissants, mais tous avaient leurs sénéchaux, et partant leur juridiction temporelle.

L'irrésistible instrument de cette juridiction, la foudre épiscopale, non moins redoutée que celle de Dieu même, était l'excommunication, — cette grande peine du moyen âge! — Les cérémonies qui l'accompagnaient faisaient trembler les plus intrépides. Si un homme, par exemple, avait violé les libertés de l'Église, on l'excommuniait en jetant par terre la croix et le livre des Evangiles; on éteignait les cierges et on sonnait toutes les cloches. Les curés étaient obligés, sous certaines peines, d'avoir deux tableaux des excommuniés; l'un posé sur l'autel ou attaché au mur de l'église, et l'autre dans leur presbytère, qu'ils devaient porter à tous les synodes. Les chapelains qui manquaient, lorsqu'on leur dénonçait un excommunié, à en prendre le nom, étaient condamnés, dans quelques diocèses, à jeûner trois vendredis au pain et à l'eau, ou à douze deniers d'amende. Celui qui différait pendant quinze jours de signifier au curé les lettres d'excommunication obtenues contre un de ses paroissiens, payait, dans certains diocèses, une amende à l'église cathédrale.

Le seul pouvoir qui balançât l'autorité épiscopale était celui du chapitre, sorte de parlement ecclésiastique qui partageait avec le peuple[1] l'élection des évêques. Les ducs n'avaient aucun droit dans ces élections, mais ils les influençaient par l'intrigue, et c'était leur seul et unique moyen de réprimer les ambitions cléricales.

Les revenus ecclésiastiques étaient innombrables. « Les curés, sans compter la dîme, tiraient de l'argent des mariages, des baptêmes, des confessions de Pâques et de l'Avent, de la visite des malades, des enterrements, des serments sur la Sainte-Croix, des confréries, des sacrilèges, de certaines impositions par tête, des chandelles de la Purification et d'autres choses semblables. Ceux qui se mariaient payaient le droit de past ou repas nuptial, » non-seulement au curé qui les mariait, mais encore à celui dans la paroisse duquel ils allaient s'établir après leur mariage.

[1] Ce mot veut dire ici les bourgeois, les hommes libres de la cité. *Electione atque decreto cleri et plebis.* Sirmundus, *Concil. Galliæ.*

Mais la source la plus féconde des casuels ecclésiastiques était les enterrements. Aussi les prêtres prenaient-ils la peine de sonner les cloches, de chanter des vigiles, de dire des septains, des trentains et des anniversaires. Quelques-uns même ajoutaient dans toutes leurs messes une collecte particulière pour le défunt.

Comme on avait plus de confiance aux prières des moines qu'à celles des prêtres séculiers, on s'adressait aussi plus souvent à eux, « et on leur fondait des pitances extraordinaires, qui représentaient peut-être les festins de charité qu'on faisait anciennement au tombeau des martyrs. » On enterra d'abord dans les églises les évêques, les abbés, les prêtres et les patrons, puis « chacun y trouva place pour son argent. »

Le droit ecclésiastique le plus hostile à l'autorité temporelle était le droit de *minic'hi* ou *ménéc'hi* (asile, franchise). En vertu de ce droit, tout criminel réfugié en tel lieu sacré était à l'abri du châtiment. La Bretagne était couverte de *minic'hou*, et il y en avait d'une étendue considérable. C'étaient le plus souvent les lieux consacrés par la pénitence ou la mort de quelque saint. La ville de Saint-Malo tout entière était un minic'hi. On se souvient qu'Alain Barbe-Torte, pour repeupler Nantes, en fit un lieu d'asile. La violation des minic'hou était punie d'excommunication.

L'usage des cloches est très-ancien en Bretagne. On a vu que saint Pol de Léon en apporta une petite de la Grande-Bretagne. Avant la fin du neuvième siècle, dit Deric, il y avait en Bretagne des cloches remarquables par leur grandeur, notamment celle que le roi Salomon avait donnée au monastère de Plelan, et qui servit de modèle à beaucoup d'autres.

MONASTÈRES. — ABBÉS. — MOINES.

On a vu comment saint Jagu et saint Gwennolé fondèrent les premiers monastères en Armorique au cinquième siècle, et quelles processions de moines y arrivèrent dans le siècle suivant de la Grande-Bretagne. On ne sait sous quelles lois vécurent d'abord toutes ces communautés. Bientôt elles se soumirent aux règles tracées par saint Grégoire, saint Benoît et saint Coulm, qu'il ne faut pas confondre avec saint Colomban. Saint Coulm, de la famille des Neil d'Irlande, avait formé dans l'île d'I-Colm-Kill cette pépinière d'anachorètes qui envoya tant de saints apôtres à la Bretagne armoricaine. On l'a déjà dit, ces pieux colons défrichèrent les solitudes de leur nouvelle patrie. Les bourgs et les villes, les églises surtout s'élevèrent sous leur inspiration féconde. Redon et Quimperlé n'ont pas d'autre origine. A côté de l'agriculture, l'industrie, les arts mécaniques, l'histoire même, naquirent dans ces monastères. L'éducation surtout y prit des développements merveilleux. Toutes les nobles familles y envoyèrent « par nées » leurs enfants

à l'école des vertus, non sans payer leur instruction par des dotations de toute nature.

Après le droit d'éducation, c'est-à-dire de domination, le droit de sépulture fut une autre source de richesses pour les monastères. L'orgueil ou la faiblesse de l'homme le suit jusque dans la tombe. Depuis le onzième siècle, les princes et seigneurs bretons payèrent au poids de l'or six pieds de terre pour leur cadavre dans les chapitres ou dans les cloîtres, au milieu des tombeaux des abbés et des moines, sous ces dalles consacrées jour et nuit

Le droit de mort en habit religieux.

par la prière. Ces inhumations se faisaient, d'ailleurs avec la plus pompeuse solennité. Pour les rendre plus lugubres, on y procédait la nuit, à la lueur des lampes, des flambeaux et des cierges. Les religieux portaient toutes les reliques au devant du corps des grands seigneurs. Souvent même ceux-ci n'attendaient pas la mort pour entrer au couvent. La veille de leur dernier jour, ils y venaient prendre l'habit monastique, afin d'être mieux accueillis à la porte du ciel. Cette dévotion ne leur coûtait qu'une partie des biens d'ici-bas. On vit jusqu'à des femmes mourir sous le froc de moine.

Tout en absorbant ainsi une partie des richesses de la Bretagne, les cloîtres attirèrent à eux la puissance, liée si intimement à la propriété. Tandis que les nobles mouraient çà et là sur les champs de bataille, les moines, seuls capables de les remplacer, héritèrent de leurs pouvoirs civils et judiciaires. Les abbés devinrent de hauts barons dans leurs opulentes abbayes; ceux de Saint-Jagu exerçaient en souverains le droit de bris sur leur vaste rivage; il n'y eut pas enfin jusqu'à l'exercice de la médecine qui ne vînt compléter l'influence populaire des « hommes de froc. »

Ce fut alors que les abus et les désordres entrèrent par toutes les portes, et on peut les compter par les sentences multipliées dont les foudroya l'Église. Les maisons qui avaient été, dit D. Morice, « la bonne odeur de Jésus-Christ en Bretagne, tombèrent dans le relâchement » le plus déplorable. Les abbés, établis pour garder « les murs de Jérusalem » furent les premiers à déserter leur poste, et se répandirent dans le monde, à la cour, y dépensant follement leur temporel. L'histoire ne doit, certes, pas être plus indulgente pour de tels scandales que ne le fut l'Église elle-même, que ne le furent les saint Bernard et les Grégoire; mais l'indignation, ou la partialité a grossièrement trompé les écrivains qui ont fait un crime à l'Église elle-même des égarements des moines, et qui, confondant l'usage et l'abus, ont condamné, en thèse générale, la richesse et le pouvoir temporel du clergé. A ces écrivains on peut répondre, les Actes de Bretagne en main, que le clergé breton dut à son autorité temporelle de civiliser et d'améliorer la Bretagne, de maintenir l'équilibre entre les seigneurs et les vassaux, de protéger (toutes les vies des saints, tous les titres des abbayes en sont la preuve) le faible contre le puissant, l'opprimé contre l'oppresseur, de frayer à travers ses rangs, ouverts à tous, une route au plus pauvre et au plus petit, vers les plus grandes destinées, et, par-dessus tout, de sauver l'indépendance et les libertés nationales des usurpations du dehors et des tyrannies du dedans. Une telle gloire et de tels bienfaits ne compensent-ils pas bien des erreurs?

Tout le monde connaît l'habit des ordres religieux. La tonsure des moines fut longtemps la même que celle des prêtres. Les uns et les autres, suivant la règle de Saint-Benoît, avaient tout le crâne rasé, avec un seul cordon de cheveux au-dessus des oreilles. Les moines gardèrent jusqu'à la fin cet ancien usage, mais les prêtres se rapprochèrent peu à peu de la coiffure laïque.

Ne terminons pas cette revue de l'ancien clergé breton sans parler des hôpitaux, qui furent encore un de ses bienfaits. Il y en avait un à Lannaelmon dès le temps du prince Judok, frère de Judicael. Conwoion en fit élever un près de son abbaye, et en donna la direction à ce moine Louhemel, dont la parole était si persuasive. Enfin les Actes de Bretagne mentionnent une quantité d'établissements de ce genre. Ils étaient fondés et

entretenus par les églises, à leurs risques et périls. Les uns recevaient les pauvres, les autres les malades, ceux-ci les vieillards, ceux-là les enfants, tous s'ouvraient aux pèlerins dont le bâton frappait à leur porte [1].

Prédication à Notre-Dame de Vitré. (Chaire extérieure.)

VASSAUX NOBLES. — BOURGEOIS. — PAYSANS

En continuant de descendre l'échelle féodale, nous trouvons, au-dessous des seigneurs et des gens d'église : 1° les vassaux nobles, 2° les bourgeois, 3° les paysans.

1° Presque toute seigneurie avait des vassaux nobles ou vavasseurs. Jus-

[1] D. Morices, *Preuves*, t. I, p. 19, etc., col. 1455, 1299, 1574, 1502, 1575, 1504, 1501, 1507, 1508, 1600, etc. — Courson, *Essai*, VIIIe partie, p. 286, etc. — Cartulaire de Quimper, n° 56, Bibliothèque royale, *Reg. de la Chan.*

ticiables de leur seigneur, ces vassaux lui devaient un cens annuel, des services de guerre, et ne pouvaient disposer de leurs terres sans son agrément. Ils payaient les lods et ventes de leurs acquisitions, et, en mourant, le rachat de leurs terres nobles.

2° On a vu quelle indépendance régnait, dès l'origine, dans ces cités armoricaines qu'on ne pouvait dompter qu'en abattant leurs murs ou en massacrant leur population, et qui secouaient successivement tous les jougs pour se remettre, comme dit Sozime, en quasi-république. Les anciens magistrats électifs de ces cités furent dignement remplacés par les évêques, et tout porte à croire que les villes bretonnes furent alors administrées par un conseil de fabrique tel que nous le retrouverons dans les paroisses rurales. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les municipalités de Quimper, de Saint-Malo, de Nantes, etc., furent exactement calquées sur les conseils de fabrique. Du reste, comme le fait observer M. de Courson, toutes ces villes étaient fort restreintes jusqu'au seizième siècle, y compris Nantes elle-même, la plus considérable et la plus commerçante.

La moitié des cités appartenait d'ordinaire aux ducs, excepté les cités épiscopales, l'autre moitié aux seigneurs laïques ou ecclésiastiques. La permanence de l'état de guerre y entraînait la permanence du régime militaire. Les plus anciens actes nous montrent cependant un conseil de bourgeois nommé par les habitants et chargé de défendre les intérêts communs. Un syndic, un miseur, un contrôleur des deniers et six conseillers composaient ce parlement bourgeois[1]. Nobles, clercs et bourgeois se partageaient toutes les charges municipales. On trouve parmi les miseurs de Morlaix les très-nobles noms de Quelen, de Kersauson, de Kergariou, etc., mais là, comme partout, le clergé prédominait.

La condition des bourgeois était si peu féodale, dans le sens de sujétion, que, toutes leurs charges examinées, D. Morice ne trouve à dire que ces mots : *Les bourgeois étaient libres, mais n'étaient pas exempts d'impositions.* Parlerait-il autrement des bourgeois d'aujourd'hui? Aussi la plupart de ces « hommes libres » s'enrichirent si rapidement, malgré leurs impositions, qu'il fallut l'intervention ducale pour les empêcher d'accaparer les fiefs nobles. « Les seigneurs ruinés par la guerre étaient charmés d'échanger leurs terres contre l'argent des roturiers. » Pendant les sanglantes divisions du quatorzième siècle, ces acquisitions se multiplièrent tellement, que le roi Charles V, devenu maître d'une partie de la Bretagne, crut s'enrichir d'un trait de plume en décrétant la saisie de tous les fiefs nobles acquis par des roturiers; mais le duc, averti à temps en Angleterre, fit lui-même saisir

[1] La plupart de ces importantes et curieuses observations sur les anciennes communes bretonnes sont extraites des neuf cents titres recueillis dans nos archives municipales, et envoyés par M. Aurélien de Courson, archiviste et bibliothécaire de Quimper, au ministre de l'instruction publique, pour servir à l'histoire du tiers état, sous la direction de M. Aug. Thierry.

ces fiefs par le sire de Rochefort, déclarant qu'il s'agissait de les sauver des mains étrangères, et que justice serait bientôt rendue sur cette question.

L'article 343 de l'ancienne coutume de Bretagne autorisait formellement l'acquisition des terres nobles par les bourgeois, à la seule condition pour ceux-ci d'en payer le rachat à leur mort. Tantôt cette autorisation fut suspendue, — tantôt ce droit de rachat fut doublé, — tantôt les bourgeois furent anoblis pour entrer en possession des biens nobles.

La juridiction des villes appartenait aux fiefs dont elles faisaient partie; sauf les villes épiscopales, où tout relevait de l'évêque, et sauf la ville de Guingamp, capitale des Penthièvre, « *où*, dit une charte de 1555, *MM. les bourgeois avoient jadis reçu des ducs le droit de juridiction, en récompense des services qu'ils avoient rendus.* » Quant à la police, elle était faite par des officiers héréditaires, « dont les fiefs pouvaient être saisis sur une plainte grave des habitants. »

Telles étaient, dès la plus haute antiquité, les institutions municipales des villes de Bretagne. On conçoit maintenant ce que nous avons dit du prétendu affranchissement des communes bretonnes, attribué par les historiens à Conan III. Les communes bretonnes étaient beaucoup plus franches avant cette époque que les communes de France ne le devinrent après leur émancipation sous Louis le Gros. C'est que « la liberté des citoyens en Bretagne n'a jamais reposé sur des chartes octroyées par le bon plaisir ou arrachées par la violence : elle eut toujours pour base la constitution même du pays. Les concessions faites par les princes ne concernaient que de simples priviléges et des exemptions de charges publiques. » Dans l'acte de fondation de Saint-Aubin du Cormier, par Pierre de Dreux, en 1225, ce prince octroie diverses immunités aux habitants de cette ville, mais il ne dit pas un mot de leur condition, de leur organisation municipale; — preuve que l'Eglise, en passant par là, dit M. de Courson, n'avait rien laissé à faire à cet égard.

3° Nous pouvons répéter, à propos du servage féodal, ce que nous avons écrit sur l'esclavage romain, c'est que le servage, proprement dit, tel que l'entendaient les Franks, n'exista jamais, du moins généralement, en Bretagne, qu'aux époques de conquête et de sujétion. Aussi tous les historiens s'accordent-ils à dire qu'à partir du dixième siècle et de l'expulsion des Normands par Alain Barbe-Torte toute trace de servitude effective et la qualité même de serf disparurent de l'Armorique, sauf quelques points de la haute Bretagne et du comté de Léon (exceptions qui s'expliqueront tout à l'heure). On ne trouva plus dès lors chez nos aïeux, rentrés dans les franchises de leur constitution, de ces coliberts qui se vendaient comme du bétail, de ces hommes inféodés des pieds à la tête, dont presque toute la France resta peuplée à la suite de l'invasion normande, enfin de ces serfs de mainmorte qu'on mettait à mal ou à mort, suivant son caprice, et qu'on se

transmettait de génération en génération avec la terre à laquelle ils étaient attachés. Les plus grandes servitudes qui restèrent à certains paysans bretons furent de nourrir les chiens et les chevaux de leur seigneur, de fortifier et de garder son château, d'y transporter ses provisions à des époques et à des conditions arrêtées d'avance, etc., etc. En un mot, depuis la fin du dixième siècle jusqu'au dix-huitième, les vassaux de Bretagne jouirent de toutes les libertés et de tous les avantages du colonat.

Cette vérité va ressortir évidente de l'explication des principaux usements ruraux de la Bretagne, explication qui fera comprendre en même temps ce qu'on entendait par les colons, domaniers, tenanciers, ou afféagistes, devenus de siècle en siècle, sinon de progrès en progrès, les métayers et fermiers d'aujourd'hui. Sans égarer le lecteur dans ce labyrinthe infini des usements, nous nous bornerons à en emprunter les définitions aux jurisconsultes et aux praticiens. Commençons par le plus répandu, le plus libéral, le plus breton de tous : le droit convenancier, ou domaine congéable, qui associait le vassal à la propriété même du seigneur.

Le convenant[1] est un contrat synallagmatique, par lequel le propriétaire d'un héritage, en retenant la propriété du fonds, transporte les édifices et superficies, moyennant une certaine redevance, avec faculté perpétuelle de congédier le preneur en lui remboursant les améliorations.

Les tenanciers du domaine congéable perdaient leurs édifices et superficies, faute de payer la redevance annuelle.

Le convenant était usité, avec quelques variantes, dans le pays de Bro-Erek (Vannes), dans les évêchés de Tréguier et de Goëllo, dans la Cornouaille, et dans le pays de Rohan[2]. Dans l'usance de Rohan, le dernier enfant mâle succédait à la tenue du père, ou la dernière des filles, lorsqu'il n'y avait point de mâle. Quand il y avait plusieurs tenues à partager, le dernier enfant choisissait d'abord, celui qui le précédait choisissait ensuite, et ainsi des autres. Les édifices et les superficies revenaient au seigneur par déshérence, quand le tenancier mourait sans enfants, sans frère et sans

[1] De *conventus* (convention), suivant la plupart des légistes; de *kofnat* (pacte, engagement), suivant M. de Courson. Ce mot de kofnat se lit en effet dans le code d'Hoël.

[2] En somme, le convenant fut plus ou moins en vigueur sur toutes les portions de la Bretagne où s'est conservé le dialecte celtique, à la seule exception du comté de Léon, aux limites duquel il s'arrêta tout court. D'où provint cette exception étrange? Probablement de l'indépendance où s'était maintenu le comté de Léon, tandis que toute la Bretagne ployait sous l'épée des Normands. Les chefs bretons qui s'étaient réfugiés en Angleterre furent obligés, à leur retour, de prodiguer les franchises à leurs sujets pour renouer avec eux les liens brisés par la conquête et la séparation. De là les généreuses concessions du domaine congéable. Les comtes de Léon, au contraire, n'ayant point quitté leurs États, purent y conserver l'ancien ordre de choses. De là les vestiges particuliers de servage qui, sur cet unique point de la Bretagne, existèrent jusqu'au quinzième siècle.

Nous devons dire que cette opinion n'est pas celle des légistes, notamment de Baudouin de la Maison-Blanche. Il attribue l'exclusion du convenant et la prolongation du servage dans le comté de Léon au long séjour qu'avaient fait en ce pays et aux traces qu'y avaient laissées les colonies romaines sous les empereurs et les gouverneurs franks, tels que Withur sous les rois de la première race. On peut opter entre ces deux interprétations.

HOMME DE LANDIVISIAU

(FINISTÈRE.)

sœur, — les seuls qui pouvaient hériter des édifices et des droits convenanciers ; enfin la veuve du tenancier avait son douaire sur la tenue, mais elle le perdait en se remariant. Les colons convenanciers pouvaient vendre ou affermer leurs tennes.

Ne croirait-on pas relire le code d'Hoël le Bon? Et qui pourrait douter, après de tels rapports, que le convenant ne soit d'origine bretonne? Les premiers émigrés insulaires en avaient sans doute apporté le germe en Armorique, et ce germe acheva de s'y développer après le départ définitif des Normands. Il est inutile de faire remarquer quelles garanties offrait ce régime contre le morcellement des terres, et quelles chances d'indépendance et de prospérité il laissait aux cultivateurs.

Quand on compare de tels usements aux coutumes féodales de la France, n'est-on pas invinciblement frappé d'une différence profonde, et ne conçoit-on pas cette réponse de la société d'agriculture de Paris aux déclamations des comités révolutionnaires : *Les baux congéables de Bretagne étaient tellement utiles, qu'il serait à désirer que la France entière les adoptât?...* Aussi l'assemblée constituante, malgré la fureur de destruction qui régnait alors, ne trouva-t-elle à faire d'abord que quelques changements aux usances de la Bretagne.

Que sera-ce donc, si, des devoirs des paysans, nous passons à leurs droits, à l'organisation des communes rurales. Le premier droit des paysans, comme de tous les vassaux en général, était le droit à la justice et à la protection du seigneur, et ce droit n'avait rien d'illusoire en Bretagne : tous les actes en fournissent la preuve. La fondation des communes rurales appartient encore au christianisme. Leurs premiers noyaux, si l'on peut ainsi dire, furent ces humbles cellules élevées sur les côtes ou dans les landes de l'Armorique par les saints émigrés de l'île de Bretagne. Ces cellules se multiplièrent avec le nombre des réfugiés. Elles devinrent des monastères, c'est-à-dire des centres d'agriculture, des ateliers d'industrie, des foyers de civilisation. Chaque prince du pays les combla de donations, « pour le salut de son âme ou pour le prix de son tombeau. » Les monastères produisirent d'autres monastères, dépendants des premiers. Les uns et les autres servirent d'asile ou d'égide à toutes les victimes des invasions, soit qu'elles accourussent du dedans, soit qu'elles accourussent du dehors, et ainsi, chaumière à chaumière, se formèrent nos paroisses bretonnes, dont les noms se retrouvent dans tous les actes religieux des premiers siècles.

Quelle était la loi administrative de ces communes rurales? C'était, répondent tous les actes, la loi de l'ancien bourg (*lex veteris burgi*). Sans doute, elles relevaient du seigneur propriétaire, mais elles s'administraient par leurs notables ou *fabriqueurs*, sous la tutelle de l'Eglise. Beaucoup d'églises portent encore inscrit le nom du fabriqueur en exercice à l'époque de leur

fondation. Les titres recueillis pour l'histoire du tiers état, par le savant monographe de nos *Institutions*, démontrent, par des milliers de preuves, que les communes rurales géraient elles-mêmes leurs intérêts. Elles choisissaient les collecteurs de l'impôt. Cet impôt, d'ordinaire assez modique, s'appelait « la levée de mai ou d'aoust, suivant l'époque de la cueillette. » Quelquefois un seul homme de la paroisse payait pour tous; et, « après ledit payement, les habitants et manants égailloient la somme sur chacun d'eux, le fort aidant au faible, sans qu'ils doibvent lods et ventes ni autres. »

Clocher du Kreisker, à Saint-Pol de Léon. — Page 219.

Les magistrats ruraux surveillaient à la fois les biens de l'église et les intérêts de la commune. « Ils étaient les caissiers de ces fabriques chargées de recueillir les deniers avec lesquels on éleva, depuis le onzième jusqu'au seizième siècle, » ces innombrables et ravissantes chapelles, dont les clochers

à jour marquent tous les points du Finistère. On en jugera par le plus beau de tous, gravé ci-contre, le clocher du Kreisker à Saint-Pol de Léon. Lisez Hévin et d'Argentré, vous y trouverez qu'aux temps de l'ancien droit breton le chœur de ces églises était la propriété du seigneur, mais que la nef était la propriété du peuple.

Aussi, c'est une erreur grossière de croire que les rapports du seigneur et du paysan breton, quelque distance qui les séparât généralement, fussent des rapports de despotisme et de servilité. C'étaient véritablement et proprement des rapports de famille. « Les colons vivaient en voisins, et non pas en ennemis, avec les nobles établis dans leurs manoirs, au centre des ménages de labour. » Rodolphe, sire de Fougères (un grand seigneur, s'il en fut!), fondant l'abbaye de Rillé, en 1150, rappelle « que son père mourant convoqua tous les clercs de sa terre, *tous ses fils*, barons, bourgeois et paysans, pour entendre ses dernières volontés. » Rien de plus rare en Bretagne que les exceptions à cette règle patriarcale.

Serait-il juste de parler ainsi de la haute Bretagne? Non pas sans de grandes restrictions. A presque tout ce que nous venons de dire des paysans, la haute Bretagne doit faire exception, comme le Léonnais, mais par une raison diamétralement opposée. Ouverts dès l'origine aux Francs et à leurs gouverneurs, dépouillés par vingt invasions des vieilles coutumes nationales, les pays de Nantes et de Rennes, et même en partie celui de Vannes, subirent nécessairement, comme la France elle-même, les rigueurs du vasselage féodal; — et nous devons, pour cette partie de la Bretagne, renvoyer le lecteur aux premières pages de ce chapitre.

N'oublions pas toutefois de citer une classe d'hommes « réputée étrangère dans son propre pays, privée des droits communs à tous, » et abhorrée par les petits comme par les grands, au sein des plus libres communes de la Domnonée; nous voulons parler des caqueux (*cacosi*), pauvres malades que l'on croyait infectés de la lèpre, apportée des croisades, et auxquels nous ramèneront plus loin les ordonnances rendues sur leur triste sort.

La destinée des femmes en Bretagne rappelle, à s'y méprendre, les dispositions du code d'Hoël; on en jugera par cette page de D. Morice : « Les Bretons se mariaient en face de l'Église comme les autres chrétiens. Contents d'une seule épouse, ils avaient pour elle des égards que peu de nations ont eus pour leurs femmes. Ils lui donnaient d'abord un trousseau, et ils lui faisaient ensuite un présent, qu'on appelait, comme nous l'avons déjà dit, éuep-gwerc'h (prix de la virginité). Si une femme renonçait à la succession de son mari, elle avait le trousseau et le présent de noces, préférablement à tous les créanciers. Elle avait, outre cela, ce qu'on appelle le douaire breton, c'est-à-dire la jouissance, pendant sa vie, du tiers des biens de son mari. Les mariages clandestins s'introduisirent avec le temps dans la Bretagne, ainsi que dans les autres pays. Mais ils furent condamnés dans

le quinzième siècle, sous peine d'excommunication, de cinquante livres d'amende pour les riches, et de vingt-cinq pour les autres. Les femmes paraissaient dans les anciens actes, comme témoins, en qualité de mère, de sœur ou de parente : il n'y a rien de plus ordinaire ; mais il est rare d'en trouver comme témoins sans qu'elles appartiennent par quelqu'un de ces endroits aux personnes dont il est question dans les actes. Il y avait des lieux où les femmes faisaient lever des droits sur la vente du pain et des viandes ; mais on doit regarder ces exemples comme des attributions particulières faites aux femmes par leurs maris, et non comme des droits affectés aux femmes. Les veuves confirmaient les donations de leurs sujets, et les scellaient de leurs propres sceaux. Un homme marié avec l'héritière d'une terre, en faisait faire les hommages à son fils, et ne les recevait pas lui-même. Quand un homme marié se faisait moine, sa femme suivait ordinairement son exemple, après lui avoir promis de prendre ce parti. »

Les dames reçurent et portèrent les ordres chevaleresques lorsque ces ordres furent créés. Nous en verrons bientôt plusieurs décorées du collier de l'ordre des ducs.

Le conte d'Owenn, traduit par M. de la Villemarqué, nous révèle un usage fort original des dames bretonnes : « La jeune fille alluma du feu,

« La jeune fille rasa Owenn. »

fit chauffer de l'eau dans une bouilloire, attacha une serviette de toile blanche au cou d'Owenn, et lui lava la tête avec l'eau versée dans une aiguière d'argent ; puis elle ouvrit une boîte et en tira un rasoir, dont le

pied était d'ivoire et la lame incrustée d'or ; et elle rasa Owenn, et lui essuya la tête et le cou avec la serviette. » Un raffinement aussi délicieux appartient-il à des barbares [1] ?

SCIENCES. — LETTRES. — COMMERCE. — MARINE. — USAGES

La première science, le premier art des anciens Bretons était la guerre. La Bretagne, disait Guillaume de Poitiers (et l'on vient de voir qu'il ne flattait point ce pays), fournissait un nombre incroyable de soldats. Dans cette province, d'ailleurs fort étendue, un seul guerrier en engendre cinquante. Adonnés de préférence aux armes et à l'éducation des chevaux, la plupart dédaignent la culture de la terre, ne mangent presque point de pain et vivent de laitage. Dès que la guerre est déclarée, ils y marchent avec joie, et la font avec fureur. Prompts à rompre les rangs des ennemis, difficiles eux-mêmes à enfoncer, ardents et féroces dans le combat, ils dépouillent les morts après la victoire. Pauvres chez eux, ajoute Guillaume de Malmesbury, les Bretons ne demandaient qu'à prendre part aux querelles de leurs voisins pour une solde raisonnable.

Le récit de nos guerres a déjà montré quelles étaient les armes de nos aïeux et leur manière de combattre. Les archers bretons surtout étaient la terreur de l'ennemi. « L'arc et les flèches, dit M. de La Villemarqué, avaient leur législation comme les autres armes offensives. Il y a trois espèces d'armes dont la loi s'occupe : l'épée, la lance, et l'arc avec ses douze flèches dans le carquois. Tout chef de famille doit les tenir prêts en cas d'attaque. Un archer gallois nous a laissé cette curieuse description de ses armes : « Que le voleur vienne à passer dans le bois, et que je sois en face de lui, tenant bandé à la main mon arc d'if rouge, à la corde sèche et roide, et ma flèche, droite et faite au tour, à la coche arrondie, aux longues plumes fines, retenues par un fil de soie verte, au dard d'acier, épais et lourd, large d'un pouce en travers et d'une couleur bleuâtre, qui tirerait du sang à une girouette ; que j'aie le pied sur une butte, et un chêne derrière moi, et le vent au dos, et le soleil de côté, et ma maîtresse sur le sentier, tout près, me regardant, et que je la sache là ; et je décocherai au voleur une flèche si roide et si bien ajustée, et si résonnante et si perçante, que quand même il porterait une cotte de fer ou un hauberk de Milan, il n'en serait pas plus protégé que par un torchis de fougère, un paillasson ou un filet. »

Quand de pareils archers, se levant par milliers comme un seul homme,

[1] D. Morice, *Preuves*, t. I. p. 17 et suiv. — Courson, *Essai*, p. 324 et suiv., p. 339 et suiv. — Guillaume de Poitiers. — Neuf cents pièces envoyées par M. de Courson au ministère de l'instruction publique pour l'histoire du tiers état. — Enquête de la seigneurie de Rohan. — Deric, *Hist. ecclésiast.* (les dix premiers siècles, *passim.*) — Th. de la Villemarqué, *Contes populaires des anciens Bretons*, t. I p. 260. Paris, W. Coquebert. 1845

s'organisaient en bandes à la suite des Warok et des Morvan, galopant sur leurs indomptables petits chevaux, à travers les bois, les marais et les halliers de la basse Bretagne, on se figure tout le mal qu'ils devaient faire aux armées les mieux conduites.

Les arts les plus cultivés après la guerre étaient la fauconnerie et la chasse, c'est-à-dire la guerre sous une autre forme. « Quelques seigneurs, dit Lobineau, sacrifiaient des paroisses entières et des lieux très-cultivés pour étendre leurs chasses en agrandissant leurs forests. »

Quant aux lettres, à l'éloquence et à la poésie, elles résidaient sur la rote des chanteurs populaires, dans les palais épiscopaux et sous les arceaux des cloîtres. L'idiome celtique, dans toute sa pureté, était la langue des chanteurs populaires; il va sans dire que celle des prêtres et des moines était le latin. Ceux-ci nous occuperont seuls en ce moment.

La Bretagne a fourni aux lettres, dans les cinq premiers siècles : l'auteur de la *Vie de Merlin*, que Geoffroy de Monmouth traduisit du breton en 1138 ; — Vulturius, cité par Guillaume de Malmesbury, comme auteur des *Affaires de Bretagne*, *de Rebus Britonum* ; — Phœbicius, ancien druide, qui alla professer la grammaire à Bordeaux ; — Atius Patera, son fils, qui porta sa chaire de Bordeaux à Rome ; — Alcimus, d'Aleth, historien du *Règne de Julien l'Apostat* ; — Sylvius Bonus, poëte et orateur, rival d'Ausonne, qui écrivit, en 385, le *Panégyrique de Maxime*, des poésies et une histoire des guerres d'Armorique ; — Rutilius, auteur d'un très-beau voyage en vers : *Rutilii Itinerarium;* — Sedulius, connu par son *Paschale Carmen ;* — l'auteur des Actes des saints Donatien et Rogatien, qu'on trouve dans Bollandus ; — Eusèbe, évêque de Nantes (*Homélies d'Eusèbe Homère*), — le roi Erek, correspondant de Sidoine Apollinaire ; — Fauste, évêque de Riez (*Libellus de creaturis*, sermons, épîtres, etc.) Dans les siècles suivants, nous trouvons saint Mélaine, apôtre de la Gaule, avec saint Rémi ; — Eumère, l'éloquent évêque de Nantes ; — Félix, l'illustre ami de Fortunat, le docteur de la Gaule ; — saint Gildas de Rhuys, auteur de la *Ruine de Bretagne*, déjà cité plus haut, — un moine de Landévéneck, biographe prétentieux de saint Gwennolé ; — Heroïc, abbé de Redon, très-savant médecin ; — l'abbé Benoît, commentateur de la règle de son patron ; — Bilius, auteur de la *Vie de saint Malo ;* — Maurice, vicaire de Cleder, qui nous a révélé cette métamorphose de la conscience de saint Collédok en clochette, l'avertissant du bien à faire et du mal à éviter ; — les auteurs anonymes de la chronique bretonne, *Bruty Brenchined*, de la *Vie de saint Hermelaul*, d'une autre Vie toute merveilleuse de saint Malo ; — Siguin, archidiacre de Nantes (*Miracles de saint Martin de Vertou*) ; — le poëte Gildas, mort en 421 à Saint-Pol-de-Léon, historien de Conan Mériadek ; — Suzan, évêque de Vannes en 838 (*Quid sit monachus?*) ; — Gurdestin, célèbre abbé de Landévéneck, biographe de saint Gwennolé ; — Vormonoc (moine de la mer)

en 884, historien de saint Pol de Léon ; — Vorelven, moine de Redon en 890 (*Vie de saint Conwoïon*) ; — Radhod, prévôt de Dol en 951 (*Lettre* imprimée dans l'*Anglia sacra*, « écrite avec une grande politesse, » dit D. Rivet) ; Paulinus, évêque de Léon en 954 (*Translation du corps de saint Matthieu*) ; — les biographes anonymes de saint Samson, de saint Magloire, de saint Goulven, de saint Gildas, etc. ; — Ingomar, sous le duc Geoffroy Ier (*Généalogie des princes de la Domnonée*) ; — Guillaume, vicaire de Gonesnon, vers 1019 (légende du patron de cette paroisse) ; — Catwalon, moine de Redon et chancelier de Bretagne, mort en 1049 (*Lettre à Hildegarde*, comtesse d'Anjou ; — Roscelin ou Ruzelin, inventeur des termes de la logique, suivant d'Argentré ; — Baldric, évêque de Dol, auteur de la *Vie de Robert d'Arbrissel* et d'une curieuse *Lettre sur les mœurs des Bas-Bretons* ; — Constance, citée par Baldric comme une sibylle remplie du souffle de Dieu.

Tous ces personnages éminents sortaient des écoles ouvertes par les évêques et les abbés, dans les cathédrales et dans les monastères. La plupart des évêques enseignaient eux-mêmes, comme saint Félix, la théologie, la morale, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'arithmétique, la musique et souvent la poésie. Saint Magloire professait à Dol sous l'évêque Samson. L'école épiscopale de Quimper avait une grande réputation à l'époque de saint Menou. Celle de Vannes produisit l'illustre abbé Conwoïon. Aux termes du second concile de Tours (567), la maison de l'évêque était une source de science où venaient puiser tous les prêtres et tous les clercs. Le même concile ordonnait à chaque abbé d'avoir dans son cloître « un lieu séparé » pour l'enseignement. Les écoles des monastères de Saint-Brieuc, de Saint-Léonor, de Redon, de Landévének et tant d'autres étaient célèbres dans toute la Bretagne. Chaque couvent avait sa bibliothèque et son bibliothécaire, ses conférences et ses lectures publiques. Ces écoles, ces conférences, ces bibliothèques, étaient à la disposition des laïques qui désiraient s'instruire. « Le jeune prince Gwerek, dit Deric, alla jusqu'à Fleury se former aux belles-lettres. » Malheureusement toutes ces « fontaines de vie » furent troublées ou taries par les invasions saxonne et normande, et il fallut bien du temps pour lever les pierres qui les avaient fermées comme des tombeaux. Les évêques et les abbés y parvinrent cependant, et leur plus grand triomphe alors fut de convertir et de civiliser les Normands, « de changer en brebis dociles ces lions du Nord, » d'ouvrir les trésors du ciel à ceux qui les avaient dépouillés des biens de la terre[1].

[1] *Recueil des hist. de France* : Guillaume de Poitiers. — Th. de la Villemarqué, *Contes des anciens Bretons*, t. I, p. 514. — Miorcec de Kerdanet, *Notices sur les écrivains bretons*. — De la Rue, *Recherches sur les ouvrages des Bardes*, p. 49. — Deric, *Hist. ecclésiast.*, t. VI, p. 490, etc. — D'Argentré, *Table des Matières*, id., p. 78. — Toussaint de Saint-Luc, *Hist. de Conan Mériadec*. — D. Rivet, *Hist. littéraire de la France*, t. I, p. 164; t. II, p. 407; t. IV, p. 71. — Papyre Masson, *Descrip. Franciæ*, p. 550. — Sidoine Apoll., *Epist.*, *lib.* III. — Fortunatus, *lib.* IV. — Mabillon, *In actis SS.* I, p. 668. — Duchesne, *Recherches*, t. IV, p. 258.

Le commerce et la marine de Bretagne avaient leur principal entrepôt à Nantes. L'un et l'autre s'étendaient jusqu'aux pays lointains, car, lorsque Charlemagne et sa cour virent les premiers pirates du Nord aux environs de Narbonne, plusieurs témoins les prirent pour une flotte de navires bretons. Nous avons déjà cité les brefs de sauvetage délivrés par les ducs de Bretagne aux marins de Bordeaux, de la Rochelle et de la plupart des ports d'Allemagne.

Une foule de titres relatifs aux croisades parlent d'un certain Hervé, marinier nantais, qui devait être le Jacques Cœur de son époque, à en juger par les nombreux navires qu'il mettait à la disposition des croisés, pour les conduire à Damiette, avec leurs équipages et leurs troupes. Les ruines de Kerity-Penmarc'h et le témoignage du chanoine Moreau prouvent que c'était anciennement un grand établissement maritime. Si la vieille cité des Vénètes n'avait pas repris tout l'éclat de sa marine et toute l'étendue de son commerce, elle en avait du moins retrouvé une bonne part. On se souvient, en effet, dans quels termes en parlait Ermold le Noir, au temps du roi Morvan. Les Malouins, multipliés et fortifiés de jour en jour sur leur rocher, commençaient à devenir ces terribles corsaires que nous verrons plus tard à l'œuvre. « Dès les croisades, dit M. Ch. Cunat dans son excellente *Histoire de Surcouf*, les escadrilles des corsaires malouins étaient proclamées les *troupes légères de la mer*, incommodant l'ennemi, divisant ses forces, balayant ses croiseurs et butinant de riches cargaisons. »

Plusieurs faits prouvent que l'industrie de l'ancienne Bretagne n'était pas aussi bornée qu'on pourrait le croire. Outre les armes, qui étaient d'un travail remarquable, on fabriquait pour les églises et les tombeaux des lampes de la plus grande richesse, en forme de couronnes, supportant des vases de faïence ou de métal.

Il existait, dit Deric, au sixième siècle, des maisons de poste en Bretagne et en France. Elles étaient placées de distance en distance sur les grands chemins; on y fournissait des chevaux frais à ceux qui couraient pour l'utilité publique. » Childebert fit expédier des ordres pour qu'on reçût chaque jour dans ces maisons saint Pol de Léon pendant son voyage. La vigne était très-cultivée dans le territoire de Nantes, puisque les Bas-Bretons venaient par bandes y faire la vendange à coups d'épée. Un acte de l'abbaye de Redon prouve que le pays de Malestroit, dans le Morbihan, fournissait du vin, au neuvième siècle. Il y en avait sans doute sur beaucoup d'autres points, car le droit de bouteillage était un des plus productifs et des plus rigoureusement exercés par les seigneurs.

Il faudrait un volume pour les mille détails de mœurs : usages publics et privés, religieux et profanes de nos aïeux, avant le douzième siècle. Mais de ces innombrables détails, les uns ne seraient que la reproduction des coutumes gauloises, les autres se retrouveront dans les mœurs de la Bretagne moderne. Nous ne ferons donc qu'effleurer quelques points caractéristiques.

KOMOD.

Beaucoup de seigneurs marquaient noblement les bornes de leurs terres avec la lame de leur épée. — Ce qui prouve, dit Lobineau, que cette arme les accompagnait déjà partout.

Chez les anciens Bretons, le deuil des femmes se portait en jaune et se témoignait par des convulsions qui rappellent encore les mœurs gauloises. « A la suite du convoi, dit le conte d'Owen, venait une dame aux cheveux blonds, et sa chevelure flottait sur ses épaules en désordre, et elle portait une robe de satin jaune déchirée, et elle avait les pieds chaussés de brodequins en cuir bigarré; et il était étonnant qu'elle ne brisât pas le bout de ses doigts, tant elle frappait avec violence ses mains l'une contre l'autre; sa voix dominait celle des hommes et même le son des trompettes. »

Cet usage du deuil jaune, disparu dans le pays de Galles, subsiste encore en basse Bretagne, de même que l'usage des souliers en cuir bigarré. Que de fois nous avons vu, dans la Cornouaille, les veuves suivre le convoi de leurs maris, sinon vêtues de robes jaunes, comme la dame du conte (on ne fabrique guère d'étoffes de cette couleur en Bretagne), du moins coiffées de toile passée au safran! Rien de poétique et de touchant comme cette couleur des feuilles mortes et du deuil de la nature au déclin de l'année, appliquée au deuil des épouses sur le déclin de la vie!

Un concile assemblé à Nantes au septième siècle réglait ainsi les pénitences publiques : — Un mari qui surprend sa femme en adultère peut la renvoyer, elle sera mise en pénitence pour sept ans. Pour se réconcilier avec elle, le mari fera la même pénitence. Après les sept ans révolus, tous deux pourront être admis à la communion. — Trois ans de pénitence pour celui ou celle qui aura forniqué. — Cinq ans pour le célibataire séducteur d'une femme mariée; sept ans pour sa complice. — Sept ans pour le mari séducteur d'une jeune fille; cinq ans pour sa complice. — L'homicide volontaire sera en pénitence le reste de sa vie; l'homicide de cas fortuit y sera cinq ans; il jeûnera quarante jours au pain et à l'eau, sera privé de communion pendant trois ans, et pendant deux ans des prières de l'Eglise.

Quant à ces repas (*pastus*), dit le même concile, « qui sont servis avec profusion, où l'on prodigue les liqueurs enivrantes, où l'on veut que chaque convive boive comme les autres, où il s'élève des disputes qui font naître des homicides (ne reconnaît-on pas encore les repas gaulois?), nous les interdisons aux prêtres sous peine de dégradation de leurs ordres, et aux laïques, hommes ou femmes, sous peine d'excommunication[1]. »

Ces festins réprouvés par les Pères de Nantes avaient lieu partout en Bretagne; on ne terminait aucune affaire sans cela. Le chef du repas, après avoir

[1] Le moine de Saint-Gall, *Vie de Charlemagne*.—De la Villemarqué. *Contes populaires*, t. I, p. 260. — Fréminville, *Finistère*, t. II, p. 108. — Deric, t. III, p. 70. — Actes de Saint-Pol-de-Léon, dans Bollandus.—*Voyage de Cambri*. Ed. Fréminville, p. 438. — Cartulaire de Redon. Ch. Cunal, *Histoire de Surcouf*, p. 5. — Deric, *Hist. ecclésiastique*, t. IV, p. 299, etc. — Grégoire de Tours, l. VIII, ch. XXXIV; l. V, ch. XLI. — Sirmond, *Concilia Galliæ*.

bu à son voisin, lui passait sa coupe pleine; celui-ci, l'ayant vidée, la remplissait pour un autre, et ainsi de suite.

Le concile déjà cité autorisait toutefois les clercs et les fidèles à boire et à manger dans leurs pieuses réunions, mais un seul morceau de pain, et un seul coup de liqueur. C'est de là qu'est venu, selon Deric, l'usage des pains bénits et des gâteaux dans les assemblées des confréries.

Un dernier article de ce concile prouve combien les souvenirs druidiques persistaient opiniâtrément dans les croyances du peuple breton : « Les prêtres mettront tous leurs soins à faire arracher et brûler les arbres auxquels le peuple rend des hommages superstitieux, et dont il n'ose couper une branche ni un rejeton. Il y a aussi des pierres dans les lieux abandonnés et dans les bois, devant lesquelles le même peuple dépose des vœux et des offrandes : il faut les enlever toutes jusqu'à leur base enfoncée dans la terre, et les éloigner des habitations de leurs adorateurs. »

Le clocher de Saint-Nicodème. (Morbihan.)

Les Anglais en Bretagne sous Conan IV.

CHAPITRE HUITIÈME

La Bretagne ouverte aux Anglais. — Les Plantagenets. Conan IV : Ligues et guerres civiles. — Eudon de Porrhoët. — La princesse Constance et Louis VII. — Henri II et les Anglais en Bretagne : — Retraite de Conan IV. — Résistance des barons. — Raoul de Fougères. — Violences de Henri II. — Entrevue de Montmirail. — Geoffroi II et Constance : — Abaissement des anciens barons. — Querelles des Plantagenets. — Mort de Geoffroi II. — L'Assise du comte Geoffroi. Constance et Arthur Ier : — Naissance d'Arthur. — Troisième croisade : — Guethenoc de Bruc. — Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste disposant de la Bretagne. — Brabançons, Routiers et Cottereaux. — Bataille d'Aumale. — Alain de Dinan. — Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre. — Conclusion de l'affaire de Dol : — Arthur sacrifié. — Ses premières armes. — Sa captivité. — Sa mort. — Alix. — Guy de Thouars : — La Normandie réunie à la couronne. — La maison de France en Bretagne. — Mariage d'Alix avec Pierre de Dreux. — Hommage des ducs de Bretagne aux rois de France.

CONAN IV. — LES PLANTAGENETS. — GEOFFROI II.

Conan III avait épousé Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre; il en avait eu un fils et une fille, Hoël et Berthe. Soupçonnant Mathilde d'infidélité, il renia Hoël en mourant (1148), et ce désaveu alluma une guerre civile d'un demi-siècle. C'est cette guerre fatale qui devait livrer la Bretagne à l'Angleterre.

Hoël, malgré sa flétrissure, fut reconnu par les villes de Nantes et de Quimper. Mais la ville de Rennes reconnut Eudon de Porrhoët, second mari de Berthe. Le premier mari de cette princesse, non moins

galante que Mathilde, avait été Alain le Noir, fils d'Étienne de Penthièvre, et possesseur du comté de Richemond en Angleterre. Il restait de cette union un fils nommé Conan et deux filles, dont l'une, Constance, nous occupera tout à l'heure. Tandis qu'Eudon et Hoël se battaient, « survint un troisième larron, » Geoffroi d'Anjou, frère du roi d'Angleterre Henri II, lequel franchit d'emblée les portes de Nantes, — portes toujours ouvertes, comme on voit, du côté de la France, et toujours fermées du côté de l'Armorique. De la France, en effet, le grand fleuve apportait aux Nantais le commerce et ses trésors, la civilisation et ses douceurs; de l'Armorique, au contraire, ils n'attendaient que la haine et le mépris des anciens Celtes, qui reniaient assez justement les Franco-Bretons de la Loire. Malheureusement, en se donnant à Geoffroi, Nantes ouvrait la Bretagne aux rois d'Angleterre, à ces insatiables Plantagenets, qui absorbaient déjà le Maine, la Touraine et l'Anjou. Mais auparavant un quatrième compétiteur devait évincer tous les autres : ce fut Conan IV, ce fils de Berthe et d'Alain le Noir (1156). Maître de Nantes par l'expulsion d'Hoël et par la mort de Geoffroi, Conan fut d'abord vaincu par Eudon, son beau-père, puis il le vainquit à son tour, et fut proclamé duc de Bretagne.

A peine couronné, Conan IV devint indigne de la couronne. Il appela le roi d'Angleterre en Bretagne contre les seigneurs bretons, et lui céda lâchement le comté de Nantes (1158). Henri II confisqua en outre le comté de Richemond, possédé en Angleterre par les ancêtres de Conan depuis la conquête de Guillaume. La Bretagne était perdue, si Eudon n'eût quitté la cour de Louis le Jeune, où il s'était réfugié, et n'eût soulevé le pays de Vannes et la Cornouaille contre son indigne parent. Conan se vit alors réduit au comté de Rennes. Le roi d'Angleterre lui avait enlevé une partie de ses États, et le roi de France protégeait le rival qui lui disputait le reste.

L'alliance d'Eudon et des seigneurs bretons avec la France n'avait pas d'autre fondement que leur haine contre l'Angleterre; car c'est de ce moment-là que date cette haine ardente qui ne s'éteindra plus entre les deux Bretagnes, unies autrefois par une si généreuse fraternité. Désormais les Anglo-Normands seront aussi odieux aux Bretons que les Anglo-Saxons eux-mêmes : le nom commun de *Saozon* restera aux uns et aux autres, comme l'expression du mépris national. Cette hostilité rougira de sang les flots de la Manche et les côtes des deux pays; et nos Celtes bas Bretons ne reconnaîtront plus pour frères au delà du détroit que ces fidèles habitants du pays de Galles, qu'ils iront saluer en leur langue maternelle après une séparation de plus de mille ans.

Un singulier roman d'amour faillit détourner le cours de cette terrible histoire. Une sœur de Conan, cette princesse Constance dont nous avons parlé, digne fille de Berthe et digne petite-fille de Mathilde, s'éprit de la plus folle passion pour le roi de France, Louis VII, le Jeune, qu'elle n'avait jamais vu. Ayant appris la mort de sa seconde femme, elle lui demanda

d'être la troisième par la lettre suivante, que les historiens ont défigurée, et que nous traduisons littéralement (1160) :

« A Louis, vénérable et excellent roi de France, Constance, fille d'Alain, comte des Bretons (Alain le Noir). — Lien de salut et d'amitié.

« Je désire faire connaître à votre dignité que depuis longtemps je ne pense qu'à vous. Plusieurs m'ont offert des présents d'amour, je les ai tous refusés. Mais, s'il plaisait à votre libéralité d'envoyer à celle qui vous chérit plus qu'elle ne peut le dire le moindre gage d'amour, ne fût-ce qu'un anneau, il me serait plus cher que le prix du monde entier. Je vous rends grâces d'avoir reçu mon messager avec tant d'honneur. S'il y avait dans nos parages quelque chose qui pût vous agréer, oiseaux de chasse, chevaux ou chiens, je vous conjure de me le faire savoir tout de suite par le porteur. Soyez sûr que si la fortune ne m'accordait pas l'objet le plus élevé de mes désirs, j'aimerais mieux épouser le dernier des vôtres que de devenir reine d'Écosse : je le prouverai par l'effet. Dès que mon frère le comte C... (Conan) sera revenu d'Angleterre, j'irai faire mes dévotions à Saint-Denis, moins pour prier Dieu que pour jouir de votre présence. *Vale ut valeam.* »

Tant d'avances furent sans effet, puisque Constance devint dans la suite vicomtesse de Rohan ; mais on ne peut s'empêcher de remarquer avec M. Daru que, si ce mariage avait eu lieu, le roi de France n'aurait pas soutenu les seigneurs bretons qui faisaient la guerre à son beau-frère, et n'aurait pas souffert que le roi d'Angleterre dépouillât Conan en feignant de le protéger. Cependant toute la Bretagne était à sac et à sang. Pendant que leur duc les trahissait, les seigneurs se déchiraient entre eux. Le vicomte du Faou surprit dans une embuscade et enferma à Châteaulin le vicomte Hervé de Léon, un des plus grands capitaines de ce temps-là. Hamon, son fils, évêque de Saint-Pol, arma le duc et les seigneurs pour venger son père ; si bien que, vaincus et prisonniers à leur tour, le vicomte du Faou et ses complices moururent de faim et de misère à Daoulas (1163). A peine délivrés, Hervé de Léon et Guyomarc'h, son fils, rentrèrent dans la faction d'Eudon contre Conan. Nouvelle ligue et nouvelle guerre : les seigneurs unis pillèrent et ravagèrent les terres du duc. Tout plia sous l'effort de leurs armes.

L'imbécile Conan ne sentit pas que le seul moyen d'échapper à tant d'ennemis était de les rallier contre Henri II pour le salut commun ; il ne sut que « regagner, en fuyant, l'Angleterre, » et se mettre à la merci de son ambitieux protecteur. Les effets de cette lâcheté « furent dix ans de guerre, l'expulsion définitive d'Eudon, les châteaux démolis, le pays ravagé, les évêques assassinés, les villes de Josselin et de Fougères détruites, le tiers de la population emporté par une horrible famine, enfin un changement de dynastie. »

Après avoir ouvert dix fois le cœur de ses États aux Anglais, Conan n'avait plus à leur donner que sa propre couronne. Il la donna à Geoffroi, troi-

sième fils de Henri II, en lui fiançant Constance, sa propre et unique fille, âgée de cinq ans (1166). Après quoi, laissant Henri II gouverner ou plutôt écraser la Bretagne au nom de son fils, lui-même se contenta d'une honteuse retraite dans le comté de Guingamp, où il mourut ignoré en 1170.

« L'histoire, s'écrie avec raison M. Daru, ne saurait imprimer trop profondément la flétrissure sur le front des princes assez lâches pour livrer à l'étranger les peuples que la Providence leur a commis ; mais aussi elle ne saurait rappeler trop souvent aux grands les funestes effets de leur ambition et de leurs discordes. »

Ainsi donc honte à Conan, qui oublia « qu'il en est de la souveraineté comme de l'honneur, qu'il faut savoir la défendre soi-même et jusqu'au bout; » mais aussi honte aux seigneurs dont l'orgueil ruina leur pays et en facilita la conquête! Honte à ces Bretons indignes qui s'abaissèrent jusqu'aux pieds du vainqueur, empressés de lui porter les premiers leur hommage! Honte à ces prêtres dégénérés qui « saluèrent comme un envoyé de Dieu le très-pieux roi Henri, et bénirent le jour où le Seigneur, dans sa miséricorde, avait enfin visité la Bretagne! »

Heureusement, il est des noms glorieux qu'il faut excepter de cet anathème. Comme au temps des Warok et des Gurwan, l'indépendance bretonne eut encore ses héros dans cette crise fatale... L'indomptable Eudon forma une nouvelle ligue contre Henri II avec Olivier de Dinan, Rolland, son cousin, Geoffroi de Montfort et autres dignes seigneurs. Guyomarc'h, fils d'Hervé de Léon, se souvint qu'il descendait du roi Morvan, et ne céda qu'après une vaillante résistance. Mais le plus intrépide de tous fut le seigneur de Fougères. Raoul II, « baron de Fougères par la grâce de Dieu » (c'est ainsi qu'il signait), était le rejeton direct et le sixième successeur d'un fils de Bérenger, l'ancien comte de Rennes, auquel cette baronnie avait été donnée en apanage. Après avoir servi tour à tour Eudon et Conan, Raoul, en voyant arriver les Anglais, ou plutôt les Brabançons de Henri II, se retranche dans sa ville. Les Anglais, en effet, l'y assaillent si vigoureusement, qu'ils en chassent le baron et mettent la place à feu et à sang. Ils croyaient Raoul vaincu ; mais voilà qu'il reparaît à la tête d'une troupe de gentilshommes braves comme lui-même, enlève aux étrangers les châteaux de Saint-James et du Tillent, et les bat à l'endroit qui s'appelle encore le *Bataillère*. Puis il reprend sa bonne ville de Fougères, il en relève les remparts, et fait creuser dans la forêt prochaine un asile souterrain pour les meubles et les trésors de ses bourgeois. Au moment où ces malheureux sortaient des murailles, ils sont surpris et accablés par l'ennemi. Raoul s'élance de la place, les délivre et marche triomphant jusqu'à Dol, qu'il enlève aux Anglais. Repliés sur Combourg, il les en chasse encore. Enfin le baron et sa petite troupe osent présenter la bataille à l'armée du roi d'Angleterre : c'était abuser de l'héroïsme, et tout abus est fatal. Raoul paye sa sublime folie par des flots de

sang. Presque tous ses soldats se font tuer autour de lui ; lui-même, après avoir joué sa vie de mille manières, regagne avec quarante chevaliers la tour de Dol. Henri II accourt l'assiéger en personne, voulant saisir de sa main une telle proie. Mais Raoul aime mieux sacrifier sa race que sa haine : il livre ses deux fils en otage, et continue la guerre dans les bois, à la manière de Warok et de Morvan.

Voici, suivant Roger de Howeden, les noms des prisonniers faits à la bataille de Combourg et au siége de Dol (nous laissons à l'auteur cité la responsabilité de l'orthographe) : « Asculphe de Saint-Hilaire..., Guillaume Patri, Patri de Lalande, Aimeri de Falaise, Geoffroi Farei, Guillaume de Rulent, Raoul de Sens, Jean le Bonteiller, le voyer de Dol, Guillaume des Loges, Guillaume de Lamotte, Robert de Tréhan, Payen Cornu, Renaud Pineson, Renaud de Champlambert, Eudon le Bâtard, Hugues, comte de Chester, Hamon L'Epine, Robert et Ingérant Patrie, Richard de Louvecot, Guyon Goyon, Olivier de la Roche, Alain de Tinteniac, Giron de Chateaugiron, Philippe de Landevi, Guillaume de Geron, Juhel de Mayenne, Geoffroi de la Boissière, Renaud de la Marche, le Marchis, Hervé de Vitré, Hamelin de Slesné, Guillaume de Saint-Brice, Guillaume du Châtelier, Guillaume d'Orange, Robert le Bonteiller, Henri de Gray, Geoffroi L'Abbé, J. Chaoursin, J. de Brohërec, Hugues Avenel, Hamelin des Préaux, Sowal de Bazouges, Henri et Philippe de Saint-Hilaire, Guillaume de Miniac, Élie d'Aubigné, Henri de Gatines, Henri de Saint-Etienne, Guillaume de La Chapelle, Roger des Loges, Guillaume du Bois-Bérenger, Robert de l'Epinay, Raoul Ruffin.

Après avoir rasé les châteaux de Bretagne, brûlé les villes, massacré les barons, en digne Plantagenet, Henri II mit le comble à ses fureurs par une infamie. Obligé de repasser sans cesse de la petite à la grande Bretagne (où il domptait les derniers Celtes Gallois en faisant arracher les yeux à leurs fils et couper le nez à leurs filles), il avait emmené en otage la fille d'Eudon (1168), sa propre cousine germaine, la jeune et charmante princesse Alix. « Rien n'égalait, disent les chroniqueurs, la beauté, la candeur, la grâce de cette fleur de Bretagne... » Eh bien, le farouche Henri, apprenant que la ligue d'Eudon se relevait après son départ, se vengea du père en ravissant l'honneur à la fille. Comme l'hermine qu'une tache fait mourir, Alix expira, dit-on, le jour même (1168). A cette terrible nouvelle, Eudon poussa un cri qui souleva toute la Bretagne. Henri reparut, le fer et la flamme à la main ; il ravagea tout le comté de Porrhoët, renversa le château de Josselin, s'empara de Vannes, d'Auray, d'une partie de la Cornouaille, prit le château de Hedé, rasa celui de Tinteniac, et désola tout le pays depuis Dinan jusqu'à Saint-Malo.

Alors la Bretagne accablée se tourna vers le roi de France ; mais Louis le Jeune ne comprit pas son rôle, ou ne sut point le remplir. En vain, dans une conférence entre les deux rois à La Ferté-Bernard, Eudon, face à face

avec le violateur de sa fille, le convainquit de trahison, d'adultère et d'inceste, *ut proditor, ut adulter, ut incestus;* en vain les Écossais, les Gallois, les Gascons et les Poitevins proposèrent à Louis de s'unir avec lui aux Bretons contre leur exécré suzerain d'Angleterre; en vain, dans une seconde assemblée, à Moutmirail, dans le Perche, le jour de l'Épiphanie, 1169, Henri II parut accorder à Louis VII tous les gages de paix qu'on lui demanda; ces deux entrevues, et surtout la dernière, furent de ces hautes comédies « par lesquelles les acteurs politiques croient imposer au monde. » Les deux rois, dans leur réconciliation prétendue, prodiguèrent de belles paroles aux Bretons, mais disposèrent au fond de la Bretagne « comme d'un bien qui n'avait plus de maître. » Voici, du reste, comment fut jouée la scène. « Le roi d'Angleterre, accompagné de ses trois fils, Henri au court-mantel, Richard et Geoffroi, se présenta devant le roi de France. — Monseigneur et mon roi, lui dit-il, en ce jour où trois rois de la terre vinrent offrir leurs hommages au Roi des Rois, je mets à votre disposition moi, mes enfants, mes terres, mes forces, mes trésors, pour en user et abuser à votre volonté, les retenir ou les donner à qui et comme il vous plaira. Louis lui répondit : — Puisque ce Roi qui reçut les offrandes des trois Mages vous a inspiré ainsi, que vos fils se présentent, et qu'ils tiennent désormais de ma bénignité toutes les terres qu'ils possèdent. — Alors Henri au court-mantel s'avança, et fit hommage au roi pour le comté d'Anjou, le Maine et la Bretagne (il l'avait déjà fait pour la Normandie); après quoi il reçut à son tour l'hommage de son frère Geoffroi pour la Bretagne, qui lui était remise à titre d'arrière-fief. Ainsi on avait soin de constater, par cette cérémonie, que la Bretagne continuait d'être sous la mouvance de la Normandie. »

Le résultat de cette comédie fut le couronnement de Geoffroi II à Rennes, et la soumission de la plupart des seigneurs au nouveau duc, à peine âgé de dix ans. Ceux qui refusèrent l'hommage « abandonnèrent leurs châteaux en cendres, et se réfugièrent dans les forêts, » préférant la misère à l'esclavage. Quant à Eudon, Henri « porta de nouveau le fer et le feu dans ses terres, » le fit condamner comme rebelle et dépouiller de tous ses biens; de sorte que le chef de la branche cadette de Bretagne, l'homme qui avait possédé le plus grand fief de son pays, et qui avait été duc de cette province, mourut en exil, pauvre seigneur de deux paroisses!...

Ainsi achevait de s'abaisser, sous une puissance étrangère, la longue indépendance de ces anciens comtes bretons, successeurs des chefs gaulois, naguère encore souverains sur leurs domaines, et dont le duc n'était pour ainsi dire que le mandataire et le généralissime. Importées d'Angleterre avec Geoffroi, les institutions monarchiques ne laisseront plus se relever cette haute aristocratie bretonne, à laquelle la maison de France viendra bientôt porter le dernier coup.

Un prince anglais portait la couronne de Nominoë; mais telle était la force

du droit, que nous trouvons dans un acte relatif au prieuré de Lehon, et dans une donation à l'abbaye de Bon-Repos (Actes de Bretagne), la princesse Constance, femme de Geoffroi, reconnue par lui-même tantôt pour comtesse, tantôt pour duchesse de Bretagne. Ce fait est d'autant plus remarquable, que Geoffroi n'épousa Constance que longtemps après, en 1182.

Du reste, la dernière heure de l'indépendance bretonne n'était pas près de sonner encore. La vieille Armorique devait tour à tour échapper à l'Angleterre en s'unissant à la France, et échapper à la France en s'unissant à l'Angleterre, jusqu'au jour où elle se donnerait enfin tout entière à la France. L'œuvre de Henri II, cimentée par le sang, s'écroula dans le sang. L'homme qui avait perdu tant de membres de sa famille fut perdu à son tour par sa famille elle-même. Pour qu'il ne manquât pas un malheur et pas un crime à l'histoire des Plantagenets, Henri II et ses dignes fils passèrent leur vie à se déchirer entre eux. Dans ces dissensions sanglantes, Geoffroi II n'hésita pas à s'allier à la France contre l'Angleterre. Sa haine filiale l'y poussait autant que la force des choses. A qui lui reprochait ses révoltes contre son père et ses frères : — C'est la loi de notre race, répondait-il, que pères et enfants s'exècrent entre eux. Pendant six ans que dura cette guerre impie, on ne vit les trois frères s'aborder que pour méditer le parricide. On vit Henri II disputer à son fils ce trône de Bretagne, où il l'avait élevé de sa main ; on vit la reine d'Angleterre, habillée en homme, errer d'un parti à l'autre, tour à tour prisonnière de son mari et de ses enfants ; on vit enfin les archers de Geoffroi viser le cœur de son père, et traverser deux fois sa cotte d'armes de leurs flèches.

En 1182, Geoffroi saccageait, avec Henri son frère, l'Aquitaine et le Poitou. Henri II leur envoie Maurice de Craon et d'autres seigneurs : ces ambassadeurs voient massacrer une partie de leurs gens. Jérôme de Montreuil et Olivier du Pont subissent le même sort en présence de Geoffroi lui-même. Alors les Brabançons de Henri II assiégent et enlèvent Rennes ; Geoffroi les en chasse après deux siéges ; mais ces brigands laissent la moitié de la ville en cendres (1183). Après une feinte réconciliation, Geoffroi veut détacher l'Anjou des vastes possessions de son père. Il va chercher des secours près de son allié Philippe-Auguste, qui avait succédé à Louis le Jeune. Mais c'était là que la mort l'attendait. « Il estoit avec Maurice de Montaigu..., Olivier de Vic, Maurice de Liré, sénéchal de Nantes, Robert de Blo, Guillaume de Clisson et Chotard du Lorroir. Philippe le reçut avec de grandes marques de joie, d'estime et de tendresse. Le duc était de tous ses plaisirs ; mais ces plaisirs lui furent funestes : il tomba dans un tournoi sous les pieds des chevaux, et fut emporté dans sa maison, tout brisé. Philippe, affligé, au delà de ce qu'on peut dire, d'un accident si fâcheux, assembla les plus fameux médecins de Paris, et leur donna ordre d'employer toute l'habileté de leur art pour la guérison du jeune prince. Tous leurs soins n'empêchèrent pas

qu'une dyssenterie, succédant à la douleur de sa chute, ne l'enlevât à l'âge de vingt-huit ans, le 19 d'aoust 1186. »

Philippe-Auguste, qui aimait beaucoup Geoffroi, le fit enterrer solennellement à Notre-Dame de Paris, devant le grand autel. La Bretagne ne réclama point ses restes, et elle fit bien; le fils de Henri II n'était pas digne de reposer en terre bretonne[1].

Le règne de Geoffroi II avait été marqué par la célèbre assemblée des barons, connue sous le nom d'*Assise du comte Geoffroi* (1185), et dans laquelle il fut décidé que les héritages nobles ne seraient plus partagés entre les enfants, mais appartiendraient totalement à l'aîné, qui placerait et doterait convenablement les cadets. Cette loi d'aînesse sauva du démembrement les grandes maisons et les grands domaines, et maintint les familles nobles en état de fournir au duc leur contingent pour la guerre. Elle ne fut pas néanmoins toujours observée dans toute la Bretagne, et plus d'un grand seigneur la viola (notamment les vicomtes de Rohan), en partageant avant sa mort son héritage entre ses fils. — L'Assise de Geoffroi porte la signature et le sceau de la duchesse Constance.

Huit années avant cette Assise, une ordonnance des barons avait interdit aux créanciers des nobles de faire saisir les biens des vassaux de leurs débiteurs, autorisant seulement la saisie des rentes dues à ces mêmes nobles par ces mêmes vassaux. On voit combien une telle mesure était équitable et libérale.

Enfin le règne de Geoffroi fut marqué, disent les Bénédictins, par le voyage en Palestine « d'un nombre prodigieux de seigneurs anglais, normands, angevins, manceaux, tourangeaux et bretons » (1185). L'histoire ne nous a point conservé les noms de ces derniers, si ce n'est celui d'Hemon-Lespine, qui, pour se disposer à la sainte guerre, rendit, en 1182, quelques terres au mont Saint-Michel.

CONSTANCE. — ARTHUR Ier

L'héritière de Conan IV, la veuve de Geoffroi II, Constance restait avec une fille nommée Éléonore; mais elle déclara immédiatement qu'elle était grosse. Qu'on se figure donc l'attente des trois partis qui divisaient alors la Bretagne : celui du roi d'Angleterre, celui du roi de France, et celui des Bretons indépendants.

Enfin, le 30 avril 1187, jour de Pâques, Constance mit au monde un fils. Le sauveur de la Bretagne ressuscitait le même jour que le Sauveur du monde!

[1] Lebaud, p. 185. — *Chron. normande*, p. 991. — Actes de Bretagne, t. I, col. 130, 621, 631. — Robertus de Monte. — Duchesne, t. IV, p. 725, op. 451. — *Histoire de France*, t. XVI, p. 25. — Daru, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 360, etc. — Épitre de Jean de Salisbury, *Historiens de France*, t. XVI, p. 340 et 595. — Actes, t. I, col. 705-706. — Lobineau, *Preuves* (1182).

Comment peindre la joie des Bretons à cette grande nouvelle? Depuis Nantes jusqu'à Saint-Pol-de-Léon, toute église fut remplie d'encens, de chants et de prières; toute chapelle se vit ornée de feuilles et de fleurs; toute vierge des bois, tout patron des saintes fontaines, reçurent un habit neuf et un cierge.

Henri II prétendit infliger son nom au nouveau-né; mais tout d'une voix la Bretagne le nomma Arthur. Les nations sont comme les individus : les illusions de l'enfance les bercent jusque dans l'âge mûr. Le fameux Arthur de la Table-Ronde, le compagnon d'Hoël le Grand, n'était pas mort, disait le peuple avec les bardes. Guéri par les fées de ses glorieuses blessures, c'était lui-même qui, sous la forme d'un enfant, revenait après des siècles affranchir la Bretagne. Ainsi plus d'étrangers, plus d'Anglais! Vive Arthur, duc des Bretons! En vain le Plantagenet, furieux, paya les moines de Glastonbury pour déclarer qu'ils avaient trouvé le tombeau d'Arthur : les acclamations populaires couvrirent la parole des moines comme celle du roi.

Henri II reparut alors en Bretagne, et l'enthousiasme dut céder à la force. Cependant les États assemblés à Nantes conservèrent à la mère d'Arthur le titre et les pouvoirs de duchesse, gouvernant au nom de son fils jusqu'à sa majorité: mais le Plantagenet vint à bout de la jeune douairière, en lui imposant pour mari un simple seigneur anglais, Raoul ou Randulphe, comte de Chester, petit-fils par sa mère d'un bâtard de Henri Ier. Cet usurpateur s'intitula duc de Bretagne et comte de Richemont. La haine que lui vouèrent les seigneurs bretons les fit passer en masse au service du roi de France. Enfin Henri II, « venu du diable, s'en retourna au diable (1189), maudissant ses enfants et le jour qui l'avait vu naître. » Deux serviteurs dont il avait suborné les femmes, disent quelques écrivains, l'étranglèrent avec le licou d'un mulet. Aussitôt les Bretons chassèrent Raoul du trône et du lit de Constance, et celle-ci gouverna sept ans « en son propre nom. »

Le successeur de Henri II, Richard, dit Cœur-de-Lion, beau-frère de Constance et oncle d'Arthur, débuta par un voyage à la terre sainte avec Philippe-Auguste (1190). C'est la croisade portée la troisième sur notre liste. Aux noms inscrits dans les salles de Versailles, il faut ajouter ceux de Raoul de Fougères, de Juhel de Mayenne, d'André de Vitré et d'Adam de Léon, qui mourut au siége d'Acre.

Voici un monument de cette expédition, que nous choisissons entre plusieurs autres[1], — comme particulièrement caractéristique, et relatif à une des maisons les plus nationales de la Bretagne. C'est l'acte d'emprunt contracté à Joppé par Guethenoc de Brue et ses trois compagnons, avec le banquier italien Bertono. Nous traduisons sur l'original latin :

« *Qu'il soit connu de tous ceux qui les présentes lettres verront, que nous,*

[1] Ce titre est un de ceux qu'on a découverts, en 1842 dans le cabinet de M. Courtois, et qui ont démontré d'une manière irrécusable la présence aux croisades de plus de soixante familles encore existantes.

Guethenoc de Bruc, Alain de Pontbriand, Juhel de Fremigon *et* Raoul de Langle, *chevaliers, avons reçu solidairement de Bertono de Boscoro et de ses associés, citoyens de Pise, cent cinquante marcs d'argent, qui devront être rendus à la Toussaint prochaine, promettant de bonne foi, après avoir prêté serment sur un missel, que nous restituerons intégralement tous les dommages que pourrait causer audit Bertono le défaut de payement de ladite somme.*

« *Fait à Joppé, le lendemain de la Saint-André, l'an du Seigneur* 1191. »

Au dos est écrit, en écriture du temps : *De C L marcis argenti;* et en écriture italienne moderne : *Præstit Boscoro*, XLVII.

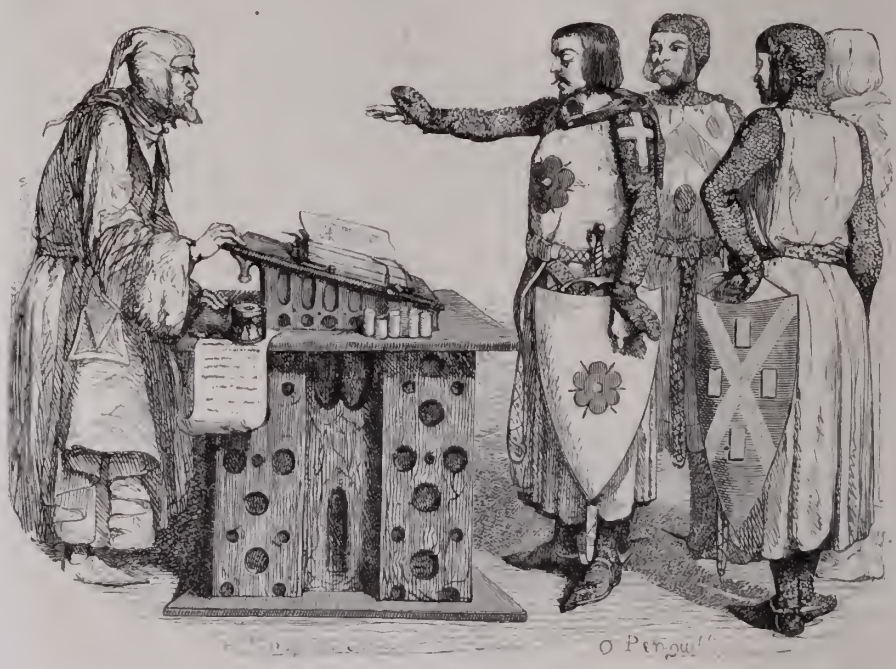

Guethenoc de Bruc et le banquier Bertono.

Richard et Philippe-Auguste profitèrent de leur courte alliance pour disposer du duc et du duché de Bretagne. Ils décidèrent par un traité que la Bretagne continuerait de relever des ducs de Normandie, à condition que ceux-ci feraient hommage de l'une et de l'autre province aux rois de France. En même temps Richard, passant à Messine, abusa de la bonne foi de Tancrède, roi de Sicile, au point de fiancer le jeune Arthur à la fille de ce monarque. Il alla jusqu'à désigner « son cher neveu de Bretagne » comme son successeur au trône d'Angleterre, — le tout pour escamoter les vingt mille onces d'or, dot de la princesse de Sicile. On voit que Richard joignait l'esprit rusé du renard au cœur valeureux du lion. Cet indigne succès ne lui profita guère. Jeté par un naufrage sur les côtes de l'Adriatique, après quelques brillants exploits

en terre sainte, il traversa, déguisé, les terres de l'empereur d'Allemagne, Henri VI, « prince gueux, féroce, avare, » et son ennemi mortel; il fut reconnu dans une auberge, au moment où il tournait la broche, arrêté par le duc d'Autriche, vendu à l'Empereur, jeté dans une prison, retrouvé, comme on sait, par Blondel, son page, et délivré enfin, par un traité honteux, des malheurs qui l'ont rendu populaire (1193). De retour en Angleterre, il y trouva deux partis à combattre. Celui de son frère cadet, Jean-sans-Terre, ainsi nommé à cause du dénûment où l'avait laissé sa famille, et celui des Anglo-Bretons, qui, prenant au pied de la lettre le traité de Messine, reconnaissaient Arthur de Bretagne comme héritier présomptif de la couronne d'Angleterre (1194). Richard retrouva son courage pour triompher de ce double obstacle, et raffermit son trône par un nouveau pacte avec la France (1195).

Cependant l'habile Constance avait associé son jeune fils au gouvernement, et l'avait fait déclarer duc de Bretagne par les états assemblés à Rennes (1196). Irrité de ces actes d'indépendance, Richard tend un guet-apens à la duchesse; il déchaîne contre elle Raoul de Chester, qui l'enlève et l'enferme à Saint-Jacques de Beuvron. A cette nouvelle, les barons accourent près du jeune duc. Hubert, évêque de Rennes, va consulter de leur part la duchesse captive. — Remplacez-moi près de mon fils, s'écrie la noble mère, et ne vous occupez que de lui; « quant à ma personne, qu'il en soit ce qu'à Dieu plaira. Je serai toujours bien, pourvu qu'Arthur soit en sûreté sous la garde à ses bons sujets. » Toutefois Richard promet aux Bretons l'élargissement de Constance; mais il gagne le temps d'assembler les milices brabançonnes, cette digne création de Henri II; et, lorsqu'on le somme de tenir sa parole, il lance le fer et le feu sur la Bretagne. « Lui-même s'y transporte pendant le carême, et, sans respect pour ce saint temps, pendant les jours consacrés à la passion du Sauveur, il fait mourir tout ce qui tombe sous ses mains; » il brûle et rase les places, incendie les forêts, renverse les châteaux sur les chaumières, poursuit les paysans jusqu'au fond des cavernes, asphyxiant dans la fumée ceux que le glaive ne peut atteindre.

Honneur aux barons qui sauvèrent encore une fois la patrie! Honneur aux seigneurs de Dinan, de Rohan, de Léon, de Fougères, de Montfort, de Faou, de Dol, de Lohéac, de Vitré, de Malestroit et à tant d'autres! Honneur aux bandes de la Cornouaille, du Léonais et du Morbihan, qui rappelèrent l'héroïsme indomptable des soldats de Warok, d'Hoël et de Barbe-Torte! Chefs et soldats, groupés autour du jeune Arthur, l'arrachent d'abord aux fureurs de Richard, et le mettent en sûreté dans le château de Brest (1197); puis Alain de Dinan, l'âme du parti national, brûle la place de Montfort, qui s'était ouverte au tyran. Enfin les petites armées bretonnes, réunies à Carhaix, écrasent du même coup Anglais, routiers, cottereaux et Brabaçons. Mais ces misérables se retirent, pillant encore, égorgeant et ravageant tout sur leur passage.

Alors Guihenoc, évêque de Vannes, gouverneur d'Arthur, le conduit à la cour de France et le met sous la garde de Philippe-Auguste. On juge avec quel empressement celui-ci accepta un pareil gage! Déclarant aussitôt la guerre à Richard, il l'attire hors de Bretagne en assiégeant Annale; les Bretons y rejoignent les Français. Richard et Alain de Dinan luttent corps à corps au milieu d'une bataille générale; et, transpercé par ce seigneur, vaincu pour la seconde fois, presque mort de ses blessures, *Cœur-de-Lion* s'éloigne avec le reste de son armée. Malheureusement ce reste suffisait encore à sa vengeance, et la Bretagne est de nouveau mise à feu et à sang.

La Bretagne ravagée par les milices de Richard.

Ces sanglantes convulsions ne pouvaient durer : la politique vint y mettre un terme; et la Bretagne passa des vicissitudes de la guerre aux caprices de la diplomatie. L'ambition de Philippe devenait suspecte aux seigneurs; ils firent la paix avec Richard, et arrachèrent Constance aux griffes du lion. On les vit même (ô instabilité des hommes!), comblés de faveurs par le Plantagenet, se liguer avec lui contre le roi de France (1198). Ils surent heureusement enlever à celui-ci la personne d'Arthur, et l'on vit cet enfant accueilli dans le camp de son oncle, où naguère il eût été massacré.

Ainsi tournait la roue de la Fortune : Richard, Arthur et Constance paraissaient d'accord. Philippe-Auguste était devenu l'ennemi commun. Une nouvelle révolution ne se fit pas attendre. Le signal en fut la mort de Richard. Il périt d'un coup de flèche devant un château du Limousin, au milieu de toute une garnison qu'il avait fait pendre, face à face avec son meurtrier, écorché vif au pied de son lit (1199). Cette mort changeait toute la face des choses. Richard ne laissait point d'enfants. Qui donc recueillerait, avec la riche cou-

ronne d'Angleterre, ces belles proies des Plantagenets, la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Aquitaine et l'Anjou? Arthur y avait droit par sa naissance (comme représentant de son père Geoffroi), et en vertu du traité de Messine. Mais Jean-sans-Terre, méprisant ce rival de douze ans, produisit un testament vrai ou faux, et se fit reconnaître en Angleterre et en Normandie pour héritier de Richard. Pendant ce temps-là, le Maine, la Touraine et l'Anjou saluaient Arthur roi d'Angleterre.

Au milieu de ce conflit, on sent qu'un roi comme Philippe-Auguste ne demeura pas oisif. C'était l'occasion de décider enfin à qui des Capets et des Plantagenets resterait la meilleure part de la France. Arthur, malgré la légitimité de ses prétentions, ne comptait pas sérieusement dans cette affaire. Heureusement pour Philippe, Jean-sans-Terre était un rival indigne de lui. Partagé entre tous les vices, ce dernier ne sut que tramer des complots, ravager des provinces et assassiner un enfant.

Au moment même où il retrouvait la protection douteuse du roi de France, le jeune duc de Bretagne perdit la protection plus sûre de sa mère, à qui une fatale inconstance de cœur fit prendre pour troisième mari le vicomte Guy de Thouars; de sorte qu'outre une duchesse régnante, il y eut pour ainsi dire deux ducs en Bretagne.

Remis au Mans entre les mains de Philippe, Arthur lui fit hommage pour ses nouveaux Etats, et en reçut le titre de chevalier. Bientôt Jean-sans-Terre parut avec deux armées à la fois; il prit le Mans et Angers, en brûla les maisons et en vendit les habitants à l'encan. Ce fut alors que l'ambition du roi de France se trahit dans les faibles secours qu'il offrit à son protégé. « Il aidait bien Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou et général de la petite armée bretonne, à prendre çà et là quelques châteaux; mais, à peine occupés, il ordonnait qu'ils fussent démolis; » ne voulant pas laisser plus de puissance au duc de Bretagne qu'au roi d'Angleterre.

Le seul profit qu'Arthur retira de cette expédition fut l'habit de chanoine, dont on l'affubla à Saint-Martin de Tours, comme seigneur temporel des évêques de Bretagne; — privilége qui fut conservé à tous ses successeurs, avec le rang dans le chœur immédiatement après les rois de France.

On reconnaît, à cette ironique faveur, que la question de la métropole de Dol venait de se résoudre au détriment de la Bretagne. Voici quelle avait été l'issue de ce fameux procès. Et d'abord rappelons qu'il tirait son origine de l'installation à Dol de saint Samson, premier archevêque d'York (sixième siècle), et qu'il durait depuis le roi Hoël le Grand, qui, secouant le premier toute obédience étrangère, avait déclaré le clergé breton indépendant, et les successeurs de Samson Ier archevêques de Bretagne. Vingt fois, comme on a vu, le petit synode bas breton avait bravé les foudres spirituelles et temporelles. Les protestations, contestations, altercations et excommunications échangées à cet égard tiennent une place énorme dans les Actes de Bretagne. Il s'en-

suivit des guerres, des traités de paix, des alliances et des ruptures entre les princes français et bretons. Une simple concession sur ce point d'honneur perdit, on s'en souvient, le roi Salomon.

Suivant que la Bretagne ou la France était en faveur ou en disgrâce auprès de la cour de Rome, les évêques de Dol recevaient ou ne recevaient pas le titre d'archevêque et le pallium archiépiscopal. Ainsi Grégoire VII, pour mortifier le roi de France, « envoya cet insigne à Éven, abbé de Saint-Melaine, en l'élevant au siége de Dol, « annonçant que les droits de cette métropole venaient d'être reconnus par un synode, et ordonnant de porter obéissance audit Even comme métropolitain..., jusqu'à ce que l'affaire eût été examinée par un légat. » Dans toutes les décisions pour ou contre les archevêques de Dol, il y avait quelque restriction semblable.

En 1093, Urbain II, à son tour, concéda le pallium au prélat de Dol, sous la réserve des droits du métropolitain de Tours. Et puis à peine ce même Urbain II retirait-il ce qu'il avait accordé, que son successeur Pascal II renvoya le pallium à Baldrik. Innocent II en fit autant. Il est vrai que Lucien II, en 1144, fit tout le contraire; mais les évêques de basse Bretagne fermèrent l'oreille suivant l'usage. Adrien IV et Lucien III vinrent les fortifier en imitant Urbain et Pascal ; si bien que, tantôt reconnus, tantôt désavoués, les archevêques de Dol auraient indéfiniment gardé leur indépendance, si la résolution de Philippe-Auguste n'eût coupé court aux tergiversations de la cour de Rome.

L'archevêque de Dol.

Profitant du moment où il tenait le jeune Arthur en sa puissance, Philippe déclara à Innocent III que maintenir plus longtemps l'indépendance de l'Église bretonne, ce serait le déshériter comme un lâche, lui roi de France, déflorer son diadème et le fouler aux pieds. Le pape céda enfin, et le 1er juin 1199, après six siècles de résistance héroïque, l'archevêque de Dol fut réduit à l'état de suffragant, et tous les évêques bretons retombèrent sous l'obédience de Tours. — Le trente-neuvième et dernier archevêque de Dol fut Jean de la Mouche.

Ainsi la Bretagne perdait, l'un après l'autre, les fleurons de sa vieille cou-

ronne ; et tel fut le prix dont Arthur Ier paya l'habit de chanoine héréditaire à Saint-Martin !

Lorsque Philippe eut assez effrayé Jean-sans-Terre avec le fantôme d'Arthur, ne jugeant plus cette comédie utile, il abandonna son protégé (1200). Il est vrai que nombre de barons avaient prévenu sa défection en lui tournant le dos, ce qui lui servit de prétexte pour sacrifier la Bretagne.

Par le traité conclu entre Philippe et Jean-sans-Terre, à Boutavant, le 22 mai 1200, Jean fut maintenu dans les États de son frère Richard, et Arthur se vit indignement déshérité. « Il fallut que le pauvre enfant reconnût Jean pour roi d'Angleterre, pour duc de Normandie, pour maître de la Touraine, du Maine et de l'Anjou ; qu'il lui fît hommage de la Bretagne en face du roi de France, et qu'il se reconnût lui-même son vassal, son homme, son justiciable. » Tant il est vrai, s'écrie d'Argentré, que « les puissants n'ont respect à nulle conscience et révérence de Dieu, se servant de serments et promesses pour amuser les plus simples, et surprendre, à leur avantage, ceux qui s'y fient au pied levé. »

Jean-sans-Terre s'engageait toutefois à laisser Arthur sous la garde de Philippe-Auguste. Mais ce n'était là qu'une dernière trahison de celui-ci, dit un auteur contemporain, car un article secret du traité assurait au roi de France toutes les terres que le roi d'Angleterre possédait dans le continent, pour le cas où Jean-sans-Terre mourrait sans héritiers directs. Et voilà qui explique à merveille l'alliance des deux rivaux au détriment d'Arthur. Une autre preuve de la mauvaise foi du traité de Boutavant, c'est qu'il n'y est pas même parlé de Constance, qui était cependant encore la véritable duchesse de Bretagne, tant que durait la minorité d'Arthur. Du reste, cette princesse disparut du monde, comme de la politique, à la fin de l'année suivante (1201), âgée à peine de trente-neuf ans, laissant à Guy de Thouars trois filles, dont l'une portera le duché dans la maison de France. Sans autre appui désormais que son jeune courage, Arthur alla se faire couronner solennellement à Rennes, et recevoir les serments des barons et des évêques ; puis il entra, tête levée, au milieu des acclamations, dans cette carrière de gloire annoncée par tant de prophètes,... et qui dérobait sa tombe à quelques pas du début !

Les passions, comme la fortune, se jouent des plus profondes combinaisons politiques. Philippe et Jean se méfiaient trop l'un de l'autre pour demeurer d'accord. Dès l'an 1202, ils recommençaient à guerroyer, et l'intérêt de Philippe le ramenait vers le duc de Bretagne. Il le reçut à Gournai, dans son camp ; il lui promit la main de sa fille Marie, il lui rendit toutes les provinces qu'il lui avait enlevées, et il l'envoya les reprendre... à la tête de deux cents hommes d'armes.

Arthur paya tant de faveurs par ce fameux hommage à Philippe, qui divise depuis six cents ans les historiens de la Bretagne, après avoir divisé pendant trois siècles les souverains des deux pays. Tous conviennent que

l'hommage fut lige pour le Poitou, le Maine, la Touraine et l'Anjou; mais les uns soutiennent qu'il fut simple pour la Bretagne, les autres qu'il fut lige comme pour le reste. Nous examinerons tout à l'heure cette question, qui fera couler des flots de sang breton et français[1].

Quoi qu'il en soit, cinq cents chevaliers et quatre mille hommes de pied énumérés dans le poëme de Guillaume le Breton vinrent, de tous les points de l'Armorique, grossir la petite armée d'Arthur. Ce prince n'avait pas encore seize ans; qu'on juge de son ardeur au moment de faire ses premières armes, mais qu'on juge aussi de son inexpérience! Il donna la preuve de l'une et de l'autre, en courant assiéger Mirebeau dans le Poitou, sans attendre que son armée fût au complet. Il espérait surprendre dans cette ville un précieux otage, Aliénor d'Aquitaine, son aïeule et son implacable adversaire. La victoire est femme : elle sourit d'abord à la jeunesse, mais c'est pour la trahir aussitôt. Tel fut le sort d'Arthur. Entourer la ville, ouvrir la brèche, s'y élancer l'épée à la main, tout cela réussit à merveille; mais il fallait enlever de même une grosse tour, dernier asile d'Aliénor, et Jean-sans-Terre eut le temps d'arriver avec des forces redoutables. Les assiégeants de la tour se trouvèrent assiégés dans la ville. Cependant tant de jeunes braves n'eussent point cédé, si la trahison ne se fût mise de la partie. Elle était peut-être d'avance au camp des Anglais, en la personne d'Émery de Thouars et de Guillaume Des Roches. Le fait est que, sachant les intelligences de celui-ci dans la place, Jean-sans-Terre, qui, suivant la maxime du Spartiate Lysandre, amusait les hommes avec des paroles, comme les enfants avec des osselets, fit venir Guillaume dans sa tente, et lui dit :

« N'est-ce pas calamité que gens faits pour se choyer comme bons parents et familiers, se jettent en tel destourbier, par faute de soy entendre et convenir? Voici Aliénor, ma très-redoubtée mère, mal courtoisement enserrée en une tour que peuvent rompre engins de guerre, où elle n'a déduits que de cris et pleurs de meshaignés (blessés), et Arthur, mon beau neveu, qui un jour sera honneur de chevalerie, s'en va droit en avant, cuidant que rien lui puisse nuire, faisant de batailles festes et jeux. Moy-même, Jean, son seigneur et roy, qui pourroit bien d'un coup lui tollir ce qui lui reste de vie à vivre pour longue que elle soit, je suis ici asteure (à cette heure) à temporiser et à essayer tous ménagemens convenables, attendant possible que ces gens d'armes, que il a mandés au loin, viegnent et me relancent comme un reguard aux toiles. Ne sçaurois-tu expédient pour amener les choses à bien? N'as-tu soubvenir de quelqu'ami favorable du parti de mon beau neveu qui te puisse ayder à paix reconvrer, et guerdon de moy obtenir? » Des Roches réfléchit un instant, puis il répondit : « Le seul guerdon désirable, c'est l'honneur que

[1] A l'égard de la Normandie, l'hommage d'Arthur fut conçu en ces termes significatifs : « Pour ce qui concerne ma Normandie, monseigneur le roi de France gardera ce qu'il lui plaira de tout ce qu'il a pris, et de ce qu'il pourra prendre encore avec le secours de Dieu. »

j'ay de servir mon seigneur, mais je le supplie de m'octroyer un don. — Je te l'accorde, dit Jean-sans-Terre, et sur l'âme de mon père. — A donc, repliqua Des Roches, demain le jeune et gentil duc et tous ces beaux seigneurs qui le gardent de vous, seront vostres et à vostre commandement; mais je reclame le don que vous m'avez octroyé. C'est que aucun des assiégés ne sera ou emprisonné, ou à mort envoyé; que monseigneur Arthur sera de vous traité et choyé comme bon et honorable neveu; et que vous lui relaisserez de ses biens ce que les seigneurs de la cour jugeront luy appartenir. — Oui, deà, reprit Jean, tu ne demandes que cela? Or, je te l'ai accordé, et n'en sera mie retranché. »

A ces paroles Jean-sans-Terre joignit tous les serments possibles, déclarant ses vassaux déliés de son obéissance s'il manquait à ses engagements, et se soumettant lui-même à tout ce que mérite un perfide et un ennemi public.

Là-dessus, Guillaume s'introduisit au camp des Bretons dans la nuit du 31 juillet au 1er août, et tous les chevaliers d'Arthur furent surpris au lit comme lui-même. Or Jean ne se vit pas plutôt maître de leurs personnes, qu'au mépris de tout honneur il les fit jeter en prison. Vingt-deux des plus illustres y moururent de faim. Des Roches et Guy de Thouars, indignés ou menacés à leur tour, allèrent offrir leur épée à Philippe-Auguste. Le premier ne tarda pas à se faire ermite.

Tombé ainsi du trône dans les fers, Arthur fut conduit au château de Falaise, séparé de tout ce qui l'aimait et gardé à vue, ayant un triple anneau rivé aux pieds : *triplices annulos circa pedes habens*. Jean-sans-Terre essaya par mille moyens de le faire renoncer à ses droits; mais, s'il faut en croire les chroniqueurs, Arthur fut inébranlable. « Abandonne, disait Jean, de fausses prétentions à des couronnes que oncques ne porteras. Suis-je pas ton oncle? je te ferai part d'héritage comme ton seigneur et te donnerai mon amitié. — Ton amitié? répondit le jeune duc; mieux me vaudrait la haine du roi de France; avec chevalier loyal toujours y a remède de générosité. — C'est folie de s'y fier, beau neveu; les rois de France naissent ennemis des Plantagenets. — Philippe a placé la couronne sur mon front; il fut mon parrain de chevalerie; il m'a baillé sa fille en foi de mariage. — Et tu ne l'épouseras meshui! Nos tours sont fortes; il n'y a ici rien qui résiste à ma volonté. — Jamais tours ni épées ne me rendront assez lâche que de redire au droit que je tiens de mon père après Dieu; ce fut Geoffroi, votre frère aîné, aujourd'hui devant le Seigneur. Angleterre, Touraine, Anjou, Guyenne, sont miens de son chef et Bretagne de l'estoc de ma mère; jamais je n'y renoncerai que par la mort. — Ainsi sera donc, beau neveu, dit Jean. » Et, dès ce moment, la perte d'Arthur fut résolue.

Le roi d'Angleterre chercha partout des assassins sans pouvoir en trouver. Ses plus dévoués serviteurs, en vain tentés par ses promesses, lui répondirent qu'ils étaient gentilshommes et non pas bourreaux. Deux d'entre eux

s'enfuirent de sa cour, de peur de céder à ses exécrables instances. La jeunesse et le noble caractère d'Arthur lui faisaient des amis jusqu'au fond de son cachot. Le gouverneur même chargé de sa garde, William Bruce, chambellan de Jean-sans-Terre (et ce n'est pas une des moindres gloires de ce nom glorieux), sentit un reste de sang breton bouillonner dans ses veines, et n'hésita pas à risquer sa vie pour sauver celle de son prisonnier. Le roi était parvenu à gagner au poids de l'or quelques écuyers, qui s'étaient engagés à infliger au duc de Bretagne le supplice d'Abailard, et de plus à lui crever les yeux. Ces misérables s'introduisent près d'Arthur sous prétexte de lui porter des consolations. Le confiant jeune homme leur tend une main amie... Mais il reconnaît bientôt leur infâme dessein... Dans la première épouvante, il tombe à leurs pieds, il les supplie avec larmes... Ces cœurs de fer s'amollissent... ils hésitent un instant. Alors le fils des rois bretons échappe à leurs viles étreintes; il se relève intrépide et terrible, il met en pièces le banc qui devait servir à sa mutilation, et, armé d'un morceau de ce banc, il écarte ses bourreaux jusqu'à l'arrivée de William Bruce. Celui-ci chasse à coups d'épée les envoyés de Jean-sans-Terre, et mêle des larmes de honte aux pleurs de son captif.

Le roi d'Angleterre résolut dès lors de ne s'en rapporter qu'à lui-même; il enleva Arthur à son généreux gardien, et, le conduisant « comme l'agneau qu'on mène à la boucherie, » il le fit transporter au château de Rouen.

En délivrant Arthur à Jean, au milieu de tous les barons qui l'accompagnaient : « Je ne sais pas, monseigneur, dit William Bruce, ce que doit devenir votre neveu que voilà; mais tous ces seigneurs me seront témoins que je vous le rends sain de corps; et je souhaite qu'il n'ait pas plus de sujet de se plaindre de ceux à qui vous en allez confier la garde qu'il n'en a de se plaindre de moi. »

Toutefois, avant d'exécuter son projet, le roi Jean se flatta de conquérir la Bretagne (1203). Il prit donc et fortifia Dol, ravagea le pays de Fougères et tout le nord du diocèse de Rennes. Mais il dut bientôt lâcher cette proie pour voler au secours de ses provinces attaquées par Philippe-Auguste. Ce fut dans la rage que lui causèrent les victoires de ce prince qu'il se retourna contre le duc de Bretagne.

Le 3 avril 1203, jour du jeudi saint, Jean se cacha dans les bois de Moulineau sur la Seine, au-dessous de Rouen. Il étouffa dans le vin le reste de ses remords et les dernières révoltes du sang. Puis il monta sur un bateau, et se rendit au pied de la tour où l'on gardait Arthur. Il l'envoya chercher par son écuyer, Pierre de Maulac, gentilhomme poitevin, qu'il récompensa dans la suite par un riche mariage. Arthur, affaibli par la souffrance et le chagrin, eut quelque peine à gagner le rivage.

« — Venez çà, beau neveu, dit son oncle en lui tendant la main; venez voir le jour que tant vous aimez; je vous rends libre comme l'air, et veux moi-même vous octroyer un royaume à gouverner. »

Mais le roi parlait du jour, et la nuit tombait sombre et terrible. Il parlait de liberté, et ses doigts serraient ceux du captif comme des anneaux de fer... Les fumées de l'ivresse et la fièvre du sang donnaient une expression diabolique à son sourire. Un affreux pressentiment glace le cœur d'Arthur. Il s'arrête tremblant sur le bord du bateau... Alors Maulac et le roi l'aident à embarquer, et tous trois reprennent le chemin de Moulineau. Maître enfin de sa proie, le tigre ne dissimule plus. Les regards farouches de Jean, l'heure et le lieu, le mystère et la solitude, tout annonce au pauvre prince sa destinée... Mourir à dix-sept ans, et mourir assassiné, sans les pleurs d'une mère et les consolations d'un ami, après avoir mis le pied sur deux trônes et rêvé une longue vie toute pleine de gloire!... Quel courage résisterait à une pareille épreuve? Arthur tombe à genoux devant Jean-sans-Terre; le duc de Bretagne se traîne aux pieds du monarque anglais; le neveu baise en pleurant les mains de son oncle. Il ne demande plus justice, mais pitié! Ce n'est plus une couronne, c'est la vie qu'il implore! Lorsque Jean s'était gorgé de vin, sans doute il prévoyait cette scène... S'il n'eût pas été assourdi et aveuglé par l'ivresse, les prières et les larmes d'Arthur l'eussent désarmé; mais, dans son abrutissement féroce, ces prières mêmes et ces larmes ne firent qu'exaspérer sa rage. Sentant peut-être quelque chose remuer au fond de son âme, et redoutant l'éveil du remords et du sang, il ordonne à son neveu de se taire et de se relever... Arthur insiste avec sanglots... Jean le saisit par les cheveux. Ar-

Arthur assassiné par Jean-sans-Terre.

thur pousse des cris lamentables... Jean tire sa longue épée... Les cris recommencent... Le roi ordonne à Maulac de frapper. Mais Maulac n'est pas ivre, lui; l'horreur a paralysé son bras. C'est alors que Jean se précipite sur Arthur, lui passe son épée au travers du corps, la retire fumante et ensan-

glantée, puis, comme le taureau excité par l'écarlate, recommence à frapper sans voir, et fend la tête de sa victime. Comme si tant de coups n'eussent pas suffi pour tuer un enfant, le monstre fit jeter le cadavre dans la rivière, avec une grosse pierre au cou. Ainsi finit Arthur Ier, roi d'Angleterre, duc de Bretagne et de Normandie, comte du Maine, de la Touraine, de l'Aquitaine et de l'Anjou; « prince de belle figure et de belle espérance, duquel on voyait s'épandre la semence de toutes vertus généreuses et de valeur. » Le lendemain, des pêcheurs trouvèrent son corps dans leurs filets, et portèrent cette pêche royale au prieur de Notre-Dame du Pré, qui l'inhuma secrètement[1].

ALIX. — GUY DE THOUARS

Malgré les efforts de Jean pour cacher son crime, la fatale nouvelle traversa rapidement la Bretagne et la France. Aussitôt les prélats et les barons s'assemblèrent à Vannes pour aviser au salut du pays. Ces états, les plus solennels qu'on eût encore vus, déférèrent le gouvernement à Guy de Thouars, beau-père d'Arthur et veuf de Constance, seulement comme tuteur d'Alix, fille aînée de cette princesse. Guy n'en prit pas moins le titre de duc de Bretagne; mais ce titre n'appartenait réellement ni à lui ni à sa fille; il appartenait à Éléonore, sœur aînée d'Arthur, que les rois d'Angleterre retenaient depuis quarante ans au couvent de Bristol. — On verra que ce précieux otage ne leur servit à rien. L'intérêt commun de la Bretagne et de Philippe-Auguste était de fermer la Bretagne aux Plantagenets en élevant Alix au détriment d'Éléonore.

Mais il fallait d'abord venger Arthur et châtier Jean-sans-Terre : Philippe ne perdit pas cette occasion d'écraser son rival. Ministre empressé de la vengeance publique, il cita le roi Jean devant les pairs du royaume (les hauts barons relevant immédiatement de la couronne), pour répondre, comme vassal de cette même couronne, à l'accusation de parricide portée contre lui. Le coupable se garda bien de comparaître; il se borna à se faire défendre par la cour de Rome, comme croisé, vassal de l'Église et armé de l'onction sainte. Mais il n'en fut pas moins condamné, la preuve de son crime étant faite, à la perte de la vie et à la confiscation, suivant la loi féodale, au profit du roi de France son suzerain, de tous ses États situés dans le royaume.

Pendant qu'on rendait cette sentence contre lui, Jean-sans-Terre se faisait sacrer pour la quatrième fois, comme si l'huile sainte eût pu effacer le sang qu'il portait au front; puis il allait se vautrer en Normandie dans l'intempé-

[1] D. Morice, t. I, p. 119, etc. — Gervas Derobern, *ad annum* 1186. — Historiens de France, *Vie de Henri II*, t. XVII, p. 477. — *Id.*, p. 515, 507, 579. — *Id.*, t. XVIII, p. 87. — *Id.*, t. XIV, p. 597, 644, 704. — *Id.*, *Préface*, p. xi. — Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. II, p. 511, etc. — D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, p. 259, etc. — Guillaume le Breton, *Philippéide*, p. 150, liv. V. — *Thesaurus anecdotorum* de Martenne et Durand, t. III, p. 850. — Archives de Nantes, armoire K, cassette N — Mathieu Pâris. — Recueil des Historiens de France, t. XVII

rance et la luxure, faisant jouer et danser autour de lui des baladins et des femmes, fermant les yeux aux malheurs de ses peuples, à la prise de ses villes, à sa propre honte, « ne craignant, comme dit d'Argentré, ni Dieu ni son honneur. » Si on venait lui annoncer que Philippe-Auguste lui avait enlevé une province, que les Français traînaient les gouverneurs de ses forteresses à la queue de leurs chevaux : « Laissez-les faire, répondait-il en vidant sa coupe, ce qu'ils m'auront pris en un an, je leur reprendrai en un jour. »

Ainsi Philippe, exécutant la sentence des pairs, acheva sans peine la conquête de la Normandie. L'Anjou, le Maine, la Touraine et le Poitou ne lui coûtèrent pas davantage, et le dernier Plantagenet, arraché à ses festins dans sa dernière ville, n'eut plus qu'à s'enfuir honteusement en Angleterre.

Pendant ce temps-là, les intrépides alliés du roi de France, Guy de Thouars et les Bretons, n'étaient point restés oisifs; ils avaient repris Dol, enlevé et brûlé le Mont-Saint-Michel par un jour de morte-eau, et rendu à la Normandie tous les maux qu'elle avait faits à la Bretagne (1204).

Or quelle fut pour les Bretons la récompense de tant de secours et l'issue de tant de révolutions? Au lieu de relever de la France par la Normandie, ils relevèrent directement de la France, et voilà tout.

Aussi Guy de Thouars, peu satisfait de la reconnaissance de Philippe-Auguste, inconstant d'ailleurs en sa qualité de Poitevin, et entraîné par son frère Emery, volage partisan de tout le monde, ne tarda pas à renouer des négociations avec ce Plantagenet qu'il avait si rudement combattu. Cette faiblesse fut le signal de sa perte. Instruit bientôt de ces intrigues, Philippe châtia tout à la fois et sans pitié les deux frères : — Emery, en mettant à feu et à sang ses domaines, et Guy, en lui enlevant la tutelle d'Alix, déclarée duchesse au mépris des droits d'Eléonore (1206).

Quant à Jean-sans-Terre, il finit comme il avait commencé, par des lâchetés et des crimes. Chassé une troisième fois de la Bretagne, où il était revenu la torche à la main pour disparaître au premier combat, exécré jusque chez lui par tous ses barons d'Angleterre, il s'avisa de les forcer de lui livrer leurs filles en otage. L'épouse de William Bruce parut ici digne de lui-même : « Votre maître a tué son propre neveu, répondit-elle aux envoyés du roi, dites-lui que je ne lui confierai pas mes enfants! » Jean se vengea bientôt en incarcérant la mère et en faisant mourir de faim un de ses fils. Bref, il s'attaqua à Dieu lui-même dans la personne de ses ministres. Le pape Innocent III l'excommunia, le déclara déchu du trône, et chargea Philippe d'exécuter ce jugement en s'emparant de l'Angleterre. L'assassin d'Arthur n'échappa à ce châtiment suprême qu'en inféodant son royaume au saint-siége, à la charge de mille marcs sterling par an.

Réduit cependant par son terrible suzerain au vain titre de régent, Guy de Thouars ne garda pas même le pouvoir de marier sa fille. Philippe songea d'abord, suivant le désir des barons, à disposer de celle-ci en faveur de Henri

d'Avaugour, fils d'Alain, comte de Tréguier, chef de la maison de Penthièvre, et remontant par le célèbre Gurwan, comte de Rennes, jusqu'aux anciens rois du pays. Guy de Thouars, lui-même, se soumit à relever ainsi la branche cadette de Bretagne en la rattachant à la branche aînée ; le contrat fut dressé à Paris, et les états convoqués à Lamballe... Mais les auteurs de ce projet avaient compté sans l'âge des deux époux. Alix avait sept ans, et Henri n'en avait que quatre. Outre cette disproportion, le duché retombait indéfiniment dans les régences, et puis Philippe réfléchit qu'une alliance aussi nationale pouvait restaurer l'indépendance bretonne ; il détruisit donc son propre ouvrage, en mariant Alix à un cadet de la maison de France, Pierre de Dreux, arrière-petit-fils de Louis *le Gros* (1212)[1].

Les droits d'Éléonore se trouvant ainsi définitivement annulés, cette victime de sa naissance resta jusqu'à sa mort au couvent de Bristol, gardée à vue par des gens d'armes. Guy de Thouars mourut peu de temps après le mariage de sa fille, laissant la réputation d'un brave homme de guerre, meilleur lieutenant que capitaine, préférant le repos à la gloire, et plus inconstant qu'ambitieux. Avant que la couronne de Bretagne passât dans la maison de France (1210-1211), quelques Bretons avaient pris part à la croisade contre les Albigeois ; entre autres, André de Vitré, Eon ou Eudon de Pontchâteau, Simon de Montfort, etc.

Voici quelles furent les conditions du mariage d'Alix : Pierre de Dreux n'apportait qu'un beau nom sans puissance à l'enfant qui lui donnait le duché de Bretagne et le comté de Richemont. On le dota des seigneuries de Fère-en-Tardenois, de Pontoise, de Brie-Comte-Robert, de Chailly et de Longjumeau. Il brisa les armes de sa maison d'un quartier d'hermine, ce qui lui a fait attribuer par plusieurs historiens l'introduction de l'hermine sur l'écu de Bretagne. Mais, plus de deux siècles auparavant, dit une chronique de Saint-Brieuc citée par Lebaud, il y avait en Bretagne une monnaie figurant d'un côté deux hermines et une croix, et de l'autre trois hermines, avec cette légende : *Moneta Allani, Dei gratiâ Britonum ducis.* Il est donc probable que les ducs portaient dès lors les hermines pleines comme Jean III les reprit dans la suite, en retranchant les armes de Dreux. Philippe ne s'oublia pas lui-même dans le contrat de Pierre de Dreux. Le nouveau duc de Bretagne dut faire à la couronne de France l'hommage lige, si opiniâtrément refusé par ses prédécesseurs ; — Alix ne put recevoir le serment des Bretons qu'avec cette clause : « sauf la fidélité du roi de France, notre sire. » C'est le moment d'examiner cette grave question de l'hommage des ducs de Bretagne aux rois de France.

[1] Lebaud, *Histoire de Bretagne*, p. 209. — D'Argentré, p. 264, etc. — Mathieu Pâris, p. 208. — Rigord, t. V, d'André Duchesne. — Guillaume le Breton, Historiens de France, t. XVII, p. 81. — D. Morice, liv. II. — Actes de Bretagne, t. I, p. 842. — Chronique de Saint-Bertin, par Jean d'Ipres. (Recueil des Historiens de France, t. XIII, p. 469.)

Nous avons déjà indiqué, au chapitre VII, la différence de l'hommage franc, simple reconnaissance de la supériorité d'un suzerain, laquelle ne regardait que le fief, et de l'hommage lige, qui regardait la personne en même temps que le fief. Voici les cérémonies et l'explication détaillée de l'un et de l'autre. On rendait l'hommage simple ou franc, debout, l'épée au côté, les mains sur l'Évangile, et avec le baiser. L'hommage lige s'appelait ainsi, disent quelques écrivains, à cause d'un ancien usage de lier le pouce du vassal et de lui serrer les mains dans celles de son seigneur, pour indiquer qu'il était lié par son serment. On rendait cet hommage nu-tête, à genoux, les mains jointes, sans épée, sans ceinture et sans éperons. « Le vassal lige s'engageait au prince de lui conserver la vie et les membres, qu'il serait en sûreté dans les forteresses qu'il lui confierait; et il y avait même de ces châteaux qu'on appelait spécialement *fiefs jurables*, parce que le vassal, outre l'hommage et le serment commun de fidélité, en faisait un en particulier d'ouvrir les portes de la forteresse en tout temps à son seigneur, soit qu'il fût en guerre ou en paix, *pacatus vel non pacatus*, et soit qu'il s'y présentât à la tête de son armée, ou avec sa maison et ses seuls domestiques, *ad magnam vel ad parvam vim*. Quelques-uns de ces vassaux en devaient sortir quand le prince y entrait; d'autres pouvaient y rester. Quelquefois ils n'étaient tenus simplement que de souffrir, à chaque mutation de souverain, qu'on arborât ses enseignes sur les tours, et qu'on y fît trois fois son cri de guerre : toutes différences qui variaient suivant la nature différente des inféodations. Le vassal qui prêtait le serment lige était obligé de servir le seigneur en personne, et envers tous et contre tous qui peuvent vivre et mourir, excepté son père, et tant en guerre que par jugement, c'est-à-dire à servir d'assesseur pour juger les causes de ses égaux, conformément à l'institution de la justice des pairs. » Ceci posé, l'hommage des ducs de Bretagne aux rois de France, en tant que ducs de Bretagne, était-il généralement simple ou lige? Malgré l'abbé de Vertot, et avec Hévin, Pélerin, Daru, etc., on peut répondre que cet hommage était généralement simple, au titre qu'on vient de dire.

En effet, les jurisconsultes ne distinguent que deux sortes d'hommages liges : l'hommage de fief (*feodale*) et l'hommage de service (*obsequiale*). Or les princes bretons ne devaient pas au roi de France l'hommage de fief, puisque la Bretagne formait un État avant qu'il fût question de la France, puisqu'elle n'avait jamais été démembrée de la couronne, et puisque jamais ses ducs ou ses comtes n'avaient reçu d'investiture féodale. Ils devaient moins encore l'hommage de service, car les rois de France eux-mêmes l'ont reconnu « par quatre lettres de non-préjudice, » en 1328, 1383, 1386 et 1411, lettres dont les originaux figuraient, au temps d'Hévin, parmi les titres des ducs conservés au château de Nantes. Ces actes établissent formellement que, lorsque les ducs de Bretagne ont amené leurs vassaux aux rois de France, il a été stipulé que c'était de leur part pure gratitude et bienveillance, qu'on ne pourrait

à l'avenir en induire « aucun droit, coutume ou servitude. » L'hommage rendu par les ducs de Bretagne aux rois de France, *comme ducs de Bretagne*, ne pouvait donc être autre chose que cet hommage simple, nommé par les jurisconsultes « hommage de paix, d'alliance et de confédération » offert par tout prince plus faible à tout prince plus puissant dans la hiérarchie féodale. *Se dominationi subdit et confœderatur*, disent les historiens du temps.

Si ces expressions « il se soumet à la puissance et fait un traité » avaient signifié l'assujettissement complet de l'hommage lige, il est évident que les ducs de Bretagne n'auraient pas conservé leur souveraineté comme ils la conservèrent. Cependant ces mêmes expressions, quelque générales qu'elles soient, impliquent une certaine soumission, il faut bien en convenir. Jusqu'où s'étendait cette soumission? Les traités seuls pourraient nous l'apprendre, et ces traités n'existent plus.

Ceux qui prétendent que l'hommage des ducs était féodalement lige n'ont pour s'appuyer que l'hommage d'Arthur à Philippe-Auguste, en 1202, et celui de Pierre de Dreux au même prince, en 1212, renouvelé à saint Louis en 1231.

Mais d'abord il n'est pas bien prouvé que l'hommage d'Arthur ait été lige pour la Bretagne comme il le fut pour la Touraine, le Maine et l'Anjou. Le propre chapelain de Philippe-Auguste, Guillaume le Breton, ne mentionne point la Bretagne en rapportant l'hommage d'Arthur dans son livre *De gestis Philippi Augusti*. Cependant, quand bien même Arthur eût fait hommage lige pour la Bretagne, que signifierait, vis-à-vis de mille contradictions historiques, cet hommage rendu par un enfant de quinze ans à un roi dont il habitait la cour et faisait toutes les volontés; — hommage radicalement nul d'ailleurs, puisque la seule maîtresse du duché, Constance, mère d'Arthur et véritable duchesse de Bretagne, vivait encore?

Quant aux hommages de Pierre de Dreux, ils s'expliquent d'une autre manière et par les plus simples lois de la féodalité. Pierre de Dreux avait tous ses biens situés en France avant de gouverner la Bretagne. Revêtu du titre de duc, d'abord et seulement comme mari d'Alix, héritière d'Arthur et de Constance, puis comme *garde baillistre* au nom de son fils Jean le Roux (à qui nous le verrons remettre la couronne à sa majorité, pour redevenir le simple chevalier Pierre de Braine), il ne possédait aucun droit de son chef dans le duché. Ce ne fut donc point comme duc de Bretagne, mais comme vassal et sujet de Philippe-Auguste et de saint Louis, qu'il fit hommage lige à ces princes. Ainsi du moins l'entendirent toujours ses successeurs et souvent les rois de France eux-mêmes. Que l'intérêt et l'ambition de Philippe, de Louis IX et de quelques-uns de leurs héritiers l'aient entendu autrement, quoi de plus naturel sans doute, mais aussi quoi de moins péremptoire? On appréciera, d'ailleurs, en quelles circonstances eut lieu l'hommage fait à saint Louis.

Pierre de Dreux s'était ligué avec d'autres princes contre ce monarque pour des réclamations toutes personnelles. Vaincu et forcé de demander la paix, on juge quelles conditions il dut subir. Mais, dans l'infériorité même de cette position, Louis IX, tout en lui imposant un hommage envers et contre tous, « s'obligea, pour sa part, de lui conserver l'exercice et la possession de ses droits royaux, supériorités, prérogatives et noblesse. » — Qui ne reconnaîtrait, dans une telle restriction, les franchises particulières de la Bretagne? Que signifient ces termes de *supériorités* et *droits royaux*, si ce n'est la souveraineté même? Et ces autres termes du traité, dit Hévin : *Solum et in solidum ab antiquis temporibus pertinentia*, ne désignent-ils pas cette souveraineté plus clairement encore, « puisqu'ils prouvent que ces droits royaux appartenaient au duc ou plutôt à son fils, exclusivement à tout autre? »

Une dernière preuve de la franchise de l'hommage des ducs en général[1], et en tant que ducs de Bretagne, c'est cet hommage si différent que leurs propres vassaux leur rendaient ainsi : — *Plus proche au duc qu'à nul autre, contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir*. Les Bretons auraient-ils parlé de la sorte, s'ils avaient reconnu les rois de France pour suzerains, du moins après les Établissements de saint Louis?

Toutes ces raisons furent si puissantes, même sur l'esprit des rois de France les plus hostiles à la Bretagne, que, lorsqu'on voulut imposer l'hommage lige à Jean IV, dit le Conquérant, sur le refus péremptoire de ce vainqueur d'Auray, « on prit le tempérament » de recevoir son serment en termes généraux : — *Tel que nos prédécesseurs, ducs de Bretagne*, dit ce prince aux rois Charles V et Charles VI, *ont fait hommage à vos prédécesseurs, rois de France, tel je vous le fais en ce moment*. Et les rois répondaient : — *Je reçois votre hommage, sauf mon droit et l'autrui*. Le duc donnait ensuite au monarque le « baiser d'honneur; » le tout, dit Hévin, sans faire nul serment de fidélité, sans quitter l'épée ni les éperons, sans ployer le genou, ni même incliner la tête.

Sommés d'expliquer le sens qu'ils attachaient aux termes qu'on vient de lire, les ducs Arthur II et François II répondirent formellement *qu'ils n'avaient point entendu rendre l'hommage lige*.

Il nous semble qu'après des raisons aussi plausibles la mauvaise foi seule pourrait soutenir qu'en droit comme en fait l'hommage des ducs de Bretagne aux rois de France n'était pas généralement le simple hommage d'alliance et de confédération.

[1] On sent pourquoi nous appuyons sur ce mot *généralement*. Quelle règle, en effet, est sans exceptions dans les choses humaines? Si, comme Arthur et Pierre Mauclerc, certains ducs de Bretagne font aux rois de France des hommages dont la forme ou la teneur rappelle en quelque façon l'hommage lige, ceux-là ne seront que les exceptions à la règle. Encore verrons-nous que ces prétendus hommages liges seront toujours sujets à contestation, et ne feront point loi pour les successeurs, jusqu'au règne de François II, dernier duc.

Au milieu des guerres de plus en plus sanglantes que cette question va soulever, jusqu'au mariage de la reine Anne, assez de fleurons tomberont de la vieille couronne de Bretagne, pour qu'on lui laisse du moins le plus cher et le plus glorieux de tous, celui de la NATIONALITÉ.

Duc de Bretagne prêtant hommage libre au roi de France.

Les derniers croisés.

CHAPITRE NEUVIÈME

La Maison de France : Pierre Ier (Mauclerc). — Ses luttes avec les évêques et avec les barons. — Bataille de Chateaubriand. — Guerres de Mauclerc avec la reine Blanche, avec Thibault de Champagne, avec saint Louis. — Dernières croisades. — La ballade de Jeanne de Rohan. — Jean Ier (le Roux). — Ses ordonnances. — Jean II. — Ravages des Anglais en Bretagne. — Progrès de la domination française. — Ordonnances. — Arthur II. — Bourgeois aux États. — Jean III (le Bon). — Colléges bretons. — L'ancienne coutume. — Jeanne de Penthièvre et Jean de Montfort. — Période héroïque. — Guerre de vingt-quatre ans. — Montfort s'empare du duché. — Il est condamné à Conflans et arrêté à Nantes. — Charles de Blois et les Français. — Jeanne de Montfort et les Anglais. — Guerre générale. — Villes prises et reprises. — Nantes, Rennes, Vannes, etc. — Les deux sièges d'Hennebon. — Combat naval à Guernesey. — Trêve. — Clisson décapité. — Mort de Montfort. — Charles de Blois pris à la Roche-Derrien. — Jeanne de Penthièvre et Jeanne de Montfort continuent la guerre.

LA MAISON DE FRANCE. — PIERRE Ier (MAUCLERC).

C'est presque toujours un malheur d'être l'homme le plus spirituel de son siècle : Pierre de Dreux en fournit la preuve. En voulant devancer ses contemporains, il se fit écraser par eux. Ses principales luttes furent contre le clergé, dont son éducation lui avait révélé les abus et les intrigues, et c'est là, suivant les uns, ce qui lui a valu le surnom de Mauclerc (mauvais clerc), suivant d'autres, il fut ainsi nommé parce qu'il renonça à l'état ecclésiastique, auquel on l'avait destiné. Le fait est qu'élevé dans les écoles de Paris avec la plus grande distinction, nourri des belles-lettres et des sciences, versé dans la dialec-

tique au point d'intimider les plus habiles théologiens, Pierre Ier porta sur le trône les qualités et les lumières qui font le bonheur ou le malheur des peuples, suivant qu'elles sont bien ou mal employées. Tous les historiens s'accordent à dire que Pierre les employa mal; mais tous les historiens appartiennent au clergé, ce grand ennemi du mauvais clerc. Sans prétendre justifier absolument ce prince, nous croyons que son défaut fut celui des grands hommes, l'ambition; que la fausseté de sa position doit atténuer celle de sa conduite; que son plus grand crime, en un mot, fut de ne pas réussir. Appelé à gouverner un pays dont il ignorait les coutumes et les mœurs, plein de cette confiance en lui-même que devait lui donner sa supériorité d'esprit, Pierre de Dreux vit d'abord sa couronne dominée par deux puissances rivales : les seigneurs et les évêques. Il essaya naturellement de les abaisser, comme avait fait Nominoë pour les évêques, comme devait faire Louis XI pour les seigneurs; mais il n'était plus temps d'imiter Nominoë, il n'était pas temps de devancer Louis XI. Un seul homme, d'ailleurs, ne pouvait suffire à cette double entreprise. Voilà pourquoi, non moins ferme et non moins habile que ces deux princes, Pierre de Dreux succomba cependant. Le granit de la vieille constitution bretonne retomba de tout son poids sur ce Sisyphe étranger. Mais l'histoire doit lui tenir compte de l'audace même de son entreprise, et ne pas oublier que le méchant clerc eut pour adversaire un grand saint, Louis IX, et l'Eglise elle-même, cette mère de tous les saints.

Nous avons exposé les énormes priviléges des évêques et des abbés de Bretagne; ces priviléges s'étaient accrus à tel point, que l'autorité des ducs n'était plus rien dans les villes épiscopales. Pour attaquer de front ces abus, Pierre saisit une excellente occasion. Jean-sans-Terre avait reparu sur le continent et menaçait Nantes. Le duc fortifia cette ville, creusa des fossés, éleva des remparts. Il fallut, pour expédier ces travaux, raser plusieurs maisons, dont quelques-unes appartenaient au clergé. Opposition de l'évêque de Nantes, homme intrépide, médiocre et entêté. Le duc passa outre et s'en trouva bien, car Nantes n'échappa à Jean-sans-Terre que grâce à ces moyens de défense. Pierre abusa peut-être de son droit en refusant d'indemniser l'évêque. Mais celui-ci, dont le dommage fut évalué à deux cents livres, avait tort de crier plus haut que les habitants, dont la perte montait jusqu'à deux mille cinq cents livres (1214).

L'année suivante, ce fut le tour de l'évêque de Dol. En confirmant ses priviléges, Pierre se réserva les droits d'ost et de ressort, c'est-à-dire d'enrôlement et de justice en appel. L'évêque jeta feu et flammes. Bientôt l'évêque de Nantes excommunia le duc, et l'accusa, en cour de Rome, « de se réserver le monopole du sel, du bois et même du pain, de maltraiter les vassaux de l'Eglise, et de faire emprisonner les clercs. » Le roi de France attisa ces discordes, qui affaiblissaient la Bretagne. Le métropolitain de Tours, impatient d'user d'un pouvoir suspendu pendant six siècles, confirma et promulgua l'excommunica-

tion de Mauclerc; si bien que celui-ci, malgré sa défense, se vit condamné par le pape à des réparations et à des restitutions considérables. Il ne perdit pas courage cependant, et il le montra bientôt à l'évêque de Rennes. Pour la seconde fois il fut excommunié, et le pape le menaça de délier ses sujets de leur serment.

Ce fut alors que Pierre, s'habituant à ces foudres, résolut de détruire ses deux ennemis l'un par l'autre, et souleva la noblesse contre le clergé. Il eut l'adresse de faire entrer tous les barons dans ses vues, et les usurpations ecclésiastiques furent combattues pied à pied. On se souvient que sous Conan III, en 1127, les seigneurs avaient renoncé aux successions mobilières de leurs vassaux. Les clercs s'étaient adroitement substitués aux seigneurs, en prélevant le tiers de ces successions, sous le titre de *tierçage* ou de *jugement des morts*. Les barons, assemblés à Nantes, interdirent la perception de ce droit, ainsi que le *past nuptial*, droit de mariage qui s'élevait parfois jusqu'à quarante sols d'argent (cent vingt francs de notre monnaie), et tous les magistrats jurèrent d'y tenir la main. Aussitôt nouvelles excommunications lancées par les évêques de Rennes, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo, de Dol, de Tréguier, non-seulement contre le duc et les barons, mais contre tous ceux qui les secondaient. On voit que la querelle arrivait aux extrémités. Fort de la régularité de sa conduite et de l'assentiment général, Pierre riposta par la confiscation des régales ou du temporel des trois évêques, les éliminа de leurs siéges, suspendit la perception des dîmes, cassa les donations faites au clergé, et, parlant au nom des canons les plus authentiques, appela ses adversaires « vendeurs de sacrements, maquignons de choses saintes et marchands de prières. » Alors le scandale fut au comble. « Les anathèmes fondirent de toutes parts, les églises furent fermées, le service divin interrompu, tous les sacrements refusés, à l'exception du baptême, les alliés du duc absous de leurs promesses, ses sujets délié de leurs serments. » C'était frapper une multitude pour atteindre un homme. Heureusement de pareilles mesures étaient inexécutables. En effet, les évêques n'avaient d'autre instrument que l'autorité temporelle pour forcer les excommuniés à la soumission. Or, ici, tous les ministres de l'autorité temporelle étant excommuniés en bloc, la sentence ne put trouver d'exécuteurs. On sent que ni Mauclerc ni les barons ne s'exécutèrent eux-mêmes. Tout au contraire, le duc reçut les excommuniés à sa cour, les maintint dans leurs droits et leurs priviléges, leur rendit et leur fit rendre la justice comme aux meilleurs chrétiens. Les évêques n'eurent donc pour appui que le pape, mais le pape frappait de bien loin pour atteindre la Bretagne.

Mauclerc abusa de cette victoire passagère. Sous prétexte de fortifier les villes, il y parqua les clercs comme un troupeau. Il fit investir les *minic'hou* pour y saisir les victimes de ses rigueurs. Il alla jusqu'à murer les portes des églises, forçant ainsi ceux qu'il poursuivait à se sauver ou à mourir de faim. Il alla plus loin encore, dit Mathieu Pâris : « Un riche bourgeois de Rennes passait

pour prêter son argent à usure ; il en reçut des reproches publics de l'évêque, qui l'invita sévèrement à s'amender. Il n'en fit rien. Le prélat l'excommunia. Bientôt après le prud'homme tomba malade et mourut sans confession. Sa femme et ses enfants présentèrent son corps à la sépulture. Le curé refusa d'inhumer un excommunié, dévolu sans rémission aux peines éternelles. La famille en pleurs alla se jeter aux pieds de Mauclerc. Le prince ne put d'abord que l'engager à présenter requête, et il prit des informations sur la réalité du fait. Les enfants et la veuve ne tardèrent pas à lui remettre leur supplique, qu'il appointa en ordonnant au curé d'enterrer le cadavre. Le curé refusa positivement d'obéir. Cependant les journées s'écoulaient, le corps tombait en pourriture, et il s'en exhalait une odeur si infecte, que les voisins allèrent se plaindre au curé, le priant en grâce de lui accorder la sépulture, au moins pour l'amour d'eux, qui n'étaient pas excommuniés. Le curé leur répondit « qu'ils méritaient tous de crever comme des chiens ; qu'il les connaissait bien ; qu'ils ne valaient pas mieux que le mort ; et que semblable canaille n'entrerait ni en terre sainte ni en paradis. » Le peuple, qui jusque-là s'était contenté de plaindre la famille désolée, se souleva et demanda en tumulte la punition de l'ecclésiastique. Le duc, furieux de son obstination, s'emporta de telle sorte, qu'il envoya sur les lieux plusieurs de ses officiers avec ordre d'employer la force pour enterrer le cadavre et de menacer le curé de l'enterrer lui-même avec le mort, s'il s'avisait d'y mettre opposition. Le curé fut obligé de céder. »

Mauclerc aurait triomphé par cette obstination, s'il eût pu l'exercer quelque temps encore... Mais tout à coup on le vit céder aux insinuations de la cour de Rome, rendre aux clercs la plupart de ces droits et de ces biens qu'il leur avait enlevés si résolûment, faire reconstruire les églises, et recevoir à ce prix l'absolution de son audace. Pourquoi ce revirement extraordinaire? Parce que le second ennemi du duc, cette noblesse avec laquelle il avait abattu le clergé, venait de se soulever à son tour, plus terrible que le clergé lui-même. Ici commencent les plus grands combats, mais aussi les plus grandes fautes de Mauclerc.

Pendant qu'il frappait d'une main le clergé, de l'autre il avait voulu frapper la noblesse. Prétendant que le droit de bris et les brefs de conduite et de sauvetage étaient des droits royaux, il en avait interdit l'usage aux vicomtes de Léon. Ceux-ci rappelèrent la cession de ces droits, faite à leur maison par Hoël II, et se défendirent « de fait et de main » dans leurs bois et dans leurs rochers. Attaquer les prérogatives d'un seul baron, c'était attaquer celles de tous les autres, c'était toucher au palladium de la Bretagne. Une foule de seigneurs se levèrent donc, et firent cause commune avec les vicomtes de Léon : Rohan et ses frères, Sondan du Faou, Hervé du Pont, Amaury de Craon, sénéchal d'Anjou, Jean de Montoire, comte de Vendôme, Hardouin de Maillé, plusieurs autres seigneurs du Maine et de la Normandie, et toute cette redoutable

maison des Penthièvre, rivaux acharnés de Mauclerc, depuis qu'il leur avait enlevé la main d'Alix et la couronne. Telle fut la ligue à laquelle le duc opposa les barons d'Avangour, de Vitré, de Fougères, de Chateaubriant, de Dol, d'Acigné, de Chateaugiron. Les deux partis luttèrent pendant deux années, au milieu des horreurs de la famine, et terminèrent enfin leurs débats dans la grande bataille de Chateaubriant, le 3 mars 1223. « Le combat et chamaillis, dit d'Argentré, fut fort et ferme ; et ne s'épargnèrent point, en telle sorte qu'il en fut tué par terre bon nombre. C'estoient mêmes armes, même sang, même cœur ; la terre fut incontinent couverte d'hommes morts. » La faiblesse de leurs alliés manceaux et normands perdit les confédérés, « en ouvrant, par leur fuite, le flanc des gens de cheval, lesquels furent incontinent couverts de flèches et contraints de faire large, laissant la fortune au duc Pierre, qui, d'ailleurs, avait hardiment payé de sa personne. » Malgré cette victoire, Mauclerc sentit qu'il avait tenté l'impossible, et en recevant la soumission des vicomtes de Léon, il les rétablit dans leurs droits, sauf quelques modifications de forme.

Ce fut alors que Pierre songea à se fortifier par des alliances extérieures, et d'abord par un second mariage. Veuf d'Alix après sept ans d'union, il voulut épouser la fille du comte de Hainaut, du vivant de son mari le comte de Flandre. Le roi de France Louis VIII s'opposa à cet étrange projet, et Mauclerc en garda une rancune éternelle. Dissimulant toutefois jusqu'à bonne occasion, il s'unit à Louis contre l'Angleterre, enleva Chateauceau au brigand Crespin, prit part à la nouvelle croisade contre les Albigeois (les Bretons avaient déjà marché contre eux en 1210 et 1219), sauva la garnison de Marmande, que l'évêque de Xaintes voulait faire massacrer ; bâtit la citadelle de Saint-Aubin-du-Cormier, qui ne tarda pas à devenir une ville, grâce aux franchises qu'il y attacha, et se trouva prêt à se venger de la cour de France, quand la mort de Louis VIII laissa sur le trône une femme et un enfant, la reine Blanche de Castille et saint Louis.

L'ambition de Mauclerc lui fit alors oublier qu'il devait la couronne de Bretagne à un roi de France, et qu'il était lui-même de la maison de France. Il s'était déjà ligué, sous le règne précédent, avec les comtes de Champagne et de la Marche, le duc d'Aquitaine, plusieurs seigneurs du Poitou et le roi d'Angleterre. Cette fois il quitta son duché et conféra ouvertement à Curtroy avec les ennemis de la reine Blanche. L'habile régente conjura ce premier orage en stipulant à Vendôme le mariage de la fille du duc avec Jean, frère de Louis IX, à des conditions plus avantageuses pour Mauclerc que pour elle-même et pour la Bretagne. Mauclerc, en effet, devait garder pendant quatorze ans, jusqu'à la majorité de son gendre, les importantes villes qui formaient son apanage : Angers, Beaugé, Beaufort et le Mans. En retour, il se séparait du roi d'Angleterre et du duc de Guyenne, et accordait, en certains cas civils, l'appel au parlement du roi de France des jugements rendus par les tribunaux de Bretagne. C'est ici que Pierre dépassait ses propres droits et

portait atteinte à l'indépendance du duché. Mais que lui importait l'indépendance de ce duché, dont il n'était que l'administrateur pendant la minorité du fils que lui avait laissé Alix (1227-1228) ?

Du reste, le traité de Vendôme fut rompu dès l'année suivante par une nouvelle conspiration dans laquelle entra le duc de Bretagne, à l'effet d'enlever la régence à Blanche de Castille, et de s'emparer du jeune roi près d'Orléans. Mais un des conjurés, le comte de Champagne (c'était le galant Thibault, connu par ses chansons), prévint la reine Blanche, dont il était amoureux ; si bien que le coup manqua. Les complices de Thibault se vengèrent de la trahison en se tournant tous contre lui. Il suspendit leurs coups en promettant d'épouser, pour se rattacher au complot, cette même fille de Mauclerc déjà fiancée au frère du roi (lequel, du reste, venait de mourir). Déjà le contrat était fait, la princesse arrivait en Champagne, Pierre et ses témoins étaient en route, lorsque Thibault reçut de Blanche la lettre suivante :

« Sire, conte de Champaingne, le roy a entendu que vous avez convenances au conte Perron (Pierre) de Bretaingne que vous preurez sa fille par mariage. Si vous mande le roy, que se vous ne voulez perdre quanque vous avez au royaume de France, que vous ne le faites; car vous sçavez que le conte de Bretaingne a pis fait au roy que nul homme qui vive. Si cher que avez tout tant que aimez au royaume de France, ne le faites pas, *et la raison pour quoy vous sçavez bien.* »

Cette lettre, et surtout ces derniers mots, désarmèrent encore une fois le platonique amant de la régente. Il retira sa parole, tout fut rompu ; et Mauclerc, furieux, se jeta sur la Champagne avec tous ses alliés. « Le déconfort, dit Joinville, fust tel au conte de Champaingne, que lui-même ardait ses villes devant la venue des barons, pour ce qu'ils ne les trouvassent garnies. » Il brûla ainsi Épernay, Vertus et Sézanne. Enfin Blanche et le jeune roi vinrent à son aide; et levant le siége de Troyes, les alliés s'éloignèrent (1229). Désarmé, mais non vaincu, tournant le dos à tout rapprochement, Mauclerc courut demander des secours au roi d'Angleterre, Henri III, qu'il reçut solennellement à Saint-Malo : on dit même qu'il lui fit hommage de la Bretagne et le reconnut pour roi de France, tant les ressentiments peuvent égarer la raison ! Le fait est qu'une cour des pairs, assemblée à Melun, déclara le duc coupable de félonie et déchu de la garde du duché de Bretagne. Mais l'accusé n'avait pas même été entendu, Blanche ayant renvoyé ses avocats et déchiré sa défense écrite par lui-même. A son tour, la sage reine allait trop loin; Louis IX le lui fit sentir en désapprouvant ces rigueurs par son absence.

Une guerre de quatre ans s'ensuivit. Blanche et le roi vinrent en personne assiéger Bellesme, dans le Perche, une des plus fortes places de l'apanage de Mauclerc. Là parut devant Louis IX, de la part du duc, un chevalier du Temple, Hardouin de Kerdreac'k, lequel, le casque en tête, l'épée à la main, déclara au roi que Pierre Mauclerc n'était plus son homme, qu'il lui rendait son hom-

mage et qu'il le défiait. Le templier fut loué de son audace, mais la ville fut prise. Blanche voulait faire pendre les assiégés : saint Louis leur fit grâce. La régente continua la guerre ; elle détacha du duc nombre de barons mécontents ; elle entrava facilement l'union des Bretons et des Anglais, dont la haine s'accroissait de jour en jour ; elle paralysa ceux-ci en Bretagne, au moyen du propre ministre de Henri II, Hubert Dubourg, dont elle payait la trahison ; mais elle ne put empêcher que toute son armée ne fût désemparée dans une embuscade par Pierre de Dreux et le comte de Chester. Il en résulta une trêve de trois ans, signée à Saint-Aubin-du-Cormier, le 4 juillet 1231.

En 1234, les hostilités recommencèrent. Henri III envoya de nouveaux secours à Pierre Ier. Les comtes alliés de Louis IX eurent le même sort que leurs prédécesseurs ; et le roi se disposait à venir les venger en personne, lorsque l'animosité des Bretons contre les Anglais et les épidémies qui décimaient ces derniers, enlevant au duc la plupart de ses défenseurs, le laissèrent à la merci du roi de France. Ce fut alors qu'il alla se jeter aux genoux de ce prince la corde au cou, s'il faut en croire Mathieu Pâris et les historiens anglais, qu'il lui fit hommage lige et signa le ruineux traité de saint Louis (1235). Henri III répondit à cette nouvelle infidélité en confisquant le comté de Richmond et tout ce que le duc possédait en Angleterre. Aussitôt Mauclerc arme des navires, se fait corsaire dans la Manche et rentre à Nantes avec des prises considérables. Mais au même instant tous les barons de Bretagne, armés du traité de saint Louis et de leurs vieilles rancunes contre Mauclerc, réclament, celui-ci le droit de fortifier ses châteaux, celui-là le droit de bris ; les uns la justice sans appel, les autres le droit de régale pendant les vacances des bénéfices ; si bien qu'accablé par tous ses ennemis à la fois, Pierre Ier marie Jean son fils à Blanche de Champagne, et sa fille Yolande à Hugues de la Marche, assemble solennellement les états, dépose la couronne sur la tête de Jean Ier (1237), et part pour la terre sainte sous le nom de Pierre de Braine, chevalier. Par habitude, cependant, on l'appela jusqu'à sa mort comte de Bretagne.

Mauclerc l'excommunié reçut du pape le commandement de la croisade de 1239. Il s'y couvrit de gloire sans pouvoir épargner à des milliers de braves les horreurs de la captivité. Instruit de ces malheurs au fond de la Bretagne, le comte de Cornouaille engagea ses terres, quêta pour les prisonniers de la Palestine, et parvint à les délivrer du long martyre qu'ils subissaient aux mains des infidèles. Neuf ans après, le 25 août 1248, Mauclerc repartit avec saint Louis pour la terre sainte, en compagnie des nombreux seigneurs de Bretagne que nous avons désignés ; il fut glorieusement blessé au fatal combat de la Massoure. « A nous vint, dit Joinville, le conte Pierre de Bretaingne, et estoit navré d'une espée parmi le visage, si que le sanc li cheoit en la bouche ; sus un bas cheval bien fourni seoit ; ses renes avoit gettées sur l'arçon de la selle et les tenoit à ses deux mains, pour ce que sa gent qui estoit darrière, qui moult le pressoit ne le gettassent du pas. Bien sembloit que il les prisast pou ; car quand

il crachoit le sanc de la bouche, il disoit : Vois, pour le chief Dieu, avez veu de ces ribauds ? » Pris par les infidèles et racheté par saint Louis, Pierre mourut sur mer en regagnant la France. Le duc Jean, son fils, envoya chercher son corps et le fit inhumer en grande pompe à l'abbaye de Saint-Ived de Braine, près de Soissons. Outre ses talents politiques et militaires, Pierre de Dreux composait des chansons qui rivalisaient avec celles de Thibault de Champagne [1].

M. de La Villemarqué a recueilli et nous communique un chant populaire relatif à la croisade de 1239. Ce chant est, sans contredit, une des plus poétiques découvertes de notre savant compatriote ; il peut passer à bon droit pour le modèle du genre. L'histoire est trop heureuse de rompre par d'aussi aimables digressions la monotonie de ses récits guerriers.

JEANNE DE ROHAN

« Parmi les compagnons de Pierre Mauclerc se trouvait un baron que les Bretons appelaient dans leur langue Mazé Traonioliz, et les Français Mathieu de Beauveau. Il était fils de René, seigneur de Beauveau, connétable de Naples, et avait épousé, en l'année 1236, Jeanne de Rohan, fille d'Alain, sixième du nom, vicomte de Rohan, et d'Isabeau de Léon. L'histoire de leurs aventures fait le sujet de la touchante ballade dont voici la traduction :

1. Il était une gentille enfant de la famille de Rohan ; il n'y avait plus d'autre fille qu'elle ;
D'autre fille qu'elle à marier, en ce temps-là, dans la maison.
Entre douze et treize ans, elle consentit à prendre un mari,
Elle consentit à choisir entre les barons et les chevaliers,
Entre les chevaliers et les barons qui venaient chaque jour la voir.
Aucun d'eux ne lui plut davantage que le seigneur baron Mazé,
Que le seigneur de Traonioliz, homme puissant venu d'Italie.
Celui-là sut plaire à son cœur par sa loyauté et sa courtoisie.
Le bonheur des époux dura trois ans et demi.
Alors fut portée à tout le monde la nouvelle de la guerre d'Orient.
« Comme je suis du plus noble sang, il me faut partir des premiers ;
Donc, puisqu'il le faut, mon cousin, je te confie ma femme ;
Je te confie ma femme et mon fils, aie bien soin d'eux, bon clerc. »
Le lendemain, comme il partait, au lever de l'aurore, bien monté, équipé et alerte,
Voici venir la dame, qui descendit en pleurant les degrés du perron.
Elle descendait avec son enfant dans ses bras, et sanglotait, la bonne dame.
S'étant approchée de son mari, elle embrassa son genou ;

[1] D. Morice, liv. IV. — D. Lobineau, liv. VII. — D'Argentré, liv. V. — Actes de Bretagne, t. Ier, col. 473, 861, 898, 1678, 79 et 80. — *Chronique anonyme de Tours* (Historiens de France, t. XVIII, p. 318). — Archives de Nantes, armoire F, cassette A. — Hévin, *Consult. sur la coutume de Bretagne*, p. 181. — Joinville, *Histoire de saint Louis*. — Collection de Martenne, t. I, p. 1239. — *Chronique du monastère d'Andres*. (Historiens de France, t. XVIII, p. 582). — *Histoire de la poésie française*, par l'abbé Massieu, p. 152.

Elle embrassa son genou et l'arrosa de ses larmes.
« Mon cher seigneur, je vous en supplie ! au nom du ciel, ne me quittez pas. »
Le seigneur, ému de pitié, lui tendit la main.
Et il l'enleva de terre dans ses bras, et la fit asseoir devant lui.
Il la fit asseoir sur son cheval, et la serra entre ses bras.
« Chère petite Jeanne, ne pleure pas ; je serai de retour dans l'année. »
Puis il prit son enfant de dessus les genoux de sa douce épouse ;
Il le prit entre ses bras, et le regarda avec tant d'amour !
« N'est-ce pas, mon fils, que, quand tu seras grand, tu viendras à la guerre avec ton père ? »
Lorsqu'il sortit de la cour, grands et petits pleuraient amèrement.
Petits et grands, tout le monde pleurait ; mais le clerc, lui, ne pleurait pas.

II. Le clerc perfide ainsi parlait à la jeune dame un matin :
« Voici que l'année est finie, et la guerre aussi, je présume ?
Voici que la guerre est finie, et il ne revient pas céans.
Répondez-moi, ma cousine, ma dame, que dit votre cœur ?
Est-ce à présent la mode pour les jeunes femmes de rester veuves, bien que leurs maris soient vivants ?
— Tais-toi, misérable clerc, ton cœur est plein d'impures pensées.
Si mon mari était ici, il te romprait les membres. »
Quand le clerc l'entendit, il se rendit secrètement au chenil,
Où, avisant le lévrier favori du seigneur, il lui coupa la gorge.
Et après l'avoir tué, il écrivit avec le sang,
Il écrivit une lettre au seigneur et la lui adressa à l'armée.
Et cette lettre portait ceci : « Votre femme, cher seigneur, est en peine ;
Elle est très en peine, votre chère petite femme, à cause d'un malheur qui est arrivé.
Elle est allée chasser la biche, et votre lévrier fauve est crevé. »
Le baron, ayant lu la lettre, y fit cette réponse :
« Dites à ma femme de ne pas se chagriner, nous avons de l'argent assez ;
Si mon lévrier fauve est mort, eh bien, j'en achèterai un autre à mon retour.
Qu'elle n'aille pourtant pas trop souvent chasser la biche, car les chasseurs sont dérangés. »

III. Le méchant clerc vint trouver la dame une seconde fois.
« Vous perdez, ma dame, votre beauté, à pleurer ainsi nuit et jour !
— Je me soucie peu de ma beauté quand mon époux ne revient pas.
— S'il ne revient pas, votre époux, c'est qu'il est remarié ou mort ;
En Orient il y a de belles filles, et elles ont beaucoup d'argent ;
En Orient on fait la guerre, un grand nombre, hélas ! y périssent.
S'il est remarié, maudissez-le ; s'il est mort, oubliez-le.
— S'il est remarié, je mourrai ; je mourrai, s'il est mort !
— On ne jette pas le coffre au feu parce qu'on en a perdu la clef.
Une clef neuve, sur ma parole, vaut bien mieux qu'une vieille clef.
— Retire-toi, infâme clerc, ta langue est gangrenée par l'impudicité. »
Quand le clerc l'entendit, il se rendit secrètement à l'écurie.
Il y trouva le coursier favori du seigneur, le plus beau cheval qu'il y eût dans tout le pays ;
Il était blanc comme un œuf, et plus doux encore au toucher ; léger comme un oiseau, plein de cœur et de feu ;
Et jamais il n'avait mangé d'autre fourrage que de la lande pilée et du seigle vert.
Le clerc, l'ayant bien avisé, lui enfonça son poignard dans le poitrail.
Quand il l'eut abattu, il manda au baron :

« Un second malheur vient d'arriver au château (ne vous fâchez pas, cher seigneur) :
Au retour d'une fête de nuit, votre coursier s'est cassé la jambe. »
Le baron répondit : « Est-il bien possible que mon cheval se soit tué ?
Mon cheval est tué ! mon lévrier crevé ! cousin clerc, conseillez mieux ma femme.
Toutefois ne la grondez pas trop ; mais qu'elle n'aille plus aux fêtes de nuit ;
Ce ne sont pas seulement les jambes des chevaux, ce sont les unions qu'on y brise. »

IV. Quelque temps après, le clerc revint à la charge.
« Vous m'obéirez, ma dame, ou vous mourrez !
— J'aime mieux mourir mille fois que d'offenser Dieu une seule fois. »
A ces mots, le clerc impudique ne se posséda plus de rage.
Il dégaina son poignard et le lui lança à la tête ;
Mais l'Ange blanc de la dame détourna le coup, et l'arme alla frapper le mur.
Et la pauvre femme de s'enfuir et de fermer la porte derrière elle.
Et lui de ressaisir son poignard, furieux comme un chien enragé ;
Et de descendre les escaliers, deux à deux, trois à trois ;
Et droit à la chambre de la nourrice, où l'enfant dormait doucement.
L'enfant y était seul, un bras hors du berceau ;
Un de ses petits bras pendant, l'autre ployé sous sa tête.
Son petit cœur était découvert... Hélas ! pauvre mère, vous allez pleurer ! ..
Et puis le clerc remonta ; et il écrivit en noir et en rouge,
Il écrivit tout d'une haleine au seigneur : « Hâtez-vous ! hâtez-vous de revenir !
Hâtez-vous, seigneur, de revenir au château pour y rétablir l'ordre.
Votre chien est mort et votre coursier blanc ; mais ce n'est pas cela qui me désole le plus ;
Ce n'est pas cela qui vous désolera le plus vous-même : votre petit enfant... hélas ! il est mort ;
La grande truie l'a dévoré pendant que votre femme était au bal ;
Au bal avec le meunier, son galant, qui plante un rosier au château. »

V. Quand le baron reçut la lettre, il revenait du combat ;
Il revenait vers son pays au son joyeux des trompettes.
A mesure qu'il lisait, s'enflammait sa colère.
Lorsqu'il eut achevé de lire, il froissa la lettre entre ses mains,
Et il la déchira avec les dents, et il en foula les morceaux aux pieds de son cheval.
« Vite en Bretagne ! plus vite donc, écuyer, ou je vous passe ma lance au travers du corps ! »
En arrivant au château, il frappa trois coups à la porte de la cour ;
A la porte de la cour il frappa trois coups qui firent tressaillir tout le monde.
Quand le clerc l'entendit, il courut lui ouvrir.
« Comment donc, clerc maudit, ne t'avais-je pas confié ma femme ? »
Et il enfonça dans la bouche ouverte du clerc sa lance, dont le fer ressortit par la nuque.
Et de monter les escaliers et de s'élancer dans la chambre de sa femme ;
Et avant qu'elle pût dire un mot, il la perça de son épée.

VI. « Seigneur prêtre, dites-moi : qu'avez-vous vu au château ?
— J'ai vu une douleur telle qu'il n'en fut jamais sur la terre ;
J'ai vu mourir une martyre ; et le bourreau, son mari, prêt à expirer de regret
— Seigneur prêtre, dites-moi : qu'avez-vous vu au carrefour ?
— J'ai vu une charogne déterrée en proie aux chiens et aux corbeaux.
— Et qu'avez-vous vu au cimetière, à la clarté de la lune et des étoiles ?
— J'ai vu une dame vêtue de blanc, assise sur une tombe nouvelle ;

Sur ses genoux, un bel enfant portant une blessure au cœur.
A sa droite un lévrier fauve, un coursier blanc à sa gauche:
Le premier la gorge coupée, le second le poitrail percé;
Et ils allongeaient la tête, et ils léchaient ses mains douces.
Et elle les caressait l'un après l'autre en souriant;
Et l'enfant, comme s'il eût été jaloux, caressait lui-même sa mère.
Tant que la lune se couchia, et je ne vis plus rien;
Mais j'entendis le rossignol chanter le chant du paradis. »

Si la voix du peuple est la voix de Dieu, et si les clercs de ce temps-là ressemblaient au clerc de la dame de Rohan, il n'en faudrait pas davantage pour justifier Pierre de Dreux.

JEAN Ier (LE ROUX). — JEAN II. — ARTHUR II. — JEAN III (LE BON)

Après avoir fait hommage au roi de France, Jean Ier vint se faire installer à Rennes, en recevant des mains de l'évêque l'épée et la bannière ducale. Puis il

Jean Ier recevant l'épée et la bannière des mains de l'évêque de Rennes.

se fit reconnaître par les états, s'engagea à maintenir les priviléges des seigneurs et refusa la même faveur au clergé, déclarant annuler les dernières con-

cessions de son père, ce qui lui a valu le surnom de *Mauvais* (1237). C'était rouvrir solennellement la lice religieuse. Il faut dire que ce siècle était celui des papes ambitieux, et que la moitié des princes de l'Europe agissaient comme Mauclerc et Jean le Roux. Louis IX lui-même, ce grand saint, dut résister aux usurpations ecclésiastiques.

Jean ne ménagea pas non plus les prérogatives des seigneurs. Ses premiers démêlés furent avec le baron de Lauvaux et le sire de Craon, qui ravagèrent ses domaines; il les emprisonna tous deux et confisqua la baronnie de Lauvaux. Cet énergique début lui valut une longue paix.

En 1240, les états assemblés à Ploërmel proscrivirent les juifs de la Bretagne; et prélats, seigneurs, bourgeois et paysans exécutèrent sans pitié l'ordonnance du duc à l'égard de ces misérables.

Jean le Roux suivit, avec son père, saint Louis à la fameuse bataille de Taillebourg. Il entra, en 1247, dans la grande ligue de la noblesse de France contre les empiétements du clergé; il en fut même un des chefs avec Mauclerc, le comte d'Angoulême et le comte de Saint-Pol. Excommunié à son tour, il ne suivit point d'abord son père à la terre sainte; il réprima la croisade populaire des Pastoureaux, qui s'était étendue jusqu'en Bretagne, et se vit obligé, en 1256, d'aller solliciter à Rome son absolution. Il ne l'obtint qu'en restituant au clergé presque tout ce qu'il lui disputait. Ainsi, la querelle s'éternisait en retombant toujours à son point de départ. Lésés, d'ailleurs, par les concessions du duc, les barons refusèrent de les approuver. Ils rejetèrent notamment le tiercage et le past nuptial, et l'on vit leurs hommes d'armes, aux prises avec les soldats des évêques, désoler les villes et les campagnes (1259). La misère s'ensuivit avec la famine et les épidémies, et les petits moururent par milliers, victimes des grands.

Jean crut racheter les fautes ou les malheurs de son temps en suivant saint Louis à la dernière croisade. Outre les seigneurs inscrits à Versailles, il emmena, disent les Bénédictins, sa femme, son fils aîné et sa belle-fille, le vicomte de Tonquedec, le vicomte de Coatmen, Alain de Buxeuil, Guillaume de Loyans, etc. Celui qu'il semblait affectionner le plus particulièrement était Pierre III de Kergorlay[1], à qui il prêta l'énorme somme de mille livres tournois.

Après avoir vu mourir saint Louis devant Tunis et guerroyé un an dans la Palestine, Jean revint en Bretagne, laissant le comte de Richmond, son fils, suivre le roi d'Angleterre à Ptolémaïs et à Césarée. Il consacra ses dernières années à l'amélioration des coutumes administratives, et mourut paisiblement, en 1290, après un règne de cinquante ans.

Jean le Roux est un des princes qui ont le plus agrandi le domaine ducal. Il

[1] Cette grande et très-ancienne maison, si noblement représentée dans l'histoire de Bretagne depuis six cents ans et jusqu'à nos jours, avait fourni à la croisade d'Alain Fergent, en 1096, un banneret dont le nom a été omis au musée de Versailles. — Ce fait est justifié par un titre du château de Vitré, dont l'écriture paraît être du douzième siècle.

acquit, par des traités, la meilleure partie des terres de la maison de Clisson, de Henri d'Avaugour et d'Hervé de Léon, « homme de peu de conduite, abysmé de dettes, et qui vendoit tout pour avoir de l'argent comptant. » Il céda, dit-on, la place de Brest au duc pour une haquenée blanche et cent livres de rente. Ces agrandissements du domaine ducal effrayèrent tellement les Etats, que bientôt après ils interdirent au prince d'acheter les biens des barons et ajoutèrent cette clause à son serment.

Sous le règne de Jean Ier, l'autorité du roi de France, toujours envahissante, s'étendait sur la monnaie de Bretagne. Le duc ayant fabriqué des pièces de douze sous, qui ne contenaient que la matière de neuf sous, le parlement de Paris lui enjoignit de les rétablir sur l'ancien pied.

Voici d'autres ordonnances de Jean le Roux. Aux termes de l'assise de Geoffroi, les biens des juveigneurs ou cadets, morts sans enfants, revenaient au prince; Jean les rendit aux aînés, sous la réserve de l'hommage. De concert avec le roi de France, il abolit l'usage des appels et des ajournements des cours seigneuriales à la cour du souverain, « de manière à forcer chacun de plaider dans le ressort de la juridiction à laquelle il appartenait, sauf seulement à poursuivre devant la cour ducale la réforme de la sentence en cas d'irrégularité. » Un autre usage avait passé d'Angleterre en Bretagne. Lorsqu'un fief tombait en minorité, le seigneur de qui ce fief relevait en prenait l'administration et s'en réservait la jouissance. La loi en Bretagne était formellement contraire à cette coutume : l'article 3 des règlements faits dans l'assise du comte Geoffroi attribuait ce droit d'administrer les biens des mineurs à l'oncle paternel, ou à défaut d'oncle paternel, au tuteur désigné par le père; mais, comme ce choix devait être soumis à l'approbation du seigneur, les barons s'emparèrent de la régie des biens, sous prétexte de pourvoir au service militaire dû par le fief, et ils jouissaient du revenu sans assurer ce service, sans acquitter les dettes du précédent propriétaire, sans même faire donner une éducation convenable au mineur possesseur actuel. Ce droit onéreux, qu'on appelait le droit de bail, fut aboli par Jean le Roux et remplacé par le droit de rachat, c'est-à-dire par l'abandon d'une année de revenu[4]. Ce règlement n'était qu'une espèce de transaction avec les seigneurs. Les évêques de Nantes refusèrent de s'y soumettre et conservèrent le droit de bail.

En épousant Béatrix d'Angleterre, fille de Henri III, le fils de Jean le Roux avait recouvré le comté de Richmond; il succéda donc à son père, sous le nom de Jean II, duc de Bretagne et comte de Richemond. Il se montra aussi faible et aussi bénin que Mauclerc et Jean Ier s'étaient montrés fermes et sévères. Dans les guerres que se firent les rois de France et d'Angleterre, Édouard Ier et Philippe le Bel, il passa trois fois d'un parti à l'autre. L'état de son ost, convoqué pour une de ces guerres à Ploërmel, ne s'élève qu'à cent

[4] Dom Lobineau fait observer, livre XXII, qu'on trouve des exemples du rachat dès l'année 1237

soixante-six chevaliers, dix-sept écuyers et une compagnie d'archers malouins. Jean II sentit bientôt que toute alliance avec l'Angleterre lui était impossible. Les soldats d'Edonard Ier ne faisaient que piller la Bretagne. Ils incendiaient le Conquet en 1289. A la seule vue des vaisseaux anglais, les habitants de Saint-Malé s'enfuyaient dans les bois, laissant brûler leurs maisons à « ces alliés affamés. » A Brest, on enterrait les vivres à la nouvelle de leur approche. A Saint-Mathieu, ils massacraient la population et pillaient le monastère. Bref, il ne portaient sur les côtes de Bretagne que la terreur ou la désolation. C'est pourquoi Jean II se retourna brusquement vers Philippe le Bel, tandis qu'Anglais et Bretons continuaient de se poursuivre à travers la Manche, préludant aux terribles courses qui devaient un jour ensanglanter ce détroit.

Philippe le Bel profita de l'occasion pour rattacher irrévocablement la Bretagne à la France, en érigeant la première en duché-pairie. (Depuis cette époque, les princes bretons ont porté irrévocablement le titre de ducs.) C'était une chaîne brillante, mais c'était une chaîne. En se la laissant mettre au cou, Jean II stipula toutefois que cette mesure ne porterait aucun préjudice aux ducs, ni à leurs enfants, ni aux coutumes du pays. Vaines paroles que les faits ne tardèrent pas à contredire. « En effet, dit Daru, lorsque Philippe le Bel, un des rois qui ont le plus mal administré les monnaies, crut remédier au désordre de ses finances en ordonnant à tous ses sujets de porter à l'atelier monétaire au moins la moitié de leur vaisselle d'argent, cette ordonnance fut adressée au duc de Bretagne, avec injonction de la faire exécuter dans ses Etats. A l'époque du couronnement de Philippe le Long, en 1316, le duc de Bretagne, ayant négligé de se rendre à cette cérémonie et ne s'étant pas fait excuser, fut obligé d'obtenir pour ce défaut des lettres de rémission. Informait-on contre des usuriers pour les soumettre à des exactions, c'étaient des juges commissionnés par le roi qui venaient en Bretagne exercer cette espèce de justice, recueillir les charges, provoquer l'incarcération et régler les amendes dont le roi profitait. Supprimait-on, en France, l'ordre des Templiers, le roi envoyait confisquer à son profit les biens que cet ordre possédait en Bretagne. » (On verra qu'ici, du moins, le duc sut résister.) « Enfin, dans plusieurs circonstances, les rois affectèrent de confirmer les priviléges de la Bretagne, ce qui énonçait implicitement que ces priviléges émanaient d'eux et n'étaient qu'une concession; et cette circonstance était d'autant plus naturelle, que quelquefois, hélas! ces actes de confirmation étaient sollicités par les ducs eux-mêmes. »

Jean II devait périr victime de l'interminable querelle des barons et des évêques. Le tierçage et le past nuptial furent supprimés, comme droits abusifs, dans un parlement solennel (1288). Mais les évêques réclamèrent si bien, suivant l'usage, que le duc alla trouver le pape Clément V à Lyon, où ce pontife se faisait introniser. Au milieu même de cette cérémonie, tandis que le roi de France conduisait par la bride la haquenée du saint-père, un mur chargé de

peuple s'écroula sur le cortége, où le duc de Bretagne figurait à pied avec les pairs et les barons. Le pape fut renversé de cheval, le frère du roi fut blessé grièvement, et Jean II, retiré tout meurtri des décombres, mourut quatre jours après.

Ce prince avait, comme ses prédécesseurs, amélioré la législation du pays. Ses ordonnances, calquées généralement sur celles de saint Louis, ont servi de base à la coutume écrite de Bretagne, et simplifié la multitude des usages qui se partageaient la province. — Un passage de son testament, plein d'ailleurs d'œuvres pies, fera sentir combien la domination des rois de France empiétait à chaque règne en Bretagne. Après avoir imposé à son fils l'obligation, par serment, d'observer ses volontés suprêmes : « Se il advenoit, ajoute le duc, que je me voulsisse efforcer don contraire, je veuil que monseigneur le roy de France me destraigne à garder e tenir icelles choses et estat aucun de les, si avant comme il lui plaira et comme il verra que mestier soit. »

Arthur II, fils et successeur de Jean II, termina l'affaire du tierçage et du past nuptial. Le tierçage fut réduit au neuvième des successions mobilières, les dettes du défunt prélevées. Les nobles en furent exempts. Le past fut réduit à deux ou trois sols, suivant la richesse des mariés. Ceux dont le mobilier ne valait pas trente sols furent dispensés de tout droit.

Député de la bourgeoisie.

Aux états qui réglèrent ces choses à Ploërmel (1309), parurent des députés qui n'appartenaient ni au clergé ni à la noblesse, et par conséquent représentaient ce qu'on a nommé le Tiers Etat. Il s'agissait en effet des intérêts de cette classe. C'est à ce titre sans doute qu'elle fut admise au parlement.

Un projet de mariage entre Édouard d'Angleterre et la fille de Philippe le Bel faillit replacer la Bretagne sous la suzeraineté de l'Angleterre. Mais Arthur et ses barons se refusèrent à ce marché, qui fut déclaré illicite par le célèbre Azon, professeur légiste, de Bologne. Que fussent devenus, quatre cents ans plus tôt, les prétentions des Normands, si l'on eût consulté les jurisconsultes? C'est pendant le règne d'Arthur que Philippe le Bel brûla les templiers et confisqua leurs biens. Il envoya ses commissaires à Nantes recueillir les bénéfices de cette spoliation; mais le duc leur enleva cette riche proie pour la donner aux frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Arthur II mourut en 1312; il avait eu deux femmes. La première, fille du vicomte de Limoges, lui donna trois fils : Jean III, qui lui succéda; — Guy, qui fut comte de Penthièvre et vicomte de Limoges; — et Pierre, qui mourut sans héritiers. La seconde femme d'Arthur, fille de Robert IV, de Dreux, comtesse de Montfort-l'Amaury, mit au monde un fils et cinq filles. Le fils

s'appela Jean de Montfort. Que le lecteur retienne bien ce nom. C'est un des plus grands événements de notre histoire.

Jean III, le duc de Bretagne le plus aimé de son peuple, mérita d'être surnommé le Bon, par son humeur douce et pacifique et par ses vertus personnelles. Il ne se battit guère qu'avec la parole pour défendre ses droits contre l'ambition de plus en plus menaçante de son suzerain de France.

Philippe le Bel, qui ne manquait pas une occasion d'empiétement, avait imposé aux grands vassaux de la couronne des règles pour la fabrication des monnaies. Jugeant ces règles violées par Jean III, il fit saisir par ses commissaires en Bretagne les coins et les espèces qui s'écartaient de son ordonnance. Le duc se dédommagea de cette humiliation aux États de Rennes en 1315. Il y fit déclarer, par les évêques et les chapitres bretons, « qu'ils ne reconnaissaient que lui pour seigneur, — que les églises étaient sous sa protection immédiate et exclusive de toute autre, — que lui seul avait droit à la régale (cette jouissance si débattue du revenu des évêchés vacants); enfin que les appels des juridictions temporelles du clergé ne pouvaient être portés qu'à la cour ducale et de là au pape. »

Les lettres et l'éducation publique ont les plus grandes obligations au règne de Jean III. Pour faire participer les écoliers bretons aux bienfaits de l'Université de Paris, Galeran, Nicolas et Jean de Guistry fondèrent dans cette ville un collége de Cornouaille. Geoffroi Duplessis-Balisson, gentilhomme des environs de Saint-Malo, donna ses biens pour entretenir, rue Saint-Jacques, un principal et quarante boursiers. Guillaume de Coatmohan, chanoine de Trégnier, créa de même le collége de ce nom, qui est devenu depuis le collége royal de France. Les noms de tels bienfaiteurs méritent d'être immortels avant ceux des destructeurs d'hommes. Le duc de Bretagne ne resta pas en arrière de ce mouvement. Il fit recueillir et rédiger le recueil d'ordonnances connu sous le nom d'*Ancienne coutume*.

Les velléités belliqueuses de Jean III se bornèrent à réclamer un moment le comté de Savoie, du chef de sa troisième femme (1328), et à suivre le roi de France dans ses expéditions contre les Flamands et le roi d'Angleterre (1340). Ce fut dans celle-ci que brilla le célèbre marin Kerret Barbe-Noire, lequel sauva la flotte bretonne au sanglant combat de l'Écluse et ramena quatre vaisseaux anglais à Saint-Malo. Les larmes que chaque coup d'épée coûtait à Jean le Bon étaient un pressentiment de sa fin. Il mourut au retour de la guerre de Flandre, à Caen, le 30 avril 1341. La Justice et la Paix descendirent avec lui au tombeau, tandis que, s'échappant de son cercueil comme de la boîte de Pandore, tous les maux fondirent sur la Bretagne[1].

[1] D. Morice, liv. IV. — D. Lobineau, liv. VIII. — D'Argentré, liv. V. — Actes de Bretagne, t. I, col. 1679-1680, 885, 1057, 958, 1110, 1123, 1161, 1166, 1268, 1311-18. — Archives de Nantes, armoire H, cassette B. — *Id.*, armoire C, cassette A. — *Questions féodales d'Hévin*, p. 56. — *Ordonnances des rois*, t. XI, p. 552. — *Id.*, p. 59. — Dumoulin, sur la *coutume de Paris*.

JEAN DE MONTFORT ET CHARLES DE BLOIS

L'homme propose et Dieu dispose. Cette vérité s'applique à Jean III plus cruellement qu'à personne. Tout ce qu'il avait fait pour assurer le repos de son pays après sa mort ne servit qu'à bouleverser ce pays de fond en comble. D'abord il avait relevé la redoutable maison de Penthièvre, en donnant pour apanage à Guy, son frère, le comté de ce nom, réuni au domaine ducal par la mort de Henri d'Avaugour. Ensuite, se voyant près de mourir sans enfants, malgré ses trois mariages; voyant ses deux frères germains Guy et Pierre frappés avant lui, celui-ci sans postérité; voyant enfin toute sa famille réduite à sa nièce Jeanne de Penthièvre (la Boiteuse), fille unique de Guy, et à son frère consanguin Jean de Montfort, fils d'Arthur II et de Yolande de Dreux, il avait résolu d'assurer son héritage à Jeanne de Penthièvre, comme représentant les droits de son père, — contre les prétentions que ne manquerait pas d'élever Jean de Montfort, comme dernier frère du duc régnant.

Jean III avait-il raison, avait-il tort? C'est le cas de distinguer le fait et le droit. En fait, si Jean III, surmontant l'aversion qu'il reportait de sa belle-mère Yolande sur Jean de Montfort, avait osé désigner pour lui succéder cet habile et courageux enfant de la Bretagne, nul doute qu'en dépit des réclamations, si justes qu'elles fussent, de Jeanne de Penthièvre, la Bretagne n'eût retrouvé la paix et la prospérité. En droit, la question était de savoir si Jeanne de Penthièvre pourrait être considérée comme représentant son père après sa mort (car le droit de celui-ci n'eut souffert aucun doute) et recueillir, à ce titre, un héritage dont il n'avait pas joui lui-même. Quoique les principes sur cet ordre de succession fussent encore bien incertains et appuyés sur des faits plutôt que sur des lois, il faut convenir cependant que des antécédents nombreux devaient disposer Jean III en faveur de sa nièce. La position d'Arthur Ier vis-à-vis de Jean sans Terre avait été la même. C'était comme représentant de Geoffroi, son père, que la Bretagne et la France l'avaient déclaré roi d'Angleterre, comte d'Anjou, etc.[1]. Quant au sexe de Jeanne, il n'apportait aucun obstacle à son droit ; on sait que la loi salique était parfaitement étrangère à la coutume bretonne, sauf entre frères et sœurs. Si les frères, en effet, excluaient les sœurs, même quand celles-ci étaient plus âgées, les filles, à défaut de frères, recevaient et transmettaient les successions, régnaient et gouvernaient au préjudice de tout mâle collatéral ; témoin Havoise, fille d'Alain III ; Berthe, fille de Conan III, et, plus récemment, Constance et Alix. Enfin, même à titre de duché-pairie de France, la Bretagne ne pouvait être soumise à la loi salique,

[1] Charles de Blois cite, dans son mémoire contre Montfort, une infinité de cas d'héritage par représentation en Bretagne : dans les maisons de Quebriac, de Rieux, de Brient le Bœuf, de Penthièvre, d'Avaugour, de Goello, de Kergorlay, de Pluscallec, de Dinan, de Coetmen, etc.

puisque le comté d'Artois, qui était aussi une pairie, venait d'être adjugé par les pairs à la comtesse Mahaud, malgré les prétentions d'un fils de son frère aîné[1].

Ces raisons, jointes à l'impulsion du cœur, déterminèrent Jean III. Pour laisser à sa nièce un digne appui contre Jean de Montfort, il la maria à Charles de Blois, neveu du roi de France Philippe V de Valois, et il fit ratifier cette union par les états (1338). Il obligea même, dit-on, la plupart des seigneurs à prêter serment de fidélité à ce jeune prince, comme futur représentant des droits de Jeanne de Penthièvre ; et il se préparait sans doute à faire reconnaître publiquement Charles de Blois pour son successeur, lorsqu'il se vit surpris par la mort.

Assuré des prélats et de presque tous les barons, Charles de Blois crut qu'il n'aurait qu'à étendre la main pour recueillir la couronne de Bretagne ; mais le comte de Montfort avait pour lui « les communautés, chapitres, villes, et généralement tout le peuple, » aux yeux duquel il était le véritable représentant de la nation, tandis que Charles, malgré le droit de sa femme, amenait l'étranger derrière lui. Montfort, d'ailleurs, ou plutôt son parti, affirma que Jean III, changeant d'avis au lit de mort, avait déclaré que son héritier devait être son frère, et répondu aux amis qui lui rappelaient Charles de Blois : *Pour Dieu, qu'on me laisse en paix, je ne veüil charger mon âme.* Charles renvoya le même argument à son rival ; mais, le testament de Jean III, ayant été supprimé ou perdu, ni l'un ni l'autre ne put démontrer ce qu'il avançait. Laissant alors ses ennemis parler, Montfort commença par agir ; pour mieux s'assurer du droit, il s'empara du fait. Courant d'abord à Nantes, il s'y fit reconnaître à l'improviste ; puis, « à grand foison de gens d'armes, » il alla chercher le nerf de la guerre dans le riche trésor amassé à Limoges par l'ancien duc. « Et, dit Froissart, notre excellent guide en cette histoire (sauf sa partialité soldée pour les Anglais), quand il eust là tant fêté et séjourné qu'il lui plut, il s'en partit et s'en revint droit à Nantes, là où madame sa femme était, qui eut grand joie du grand trésor que son sire avait trouvé. » Tous deux demeurèrent à Nantes, « grand'fête donnans, » jusqu'au jour assigné par eux « aux seigneurs, cités et bonnes villes du pays, » pour venir rendre hommage et féauté à Montfort. Or, ce jour arrivé, nul seigneur ne vint, si ce n'est un seul chevalier, Henri de Léon, « noble homme et puissant ; — » ce dont le comte et la comtesse furent « durement ébahis. » Il n'en fêtèrent que mieux « par trois journées » les bourgeois de Nantes et « les bonnes gens d'alentour, au mieux qu'ils purent. » Après quoi, faisant largesses de son trésor, le comte amassa « sondoyers venus de toutes parts, tant qu'il en eut grand'plenté (quantité), et à cheval et à pied, nobles et non nobles, de plusieurs pays. » Le parti de Montfort se grossit dès lors de plus en plus, bien que l'influence française retînt toujours la majorité des barons du côté de

[1] Il est vrai que les pairs jugeaient le pour et le contre, suivant les intérêts de la couronne.

Charles de Blois. Difficile à remuer, mais indomptable une fois qu'elle se soulevait, la Basse-Bretagne se prononça naturellement pour le prétendant breton. Bref, comptant déjà sur les seigneurs de Pont-l'Abbé, de Léon, du Chastel, de Nevet, de Kerlovenant, etc., Montfort alla conquérir le pays « par force et par amour ; » il enleva Brest à Gautier de Clisson, Rennes à Henri de Spinefort, Hennebon à son frère Olivier[1], Auray à Geoffroi de Malestroit et à Yves de Treiziguidi, — lesquels le reconnurent tous ; il prit encore Vannes et Carhaix, puis, s'embarquant au Guildo, il alla chercher les secours d'Édouard III (1341). L'histoire ne saurait lui pardonner cette faute, que la Bretagne expia si cruellement ; mais c'était le seul moyen pour lui de balancer la puissance de Philippe VI. Du reste, Dieu et les hommes ne tardèrent pas à le punir.

Depuis ce moment, jusqu'à l'année 1365, c'est-à-dire pendant vingt-quatre ans, la Bretagne fut le théâtre du plus héroïque et du plus douloureux spectacle que l'ambition des rois ait donné au monde. Les deux prétendants à la couronne ducale étaient du même âge et appartenaient tous deux à cette maison de France, illustre entre toutes les maisons royales. Tous deux portaient les mêmes armes, arboraient les mêmes enseignes et jetaient le même cri de guerre. Leurs soldats à tous deux étaient du même pays, parlaient la même langue, avaient les mêmes usages et les mêmes costumes. D'une armée

[1] Cette histoire des deux Spinefort n'est pas le chapitre le moins piquant du bon Froissart. On y voit de quelle façon les villes et châteaux s'enlevaient alors à la pointe de l'épée. « Quand messire Henri de Spinefort, qui étoit rendu au comte et avoit juré son conseil, vit que le comte se trairoit (retirait) par devers Hennebon, dont Olivier de Spinefort, son frère, avoit esté gouverneur un grand temps et encore étoit, il eut peur qu'il ne méchut (arrivât mal) à son frère par aucune aventure ; si traist (tira) le comte d'une part à conseil et lui dit : « Sire, je suis de votre conseil, si vous dois féauté, je vois que vous voulez traire (retirer) devers Hennebon; sachez que le châtel et la ville sont si forts qu'ils ne sont mie à gagner, si, comme vous pourriez penser, vous y pourriez seoir et perdre le temps d'un an, ainçois (avant) que vous les puissiez avoir par force; mais je vous dirai, si croire me voulez, comment vous les pourrez avoir. Il fait bon ouvrer par engin (ruse) quand on ne peut avant aller par force : vous me baillerez, s'il vous plaît, jusqu'à six cents hommes d'armes à faire ma volonté, et je les mènerai devant votre ost par l'espace de quatre lieues, et porterai la bannière de Bretagne devant moi. J'ai un frère dedans qui est gouverneur du châtel et de la ville : tantôt qu'il verra ma bannière de Bretagne et il me connoîtra, il me fera ouvrir les portes, et je entrerai dedans à (avec) toutes mes gens, et me saisirai de la ville et des portes, et prendrai mon frère, et le vous rendrai pris et à votre volonté si tôt il n'obéit à moi, mais (pourvu) que vous me promettez que du corps mal ne lui ferez. — Par mon chef, dit le comte, nenni ; et vous êtes bien avisé, et vous aimerai mieux que devant à toujours mais, si ainsi faites que je sois seigneur de Hennebon, de la ville et du châtel. »

« Adonc se partit messire Henri de Spinefort de la route (suite) du comte de Montfort, en sa compagnie bien six cents armures de fer, et chevaucha un jour tout le jour, et sur le soir il vint à Hennebon. Quand Olivier de Spinefort, son frère, sut que messire Henri venoit là, si en eut grand' joie et cuida (crut) tout certainement que ce fut pour lui aider à garder la ville. Si le laissa entrer dedans et ses gens d'armes, et vint contre lui sur la rue. Si tôt que messire Henri le vit, il s'approcha de lui, et lui dit : « Olivier, vous êtes mon prisonnier. — Comment ce? répondit Olivier, messire Henry, je me suis confié en vous et cuidois que vous venissiez (vinssiez) ci pour moi aider à garder cette ville et ce châtelet ! — Beau frère, dit messire Henry, il ne va point ainsi, je m'en mets en saisine et possession, de par le comte de Montfort, qui présentement est duc de Bretagne, et à qui j'ai féauté et hommage, et toute la grand'partie du pays. Si lui obéirez aussi, et encore vaut mieux que ce soit par amour que par force, et vous en saura, mon seigneur, meilleur gré. »

« Tant fust Olivier de Spinefort pressé de messire Henry son frère, qu'il s'accorda à lui et au comte de Montfort aussi, qui entra dedans Hennebon à grand'joie, et fut plus lie (joyeux) de la prise et saisine de Hennebon que de tels quarante châteaux qui sont en Bretagne. »

à l'autre, les frères se reconnaissaient et pouvaient s'envoyer le salut ou la mort. Jean de Montfort était peut-être le prince le plus brave et le plus beau, le plus brillant et le plus aimable de son époque. Charles de Blois n'avait pas son égal pour la sévérité des mœurs, pour la piété, pour la grandeur d'âme. Le premier était un héros, le second était un saint. Tour à tour vainqueurs et prisonniers l'un de l'autre, aujourd'hui la couronne en tête et demain les fers au pieds, les destins respectifs de leurs armes et les vicissitudes de leurs vies dépassent dans leur naïveté l'intérêt des fictions romanesques. Tous les prodiges que peuvent faire la bravoure et le patriotisme, tous les crimes que peut commettre la méchanceté, toutes les trahisons que peut méditer la perfidie, tous les dévouements que peuvent enfanter l'amour chevaleresque, la piété conjugale et maternelle, toutes les horreurs que la guerre traîne à sa suite,

Jeanne de Montfort à Hennebon. — Page 280.

furent les événements journaliers de cette incroyable histoire. Cent cinquante mille soldats bretons, français, anglais, flamands, écossais, espagnols, l'élite de la noblesse européenne, les trois quarts de la population de la Bretagne, moururent par le fer, par l'eau ou par la flamme. Ce qu'il fut livré d'assauts et de batailles, depuis les remparts du château de Nantes jusqu'au dernier chemin creux de la Cornouaille et du Morbihan, serait incalculable.

Aux terribles exemples donnés par les hommes, les femmes joignirent les exemples les plus admirables. On vit les épouses tenir bon quand les maris succombaient. Jeanne de Penthièvre fut à la fois le conseil et l'ambassadeur, le général et le soldat, la tête et la main de Charles de Blois. Jeanne de Montfort devint à elle seule tout son parti. Aussi redoutable sous le casque que charmante sous le hennin, elle mania l'épée comme une autre eût manié la quenouille, et donna une Jeanne d'Arc à la Bretagne, longtemps avant que la France eût trouvé la sienne.

Enfin, pour que rien ne manquât à la grandeur du tableau, la Bretagne n'était ici que l'avant-scène d'un plus vaste théâtre. La guerre de vingt-quatre ans ne fut que le prélude à cette guerre qui n'a plus cessé, qui ne cessera jamais, qui finissait hier, qui recommencera demain, entre l'Angleterre et la France. Si la Bretagne seule eût été en jeu dans cette affaire, les barons assemblés auraient choisi entre Blois et Montfort ; les deux partis auraient guerroyé quelque temps, et tout aurait été dit. Mais derrière Charles de Blois s'avançait Philippe de Valois, prêt à saisir cette Bretagne convoitée par ses pères depuis près de huit cents ans, cette Bretagne qui résistait seule à l'unité monarchique, après l'absorption de toutes les autres provinces. Derrière Jean de Montfort arrivaient Édouard et ses Anglais, convoitant la France entière et déjà rêvant Azincourt et Crécy. Étrange contradiction que le rôle de Philippe et d'Édouard dans la querelle de Montfort et de Blois ! et que ceci prouve bien qu'il ne s'agissait point entre eux de la succession de Jean III, mais de la suprématie de la France et de l'Angleterre ! Charles de Blois, revendiquant une couronne du chef de sa femme, avait pour appui Philippe VI, qui régnait en vertu de la loi salique ; et Jean de Montfort, combattant pour l'exclusion des femmes, était défendu par Edouard III, qui réclamait la couronne de France au nom de sa mère[1].

Les généalogies de ces deux princes rendront l'opposition frappante.

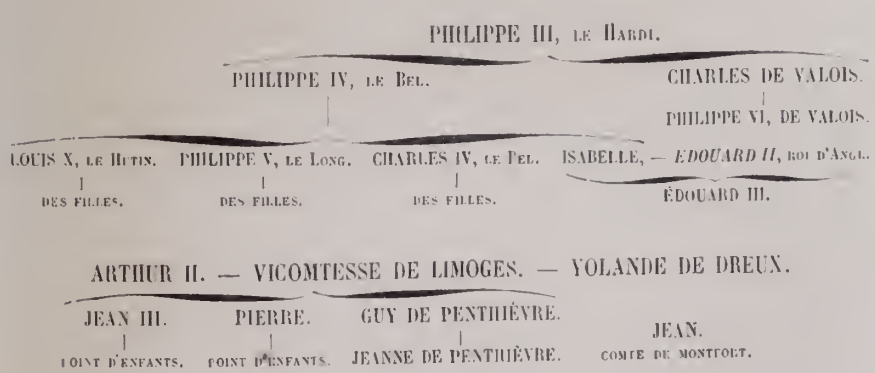

[1] Édouard fut deux fois en contradiction avec lui-même. Avant d'avouer et d'appuyer Jean de Montfort, il avait reconnu Jeanne de Penthièvre et sollicité la main de cette princesse pour son propre frère le comte de Cornwal, en 1338. (Actes de Rymer, t. IV, p. 683.)

Bien fou serait donc l'historien qui s'amuserait à peser les droits de l'un et de l'autre parti breton. Il s'agissait bien ici de droits et de Bretagne, vraiment ! L'intérêt français et l'intérêt anglais, voilà tout ce qu'il y avait dans la balance !

Pendant que Montfort s'emparait de la Bretagne au galop de son cheval de bataille, séduisant les uns par sa bonne mine et ses belles paroles, soumettant les autres par son épée, que faisait le mari de Jeanne de Penthièvre ? Lobineau et Albert le Grand vont nous répondre. Couvert de chapelets, de scapulaires et de reliques, il donnait à Dieu et aux œuvres de piété tout le temps qu'il pouvait dérober aux hommes et aux affaires. Il récitait tous les matins les Heures de Notre-Dame, l'Office de la Croix, le Psautier de David et autres oraisons. Il jeûnait (outre les quatre-temps, les vigiles et les grandes fêtes), deux fois par semaine, au pain et à l'eau. La haire, le cilice, la discipline « et autres macérations du corps » étaient ses délices. Il portait sur sa chair une trois cordes nouées, dont l'une lui passait sur la poitrine ; l'autre, qui était en fil, lui entourait les reins ; et la troisième, faite de crin de cheval (présent d'Hervé de Léon, son oncle), lui étreignait le ventre. Outre ces trois cordes, il y en avait deux qui lui passaient sur les épaules et s'accrochaient aux trois autres. Toutes ces cordes étaient serrées avec si peu de ménagement, qu'elles pénétraient dans la chair vive, où la vermine qu'elles engendraient causait un autre genre de supplice digne de compassion. *Et ibi erant tot pediculi quod pietas erat videre* (Oliv. de Bingnon). « La nécessité de se faire ensuite armer, dit Lobineau, nécessité qui devoit lui rendre l'aspreté de ce cilice encore moins supportable, ne le dispensoit pas de continuer toujours à le porter, et les ennemis qui lui ostèrent cruellement la vie le trouvèrent revestu de ces armes de la pénitence, après l'avoir dépouillé de celles de la milice du siècle. » Il se mettait encore du sable et des petits cailloux entre les orteils et sous la plante des pieds. Il se flagellait tous les vendredis avec des fouets remplis de petites aiguilles « fichées dans les nœuds, qui faisoient ruisseler le sang de toutes parts. » Il se donnait de si furieux coups de poing dans la poitrine, « que son visage muoit de couleur et devenoit vert. » Sa maison était « une table délicieuse » ouverte aux pauvres malades, femmes grosses et nécessiteux ; de sorte qu'ils s'y trouvaient parfois ensemble soixante ou quatre-vingts, lesquels il servait bien souvent lui-même, tête nue par humilité, leur lavant les pieds et les mains avec dévotion, et quand l'argent venait à lui manquer, leur donnant ses propres habits. Lorsqu'il disait l'office canonial avec son chapelain, c'était si dévotement, qu'il semblait parfois être ravi en extase. Il entendait deux messes par jour, « l'une à notte, l'autre à basse voix ; » et, parfois, trois ou quatre, selon que les affaires lui en donnaient le loisir, et il ne s'écoula jamais de jour qu'il n'en entendît une du moins, même parmi les plus grandes occupations de la guerre. Il assistait, les fêtes doubles, aux matines, vêpres et autres offices, fréquentait les prédications et parlait volontiers de l'Ecriture

sainte, des vies des saints, et autres discours spirituels qui pouvaient édifier les écoutants, et parlait si parfaitement de la sainte Écriture, que les plus savants même s'en étonnaient, estimant que sa science était plus infuse qu'acquise, ou qu'il n'avait étudié qu'en grammaire et en musique, à laquelle il se plaisait fort. Il ne se mettait jamais au lit qu'après s'être confessé à son confesseur ou à l'un de ses chapelains, disant que nul chrétien ne doit s'endormir en péché. Il communiait aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, du Sacre, de la Toussaint, de Noël et à toutes les fêtes les plus solennelles de l'an, recevant le précieux corps de son Sauveur avec une dévotion si fervente, qu'on la remarquait toujours accompagnée de larmes et de sanglots ; — ôtant sa ceinture, son chapeau, et toutes les marques d'une dignité qui n'est rien quand on approche de Dieu. Et, pendant que le prêtre lui présentait l'hostie, il témoignait par ses soupirs et par ses larmes combien sa foi était vive. » Sa continence était telle, que ses serviteurs ne pouvaient « parler de femmes ni tenir aucun propos dissolu. » Par ses ordres, le lit nuptial était divisé en deux portions : pour sa femme « des couettes, des oreillers de plume et du brocart d'or ; » pour lui-même un grabat couvert de paille. Et « n'eût été le nœud de la foi dont il était lié et astreint à cette princesse, il n'eût jamais recherché sa compagnie ; et, si elle eût voulu y consentir, il se fût défait de son duché pour entrer en l'ordre austère de Charleroy. » Mais l'altière et vaillante Jeanne ne l'entendait pas ainsi ; et de ce mouton résigné, on va voir qu'elle sut faire un lion.

Aux promesses faites à Montfort par le roi d'Angleterre, Charles de Blois opposa les menaces de son oncle, le roi de France. Philippe VI cita le jeune conquérant de la Bretagne au tribunal des pairs du royaume. Payant d'audace jusqu'au bout, Montfort reçut à grand'chère les commissaires du roi, se rendit à Paris avec quatre cents gentilshommes, et se logea rue de la Harpe. Le lendemain, il prit ses plus beaux habits, monta son plus grand cheval et se présenta à la cour. Il trouva Philippe au milieu de ses pairs et des plus hauts barons de France, avec Charles de Blois en personne. — Sire, dit-il, tandis que tous le regardaient et le saluaient « moult durement, » je suis venu ici à votre commandement et à votre plaisir. Philippe lui reprocha d'enlever la Bretagne « à plus prochain que lui, » et d'en faire hommage au roi d'Angleterre. Montfort protesta sur l'un et l'autre point, déclara qu'il était prêt à se justifier, et s'engagea à rester à Paris jusqu'à la conclusion de l'affaire. Mais, à peine rentré en son logis, il réfléchit sur sa témérité, il pressentit le jugement qui l'attendait et l'exécution qui s'en ferait sur sa personne ; si bien qu'il résolut de regagner la Bretagne, et de continuer à jouer quitte ou double. Il plaça donc ses gens en vedette autour de sa demeure, leur commanda d'aller et venir comme pour faire le service accoutumé : puis, déguisé en marchand, suivi seulement de quatre hommes, il reprit un beau matin le chemin de Nantes, où il était arrivé quand on sut son départ. Alors les douze pairs et les

barons de France, assemblés à Conflans, ouïs les avocats de Montfort et ceux de son rival, adjugèrent le duché à Charles de Blois, pendant que son compétiteur achevait de s'en rendre maître.

— Beau neveu, dit aussitôt Philippe à Charles, vous avez jugement pour vous de bel héritage et grand ; or, vous hatez et pénez de le reconquérir sur celui qui le tient à tort, et priez tous vos amis qu'ils vous veuillent aider à ce besoin, et je ne vous y faudrai mie. Ains (mais) vous prêterai or et argent, et dirai à mon fils le duc de Normandie qu'il se fasse chef avec vous ; et vous prie et commande que vous vous hâtiez.

Charles, ou plutôt sa femme, se hâta en effet, et s'avança vers la Bretagne avec le plus brillant « amas d'hommes d'armes » qu'on eût jamais vu. La noblesse de France y était représentée par le duc de Normandie, fils du roi, cousin de Charles, généralissime ; par son oncle le duc d'Alençon ; par son frère le comte de Blois ; par les ducs de Bourgogne et de Bourbon ; par le comte d'Eu, connétable de France, par son fils, le comte de Guines ; par le vicomte de Rohan et par tous les princes et barons qui se trouvaient à la cour. Le roi de Navarre, le duc de Lorraine, le duc d'Athènes, le comte de Vendôme, don Louis d'Espagne, furent aussi de la partie. Antoine Doria et Grimaldi marchaient avec les Génois. Le Gallois de La Baume, maître des arbalétriers de France, conduisait les archers. Le tout dépassait dix mille hommes.

Cette armée prit en passant Carquefou, Châteauceaux, défendu par Olivier Pantin, et assiégea Montfort dans Nantes, où il avait eu l'imprudence de s'enfermer. Il commit une autre faute en blâmant trop haut Henri (ou Hervé) de Léon d'une retraite où avaient péri nombre d'assiégés. Ce « grand homme de guerre, » le plus chaud partisan de Montfort, disparut dès lors de son conseil et bientôt de son parti. Cependant les habitants de Nantes, armés pour sa cause, se défendirent d'abord « gaillardement. » Mais « il y a peu de fonds à faire sur la bourgeoisie pour la défense d'une place ; » voyant bientôt leur ville cernée de toutes parts, leurs parents captifs, leurs terres pillées sous leurs yeux, leurs métairies brûlées, l'ennemi maître des faubourgs, « les Nantais se prirent à besogner pour essayer de traiter quelque chose avec l'armée de France. » Suivant quelques historiens, les portes furent livrées « couvertement, » et Jean de Montfort arrêté dans son lit. Suivant plusieurs autres, il traita de lui-même avec le duc de Normandie, qui venait d'épouvanter les assiégés par une horrible exécution.

Le duc d'Athènes avait quitté le camp français avec cinq mille hommes pour aller assaillir le château de Valgarnier. Il y perdit quelques troupes, et Ferrand, seigneur de la place, lui prit Sauvage d'Attigny, son ami le plus cher. Le duc d'Athènes, irrité, demanda du secours au duc de Normandie, qui lui envoya le roi de Navarre avec un gros de cavaliers. Montfort profita du moment pour tomber sur le fils de France, qui courut le plus grand danger dans cette partie. Cependant Ferrand promit de rendre Sauvage, « si le duc

de Normandie voulait accorder un combat de deux cents chevaliers français avec autant de chevaliers bretons. » Le duc l'accorda et voulut être de la partie, avec le roi de Navarre, le duc de Lorraine, le duc d'Athènes, le grand chambellan de France, Robert Bertran et Sauvage d'Attigny. Les Bretons furent vaincus et tous tués, excepté trente, qui furent pris et amenés au camp. Le château de Valgarnier fut donné à Sauvage d'Attigny. Pour les prisonniers, le duc de Normandie les fit décapiter et jeter leurs têtes dans la ville de Nantes

Prisonniers bretons décapités par ordre du duc de Normandie.

avec les machines de guerre, — ce qui décida Montfort et les habitants à capituler. — Ainsi débutait en bourreau le prince qui devait être le bon roi Jean II.

Quoi qu'il en soit de la reddition de la place, elle ne fut occupée que pacifiquement; il est donc probable qu'en effet Montfort, encore très-puissant, traita avec le duc de Normandie, et que ce prince, ou plutôt son père, viola publiquement le traité en tenant le comte enfermé quatre ans à la Tour du Louvre. Dans cette affaire, comme dans toutes celles qui suivirent, la bonne foi et l'humanité furent du côté des princes bretons, la perfidie et la cruauté du côté de la cour de France. Le témoignage d'un loyal contemporain, de Guillaume de Saint-André, attaché depuis au fils de Montfort, ne laisse aucun doute à cet égard.

La prise de Nantes et l'incarcération de Montfort semblaient devoir terminer la guerre et trancher la question. Les plus braves partisans du comte per-

daient courage. Toujours infidèle au malheur, l'opinion publique se tournait vers Charles de Blois. Il ne restait plus à la cause de son rival qu'une jeune femme pleurant sur un enfant au berceau. Mais laissons Froissart et d'Argentré nous dire comment cette femme releva la tête. Et d'abord, apprenons nous-même son origine et son nom.

Cette princesse, si justement et si glorieusement adoptée par la Bretagne, était en son nom Jeanne de Flandre, sœur de Louis, dit de Cressé, comte de Nevers, de Rhetel et de Flandre; fille de Louis, comte de Nevers, et de Jeanne, fille et héritière de Hugues IV, comte de Registest. Jean de Montfort l'avait épousée en 1329, à Notre-Dame de Chartres, en présence du roi Philippe de France. Elle ne lui avait apporté en dot, avec sa beauté, que trois mille livres de rente sur le comté de Nevers, et deux mille sur celui de Rhetel; mais sa véritable dot était son courage héroïque et son habileté, qui assurèrent la couronne de Bretagne sur la tête de son enfant.

La comtesse Jeanne de Montfort était à Rennes lorsqu'elle apprit l'infortune de son mari. « Si elle en fut dolente et courroucée, se peut chacun penser et croire; » car elle supposa qu'on mettrait le comte à mort plutôt qu'en prison, et elle se trouvait délaissée, à la merci du vainqueur, « seule, ayant à se soutenir elle-même, » avec un enfant abandonné. Mais, malgré qu'elle eût « grand deuil en l'âme et fust pasmée d'angoisses, elle montra qu'elle avait bien courage d'homme et cœur de lion; car elle se résolut en peu de jours, reprit ses esprits, non comme femme déconfortée, mais comme guerrier fier et hardi; et au lieu qu'elle avait affaire d'être consolée, elle fit cet office à l'endroit de ses villes et sujets, confortant les habitants et soldats avec toute assurance. Et portait dans les assemblées son petit fils sur le bras, qui fut appelé Jean de Bretagne, successeur de la vertu paternelle et maternelle, et disait à ses partisans et soudoyers : — Mes amis, ne vous défiez de la grâce de Dieu. Nous sommes grandement infortunés de ce qui est advenu en la personne de monseigneur; mais j'espère, par la grâce de Dieu, qu'il sortira de là où il est tôt ou tard, et qu'encore nous le verrons sain et sauf. Prenez cœur, et ne veuillez abandonner celui qui a mis toute son espérance, après Dieu, en vous et en votre loyauté; et, si Dieu nous défavorise tant qu'il y demeure, voici son enfant légitime de son sang, et nourri sous espérance que, par la grâce de Dieu, il sera un jour homme de bien et de valeur, et croissant rétablira la perte du père, et malgré ses ennemis, lesquels, à cette heure, lui occupent sa terre. Ah! seigneurs, disait-elle aux barons, ne vous déconfortez mie, ni ébahissez pour monseigneur que nous avons perdu, ce n'était que un seul homme : véez (voyez) ci son petit enfant, qui sera, si Dieu plaît, son restorier (vengeur), et qui vous fera des biens assez. Et je ai de l'avoir en plenté (abondance) si vous en donnerai assez, et vous pourchasserai tel capitaine et tel mainbour (gouverneur), par qui vous serez tous reconfortez. »

Partout où elle allait, « de semblable façon elle assuroit les villes et habi-

tans, qui ne se pouvoient tenir de larmes, voyant un si grand courage dans une si grande défaveur de fortune; et cette femme sans appui, avec ce pauvre petit sans gouvernement, comme dit saint André.

Trois ans avoit ou environ,
Lon le nourrissoit au giron.
Et n'avoit avoué n'amy
Qui tout ne fut en contre luy.
Fors que trop peu qui n'osoient mie
Se découvrir de sa partie,
De peur de perdre leur renom
Et la forme du chaperon.
(Le moule du chapeau, la tête).
Or fallut que sa mère allât
Hors du pays, et l'emportât,
Comme pauvre gens en tapinage;
Car ils n'avoient argent ni gage,
Seigle, fourment, ni vin, ni grain.

Ils n'en étaient pas encore là, quant à l'argent : on va voir que le trésor de Limoges n'était point épuisé.

Jeanne de Montfort passa à Rennes l'hiver de 1341, « nourrissant son fils et elle d'espérance parmi ses malheurs. » Au printemps de 1342, Charles de Blois, que la plupart des seigneurs bretons étaient allés rejoindre à Nantes, se remit en voyage avec son armée, croyant abattre bientôt un parti sans tête, et n'avoir qu'à frapper aux portes pour les faire ouvrir. Mais la comtesse avait prévenu les ennemis dans toutes les villes de son obéissance, « renforçant les garnisons, payant ses soldes libéralement, les faisant revisiter souvent, gagnant les esprits par beau parler, par promettre et par donner, n'oubliant rien enfin de ce qu'un bon chef pourroit ou sauroit faire; » montrant un jugement solide et fin dans le conseil comme un cœur valeureux et hardi dans l'action; « car les plus habiles négociateurs ne purent jamais la surprendre. Elle savoit très-bien discerner la réalité d'avec l'apparence, et elle donna toujours le change plutôt qu'elle ne le prit. » Sa course se termina à Hennebon, « bonne et sûre ville » après la mer, à l'embouchure du Blavet, et d'une garde plus facile que Rennes.

Voyant son neveu moins avancé qu'il n'avait cru, Philippe VI fit jouer les ressorts dorés de sa politique pour enlever à Jeanne de Montfort ses partisans. Le plus grand nombre céda par intérêt ou par conviction; mais plusieurs imitèrent la noble fermeté de Tanneguy (Tanguy) du Chastel. Pressé par son cousin Henri de Malestroit, il écrivit au roi de France : « Qu'il n'avait jamais eu dessein de porter les armes contre Sa Majesté, qu'il s'était seulement mis en défense contre Charles de Blois, qui voulait sa ruine parce qu'il soutenait le parti de son seigneur lige et issu du vrai sang de Bretagne; et qu'il continue-

rait de se défendre si Sa Majesté ne lui ordonnait le contraire, le suppliant de lui accorder l'honneur de sa protection. » Cette lettre est aussi adroite que courageuse.

Les négociations avaient rempli l'hiver. La guerre recommença au printemps (1342). La royale armée de Charles alla assiéger Rennes, dont Jeanne avoit confié la garde à Guillaume de Cadoudal « gentilhomme durement, qui avoit sa maison près de Vannes. » Les Espagnols et les Génois firent rage à l'assaut; mais les Bretons se défendirent aussi sagement que vaillamment. Cependant, fatigués d'un long siége, les bourgeois voulurent se rendre; l'intrépide Cadoudal s'y refusa. Alors les bourgeois le mirent en prison et capitulèrent, en lui assurant vie et bagues sauves. Il quitta la ville avec ses gens, et rejoignit la comtesse à Hennebon.

Jeanne avait envoyé Amaury de Clisson chercher les secours d'Édouard en Angleterre. Ce seigneur remit au roi le petit Jean de Montfort, fit hommage de la Bretagne en son nom et en celui de la comtesse, promit de livrer aux commissaires anglais les meilleures villes et ports d'Armorique, et reçut la parole du monarque pour le mariage d'une de ses filles avec le jeune Montfort. On voit qu'Édouard vendait fort cher ses faveurs, encore se firent-elles longtemps attendre.

En quittant Rennes, Charles de Blois et son armée allèrent droit à Hennebon, se flattant d'y prendre la comtesse et de la renvoyer à ses fuseaux. Ils comptaient sans le courage de la noble femme et de ses dignes compagnons. Les principaux étaient Guy, évêque de Léon, oncle de Henri; Yves de Trésiguidy, Guillaume de Cadoudal, le châtelain de Guingamp, les deux Quirie ou Kerriec, le sire de Landerneau, Henri et Olivier de Spinefort, tous prêts à défendre jusqu'à la mort la ville et le château (dont les restes se voient encore à Hennebon), et tous attendant de jour en jour les Anglais que devait amener Amaury.

Dès que la comtesse vit arriver l'armée franco-bretonne, elle fit sonner la bancloche (le beffroi) pour que chacun courût aux armes. Les ennemis trouvèrent donc la ville en meilleur état de défense qu'ils ne s'y étaient attendus. Tandis « qu'ils faisoient les approches et logeoient leurs gens pour le siége, » de jeunes compagnons espagnols, génois et français, allèrent jusqu'aux barrières « pour paleter et escarmoucher. » Une troupe d'assiégés fondit sur eux, et « perdirent plus les Génois qu'ils ne gagnèrent à ce coup d'essai. » L'armée logée, les escarmouches reprirent de plus belle le lendemain; et ceux de la ville chargèrent si vivement, qu'un grand nombre de Français demeurèrent « sur le carreau, » tandis que beaucoup d'autres étaient rapportés blessés aux tentes. Les seigneurs et chefs de l'armée furent « si merveilleusement desplaisans » d'un tel désordre, que, voyant revenir leurs soudoyers, ils les renvoyèrent au champ de bataille à grands coups de bâton, « doublèrent l'escarmouche, » et recommencèrent le combat.

Pendant ce temps-là, la comtesse, « armée de corps et montée sur un bon cheval, galopoit de rue en rue par la ville, semonant ses gens de se bien défendre, renforçant les endroits où il estoit besoin d'hommes, » employant femmes et enfants, dames et damoiselles à ramasser des pierres et à les porter aux soldats sur les murailles, avec des armes, de la chaux vive, des bombardes et des pots à feu pour jeter aux ennemis. Elle ne tarda pas à faire mieux encore; « car, montant en une tour tout au haut, pour voir mieux comment ses gens se maintenoient, si regarda et vit que tous ceux de l'ost (armée), seigneurs et autres, avoient laissé leur logis et estoient presque tous allés voir l'assaut. Lors s'avisa d'un grand fait et remonta sur son coursier, ainsi armée

Les Français renvoyant leurs soudoyers au combat, à Hennebon. — Page 280.

comme elle étoit, et fit monter environ trois cents hommes d'armes avec elle à cheval, qui gardoient une porte que on n'assailloit point. Si issit (sortit) de cette porte à (avec) toute sa compagnie, et se ferit (jeta) très-vassalement (vaillamment) en ces tentes et en ces logis des seigneurs de France, qui tantôt furent toutes arses (brûlées), tentes et loges qui n'étoient gardées fors de garçons et de varlets, qui s'enfuirent sitôt qu'ils virent bouter (mettre) le feu, et la comtesse et ses gens entrer. Quand ces seigneurs virent leur logis ardoir (brûler) et ouïrent le lu (bruit) et le cri qui en venoit, ils furent tous ébahis et coururent tous vers leur logis, criant : « Trahis! trahis! » Et ne demeura adonc nul à l'assaut. Quand la comtesse vit l'ost (armée) émouvoir et gens courir de toutes parts, elle rassembla tous ses gens, et vit bien qu'elle ne pourroit rentrer en la ville sans trop grand dommage. Si s'en alla un autre chemin droit par devers la place d'Auray, qui sied à trois lieues de là. Quand tout l'ost (armée) fut venu au logis qui ardoient (brûlaient) et vit la comtesse et ses gens qui s'en alloient tant qu'ils pouvoient, il se mit à aller après pour les raconsuir (atteindre) s'il eût peu, et grande foison de gens d'armes avec

lui; si les enchassa et fit tant qu'il en tua et méhaigna (maltraita) aucuns qui étoient mal montés et qui ne pouvoient suivre les biens montés. Toutes voies ladite comtesse chevancha tant et si bien qu'elle et la plus grand'partie de ses gens vinrent assez à point au bon châtel d'Auray, où elle fut reçue et fêtée à grand'joie de ceux de la ville et du châtel très-grandement. Quand messire Louis d'Espagne sut par les prisonniers qu'il avoit pris que c'étoit la comtesse qui tel fait avoit fait et qui échappée lui étoit, il s'en retourna en l'ost (armée), et conta son aventure aux seigneurs et autres, qui grand'merveille en eurent. Aussi eurent ceux qui étoient dedans Hennebon; et ne pouvoient penser ni imaginer comment leur dame avoit ce imaginé ni osé entreprendre. Mais ils furent toute la nuit en grand'cuisançon (inquiétude) de ce que la dame ni nul des compagnons ne revenoient, si n'en savoient que penser ni que aviser. »

Le lendemain les assiégeants, privés de leurs tentes et de leurs provisions, vinrent se loger « d'arbres et de feuilles » plus près de la ville, résolus de se maintenir « plus sagement. » Et ils criaient à ceux de la ville : « Allez, seigneurs, allez querrer (querir) votre comtesse, certes, elle est perdue, vous ne la trouverez mie en pièces. » Les assiégés demeurèrent cinq jours dans cette cruelle perplexité, sans aucune nouvelle de Jeanne; et ils commençaient à perdre l'espérance, lorsqu'un beau matin l'intrépide femme revint au milieu d'eux. « Elle s'étoit tant pourchassée pendant son absence, qu'elle avait rémi cinq cents compagnons armés et bien montés, puis se partit d'Auray autour mie nuit, et s'en vint à soleil levant et chevauchant droit à l'un des côtés de l'ost ennemi, et fit ouvrir malgré tous les hommes une des portes d'Hennebon, et rentra dans sa bonne ville à grand'joie et à grand bruit de trompettes, tambours et clairons, qu'il sembloit que tout dust renverser de l'allégresse des gens d'armes. »

Les ennemis ne furent jamais « si honteux ni si courroucés que d'être tellement menés d'une femme, à la vue de leur camp. » Aussi, voulant « recouvrer leur honneur, » ils donnèrent à la place un grand assaut qui dura jusqu'après midi. Mais ils n'y gagnèrent que de voir tuer et « nourer » leurs gens sans raison, et ils revinrent presque tous blessés à leurs retranchements. Alors ils tinrent conseil, et décidèrent que les Espagnols et les Génois resteraient seuls devant Hennebon, sous les ordres de Henri de Léon (qui avait définitivement quitté le parti de Montfort), de don Louis d'Espagne et du vicomte de Rohan, tandis que Charles de Blois et les troupes franco-bretonnes iraient assiéger Auray.

Louis d'Espagne, renonçant aux assauts, fit venir de Rennes les chats et douze grands engins (machines de guerre), avec lesquels, jour et nuit, il « débrisa et froissa » les murs d'Hennebon, d'une telle force, que la terreur se mit parmi les habitants et que les plus effrayés commencèrent à parler de capitulation. En vain la comtesse leur rappelait les secours promis par Edouard, et qui devaient arriver d'Angleterre avec Clisson... Tous les yeux, égarés sur

la mer, y cherchaient en vain les voiles anglaises... Rien ne paraissait... Et les murs croulaient toujours sous le coup des machines. Pour comble de malheur, l'évêque Guy de Léon sortit de la ville, alla s'entendre avec son neveu dans le camp des ennemis, et revint annoncer aux assiégés que, s'ils voulaient se rendre, Henri de Léon leur laisserait la vie sauve. Jeanne connut ces mauvais pourchas (tentatives), et « priant les bourgeois pour l'amour de Dieu, » elle obtint un délai de trois jours. Elle passa ces jours décisifs à une fenêtre du château qui donnait à la fois sur la côte et sur la mer. Là, les yeux fixés alternativement sur les flots et sur le rivage, elle regardait si les voiles anglaises ne blanchissaient point à l'horizon, ou si du moins quelque messager d'Amaury ne soulevait point le sable de la grève. Le premier jour rien ne parut, et la comtesse songea à son mari et à son fils avec de noirs pressentiments. Le second jour, rien encore ; et le nom d'Édouard d'Angleterre allait être maudit par les chevaliers bretons. Le troisième jour enfin, le jour fatal, les bourgeois frappent à la porte de la comtesse et la somment de tenir sa parole en capitulant avec l'ennemi. Jeanne, éperdue, cherche à leur rendre une espérance qu'elle-même conserve à peine ; elle emploie tour à tour les prières et les ordres, les reproches et les menaces, les exhortations et les larmes... Tout devient inutile. Enfin l'évêque de Léon paraît et annonce que le terme est arrivé, que les assiégeants passeront la ville au fil de l'épée, si elle ne se rend avant un quart d'heure. Les bourgeois répondent qu'on va livrer les clefs à l'instant même. C'en est donc fait ! La comtesse se retourne une dernière fois vers la fenêtre, et jette un regard désespéré sur la mer. Mais soudain voilà qu'elle pousse un grand cri de joie. D'une main elle retient les bourgeois sur la porte, de l'autre elle fait signe à l'évêque de sortir... Et tous les yeux instinctivement se portent vers la fenêtre... A la lueur d'un soleil radieux, vers le point indiqué par le doigt frémissant de Jeanne, on aperçoit une voile, puis deux, puis vingt, puis trente... toute une flotte couverte de soldats et débouchant, enseignes déployées, de la mer dans le Blavet ! « Voilà ! voilà, s'écrie la comtesse triomphante, voilà les secours que nous attendions, mes amis ! voilà notre salut et celui de la Bretagne ! »

Et véritablement c'étaient les vaisseaux donnés par Édouard à Clisson, avec six mille archers sous les ordres de Gauthier de Manny, « maître et souverain ; » des deux Landehall, de Haze de Brabant, de Hubert du Fresnoy, d'Alain de Sirefond et de la fleur des chevaliers anglais.

Ce terrible secours devait, en effet, sauver Jeanne de Monfort et assurer un jour la couronne ducale à son fils. — Mais, loin d'apporter à la Bretagne le salut invoqué par la comtesse, les Anglais ne lui apportaient, hélas ! que le meurtre et l'incendie, que la ruine et la désolation.

Parti de Londres vers le commencement d'avril avec les seigneurs anglais, les vents contraires avaient retenu Clisson dans la Manche deux mois durant. Ceci se passait donc vers la fin du mois de mai 1342.

Après de vains efforts pour renouer ses négociations, l'évêque de Léon reprit son serment à la comtesse, et passa dans le camp de son neveu.

Furieux d'échouer ainsi au port, les assiégeants s'avancèrent avec leurs plus formidables machines, et ne cessèrent tout le jour et toute la nuit de lancer des pierres contre la ville ; mais ceux du dedans avaient repris une telle confiance, qu'ils répondaient à ces coups par de grands éclats de rire. La comtesse elle-même méprisa cette attaque au point de recevoir et de fêter, comme en pleine paix, ses nouveaux hôtes, « faisant appareiller salles et chambres et hôtels pour héberger aisément ces seigneurs, et envoyant à l'encontre d'eux moult noblement. » Quant ils entrèrent dans la place, elle alla de sa personne au-devant d'eux « à grand' révérence, et si elle les gracia grandement, ce n'est pas merveille. » Elle les emmena tous, chevaliers et écuyers, au châtel et dans la ville, et le lendemain, au milieu du bruit des machines ennemies, elle leur donna magnifiquement à dîner.

Ils étaient encore à table, lorsque Gauthier de Manny, avisant par la fenêtre un énorme engin qui incommodait fortement la ville « et si grand ennui leur faisoit, » s'écria qu'il avait bien envie, pour son coup d'essai, de l'aller abattre et démolir. Trésiguidy et Landerneau s'offrirent les premiers d'être de la partie. Les gentilshommes présents les imitèrent, et, courant tous aux armes, ils sortirent avec trois cents archers. En quelques instants, les soldats qui entouraient la machine sont culbutés ; la machine elle-même est renversée et mise en pièces. Mais une victoire si facile ne pouvait suffire à de tels champions. Ils « donnent de course » jusqu'au camp ennemi, brûlent les tentes et pourfendent les bataillons, jusqu'à ce qu'ils voient toute l'armée accourir, « comme gens forcenés. » Alors seulement ils font retraite en bon ordre, frappant encore ceux qui les approchent et les bravant jusqu'aux portes de la ville. Ainsi, voyant les plus acharnés s'élancer contre lui : « Jamais, dit Manny, ne sois-je baisé de ma chère dame, si je rentre en châtel ni en forteresse, que je n'aie l'un de ces venants renversé à terre, ou je serai versé. » En même temps, il fond l'épée au poing sur les premiers qu'il rencontre. Ses compagnons ne restent pas en arrière. Les rangs des assiégeants se grossissent. Les assiégés volent au secours des leurs, et la mêlée devient générale. « Là put-on voir de part et d'autre belles incursions, belles rescousses, beaux faits d'armes et belles prouesses à grand' foison. Sur tous les autres faisait bien et avait la lnée le gentil chevalier messire Gauthier de Manny. Si en fit plusieurs verser les jambes contre mont... Mais versèrent aussi de même nombre des siens, tout en gardant bonne contenance jusqu'à la ville, où ils n'entrèrent à sauveté qu'après leur dernier soldat. » La journée se termina par une nouvelle boucherie que firent des assiégeants les archers de la garnison, tirant sur eux du haut des murs, « comme en bercail (à la cible) et leur navrant foison d'hommes et de chevaux. Qui adonc vit alors la comtesse descendre du châtel à grand' chère à l'encontre des chevaliers vainqueurs, et baiser messire

Duc d'Aquitaine del. — Sulter sculp.

JEANNE DE MONTFORT

Vers l'an 1342

CHRONIQUE NORMANDE A MARGUERITE

[illegible]

Ganthier de Manny et ses compagnons les uns après les autres, deux ou trois fois, bien put dire que c'étoit une vaillante dame! »

Le surlendemain, l'armée franco-bretonne levait le siége d'Hennebon et allait rejoindre à Auray Charles de Blois. Ce prince divisa de nouveau son armée et envoya Louis d'Espagne à la conquête de plusieurs places. C'était enlever à ce lion du Midi le frein qu'on lui avait imposé jusque-là. Plus cruel encore qu'audacieux, don Louis prit le Conquet et en fit passer la garnison au fil de l'épée. Celle qu'il y mit fut bientôt surprise et massacrée à son tour par Ganthier de Manny. On reconnaît là les douceurs de la guerre civile. Louis se vengea sur Guingamp, dont les habitants assassinèrent leur gouverneur pour se rendre. Ensuite il attaqua Guérande par terre et par mer, l'emporta d'assaut et en livra le pillage à ses soldats. Ceux-ci égorgèrent toute la population et brûlèrent toutes les églises. Louis approuva le massacre, mais il punit le sacrilége, en faisant pendre vingt-quatre coupables. Après quoi, gorgé de butin, ne trouvant plus rien à saccager, il prit tous les navires commerçants de ces parages, s'embarqua au Croisic avec Doria et alla chercher aventure en mer.

Le siége d'Auray continuait toujours, car l'activité n'était pas la vertu de Charles de Blois. « Ceux du dedans étoient si près menés et si oppressés de famine, qu'ils avoient mangé par huit jours tous leurs chevaux. » Ils proposèrent une capitulation à Charles ; mais, ayant entendu deux messes et communié à la seconde, le prince refusa toute composition. Alors, « voyant que mourir leur convenoit, ces braves gens sortirent couvertement par la nuit, se mirent en la volonté de Dieu et passèrent tous parmi l'ost, dont aucuns furent aperçus et tués. » Les deux Spinefort échappèrent toutefois et rejoignirent la comtesse de Montfort à son quartier général d'Hennebon. Ayant mis garnison dans Auray, Charles battit les gens de Ploërmel, et, réveillé enfin de ses lenteurs, il s'empara de Vannes et de Carhaix. Vannes lui fut rendu bien malgré Geoffroi de Malestroit, « moult gentil seigneur, » qui en sortit honorablement et se rendit aussi à Hennebon.

Cependant Louis d'Espagne, après avoir écumé les côtes du Morbihan et de la Cornouaille, était entré dans la rivière de Quimperlé. Il fit débarquer ses gens, et ils « allèrent ardoir et rober tout le pays, où ils trouvèrent si grand avoir que merveilles serait à raconter. » Le cri des populations en détresse arriva jusqu'à Hennebon. Aussitôt, Malestroit, Clisson, Trésiguidy, Landerneau, Manny, le sire de Guingamp, les deux Spinefort, Cadoudal, s'élancèrent avec trois mille archers sur les navires anglais, atteignirent la flotte de Louis d'Espagne et s'en rendirent maîtres. Puis, courant aux bandes espagnoles, à la lueur des incendies et à la clameur des paysans, ils rencontrèrent don Louis qui s'en revenait, « tous ceux du pays le poursuivant, hommes et femmes ayant perdu leur avoir. » Pris de la sorte entre deux ennemis, il fit pourtant si rude contenance, qu'il ébranla le premier corps des Anglo-Bretons.

Mais, prévenus par les habitants, les autres corps arrivèrent, de sorte que gens d'armes et manants réunis écrasèrent l'armée des pirates. Pendant que les Bas-Bretons assommaient les prisonniers à coups de penbaz (bâtons à tête) et achevaient les mourants avec leurs propres armes, don Louis « durement navré » lui-même, s'enfuit vers ses navires avec trois cents hommes, de six à sept mille qu'il avait naguère. Quelle fut sa surprise de trouver sa flotte, sa dernière ressource, au pouvoir des ennemis ! Il se jette à la hâte dans une barque et prend le large à force de rames. Acharnés après lui, ses vainqueurs le poursuivent de côte en côte jusqu'à Redon. Là, il débarque, monte à cheval, laisse sa suite aux mains du chevalier de Mauny, et trouve enfin un asile dans les murs de Rennes. Mieux eût valu le prendre que de prendre ses navires, car il devait encore faire bien du mal à la Bretagne.

Mauny et ses frères d'armes retournèrent à Hennebon par eau et par terre, car une tempête les surprit et les jeta sur la côte. En passant près d'un château dont la position n'est pas établie clairement : « Certainement, seigneurs, dit Mauny, j'irois volontiers assaillir ce fort châtel, si j'avois compagnie, tout travaillé que je sois, pour voir s'y nous n'y pourrions rien conquêter. — Sire, allez-y hardiment, répondirent tous les chevaliers ; nous vous suivrons jusqu'à la mort. »

L'assaut fut rude et périlleux. Gérard de Maulain ou de Malain, qui était dans la place, la défendit vivement. René, son frère, qui commandait le Faouët près de là, vint à son secours. Le sire de Portebœuf accourut aussi de Guingamp : de sorte que, voyant ses meilleurs compagnons blessés, entre autres Jean le Bouteiller et Hubert du Fresnoy, Mauny reprit la route d'Hennebon. Mais, avant d'y arriver, il se dédommagea sur le château de Goëlet-Forest[1], où il entra, son bouclier au col, et passa la garnison au fil de l'épée.

Après tant de périls et d'exploits, on juge si les Anglo-Bretons furent bien reçus de Jeanne de Montfort. « Elle alla contre eux et les fêta liement (gaiement) et baisa et accola chacun de grand cœur ; et avait fait appareiller au châtel pour mieux eux fester, et donna à dîner moult noblement à tous les chevaliers et écuyers de renom, et leur demanda moult intentivement (avec intention) de leurs aventures, combien qu'elle en sût jà grand'partie. Chacun lui conta ce qu'il en savoit, et des bienfaisants ce que chacun en avoit vu. Là endroit furent ramentenes (racontées) maintes prouesses et plusieurs travaux, maint grand fait d'armes et périlleux, et maintes hardies entreprises faites par ceux qui là furent ; ce peut et doit savoir chacun qui a été souvent en armes, et les doit-on tenir et réputer pour preux ; mais sur tous emportoit la luée (renommée) et le chapelet (la couronne) messire Gauthier de Mauny. »

Charles de Blois gagnait chaque jour du terrain. Il avait pris Carhaix « par assauts et par engins, » et la comtesse ne recevait point de nouveaux secours

[1] *Forêt d'en bas.* C'est par corruption que tous les historiens disent *Goy-la-Forêt*

d'Angleterre. Elle y envoya des députés, qui se croisèrent avec les troupes d'Édouard. La Bretagne tenait au cœur de ce prince, et il n'avait garde de l'oublier. Guillaume de Bohain, comte de Northampton; Robert d'Artois, comte de Devonshire; le sire de Courtenay, Raoul de Staffort, Jean d'Arcy et autres seigneurs anglais débarquèrent avec leurs soldats à Brest, au commencement d'août. Jeanne alla les y recevoir avec Manny, et deux expéditions furent ré-

Jeanne de Montfort accolant les Anglo-Bretons. — Page 286.

solues, l'une conduite par Ganthier de Manny et Tanneguy du Chastel, l'autre par Robert d'Artois. Les deux premiers allèrent enlever le château de Trégarantek, où ils prirent H. de Léon, Alain ou Érard, son frère, Olivier, leur cousin, Emery du Pont, Emery de Charuel, Emery de Pont-Plancoët, Raoul de Rosmadec et Jean de Jone, partisans de Charles de Blois. Robert d'Artois se dirigea vers Morlaix, où il attira la cavalerie de Charles dans un piége et lui tua ou prit cinquante chevaliers de marque, entre autres Geoffroi de

Charni. Ce fut alors que Charles de Blois se décida à remettre le siége devant Hennebon.

Son premier soin fut de recommander à son aumônier Alain du Tenon de porter du pain, du vin, de l'eau et « du feu dans un pot, » pour dire la messe en chemin. C'est ce qu'il fit, en effet, n'ayant point rencontré d'église. Charles avait obtenu du pape, pour ces circonstances, la permission d'entendre une messe et même deux avant le jour. Voyant toute la marche du camp suspendue par cette dévotion intempestive, les chevaliers murmurèrent, et Auffroi de Montbourcher s'écria : « Seigneur, vous voyez que nos ennemis sont ici près, et vous vous arrêtez plus de temps qu'il ne leur faut pour vous surprendre! — Sire Auffroi, répondit le comte, nous aurons toujours des villes et des châteaux, et, s'ils sont pris, nous les recouvrerons; mais, si nous manquons la messe, c'est une perte que nous ne saurions réparer. » Charles fut rejoint devant Hennebon par Louis d'Espagne, remis de ses blessures, par nombre de seigneurs français qui revenaient de la guerre d'Espagne, et par la plupart des chevaliers bretons qui se ralliaient à lui de jour en jour. Tant d'ennemis ne purent effrayer les défenseurs de Jeanne de Montfort. « Vous n'êtes mie encore assez, criaient-ils du haut des remparts; allez, allez quérir vos compagnons qui reposent aux champs de Quimperlé! » Et, quand les seize engins de Charles faisaient pleuvoir les pierres contre la muraille, ils affectaient de l'essuyer en riant avec leurs chaperons.

Ces bravades réveillèrent toute la rage de don Louis. Il courut à la tente de Charles de Blois et l'apostropha ainsi devant tous :

« Monseigneur, longtemps y a que je vous sers, sans que je vous aie encore requis de m'en donner recompense. Or je viens vous demander un don; ce sera le loyer de mes services. »

Le courage brutal de don Louis l'avait rendu aussi terrible qu'utile; Charles promit légèrement de remplir sa demande, quelle qu'elle fût.

« Grand mercy, monseigneur, reprit le pirate; adonc, je requiers que vous fassiez venir les deux prisonniers qui sont à votre châtel du Faouët, messires Jean le Bouteillier et Hubert du Fresnoy; et que vous me les donniez pour en faire à ma volonté. Ces Bretons m'ont chassé, déconfit et navré; je ne m'en sais autrement venger que je leur ferai couper les têtes par devant leurs compagnons qui sont enfermés en cette place. »

Charles fut tout « ébahi » d'un tel langage, et regretta fort sa promesse. Obligé toutefois d'agir courtoisement :

« Certes, sire Louis, dit-il, les prisonniers vous donnerai volontiers, puisque vous demandé les avez, mais ce seroit grande cruauté et blasme à vous, si vous faisiez deux si vaillants hommes mourir; et nos ennemis auroient motif de faire ainsi aux nôtres quand les pourroient tenir, et nous ne savons ce que nous peut advenir de jour en jour; pour quoi, cher sire et beau cousin, je vous prie que veuillez être mieux avisé. »

Don Louis lui répondit : « Si vous ne me tenez convenant, je me départirai de votre compagnie, et ne vous servirai tant que je vive. Il n'en sera autrement, quand tous les seigneurs du monde m'en prieroient. »

Charles vit qu'il fallait opter entre une faiblesse inhumaine et la perte d'un puissant défenseur, ou plutôt il fut assez superstitieux pour n'oser parjurer son serment. Il fit donc venir les deux captifs du Faouët.

— Ha! ha! seigneurs chevaliers, leur dit le féroce Espagnol, vous m'avez blessé du corps et ôté de vie mon cher neveu Alphonse que je tant aimois; si convient que votre vie vous soit ôtée aussi; de ce ne vous peut nul garantir. Si vous pouvez confesser, s'il vous plaît, et prier mercy à notre Seigneur, car votre dernier jour est venu.

Les deux chevaliers répondirent qu'ils ne pouvaient croire un gentilhomme capable d'une telle lâcheté « que de mettre froidement à mort deux guerriers pris en fait d'armes. »

Tous les seigneurs présents n'eurent qu'une voix pour les défendre; mais prières ni raisons ne purent ôter don Louis « de son propos. »

— Je veux leurs têtes, et je les ferai décoller après dîner, devant les murs d'Hennebon.

Charles de Blois insista encore; ce fut inutilement. Cependant, prévenus par ses soins peut-être, les seigneurs assiégés avaient tout appris. Jeanne de Montfort n'eut pas besoin de les prier deux fois de sauver leurs frères d'armes. Voici comment ils firent le coup :

A l'heure même du dîner de Louis d'Espagne, Amaury de Clisson plaça sur les remparts mille archers, et, suivi lui-même de trois cents armures de fer, il alla droit au quartier de Charles en poussant de grands cris. Là « ils renversèrent tentes et pavillons, tuant et découpant les gens où ils les trouvoient. » Tout le camp s'émut de cette brusque attaque et courut aux armes. Alors « y eut dure escarmouche et forte, et maint homme reversé de côté et d'autre ; » c'est ce qu'attendait le seigneur Amaury. Reculant aussitôt « tout bellement en combattant, » il attira l'ennemi jusqu'aux portes de la ville, où ses archers et ceux de Charles se criblèrent réciproquement d'une grêle de traits. Or, pendant ce temps-là, Mauny et sa troupe, sortant par une poterne, étaient allés, guidés par un bon espion, droit aux tentes de Charles, et y avaient trouvé Le Bouteiller et Du Fresnoy, « qui n'estoient mie à leur aise... Mais ils le furent sitôt qu'ils virent Mauny et ses gens... et c'étoit bien raison! » Délivrés de leurs chaînes et installés sur de bons chevaux, ils arrivèrent avec leurs sauveurs à Hennebon, « et vinrent la comtesse de Montfort et les habitants contre eux qui les reçurent à grand'joie. »

Clisson fit alors rentrer sa troupe en criant aux seigneurs de France :

— Seigneurs! seigneurs! vous gardez mal vos prisonniers; jà les ont rescous (délivrés) ceux d'Hennebon et remis en leur forteresse.

On juge si Louis d'Espagne fut « durement courroucé. » Il voulut se dé-

dommager en réclamant deux autres prisonniers faits dans l'escarmouche : les sires de Landerneau et de Guingamp. Mais, quitte envers lui, Charles les refusa noblement; et cette fermeté lui valut deux braves serviteurs de plus. « Tant et si bien furent preschés, en effet, ces deux seigneurs, qu'ils lui firent féauté et hommage, » abandonnant la comtesse qui les avait comblés de faveurs, « de quoi on parla moult et murmura dedans la ville. »

Le Bouteiller et Du Fresnoy délivrés par Mauny. — Page 289.

Cela n'empêcha pas Charles de Blois de se voir bientôt réduit à lever le siége d'Hennebon, et à reculer pour la seconde fois avec toute son armée devant une femme. Il se replia sur Carhaix.

En ce temps-là, il y avait un riche et accrédité marchand de Jugon, qui « faisoit toutes les provisions de la comtesse. » Il fut pris par Robert de Beaumanoir, maréchal de Bretagne sous Charles de Blois, et racheta sa liberté en livrant les clefs de Jugon pour six cents livres de rente. On voit que les trahisons étaient alors beaucoup moins chères qu'aujourd'hui. Girard de Rochefort, gouverneur de la place, en garda le commandement, croyant laver sa défection par la pendaison du traître.

Jeanne fut bientôt consolée de cet échec par l'envoi d'un nouveau secours d'Angleterre. En échange d'un nouvel hommage, Edouard équipa quarante-

six navires sous les ordres de Robert d'Artois[1], des comtes de Pembrok, de Salisbury, de Suffolk et de Staufort. Arrivée à la hauteur de Guernezey, dit Froissart, cette flotte fut avisée par trente-deux gros vaisseaux que Charles de Blois et Louis d'Espagne amenaient à sa rencontre. « Armez-vous, seigneurs, dirent les mariniers aux Anglais, et ordonnez-vous, car voici Génois et Espagnols qui viennent et qui vous approchent. » Les chevaliers firent sonner les trompettes, arborèrent leurs pennons « armoriés de saint George, » s'entourèrent de leurs archers et cinglèrent à pleines voiles sur la flotte ennemie. On voyait se dresser au milieu de celle-ci les énormes vaisseaux de Louis d'Espagne, dépassés encore par les trois galères où se tenait ce pirate avec Charles et Antoine Doria. « Il n'est mémoire, dit d'Argentré, que jamais en mer il se fit tant d'armes que fut fait lors, car ils se chargèrent à outrance; et venant aux mains, il ne fut jamais si furieux combat. » Les Génois lancèrent d'abord une nuée de flèches, les archers anglais ripostèrent de même, « et là maint homme fut navré. » Bientôt les chevaliers furent assez près les uns des autres pour manier la lance et l'épée, « et fut alors entre eux dure bataille et cruense (cruelle), et trop bien se portèrent et éprouvèrent mutuellement. » Robert d'Artois y fut « très-bon chevalier. » Louis d'Espagne vengea sa défaite récente « en faisant grand'foison de belles appertises d'armes, et en lançant, par la main de ses soldats, grands barreaux de fer et archegaies (javelots). » Mais, s'il faut en croire Froissart et d'Argentré, l'héroïne de ce combat fut Jeanne de Montfort en personne, qui revenait sur cette flotte d'un voyage à la cour d'Edouard. « La noble femme, qui bien valoit un homme (car elle avoit cœur de lion), combattit de grand courage sur son navire, armée de pied en cap, et tenant un glaive moult roide et tranchant, autant et si bien que soldat eût pu faire. » Surprises dans l'action par la nuit, les deux flottes devaient revenir à la charge le lendemain, mais une tempête les dispersa avant le jour. Les Franco-Bretons gagnèrent la haute mer après avoir perdu deux navires; et la comtesse, laissant quatre galères au pouvoir de Louis d'Espagne, aborda dans un petit port près de Vannes.

La chronique de Flandre raconte autrement cette affaire. Elle dit que la flotte anglaise fut battue sur les côtes du Poitou, et que ses débris seuls atteignirent le Morbihan. Quoi qu'il en soit, Robert d'Artois et la comtesse, à peine débarqués, assiégèrent Vannes et l'enlevèrent malgré la résistance de Henri de Léon, de Tournemine, de Lohéac et d'Olivier de Clisson. (Cette famille, comme beaucoup d'autres, fournissait des combattants aux deux partis.) D'aussi braves chevaliers ne pouvaient supporter une telle défaite et encore moins les railleries qu'elle leur attira des deux camps. Rejoints par Robert de Beaumanoir, ils revinrent à la charge, rentrèrent vainqueurs dans Vannes et y tuèrent

[1] Ce prince du sang français, rebelle à son pays et à son roi, grand homme d'ailleurs et comblé des bienfaits du roi d'Angleterre, se vengeait en servant contre ses compatriotes de l'injuste sentence par laquelle Philippe le Bel l'avait dépouillé du comté d'Artois, en 1310

un grand nombre d'Anglais. Robert d'Artois se défendit en héros; mais, criblé de blessures et couvert de sang, il fut porté mourant à Hennebon. De là il voulut aller se faire soigner en Angleterre et mourut dans la traversée. Les graves motifs de sa vengeance ne le justifient pas d'avoir attiré un déluge de maux sur son pays, en inspirant au roi Édouard le projet et l'espoir de conquérir la France.

Ce monarque, dont Robert était l'idole, se décida, sur la nouvelle de sa mort, à venir en personne conduire la guerre. « Je jure, disait-il, de tourner si mal ce pays félon, que dans quarante ans il ne sera pas recouvré ! » Il publia aussitôt son ban par le royaume, sommant chacun, noble ou non, « d'appareiller pour se mouvoir avec lui » dans un mois. A cette époque, en effet, il dirigea sur la Bretagne un « grand amas d'hommes et de vaisseaux, » prit terre à Brest, alla droit au cœur du pays, saccagea Rohan, enleva Pontivy, le Faonët, la Roche-Derien, Ploermel, Malestroit, fut reçu et festoyé liement par la comtesse de Montfort; laissa une partie de ses troupes devant Vannes, une autre devant Rennes, une autre devant Nantes, et se mit lui-même à ravager et à tuer tout ce qui se trouvait sur son passage, — déclarant bien haut ne rien vouloir entreprendre contre le roi de France, mais défendre l'héritage du jeune Montfort, son futur gendre. Étrange manière de défendre un pays que de le mettre à feu et à sang ! Édouard revint ensuite au siége de Vannes, où se faisaient les plus brillants « pongneis, bontis et appertises. » Les assiégés portaient l'audace jusqu'à ouvrir les portes et à se ranger devant les murs, rompant des lances contre tout venant. Mais un jour qu'Olivier de Clisson et Henri de Léon repoussaient les Anglais à grands coups de hache, on ferma les portes sur eux et ils furent obligés de rendre les armes. En même temps, Louis d'Espagne maltraita la flotte d'Édouard à tel point, qu'il fallut la mettre à couvert aux ports de Brest et d'Hennebon.

Que devenait cependant Charles de Blois? Il recevait de Philippe, son oncle, quatre mille armures de fer et trente mille hommes de trait. Sur la fin de novembre, cette nouvelle armée marcha vers Nantes sous les ordres de Jean, duc de Normandie, des maréchaux de Montmorency et de Saint-Venant, du roi de Navarre, du duc de Bourbon, des comtes d'Alençon, de Blois, de Ponthieu, de Boulogne, de Vendôme, de Dommartin, des sires de Craon, de Coucy, de Sully, de Fresnes, de Rougé, etc., etc. A leur approche, Édouard rappela ses troupes de Nantes et de Vannes, où elles n'avaient rien pu contre l'évêque, le baron d'Ancenis, le sire du Pont, Jean de Malestroit (encore une grande famille partagée entre les deux camps), Yves Charruel et un jeune écuyer dont le nom devait bientôt remplir le monde : il s'appelait Bertrand du Guesclin.

L'armée franco-bretonne poursuivit sa marche, et se trouva bientôt en face des Anglo-Bretons dans les plaines de Vannes. « Ce fut alors sans doute, dit Morice, que Godefroi d'Harcourt, Olivier de Clisson (ce dernier récemment échangé contre le comte de Stanfort) traitèrent secrètement avec le roi d'An-

gleterre, sans changer à l'extérieur de parti. Salisbury reçut leur secret et leurs engagements envers Edouard. » On croit qu'ils conseillèrent à ce prince d'offrir la bataille au duc de Normandie, avant que le roi de France l'eût rejoint avec de nouvelles forces. Le duc accepta le défi, et les deux armées allaient jouer leur va-tout, lorsque l'arrivée de Philippe VI décida Edouard à remettre la partie. Le roi de France l'attendit cinq jours à l'endroit désigné pour la bataille... Et toute l'Europe avait les yeux fixés sur ces formidables champions... Mais on vit s'avancer entre les deux armées deux vieillards en robes et en bonnets rouges, le crucifix au col et le bâton à la main. C'étaient deux légats envoyés par le pape Clément VI pour suspendre cet égorgement de soixante mille hommes, et calmer avec le signe de la croix la fureur de ces deux lions couronnés. Sur la prière des hommes de Dieu, les plénipotentiaires de Philippe et d'Édouard, réunis au prieuré de la Madeleine de Malestroit, jurèrent sur l'Évangile, au nom de leurs maîtres, une trêve de trois années (19 janvier 1343). N'est-ce pas le cas d'appliquer à la religion qui fait de tels prodiges ces paroles divines : « Oh! qu'ils sont beaux les pieds des messagers qui descendent de la montagne, annonçant aux peuples l'amour et la paix! »

Mais, hélas! le traité de Malestroit ne laissa guère à la pauvre Bretagne qu'un instant pour respirer sur son lit de douleur. Tout en réservant au pape la décision des différends personnels de Philippe et d'Édouard, ce traité ne décidait rien entre Charles de Blois et Jean de Montfort, — toujours enfermé au Louvre, — et autorisait, étrange contradiction! chacun des deux partis bretons « à entreprendre sur l'autre; » de sorte qu'à peine Edouard et ses Anglais furent-ils rembarqués pour l'Angleterre, à peine Philippe et ses Français eurent-ils repris le chemin de la France, que Charles de Blois, devenu, sous l'impulsion de sa femme, aussi batailleur qu'il avait été pacifique, recommença les hostilités contre Jeanne de Montfort, et ralluma cette guerre de partisans qui ne devait finir qu'à la bataille d'Auray.

Philippe VI, d'ailleurs, tout en signant la paix d'une main, frappa de l'autre un coup qui ranima l'ardeur des deux partis. Le comte de Salisbury, à son retour en Angleterre, avait appris le déshonneur de sa femme consommé par Édouard III. Son dépit le ramena en France; et, se vengeant de son roi sur des gentilshommes qui n'étaient pour rien dans son injure, il livra, dit-on, à Philippe le pacte attribué à Olivier de Clisson et à Godefroi d'Harcourt, pacte dont nous avons fait mention tout à l'heure. Clisson était alors à la cour de France. Philippe le fit arrêter dans un tournoi et décapiter sur un échafaud, sans autre forme de procès. Son corps alla pourrir aux fourches de Montfaucon, et sa tête, envoyée à Nantes, fut attachée au bout d'une pique, sur une porte de la ville. Quelque probable que fût la défection d'Olivier, une pareille exécution était une barbarie. L'horreur qu'elle inspira durait encore, lorsque Philippe, sans plus d'explication, mit la main sur quatorze autres seigneurs

bretons, et les livra aux derniers supplices. C'étaient les sires d'Avaugour et de Laval, Geoffroi de Malestroit, Jean son fils, Jean de Montauban, Alain de Quedillac, Guillaume, Jean et Olivier des Brieux, Denis du Plessis, Jean Malard, Jean de Senedavy, Thibaut de Morillon et Denys de Calac. Ils furent traînés tout nus aux halles, décapités et livrés aux outrages de la populace.

Ces sanglants opprobres, infligés arbitrairement aux plus grandes maisons de la Bretagne, soulevèrent toute la noblesse d'indignation. Une foule de partisans de Charles de Blois brisèrent leur épée ou allèrent chercher la sécurité dans le parti de Montfort; — et Jeanne de Belleville, veuve de Clisson, en vengeant le meurtre de son mari, se montra digne de ce siècle d'héroïnes.

A la première nouvelle du supplice de Clisson, elle s'arme du courage en même temps que de l'épée des chevaliers; « elle assemble quatre cents gentilshommes, se dirige vers un château occupé par les troupes de Charles de Blois, laisse, en approchant, une partie des siens en embuscade, se présente accompagnée seulement de quarante cavaliers. On ignorait le sort de Clisson. On croit qu'elle voyage pour une partie de chasse, on l'introduit sans défiance. Dès qu'elle est entrée, le son du cor avertit ses partisans cachés dans les bois; ils accourent, ils attaquent les portes, on combat dans le château; Jeanne en est bientôt maîtresse, et tous ceux qui le défendaient, à l'exception d'un seul, sont passés au fil de l'épée. Elle surprend, grâce à sa diligence et à son audace, quelques places plus importantes; parcourt le pays, y répand la terreur, et signale par des vengeances cruelles une douleur trop légitime. Le roi de France confisque les biens de la maison de Clisson et en enrichit ses courtisans. La belliqueuse veuve arme quelques vaisseaux, va désoler les côtes voisines, attaque tous les bâtiments français qu'elle rencontre, et, chargée de leurs dépouilles, elle vient offrir à la comtesse de Montfort ses armes et son ressentiment. Elle lui présente son jeune fils Olivier, âgé de sept ans, qu'elle avait toujours tenu à ses côtés au milieu des combats, et qui, depuis, fut le fameux connétable. La comtesse voulut que cet enfant fût élevé avec son fils. » Qui eût dit alors à ces deux mères si dignes l'une de l'autre que ces deux enfants, affligés des mêmes malheurs, menacés des mêmes périls et recevant la même éducation, deviendraient un jour des ennemis irréconciliables!

Philippe s'était engagé, par le traité de Malestroit, à exécuter le traité fait à Nantes en 1341, — traité violé, on l'a vu, par l'incarcération de Montfort. Il fit donc proposer à ce prince la liberté, mais à la condition qu'il n'irait point en Bretagne, et qu'il renoncerait par serment à ses prétentions sur le duché. Celui qui proposa cette transaction à Montfort tenait d'une main l'acte de renonciation, de l'autre la porte de la prison entr'ouverte. Le captif se mourait depuis deux ans dans la souffrance et le chagrin, loin de l'air et du soleil, loin des champs de bataille remplis de son nom, loin de sa femme et de son enfant; la cruauté de Philippe lui réservait des tortures pires encore

que celles qu'il venait de souffrir... N'importe! Montfort fut digne de sa femme, digne de lui-même. Il déchira l'acte, laissa refermer la porte, et se remit les fers aux pieds pour garder la couronne au front.

En ce moment, il faut bien le dire, si la justice et la sainteté étaient du côté de Charles de Blois, l'héroïsme et la grandeur d'âme étaient du parti de Montfort. Édouard lui-même sut rendre à Philippe le bien pour le mal. Quand il apprit l'odieuse mort de Clisson, son premier mouvement fut d'user de représailles sur la personne d'Henri de Léon, qui était toujours son prisonnier; mais le comte de Derby, son cousin, le détourna de cette vengeance. Édouard fit alors venir le seigneur breton, et, frémissant encore de colère : « Ha, messire Henri! messire Henri! s'écria-t-il, mon adversaire Philippe de Valois a montré sa félonie trop cruensement (cruellement), quand il a fait mourir vilainement tels chevaliers que le seigneur de Clisson, le seigneur d'Avangour, le sire de Malestroit et son fils, dont il me déplaît grandement, et semble à aucuns de notre patrie qu'il l'ait fait en dépit de nous; et si je voulois regarder à sa félonie, je ferois de vous le semblable, car vous m'avez fait plus de contraires en Bretagne et à mes gens que nul autre; mais je me souffrirai et lui laisserai faire ses volontés et garderai mon honneur à mon pouvoir, et vous laisserai venir à rançon légère et gracieuse, selon votre état, pour l'amour de mon cousin le comte Derby, qui ci est, qui m'en a prié, mais pourvu que vous veuillez faire ce que je vous dirai. » Henri de Léon, qui s'attendait à mourir, répondit avec joie et reconnaissance : « Cher sire, je ferai à mon pouvoir loyalement tout ce que vous me commanderez. — Je sais, reprit le roi, que vous êtes un des riches seigneurs de Bretagne, et que si je vous voulois presser, vous payeriez bien trente mille ou quarante mille écus. Je vous dirai que vous ferez : Vous irez devers mon adversaire Philippe de Valois, et lui direz de par moi que pourtant (attendu) qu'il a mis à mort vilaine si vaillants chevaliers et si gentils comme ceux de Bretagne étoient, en dépit de moi, je dis et vueil (veux) porter outre qu'il a enfreint et brisé les trêves que nous avions ensemble, si y renonce de mon côté, et le défie de huy en avant. Et parmi ce que vous ferez ce message, je vous laisserai passer pour dix mille écus que vous payerez ou enverrez à Bruges dedans cinq mois après ce que vous aurez repassé la mer. Et encore direz-vous à tous chevaliers et écuyers de par de là que pour ce ne laissent mie à venir à notre fête, car nous les y verrons moult volontiers; et auront sauf aller et sauf venir et quinze jours après la fête. — Monseigneur, ce dit alors messire Henri, je fournirai votre message à mon pouvoir, et Dieu vous veuille rendre la courtoisie que vous m'avez faite, et à monseigneur le comte Derby! »

Le sire de Léon s'embarqua bientôt; mais une tempête le retint trois semaines en mer, et le força de jeter à l'eau tous ses équipages. Lui-même fut si « tourmenté et travaillé, » qu'en débarquant au Crotoy il n'eut que la force de se faire porter en litière jusqu'à Paris, où il transmit à Philippe, « bien et

à point, » le défi du roi d'Angleterre. Après quoi il alla mourir à Angers sans avoir revu la Bretagne (1344).

Ainsi l'œuvre de l'Eglise était détruite et la trêve de trois ans rompue dès la première année. Édouard signifia au pape ses griefs contre Philippe, et une guerre d'extermination se ralluma entre les deux rois. Cette fois la Bretagne n'en fut pas seulement le théâtre. La Normandie, la Guyenne et bientôt toute la France furent la proie des Anglais.

Placé à la tête d'une troisième armée, Charles de Blois vint assiéger Quimper. Comme on lui faisait observer qu'en attaquant la ville du côté de la mer il s'exposait à se voir surpris par la marée : « Puisque nous avons choisi ce lieu, répondit-il, nous ne le changerons pas; et par la grâce de Dieu, la mer ne nous fera aucun tort. » C'était jouer gros jeu, mais il gagna la partie. Il était entré dans la ville avant que la marée baignât les murs. Quand il s'agit de le canoniser, ce coup de tête fut donné pour un miracle. Au lieu de braver follement les flots, Charles eût mieux fait d'arrêter la fureur de ses soldats. Ils massacrèrent dans Quimper quatorze cents personnes de tout âge et de tout sexe. Enfin l'aumônier de Charles lui montra un enfant qui suçait la mamelle sanglante de sa mère égorgée... Et le carnage fut suspendu. Il est vrai que le pieux comte avait interdit à ses soldats, sous peine de la corde, de toucher aux biens et aux personnes ecclésiastiques, aux églises, aux reliques et aux vases sacrés. Il poussa le respect (voulant ménager sa garnison) jusqu'à démolir les fortifications qui appartenaient au duc, sans toucher à celles qui étaient la propriété de l'évêque. Quant à ses prisonniers, il les emmena à Paris et les livra aux bourreaux de Philippe de Valois. Le sire de la Rochetesson, Guillaume Bacon et Richard de Pressi furent décapités et pendus le samedi saint. Henri de Malestroit, qui était diacre, fut réclamé par l'évêque de Paris; mais Philippe le lui envoya sans chaperon, lié de chaînes de fer dans un tombereau, sur une pièce de bois posée en travers, « afin de le mieux vilipender et que tous le puissent voir à leur aise. » Et dans la suite, « par commission que ledit Philippe impétra, de le dégrader de son titre de diacre, » le malheureux fut exposé sur une échelle aux yeux de la populace, qui le lapida « à la faveur du roi, » dont il mourut trois jours après.

Ces cruautés furent plus fatales à Charles de Blois que la perte de Quimper à Montfort. En les apprenant au fond de son cachot, le prisonnier du Louvre se trouva dégagé de tout serment. Il prit des habits de marchand que lui firent passer ses amis, et il s'évada. Il courut en Flandre et en Angleterre chercher des secours, fit hommage à Édouard pour la Bretagne, et ne tarda pas à expier cette faute en mourant à Hennebon (1345). Les geôliers de Philippe de Valois avaient usé en trois ans cette vie qui devait encore durer un demi-siècle.

Les malheurs de Jean de Montfort doivent-ils l'excuser d'avoir soumis la Bretagne à Édouard? Notre histoire ne sera ni trop sévère ni trop indulgente

pour lui. Elle lui pardonnera beaucoup, car il était Breton; mais elle ne l'admettra pas plus que son rival dans la liste des ducs de Bretagne.

Nommé par Montfort mourant tuteur de son fils, Édouard envoya de nouvelles troupes en Bretagne, et s'avança bientôt lui-même jusqu'aux portes de Paris, à la tête d'une armée formidable. L'heure fatale de Crécy sonna pour la France. La mort ou plutôt « la boucherie » de onze princes, de quatre-vingts seigneurs portant bannière et de douze cents chevaliers vengea cruellement les barbaries de Philippe de Valois.

Au milieu de ce désastre général, les partis de Blois et de Montfort continuèrent avec acharnement leur guerre d'escarmouches, guerre plus funeste encore au pays que les grandes batailles; « car étoit la campagne courue, battue, exilée et rançonnée par les gens d'armes, et tout payoient toujours les pauvres gens. » Ajoutons que la famine vint mettre le comble à ces maux en désolant cette année-là toute la province (1346).

Et cependant rien ne pouvait abattre le courage de la veuve de Montfort, qui, tenant à deux mains la grande épée de son mari, suivie de ses bas Bretons, indomptables comme elle, promenait à travers les champs de bataille sa cotte d'armes noire sur son armure de fer.

Jeanne de Montfort en campagne.

Brigandages des Anglais en Bretagne. — Défi de Beaumanoir à Bembroug. — Page 502.

CHAPITRE DIXIÈME

Jeanne de Montfort et Jeanne de Penthièvre. — Prise et reprise de la Roche-Derrien. — Brigandages des Anglais. — Exploits et mort de Thomas d'Agworth. — Nouvelle trêve. — Le Combat des Trente. — Ses preuves. — Ses causes. — Son importance. — Liste des combattants. — Victoire des Bretons. — Ses résultats. — Poëme du *Combat des Trente*. — Chapitre de Froissart. — Le monument de Mi-Voie.

JEAN DE MONTFORT ET CHARLES DE BLOIS (SUITE)

Charles de Blois en prison.

Avant de joindre la grande armée anglaise, le comte de Northampton, capitaine général d'Édonard, avait porté de rudes coups en basse Bretagne. Il avait repris Carhaix, brûlé les faubourgs de Guingamp, enlevé la Roche-Derrien malgré l'héroïque résistance de l'évêque de Tréguier, de Hue Arel et de Raoul de la Roche; ravagé Tréguier, ne respectant que le tombeau de saint Yves, et forcé les portes de Lannion, où s'immortalisa Geoffroy de Pontblanc. Surpris au lit par les Anglais, ce chevalier les repoussa demi-nu, l'épée à la main, de rue en rue, jusqu'à ce qu'un archer le perçât d'une flèche. Ses lâches vainqueurs lui arrachèrent les dents et crevèrent les yeux à son écuyer. Les

dignes compagnons de ce héros étaient Geoffroy de Kerimel, qui fut tué; le sire de Coëtuhan; Roland Philippe, sénéchal de Bretagne pour Charles de Blois; et Thibaut Méran, docteur en droit, que les Anglais firent marcher, chargés de vin, en cotte et nu-pieds, jusqu'à la Roche-Derrien.

Northampton fut remplacé par Thomas d'Agworth, Achille Anglais qui se couvrit de gloire, en résistant, avec une poignée d'hommes, à toute l'armée de Charles de Blois. Les historiens ne précisent pas le lieu de cette rencontre. Sur un poste avantageux, d'Agworth soutint d'abord neuf heures durant tout l'effort de l'ennemi. Alors Charles divisa ses forces en trois corps; il confia le premier au vicomte de Rohan, aux seigneurs de Montauban, de Lohéac et de Ryvallen; le second au sire de Rostrenen et au maréchal de Beaumanoir; le troisième à Coatmen, à Quintin, à Rochefort et à lui-même. D'Agworth, enveloppé de toutes parts, triompha encore de ces trois chocs réunis, et ses soldats, tous blessés et couverts de sang, enlevèrent aux Franco-Bretons plusieurs prisonniers, dont Galois de la Heuse et Payen de Fontenay.

Cependant Charles de Blois avait encore quinze mille hommes lorsqu'il entreprit, — fatale entreprise! — d'enlever la Roche-Derrien aux Anglais. Jamais combats si répétés et si furieux ne s'étaient livrés autour d'une place. On tirailla de jour et de nuit, à la lueur du soleil et des flambeaux. D'Agworth fut pris et délivré deux fois, et Charles de Blois fit des prodiges de courage. « Animé, dit un auteur anglais, comme une lionne à qui l'on enlève ses petits, environné d'un monceau d'illustres morts tombés sous ses coups, adossé par une troupe d'ennemis contre un moulin à vent, percé de dix-huit plaies en son corps, d'où le sang ruisselait de toutes parts, il se défendit encore deux heures, et se rendit enfin au chevalier breton Robert ou Évrard du Chastel. » La victoire des Anglo-Bretons ne pouvait être plus complète. Elle avait été déterminée, suivant Froissart, par une charge foudroyante de cent armures de fer, dépêchées d'Hennebon par Jeanne de Montfort, sous la conduite de Garnier de Cadondal. Aux côtés de Charles de Blois furent tués les seigneurs de Laval, de Rohan, de Rougé, de Derval, de Chateaubriand, de Quintin, de Tournemine, de Boisbouexel (ou Boisboissel), « chevalier de grand'valeur, » de la Roche, de Raiz, de Rieux, de Machecou, de Rostrenen, de Lohéac et de la Jaille, avec plus de deux cents chevaliers, et, dit la chronique de Bretagne, quatre mille hommes d'armes. Un des sires de Laval et le maréchal de Beaumanoir furent pris avec leur maître (18 juin 1347).

Thomas d'Agworth déshonora son triomphe en rentrant à la Roche-Derrien. Il trouva Charles de Blois désarmé, couvert de sang, presque inanimé, sur un lit de plumes. Il le somma de se rendre à lui. Charles, qui avait remis son épée à un Breton, refusa noblement. D'Agworth, furieux, ordonna à quatre archers de le tuer à coups de flèches; mais les seigneurs présents empêchèrent cet assassinat. Alors l'Anglais fit arracher au royal prisonnier son lit de plumes, et le laissa tout nu sur la paille avec un drap sanglant. Quelle fut la ré-

ponse de Charles à cet outrage? « Il bénit et loua Dieu, confessant qu'il méritait d'être traité de la sorte, et faisant vœu qu'à l'avenir il coucherait sur la paille, — ce qu'il observa le reste de sa vie. » L'adversité était le meilleur piédestal de cet homme. Maladroit ou fanatique sur les champs de bataille, il l'eût été bien plus encore sur le trône ducal. Dans les fers, sa résignation fut celle d'un martyr. Au milieu des insultes grossières des soldats anglais, Charles fut transporté à Vannes, où Jeanne de Penthièvre, sa femme, vint le soigner, avec un sauf-conduit de Jeanne de Montfort. On l'emmena ensuite en Angleterre, où, suivant quelques historiens, la reine lui permit de se promener à cheval autour de Londres; où, suivant Lesnen et Bignon, son médecin et son valet de chambre, il fut insulté et maltraité indignement par ses gardiens.

La captivité de Charles eût terminé la guerre, si Jeanne de Penthièvre n'eût été la digne rivale de la veuve de Montfort. Mais cette autre héroïne, « qui s'intitulait duchesse de Bretagne, prit en main les affaires à grand'volonté, » remplaçant son mari au conseil et à l'action. « Ainsi fut dès lors la guerre de Bretagne entre ces deux dames; » et toutes deux défendirent si bien les droits de leurs enfants, que pas un de leurs champions ne fut ébranlé, « tant étoit fermement bandé chacun pour son parti, et tant il sembloit que cette lutte fût particulière à chacun en son privé nom! »

Quoique la guerre de la comtesse de Montfort fût « grandement embellie » par la disparition de Charles de Blois, les horribles abus que les Anglais firent de la victoire et l'exécration qu'ils inspiraient de plus en plus aux Bretons grossirent le parti français d'une multitude de soldats, et causèrent la reprise de la Roche-Derrien. Écoutons encore nos charmants chroniqueurs. « Les Anglois devinrent de jour en autre plus insolents que devant, traictant cruellement le peuple du plat pays d'alentour, dont ils tuèrent bon nombre pour avoir favorisé de Blois, sans laisser aucuns alentour qu'ils ne pillassent et ravageassent tous leurs biens, fors peu de paysans qu'ils réservèrent pour servir à leurs labourages et semer les bleds. Mais cette insolence et cruauté leur fut cher vendue, et en perdirent la place et plusieurs la vie; car le peuple d'alentour, ne pouvant supporter cette tyrannie et cruauté, fit un amas d'hommes, délibérant de les assaillir dedans la Roche-Derrien, combien qu'ils fussent fort munis et avitaillés de la dépouille de ceux qui avoient été tués et pris au siége. Et pour ce faire mandèrent au roi de France pour avoir secours, lequel leur envoya messire Pierre de Craon et messire Antoine Doria, avec nombre de gens de guerre, auxquels se joignirent les nobles et tout le peuple du pays adjacent. Et un matin se rangèrent tous au devant de la ville et château, qu'ils assaillirent, et continuèrent l'assaut jusqu'au jeudi ensuivant, les soutenant les Anglois vertueusement du commencement. Mais finalement continuant la force des assaillants, et ne pouvant ceux du dedans satisfaire au travail, le cœur leur foiblit; et, de crainte d'être pris par force, s'accordèrent de leur rendre leur vie et bagues sauves; mais ceux de dehors étoient si animés, qu'ils ne voulurent point

les recevoir à composition ni merci, et derechef commencèrent à battre et assaillir; auquel jour le sieur de Craon pendit à un baston une bourse avec cinquante écus dedans, qu'il donnoit au premier qui entreroit en la ville. Et à cette amorce recommença l'assaut vivement, pendant lequel cinq Genois eurent moyen d'approcher le pied de la muraille, de laquelle ils abattirent à la sape bien cinquante pieds, par où entra l'un d'eux le premier, qui gagna la bourse, et plusieurs le suivirent par la brèche du mur : lesquels entrèrent, saccagèrent et mirent au fil de l'épée hommes et femmes sans merci, et enfans, et pillèrent la ville et tout ce qu'ils trouvèrent dedans; et s'en sauva environ deux cents cinquante dedans le château, lesquels tôt après traitèrent de composition et se rendirent leurs vies et bagues sauves. Mais la sûreté leur fut accordée de leur personne seulement, avec condition qu'ils seroient conduits dix lieues dedans le pays pour aller là par où ils voudroient. Ce qui fut fait, et leur fut baillé pour conduite messire Sylvestre de la Feuillie et un autre gentilhomme. Mais il ne fut jamais en leur puissance de les défendre des paysans, lesquels étoient si animés, qu'ils les assommoient partout où ils les pouvoient attraper. Ils les menèrent jusqu'au château neuf de Quintin; mais, quand ils y furent, les bouchers, charpentiers, artisans et le menu peuple se jetèrent sur eux avec une telle furie, qu'il ne s'en sauva un seul, que tous ne fussent tués et mis en pièces. Et par ce moyen retourna la Roche-Derrien en la puissance de la comtesse de Penthièvre pour Charles de Blois, qui y mit capitaine messire Antoine Doria » (1347).

Les plus furieux brigands qui ravageaient alors la Bretagne, sous prétexte de la servir, furent les nommés Croquart et Cahours. A force « de conquérir villes fortes et bons chastiaux et les revendre à ceux du pays bien et chèrement, ces aventuriers en étoient devenus riches que c'étoit merveille. » Croquart avait été en son commencement « un pauvre garçon et longtemps page du seigneur d'Ercle, en Hollande. Quand ce Croquart commença à devenir grand, il eut congé et s'en alla ès guerres de Bretagne et se mit à servir un homme d'armes. Si s'y porta si bien, que, à une rencontre où ils furent, son maître fut tué; mais pour le vasselage (courage) de lui, les compagnons l'élurent à être capitaine au lieu de son maître, et y demeura. Depuis, en bien peu de temps, il gagna tant et acquit et profita par rançons, par prises de villes et de châteaux, qu'il devint si riche, qu'on disoit qu'il avoit bien la finance de soixante mille écus, sans les chevaux, dont il avoit bien en son étable vingt ou trente bons coursiers et doubles roncins. Et avec ce, il avoit le nom d'être le plus appert homme d'armes qui fût au pays, et fut élu pour être à la bataille des Trente (comme on le verra tout à l'heure), où il acquit grand' grâce. Et lui fut promis du roi de France que si il vouloit devenir François, le roi le feroit chevalier et le marieroit bien et richement, et lui donneroit deux mille livres de revenu par an; mais il n'en voulut rien faire. » Tous ces brigandages étaient fondés sur le fatal article de la trêve de Malestroit qui autorisait chaque

parti à entreprendre sur l'autre. Édouard en profitait pour établir ses plus indignes routiers dans les conquêtes qu'ils faisaient en Bretagne. Ce fut ainsi qu'il fit épouser, *infandum!* la veuve de Clisson à Gautier de Bantelé, et la veuve de Rohan à Roger David; ce fut ainsi encore qu'il donna à Raoul de Cahours mille livres sterling de rente à prendre sur les domaines qu'il avait envahis. Ce Cahours, moins loyal que Croquart, se vendit au roi de France pour vingt-quatre mille trois cents livres, et massacra dans une rencontre l'intrépide d'Agworth avec cent hommes d'armes (1351).

Philippe de Valois, cependant, avait renouvelé la trêve au mois de juin 1350. Mais il était mort deux mois après, et le duc de Normandie, qui lui succéda sous le nom de Jean II, laissa comme son père les deux partis de Blois et de Montfort ensanglanter la Bretagne.

C'est alors qu'eut lieu le fameux combat des Trente, qu'on peut regarder comme le résumé de toutes ces guerres héroïques, — combat longtemps contesté par quelques sévères historiens[1], mais établi désormais sur deux témoignages irrécusables : le poëme contemporain, découvert à la Bibliothèque impériale par MM. de Penhouët et de Fréminville, et le chapitre de Froissart, restitué par son savant éditeur M. Buchon.

Compatissant pour les hommes de paix au milieu des brutalités de la guerre, Thomas d'Agworth était convenu avec les principaux chefs franco-bretons qu'on respecterait de part et d'autre les travaux, les maisons et les personnes des laboureurs et des commerçants ; — mesure nécessitée, d'ailleurs, par la famine, qui menaçait de devenir permanente en Bretagne. Mais à peine d'Agworth eut-il été tué par le transfuge Cahours, que le capitaine anglais Bembroug (Bembro ou Brandebourg), commandant pour Édouard et Montfort à Ploërmel, vengea la mort de son compatriote en portant, au mépris des conventions et des trêves, le fer et le feu dans tout le pays. Le maréchal Robert de Beaumanoir, gouverneur de Josselin pour Charles de Blois, et qui joue dans toute cette histoire le plus noble rôle, demanda un sauf-conduit à Bembroug pour aller parlementer avec lui. Il l'obtint et se rendit à Ploërmel. Sur la route, il rencontra des paysans traînés par les soldats anglais, les fers aux mains et les entraves aux pieds, attachés par deux ou par trois comme des

[1] Même avant la découverte du poëme sur le combat des Trente et la restitution du chapitre décisif de Froissart, il y avait bien de l'entêtement ou bien de la mauvaise foi à nier jusqu'au fait de ce combat célèbre. 1° Christine de Pisan, écrivant, peu de temps après, l'histoire de Charles V, mentionne cette affaire comme une chose notoire (liv. I, c. XXVI), et cite un écuyer anglais qui avait figuré à Mi-Voie; 2° d'Argentré déclare avoir vu de ses yeux *un très-ancien livre en rhythme* sur ce même combat ; 3° enfin Froissart lui-même, dont on invoquait le silence avec si peu de justice, n'est-il pas cité par d'Argentré comme ayant raconté et glorifié le combat des Trente : « *Froissart, qui vivait de ce temps, en deux ou trois passages de son histoire, use de ces mots :* — QU'IL NE FUT JAMAIS PLUS VAILLAMMENT COMBATTU APRÈS LA BATAILLE DES TRENTE, QUI FUT EN BRETAGNE. » (D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, in-f°, l. VI, p. 595, 3e édit., Paris, an MDCXVIII.) Il y a plus encore : en dehors des chapitres restitués par M. Buchon, notamment dans le chap. CCCXXV, Froissart mentionnait, comme nous venons de voir, le célèbre aventurier Croquart. — « *Élu pour être à la bataille des Trente, où il fut le meilleur combattant de la partie des Anglais.* »

bêtes de somme. Ému de pitié et d'indignation, Beaumanoir reprocha vivement à Bembroug cette violation des traités. Bembroug lui répondit en le sommant de se taire, et le menaça de voir bientôt Montfort maître de toute la Bretagne, et les Anglais maîtres de toute la France. — Bercez-vous d'un autre rêve, reprit fièrement Beaumanoir, et délivrez d'abord ces prisonniers. — Pour commander ainsi aux Anglais, s'écria Bembroug, il faudrait d'autres hommes que des Bretons. — Eh bien, dit Beaumanoir, choisissez un lieu et un jour ; afin que les guerriers seuls portent le poids de la guerre, prenez trente Anglais, je prendrai trente Bretons, et nous verrons qui a meilleur cœur et meilleure cause.

Bembroug accepta le défi. — Rendez-vous fut pris pour le samedi suivant au chêne de Mi-Voie, dans les landes de la Croix-Helléan, entre Ploërmel et Josselin ; — et chaque capitaine s'occupa de choisir ses compagnons.

Ceux de Beaumanoir furent : les chevaliers *de Tinténiac*, *Guy de Rochefort*, *Yves Charruel*, « homme de très grand' stature, excédant la commune proportion des hommes », *Robin Ragnenel*, *Huon de Saint-Yvon*, *Caro de Bodegat* (ou *Bosc de Gas*), *Olivier Arrel*, *Geoffroi du Bois*, *Jehan Rousselot* (ou *Rousselet*), et les écuyers *Guillaume de Montauban*, *Alain de Tinténiac*, *Tristan de Pestivien*, *Alain de Keranrais*, *Olivier de Keranrais*, son oncle ; *Louis Goyon* (ou *Gouyon*), *Geoffroi de la Roche*, *Guyon de Pontblanc*, *Geoffroi de Beaucorps*, *Maurice du Parc*, *Jehan de Serent*, *de Fontenay*, *Hugues Capus* (ou *Huguet Trapus*), *Geoffroi Poulard*, *Maurice* et *Geslin de Trésignidy* (ou *Trisgnidy*, ou *Trougnidy*), *Guillaume de la Lande*, *Olivier de Monteville*, *Simon Richard* (ou *Pachard*), *Guillaume de la Marche* et *Geoffroi Mellon*[1]. La liste des Bénédictins ne porte point le nom de Hugues Capus ; en revanche, elle porte deux Fontenay. D'autres listes portent la Marche au nombre des chevaliers.

Bembroug ne put trouver dans sa troupe que vingt Anglais dignes de sa confiance ; il y joignit six Allemands ou Flamands, et, selon Morice et Lobineau, quatre Bretons. Mais ce dernier fait est au moins douteux. Le poëme contemporain dit : quatre Brabançons. Froissart ne s'explique point à cet égard. Voici les noms de ces trente guerriers. Chevaliers : *Robert Knoles*, *Hervé de Lexnalen*, *Richard de la Lande*, *Thomelin Billefort* (ou *Belifort*), *Thomelin Walton*, *Hue* ou *Hugues de Caverley*. Ecuyers : *Jean Plesanton*, *Richard le Gaillard*, *Hugues* son frère, *Huchetou de Clamaban*, *Repefort*, *Heunequin de Guenchamp*, *Heunequin Heronard*, *Heunequin le Marechal*, *Boutet d'Aspremont*. Gens d'armes : *Croquart*, le célèbre aventurier ; *Ganthier l'Allemand*, *Robinet Melipars*, *Ysannet*, *Jean Roussel*, *d'Agworth*, neveu de Thomas d'Agworth ; *Hulbitée*, *Helcoq*, *Helichou le Musard*, *Troussel*, *Robin Adès*, *Perrot de Gaunelou*, *Guillemin le Gaillard*, *Raoul Prévot* et *d'Ardaine*.

[1] La plupart de ces illustres familles n'existent plus. Quelques-unes cependant sont encore dignement représentées.

Ces quatre derniers sont ceux que les Bénédictins désignent comme Bretons, et le poëme contemporain comme Brabançons.

Le jour venu, chefs et champions entendirent la messe et se rendirent au rendez-vous. Ils étaient armés de lances, d'épées, de poignards, de haches, de fauchards (ou sabres recourbés), de brancs d'acier et de maillets de fer. Le maillet de Belifort pesait, dit-on, vingt-cinq livres. Clamaban portait une faux tranchante d'un côté, et de l'autre garnie de crochets de fer. On voit que la plupart de ces armes étaient faites pour un combat à pied, — combat que les chevaliers de ce temps préféraient d'ailleurs, particulièrement en champ clos. — Aussi tous, et d'un même accord, descendirent-ils de cheval en arrivant sur le pré. Il est à présumer, cependant, que chacun demeura libre de reprendre sa monture ; car on va voir un des Bretons user de ce droit ; et personne ne lui en a fait un reproche, — pas même Froissart, qui est si favorable aux Anglais.

« Une infinité de noblesse était venue là, dit d'Argentré, exprès, sous saufconduits, pour assister à ce grand spectacle. » Les acteurs défendirent aux spectateurs d'intervenir en aucune façon, ni pour ni contre qui que ce fût, — et les deux bataillons se mirent en ligne.

Les harangues faites de part et d'autre, — malgré la prophétie de Merlin qui lui promettait la victoire, Bembrong eut un scrupule. Il proposa à Beaumanoir de remettre la partie, pour obtenir l'autorisation de leurs princes respectifs. Mais les Bretons répondirent tout d'une voix que ce serait prêter à rire aux assistants, et le signal du combat fut donné.

Au premier choc, les Bretons eurent le désavantage. Yves Charruel fut pris, Geoffroi Mellon mordit la poussière ; Bodegat, Rousselot et Pestivien reçurent des blessures graves.

Loin de perdre courage, Beaumanoir et les siens multiplièrent leurs coups. Les armes jettent des éclairs. La terre tremble sous les pieds des combattants. La sueur et le sang coulent à longs flots. Chaque tourbillon de poussière dérobe un duel à mort. Exténués enfin, à bout de force et d'haleine, les deux partis s'arrêtent pour se reposer et se rafraîchir.

Les Bretons n'étaient plus que vingt-cinq contre trente. Beaumanoir les ranime du geste et de la voix... — Je me battrais mieux si j'étais chevalier, dit Geoffroi de la Roche. — Eh bien, tu vas l'être, répond le maréchal. L'écuyer dépose les armes et se met à genoux. Son parrain lui rappelle les hauts faits de ses aïeux, surtout de Budes de la Roche, son père, fléau des Sarrasins d'Orient. Puis il lui donne l'accolade et lui remet ses armes. Geoffroi se relève chevalier. Le combat recommence.

Bembrong fond sur Beaumanoir, le saisit à bras-le-corps et lui crie : — Rends-toi, Robert, je ne te tuerai pas, je te donnerai en présent à ma mie. — C'est ta mie qui sera mienne ce soir, repart le maréchal en se défendant avec vigueur. Aussitôt Alain de Keramrais et Geoffroi du Bois viennent à son aide.

COMBAT DES TRENTE

(TEXTUAL ANCIENNE & MODERNE)

D'un coup de lance, le premier renverse Bembrong. Le second lui passe son épée au travers du corps.

Les Anglais étaient perdus dès lors sans l'intrépide Croquart. — Tenez ferme, compagnons ! s'écrie-t-il ; c'est moi qui vous commande à présent. Nos épées valent mieux que les prophéties de Merlin !

Les rangs se resserrent, et la mêlée redevient furieuse.

Délivrés par la mort de Bembrong, les prisonniers bretons rentrent dans la lice. D'Agworth et deux Allemands tombent sous leurs coups. Croquart, Caverley, Knoles et Belifort vengent leurs camarades en blessant Beaumanoir. Vaincu par la chaleur, la fatigue et l'inanition (le maréchal avait piensement jeûné), couvert de sueur, de poussière et de sang, Beaumanoir éperdu demande à boire. — *Bois ton sang, Beaumanoir !* lui répond une voix bretonne, la voix de Tinténiac suivant les uns, de Geoffroi du Bois suivant les autres. Qu'importe, si tous deux en étaient capables ? A ce mot sublime, le maréchal retrouve son énergie et retombe comme la foudre sur les Anglais.

Cependant rien ne pouvait ouvrir les rangs de ceux-ci, serrés comme une maille de fer, lorsque Guillaume de Montauban, qui respirait à l'écart, chausse ses éperons, s'élance sur son cheval et fait semblant de fuir. — Ah ! mauvais écuyer, lui crie Beaumanoir, cette lâcheté déshonore à jamais ton nom. — Tiens bon de ton côté, répond Montauban, je vais besogner du mien. Et, lançant son cheval au plus fort des ennemis, il rompt leur bataillon, les culbute les uns sur les autres, et assure la victoire à ses compatriotes.

La meilleure partie des Anglais resta sur le champ de bataille, avec quatre Bretons. Knoles, Caverley, Belifort, Croquart, etc., rendirent les armes. Ce dernier fut proclamé le meilleur combattant parmi les vaincus. Tinténiac le fut de même parmi les vainqueurs. *Beaumanoir, bois ton sang !* resta le cri de guerre des Beaumanoir. Célébré par les poëtes, chanté par les ménestrels, représenté sur les tapisseries, le combat de Mi-Voie devint si fameux, qu'on disait un siècle après, en parlant des plus belles batailles : *On s'y battit comme au combat des Trente.*

Et c'est en vain que les douteurs par système voudraient encore reléguer cette joute héroïque au nombre des fictions chevaleresques, ou la ravaler aux minces proportions d'une querelle de maîtresses ! Le combat des Trente est acquis, dans toute sa portée nationale, à l'immortalité de l'histoire par les deux monuments que nous allons religieusement transcrire.

Non ! le sévère et pieux Beaumanoir n'alla point provoquer Bembrong seulement pour voir lequel avait plus belle mie, à moins qu'il ne fût question de Jeanne de Penthièvre et de Jeanne de Montfort, invoquées alors par leurs partisans respectifs. Qui ne sait, d'ailleurs, que de pareilles expressions étaient une formule générale du temps, que les chevaliers exécutaient au nom d'une dame souvent imaginaire leurs plus grandes et leurs plus saintes entreprises, que les princes eux-mêmes et les généralissimes se disputaient

sur la couleur d'un ruban, tout en jouant le sort de leurs armées et de leurs peuples? Quel qu'ait été, dans sa forme, le défi du maréchal de Beaumanoir, son intention réelle et celle de ses compagnons fut de punir la violation d'un pacte sacré, de venger les campagnes et les populations bretonnes, ravagées et rançonnées, incendiées et massacrées par des brigands que leur propre parti désavouait, ou plutôt qui n'appartenaient réellement à aucun parti. Unis dans le fond de l'âme au milieu de leurs dissensions extérieures, tous les vrais Bretons protestèrent, par l'épée des Trente, contre les excès de la domination anglaise; et, si la victoire de Mi-Voie ne put terminer une guerre interminable, elle eut du moins pour effet de relever les espérances patriotiques en humiliant l'arrogance des étrangers. Le coup qu'elle leur porta fut si violent et si efficace, qu'après treize années de séjour en Bretagne ils en gardaient encore la marque, et que le triomphe éclatant de leur protégé, la victoire même d'Auray, ne put les maintenir au pays des Beaumanoir et des Tinténiac.

Et voilà sans doute la cause du silence de tous les historiens anglais sur le combat des Trente. On dirait qu'ils ont essayé de l'effacer de leurs annales, tant ils le jugeaient fatal à leur nation! Honneur donc et honneur éternel aux héros bretons de Mi-Voie! Il nous reste à déposer sur leurs tombeaux la poésie et la prose, double et irréfragable titre de leur gloire.

C'est sous le numéro R. 7595 bis que MM. de Penhouët et de Fréminville découvrirent à la Bibliothèque royale le manuscrit du poëme sur le combat des Trente; M. de Fréminville en publia une édition assez incorrecte à Brest en 1819. Celle que donna M. Crapelet à Paris, en 1827, est plus brillante que rigoureuse. Nous imprimons ici l'excellente copie faite par M. Méon lui-même (on connaît sa scrupuleuse exactitude) pour M. Buchon, l'éditeur de nos chroniques nationales. C'est le fac-simile parfait de l'original avec toutes les naïvetés de son style et tous les caprices de son orthographe. Quoi qu'aient pu dire certains écrivains moins versés dans la paléographie que dans la critique, tels que MM. Dannou et Daru, cette précieuse composition est bien de la fin du quatorzième siècle. L'œil le moins exercé serait frappé de sa ressemblance matérielle avec les chroniques de Saint-Denys, années 1375-1380. C'est donc là probablement le *très-ancien livre en rythme* que d'Argentré avait eu sous les yeux. Enfin les armes et armures citées dans ce poëme appartiennent toutes à la dernière moitié du quatorzième siècle, notamment le fauchard et le brane d'acier, qui disparurent au siècle suivant. Peu nous importe, après cela, que le poëte ait plus ou moins brodé les épisodes de son sujet, qu'étranger à l'art de la guerre il ait commis des fautes d'escrime ou de stratégie. Il n'en est pas moins pour nous un témoin presque oculaire dont nous devons recueillir la déposition comme un trésor sans prix. Nous ne craignons même pas, à vrai dire, de placer son œuvre au-dessus du chapitre de Froissart, comme plus naïve et plus caractéristique, plus com-

plète et plus impartiale[1]. On va voir, en effet, avec quel soin Froissart dissimule les véritables motifs du combat, combien il s'efforce d'atténuer la défaite des Anglais et de retirer le beau rôle à Beaumanoir pour en gratifier Bembroug. Froissart était bel et bien pensionné par le roi d'Angleterre : le bon chroniqueur lui en donnait pour son argent.

CY COMMENCE LA BATAILLE DE TRENTE ENGLOIS ET DE TRENTE BRETONS, QUI FU FAITE EN BRETAIGNE, L'AN DE GRACE MIL TROIS CENT CINQUANTE, LE SAMEDI DEVANT *LÆTARE JHERUSALEM* [2].

Seigneurs, or faites paix, chevaliers et barons,
Bannerois, bachelers et trestoux nobles hons,
Evesques et abbés, gens de religions,
Heraulx, menestréelx et tous bons compaignons,
Gentils hons et bourgois de toutes nacions;
Escoutez cest romant que dire vous voulons
L'istoire en est vraie et les diz en sont bons;
Comment trente Englois hardix comme lions
Combatirent un jour contre trente Bretons;
Et pour ce j'en vueil dire le vray et les raisons :
Sy s'esbatront souvent gentils hons et clarjons
De cy jusqu'à cent ans pour vray en leurs maisons.
Bons diz, quant ils sont bons et de bonne centence
Toux gens de bien, d'onneur et de grant sapience
Pour ouir et esouter y maitent leur entente,
Mais faillis et jaloux sy n'y veulent entendre.
Or en wueil commenchier et raison en wueil rendre
De la noble bataille que on a dit des Trente;
Sy pri à celluy Dieu qui sa char laissa vendre
Qu'il ait mercy des ames, quer le plus sunt en cendre.
Quant Dagorne fu mort de cest ciècle de vie,
Devant Auril le fort fu finée sa vie,
Des barons de Bretaingne et de leur compagnie,
Dieu leur face mercy par sa sainte pitié!
En son vivant avoit pour certain ordonné
Que menues gens de ville, ceulx qui gaingent le blé,
Ne seroient des Englois plus prins ne guerroié.

[1] Cette réserve faite, le chapitre de Froissart est pour nous et pour nos lecteurs une véritable bonne fortune. C'est la première fois qu'il est publié textuellement et littéralement, sans altération ni correction d'aucun genre; nous en sommes redevable à M. Buchon, dont l'érudition n'a d'égale que son obligeance, et qui a bien voulu, non-seulement nous communiquer ce joyau littéraire dans sa pureté primitive, mais encore nous transcrire le chapitre entier de sa main sur le précieux manuscrit de la bibliothèque du maréchal prince de Soubise.

[2] CHAPITRE DE J. FROISSART (MS. DE LA BIBL. DU MARÉCHAL PRINCE DE SOUBISE).

En celle propre saison avint en Bretagne uns moult hans fais d'armes que on ne doit mies oublier, mès le doit on mettre avant pour tous baceiers encoragier et exemplyer. Et afin que vous le puissiés mieus entendre, vous devés savoir que tout-dis estoient guerres en Bretagne entre les parties des deus dames, comment que messires Charles de Blois fust emprisonnés; et se guerrioient

Quant le baron fu mort, tantost fu oublié,
Quer Bramboure pour certain est pour luy démouré
Qui jure saint Thomas que bien sera vengié.
Puis a la terre prinse et le pais gasté,
Et embla Pelinel à dœul et à vilté.
Bien feisoit de Bretaingne toute sa voulanté,
Tant qu'avint la journée que Dieu oust ordonné,
Que Beaumanoir le bon qui tant fu alosé,
Messire Jehan le sage, le preux et le sené,
Vers les Englois allerent pour parler à seurté.
Sy vit pener chetifs, dont il oust grand pitié
Ly un estoit en ceps et ly aultre ferré,
Ly aultre ès gresillons et ly aultre en celé,
Deux et deux, trois et trois, chascun sy fu lié,
Comment bouefs et vaches que l'en maine au marché.
Quand Beaumanoir les vit, du cœur a soupiré,
Sy a dit à Bramboure par moult tres grant fierté :
« Chevaliers d'Engleterre, vous faictes grand pechié
« De travailler les povres, ceulx qui siément le blé,
« Et la char et le vin de quoy avon planté ;
« Se laboureux n'estoient, je vous dy mon pensé.
« Les nobles convendroit travaillier en l'eré
« Au flaies et à la houette et soufrir povreté ;
« Et ce seroit grand paine quant n'est acoustumé.
« Paix aient d'or-en-avant, quer trop l'ont endure ;
Le testament Dagorne est bientost oublié. »
Et Bramboure sy respont par moult tres grant fierté :
« Beaumanoir, taisiés-vous, de ce n'aist plus parlé !
Monfort sy sera duc de la noble duchié
De Pontorsum à Nantes jusques à Saint Mahé.
« Edouart sera roy de France couronné ;
« Englois auront mestrie, partout auront poesté
« Maulgré tous les Franchois et ceulx de leur costé. »
Et Beaumanoir respont par grant humilité :
« Songiés un aultre songe ; cetui est mal songié.
« Quer jamais par tel voie n'en auriez demi pié.
« Bramboure, dit Beaumanoir, sachiez certainement
« Que toutes vos gouberges sy ne valent noïent.
« Ceulx qui le plus en dient en la fin leur mesprent.
« Or le faison Bramboure, s'il vous plaist, sagement.
« Combaton nous ensemble à un ajournement
« Soixante compaignons, ou quatre vingt, ou cent.
« Adonc verra-on bien pour vray certainement
Qui aura tort ou droit sans aller plus avant. »
« Sire, ce dit Bramboure, et je le vous fiant. »

les parties des deus dames par garnisons, qui se tenoient ens ès chastiaus et ens ès fortes villes de l'une partie et de l'autre. Si avint uns jours que messires Robers de Biaumanoir vaillans chevaliers durement et don plus grant linage de Bretagne, et estoit chastelains d'un chastiel qui s'appelle Chastel-Josselin, et avoit avoecques lui grant fuison de gens d'armes de son linage et d'autres saudoyers si s'en vint par devant le ville et le chastiel de Placeniel, dont chapitains estoit uns hoins qui s'ap-

Ansi fu la bataille jurée par tel point
Que sans barast ne fraude, loiaulement, le feront ;
Et d'un costé et d'aultre toux à cheval seront.
Sy pri au roy de gloire qui tout soit et tout voit
Qu'il en aïst au droit, quer ce en est le point.
Or out-ils à Pelmel la bataille jurée
A trente compaingnons chascun de sa menée
Puis s'en vint Beaumanoir à la chiere membrée ;
Au Chasteau Josselin la nouvelle a comptée ;

Le château de Josselin.

Le fait et l'entreprinse maistre y n'y a celée
De luy et de Brambourc comment ell'est alée.
Là trouva des barons moult tres grant assemblée.
Chacun la mercy Dieu en ont moult merchiée.
« Segneurs, dit Beaumanoir, sachiez sans doubtance
« Qu'entre Brambourc et moy avons fait acordance
« A trente compaingnons chacun de grant puissance ;
« Sy feroit bon choisir qui bien ferroit de lance
« Et de hache et d'espée et de dague pesante.
« Sy pry le roy de gloire, le Dieu de sapiente
« Qu'aions l'avantage, ne seron en doubtance.
« Asés en parler-on en roiaulme de France

pelloit Brandebourch, et avoit avoec lui grant fuison de saudoyers alemans, englès et bretons; et estoient de la partie la contesse de Montfort. Et coururent li dis messires Robers et ses gens par devant les barrières. Et euist volentiers veu que cil de dedens fuissent issu hors, mès nuls n'en issi. Quant messires Robers véi ce, il approça encores de plus près et fist appeller le chapitaiune. Cils vint avant à le porte parler au dit monsigneur Robers, et sus assegurances d'une part et d'autre. « Brande-

« Et par toutes les terres de cy jusqu'à Plaisance. »
— « Beaumanoir, li ont dit les nobilles barons! »
Et la chevalerie, servans et escuiers,
Dient à Beaumanoir : « Nous yron volentiers
« Pour destruire Brambours et tous sez soudoiers.
« Il n'aura jà de nous ne ranchon ne deniers;
« Car nous sommes hardix et vaillans et entiers.
« Nous ferrons sur Engloiz de moult grans cous plainiers.
« Prenez qu'il vous plaira, très nobile baron. »
— « Je pren Tintiniac, à Dieu soit beneichon!
« Et Guy de Rochefort, et Charuel le bon;
« Guillaume de la Marche sera mon compaignon;
« Et Robin Raguenel, Huon de Saint-Yvon,
« Caron de Bosc de Gas, qu'oublier ne doit-on;
« Messire Giuffrai de Boves qui est de grant renon,
« Et Olivier Arel qui est hardy Breton,
« Messire Jehan Rousselot qui a cœur de lion.
« Se à eulx se deffendent de Brambourc le felon
« Jamais je n'auray joie par mon entencion.
« Après convient choisir moult très noble escuier.
« De Montaubant Guillaume prendray tout le premier;
« Et de Tintiniac Alain qui tant est fier,
« Printinien Tristan qui tant fait à proisier,
« Alain de Carraurois et son oncle Olivier;
« Lois Guion y vendra ferir d'un branc d'achier
« Luy et le Foutenois pour leurs corps essoier;
« Haugnet Capus le sage ne doit-on oublier;
« Et Guiffrai de La Roche sera fait cevalier
« De Brice son bon père qui ala guerroier
« Jusqu'en Constentinoble pour grant honneur gaingner.
« Si ceulx ne se deffendent de Brambour le merchier
« Qui chaillenge Bretaingne, Dieu luy doint encombrier.
« Jamais ils ne devroient chindre de branc d'achier. »
Choisy a Beaumanoir, ainsi com vous ay dit
Giuffray le Poulart, Morisce de Trisguidy;
Et Guion du Pont-Blanc ne mestroy en oubly,
Et Morice du Parc, un escuier hardy,
Et Giuffray de Beaucorps qui est moult son amy,
Et celui de cen cops Giuffray Mellon aussy,
Tous ceulx que il appele luy en rendent mercy;
Ils sont tous à present, ils s'enclinent vers luy.
Après print Beaumanoir c'est chose sans doubtance,
Jehannot de Serent, Guillaume de Lalande,
Olivier Monteville homme de grant puissance,
Et Symonet Pachart pas n'i fera faillance.

bourch, dit messires Robers, a-il là dedens nul homme d'armes, vous ne aultre, dens ou trois, qu volsissent jouster de fer de glaves contre aultres trois, pour l'amour de leurs amies? » — Brandebourch respondi et dist : que leurs amies ne vorroient mies que il se fesissent tuer si meschamment que de une seule jouste, car c'est une aventure de fortune trop tost passée, si en acquiert on plus tost le nom d'outrage et de folie que renommée d'onneur ne de pris; « mais je vous dirai que nous fe-

Tous y metront leurs cœurs et leurs corps em balance.
Et tant sunt assemblés sans nulle demourance.
Dieu les veuille garder de male pestilence!
Or a choisy aussi Beaumanoir tout son nombre
De trente bons Bretons; or les gart Dieu de honte,
Et à leurs ennemis avoir Dieu tele encontre
Qu'ils soient desconfis voiant de tout le monde.
Monsire Robert Braubours a choisy d'autre part
A trente compaignons dont il avoit grant tart.
Je vous dirai leurs noms par le corps Saint Bernart.
Ly un si fu Caverlez, Carnalay et Crocart;
Messire Jean Plassanton, Ridelle le Gaillart,
Helecoq et son frère et Jennequin Taillart,
Rippefort le vaillant et d'Irlande Richart,
Tommelin Belifort qui moult sçut du renart.
Cil combatoit d'un mail qui pesoit bien le quart
De cents livres d'achier, se Dieu ait en moi part.
Hueton Clemenbeau combatoit d'un fauchart
Qui tailloit d'un costé, crochu fu d'autre part,
Devant fut ancovré trop plus que n'est un dart;
Il poursembloit les armes jadix roi Agappart
Quant combati de lance encontre Renouart.
Cil qu'il ataint à coup, l'ame du corps lui part,
Jennequin Betoncamp, Henequin Heronart
Et Gautier l'Alemant, Huebnie le vilart,
Henequin Mareschal si movra celle part,
Thommelin Houalton, Robinet Mellipart,
Isanay le hardi, Helichon le musart,
Troussel, Robin, Adès et Dango le couart,
Et le nepveu Dagorne, fier fu com un liespart,
Et quatre Brebenchons par le corps saint Godart,
Perrot de Commelain, Guillemain le gaillart,
Et Raoulet d'Aspremont, d'Ardaine fu le quart.
Bretons desconfiront, ce dient, par leur art,
Et conquerront Bretaigne jusqu'auprès de Dinart;
Mais de fole vantance est maint tenu musart.
Or a Robert Braubour choisy ses compaignons.
Trente furent par nombre et de trois nations,
Car vingt Englois y oust hardis comme lions,
Et six bons Alemans et quatre Brebenchons.
Armez furent de plates, bacines, hauberjons;
Espées ourent, et dagues, et lames et fauchons.
Et Englois jurent Dieu qui souffri passions
Beaumanoir sera mort le gentils et li bons.
Mais li preux et li sage fist ses devotions,

rons, se il vous plaist. Vous prenderés vingt ou trente de vos compagnons de vostre garnison et j'en prenderai autant de la nostre. Si alons en un biel camp là où nuls ne nous puist empêecier ne destourber; et commandons sus le hart à nos compagnons d'une part et d'aultre et à tous chiaus qui nous regarderont : que nuls ne face à homme combatant confort ne aye; et là endroit nous esprouvons; et faisons tant qu'on en parle ou temps à venir en sales, en palais, en places et en aultres liens par le

Et faisoit dire messes par grant oblacions
Que Dieu leur soit en aide par ses saintismes nons.
Quant le temps fu passé et le jour fu venu
Que rendre se devoient dessus le pré herbu,
Beaumanoir le vaillant, que Dieu croisse en vertu,
Ses compaignons appèle qu'ils vindrent tous à lui
Et leur fist dire messes; chacun fu absolu,
Prinrent leur saicrement en non du roy Jhesu.

La communion des Trente avant le combat.

« Seguenrs, dit Beaumanoir o le hardy visage,
« Jà trouverons Englois qui sunt de grant courage;
« Ils sunt en volonté de nous faire dommage.
« Si vous pri et requier, chascun de bon courage
« Tenez vous l'un à l'autre com gent vaillant et sage.
« Se Jhesucrist vous donne la force et l'avantage
« Moult en ara grant joye de France le bernage,
« Et le duc debonnaire à qui j'ay fait hommage,
« Et la france duchesse à qui suis de lignage

monde; et en aient la fortune et l'onneur cil à qui Diex l'aura destiné. — Par ma foi! dist messires Robers de Biaumanoir, je m'i acord; et moult parlés ores vassaument. Or, soyés vous trente, nous serons nous trente; et le créante ensi par ma foy. — Ossi le créante-jou, dist Braudebourch, car là acquerra plus d'onneur qui bien s'i maintenra, que à une jouste. » Ensi fu ceste besongne affremée et créautée, et journée acordée au merkedi apriès, qui devoit estre li quars jours de l'emprise. Le

« Jamais ne nous lairront à jour de leur aage
« Et chascun jure Dieu qui hons fist en s'image,
« Se nous trouvons Brambourc au plain hors du boscage
« Jamais ne le verra homme de son lignage. »
Or diray de Brambourc qui tant a exploitié.
Des trente compaignons, dont il est alié
Ensemble les maine belement, droit au pré
Et leur a dit à tous, c'est fine vérité :
« J'ai fait lire mes livres. Merlin a destiné
« Que nous aron victoire sur Bretons au jour dé ;
« Et puis sera Bretaigne, France, de vérité
« Au bon roy Edouart, car si l'ay ordonné.
« Segneurs, se dit Brambourc, soiez bautz et jolis ;
« Soiez seurs et certains que Beaumanoir est prins
« Lui et ses compagnons ; pié n'y en demourra vis ;
« Et puis les amesron à Edouart le gentilz
« Le franc roy d'Engleterre qui cy nous a tramis.
« Sy fera de leur corps trestout à son devis.
« Nous lui rendron les terres prins jusqu'à Paris ;
« Puis ne nous atendront les Bretons vis à vis. »
Ainsy le dit Brambourc, c'estoit tout son avis.
Mais se il plaist à Dieu le roy de paradis
Pas ne vendra sitost à chief de ses devis.
Or a tant fait Brambourc qu'il est premier venu
A trente compaignons dedens le pré herbu.
A haulte vois s'escrie : « Beaumanoir, où es-tu ?
« Je croy bien à m'entente que tu es defalu.
« Desconfist em bataille à riens ne t'a tenu. »
A yceste parole Beaumanoir est venu.
« Beaumanoir, dit Brambourc, se vous voulons amis
« Remuons ceste journée, et soit arière mis :
« Et j'envoieray nouveles à Edouart le gentils
« Et vous yrés parler au roy de Saint-Denis ;
« Et se le fait leur plaist, ainsi com il est pris,
« Nous nous rendron icy un jour qui sera mis. »
— « Sire, dit Beaumanoir, de ce auray avis. »
Beaumanoir le vaillant à la chiere membrée
A ses gens em present la nouvelle a comptée.
« Segneurs, Brambourc vouldroit, la chose remuée,
« Que chascun s'en alast sans y ferir collée.
« Sy veueil bien qu'entre vous m'en diés vo pensée,
« Car par ycellui Dieu qui fit ciel et rousée
« D'endroit moy n'en prendroye tout l'or d'une contrée,
« Que yceste bataille ne fust faite et oultrée. »
Lors parla Charuel ; la couleur a muée ;

terme pendant, cescuns eslisi les siens trente, ensi que bon li sembla ; et tout cil soissante se pourvéirent d'armeures ensi que pour yaus bien et à point.

Quant li jours fu venus, li trente compagnon Brandebourch oïrent messe ; puis se fisent armer et s'en alèrent en le place de terre là où la bataille devoit estre, et descendirent tout à piet ; et deffendirent à tous chiaus qui là estoient que nuls ne s'entremesist d'yaus, pour cose ne pour meschief

N'y oust meilleur de huy de chi la mer salée.
« Sire, nous sommes trente venus en ceste prée;
« N'y a celluy qui n'ait dague, lance et espée.
« Tous près de nous combatre en nom Saincte Honourée
« A Brambourc, puis qu'il a la terre chalengiée
« Au franc duc debonnaire; cil ait male durée
« Qui jamais s'en ira sans y ferir colée!
« Ne qui la remmera pour prendre aultre journée. »
Puis respond Beaumanoir : « Ceste chose m'agrée.
« Alons à la bataille comment elle est jurée.
« Brambourc, dit Beaumanoir, vous orrois mon courage.
« Voiez là Charuel o le hardy visage,
« Et tous les compaignons, que te seroit hontage
« De remmer la bataille qu'as offerte et oultrage
« Avoiz fait au franc duc qui est courtoiz et sage.
« Si jurent chacun Dieu qui hons fist en s'image
« Que vous mourrois à honte, voiant tout le bernage
« Et vous et tous vos gens, et tout par vostre oultrage. »
— « Beaumanoir, dit Brambourc, vous faites grant folie
« Que vous mectés à mort par vostre estoutie
« La fleur de la duchié par sy tres grant folie;
« Car quant ilz seront mors et trespassés de vie
« Jamais en la duchié ne les trouverois mie. »
— « Brambourc, dit Beaumanoir, pour Dieu ne penses mie
« Que j'aye cy amené la noble chevalerie
« Laval et Rochefort, et Giac n'y est mie;
« Montfort, Rohan, Quintin, ne la grant compaignie;
« Mais j'ay bien de certain noble chevalerie
« Et de toute Bretaingne la fleur de l'escuirie
« Qui ne daigneroient fuir ne à mors ne à vie,
« Ne feroient traïson, faulseté ne honnie.
« Chacun a juré Dieu le filz Sainte-Marie,
« Que vous mourrois à honte, voiant sa compaignie,
« Et vous, et tous les vostres, quoique chacun en die
« Serois prins et liez, ains l'eure de complie. »
Et Brambourc si respont : « Je ne prise une aillie
« Tretoute vostre poesté ni vostre segneurie,
« Car maugré vous ce jour je auray la maistrie,
« Et conquerray Bretaigne et toute Normendie. »
Brambourc dit aux Englois : « Seigneurs, Bretons ont tort;
« Ferés, frappez su eulz, mectés tout à la mort;
« Gardés que rien n'i eschappe ne fœble ne fort. »
D'assaillir lez soixante ils sunt tous d'un acort.
A la primerame fu grant le desconfort.
Charuel s'y fu prins, Giuffray Mellon fu mort;

que il véist avoir à ses compagnons. Et ensi fisent les li trente compagnon à monsigneur Robert de Biaumanoir. Cil trente compagnon, que nous appellerons Englès à ceste besongne, attendirent longuement les aultres, que nous appellerons François. Quant li trente François furent venu, ils descendirent à piet et fisent à leurs compagnons le commandement dessus dit. Aulcun dient que cinq des leurs demorèrent as chevaus à l'entrée de le place et li vingt cinq descendirent à piet, si com li

Et le vaillant Tristran qui estoit grant et fort
Fu feru du martel à douleur et à tort ;
Messire Jehan Rousselot fu feru presqu'à mort.
Se Jhesu-crist n'en pense, qui tout maine à droit port,
Les Bretons ont du pis vers eulz, je m'en fais fort.
Grande fu la bataille dedens le pré herbu.
Caron de Bos de Gas fu du martel fondu,
Et le Mellont Tristran fu à la mort féru.
Lors s'escria moult hault : « Beaumanoir, où es-tu?
« Les Englois sy m'emmainent blechié et dérompu.
« Je n'us onquez paour le jour que t'ay véu,
« Se le vray Dieu n'en pense par sa sainte vertu,
« Englois sy m'emmenront et vous m'aurois perdu. »
Beaumanoir jure Dieu qui en crois fu pendu,
Avant y ara-il maint rude coup féru
Et rompu mainte lance, et perchié maint escu.
A ces paroles tient le biau branc esmoulu ;
Cil qu'il ataint à coup est mort ou abatu.
Les Englois rudement se deffendent de lu
Trestoute sa pesté ne prisent un festu.
Forte fu la bataille, et le chapple félon ;
Et d'un costé et d'aultre urent cœur de lion ;
Et tous par ordenance firent petticion
D'aller tous querre à boire sans nulle arrestezon
Chacun en sa boutaille, vin d'Anjou y fu bon.
Quand tous urent béu par ordination,
Lors vont à la bataille sans faire targison.
Grande fu la bataille en my la praerie,
Et le chapple orrible, et dure l'esturmie.
Les Bretons ont du pis, ne vous mentiray mie,
Car deux sy en sunt mors et trespassés de vie,
Et trois sunt prisonniers, o leur soit Dieu en aye !
Ne sunt que vingt et cinq em bataille fournie.
Mais Giuffroy de la Roche requiert chevalerie
Un escuier moult noble de grant anchesourie
Et Beaumanoir lui donne en non Sainte-Marie,
Et lui dit : « Beau doulx fils, or ne t'espargne mie
« Membre toy de celuy qui par cevalerie
« Fu en Constantinoble à li sans compaignie ;
« Et je jure Dieu qui tout a em baillie
« Qu'Englois la comperront ains l'œure de complie. »
Et Bramboure l'entendy, ne le prise une aillie
Trestoute leur posté ne leur grant seigneurie.
Ains dit à Beaumanoir : « Je ne t'ochiray mie,
« Mais je feray de toy un présent à m'amie :

Englès estoient. Et quant il furent l'un devant l'autre, il parlementèrent un peu ensamble tout soissante ; puis se retraisent arrière, li uns d'une part et li aultres d'aultre; et lisent toutes leurs gens traire en sus de le place bien loing. Puis fist li uns d'yaus un signe; et tantost se coururent sus et se combatirent fortement tout en un tas; et resconirent bellement li uns l'autre quant il véoient leurs compagnons à meschief. Assés tost apriès ce qu'il furent assamblé, fu occis li uns des

« Car je luy ay promis, ne luy mentiray mie,
« Qu'aujourd'uy le meclray en sa chambre jolie. »
Et Beaumanoir respont : « Je le te sour envie.
« Nous l'entendon moult bien moy et ma compaignie.
« S'il plaist au roy de gloire et à sainte Marie,
« A saint Yves le bon en qui moult je me fie.
« Or giete tost le dé, et sy ne te faing mie
« Sur toy sera hazart, courte sera ta vie. »
Alain de Carromois si l'a bien entendu,
Et lui dit : « Glout trichierre, qu'est ce que penses tu?
« Penses tu à avoir homme de tel vertu?
« Le mien corps te deffie aujourd'uy de par lu,
« Maintenant te ferray de mon glayve esmoulu. »
Alain de Carromois l'oust à présent férn
Par devant de sa lance dont le fer fu agu
Que par my le visage, sy que chacun l'a veu,
Jusques en la cervele lui a le fer embatu.
Il estemdy son glaive si que Bramboure est cheu,
Il sailli sur les piés et cuida joindre à lu.
Messire Giuffroy de Boves si l'a bien congnéu
Et le fiert d'une lance, sy qu'il l'a aconcheu;
Et Bramboure chay mort à la terre abatu.
S'y s'escria les Boves : « Beaumanoir, où es-tu?
« De cest es-tu vengié? il giest mort estendu. »
Et Beaumanoir respont, que bien l'a entendu :
« Segneurs, combatés fort, le temps en est venu;
« Pour Dieu allez aux aultres et si laissez cestu. »
Or voient bien Englois que Bramboure est passés,
Et l'orguel de lui cheu et lez grandes fierlés.
Lors appelle Croncart un Alemant devées :
« Segneurs, saichiés de vray en fine vérités;
« Failly nous a Bramboure qui cy nous a amenés.
« Tous les livres Merlin que il a tant améz
« Ne luy ont pas valu deulx deniers monnoiés.
« Il gist guenle bée et mort et enversés.
« Je vous pry, beaulx segneurs, faictez com gens membrés.
« Tenez vous l'un à l'autre estroitement serrés.
« Cil qui vendra sur vous soit mort ou affolés.
« Dieu! tant est Beaumanoir marry et courouchiés
« S'ils ne sunt départis à honte et à vieultés. »
A yceste parole est Charuel levés,
Et le vaillant Tristran qui moult estoit blechiés,
Caron de Bos de Gas, le preux et l'alosés;
Tous trois ert prisonniers à Bramboure le devés,
Mais quant Bramboure fu mort ils furent raquités.

François; mès pour ce ne laissièrent mies li aultre le combatre, ains se maintinrent moult vassaumement d'une part et d'autre, ossi bien que tous fuissent Rollans et Oliviers. Je ne seai à dire à la veritè « cil se maintinrent le mieuls et cil le fisent le mieuls; » ne n'en oy onques nul prisier plus avant de l'aultre; mais tant se combatirent longement que tout perdirent force et alainne et pooir entirement. Si les convint arester et reposer. Et se reposèrent, par acord, li uns d'une part et li aultres

Chacun prent à ses poings le bon branc acherés;
De ferir sur Englois ont bonnes volentés.
  Après la mort Bramboure le hardy combatant,
Fu grande la bataille et ly estour pesant,
Et le chapple orible et merveilleux et grant.
Après demoura dam Grouart l'Alemant,
Et Thomas Belifort y fu comme guéant.
Cil combatoit d'un mail d'achier qui fu pesant.
Et Huc de Cavralay sy en faisoit autant;
Messire Robert Canole qui fu mal engingnant,
Et tous leurs compaignons, et chacun ensuiant
Alemans et Englois se vont tous effroiant
Et dient : « Venjons Bramboure nostre loial amant
« Mectons tous à la mort, n'alon riens espargnant.
« La journée sera nostre ains le soleil couchant. »
  Mais Beaumanoir le noble leur fu au vis devant
Lui et ses compaignons que il paranna tant;
Là commencha un chapple moult cruel, moult dolent
Qu'un quart de liene entour en va retentissant
Des coups qui s'entredonnent sur leurs testes moult grant.
Là mourra deux Englois et un bon Alemant.
Et Dardaine de Rains ly couvert soudoiant
Fu mors et abatu ens en pré verdoiant.
Anssy Giuffroy Poulart gesoit trestout dormant.
Et Beaumanoir blechié le hardy combatant.
Se Jhesu crist n'en pense, le pere tout puissant,
Et d'un costé et d'aultre nul n'en est échappant.
  Grande fu la bataille et longuement dura
Et le chapple orrible et de chà et de là.
Ce fu à un semmedy que le soleil roia,
L'an mil trois cent cinquante, croie m'en qui voudra;
Le dimence d'après sainte Eglise chanta
Letare Jherusalem. En yce saint temps là
Forment se combatoient; l'un l'autre n'espargna.
La chaleur fu moult grande, chacun s'y tressua.
De sueur et de sang la terre rosoya.
A ce bon semmedy Beaumanoir sy jeuna
Grant soif oust le baron, à boire demanda.
Messire Giuffroy de Boves tantost respondu a :
« Bois ton sane, Beaumanoir, ta soif te passera.
« Ce jour aron honneur; chacun sy gaignera.
« Vaillante renommée ja blasmée ne sera. »
  Beaumanoir le vaillant adonc s'esvertua.
Tel deul oust et tel yre que la soif luy passa;
Et d'un costé et d'aultre le chapple commensa.

d'aultre; et se donnèrent trieuves jusques adont qu'il se seroient reposet, et que li premiers qui se releveroit rappelleroit les aultres. Adont estoient mort quatre François et deus des Englès. Il se reposèrent longement d'une part et d'aultre, et tels y eut qui burent don vin que on leur apporta en bouteilles; et restraindirent leurs armeures qui desroutes estoient, et fourbirent leurs plaies.

Quant il furent ensi rafreschi, li premiers qui se releva fist signe et rappella les aultres. Si re-

Mors furent ou blechies; gaires n'en eschappa.
Forte fu la bataille et le chapple mortel.
My voie de Josselin et du chasteau Pelmel,
Dedens un moult beau pré seant sur un cevel,
Le chesne d'en my voie, ainsi est son appel,
Le lonc d'un genestay qui estoit vert et bel.
Là furent les Englois tretoux en un moncel.
Carvalay le vaillant, le hardy jovencel,
Thomelin Belifort combatoit d'un martel;
Cil qu'il ataint à coup dessus son hasterel,
Jamais ne mengera de miche ne de gastel.
Beaumanoir les regarde à qui point n'en fu bel.
Moult grant deul a de voir devant lui tel jouel,
Forment fu desconforte, or luy aist saint Michiel!
Messire Ginffroy de Boves, qui fu fort et ysnel,
Noblement le conforte com gentil demoisel
Et dit : « Gentil baron, voiez cy Charuel
« Tintiniac le bon, et Robin Ragnenel,
« Guillaume de la Marche, et Olivier Arel,
« Et Gui de Rochefort; voiez son pennoncel.
« N'y a cellui qui n'ait lance, espée et coutel.
« Tous près sunt d'eulx combatre com gentil joencel.
« Encore feront eulx aux Englois, dœul nouvel. »
Grande fu la bataille, jamais tele n'orrés.
Forment se contenoient les Englois aliés.
Homme n'entre sur eulx ne soit mort ou blechiés.
Tous sont en un moncel com si fussent liés.
De Montauban Guillaume, le preux et l'alosé.
De l'estour est yssu et les a regardés.
Grant courage lui print, le cœur lui est enflés
Et prie Jhesucrist qui en crois fu penés,
S'il fust sur un cheval bien monté à son grés;
Tretoux les departist à honte et à vieultés.
Bons esperons trenchans lors caucla en ses piés
Monta sur un cheval qui fu de grant fiertés,
Et lors print une lance dont le fer fu carrés
Semblant fist de fuïr ly escuier membrés.
Beaumanoir le regarde, puis l'a aroisonnés
Et dyt : « Amy Guillaume, qu'est-ce que vous pensés?
« Comme faulx et mauvais comant vous en allés?
« A vous et à vos hoirs vous sera reprochiés. »
Quant Guillaume l'entent un ris en a gestés,
A haulte vois parla, que bien fu escontés;
« Besoingniés, Beaumanoir, franc chevalier membrés,
« Car bien besoingneray, ce sunt tous mes pensés. »

commença la bataille si forte comme en devant, et dura moult longement. Et avoient courtes espées de Bourdiaus, roides et agües, et espois, et daghes, et li aucun haces; et s'en donnoient merveilleusement grans horions. Et li aucun se prendoient as bras à le luitte et se frappoient sans yaus espargnier. Vous poés bien croire qu'il fisent entre yaus mainte belle apertise d'armes, gens pour gens, corps à corps et main à main. On n'avoit point en devant, passet avoit cent ans, oy recorder la cause

Lors broche le cheval par flans et par costés
Que le sanc tout vèrmeil en chay sur les prés.
Par les Englois se boute, sept en a trebuchiés:
Au retour en a trois soubz lui agraventés.
A ce coup les Englois furent esparpilliés;
Toux perdirent les cœurs, c'est fine verités.
Qui veult y a choisy prins et serementés.
Montauban hault parla quant les a regardés;
Mont-joie s'escria : « Barons or y ferés,
« Essoiés vous tretoux, frans chevaliers membrés.
« Tintiniac le bon, le preux et l'alosés,

Après le combat.

« Et Gui de Rochefort, Charuel l'Aornés,
« Tretoux nous compaignons, que Dieu croisse bontés,
« Vengiez vous des Englois tous à vos volentés. »
Grande fu la bataille et li estour planier.
Tintiniac le bon estoit tout le premier;
Celluy de Beaumanoir que l'en doibt renommer,
Que tous jours pour ce fait orrou de lui parler.
Des Englois out eu la force et lez poestés.
Ly un sunt fiancé, ly aultre, prisonnier.

pareille. Ensi se combatirent comme bon campion, et se tinrent, cette seconde empainte, moult vassaumment; mais finablement li Englès en eurent le pieur, car, ensi que je oy recorder, li uns des François, qui demorés estoit à cheval, les debrisoit et defonloit trop mesaisiement. Si ques Brandebourc, leurs chapitains, y fu tués, et huit de leurs compagnons; et li aultres se rendirent prisons quand ils véirent que leurs deffendres ne leur pooit aidier, car il ne pooient ne ne devoit foir. Et li

Canole et Carvalay sy sunt en grant dangier.
En Thomas Belifort n'y oust que courouchier.
Et toux leurs compaignons sans point de là targier.
Par l'emprise Bramboure qui estoit fort et fier.
Messire Jehan Plausanton, Ridele le guerrier,
Hellecoq et son frere ne fait à oublier,
Rippefort le vaillant, et d'Irlande le fier
Au chastean Josselin sunt menés sans targier.
Et pour ceste bataille orrois souvent parler.
Car l'en soit les vieulx dis; et tont par roumanter
Ly uns par lettre escripte ou painte en tappichier,
Par trestoux les roiaulmes qui sunt de chi la mer,
Et s'en vouldront esbatre maint gentil chevalier
Et mainte noble dame qui moult a le vis cler,
Comment l'en soit d'Artus et de Charles le ber,
De Guillaume au cor nais Roulant et Olivier,
De cy à trois cens ans en vouldront roumanter
De la bataille des trente qui fu faicte sans per.
Grande fu la bataille, certes n'en doubtez mie.
Englois sunt desconfis qui vouldrent par envie
Avoir sur les Bretons poesté et seigneurie;
Mais tretout leur orgueil tourna en grant folie.
Sy pry à celui Dieu qui nasqui de Marie
Pour toux ceulx qui furent en celle compaignie
Soient Bretons ou Englois partout Dieu en Deprie
Au jour du jugement que dampnés ne soient mie.
Saint Michiel, Gabriel ce jour leur soit en aïe,
Or en dilez amen tretoux que Dieu l'octroïe.

« Cy fine la bataille de trente Englois et de trente Bretons qui fu faite en Bretagne l'an de grâce treize cent cinquante, le semmedi devant *Lætare Jherusalem.* »

Le voyageur qui va de Ploërmel à Josselin, après avoir quitté les riants alentours de la première ville, entre dans une aride et vaste lande, sans verdure et sans arbres, tapissée de cette rude bruyère d'Armorique dont la fleur rend à peine une étincelle rouge aux plus vifs rayons du soleil. Au centre de cette lande, à égale distance des deux cités, s'élevait autrefois le chêne séculaire qui avait ombragé les champions de Mi-Voie. Vers la fin du seizième siècle, la cognée de la Ligue jeta par terre ce vieux témoin du combat des

dis messires Robers et si compagnon qui estoient demoret en vie les prisent et les emmenèrent ou Chastiel-Josselin comme leurs prisonniers; et les rancenèrent depuis courtoisement quant il furent tout resanet; car il n'en y avoit nuls qui ne fust fort blechiés, et otant bien des François comme des Englès. Et depuis je vis seoir à le table dou roy Charle de France un chevalier breton qui esté y avoit, messires Yenvains Charnels, mais il avoit le viaire si destaillet et decoupet qu'il monstroit bien que la besongne fu bien combatue. Et ossi y fu messires Engherans Duedins, uns bons chevaliers de Pikardie qui monstroit bien qu'il y avoit esté, et uns aultres bons escuiers qui s'appelloit Hues de Ramcevaus. Si fu en plusieurs lieues ceste avenne comptée et recordée; li aucun le tenoient à povreté et li aucun à outrage et grant outrecuidance.

géants. Bientôt après, une croix de pierre remplaça le chêne. Élevée au bord même de la route, elle disait au passant de se découvrir et de prier. Elle fut abattue une première fois en 1775; mais, sur la demande de M. Martin d'Aumont, les états de Bretagne la relevèrent et gravèrent sur sa base cette inscription, rapportée par Ogée :

A LA MÉMOIRE PERPÉTUELLE
DE LA BATAILLE DES TRENTE, QUE MONSEIGNEUR LE MARÉCHAL
DE BEAUMANOIR A GAGNÉE EN CE LIEU,
LE XXVII MARS, L'AN MCCCL.

La révolution de 1793, non moins brutale que la Ligue, se flatta d'anéantir le souvenir des Trente avec le signe qui le consacrait. Mais le souvenir ressuscita glorieux pendant que la révolution périssait elle-même.

En 1811, le conseil d'arrondissement de Ploërmel demanda qu'une allocation de six cents francs, prise sur les centimes additionnels, fût consacrée à l'érection d'un monument en l'honneur des combattants de Mi-Voie. Le conseil général du Morbihan applaudit à cette idée, et vota pour le même projet la somme de deux mille quatre cents francs. Le 11 juillet 1819, la première pierre fut posée par le comte de Coutard, lieutenant général, commandant la treizième division militaire, par M. de Chazelles, baron de Lunac, préfet du Morbihan, et par M. Piou, ingénieur en chef au corps royal des ponts et chaussées. M. de Bausset Roquefort, évêque de Vannes, donna la bénédiction.

Ce monument, que chacun peut voir aujourd'hui, est un obélisque haut de quinze mètres, large à sa base d'un mètre soixante centimètres, et d'un mètre à son sommet. Formé d'assises de granit ayant chacune soixante centimètres, il occupe le centre d'une étoile plantée de pins et de cyprès, dont la plus grande largeur est d'environ cent quarante mètres.

Sur la face de l'est on lit ces mots :

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVIII,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN A ÉLEVÉ CE MONUMENT
A LA GLOIRE DES XXX BRETONS.

La face de l'ouest porte la même inscription traduite en langue celtique. Au sud sont gravés les noms des combattants ; au nord la date du combat.

27 MARS 1351. Auprès du monument on a placé la pierre relevée en 1775 par les états de Bretagne. Voilà tout.

L'obélisque de Mi-Voie appartient aujourd'hui à la paroisse de Guillac et non à celle de la Croix-Helléan, la route servant de limite à ces deux communes. Cependant les maisons de Mi-Voie sont en la Croix-Helléan.

Avec trois mille francs, sans doute, on ne pouvait rien faire de mieux que ce monument, taillé sur le patron banal des ponts et chaussées. Des soupçons fâcheux, d'ailleurs, planaient encore en 1819 sur l'importance nationale du combat des Trente. Mais, aujourd'hui que cette belle page de notre histoire est irrévocablement déchiffrée, l'obélisque de Mi-Voie, il faut le dire, n'est pas digne des vainqueurs de Bembrong !

Si nous vivions au temps où l'ivraie de la matière laissait germer le bon grain de l'esprit, où les grands mots, respectés par le bavardage des avocats, faisaient encore exécuter de grandes choses, où les cathédrales s'élevaient dans les villes et les clochers à jour dans les villages, où toute noble pensée trouvait un écho dans le peuple et des instruments dans ses chefs, nous dirions au Morbihan, à la Bretagne, à la France :

Au lieu de cette aiguille de pierre, qui ressemble à tout et qui ne signifie rien, osez réaliser à Mi-Voie le rêve d'un pèlerin breton. Prenez dans les entrailles de la « terre de granit » trente blocs géants, tels que ceux qui se dressent à Carnac ou à Lok-Mariaker. Peut-être les trouverez-vous dans la lande même où « rosoya » le sang des Trente. Rangez ces blocs en bataille sur le lieu du combat, comme se rangèrent les champions de la Bretagne devant le maréchal de Beaumanoir. Appelez trente artistes bretons, et, si les artistes manquent, appelez des ouvriers. (Ce sont des ouvriers qui ont fait le clocher du Kreisker, le jubé du Folgoat, le calvaire de Plougastel... L'auteur du tombeau sans pareil de François II, Michel Columb, était un ouvrier.) Commandez à ces simples statuaires de tailler dans chaque bloc un chevalier colossal, le casque en tête, la main sur l'épée, l'écu au flanc, — tout cela naïvement et largement indiqué, comme il convient à des hommes de fer sculptés en granit. Pourvu que la mâle figure se distingue sous la visière, que la forme humaine se dégage de l'ébauche, que l'armure se découpe hardiment sur le ciel, que le socle et la statue forment une masse indestructible, il n'en faut pas davantage. Sur les trente écussons gravez les trente noms et les trente armoiries. Plantez au milieu de la ligne un chêne comme celui de Mi-Voie. Laissez-le s'élever et s'étendre librement jusqu'à ce qu'il

couvre tous les chevaliers de son ombre. Et lorsqu'un jour le voyageur, traversant le désert de cette lande, verra se dresser devant lui cet arbre immense et ces trente guerriers de pierre, soit que le soleil projette au loin leurs gigantesques silhouettes, soit que la lune multiplie et agrandisse encore leurs fantômes, ce voyageur reconnaîtra la nation qui repousse depuis trois mille ans l'étranger, et qui sait encore, comme ses antiques druides, élever à ses héros les pierres du souvenir.

Projet d'un monument des Trente.

L'enfance de Du Guesclin. — Page 526.

CHAPITRE ONZIÈME

Bertrand Du Guesclin : — Sa famille. — Son portrait. — Son enfance. — Son horoscope. — Ses premières armes. — La lutte et le tournoi de Rennes. — Du Guesclin se déclare pour Charles de Blois. — Il fait la guerre de partisan. — Il prend le château de Fougeray. — Son génie militaire. — Bataille de Poitiers. — Élargissement de Charles de Blois. — Le jeune Montfort. — Siége de Rennes. — Ruses de guerre. — Combat de Du Guesclin et de Guillaume Bembrong. — Misère du pays. — Siége de Dinan. — Du Guesclin et Cantorbéry. — Du Guesclin en France. — Ses compagnons. — Traité de Bretigny. — Traité d'Écran, rompu par Jeanne de Penthièvre. — Bataille de Cocherel. — Bataille d'Auray. — Mort de Charles de Blois.

JEAN DE MONTFORT ET CHARLES DE BLOIS (SUITE). — BERTRAND DU GUESCLIN

La victoire des Trente donna un peu de repos à la Bretagne, et les deux partis firent trêve jusqu'à l'année suivante. Charles de Blois put quitter ses fers en livrant à Édouard des otages qui furent conduits à Londres par Beaumanoir, Yves Charruel, Penhouët, Saint-Pern, Martin de Frehières et Bertrand Du Guesclin.

Ce jeune écuyer, qui va bientôt remplir la scène où il paraît pour la seconde fois, était fils de Robert Du Guesclin, simple chevalier, seigneur de la Motte-Broon, entre Lan-

balle et Montauban, et de Jeanne de Malemains, noble demoiselle de Normandie.

Les Du Guesclin avaient moins de fortune que de noblesse, mais leur noblesse était des plus anciennes : un de leurs aïeux avait suivi Alain Fergent en Palestine. Bertrand naquit à la Motte-Broon en 1320. Il eut pour parrain le seigneur de Saint-Peru. Il était l'aîné de quatre fils, dont l'un, Olivier, fut son compagnon d'armes, et devint après lui connétable de Castille. Son père avait encore six filles, ce qui faisait en tout dix enfants. Une telle lignée n'était pas propre à l'enrichir. Aussi les commencements de Bertrand furent-ils très-modestes, sinon très-édifiants. La nature n'avait pas fait pour lui plus que la fortune.

> Je crois qu'il n'est si laid de Rennes à Dinan :
> Camus étoit et noir, malostru et massant,

comme dit le naïf Cuvelier, son biographe en trente mille vers. Ajoutez une taille courte et tant soit peu tortue, des yeux verdâtres, des bras d'acier, des pieds et des mains de fer : voilà le personnage. Ces pieds et ces mains, toutefois, avaient de la race, et trahissaient le gentilhomme par une certaine finesse. Quant au caractère, c'était le plus hargneux compagnon qui se pût voir. Toujours en noise et en guerre, toujours battant ou battu. Il marchait à peine qu'il jouait déjà du bâton. Il devint la terreur des domestiques de son père et de tous les habitants du pays. Il ne sortait jamais sans une armée de vauriens et de va-un-pieds, querelleurs et insolents à son exemple. Il les rangeait en deux troupes et les faisait guerroyer à mort. Ou bien, il s'en allait avec eux picorer aux environs, vendre son butin à Rennes, et revenait au logis, sanglant et déchiré des pieds à la tête. L'enfant devinait déjà ce grand art de la guerre que devait ressusciter le connétable. Cette indomptable humeur le rendait odieux même à ses parents, même à sa mère !... « Ils s'en allaient, désirant

> Qu'il fût mort ou noyé dedans une eau courant. »

Un jour qu'il rentrait plus furieux et plus écloppé que de coutume, ayant riposté par force bastonnades aux quolibets que lui valait sa laideur, il trouva toute la famille

> Très-bien assise à table et mangeant un chapon

Suivant l'usage, on l'envoya dîner dans un coin de la salle, et le seul assaisonnement de son repas fut un redoublement de plaisanteries. Le vase était plein ; il déborda : « Place à votre aîné ! » s'écrie-t-il en bousculant frères et sœurs et en s'asseyant au haut bout de la table. Puis, se ruant sur les plats, « il prend à plein poing, » dévore « comme un charreton, » brave les remon-

trances de sa mère, et finit par renverser d'un coup de pied table, service et convives.

Sa mère, éperdue, le maudissait plus que jamais, lorsque entre, dit le chroniqueur, une religieuse, amie de la maison, à qui son père, médecin juif, avait enseigné l'astrologie. Elle aperçoit Bertrand « assis sur le planchier, » voit toute la salle en désordre et demande ce qu'il y a. La dame Du Guesclin lui raconte sa peine. « Consolez-vous, reprend la sainte femme en reconnaissant au front martial du vaurien le signe des grandes destinées ; cet enfant que vous maudissez,

Il est béni du Dieu qui souffrit passion.

Il viendra un jour en perfection, sera le premier homme de France, « et n'aura « son pareil en tout le firmament. » Parlant ainsi, elle prend la main de Bertrand, le relève, le caresse, le met sur ses genoux et admire la noble fierté de son regard. C'était la première fois qu'il se voyait à pareille fête. Sa reconnaissance fut telle, car il avait déjà le cœur grand, qu'il voulut de ses mains servir la bonne religieuse. Violent jusque dans sa douceur, il arrache aux varlets plats et hanaps, et verse si copieusement à boire à sa bienfaitrice, qu'il répand un flot de vin sur la table. Cependant la prédiction de la devineresse et le mouvement généreux de l'enfant faisaient pleurer de joie la mère étonnée... Dieu vous en veuille ouïr ! » s'écria-t-elle ; et, ordonnant à chacun de respecter son fils, elle « le vêtit désormais proprement, » et le traita comme l'aîné de la maison.

Bertrand n'en fut ni mieux tenu ni plus sage. Général sans armée, il allait sur la grande route provoquer le premier passant, corps à corps. Il n'avait pas neuf ans, et déjà il terrassait un homme. Quant à ceux de son âge, il en renversait dix les uns sur les autres. Les blessés allaient se faire panser à leurs mères. Les mères se plaignirent au seigneur Du Guesclin. Le seigneur Du Guesclin enferma Bertrand.

Il resta quatre mois en prison ; mais un beau matin, la servante qui lui apportait à manger laissa la porte entr'ouverte. Bertrand lui passe sur le corps et l'enferme à sa place. Il rencontre un valet de ferme avec un cheval de charrue ; il saute à poil sur le cheval, salue le valet d'un éclat de rire, et arrive à Rennes chez un de ses oncles.

Ce brave homme était un vieux batailleur, fait pour comprendre un tel neveu. « Il convient, et c'est droit, jeunesse soit passée, dit-il à Bertrand ; nous avons du bon vin et de la chair salée, dont tu oras assez tant qu'il ora durée. » Et voilà notre gaillard buvant et mangeant, ferraillant et chevauchant, jurant et sacrant du matin au soir avec son digne oncle ; tous deux bons diables au fond, jetant l'argent à poignée et donnant aux pauvres la moitié de leur manteau.

Il n'avoit que treize ans quand ainsi se menoit.

Les gentilshommes d'alors n'avaient pas seuls leurs tournois : le peuple avait aussi les siens. Les Bretons ont toujours lutté et lutteront toujours. Une grande lutte avait donc lieu à Rennes un dimanche. Le prix de la victoire était un chapeau orné de cent plumes. Qu'on juge si Bertrand sentait griller ses poings! Mais sa tante, pour le détourner du péril, s'avisa de le mener au sermon. Par bonheur, elle oublia de l'attacher à sa chaise. Entre l'exorde et le premier point, elle se détourne : plus de Bertrand! Le drôle s'était esquivé. Il fend la presse, il court, il arrive au tournoi populaire. Justement la fête allait finir. Un champion, douze fois vainqueur, attendait fièrement un dernier rival. Bertrand s'avance, et les voilà aux prises. Longtemps leurs muscles frémissent, leurs mains s'entre-choquent, leurs pieds nerveux ébranlent le sol. Enfin le jeune Du Guesclin, par un effort convulsif, enlève son adversaire et le renverse sur le dos. Mais lui-même tombe en triomphant, et il se déchire le genou sur une pierre. Sa chute fut si douloureuse, qu'il fallut le relever pour lui donner le chapeau à plumes. Il le remet noblement à son rival, et se fait porter chez un barbier voisin. Pansé là tant bien que mal, il rentre clopin-clopant, se met au lit avec la fièvre, et, pour compenser le sermon qu'il a perdu, en essuie un de la façon de sa tante, en trois points interminables.

Bientôt il fut sur pied. Son oncle le rendit à son père un peu plus raisonnable. Celui-ci lui donna un roussin et le mena aux tournois du pays. On se figure les éblouissements du jeune homme au bruit des fanfares et des applaudissements, à la vue des lances volant en éclats, des armures jetant mille étincelles, des casques roulant dans la poussière! Malheureusement il voyait aussi que récompenses et baisers d'honneur étaient distribués par les dames ; et il se disait en soupirant : « Moi qui suis si laid, quelle dame osera m'embrasser?»

Il ne savait pas qu'il pourrait dire un jour : « Quelle dame ne serait fière de me couronner, moi qui suis si glorieux ? »

Enfin il trouva l'occasion de montrer tout ce qu'il valait. On célébrait à Rennes, par un grand tournoi, le mariage de Jeanne de Penthièvre. Le seigneur Du Guesclin faisait partie des tenants. Bertrand assistait à la fête monté sur son roussin. Triste équipage et plus triste rôle pour tant d'ambition ! Mais qu'y faire? Agé de dix-sept ans à peine, il n'avait encore ni armure ni cheval de bataille. Quand il vit les belles dames défiler sur leurs palefrois, les chevaliers s'avancer dans la lice, les écharpes et les bannières flotter au vent, les hérants compter et afficher les armoiries, les juges du camp occuper les échafauds tapissés de haute lice, les concurrents chevaucher les uns contre les autres, les coursiers secouer leurs harnais de velours, les petillements de l'acier, le chatoiement de la soie, l'éclat de l'or et de l'argent se confondre et se multiplier sous les rayons du soleil, Bertrand oublia son misérable équipage, et se mêla par la pensée aux joutes les plus brillantes... Mais bientôt voilà que les quolibets de la foule le rejettent du ciel sur la terre. C'est à qui raillera sa monture et son costume, son visage et sa tournure... Les bons mots appellent

les bons mots... Les insultes se croisent en tout sens, les rires éveillent les rires... Chacun montre au doigt le pauvre cavalier

Qui se va chevauchant le cheval d'un meunier!

Du Guesclin au tournoi de Rennes.

Oh! comment peindre la honte, la douleur, le désespoir, la rage, le délire de Bertrand? Oh! s'il pouvait monter le cheval de ce champion qui se retire, s'il tenait d'une main son écu et de l'autre sa lance!...

Mais, par Dieu, c'est le ciel qui l'inspire! ce champion est justement un de ses parents. Bertrand fend la presse et suit le gentilhomme. Il arrive sur ses pas jusqu'à son hôtellerie... Il le voit déposer son casque et son armure : il s'élance et tombe à ses genoux... « Oh! monseigneur, ayez pitié de moi! Par tous les saints du paradis, prêtez-moi une heure seulement votre cheval et vos armes! et pour cette heure je vous donnerai ma vie entière. » Quel chevalier n'eût été touché d'une prière semblable? « Oui dea, vous armerai, mon ami, dit à Bertrand le bon sire; mais souvenez-vous que jamais combattant n'a vu le dos de ma cuirasse. » Du Guesclin ne put répondre qu'en baisant la main qui lui donnait des armes. L'instant d'après, il traversait au galop les rues de Rennes; et, la lance au poing, la visière basse, il entrait au tournoi.

Drawn by Captain Mitchell

ON TOBOLSK A TRIBE OF TATARS

Pub. Mar. 1, 1.

Un des plus rudes champions est le premier qu'il défie. Les trompettes sonnent, et les deux rivaux s'élancent. D'un seul choc, Bertrand tue le cheval et culbute le cavalier. Celui-ci demande le nom de son vainqueur : le vainqueur répond par quinze victoires pareilles. Jamais on n'avait vu tant de force et tant d'adresse. Les plus vieux jouteurs s'enthousiasment; toutes les écharpes volent, toutes les mains applaudissent. Ceux qui raillaient Bertrand tout à l'heure le saluent, sans le savoir, de mille acclamations. Cependant, qui triomphera du terrible inconnu? Le seigneur Du Guesclin, en sa qualité de tenant du tournoi, s'avance en personne pour venger les chevaliers de Rennes. Mais son fils a reconnu l'écusson paternel... Il baisse sa lance jusqu'à terre et s'incline avec respect sur les arçons. Cette action met l'étonnement au comble. Chacun veut absolument connaître le « champion aventureux ; » c'est le nom qu'on lui donne. Un chevalier normand, fameux par son habileté, se charge de lui enlever sa visière. Du premier coup, en effet, il décoiffe Bertrand ; mais celui-ci se surpasse par un dernier exploit. Passant tout près de son rival, il le saisit du bras gauche, l'enlève de dessus la selle et le renverse dans l'arène. A ce tour de force, plus encore qu'à son visage, tout le monde a reconnu le jeune Du Guesclin. Son père, ivre de joie, l'embrasse au milieu des applaudissements :

Certes, beau fils, dit-il, je vous acertifie
Que je vous donnerai, ne vous en faudrai mie,
Or, argent et chevaux, tout à votre baillie,
Pour aller, tout partout, acquérir vaillandie.

Et, déclaré d'une voix unanime « le mieux faisant, » Bertrand reçoit le prix des joutes, qui était un cygne d'argent de grandeur naturelle.

A partir de ce jour, il se déclara champion de Charles de Blois ; il eut un cheval, des armes, voire une petite troupe, et quelle troupe! Elle se composait de soixante compagnons plus ou moins nobles, mais tous « bons voleurs, » intrépides comme leurs épées, aventureux comme leur destin. Avec cette bande, Du Guesclin fit la guerre de partisan ; c'est-à-dire qu'il battit la campagne au hasard, la hache au col et l'épée à la main, ferraillant et marandant un peu partout, détroussant au passage les amis de Montfort, et souvent aussi les voyageurs, quand la solde était en retard : embusqué le jour dans les défilés et dans les chemins creux, passant la nuit dans les forêts, après le partage du butin. Si Bertrand se trouvait au dépourvu, il rendait visite à sa mère, il lui volait son argenterie, son or et ses bijoux, et revenait quelques jours après lui rendre

Pour un denier vingt sols de ce qu'il emporta.

Mais les ennemis par excellence du futur connétable, c'étaient les Anglais! Il lui fallait au moins la vie d'un Anglais par jour. Il se fût rangé du parti de

Blois seulement pour frapper sur les Saxons, à ce cri de Notre-Dame Guesclin! qui devait être son dernier soupir.

Cependant notre capitaine se lassa de coucher à la belle étoile : il lui fallut des châteaux. Il venait, d'ailleurs, de recevoir la chevalerie à Montumran, des mains d'Élatre du Marest, et sa troupe s'était grossie de maint soldat, heureux de quitter ses drapeaux pour le suivre. « Adonc, comme il estoit dans les bois de Teillé, il apprit d'un espion qu'il avoit envoyé aux nouvelles, que Robert de Blanchourg (Bembrong, un fils ou frère de celui de Mi-Voie), chevalier anglois qui commandoit au château de Fougeray, étoit sorti avec une partie de sa garnison pour harceler les troupes de Charles de Blois. Aussitôt Bertrand prit et fit prendre à toute sa compagnie des habits de toile par-dessus leurs armes, et chargea les uns de fagots, les autres de bourrées et de bûches; et lui-même; avec son faix de bois, leur montrant l'exemple, s'approcha du château après avoir partagé son monde en quatre bandes. Le guet, les ayant aperçus, sonna du cor pour avertir. Il y en avoit dans la compagnie de Bertrand qui parurent étonnés; mais, comme il s'exposoit le premier à tout, et qu'il promettoit avec assurance qu'ils alloient être maîtres du château, ils n'osèrent faire paroître la peur qu'ils avoient. Ceux du château prirent les Bretons pour autant de bûcherons qui cherchoient le débit de leur bois. Comme les Anglois en avoient besoin, le portier, accompagné de trois autres seulement, baissa le pont et ouvrit la porte. Aussitôt Bertrand et ceux qui le suivoient y jettèrent leur charge pour empêcher qu'on ne la refermât. Bertrand, tirant l'épée, tua sur-le-champ le portier, et s'écria : *Guesclin!* Les Anglois, s'apercevant alors de la suprise, s'assemblèrent alors au nombre de deux cents, et commencèrent à donner sur Bertrand et sur sa troupe, les uns à coups de main et les autres à coups de trait, entre autres un écuyer anglois armé d'une hache, qui tua l'un des compagnons de Bertrand; mais Bertrand le lui rendit aussitôt, le tuant lui-même d'un coup d'épée. Puis, saisissant sa hache et criant *Guesclin!* il mena les Anglois battant jusqu'à une étable, d'où les Anglois, reprenant peu à peu le dessus, commençoient à se rendre maîtres des Bretons, lorsqu'une troupe d'hommes d'armes du parti de Charles de Blois se présenta pour entrer dans le château. Ceux qui gardoient la porte leur dirent courageusement qu'ils s'arrêtassent s'ils n'étoient des *bienveillants* de Charles de Blois, parce que Bertrand Du Guesclin étoit dans le château avec cinq cents hommes aux armes avec les Anglois. Ceux-ci répondirent qu'ils étoient ennemis des Anglois, et qu'ils venoient aider Bertrand. S'écriant aussitôt *Guesclin!* ils entrèrent et se joignirent aux autres Bretons, qui étoient réduits à de grandes extrémités. Guesclin se trouva surpris agréablement d'un secours auquel il ne s'attendoit point, et ne sachant à qui l'attribuer, il croyoit que ce ne pouvoit être que son père. Un chevalier de la bande, qui connoissoit Bertrand, fendit la presse, et l'ayant dégagé, lui crioit sans cesse : *Bertrand, suivez-moi.* Enfin tous les Anglois furent tués, et le château fut rendu

à Bertrand ; après quoi les Bretons levèrent le pont et s'enfermèrent pour prendre un peu de repos. On eut beaucoup de peine à faire résoudre Bertrand à souffrir que l'on regardât ses plaies pour les panser. Pendant qu'ils mangeoient, on vint leur dire que Blanchourg et ses gens étoient en chemin pour revenir à Fougeray. Les Bretons, sortant aussitôt au-devant, lui livrèrent combat et le tuèrent avec tous ceux des siens qui ne prirent pas la fuite ; en suite de quoi Bertrand demeura maître du château de Fougeray. Cette affaire fit du bruit, et Du Guesclin fut dès lors regardé comme le premier chevalier de son temps. »

Chevalier n'était pas le mot ; et c'est à tort que la plupart des historiens ont fait de notre héros le type de la chevalerie de son époque. La chevalerie, dégénérée de longue main, consistait alors à se battre pour se battre, au nom et sous la couleur d'une dame. La gloire et les honneurs, les prix et les chansons, étaient pour celui qui donnait les plus brillants coups d'épée, qui jouait le plus généreusement sa vie, qui faisait à ses propres dépens le plus beau jeu à ses adversaires. Il n'importait guère à quel parti demeurait la victoire. Le vaincu, détenu gracieusement sur parole, était souvent plus honoré et plus fêté que le vainqueur lui-même. De là ces mots qui reviennent sans cesse d'*armes* et de *prison courtoises* ; de là cette fraternité et cette cordialité jusqu'au milieu des plus sanglantes boucheries. Les Bretons n'avaient jamais guère été dupes de cette chevalerie de théâtre. Ils l'avaient bien prouvé au combat des Trente et dans mille autres occasions. Du Guesclin vint justement porter le dernier coup aux conventions de la courtoisie militaire. Il ne fit point du champ de bataille une parade de jouteurs. La guerre fut pour lui une science et non pas un jeu de hasard. Combattant pour des résultats positifs et non pour une vaine renommée, se souciant peu de fournir quelques couplets aux chansons des ménestrels, il s'occupa d'ajouter à la richesse et à la puissance de son pays, de laisser dans l'histoire de France une page sérieuse et durable. Quand il avait la hache au poing, c'était pour tuer son ennemi. Quand il assaillait une ville ou un château, c'était pour s'en saisir à tout prix. Il faisait, en un mot, « la guerre bonne et rude, » comme il l'a dit lui-même ; il ressuscitait le véritable génie militaire, par cette alliance de l'audace et de la ruse, de la force ouverte et de la stratégie, qui est devenu depuis tout l'art des combats, et que nul peut-être n'a menée plus haut que Du Guesclin. Aussi chatouilleux que qui que ce fût sur les questions personnelles, particulièrement dans sa jeunesse, on le vit descendre en champ clos contre tout venant, — surtout contre tout Anglais ! — Mais le point d'honneur individuel appliqué aux armées lui sembla toujours une niaiserie. Chevalier scrupuleux dans un duel, il n'était plus que général dans une bataille. Alors tout lui était bon pour réussir. Quoiqu'il fût terrible en rase campagne et invincible corps à corps, « il aimait de prédilection les surprises nocturnes, les embuscades, les stratagèmes où se déployait son esprit inventif ; il aimait à combiner ses mouvements, à étudier les accidents

du terrain, à mettre à profit toutes les circonstances qui pouvaient influer sur le sort des armes. » Cependant ce capitaine qui savait si bien « prévoir et pourvoir, » cet esprit de ressource « et d'engins si subtils, » se laissa souvent emporter dans la mêlée par sa tête bretonne, si avant et si loin, que deux fois il fut pris et dut payer sa rançon.

La guerre marchait toujours, et l'Angleterre achevait d'asservir la France. Plus fatale encore que le désastre de Crécy, la bataille de Poitiers venait de livrer à Edouard le roi Jean, ses deux fils et presque toute sa noblesse. En revanche, sur la fin de 1356, Charles de Blois redevint libre, non sans promettre cent mille florins d'or (environ onze cent mille francs d'aujourd'hui), ni sans laisser ses deux fils à sa place, comme otages et garanties de sa rançon. « Mais depuis eut tant à faire, à payer soudoyers, à soutenir son estat, que il non chalia ses enfants. »

Au moment même où le mari de Jeanne de Penthièvre reprenait la direction de son parti, le jeune fils de Montfort paraissait en Bretagne avec le duc de Lancastre, cousin germain d'Edouard. La guerre passait ainsi d'une génération à l'autre, et menaçait de devenir éternelle.

L'année suivante vit le mémorable siége de Rennes, défendue par Penhoët le Boiteux contre Lancastre et le jeune Montfort, avec quinze cents hommes. Du Guesclin s'était embusqué dans les bois voisins, d'où il harcelait « malement » les Anglais. Ceux-ci, ne pouvant enlever la place, la minèrent. Mais les Rennois éventèrent la ruse, et ensevelirent les Anglais dans leur piége. Alors Lancastre affama la ville et imagina une autre ruse. Il répandit près des remparts deux mille pourceaux, pour tenter les habitants et les surprendre s'ils sortaient. Mais le Boiteux fit pendre une truie vivante à un pont-levis. Les cris de cette bête attirent tous les pourceaux, le pont-levis tombe à point, la truie détachée s'enfuit dans la ville, et toute la troupe grognante entre à la suite. On juge si les Rennois firent un joyeux dîner.

De là, suivant Lobineau, le proverbe : *Un tel nous a donné du lard*, pour dire : Il nous a joué un bon tour.

Mais une population affamée ne pouvait vivre longtemps avec deux mille pourceaux. Les habitants s'assemblèrent, et décidèrent que l'un d'eux irait demander des secours à Charles de Blois. Or il fallait traverser le camp ennemi, et personne ne s'offrait pour ce voyage. « Alors un bourgeois qui avait trois filles et cinq garçons, et rien de quoi leur donner à manger, ne craignant plus de perdre une vie qu'il lui était impossible de conserver davantage, voulut bien se charger de cette dangereuse commission, pourvu que la ville eût soin de ses enfants. On lui accorda avec joie ce qu'il demandait ; et pour favoriser son entreprise, le Boiteux fit une sortie avec quelques gens d'armes à cheval ; le bourgeois les suivait à pied, comme s'il se fût échappé secrètement de la ville à la faveur de cette sortie. L'intention du Boiteux n'étant que de mettre le bourgeois dehors, il battit en retraite quand les Anglais l'eurent joint ; et

ayant fait rentrer tout son monde, il fit lever le pont et fermer la porte. Il ne resta dehors que le bourgeois, qui, ayant été pris des ennemis, demanda qu'on le menât au duc de Lancastre. On l'y conduisit, et il lui fit entendre que les assiégés étaient dans la dernière extrémité, mais qu'ils attendaient pour le lendemain un convoi de vivres escorté de quatre mille Allemands que Charles de Blois conduisait ; et que, si le duc voulait se mettre en embuscade, il les surprendrait et profiterait de leurs dépouilles.

« Le duc ajouta foi trop légèrement aux paroles du bourgeois, et fit marcher dès le soir même la plus grande partie de ses troupes du côté que le prétendu secours devait arriver. Ceux de la ville ne contribuèrent pas peu à l'entretenir dans l'erreur par les démonstrations de joie qu'ils firent paraître. Cependant, comme dans le mouvement du camp on ne prenait pas garde au bourgeois, il s'échappa d'entre les ennemis, et par des sentiers détournés prit la route de Nantes. La nuit l'ayant surpris, il se retira pour la passer à couvert dans une maison abandonnée. Comme il était près d'en sortir à la pointe du jour, il rencontra Bertrand Du Guesclin, qui le prit d'abord pour un espion, et menaça de lui couper la tête s'il ne lui disait la vérité. Le bourgeois lui apprit ce qui se passait, et s'offrit de retourner avec lui. »

Bertrand fut si joyeux qu'il résolut de sauver Rennes. Dès le point du jour il donne sur le camp des Anglais, il abat ou brûle les tentes, et fait un tel carnage, que Lancastre croit avoir vingt mille hommes sur les bras. Cependant Du Guesclin pousse droit aux provisions ; il tue ceux qui les défendent, enlève les charretées de grain, de viande, de vins et de légumes, et arrive en ferraillant jusqu'à la ville, qui le reçoit avec mille acclamations. Les portes se referment. Les Anglais arrivent trop tard ; le tour était joué. Porté en triomphe à la maison de son oncle, ce bon vieux compagnon de ses premières prouesses, Du Guesclin assemble les charretiers, les fait payer richement et leur commande deux choses : la première, d'aller saluer de sa part le duc de Lancastre, et la seconde, de ne plus amener de vivres aux Anglais sous peine de mort.

Les charretiers remplirent fidèlement leur commission : « Sire duc, dirent-ils au prince anglais, Bertrand se recommande à vous, et jure par Dieu qu'il vous verra le plus tôt qu'il pourra, et a assez à vivre lui et ses gens ; et quand il vous plaira des vins de la cité, il vous en enverra, et du boschet aussi, pour vous adoucir votre cœur. »

Loin de s'offenser d'un tel message, Lancastre, épris d'admiration, voulut connaître son vainqueur. Il envoya un héraut inviter à dîner Bertrand Du Guesclin. Grande surprise du héraut à la vue de notre capitaine,

Bien semblable à brigand qui les marchands épie.

Mais le brigand, plus riche qu'il n'en avait l'air, avec sa cotte noire de pous-

sière et de sang, donne à l'Anglais un jupon de soie tout neuf, y joint cent florins d'or, se fait répéter le message,

Car lire ne sçavoit, escrire ne conter;

puis, endossant sa plus riche armure, s'élançant sur son plus beau cheval, il se rend au camp des Anglais avec quatre bons compagnons.

« Veez comme il est gros et noir, disaient les Anglais, en le regardant de travers, et comme il a les poings carrés! Il est fort et puissant. Mal est qui le porta, car il nous a fait des maux et fera bien encore. »

Lancastre fit grand'chère à Du Guesclin, et chercha à l'attirer au parti de Montfort. « Le droit de Charles de Blois est douteux, messire Bertrand; il en coûtera pour l'établir la vie à cent mille hommes. (Il eût pu dire le double.) — Tant mieux, repartit Du Guesclin; ceux qui demeureront en seront plus riches. » Le prince ne put s'empêcher de rire; mais, reprenant son sérieux, il proposa au capitaine le commandement de sa propre armée.

Bertrand le regarda « comme un lion irrité, » et lui déclara qu'il ne savait pas trahir. Ce fut alors que Guillaume Bembourg, autre fils de celui de Mi-Voie, vint proposer à Du Guesclin de rompre avec lui trois fers de glaive, trois fers de hache et trois fers de dague :

Et quand Bertrand l'oït, sans nul détriement,
S'en vint au chevalier et par la main le prent :
Biau sire, grand merci; or sachiez-le vraiment,
Vous en demandez trois? — six, si besoin vous prent.

Le combat fut fixé au lendemain, et Bertrand promit d'y figurer sur un cheval de prix qu'il reçut de Lancastre.

Le Boiteux et les Rennois s'efforcèrent de dissuader le capitaine d'aller à ce rendez-vous. « Les Anglois, disaient-ils, tiennent peu les convenants. » Pour toute réponse, Bertrand s'arma, entendit la messe, prit une soupe au vin « moult poignante, » et monta à cheval. En vain sa tante, cette bonne tante qui le menait au sermon, le supplia encore de rester : « Embrassez-moi du moins, beau neveu! — Dame, allez en vostre hostel baiser vostre mari, et faites que tantost le dîner soit appresté. »

Bertrand et Bembroug joutèrent devant toute l'armée anglaise. Après avoir percé l'écu et la cotte de mailles de l'Anglais : « Continuons-nous? lui dit le Breton; je vous préviens que désormais « le diable y sera. » — Continuons, » répondit Bembroug. Et cette fois Bertrand lui passa sa lame au travers du corps. — Après quoi il salua Lancastre, et s'en retourna à Rennes.

Il défendit si habilement la ville que, une nouvelle trêve étant survenue, Lancastre leva le siége (1557).

Pas plus que les précédentes, cette trêve n'empêcha les aventuriers de tous

les partis de promener le fer et le feu dans les campagnes. Le roi Jean était captif, la France subissait à la fois les troubles de la régence et les horreurs de la guerre. Quant à la pauvre Bretagne, elle était pressurée par Blois et par Montfort, qui l'accablaient de subsides, — par les Anglais, les Français, les Navarrois, les Brabançons, qui la pillaient comme terre conquise, — par ses propres seigneurs ruinés, qui extorquaient leurs revenus à l'aide de la potence, — par ses paysans sans asile et sans pain, obligés de se faire brigands pour vivre. Les plus patients ou les plus heureux achetaient à l'ennemi, par des contributions exorbitantes, le droit de cultiver leurs terres et d'y faire la récolte.

Les rois de France, d'Angleterre et de Navarre n'ayant pu s'entendre pour terminer tant de maux, la guerre recommença en 1359. Lancastre revint en Bretagne avec le jeune Montfort, et assiégea Dinan. Du Guesclin fut encore le héros de ce siége. On avait fait une trêve, et Olivier, le frère de Bertrand, en profitait pour « prendre l'air » ; ce fut lui-même qui fut pris et rançonné par le déloyal Thomas de Cantorbéry, le tout en haine et vengeance de Bertrand. On juge de la fureur de celui-ci à cette nouvelle. Il court à la tente de Lancastre ; il le trouve jouant aux échecs avec le fameux capitaine Chandos, devant le jeune Montfort, Pembrok, Knolle et autres seigneurs. « Bertrand, dit le duc, soyez le bienvenu, « vous buverez de mon vin. » — Je ne boirai ni ne mangerai qu'on ne m'ait rendu mon frère, » répond Guesclin. Et il raconte la trahison de Cantorbéry. Mandé par Lancastre, Cantorbéry refuse satisfaction, et jette son gage de bataille. Bertrand le relève, déclare l'Anglais faux et traître chevalier : « Et tel vous prouverai ou mourrai de ma honte, car je ne mangerai que trois soupes au vin, au nom de la sainte Trinité, jusqu'à tant que le gage soit fait. »

Les amis du capitaine voulaient encore empêcher ce combat, lorsqu'une illustre damoiselle de la ville, Tiphaine Raguenel, fille de Robin Raguenel et de Jeanne de Dinan, héritière de la Bellière, rassura tous les esprits en prophétisant la victoire de Du Guesclin. Aussi remarquable par son esprit que par ses grâces, Tiphaine avait mérité le surnom de fée, tant elle était savante et habile devineresse. Notre héros fut le seul qui se moqua de la prédiction : « Vaa, dit-il à l'envoyé qui la lui annonçait, fol et bien chétif qui se fie aux femmes ! Il n'est pas moult soubtil ; car il n'y a en lui de sens néant plus que en une berbiz. »

Bertrand ne devait pas toujours rire ainsi de la sage Tiphaine, car, cinq ans après, il la prenait pour femme, et « il donnait tant à l'amour » qu'elle fut obligée de lui rappeler sa gloire.

Le duel de Du Guesclin et de Cantorbéry fut marqué par des particularités qui peignent bien les mœurs de l'époque. D'abord il eut lieu dans la ville bloquée, devant les assiégés et les assiégeants, sur cette belle place de Dinan, qui s'appelle encore le *Champ Du Guesclin*. Introduit sur otages avec sa cour,

Lancastre présidait à l'action comme à une fête. En face de lui siégeait Penhoët le Boiteux, qui lui disputait Dinan comme il lui avait disputé Rennes; tout à l'entour nobles et bourgeois, dames et chevaliers, se tenaient rangés sur des échafauds tendus de tapisseries.

Quant les deux champions parurent, on reconnut à leur contenance le traître et l'homme d'honneur. L'Anglais pressentit sa défaite, et fit proposer un accommodement. — Qu'il me rende mon frère sans rançon, répondit Bertrand, et que lui-même se rende à moi devant tous,

Son épée à la main, par la pointe égnisée.

Les amis de Cantorbéry repoussèrent cette humiliation. « A la bonne heure! » reprit Du Guesclin,

Car on doit plus doupter la mort que vilainie.

Les réponses rendues, le perfide Anglais « pria Knolle et Granson de le sauver si Bertrand avoit le dessus; mais de ne l'empescher point de tuer Bertrand si la victoire estoit pour lui. » Ce qu'ils lui promirent, dit Lobineau. Incontinent, les deux champions coururent l'un contre l'autre, la lance en arrêt. « Ils la rompirent tous deux sur le bouclier l'un de l'autre, sans se blesser, et au retour se battirent l'épée à la main, d'estoc et de taille. Ils furent longtemps sans se tirer de sang; enfin l'épée échappa des mains de l'Anglais et tomba à terre. Bertrand, prenant un peu de carrière, descendit de cheval, ramassa l'épée de l'Anglais, et la jeta hors du champ de bataille. L'Anglais, très-irrité de cet accident, se défendit de son mieux avec le couteau. Bertrand, qui était à pied, s'écria : *Faux, traihistre, descendez de vostre cheval, ou tout en l'heure sera tué, car telle est ma volonté.* L'Anglais n'en voulut rien faire, et se mit à courir autour du camp pour lasser Guesclin, qui, ne pouvant le suivre comme il l'eût voulu, à cause de ses armes, s'assit à terre et se désarma les genoux et les jambes. L'Anglais, le voyant dans cette posture, fondit sur lui dans le dessein de lui faire passer son cheval sur le corps; mais Guesclin enfonça un coup d'estoc dans le ventre du cheval, qui, se sentant blessé, jeta le cavalier à terre. Aussitôt Bertrand courut sur lui, lui délaça le heaume et lui donna de si grands coups de pommeau d'épée et de gantelet sur le visige, que le sang coulait sur ses armes et lui bouchait les yeux. Cantorbéry était mort sans dix Anglais qui accoururent à son aide. — Laissez-moi, disait Bertrand, beaux seigneurs, laissez-moi ma victoire appointer. Mais, Knolle le suppliant : — Bertrand, je vous requiers que vous bailliez votre champion au duc, et voici vostre capitaine qui vous en prie, Guesclin repartit : — Quand je l'orrai parlé, je lui répondrai du faire ou du laisser. Aussitôt le Boiteux lui dit la même chose que Robert Knolle, et Guesclin leur

accorda ce qu'ils demandaient. Le duc remercia Bertrand de sa courtoisie, condamna l'Anglais à donner à Olivier Du Guesclin mille livres, remit à Bertrand le cheval et les armes du traître, et le chassa de sa cour en disant : « — Je n'ai cure de gens qui fassent trahison, point ne l'avons accoustumé en notre païs ; mais le jardin est bel et noble où ourtye ne peut venir en sa saison. » Ayant ensuite remis Olivier entre les mains de son frère, il s'en retourna dans le camp et renvoya les otages. Cantorbéry fut emporté hors du champ, couché sur une claie, et jeté, comme félon, par-dessus les lices.

Du Guesclin et Cantorbéry. — Page 336.

Le duel de Dinan fut une des dernières concessions de Du Guesclin aux préjugés de la chevalerie. Désormais le soldat et le chef de bande se fit capitaine et général d'armée. Une courte trêve, signée en Bretagne (1359-1361), lui permit d'aller avec ses compagnons montrer à la France ce qu'il valait. Ses exploits au siége de Melun lui méritèrent le gouvernement de Pontarlier, où ses grandes destinées ne devaient pas le laisser longtemps.

Sur ces entrefaites, Édouard et Jean signèrent le traité de Brétigny (1360). Le roi de France livrait pour sa rançon Montreuil et Calais, le Limousin, le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, l'Angoumois, le Périgord, le Rouergue, le Quercy, l'Agenais et le Bigorre. En revanche, le roi d'Angleterre renonçait à la Normandie, à l'Anjou, au Maine, à la Touraine, et à la Bretagne. Quant à la

guerre de succession, les deux rois se déclaraient arbitres entre Blois et Montfort. Mais, s'ils ne pouvaient les mettre d'accord, — curieuse dérision ! — « ils demeuraient libres de les aider comme devant, sans se brouiller entre eux-mêmes. » En tout cas l'hommage de la Bretagne, resterait à la France.

Une pareille paix n'était bonne qu'à rallumer la guerre. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Après les vaines conférences de Calais et de Saint-Omer, les deux partis bretons se remirent à raser les châteaux et à brûler les villages. Jean de Montfort, qui conduisait pour la première fois ses affaires, se montra digne du nom qu'il portait. Charles de Blois ayant fait prendre Carhaix par Du Guesclin, et mis le siége devant Becherel, le jeune comte accourut avec son frère d'armes, Olivier de Clisson, dont la renommée commençait à balancer celle de Du Guesclin. Ses autres capitaines étaient du Chastel, Trésignidy, Cadoudal, Chandos, Knolles, Herpedane, Gauthier Huet, etc. — Contre-assiégé par ces redoutables champions, et privé de vivres et de fourrages, Charles de Blois proposa de jouer la couronne de Bretagne dans les plaines d'Évran. Déjà les deux armées étaient en présence et allaient sonner la charge, lorsque les évêques bretons jetèrent entre les épées nues leurs bâtons de pasteurs, et décidèrent les deux rivaux à se partager la province à l'amiable : à Montfort Nantes, et à Blois Rennes. Tous deux, chose étrange, y consentirent. La paix était signée et jurée sur l'Évangile, les otages donnés de part et d'autre ; on n'attendait plus que la ratification de Jeanne de Penthièvre (1363).

Mais, lorsque cette femme altière apprit qu'on lui enlevait la moitié de la Bretagne : « Tout ou rien ! s'écria-t-elle; plutôt me mettre en pièces que de diviser ma Bretagne ! » « Et elle commença maintenant d'être fort en colère, disant franchement que ledict de Bloys, son mary, faisoit trop bon marché de ce qui n'estoit pas à luy, et qu'il n'y alloit rien du sien ; et lui écrivit, et redemanda : Qu'elle l'avoit prié de deffendre son héritage, comme il devoit, parce qu'il en valoit la peine, et que tant de gens de bien y estoient morts à soustenir son droict, et tant de sang espandu ; qu'il ne devoit pas avoir mis en arbitrage chose si propre à elle, et laissée par ses prédécesseurs, ayant les armes au poing pour prendre la raison de ceux ausquels il ne touchoit guère de leur honneur. La fin de la lettre fut : Et bien vous ferez ce qu'il vous plaira, je ne suis qu'une femme et ne puis mieux, mais plustost j'y perdrois la vie, et deux si je les avois, que d'avoir consenti à chose si reprochable à la honte des miens et de ceux qui s'en ressentiront un jour, quoy que vous en pensiez faire. Et avec ces paroles se mist à pleurer ; ce que voyant, le porteur des lettres en list son rapport. »

Charles de Blois demeura « fort confus et triste, » mais il se soumit aux volontés de sa femme, et la guerre recommença (1364).

Furieux à juste titre contre un rival qui venait de lui manquer de foi, le jeune Montfort refusa de rendre Du Guesclin, qu'il avait reçu en otage. Mais, assez justement aussi, Bertrand ne put se résigner à expier la faiblesse de

son prince, et il trouva moyen de s'évader, disant qu'il allait guerroyer avec le régent de France, « de peur d'oublier le métier. »

Il l'avait si peu oublié, qu'il enleva coup sur coup à Montfort, ou plutôt aux Anglais, les châteaux de Pestivien et de Trogof, dans le pays de Guingamp.

Il est vrai que ce fut à son corps défendant. Voici l'aventure. Les deux places appartenaient à ce Roger David à qui Édouard avait fait épouser la douairière de Rohan. Les garnisons qu'il y avait mises désolaient et saccageaient le pays à dix lieues à la ronde. Entre autres barbaries, le commandant de Pestivien faisait crever les yeux ou couper les poings à tous les habitants qui tombaient en son pouvoir. Les bourgeois de Guingamp, voyant Du Guesclin traverser leur ville, le conjurèrent de les délivrer de ce fléau. Attendu par le régent et lié par sa promesse, Du Guesclin refusa et se remit en marche avec sa suite. Mais les bourgeois, décidés à le retenir à tout prix, firent lever les ponts et l'enfermèrent avec eux. Grande fut d'abord la colère du capitaine, et les bourgeois allaient en sentir les effets... Mais ils se jetèrent à ses pieds avec de telles supplications et de telles larmes, ils l'appelèrent tant et si bien l'*homme de Dieu*, le sauveur de la Bretagne, que Bertrand s'attendrit et promit de chasser les Anglais.

Quelques jours après, en effet, Trogof et Pestivien étaient enlevés d'assaut, et le pays de Guingamp délivré des soldats de Roger David.

Un poëte populaire a composé sur ce rapide exploit de Du Guesclin deux ballades, qui ont été recueillies par M. de la Villemarqué sur les lieux mêmes. En voici la traduction, telle que nous la communique notre savant compatriote. L'auteur, usant de son droit poétique, a personnifié la population de Guingamp dans une filleule de Du Guesclin, vengée par ce héros des outrages du gouverneur de Trogof, fils de Roger David.

LA FILLEULE DE DU GUESCLIN

I. Le soleil paraît; le jour luit; la rosée brille sur les épines blanches de la haie;
De la haie élevée du grand château de Trogof, où les Anglais règnent encore.
La rosée brille sur les fleurs de l'épinaie; à cette vue le soleil se voile;
Car, en vérité, ce n'est pas la rosée du ciel, c'est une rosée de sang;
De sang pur qu'a versé Rogerson, le plus méchant fils d'Anglais qu'il y ait dans la vallée.

II. « Loïzaïk, ma belle enfant, vous êtes alerte et diligente;
Vous vous lèverez demain de grand matin pour aller porter du lait aux laboureurs qui travaillent à l'écobue.
— Chère petite mère, si vous m'aimez, ne m'envoyez pas à l'écobue;
A l'écobue ne m'envoyez pas, vous feriez jaser les mauvaises langues.
Envoyez-y ma sœur aînée ou ma petite sœur Fransèza.
Chère petite mère, je vous en prie : Rogerson me guette.

— Vous guettera qui voudra ; on vous attend, vous irez.
Vous vous lèverez avant le jour, le seigneur sera encore au lit. »

III. Loïzaïk disait à son père et à sa mère le lendemain matin ;
En prenant son pot au lait, Loïzaïk disait :
« Adieu, mère ; adieu, père ; mes deux yeux ne vous verront plus.
Adieu, ma sœur aînée ; adieu, ma petite sœur Franséza. »
Or, comme la gentille enfant allait au champ par la vallée,
Proprette, légère, pieds nus, son pot au lait sur la tête,
Rogerson, du haut de la tour du château, la vit qui cheminait au loin.
« Éveille-toi, mon page, et lève-toi vite, que nous allions chasser un lièvre ;
Chasser un levraut blanc qui porte un pot au lait sur la tête. »

IV. Quand la jeune fille passa le long des douves du château, le seigneur était à l'attendre,
A l'attendre auprès du pont-levis ; tant qu'elle tressaillit d'épouvante,
D'épouvante en l'apercevant, et renversa son pot au lait.
Voyant cela, la pauvre petite fille se mit à pleurer amèrement.
« Taisez-vous, ma sœur, ne pleurez pas ; on vous donnera un autre pot au lait ;
Approchez, et venez déjeuner avec moi, en attendant qu'on le prépare.
— Beau seigneur, je vous remercie ; j'ai déjeuné, bien déjeuné.
— Alors, venez au jardin, venez cueillir de belles fleurs.
Venez cueillir une guirlande pour orner votre pot au lait.
— Je ne porte pas de fleurs ; je suis en deuil cette année.
— Alors, venez aux vergers, venez manger des fraises rouges comme une braise.
— Je n'irai pas manger de fraises ; sous les feuilles il y a des couleuvres.
J'entends l'appel des laboureurs : ils disent que je suis paresseuse.
Ils demandent où je suis restée avec mon pot au lait caillé.
— Vous allez sortir à l'instant, votre pot au lait va être prêt ; on s'en occupe, Loïzaïk, venez voir à la laiterie. »
En franchissant le seuil du château, la jeune fille tressaillit ;
La pauvre petite devint blanche comme neige en entendant la porte se fermer derrière elle
« Ma chère enfant, n'ayez pas peur, je ne vous ferai aucun outrage.
— Si vous ne songez pas à m'outrager, pourquoi changez-vous de couleur ?
— Si je change de couleur, c'est que l'air du matin est vif.
— Ce n'est pas, seigneur, l'air vif du matin, c'est le mauvais désir qui vous fait pâlir
— Taisez-vous, petite sotte ; venez au fruitier choisir un fruit. »
Quand ils furent dans le fruitier, elle prit une pomme rouge.
« Seigneur Rogerson, donnez-moi, s'il vous plaît, un couteau,
Donnez-moi un couteau pour peler cette pomme.
— Si vous désirez un couteau, descendez à la cuisine, et vous en trouverez.
Il y en a un sur la table de chêne, qui a été aiguisé ce matin. »
Loïzaïk dit au vieux cuisinier en entrant :
« Cher cuisinier, je vous en supplie, délivrez-moi ! faites-moi sortir !
— Hélas ! ma fille, je ne le puis ; le pont du château est levé. »

V. Cependant Rogerson demandait à son page, à quelque temps de là :
« Où donc reste Loïzaïk, qu'elle ne revient pas ici ?
— Elle est en bas sur le seuil de la porte, noyée dans une mare de sang,
Le grand couteau de cuisine dans le cœur, et appelant son parrain :
« Le seigneur Guesclin, mon parrain, celui-là me vengera ! »

— Mon bon petit page, ne dis mot ; viens me la couper par morceaux dans un panier.
Et j'irai la jeter dans la rivière, demain, quand chantera l'alouette. »
Or, en revenant de la rivière, il rencontra le parrain de la jeune fille,
Il rencontra le seigneur Guesclin, la face verte comme l'oseille.
« Rogerson, dites-moi, d'où venez-vous avec ce panier ?
— Je viens de la rivière, de noyer quelques petits chats.
— Il n'est pas celui de chats noyés, le sang qui coule de votre panier !
Seigneur l'Anglais, répondez-moi : n'avez-vous pas vu Loïzaïk ?
— Je n'ai pas vu Loïzaïk depuis le pardon de Notre-Dame du Ghéodet.
— Tu mens, traître, car tu l'as tuée hier soir !
Tu déshonores la noblesse autant que la chevalerie. »
Rogerson, à ces mots, dégaina son épée :
« Tu vas voir à l'instant si je déshonore la noblesse ;
Tu vas voir à l'instant, vassal, si je suis indigne du nom de chevalier.
Or sus ! or sus ! pas de quartier ! en garde, si tu as du loisir !
— J'ai eu du loisir et j'en ai pour jouer au jeu des combats avec des hommes de cœur,
J'ai joué à ce jeu et jouerai, mais non certes avec des assassins de filles ;
En quelque endroit que j'en rencontre, je les assomme comme des chiens ! »
En achevant ces mots, il éleva sa grande épée,
Et il en frappa un tel coup sur la tête de l'Anglais, qu'il le fendit en deux quartiers.

VI. Rogerson a été tué. Le château de Trogof est pris,
Elle est prise la forteresse de l'oppresseur : bonne leçon pour les Anglais !
Pour les Anglais bonne leçon ! bonne nouvelle pour les Bretons !

SIÉGE DE PESTIVIEN

I. Un grand château s'élève au milieu des bois de Mael ; une eau profonde l'entoure ; à chaque angle se dresse une tour.
Dans la cour d'honneur est un puits rempli d'ossements, dont le monceau devient chaque jour de plus en plus haut.
Sur la barre du puits s'abattent les corbeaux, et ils descendent au fond en croassant, pour y chercher pâture.
Le pont du château facilement tombe, mais plus facilement se lève ; quiconque y entre n'en sort plus.

II. A travers la terre des Anglais chevauchait un noble écuyer, un jeune voyageur appelé Jean de Pontorson.
Comme il passait le soir près de leur forteresse, il demanda l'hospitalité au chef des sentinelles.
« Descendez, cavalier, descendez ; entrez au château, et mettez votre cheval à l'écurie.
Il mangera de l'orge et du foin tout son soûl, tandis que vous souperez à table avec nous. »
Or, tandis qu'il soupait à table avec les hommes d'armes, ils ne parlèrent pas plus que s'ils eussent été muets ;
Seulement ils dirent à une jeune fille : « Montez, Biganna, pour faire le lit du seigneur que voilà. »
Quand vint l'heure de s'aller coucher, le jeune cavalier alla se reposer.
Le seigneur Jean de Pontorson dans sa chambre chantait, en déposant son cor d'ivoire sur le banc de son lit.

« Biganna, ma gentille sœur, dites-moi : Pourquoi me regardez-vous en soupirant ?

— Si vous saviez ce que je sais, cher seigneur, si vous étiez à ma place, vous me regarderiez de même en soupirant.

En soupirant, oh! oui ; car vous auriez pitié de moi : dessous votre oreiller il y a un poignard !

Le sang du troisième homme qu'il a tué n'est pas encore séché : hélas! seigneur chevalier, vous serez le quatrième !

Votre argent, votre or et vos armes, tous vos effets, à l'exception de votre cheval à la crinière fauve, sont sous clef. »

Et le cavalier de glisser la main sous l'oreiller et de retirer le poignard, et il était rougi de sang.

« Biganna, chère sœur, sauve-moi la vie, et je te ferai riche de cinq cents écus de rente.

— Je vous remercie, seigneur ; dites-moi seulement une chose : Êtes-vous marié ou ne l'êtes-vous pas?

— Je ne veux, Biganna, vous tromper en aucune sorte : voilà quinze jours que je suis marié.

Mais j'ai trois frères qui valent mieux que moi : s'il plaît à votre cœur, vous en aurez le choix.

— Rien ne plaît à mon cœur, ni homme ni argent : à mon cœur rien ne plaît que vous, mon beau seigneur.

Suivez-moi. Le pont du château ne nous arrêtera pas ; il ne nous arrêtera pas, le portier c'est mon frère de lait. »

En sortant de la cour le cavalier disait : « Montez, ma sœur, en croupe derrière mon cheval,

Et allons à Guingamp trouver les gens du roi ; allons savoir s'il était juste que je perdisse la vie ;

Allons à Guingamp chercher mon droit seigneur Guesclin, qu'il vienne mettre le siége devant Pestivien. »

III. « Habitants de Guingamp, je vous salue, je vous salue avec respect : et mon seigneur Guesclin, où est-il par ici?

— Si c'est le seigneur Guesclin que vous cherchez, cavalier, vous le trouverez dans la Tour-Plate, dans la grand'salle des Barons. »

En passant le seuil de la salle, Jean de Pontorson alla droit au seigneur Guesclin :

« Que la grâce de Dieu soit avec vous, seigneur, et que Dieu vous protége, et protégez vous-même qui est votre vassal.

— Que la grâce de Dieu soit avec vous-même, qui parlez si courtoisement ; celui que Dieu protége doit protéger les autres.

Mais que vous faut-il? dites-le-moi en peu de mots.

— Il me faut quelqu'un qui vienne à bout de Pestivien.

Il y a là des Anglais qui oppriment ceux du pays, et qui étendent leurs ravages à plus de sept lieues à la ronde ;

Et quiconque y entre est tué sans pitié : n'était cette jeune fille, j'étais tué aussi.

J'étais aussi tué comme tant d'autres ; j'ai sur moi le poignard encore rouge : regardez ! »

Du Guesclin s'écria : « Par les saints de Bretagne ! tant qu'il y aura un Anglais en vie, il n'y aura ni paix ni loi !

Qu'on équipe mon cheval et qu'on m'arme à l'instant, et à l'œuvre ! et voyons si cela peut durer. »

IV. Le gouverneur du château demandait en raillant, du haut des créneaux, au seigneur Guesclin :

« Est-ce que vous venez au bal? que vous êtes ainsi équipés vous et vos soldats.

— Oui, par ma foi, seigneur, nous venons à un bal, non toutefois pour danser, mais pour faire danser;

Pour vous faire danser un branle qui ne finira pas de sitôt; quand nous serons lassés, les démons prendront notre place. »

Au premier assaut, les murailles tombèrent, et le château trembla jusqu'en ses fondements;

Au second assaut, trois des tours s'écroulèrent, et deux cents hommes furent tués, et deux cents autres encore;

Au troisième assaut, les portes furent enfoncées, et les Bretons entrèrent, et le château fut pris.

V. Le château est maintenant détruit; le sol a été fort bien écobué; le laboureur y passe la charrue en chantant :

« Quoique Jean l'Anglais soit un traître, il ne règnera pas en Bretagne, tant que seront debout les rochers de la colline de Mael. »

En ce temps-là, le roi Jean II mourut dans les fers qu'il avait repris loyalement; et sous le nom de Charles V, la France vit monter au trône un de ses rois les plus éclairés. La haute intelligence de Charles se révéla tout d'abord en choisissant Du Guesclin pour instrument. Un pareil bras, dirigé par une pareille tête, devait sauver la France.

Appelé par son nouveau maître, Du Guesclin accourt avec ces indomptables Bretons qui le suivaient partout. Il joint sur la Seine le maréchal Boucicaut, digne général d'un tel capitaine. Ils enlèvent aux Anglais et aux Navarrois, leurs alliés, Mantes et Melun, où nos Bretons « s'en donnent à cœur-joie. » Puis Bertrand se met aux champs contre le captal de Buch, ce fameux chevalier gascon, chef des possessions navarroises. Il le rencontre sur les hauteurs de Cocherel, à deux lieues d'Evreux, et gagne avec sa petite armée, au cri de Notre-Dame Guesclin! cette victoire qui rendit l'espoir à la France au moment où elle sacrait son roi, et qui lui valut à lui-même le titre de maréchal de Normandie et le riche comté de Longueville (mai 1364)[1].

En relevant la France, les exploits de Du Guesclin relevaient Charles de Blois. Il amena à celui-ci, dans la ville de Nantes, les vainqueurs de Cocherel, et ce fut à qui accourrait sous ses glorieux étendards. « Si vinrent à Nantes moult barons de Bretagne, qui conseillèrent à monseigneur Charles de chevaucher droit vers le comte de Montfort. »

Ce départ fut solennel : chacun sentait que le destin de la Bretagne allait enfin se décider. Avant de rejoindre Charles, les barons s'étaient agenouillés devant les retables des chapelles de leurs châteaux, les soldats dans les églises de leurs villages, et tous avaient fait vœu de mourir « pour avoir fin de la guerre. » — « Monseigneur, dit Jeanne de Penthièvre à son mari, en l'embras-

[1] C'était un Goyon-Matignon qui portait l'étendard de Du Guesclin à Cocherel.

sant, vous en allez défendre et garder mon héritage et le vôtre (car ce qui est mien est vôtre), lequel monseigneur Jean de Montfort nous empêche et a empêché un grand temps à tort et sans cause; ce sait Dieu et aussi les barons de Bretagne, qui ci sont, comment j'en suis droite héritière : si vous prie chèrement que nulle ordonnance, ni composition de traité, ni d'accord ne veuillez faire ni descendre que le corps de la duché de Bretagne ne nous demeure. »

Retable d'une chapelle bretonne.

Le jeune Montfort, après avoir pris le château de Sucinio et la Roche-Derrien, assiégeait alors Auray. L'illustre Jean Chandos le joignit avec deux cents lances et une troupe d'archers; le reste de son « host » se composait de Bas-Bretons, d'Anglais, de Navarrois, et de ces aventuriers de diverses nations qu'on appelait de longue main les *compagnies*. Après Montfort et Chandos, les principaux chefs étaient Olivier de Clisson, Robert Knolles, Eustache d'Auberticourt, Hue de Caverley, Gautier Huet, Matthieu de Gournay, etc. Le tout ne se montait pas à plus de deux mille hommes d'armes et de mille archers.

L'armée de Charles de Blois s'élevait presque au double, et ne se composait que de cavaliers, sous les ordres de la plus haute noblesse de France et de Bretagne. Outre Du Guesclin et ceux que nous avons nommés, on y voyait les seigneurs de Rohan, de Léon, de Dinan, de Rieux, de Kergorlay, de Raiz, de Rochefort, de Tournemine, d'Ancenis, de Malestroit, de Quintin, d'Avangour, de Lohéac, du Pont, de Beaumanoir, Eustache de la Houssaye (ou Moussaye), chevalier; Olivier de Mauni, Eon de Mauni, Guillaume de Launoi, chevalier; Guillaume Boistel, Guillaume de Broon, le Moine de Bétune, qui avait été page de Guesclin; Geoffroi Bude, Silvestre de la Feuillée, son oncle; Carbonnet; le chevalier Vert; Louis de Challons, Philippe de Beaujeu, Guérin de Fontigny, Bourguignon; Henri de Pierrefort, Savoyard; Aimar de Poitiers, Jean de

Vienne, le sire de Paz ou de Poiz, Savoyards : Louis de Valois et presque tous les barons, non-seulement de la Bretagne gallot, mais de la Bretagne bretonnante.

En voyant une telle armée, conduite par Du Guesclin, s'avancer contre les faibles troupes de Montfort, qui n'eût juré que Charles de Blois allait devenir duc de Bretagne ? Aussi les conseillers de son jeune rival proposèrent d'abord la paix et remirent sur le tapis le traité d'Evran. Charles, « moult doux et courtois, » et relevé à peine d'une longue maladie, eût volontiers condescendu à cet arrangement, mais « il estoit si bouté de sa femme et des chevaliers de son parti, qu'il ne s'en put retraire ni dissimuler. »

— Plût à Dieu, s'écria-t-il cependant, que le différend se pût vider entre mon adversaire et moi, sans que tant de monde en mourût !

Et puis cette tête superstitieuse était bouleversée par un rêve. « Il avait cru voir un faucon pèlerin qui venait d'au delà de la mer, accompagné de plusieurs éperviers, lequel, volant en l'air, fondait sur un aigle, suivi de même d'un grand nombre d'autres oiseaux de proie, le faisait tomber à terre et lui tirait la cervelle de la tête. Il raconta ce songe à ses barons. L'un d'eux lui dit, pour le rassurer, qu'il était le faucon lui-même, et qu'il viendrait au-dessus de ses besoignes ; mais cette explication favorable ne le rassura pas entièrement. »

Décidés à vaincre ou à mourir, les soldats de Montfort se réjouissaient au contraire en attendant le combat. Quand ils apprirent que Charles avait traversé Rennes, fait ses revues à Josselin, et qu'il approchait « durement, avec les plus belles gens d'armes et les mieux ordonnées que on eût oncques vues essir de France, ils commencèrent à mettre leurs armures à point et à fourbir leurs lances, dagues, haches plates, hanbergeons, heaumes, bassinets, visières, épées et toutes manières de harnais. »

La veille de la bataille, Gautier Huet sortit des rangs anglais et alla défier le plus adroit des Bretons. Hervé de Kergoet s'avança contre lui, le renversa, lui rendit courtoisement son cheval et ses armes, et le renvoya libre en lui disant : A demain !

Enfin le jour décisif arriva. C'était le dimanche 29 septembre 1364, jour de la Saint-Michel. Le théâtre du combat s'étendait depuis la ville d'Auray jusqu'au bourg de Sainte-Anne et au delà, « par grandes bruyères. » Les Anglo-Bretons occupaient les hauteurs, et les Franco-Bretons la plaine. Un étroit ruisseau les séparait.

Suivant les conseils de Du Guesclin, Charles de Blois divisa son armée en trois corps ou « batailles, » et une arrière-garde. Le premier corps, tout breton, fut confié à Du Guesclin lui-même. Le second, formé des Français, obéit aux comtes d'Auxerre et de Joigny. Le troisième, encore breton, Charles se le réserva. C'est là qu'étaient les seigneurs de Rohan, de Léon, d'Aucenis, de Malestroit, d'Avangour, de Dinan, etc. Les sires de Raiz, de Rieux, de Tournemine, du Pont, etc., commandaient l'arrière-garde.

Charles galopait de rang en rang, protestant de son bon droit et criant

aux chefs et aux soldats : — « Mes seigneurs et amis, s'il plaist à Dieu, nous aurons aujourd'hui bonne journée ; et, si Dieu veut que nous l'ayons, je vous récompenserai de toutes les peines que vous avez prises pour moi, et le peuple sera délivré des misères et oppressions qu'il a endurées jusqu'à présent et endure journellement. »

Montfort, dirigé de son côté par Chandos, forma également trois batailles et une arrière-garde. A la première bataille il plaça Robert Knolles, Gautier Huet et Richard Bruslé ; à la seconde, Clisson, d'Auberticourt et Gournay ; à la troisième, il demeura avec Chandos pour tenir tête en personne à Charles de Blois. Il fallut supplier l'intrépide Caverley pour lui faire accepter l'arrière-garde. Chandos avait remarqué « durement » les trois belles « batailles » de Du Guesclin, et il ne put s'empêcher de dire — « Si Dieu m'aist (aide) il appert lui que toute fleur d'honneur et de chevalerie est par delà avec grand sens et belle ordonnance. »

Froissart prétend qu'une dernière tentative d'accommodement précéda la bataille et qu'elle vint cette fois du parti de Charles, par l'illustre organe du maréchal de Beaumanoir. — « Messire Jean Chandos, dit le baron de Bretagne au général anglais, je vous prie pour Dieu que nous mettions d'accord ces deux seigneurs ; car ce seroit trop grand'pitié si tant de bonnes gens comme il y a ici se navroient pour leurs opinions soutenir. » Mais Chandos répondit qu'il était trop tard, que Montfort refusait la paix comme on la lui avait refusée « qu'il vouloit demeurer duc de Bretagne ou mourir en la place. » — Eh bien donc, que Dieu soit juge ! reprit Beaumanoir, « car monseigneur de Blois n'a pas moins grand'volonté de combattre que monseigneur de Montfort ! » Et les deux ambassadeurs rapportèrent ces paroles à leurs princes.

Charles de Blois « mua de couleur » et s'écria : « — Du droit, soit-il à qui Dieu le sait ! » — « Adonc fit-il passer avant bannières et gens d'armes, au nom de Dieu et de monseigneur saint Yves !

— Par monseigneur saint Georges ! s'écriait en même temps le jeune Montfort, Dieu veuille aider au bon droit !... MALO MORI QUAM FŒDARI. Et MALO ! fut le cri de guerre de tous ses soldats.

Suivant Guillaume de Saint-André, qui était là sans doute, les compagnons de Montfort proposèrent à ceux de Charles de remettre le combat au lendemain pour ne pas se battre un dimanche, proposition qui fut repoussée hautement « comme marque de timidité. » Alors Jean, rassemblant ses capitaines, leur montra de loin Charles paré des hermines, et leur demanda une dernière fois s'ils jugeaient sa cause bonne. Tous ayant répondu oui d'une seule voix, il les embrassa en les priant de songer à leurs âmes, sentit sur sa joue des larmes qu'il essuya brusquement, fit le signe de la croix « depuis la tête jusqu'aux genoux, » baisa la terre en élevant son cœur à Dieu, et ordonna aux cors et aux trompettes de sonner la charge.

Quant aux dévotions de Charles de Blois, elles avaient duré tout le jour précédent et presque toute la nuit ; messes, prières, disciplines, communions, jeûnes, rien n'y avait manqué.

Comme au combat des Trente, comme à Cocherel et comme en mainte autre bataille de ce temps-là, les cavaliers mirent pied à terre, pour manier à deux mains leurs armes pesantes et s'épargner d'être écrasés par les chutes de cheval.

« Un petit devant primes s'approchèrent les batailles ; de quoi ce fut très-belle chose à regarder, comme je l'ouïs dire à ceux qui y furent et qui vus les avoient ; car les François étoient aussi serrés et aussi joints que on ne put mie jeter une pomme qu'elle ne cheist (tombât) sur un bassinet ou sur une lance. Et portoit chacun homme d'armes son glaive droit devant lui, retaillé à la mesure de cinq pieds, et une hache forte, dure et acérée, à (avec) petit manche, à son côté ou à son col. Et s'en venoient ainsi tout bellement le pas, chacun sire à son arroy et entre ses gens, et sa bannière devant lui ou son penon, avisés de ce qu'ils devoient faire. Et aussi d'autre part les Anglais étoient très faticement (régulièrement) ordonnés. »

Le premier choc eut lieu entre les Bretons de Du Guesclin et les compagnies de Robert Knolles. Bientôt, les seigneurs des deux partis portèrent l'une contre l'autre les deux bannières ducales. « Là eut de première rencontre fort boutis (choc) des lances et fort estrif (lutte) et dur. Bien est vérité que les archers trairent (tirèrent) du commencement ; mais leur trait ne gréva néant aux François ; car ils étoient trop bien armés et fort et bien paveschiez (abrités) contre le trait. Si jetèrent ces archers leurs arcs jus (à bas), qui étoient fort compagnons et légers, et se boutèrent entre les gens, de leur côté, et puis s'en vinrent à ces François qui portoient ces haches. Si s'adressèrent à eux de grand'volonté et tollèrent (ôtèrent) de commencement à plusieurs leurs haches, de quoi ils se combattirent depuis bien et hardiment. Là furent faites mainte lutte, mainte prise, et mainte rescousse (délivrance) ; et sachez que ce qui étoit chû (tombé) à terre, c'étoit fort du relever, s'il n'étoit trop bien secouru. »

Enfin, la bataille de Charles de Blois s'adressa « droitement » à la bataille de Jean de Montfort, et la mêlée devint générale. Une prédiction ayant annoncé la mort de celui qui porterait les hermines, on rapporte que Montfort donna une de ses cottes d'armes à un de ses écuyers. Ce faux duc allait criant partout : « Bretagne ! où es-tu, Charles de Blois? Viens ça ! je te la chalunge ! » Excité par cet appel, et croyant voir Montfort en personne, Charles de Blois courut à lui, et le frappa si rudement de sa hache d'acier, qu'il l'étendit par terre. Chandos et Knolles, dans la même illusion, s'élancèrent à la rescousse, » et il se fit une rude bataille autour du blessé... Charles de Blois, croyant avoir frappé son rival, criait : « Bretagne ! or est mort icelui de Montfort par qui j'ai été ainsi grevé. » La nouvelle allait se répandre et se confirmer, lorsque le

véritable Montfort, paré des véritables hermines, vint désenchanter ses ennemis et ranimer ses amis, en tombant l'épée à la main sur le bataillon de Charles de Blois[1]. » Là, derechef, se combattirent François et Bretons d'un lez (côté) moult vaillamment et très-hardiment des haches qu'ils portoient et qu'ils tenoient. Là fut messire Charles de Blois, durement bon chevalier et qui vaillamment et hardiment se combattit ; et assembla (attaqua) à ses ennemis de grand'volonté. Et aussi fut bon chevalier son adversaire le comte de Montfort. Chacun y entendoit ainsi que pour lui. Si conseilloit Chandos messire Jean de Montfort tant qu'il pouvoit, disant : « — Faites ainsi et ainsi ; tirez-vous de ce côté et de cette part. »

Toute la noblesse française, anglaise et bretonne était aux prises autour des deux rivaux. Olivier de Clisson, en ouvrant les rangs ennemis à grands coups de hache, en reçut un qui lui creva l'œil et « continua comme auparavant. » Le comte d'Auxerre, voyant tous ses pennons et toutes ses bannières renversés par Chandos, allait faire panser ses blessures lorsqu'un Anglais lui porta sur la tête un coup qui remplit de sang sa visière au point qu'il en devint aveugle. Il lui fallut rendre son épée. D'autre part, Du Guesclin broyait les Anglais de son marteau de fer au cri Notre-Dame ! et marchait depuis une heure, abattant tout devant lui. Chandos avisa ce rude moissonneur, et laissa Charles de Blois pour attaquer l'âme de son parti. On se figure quelle fut la bataille entre deux pareils champions ! « Là se firent merveilles d'armes et fut donné maint pesant horion de ces haches, et fendu et effondré maint bassinet et maint homme navré à mort. » Bertrand fut attaqué par devant et par derrière et enfin jeté à bas à coups d'estoc. Mais la Houssaye, Charles de Dinan et le chevalier Vert le redressèrent ; et, aux yeux de Chandos, Charles de Dinan, d'un coup qu'il porta à Richard de Cantorbéry, son beau-frère, lui mit la cervelle au vent. Chandos, irrité, anima les siens à le venger. Du Guesclin s'attacha à lui, et Beaumanoir à Gautier Huet, chevalier anglais, qui fut abattu à coups de lances et de haches, et eût été tué sur la place sans Olivier de Clisson qui le releva et dit à Beaumanoir : « Beaumanoir, Beaumanoir, vous ne pouvez contr'ester, rendez-vous tantost, car mieulx vous voulsist aider au duc que d'être à Charles pour grever vos amis. »

D'un bout à l'autre du champ de bataille, on se « navroit » au milieu de discours pareils, comme dans les combats d'Homère, au bruit des appels et des défis, des cris de guerre et des cris de détresse.

Cependant une grande faute avait été commise du côté de Charles de Blois. Son arrière-garde, au lieu de se tenir à l'écart, s'était jetée dans l'action, emportée par l'ardeur de ses chefs. Un succès passager s'ensuivit, mais ce succès donna la victoire à Montfort. Tandis que les Français troublaient ainsi « le

[1] Suivant quelques historiens, les deux concurrents avaient cherché à se donner le change et à éluder la prophétie fatale en couvrant d'hermines plusieurs de leurs écuyers. Suivant quelques autres, Charles de Blois se serait refusé à ce stratagème par esprit de religion.

bel arroi » où les avait mis Du Guesclin, la réserve de Chandos, s'élançant à propos sur les pas de Caverley, vint tomber avec ses forces toutes fraîches sur des ennemis déjà sans haleine et sans ordre. Une affreuse confusion paralysa dès ce moment les derniers efforts de Du Guesclin ; et la supériorité numérique des Franco-Bretons ne servit plus qu'à hâter leur défaite. « Tous se mirent en fuite, chacun du mieux qu'il put pour se sauver ; excepté aucuns bons chevaliers et écuyers de Bretagne, qui ne vouloient mie laisser leur seigneur monseigneur Charles de Blois ; mais avoient plus cher à mourir que reproché leur fust fuite. Si se recueillirent et rallièrent autour de lui et se combattirent depuis moult vaillamment et très-âprement ; et là fut fait mainte grand'appertise d'armes ; et se tint ledit messire Charles de Blois et ceux qui délez (près) lui étoient une espace de temps, en eux défendant et combattant ; mais finalement ils ne se purent tant tenir qu'ils ne fussent déroutés par force d'armes ; car la plus grande partie des Anglois conversoient (arrivoient) cette part. Là fut la bannière de messire Charles de Blois conquise et jetée par terre, et celui occis qui la portoit. » Ce fut alors que Charles de Blois reçut la mort, « en bon convine (ordre), dit Froissart, le visage sur ses ennemis ; et fut occis à sa droite un sien fils bâtard, qui s'appelloit Jean de Blois, appert homme d'armes durement, et qui tua celui qui avoit tué son père. »

Mais Froissart, suivant son usage, a voulu laver les Anglais d'un meurtre exécuté froidement. Selon tous les autres historiens, Charles de Blois, voyant sa bannière prise et son armée en déroute, s'était rendu à merci. Or, de l'aveu de Froissart lui-même, « il avoit été ordonné en l'ost des Anglois, au matin, que si on venoit au-dessus de la bataille et que messire Charles de Blois fût trouvé en la place, on ne le devoit point prendre en nulle rançon, mais occire. Et ainsi, en cas semblable, les François et les Bretons avoient ordonné de messire Jean de Montfort, car en ce jour ils vouloient avoir fin de bataille et de guerre. » En exécution de cette convention réciproque, un soldat anglais égorgea Charles de Blois d'un coup de dague, appliqué si violemment « que le fer sortit d'un demi-pied au delà du cou. » Cependant, s'il faut en croire un ancien auteur, le prince eut encore la force de dire : « Vraiz Dieu ! pardonnez-moi la mort des bonnes gens qui cy meurent pour moi. J'ai guerrié longtemps outre ma volonté, et par l'exhortement de ma femme, qui toujours m'a donné à entendre que j'avoie très-bon droit. » Mais il n'est guère croyable, comme le fait observer Lobineau, qu'un homme blessé à mort ait prononcé tant de paroles. Suivant un témoin oculaire, Charles de Blois ne fit que lever les mains au ciel, en disant : « *Haa ! Domine Deus !* » Après quoi il expira, et fut dépouillé par les Anglais. On trouva sous ses riches vêtements un horrible cilice, et ce tissu de cordes armées d'épingles, dont il s'labourait les chairs.

Cette fatale nouvelle acheva la déroute des Franco-Bretons. Clisson donna le signal de la boucherie, en criant : « La journée est à nous ! » Du Gues-

clin lui-même, Du Guesclin perdit l'espérance. « Voyant les troupes de Charles se rompre de toutes parts, il se souvint que Tiphaine la Fée, son épouse, lui avoit marqué de certains jours comme malheureux, et que celui-ci en étoit un; ce qui acheva de le décourager. Mais, si cette réflexion donna quelque lieu à la superstition de se glisser dans son esprit, elle n'en donna point à la crainte dans son cœur. Au contraire, voyant tout son parti sans ressource, il se battit en vrai désespéré, qui ne souhaitoit plus que de vendre chèrement sa vie, et après des efforts prodigieux, n'ayant enfin plus ni lance, ni hache, ni marteau, ni épée, las et blessé, il fut obligé de se rendre à Chandos. »

Les vainqueurs poursuivirent et « meurtrirent » les vaincus jusqu'à Vannes, et au delà. « Lors eut, quand ce vint à la chasse et à la fuite, grand'mortalité, grand'occision et grand'déconfiture, et maint bon chevalier et écuyer fut pris et mis en grand'meschef. Là fut toute la fleur de chevalerie de Bretagne, pour le temps et pour la journée, morts ou pris; car moult petit de gens d'honneur échappèrent à la mort, qui ne fussent pris, et par spécial les bannerets de Bretagne, que leurs vainqueurs enfermèrent dans ces imprenables donjons défendus par des ponts-levis à chaînes de fer et par les rochers de l'Océan.

Roche percée, près Camaret.

Jean de Montfort reconnaissant le corps de Charles de Blois. — Page 355.

CHAPITRE DOUZIÈME

Les morts et les prisonniers d'Auray. — Jean IV, duc de Bretagne. — Traité de Guérande. — Fin de Jeann de Montfort. — Saint Yves. — Politique anglaise de Jean IV. — Du Guesclin emmène les *grandes compagnies* en Castille. — Il détrône don Pédre. — Sa captivité chez le Prince Noir. — Sa rançon. — Il est nommé connétable de France. — Il prend Clisson pour frère d'armes. — Miracles de Charles de Blois. — Jean IV est chassé de la Bretagne. — Charles V confisque et veut occuper le duché. — Révolution.

JEAN IV LE CONQUÉRANT

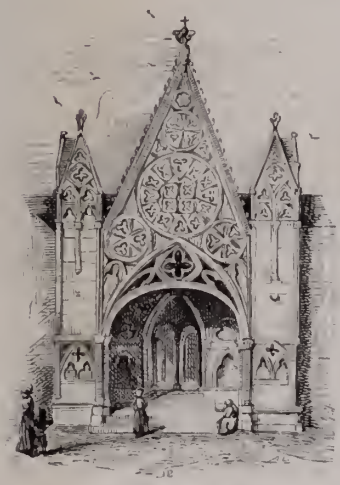

En apprenant la mort de Charles de Blois, un héroïque délire s'était emparé des nobles bretons, ses partisans, et presque tous voulurent mourir sur le champ de bataille. On y vit tomber, entre autres, les seigneurs Charles de Dinan, de Léon, d'Ancenis, d'Avangour, de Lohéac, Jean III de Kergorlay, « qui réputa à honneur de périr ensemble avec son prince, » du Pont, de Boisboissel, de Kergonët, etc., etc. Les principaux prisonniers, outre Du Guesclin, furent les seigneurs de Rohan, du Faon, de Raiz, Henri de Malestroit, de Rochefort, de Rieux, de Montfort, de Montauban, de Tournemine, de Beaumanoir, de Coatmen, de Léon, de Laval, de Châtillon, de

Manni, de Riville, de Franville, de Raineval, de Hauterenelle et une foule d'autres gentilshommes bretons et français.

En somme, un témoin oculaire, Guillaume de Saint-André, affirme que la journée d'Auray coûta au parti de Blois près de mille morts, tant chevaliers qu'écuyers, et quinze cent vingt-neuf prisonniers, dont deux comtes, vingt-sept seigneurs et quinze cents hommes d'armes. Le même témoin déclare que Montfort ne perdit pas vingt hommes, et l'on est tenté de le croire en voyant les historiens étrangers ne porter qu'à six ou sept le nombre des Anglais tués dans la bataille.

« Après la grande déconfiture, les chefs anglo-bretons n'entendirent plus à chasser, mais en laissèrent convenir leurs gens. Si se trairent (rendirent) d'un lez (côté) le comte de Montfort, messire Jean Chandos, messire Robert Canolle (Knolles), messire Eustache d'Aubrecicourt, messire Mathieu de Gournay, messire Jean Boursier (Bourchier), messire Ganthier Huet, messire Hue de Cavrelée (Caverley), messire Richart Burle (Burley), messire Richard Tanton (Taunton) et plusieurs autres, et s'en vinrent ombroier (mettre à l'ombre) du long d'une haie, et se commencèrent à désarmer; car ils virent bien que la journée étoit pour eux. Si mirent les aucuns leurs bannières et leurs pennons à cette haie, et les armes de Bretagne tout en haut sur un buisson, pour rallier leurs gens. Adonc se trairent (rendirent), messire Jean Chandos, messire Robert Canolle (Knolles), messire Hue de Cavrelié (Caverley) et aucuns chevaliers devers messire Jean de Montfort, et lui dirent en riant : — « Sire, louez Dieu, et si faites bonne chère, car vous avez lui conquis l'héritage de Bretagne. » Il les inclina moult doucement, et puis parla que tous l'ouïrent : — « Messire Jean Chandos, cette bonne aventure m'est avenu par le grand sens et prouesse de vous ; et ce scais-je de vérité, et aussi le sceivent (savent) tous ceux qui ci sont ; si vous prie, buvez à mon hanap (coupe). » Adonc lui tendit un flacon plein de vin où il avoit bu pour lui rafraîchir, et lui dit encore en lui donnant : — « Après Dieu, je vous en dois savoir plus grand gré que à tout le monde. » En ces paroles revint le sire de Clisson tout échauffé et enflammé, et avoit moult longuement poursuivi ses ennemis : à (avec) peine s'en étoit-il pu partir, et ramenoit ses gens et grand'foison de prisonniers. Si se trairent (rendirent) tantôt par devers le comte de Montfort et les chevaliers qui là étoient, et descendit jus (à bas) de son coursier, et s'en vint rafraîchir de lez (près) eux. Pendant qu'ils étoient en cet état, revinrent deux chevaliers et deux hérants qui avoient cherchié (cherché) les morts, pour savoir que messire Charles de Blois étoit devenu; car ils n'étoient point surs si il étoit mort ou non. Si dirent ainsi tout en haut : — « Monseigneur, faites bonne chère, car nous avons vu votre adversaire, messire Charles de Blois, mort. » A ces paroles se leva le comte de Montfort, et dit qu'il le vouloit aller voir, et que il avoit grand desir de le voir autant mort comme vif. Si s'en allèrent avecques lui les chevaliers qui là étoient. Quand ils furent venus jusques au

lieu où Charles gissoit, tourné à part et couvert d'une targe (bouclier) Montfort le fit découvrir, et puis le regarda moult piteusement et pensa une espace, et puis dit : — « Ha! monseigneur Charles, monseigneur Charles, beau cousin, comme pour votre opinion maintenir sont avenus en Bretagne maints grands meschefs! Si Dieu m'aist (aide), il me déplaît quand je vous trouve ainsi, si être pût (eut pu) autrement. » Et lors commença à larmoyer. Adonc le tira arrière messire Jean Chandos et lui dit : — « Sire, sire, partons de ci et regraciez (remerciez) Dieu de la belle aventure que vous avez; car sans la mort de celui-ci ne pouviez-vous venir à l'héritage de Bretagne. » Adonc ordonna le comte que messire Charles de Blois fût porté à Guingamp; et incontinent il fut ainsi fait, et là fut ensevely moult révérenment. »

Ainsi périt Charles de Blois, et avec lui la cause de Jeanne de Penthièvre. Des partisans nombreux et toujours croissants de cette cause, à peine restait-il « un homme de valeur » qui ne fût mort ou captif. S'il faut en croire les plus graves historiens, il n'y eut pas jusqu'au chien du comte de Blois dont la fidélité ne le trahit à Auray. « Estant les deux armées en teste, il se dit une chose difficile à croire, escrite toutesfois, qu'il y eut un lévrier mignon, qui suivoit ledict de Bloys par tout, et le tenoit à sa chambre; lequel au mesme temps que les armées estoient prestes à joindre, abandonnant son maistre s'en vint en l'armée du comte de Montfort, et comme si l'eust connu le vint caresser entre tous les autres, armé qu'il étoit comme son maistre, et lui mist les deux pieds de devant sur l'arçon; dont plusieurs prirent présage de la fortune très passante de l'un à l'autre. Il se list un pareil exemple des François devant Novare, aussi d'un roi d'Angleterre. C'estoit la biche de Sertorius. »

Le jeune Montfort signala sa victoire par une ordonnance faite pour aller droit au cœur des Bretons. Il accorda à ses ennemis comme à ses amis une trêve de trois jours, « pour recueillir les morts sur les champs, et les ensevelir en terre sainte. » Ces devoirs remplis, il occupa Auray, reçut les soumissions du sire de Malestroit pour sa terre et sa ville, prit Redon, Jugon, Dinan, et assiégea Quimper.

C'est là qu'il reçut les propositions de paix de l'archevêque de Reims et du maréchal de Boucicaut, ambassadeurs de Charles V.

Le roi de France était trop clairvoyant pour ne pas mesurer d'un coup d'œil toute la portée de la bataille d'Auray, et trop sage pour s'obstiner à soutenir la veuve de Charles de Blois et ses enfants, prisonniers d'Édouard. Il s'agissait d'ailleurs, en se tournant à propos vers Montfort, de l'empêcher de reporter l'hommage de la Bretagne au roi d'Angleterre, auquel il ne devait que trop ce tribut de reconnaissance. Telle était la mission des envoyés de Charles V. Ils ne la remplirent pas sans peine, car les conférences durèrent plusieurs mois. On sent que Montfort ne put se déterminer sans l'avis d'Édouard, son beau-père et son protecteur. La réponse de celui-ci fut tout autre qu'on eût pu l'attendre. Vieux et las de la guerre, frappé de l'invincible aversion qui repoussait les An-

glais de la Bretagne, il conseilla la modération à son gendre, l'engageant « à bailler quelque compensation à madame de Blois, pourvu qu'il eût la duché entière. » Au commencement de 1365, les représentants de Montfort et de Jeanne de Penthièvre, des rois de France et d'Angleterre, s'assemblèrent à Guérande, « lieu qui fut choisi à cause du carême, afin d'y avoir le poisson plus abondamment. » Toute la Bretagne était en prière dans les églises pour obtenir la paix du ciel. Les cris et les larmes de ce peuple aux abois parvinrent jusqu'aux hommes puissants qui allaient décider de son sort. Cependant les prétentions de Jeanne de Penthièvre étaient si hautaines, que, le jour du vendredi saint, les conférences se rompirent tout à coup. Mais, à cette nouvelle,

Le lévrier de Charles de Blois saluant Jean de Montfort. — Page 355.

les masses populaires, victimes inertes et passives jusqu'alors, s'émurent en criant qu'il était temps d'en finir avec une guerre où elles n'avaient que du sang à verser pour l'ambition des princes. Montfort sentit qu'il y allait de sa popularité; il fit quelques prudents sacrifices, et le traité de Guérande fut signé

et juré la veille de Pâques 1365, en l'église de Saint-Aubin. Par ce traité, qui terminait trop tard une guerre de vingt-quatre ans, Jean IV de Montfort, reconnu duc de Bretagne, s'engagea d'aller faire hommage à Charles V, roi de France, son suzerain. Le comté de Penthièvre et la vicomté de Limoges furent octroyés à la veuve de Charles de Blois, avec une rente de 10,000 livres ; et la succession de la Bretagne fut déclarée réversible sur la tête de l'aîné de ses fils, dans le cas où Montfort décéderait sans héritier mâle. — En attendant une telle chance, le malheureux prince et ses frères restèrent prisonniers à Londres, et furent les seuls qui ne profitèrent point d'un traité conclu à leur préjudice. Quant à l'Angleterre, elle gardait en France le vaste duché d'Aquitaine, et le prince de Galles vint tenir à Bordeaux une cour non moins somptueuse que celle de Charles V à Paris.

On voit que la morale du FAIT ACCOMPLI ne date pas de nos jours, qu'elle a dominé de tout temps la politique des gouvernements et des rois.

Au milieu de ces triomphes du jeune Montfort, qu'était devenue sa glorieuse mère, et quelle fut la fin de l'héroïne d'Hennebon? Le silence de tous les historiens à cet égard est un crime dont nous n'avons pas voulu nous rendre complice. Malheureusement nous n'avons pu découvrir, sur la mystérieuse disparition de Jeanne de Montfort, qu'un seul titre cité par M. de Courson, et tiré de la collection de Rymer (tome V, page 418). C'est une ordonnance du roi Édouard à « son fidèle » Willelm Frank, constable du château de Tykill, au sujet des dépenses de la comtesse de Montfort et de sa maison, pendant son séjour présent et futur en ce château. Il faut observer, avec M. de Courson, que le château de Tykill était situé dans le comté d'York, à cinquante lieues de Londres, et que cependant, à l'époque même de l'ordonnance, Jeanne de Montfort possédait en Angleterre le comté de Richemont. — Pourquoi donc cet exil ou plutôt cet emprisonnement d'une femme mêlée naguère à toute entreprise, loin de son propre fils et loin de la cour de Londres? Sans doute parce que Édouard redoutait l'opposition de l'habile et courageuse comtesse « aux projets de cette politique anglaise dont son pupille devait être un jour la victime. » Ce qui paraît certain, et nous le disons à la honte d'Édouard, c'est que l'héroïne d'Hennebon mourut enfermée à Tykill [1].

Un autre personnage que l'histoire de Bretagne ne saurait oublier, et qui, après avoir passé sur cette terre en faisant du bien, comme le Christ, était mort au commencement de ce désastreux quatorzième siècle; c'est le bienheureux Yves Hélory, le patron des avocats, le miroir des juges, le modèle des

[1] Voici les autorités que nous avons consultées avec un soin particulier pour cette grande guerre de Blois et de Montfort; nous avons cru devoir les réunir à la fin de notre récit pour n'en pas suspendre l'intérêt par des interruptions trop fréquentes : — D. Morice, t. Ier, l. VII. — *Actes de Bretagne*, t. Ier, col. 1411 à 1679. — D'Argentré, livres VI et VII — Lobineau, t. Ier, liv. IX et X, p. 311-378.— Id., *Preuves*, p. 479, 485, 489, 490, 491, 492, 497, 553, etc. — Froissart, édit. Buchon, in-8°, t. III et IV (y compris les *Additions*). — Albert le Grand, éd. Kerdanet. — *Chroniques de Bretagne*, par Alain Bouchard, col. 109, etc. — *Chronique de Flandre*. — *Chronique en vers*, de Guillaume de Saint-André. — Contin, Nangis. — Tillet, t. II, p. 222. — Le Baud, p. 276, etc. — *Titres du roi*, n°s 42,

prêtres, le saint le plus populaire du calendrier breton. Nous n'avons pas voulu mêler sa pacifique biographie aux horreurs de la guerre, mais il est toujours temps de revenir sur nos traces pour un pareil sujet.

Né de parents nobles, sous le règne de Jean le Roux, au manoir de Kermartin, près Trégnier, Yves Hélory fut élevé très-savamment à Orléans, à Paris et à Rennes, dans les décrétales, la théologie scolastique, le droit civil et le droit canon. D'abord official (juge ecclésiastique) à Rennes, puis à Tregnier, sous l'évêque Alain de Bruc, puis curé des paroisses de Tredrez et de Lohennech, la veuve et l'orphelin n'eurent jamais d'avocat plus habile et plus dévoué, les fidèles de pasteur plus éloquent, les pauvres de bienfaiteur plus généreux. On en jugera par les traits suivants cités par notre pieux Albert de Morlaix. Commençons par son « chef-d'œuvre d'avocat : » sa fameuse plaidoirie pour la veuve de Tours.

« Avec son zèle ordinaire, il étoit venu jusqu'en cette ville poursuivre une cause en appel, et il logeoit chez une veuve assez riche, laquelle entra un jour en pleurant dans sa chambre, et lui parla ainsi : « Ah ! monsieur mon « cher hôte, je suis ruinée sans remède, par un meschant garnement qui a « plaidé contre moy, et seray demain condamnée à luy payer douze cens écus « d'or, à tort et sans cause. » Saint Yves la consola, l'exhortant d'avoir sa confiance en Dieu, lequel ne l'abandonneroit pas en son affliction, et la pria de luy faire entendre son affaire, luy promettant de l'assister en tout ce qu'il pourroit. « Monsieur, dit-elle, il y a environ deux mois que deux hommes « accoutrez en marchands vinrent loger céans, et d'arrivée me donnèrent à « garder une grande bougette de cuir fermée à clef, fort pesante, et me di- « rent que je ne la baillasse à l'un d'eux que l'autre ne fust présent : ce que « je leur promis faire. A cinq ou six jours de là, comme j'estois à la porte de « céans, ils passèrent par la rue, avec trois ou quatre autres marchands, et « me dirent : « Adieu, mon hôtesse, accommodez-nous bien à soupper, » et « dévalèrent la rue. Peu après, l'un d'eux s'en retourna à mon logis, et me « dist : « Mon hôtesse, baillez-moi un peu la bougette; car nous allons faire « un payement avec ces marchands que vous voyez là. » Moy, qui ne pensois « qu'à la bonne foy, luy baillai la bougette, laquelle il emporta; et jamais « depuis ne le vis. L'autre marchand s'en retourna céans, le soir, et me de- « manda si j'avois veu son compagnon. « Non, dis-je, je ne l'ay point veu « depuis que je luy ai baillé la bougette. — Comment, dit-il, la bougette ! « La luy avez-vous baillée ! Ah ! me voilà ruiné et rendu pauvre pour jamais !

43. 41. — *Informat. pour la canonisation de Charles de Blois*, témoins 40, 55, 41, 46. 58. 49. 9. 10, 27. 51, 15. — Polyd. Verg. — Knygton — *Chronique des faits du roi Philippe*, citée par Le Baud. — *Annales de l'église de Dol*. — *Chronique manuscrite* de Jean de Saint-Paul. — *Histoires de Bertrand Du Guesclin*, par Duchâtelet, par Lefèvre, par Ménard, par Fréminville. — *Chronique de Du Guesclin*, par Cuvelier, publiée par M. E. Charrière, 2 vol. in-4°. — Chartrier de Nantes, armoire O case C, n° 22. — *Actes de Rymer*, t. VI. p. 101-106, 13, 26. — Id , t. V, p. 397. 405, 556. — Th. Walsingham. — *Hist. d'Angl.*, par Lingard, t. IV, p. 39, etc.

« Ce n'est pas ce que vous nous aviez promis, quand nous vous la baillasmes: « je m'en plaindray à la justice. » Et, de fait, monsieur, il m'a fait adjour- « ner dévant le lieutenant du baillif de Touraine, et a, par serment, affirmé « qu'en sa bougette y avoit douze cens pièces d'or et quelques lettres et cé- « dules de conséquence quand elle me fust baillée, et est le procès en tel « terme que demain, je dois avoir sentence. » Saint Yves, l'ayant paisiblement escoutée, luy dist : « Mon hôtesse, faites-moy venir vostre advocat, et que je « parle à luy. » L'advocat venu, raconta le tout au saint, ainsi que la femme luy avoit dist : ce qu'ayant entendu et conféré là-dessus, saint Yves obtint de l'advocat qu'il plaideroit cette cause pour son hôtesse. Le lendemain, saint Yves se trouva en l'audiance avec la veuve; et, après que la cause eust esté par ordonnance du juge appellée, saint Yves, pour la dame défenderesse, requist de voir en face son adverse partie, lequel ayant comparu, et l'estat auquel estoit le procès récité (car plus ne restoit qu'à prononcer la sentence), saint Yves parla pour son hôtesse, disant : « Monsieur le juge, nous avons à « vous montrer un nouveau fait qui est péremptoire à la décizion du procès : « c'est que la défenderesse a fait telle diligence et si bonne poursuitte depuis le « dernier apointement prins en la cause, que la bougette dont est question a « esté trouvée, et elle l'exhibera quand par justice il sera ordonné. » L'advocat du demandeur requist que, tout présentement, elle exhibast la bougette en jugement, autrement qu'il ne servoit de rien d'allégner ce nouveau fait, pour empescher la prononciation de la sentence : « Seigneur juge, dist saint Yves, « le fait positif du demandeur est que luy et son compagnon, en baillant la « bougette à la défenderesse, leur hôtesse, la chargèrent de ne la bailler à « l'un d'eux que l'autre ne fust présent, et, pour ce, fasse le demandeur ve- « nir son compagnon, et bien volontiers la défenderesse exhibera la bougette, « tous deux présens. » Sur quoi le juge apointa et déclara que l'hôtesse ne seroit point obligée de rendre la bougette que tous deux ne fussent présens. La sentence ainsi donnée, le demandeur se trouva bien estonné, devint pasle et commença à trembler; de quoy toute la compagnie resta fort estonnée : ce que voyant le juge, par soupçon, le fist saisir et serrer en prison, où il fust si bien poursuivi contre luy, qu'ayant trouvé que c'estoit un pipeur, qui pour tromper et voler cette pauvre veuve luy avoit baillé une bougette pleine de vieux clous et de ferrailles, il fust, à trois jours de là, pendu et estranglé au gibet de Tours. »

« Saint Yves nourrissoit beaucoup d'orphelins; instruisoit les uns en sa maison, mettoit les autres en pension chez des maistres ouvriers pour apprendre mestier, lesquels il salarisoit de son propre argent. Son bonheur étoit de servir de ses mains, à sa propre table, les plus misérables mendians. Voyant plusieurs pauvres fort mal vestus, il leur bailla la pluspart de ses habits, de sorte qu'il luy fallut s'envelopper dans un loudier, attendant qu'on luy en eust apporté d'autres. Une autre fois, il fist la même chose; et mieux.

Comme un jour son couturier luy fust venu vestir une robbe et capuchon gris, il appercent en la cour un pauvre à demy nud; il ne le put endurer; mais, retenant ses vieux habits, luy donna cet accoustrement neuf. Allant une fois à l'église, disant son bréviaire, un pauvre luy demanda l'aumosne; n'ayant que luy donner, il tira son capuchon et luy donna. Il visitoit souvent les ma-

Les bienfaits de saint Yves.

lades, nommément les pauvres et nécessiteux, les consoloit et les assistoit : il leur administroit les sacremens, les y disposant avec grand soin et charité. Il ensevelissoit de ses propres mains les corps des pauvres qui décédoient tant en l'hospital que chez lui, ès maisons particulières, les enveloppant en des suaires blancs siens, et les portant à la sépulture aydé de quelques autres pieuses personnes. Un pauvre estant arrivé trop tard à Kermartin et n'osant frapper à la porte, se coucha auprès et y passa la nuit. Saint Yves, sortant de bon matin, le trouvant là, le fist entrer, le revestit de ses propres habits, luy donna bien à disner et à souper, le fist coucher en un bon lit, alla se coucher au mesme lieu où il l'avoit trouvé et y passa la nuit. » Il fallait entendre saint Yves prêcher en breton, en français ou en latin jusqu'à trois ou quatre fois par jour, dans sa paroisse, dans les paroisses voisines, à Tréguier, à la suite de monseigneur de Bruc son évêque, partout enfin! « Il s'adonnoit avec une telle ferveur et attention d'esprit à ce saint et apostolique office, que souvent il en oublioit le boire et le manger; et, estant de retour au logis, le soir, après avoir presché tout le jour, ne se pouvoit presque tenir sur bout tant il estoit foible. On a remarqué qu'à un vendredy saint il prescha la passion en sept diverses églises. Preschant une fois à Loc-Rouan en Cornouailles, le sieur de

Coat-Pont, escuyer, sortit de l'église comme il montoit en chaire, sans se soucier d'entendre le sermon; saint Yves, le voyant, dit : « S'il y avoit ici trois ou « quatre filles avec un trompette du diable (il entendoit par là les sonneurs), il « y seroit demeuré; mais non pas pour ouyr la parole de Dieu : lequel je prie « de le punir en cette vie, et ne luy réserver la peine deue à cette offense en « l'autre. » Ce qui fut incontinent fait, car ledit gentil-homme devint paralytique, et ne fut guéry de ce mal qu'après la mort de saint Yves. — Il obtint la santé à son sépulchre. »

Après une longue vie employée de la sorte, Yves Hélory mourut en 1303, sous Jean II, en odeur de sainteté, et aux miracles qu'il avait opérés de son vivant se joignirent les miracles opérés sur son tombeau.

Un pauvre diable, condamné à la corde, invoque saint Yves du haut de la potence, et le bourreau ne peut venir à bout de l'étrangler. — Un gentilhomme tombe à l'eau avec son cheval et ses bagages : une simple prière le ramène au bord, lui, sa monture et sa valise, où étaient des papiers inestimables. — Un enfant de Lannion se noie sur la côte à deux lieues de la maison paternelle; on apporte son corps à sa mère qui le ressuscite en le vouant à saint Yves. « Qu'as-tu vu dans l'autre monde? lui demanda-t-elle. — J'ai vu, répond-il un seigneur vêtu de blanc, qui m'a pris par la main et m'a tiré du fond de la mer. »

Ces miracles se multipliant de jour en jour, tous les Bretons réclamèrent la canonisation de leur compatriote, par l'entremise et l'organe du bon duc Jean III. Le légat et la commission nommée par le pape entendirent trois cents témoins; et, comme ces interrogatoires multipliés retardaient l'arrêt du synode, le clergé de Tréguier le devança hardiment en célébrant en pleine cathédrale la fête de saint Yves. Lorsque enfin la canonisation fut prononcée en 1348, saint Yves était déjà honoré et invoqué publiquement dans toute la Bretagne. Telle devint alors la vogue des pèlerinages à son tombeau, qu'elle fit tomber, comme on l'a déjà dit, les pèlerinages à Rome, et mirent même aux derniers voyages en Palestine.

Cette dévotion s'est continuée jusqu'à nos jours. Les Bretons vont encore honorer, à Tréguier, la tête de saint Yves, conservée à côté des reliques de saint Tugdual ou Pabu; et tout près de là, dans la chapelle et dans le manoir de Kermartin (aujourd'hui propriété de la famille de Quelen), on montre aux pieux pèlerins la chambre de saint Yves, son lit clos, son bréviaire et son testament. — Retournons à Jean IV.

Placé sur le trône de Bretagne par le roi Édouard, le jeune Montfort n'avait qu'un moyen de s'y maintenir dignement; c'était de réparer un passé dont il n'avait pas été le maître par un avenir qui lui appartenait, en tournant tout d'abord le dos à l'Angleterre, en gouvernant les Bretons par eux-mêmes et pour eux-mêmes, en s'appliquant à cicatriser par une administration patriotique les plaies faites au pays par vingt ans de domination étrangère. Il ne sut

pas comprendre ce rôle national. Anglais par son éducation et par ses habitudes, il ne sut pas redevenir Breton ; il voulut importer en Bretagne des choses et des hommes justement odieux à la Bretagne. Entouré des Saxons, avec lesquels il avait appris la guerre, il se laissa secrètement diriger par eux, et entreprit de concilier sa reconnaissance et son goût particulier pour ces ennemis de la France et de la Bretagne avec ses devoirs publics envers la Bretagne et la France elle-même. Cette entreprise ne servit qu'à déshonorer la gloire de ses premières armes par les perfidies de sa politique, à le brouiller successivement, ou tout à la fois, avec les Bretons, les Français et les Anglais ; à détacher enfin de son parti les seuls hommes qui pouvaient le soutenir, les Du Guesclin, les Clisson et les principaux seigneurs du duché.

Le premier acte de Jean IV fut la création d'un impôt sur les marchandises et de l'impôt du fouage (un écu d'or par feu ou domaine non noble, « les riches aidant les pauvres »). Il n'obtint ces subsides qu'extraordinairement, à l'effet de payer ses dettes, et « sans tirer à conséquence pour l'avenir. » Mais c'était une brèche ouverte, où ses successeurs ne manquèrent pas de rentrer, toujours *sans conséquence pour l'avenir*.

C'était ainsi que la vieille Bretagne se voyait ravir ses immunités une à une.

La noblesse, qui avait perdu à la guerre de vingt ans tout ce qu'y avait gagné la bourgeoisie ; la noblesse, qui n'était plus désormais une aristocratie gouvernante, mais une classe de plus en plus abaissée par la puissance royale, en attendant qu'elle fût décimée par la puissance populaire, la noblesse ne s'humilia du moins devant le nouveau duc qu'à la condition de relever de lui seul, comme l'indique la forme des hommages qu'elle fit à Jean IV : « — Je m'avoue homme lige de monseigneur le duc de Bretagne ci-présent, et promets lui garder foi et fidélité, et le servir envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, *plus proche à lui qu'à nul autre*, et ainsi le garderai par mon serment, bien et fidèlement. »

On sent que Charles V trouva ces expressions fort mauvaises. Il trouva plus mauvaise encore l'alliance conclue par Jean IV avec le prince de Galles, au moment même où lui, Charles V, confirmait le nouveau duc sur son trône par la ratification du traité de Guérande. Il dissimula toutefois son mécontentement ; mais il prépara sa revanche en s'assurant de l'épée de Du Guesclin, dont il avança en partie la rançon à Chandos[1]. Le futur connétable était peu tenté d'ailleurs de s'attacher au jeune Montfort, qui n'était qu'un usurpateur à ses yeux.

L'année suivante (1366), Jean IV alla solennellement à Paris faire hommage à son suzerain. Charles V réclamant l'hommage lige d'Arthur Ier et de

[1] Cette rançon s'élevait à la somme énorme de cent mille francs d'or. Charles en avança quarante mille. Du Guesclin les lui rendit plus tard, et paya le reste à Chandos. Presque toute sa fortune y passa, mais il ne tarda pas à la refaire et même à la doubler, pour la sacrifier bientôt encore. En ce temps-là, la guerre enrichissait et ruinait d'un jour à l'autre.

Manclerc, et Montfort n'offrant que l'hommage simple des autres ducs, nous avons déjà dit que la question resta suspendue, grâce à cette formule, interprétée par chacun suivant ses intérêts : « Je vous fais hommage tel que mes prédécesseurs l'ont fait aux vôtres. » Cependant Jean IV ploya un genou et ôta son chaperon et son manteau.

A l'argument tiré de l'hommage d'Arthur, le duc avait répondu très-adroitement « que, si le roi voulait lui donner tout ce que possédait Arthur lorsqu'il fit cet hommage, c'est-à-dire le Maine, l'Anjou, la Touraine, la Normandie et l'Aquitaine, il ferait volontiers hommage lige comme ledit Arthur. »

Jean IV revint triomphant en Bretagne, annonça qu'il était en paix avec tout le monde, fit battre monnaie à son effigie, assembla les états du duché, et remit autant qu'il put les choses en bon ordre.

La paix était faite, et cependant la guerre durait encore. Un fléau plus terrible que les Anglais et les Navarrois, les *grandes compagnies* ravageaient la France. Formées depuis un demi-siècle des transfuges de tous les partis, des aventuriers de toutes les nations, mais Anglais et Gascons surtout[1], grossies d'une multitude de gens sans aveu, brigands, meurtriers, mendiants, etc., ces compagnies n'étaient plus des bandes, mais une véritable armée conduite par des chefs consommés dans la guerre, et dont quelques-uns étaient des plus grands seigneurs de France et de Bretagne. Ces terribles compagnons, repoussés des terres anglaises et bretonnes, refluaient vers le centre de la France, qu'ils appelaient insolemment « leur chambre. » Les uns occupaient les forteresses, les autres les villages, et tous vivaient du vol et du meurtre. Ce qu'il y avait de pis, c'était que les troupes mêmes du roi se joignaient à eux ou les imitaient pour s'enrichir, car il n'y avait pas de métier plus productif et plus commode. Du Guesclin lui-même ne pouvait plus contenir sa compagnie de Bretons, lorsque le roi de France le chargea de détourner le torrent tout entier. Il s'en acquitta avec une résolution et une habileté parfaite, et, faisant de ces bandits une armée invincible, il alla disposer avec eux du trône de Castille.

Ce royaume était alors en proie à don Pèdre le Cruel, espèce de fou sanguinaire, exécré par ses sujets et par sa famille. L'aîné de ses frères naturels, Henri de Transtamare, avait entrepris d'en délivrer l'Espagne. Allié aux chefs des compagnies, il avait facilement soulevé contre don Pèdre le pape et tous les rois d'Europe, notamment Charles V, dont ce monstre avait empoisonné la belle-sœur, Blanche de Bourbon, pour épouser la célèbre favorite Maria de Padilla.

Telles étaient les circonstances au milieu desquelles Bertrand fit demander un sauf-conduit aux « chevetaines » des brigands, et les alla trouver près de Châlons-sur-Saône. Il reconnut là tout à la fois ses anciens ennemis et ses

[1] La politique habile de Charles V les enveloppa tous dans la dénomination d'Anglais. Rien ne contribua plus à exaspérer les populations de la France contre l'Angleterre

fidèles compagnons d'armes : Caverley, le chevalier Verd, Gournay, Huet, etc. Ces nobles bandits venaient de prendre « un moult riche hôtel » où ils célébraient en festoyant leur victoire. C'est ici que le poëte Cuvelier est merveilleux à entendre ! C'est ici que l'histoire est prise au déshabillé par la chronique !

L'ostel avoient pris et l'oste fait aller,
Et buvoient bon vin qu'ils avoient aforé.
« Dieu gart les compaignons, dit Bertran, que voilà ! »
Lors se sont incliné, chacun s'umilia.
« A Dieu le veu, dit-il, que croire me vouldra,
Tous riches vous ferai, gueres ne demoura. »
Et ils ont répondu : « Bien soyez venu ça ! »
Huon de Cavrelay, quand Bertran avisa,
Il est venu à lui et puis si l'acola,
Ami et compagnon doucement l'appela.
Mais Bertrand li a dit que nul compagnon n'a,
S'il ne veult faire ce dont il lui priera.
Donc ledit Cavrelay, sitost qu'il l'écouta :
« Bertran, par celui Dieu qui le monde créa !
Très-bonne compagnie li mien corps vous fera
En toutes les manières comme il appartiendra,
Et irai tout partout où aller vous plaira,
Guerroyer tout le monde, deçà mer et de là ! »

— Fors le prince de Galles, mon maître, ajouta Caverley, car je lui ai juré de le rejoindre en Aquitaine sur son premier appel.

— C'est trop juste, reprit Bertrand.

Huon de Cavrelay vistement commanda
L'on aporte le vin, dont Bertran buvera ;
Et il fût aporté du meilleur qu'il y a.
« Je le puis bien donner, pour vrai le vous affie,
Il ne me conste rien, deurée ne demie. »

Cependant telle était déjà la gloire de Du Guesclin, que personne ne veut boire avant lui.

Et quant il ot béu, les autres regarda
Et a dit : « Beaux seigneurs, ne vous mentirai jà,
Voici un riche vin, ne sai qu'il vous couta. »

Puis, arrivant au but de sa démarche, il propose aux chefs des compagnies deux cent mille florins de la part de Charles V, et l'absolution de leurs péchés, s'ils veulent le suivre en Espagne contre l'abominable meurtrier de Blanche de Bourbon :

« En Espagne pourrons largement profiter,
Car le pays est bon pour vitaille mener,
Et si a de bons vins qui sont friants et clercs ;

et de là, s'il plaît à Dieu, nous pousserons jusqu'aux Sarrazins, que « nous grèverons » pour le salut de nos âmes.

Cette croisade était un vœu de Du Guesclin et fut le rêve de toute sa vie.

« Seigneurs, reprit Bertran, savez que nous ferons?
Faisons à Dieu honneur, et le diable laissons!
A la vie visons comment usé l'avons :
Efforcées les dames et arses les maisons,
Hommes, enfans occis, et tous mis à rançons :
Comment mengié avons vaches, buefs et moutons,
Comment pillé avons oies, poucins, chappons,
Et béu les bons vins, fait les occisions,
Églises violées et les religions.
Nous avons fait trop pis que ne font les larrons.
Li larrons vont emblant, c'est pour lor enfançons.
Pour Dieu, avisons-nous! sur les païens allons!
Je vous ferai tous riches, se mon conseil créons,
Et o-ons paradis ausi quant nous morrons! »

Du Guesclin embauchant les grandes compagnies.

Électrisés par ces paroles, tous les chefs se levèrent, et Caverley répondit :

« Je vous ai en covent que mais ne vous faudrons!
Et compaignons de foi nous nous appellerons,
Et jamés l'un de l'autre ne nous départirons!... »

Chacun fit le même serment sur son épée et sur son verre, et le lendemain

les grandes compagnies n'étaient plus que l'armée de Du Guesclin. Au nombre des Bretons qui suivirent notre héros, on cite Olivier de Manni, Boistel, Launoy, Keranloët, etc. Tous prirent la croix blanche et se firent appeler la blanche compagnie. Pour donner plus d'éclat à leur expédition, on mit à leur tête un prince du sang, le jeune Louis, comte de la Marche, cousin de Blanche de Bourbon. Il va sans dire que ce chef nominal ne devait agir que par le conseil de Bertrand, seul chef véritable.

Tout le monde sait le méchant tour que joua Bertrand à l'avare pontife d'Avignon, mais il faut lire ce trait dans l'inimitable Cuvelier. Arrivé dans les domaines du saint-père, et d'abord excommunié avec toutes ses bandes, Bertrand lui envoie la confession des compagnies :

« Ils ont ars maint moutier, mainte belle maison,
Occis femmes, enfans, à grand' destruction,
Pucelles violées et dames de grand nom,
Robé vaches, chevaux, et pillé maint chapon,
Et bu vin sans payer et robé maint mouton,
Et embté maint joiel à tort et sans raison,
Calices de moutiers, argent, cuivre, laiton,
Plus c'on n'en pourroit dire en livre n'en chançon.
Si en crient merci et de Dieu li pardon,
Et de vous en sonnent vraie absolucion.

« Je les absous des deux mains, répondit le pape, effrayé de pareils visiteurs, à condition qu'ils videront aujourd'hui même le comté. »

Mais Bertrand ne l'entendait pas ainsi. Il fit demander, outre l'absolution, deux cent mille pièces d'or pour ses soldats. Il leur avait promis cette bagatelle au nom du saint-père. On se figure si celui-ci se récria contre une telle exigence :

« On vous donne, dit-il, de l'argent et maint don
Pour assoudre les gens en cité d'Avignon,
Et il nous faut assoudre à l'or division
Et si nous faut donner : c'est bien contre raison ! »

Contre raison, sans doute; mais Bertrand n'avait pas si grand tort. Cette contribution était le seul moyen de sauver le comté du pillage. Le pape s'en aperçut à temps, et fit remettre à Du Guesclin les deux cent mille pièces d'or.

Etonné de la promptitude et de la facilité de l'envoi : « D'où vient cet argent? demanda le rusé Breton au prévôt de Sa Sainteté; sort-il de la trésorerie pontificale? » Le prévôt avoua naïvement que la somme avait été levée sur les grands et les petits d'Avignon,

« Pourcoi li trésors Dieu n'en soit point amendris.
— Par la foi que je dois la sainte Trinité !

s'écria Du Guesclin, je ne prendrai pas un denier du bien de ces pauvres gens! Si je leur épargne d'être dépouillés par mes compagnons, ce n'est point pour les voir dépouiller par les collecteurs du pape. Remportez donc cet argent, sire prévôt, rendez-le aujourd'hui même aux Avignonais, et rapportez-moi demain pareille somme tirée des coffres-forts « de la clergie » jusqu'à la dernière maille! »

« Ha Dieux! se dit le pape, vrai roi de Paradis,
Que ceste gent se paiment et font de pis en pis,
Pour aller en enfer avec les anemis! »

Mais il fallut s'exécuter au gré de Bertrand, et les grandes compagnies ne partirent qu'avec les écus de « l'apostole, » et l'absolution dûment scellée sur parchemin,

Comme Jhesu donna, le fils sainte Marie,
A Marie Madelaine, qui fut Jhesu amie.

Nous ne suivrons point notre capitaine au delà des Pyrénées. Il y justifia bientôt la prédiction qui annonçait au vautour de Castille un aigle venant de la petite Bretagne. Vaincu en effet, et chassé par Du Guesclin, don Pèdre s'enfuit en Aquitaine chez son allié le prince de Galles[1], tandis que les compagnies couronnaient à Calahorra don Henri de Transtamarre. Mais le héros de Poitiers, jaloux de messire Bertrand, ramena don Pèdre en Castille, et le remit sur le trône après la bataille de Navarette. Il était écrit que tous les dix ans le prince de Galles triompherait aux dépens de la France. En 1346, Crécy; en 1356, Poitiers; en 1367, Navarette.

Victime pour la seconde fois de l'indocilité des troupes étrangères, Bertrand redevint à Navarette prisonnier de Jean Chandos, ou plutôt du Prince Noir lui-même. Il ne pouvait du moins tomber en des mains plus dignes. Le prince ne lui demanda que sa parole, et l'emmena à Bordeaux « sans lui faire tenir prison, » couchant comme frère d'armes dans la chambre du captal de Buch.

On sait que la victoire de Navarette ne servit qu'à montrer l'ingratitude de don Pèdre, et à rejeter sur la France le torrent dévastateur des compagnies, jusqu'à la délivrance de Bertrand Du Guesclin.

Cette délivrance ne fit pas moins d'honneur au maître qu'au prisonnier, et c'est peut-être le plus noble épisode de leur histoire.

Un seigneur breton, inspiré sans doute par Bertrand, dit un jour très-adroitement au prince de Galles, en devisant de chevalerie à sa table, qu'on l'accusait de n'oser mettre Du Guesclin à rançon, de peur « que celui-ci ne lui donnât trop d'affaires. » Piqué au vif, le prince changea de couleur, et fit

[1] Plus connu sous le nom de *Prince Noir;* c'est le célèbre vainqueur de Poitiers.

venir à l'instant son raptif. Bertrand parut dans le simple appareil d'un prisonnier qu'on arrache à ses rêveries.

Une cotte de gris avoit au dos vestie,
Bien samble qu'il soit homme venu de Hongrerie.
Quand li prince le voit, ne peut muer ne rie;
Il a dit à sa gent : « Par la vierge Marie!
Il n'est mie tailliez qui éust belle amie;
Elle seroit de lui laidement embracie. »

Puis, se tournant vers le capitaine, qui ne prenait pas garde à ces plaisanteries :

« Or, avant, dit li prince, Bertran, comment vous va?
— Sire, se dit Bertran, par Dieu qui tout créa!
Sachiez qu'il me sera mieux quant il vous plaira.
Je suis tout enfustez; j'ai oy, long-temps a,
Les soris et les ras, dont bien emoyé ma;
Mais le chant des oiseaux je n'oy jà pieça;
Je les iroi oïr quant il vous souffira.

« Dès demain, repartit le prince, dès demain si vous voulez, et si vous me jurez de ne plus vous armer pour Henri de Castille, ni contre les Anglais. »

Bertrand releva le menton « et regarda le prince de toute sa hauteur :

« Plutôt que de faire un pareil serment, dit-il, je mourrai votre prisonnier, monseigneur! »

Et les assistants de se dire entre eux, « à grant joie : En voilà un bon Breton!

« Eh bien, qu'à cela ne tienne, reprit le prince; vous ferez la guerre comme vous l'entendrez. Mais il me faut une rançon proportionnée à votre mérite. »

— Sire, se dit Bertran, par le corps saint Symon,
Je suis un chevalier povre et de petit non,
Dites votre valoir et votre intencion;
Et quant j'arrai oy la demande et le don,
Si je ne puis finer, je r'irai en prison. »

Le prince voulut se montrer généreux, et pria le capitaine d'un ton protecteur de fixer lui-même sa rançon « à si petit prix qu'il voudroit. » Il était loin de prévoir la magnifique réponse de Du Guesclin :

« Je ne puis me taxer à moins de cent mille doubles d'or, dit froidement notre héros.

— Cent mille doubles d'or! s'écria le prince confondu; mais c'est la rançon d'un roi!

— C'est celle que j'ai déjà payée à Chandos, ne vous déplaise.

Quant li prince l'oït, couleur prit à muer
Et l'on a dit en haut: « Me fait-il bien gaber!
Que LXM doubles d'or fin me fait donner!

— Allons, messire Bertrand, vous plaisantez : je vous tiendrai quitte pour le quart. » Mais Bertrand n'en voulut pas rabattre un florin, et le prince fut obligé d'accepter les cent mille doubles.

« Soit, vous êtes libre, dit-il à Du Guesclin; je doute seulement que vous puissiez trouver une pareille somme.

— Je la trouverai, monseigneur, en remettant Henri de Transtamarre sur le trône d'Espagne; car je l'y remettrai, je vous le jure! Il me prêtera bien pour cela cinquante mille florins? Le roi de France, mon très-redouté maître, m'avancera le reste;

Et de tant vous dis bien, je m'en ose vanter,
Que si je ne pouvoie à ces deux-ci aler,
Na fileresse en France, qui sache fil filer,
Qui ne gaignoit ainçois ma finance à filer! »

Et le prince de s'écrier, avec toute sa cour, plongée comme lui dans l'admiration :

« Quel homme est-ce ci que je vois ci ester? »

Suivant quelques historiens, la princesse de Galles en personne vint d'Angoulême à Bordeaux pour voir Du Guesclin, et lui offrit sur sa cassette dix mille doubles qu'il accepta. Chandos et Caverley lui en offrirent le triple; mais Bertrand, sans les refuser, déclara qu'il voulait d'abord s'adresser à ses amis de France et de Bretagne. Ils ne lui manquèrent point, en effet, et il fut bientôt quitte envers le Prince Noir. Il tint alors la promesse qu'il lui avait faite, en rétablissant Henri de Castille sur le trône ensanglanté de don Pèdre (1369).

Non moins glorifié désormais au delà qu'en deçà des Pyrénées; nommé comètable de Castille et duc de Molines, rappelé par le roi de France et par les populations, qui le portèrent en triomphe jusqu'à Paris, Bertrand revint offrir son épée à son bien-aimé seigneur Charles V, qui avait justement à défendre les seigneurs et bourgeois d'Aquitaine contre les impôts forcés du prince de Galles. Une rupture s'ensuivit entre la France et l'Angleterre, et la guerre recommença plus acharnée que jamais (1369).

Tandis qu'en cette guerre, distinction inouïe! le seigneur Du Guesclin obtenait l'épée de comètable de France en triomphant de l'Angleterre au nom de Charles V, le duc de Bretagne, allié secrètement aux Anglais, leur ouvrait le chemin de la France à travers ses propres Etats. De plus en plus animés contre les Saozon, les seigneurs bretons désapprouvèrent hautement cette conduite,

et ce fut alors qu'Olivier de Clisson, tournant le dos à Jean IV, son ami d'enfance, conclut avec Du Guesclin son fameux pacte de fraternité d'armes[1], et se rua contre les Anglais avec cette rage sanguinaire qui lui a valu le surnom de *Boucher* (1370).

Le premier châtiment que Charles V infligea à Jean IV fut de demander au pape la canonisation de Charles de Blois, son ancien compétiteur, dont la mémoire était de plus en plus vénérée en Bretagne. On sent quel coup mortel cette canonisation eût porté aux droits du jeune Montfort. Le pape nomma une commission *ad hoc*. Une foule de miracles furent attestés par trois cents témoins. « Le bienheureux Charles avait fait retrouver de l'argent perdu, guéri des maux de dents, fait gagner des procès, fait tomber les fers des mains des captifs, rompu deux fois la corde d'un condamné qui l'avait invoqué du haut de la potence ; des estropiés qui s'étaient fait porter sur son tombeau y avaient retrouvé l'usage de leurs membres, des malades qui s'étaient voués à lui avaient recouvré la santé. On avait vu couler du sang de ses images ; il avait rendu la vue aux aveugles, la parole aux muets, la raison à des insensés, la vie à des chevaux morts ; il avait donné la fécondité à des femmes stériles, ressuscité une multitude d'enfants, délivré des possédés, arrêté le flux de la mer. Les naufragés qu'il avait sauvés, les femmes en couches qu'il avait secourues, proclamaient la puissance de son intercession. Enfin un religieux de Saint-Gildas, qui était fort camard, s'étant permis de dire qu'il ne croirait à tous ces miracles que lorsque son nez serait devenu long, avait été pris à la gorge par le diable, et aurait été infailliblement étranglé sans l'assistance du bienheureux. » Tous ces faits sont consignés dans l'enquête pour la canonisation de Charles de Blois. Heureusement Jean IV se remua si bien, qu'il obtint du pape que cette affaire traînerait en longueur. Elle ne reçut en effet jamais de conclusion. Mais le bienheureux Charles demeura saint pour une partie des Bretons, et le père Albert le Grand l'a mis tout au long dans sa légende.

Cependant la guerre avait fini par éclater entre la France et la Bretagne. Jean IV s'était si obstinément tourné du côté des Anglais, que presque tous ses barons l'abandonnèrent, comme Clisson ; après l'avoir inutilement menacé de le chasser du duché, ils se révoltèrent ouvertement et allèrent se ranger sous les étendards de Du Guesclin. Le connétable, qui venait de battre les Anglais en Normandie et de leur enlever le Poitou, résolut alors de les poursuivre en Bretagne, jusqu'au pied du trône de Jean IV. En vain celui-ci demanda des vaisseaux et des troupes à ses amis d'outre-mer. Du Guesclin leur enleva toutes les places bretonnes, excepté Auray, Derval et Brest. « On raconte qu'assaillant Hennebon il s'élança lui-même sur la brèche, à la tête des siens, et que,

[1] Les deux guerriers jurèrent ce pacte curieux à Pontorson sur les Évangiles, après avoir bu de leur sang mêlé dans une coupe, « pour se bailler foi et serment de leurs corps. »

« A tous ceux qui ces lettres verront, Bertrand Du Guesclin, duc de Moulines, connestable perpetuellement entre nous et nos hoirs, nous avons promises, jurées et accordées entre nous les choses qui s'ensuivent. C'est à savoir. » etc.

voyant devant lui les bourgeois mêlés parmi les Anglais, il suspendit l'assaut et fit signe qu'il voulait parler; les deux troupes restèrent immobiles : — « Hommes de céans, dit-il aux habitants, je suis Breton comme vous. Pourquoi « serions-nous ennemis? Je ne viens que pour vous rendre le repos. Les Anglais « vous oppriment. Laissez-les combattre seuls, et épargnez-moi le chagrin de « répandre le sang breton. » Les habitants répondirent par des acclamations, et les Anglais capitulèrent. »

Repoussé enfin par ses sujets comme par ses ennemis, Jean IV se vit réduit à s'enfuir en Angleterre avec ses alliés, laissant à l'Anglais Robert Knolles la garde de ce duché dont la conquête avait coûté vingt ans de combats (1373). Il ne tarda pas à revenir avec le duc de Lancastre et une armée de trois mille hommes. Il envoya un défi solennel au roi Charles V, il fut banni de ses Etats pour la seconde fois; et, n'ayant plus pour lui que son courage, brouillé même avec le duc de Lancastre, son allié, sans équipage, sans argent et sans ressource, il assembla soixante hommes, ses derniers soldats, et précéda avec eux l'armée anglaise en Gascogne. Là, du moins, il honora le nom qu'il portait par des exploits dignes d'une meilleure cause.

Pendant ce temps-là, la Bretagne, sans duc et sans gouvernement, sans justice et sans administration, était de nouveau et plus cruellement que jamais livrée aux fureurs de la guerre ; guerre devenue de jour en jour plus meur-

La Bretagne livrée aux fureurs de la guerre.

trière et plus cruelle, par les rapides développements d'une invention qui devait changer la face du monde. Nous voulons parler de l'artillerie. Au bruit nouveau de ces canons que nos aïeux croyaient empruntés à l'enfer, les Français et les Anglais se disputaient les lambeaux de la Bretagne, au milieu du meurtre et de l'incendie. Qu'on juge de l'animosité des deux partis par les horribles

scènes de Derval. « Cette place, occupée par les Anglais, avait capitulé et avait donné des otages; mais, avant qu'elle fût remise, Robert Knolles s'y était jeté avec un renfort et refusait de la rendre. Clisson fit conduire les otages sous le rempart et les fit décapiter. Peu de temps après, on vit dresser un échafaud sur une plate-forme de la ville; trois prisonniers y furent exécutés, et leurs têtes furent jetées dans les lignes des assiégeants » qui durent abandonner la place.

Malheureusement pour la Bretagne et pour la gloire de Du Guesclin, l'inébranlable fidélité du comètable à Charles V faisait de son épée, dans cette terrible guerre, le fléau de son propre pays. En servant la France, il oubliait déjà qu'il était Breton, et, pour être dirigés contre les Anglais, ses coups n'en portaient pas moins sur ses compatriotes. Non content d'enlever et d'occuper, au nom de Charles V, les meilleures places de la Bretagne, il appliquait les idées françaises jusqu'à la vieille constitution de l'Armorique, défendant par ordonnance l'affranchissement des paysans, comme une innovation dangereuse, imposant aux communes des contributions exceptionnelles, et rétablissant dans la Basse-Bretagne cette servitude de mainmorte, que Jean IV lui-même avait redouté d'y maintenir.

En 1374, après un nouveau séjour en Angleterre, Jean IV entreprit pour la seconde fois de reconquérir ses États à la tête des étrangers. Cette tentative désespérée n'aboutit qu'à une trêve qui lui interdisait même le séjour en Bretagne (1375). On le vit donc pendant trois ans errer d'Angleterre en Flandre, tandis que Charles V défendait à tous les Bretons de le recevoir, le traitant « de faux traître Montfort, soi-disant duc de Bretagne. »

Sur ces entrefaites, Edouard III et le prince de Galles moururent (1376-1377). Devenu régent pendant la minorité de Richard II, fils de ce dernier, le duc de Lancastre reprit la guerre de Bretagne, beaucoup moins pour le duc Jean que pour l'Angleterre elle-même. Il assiégea deux fois Saint-Malo. Ce nid d'intrépides corsaires était déjà le point de mire des canons anglais. Mais les Malouins, secourus par Henri de Malestroit, par le connétable et par Clisson, lieutenants du roi, se défendirent si vigoureusement, que Lancastre y perdit sa poudre et le sang de ses soldats.

Les Bretons expièrent ces succès du dedans par quelques échecs au dehors, notamment en Gascogne, où ils avaient aventureusement suivi le duc d'Anjou. Car, illustrés et ruinés tout à la fois par leur fameuse guerre de vingt ans, les Bretons se mêlaient « à toutes les belles entreprises; » et, comme les anciens compagnons d'Arthur, ils allaient guerroyer jusqu'au bout du monde.

Vainqueur sur tous les points de la Bretagne, grâce aux capitaines bretons, Charles V occupait de fait la province entière, excepté deux ou trois villes, et tout semblait à jamais perdu pour Jean IV, lorsqu'une révolution soudaine vint lui rendre la couronne. Après avoir été chassé de la Bretagne comme allié de l'Angleterre, il devait y rentrer comme ennemi de la France. Ceci est un des épisodes les plus caractéristiques de notre histoire.

Tant que Charles V s'était borné à repousser le duc et les Anglais, à effacer le nom de Jean IV des monnaies bretonnes, à l'accuser des empoisonnements tentés sur lui par le secrétaire et l'écuyer du roi de Navarre, les seigneurs bretons avaient résolûment suivi les Du Guesclin, les Clisson et les Malestroit, au risque de frapper sur leurs compatriotes, tout en frappant sur les Anglais. Mais ils s'arrêtèrent et se mirent à réfléchir, lorsque, non content de protéger la terre de Bretagne, le roi de France entreprit de la réunir à ses États.

Charles V ne montra pas dans cette usurpation son adresse habituelle. Il cita bien Jean IV devant la cour des pairs, mais il ne lui envoya point de sauf-conduit pour y comparaître. Il prit lui-même la parole devant la cour, et réclama violemment la confiscation du duché de Bretagne. On ne s'explique pas cet oubli des formes dans une affaire aussi grave. En admettant que la confiscation fût légitimée par les félonies de Jean IV envers son suzerain, cette confiscation ne pouvait, au nom d'aucune loi, profiter à Charles V : « 1° parce que, la Bretagne n'ayant point été détachée du domaine royal, n'ayant jamais été donnée par le roi, le roi n'avait pas le droit de la reprendre ; 2° parce que, si Montfort était déchu de son duché, ses droits passaient incontestablement à la comtesse de Blois, petite-fille, comme lui, du duc Arthur II. Cette réversibilité avait été expressément stipulée dans le traité de Guérande. » Aussi la plus vive opposition à la déchéance de Montfort vint-elle de sa plus mortelle ennemie, de la veuve de Charles de Blois en personne. La Boiteuse rappela ses droits dans une requête énergique, mais inutile. Cette même cour des pairs qui avait soutenu la cause de Jeanne pendant vingt ans, lorsque l'intérêt des rois de France le voulait ainsi, la sacrifia impitoyablement au nouvel intérêt de Charles V ; et, par son arrêt du 8 décembre 1378, elle déclara Jean IV coupable de lèse-majesté et le duché de Bretagne réuni à la couronne, faisant en faveur de la maison de Blois une réserve d'autant plus illusoire qu'au printemps suivant les troupes royales s'élancèrent sur les forteresses bretonnes.

Cette violence réveilla en sursaut la vieille Armorique, et fut pour elle le signal d'un revirement qui rappela ses plus beaux jours d'indépendance. Amie, la veille, de la France en haine de l'Angleterre, elle eût volontiers embrassé l'Angleterre en haine de la France. La popularité de Charles V et des Français s'évanouit en vingt-quatre heures. Tandis que le peuple repoussait avec horreur l'impôt de la gabelle, les seigneurs s'associèrent pour le salut du pays. Organisée par les sires de Montfort et de Lohéac, la ligue nationale se grossit bientôt de tous les nobles noms du duché. Ces noms méritent d'être immortels : voici ceux qui nous sont parvenus : Amaury de Fontenay, Geoffroi de Kerrimel, Étienne Gonyon et Eustache de la Houssaye, qui furent élus maréchaux de Bretagne ; — les seigneurs de Montafilant, de Beaumanoir, de la Hunaudaie, de Bruc, de Montauban, de Coatmen, de Pluscallec, du Perrier, de Keraurais, de Guité, de Vauclerc, de Tremigon, de Plumangat, la Soraïe, Kersaliou, l'Argentaïe, Pledran, Mutitieu, Ferron, le Moine, Beaubois, Lanvallai,

Coëtregan, Chef-du-Bois, Bois-Jean, Plorec, Quelenec, Alain de Malestroit, Robert de la Motte, sire de Bossac, Jean Raguenel, vicomte de Dinan, Jean de Malestroit, Blossac, Champagné, Ruffier, du Plessis, Mahé, Quélen, Potherel, Montbourcher, Chesnel, Tregué, Saint-Pern, Melece, la Motte, du Guern, un autre Champagné, deux le Veyer, Montgermant, la Bourdonnaie, Brochard, Chenné, la Maguane, Beaucé, le Voyer, Bobril, Partenay, l'Evesque, la Roche, Gicquel, Treguené, Benazé, Hattes, la Tousche, Chasteau-Letard, Préauvé, Glé, Beaucé, d'Espinay, la Bauldière, Corcé, de l'Ourme, Buris, Mandart, le Coq, Tixue, Bourgon, Orent, la Bauxière, l'Oaisel, la Rivière, Lotodé, Pied-de-Vache, Saint-Aubin, Choüan, Senedavy, Hastelon, Breneuc, Audiger, Bintin, Lobel, Tronchai, l'Aillé, des Boschaux, Langan, Garel, le Chat, Brussart, Fresnais, Sénéchal, Bardoul, Boishamon, Aiguillon, Launay, Piquelaïe, etc.

Tous ces seigneurs et mille autres chevaliers ou écuyers jurèrent de vivre et de mourir pour la défense du *droit ducal* de Bretagne; ils s'unirent aux bourgeois des villes par des traités particuliers; et les lettres de confédération furent confiées à Jean de Champagné, seigneur de la Montagne. Tous les habitants en état de porter les armes s'organisèrent en compagnies et se lièrent par des serments solennels. On leva un son par feu dans toutes les paroisses, et jamais impôt ne fut payé si exactement. Le quartier général de l'*Union* était à Rennes. De là ses ramifications s'étendaient à toutes les villes et à tous les châteaux de la Bretagne.

Tours de Fougères.

Clisson et Du Guesclin.

CHAPITRE TREIZIEME

Rappel et rentrée triomphale de Jean IV. — Guerre à la France. — Du Guesclin et Clisson contre la Bretagne — Mort de Du Guesclin. — Second traité de Guérande. — Duel de Tournemine et de Beaumanoir. — Guerre de Jean IV et du connétable de Clisson. — Arrestation du connétable. — Expédition des compagnies bretonnes. — Attentat de Pierre de Craon. — Folie de Charles VI. Jean V, le Sage. — Paix en Bretagne. — Les Anglais en France. — Bataille d'Azincourt. — Armagnacs et Bourguignons. — Tanneguy du Chastel. — Les communes armées.

JEAN IV (SUITE)

Abbaye de Lamballe.

Cependant, appelés par Charles V, d'autres Bretons, et les plus illustres, abandonnaient la Bretagne. Que ne pouvons-nous arracher cette page de l'histoire de Du Guesclin et de Clisson? Lorsque le roi lut à ces deux frères d'armes la sentence qui rayait leur patrie de la liste des nations, le connétable de France, pris entre deux obligations sacrées, aima mieux trahir son pays que son maître, et il se mit en baissant la tête à la disposition de celui-ci. Clisson vit apparaître le corps sanglant de son père, avec l'ombre vengeresse de sa mère, et, n'osant se prononcer encore, il garda le silence. Mais sa haine pour Montfort ne devait pas tarder à le décider,

et Dieu sait combien il répandit de sang breton! Le sire de Laval, qui était là, fut plus courageux; voyant un Rohan offrir ses places et ses châteaux à Charles V, il s'écria qu'il garderait les siens avec l'aide de ses bons Bretons! Et quelques jours après, entraînés par ses discours, tous les Bretons de la cour du roi de France reprenaient le chemin du pays[1].

Charles V se flatta vainement de triompher par l'épée de Du Guesclin de cette explosion patriotique. Déjà la ville de Nantes avait fermé ses portes au duc de Bourbon. Déjà les envoyés de la noblesse bretonne étaient aux pieds de Jean IV, à Londres, le suppliant de revenir « aussi cher qu'il avait le recouvrement de son duché! » Tel fut l'étonnement du prince exilé, qu'il n'osa en croire ses yeux ni ses oreilles, et qu'il demanda une nouvelle preuve de la bonne volonté de ses sujets. Une seconde ambassade lui porta les vœux écrits de presque tous les seigneurs de Bretagne, et il se décida à reprendre le chemin du trône, — non sans jurer à Richard d'Angleterre une alliance plus intime que jamais envers et contre le roi de France (23 juillet 1379).

Depuis le retour d'Hoël le Grand, la Bretagne n'avait point revu un pareil spectacle. Rien ne saurait rendre l'enthousiasme et la joie qui accueillirent ce prince chassé naguère avec tant d'aversion et de fureur; ce prince qui perdait hier la Bretagne et qui venait la sauver aujourd'hui! Nobles, bourgeois et paysans s'élancent sur les greves de Saint-Malo au-devant de leur libérateur. C'est à qui baisera le premier cette main qui rapporte l'indépendance à la Bretagne. Les plus grands seigneurs, avec leurs habits de soie et leurs armures dorées, se jettent dans les flots, s'y agenouillent en pleurant, et « s'y plongent

[1] Voici, d'après d'Argentré, l'admirable discours par lequel Laval entraîna ses compatriotes : « Quand nous avons servi Charles V contre les Anglois, nous n'entendions point le servir contre la Bretagne, et nous étions loin de soupçonner le projet d'invasion qu'il « découvre » aujourd'hui. Sans doute le duc Jean a trahi les François et les Bretons tout ensemble par ses traités avec les Anglois, mais de deux maux il faut savoir choisir le moindre; or nous perdons notre indépendance avec Charles V, et avec Jean nous pouvons la sauver encore. « Au fond, il n'est nul de nous qui ne soit obligé au duc de serment et de service, et plusieurs d'obligation de sang et de lignage. Serons-nous les ministres pour le desponiller contre raison du nom et des hermines de Bretagne? les faudra-t-il flestrir, abastardir et tollir des cantons de nos armes? La principauté de Bretagne, si noble et si ancienne, sera-t-elle désormais une anse, borde ou mestairie du royaume de France, pour tenir rang après les premiers venus? Quant à moy, je suis d'advis qu'il est plus expédient pour nous d'avoir affaire à un duc qu'à un roy. Le roy commande partout; le duc souvent prie et fait justice quand il est semond, le roy quand il veut. Si nous despouillons l'Anglois pour vestir le François, qu'avançons-nous? Ce sont toujours maistres nouveaux. Nostre duc ne sera jamais si fort que lors que mestier sera, et nous serons forcez, nous n'ayons la raison par induction ou par force : les plus forts entrent en regnards, mais ils règnent en lyons. L'exemple est de pris. Les ducs de Bretagne, depuis la première conqueste du pays faite sous le tiltre de roys, ne recogneurent jamais en tenue de fief, ny vasselage, le roy de France; et malaise qu'ils le fissent estant premiers plantez en Bretagne, que le roy en France. Pierre Mauclerc, duc appellé de France, ne se soubmist à eux en deux cas seulement. Il passa des choses que jamais n'avoient esté veues ni ouyes, qu'en est-il advenu? Les roys, leurs chanceliers, leur parlement, n'ont jamais eu patience, que de pas en pas, d'une simple soubmission ou baiser d'honneur ils n'ayent fait un hommage, que d'un hommage ils n'ayent fait une ligence absolue; et puis du jourd'hui ils en tirent une conséquence de félonnie et de forfaict; et de ce pas concluent à la confiscation commise du duché, et concéquemment l'appliquent à leur couronne; ils ne le dissimulent, et pour ce gardent des concéquences qui pourra. Quand à moy, il ne se trouvera, ny ne sera reproché aux miens, que j'ay esté au conseil de trahir mon maistre et mon sang tout ensemble. J'ay dit ici ce qu'on a voulu, et la force m'a osté la liberté de dire ce que j'en sens, sûreté et liberté de dire. »

jusqu'au menton. » Le duc en débarquant semble passer d'une mer à l'autre, tant les vagues de la foule se pressent et s'agitent autour de lui ! Les acclamations percent le ciel et font trembler tous les échos du rivage. Hommes et femmes, enfants et vieillards, se prosternent devant leur maître comme ils feraient devant Dieu... On lui tend les mains, on lui jette des fleurs, on couvre de larmes et de baisers la trace de ses pas... Quatre paysans, suffoqués par l'émotion, viennent lui embrasser les genoux au nom des paroisses, le suppliant de les recevoir en grâce et d'oublier le passé.

Le duc arrive ainsi à Dinan, porté sur les bras de son peuple. Pour que rien ne manquât à son triomphe, et pour que tout fût héroïque dans cette révolution, une femme en deuil vient lui rendre hommage à son tour... Et cette femme, qui presse la main du vainqueur de Charles de Blois, cette femme est la veuve de Charles de Blois lui-même. Ce trait seul suffirait à la gloire de Jeanne la Boiteuse.

Autre chose admirable, s'écrie Lobineau : « Le duc, après tant de guerres et de ravages, retrouva ses meubles, sa vaisselle et ses trésors, aussi entiers que s'il les eust conservés lui-même; on n'avoit pas même cessé de lever pendant la guerre les revenus ordinaires et extraordinaires du duché, qu'on avoit mis en depost en lieu sûr, afin qu'il les retrouvât à son retour. » Jean poursuivit sa marche triomphale, recueillant partout les serments de fidélité. Il entra dans Rennes, le 17 août, marchant sous le dais, et accompagné de toutes les processions de la ville, croix et bannières en tête. Il traversa ainsi Lamballe, Guérande et Vannes, où il convoqua son host. Tous les gentilshommes accoururent à l'appel. « Les plus pauvres vendoient le bœuf et la vache, dit Saint-André, pour querir corsiers et chevaux. » Quand cette armée nationale, rassemblée à la hâte, se trouva en face des troupes françaises, le contraste fut merveilleux !

Les François estoient testonnés
Et leurs airs tout effeminés :
Avoient beaucoup de perleries,
Et de nouvelles broderies.
Ils estoient frisques et mignotz ;
Chantoient comme des syrenotz.
En salles, d'herbettes jonchées,
Dansoient, portoient barbes fourchées ;
. . . . . .
Les plus vieux ressembloient aux jeunes ;
Et tous prenoient terribles noms
Pour faire paour aux Bretons.

Mais les Bretons ne s'effrayèrent pas de si peu, ajoute le poëte. Il fallait voir ces vieilles figures durcies par vingt ans de misère et de batailles !

Leur visage estoit une escorce
Tant avoient souffert de meschef !

Nul d'eux ne portoit jaune chef.
Tant s'estoient entremis de courre
Qu'hors des jaques sortoit la bourre;
Leurs draps, en bon lieu déchirés,
N'estoient pas tous les jours mirés;
N'avoient que faire d'éponssettes,
Car leurs robes estoient si nettes,
Qu'on en comptoit bien tous les fils;
Mais avoient vu de grands périls,
Avoient dépensé tous leurs gages,
Avoient conquis de beaux suffrages,
Et plus estoient blessés devant
Que derrière communément,
Et si pensoient défendre fort
Leur liberté jusqu'à la mort:
Car liberté est profitable
Et belle et bonne et délectable;
Pour ce chacun la désiroit
Garder très bien; c'estoit leur droit!
De servitude avoient horrour
Quand ils voyoient tout à l'entour
Comment en France elle regnoit,
Foux estoit qui paoir n'en avoit.

A la vue de tels hommes, conduits par Montfort et Beaumanoir, une partie de l'armée française s'enfuit de Pontorson, et le duc d'Anjou se vit réduit à demander une trêve. Et pourtant cette armée se composait des soldats de Clisson et de Du Guesclin! Ces deux grands capitaines voyaient pour la première fois leur génie les trahir. Dieu ne leur permit pas de triompher en combattant leur patrie. Il faut dire que le connétable hésitait à verser le sang de ses amis sur le sol qui l'avait vu naître à côté d'eux... Comment son bras n'eût-il pas perdu de sa force, quand ses yeux reconnaissaient des frères au milieu des rangs bretons? D'ailleurs, il se voyait chaque jour abandonné par ses derniers compatriotes, qui lui reprochaient tacitement sa fidélité à la France, en livrant leurs têtes aux bourreaux de Charles V, ou en allant porter leur serment à Jean IV. Vaincu peut-être par le remords et conseillé certainement par la raison, Du Guesclin pria le roi de faire un accommodement avec le duc; cette prière fut empoisonnée par ses ennemis et le rendit suspect à Charles V, qui avait résolu de conquérir à tout prix la Bretagne. Alors le connétable offensé renvoya son épée au roi. Mais celui-ci eut l'adresse de la lui faire reprendre en la tournant contre les Anglais de la Guyenne.

« Sire, lui dit le vieux capitaine en prenant congé de lui (comme si l'esprit lui eût prédit qu'il n'en retournerait jamais), vous m'envoyez en Gascogne à mon grand contentement, car il ne faut pas que je vous nie, que pour vous estre et avoir toujours esté très-fidelle serviteur, je ne pouvois avec le contentement de mon cœur faire la guerre au lieu où j'estois. C'est le pays auquel

Dieu me fist naître, où sont mes parens et amis de sang, je ne puis que je n'en retienne quelque chose, qui n'est pas à dire que je n'y eusse fait mon devoir, mais il se peut faire par autre sans moy. Et faut, Sire, que je vous die que vous m'avez osté beaucoup de moyens de vous servir, m'ayant naguères osté les Bretons. Mon aigle ne volera plus, ayant perdu ses ailes. » Et baisant la main du roi, il le pria encore de donner la paix à la Bretagne.

Du Guesclin espérait, avant de mourir, chasser les derniers Anglais de la Guyenne. La mort vint le surprendre au moment d'achever son œuvre. Il avait repris villes et châteaux sur son passage, et il assiégeait la forteresse de Châteauneuf de Randon, dans le Gévaudan, lorsqu'il fut atteint d'une fièvre pernicieuse. Ses derniers moments furent simplement héroïques comme toute sa vie. « Il appela ses principaux capitaines en sa chambre, et leur recommanda le service du roy, représentant à chacun d'eux ce qu'il leur avoit veu vaillamment faire, et le premier temps qui les avoit menez à la guerre, les priant de continuer. Qu'il estoit bien desplaisant passer de ce siècle, sans les avoir fait recognoistre au roy comme il avoit bien délibéré, et dont il parleroit plus particulièrement aux seigneurs qui estoient là, pour lui faire entendre le mérite de chacun. Ce qu'il avoit à désirer d'eux desormais estoit qu'il les prioit qu'en faisant la guerre ils se souvinssent qu'ils avoient affaire à ceux qui avoient les armes au poing. Que les pauvres laboureurs qui les nourissoient n'estoient point en faute : qu'à ceux-là, aux femmes ny enfants, ny aux gens d'Église leurs armes ne se devoient adresser. Que les différends des princes pour terre ne doivent comprendre que ceux qui se rangent en partie, et les prioyt de considérer cela à l'advenir; bien marry de ne l'avoir tenu dès son jeune âge plus estroictement. Puis leur dict adieu, et appela le sire de Clisson disant : Messire Olivier, je sens que la mort approche de près et ne vous puis dire beaucoup de choses : nous avons esté compagnons d'armes vous et moy, il y a longtemps. Le roy vous cognoist pour un grand et vaillant homme, et n'avez nul besoin de ma recommandation, ne pouvant rien adjouster à son affection ; vous direz au roy que je suis bien marry que je ne luy ai faict plus longuement service, de plus fidèle n'eussé-je peu ; et si Dieu m'en eust donné le temps, j'avois bon espoir de luy vuider son royaume de ses ennemis d'Angleterre ; il a de bons serviteurs qui s'employeront de mesmes effets que moy, et vous, messire Ollivier, pour le premier. Je vous prie de reprendre l'espée qu'il me commist quand il me donna l'estat de connestable, et la luy rendre. Il saura bien en disposer et faire élection de personne digne ; j'ay les bienfaicts qu'il m'a faicts. D'avantage je luy recommande ma femme et mon frère : et à Dieu, je n'en puis plus. »

Il baisa son épée de connétable, la remit à Clisson, et rendit le dernier soupir. Il n'avait que soixante-six ans.

Le lendemain, le commandant de Châteauneuf déposa les clefs de sa forteresse sur le cadavre du héros (1380).

Du Guesclin ne fut pas seulement le premier capitaine de son siècle, il fut aussi un profond politique ; et c'est là ce qui l'excuserait, s'il pouvait être excusé, d'avoir porté les armes contre sa patrie. Son génie droit et fin sentait venir l'irrésistible unité française, et voyait la Bretagne attirée par son centre comme l'aimant par l'étoile polaire. Voilà pourquoi, dans toute sa vie et dans toutes ses œuvres, il sembla plus Français que Breton. Il ne faut pas croire, pourtant, que, dans sa vie privée comme dans sa vie publique, son esprit l'emportait sur son cœur. Il ne négligeait pas sans doute, suivant l'usage du temps, de recueillir les fruits de la guerre et les riches produits de son épée, mais c'était pour prodiguer les uns et les autres à sa famille, à ses amis, et surtout à ses frères d'armes. On a vu avec quelle noblesse il savait se ruiner en s'imposant une rançon royale ! Sa générosité était si connue, que Bretons et Français ne l'appelaient que le bon connétable. Les Anglais eux-mêmes, ses seuls ennemis, louaient souvent ses plus rudes coups. Enfin son joyeux et franc visage, sa belle et cordiale humeur, et jusqu'à ses boutades de malice ou de forfanterie, semblaient annoncer le seul homme qui devait le surpasser un jour, le Béarnais Henri IV, surnommé comme lui le Grand et le Bon.

Embaumé au Puy-en-Velay, le corps de Du Guesclin traversa le royaume au milieu des populations en pleurs. Jamais le roi le plus populaire et le plus glorieux n'avait laissé son pays dans un deuil semblable. Penchée sur le cercueil de son connétable, on eût dit que la France pressentait les désastres du règne suivant, dont Bertrand seul, en effet, eût pu lui épargner la honte. Charles V, empoisonné, dit-on, par le roi de Navarre, alla bientôt rejoindre Du Guesclin dans ces caveaux de Saint-Denis où il avait inhumé son bon connétable au milieu des rois de France.

Peu de temps auparavant, pour se rendre au dernier souhait de notre héros, il avait donné à Olivier de Clisson l'épée de connétable, accomplissant ainsi jusqu'après la mort de Du Guesclin le vœu de fraternité d'armes juré par les deux capitaines sur « le sang de leurs corps. »

Malgré ce nouvel honneur et malgré ses victoires sanglantes sur sa patrie, Clisson échoua dans le comté nantais, comme Du Guesclin avait échoué dans le comté de Rennes. Le patriotisme breton allait triompher une dernière fois de l'ambition française ; la mort de Charles V et la régence tumultueuse où tombait son royaume assuraient la paix à la Bretagne et la couronne à Jean IV, lorsque celui-ci s'avisa de compromettre encore l'une et l'autre en rappelant ses inévitables amis d'Angleterre. Rennes leur ferma ses portes Nantes fut assiégée par eux ; Vannes, Hennebon et Quimper ne les reçurent qu'avec horreur, et l'incorrigible Montfort ouvrit enfin les yeux. Il se hâta de signer avec les députés de Charles VI le second traité de Guérande (1381), s'engageant à renvoyer les Anglais « tout bellement » de la Bretagne[1]. Mais com-

[1] Ce fut à l'occasion de cette paix que Jean créa l'ordre militaire et chevaleresque de l'Hermine, un des plus anciens qui aient été fondés (il précéda de cinquante ans la Toison d'or). Le collier de

ment mettre ainsi à la porte des alliés de trente ans qu'il avait installés lui-même dans ses meilleures forteresses? Jean IV expia son engouement pour les Saxons en subissant le destin de la lice dépossédée par sa compagne. Il lui fallut recommencer à tromper tour à tour ou à la fois la France et l'Angleterre; il n'obtint qu'avec peine le retour de sa propre femme, retenue à Londres par Richard II, et la restitution du comté de Richemond. Quant au port de Brest, les Anglais résolurent d'y rester; et Jean les y assiégea si longuement, qu'on l'accusa d'être toujours d'accord avec eux. Il avait été leur ami trop dévoué pour être cru leur ennemi sincère. Le fait est qu'il n'entra dans Brest qu'au bout de quatorze ans.

La Bretagne avait enfin la paix, mais elle ne resta pas en repos. Les Anglais envahissant toujours la cour du duc, les seigneurs bretons déclarèrent qu'ils les tueraient s'ils ne pouvaient s'en défaire autrement. Jean parut céder, renvoya ses amis et les rappela aussitôt. Il était si invinciblement Anglais dans l'âme, que, n'ayant pu se dispenser de guerroyer en Flandre avec le roi de France, dans la fameuse révolte d'Artevelde, il relevait d'une main les Anglais qu'il avait abattus de l'autre, et qu'on le vit négocier sous les bannières françaises pour les intérêts de l'Angleterre, à Bombourg, à Arras et à Bruges[1].

En 1383, le duc, ayant acheté la baronnie de Raiz, fut obligé de porter l'évêque de Nantes dans sa ville, avec les barons d'Ancenis, de Chateaubriand et de la Roche-Bernard. On juge que ce ne fut pas sans contestation. Il eut des querelles plus graves sur les prérogatives ecclésiastiques avec les évêques de Quimper et de Saint-Malo. Ce dernier prétendait ne relever que du pape; Jean lui prouva le contraire en saisissant ses revenus. Ils ne parvinrent à s'arranger qu'en donnant tort aux Malouins, qui virent leurs impôts augmentés. L'évêque en garda le tiers et laissa le reste au duc.

Vers ce même temps eut lieu un duel judiciaire, fameux dans les annales bretonnes. « Jean de Beaumanoir, seigneur de grande maison, s'amoura de la fille d'un sien métayer, nommé Roland Moysan; dont ce paysant, s'estant apercen, s'irrita fort; mais il le luy falloit endurer. Si ne se laissa-t-il pas de le porter en son estomach grieſvement, cause que n'y pouvant donner ordre, il en parla à messire Pierre de Tournemine, seigneur de la Hunandaye, qui de sa part étoit de grand lieu. Tournemine, qui ne vouloit pas bien audict de

cet ordre se composait de deux chaînes d'or, attachées à leurs extrémités par deux couronnes ducales qui tenaient suspendues deux hermines émaillées. Les chaînes se formaient d'agrafes ornées d'hermines et entourées d'une banderole sur laquelle était écrit : « A ma vie. » Telle est la vanité des hommes, et telle était la décadence de la noblesse bretonne, qu'en distribuant cette chaîne d'or autour de lui Jean IV rallia à son parti les seigneurs qui lui avaient été le plus hostiles. Les dames jouèrent un grand rôle dans ce ralliement, car un grand nombre furent créées *chevaleresses de l'Hermine*.

[1] Les Bretons, en dépit des ménagements politiques de leur duc, furent terribles dans l'attaque et la prise de ces villes. Vingt traditions populaires y racontent encore leurs exploits meurtriers. Suivant un de ces contes, « un Breton ayant voulu, dans le sac de Bombourg, arracher une pierre précieuse dont était parée une image de la Vierge, la statue fit un mouvement, le sacrilége fut frappé de mort, et toutes les cloches de l'église sonnèrent d'elles-mêmes. »

Beaumanoir, escoutant ce paysant parler, print occasion de mal faire, et lui dist qu'il estoit bien sot d'en endurer tant, et de souffrir à sa vue la honte que luy faisoit de Beaumanoir ; qu'il estoit lasche de cœur qu'il ne le tuoit, dont il avoit fort bon moyen, le surprenant seul et en lieu fort à propos, quand il alloit chez luy. La mestayrie où il demeuroit n'estoit pas loing, et pour ce y alloit souvent de Beaumanoir seul ; mais le paysant ne s'osoit pas hazarder seul d'entreprendre si grande chose. Parquoy, Tournemine, pour faciliter la besogne et induire le paysant, lui asseura qu'il luy donneroit le moyen, luy assignant jour pour reparler de ceste affaire. »

En effet, Tournemine « pratiqua » un valet de Beaumanoir, qui se joignit un soir à Moysan pour assassiner leur maître à coups de hache. Bientôt Robert de Beaumanoir, frère du défunt, soupçonna « l'œuvre » de Tournemine, en le voyant épouser sa belle-sœur. Ne pouvant le convaincre en justice, il monta à cheval, se présenta devant le duc, et, en sa présence, jeta le gage de bataille à Tournemine. Tournemine accepta le jugement de Dieu. Jean IV désigna pour champ clos la place du Bouffay, de Nantes, où il se rendit solennellement avec toute sa cour. L'accusé choisit les armes et en remit la liste au duc. Cette liste formait plusieurs pages. Elle fut examinée minutieusement. On mesura les épées, les dagues ; on compta les clous des armures, et la lice fut ouverte aux champions. C'était le 20 décembre 1385. Toute la ville de Nantes était là. Beaumanoir parut à l'une des barrières sur son cheval de bataille, salua le duc et les dames ; un héraut cria trois fois à l'autre barrière : Monsieur Pierre de Tournemine, venez à votre journée contre monsieur Robert de Beaumanoir, sous peine de défaut. Tournemine s'avança, fut relevé de caution par le duc, et les deux champions mirent pied à terre. Ils s'assirent dans deux fauteuils aux deux bouts du camp. On mesura de nouveau leurs armes, ensuite on les mena tous deux devant un autel dressé sous la tribune ducale. Là, le président du combat leur fit étendre la main sur l'Évangile, et dit à chacun d'eux : — Vous jurez qu'en vos armes et vêtements vous n'avez ni sort, ni maléfice, ni charme dont vous entendiez faire votre preuve contre votre adversaire, si ce n'est par votre bon droit, avec votre corps et les armes choisies entre vous. Tous deux répondirent : — Je le jure ! Puis ils remontèrent sur leurs chevaux, et se placèrent aux deux bouts de la lice. Alors les hérauts sonnèrent de la trompette, et interdirent aux assistants la moindre parole ou le moindre signe. Le président cria trois fois : — Faites votre devoir ! Il ajouta : — Laissez-les aller ! Et les deux cavaliers s'élancèrent.

Le combat fut long et terrible. Les deux chevaux succombèrent. Enfin Tournemine, abattu sous le poignard de Beaumanoir, avoua son crime et se rendit à merci. Le duc et les juges du combat déclarèrent la preuve acquise, et condamnèrent le vaincu à la corde, avec tous dommages et intérêts pour le vainqueur. Beaumanoir se dit sans doute que la même condamnation l'eût

frappé s'il n'avait pas été le plus fort, et il demanda à Jean IV la grâce de la vie pour Tournemine, qui finit ses jours en prison.

Ce jugement du glaive excita l'admiration du peuple, et fut « mis en escript pour l'exemple de tous » (1385).

Cependant Jeanne la Boitense était morte en 1384. Le duc saisit brutalement ses biens, et voulut recevoir le serment de son fils aîné. Jean de Penthièvre était toujours prisonnier à Londres. Le roi Richard, dont Jean était parvenu à se faire un ennemi, proposa la liberté à son captif s'il voulait épouser sa nièce, et la conquête de la Bretagne s'il voulait lui en rendre l'hommage. Jean se souvint de ce qu'il devait au roi de France ; il refusa loyalement et reprit ses fers. C'est alors que les démêlés de Jean IV et de Clisson s'élevèrent à la hauteur d'une lutte politique.

Depuis longtemps déjà, on l'a vu, l'élève d'Édouard III et le Boucher des Anglais avaient renié l'alliance que leurs héroïques mères leur avaient fait jurer dès l'enfance. Il n'est pires ennemis que les amis brouillés. Plusieurs circonstances étaient venues changer cette haine en frénésie. N'ayant pu obtenir de Jean IV le château du Gavre, Clisson l'avait mis en cendres, et s'était emparé de Chantoceaux. Puis, lorsque Montfort était rentré en Bretagne, il lui avait barré le passage avec son épée de connétable, versant des flots de sang breton pour y noyer le duc de Bretagne. On a vu que tout son courage n'avait pu en venir à bout, et sa vengeance attendait une autre occasion. Il la trouva dans la situation de Jean de Penthièvre, et il forma le projet audacieux de le mettre sur le trône de Jean IV. Richard II demandait cent vingt mille francs de rançon. Clisson, qui avait des tonnes d'or, offrit la somme au roi, et la main de sa fille au captif. Cette proposition avait un côté national ; Jean de Penthièvre l'accepta. Malheureusement la nouvelle en parvint au duc, et l'on se figure sa colère. — Par Dieu ! dit-il, je montrerai à Clisson qu'il n'a pas bien fait, le jour qu'il s'en donnera le moins de garde. Ceci annonçait un guet-apens. Le lion se fit renard pour mieux saisir sa proie. Suivant Froissart, Jean IV avait à défendre en même temps son intérêt et son honneur, Clisson s'étant montré ultra-galant envers la duchesse de Bretagne.

Quoi qu'il en soit, le duc convoqua les états à Vannes en 1387. Il y fit le meilleur visage à Clisson, qui lui rendit la pareille ; il but joyeusement dans sa coupe, et il le pria de visiter le château de l'Hermine, qu'il faisait achever près de la mer. Le connétable l'accompagna avec le sire de Laval, son beau-frère, et le seigneur de Beaumanoir. Clisson et Laval arrivent les premiers. Le duc leur fait parcourir le château en les consultant sur les fortifications. Parvenu à la porte d'une grosse tour, il retient Laval et invite le connétable à poursuivre. Clisson monte sans défiance ; mais à peine a-t-il gagné l'étage supérieur, qu'il se voit enfermé, saisi par des hommes d'armes, garrotté de « trois paires de fers » et jeté dans un cachot humide.

Cependant Laval avait entendu le bruit des portes ; il regarde le duc et le

trouve « plus verd qu'une feuille. » — Ah! monseigneur, s'écrie-t-il, pour Dieu, merci, que voulez-vous faire? N'ayez nulle male volonté sur mon beau-frère le connétable. » Pour toute réponse il reçoit l'ordre de se retirer. Beaumanoir survient et demande où est Clisson : — Veux-tu être au point où est ton maître? dit Montfort, en avançant sur lui la dague à la main. — Monseigneur, répond Beaumanoir, je crois que mon maître est bien. — Et toutefois, reprend le duc, je te demande si tu veux être ainsi. — Oui, monseigneur, ajoute Beaumanoir. — Or ça, s'écrie Montfort, puisque tu veux être ainsi, il te faut d'abord crever un œil. (On sait que Clisson avait perdu un œil à Auray.) Beaumanoir se jette à ses genoux, suppliant le duc de ne pas se déshonorer. « Monseigneur, lui dit-il, je tiens tant de bien et de noblesse en vous, que, s'il plaît à Dieu, vous ne nous ferez que droit, car nous sommes en votre merci ; et par bonne amour, et par bonne compagnie, et à votre requête et prière, nous sommes ci venus. Si ne vous déshonorez pas pour accomplir aucune felle (cruelle) volonté, si vous l'avez sur nous, car il en seroit trop grande nouvelle. — Or va, répliqua le prince, tu n'auras ni pis ni mieux que lui. » Et il le fit jeter dans la tour, enchaîné comme le connétable.

Suivant Froissart et le Baud, les prières du sire de Laval empêchèrent seules la mort immédiate de Clisson. Suivant Alain Bouchard, Jean de Bazvalan partagea glorieusement cet honneur.

Ce gentilhomme avait été chargé par le duc d'égorger ou de noyer son captif dans la nuit. En vain il avait imploré un sursis de quelques jours.

« Taisez-vous, lui avait dit le prince en fureur, et allez faire ce que je vous commande, car, si vous me rebarbez plus, je vous détruirai de fond et de racine. »

Bazvalan se retira, puis il fit avertir en secret le seigneur de Laval. Celui-ci courut à son tour aux pieds de Jean IV, mais il ne fut pas plus heureux que Bazvalan.

« Enfin, dit le duc en se mettant au lit, voilà ma vengeance assurée. » Mais, quand le repos eut calmé ses esprits, il envisagea l'horreur et surtout la portée de son crime. Il se vit toute la France sur les bras, sans être sûr des secours de l'Angleterre, et, tremblant, éperdu, il manda Bazvalan dès le point du jour.

« Eh bien, messire, lui dit-il... le connétable?

— Le connétable est mort, répondit Bazvalan; vous êtes obéi, monseigneur.

— Quoi! s'écria le duc avec égarement, vous avez tué Clisson!...

— Oui, monseigneur; cette nuit, bientôt après minuit, il a été noyé, et j'ai fait mettre le corps en terre dans un jardin.

— Haa! soupira le duc, voyez-ci un piteux réveille-matin; pleust à Dieu, messire Jehan, que je vous eusse ouï. Je vois bien que jamais je ne serai sans détresse : retirez-vous, messire Jehan, que je ne vous voie plus... »

Telle est, en effet, la récompense de ceux qui flattent les rois jusqu'au crime.

Mais, après avoir laissé le duc se lamenter et crier tout le jour dans les angoisses du désespoir, le courageux serviteur reparut à sa porte.

« Monseigneur, je connais la cause de votre douleur; je suis d'avis que vous devez mettre fin à votre tristesse, car il y a partout remède.

— Voire, messire Jehan, sinon à la mort! »

Bazvalan avoua enfin qu'il avait désobéi, que le connétable n'était pas mort...

« Quand le duc ouist ceste parole, il se lève sur pied comme retourné de mort à vie, et embrasse cest homme, et lui dist : « Dis-tu vrai, Bazvalan?

« — Oui, monseigneur, je vous en réponds sur ma vie.

« — Bazvalan, mon amy, respartit le duc, tu es un bon serviteur de ton « maistre, qui a sceu si sagement le gouverner en ceste affaire; tu m'as fait le « meilleur service que jamais homme fist à un autre : je t'assure que je le « reconnoistroy toute ma vie. Cependant je te donne dix mille florins, que je « te feray compter de mon espargne devant que le jour passe. »

« Le duc reprint le cœur, revenant d'une grande angoisse, et se fist apporter à souper, car il n'avoit rien pris depuis la veille. »

Clisson fut remis en liberté, mais il lui en coûta cent mille francs d'or, et toutes les places qu'il possédait en Bretagne. « Il le lui fallut avaler tel. » Jean IV ne savait pas être généreux, et le riche connétable ayant la vie sauve, « se trouva encore bon marchand. » Il courut toutefois à Paris provoquer la justice du roi; mais il vit bientôt qu'il fallait se faire justice lui-même. Il alla donc reprendre ses châteaux l'épée à la main, en enleva quelques-uns au duc par-dessus le marché, et couronna sa vengeance en mariant solennellement Marguerite, sa fille, à Jean de Penthièvre. Cependant il lui fallait une satisfaction légale. Il la poursuivit inutilement pendant plusieurs années. Jean IV s'était assuré des oncles de Charles V. Enfin les deux grands ennemis se rapprochèrent à Tours. Jean de Montfort y parut avec une escorte de quinze cents hommes et plusieurs galères armées de canons. Le connétable et son gendre étalèrent un appareil non moins formidable. Des rixes et des duels eurent lieu entre les deux partis. Bref, le duc et le connétable réglèrent leurs intérêts, et s'embrassèrent devant le roi, le 26 janvier 1392. C'était la quatrième fois qu'ils s'embrassaient ainsi, et voici de quoi juger de leur franchise : Jean IV fit venir, le jour même de la réconciliation, deux notaires, et leur remit une protestation en règle contre tout ce qu'il allait signer avec Clisson.

Pendant que ces discordes agitaient la Bretagne à l'intérieur, l'écume soulevée par la guerre de vingt ans continuait de se répandre au dehors. Gentilshommes sans terres, cadets sans patrimoine, bourgeois endettés, aventuriers sans asile, manants sans feu, routiers, brigands, voleurs et mendiants de tout âge,

habitués à vivre de la guerre, c'est-à-dire du meurtre et du pillage, s'organisaient par bandes sous des chefs redoutés, et s'en allaient chercher fortune, les uns en Italie, contre les papes, les autres en Afrique, contre les Sarrasins; ceux-ci en Espagne, contre les Mores; ceux-là en France, contre les Anglais, et tous un peu contre tout le monde. Ces compagnies bretonnes, encore animées du souvenir de Du Guesclin, et conduites pour ainsi dire par cette grande ombre, s'étaient rendues tellement formidables, que les rois, épouvantés à leur approche, épuisaient leurs trésors pour les enrôler à leur service. Et malheur à celui qui n'était pas riche! Son peuple et ses États payaient pour lui, Dieu sait en quelle monnaie!

C'est ainsi qu'appelés dès l'an 1376 par Grégoire XI contre les Florentins, et conduits par Jean de Malestroit et Sylvestre Budes, quelques milliers de Bretons avaient bouleversé en courant toute l'Italie, jusqu'à cette double élection du pape de Rome (Clément VII), et du pape d'Avignon (Urbain VI), qui vint jeter le schisme dans l'Eglise d'Occident. Excommuniés alors par un pontife et absous par l'autre, les Bretons vainquirent les Romains aux portes de Rome, et se défendirent pendant un an dans le château Saint-Ange. Affaiblis enfin par leur division, privés de leurs chefs, dont l'un était tombé sous la hache de Clément VII et l'autre sous les coups de la *malaria*, ils moururent presque tous héroïquement à la bataille de Marino. Telle était la terreur qu'ils avaient inspirée, que Balbiano, leur vainqueur, fut surnommé Camille, pour avoir une seconde fois chassé les Gaulois d'Italie. Il faut lire les exploits de *Mousieur Sylvestre et de ses compagnons*, dans la curieuse épopée qu'ils ont inspirée à un poëte du temps. Sylvestre avait débuté assez béniguement dans le monde : « Sage, doux et cortois, sachant danser avec les dames, mais de chanter ne sachant rien. » Il donna à sainte Catherine les biens du premier gentilhomme qu'il dépouilla. Ce trait lui valut l'amitié du seigneur Jean de Malestroit, qui lui donna la chevalerie et sa bannière. Quand il partit avec ses soudards : « Allons tretons de çà de là, leur dit-il, et Dieu sempre nous aidera! » On ne saurait imaginer « les chères » que lui faisaient de ville en ville messeigneurs les cardinaux. A Rome, on lui donna le divertissement d'un combat entre dix Allemands et dix bons compagnons, « qui tretous étoient Bretons. » C'étaient Aymon de Tréfili, « qui déconfist son Alemand; » Trémigon, « qui vite estoit comme un levrier; » Cavalerie, « qui combattoit tout au plus près — que il pouvoit son ennemi, — le visage toujours sur lui; » Quéronard (Kéronare), Chiquet, Bourdot, Lokrist, le Carias, Jacques le Noir, Tanaouarn (ou Talverne), « dont les joyeux talents devoient plaire — à tous guerriers qui vont par terre, — user leur temps en fait de guerre. » Les Allemands demeurèrent « emmi le champ, » et les Bretons crièrent « à voix vive : — Voire merci! Charles et saint Yves! » Redoutés comme la foudre au combat, nos héros, désarmés, séduisaient par leur vaillante mine « les belles Italiennes : femmes, filles, tous leur faisoient —

tous les honneurs que ils pouvoient, — à haute voix disant : « Bretons, — prenez tout ce que nous avons ! » Les Bretons prirent tant et si bien, que la maladie décima leurs rangs, et ne leur laissa que la force de mourir en héros.

Aimerigot Marcel et Geoffroi-Tête-Noire furent plus terribles encore en France que Sylvestre Budes en Italie. Pour les appeler par leurs noms, c'étaient les plus grands bandits qu'on pût voir. « Geoffroi fit une compagnie de soldats de sa dévotion, se mit à besogner pour son prince, et entra dedans le château de Ventadour, au comte de Montpensier, en Limousin. « Bon Breton estoit-il, homme hautain et hastif, et qui se faisoit obéir à coups d'espée, ne lui constant la vie d'un homme qui l'avoit offensé, rien ou peu; et en bref, il se fist chef de tous les capitaines bandoliers de Quercy, d'Auvergne et Limosin, qui tenoient les forteresses auprès de luy. Il ne craignoit homme, prince ne seigneur, et, s'il les tenoit prisonniers, il en disposoit à sa volonté sans nul respect. »

Il finit par avoir, avec Aimerigot, plus de soixante forteresses dans le midi de la France, « bien garnies de draps et linges, vins et nourritures, hommes et chevaux, prêtres et médecins. » Il y brava et repoussa des armées entières, se vit assiégé par le duc de Berry en personne, et ne fut vaincu que par la mort. A ses derniers moments, il manda ses capitaines autour de son lit, et se fit apporter un énorme coffre plein d'or. « Voici d'abord, dit-il, neuf mille livres pour la chapelle Saint-Georges, où vous m'enterrerez. Voilà trois autres mille livres pour ma mie; je les lui eusse volontiers remises moi-même, mais elle auroit trop pleuré, et je veux mourir les yeux secs. » Ayant ainsi parlé, il referma le coffre, en jeta la clef par la fenêtre, et dit à ses capitaines : « Au plus fort le reste ! Ouvrez ce trésor à coups de hache, et prenne qui pourra ! » Les compagnons ne se le firent pas répéter, et Geoffroi mourut au doux bruit de la « chamaille. » Bientôt ses successeurs se firent prendre au piége, et furent décapités à Paris pour l'exemple.

Malheureusement tous ces brigands ne finissaient pas de la sorte; beaucoup rentraient en Bretagne après avoir couru le monde, et y ramenaient avec eux le pillage et l'incendie. En vain les paroisses se cotisaient alors pour planter et sculpter ces admirables calvaires qui font encore l'étonnement des pèlerins, tels que celui de Saint-Thégonnek (gravé à la page suivante) ; en vain les pauvres laboureurs y portaient leurs prières et leurs offrandes. Le fléau des compagnies n'en dévastait pas moins les champs arrosés de sueurs. Ces désordres ne devaient finir qu'avec le règne de Jean IV.

Quatre mois après la réconciliation de Jean IV et de Clisson, dans la nuit du 13 au 14 juin, le connétable, sortant de l'hôtel Saint-Pol, à Paris, traversait la rue Culture-Sainte-Catherine, avec sept gentilshommes et deux valets portant des torches, lorsqu'une foule de cavaliers armés l'assaillirent en criant : — A mort ! à mort, Clisson ! — Qui es-tu ? dit le connétable à celui qui le frappait. — Je suis, répondit cet homme, ton ennemi, Pierre de Craon;

tu m'as courroucé tant de fois, que cy te le faut amender! Et tous ensemble se ruèrent sur Clisson, qui n'avait qu'un couteau contre tant d'épées réunies. — Les occirons-nous tous? demandèrent les assassins. — Oui, tous ceux qui se défendront, répliqua leur chef. Mais les gens du connétable furent bientôt en déroute, et lui-même, renversé de cheval et assommé de cent coups, fut laissé pour mort. Il enfonça en tombant la porte d'un chaufournier, qui, accourant au bruit, vit rouler à ses pieds cette grande victime.

Calvaire de Saint-Thégonnek. (Page précédente).

Averti cependant, le roi se lève et accourt demi-nu près de son connétable. Il le trouve baignant de son sang l'humble boutique, et le ranime en le serrant dans ses bras. — « Connestable, comment vous sentez-vous? — Petitement et foiblement, cher sire, dit le guerrier, rouvrant les yeux. — Et qui vous a mis en cest estat? — Pierre de Craon! — Ah! s'écria Charles VI, il le payera

cher! Jamais crime ne fut amendé comme icellui sera, car la chose est mienne. »

Au bout de quinze jours le connétable était à cheval, et Pierre de Craon se réfugiait en Bretagne, au désespoir d'avoir manqué son coup. Or ce Pierre de Craon était un riche seigneur angevin, parent du duc de Bretagne, et dont voici l'histoire. Cachant les vices les plus honteux sous des formes charmantes, il était devenu le favori du roi et de son frère Louis de Touraine, ce beau duc d'Orléans, si connu par les grâces de son esprit et le scandale de ses amours. Pierre de Craon s'avisa de révéler à la duchesse d'Orléans, Valentine de Milan, les galanteries de son époux. Celui-ci, averti de la trahison, dissimula sa colère, mais fit chasser le dénonciateur de la cour. Pierre attribua sa disgrâce au connétable, qui professait pour lui la plus hautaine aversion. Il alla se confirmer dans cette pensée chez le duc de Bretagne, et tous deux s'entr'excitèrent à la vengeance, « ne devisant que des moyens de meurtrir messire Olivier. » Bientôt Pierre revint à Paris avec quarante bons compagnons, les cacha dans son hôtel près du cimetière Saint-Jean et fit avec eux le coup qu'on vient de voir.

Jean IV était-il complice de cet assassinat? Il serait difficile de le nier, et lui-même parut en convenir en reprochant à Pierre sa maladresse : — « Vous êtes un chétif, lui dit-il, quand vous n'avez pu occire un homme dessus lequel vous étiez. — Monseigneur, répondit Pierre, c'est bien diabolique chose; et il faut que tous les démons d'enfer l'aient gardé de moi et de mes gens, car en bonne conscience nous lui avons donné plus de soixante coups d'épée et de couteau! »

Pierre de Craon fut condamné à mort par contumace. Ses maisons furent rasées, ses terres confisquées, sa femme et sa fille chassées en chemise de ses manoirs; « puis un chevaucheur du roi vint apporter à Jean IV, dans son château de l'Hermine, lettres royaux, lui mandant de faire saisir l'assassin du connétable et de l'envoyer à Paris. » Aveuglé par la haine, Jean répondit que « rien ne savoit ni ne savoir vouloit » de Pierre de Craon, et qu'il ne pouvait le livrer, ne l'ayant point en son pouvoir. Cette réponse fut regardée comme une insulte, et Charles VI, exalté par Clisson, malgré les tergiversations de ses oncles, amis secrets de Jean IV, partit avec son armée pour la Bretagne.

Jean de Montfort allait perdre encore une fois sa couronne. Il voyait en frémissant la France entière tomber sur lui. C'en était fait de la Bretagne.... lorsque le spectre du Mans sortit de terre! Charles VI et sa suite traversaient la forêt du Mans. « Il faisoit ce jour-là très-âprement chaud. Le roi n'étoit pas très-bien portant. Tout à coup, au plus épais du bois, un homme en pur chef (la tête nue) tout déchaus, vêtu d'une pauvre cotte de burel (bure) blanc, et montrant mieux qu'il fût fou que sage, s'élança d'entre deux arbres, prit hardiment les rênes du cheval du roi, l'arrêta tout coï, et lui dit : — Roi, ne

chevauche plus avant; mais retourne; car tu es trahi! tu es trahi! » Personne n'arrêta ce fantôme, aposté sans doute par ceux qui voulaient « rompre le voyage. » Le roi et sa suite passèrent outre, et sur le midi gagnèrent une plaine sablonneuse. « Le soleil étoit beau, clair et resplendissant à grands rais (rayons), et tapoit de telle manière, qu'on étoit tout transpercé par la réverbération... Le roi alloit à part lui pour se faire moins de poussière. Il avoit vêtu une jupe de velours noir, qui moult l'échauffoit, et avoit sur son chef un chaperon de vermeil écarlate, et un chapelet de grosses perles. » Derrière lui venaient deux pages, dont l'un était coiffé d'un chapel de fin acier de Montauban, et l'autre portait la lance du roi : ce dernier s'endormit sur son cheval, et laissa choir le fer de sa lance sur le chapel de son camarade. « Les deux aciers sonnèrent haut l'un contre l'autre : le roi, qui encore avait en l'imagination les paroles que l'homme lui avoit dites en la forêt, tressaillit soudain, et crut que grande foison d'ennemis lui conroient sus pour l'occire; il piqua son cheval, tira son épée, et, la levant pour férir n'importe sur qui, il se mit à crier : Avant! avant sur ces traîtres! et courut sur ses pages, ne reconnaissant plus ni eux ni personne. Des premiers coups, il tua ou blessa le bâtard de Poliguac et plusieurs autres gens d'armes et pages; puis il lança son cheval contre son frère le duc d'Orléans, qui n'étoit pas loin. Le jeune prince, effrayé de le voir fondre sur lui l'épée haute, s'enfuit au galop, et tous ceux qui là étoient, chevaliers ou écuyers, en faisoient autant, lorsque le duc de Bourgogne se mit à crier : — Haro! le grand méchef! Monseigneur est tout dévoyé (égaré); qu'on le prenne!... » Après s'être épuisé en courses furieuses, Charles VI tomba sans donner signe de vie, « fors que les yeux lui tournoient en la tête d'estrange façon. »

— Voilà le voyage fait pour cette saison, dirent les princes... Et l'armée s'en retourna vers Paris, emportant son roi devenu fou. Cette folie sauva Jean IV et la Bretagne[1], mais on sait ce qu'elle coûta à la France. Tout l'édifice de Charles V et de Du Guesclin s'écroula sur cette tête en délire. Déchiré à coups de canon et de poignard par les ducs de Bourgogne et d'Orléans, le royaume se rouvrit de toutes parts aux Anglais, et il ne fallut pas moins pour les arrêter que la miraculeuse épée de Jeanne d'Arc.

La démence de Charles VI profita doublement à Jean IV, car, en le sauvant lui-même, elle perdit Clisson. L'ambitieux duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, devenu régent de France, et ne voulant pas avoir de rival, débuta par faire exiler et destituer le connétable, comme concussionnaire et traître envers la couronne[2] (1392). Ces crimes ne furent nullement prouvés, mais il était difficile de s'expliquer l'immense fortune de Clisson, malgré la rapacité qu'il

[1] « C'étoit monseigneur saint Yves, disait le peuple breton, qui estoit apparu au roi en la forest pour le détourner de la Bretagne. »

[2] La haine de Jean IV était encore là. Ce fut la duchesse de Bourgogne, sa cousine, qui décida le régent à sacrifier le connétable.

M. Rouargue del. *Outhwaite sculp.*

St MALO

LOUIS XIV. AN DIXIÈME DE MOLIÈRE

déployait dans ses guerres. Il possédait, en Bretagne seulement, Josselin, Lamballe, Broon, Jugon, Blein, Guingamp, la Roche-Derrien, Clisson, Chantoceaux, etc. Quelques-uns de ces châteaux étaient meublés avec une somptuosité royale. Chaque année, il en faisait bâtir de nouveaux ou agrandissait et fortifiait les anciens. Ses possessions étaient si étendues, qu'il traitait presque de souverain à souverain avec le duc de Bretagne, et lui disputait une grande partie de ses sujets, de ses revenus et de ses fouages. L'année même de la mort de Charles VI, on voit, aux Actes de Bretagne, des commissaires nommés par l'un et par l'autre pour régler ces contestations : le vicomte de Châteauneuf, la Lande et Moësson pour le connétable, et Guillaume Eder, Jean Hilliard et Jean de Carné pour le duc. « On apprit par eux que messire Olivier avait DIX-HUIT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF FEUX EN BRETAGNE[1]. » Quant à son trésor, « il n'avait été épuisé ni par l'armement de soixante-douze vaisseaux et d'une ville en bois contre les Anglais, ni par les cent vingt mille livres de la rançon du comte de Penthièvre, son gendre, ni par les cent mille francs d'or que le duc de Bretagne lui avait extorqués. »

Quelle que fût la source de tant de richesses, Clisson était le premier guerrier du royaume, et le désarmer, c'était affaiblir la France. Ainsi pensait le noble Coucy, lorsqu'il déclara sa main trop petite pour tenir l'épée du connétable.

Le comte d'Eu eut moins de scrupule ; mais il succéda à Clisson sans le remplacer.

Jean IV ne vit pas plutôt son ennemi renversé, qu'il lança sur lui, quel homme ? Pierre de Craon ! Cette conduite révolta les seigneurs de Bretagne à tel point, que grand nombre oublièrent leur haine nationale pour le boucher. « Jean ne trouvoit barou, ni chevalier qui de cette guerre se voulsissent entremettre ; ains s'en dissimuloient. » Appuyé cependant sur son épée de connétable, qu'il avait refusé de rendre au régent de France, Clisson avait armé ses nombreux vassaux et attendait fièrement le duc. Ce duel étrange d'un sujet et d'un souverain dura trois ans. Le duc prit à Clisson et fit démolir Josselin et la Roche-Derrien. Clisson enleva au duc son argent et ses bijoux, et les villes de Saint-Brieuc et Saint-Malo. Les Malouins, assiégés par Jean, se donnèrent au pape d'Avignon, qui les donna au roi de France. Ce fut toujours la prétention de ces hardis marins d'appartenir à qui leur plaisait. « Cependant la guerre devint si cruelle, que nul n'osoit chevaucher en Bretagne sur les champs, ni aller par les chemins, pour cette guerre ; marchandise en étoit toute morte parmi Bretagne, et toutes gens ez cités et bonnes villes s'en sentoient, et les laboureurs des terres mesmement. »

Tout en guerroyant ainsi, Clisson mit la main sur deux des hommes qui

[1] Le reste des feux bretons s'élevait alors à soixante-neuf mille sept cent quarante-huit; ce qui ne faisait que quatre-vingt-huit mille huit cent quarante-sept feux, c'est-à-dire cinq à six cent mille âmes, pour tout le duché. Triste effet des guerres civiles et des invasions anglaises.

l'avaient arrêté à l'Hermine ; il égorgea lui-même Yvonnet, et laissa la vie à Bernard, se souvenant qu'il lui avait donné son manteau dans sa prison.

Enfin, messire Olivier ayant pour lui la France, le duc allait rappeler encore une fois les Anglais, et remettre tout le pays en feu, lorsque le duc de Bourgogne vint se jeter entre les deux partis. Vieux et las plutôt qu'apaisés, le duc et le connétable s'embrassèrent pour la cinquième fois à Autfer près de Redon, et signèrent définitivement le traité de Tours (1395).

Quatre ans après, Jean IV mourut à Nantes, empoisonné ou envouté[1], crut-on, par le prieur de Josselin. Les soupçons remontèrent même jusqu'au connétable, mais ils ne furent pas confirmés. Alain Bouchard, au contraire, cite, à ce propos, un trait qui serait honorable pour Clisson.

La comtesse Marguerite de Penthièvre, sa fille, ayant appris la mort de Jean IV, se flatta, suivant le chroniqueur, de voir son mari, fils aîné de Charles de Blois, monter enfin sur le trône ducal. « — Monseigneur mon père, dit-elle au connétable, or ne tiendra-t-il plus qu'à vous, si mon mari ne recouvre son héritage, nous avons de si beaux enfants. Monseigneur, je vous supplie que vous nous y aidiez. — Eh ! comment le pourrais-je ? demanda Clisson. — Il n'y a, reprit-elle, qu'à faire mourir les enfants du duc Jean avant l'arrivée du duc de Bourgogne. — Ah ! cruelle et perverse, s'écria le père irrité, si tu vis longuement, tu seras cause de détruire tes enfants d'honneur et de biens ! » Et, saisissant une bûche, il l'eu aurait assommée, si elle n'eût pris la fuite avec tant de hâte, qu'elle se cassa la cuisse. On la verra bientôt justifier la prédiction de son père.

Malgré toutes ses fautes, qu'on pourrait appeler des crimes, et peut-être à cause de tous ses malheurs, Jean le Conquérant, comme guerrier sinon comme politique, a gardé dans l'histoire une place honorable. Ce n'est pas un petit honneur, en effet, que d'avoir triomphé de deux ennemis tels, que Du Guesclin et Clisson. Marié trois fois, il laissa de sa dernière femme, Jeanne de Navarre, quatre fils, dont l'aîné, âgé de onze ans, lui succéda sous le nom de Jean V. Le second frère de Jean V était le célèbre Arthur de Richemont, qui deviendra successivement connétable et duc[2].

JEAN V, LE SAGE

Épuisée par soixante ans de guerres et de révolutions, le Bretagne avait besoin d'un médecin habile et compatissant ; elle le trouva dans le pacifique Jean V.

[1] L'envoutement consistait à former en cire l'image de celui qu'on voulait tuer, et à poignarder cette image au cœur et à la tête, avec des mots cabalistiques. Cette opération faite sur le portrait, pour peu qu'on poignardât aussi l'original, il était sûr d'en mourir.

[2] D. Morice, t. Ier, p. 540, etc. — Actes de Bretagne, t. Ier, col. 1608 à 1679; t. II, col. 1 à 700. — D. Lobineau, liv. XI, XII et XIII. — *Id.*, *Preuves*, col. 508 à 805. — D'Argentré, liv. VII, VIII, IX et X.

Ce prince eut d'abord sa mère pour tutrice; mais bientôt cette princesse épousa le roi d'Angleterre Henri V. Craignant alors la politique anglaise, le duc de Bourgogne se fit, comme grand-oncle du mineur, déclarer régent de la Bretagne, en dépit des barons, et il emmena le duc et ses frères à Paris.

L'année suivante (1403), la guerre se ralluma entre la France et l'Angleterre. Retrouvant aussitôt sa haine nationale contre les Anglais, Clisson embarqua douze cents hommes à sa solde sur trente vaisseaux bretons conduits par Penhouet, amiral de Bretagne, par le seigneur du Bois et par Guillaume Du Chastel. Ils battirent la flotte anglaise et lui enlevèrent quarante navires avec mille prisonniers.

Les Bretons, dès lors, se souvinrent qu'ils étaient fils des anciens Vénètes ; ils reprirent goût aux expéditions maritimes, et désormais leurs corsaires, multipliés de siècle en siècle, ne cesseront plus de s'élancer du canal de Morlaix, des ports de Nantes et de Vannes, des rochers de Brest et de Saint-Malo, pour donner la chasse aux Anglais. On verra, du reste, que ceux-ci leur rendront bien la pareille! Les soldats de Penhouet ne se bornèrent pas à vaincre sur la Manche, ils pillèrent Jersey, Guernesey, et allèrent incendier Plymouth.

Les Anglais vinrent prendre leur revanche à Penmarc'h, dont ils mirent les environs à feu et à sang.

Cependant les troubles de la France, la minorité de Jean V, et les désordres qui en étaient la suite, faillirent coûter au duc le port de Saint-Malo, qui lui avait été rendu. Il y tenait des gens d'armes, commandés par le vicomte de la Bélière et le seigneur de Château-Giron ; ces gens de guerre se brouillèrent avec les bourgeois, leur ôtèrent jusqu'à leurs bâtons, les réduisirent à n'oser porter un couteau, « leur firent de grandes rudesses, se mirent à jouer avec leurs femmes et chambrières et à les appeler vilains : mais, une nuit, les bourgeois surprirent leurs oppresseurs, les jetèrent hors des portes de la ville, et se donnèrent au roi de France pour la troisième fois. »

En 1404, Jean V, devenu majeur, et marié à la fille de Charles VI, fit hommage à ce prince et fut délivré de la tutelle de Philippe de Bourgogne. Bientôt ce dernier mourut et la régence du royaume se trouva partagée entre Jean-sans-Peur, son fils, et le beau Louis d'Orléans, frère du roi. On sait quel déluge de maux la rivalité de ces deux princes attira sur la France. Au milieu de ces sanglants débats, le duc de Bretagne, gendre de Charles VI, mais un peu parent de tous ses ennemis, ne put rester neutre, ni entre les deux régents rivaux, ni même entre la France et l'Angleterre, qui continuaient la guerre

— Daru, t. II, p. 136 à 224. — Cuvelier, Chron. de Du Guesclin, éd. Charrière. — Froissart, chap. CCXC, etc. — Guill. de Saint-André, Chronique en vers. — Courson, *Essai*, p. 116, etc. — Archives de Nantes, armoire G, cassettes C. — V. B. — L, D. — M, A. — T, E. — Q, F. — *Ordonnances des rois*, t. VI, p. 40, etc. — Alain Bouchard, *Chroniques*.

extérieure à travers la guerre civile. Ayant marié sa sœur Blanche au fils du vicomte d'Armagnac, il se jeta d'abord dans le parti des Armagnacs ou Orléanais ; — et, s'il passa ensuite d'un camp dans l'autre, s'il parut abandonner la France pour l'Angleterre, on lui doit du moins rendre cette justice qu'en ménageant très-adroitement les deux partis il préserva le duché de l'horrible invasion qui désolait le royaume et sut rester pur des crimes qui déshonorèrent tous ses alliés.

Une de ses fautes les plus graves fut de réveiller des ressentiments endormis, et de laisser empoisonner les derniers jours de Clisson par des accusations absurdes, telles que l'accusation de sorcellerie.

Infirme et malade en son château de Josselin, le connétable se vit obligé d'acheter encore sa liberté et peut-être sa vie, en donnant cent mille livres au duc. Le vieux guerrier mourut peu de temps après, enfermé comme un lion dans son antre, laissant encore une fortune colossale, une réputation de cupidité féroce, des souvenirs justement odieux à la Bretagne, mais le plus grand nom militaire du siècle après celui de Du Guesclin (1407).

Nous allons esquisser le rôle passif de la Bretagne et de son duc dans le terrible drame des Armagnacs et des Bourguignons et dans la guerre d'invasion qui livra le reste de la France à l'Angleterre. Nous remonterons ensuite les années pour raconter la révolte des Penthièvre et l'histoire d'Arthur de Richemont.

En 1408, Jean fait une nouvelle alliance avec la maison d'Orléans. En 1410, il fournit au roi mille hommes d'armes et mille archers. Il entre en même temps à Gien dans la ligue des ducs de Berry, de Bourbon et d'Orléans, contre Jean de Bourgogne ; ligue fatale et criminelle qui fit de ces princes les vassaux de l'Angleterre et rappela l'étranger sur le sol de la France. Jean V eut peut-être des remords à cet égard, car trois mois après il traitait avec le duc de Bourgogne.

Engagé de la sorte avec les deux partis, il reçoit de l'un l'ordre de s'armer, de l'autre la défense de le faire. Et, après tout, cette fausse position lui profite, « car le roi le ménage au point de reconnaître que la défense d'armer lui a été donnée par inadvertance. »

Et tandis que le duc de Bretagne flottait prudemment, que devenaient ses deux frères? Le prince Gilles combattait sous les drapeaux du duc de Bourgogne, et le comte Arthur de Richemont annonçait par ses exploits dans l'armée royale le guerrier qui devait achever l'œuvre de Du Guesclin.

En attendant, ces mêmes Anglais rentraient comme un torrent dans la Picardie et dans la Normandie. Il fallait à tout prix détacher Jean V de la ligue qui leur rouvrait le royaume. On négocia dans ce but pendant quatre ans. Enfin, contre cent mille francs et la restitution de Saint-Malo, le duc envoya six mille hommes à Charles VI. Mais, hélas! ils arrivèrent trop tard. Le roi d'Angleterre Henri V venait de gagner les clefs de Paris à la bataille

d'Azincourt, en exterminant du même coup dix mille Français, dont huit mille gentilshommes (25 octobre 1415).

Le Breton Du Guesclin n'était plus là pour empêcher ces désastres, et le Breton Richemont, qui devait les réparer, fut trouvé criblé de blessures, sous un monceau de cadavres.

Le retard des troupes bretonnes n'empêcha pas le duc de rentrer en possession de Saint-Malo, — non toutefois sans demander l'autorisation du pape; laquelle se fit attendre neuf ans. — Telle était, et telle sera encore la puissance de l'Eglise, qu'on verra les évêques de Saint-Malo disputer leur ville aux ducs jusqu'au règne d'Anne de Bretagne.

La bataille d'Azincourt, si funeste à la France, valut à la Bretagne un accroissement de richesse et de population. Les drapiers normands, chassés par les Anglais, vinrent s'établir à Rennes, avec leur industrie, sur les terrains qu'occupe aujourd'hui la basse ville. D'autres points de la Bretagne, dit Mézeray, reçurent jusqu'à trente mille familles normandes.

En 1416 et 1417, Jean V négocia vainement pour réconcilier la cour et Jean-sans-Peur. Il traita pour son compte avec le roi d'Angleterre, tout en fortifiant Rennes contre les Anglais. Cependant le duc de Bourgogne avait fait assassiner le duc d'Orléans dans la rue Barbette, en attendant qu'il fût assassiné à son tour à Montereau, par Tanneguy du Chastel, de par le Dauphin de France. Mais cet illustre Breton, devenu prévôt de Paris, devait auparavant jouer un plus noble rôle au milieu de cette tragédie politique. Ecoutons ici M. Daru.

« L'héritier de la couronne, encore adolescent, était à la tête du parti des Armagnacs; mais sa mère, Isabeau de Bavière, alors reléguée à Tours, parce que le roi, son mari, croyait l'avoir surprise en adultère, brûlait de l'ardeur de se venger du roi, du Dauphin et de leurs partisans. Elle livrait les États de son mari et faisait proscrire son propre fils. Assurés de l'appui de cette reine dissolue, si fatale à la France, les Bourguignons entreprennent de se délivrer, par un massacre, de tous les Armagnacs que renferme la capitale. Un marchand de fer leur livre une porte de Paris; ils y entrent la nuit, en silence, surprennent le roi malade dans son lit, le forcent de se lever, de monter à cheval, de se montrer à leur tête, et s'enferment ensuite dans le Louvre. Tanneguy Duchâtel, prévôt de la ville, court au palais du Dauphin, l'éveille, l'enveloppe dans ses draps de lit, le fait évader et le conduit à Melun. Les demeures des particuliers sont envahies, les prisons enfoncées regorgent de sang; on en fait sortir, un à un indistinctement, les criminels qu'elles renfermaient et les hommes et les femmes qu'on y avait entassés, dans les premiers moments du tumulte; arrivés à la porte, ils y trouvent des assassins qui se disent leurs juges, et ils sont massacrés, aux cris d'un peuple furieux, par une troupe composée principalement de bouchers. Les détenus du Châtelet entreprennent de se défendre; on met le feu au bâtiment, ils sont étouffés dans les

flammes. Le connétable, le chancelier, six évêques, un grand nombre de magistrats, près de quatre mille citoyens sont égorgés en trois jours. Le sang inondait les places publiques ; dans la cour du palais, les assassins en avaient jusqu'à la cheville du pied. Le comte d'Armagnac, ceint d'une écharpe formée de lambeaux de sa propre chair, est traîné dans les rues avec un de ses fils, évêque de Coutances. On porte sur des piques des enfants arrachés du sein de leur mère, et des Luxembourg, des Chevreuse, des d'Harcourt, des Chastelux et autres chefs bourguignons encouragent ce peuple cannibale, en lui criant : — Enfants, vous faites bien ! » (1418.)

Si la Bretagne commence à s'effacer dans l'histoire de France, il faut convenir que les Bretons jouent, dans cette histoire, une sorte de rôle providentiel. Tanneguy du Chastel, en suivant le Dauphin, avait sauvé la monarchie française.

Tandis que Henri V ramassait, à Paris, dans le sang des Armagnacs[1], la couronne échappée au défaillant Charles VI, le Dauphin proscrit, qui allait devenir Charles VII, avait déjà commencé la conquête de son royaume avec les fidèles populations de la Loire. Beaucoup de Bretons marchaient avec lui contre les Anglais. Lobineau cite Jean d'Estuer, Guillaume de Léon, Étienne et Lancelot Gouyon, Yvon de Kermainguy, Amaury du Gué, Jean Visdelou, Jean de la Feillée, Guillaume d'Avangour, etc. Quant à Jean V, nous le voyons, toujours indécis et prudent, traiter, en 1425, avec le duc de Bedfort, régent de la France anglaise, après la mort de Henri V, puis rentrer en 1425 dans le parti de Charles VII, son beau-frère, appelé, par la dérision de ses ennemis, le roi de Bourges. Bedfort se vengea en faisant assaillir les frontières de la Bretagne par Suffolk et Warwick, qui écrasèrent les Bretons à Pontorson, à Saint-Jacques de Beuvron et au Mont-Saint-Michel (1426); si bien que Jean V revint forcément au régent anglais, et promit l'hommage à Henri VI (1427).

L'année suivante, nouveau revirement du duc, qui retourne encore à Charles VII. Il ne faut pas croire, du reste, que celui-ci fût plus constant et plus fidèle; lui-même, au contraire, donnait l'exemple de la versatilité.

Ce fut pendant ces guerres que le duc, inspiré par Arthur de Richemont, créa les compagnies qu'on appela si justement dans la suite les Boxs-Corps, compagnies fournies et armées par les communes pour la garde des côtes et des frontières. Elles devinrent le boulevard du pays contre les invasions et furent les germes féconds des milices nationales qui devaient bientôt rendre de si grands services à la France. Pour faciliter les communications entre ces

[1] « Le duc de Bretagne, dit M. Daru, mérite une part des reproches éternels que l'histoire doit adresser aux grands vassaux de la couronne, pour avoir amené, par leurs divisions, ces déplorables événements. Il avait conduit ses troupes jusque dans Paris. Les Bretons et les gens du duc de Bourgogne parcouraient et ravageaient les environs de cette capitale, et, pour arrêter ces dévastations, on publiait, au nom du malheureux Charles VI, une ordonnance qui défendait à ces étrangers, *sous peine de la hart*, d'exiger le logement ou les vivres. »

compagnies, on éleva sur les promontoires des tours à signaux. Au premier appel de ces télégraphes du temps, les bourgeois quittaient leurs familles, couraient au point convenu, se battaient comme on se bat pour ses foyers, puis regagnaient les maisons sculptées, à toits aigus, de leurs bonnes villes de Quimper, de Vannes ou de Morlaix.

Une rue de Morlaix.

Fontaine de Saint-Nicodème. (Morbihan).

CHAPITRE QUATORZIEME

Jean V (suite). — Saint Vincent Ferrier. — Marguerite de Clisson. — Trahison des Penthièvre. — Le duc en prison. — Sa délivrance. — Punition des Penthièvre. — Histoire du connétable Arthur de Richemont. — Il sauve la France malgré Charles VII. — Jeanne d'Arc et Richemont. — Thomas Connecte. — Serments des nobles. — La vie et la mort de Gilles de Raiz. — François Ier. — Couronnement. — Prise et reprise de Fougères. — Expulsion des Anglais. — L'*Histoire lamentable de Gilles de Bretagne.* — Mort de François Ier. — Pierre II. — François d'Amboise. — Arthur III.

JEAN V (SUITE)

Reliquaire de la Roche.

L'armement des communes, et toutes les précautions prises par Jean V pour le maintien de la paix, n'eurent point lieu sans nécessiter de lourds impôts, et le duc ne put épargner le sang de ses sujets qu'en leur faisant verser beaucoup d'argent. On va voir que lui-même faillit à payer ses tergiversations de la couronne et de la vie. Une de ces contributions (et celle-là fut

acquittée à grande joie) prélevа sur les campagnes cinq deniers par écuelle en l'honneur de saint Vincent Ferrier. Cet illustre dominicain espagnol, après avoir prêché en Bretagne contre le schisme d'Occident, était mort à Vannes en 1419, dans une maison qu'on montre encore aux pèlerins. Le duc n'attendit pas sa canonisation pour faire dire des messes à son tombeau. Ses reliques accomplirent tant de miracles, qu'au temps de la Ligue les Espagnols voulurent les enlever aux Bretons. Mais les chanoines de Vannes les cachèrent si bien, qu'elles demeurèrent enfouies quarante ans. Enfin l'évêque Sébastien de Rosmadec les retrouva en 1637, et aujourd'hui, comme alors, l'anniversaire de leur translation se célèbre à Vannes, le 6 septembre, au milieu des rues pavoisées de blanc et du concours de toute la population morbihanaise.

Nous avons annoncé déjà l'ambitieuse animosité de Marguerite de Clisson contre Jean V. Revenons sur nos pas pour la voir à l'œuvre. Cette autre boiteuse, aussi perfide que la première avait été loyale, s'était mis en tête de recommencer la guerre de succession, et de placer un de ses quatre enfants sur le trône de Bretagne. Cherchant des alliés dans les ennemis de Jean V, elle maria son fils Olivier de Blois, comte de Penthièvre, à la fille de Jean-sans-Peur, au moment même où le duc de Bretagne passait aux Armagnacs. Furieux et inquiet d'une telle alliance, Jean V envahit les terres des Penthièvre. La cour de France calma ce premier feu; mais il continua de couver sous la cendre. Lorsque Marguerite et son fils virent le duc abandonner le Dauphin de France, ils s'adressèrent au ressentiment profond de celui-ci, et s'engagèrent à lui livrer la personne du « traître Jean V, » contre la promesse qu'il fit lui-même de leur donner la couronne ducale. Ce pacte conclu « très-couvertement, » les Penthièvre se retournèrent vers Jean V avec mille serments de fidélité, et ils jouèrent si adroitement leur rôle, qu'ils attirèrent le prince confiant dans leur terre de Chantoceaux.

C'était le 12 février 1420. On partit de Nantes, après s'être embrassés dans un festin; le duc emmenait avec lui son frère Richard, plusieurs seigneurs et quinze cavaliers. « Il passa au Loroux-Botereau, ville champêtre sur le chemin, et ne furent guères outre, que, passant la rivière de Divette par un pont appelé le pont à la Tuberde, il se trouva derrière, lorsqu'il fut passé, un homme muet faisant le fol, qui prenoit les carreaux du pont et les jettoit aval l'eau, pour empescher, comme l'on sceut depuis, que ceux qui suivoient le duc à la file peussent passer, et de cela ne fist-on aucun cas; mais le duc n'eust pas advancé bien loin, qu'il sortit d'un petit bois, qui estoit à la vue de ce chemin, une troupe d'hommes armés, comme environ quarante chevaux, qui estoient en embusche, lesquels commencèrent à se monstrer et venir au galop, et à l'aborder, mirent les armes au poing, chargèrent la personne du duc, lequel se mist en défense; mais luy et sa troupe estoient sans armes, et furent si converts de toutes parts et à l'impourveu, qu'il fut impossible de soustenir. Ce fut merveille et volonté précise de Dieu qu'il ne peust estre tué, car c'estoit

leur intention pour bien exploicter, et pour estre bon conseil en entrepreneur de prudence à la doctrine qui court depuis, nagnères apprise en Italie : — où ils n'en devoient point tant faire, où ils en devoient plus faire. A ceste abordée, messire Thibaut Busson, sieur de Gazon, y fut blessé, et le sieur de Beaumanoir y eusa un bras couppé, voulant couvrir un coup d'espée tombant sur la teste du duc, que lui tira un gentilhomme nommé messire Henry l'Allemand. Pour le faire court, le duc fut saisi, mis sur un mauvais cheval, lié bras et jambes par sous le ventre du cheval, son chaperon bandé sur les yeux. De là enlevé, passa la ville de Clisson, et sans desbrider unict et jour, fut conduit au chasteau de Pasluau, en Poitou, qui appartenoit auxdits Penthièvre. » De là enfin, et par divers détours, il fut ramené à Chantoceaux, et enfermé dans une tour avec son frère Richard.

Le duc ne montra pas un grand courage dans sa captivité. Il demandait sans cesse « qu'il ne mourust point. » Marguerite, contemplant sa victime, lui citait le verset : *Deposuit potentes de sede.* Et le duc reprenait, en la suppliant : « Qu'il ne lui challoit de déposition de seigneurie, pourvu qu'il fût assuré de la vie sauve. » « Se souvenant alors du ciel, il forma deux vœux. Par le premier, il fit serment de non doresnavant exiger tailles, fonages, ny subsides sur son peuple, duquel vœu depuis fut dispensé par le pape Martin V, à la requeste des barons et estats de son pays, par l'entremise de Jean de Bruc, vice-chancelier de Bretagne; l'autre vœu fut d'aller à Jérusalem dans trois mois après qu'il seroit eschappé des mains d'Olivier de Blois. » Ce vœu fut depuis commué par le pénitencier du pape en vingt mille florins, pour la réparation des églises de Bretagne et de Rome. Quant au pèlerinage, le duc le fit faire par procuration. Il voua encore à saint Yves et à maint autre saint son pesant d'argent. Or, comme il pesait deux cents livres, il eut toutes les peines à s'acquitter de ces dettes.

Cependant la duchesse de Bretagne, « pasmée de déplaisir et de clameurs, » tenant par la main ses deux fils, appelait tous les Bretons à la vengeance et au salut de leur duc. Ils répondirent noblement à sa voix. Les Penthièvre furent mandés aux Etats de Vannes. Les gentilshommes s'armèrent, la princesse paya les soldats de ses joyaux. On enleva d'assaut les forteresses de Marguerite et d'Olivier : Lamballe, Guingamp, la Roche-Derrien, Châteaulin, Jugon, Broon. Enfin, on assiégea les captifs et les geôliers tous ensemble à Chantoceaux.

Traqués ainsi avec leur victime, les Penthièvre n'osèrent l'immoler, mais ils « en jouèrent la comédie, » pour décourager l'armée ducale. Leurs gens prirent un valet de la taille de Jean V, le revêtirent des habits de ce prince, le traînèrent, criant et pleurant, jusqu'à la Loire, et feignirent de le noyer, puis répandirent le bruit qu'on avait trouvé dans le fleuve un beau jeune homme à la blanche figure et aux longs cheveux blonds (tel était l'extérieur de Jean V). Cette supercherie ne réussit point. Alors Olivier chargea le duc

de chaînes, l'accabla d'outrages, et, lui mettant le poing sur le visage, le força d'ordonner la retraite de ses défenseurs. Ceux-ci se gardèrent d'obéir, et les assiégés capitulèrent le 6 août 1420.

Le duc et son frère redevinrent libres, après cinq mois de détention. Chantoceaux fut rasé, et les Penthièvre eurent la vie sauve; mais Jean confisqua presque toutes leurs terres, et les distribua aux grands seigneurs qui l'avaient délivré. Il y mit une telle largesse, que les états s'en émurent, et déclarèrent ces dons viagers seulement. Les Penthièvre n'en furent pas moins accablés, dans la guerre qui s'ensuivit, par une ligue des cent quarante-cinq premiers seigneurs bretons, enrôlés contre eux par Jean V et Richard. Marguerite et ses fils, repentants de leurs scrupules de Chantoceaux, tentèrent vainement d'assassiner le duc à Beauport. Condamnés par les états de Vannes (1421), abandonnés par le Dauphin, qui partagea leurs dépouilles avec Jean V (traité de Sablé), ils se rappelèrent, en la vérifiant, la prophétie du connétable de Clisson : « Tous vos enfants seront détruits d'honneur et de biens. » Les seigneurs ligués poursuivirent Olivier jusqu'au fond du Hainaut, et employèrent mille ruses pour s'emparer de sa personne, notamment un carcan d'or enchanté, qui jetait des flammes inextinguibles. Ceci est du bon d'Argentré.

Cette grande maison de Penthièvre ne se relèvera plus; mais on verra les rois de France acheter ses anciens droits au poids de l'or, et les Bretons se grouper encore, pendant la Ligue, autour de son dernier rejeton.

A travers ces négociations perpétuelles, Jean V avait rendu les ordonnances qui lui avaient valu le surnom de Sage. Les veuves ne renoncèrent plus aux meubles de leurs maris sans perdre leur part des acquêts de la communauté. La législation concernant les dégâts faits par les bestiaux fut revisée, ainsi que les actions intentées aux paysans qui négligeaient de confier leur blé, leur pain et leurs draps, au moulin, au four et à la fabrique du seigneur. La prescription de ces délits fut fixée à une année. Les vassaux s'affranchirent du droit de guet pour six sous par an. Les anciens poids et mesures variaient à l'infini; on les soumit à l'unité. On régla le salaire des ouvriers. Les laboureurs ne vendirent plus les fruits de leurs terres que pour l'entretien de leurs familles. Le surplus s'écoulait sans doute par échange. L'exportation des produits du pays fut soumise à l'approbation du duc, excepté le vin, le poisson, le seigle et le froment. Les accusés furent soustraits à la juridiction arbitraire des capitaines de places fortes, qui durent les remettre immédiatement à leurs juges ordinaires, sénéchaux, alloués et baillis. On coupa l'oreille aux faux témoins; leurs biens furent confisqués, et leurs personnes vouées à l'infamie. Enfin, de sages règlements abrégèrent les procédures et continrent la rapacité des gens de loi.

Nous avons plusieurs fois nommé le prince Arthur de Richemont. C'est le moment de raconter son histoire, car il va recevoir l'épée de connétable, et

sauver la France avec Jeanne d'Arc. Voici d'abord comment ce grand homme avait été fait chevalier :

C'était à Rennes, en 1401. Toute la ville était en fête; l'église cathédrale s'ouvrait, décorée de toutes ses pompes, aux flots d'un peuple immense qui accourait en criant : « Noël! Noël! » Dans le chœur, devant l'autel, au milieu des prélats, des barons, des seigneurs et des députés de toutes les villes de Bretagne, on apercevait, sur une estrade, trois enfants, dont l'aîné avait douze ans à peine; on jugeait à leur ressemblance qu'ils étaient frères. Ces trois enfants se levèrent, ainsi que toute la noblesse qui les entourait, en voyant les prélats s'avancer vers l'autel pour commencer la messe. Une voix appela Olivier de Clisson. Olivier de Clisson parut au bas de l'autel, et l'aîné des trois enfants vint se mettre à genoux devant lui. Le vieux guerrier breton tira son épée, en donna trois coups sur l'épaule de l'enfant, et le créa chevalier en récitant la formule ordinaire. Au moment où le nouveau chevalier retournait à sa place, au milieu des acclamations de la foule, son frère cadet, âgé de huit ans, se leva et lui dit : « Mon frère, notre père nous disoit qu'on peut bailler aux autres l'épée de chevalier quand on l'a reçue; or donc, je vous prie de me la bailler, pour que je l'emploie à la défense de notre bon pays de Bretagne. » Tout le monde applaudit à la belliqueuse proposition de l'enfant, et le petit duc Jean V, soulevant à grande peine son épée, arma chevalier son jeune frère, qui n'était autre qu'Arthur de Richemont. Jamais épée, depuis celle de Du Guesclin, n'avait été portée aussi vaillamment que le fut celle-là!

Arthur était né au château ducal de Succinio, sur la côte du Morbihan. Péronit, écuyer navarrois, fit son éducation militaire. Il avait à peine dix ans lorsque Philippe de Bourgogne, tuteur des enfants de Bretagne, l'emmena à Paris avec ses frères. « Il étoit si petit, dit Godefroy, son biographe, qu'il falloit mener le cheval de monseigneur par la bride, ce dont mondit seigneur étoit tout marri et honteux. » Tout petit qu'il était, il ne tarda pas à prendre du service dans la maison du duc de Berry. Son premier exploit fut la répression d'une révolte dans la ville de Saint-Brieuc, qu'il fit rentrer sous l'autorité de son frère.

Dans les démêlés des Armagnacs et des Bourguignons, Arthur fut du parti d'Orléans, comme Jean V. Il prit, avec le duc de Berry et de Guyenne, Sillé-le-Guillaume, Beaumont et l'Aigle. Puis il vint châtier Saint-Malo comme il avait fait Saint-Brieuc. Retourné à l'armée royale, il fit rude guerre au duc de Bourgogne. On a vu comment il fut pris au désastre d'Azincourt. On le reconnut, sous un tas de morts, à sa cotte d'armes, et on le mena avec la foule des prisonniers au roi d'Angleterre, qui, le voyant, « en fut plus joyeux que de nul des autres. » Sa mère, qui s'était remariée au roi d'Angleterre après la mort de Jean IV, n'eut pas plutôt appris que son fils était à Londres, qu'elle le fit amener dans son palais. Elle mit à sa place une de ses dames, en plaça deux autres devant elle, et fit entrer Richemont. Il donna sans hésiter dans le

piége, s'avança vers la dame qui était assise à la place d'honneur, et l'embrassa avec toute la joie d'un fils qui retrouve sa mère. Sur un signe de la reine, la dame l'invita à embrasser toutes celles qui l'entouraient. Richemont ne se fait pas répéter l'invitation. Sa mère, en le voyant s'approcher d'elle, le regarde tendrement; puis, cédant à l'impatience de son amour maternel, elle se jette à son cou, en disant : « Mauvais fils! m'avez-vous donc descognene? » Alors tous deux se prirent à pleurer, puis ils se firent grand'chère.

Arthur était encore à Londres, lorsque arriva la guerre des Penthièvre. D'une seule voix, les seigneurs ligués le choisirent pour chef, et le demandèrent au roi d'Angleterre. Mais ce prince ne voulut entendre parler ni de rançon ni d'otages. Une prophétie de Merlin promettait la couronne et les plus grandes destinées à un certain Richemont. Or Arthur n'était que trop capable d'accomplir cette prophétie. Le roi d'Angleterre n'osa relâcher un capitaine dans lequel il pressentait le sauveur de la France. Arthur put seulement faire, sur sa parole, un voyage en Bretagne. Il fut reçu et fêté de ville en ville, et dirigea les fortifications de Rennes.

En 1425, l'épée de connétable étant tombée des mains du comte de Buchan, tué à Verneuil, Charles VII la remit au comte de Richemont, devenu enfin libre, et déjà regardé comme le premier capitaine du siècle. Jean V, alors brouillé avec le roi, ne consentit pas sans peine à lui donner son frère. C'était rendre à Charles son royaume, et les Anglais s'en vengèrent sur la Bretagne. Ce fut alors que Suffolk et Warwick, comme on l'a vu plus haut (1426), assaillirent Pontorson et Saint-James, et ravagèrent tout le pays jusqu'à Rennes. Richemont courut naturellement au secours de son frère. Attaquer l'Anglais, quelque part que ce fût, n'était-ce pas servir la France? Telle ne fut point l'opinion de l'indolent Charles VII, livré aux caprices de ses favoris et de ses maîtresses. Richemont se vit obligé de désobéir au roi pour le sauver; il lui rendit malgré lui les plus belles provinces de son royaume; et la lutte de cet homme de fer contre cet homme de cire ne fut pas moins nationale que l'expulsion des Anglais. Il fallait voir l'épée nue du terrible connétable déchirer les lacs de soie et de velours dont l'entortillaient les favorites du roi de Bourges! Si, quand son épée ne suffit pas pour cette besogne, Arthur employa la hache ou la corde, faut-il lui en faire un grand crime? La persistance et la fermeté bretonnes sont admirablement caractérisées dans ce personnage.

Richemont fit des prodiges de valeur et d'habileté, à Saint-James et à Pontorson, avec sa petite armée de Bretons, de Manceaux et de Normands. Mais le sire de Gyac, digne ministre de Charles VII, l'ayant laissé sans argent et sans ressource à la merci d'un ennemi de plus en plus fort, il lui fallut battre en retraite, payer ses soldats de ses joyaux, et abandonner la Bretagne aux Anglais. Dans sa fureur, il courut tout d'un pas à la cour du roi. Il le trouva endormi dans les bras de ses favorites, lui dénonça les concussions du sire de Gyac et lui demanda justice. Charles ne se donna pas même la peine de ré-

pondre. « Eh bien, sire, dit Richemont en se retirant, puisque vous ne voulez pas agir, j'agirai sans vous! En effet, le lendemain le connétable se leva avant le jour, entendit la messe, et se rendit avec ses gens à la maison du sire de Gyac, près Bourg-Deols. Six hommes d'armes montèrent à la chambre du ministre, le prirent dans son lit, l'attachèrent sur un cheval sans lui donner le temps de s'habiller, et le conduisirent aux prisons du Bourget, d'où il fut bientôt transféré au château de Dun-le-Roi, propriété de la comtesse de Richemont. Pendant qu'on enlevait le coupable, Charles VII, qui habitait le château d'Issoudun, s'éveilla, entendit du bruit et des cris, et demanda ce que c'était. « C'est un service qu'on vous rend, » lui fit répondre le connétable; et Charles se rendormit. Le sire de Gyac, effrayé par les interrogations qu'on lui adressa, ne sut que répondre, et, au lieu de parler de ses concussions, se mit à avouer d'autres crimes d'empoisonnement et de sorcellerie. Par le premier, il avait fait périr sa première femme; par le second, il avait donné une de ses mains au diable, sauf à prêter l'autre à Dieu. Richemont, qui détestait encore plus les sorciers que les voleurs, condamna le ministre comme vendu à Satan; seulement, par égard pour la dame de Gyac, il ne le fit pas brûler vif, mais il le fit enfermer dans un sac, et jeter dans la Loire avec ces mots : « Laissez passer la justice du connétable! » Charles VII se fâcha, puis s'apaisa, et enfin se vengea d'Arthur en remplaçant le sire de Gyac par un homme moins digne encore de sa confiance, le Camus de Beaulieu. Sous l'administration de ce nouveau ministre (1428), les fêtes de la cour continuèrent d'insulter à la misère publique et au dénûment de l'armée; le peuple murmura, les seigneurs et les alliés se plaignirent, et le connétable revint en leur nom demander au roi quand il cesserait de danser sur les débris de son trône. Il fut reçu comme il l'avait déjà été, avec insouciance et dédain. Richemont ne put se contenir. « Sire, dit-il au roi, vous voulez donc perdre la France et révolter vos plus fidèles serviteurs? Cela ne sera pas, ou du moins les traîtres périront les premiers. » Cette scène se passait au château de Poitiers. Le connétable ouvrit une des larges croisées du salon royal, et, se retournant vers Charles VII : « Sire, lui dit-il, que Votre Grâce se donne la peine d'approcher un moment de cette fenêtre. » Le roi se leva, alla nonchalamment s'appuyer au chambranle de la croisée, puis tressaillit, et poussa un cri d'épouvante et de colère : il venait d'apercevoir son ministre le Camus de Beaulieu entre les mains de deux hommes d'armes qui l'égorgeaient à coups de dague. Charles voulut s'emporter contre le connétable; mais la cour approuva la sévérité de celui-ci; et, retombant tout à coup dans son insouciance, le monarque dit tranquillement à Richemont : « Vous avez raison, puisqu'on vous approuve; mais alors donnez-moi donc de votre main un ministre qu'il ne faille pas pendre ou étrangler comme les autres. — Prenez la Trémouille, dit le connétable. — La Trémouille! reprit Charles VII avec un sourire ironique. Soit, mon beau cousin, mais souvenez-vous que c'est vous qui me l'avez baillé, car je le connais mieux

que vous, et je ne réponds pas de lui. » Charles VII avait raison, contre son usage. La Trémouille devint le double fléau du roi et du connétable. Celui-ci fut disgracié, désavoué, et c'en était fait de la France si Dieu ne lui eût envoyé Jeanne d'Arc.

« En ce temps-là, dit Lobineau dans son rude et naïf langage, une fille de la campagne d'auprès de Vancouleurs, en Barrois, qui avait servi dans une hôtellerie, et s'y était accoutumée à monter à cheval et à faire beaucoup d'autres choses qui ne sont pas ordinaires à son sexe, entreprit de faire lever le siége d'Orléans, et de conduire le roi à Reims pour le faire sacrer. Elle fut amenée au roi, qu'elle reconnut au milieu de sa cour, et qui lui donna le sire de Raiz et plusieurs autres capitaines pour faire entrer des vivres dans Orléans. Elle en vint à bout; les Anglais levèrent le siége, et depuis ce temps-là commencèrent peu à peu à perdre toutes leurs conquêtes (1429). » Vit-on jamais de si grandes choses racontées aussi simplement?

Quoique abandonné du roi, Richemont n'avait point abandonné la France. Il assembla la fleur de la noblesse bretonne, et il accourait au secours d'Orléans, lorsqu'il apprit le premier exploit de la Pucelle. Il eut le tort de ne pas croire d'abord au prestige de cette fille inspirée, et ses ennemis en profitèrent pour animer Jeanne contre lui. Mais cet ange exterminateur et cet ange gardien ne devaient pas tarder à se comprendre. Lorsque Jeanne, obéissant aux favoris du roi, se disposait à recevoir Richemont à coups d'épée : « Par saint Nicolas! s'écria toute l'armée par l'organe du bâtard d'Orléans, vous ne valez pas peu, damoiselle! Mais Richemont vaut mieux que toutes les pucelles du monde, et vous ne pouvez mieux servir le roi qu'en le raccommodant avec son connétable. » Jeanne se rendit à ces raisons ; et au lieu d'attaquer Arthur, elle le reçut avec tous les honneurs de la guerre, au milieu des cris de joie des troupes royales. Tous deux descendirent de cheval : la Pucelle lui fit la révérence et lui embrassa le genou. « Jeanne, lui dit Richemont en la relevant, je ne sais si c'est de par Dieu ou de par le diable que vous êtes ici envoyé. Si c'est de par Dieu, je ne vous crains en rien, car Dieu cognoit mon intention et mon bon vouloir ; si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins ; et faites du mieux ou du pire que vous pourrez. » Jeanne s'engagea à rendre à Richemont les bonnes grâces de Charles VII ; et le lendemain tous deux menaient les Français à la victoire.

La seule nouvelle de l'arrivée du connétable avait ouvert les portes de Beaugency. Il délivra Meaux de la même façon, et battit les Anglais à Patay, où ils laissèrent deux mille hommes sur la poussière, avec plusieurs généraux. Ces victoires ouvrirent la route de Reims au roi, qui s'y fit sacrer solennellement (1429) ; mais le connétable et ses Bretons n'assistèrent point à cette cérémonie. La Trémouille avait déjà payé Arthur de ses triomphes par un nouvel exil, et il chercha bientôt à s'en défaire par un assassinat. « La Pucelle, dans le même temps, cassa son épée miraculeuse en l'employant à châtier

quelques femmes de mauvaise vie qui suivaient l'armée. » Dieu l'avertissait que sa mission était finie. Elle voulut la continuer, et fut brûlée, comme on sait, par les Anglais (1430).

Jeanne d'Arc et Arthur de Richemont. — Page 403.

Cette année-là, il y eut une telle mortalité en Bretagne, et surtout en Léon, que l'évêque de ce diocèse abandonna son troupeau. Les Anglais, qui tenaient le pays d'Avranches, se jetèrent ensuite sur le duché.

Les démêlés de la Trémouille et de Richemont avaient fini par une guerre ouverte. Arthur avec ses Bretons la menait rudement dans le Poitou. Mais, la Trémouille l'ayant poussé à bout par mille attentats, il résolut d'en finir avec lui comme avec ses prédécesseurs. Graville, créature du ministre, avait livré Montargis aux Anglais ; Richemont le chassa de l'armée, et fit arrêter la Trémouille lui-même près de Chinon, par les sires de Rueil, de Coëtivy et de Guitry. Le favori fut appréhendé au lit, tout vêtu et tout armé, et enfermé à Montrésor. Charles VII jeta les hauts cris, se calma, et oublia ce ministre comme les autres (1433).

Libre enfin par ce coup d'autorité, le connétable retomba sur les Anglais avec toutes ses forces, et leur fit cette admirable guerre qui ramena le roi dans

Paris (1435-1436). Ce fut surtout aux Bretons qu'on dut la reprise de cette ville, qui avait été seize ans la capitale de la monarchie anglaise, et l'expulsion des Anglais de toute l'Ile-de-France. L'histoire cite parmi ces sauveurs du pays le maréchal de Rieux, le maréchal de Raiz, le sire de Rostrenen, Jean de Malestroit, Mahé-Murillon, Jean Foucaud, Renaud de Saint-Jean, Vaucourt, Lisconet, Belloseraie, Kermoisan, Budes, Labarre, Meriadec, Rolland Labbé, Mareuil, Villeblanche, Coëtivy, l'Isle-Adam, Lazuze, Rosnivinen, l'Espinay, la Haye, Brecard, Eustache Gruel, Couvran, Simon de Lorgeril, Jean de Broon, Giffart, Vendel, etc.

Ces triomphes n'avaient pas empêché Richemont de terminer en Bretagne un débat fâcheux survenu entre Jean V et le duc d'Alençon (1431).

Un autre débat, qui fit grand bruit, fut celui de Thomas Connecte, carme de Rennes, avec les henins[1] des dames et les souliers à poulaine des gentilshommes. Jamais, depuis Robert d'Arbrissel et Abailard, prédicateur n'avait joui d'une telle renommée. Thomas foudroyait avec tant d'énergie le luxe et les désordres de la noblesse et du clergé supérieur, qu'abbés et seigneurs, épouvantés ou convertis à son approche, allaient tête nue conduire son cheval par la bride. Les populations tout entières se ruaient et s'agenouillaient sur son passage. Il refusait tout argent, mais recevait des vêtements pour ses disciples, et des pierreries, des reliquaires, des vases d'or ou d'argent pour les églises. Il prêchait en plein air, sur un échafaud orné de fleurs ou de tapisseries, dans un grand fauteuil, au milieu des fumées de l'encens et du feu de mille cierges. Là, sous la robe de bure, la corde au flanc, le crucifix à la main, il dénonçait aux insultes publiques, il dévouait aux flammes de l'enfer les habits d'or et d'argent, de soie et de velours, toutes les pompes immodestes des rois, des princes, des seigneurs, des évêques, et surtout des femmes. Dans son innombrable auditoire, il séparait les deux sexes par des cordes tendues. Il renversait par les rues, à coups de bâton, les henins qui dépassaient la mesure. Il entrait dans les maisons opulentes, ouvrait les armoires et jetait au feu les habits de luxe, œuvres de Satan. Il traversa ainsi la Bretagne, la Picardie, l'Artois, le Ponthieu, le Cambrésis, abattant du souffle de son éloquence les henins et les poulaines, qui ne manquaient pas de se redresser après son départ. Enfin il passa les Alpes; il se rendit à Mantoue, à Venise, à Rome. A la vue des mœurs de cette moderne Babylone, sa sainte colère oublia toute mesure. Il tonna publiquement contre les mœurs des cardinaux et contre la vie mondaine du pape. Il désigna par leurs noms ceux qui vivaient dans le concubinage et la débauche. En un mot, il prêcha si bien qu'on le saisit et

[1] Cette coiffure était une sorte de cône orné de dentelles, brodé en or et en argent, souvent couvert de pierreries, et à l'extrémité duquel flottait un voile de mousseline. Comme ces bonnets étaient fort lourds, une bride en ruban servait à les rattacher sous le menton. Ces henins avaient atteint de telles dimensions, que les portes les plus hautes et les plus larges l'étaient encore trop peu pour leur livrer passage. Nous avons déjà dit que les souliers à poulaine étaient des chaussures terminées en avant par une énorme pointe relevée.

qu'on le brûla comme hérétique. Cette accusation n'était qu'un prétexte; mais il fallait réformer le clergé ou imposer silence à Thomas. Or, impassible au milieu des tortures, il tonna jusqu'au sommet du bûcher, où le peuple le salua martyr en voyant son âme monter au ciel. Le pape Eugène se reprocha, dit-on, toute sa vie le supplice d'un homme qui avait certes moins tort dans le fond que dans la forme.

Plusieurs conspirations signalèrent la fin du règne de Jean V, en France et en Bretagne : 1° En France, la conspiration de la *Praguerie*, où entra le Dauphin, depuis Louis XI, contre Charles VII, et que la fermeté de Richemont déconcerta bientôt ; 2° en Bretagne, les derniers complots tramés contre le duc par les débris du parti de Blois. Jean faillit être empoisonné par ses varlets. Il saisit cette occasion de s'assurer, pour lui et pour ses héritiers, de la fidélité de tous les seigneurs, chevaliers et écuyers de Bretagne, dont il envoya ses commissaires recueillir les serments dans tout le duché.

Enfin un procès plus célèbre que toutes ces conjurations vint épouvanter la Bretagne en 1440, et prouver à quel point la dépravation des mœurs et de l'esprit était arrivée chez les plus grands seigneurs.

Gilles de Laval, baron de Raiz ou Retz, maréchal de France et lieutenant général de Bretagne, était, comme on le voit par ces titres, un des premiers personnages du royaume, allié aux familles royale et ducale, mari de Catherine de Thouars, riche à millions à l'âge de vingt ans, seigneur d'une foule de villes, châteaux et paroisses; de plus, versé dans les lettres, les sciences et la religion. Après avoir porté son épée avec honneur dans les guerres, il se livra dans toute sa force à une imagination sans frein, et arriva, de vice en vice, à la religion du diable, cette monomanie du moyen âge, et aux déréglements sanguinaires qu'on attribue à l'antique Sodome.

Il débuta, comme tous ses pareils, par des prodigalités excessives; il se donna une garde de deux cents cavaliers; une troupe de comédiens au complet, une chapelle de trente chanoines, enfants de chœur et musiciens, une foule de domestiques vêtus et nourris comme des princes, et qui le suivaient à cheval en tout lieu. Quand il traversait une ville avec cet équipage, on croyait voir passer un empereur suivi d'un cortége de rois ; et c'était à qui viendrait grossir encore ce cortége, car il tenait partout table ouverte et servie des mets et des vins les plus délicats. « Sa chapelle estoit enrichie d'un grand nombre d'ornemens de draps d'or et de soie, d'encensoirs, chandeliers, calices, croix, plats et burettes de grand prix, avec un jeu d'orgue qu'il faisoit toujours porter avec lui. Sa vanité l'avoit porté à cette extravagance d'attribuer à ses chapelains tous les noms des dignitez des cathedrales, comme de doïen, de chantre, d'archidiacre, de maistre d'école; il y en avoit même un qu'il qualifioit evesque. Il les entretenoit tous de grands habits d'écarlate, fourrez de petit gris et de menu vair. Il avoit même envoié vers le pape pour obtenir permission de faire porter la mitre à ses chapelains comme la portent les

chanoines de Lyon. » Ses comédiens représentaient des *mystères*, jouaient des pièces d'amour appelées « moresques, » ou exécutaient des tours de force, avec toutes sortes de parades joyeuses.

Les principaux ministres de ces folies étaient Gilles de Sillé et Roger de Bricqueville, que le maréchal chargea de marier sa fille unique au premier venu. Leurs théâtres habituels étaient les villes de Nantes et de Vannes, les châteaux de Machecou, de Chantocé, de la Suze, et surtout de Tiffange, dont le maréchal était seigneur par sa femme, ainsi que de Pouzeauges, Chambenais, Confolens, Château-Morand, Savenay, Lombert, Grez-sur-Maine, etc.

Après avoir vendu et mangé la meilleure partie de ses terres, Gilles de Raiz entreprit de faire de l'or pour assouvir ses passions croissantes, et se lança dans les plus noirs abîmes de l'alchimie et de la sorcellerie. Il fit chercher en Allemagne, en Italie, par toute l'Europe, ceux qui s'occupaient du grand œuvre, ou qui évoquaient l'esprit des ténèbres.

Le premier charlatan qui vint lui montrer le diable fut un médecin du Poitou. « Pour faire son évocation, il s'arma de toutes pièces et entra dans un bois, où il fit des cercles et autres figures capables d'inspirer de la terreur aux âmes crédules; il fit retirer tout le monde, et, frappant lui-même sur ses armes avec son épée, il fit croire que le démon lui avoit apparu sous la forme d'un léopard terrible qui avoit passé son chemin sans rien dire. Il ajouta que ce qui l'avoit privé d'un entretien avec l'esprit malin, c'estoit qu'il avoit manqué quelque chose dans les cérémonies, et qu'il vouloit faire un tour en son païs pour s'en instruire plus à fond. Il demanda une forte somme d'argent pour acheter ce qui estoit nécessaire et pour se conduire ; et, quand il eut pris congé, ce fut pour toujours. »

Cette mystification ne corrigea point le maréchal. Une foule d'imposteurs et de scélérats se succédèrent dans l'autre de Tiffange, et, l'assassinat s'y combinant avec l'orgie, il s'y passa des choses impossibles à raconter. Le plus hardi complice des débauches et des crimes du châtelain fut un Italien nommé Prélati, qu'un prêtre de Saint-Malo lui avait donné pour un philosophe indien versé dans tous les secrets de l'un et de l'autre monde. Au fond des sourds cachots de Tiffange, et dans la noire forêt qui s'étendait à l'entour, Gilles offrit au diable une cédule signée de son sang, avec les doigts, les yeux et le cœur d'un enfant encore chaud ; il égorgea de sa propre main des victimes humaines, au bruit de la foudre et à la lueur des éclairs; il fit des processions sacriléges et des cérémonies infâmes avec ses chapelains et ses valets ; il se livra surtout aux raffinements meurtriers d'une lubricité sans nom. Une vieille femme appelée la Meffraye, qui portait sur la face un voile noir, abordait dans les champs les petites bergères et les petits pâtres, les entraînait ou les cajolant jusqu'au château fatal... et personne ne les revoyait plus. Les habitants les croyaient enlevés par les nains ou les fées. Mais en vain la mère en pleurs redemandait son fils ou sa fille à tous les saints du paradis. Les oubliettes de

Tiffauge gardaient leur proie et leur secret. Cependant elles ne purent le garder si bien qu'il ne transpirât au dehors. On cita plusieurs enfants de Nantes qui avaient disparu après avoir été caressés par les affidés du maréchal. Des cris lugubres furent entendus la nuit; des traces de sang conduisirent vers la caverne immonde. Les plaintes et les investigations se multiplièrent en même temps que les victimes. Bref, on dénonça les crimes du maréchal à Jean V, qui autorisa l'évêque de Nantes à venger la religion, la nature et l'humanité. Gilles fut arrêté et traduit devant l'évêque de Nantes, assisté en chambre de Jean de Malestroit, de Jean Blouyn, official de Nantes, inquisiteur de la foi dans le diocèse, et de Pierre de l'Hospital, sénéchal de Rennes, agissant pour le séculier. On trouva dans les souterrains de Tiffauge, dans la tour de Chantocé, dans les latrines du château de la Suze, les cadavres ou les squelettes de cent quarante enfants massacrés et flétris. Un essaim de pauvres jeunes filles réservées à la honte et à la mort s'en échappa comme un chœur d'anges arrachés à l'enfer. La tombe garda le silence sur le reste. Mais, quand ces découvertes n'eussent pas suffi pour convaincre le maréchal et ses complices, leurs propres aveux n'eussent laissé aucun doute à la justice. Telles furent les monstruosités qui vinrent épouvanter l'oreille des inquisiteurs et dont il nous est impossible de citer le moindre détail, que deux familles souveraines ne purent sauver Gilles, et que le duc Jean V renonça pour lui à son droit de grâce, ce qui lui fait, du reste, beaucoup d'honneur.

Le maréchal fut interrogé dans la tour neuve de Nantes et au Bouffay. Il refusa d'abord de répondre, et traita ses juges de simoniaques et de ribauds. Mais la crainte de la torture et un repentir sincère ou non lui arrachèrent « de quoi faire pendre dix mille hommes. » — Il jouissait de la mort, avoua-t-il, plus encore que de la douleur de ses victimes. Les cris déchirants, le râle de l'agonie, étaient ses délices. Les contorsions des mourants le faisaient pâmer de rire. Aux dernières convulsions, il se jetait comme un vampire sur le cadavre. — Cette confession terminée, il ajouta, « avec une grande effusion de larmes, qu'il avoit commis encore une infinité d'autres crimes plus énormes, attribuant l'origine de tous ses désordres au mauvais gouvernement qu'il avoit eu dans sa jeunesse, n'aïant jamais eu d'autre loi que son plaisir et sa volonté; avertissant tous ceux qui estoient là, qui avoient des enfants de ne les pas nourrir trop délicatement, de ne pas les laisser vivre dans l'oisiveté, et d'avoir soin de leur donner une bonne éducation. »

Quand on le sépara de Prélati : — « Adieu, François, mon ami, lui dit cet homme étrange en l'embrassant avec mille sanglots, jamais plus ne nous entrevoirons en ce monde. Je prie à Dieu qu'il vous doint bonne patience et connoissance. Et soïez certain, mais que vous aïez comme moi patience et espérance en Dieu, que nous nous entrevoyrons en la grande joie de paradis. Priez Dieu pour moi, et je prierai pour vous. »

Gilles fut condamné, le 25 octobre 1440, à être brûlé vif. Son exécution

fut un événement public. Les pères et mères jeûnèrent trois jours pour lui obtenir la miséricorde divine, et fouettèrent leurs enfants en souvenir de cette grande expiation. Tous les ordres religieux de Nantes, précédant une foule immense, accompagnèrent processionnellement le criminel à la « prée » de la Madelaine. Là, il fut attaché à un poteau, étranglé et livré aux flammes. Cependant on ne laissa pas consumer son corps, le duc ayant permis qu'on le déposât en terre sainte. Or devinez qui se chargea de rendre les derniers honneurs à cet illustre monstre! « Quatre ou cinq nobles damoiselles vinrent oster le cadavre du bûcher, l'ensevelirent de leurs mains et le firent porter aux Carmes, où, après des obsèques magnifiques, il fut inhumé solennellement. » On se demande si ces damoiselles étaient des Aspasies ou des vierges sages!

« On voit encore aujourd'hui, dit Guépin, sur les ponts de Nantes, en face de l'hostel de la Boule-d'Or, les restes d'un monument expiatoire élevé sur le lieu du supplice de Gilles de Retz. C'est une niche dans laquelle se trouvoit la statue de la Vierge, comme vulgairement sous le nom de bonne Vierge de Crée-lait, que la niche a conservé, quoique la statue n'existe plus. Une croyance populaire lui accorde la vertu de donner du lait aux nourrices, et l'on y voit de temps en temps du beurre et d'autres offrandes. »

Mille traditions populaires ont gravé dans la mémoire des Bretons les souvenirs sanglants de Gilles de Raiz. Le conte de *Barbe-Bleue* n'a probablement pas d'autre origine que ces traditions.

Jean V mourut deux ans après cette mémorable affaire, au manoir de la Touche, près de Nantes (1442). La première vertu de ce prince était la dévotion. On a pu en juger par ses vœux multipliés. Il fit aussi beaucoup de pieuses fondations, entre autres Notre-Dame du Folgoët, dont nous dirons plus loin la touchante origine (1422), et dont la chapelle est un chef-d'œuvre d'architecture gothique.

On a vu que Jean V n'était ni très-brave ni très-fidèle à ses alliés; mais il se fit aimer de ses sujets, et mérita le nom de Sage, en réparant les fautes de ses prédécesseurs et en maintenant la Bretagne en paix et en prospérité au milieu des guerres allumées tout à l'entour. Le chef-d'œuvre de sa politique fut de ménager l'Angleterre tout en favorisant la France, et réciproquement, — rétablissant toujours l'équilibre en passant d'un parti à l'autre.

Il se montra tout aussi adroit dans les débats du grand schisme d'Occident. En reconnaissant le pape romain, tandis que Charles VII reconnaissait le pape français, il s'assura l'appui de la cour de Rome contre les prétentions de la cour de France. Aussi, lorsque parut, en 1439, la fameuse pragmatique sanction de Charles VII, qui fixait les limites de l'autorité des pontifes et confirmait les immunités de l'Eglise gallicane fondées par saint Louis en 1268, tous les évêques de Bretagne, adoptant le motif national de leur duc, refusè-

rent de reconnaître le nouveau règlement, — à l'exception des évêques de Rennes et de Nantes, considérés seuls en Bretagne comme membres du clergé gallican. Jean V ne se rendit pas moins cher à sa noblesse qu'à son clergé et à son peuple; il comblait dans toute occasion les gentilshommes de présents et de faveurs. Doué d'une bonne mine et d'une belle taille, il aimait les beaux habits et les beaux meubles, et s'entourait d'une cour brillante. Tout au rebours de Charles VII, il faisait tout par lui-même et n'admettait aucun favori. Aussi se montra-t-il habile autant qu'indulgent dans son administration. Le plus grand service qu'il rendit au pays fut de le purger des dernières compagnies et de faire respecter les propriétés par les gens de guerre, dont il réprima les habitudes d'indiscipline et de pillage. Enfin il étendit le commerce de la Bretagne par des traités avec les peuples de la Hollande, de la Zélande et de la Frise. Cela ne vaut-il pas bien des victoires et des conquêtes?

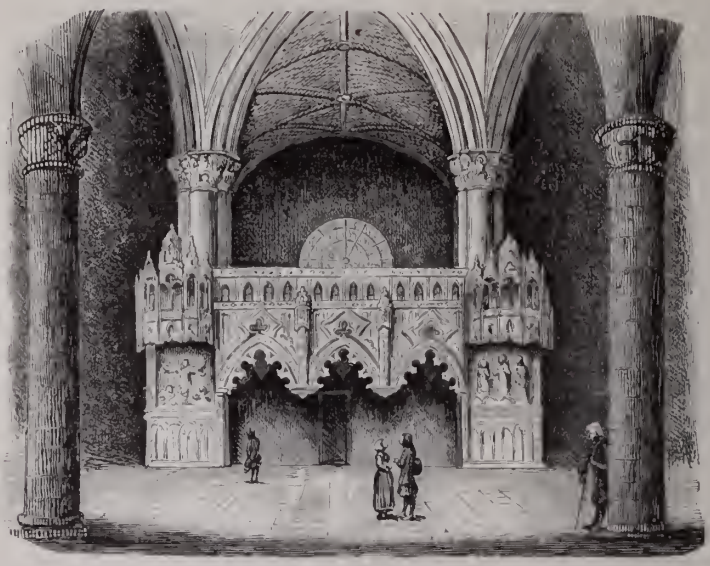

Jubé du Folgoët. — Page 409.

A mesure que la Bretagne se rapprochait de la France, elle ajoutait à la force de celle-ci en lui envoyant de dignes successeurs des Du Guesclin, des Clisson, des Du Chastel, des Arthur, etc. La liste des illustres serviteurs fournis par Jean V à Charles VII serait interminable. Nous devons cependant citer les Prégent de Coëtivy, et surtout l'amiral de ce nom, qui défendit si vaillamment les côtes de France contre les vaisseaux anglais.

Jean V est le dernier duc qui ait laissé des enfants mâles. La couronne va passer bientôt à des frères, à des cousins, à des filles, et enfin à la maison de France, qui absorbera du même coup la dynastie et le duché.

FRANÇOIS Ier

Il restait trois fils de Jean le Sage et de Jeanne de France. François, qui était l'aîné, fut proclamé duc de Bretagne. Pierre devait lui succéder. Gilles nous occupera bientôt.

François Ier venait de prendre pour seconde femme Isabeau d'Écosse[1] lorsqu'il fit son entrée à Rennes. Les Bénédictins ont décrit en détail les cérémonies de son couronnement. Ces cérémonies étaient fort anciennes, mais chaque règne ajoutait à leur solennité.

« La nouvelle duchesse étoit abordée au château d'Auray le 30 octobre 1442, avec une grande suite de seigneurs et de dames du roïaume d'Ecosse. Après la cérémonie du mariage, toute la cour prit le chemin de Rennes, et le duc vint descendre à l'abbaïe de Saint-Melaine, le 2 ou le 7 de décembre. Il y passa la nuit, et le lendemain, sur les deux heures après midi, il en sortit vestu de noir, et alla faire sa prière, selon la coutume, à Saint-Étienne. Au sortir de l'église, on le fit monter sur un cheval paré d'une housse d'écarlate, et les princes le conduisirent jusques devant la porte Mordelaize, qu'ils trouvèrent fermée. Lorsqu'il fut descendu de cheval, l'évesque de Rennes, en habits pontificaux, accompagné des autres prélats, vint au-devant de lui, et, ouvrant le guichet et le pont-levis, demanda ce qu'il vouloit. Le duc répondit qu'il vouloit entrer dans la ville. Alors l'évesque et le clergé, le reconnoissant pour duc de Bretagne, lui firent prester, sur le livre des Évangiles, le serment accoustumé de garder les libertez et franchises de l'Eglise et de ses ministres. Incontinent le vicomte de Rohan lui fit faire serment de maintenir aussi les droicts, libertez et prérogatives de la noblesse et du tiers estat. Cela fait, le duc se retira dans une chambre qui lui avoit esté préparée, où il quitta l'habit noir pour se revestir d'un habit ducal de drap d'or. En cet estat il entra par la grande porte et entendit le service divin dans la cathédrale; après quoi il se renferma dans une chambre qui lui avoit esté préparée auprès de l'église, et y veilla toute la nuit. Le lendemain, dès le grand matin, il se retira à son logis, d'où il sortit sur les neuf heures, vestu d'une robe de pourpre fourrée d'hermines, et d'un manteau roïal de même, accompagné des grands officiers de Bretagne tous en habit de cérémonie, des princes et des barons richement parez. L'évesque et tout son chapitre, revestus des ornements ecclésiastiques,

[1] Cette princesse était charmante, dit Alain Bouchard. Les ambassadeurs que Jean V avait envoyés près d'elle lui rapportèrent qu'elle était parfaitement conformée, qu'elle aurait sans doute de beaux enfants, mais que ses discours ne brillaient pas par la finesse. « Raison de plus pour l'amener à mon fils, répondit le vieux duc. Par saint Nicolas! j'estime une femme assez instruite quand elle sait distinguer sa chemise d'avec le pourpoint de son mari. » Molière avait-il lu le vieux chroniqueur breton, quand il écrivait les *Femmes savantes?*

le vinrent recevoir à la porte de l'église, et le conduisirent devant le grand autel. Quand il se fut mis à genoux, l'évesque récita les prières et les bénédictions accoustumées; ensuite il lui mist sur la teste un bonnet de velours couleur de pourpre, fourré d'hermines, et par-dessus une riche couronne d'or à hauts fleurons, ornée de pierreries. En le coiffant de ce cercle ducal, il lui adressa les paroles suivantes : « On vous baille, au nom de Dieu et de mon-« seigneur saint Pierre, ce cercle qui désigne que vous recevez votre puis-« sance de Dieu le tout-puissant, puisque, étant rond, il n'a ni commencement « ni fin. Ce Dieu vous réserve une couronne plus durable dans le ciel, si vous « remplissez vos devoirs en contribuant par vos soins à l'exaltation de la foi et « à la tranquillité de l'Église et de vos sujets. Vous jurez à Dieu et à monsei-« gneur saint Pierre, sur les saints Evangiles et les saintes reliques qui sont « ici, que vous conserverez les libertez, franchises, immunités et coutumes de « l'Église; que vous ne ferez aucun tort, aucune injustice ni à nous ni à vos « autres sujets, et que vous ferez rendre la justice selon vostre pouvoir. » Le duc répondit : « Je le jure. » Après le diadème, l'évesque remit au duc l'espée nue, en lui disant : « On vous donne cette espée au nom de monseigneur saint « Pierre, comme on l'a donnée aux rois et ducs vos prédécesseurs, en signe « de justice, pour défendre l'Église et le peuple qui vous est commis en « prince équitable. Dieu veuille que ce soit ainsi, et que vous en puissiez « rendre vrai compte au jour du jugement, au sauvement de vous et dudit « peuple ! »

« On alla alors en procession à l'église de Nostre-Dame de la Cité. Le duc marchoit sous un dais dont les quatre bastons estoient portez par les quatre premiers bacheliers de Bretagne, et le sire de Blossac, grand escuïer de Bretagne, portoit l'espée ducale dans un fourreau garni de pierreries. Au retour de la procession, l'évesque célébra les saints mystères. Pendant le service, le sire de Guémené osta la couronne de dessus la teste du duc, et la mit sur un coussin de drap d'or; et, après l'offertoire, le duc fut fait chevalier par le conestable de Richemont, son oncle. La cérémonie achevée, le duc reçut les hommages de ses barons, et leur donna à dîner. La feste dura huit jours, et puis chacun se retira. »

Après quatre ans de pourparlers et d'ambassades, François Ier reçut de Charles VII « des lettres d'abolition et de pardon, » et lui fit l'hommage libre debout, l'épée au côté, sans chaperon, les mains dans les mains, avec le baiser sur la bouche, toujours dans la vague formule : « Tel que mes prédécesseurs « ont fait aux vôtres. »

Tandis que François se maintenait, comme Jean V, en paix armée vis-à-vis de l'Angleterre, les Bretons au service de la France continuaient, avec Richemont, de chasser les Anglais du royaume. Les deux Coëtivy et Kermoisan les repoussèrent vaillamment de Dieppe, sous les ordres du Dauphin (1443). Vers le même temps, Sommerset, descendu à Cherbourg, rompit la trêve conclue

entre la Bretagne et l'Angleterre, en s'emparant de la Guerche, que François dut racheter à prix d'argent.

L'année 1448 vit un événement plus grave. Les Anglais d'Avranches, de Saint-James et de Pontorson, violant encore ouvertement les traités, surprirent et pillèrent en pleine paix Fougères, « ville riche, marchande et bien peuplée, » d'où ils recommencèrent à dévaster le pays comme au temps de la guerre de Montfort. Les vives réclamations de François Ier sur cette félonie furent à peine entendues.

Voyant les plus belles parties de la France lui échapper, le roi d'Angleterre, Henri VI, avait résolu d'occuper une des fortes places de la Bretagne et de ressaisir la suzeraineté du duché. On verra ses cajoleries tendre à ce but auprès du prince Gilles. En rendant le Mans au connétable, cette même année, les commissaires anglais avaient effacé frauduleusement les mots qui comprenaient le duc François dans la trêve, comme vassal du roi de France, pour y substituer les mots : « Vassal du roi d'Angleterre. » De tels moyens ne méritaient pas de réussir.

Le duc de Bretagne, ne pouvant obtenir satisfaction, se ligua avec Charles VII contre Henri V, et Bretons et Français, conduits par le connétable et par le duc lui-même, tombèrent comme un torrent sur les Anglais de Normandie (1449). Saint-James, Mortain, Coutances, Saint-Lô et vingt autres places leur furent enlevées successivement. Fougères était bien payée, mais il fallait la reprendre aussi. C'est ce que firent le duc et Richemont, avec leur frère Pierre, Laval, Lohéac, Coëtivy, Guémené, Rohan, la Bellière, Quintin, Rostrenen, Lahunandaye, Combourg, Penhoët, et huit mille soldats dignes de tels capitaines. Rentré à Fougères, le duc en exempta les habitants de tout subside pour vingt ans, ce qui leur permit de relever leur fortune et leur commerce.

Cet événement, auquel les historiens n'ont pas pris garde, est un de ceux qui ont le plus contribué à l'expulsion définitive des Anglais.

L'année précédente, un service non moins capital avait été rendu, non-seulement à la France, mais à toute la chrétienté, par le Breton Tanneguy Du Chastel. Cet illustre prévôt de Paris, de concert avec l'argentier Jacques Cœur, était parvenu à éteindre le schisme d'Occident, en obtenant la démission du pape Félix, élevé par le concile de Bâle à la place d'Eugène. Il ne resta plus que le pape de Rome, Nicolas V, et l'Église retrouva sa force avec son unité.

Le connétable était un de ces hommes qui ne savent pas vaincre à demi. Après avoir poussé les Anglais en Normandie comme un troupeau, il leur donna le coup de grâce à cette admirable bataille de Formigny, où ils laissèrent autant de morts que le connétable avait de soldats (1450). Vire et Avranches furent repris aussitôt; et, chassés pour jamais des deux plus belles provinces de la France, il ne resta plus aux Anglais, avec la Guyenne, que

quelques rochers de la frontière où ils se cramponneront encore pendant plusieurs siècles.

Le duc François avait pris une part honorable à cette guerre; mais il souilla sa gloire par un fratricide qui vint abréger sa vie. Voici cette tragique histoire.

Dès l'année 1442, François avait envoyé Gilles, son frère, en ambassade à la cour de Londres. Gilles avait été élevé dans cette cour par Jeanne de Navarre, sa mère. C'était un beau jeune homme actif et fastueux, ambitieux et libertin, grand tireur d'arbalète et grand amateur de chasses. Le roi d'Angleterre Henri VI, qui avait ses vues sur lui, le traita magnifiquement et l'engagea dans des liaisons qui devaient le perdre. L'ambassadeur s'oublia au point d'accepter du monarque étranger une pension de deux mille doubles d'or. Revenu en Bretagne, il acheva de mécontenter son frère, en se plaignant de son apanage et en réclamant des terres dans le duché! François refusa, et ils se brouillèrent ouvertement; Gilles alors imagina de s'enrichir en épousant Françoise de Dinan, opulente héritière de la maison de Rohan. Mais Françoise était recherchée par un homme aussi charmant que perfide, « confit dans le venin de libertinage et de cruauté, » par Arthur de Montauban, né d'une Visconti, moitié Breton et moitié Italien, favori bien-aimé du duc et de la duchesse de Bretagne.

Encore un mystère de corruption dévoilé par nos vieux chroniqueurs : « Arthur, dit Bouchard, faisoit du duc et de la duchesse à son vouloir, le duc l'avoit si avant fiché en sa grâce, *voire plus que raison et nature ne permettoient*, et se peut bien être que cette excessive et indécente faveur ait été cause de forclore de la duché ceux qui sont issus du duc François. » Le fait est que la duchesse embrassait en public ce favori et qu'elle montra la plus tendre passion pour ses intérêts.

Gilles n'avait qu'un moyen de triompher d'un pareil rival, c'était d'enlever Françoise de Dinan, et c'est ce qu'il fit. Il fallut bien alors qu'il l'épousât. Devenu ainsi seigneur de Chateaubriand, de Beaumanoir, de Bain, de la Hardouinaye, de Montafilant, etc., etc., il reprit ses réclamations d'apanage, menaça le duc au nom de l'Angleterre, et se retira avec des seigneurs et des archers anglais en son château fort du Guildo, près Matignon[1]. Là, il s'occupa sans doute de ses plaisirs beaucoup plus que de l'exécution de ses menaces; mais ses ennemis, le conseiller Jean Hingant, l'évêque Jacques d'Espinay, et surtout Montauban, exagérèrent traîtreusement ses torts, envenimèrent ses correspondances avec la cour de Londres, et décidèrent le duc à le faire arrêter.

[1] Cette forteresse est doublement célèbre. On se souvient que Montfort s'y était embarqué pour aller chercher les secours d'Édouard d'Angleterre. Les ruines croulantes du Guildo se voient encore au village ainsi nommé, à l'embouchure de l'Arguenon, au milieu des sites les plus sauvages et les plus mélancoliques, en face du château du Val, habitation récente d'un peintre digne de ces tableaux, d'Hippolyte de la Morvonnais, notre Worsworth armoricain.

En vain le connétable de Richemont, qui aimait son beau neveu, réconcilia momentanément les deux frères. Montauban obtint, dit-on, de Françoise de Dinan la promesse de l'épouser après la mort de Gilles, et dès lors celui-ci fut perdu. Pour sauver l'odieux de son action, François chargea le roi de France d'arrêter Gilles. Charles VII, heureux d'enlever un ami aux Anglais, envoya au Guildo quatre cents lances. « Lesquels, le 26 juin 1446, arrivèrent au dit Guildo, où Gilles de Bretagne jouoit pour lors à la paume avec ses escuïers. Aussitôt qu'il entendit que ces gens de guerre s'advouoient du roi son oncle, il leur fit ouvrir la porte, disant qu'ils fussent les bien venus, et leur demanda des nouvelles du roi. Celles qu'il apprit furent bien différentes de celles qu'il attendoit; ils lui dirent qu'ils estoient venus de sa part pour l'arrester. Ils se saisirent des clefs du château, de toute la vaisselle d'or et d'argent, et des joïaux, sans avoir égard au respect qu'ils devoient à son épouse et à sa belle-mère; et s'estant rendus maistres de sa personne, ils le menèrent à Dinan, au duc son frère. »

Instruit trop tard de cet événement, Richemont courut vers ses neveux. Il força le duc de voir son frère; mais ni les larmes de celui-ci ni celles du connétable ne désarmèrent François. Il fit traîner Gilles de château en château, par Arthur de Montauban, jusque devant les états assemblés à Redon. Là, les ennemis de Gilles faillirent le sauver par leurs violences. Ils produisirent de fausses lettres de l'accusé aux Anglais, ils le mirent en présence d'une troupe de filles et de femmes payées pour « mentir aux dépens de leur honneur. » Bref, sous l'influence des nobles paroles du connétable, et de la haute loyauté d'Olivier du Breil, procureur général de Bretagne, les états sursirent à la condamnation du prince.

L'emprisonnement de Gilles de Bretagne fut un des prétextes de l'invasion des Anglais en Bretagne. On conçoit qu'en voulant le sauver ainsi ils ne firent que hâter sa perte. Vainement le courageux du Breil, se refusant à un rôle odieux, déclara au duc que la loi bretonne interdisait à l'aîné toute justice criminelle sur « son juveigneur. » François fit poursuivre les procédures, et, las enfin des délais du procureur, il déclara qu'il voulait être délivré de son frère, et l'abandonna aux affidés de Montauban. « Ces misérables, dit Lobineau, voulurent se faire autoriser par le duc dans leur entreprise. Gilles de Bretagne lui écrivoit de tems en tems des lettres fort soumises, pleines de respect et de protestations sincères, qu'il ne vouloit avoir aucunes liaisons avec les Anglois; mais ses ennemis, au lieu de ces lettres, en faisoient tenir d'autres au duc, pleines de menaces, d'aigreur et de reproches. » Ils avaient mieux fait quelque temps auparavant. Richemont, Rosnivinen et Coëtivy ayant, à force de prières, obtenu de François Ier l'ordre d'élargir le prisonnier, ils avaient fait révoquer cet ordre, en présentant au duc une fausse lettre de Henri VI, menaçant d'envoyer trente mille hommes au secours de Gilles. Lorsque François, ainsi poussé à bout, témoigna le désir d'être défait de son frère, le chancelier

de Rohan, qui avait épousé la nièce du chef de cette intrigue, dressa un ordre comme émané du duc, pour faire mourir Gilles, et le présenta au garde des sceaux, Eon le Baudouin. Eon, qui avait de la conscience, ayant refusé de le sceller, le chancelier le scella lui-même et lui ôta sa charge. Autorisés par cet ordre, les scélérats se mirent à l'œuvre.

Les bourreaux de Gilles furent ses propres gardiens : Olivier du Meel, Ronssel Maletouche, Jean Rageart, Jean de la Chaise, Oreille-Pelue, Brerond, Salmon et Garspern. Après l'avoir transporté de prison en prison, ils le tenaient enfermé au château de la Hardouinaye. Ce récit est déchirant dans nos chroniqueurs. Olivier du Meel, en digne élève de Montauban, songea d'abord au poison. Il envoya donc Jean Rageart en chercher en Italie, « dans cette escole des parricides et cette académie des empoisonneurs, où les baisers mêmes empoisonnent, et où les hommes poignardent du regard comme les basilics. Car (ainsi que dit Guichiardin) cette méchante façon de faire mourir les hommes par poison, laquelle est fort coustumière, comme il advoüe, à sa nation d'Italie, ne passa de longtems les Alpes, ny fut communiquée aux peuples septentrionaux, en sorte que qui s'en vouloit servir s'en pourvoyoit là. Au vray, il est à croire qu'il n'envoïa point si loin, et qu'il s'en trouvoit assez plus près. On dit qu'après avoir éprouvé sur quelques bestes la force de la poison présente, qu'ils avoient deconverte, ils en firent manger à messire Gilles plusieurs fois sans aucun effect; dont ses gardes s'estonnoient fort. Tellement qu'ils se résolurent de donner ordre par autre moyen en le suffocant de faim, à ce que l'effort eust meilleure couleur, et qu'il semblast qu'il fust mort de maladie. Pour couvrir plus aisément leur meschanceté, ils le mirent en une basse chambre du chastean, regardant sur les douves, sombre et obscure. Auquel lieu estant, ils furent un long tems sans luy donner vivres quelsconques : tellement que le pauvre prince, voïant à travers la grille de sa chambre passer quelqu'un sur le bord du fossé, estoit contrainct de crier à la faim, et demander du pain pour l'amour de Dieu et de miséricorde : mais il n'y avoit homme qui osast faire contenance de l'oüyr. Il se trouva un jour une pauvre femme voisine du chastean, qui passant sur ce fossé ouyt ce cri, et s'advança à la clameur de ce pauvre homme de pitié, et se laissant couler dedans la douve, remontant par le terrein en l'endroit de la grille de sa chambre basse, posa sur la fenestre du pain tel qu'elle avoit, et fist cela à convert quelque temps : tellement qu'il en fust nourry par le tems de six semaines. Voyant à la fin qu'il ne se pouvoit plus soutenir, et que sa mort étoit délibérée, il pria cette pauvre femme de luy faire venir quelque homme de religion, homme de bien, disant se vouloir confesser. Ce qu'elle fist, luy menant à heure secrette un religieux cordelier, auquel par le travers de la grille il se confessa, et fist ce qu'il peut de dernière prévoyance, luy faisant plainete de l'injure qu'on luy tenoit. Il se dit que pour le dernier propos il chargea ce religieux, l'adjurant d'aller devant le duc son frère, et luy dire l'estat auquel

il l'avoit laissé, et les maux qu'il souffroit, et avoit souffert par son commandement à tort et injustement. Qu'il sçavoit bien, comme il disoit, qu'il estoit impossible, par le moyen des hommes, d'en faire preuve ni prétendre raison, et que le duc son frère avoit embeu tous les hommes et faict clorre toute audience à son secours, mais qu'il en attendoit le jugement de Dieu et sa justice, devant lequel il appelloit le duc son frère, et chargea le religieux de le dénoncer. » On dit même qu'il donna cette citation par écrit au cordelier, et fixa le terme de quarante jours, « avec cette impression de l'esprit de Dieu qui fait pénétrer les mourants dans l'avenir. »

Gilles de Bretagne au château de la Hardouinaye. — Page 416.

Enfin, s'étonnant que leur prisonnier pût vivre si longtemps sans nourriture, les geôliers entrèrent dans sa chambre, le matin du 25 avril (1450). Le matin du 25 avril!... le mois et l'heure où toute la nature se réveille au bonheur et à la vie... « ils le trouvèrent au lit, très-affoibli de sa longue

disette; ils lui mirent une serviette autour du cou, et s'efforcèrent de l'étrangler. Le prince, quoique languissant, se défendit quelque temps avec une grosse fluste, dont il blessa l'un de ses bourreaux; mais ils consommèrent leur crime en l'étouffant entre deux matelas. Aussitost qu'ils lui eurent osté la vie, ils lui bouchèrent le nez et les oreilles de peur qu'il ne sortist du sang de son corps; et l'aïant couché dans un beau lit, comme s'il estoit décédé de sa mort naturelle, allèrent chasser le lièvre avec quelques gentilshommes qu'ils avoient invitez exprès à ceste partie de plaisir, afin de prouver leur absence quand on apprendroit la mort du prince. En effet, pendant qu'ils chassoient, un garçon, qu'ils avoient instruit de ce qu'il avoit à dire, vint leur apprendre que monseigneur Gilles avoit esté trouvé mort dans son lit. Ils en parurent très-affligez, et prièrent la compagnie de venir au chasteau. Mais on les connoissoit assez pour deviner d'abord que ceste chasse n'avoit esté qu'un jeu pour couvrir leur crime; on en eut horreur, et tout le monde les quitta comme d'infâmes parricides. L'abbé de Boquien, ayant appris ceste mort, alla lever le corps avec les moines de son abbaie, et l'y enterra le plus honorablement qu'il put. Geoffroi de Beaumanoir et quelques gentilshommes des environs assistèrent aux obsèques. On couvrit le lieu de la sépulture d'une toube de simple ardoise, sur laquelle on mit la figure de Gilles de Bretagne en relief de bois. »

Le duc était devant Avranches avec le connétable et l'armée bretonne, lorsqu'on leur annonça la mort de Gilles. Toute l'armée fut frappée d'horreur. Richemont devina le crime et fut « durement courroucé... Puis François et lui eurent grosses paroles ensemble. Toutefois la chose se dissimula pour l'heure, de peur de plus grand scandale. » Après avoir repris Avranches, le duc fit célébrer au mont Saint-Michel un service en l'honneur de son frère, et reprit avec ses troupes le chemin de la Bretagne.

Lorsqu'il fut au milieu de ces grèves désertes que la mer envahit deux fois par jour avec des fureurs si soudaines, un cordelier qui l'attendait au passage l'aborda en relevant son capuchon, et lui parla ainsi : « — François, duc de Bretagne, monseigneur, j'ai ouï en confession monseigneur Gilles de Bretagne, votre frère, peu de jours avant son trépas, lequel me chargea de vous annoncer que, de par lui, comme appelant de vous, de défaut de droit, des cruels traitements et injustices dont il n'a pu demander raison, et de la mort horrible dont vous l'avez fait mourir ou avez souffert qu'il mourût par faute de justice, j'eusse à vous assigner du jour d'hui en quarante jours, à comparoir en personne par-devant Dieu le Créateur, pour voir réparer en sa terrible justice les torts et griefs que j'ai dits. Au nom de Gilles, votre frère, lâchement assassiné, François, duc de Bretagne, au tribunal de Dieu, je vous appelle ! je vous appelle ! je vous appelle !... »

Le moine rabattit son capuchon et disparut, « lequel on fist chercher à Saint-Michel et ailleurs, mais jamais ne pust être retrouvé. »

Le duc resta pensif et « mélancolieux, » et il se fit une si étrange révolution dans son tempérament, « qui promettoit une longue vie, » qu'il mourut en effet avant les quarante jours. Il n'y a peut-être rien là de surnaturel, car on mourrait certes à moins. François se repentit d'ailleurs et dit à ses gens, en leur demandant pardon : « — Que l'estat où je suis vous serve d'exemple : j'ai été votre prince, et je ne suis plus rien (1451). »

Pendant que le duc de Bretagne finissait de la sorte, le connétable enlevait aux Anglais Cherbourg, leur dernier asile en Normandie, après avoir vu tomber à ses côtés Kermoisan et l'amiral de Coëtivy emportés par une volée de canon.

Au premier rang des braves qui se distinguèrent dans cette expédition de Normandie comme dans celles qui suivirent, il faut citer aussi les Coëtlogon, que nous retrouverons plus loin.

PIERRE II

N'ayant point d'héritier mâle, et voulant exclure ses filles du trône, suivant le principe établi par le traité de Guérande, et en dépit de l'usage consacré par quatre exemples antérieurs, François déclara au lit de mort que Pierre, son frère, lui succéderait, et que, si Pierre mourait aussi sans enfant mâle, la couronne passerait à leur oncle paternel Arthur de Richemont et à ses descendants, et enfin, si ses descendants étaient encore des filles, à François de Bretagne, fils de Richard, comte d'Etampes, et cousin germain du testateur. Toutes ces dispositions furent exécutées à la lettre par la destinée, et François se trouva avoir écrit dans son testament l'histoire des trois règnes qui suivirent le sien.

Le règne de Pierre II (sauf quelques irruptions des Anglais) fut tout pacifique, et n'eut d'autres événements que ses ambassades, ses libéralités envers la noblesse, plusieurs ordonnances utiles et quelques démêlés avec les évêques. Soulagée des impôts extraordinaires, la Bretagne vit prospérer son agriculture et son commerce. Les droits d'asile furent restreints; aucun acte ecclésiastique ne put être publié sans l'approbation du conseil ducal. De nouvelles baronnies furent créées pour les seigneurs de Derval, de Malestroit et de Quintin. On vit commencer des querelles qui ne devaient point finir, sur la préséance aux Etats, notamment entre les seigneurs de Rohan et de Laval; le duc décida qu'ils alterneraient. Les assassins de Gilles furent poursuivis, et quelques-uns eurent la tête tranchée. Quant à Montauban, n'ayant pu épouser la veuve de Gilles, il échappa à la justice en se faisant moine, fut condamné à mort par contumace, et devint archevêque de Bordeaux « pour montrer la patience de Dieu. »

Le jeune François de Bretagne alla faire ses premières armes contre les

Anglais de la Guyenne, avec la Hunandaye, le maréchal de Malestroit, Vauclerc, la Marzelière et Sylvestre de Carné, grand maître d'hôtel. Ils contribuèrent fortement avec leurs Bretons à la récupération de cette province, par la victoire décisive de Castillon, où périt Jean Talbot, l'Achille des Anglais (1453).

Pierre II mourut sans enfants légitimes, en 1457, de la « maladie des bras, » dit un chroniqueur. Il avait été envoûté, disent quelques autres, et refusa de se guérir en rendant la pareille, « aimant mieux mourir de par Dieu que vivre de par le diable. »

Pierre II et Françoise d'Amboise.

Malgré toute sa piété, où peut-être par l'excès même de cette piété, Pierre II était devenu maniaque et jaloux furieux de sa femme. Cette femme était pourtant la belle et chaste Françoise d'Amboise, fille du vicomte de Thouars, une des bienheureuses les plus vénérées dans la légende bretonne. « Dès son âge tendre et enfantin, dit Albert, elle donnoit des présages et indices manifestes de ce qu'elle seroit un jour; elle estoit d'un naturel doux et paisible, ne faschoit aucun, et, lorsqu'elle s'éveilloit en son berceau, ne crioit aucunement, mais levant les yeux au ciel, ses petites mains jointes, ou croi-

sées sur sa poitrine, demeuroit comme ravie et extasiée en quelque profonde contemplation, excitant à dévotion ceux qui expressément espioient l'occasion de la surprendre en tels ravissements. Un jour, estant de retour au chasteau de l'Hermine, sa gouvernante luy fit tirer ses souliers pour la chausser plus aisément : car il faisoit grand froid; alors elle se prit à soupirer et pleurer : interrogée de la cause de ses larmes, elle dit à la fille qui la déchaussoit : « Ma bonne fille, n'avez-vous pas pris garde que mon père et patron saint François persévère nud pieds en continuelle oraison? Je vous prie, portez-lui mes souliers afin qu'il n'aye pas si grand froid. »

Pierre vivait avec Françoise en frère, et déclara en mourant « qu'il la laissait pure comme il l'avait reçue. » Il eut cependant une fille naturelle, mais il expia cette faute par de rudes pénitences. Ses inexplicables soupçons sur la vertu de Françoise changèrent ce mouton en tigre, et firent de la princesse une martyre conjugale. Il la frappait devant toute sa cour, et il la fouettait dans sa chambre jusqu'au sang. Cette manie ne fut dissipée que lorsque Pierre vit sa femme mourante. Alors il se jeta à ses pieds, lui demanda pardon en pleurant, et se punit par la haire et la discipline. Tout ce qu'il fit de sage depuis lors fut inspiré par la duchesse.

ARTHUR III

Désigné par Pierre II comme par François Ier, le connétable de Richemont, sous le nom d'Arthur III, n'occupa que seize mois le trône de Bretagne. Il voulut garder la charge de connétable, qu'il gérait depuis trente ans (il en avait alors soixante-cinq) : « Je dois honorer dans ma vieillesse, disait-il, cette dignité qui m'a honoré dans ma jeunesse. » Il n'en défendit pas moins fièrement ses prérogatives de duc. Quand il alla rendre ses devoirs au roi Charles VII, à Vendôme, on portait devant lui deux épées. Malgré toute réclamation, il fit l'hommage simple, « tel que ses prédécesseurs, » etc., sans serment ni salut, debout et ceint, éperonné, armé et botté, n'accordant l'hommage lige que pour ses terres de Montfort et de Neauffle-le-Chastel.

Plusieurs historiens prétendent qu'Arthur quitta Vendôme empoisonné par les flatteurs du roi. Le fait est qu'il languit de jour en jour, et mourut peu de temps après. D'autres attribuent sa mort à la colère que lui causa l'ingratitude de l'évêque de Nantes, Guillaume de Malestroit, qui, à la suite d'un démêlé sur l'interminable question du temporel ecclésiastique, se permit d'excommunier les officiers d'Arthur du haut de la chaire où il l'avait élevé de ses mains ducales.

Ainsi que la plupart des grands hommes, Arthur était de petite taille. Ses gros membres et son rude visage n'avaient rien de distingué. Comme capitaine, son mérite est incontestable. Il fut presque toujours vainqueur. Comme

connétable, nul ne fut plus constamment persécuté ni plus constamment fidèle. Comme politique, le traité d'Arras fut son ouvrage : c'est tout dire. Comme prince, il était fort éclairé, mais impérieux et impitoyable, surtout à l'égard des hérétiques et des sorciers, qu'il faisait brûler par douzaines quand il ne les immolait pas de sa propre main, comme le sire de Gyac. La France, qui a élevé une statue à Jeanne d'Arc, en doit une au moins à Richemont; car, si Jeanne rendit l'espoir à Charles VII et aux Français, Richemont leur rendit la France. La gloire de la Pucelle domine à tort celle du connétable : ces deux noms ne devraient jamais être séparés.

Église de Landivisiau

Place de l'ancienne halle, à Landerneau.

CHAPITRE QUINZIÈME

François II. — La dame de Villequier, favorite. — Politique de Louis XI. — Ligue et guerre du Bien Public. — Traités et serments de Louis XI et de François II. — *Le page de Louis XI.* — Guillaume Chauvin et Pierre Landais. — Ce tailleur de Vitré remue l'Europe. — Ligue des seigneurs contre lui. — Guerre civile. — Procès et mort de Landais. — Les fiancés d'Anne de Bretagne. — Le duc d'Orléans en Bretagne. — Guerre avec Charles VIII. — Trahisons des barons. — Bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. — Héroïsme des bourgeois de Rennes. — Traité du Verger. — Mort de François II, dernier duc de Bretagne.

Portail du l'église de Folgoët.

FRANÇOIS II

Ainsi que ses deux prédécesseurs, Arthur était mort sans héritiers légitimes. La tige ducale allait s'affaiblissant. La couronne flottait d'une branche à l'autre. Les jours de la décadence approchaient pour l'ancienne Armorique.

François II de Bretagne, comte d'Etampes, neveu et successeur d'Arthur III, réunissait les droits de la branche masculine et de la branche féminine de Montfort, comme petit-fils de Jean IV et comme mari de la fille aînée de François Ier. Il n'en était pas plus riche, et le duché lui vint fort à propos. « Pauvre prince estoit et disetteux, dit la Marche; du reste, beau,

valeureux et de grande apparence. » Malheureusement le fond ne répondait pas à la forme. Il eût fallu à François II une fermeté inébranlable, et tout son règne ne fut qu'une suite de témérités et de faiblesses.

Pour commencer par sa vie privée, il fut la proie des favoris et des favorites, notamment d'Antoinette de Maguelais, dame de Villequier. Cette dangereuse beauté était la nièce et l'élève de la célèbre Agnès Sorel, à laquelle elle avait succédé dans les bonnes grâces de Charles VII.

François II, comme ses prédécesseurs, rendit l'hommage simple au roi de France dès l'année de son couronnement (1459). La même année, il fit renouveler les monnaies bretonnes, et il fonda, avec la permission du pape, l'université de Nantes, qui eut soixante-dix-huit professeurs : un docteur, un théologien, quatre physiciens ou médecins, quatre maîtres ès arts, vingt-sept légistes et quarante et un canonistes.

Quatre ans après (1463), le duc attira un imprimeur à Nantes, sans se douter probablement que ce nouvel art, plus puissant que l'artillerie, allait renouveler la face du monde.

Toutes les fois que François II fut bien conseillé, il prit et fit prendre par les États des mesures utiles. Il étendit les relations du pays jusque dans le Levant. Il conclut des traités de commerce en 1468 avec l'Angleterre, en 1459 et 1471 avec le Portugal, en 1476 et 1478 avec les villes anséatiques, en 1483 avec l'Espagne. Il établit une manufacture de soieries à Vitré et de tapisseries à Rennes. Il fortifia les côtes et les ports contre les Anglais. Il soumit à l'impôt du fouage les nobles qui se livraient au commerce. En général, tout en favorisant l'industrie, ce règne eut un caractère fort aristocratique. Par exemple, la chasse fut interdite aux roturiers sous peine de prison. Avec ces féodales idées, François II combla ses nobles de fêtes et de tournois, présidés par la belle Antoinette de Maguelais, au grand chagrin de la duchesse Marguerite.

Cette épouse abandonnée avait pourtant un intrépide défenseur, c'était la bienheureuse Françoise d'Amboise, veuve de Pierre II, qui, après avoir été fort tourmentée sur ses intérêts par Arthur III, s'occupait alors de bâtir des couvents et de se faire, avec un cilice, des plaies qu'elle arrosait de vinaigre. Honorée de la confiance de François II, elle lui fit une guerre acharnée « à l'encontre de ses amours, » lui représentant « par voix et par lettres l'énormité de son péché sale et ord, et l'ainjure sanglante faite à Marguerite de Bretagne, lui citant l'exemple de Salomon qui, avec toute sa sapience, se perdit pour s'être livré aux femmes débanchées et idolâtres. » S'étant trouvé à Nantes avec la cour du duc, elle lui remontra si bien « l'énormité de ses plaisirs voluptueux et pestiférés, qu'il fist sortir sa mie du chasteau et la logea en ville. La B. H. duchesse insistoit qu'il la renvoyât en Normandie, et mesme l'invitoit à s'en aller, luy offrant grosses sommes de deniers de son propre argent pour se retirer; mais jamais elle n'y peut faire consentir ny l'un ny

l'autre. Et, en cette charitable occupation, elle fut traversée et affligée par plusieurs seigneurs qui, par le moyen de cette femme, possédoient l'oreille et l'affection du prince, lequel, en cette quinzaine même, ne se pouvoit tenir d'aller voir sa mie en ville, en la maison où il l'avoit logée, et aussitost que la B. H. Françoise, après avoir consolé la duchesse sa cousine, se fut retirée à Vannes, le roi fit revenir sa mie au chastean, commençant de plus belle sa vie ordinaire. » Renonçant à le corriger, la bienheureuse Françoise se fit carmélite, et mourut prieure au couvent des Coëts à Nantes, en 1477.

Cependant un autre ennemi, plus terrible que lui-même, se préparait à attaquer François II. Louis XI avait remplacé Charles VII en 1461, et déjà ce premier roi absolu s'essayait sur la féodalité mourante. Louis XI est encore un de ces géants politiques qui surgissent au moment des révolutions sociales: les uns portent l'épée, les autres portent la plume, celui-ci portait la hache, et le bourreau fut son compère. Cet inflexible organisateur, qui devait léguer à la France, au milieu des débris de l'ancien monde, les éléments d'un monde nouveau, un royaume homogène, une administration publique, des manufactures, des chemins, des postes, et cette égalité devant le roi qui deviendrait un jour l'égalité devant la loi; — cet homme, qui se comprenait seul en son temps et qui portait tout son conseil dans sa tête; — ce politique si fin, qu'il se jouait de Dieu lui-même, et si obstiné, qu'il bravait le diable dont il avait tant de peur; — ce Louis XI, enfin (car son nom seul peut le définir), s'était dit, en comptant les grands vassaux qu'il abattrait : « Mes deux cousins de Bourgogne et de Bretagne tomberont les premiers !... » On sait sa lutte corps à corps avec le Bourguignon, et ce qu'elle lui coûta de fourberies et de meurtres, de serments et de parjures, depuis la prison de Péronne jusqu'au siége d'Arras. Là, du moins, il avait un adversaire digne de lui. En Bretagne, il eût terrassé du premier coup son beau cousin, s'il n'eût trouvé derrière lui la vieille nationalité celtique, contre laquelle il ébrécha sa hache et brisa ses dernières dents.

Ce fut là sans doute, après la peur de la mort, le grand chagrin de Louis XI, de ne pouvoir conquérir cette Bretagne, à laquelle il tenait certes plus qu'à la Bourgogne; cette Bretagne, qui était encore un si beau royaume, et un royaume ouvert comme une porte sur la France, tant qu'il ne deviendrait pas, en s'y réunissant, son boulevard inexpugnable.

Louis XI avait en outre un grief personnel contre François II. Celui-ci lui avait refusé, avant qu'il fût sur le trône, quatre mille écus pour guerroyer contre son père; or on sait que ce roi de France n'oubliait pas les injures du Dauphin. François, d'ailleurs, était le premier duc de Bretagne qui eût refusé son appui à un prince français révolté. L'exception était bien choisie, comme on voit : elle avait lieu en faveur d'un bon père, au détriment d'un mauvais fils.

Louis XI commença par embrasser le duc pour mieux l'étouffer. Il lui laissa

la charge de lieutenant général de France, en lui refusant, bien entendu, le moyen d'en faire usage. Sa première attaque fut une tentative de mariage entre Françoise d'Amboise et le duc de Savoie. La pieuse veuve repoussant cet homme, le roi vint pour s'emparer de sa personne, sous prétexte d'un pèlerinage à Saint-Sauveur de Redon. Grâce aux précautions du duc, il manqua son coup et n'emporta que des reliques de l'abbaye (1462). Sa revanche ne se fit pas longtemps attendre; il appuya les prétentions de l'évêque de Nantes, qui s'était affranchi de la juridiction ducale, offrant par là son secours à tout prélat rebelle qui en appellerait à lui comme suzerain. C'était toujours la question de la régale, la dispute du spirituel et du temporel, cette hydre d'éternelle discorde. François II fut dès lors récompensé de son opposition à la pragmatique sanction de Charles VII et de la fidélité de ses prédécesseurs à la cour de Rome; le pape Sixte IV, tout en gardant la collation des évêchés bretons et des bénéfices pendant quatre mois de l'année, s'engagea à ne les donner qu'à des personnes « suffisantes et agréables au duc. » Il établit dans le duché un commissaire apostolique pour que les habitants plaidassent en appel à Rome sans quitter le pays. Enfin, il releva plus tard François II de toute excommunication passée, et l'assura contre toute excommunication à venir de la part de ses évêques. Mais cette assurance fut assez chimérique.

Après de tels débuts, Louis XI et François II ne pouvaient tarder à se brouiller ouvertement. Les grands vassaux menacés par le roi ayant formé cette ligue du Bien Public (1465), qui était tout simplement la ligue de leur bien particulier, le duc de Bretagne y entra avec l'assentiment des États et par le conseil de Tanneguy Du Chastel, alors grand maître de sa maison; car tout Breton disgracié par Louis XI devenait favori de François II. Ces favoris n'en subissaient pas moins son inconstance, et Du Chastel lui-même, suspect à la dame de Villequier, fut bientôt renvoyé par elle. Les chefs de la ligue étaient Charles de France, duc de Berry, frère du roi; le comte de Charolais, son beau-frère, fils du duc de Bourgogne; le duc de Bourbon; les comtes de Dunois et d'Albret; et leur quartier général était à Notre-Dame de Paris. De là, leurs relations s'étendaient partout. Les ligués portaient en signe d'alliance une aiguillette de soie à la ceinture. Lorsqu'ils eurent publié leur manifeste, le duc de Bourbon souleva la Guyenne, le comte de Charolais la Bourgogne, le duc de Berry courut en Bretagne avec une foule de mécontents, et François II obtint des États un emprunt pour soutenir la guerre. Tel fut l'enthousiasme général, que la dame de Villequier fit fondre son argenterie et ses bijoux pour l'armée bretonne. Malheureusement, elle recevait alors même de Louis XI une pension de mille livres.

Cette guerre du Bien Public est la belle page du règne de François II. Ce prince et le duc de Berry s'avancèrent le long de la Loire avec dix mille hommes. On y distinguait les seigneurs de Rohan, de Maure, de Derval, de Plessis-Balisson, d'Ondon, de la Roche-Bernard, de Tiercent, de Malestroit, Boute-

ville du Faouët, Gouyon de Quelenec, de Beaucorps, de Coetmen-Chateaugny, Du Perrier-Sourdeac, de Brefeillac, Du Pont, de la Hunaudaye, de Lescun, de Rostrenen, de Coetquen, de Kermavan, Du Chastel, de Guemadeuc, de Plenc, de la Feillée, de Vaucler, de Molac, Bois de la Motte, de Couvran, de Broon, Du Parc, de Lanvallay, de Jegado, Penhouet de la Marche, de Keronzeré, de Chévigné, de Thomelin, de Ploith, etc. Cette armée voulait rejoindre celle qu'amenait sur Paris le comte de Charolais. Mais Louis XI prévint cette jonction en attaquant les Bourguignons à Montlhéry. La bataille fut sanglante et la victoire indécise. « Jamais on n'avait vu pareille furie des deux parts. » Cependant le roi se replia vers sa capitale, et Bourguignons et Bretons vinrent l'y assiéger. Ce siége de la royauté par les grands vassaux dura trois mois. Les troupes bretonnes prirent Pontoise, Évreux, et coururent la Normandie. Louis XI ne pouvait échapper à tant d'ennemis qu'en les divisant; c'est ce qu'il fit avec une adresse merveilleuse. Prenant chacun séparément, il traita d'abord avec le duc de Bourgogne; puis, allant de l'un à l'autre, il fit signer à tous les lignés le traité de Saint-Maur (29 octobre 1465), traité humiliant sans doute et qui eût ruiné tout autre que Louis XI; mais cette terrible épreuve acheva de développer son génie. — Comme Hercule luttant avec Antée, — en élevant le géant féodal il sut lui ôter ses forces, et lui-même reprit les siennes en touchant la terre. François II obtint la révocation des sentences rendues en faveur de ses évêques, cent vingt mille écus d'or pour les frais de la guerre, la restitution du titre de lieutenant général du royaume et la libre possession de son comté d'Étampes; mais, comme toute faveur de Louis XI cachait un piége, il donna la Normandie au duc de Berry, avec le droit de recevoir l'hommage de la Bretagne, de sorte que le duché retombait à l'état d'arrière-fief.

On se figure les débats qui s'ensuivirent entre les ducs de Berry et de Bretagne. Ces débats furent encore tout profit pour Louis XI. La vieille rivalité des Bretons et des Normands se réveilla, non-seulement entre les deux princes, mais encore entre les deux populations. Les Rouennais prirent les armes, et François II dut quitter leur ville. Voyant alors ses ennemis prêts à se déchirer entre eux, Louis XI s'unit au duc de Bretagne contre le duc de Normandie, rendit à François II les droits de régale et de monnaie d'or qu'il lui avait enlevés, et courut assiéger le duc de Normandie dans sa capitale; mais il comptait sans la légèreté de François II. Ce dernier, trompant son allié d'aujourd'hui, donna un asile à son ennemi de la veille; et, menacé des vengeances du roi, s'assura de l'appui de l'Angleterre, du Danemark et de la Savoie. Le plan n'était pas mauvais, mais il fut mal exécuté.

En vain, dans la campagne de 1467, François II prit à l'armée royale Alençon, Caen, Avranches et Bayeux; il ne sut pas garder ces conquêtes, que Louis XI lui enleva toutes, l'année suivante. Le duc de Berry se trouva bientôt dépossédé, ville par ville; et, menacé lui-même par le nord et par la Loire, François II se hâta de signer le traité d'Ancenis (10 septembre 1468).

M. de la Villemarqué nous communique la traduction d'un chant contemporain de ces guerres, et qui fera juger de l'animosité réciproque des Bretons et des Français.

LE PAGE DE LOUIS XI

« Nos traditions populaires attribuent à un déni de justice, dont Louis XI se rendit coupable à l'égard d'un jeune page de Cornouaille attaché à sa cour, l'invasion que firent sous son règne les Bretons sur le territoire de France : c'est le sujet de la ballade nationale qu'on va lire.

I. Le petit page du roi est en prison pour un coup qu'il a fait,
Pour un coup hardi, il est à Paris dans une dure prison.
Là, il ne voit ni le jour ni la nuit; il a pour lit une poignée de paille :
Pour nourriture du pain de seigle, et de l'eau du puits pour boisson.
Là, personne ne vient lui rendre visite, excepté les souris et les rats;
Les souris et les rats noirs, voilà sa seule distraction.

II. Or, un jour, par le trou de la serrure, il disait à Penfentenio :
« Iannik, toi mon meilleur ami, écoute-moi un peu.
Rends-toi au manoir, chez ma sœur, et dis-lui que je suis en danger,
En grand danger de perdre la vie par les ordres injustes du roi.
Si ma sœur venait me voir, elle consolerait mon cœur. »
Penfentenio, l'ayant entendu, partit pour Kemper.
Il y a cent trente lieues à peu près de Paris à Bodinio,
Et cependant il les fit, l'enfant de Cornouaille, en deux nuits et demie et un jour.
Quand il entra dans la salle de Bodinio, elle rayonnait de l'éclat des lumières;
La dame donnait à souper à la haute noblesse du pays.
Elle tenait à la main une coupe de madre, pleine de vin rouge d'excellente grappe.
« Gentil page de Cornouaille, quelles nouvelles apportes-tu ?
Tu es pâle comme la feuille du chardon, et aussi essoufflé qu'une biche aux abois.
— Les nouvelles que j'apporte vont jeter le trouble dans votre cœur,
Elles vont vous faire soupirer et pleurer vos yeux :
Votre pauvre petit frère est en danger, s'il en fut jamais en ce monde;
En grand danger de perdre la vie par les ordres injustes du roi.
Si vous veniez le voir, madame, vous consoleriez son cœur. »
En entendant prononcer ces paroles, la pauvre dame fut si troublée,
Elle fut si troublée, qu'elle laissa échapper la coupe qu'elle tenait à la main,
Et en répandit le vin sur la nappe. (Seigneur Dieu, quel fatal présage!)
« Alerte! palefreniers, alerte! douze chevaux, et partons!
Quand j'en devrais crever un à chaque relais, je serai à Paris cette nuit; quand j'en devrais crever un à chaque heure, je serai cette nuit près de mon frère! »

III. Le petit page du roi disait, en montant le premier degré de l'échafaud :
« Peu m'importerait de mourir n'était loin du pays, n'était sans assistance;
N'était loin du pays, n'était sans assistance, n'était une sœur que j'ai en basse Bretagne.
Elle demandera chaque nuit son frère, elle demandera son frère à chaque heure. »

Le petit page du roi disait en montant le second degré de l'échafaud :
« Je voudrais, avant de mourir, avoir des nouvelles de mon pays ;
Avoir des nouvelles de ma sœur, de ma chère petite sœur : sait-elle? »
Le petit page du roi disait, en montant sur la plate-forme de l'échafaud :
« J'entends résonner le pavé des rues : c'est ma sœur et sa suite qui viennent.
C'est ma sœur qui vient me voir. Au nom du ciel, attendez un peu ! »
Le prévôt répondit au page, quand il l'entendit :
« Avant qu'elle soit arrivée, votre tête aura été coupée. »
En ce moment-là même, la dame de Bodinio demandait aux Parisiens :
« Pourquoi cette multitude d'hommes et de femmes réunis?
— Le roi Louis XI, le traître, fait décapiter un pauvre page. »
Ces mots étaient à peine prononcés, qu'elle aperçut son frère ;
Elle aperçut son frère agenouillé, la tête penchée sur le billot de mort.
Et de s'élancer vers l'échafaud au grand galop de son cheval :
« Mon frère ! mon frère ! Laissez ! laissez !...
Laissez-le moi, archers, je vous donnerai cent écus d'or ;
Je vous donnerai, comme un denier, deux cents marcs d'argent de Tréguier ! »
Quand elle arriva au pied de l'échafaud, la tête coupée de son frère tombait ;
Et le sang jaillit sur son voile, qu'il rougit du haut jusqu'en bas.

IV. « Je vous salue, roi et reine, puisque vous voilà réunis dans votre palais.
Quel crime a-t-il commis, que vous l'avez décapité?
— Il a joué de l'épée sans l'agrément du roi, et tué le plus beau de ses pages.
— On ne tire pas ainsi l'épée, je suppose, sans avoir des raisons?
— Il a eu ses raisons, c'est clair, comme l'assassin a les siennes.
— Des assassins! nous ne le sommes pas, sire, pas plus qu'aucun gentilhomme de Bretagne,
Pas plus qu'aucun gentilhomme loyal. Quant à vous, Français, je ne dis pas ;
Car, je le sais bien, fils de loup, vous aimez mieux tirer du sang que d'en donner.
— Tenez votre langue, ma chère dame, si vous avez envie de retourner chez vous.
— Je me soucie de rester comme de m'en retourner, quand mon pauvre frère est mort.
Mais, dussent tous les rois du monde y trouver à redire, ses griefs, je veux les connaître, et je les connaîtrai !
— Si c'est là ce que vous voulez savoir, écoutez-moi, je vais vous répondre :
Il s'est mis en colère et a cherché querelle à mon page favori ;
Et tout de suite épée contre épée, pour avoir entendu le dicton bien connu,
Ce vieux dicton, cette vérité : « Il n'est d'hommes en Bretagne que des pourceaux sauvages. »
— Si c'est là une vérité, seigneur, moi j'en connais une autre :
« Tout roi de France qu'il est, Louis n'est qu'un mauvais railleur. »
Mais tu verras prochainement si c'est à tort ou à raison que tu railles,
Lorsque bientôt j'aurai fait voir à mes compatriotes mon voile ensanglanté
Alors tu verras bien si la Bretagne est peuplée de pourceaux sauvages. »

V. Or, deux ou trois semaines après, arriva un messager à la cour ;
Il arrivait du pays des Normands avec des lettres scellées,
Des lettres scellées en rouge, à remettre au roi Louis sur l'heure.
Quand le roi les eut lues, il roula des yeux noirs,
Il roula des yeux aussi noirs que ceux d'un chat sauvage pris au piége :
« Malédiction rouge! si j'avais su, la laie ne m'eût pas échappé!
Je perds plus de dix mille écus plus et de dix mille hommes pour un ! »

« Les lettres du messager normand apprenaient sans doute à Louis XI, soit la prise d'Évreux, soit celle de Bayeux, de Caen ou de Merville, dont les Bretons pendirent le gouverneur et massacrèrent la garnison. »

Assez avantageux en apparence à François II, il va sans dire que le traité d'Ancenis lui fut fatal en réalité. A partir de ce moment, en effet, Louis XI leva le masque. Il prétendit sur le duché, non-seulement la suzeraineté, mais « la seigneurie utile: » rappelant ce vieux prétexte : « Que certains rois de la première et de la seconde race avaient conquis la Bretagne et en avaient été reconnus souverains. — Reconnus, sans doute, lui répondit-on, comme le meurtrier l'est par sa victime, le genou sur la poitrine et le poignard sur la gorge. » On lui cita d'ailleurs, contre deux ou trois rois de France reconnus ainsi par les ducs, toute la liste des ducs reconnus indépendants par ces mêmes rois de France et par tous leurs successeurs. Louis XI savait cela mieux que personne; mais que lui importait la raison, quand il avait la force?

En l'année 1469, la duchesse Marguerite mourut dans l'abandon et la douleur. Elle n'avait eu qu'un fils, qui l'avait précédée au tombeau. Antoinette de Maguelais régna dès lors sans combat sur François II.

Soupçonnant le duc de s'entendre avec l'Angleterre et la Bourgogne, en dépit du traité d'Ancenis, Louis XI lui proposa, en 1470, son collier de l'ordre de Saint-Michel, dont le serment équivalait à l'hommage lige, et interdisait toute alliance étrangère. François II sentit le piége et ne se laissa point mettre une telle chaîne au cou. Le roi, piqué, le somma de se déclarer contre le roi d'Angleterre. De là, nouvelles ambassades et nouveaux traités, traités violés presque aussitôt de part et d'autre; car de tels ennemis pouvaient-ils s'entendre?

En 1472, François II s'unit plus étroitement que jamais à l'Angleterre. Ce pays venait de subir une grande révolution. La rose rouge des Lancastre ayant été renversée par la rose blanche de la branche d'York, le premier roi de cette branche, Edouard IV, avait détrôné et emprisonné Henri VI. En même temps, une nouvelle ligue se formait entre les ducs de Berry, de Bourgogne et de Guyenne; et François II s'empressait d'y rentrer contre l'ennemi commun, lorsque le duc de Guyenne mourut empoisonné. On soupçonna Louis XI, et non pas sans motif; mais il se disculpa, tout en divisant les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et profita de l'isolement de ce dernier pour tomber sur lui. Il lui prit la Guerche et Machecoul, et l'abusa par une troisième trêve (Poitiers, 1472). Tous deux de recommencer alors à se susciter des embarras et des ennemis, à se voler leurs secrets et leurs serviteurs. François renouait sans cesse la ligue des grands vassaux, et Louis débauchait les plus puissants seigneurs de Bretagne, tels que Pierre de Rohan, qu'il combla de faveurs et créa maréchal de France (1473).

Le plus souvent les partisans que nos deux rivaux croyaient s'enlever ainsi

les trahissaient l'un et l'autre, comme fit le sire de Lescun, brillant gentilhomme gascon, qui, tout en devenant le favori du duc de Bretagne, recevait du roi de France des cadeaux de vingt-quatre mille écus d'or.

Malgré toutes ces perfidies, un événement inattendu vint changer la trêve de Poitiers en traité de paix. Un prince de Lancastre, proscrit en Angleterre, allait demander un asile à la France, lorsqu'il fut arrêté en Bretagne. Edouard IV le réclamait, Louis XI voulait l'avoir. Le duc le retint adroitement en s'assurant de l'alliance d'Édouard. Or ce prince ne parlait de rien moins que de reconquérir la France. Se voyant donc menacé d'un ennemi de plus, Louis fit la paix avec le duc à Senlis (1475).

Calvaire de Plougastel.

Ce fut là qu'ils échangèrent par procureurs ce fameux serment : « Je promets par la vraye croués ci-présente que, tant qu'il vivra, je ne le prendray, ne tueray, ne consentiray qu'on le preigne ne qu'on le tue. » On voit que ces diplomates appelaient les choses par leur nom. L'essentiel était que le roi jurait de renoncer à toute prétention sur le duché. Mais ne portait-il pas à son

chapeau Notre-Dame d'Embrun, « sa petite maîtresse, » pour le relever de ses serments sur toutes les croix du monde?

Il faut dire aussi que Louis XI venait d'acheter pour soixante marcs d'argent, à un secrétaire infidèle, vingt-deux lettres du duc et du roi d'Angleterre, traitant d'une prochaine campagne de celui-ci contre la France. Le parjure étant des deux côtés, que pouvaient signifier les serments?

Après une viduité prolongée par la belle Antoinette, le duc de Bretagne, ayant perdu sa favorite, et songeant à sa postérité, avait épousé Marguerite, dite « sein de lis, » fille du comte de Foix. Cette princesse lui donna, en 1476, une fille qui fut nommée Anne, et qui sera la duchesse Anne de Bretagne.

En revanche, François perdit, l'année suivante, son plus puissant allié, et Louis XI son plus formidable ennemi, dans la personne de Charles le Téméraire (1477). La grande féodalité suivit au tombeau son dernier champion, et la Bourgogne fut bientôt réunie à la couronne de France.

Le duc, pressentant l'orage qui allait foudre sur lui, dernier grand vassal, envoya des ambassadeurs à Louis, encore occupé du siége d'Arras. C'était ordinairement Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, qui allait ainsi protester de la fidélité de son maître au roi de France, tandis qu'un autre émissaire remplissait le même office auprès du roi d'Angleterre. Délivré des Bourguignons et n'ayant plus rien à dissimuler, Louis fit saisir et emprisonner toute l'ambassade, sans aucune explication. Au bout de douze jours, il appelle le chancelier, qu'il savait homme de bonne foi, et lui demande, avec ce sourire qui lui était particulier, s'il n'a point deviné la cause de son arrestation. « Les innocents ne peuvent deviner le crime d'autrui, répond Chauvin. Si vous avez des soupçons contre mon maître, parlez, sire, et je me charge de le justifier. — Justifiez-le donc, » reprend le roi. Et il remet au chancelier les vingt-deux lettres originales de François et d'Édouard. La confusion de l'ambassadeur fut d'autant plus grande qu'il n'était point initié, dit-on, à ces intrigues. Il ne put que protester de son ignorance et de sa sincérité. Le roi lui dit alors : « Monsieur le chancelier, je sais bien que vous ni vos compagnons n'en saviez rien, et que pour chose du monde vous n'eussiez voulu estre d'un tel conseil. Beau neveu n'a eu garde de vous y appeler; il n'y a que son trésorier et son petit secrétaire Guegnen qui conduisent cette marchandise. Et par ce, vous voïez clairement que je ne vous ai pas fait arrester à fausses enseignes ni sur des soupçons mal fondez. Retournez-vous-en, vous et vos compagnons, par devers beau neveu de Bretagne; portez-lui ses lettres, et lui dittes que je ne veux plus qu'il envoie par devers moi pour me cuider estimer son ami, s'il ne se défait de tout point de ce roi d'Angleterre. » Et il congédia les ambassadeurs sans vouloir les entendre.

On conçoit les frayeurs du duc, lorsque le chancelier lui apporta cette nouvelle. Il fit venir celui qu'il croyait son seul confident, le grand trésorier Landais (nous raconterons bientôt l'histoire de ce personnage). Landais protesta de

sa discrétion, et fit arrêter son secrétaire-agent, Maurice Gourmel, qui avoua son infidélité. Il remettait les lettres à un habile homme de Cherbourg, qui, contrefaisant les sceaux de François et d'Edouard, leur envoyait des copies et gardait les originaux pour Louis XI. Le procès de Gourmel ne fut pas long. On le mit dans un sac et on le jeta dans l'eau « à petit bruit. » Après quoi le duc se prépara à soutenir la guerre.

Mais Louis avait ses raisons pour attendre. Les deux estimables rivaux se promirent donc de jurer une nouvelle alliance « sur telles reliques que l'un voudroit administrer à l'autre, réservé toutefois que le roy ni le duc ne seroient tenus de faire ledit serment sur le précieux corps de Notre Seigneur, ni sur la vraye croix estant en l'église de monsieur Saint-Lô d'Angers. »

Louis XI ne jurait guère sur la vraie croix que par procureur, et ce n'était pas sans motif. Un parjure sur cette relique, croyait-il, était puni de la mort dans l'année. Il fit toutefois son serment « sur le corps de Jésus-Christ. » Moins scrupuleux et parjuré d'avance, le duc jura des deux mains sur la vraie croix de Saint-Lô.

Le premier acte du roi après cette nouvelle comédie fut d'enlever au duc le comté d'Étampes par une décision du parlement. Puis cet allié, qui avait renoncé à toute prétention sur la Bretagne, acheta cinquante mille francs, de Jean de Brosse et de Nicole de Blois, sa femme, rejetons ruinés des Penthièvre, leurs droits à la couronne ducale, « injustement détenue depuis cent ans par les Montfort » (26 janvier 1479).

François alors songea au mariage futur de sa fille Anne de Bretagne; et les prétendants commencèrent à défiler devant cette fiancée au berceau. Les deux premiers furent : le dernier des Lancastres détrônés en Angleterre, et le fils même de leur vainqueur Edouard IV. Celui-ci l'emporta naturellement, et ces fiançailles resserrèrent l'alliance anglo-bretonne. Il fallait que les Bretons eussent grand'peur de Louis XI pour oser se rapprocher ainsi des Plantagenets! Mais le mariage projeté ne devait pas avoir lieu. Le jeune fiancé d'Anne de Bretagne fut un de ces malheureux enfants d'Edouard qu'assassina le duc de Glocester, leur oncle.

De réclamations en réclamations, l'animosité de François et de Louis était venue à tel point, qu'ils se soupçonnèrent de vouloir s'empoisonner l'un l'autre. Un digne bonnetier vient vendre en Bretagne des bonnets de coton; un officier de la garde-robe du duc en achète. Mais le duc apprend que ces bonnets arrivent de Paris. Plus de doute! ils sont empoisonnés! le bonnetier est un instrument du roi! On arrête le pauvre diable, qui n'y comprend rien. On le charge de chaînes, on lui rase le crâne et on lui essaye tous ses bonnets l'un après l'autre. Comme il ne mourait point, on croit qu'il a du contre-poison; et voilà qu'on le torture pour lui faire avouer son crime. On finit par découvrir qu'il n'avait vu le roi de sa vie, et on le relâcha plus mort que vif, en lui faisant jurer un éternel silence. Mais on avait mis le parjure à la mode : l'honnête

bonnetier proclama sur les toits son aventure, et la cour de France en dressa procès-verbal.

La mort seule de Louis XI empêcha tant de haines d'éclater par les armes. Malgré ses horribles précautions pour prolonger ses jours, malgré le sang vermeil des enfants, « qu'il humait, » dit-on, par ordonnance de Coictier; malgré les reliques et les amulettes, les saints ermites et les pieuses femmes, dont il se faisait un bouclier; malgré les danses exécutées par les jeunes paysannes pour ranimer ses sens éteints, le roi Louis XI rendit son âme à Dieu le 30 août 1483, dans son château du Plessis-lez-Tours.

L'agonie prolongée de Louis XI n'avait pas donné le repos à François II. Son favori Pierre Landais avait allumé la guerre au milieu de sa cour. Ce ministre, auquel il manqua d'être honnête pour devenir un grand homme, s'était élevé de la boutique d'un tailleur au grade de premier ministre et de grand trésorier. « Il estoit de Vitré, né d'un faiseur d'habits, dans le faubourg du Rachat, esprit audacieux, entrepreneur, impétueux, impudent et avare, fin, délié, et propre pour bien servir un prince en grands maniemens, et à remuer partis, estant cant et subtil en pratiques, et de vray homme d'Estat, sauf les mauvaises passions. » Le premier pas qu'il fit vers la fortune fut d'entrer au service d'un tailleur du duc, alors comte d'Étampes. « Il y apprit parfaitement son métier, et eut souvent l'occasion d'entrer dans la chambre du duc et de luy essaïer ses habits. Cela donna lieu au duc de le connoître; il s'en servit pour quelques commissions secrètes; et, à la faveur de ces petits services, Landais, de garçon tailleur devint valet, et puis maistre de la garde-robe; enfin le duc le fit trésorier et receveur général, qui estoit la première charge de l'Estat. Avec cela, il le rendit maistre de tout, s'abandonnant entièrement à sa conduite, ne voïant rien que par ses yeux, en sorte que Landais estoit le maistre, non-seulement des finances, mais encore de la justice, de la police et des affaires d'Estat, disposant des charges et des bénéfices à son gré, faisant les dépêches des ambassadeurs, répondant aux lettres des princes étrangers, et entretenant auprès d'eux des intelligences. A dire le vrai, Pierre Landais estoit un esprit extraordinaire, infatigable dans le travail, hardi dans les entreprises, secret dans les intrigues, » enfin un ministre parfait, s'il n'eût eu l'orgueil et la vanité des parvenus. Un tel homme ne pouvait s'entendre avec le chancelier Chauvin, « homme de bien, droit, ferme et de bonne réputation, » vieux magistrat blanchi sous la robe d'hermine. Chauvin, dupe des serments de son maître, appuyait naïvement l'alliance française, tandis que Landais poussait jusqu'à Londres les menées qu'on a vues. Exécuté plus noblement, le projet du trésorier eût relevé la Bretagne. Les ducs avaient toujours triomphé de la France par l'Angleterre, et réciproquement. Mais à ce jeu de bascule Landais pouvait se briser en tombant; et la droiture même de son rival provoquait cette chute. De plus, la considération de l'un déconsidérait l'autre par opposition. Chauvin était le défenseur né de toutes les victimes du ministre. Bref, Landais

résolut la perte du chancelier. « Je vous mettrai en tel état, lui dit-il un jour, dans son langage d'ancien tailleur, que vous serez mangé des poux et crèverez de misère. — Ce ne sera pas une chose nouvelle, répondit le magistrat, de voir un homme de bien dans l'oppression; mais, si vous commettez cette scélératesse, je vous prédis une mort digne d'un scélérat. » Tous deux ne croyaient pas si bien prophétiser.

Vingt ans auparavant, Chauvin avait été accusé de « péculat » et d'infidélité. Il s'était justifié de manière à regagner toute la confiance de son maître; mais Landais remit cette affaire sur le tapis, et l'accusa de connivence soldée avec Louis XI. C'était prendre le duc par son endroit sensible. Il destitua le chancelier et lui donna des juges. Ces juges, qui avaient mission de condamner, n'eurent pas le courage d'absoudre. Ils gardèrent le silence. Aveuglé par Landais, François ne vit point que ce silence même justifiait Chauvin, et les biens de celui-ci furent saisis avec tant de dureté, qu'il ne resta pas un lit ni un morceau de pain à sa femme et à ses enfants. Cela se passait en 1481.

En vain les évêques réclamèrent le chancelier, qui était clerc. Landais fit traîner sa victime septuagénaire de prison en prison, et chargea un certain René Peyr de lui arracher des aveux par la violence. « Comme le captif traversoit une chaussée près de Vannes, Peyr ordonna aux archers d'aller en avant. Ensuite il arrêta le chancelier, le fit descendre de cheval, et, après plusieurs menaces, il le pressa d'avouer tout, disant que, s'il ne le faisoit, il avoit ordre de lui oster la vie. Le chancelier lui dit : « Ha maistre René, mon ami, vostre « mère estoit ma commère, vous estes mon filleul, je vous requier confession. « Hélas! faut-il que je meure ainsi? Je ne saurois que dire ny confesser. » Peyr, qui n'avoit ordre que de l'épouvanter, afin de luy faire dire quelque chose qui servît à le perdre, n'en aïant pu rien tirer, le fit remonter à cheval, et le conduisit au chasteau de l'Ermine, où il fut livré à Brient de Fontenailles et à Jean de Vitré. Ces geôliers eurent ordre de ne donner à Chauvin que de méchantes nourritures, et point de lit, de ne le laisser parler à personne, et de n'ouvrir les fenestres de sa chambre qu'au-dessus de la hauteur d'un homme; tout cela dans le dessein de le faire périr de misère. Landais s'ennuïa même de voir qu'il ne mouroit pas assez tost, et ordonna à Kerloegnen, lieutenant du prévost des mareschaux, de lui faire couper la tête; ce que le lieutenant refusa de faire, à moins de voir les ordres exprès du duc. » Cependant du fond de son cachot le vieillard implorait le duc, le roi et les états. Le duc fut sourd, grâce à Landais; le roi envoya des lettres menaçantes en Bretagne, mais tel était le crédit du trésorier, que personne ne voulut recevoir ces lettres; et pas une voix n'osa s'élever pour Chauvin aux états de Vannes (1482). Cette lâcheté de ses amis porta le coup de grâce au prisonnier. Il expira de douleur, de faim et de soif, le 15 avril. « Et il n'y eut homme qui, voïant son corps, le pust reconnoître, tant estoit décharné, défiguré, couvert d'ulcères et de vermines, lui restant seulement la peau et les os. » Il fut enterré à Vannes par

quatre pauvres cordeliers, et pas un de ses parents n'osa le suivre à son dernier gîte « de peur de Landais. » Ses biens dotèrent la baronnie d'Avaugour, créée pour un bâtard du duc.

Landais triomphait et gouvernait sans rival. Ce fut alors que son insolence le perdit. Il avait fait un de ses neveux, Michel Guibé, coadjuteur de Rennes, malgré le clergé breton; il en fit un autre (Robert Guibé), évêque de Tréguier, malgré la cour de Rome. Ce Guibé devint successivement évêque de Nantes, d'Alby, ambassadeur, légat et cardinal. Il s'agissait d'élever l'autre Guibé du rang de coadjuteur à celui de prélat. Landais y parvint en traitant l'évêque de Rennes comme il avait traité Chauvin; monseigneur Jacques d'Épinay mourut en prison, et Michel Guibé prit sa place. La chose fut d'autant plus facile, que ce Jacques d'Epinay, soupçonné d'avoir pris part au meurtre de Gilles de Bretagne, n'avait cessé depuis d'attirer par ses révoltes les rigueurs du duc et même le blâme du pape.

L'indignation des seigneurs n'en fut pas moins grande. Las enfin de voir un manant leur marcher sur le corps, et ne pouvant le traduire en justice malgré le duc, ils résolurent de l'expédier sans forme de procès.

Le 7 avril 1484, Jean de Châlons, prince d'Orange, neveu de François II; le maréchal de Rieux, Louis de Rohan-Guemené, les seigneurs du Pont, de Coatmen, d'Angier, de la Chapelle, du Perrier, Le Moine, Rogier, Prevost, de Trévecar, de Landugnen, de Rochereuil, Le Prestre, Garlot, de la Motte, Chef-Dubois, de Tournemine, Galois Chauvin, Tregns, Preauvé, et quelques autres, cachèrent des armes sous leurs habits de cour, entrèrent sur le soir au château de Nantes, en prirent les clefs, avec celles de la ville, cherchèrent Landais de chambre en chambre, et s'avancèrent jusqu'à l'appartement du duc. Là, ils mirent respectueusement le genou en terre et portèrent leur plainte contre le favori. Suivant l'usage, ils l'accusaient de concussion des finances, d'abus de pouvoir au dedans et de trahison au dehors, sans oublier la sorcellerie et la magie, ce crime capital de l'époque ! François refusa de les écouter, mais il fallut bien les entendre; et l'explosion fut si terrible, que le duc appela au secours. Aussitôt les archers de garde donnèrent l'alerte, et toute la ville d'accourir, criant : « Aux armes ! on veut tuer le duc ! » « Toutes les artilleries des vaisseaux qui estoient au port de la Fosse furent enlevées, dont chacun se saisit, et fut le château environné, assailli et mitraillé de toutes parts. » Ce fut alors que les seigneurs ouvrirent les yeux sur le faux pas qu'ils avaient fait, et se repentirent d'avoir si mal pris leurs mesures. « Cependant pour n'estre pas forcez, avant que d'avoir fait connoistre leurs véritables intentions à tout ce peuple mutiné, ils barricadèrent les portes, et se mirent en estat de défense. Ils blessèrent mesme quelques-uns des assiégeants, entre autres Pierre le Flo et Thomas Champion, qui en moururent peu de jours après. Pour faire cesser de tirer contre eux, ils firent paroître le duc par-dessus les créneaux des murs, et l'engagèrent de dire au peuple : qu'on n'avoit point at-

tenté sur sa personne, et que, pour s'en convaincre, ils pouvoient envoyer deux ou trois députez dans le chastean; qu'on leur ouvriroit les portes, et qu'après avoir tout vu ils en feroient leur rapport au peuple. La proposition fut acceptée. Philippe de Montauban, depuis chancelier de Bretagne, entra au chastean avec deux autres personnes à qui l'on fit voir qu'il n'y avoit rien à craindre pour la personne du duc; ce qui apaisa le peuple; mais les seigneurs furent obligez de se retirer pour quelque temps à Ancenis. » Pendant ce temps-là, une autre scène se passait à la Pabotière, maison de campagne du ministre près de Nantes, où la moitié de ses ennemis l'étaient allés chercher. « Landais tenant sa porte fermée, ceux qui estoient envoyez frappèrent un peu lourdement à icelle; quelqu'un des domestiques venant pour voir qui c'estoit aperceut nombre d'hommes, et veid des armes à quelques-uns, qui fut cause que sans ouvrir la porte courut soudainement vers son maistre, lui raporta ce qu'il avoit veu, et le nombre qui estoit d'environ dix-huit, qui demandoient à entrer. Il estoit lors à table, soupant : mais il ne fit point l'opiniastre et se douta de l'embusche, et sçavoit avoir des ennemis, se leva soudainement, et, ayant mis l'œil à un guichet pour voir dehors, il print sa course pour s'enfuir en tel estat qu'il estoit au travers des jardins, sans garder ny à porte, ny à fenêtre, par sur les fossés, seul et à pieds, sans compagnon, et par le travers des champs se sauva, sans attendre d'en sçavoir davantage. La nuit prochaine luy aida fort à se couvrir, ainsi sans suivre le grand chemin print un guide qui le mena toute nuict à la porte du chastean de Poencé, où il fut caché plusieurs jours, attendant de sçavoir d'où luy venoit telle secousse : après quelques jours il advertit le duc de sa fortune, et du lieu où il estoit, qui l'envoya querir et ramener avec escorte à Nantes. »

On se figure le triomphe et la vengeance du prince et du ministre, unis plus étroitement que jamais. Les seigneurs furent déclarés traîtres et rebelles, leurs biens confisqués, leurs châteaux démolis, leurs bois abattus. Acculés alors à la révolte ouverte, ils s'enfermèrent et se fortifièrent à Ancenis, et s'adressèrent au roi Charles VIII, ou plutôt à madame de Beaujeu, qui gouvernait ce faible prince en digne fils de Louis XI. Ceci, il faut le dire, est une tache indélébile sur le vieil écusson de la noblesse bretonne. Ralliés presque tous contre Landais, les barons osèrent, pour se débarrasser d'un homme, sacrifier leur pays et leur maître, et allumer à la fois la guerre civile et la guerre étrangère, en signant avec la cour de France le honteux traité de Montargis (1484). Par ce traité, les seigneurs reconnaissaient les droits du roi de France au duché après la mort de François II, en vertu de la cession faite à Louis XI par Nicolle de Bretagne, le tout à la seule condition qu'on les délivrerait de Landais.

C'est ici que le génie du tailleur de Vitré se montra dans toute son audace. Appuyé sur le peuple et sur le duc de Bretagne, cet homme entreprit de tenir tête aux nobles rebelles et à la cour de France. Il débuta par un double trait

de politique digne de Louis XI. Le duc Louis d'Orléans, héritier présomptif de la couronne, furieux de voir la tutelle de Charles VIII confiée à madame de Beaujeu, avait armé ses partisans pour la lui disputer. Landais offrit à ce prince un asile et un appui en Bretagne. Louis d'Orléans vint à Nantes. François II lui promit la main d'Anne, sa fille, et forma avec lui cette alliance qui devait embraser l'Europe. Est-ce à dire, comme l'ont affirmé tant d'écrivains, que le duc d'Orléans conçut dès lors une belle passion pour la future duchesse de Bretagne? Deux mots suffiront pour renverser ce roman historique, — antidaté de dix ans. — La petite Anne avait sept ans à peine; et le duc d'Orléans, qui en avait vingt-trois, ne pouvait l'épouser sans répudier sa première femme, l'infortunée Jeanne de France, seconde fille de Louis XI. C'était donc la politique seule qui présidait à ces nouvelles fiançailles d'Anne de Bretagne, déjà promise, d'ailleurs, à trois ou quatre prétendants. La ligue improvisée par Landais n'en fut pas moins inquiétante pour la cour de France. Il eut le talent d'y faire entrer deux autres princes du sang, les ducs de Bourbon et d'Angoulême, ainsi que le comte de Flandre et l'archiduc Maximilien d'Autriche, roi des Romains, quatrième fiancé de la princesse Anne. Quant au nerf de la guerre, le trésorier s'en assura en obligeant les serfs du domaine ducal à payer en argent certaines redevances de nature.

Ces résultats ne suffirent pas encore à Landais. On sait que le dernier Lancastre (il s'appelait Henri, comte de Richemont) était au pouvoir de François II. Landais entreprit de le remettre sur le trône d'Angleterre, pour lancer un nouveau Prince-Noir contre la France. Richard III venait d'enlever la couronne aux deux enfants d'Édouard IV, étranglés par ses ordres. Doublement odieux par ce crime et par sa tyrannie, les Anglais n'attendaient pour le renverser que l'arrivée du comte de Richemont. Landais embarqua ce prince avec une armée sur quinze vaisseaux. « Mais les destins et les flots sont changeants! » Une tempête rejeta le prétendant sur la côte de Dieppe; et cette tempête, au lieu de lui ravir le trône, lui sauva la vie. Richard, en effet, averti de son approche, venait d'anéantir son parti en faisant décapiter Buckingham. Landais fut étourdi du coup, mais non pas découragé. Il trouva dans son cœur assez de lâcheté pour livrer son protégé de la veille, et dans son esprit assez d'adresse pour regagner la faveur de Richard III. Cette entente cordiale devait être scellée du sang de Richemont. Heureusement, le prince fugitif échappa aux soldats de Landais, et trouva un asile à la cour de France. De là, il s'élança en Angleterre avec de nouvelles forces, battit et tua Richard à Bosworth, et remonta au trône de ses pères sous le nom de Henri VII. Jamais prétendant n'avait été plus ballotté par la fortune. Ainsi s'éteignit la longue querelle de la Rose blanche et de la Rose rouge. Après trois cents ans de domination, les Plantagenets finirent avec Richard III.

Cependant les seigneurs confédérés avaient aussi accru leurs forces. Le maréchal de Rieux, leur chef, enleva au duc le vicomte de Rohan, qui avait

déjà changé de parti, — en lui promettant pour son fils la main d'Anne et la couronne de Bretagne. Par ce quatrième fiancé, donné à l'héritière de François II, les seigneurs trahissaient leur allié Charles VIII, dont ils avaient reconnu les droits au duché... Mais dans toute cette histoire et dans tous ces partis y a-t-il autre chose que des trahisons et des mensonges? Une remarque à faire, c'est que les défections avaient lieu surtout dans la haute noblesse, séduite de plus en plus par ses rapports avec la cour de France. L'indépendance des anciens chefs bretons n'était plus représentée que par ces pauvres gentilshommes dont les descendants devaient aller un jour, en sabots, défendre aux états les dernières libertés du pays.

Gentilshommes des états.

Hélas! on voyait bien que les jours de décadence étaient arrivés pour la Bretagne. Ceux d'entre ses plus illustres fils qui ne la vendaient pas à la France s'en disputaient entre eux les lambeaux. Le peuple seul de la Basse-Bretagne, toujours national, assistait en silence à ces honteux marchés, attendant qu'on portât la main sur la mère patrie, pour s'élancer à sa défense avec les derniers barons fidèles.

Ces derniers Bretons, accourus près de François II, marchèrent avec cinq

ou six mille hommes contre la confédération d'Ancenis. Leur grand malheur était d'avoir pour chef, non pas leur duc, mais ce Landais, odieux des deux parts. Cette commune haine empêcha les armées d'en venir aux mains. Lorsqu'on fut en présence, les frères et les amis se reconnurent; le cri de la patrie s'unit au cri du sang pour dire : « Arrêtez! » On remit les épées au fourreau, on s'embrassa au lieu de se battre, et les canons chargés pour le carnage servirent à fêter la réconciliation (1485).

Seulement, les plus forts l'emportant dans cette fusion même, les deux armées n'en firent plus qu'une contre Landais, et, cette fois, l'orage fut au-dessus de ses forces. Il garda pourtant son audace jusqu'au bout; il ordonna, au nom du duc, l'arrestation des seigneurs en masse et la confiscation de leurs biens; mais ceux-ci avaient déjà gagné le chancelier successeur de Chauvin; au lieu de signer l'arrestation des nobles, ce magistrat signa l'arrestation du ministre.

Alors tout le monde n'eut qu'une voix pour demander la tête de Landais. N'ayant plus de pouvoir, cet homme n'eut plus d'amis, pas même dans les rangs du peuple, qui aime à renverser ses pareils autant qu'à les élever. François le défendit cependant, mais avec sa faiblesse ordinaire; que pouvait d'ailleurs cette pauvre tête contre toute une population furieuse? Chassé de chambre en chambre dans le château de Nantes, Landais s'était réfugié chez le duc et se tenait blotti dans une armoire. Nobles, bourgeois, soldats, l'assiégeaient à grands cris jusque dans cet asile inviolable. Dépêché par François pour calmer la foule, le comte de Foix rentra en disant : « Je vous jure Dieu, monseigneur, que j'aimerais mieux être prince d'un million de sangliers que d'un peuple comme sont vos Bretons. Il faut de toute nécessité livrer votre trésorier, autrement je ne réponds de rien. » En même temps, le chancelier François Chrétien s'avançait avec trois gentilshommes. Il supplia le duc de le laisser remplir sa charge en arrêtant Landais. « Comment, chancelier! s'écria le prince, ébranlé déjà; quel mal a-t-il donc fait? » Chrétien répondit qu'on l'accusait de plusieurs crimes; qu'il n'était pas perdu pour cela, qu'on ne ferait que vérifier l'accusation; mais que son arrestation seule pouvait apaiser le peuple. « Me promettez-vous, reprit le duc, qu'on ne fera que justice au prisonnier? — Sur ma foi, je vous le promets, monseigneur. » Alors François, vaincu, alla prendre Landais par la main et le livra au chancelier. « Je vous le baille, dit-il, et vous recommande sur votre vie que vous lui administriez justice, et que vous ne souffriez aucun grief lui estre fait. Il a été cause de vous faire chancelier, pour ce soyez-lui donc ami. — Ainsi ferai-je, monseigneur, » répondit Chrétien. Et Landais fut entraîné.

Pour empêcher le peuple de le mettre en pièces, il fallut ranger les archers sur deux haies, et le flanquer du chancelier et du seigneur de Pontchâteau. Six commissaires, ou plutôt six ennemis, le jugèrent en quelques jours. Il fut prouvé que, comme tout ministre des finances, il avait accru sa fortune avec

plus de soin que celle de l'État ; qu'il avait non-seulement fait mourir, mais dépouillé ses victimes, Chauvin, Jacques d'Épinay et vingt autres. Bref, on le condamna à la potence le 19 juillet 1485. Il fut mené par le bourreau, la corde au cou, les mains liées, jusqu'au gibet de Bièce, et là pendu et étranglé devant toute la population nantaise.

François II s'était pourtant réservé le droit de grâce ; mais telle était son impuissance, qu'on fit garder sa porte durant tout le procès pour qu'il n'en apprît rien. Pendant l'exécution, le comte de Comminge se chargea « d'amuser » le duc. « Compère, lui demanda celui-ci, ou besogne au procès du trésorier ; n'en savez-vous rien ? — Monseigneur, répondit le comte, on a trouvé contre lui de merveilleux cas ; on vous apportera l'opinion du conseil pour en ordonner à votre plaisir. — Ainsi le veux-je, certes, reprit François ; car, quelque cas qu'il ait commis, je lui donne sa grâce et ne veux point qu'il meure ! »

Mais on ne l'instruisit de la condamnation qu'après la mort du coupable ; et il fut quitte pour gourmander son « traître de compère, » après quoi il oublia Landais.

Maniant un tel maître à leur gré, les seigneurs lui firent signer leur propre réhabilitation et la condamnation de toutes les œuvres de l'ancien ministre. Quant à sa faveur, le prince d'Orange et Lescun en furent les héritiers. Un traité s'ensuivit naturellement avec la France.

La paix était rétablie ; mais l'autorité ducale avait reçu le coup mortel.

L'année suivante (1486), le duc fit trois choses utiles, ou plutôt ses états les firent pour lui. Il institua un parlement sédentaire à Vannes, il réprima « le brigandage des avocats et leur damnable forme de patrociner ; » enfin il fit assurer sa couronne après lui à sa fille Anne de Bretagne, et jurer à cette princesse de ne jamais consentir à l'assujettissement du pays. Comme François II se mettait ici en flagrante contradiction avec le testament de François Ier, par lequel lui-même était arrivé au trône à l'exclusion des filles, il ne négligea rien pour donner de l'importance à cette solennité. Le baron d'Avaugour, les évêques, les abbés, les barons, les bannerets, les seigneurs, les députés des chapitres et des villes, firent le serment suivant sur l'hostie consacrée, sur la vraie croix, sur les évangiles et sur « maintes reliques » devant l'autel de Notre-Dame de Pitié, à Rennes. Le chancelier leur adressa ces mots : « Vous jurez et promettez, par la foi et serment de vostre corps, qu'après le décez de nostre souverain seigneur, au cas qu'il décède sans hoirs masles, procréez de sa chair en loyal mariage, ou qu'icelle ligne masle défaudrait, vous servirez loyaument et justement, vers tous et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, la duchesse nostre souveraine dame, madame Anne, fille aînée du duc et sa lignée en premier lieu, et en second lieu madame Isabeau, et ceux à qui elles seront mariées, et les advouerez et tiendrez tout le temps de vostre vie pour vos souveraines dames et seigneurs, successivement et respectivement ; leur aiderez à vostre pouvoir à tenir, posséder et jouir paisiblement et entiè-

rement de cette principauté de Bretagne, tant en chef qu'en membres ; à en garder les droits, prééminences et libertez ; et durant la minorité de mesdites dames, paravant qu'elles soient mariées, obéirez et servirez la duchesse comme leur tutrice et garde ; et ainsi le promettez et jurez au précieux corps de nostre benoist Sauveur Jésus-Christ cy-présent sacramentellement, sur la vraie croix, et sur les Évangiles de Dieu et autres saintes reliques, cy estantes. Dites *Amen*. » L'évêque de Rennes toucha le corps de Jésus-Christ au nom de tous, et tous répondirent d'une seule voix *Amen*. On verra combien furent infidèles à leur serment.

Au moment même où les états de Rennes assuraient ainsi la couronne à la princesse Anne, Nicole de Penthièvre confirmait à Charles VIII la cession des droits de la maison de Blois, achetés par Louis XI. La cour de France avançait lentement, mais elle avançait toujours.

Trois autres compétiteurs se remuaient sourdement jusqu'au sein de la Bretagne : 1° Jean II, vicomte de Rohan, gendre, comme François II, du duc François Ier, et oncle par alliance de la princesse Anne, s'armait de l'exclusion prononcée par son beau-père, et consacrée par trois règnes, contre l'avénement des filles, et il se disait issu en droite ligne du premier roi Conan Mériadec, alléguant le procès-verbal d'une assise d'Alain Fergent (1188), qui avait donné la préséance à ses aïeux comme descendants de Conan. — De Conan, oui, sans doute, mais de quel Conan? Le vicomte oubliait que *conan* signifie génériquement chef ou roi ; et cela ne prouvait qu'une chose, c'est qu'il descendait d'un ancien chef ou roi breton ; — noblesse des plus anciennes et des plus illustres sans doute, mais titre insuffisant pour disputer la couronne, en 1485, aux enfants de Blois et de Montfort. 2° Le sire Alain d'Albret élevait des prétentions comme veuf d'une arrière-petite-fille de Jeanne la Boiteuse. 3° Enfin Jean de Châlons, prince d'Orange, fils d'une sœur de François II, demandait aussi l'exclusion des filles, comme neveu du duc et cousin d'Anne de Bretagne.

Tout cela se compliquait encore des projets de mariage de la future duchesse, fiancée successivement ou même à la fois au fils du roi d'Angleterre, à l'archiduc Maximilien, au duc d'Orléans, etc., etc. Jean de Rohan et Alain d'Albret aspiraient en même temps à la couronne et à la fille de leur maître, mais « la pucelle n'avait cure de ce Gascon d'Albret, » adorateur en cheveux gris, veuf et père de huit enfants, au visage bourgeonné et couperosé, qui sommait le duc, avec de gros jurons, de donner Anne à qui saurait le mieux la défendre. Il avait toutefois dans ses intérêts madame de Laval, sa demi-sœur, gouvernante de la princesse. Jean de Rohan, outre les charmes de sa personne et ceux de sa fortune, était alors appuyé par le maréchal de Rieux et nombre de seigneurs. Lescun agissait en secret pour le duc d'Orléans, et le prince d'Orange pour le roi des Romains. On se figure quel tissu d'intrigues ces prétentions croisées formaient autour de François II.

Le spectacle de toutes ces ambitions, dont elle était le point de mire, ne contribua pas peu, sans doute, à donner à l'esprit d'Anne de Bretagne cette supériorité précoce qui frappa le duc d'Orléans à tel point, qu'il ne put y échapper seize ans après, en montant sur le trône de France. Sa prétendue passion pour la petite princesse ne fut pas autre chose en ce moment, et ses démarches pour arriver à l'épouser en répudiant sa propre femme s'expliquent suffisamment par sa proscription de la cour de France et par les avantages qu'il trouvait dans une héritière aussi riche et aussi bien douée. Quant au retour dont le payait, dit-on, la fille de François II, on verra que, dans la suite, il ressembla fort à l'amour; mais il ne dut être alors qu'à la reconnaissance d'une enfant pour l'homme qui condescend à ses jeux.

Entre la cour de France, menacée par le duc d'Orléans, et la cour de Bretagne, asile de ce prince rebelle, la guerre devait se rallumer à la première occasion. Cette occasion fut une grande maladie de François II, accablé à cinquante ans des infirmités de la vieillesse (1486). Madame de Beaujeu profita du moment pour conduire Charles VIII à Tours, et pour lancer les troupes royales vers Orléans. Elle croyait le duc mourant et le duché prêt à se rendre. Le comté de Nantes était la part qu'elle se faisait d'avance à elle-même. Elle se pressait un peu trop. François II guérit et se hâta de rallier dans une ligue tous les ennemis de la régente. Il eût mieux fait d'appeler les Bretons au secours de la Bretagne.

Cette ligue fut signée par le prince d'Orange, par le roi et la reine de Navarre, par le duc et le cardinal de Foix, par le maréchal de Rieux, par le duc d'Orléans, par les comtes de Nevers, de Comminge, de Dunois et d'Angoulême, par les sires d'Albret, de Lescun, de Lautrec, de Pons, d'Orval, par le duc de Lorraine et par le roi des Romains. Presque tous étaient étrangers, comme on voit. Ils exposèrent dans un manifeste : — Que les bonnes intentions du roi Charles pour la paix « ayant été annihilées par l'ambition et la convoitise d'aucunes personnes estantes de présent autour dudit roi, lesquelles voulaient contre droit et raison enlever la couronne de Bretagne aux filles de François II; ils s'étaient confédérés pour le bien du royaume et promis de s'entr'aider, se soumettant, s'ils manquaient à leur parole, à voir les autres traîner leurs armes à la cone de leurs chevaux. » Le château de Nantes était le centre naturel de cette coalition presque toute française.

Madame de Beaujeu tenta d'effrayer ses ennemis en faisant arrêter le duc d'Orléans; mais il fut prévenu à temps et regagna la cour de François II. Alors la guerre éclata.

Au printemps de 1487, Charles VIII envoya en Bretagne trois corps d'armée conduits par Montpensier, La Trémouille et Saint-André. L'un prit et pilla Ploërmel. L'autre s'empara de Vannes, d'où François regagna Nantes, avec Amaury de la Moussaye et trois mille hommes.

Le duc sentait déjà, mais trop tard, combien il demeurait faible au milieu de

ses illustres partisans. Sa position avait quelque chose d'étrange et de fatal. Secondé par une foule de princes et de grands seigneurs de tout pays, il se voyait abandonné par ses propres gentilshommes. La Bretagne, chose inouïe! était attaquée par des Bretons et défendue par des étrangers. Le patriotisme allait se mourant dans la noblesse, que l'ambition rendait chaque jour plus française. Il est vrai que le duc faisait tout ce qu'il fallait pour cela. Parmi ses favoris d'alors, il n'y avait pas un Breton. On eût pris son conseil pour celui du roi de Navarre, du roi des Romains, ou du duc d'Orléans. Indignés de se voir exclus ainsi du gouvernement par des étrangers, les barons, qui n'avaient plus le désintéressement patriotique de leurs pères, passaient par centaines du côté du roi de France; à certaines conditions d'indépendance, il est vrai, mais ces conditions ne tardèrent pas à devenir chimériques. Un seul fait donnera l'idée de cette désertion antinationale : le baron d'Avaugour, fils naturel du duc, marchait contre son père.

Accablé ainsi par la France et par une partie de la Bretagne, François suivit la politique traditionnelle en recourant à l'Angleterre. L'intérêt de Henri VII lui commandait certes de ne pas abandonner à la France cette Armorique disputée depuis tant de siècles; mais la reconnaissance lui faisait un devoir de ne pas combattre Charles VIII. Il entreprit ou plutôt il feignit de demeurer neutre, se proposa pour arbitre de la paix, profita de l'occasion pour tirer des subsides de son peuple, et laissa quelques troupes marcher au secours du duc, tout en les désavouant auprès du roi de France.

Cependant madame de Beaujeu et Charles VIII en personne étaient venus jusqu'auprès d'Ancenis, et n'attendaient pour envahir le duché que la prise de Nantes par leurs capitaines. Cette porte de la Bretagne était assiégée par l'habile la Trémouille avec dix mille hommes, et défendue par Louis d'Orléans et par le prince d'Orange, avec une assez faible garnison. Le duc malade, et ses deux filles, toute la fortune de la Bretagne, étaient là; le duc dans une maison de la grande rue, chez un nommé Guiolle, et les princesses à l'hôtel de la Bouvardière. Il leur avait fallu quitter précipitamment le château, car le second coup de canon tiré du camp français avait, à bonne intention, brisé la fenêtre de leur chambre. Le duc effrayé fit vœu, si sa bonne ville échappait, d'en faire porter le plan en cire jusqu'à Notre-Dame de l'Annonciade à Florence. Mais les assiégeants avaient des canons plus efficaces que toutes les prières, et c'en était fait de Nantes, malgré le courage de ses habitants, lorsque le roi des Romains et le baron d'Albret, en dignes prétendants à la main d'Anne, dépêchèrent des secours à son père aux abois. Cependant ces renforts ne découragèrent pas les Français, qui battirent, d'ailleurs, les Gascons du sire d'Albret.

Les véritables sauveurs de la Bretagne devaient être des Bretons.

Si la plupart des barons avaient abandonné leur duc, si toute la haute Bretagne était déjà française, le danger du pays avait réveillé le vieux patriotisme

des bas Bretons, toujours prêts à marcher contre les Saozon et les Gallaoued. Du fond de leurs bruyères et de leurs rochers, ils entendirent les cris de détresse du bon duc; alors ils embrassèrent leurs femmes et leurs enfants, ils firent bénir par M. le curé leurs arbalètes, leurs faulx et leurs pen-bas, et un beau jour, à la barbe des assiégeants, aux cris de joie des assiégés, une armée de paysans, conduite par Dunois, entra dans Nantes par le quai de la Fosse, en chantant l'antique liberté bretonne. Ils étaient dix mille, suivant les Bénédictins; cinquante mille, selon Sauvage; soixante mille, dit Mézerai. Un autre affirme qu'ils étaient si nombreux, qu'ils mirent une rivière à sec en s'y désaltérant.

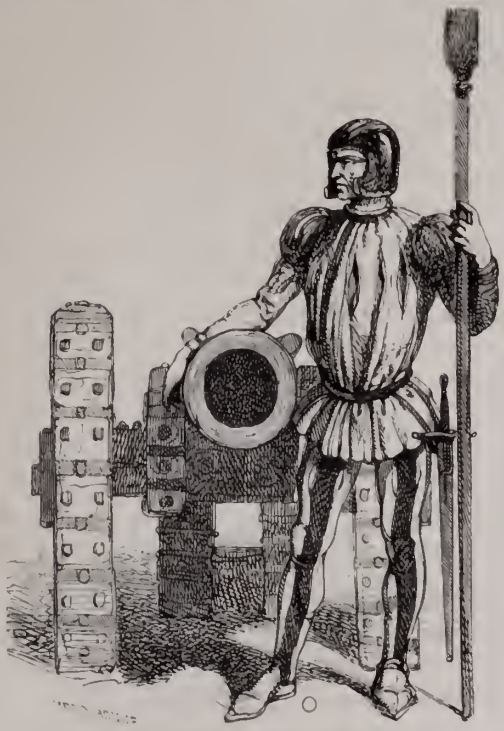

Le premier canon, à la bataille de Saint-Aubin.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que leur seul aspect démoralisa l'armée royale et que leur première sortie fit lever le siège de Nantes. Il avait duré du 19 juin au 6 août 1487. Outre les bas Bretons, cinq cents Guerandais s'y étaient distingués sous la croix noire et le hoqueton de l'ancienne Armorique.

La Bretagne échappait encore une fois à la domination, mais non pas à la vengeance des Français. Les troupes du roi enlevèrent les places d'Auray, de Vitré, de Saint-Aubin du Cornier, de Dol, etc. C'étaient autant de violations du traité fait avec les barons rebelles; aussi quelques-uns revinrent-ils au duc, notamment le maréchal de Rieux et le baron d'Avaugour; les populations, d'ailleurs, ne leur permettaient plus de marcher contre elles. Exaspérées par les excès d'une guerre impie, elles menaçaient d'en égorger publiquement les auteurs. Le duc d'Orléans et Dunois se virent assiégés dans le château de Nantes par une multitude armée de canons.

Pour comble de maux, « en faisant de sa fille cinq ou six gendres, » le duc avait fait autant de rivaux acharnés. Le sire d'Albret, fatigué de réclamer en vain la princesse Anne, poussa sa fureur contre le duc d'Orléans jusqu'à vouloir, dit-on, l'assassiner. D'un autre côté, Maximilien, cavalier gigantesque, grand guerrier et grand clerc, poussait de loin sa pointe avec beaucoup de chances, et balançait alors à lui seul tous ses concurrents.

Au milieu de tous ces débats, la cour de France n'oubliait pas son but. Après avoir cité à la Table de marbre et condamné les ducs d'Orléans et de Bretagne, avec tous leurs partisans, madame de Beaujeu renvoya en Bretagne, dès le printemps de 1488, Louis de la Trémouille à la tête de douze mille hommes et d'une artillerie nombreuse. Le redoutable général prit ou fit prendre Chateaubriand, Ancenis et Fougères. Aidé par les Etats d'un fouage de soixante-trois sous six deniers par feu, le duc n'avait pu reprendre que sa bonne ville de Vannes, lorsque les armées françaises et bretonnes se trouvèrent en présence à Saint-Aubin du Cormier, le 25 juillet 1488, — jour à jamais fatal à la Bretagne!

L'ost national se composait de huit mille fantassins bretons et gascons, de deux mille quatre cents chevaux, d'un millier de lansquenets envoyés par Maximilien, et de quelques archers anglais. L'armée de la Trémouille n'était guère plus nombreuse, mais elle avait une artillerie formidable. On pense néanmoins que, si les Bretons eussent pris l'offensive, la victoire aurait été pour eux. L'hésitation de leurs chefs fit croire qu'ils méditaient de passer à l'ennemi; et les princes d'Orléans et d'Orange ne démentirent ce bruit « qu'en se boutant à pied » au milieu des fantassins. Le maréchal de Rieux commandait l'avant-garde; le sire d'Albret, le corps de bataille ou l'infanterie; le seigneur de Chateaubriand, l'arrière-garde. Les chefs de l'armée française, après la Trémouille, étaient l'Hôpital, Chastel-Guyon, Des Ages, d'Estouteville de Torcy, Pierre de Rohan, le vicomte Jean, son fils, et la fleur de la noblesse de France. Après une canonnade meurtrière, l'Hôpital fondit sur l'avant-garde bretonne et fut d'abord repoussé; mais, secouru par la Trémouille, il tourna la cavalerie de Rieux, et retomba sur l'infanterie ducale, qu'il sépara des lansquenets. Au même instant, l'Italien Galiot la prit en queue avec cent cavaliers bardés de fer, et la bouleversa de fond en comble. Ce triomphe lui coûta la vie. Les sires d'Albret et de Chateaubriand furent alors entraînés dans la déroute de leurs soldats, et le maréchal de Rieux ne tarda pas à les suivre. Les fantassins se firent hacher sur place, avec une multitude de chevaliers. Une fatale idée de leur chef multiplia les victimes. Il avait imaginé de faire porter à beaucoup d'entre eux, au lieu de la croix noire des Bretons, la croix rouge des archers anglais, pour donner à croire qu'un renfort était arrivé d'Angleterre. Les Français percèrent toutes les poitrines qui offraient cet odieux symbole. Le prince d'Orange, lui-même, n'échappa qu'en arrachant sa croix rouge et en se couchant sous des cadavres. Il y fut découvert et pris par un hallebardier suisse. Le duc d'Orléans se rendit aussi, mais n'obtint pas quartier sans peine. Les Français l'avaient reconnu à l'écrevisse qu'il portait, et voulaient « le dépêcher » à coups de poignard.

Cette victoire coûta cher à l'armée du roi, mais elle extermina le parti ducal. On trouva de ce côté, parmi les victimes, le jeune sire de Léon, mort en héros à l'âge de dix-huit ans, comme il convenait au descendant du grand

Even; Claude de Montfort, brave capitaine anglais; les sires de la Roche-Jagu, de Kermarquer, de Scales, etc. — Thomas de la Marche, Tanguy de Kermavan, Pierre de Francheville, riche et puissant seigneur, grand échanson du duc, et beaucoup de chevaliers bretons, étaient captifs de la Trémouille. Ce noble nom de Francheville, national jusqu'au bout, se retrouvera dans la « guerre des géants, » à Vannes, à Musillac, à Auray.

Le lendemain, la Trémouille envoya ses héros sommer Rennes de se rendre au roi « sous peine de punition telle, qu'il en serait exemple à tous autres. » Cette ville n'avait que ses habitants pour défenseurs; ils se montrèrent dignes des plus beaux temps de l'indépendance. Clergé, magistrats et bourgeois tinrent conseil dans la cathédrale, et il fut décidé qu'on résisterait aux Français, quoi qu'il en pût arriver[1]. La Trémouille n'osa s'attaquer à des hommes si résolus, et renonça à la capitale de la Bretagne. Il prit, en revanche, Dinan et Saint-Malo. Il trouva dans cette dernière ville un immense butin, car « tous les Bretons du pays » y avaient porté leurs trésors. Les biens des bourgeois furent seuls respectés. Les soldats de la garnison sortirent sans armes ni bagages, un bâton blanc à la main.

Abattu et mourant, François II envoya demander la paix à Charles VIII, qu'il appela son souverain seigneur, et dont il s'avoua le sujet. C'était la première fois qu'un duc de Bretagne parlait ainsi. Le conseil du roi s'assembla pour délibérer; madame de Beaujeu, déjà investie du comté de Nantes, voulait pousser la guerre à outrance; mais son royal pupille lui résista pour la première fois, et suivit les conseils modérés du chancelier de Rochefort. Celui-ci osa, dit-on, déclarer à Charles VIII qu'il n'avait aucun droit légitime sur la Bretagne. Quoi qu'il en soit, la paix fut signée au Verger, en Anjou, le 20 août 1488. Le roi, qui en dictait les conditions, réserva tous ses droits sur le duché, si le duc mourait sans héritiers mâles (on en était bien sûr alors). François II s'engagea à renvoyer de sa cour tous les ennemis du roi,

[1] Voici l'héroïque réponse qui fut portée aux hérauts de la Trémouille par le chanoine Jean le Vayer, par Plessis-Balisson et par Jacques Bouchard, greffier du parlement : « Ne pensez pas que vous soyez déjà seigneurs de Bretagne. Le roy n'a aucun droict en ceste duché. Sachez qu'en cette bonne ville de Rennes, il y a quarante mil hommes, dont les vingt mil sont de telle résistance, que, moyennant la grâce de Dieu, si le seigneur de la Trémouille et son armée viennent l'assiéger, autant y gagneront-ils que devant Nantes; nous ne craignons ne le roy, ne toute sa puissance. Partant, retournez au seigneur de la Trémouille, et luy faictes part de la joyeuse réponse que nous avons faicte, car de nous n'aurez autre chose. »

D. Lobineau, Hist. de Bret., t. I, p. 672 à 795. — *Id.*, Preuves, col. 1212 à 1506. D. Morice, Hist., t. II, p. 89 et suiv. *Id.*, Actes de Bret., t. II, col. 178, et t. III, col. 180 à 598. — D'Argentré, Hist. de Bret., p. 969 et suiv. — Monstrelet, Chron., t. III, p. 5, etc. — Daru, Hist. de Bret., t. III, p. 1 à 146. — Albert le Grand, Vie de Françoise d'Amboise. — Philippe de Commines, l. I, ch. III, IV, V. — Alain Bouchard, Chron. de Bret., p. 209, etc. — Godefroy, Vie de Louis d'Orléans, t. VIII, p. 705, etc. *Id.* Hist. de Louis XII. — Jacques Duclerq, Mémoires. l. III, ch. IV. Archives de Nantes : armoire H; cassette C; G-C; K-H; V-A; S-D; O-A; C-A; A-B; K-B; V-C; N-D. — Ordonnances des rois, t. XVI, p. 115, etc. — Jaligny, Hist. de Charles III. — Mézerai, Hist. de France, t. II, p. 190, etc. — Montfaucon, Monuments, etc., t. IV, p. 5, etc. — L'abbé Irail, Hist. de la Réunion, ch. III et IV.

à ne marier ses filles qu'au gré de Charles VIII, sous peine d'une amende de deux cent mille écus d'or, garantie par les états de Bretagne; enfin à livrer au roi, comme nantissement, les villes de Fougères, de Saint-Malo, de Dinan et de Saint-Aubin du Cormier.

Trois semaines après avoir signé cette déchéance de son pays, le dernier duc de Bretagne mourut de douleur à Coiron, près de Nantes, âgé de cinquante-trois ans. « L'histoire a de grands reproches à lui faire, dit le père Lobineau; mais les princes à qui l'on n'a rien à reprocher sont aussi rares que les corbeaux blancs dont François II faisoit ses délices. »

Église de Châteaulin.

Anne de Bretagne, d'après une miniature de son livre d'heures.

CHAPITRE SEIZIÈME

Anne de Bretagne : Son portrait. — Son caractère. — Ses prétendants. — Ses ennemis et ses défenseurs. — Rieux. — Montauban. — Rohan. — D'Albret. — Dunois. — Laval, etc. — Exilée de Nantes, elle se fait couronner à Rennes. — Dernière lutte avec la France. — Mariage d'Anne et de Charles VIII. — Contrat et Couronnement d'Anne. — Privilèges de la Bretagne garantis. — Mort de Charles VIII. — Anne épouse Louis XII. — Son nouveau contrat et son nouveau rôle. — Elle gouverne librement la Bretagne. — Son influence en France. — Sa cour. — Amour et respect de Louis XII. — Hardiesse et punition du maréchal de Gié. — *La Cordelière* et Portzmoguer. — Éloge de la reine Anne. — Sa mort et ses funérailles. — Son cœur à Nantes. — Union de la Bretagne a la France.

Tour de Saint-Tromeur, à Carhaix.

ANNE DE BRETAGNE

On aurait pu enterrer la couronne ducale avec François II, aux Carmes de Nantes, si cette couronne n'était tombée sur une tête faite pour la relever quelque temps encore. Cette tête était celle d'une jeune fille de onze ans, mais cette jeune fille s'appelait Anne de Bretagne, et elle méritait de porter cet illustre nom.

Élevée à l'école du malheur, munie d'une instruction et d'une expérience au-dessus de son âge, Anne de Bretagne, s'il faut en croire d'Argentré, M. Trebuchet et l'auteur de l'*Histoire de la Réunion*, avait consacré les loisirs que lui laissaient les expéditions paternelles à retracer dans un récit naïf

« que n'eussent point désavoué les meilleurs écrivains, » les discordes et les combats qui hâtaient la décadence de sa patrie. Elle avait envoyé, dit-on, cet écrit à Maximilien, son fiancé d'outre-monts, qui ne sut point le conserver à la postérité. Si un tel document a existé, en effet, quelle perte irréparable pour nous! Avec quelle couleur et quel intérêt devaient revivre, sous la royale plume de « la petite Brette » les assauts livrés à Nantes par la Trémouille, — les boulets français chassant le duc de son château, — les cinq cents Guérandais combattant sous la croix noire, — les bas Bretons accourant par milliers « secourre » la bonne ville, — les cinq épouseurs jouant autour d'une fiancée de dix ans, — les bourgeois de Rennes effaçant les sénateurs romains par leur courage, — les seigneurs félons immolant le pays aux Gallaoued, — enfin tant d'événements et de caractères dont notre dernière duchesse eût été la merveilleuse historienne!

Nous avons sous les yeux le portrait contemporain d'Anne de Bretagne, conservé à la Bibliothèque impériale dans son magnifique livre d'heures [1]. Ce n'était pas peut-être une très-belle femme, mais c'était une femme très-séduisante. A la seule façon dont elle portait la tête, on devinait la future reine de France, « résolue, miséricordieuse et charitable, » mais aussi l'ennemie vindicative qui ne savait point pardonner. Par une gradation de l'effet le plus saisissant, ses prunelles étaient d'un noir profond, ses cils d'un brun doré, ses sourcils châtain-clair et ses cheveux plus clairs encore. Il en résultait toute l'énergie des passions humaines dans le regard, et sur le front tout le calme d'une majesté céleste. Le développement frappant du crâne dénotait les merveilles si prématurées de son intelligence; et, dans l'angle prononcé du nez et du front, dans le contour délicat d'un menton légèrement avancé, dans la finesse exquise d'une bouche toute rose et toute mignonne, on sentait frétiller, comme la queue du serpent, cette « gentille et subtile malice » vantée par le seigneur de Brantôme. « Si la duchesse Anne, dit ce philosophe de cour, a été tant désirée pour ses biens, elle ne l'a pas été moins pour ses vertus et mérites, car elle étoit toute charmante, ainsi que j'ai ouï dire aux anciens qui l'ont vue, et selon son portrait, que j'ai vu au vif, ressembloit à la belle demoiselle de Châteauneuf, qui a été à la cour tant renommée en beauté. Sa taille étoit moyenne et bien prise. Il est vrai qu'elle avoit un pied plus court l'un que l'autre le moins du monde; mais malaisément s'en apercevoit-on; pour cela sa beauté n'étoit point gâtée. » L'effronté chroniqueur va même jusqu'à trouver à ce défaut une compensation « délicieuse, » et que lui seul pouvait consigner dans ses écrits sans vergogne.

François II, en mourant, avait donné pour tuteur à sa fille le maréchal de Rieux, et pour conseillers, les seigneurs d'Albret, de Comminge, de Dunois, et la comtesse de Laval, maintenue dans sa charge de gouvernante; mais,

[1] M. Penguilly s'est inspiré de cette belle miniature pour le dessin qui figure en tête de ce chapitre.

comme dit Bretagne, le roi d'armes, madame Anne, quoiqu'elle ne fût pas en âge de gouverner son État, ne le laissa guère gouverner aux autres.

Et commença à penser nuit et jour
A ses affaires, comme vraye princesse,
Tout le monde parloit de sa hautesse,
Nul ne pouvoit à droit s'apercevoir...
Et sa grande et très-haulte noblesse,
C'est un abisme à concevoir!

L'exemple de « la petite Brette » ranima chez quelques seigneurs le patriotisme aux abois; et plus d'un « s'entremit » d'arracher le pays à l'assujettissement. Telle était la misère de l'État, qu'on était réduit à frapper des monnaies de cuir. Au mépris de la paix du Verger, les Français continuaient de ravager les campagnes et d'assaillir les villes. Ils avaient déjà pris, ou du moins le vicomte de Rohan avait pris pour eux, Guingamp, Chateaulin, Pontrieux, Concarneau et Brest. Charles VIII réclamait « la garde noble » (la tutelle) des deux filles de François II, et défendait à l'aînée de prendre le titre de duchesse, avant la décision des commissaires nommés pour régler ses droits.

Le conseil d'Anne réclama contre la violation de la paix, tout en se disposant à soutenir la guerre. On fit appel au roi des Romains et au roi d'Espagne; on traita avec le roi d'Angleterre, qui promit six mille hommes, contre deux places de sûreté et le droit d'intervenir dans le mariage d'Anne. Quelque menacés que fussent les États de cette princesse, elle était encore la plus riche et la plus puissante héritière du continent. Ceux qui ne pouvaient l'épouser par eux-mêmes voulaient du moins la marier suivant leurs intérêts. Tout prince à qui elle porterait la Bretagne en dot était sûr d'enlever la balance en Europe.

Les quatre principaux concurrents étaient toujours le duc d'Orléans, le roi des Romains, le sire d'Albret et le vicomte de Rohan. Le duc d'Orléans avait le grand désavantage d'être absent et malheureux. Le belliqueux roi des Romains avait fort à faire dans les Pays-Bas, et le prince d'Orange n'était plus là pour plaider sa cause. Le vicomte de Rohan, qui soutenait ses prétentions par la guerre civile, se trompait en croyant que la France lui laisserait la Bretagne après l'avoir conquise par ses mains. Quand il reconnut plus tard son erreur, il lui fallut se contenter du comté de Montfort, de la baronnie de Fougères et de quelques châteaux. Le sire d'Albret était celui qui avait eu ce moment le plus de chance, non pas de plaire à la duchesse, mais de l'épouser en dépit d'elle-même.

Obstinément appuyé par sa sœur la comtesse de Laval, et par le maréchal de Rieux, d'Albret osa solliciter du pape les dispenses de parenté, au moyen d'une fausse procuration d'Anne, fabriquée par le vice-chancelier la Rivière. La duchesse indignée protesta publiquement. D'Albret rappela la pro-

messe du feu duc. Anne lui déclara qu'elle le détestait; Rieux quitta sa pupille en la menaçant, et les Français profitèrent de ce désordre pour essayer de l'enlever. Que d'embarras pour une tête de quatorze ans!

Anne était à Redon lorsqu'elle apprit ces complots (1489). Abandonnée par ses propres serviteurs, elle se trouva presque seule contre tous ses ennemis. Elle traverse hardiment le pays suivie de sa petite sœur, de Montauban, son fidèle chancelier, et du comte de Dunois. Elle arrive et frappe aux portes de Nantes; mais, résolus de s'emparer d'elle, Albret et Rieux l'avaient prévenue; la bonne ville sera fermée à la duchesse, à moins qu'elle n'y entre sans défenseurs. « Et crois bien, dit Saligny, que, s'ils eussent tenu la fille, qu'ils eussent fait bon gré mal gré ledict mariage de mondict seigneur d'Albret avec ladicte fille; mais ladicte fille n'y voulut pour rien du monde entendre. » Il y eut même une tentative de violence : les cavaliers du maréchal sortirent de la ville pour enlever la princesse. Mais ils croyaient surprendre une enfant, ils furent repoussés par une héroïne. « A moi, Dunois! » crie-t-elle à son unique défenseur, en s'élançant en croupe derrière lui. « Lors, le vaillant chevalier, portant ainsi sur son cheval cette fleur de beauté, de cette belle duché de Bretagne, et, jaloux de férir un coup de lance en si noble et si haute compagnie, piqua droit à l'ennemi, qui n'osa l'attendre. » Rieux et d'Albret firent encore proposer à leur souveraine d'entrer au château par une poterne du côté de la rivière. « Je veux entrer dans ma bonne ville par la grande porte, répondit-elle, comme princesse et duchesse de Bretagne. » Elle transmit ces paroles aux corps et aux communautés qui se mirent en devoir d'aller à sa rencontre; mais le passage leur fut interdit comme à elle-même; et, menacée d'un nouvel attentat par le maréchal, après deux semaines passées dans les faubourgs, elle protesta plus énergiquement que jamais qu'elle s'ensevelirait dans un cloître plutôt que d'épouser d'Albret; et, appelée par les fidèles habitants de Rennes, elle alla faire son entrée ducale dans cette ville et y recevoir les serments des états comme ses prédécesseurs, avec cette seule différence qu'au lieu de distribuer des présents, ce fut elle qui en reçut, « triste effet de la condition des temps et des affaires. »

Bientôt les secours étrangers arrivèrent. Six mille Anglais, conduits par Robert de Courson, Tromblefil et Montfort, furent suivis de quelques Allemands de Maximilien et de deux mille Espagnols, piquiers, arbalétriers et arquebusiers. Les Français se retranchèrent dans les grosses villes, et les Bretons leur rendirent la guerre pour la guerre. Plus d'un baron cependant trahit encore la duchesse, entre autres l'amiral de Bretagne, Jean du Quelenec, qui se chargea de garder Brest au roi avec les vaisseaux bretons, et les sires de Kerisac, du Menez, du Chastel, de Coetmen. Ceux-ci du moins défendirent les côtes contre les pirates anglais. D'un autre côté, les fidèles seigneurs Du Vieux-Chastel, de Brécart, de Coetquen, de Kerrimel, de Launion, de Kergnesay, de l'Isle-Brehat, de Kerveno, de Boisgelin, de Kerousy, le Callouart, le Guillouser,

de Rostrenen, de Bredy, de Pluscallec, de Kervezo, de Lonhan, Guibé, de Kéraulouet, de Poulglou, de Kernec'hriou, de Lannec'hriou, de Botloi, etc., reprirent Pontrieux, firent tête à toute une armée française, et versèrent des flots de sang pour la cause nationale.

Anne aurait pu triompher encore, si les intrigues de ses alliés ne s'étaient jointes contre elle aux armes de ses adversaires. Les partisans d'Albret, que rien ne pouvait rebuter, firent entendre au roi Henri VII que son intérêt était de ravir la duchesse à la maison de France et au roi des Romains, déjà trop puissants pour le repos de l'Angleterre; si bien que notre princesse se vit menacée tout à la fois d'être enlevée par les Bretons pour Jean de Rohan, par les Français pour la cour de France, et par les Anglais pour le sire d'Albret. Il lui fallut se méfier à la fois de ses maîtres et de ses sujets, de ses amis et de ses ennemis. Heureusement elle avait un habile et infatigable gardien dans le seigneur de Montauban, chancelier de Bretagne, qui sut dépister également les Français et les Anglais, le maréchal et le sire Alain.

Au milieu de toutes ces trahisons des grands seigneurs, le peuple, écrasé d'impôts, se lassa de prodiguer en vain son or et son sang. Les paysans de la Cornouaille se soulevèrent en masse, se ruèrent contre tous les partis, saccagèrent et brûlèrent les châteaux, et se rendirent maîtres de Quimper. On ne parvint à les faire rentrer dans l'ordre qu'en les exterminant[1].

[1] Aucun historien n'avait parlé de cette révolte de la Cornouaille, lorsque le chanoine Moreau la rappela ainsi dans son HISTOIRE DE LA LIGUE : « J'ai trouvé aussi en certain livret de vélin, et ancien manuscrit, mémoire de choses aussi notables desquelles nos histoires imprimées ne parlent aucunement, qui est que l'an 1489 il y eut un grand soulèvement en cet évêché de la populace contre la noblesse et les communautés des villes, qui, ayant publiquement et à guerre ouverte pris les armes, coururent les villes, bourgades et maisons des nobles, tuant tous ceux qui tomboient entre leurs mains, leur intention et leur but n'étant autres que d'exterminer tous ceux de cette qualité, afin de demeurer libres et affranchis de toute subjection, des tailles et pensions annuelles qu'ils payoient à leurs seigneurs, et revendiquer la propriété de leurs terres. Cette commune effrénée et en très-grand nombre prit sa source au terroir de Carhès ou Carhaix, et du côté d'Huelgoat, sous la conduite de trois frères paysans, qu'on dit originaires de la paroisse de Plouyé, dont l'un avoit nom JEAN, mais le surnom n'est rapporté non plus que le nom des deux autres. Or, les RUSTIQUES se voyant en si grand nombre et à leur avis assez forts, ne trouvant aucune résistance, et que tout le monde s'enfuyoit devant eux, ils pensoient déjà avoir tout gagné, et tournant visage vers le pays bas, vinrent peu à peu jusqu'à Quimper-Corentin, qu'ils osèrent bien attaquer, et y entrèrent le mercredi pénultième jour de juillet 1489. Il n'est pas marqué s'ils y entrèrent par assaut ou par composition; c'est une chose bien assurée qu'ils la pillèrent, ils y firent beaucoup d'insolence, et cela est assez croyable à ceux qui connaîtront combien une paysantaille qui a l'avantage est cruelle et inexorable. Avertis enfin que chaque paroisse devoit immoler le même soir tous ses gentilshommes au bruit du tocsin, ceux-ci se réunirent et montèrent à cheval, et attaquèrent les manans. Les communes « jouèrent le paquet » et furent écrasées à Pratanraz. Il en fut tant tué en ce pré qu'il reçut le nom de Prat-milgol (pré de mille ventres). De cette défaite des paysans est venu le proverbe breton : LALC'H MAT, JAN, SAC'H MIL DUC E BREIZ (Tiens bon, Jean, tu seras duc en Bretagne!) Les rebelles adressoient à leurs chefs ces paroles, souvenir des guerres de Jean de Montfort, qu'avoit rudement soutenu la Cornouaille. » Nous verrons jusqu'à nos jours plusieurs révoltes du même genre soulever cette indomptable Cornouaille, et partir précisément comme celle-ci de Carhaix et des Montagnes Noires. Ce phénomène s'explique par ce que nous avons dit plus haut des migrations premières, des invasions successives, et de la colonisation de l'Armorique. A mesure que de nouveaux colons venaient occuper les côtes, les possesseurs primitifs gagnaient le centre et les hauteurs, emportant leurs familles, leurs lois et leurs usages; de sorte qu'aujourd'hui encore c'est sur les montagnes d'Arez et les Montagnes Noires qu'on peut observer le type des plus anciens habitants de notre Bretagne. Le savant annotateur de Moreau, M. le Bastard de Mesmeur, confirme chaque jour dit-il, ce fait par ses propres yeux. Or on conçoit que

Le peuple de France n'était guère plus docile. Les conseillers du parlement refusèrent des subsides à Charles VIII pour continuer la guerre, de sorte que ce prince, menacé d'ailleurs par l'Angleterre et l'Espagne, signa le traité de Francfort à la fin de 1489. Par ce traité, moins dur que celui du Verger, la cour de France s'obligeait à retirer ses troupes et la duchesse à renvoyer les étrangers. Saint-Malo, Fougères et Dinan restaient comme gages au pouvoir du duc de Bourbon et du prince d'Orange, jusqu'au règlement définitif des droits de la France et de la Bretagne. La paix de Francfort fut publiée, dans la haute et la basse Bretagne, par les hérauts du roi, de la duchesse et de leurs alliés. Le peuple en accueillit la nouvelle avec des cris et des feux de joie, mais cela n'empêcha pas les étrangers, qu'on avait appelés dans le pays, de continuer à le battre et à le piller, suivant l'usage.

Feux de joie, pour la paix de Francfort.

Le maréchal de Rieux se réconcilia publiquement avec sa pupille, qui, sacrifiant ses rancunes particulières à l'intérêt général, approuva tout ce qu'avait fait son tuteur et paya sa soumission comme un bienfait. Il faut dire que le

le sentiment le plus difficile à détruire chez ces premiers Celtes, exempts de tout frottement, a été celui de la propriété libre, du droit à la terre que leur ravissait l'étranger. Au moyen âge, les tenanciers des côtes payaient au seigneur une forte redevance pour un terrain productif, quoique peu étendu; mais une longue habitude les avait formés à cette sujétion, et le commerce leur donnait les

maréchal se hâta de réparer ses fautes en renonçant au mariage d'Albret et en faisant tout ce qu'il put pour le soulagement du pays.

Ce fut alors que les ambassadeurs de l'archiduc-roi Maximilien parvinrent à enlever la duchesse à leurs rivaux. Sans prévenir la cour de France ni la cour d'Angleterre, qui n'eussent pas manqué de protester plus fortement que jamais, Anne de Bretagne se donna par procuration au roi des Romains, afin d'être bien sûre de ne point appartenir au sire d'Albret. La chose se fit si secrètement, que les domestiques mêmes n'en eurent aucune connaissance. Une cérémonie bizarre eut cependant lieu devant quelques témoins pour figurer le mariage. Le comte de Nassau, qui représentait l'époux absent, tenant en main la procuration de celui-ci, mit une jambe nue jusqu'au genou dans le lit où était couchée la princesse; — ce qui ne tarda pas de faire rire les plaisants aux dépens de Maximilien. Ce prince, guerroyant alors outre-monts, se trouva ainsi mari sans femme, et la duchesse Anne femme sans mari. L'un prit néanmoins le titre de duc de Bretagne, et l'autre celui de reine des Romains; mais la cour de France devait annuler tout cela (1490).

Dès que Charles VIII et madame de Beaujeu virent la duchesse mariée sans leur participation, ils déclarèrent la paix rompue et recommencèrent les hostilités. La chose leur fut d'autant plus facile qu'ils avaient laissé une bonne partie de leurs troupes en Bretagne. Si le roi des Romains était venu alors épouser par lui-même et défendre sa femme, le duché serait entré dans une nouvelle ère; mais, avec tout son mérite, cet homme ne savait achever aucune entreprise. Il laissa ses ennemis et son épouse elle-même travailler à la rupture de son mariage.

Ce fut alors sans doute que Charles VIII résolut de trancher tous ces démêlés à la manière du lion, en épousant lui-même Anne de Bretagne. Il n'en dit rien toutefois, de peur d'éveiller les soupçons de l'Angleterre. Il fit même à Henri VII des propositions d'alliance qui furent assez mal accueillies. Les diplomates anglais devinèrent le projet de la cour de France. A cette occasion, un des envoyés de Charles, le prieur des Bons-Hommes de Paris, publia un factum en vers latins contre le roi d'Angleterre, auquel celui-ci fit répondre par une satire dans la même langue. On voit que le journalisme allait naître.

Henri VII, se bornant à peu près à cette guerre d'épigrammes, n'envoya que des secours impuissants à la Bretagne. C'était, dit Bacon, un marchand retors qui faisait acheter la guerre à ses sujets et la paix à ses ennemis, gagnant à la fois sur l'importation et sur l'exportation. Mais sa spéculation n'enrichit qu'un rival, en abandonnant la Bretagne à Charles VIII. Celui-ci trouva un puissant auxiliaire dans le sire d'Albret, qui se vengea d'Anne et de Rieux

moyens de la supporter. Les habitants du centre et les montagnards, au contraire, sans commerce et longtemps sans industrie, ne pouvaient endurer, même l'imperceptible tribut qu'on exigeait d'eux pour des espaces considérables. C'était un cachet d'esclavage pour eux, autrefois libres propriétaires du sol. — De là leurs révoltes périodiques contre les seigneurs et les villes. Il a fallu plus de dix siècles pour les habituer au servage des libertés modernes.

par une trahison. Ayant surpris la ville de Nantes, il la livra au roi avec ses droits prétendus sur le duché pour une rente de vingt-cinq mille livres (1491). Charles vint en personne s'assurer de cette clef de la Bretagne, et dès lors le duché fut à sa discrétion.

N'ayant pu ébranler, par un dernier appel, l'indifférence de son époux *in partibus*, Anne chargea de la défense de ses droits le chancelier de Montauban, les évêques de Rennes et de Quimper, le seigneur de Guemené, les abbés de Prieres et de Painpont, les seigneurs de la Bouvardière et de Kérimnerc'h, Dallier, seneschal de Rennes; Blanchet, seneschal de Nantes; le Forestier, seneschal de Ploermel; Terré, official de Rennes; messire Amauri de Quenevili, Callonët, official de Quimper; Goujon, Cojalu, Racine, Berard, seneschal de Lamballe; Du Bouyer, seneschal de Quimper; Loret, Ermant, secrétaire, et Jean Louvel, notaire impérial. Plusieurs d'entre eux se rendirent au congrès de Tournay; mais déjà les événements devançaient les paroles.

Inondée de soldats de tous les pays, ravagée par ses prétendus défenseurs, déchirée par ses propres enfants, la Bretagne ne pouvait être sauvée par la fermeté d'une jeune fille et le dévouement de quelques populations fidèles. Déjà le roi de France, préludant à son autorité future, convoquait les états à Vannes en son nom (8 novembre 1491). Enfin la duchesse se vit assiégée par les troupes royales dans les murs de Rennes. Il fallut recevoir les propositions de mariage de Charles VIII; et, ne voyant pas d'autre porte de salut, les barons y donnèrent les mains.

De grands obstacles pourtant s'opposaient à cette union, d'abord l'hymen contracté avec Maximilien. Décidée à tenir sa parole, la duchesse voulait aller rejoindre son mari. Ensuite, le nouvel époux qui s'offrait à elle était l'ennemi vainqueur de ses chers Bretons; il venait en armes lui demander sa couronne et sa main, à elle qui ne voulait ni prendre ni donner un maître à son pays, et qui mettait le titre de duchesse de Bretagne bien au-dessus du titre de reine de France. Charles VIII, en outre, était-il mieux fait qu'Albret pour plaire à la princesse la plus accomplie de l'Europe, à cette jeune fille qui lisait le grec et le latin et rédigeait à onze ans l'histoire de son pays? Il était brave et bon sans doute, si brave qu'il bouleversa l'Europe comme un enfant, et si bon « qu'il n'était pas possible de voir meilleure créature; » mais écoutons Guichardin et Barthélemy Coclès : La nature avait refusé à ce prince presque tous les avantages du corps et de l'esprit; il était faible et malsain de complexion, petit de taille, laid de visage, sauf les yeux, qui avaient du feu et de la dignité; ridiculement disproportionné de ses membres (grosse tête et nez long, grands yeux brillants, tronc large et jambes minces), illettré enfin au point de savoir à peine lire, avide tout ensemble et incapable de commander, ennemi de tout travail et de toute application, dénué enfin de prudence et de jugement : son désir de gloire n'était que fougue de tempérament; sa libéralité, que caprice; sa fermeté, qu'obstination; sa bonté, que faiblesse. Tel était le pupille à

ANNE DE BRETAGNE ET LOUIS D'ORLEANS

MUSÉE NATIONAL DU MOYEN-AGE

peine majeur de madame de Beaujeu. (Il avait alors vingt ans, et Anne de Bretagne quinze.) Enfin, par une étrange complication d'alliances, Charles VIII était marié à la fille de ce même Maximilien à qui il voulait enlever sa femme. Heureusement ce mariage n'était pas plus avancé que celui du roi des Romains, Marguerite d'Autriche n'ayant encore que onze ans. Elle n'en était pas moins élevée à la cour de France avec le titre et les honneurs de reine.

Le plus grand de tous les politiques, la nécessité, triompha de tant d'obstacles. Charles VIII se décida à renvoyer à Maximilien sa fille et à risquer sa riche dot (l'Artois et la Franche-Comté), pour s'assurer d'Anne et de la Bretagne. Pendant qu'on amusait l'archiduc par un traité fictif, qui ouvrait à sa femme la route des Pays-Bas, on la lui enlevait par un traité véritable, minuté dans les remparts de Rennes.

Anne de Bretagne toutefois résista jusqu'au dernier moment, avec l'énergie qu'on pouvait attendre de son grand caractère. Il fallut qu'évêques et barons, amis et serviteurs, s'unissent pour lui dire que les devoirs des rois sont des devoirs à part; il fallut qu'ils lui rappelassent la guerre désespérée qui avait épuisé l'or et le sang breton, la famine et les épidémies qu'avait engendrées cette guerre; la Bretagne placée dans l'alternative d'une extermination complète ou de son union à la France... Il fallut plus encore. Le duc d'Orléans, ce prétendant le mieux écouté jadis, ce rebelle aujourd'hui soumis au roi qui l'avait arraché, malgré la dame de Beaujeu, à la cage de fer de la tour de Bourges, le duc d'Orléans vint en personne abjurer toute espérance aux pieds d'Anne, et la supplier de se donner à son royal frère. Le roi lui-même, enfin, le roi de France, accourut près d'elle à Rennes, sans armée, sans cour et sans suite, lui tendant d'une main la première couronne du monde, et, de l'autre, l'épée qui allait donner le coup de grâce à la Bretagne... La duchesse accepta la couronne en détournant la tête, et s'immola noblement au salut de son pays.

Quinze jours après, toutes les troupes françaises étant sorties du duché, Anne de Bretagne quitta Rennes pour aller rejoindre Charles VIII au château de Langeais en Touraine. Elle voyagea sans appareil et sans bruit, comme il convenait à une victime allant consommer son sacrifice. Ses seuls compagnons étaient le chancelier Philippe de Montauban, le seigneur de Pontbriant et le grand maître de Coëtquen. Ce départ si brusque et si simple fit croire aux Bretons mécontents que leur duchesse avait été enlevée, mais elle-même protesta bientôt contre cette fausse accusation.

A Langeais, Anne trouva les dispenses arrivées de Rome et le contrat dressé d'avance. Il lui fut lu devant les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes de Foix et d'Angoulême : Guillaume de Rochefort, chancelier de France; Louis d'Amboise, évêque d'Albi; Jean de Reli, confesseur du roi; le prince d'Orange; le chancelier de Bretagne; les seigneurs de Guemené et de Coëtquen, etc.

Par les principales clauses de ce contrat, la duchesse Anne cédait et transportait au roi Charles VIII, au cas qu'elle décédât avant lui sans enfants, « tous les droits qu'elle pouvait avoir sur le duché de Bretagne et sur le comté de Nantes, » et toutes ses autres terres et seigneuries de quelque nature qu'elles fussent. Le roi, de son côté, s'il mourait avant la duchesse, sans enfants d'elle, lui cédait également « tous les droits qu'il pouvait avoir sur les mêmes choses, » à condition pourtant qu'elle ne se remarierait qu'au roi de France, son successeur, s'il le voulait et s'il le pouvait, ou du moins au plus proche héritier de la couronne; lequel héritier serait tenu, dans ce cas, de rendre au roi toutes les reconnaissances féodales dues à raison de ces mêmes seigneuries, et ne pourrait, non plus que la duchesse, les aliéner, ni les faire passer en d'autres mains que celles du roi. Charles VIII assurait à sa femme le même douaire qu'à la feue reine sa mère, et lui laissait tous ses meubles et joyaux, s'il mourait avant elle. Le prince d'Orange ratifiait toutes ces choses, comme proche parent de la duchesse.

Au moment d'inscrire son nom sur ce contrat près de celui de Charles VIII, et d'apposer les armes de Bretagne à côté des armes de France, Anne jeta sans doute du côté de la vieille Armorique un long regard qu'elle ramena tout voilé de larmes; puis elle traça d'une main désespérée la signature qui la faisait reine.

Les ombres d'Hoël le Grand, de Warok, de Barbe-Torte, de Jean de Montfort, avaient gémi de douleur en leurs tombeaux de pierre, au fond des cathédrales bretonnes, et les fantômes de Philippe-Auguste, de Charles V et de Louis XI avaient tressailli de joie dans les caveaux de Saint-Denis; car l'antique royaume de Nominoë n'était plus qu'une province de France! (6 décembre 1491.)

Aussitôt le roi et la reine passèrent dans la salle du château de Langeais, où tout était prêt pour les épousailles. Elles furent célébrées par l'évêque d'Albi; le confesseur du roi dit la messe et donna la bénédiction nuptiale.

On a dû voir, par le simple résumé du contrat de la reine Anne, avec quelle adresse la Bretagne était confisquée dans ce filet disposé de longue main. D'abord Charles VIII n'admettait pas les droits légitimes d'Anne à la succession de François II, puisque les deux parties se cédaient mutuellement « les droits que chacun pouvait avoir sur la Bretagne. » On se bornait donc à transiger sur cette question fondamentale. Mais les clauses suivantes plaçaient toutes les concessions du côté de la duchesse. Pour le présent, elle cédait au roi l'exercice de sa propre souveraineté, et pour l'avenir elle lui abandonnait sa souveraineté même, et non-seulement à lui, mais aux rois qui lui succéderaient, si elle mourait la première sans laisser d'enfants. Dans ce dernier cas, l'union de la Bretagne à la France se trouvait consommée par le seul contrat. Il est vrai que le roi cédait aussi, dans le cas opposé, « les droits qu'il pouvait avoir sur la Bretagne; » mais que valaient ces prétentions contestées, à côté

des droits réels exercés par la duchesse? Enfin, lors même qu'elle survivrait au roi, et que les droits cédés par elle lui retourneraient, il fallait qu'elle les perdît ou les cédât de nouveau à l'héritier de la couronne, sans qu'ils pussent jamais être aliénés par cet héritier même. N'était-ce pas déclarer encore une fois la Bretagne irrévocablement unie à la France? Car on sait qu'il n'était plus question ici de la simple suzeraineté, mais bien de la propriété même et de l'exercice de cette propriété.

Il est inconcevable que le chancelier et le grand maître de Bretagne aient accepté et qu'Anne ait signé un pareil contrat, sans y rien stipuler pour les droits de ses enfants sur la Bretagne. Il y a cependant des copies où l'on trouve l'article suivant : « Au cas qu'il y auroit enfants procréés desdits seigneur et dame, icelle dame jouira et possédera entièrement lesdits pays et duché de Bretagne comme à elle appartenants. » Mais cet article n'existe ni dans l'acte latin ni l'acte français, dont les expéditions originales sont au trésor des chartes. Cette omission si grave est une preuve de plus de la confiscation qu'entendait opérer la cour de France. Il fut toutefois promis à la duchesse-reine, dit Taillandier, qu'elle exercerait toute sa vie une autorité particulière dans son duché. Elle garda, en effet, la nomination aux bénéfices, et elle expédia toutes les lettres de provision, y joignant celles du roi. On la verra, d'ailleurs, réparer amplement par son second mariage les surprises du premier, triompher, par la fermeté de sa conduite, de toutes les difficultés de sa position, en un mot gouverner réellement, sinon nominativement, la Bretagne, jusqu'à son dernier soupir.

De Langeais, la cour alla au Plessis-lez-Tours, « et de là par les autres villes jusqu'à Saint-Denis, où la nouvelle reine fut couronnée en présence du roi. L'on avoit dressé dans le chœur de l'église un échaffaut sur lequel étoit posé le fauteuil de la reine. Cette princesse, coiffée en cheveux et vêtue d'une robe de damas blanc, attiroit tous les yeux par sa beauté et par sa modestie. La reine étoit accompagnée, dans cette cérémonie, par la duchesse de Bourbon et par quantité de princesses et de dames, qui portoient sur leur tête la couronne de duchesse ou de comtesse, selon leur titre et qualité. Le prélat officiant fit les onctions ordinaires; la reine communia, et pendant la messe le duc d'Orléans lui soutenoit la couronne sur la tête. Le lendemain, la reine partit de Saint-Denis et fit son entrée à Paris. Le parlement, la chambre des comptes, les maîtres des requêtes du palais, le prévôt des marchands, les échevins, et tous les corps de la ville furent au-devant de cette princesse. La foule étoit si grande, que depuis la Chapelle jusqu'à Paris on eut toutes les peines du monde à faire passer la reine. Elle étoit accompagnée de tous les princes et de toutes les princesses, » et fut reçue aux acclamations d'un peuple immense.

L'Europe entière se réjouit ou s'effraya de cette révolution politique. « Oh! quelle puissante monarchie sera désormais la France! » s'écria le duc Laurent

de Médicis. Quant à l'archiduc-roi des Romains, sa fureur entraîna d'abord le roi d'Angleterre, et tous deux s'armèrent contre les nouveaux époux; mais Henri VII, suivant son usage, se borna à encaisser un nouvel impôt escamoté à son peuple, après quoi il fit la paix avec la France. Maximilien dut alors en faire autant, et sa vengeance ne fut pas mieux réalisée que son mariage (1492-93).

La reine Anne et ses sujets profitèrent de cette occasion pour montrer à leur nouveau maître qu'ils n'entendaient point se courber sous le joug, qu'ils voulaient rester Bretons tout en faisant partie de la France. Les états de Nantes, en accordant à Charles VIII un léger subside pour la guerre, lui firent signer solennellement le maintien de leurs franchises et de leurs coutumes (7 juillet 1492). Les bourgeois de Rennes, en récompense de leur fidélité à la duchesse, c'est-à-dire de leur résistance au roi, reçurent le droit d'acheter des fiefs nobles sans être obligés à l'arrière-ban. Les Malouins furent exemptés de tout impôt, moyennant une rente annuelle de trois cents livres.

La facilité avec laquelle la jeune reine obtint ces priviléges rassura sur leurs libertés les plus farouches Bretons, en leur montrant que ces libertés auraient près du trône un défenseur incorruptible. Anne ouvrit d'ailleurs à ses compatriotes les plus hautes carrières et les plus nobles charges dans la cour et dans l'armée de France. Le peuple, qui n'avait guère connu la paix depuis plusieurs siècles, sentit que l'agriculture, le commerce et l'industrie allaient refleurir sous le sceptre de la duchesse-reine, à l'abri des violences et des exactions forcées de la guerre. Bref, cette Union, que la hache de Clovis et l'épée de Charlemagne, que les armées et la politique de cinquante rois, que neuf cents ans de luttes furieuses n'avaient pu obtenir; cette Union, que, vingt ans plus tôt encore, les trois quarts des Bretons eussent empêchée au prix de tout leur sang; cette Union se trouva consommée naturellement et comme par la force des choses, sans protestations et sans révoltes ouvertes, au bruit même des acclamations d'une partie de la Bretagne; tant le progrès constant de l'unité française était devenu irrésistible, et tant la Providence avait admirablement ménagé cette fusion des deux peuples en un seul. La réaction toutefois ne devait pas se faire attendre.

Nous parlons de fusion politique, bien entendu, et non pas de fusion morale, non pas même de fusion administrative! car il faudra bien des siècles encore pour soumettre la Bretagne à l'administration française. Elle protestera par la voix de ses états, et quelquefois par le soulèvement de ses peuples, toutes les fois qu'on tentera d'empêcher ceux-ci de rester Bretons au sein de la France, toutes les fois qu'on osera toucher à leurs franchises, à leurs coutumes, et surtout à cette croix de Jésus, devant laquelle ils sont agenouillés depuis quatorze cents ans. Quant à la fusion morale, elle n'est pas même achevée aujourd'hui, du moins dans la basse Bretagne; et, comme nous le disions à la première page de ce livre, elle ne le sera pas avant que les chemins de fer aient traversé nos villages de granit.

On sait que Charles VIII ne vécut que six années et demie après son mariage. Il employa la meilleure partie de ce temps à sa brillante et vaine expédition d'Italie, poussé par le « désir enfantin de voir choses nouvelles et de faire parler de sa gloire, » rêvant, après la conquête de Naples, celle de Constantinople et de l'empire d'Orient. Cette chevaleresque équipée ruina l'indépendance de l'Italie, renversa pour un siècle l'équilibre de l'Europe, illustra nos armes à la bataille de Fornone, prépara les glorieux désastres du règne de François Ier, et ne rapporta en somme à la France que les arts et les vices de l'Italie.

« Cette croix, devant laquelle ils sont à genoux depuis 1,500 ans. » — Page 460.

Pendant ce temps-là, la reine Anne, femme soumise d'un mari qui ne pouvait lui plaire, mais dont elle sut apprécier les qualités morales, illustra le trône par la sagesse de sa conduite et les lumières de son intelligence. Quoi qu'en ait dit Mézerai, elle comprit que son rôle politique ne pouvait commencer encore, et elle « ne donna point du coude » à madame de Beaujeu, son orgueilleuse rivale. Mais elle sut tenir son rang devant la fille de Louis XI, et, toutes les fois que celle-ci voulut toucher à la Bretagne ou aux Bretons, « elle trouva bien chaussure à son pied, comme dit Brantôme; et il lui fallut caller » et laisser à la reine ses priviléges souverains. Anne s'attacha particulièrement à soumettre ses actions et celles de toutes les dames de sa cour aux règles de la vertu la plus sévère et de la plus scrupuleuse étiquette. Elle avait besoin de cette vigilance pour fermer la bouche à la calomnie, pour imposer le respect au duc d'Orléans, et peut-être le silence à son propre cœur. Car autant il est absurde de supposer qu'ils s'étaient aimés à la cour de François II, autant il semble démontré qu'ils s'aimèrent à la cour de Charles VIII; et la conformité de leurs destinées n'explique-t-elle pas alors la sympathie de leurs

âmes? Jeune, brillant et passionné, Louis d'Orléans était encore plus mal marié qu'Anne de Bretagne. Cette pauvre Jeanne de France, que lui avait imposée Louis XI, était un ange de douceur et de courage, mais un ange à la taille difforme et au visage disgracieux. Et puis c'était pour avoir défendu la Bretagne et son dernier duc, que Louis avait été proscrit, persécuté et incarcéré si longtemps; la reine de France pouvait-elle oublier tant de maux soufferts pour la duchesse Anne, et refuser une tendre reconnaissance à l'amoureux qui portait encore la marque des fers de Bourges? La passion de Louis fut d'autant plus brûlante et plus opiniâtre, que jamais la vertu de la princesse ne lui donna le moindre espoir de soulagement pendant son mariage. S'il devina qu'il était payé en secret de quelque retour, ce fut tout ce que purent obtenir ses hommages et ses assiduités.

Dès la première année de son mariage, la reine avait donné un dauphin à la France. La Bretagne fêta cet événement, qui lui rapporta plus d'un privilége. Mais l'enfant mourut en 1495, et ce fut pour le duc d'Orléans l'occasion d'une nouvelle disgrâce. Anne et Charles VIII étaient si désespérés de la mort de leur fils, « que les médecins conseillèrent aux princes de la cour d'inventer quelques nouveaux passe-temps, jeux, danses, mommeries, pour donner plaisir au roy et à la reyne. Ce qu'ayant entrepris, monsieur d'Orléans fit au chasteau d'Amboise une masquarade avec une dame, où il fit tant du fol, et y dança si gayement, ainsi qu'il se dit et se lit, que la reyne, cuidant qu'il démenast telle allégresse pour se voir plus prest d'estre roy de France, voyant monsieur le Dauphin mort, luy en voulut un mal extrême, et luy en fit une telle mine, qu'il fallut qu'il sortît de la cour et s'en allât à son chasteau de Blois. » « On ne peut rien objecter à cette grande reyne, ajoute Brantôme, sinon ce seul si de vengeance; si la vengeance est un si, puisqu'elle est si belle et si douce. »

Mais, loin de blâmer Anne, on doit la louer de ses rigueurs pour Louis d'Orléans. Ses ressentiments seront moins excusables lorsqu'ils poursuivront le maréchal de Gié jusque dans sa disgrâce.

Une fatalité semblait peser sur la postérité de Charles VIII et s'obstiner à pousser le duc d'Orléans au trône. Anne mit au monde et perdit successivement deux autres fils et une fille. Le roi se consolait de ces malheurs en méditant une nouvelle expédition d'Italie, et en payant la fidélité de sa femme par des intrigues avec ses filles d'honneur, lorsque cette faible tête se brisa contre une porte, le 17 avril 1498.

Si Charles VIII n'a pas laissé un grand nom dans l'histoire, il laissa de si vifs regrets à ses serviteurs, que deux d'entre eux moururent de douleur à ses funérailles.

Les lieutenants généraux du roi en Bretagne étaient alors les seigneurs de Rohan et d'Avaugour. En 1494, un parlement fixe avait été érigé à Rennes. Cette ville fut déclarée siége exclusif de la chancellerie, comme capitale de la

Bretagne, après avoir partagé cet honneur avec Nantes; mais Anne ne tarda pas à rendre la chancellerie à Nantes pour six mois de l'année.

« Ce fut chose impossible à dire combien la reyne Anne print de deplaisir de la mort du roy, car elle se vestit de noir, combien que les reynes portent le deuil en blanc, et fust deux jours sans rien prendre ny manger, y dormir une seule heure, ne respondant aultre chose à ceulx qui parloient à elle, sinon qu'elle avoit resolu de prendre le chemin de son mary. »

Si ce deuil fut grand, il faut avouer qu'il ne fut pas long. Après deux jours de lamentation, Anne renonça « à prendre le chemin de son mari » pour prendre celui de la Bretagne. Elle se hâta d'y faire tous les actes de souveraineté, publiant des édits, battant monnaie, convoquant les états, ouvrant les archives de Paris à Pierre Le Baud, son aumônier et conseiller, premier historien de la Bretagne. Elle réparait les échecs de son premier contrat, et ne craignait point d'être démentie par Louis d'Orléans, devenu le roi Louis XII. Brantôme est fort naïf à cet égard : « Ainsi que ses plus privées dames, comme je tiens de bon lieu, la plaignoient de la voir vefve d'un si grand roy, et malaisément pouvoit retourner à un si haut estat, car le roy Louïs estoit marié avec Jeanne de France, elle respondoit qu'elle demeureroit plustôt toute sa vie vefve d'un roy que de s'abaisser à un moindre que luy : toutefois qu'elle ne désespéroit pas tant de son bonheur, qu'elle ne pensast estre un jour reyne de France régnante, comme elle avoit esté, si elle vouloit. Ses anciennes amours luy faisoient dire ce mot, qu'elle voudroit rallumer en sa poitrine eschauffée encore un peu; car malaisément se peut-on défaire d'un grand feu quand il a une fois saisi l'âme. »

Après avoir montré ou simulé pendant quatre mois de grands scrupules, notre veuve de vingt et un ans accueillit les propositions de Louis XII, et se résigna à remonter au trône de France. Mais cette fois, au lieu de subir des conditions, elle en dicta. D'abord elle se fit rendre les places que le roi occupait en Bretagne : Brest, le Conquet et Saint-Malo. Louis ne retint que Fougères et Nantes comme garantie des promesses de mariage. Avant de redevenir reine, on voit que la fille de François II redevenait duchesse. Depuis ce moment jusqu'à sa mort elle rendit par le fait l'indépendance à la Bretagne, et les Bretons commencèrent à rêver leur séparation de la France.

Cependant, pour que Louis XII épousât la veuve de Charles VIII, il fallait que Jeanne de France fût légalement répudiée. Le beau rôle en cette affaire, on doit l'avouer, fut pour la malheureuse fille de Louis XI. Au milieu des impudicités d'une enquête qui livrait à des juges éhontés les secrets de la couche nuptiale, Jeanne de France sut rester pure sans faiblesse, ferme sans arrogance, et se montra digne d'être reine au moment où on la précipitait du trône. Aussi cette voix du peuple, qui est la voix de Dieu, se déclara ouvertement pour elle; et le triste succès de Louis XII en cour de Rome l'eût rendu impopulaire en France s'il n'eût su mériter depuis le beau nom de père de

ses sujets, s'il ne fût devenu un excellent roi pendant que sa victime devenait une sainte.

Le mariage d'Anne et de Louis XII fut célébré le 7 et le 8 janvier 1499, dans la chapelle du château de Nantes, où la reine exigea qu'on la vînt chercher solennellement. Le contrat était un désaveu formel du contrat de Langeais. Anne s'y intitula « vraye duchesse de Bretagne. » Il fut stipulé que son second enfant, fils ou fille, et ses descendants, seraient ducs de Bretagne, comme leurs aïeux; que, si elle n'avait qu'un fils, le duché reviendrait à ses petits-enfants; qu'outre le douaire assigné par Charles VIII, elle en recevrait un de son nouveau mari, s'il mourait avant elle; enfin, que, si elle décédait la première, le roi jouirait du duché jusqu'à sa propre mort, mais qu'après cette mort il retournerait « aux véritables héritiers » de la duchesse.

En se faisant traiter ainsi, l'altière Bretonne n'oublia point ses sujets. Elle fit signer à Louis XII un traité déclarant : « Que le roi n'innoveroit rien au gouvernement de la Bretagne, mais qu'elle seroit gouvernée de même que sous les ducs, tant pour ce qui regardoit l'Eglise que pour ce qui estoit de la justice, de la chancellerie, du conseil, du parlement, de la chambre des comptes et de la trésorerie ; que le roi maintiendroit le païs dans les mêmes libertez, droits et priviléges dont il avoit joui sous les ducs ; que le roi ne feroit aucun changement dans les offices ni dans les officiers, et qu'il laisseroit les choses telles qu'elles avoient esté réglées par la reyne du temps de Charles VIII : que, quand ces offices vaqueroient, la reine y pourvoiroit, et que les lettres de provision seroient expédiées par la chancellerie de Bretagne ; que, quand il seroit question de lever des tailles, des foüages ou quelque autre subside, les estats seroient convoquez pour en faire l'octroi à la manière accoustumée ; que les sujets du duché ne seroient point adjournés hors de la province en première instance, mais seulement par appel, et cela en deux cas seulement, comme il avoit déjà esté décidé tant de fois ; que le roi ne tireroit point les nobles hors du païs pour servir dans ses armées, si ce n'estoit dans le cas d'une extrême nécessité ou du consentement de la reine et des estats ; que le roi se nommeroit duc de Bretagne et feroit battre monnoie d'or et d'argent sous son nom, joint avec celui de la reine ; que, s'il y avoit quelque changement nécessaire à faire aux coustumes du pays, il ne se feroit que par les estats de la province ; que les bénéfices ne seroient donnez qu'aux naturels du païs, à moins qu'il ne plust à la reyne d'en gratifier des étrangers. »

On voit quelle révolution s'était opérée dans le rôle d'Anne de Bretagne. Ce n'était plus cette femme soumise et réservée de Charles VIII qui, enfermée à l'hôtel des Tournelles, devisait avec ses femmes et le duc d'Orléans sur les devoirs du sexe et les exercices de piété ; ce n'était plus cette reine volontairement étrangère au gouvernement, qui se bornait à détrôner l'orgueil du henin français par la modestie de la coiffe bretonne, défendant l'antique simplicité du goût et des mœurs nationales contre les modernes raffinements du luxe

importé d'Italie... non! C'était une souveraine reprenant ses droits; c'était un diplomate consommé; c'était, qu'on nous passe le mot, un homme d'État. Il fallait que Louis XII le fût bien peu lui-même, ou qu'il fût grandement aveuglé par son amour, pour risquer ainsi d'un trait de plume cette Bretagne achetée par neuf cents ans de combats! Heureusement pour la France, comme il avait détruit l'œuvre de ses prédécesseurs, ses successeurs, à leur tour, détruisirent la sienne.

Luxe français en Bretagne.

Et non-seulement la reine Anne reprit le gouvernement de la Bretagne, mais encore elle eut une grande part au gouvernement de la France, juste récompense de son amour conjugal, partagé constamment par son mari. « Son pouvoir sur Louis XII, dit Mézerai, s'accrut avec son expérience, à tel point qu'elle disposoit des plus grandes charges, le roi lui accordant cette grâce ou dissimulant sa hardiesse, pour ce que, disoit-il, il faut accorder beaucoup à une femme quand elle aime son honneur et son mari. » Anne fut la première reine de France, ajoute Brantôme, qui commença « à dresser la cour des dames, que nous avons veües depuis elle jusques à cette heure; car elle en avoit une très-grande suite, et de dames et de filles, et n'en refusa aucunes; tant s'en faut, qu'elle s'enqueroit des gentils-hommes leurs pères qui estoient à la cour, s'ils avoient des filles, et quelles elles estoient. » Le profit, du reste, égalait l'honneur pour les compagnes d'une telle princesse; car, outre les continuels présents, les pensions, « les grosses chaînes d'or, » elle élevait ses filles d'honneur « bien et sagement, et toutes à son modelle se faisoient et se façonnoient tres sages et vertueuses. Et d'autant qu'elle avoit le cœur grand et haut, elle voulut avoir aussi ses gardes, et institua la seconde bande de cent gentilshommes; car, auparavant, n'y en avoit qu'une : et la plus grande part de ladite garde estoient Bretons, qui jamais ne failloient, quand elle sortoit de sa chambre, fust pour aller à la messe ou s'aller promener, de l'attendre sur cette petite terrasse de Blois, qu'on appelle encore la perche aux Bretons, elle-mesme l'ayant ainsi nommée. Quand elle les y voyoit : — *Voilà mes Bretons*, disoit-elle, *sur la perche, qui m'attendent*. » Le roi l'honorait de telle sorte « que, luy estant rapporté un jour que les clercs de la bazoche du palais, et les escoliers aussi, avoient joué des jeux où ils parloient du roy et de la cour, et de tous les grands, il n'en fit autre semblant, sinon de dire qu'il falloit qu'ils passassent leur temps, et qu'il permettoit qu'ils parlassent de lui

et de sa cour, mais non pourtant déréglément : et surtout qu'ils ne parlassent de la reine sa femme en façon quelconque; autrement qu'il les feroit tous pendre; voilà l'honneur qu'il lui portoit. — Il ne venoit jamais en sa cour de prince étranger ou ambassadeur, qu'après l'avoir veu et ouy il ne l'envoyast faire la révérence à la reyne; voulant qu'on lui portast le même respect qu'à luy, et aussi qu'il connoissoit en elle une grande suffisance pour entretenir et contenter tels grands personnages, comme très-bien elle sçavoit faire et y prenoit un très-grand plaisir, car elle avoit très-bonne et belle grâce et majesté pour les recueillir, et belle éloquence pour les entretenir; et qui quelquefois, parmy son parler françois, estoit curieuse, pour rendre plus grande admiration de soy, d'y entremettre quelques mots étrangers qu'elle apprenoit de M. de Grignols, son chevalier d'honneur, homme de plaisante compagnie, et qui rencontroit bien. » Avec une telle hauteur de sentiment et de conduite, ce ne fut pas le moindre mérite de la reine de ne jamais pousser à bout la douceur naturelle de son mari. Quand Louis XII ne pouvait triompher de cet inflexible caractère, il se bornait à l'appeler en souriant « sa Bretonne ou sa petite Brette; » et il y avait dans ces mots plus de tendresse encore que de reproche. Anne est peut-être la seule reine de France qui ait su conserver jusqu'au bout l'affection de son mari. La passion, les petits soins, les galanteries de Louis XII pour sa Bretonne n'étaient pas moins touchants qu'inaltérables. Quand une ville lui ouvrait ses portes, il y faisait mettre le chiffre d'Anne et les armes de Bretagne. A près de cinquante ans, il lui adressait des lettres d'amour en vers latins. Il est vrai qu'il les faisait composer par son secrétaire. Anne lui répondait de la même façon.

Parmi tant de qualités et de vertus, il y avait chez notre reine un seul, mais un terrible défaut (quel soleil n'a pas ses taches?). C'était ce « si de la vengeance, » comme dit Brantôme. Anne ne savait point céder à ses adversaires ni pardonner à ses ennemis. Elle le montra cruellement au maréchal de Gié. Après une expédition triomphante dans le Milanais, Louis XII, se voyant enlever toutes ses conquêtes, était reparti précipitamment pour Lyon en 1504. Il y tomba si gravement malade, qu'on désespéra de sa vie. A cette nouvelle, la reine, effrayée (il y avait de quoi!), fit ses préparatifs de départ pour la Bretagne. La couronne, en effet, allait tomber sur la tête d'un enfant, le comte d'Angoulême (depuis François Ier). On marierait sans doute cet enfant à madame Claude, première fille d'Anne et de Louis XII, et la régence appartiendrait à sa mère, Louise de Savoie, reléguée alors par la reine au château d'Amboise, — princesse non moins belle et non moins ambitieuse que la reine elle-même, mais aussi perfide et aussi galante que sa rivale était loyale et scrupuleuse. Les partisans de François d'Angoulême avaient des vues sévères sur la Bretagne, et partant contraires à la duchesse. Ils résolurent donc d'empêcher le départ de celle-ci, et ils confièrent ce soin à Pierre de Rohan, sire de Gié, maréchal de France depuis trente ans, lieutenant général

en Bretagne, gouverneur du jeune comte d'Angoulême, illustre par une infinité de victoires, Breton de naissance, mais tout dévoué aux idées françaises. Par ses ordres personnels, les bagages de la reine furent arrêtés sur la Loire, à Saumur. Anne, qui avait déjà des démêlés avec les Rohan, ne put oublier cet outrage d'un homme qui était son sujet à double titre; et, dès que Louis XII fut en convalescence, elle lui demanda, comme elle savait demander, l'arrestation du vieux maréchal. Le roi aimait avec raison ce serviteur de trois rois de France; il hésita quelque temps à le frapper, mais il n'eut pas le courage de déplaire à sa Bretonne. Livré à des juges ou plutôt à des ennemis, le sire de Gié fut accusé de trahison et de complot contre l'État; tous les envieux de son mérite et de sa faveur se coalisèrent contre lui. Son amie de la veille, Louise de Savoie, n'eut pas honte de s'unir à la reine, sa rivale, pour perdre le plus fidèle appui de son propre fils. Il ne tint pas à ces deux femmes, dont la vengeance avait fait deux hommes, que le maréchal ne fût tiré à quatre chevaux comme le dernier des scélérats. Mais tout ce qu'elles purent obtenir de ses juges (et c'était beaucoup trop pour leur honneur), ce fut sa destitution de tous ses titres et de tous ses commandements. — Anne, à qui ce procès avait coûté trente-deux mille livres, se consola en disant que le maréchal sentirait du moins plus longtemps sa disgrâce. — Mais il sut la porter avec une noblesse qui eût suffi pour le justifier. Retiré à son château du Verger, il y emporta l'estime et l'admiration publique; et, tandis que ses ennemis jetaient leur dernier feu dans une farce « où ils disoient qu'un *maréchal*, ayant voulu ferrer un *âne* (Anne), en avoit reçu une si grande ruade, qu'il avoit été jeté par-dessus la muraille de la *cour* jusque dans le *verger*, il fit simplement graver sur sa porte un chapeau à larges bords, avec cette devise philosophique : « *A la bonne heure, nous prit la pluie.* » Voilà une page bien fâcheuse dans l'histoire de notre reine (1506).

Anne fut encore en opposition avec son mari, mais cette fois par un excellent motif, lorsque la guerre éclata en 1510 entre Louis XII et le pape Jules II. Elle conjura d'abord le roi avec larmes de ne pas tirer l'épée contre le Saint-Siége; Louis condescendit alors à s'en rapporter au clergé de France; mais, les évêques assemblés n'ayant pu lui refuser raison, Anne obtint des prélats bretons une protestation contre ce jugement. Le roi trouva que sa piété l'entraînait un peu loin et l'avertit, suivant Mézerai, par cet apologue :

« Autrefois, lui dit-il, les biches étoient armées de cornes comme les cerfs; elles furent tentées de s'en prévaloir pour dominer : le ciel les en punit en les privant de leurs armes. Pensez-vous, ajoutait-il, être plus savantes que toutes les universités, qui sont d'accord avec le concile? Et vos confesseurs ne vous ont-ils pas appris que les femmes n'ont point voix dans l'Eglise? » La guerre eut lieu malgré la reine, qui poussa l'obstination du scrupule jusqu'à réclamer pour son compte l'absolution du pape.

Dans toutes ces expéditions d'Italie, les Bretons avaient montré leur valeur

ordinaire. Lobineau cite, outre les maréchaux de Rieux et de Gié, les seigneurs de la Hunaudaie, de Bouvet, le sénéschal de Kercado, Gui de Boisboissel, François de la Noue, Jean d'Auvergne-Chastenay, Lebrief de Lorrière, Du Buttay, de Vâlvire, etc...

Cependant le roi d'Angleterre Henri VIII, de sanglante mémoire, s'était ligué avec la cour de Rome et avait lancé une flotte contre la Bretagne. La reine Anne et ses Bretons retrouvèrent alors toute leur énergie. Les états votèrent un fouage pour la guerre. L'admiral Thenouenel et Botderu firent la revue des capitaines et des navires.

Un énorme vaisseau, la *Cordelière*, fut équipé aux frais de la reine, armé de cent canons et de douze cents hommes, et confié au capitaine Hervé de Primoguet ou de Portzmoguer. Cet audacieux marin, dans le combat des deux flottes en vue de Saint-Malé, coula successivement plusieurs navires. Puis, assailli par douze vaisseaux à la fois, il jeta les grappins à l'amiral anglais la *Régente*, qu'il fit sauter avec lui. La double explosion couvrit la mer de débris et dispersa deux mille cadavres. Les navires du Croisic achevèrent la déroute des ennemis, que les Bretons poursuivirent jusque sur les côtes d'Angleterre. Les Anglais se vengèrent en revenant incendier Penmarc'h (1513).

Le vaisseau la *Cordelière* avait été mis à l'eau sur ce canal de Morlaix, si animé encore aujourd'hui par ses constructions et son commerce maritimes.

Canal de Morlaix.

La reine se fit restituer le comté d'Etampes, en récompense des exploits de ses Bretons, et mourut l'année suivante à Blois, de la gravelle, à l'âge de trente-sept ans (9 janvier 1514).

Excepté le roi et sa cour, Anne laissa moins de regret que d'admiration aux Français qu'elle avait courbés sous son sceptre; mais toute la Bretagne la pleura comme une mère. « Le bon roi Louis prit le deuil en noir et huit jours durant ne fit que larmoyer. » La savante reine laissa aussi dans la douleur toute la jeune noblesse, tous les lettrés et tous les artistes qu'elle avait charmés « par son doux accueil et son parler gracieux, » sans compter les pensions et les faveurs dont elle les accablait.

Car c'est un éloge à joindre aux autres, qu'Anne prépara cette renaissance des lettres et des arts qui allait immortaliser François Ier. Elle fut la première protectrice de Jean Marot et du petit Clément, son illustre fils. Sa cour de Blois ou des Tournelles était à la fois une école de vertus, une tribune politique et une académie. Evêques, légats, savants, écrivains et poëtes y venaient se jouer avec cette puissance de l'imprimerie qui commençait à renouveler le monde. Là, les conversations et les lectures roulaient sur les matières les plus élevées ou les plus exquises; et la petite Renée de France, digne fille de la reine, « discouroit si hautement de l'astronomie, » que sa mère en était émerveillée. Anne correspondait sans cesse avec la cour de Rome et avec cette illustre Isabelle de Castille, qui, par son mariage avec Ferdinand d'Aragon, avait créé la monarchie espagnole, comme notre duchesse avait complété la monarchie française. Reines dignes de s'entendre par leurs défauts ainsi que par leurs qualités, — toutes deux instruites, sévères, impérieuses, — l'une chassant les Maures d'Espagne et l'autre exterminant les juifs en France.

Le corps d'Anne de Bretagne, enseveli dans ses habits royaux, demeura exposé, la face découverte, en sa chambre du château de Blois, pendant onze jours. Il resta ensuite dans la salle d'honneur jusqu'au 15 janvier. Cette salle était tendue d'une tapisserie d'or et de soie représentant la prise de Jérusalem par Titus. Le lit mortuaire était couvert d'un drap d'or brodé d'hermine traînant jusqu'à terre. Aux deux côtés du chevet, il y avait deux coussins de drap d'or supportant le sceptre et la main de justice. « Il n'y eut personne qui n'admirât le peu de changement du visage de la reine, et tout le monde disoit que cette beauté qui résistoit à la mort » était une récompense de la pureté de ses mœurs.

Le soir du 15 janvier, le corps fut mis dans le cercueil devant les dames de Mailli, dame d'honneur; de Soubise, de Liré, dames d'atour; de la Guerche; et les seigneurs de Menou, du Pardo, d'Ogny, de la Guerche, de Beton, de Montauban, etc. « Quand il fallut couvrir la face, chacun des assistants, la regardant pour la dernière fois, fondoit en larmes et poussoit des cris de douleur d'une manière si lamentable, que, ceux qui ensevelissoient la reine en estant troublez dans leurs fonctions, on fut obligé de mettre dehors la pluspart de ces personnes, qui ne pouvoient mettre fin aux regrets qu'ils témoignoient de la perte d'une si bonne maîtresse, ni se résoudre à ne la plus voir. »

Le 16, la salle d'honneur fut changée « en salle de douleur, » c'est-à-dire

entièrement tendue et ornée de noir, sauf le drap d'or du cercueil. Le corps fut veillé ainsi jusqu'au 3 février, et toute la famille royale en grand deuil le vint arroser de larmes. Le 3 février, on leva le corps, et les funérailles commencèrent. Jamais on n'en avait vu de plus magnifiques ni de plus solennelles. La reine fut d'abord portée à l'église de Saint-Sauveur, hors du château, par François de Broon, son premier panetier, Charles d'O, son premier échanson, et tous les grands officiers de sa cour. Les seigneurs de Penthièvre, de l'Aigle, de Chateaubriand, de Candolle et de Montafilant soutenaient les bâtons du dais. Suivait le deuil, conduit par François de Valois, puis une foule de princes, de prélats, d'abbés, de gentilshommes, de dames et de demoiselles. « Les huissiers, ayant leurs chaperons abattus sur leurs épaules, faisoient faire voie. Le capitaine Gabriel de la Chastre, avec un certain nombre d'archers, Concressault, Saint-Amadour, et quelques autres qui servoient de maistres des cérémonies, marchoient sur les ailes afin de faire tenir chacun en son rang. Ensuite marchoient les hérauts et rois d'armes en grand nombre, Montjoie et Bretagne les plus près du corps; à leur droite, Renaud de Brignac, premier maistre d'hostel et les autres maistres d'hostel; et à gauche des hérauts, les gens des requêtes de la feue reine. » Le concours de la multitude était tel, qu'il fallut deux haies de Suisses pour maintenir l'ordre. Arrivé à Saint-Sauveur, le corps fut placé dans une chapelle ardente ornée de cinq clochers de bougies et de croix recroisettées; chacun prit place selon son rang, et le cardinal de Bayeux célébra l'office. Les hérauts et les officiers de la feue reine demeurèrent toute la nuit près du catafalque. Une foule de messes furent dites par les évêques, le jour et le lendemain. Après l'offrande, Parvi, confesseur du roi, débita longuement une première oraison funèbre dans le goût de l'époque, sur ce texte de Jérémie : *Defecit gaudium cordis nostri* (la joie de notre cœur nous a délaissés). Le sujet de son sermon fut « que, comme la reyne avoit vécu trente-sept ans, il lui appartenoit trente-sept éloges d'autant de vertus. Ensuite il lui dressa un chariot d'honneur environné de ces trente-sept vertus, pour la porter jusques en paradis. »

Après ces cérémonies, le corps fut mis sur un chariot et fut acheminé vers la capitale, au milieu de quatre cents torches aux armes de Bretagne, et de cinquante aux armes de France. Il traversa Saint-Dié, Cléry, Orléans, Arthenay, Joinville, Engerville, Etampes, Montlhéry, avec tout le respect et tous les regrets imaginables. A Notre-Dame-des-Champs, le parlement vint à la rencontre de la reine, avec une suite d'archevêques et d'évêques, qui la conduisirent processionnellement jusqu'à Notre-Dame de Paris. Là, aux lumières de quatre mille cierges, nouvelles pompes et nouvelles magnificences durant plusieurs jours, puis seconde oraison funèbre de Parvi sur ce texte : « Notre cœur s'est tourné en deuil. » Et, comme les jeux de mots étaient la suprême éloquence du temps, il compara la ville de Paris à un chœur de musique à quatre parties : l'Eglise, la Justice, l'Université et le Peuple; et il prouva que,

dans ces quatre parties, les chants de la douleur se faisaient seuls entendre. Il termina par l'éloge des vertus de la reine, et cet éloge, du moins, n'eut pas besoin de calembours.

Enfin l'auguste corps fut porté à Saint-Denis; l'évêque du Mans officia, et l'infatigable Parvi déclama sa troisième oraison funèbre, qui dura près de quatre heures : *Cecidit corona capitis nostri* (la couronne de notre tête est tombée). Là-dessus il fit remonter la généalogie de la reine « jusqu'à Troye, Brutus et Ynage, fille de Pendrasus, noble empereur de Grèce. Il fit un dialogue de douze questions bien piteuses, pleines de grande édification. Il s'étendit fort au long sur les saints de Bretagne, parmi lesquels les onze mille vierges ne furent point oubliées. Enfin il s'attacha à montrer que la feue reine avait suivi l'exemple de ces saints et marché sur leurs traces, et jura, ainsi qu'il croyoit en Dieu, pour tant qu'il l'avoit confessée, administrée et baillé tous les sacrements, qu'elle étoit morte sans péché mortel. » Quand Parvi eut terminé, le corps fut déposé dans les caveaux, près de la place réservée à Louis XII. Bretagne, roi d'armes, fit les proclamations ordinaires, en criant trois fois : « La reine très-chrétienne et duchesse, notre souveraine, dame et maîtresse, est morte! » Le même héraut reçut du chevalier d'honneur la main de justice, le sceptre des mains du grand maître d'hôtel de Bretagne, la couronne du grand écuyer, et les posa sur le cercueil de la reine. Toute la compagnie alla dîner; et, à la fin du repas, M. d'Avaugour, comme grand maître de Bretagne, dit aux officiers de la feue reine, en rompant son bâton, que la reine était morte, et qu'ils pouvaient se pourvoir ailleurs. Le héraut Bretagne repéta la même chose... Et ainsi finirent ces obsèques fastueuses que la maison de France devait bien à la reine qui l'avait le plus enrichie.

Car le seigneur de Laval n'exagérait pas en disant quelque temps après au conseil du roi, devant les princes du sang, qui ravalaient la Bretagne et sa dernière duchesse : « Ressouvenez-vous, depuis l'établissement du royaume, que vous n'eustes une reyne si grande dame, ny qui vous ait eslevez et haussez si haut, et me montrez un pied de terre que vous ayent aporté vos autres reynes? La mémoire de ceste-cy vous doit estre recommandée entre toutes; car par elle vous avez clos le pas à vos ennemis, qui vous enfonçoient jusque dedans le cœur du royaume, toutes les fois qu'il plaisoit aux ducs ses prédécesseurs, qui tenoient la clef de vos portes, et n'a pas esté sans cause que pour le temps de mille ans du long vous n'avez peu conquester ce que vous avez à la fin obtenu avec tant de supplications, et ce que vous ravalez à présent. »

La reine Anne avait désiré rejoindre son père et sa mère dans l'admirable tombeau qu'elle leur avait fait élever aux Carmes de Nantes, et dont nous parlerons tout à l'heure; mais, n'ayant pu donner son corps à ses chers Bretons, elle voulut du moins qu'ils possédassent le cœur qui les avait tant aimés. Par la permission du roi, cette illustre relique fut transportée et reçue à Nantes avec la plus grande solennité. Toutes les rues étaient tendues de blanc sur le

passage du cortége; les fenêtres de chaque maison étaient éclairées par deux cierges aux armes de la princesse; un crieur, vêtu de velours noir et portant quatre écussons sur sa robe, ouvrait la marche. Il sonnait à chaque carrefour des deux sonnettes qu'il avait à la main, criant à haute voix : « Dites vos patenostres à Dieu, c'est pour l'âme de très-chrétienne reyne la duchesse, nostre souhveraine, dame naturelle et maîtresse, de laquelle on porte le cœur aux Carmes. » Quatre cents bourgeois suivaient; leurs robes et leurs chaperons étaient noirs; ils portaient à la main des torches du poids de deux livres. Le convoi venait ensuite. Noblesse, magistrature, clergé séculier et régulier, tout ce qui jouissait de quelque privilége put en faire partie. Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, portait le cœur de la reine. Il marchait sous un poêle de drap d'or que portait le vice-chancelier, l'abbé de Quimperlé, les sénéchaux de Rennes et de Nantes. Alentour s'avançaient les hérauts et les officiers de la reine : la Bouvardière, Plusquellec, Martigné de Broon, d'Archal, Beuvres, le panetier Montauban, Meschinot des Mortiers, Loyon, Guengat, etc. La chapelle ardente où fut déposé le cœur était magnifique. Les Bretons avaient voulu surpasser les Français en allumant plus de quatre mille cierges. Il y eut, comme à Paris, service, oraison funèbre, transport solennel du cœur au tombeau, et messes pendant plusieurs jours dans toutes les paroisses et communautés de Nantes[1].

Quand les paysans des Côtes-du-Nord traversent la *lieue de grève* de Saint-Michel, tant qu'ils aperçoivent le calvaire de granit qui s'y élève, ils disent : « La croix nous voit; » et ils ne craignent pas que la marée les engloutisse. De même, tant que les Bretons avaient vu sur le trône la ferme et bienveillante figure de la reine Anne, ils s'étaient dit : « Notre souveraine veille sur

[1] Lorsqu'on ouvrit, deux siècles après, le tombeau des Carmes, en 1727, on y trouva, entre les cercueils de François II et de Marguerite de Foix, un petit coffre en plomb dans lequel il y avait une boîte de fer, puis une boîte de plomb, puis une boîte d'or, en forme de cœur, surmonté d'une couronne royale, et entouré de l'ordre de la Cordelière, de même métal, et d'un travail recherché. Cette boîte, dans laquelle on avait mis le cœur d'une si grande reine, ne contenait plus qu'un peu d'eau et les restes d'un scapulaire. Sur le cercle de la couronne, était écrit en relief :

Cœur de vertus orné
Dignement couronné...

Et sur la boîte d'or on lisait :

En ce petit vaisseau de fin or pur et munde,
Repose un plus grand cœur qu'oncque dame eust au monde;
Anne fut le nom d'elle, en France deux fois royne,
Duchesse des Bretons, royale et souveraine.
Ce cœur fut si très haut, que de la terre aux cieulx,
Sa vertu libéralle accroissoit mieulx et mieulx;
Mais Dieux en a reprins sa portion meilleure,
Et ceste part terrestre en grand deuil nous demeure...

L'intérieur de la boîte était revêtu d'un émail blanc, sur lequel on distinguait encore les traces du sang ou de la rouille. Après avoir disparu pendant de longues années, cette boîte a été rendue à la ville par un honnête citoyen; elle est aujourd'hui à la mairie de Nantes, où nous l'avons examinée à loisir.

nous, » et ils avaient espéré que la domination française n'achèverait pas de les envahir; — mais, lorsque le cri du roi d'armes : « La duchesse Anne, notre dame et maîtresse, est morte! » fut arrivé des caveaux de Saint-Denis à la cathédrale de Nantes, cette dernière espérance se brisa sur le cercueil royal, comme le bâton du dernier grand maître de Bretagne.

La lieue de grève. « La croix nous voit. » — Page 472.

Par son contrat de mariage avec Louis XII, Anne croyait avoir rendu l'indépendance à la Bretagne. Tout semblait, en effet, prévu dans ce contrat, pour séparer le duché de la France, soit que le roi et la reine mourussent sans enfants, soit qu'ils en eussent plusieurs. Un seul cas avait été oublié (la prudence humaine est toujours en défaut), c'était celui où le mariage ne produirait que des filles. Or ce fut justement ce qui arriva, tant la Providence avait décidé l'union de la Bretagne! Anne ne donna à Louis XII que deux princesses, madame Claude et madame Renée de France. Cependant le mariage d'une de ces princesses pouvait encore mener la reine à son but, puisqu'il avait été convenu que les couronnes de France et de Bretagne ne tomberaient point sur la même tête. Pour y arriver, il fallait à tout prix empêcher la fusion du droit royal et du droit ducal, c'est-à-dire l'union de madame Claude avec le jeune François de Valois-Angoulême, héritier présomptif de Louis XII. Telle fut l'idée fixe d'Anne de Bretagne et l'objet de ses constants efforts. Elle promit d'abord sa fille aînée, dès le berceau, au jeune comte de Luxembourg, héritier des maisons d'Autriche, d'Espagne et de Bourgogne. Une telle alliance eût été par trop belle, car ce prince devint l'empereur Charles-Quint. Le traité

conclu à Trente, en 1501, à cette intention, portait que Claude hériterait du duché de Bretagne « de l'estoc de sa mère, » si Louis XII mourait sans enfants mâles; et que si ladite Claude donnait plusieurs enfants au comte de Luxembourg, un de ces enfants garderait le titre et les armes de duc de Bretagne. On voit qu'en signant un pareil traité, Louis XII, pas plus que la reine, ne considérait la Bretagne comme incorporée à la France. On ne manqua pas de faire ratifier ce beau projet par les États de Vannes. Mais, dès qu'il devint public en France, ce fut un cri de réprobation générale : les politiques sentirent et firent sentir au roi qu'il détruisait l'œuvre de plusieurs siècles, en démembrant la monarchie, au moment même où elle se complétait. Ce fut alors qu'il manqua de mourir à Lyon, et le sentiment de sa faute ne fut pas la moindre cause de sa maladie, car ce prince était réellement le père de son peuple, et les chagrins de son peuple étaient ses plus grands chagrins. Ce fut alors aussi que naquit la haine d'Anne de Bretagne pour le maréchal de Gié, — celui-ci s'étant fait tout d'abord l'organe imposant des doléances françaises. Bref, les états généraux supplièrent Louis XII à genoux de rompre les fiançailles de madame Claude, et le traité, juré trois fois, fut déchiré solennellement; — ce qui n'avait pas empêché les juges du sire de Gié de condamner sa résistance à l'exécution de ce même traité. Voilà les jugements de cour. On sait comment la reine se vengea; mais, en écrasant le maréchal, elle ne put triompher de sa politique. L'édifice qu'elle avait préparé si laborieusement fut détruit en 1506. Sollicitées par les états généraux et par les députés de Bretagne eux-mêmes, les fiançailles de François d'Angoulême et de Claude de France furent célébrées le 21 mai. La reine, dans son dépit, ne donna pour dot à sa fille que cent mille écus, et, dérogeant à son propre contrat, réserva la Bretagne au fils qu'elle pourrait avoir. Mais ce fils n'arriva point; et sa seconde fille Renée de France, mariée plus tard au duc de Ferrare, ne put enlever le duché à François Ier, devenu mari de Claude.

Toutefois, avant de posséder la Bretagne en propre, ce prince l'administra d'abord au nom de sa femme, avec l'agrément des États. On sait comment Louis XII, déjà vieux, se remaria follement à la jeune et galante Marie d'Angleterre, et comment François, amoureux et aimé de la nouvelle reine, risqua de s'enlever la couronne de France en donnant un héritier à Louis XII; heureusement sa mère et ses amis l'arrêtèrent au bord de cet abîme. Le père du peuple mourut sans enfant mâle, après s'être épuisé pour en avoir, et François Ier arriva au trône le 1er janvier 1515. Ce n'est point à nous qu'il appartient d'écrire sa brillante et funeste histoire.

Devenue reine de France, madame Claude fut une sainte, mais n'eut rien du génie et de l'indépendance de sa mère. Elle donna d'abord la Bretagne à son mari pour en jouir sa vie durant. Puis elle lui en céda la jouissance à perpétuité s'il lui survivait. Enfin, par son testament, en 1524, elle transmit la Bretagne au Dauphin, son fils aîné. — C'était assurer l'union du duché au

royaume. — Outre un si magnifique présent, madame Claude laissait à son infidèle mari trois fils et quatre filles.

La consommation définitive de l'Union fut cependant retardée par les fatales prouesses du roi-chevalier en Italie. Après s'être battu comme on sait, il lui fallut rendre à Pavie le tronçon de sa quatrième épée, et demander à la France sa rançon et celle de ses deux fils (1525). La Bretagne en paya noblement sa part, à des conditions particulières. Les états votèrent une somme, et les villes offrirent un don gratuit ; mais les gentilshommes déclarèrent « que, bien qu'ils ne dussent au roi que la foi et le service à la guerre, ils payeraient chacun, dans cette occasion, le vingtième du produit de leurs terres nobles ; mais sans se soumettre à aucun contrôle, sans énoncer même la somme qu'ils verseraient. » Le clergé ne contribua point à cette charge ! Il allégua qu'il lui fallait une permission du pape, et il se dispensa de la demander.

La paix enfin signée à Cambray, François Ier se hâta d'achever une conquête plus importante que celle du comté de Milan. Pour fondre irrévocablement le duché de Bretagne dans le royaume de France, pour ôter tout prétexte et toute chance au premier de se détacher jamais du second, le roi, suivant le conseil du chancelier Duprat et d'un magistrat breton (Des Déserts), résolut de faire solliciter l'Union par les états de Bretagne eux-mêmes. Quand il se fut assuré de la majorité des voix, il se rendit en personne à Chateaubriant, tandis que les trois ordres s'assemblaient à Vannes (août 1532). Il n'est pas besoin de dire si ces états, les derniers de l'ancienne Bretagne, furent orageux et solennels. Malgré toutes les précautions et toutes les intrigues du parti français, la cause bretonne avait encore des représentants illustres et nombreux. D'abord, les derniers Penthièvre et quelques autres débris de la famille ducale réservaient leurs droits éventuels, si la lignée de madame Claude venait à s'éteindre. Il est vrai qu'elle était assez florissante pour durer longtemps. Mais la mort seule avait le secret de l'avenir. Ensuite, les descendants de ces terribles barons qui avaient disputé pendant douze cents ans leur pays à tant de puissances étrangères, aux Francs, aux Saxons, aux Romains, aux Anglais, et par-dessus tout à la France, ne pouvaient se résigner à devenir les sujets de leurs éternels ennemis, à subordonner leurs intérêts particuliers à des intérêts généraux, à s'en aller servir un maître où il lui plairait de les conduire, à exposer leurs antiques priviléges aux caprices d'une monarchie ambitieuse, à voir passer au cœur de la France l'or et le sang de leurs vassaux, les produits de leurs fouages et de leurs bénéfices, le plus pur et le plus clair de leur substance féodale. Ces considérations trouvaient plus d'un écho dans le clergé, chez les successeurs de ces abbés et de ces prêtres bas-bretons qui avaient bravé Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguste, Louis XI et la cour de Rome elle-même. Les plus paisibles bourgeois, se rappelant leurs franchises, leurs conseils communs et leurs droits municipaux, tremblaient de se voir imposer des magistrats et des administrateurs qui ne seraient pas leurs com-

patriotes. Enfin les paysans eux-mêmes, ou plutôt les paysans surtout, frémissaient jusqu'au fond de leurs chaumières et regardaient leurs armes rouillées en secouant leurs longues chevelures, lorsque la voix de leur seigneur, le chant d'un barde populaire, le passage d'un commissaire du roi, venaient les avertir qu'il faudrait renoncer un jour aux douceurs du domaine congéable et à l'autorité paternelle des gentilshommes, fils des anciens *tierns*, dont ils composaient depuis César la libre famille... Bref, tous les vrais Bretons redoutaient, en l'exagérant, cette « servitude française, » flétrie par saint André au temps des guerres de Montfort.

D'un autre côté, les partisans de l'Union, attentifs et soumis au cours des événements, répondaient, non sans raison, que le jour était arrivé où la Bretagne ne pouvait plus rester dans l'isolement; que trop longtemps déjà elle avait combattu et flotté entre la France et l'Angleterre, entre les horreurs de la guerre civile et les maux de la guerre extérieure, que la géographie et la politique, la providence et l'intérêt la jetaient irrésistiblement dans les bras de la France; qu'il fallait se donner volontairement plutôt que de se laisser prendre de vive force, et profiter de la dernière occasion qui se présenterait peut-être de sauver les priviléges et les coutumes nationales, de rester Bretons par le fait, tout en devenant Français par le nom.

Tels furent les débats qui agitèrent les états de Vannes et qui retentirent jusqu'au dernier village de Bretagne. Cependant la majorité, séduite ou convaincue, accepta l'Union. Mais, lorsque le président Des Déserts proposa aux trois ordres de la demander eux-mêmes, ce fut une explosion de cris indignés. Heureusement pour le roi, on travailla en secret les députés qui résistaient en public... La corruption, cette importation française, mina les rangs des derniers Bretons... Bref, les états consentirent à solliciter l'union du duché.

Dès le lendemain, les trois ordres allèrent supplier le roi François Ier : 1° de permettre que le Dauphin, alors présent en Bretagne, fît son entrée solennelle dans la capitale comme duc et seigneur; 2° de se réserver à lui-même l'usufruit et l'administration du pays; 3° de prononcer l'union perpétuelle du duché à la couronne de France, en maintenant les droits, libertés et priviléges de la province, et en faisant jurer au Dauphin de les maintenir, etc. Le roi répondit affirmativement sur tous les points, et déclara le duché de Bretagne uni pour jamais à la couronne de France. Les lettres patentes en furent datées de Nantes le même mois, publiées au parlement de Paris le 21 septembre, et au conseil de Bretagne le 8 décembre suivant. Le Dauphin François avait fait son entrée solennelle et reçu la couronne et l'épée à Rennes, le 12 août, avec tous les serments et toutes les cérémonies accoutumées.

L'état des revenus que le roi tira de la Bretagne à cette époque s'élève à quatre cent cinquante mille livres tournois, toutes charges déduites. La livre tournois d'alors valait près de cinq fois la livre actuelle. On voit que la maison de France ne s'était pas appauvrie!

Le Dauphin était un prince rempli de douceur et de bienveillance. Les Bretons s'habituèrent si bien à lui, qu'ils s'imaginèrent que rien n'était changé. Dernier rêve du patriotisme, qui inquiéta le roi! Il ordonna à son fils de l'accompagner en Italie; mais il eût mieux fait de le laisser en Bretagne. Le jeune François mourut à Lyon, empoisonné par Montecuculli, commissaire de l'empereur Charles-Quint (1536).

Les titres de Dauphin et de duc de Bretagne passèrent alors à Henri, second fils du roi et de madame Claude, qui fut depuis Henri II. François Ier se dessaisit en sa faveur de l'usufruit du duché (1539). Enfin, le *Père des lettres* étant mort avant l'âge des suites de ses amours, l'avénement de Henri II consomma la fusion politique du droit ducal et du droit royal, de la Bretagne et de la France (1547).

Il n'y eut plus dorénavant qu'un seul roi, dont les Bretons furent les meilleurs sujets tant qu'on respecta les clauses de l'Union; qu'un seul royaume, dont la Bretagne fut la première province, — usages et coutumes réservés, langue et mœurs à part, bien entendu.

Les Bretons donnèrent à la France leur sang et leur or; mais ils continuèrent d'aller en pèlerinage à Saint-Jean-du-Doigt.

Fontaine de Saint-Jean-du-Doigt.

Le duc de Bretagne allant ouvrir les états.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Décadence de la féodalité. — Développements de la monarchie. — Mouvement des idées et des mœurs du douzième au seizième siècle. — Ducs. — Noblesse. — Milices. — Art militaire. — Bourgeois. — Ascension du tiers état. — Paysans. — Caqueurs. — Tailleurs. — Agriculture. — Commerce. — Marine. — Industrie. — Clergé. — Sa puissance persiste en Bretagne. — Les États et le Parlement sous les ducs et sous les rois. — Les trois ordres : clergé, barons, gentilshommes, députés des villes. — Pouvoirs et règlement des états. — Cérémonial. — Délibérations. — Indépendance des états jusqu'en 1789. — Sciences. — Lettres. — Arts. — Les *Lamballays*. — Michel Colimb. — Tombeau de François II. — Monnaies bretonnes. — Mœurs et usages.

FÉODALITÉ. — MONARCHIE

Château féodal de Blain.

Avant de passer de l'histoire de l'Ancienne Bretagne au précis des conséquences de la réunion et au tableau de la Bretagne actuelle, il nous reste un dernier coup d'œil à jeter en arrière.

On a vu dans le courant de notre récit, et par les faits eux-mêmes, plus éloquents que toutes les réflexions, cette féodalité, dont nous avions

retracé l'antique origine et les développements jusqu'au douzième siècle, s'élever peu à peu, avec ses couronnes de ducs et de comtes, à la hauteur et même au-dessus du diadème royal; on l'a vue jeter son plus vif éclat sur le théâtre sacré des croisades; — céder quelque terrain dans ses débats avec la forte royauté de Philippe-Auguste et avec la pieuse royauté de saint Louis; — perdre, au treizième siècle, son divin point d'appui, lorsque l'empire universel de l'Église touchait à sa décadence; — subir les empiétements administratifs de Philippe le Bel, qui lui ravit d'une main la Flandre et de l'autre les Templiers; — se relever pour lutter pied à pied, dans la personne des grands vassaux et sous le sceptre flottant des Valois, contre les accroissements douloureux de la monarchie et de la nation, prêtes à se liguer contre l'ennemie commune; — arriver, avec la monarchie et la nation elles-mêmes, au bord de l'abîme, sous Philippe VI et Jean II, aux funestes batailles de Crécy et de Poitiers; — échapper aux Anglais sous Charles le Sage, et grâce à Du Guesclin, non sans reculer encore devant l'unité monarchique; — rompre de nouveau cette unité naissante en arrachant le manteau royal à Charles VI, et puis se disputer les haillons de ce manteau, d'Orléans à Bourgogne et de Valois à Lancastre, sur le sein de la patrie commune, éventrée par les Armagnacs, les Cabochiens, les Écorcheurs, et surtout les Anglais; — tirer à son profit la royauté du tombeau par la voix de Jeanne d'Arc, le bras du peuple, et l'épée de Richemont; — célébrer ses derniers triomphes dans les orgies de la cour de Charles VII et dans les fêtes de la maison de Bourgogne, cette avant-dernière tête de l'hydre des grands vassaux; — défendre inutilement cette même tête avec toutes ses forces coalisées, contre la hache du compère de Louis XI; — s'immoler enfin noblement dans la personne de notre Anne de Bretagne, la couronne au front et le sceptre à la main, laissant encore derrière elle une nationalité vivace à dompter par trois siècles d'administration, une armée de franchises et de priviléges à combattre sur le champ nouveau des états et des parlements.

Tant de révolutions politiques n'avaient pu s'opérer sans de grands mouvements dans les idées et dans les mœurs, — mouvements qu'il nous faut retracer en quelques mots, car la plupart avaient eu leurs contre-coups en Bretagne.

La peur de la fin du monde, l'élan des croisades, l'universalité de la chevalerie et l'exaltation de la femme, aux onzième et douzième siècles, avaient préparé le mysticisme et les guerres religieuses des époques de Philippe-Auguste et de saint Louis; — époques toutes pleines de discussions, d'hérésies, de fanatisme et de mystères; — époques des sectaires vaudois, de saint Dominique et des fureurs albigeoises, des splendeurs de Cîteaux, des ordres mendiants et prêcheurs, des drames et des farces sacrées, de l'insurrection des Pastoureaux, etc. Cette période avait été ouverte en Bretagne par le génie de Robert d'Arbrissel et d'Abailard, elle devait aboutir à la folie d'Eon de l'Étoile. Ce fut alors que la sainteté sembla passer de la chaire au trône, et que le pape

se trouva éclipsé par Louis IX. Ce fut alors aussi que Pierre Manclerc s'engagea contre les évêques bretons dans cette lutte de la régale et des bénéfices, du temporel et du spirituel, qui devait durer autant que la Bretagne elle-même. En 1202 et en 1204, Philippe-Auguste prépara l'abaissement du pouvoir politique de Rome par son divorce, et l'abaissement de la grande féodalité par ses triomphes sur les Plantagenets. En 1270, les Établissements de saint Louis préparèrent la société monarchique qui allait remplacer la société féodale. En 1290, Philippe le Bel inaugura cette société naissante en ouvrant la monarchie des trois états et des parlements. On se souvient que ce fut lui qui passa au cou du duc Jean II la chaîne de pair de France. Le treizième siècle fut, en Bretagne comme en France, celui de l'épopée de la passion et de l'art gothique, ces deux grandes personnifications du moyen âge! La poésie mystique remplaça la poésie chevaleresque. Les fêtes des idiots (*fatuorum*), — les monstres de toute espèce sculptés dans les églises et dans les cloîtres opposèrent avec un cynisme naïf les misères et les vices d'ici-bas aux vertus et aux félicités d'en haut. L'architecture gothique des douzième et treizième siècles est bien l'art par excellence, l'opposé d'*in-ers*, c'est-à-dire l'action, le drame, la vie! Ces artistes de nos cathédrales étaient bien nommés les maîtres des pierres vivantes : *Magistri de vivis lapidibus*. Avec quelle puissance et quelle nudité ils ont sculpté la lutte du Christ et de Satan, de la nature et de la foi, cette passion du chrétien, dont la passion de Jésus est le modèle! « Regardez l'orbite amaigri et profond de la croisée gothique, de cet œil ogival, quand il fait effort pour s'ouvrir; » cet œil est le signe de l'architecture catholique. En effet, l'art ancien, fils de la nature, se représentait par la matière et la forme : par la colonne pleine; — l'art nouveau, fils de l'intelligence, se figure par la physionomie et le rayon : par l'œil vide. « Aux douzième et treizième siècles, la croisée, enfoncée dans la profondeur des murs, comme le solitaire de la Thébaïde dans une grotte de granit, est toute retirée en soi; elle médite et rêve. Peu à peu, elle avance du dedans au dehors; elle arrive à la superficie extérieure du mur: elle rayonne en belles roses mystiques, triomphantes de la gloire céleste. » Le quatorzième siècle à peine passé, ces roses s'altéreront; elles se changeront en fleurs flamboyantes. Seront-ce des flammes, des cœurs ou des larmes? Tout cela peut-être à la fois. Et qui pourrait dire la patience mystique qu'il a fallu aux ouvriers de nos églises, pour élever pierre à pierre, de la terre au ciel, cette végétation des piliers et des nefs, depuis la masse inébranlable des troncs jusqu'aux délicieux caprices des fleurs et des feuillages; pour découper à jour les rosaces où jouait la lumière, et les clochers d'où s'envolait l'harmonie; pour ciseler jusque dans les moindres recoins des voûtes, jusqu'à l'extrémité des flèches perdues dans les nuages, ces petits chefs-d'œuvre qui usaient la vie d'un homme, et que Dieu seul peut apercevoir en se penchant sur la terre? C'est qu'ils travaillaient pour Dieu seul, ces artistes! Cherchez dans les millions de pierres taillées par leurs mains une

seule lettre de leur nom, le moindre signe qui les révèle à la gloire. — Vous chercherez en vain! — Ils n'ont rien voulu dérober à Dieu... qu'un petit coin de son paradis pour leur âme. Tel était le siècle de saint Louis; — priant comme lui par l'action même, comme lui n'aspirant qu'au ciel et mourant heureux sur la cendre. — Ce fut au milieu de cet âge d'or du catholicisme que les Bretons immolèrent à Dieu, pour le salut de leurs âmes, tous les juifs et tous les hérétiques qui se trouvèrent dans le pays. Doublement absorbés, du reste, par la guerre civile et la guerre extérieure, ils prirent alors peu de part aux travaux de l'art et de la poésie catholique. — Ils devaient se dédommager amplement au quinzième et au seizième siècle.

La première moitié du quatorzième siècle, c'est-à-dire le règne de Philippe le Bel en France, — odieuse et rusée figure, — et ceux d'Arthur II et de Jean III en Bretagne, — débonnaires et souriants visages, — furent l'époque de l'Université, de l'administration, du parlement et du fisc.

Tout d'abord les saintes poésies du moyen âge semblent s'éteindre sous les dossiers des procureurs et des recors, voire sous le marteau des monnayeurs; — car il est souvent question de monnaies vraies ou fausses, sous ce Philippe le Bel si mal nommé. — La nouvelle société, chicanière et compteuse, met le bonnet du droit romain par-dessus le casque féodal. Le fils aîné de l'Église bat pieusement sa mère. Les prêtres sont exclus du parlement et du tribunal français. L'ordre civil se fonde ainsi. Notre duc de Bretagne n'eût certes pas osé en faire autant. Cependant il profite de l'élan donné pour réduire les droits et les biens ecclésiastiques. Lui aussi développe le parlement, ouvert aux députés des villes, à ce tiers état qui dévorera les deux autres en 89. La bourgeoisie monte en silence. Les barbiers et les médecins des rois deviennent déjà leurs ministres.

La féodalité ne périclite pas moins que l'Église. Les Établissements de Louis IX portent leurs fruits. Toute justice aboutit au roi. La centralisation monarchique commence. Les légistes, les baillis, les sénéchaux, les prévôts, les auditeurs, les tabellions, les maîtres des monnaies, les verdiers et les gruiers royaux s'attachent comme une nuée d'insectes rongeurs aux privilèges, aux juridictions et jusqu'aux forêts féodales. L'argent, qui était le nerf de la guerre, devient le nerf de l'administration. Le capital équivaut à la terre : voici l'avènement du fisc. Ce Gargantua dévore le superflu du noble, l'aisance du bourgeois, le nécessaire du paysan; véritable Antechrist, il se gorge aux dépens du pape, du clergé, des moines; il absorbe enfin les immenses richesses des Templiers, qu'il brûle pour voir s'il ne restera rien dans leurs cendres. — Le duc de Bretagne ne les brûle pas, mais profite de leurs dépouilles comme le roi de France. — Tous les gouvernements disent alors à leurs sujets, comme Schylok : « Si vous n'avez pas d'argent à nous donner, nous vous prendrons une livre de votre plus belle chair. » La chimie et la sorcellerie s'en mêlent. Tous les disciples de Lulle et de Flamel, tous les fai-

seurs d'or, se penchent sur leurs fourneaux. La Bretagne, qui est toujours en arrière de la France, aura bientôt les siens, et le plus féroce de tous, Gilles de Retz! C'est l'heure où le culte du diable se jette au travers du culte de Dieu. Regardez les sculptures de presque toutes les églises de ce temps-là, vous y verrez l'homme donnant son âme pour de l'or, s'agenouillant devant le diable et baisant le velours de sa griffe. Les juifs se livrèrent alors aux horribles mystères de leur industrie. Et les plus juifs et les plus sorciers n'étaient pas ceux qu'on pensait. Les Templiers n'avaient point amassé, sans maintes « sorcelleries et juiveries, » leurs énormes trésors. Nous trouverons sur presque tous les points de la Bretagne les traces dorées et sanglantes de ces *moines rouges*, comme les appelait l'homme de la Cornouaille et du Léonnais. — La dernière moitié du règne de Philippe le Bel est pleine d'abominables procès d'alchimie, de rapts, d'empoisonnements, de « diableries » de toute espèce; l'inquisition n'a plus assez d'agents, de tourmenteurs, de cachots et de bûchers. Il faut dire aussi que l'Université prend un vaste essor, qu'on voit se fonder cent colléges, et les plus célèbres colléges, où les écoliers ont « chétive nourriture, mais amples priviléges. » En ceci la Bretagne se met vite au niveau de la France. C'est dans l'année qui suit la mort de Philippe le Bel que Jean III établit à Paris les colléges bretons de Tréguier, du Plessis et de la Cornouaille.

Mais après trente années de paix, — chose inouïe ! — voilà que la terrible guerre de Montfort s'élance du cercueil du bon duc avec son cortége de fléaux insatiables, et qu'Edouard d'Angleterre et Philippe de Valois se disputent la couronne de France au milieu des entrailles palpitantes de la Bretagne. Nous avons tracé tout au long cet héroïque et douloureux tableau. La féodalité endormie se réveille au son des trompettes, et se rue, toute bardée de fer, dans la mêlée des deux monarchies. Pendant vingt-quatre ans il n'y a plus d'institutions, il n'y a plus de lois, il n'y a plus de mœurs, il n'y a plus rien que des hommes qui se tuent, des châteaux qui croulent, des villes qui brûlent... Un pays tout entier broyé sous les pieds des lourds chevaux et des hommes d'armes plus lourds encore... La peste et la famine viennent achever cette moisson humaine. Et Dieu sait si la peste et la famine ne furent pas plus douces encore au peuple que ces chevaliers d'airain du quatorzième siècle, aussi avides brigands que féroces guerriers. Froissart a peint d'un mot les plus débonnaires : « Ils voloient et tuoient au hasard pour bien mériter de leurs dames, car ils étoient braves et amoureux durement. » Ainsi agissaient-ils contre leurs propres compatriotes. Qu'on se figure donc les Anglais déchargeant sur les Bretons une haine de plusieurs siècles, et la pire de toutes les haines, celle des frères ennemis. Nous les avons, du reste, montrés à l'œuvre. La chevalerie française, c'est-à-dire la vraie et loyale chevalerie, avait trouvé à Crécy sa mort et son tombeau. Les armées, dès lors, étaient devenues mercenaires. Les capitaines s'étaient faits chefs de bandes, et les seigneurs aven-

turiers. Voilà ce qui explique l'avénement des fantassins dans les troupes féodales. Les grandes compagnies en sont le type complet. Ce fut le signal de la décadence militaire de la féodalité. Les excès des soldats amenèrent ceux des paysans... A force d'être pillés, brûlés et torturés, ceux-ci se levèrent en masse. La Jacquerie paya aux châteaux la dette des chaumières ; — les châteaux reprirent leur revanche, et réciproquement. — Cette tuerie ne cessa guère en Bretagne qu'au règne de Jean V, lorsque les Anglais, qu'avait ramenés Montfort, furent acculés au mont Saint-Michel.

Cette guerre de Montfort et sa suite naturelle, « l'anglomanie » de Jean IV, furent les véritables causes de la ruine politique de la Bretagne. Il n'y a pas de nationalité qui puisse sortir saine et sauve d'un siècle d'occupation étrangère. L'indépendance bretonne ne triompha qu'en apparence d'Edouard III et de Charles V; et si elle parut se survivre à elle-même, c'est que la France, à son tour, faillit périr dans cet abîme de la folie de Charles VI. En vain la victoire patriotique des Trente, — la plus belle page de cette histoire et le dernier éclat jeté par la Bretagne guerrière, — avait ranimé l'espérance des populations aux abois ; en vain les bras qui rapportaient Jean IV en triomphe repoussaient le joug présenté par Clisson et Du Guesclin. Les noms mêmes et le rôle de ces deux Bretons expliquaient et annonçaient la décadence de la Bretagne. Une nation que ses plus glorieux enfants et ses plus fermes soutiens abandonnaient ainsi était une nation condamnée. Les rois de France, qui n'avaient pu la dompter par huit siècles de guerre, en vinrent à bout en tournant contre elle ses propres forces. Le connétable Du Guesclin, le connétable de Clisson, le connétable de Richemont et les milliers de Bretons qui les suivirent assurèrent la Bretagne à la France en arrachant la France aux Anglais. Une fois la route ouverte entre la cour de Rennes et la cour de Paris, comme c'était la route de la richesse et des honneurs, les plus illustres barons s'y précipitèrent. Et après un siècle de migrations continuelles, lorsque François II se trouva isolé contre Louis XI et Charles VIII, on vit autant de Bretons que de Français assujettir leur pays au nom de la France ; de sorte que la Bretagne ne fut réellement vaincue que par elle-même, et cette gloire l'aida à se consoler de son malheur.

Grâce aux tergiversations plus ou moins loyales du duc Jean V, la Bretagne échappa aux sanglantes extravagances comme aux affreux désastres du règne de Charles VI. Tandis que la France était désolée par la guerre civile et la guerre étrangère, par les épidémies, la famine et le désespoir ; tandis que le roi d'Angleterre, Henri VI, se fait couronner dans Paris au bruit frénétique de la danse des Morts, dernière convulsion d'un peuple devenu fou comme son roi, la Bretagne vit renaître son agriculture, son commerce et son industrie, recut l'admirable institution des milices communales, et grossit, à la faveur d'une longue paix, les richesses qu'elle allait porter à la France.

Pendant tout le règne de Jean V, les états rendent leurs utiles ordon-

nances, l'habitant des villes développe son commerce, et les paysans, après la récolte du jour, veillent tranquillement dans les rues, comme ils font encore à Carhaix.

La veillée dans la rue.

Cette période avança de beaucoup la centralisation du pouvoir dans les mains ducales; — centralisation inaugurée en 1215 par le Français Pierre Mauclerc, hâtée au quatorzième siècle par l'extinction de la haute noblesse sur les champs de bataille, continuée de vive force par la politique absolue de Jean le Conquérant, et dont le progrès devait augmenter encore, à mesure que le duché subirait la contagion monarchique.

N'oublions pas de noter, à l'époque d'Arthur et de la Pucelle, l'ardeur avec laquelle les Bretons, saisis aussi « de cette grande pitié qu'il y avait au royaume de France, » s'élancèrent au secours de Charles VII contre les Anglais, au moment même où leur duc signait des traités secrets avec ceux-ci... La Bretagne ne pouvait plus résister à l'attraction qui l'emportait vers son centre. Aussi partagea-t-elle, une fois les Anglais chassés, les réformes financières, civiles et militaires du royaume : les gendarmeries régulières, réparties entre les villes et les forteresses ; — les hautes justices prévôtales, qui rendirent la sécurité au pays ; — et ces francs-archers, élus dans les communes parmi « les compagnons propres à la guerre, » origine et noyau de l'infanterie nationale. Malheureusement, en prenant part au bien, la Bretagne prit aussi part

au mal. Une partie de sa noblesse devint antichevaleresque et antireligieuse, voulut faire de l'or à tout prix pour alimenter ses débauches, se jeta enfin corps et âme dans la religion du diable, arrivée à ses derniers déréglements. Ce fut alors que Gilles de Retz égorgea des enfants dans son antre, et que le duc François Ier fit publiquement mourir son frère d'inanition.

L'imprimerie et Louis XI coïncidèrent providentiellement au milieu du quinzième siècle ; — Louis XI pour donner le dernier coup à la société féodale, l'imprimerie pour hâter l'élan de la société monarchique. Aussi ces deux instruments de Dieu s'entendirent à merveille. Louis XI, lecteur infatigable, défendit les imprimeurs, accusés de sorcellerie. Tel était le mouvement qui entraînait le monde vers une ère intellectuelle, que François II donne à l'université de Nantes soixante-dix-huit professeurs d'un seul coup; que le seul mérite du tailleur de Vitré l'élève au-dessus de toute la noblesse bretonne, et que la princesse Anne, à dix ans, est déjà savante et entourée de savants. L'aurore de la Renaissance jette ses reflets jusque sur les rochers de l'Armorique. Au Midi, le soleil de Léon X est près de se lever avec ses brillants satellites. Au Nord, la comète de la Réformation va commencer l'embrasement de l'Europe.

C'est aux approches de cet embrasement que la Bretagne se réfugie dans la France. Le bélier le plus intrépide court au bercail avant l'orage.

La monarchie venait d'enterrer la féodalité dans la personne de la reine Anne, avec toutes les pompes que doit un héritier qui sait vivre au mort opulent dont il recueille la succession.

Voici maintenant les formes qu'avait conservées la féodalité en Bretagne, depuis son apogée jusqu'à sa chute définitive, c'est-à-dire du onzième au seizième siècle. — Cette esquisse complétera le tableau des institutions et des mœurs de l'Ancienne Bretagne.

DUCS. — CLERGÉ. — NOBLESSE. — ART MILITAIRE

Depuis Pierre de Dreux, les ducs de Bretagne s'entouraient à leur cour des mêmes officiers que les rois de France[1], et ces officiers avaient, à Rennes et à Nantes, les mêmes priviléges et les mêmes costumes qu'à Blois et à Paris.

[1] La cour du duc Jean V n'avait rien à envier à celles des plus grands rois. Outre les chanceliers, conseillers, allonés, baillis, procureurs, receveurs, contrôleurs, sénéchaux, etc., on y comptait : les barons qui avaient 50 livres de gages par mois (Porhoët, Rohan, Donges, Penthièvre, Dinan, Malestroit, etc.); — deux gentilshommes avec chaque baron, ayant « bouche à la cour; » — seize chambellans commandés par Dupare (chacun quatre chevaux, une capitainerie et 10 livres par mois); — le grand maître, de la Lande (240 livres et un gentilhomme ; — les maîtres d'hôtel (bouche à la cour); — les écuyers d'écurie, Kerguis à leur tête (deux chevaux de livrée, bouche à la cour, 10 sous par mois); — les écuyers du corps et de la chambre en très-grand nombre; — les officiers des finances, les confesseurs, les médecins, les secrétaires; les officiers de panneterie et de napperie, sous Jean du Val; — de bouteillerie, sous Brient de Montfort; — d'épicerie, de chandellerie, de cuisine, de symphonie, d'écurie; — les chevaucheurs ou courriers; — la chapellerie, la vénerie, sous du Bois de Brullé; — la fauconnerie, sous Saint-Pol et Coëtevenec. La duchesse avait aussi ses chambellans (du

Les chambellans, écuyers, échansons, panetiers, veneurs, etc., étaient choisis dans la plus haute noblesse. Quand les ducs donnaient des gouvernements, ils exigeaient le serment, le scellé et souvent la caution. L'ancienne loi leur défendait d'acquérir les biens de leurs barons; mais on a vu combien ils se jouèrent de cette loi depuis Mauclerc, en réunissant à leur domaine une quantité de fiefs. Ils disputaient aux évêques les émoluments des ports et des havres, et ne laissaient guère qu'aux seigneurs de Léon les droits de bris et de brefs de mer. Au quinzième siècle, ils pouvaient empêcher les nobles de se mésallier. Françoise de Dinan-Laval ne put épouser que secrètement le simple chevalier Jean de Profilt. Plusieurs ducs s'arrogeaient la garde des places fortes tombées en rachat (voir au règne de Jean le Bon).

Officier des ducs.

Nous avons assez dit et montré comment le pouvoir des anciens barons se centralisa de règne en règne dans la main des ducs, et comment la Bretagne, ainsi que la France, vit le régime monarchique se substituer au régime aristocratique.

Les armes des ducs de Bretagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'Union, ne cessèrent d'être les hermines sans nombre avec la devise : A MA VIE, inscrite sur tous les sabliers de leurs ordres. Leur cri de guerre habituel était : MALO! pour MALO OU POTIUS MORI QUAM FŒDARI, traduction latine du cri national que, jusqu'en 1788, les députés des états gravaient sur le cachet de leurs bagues. J'AIME MIEUX LA MORT QU'UNE SOUILLURE! est bien la devise de l'hermine, qui se laisse prendre et tuer plutôt que de salir sa robe blanche. Sous Jean V, les Bretons portèrent à Paris des bannières représentant une fille des champs avec ces mots : *Pensez-y ce que vous voudrez!*

La reine Anne, devenue veuve de Charles VIII, mit à la mode, non-seulement en Bretagne, mais dans toute la France, le fameux emblème de la Cordelière ou Cordeliée, et la devise en jeu de mots : *J'ai le corps délié*, qui se retrouvent sur tous les monuments de l'époque, comme les croissants de Diane de Poitiers sur ceux d'un règne postérieur. L'ordre de la Cordelière avait été distribué par Anne de Bretagne aux femmes les plus sages de sa cour et de son siècle.

Juck); ses écuyers d'honneur (Ricze); son ASSOUR (du Cambout); son échanson (Baye); son écuyer tranchant (le Bart); son huissier de chambre (Trelières); son maréchal de salle (Beaumanoir); son trésorier (Perion); ses dames et damoiselles; ses queux, ses valets, etc... Le duc se faisait suivre partout de sa vaisselle, c'est ce qu'on appelait le droit du cadenas, si longtemps conservé par les princes du sang.

Depuis la fin du douzième siècle et la déchéance de l'archevêque de Dol, la Bretagne n'eut plus d'Église nationale et fut pays d'obédience soumis à la cour romaine. Cette cour nommait aux bénéfices vacants pendant les huit mois de l'année appelés mois apostoliques. Le duc Jean V, les rois François Ier et Henri II voulurent s'affranchir de cette sujétion; mais ils ne purent en venir à bout, quoique appuyés par les états. La Bretagne, du reste, ne prouva pas seulement par sa soumission, mais aussi par son dévouement en toute circonstance, son attachement indissoluble au saint-siège.

Nous retrouverons à la fin de ce livre, étudiant et priant dans les campagnes, les *kloërs*, jeunes clercs armoricains dont le caractère n'a guère changé depuis trois siècles.

Kloërs bretons dans la campagne.

On a pu juger par les luttes trois fois séculaires de la régale, du tierçage de l'ost, du past nuptial, des impôts, etc., que les évêques bretons ne se courbaient pas sous le sceptre temporel aussi docilement que sous le sceptre spirituel. Au quinzième siècle, l'Église avait encore, à peu de chose près, en Bretagne, la prépondérance politique qu'elle avait perdue en France. Nos prélats avaient toujours leurs sujets, leurs armées, leurs officiers, leurs impôts, leurs revenus, et prétendaient toujours ne relever que de Dieu et du pape.

La plaine d'Auray fut, en 1264, le tombeau de l'aristocratie bretonne. Il ne resta plus que des nobles proprement dits, monnaie des anciens barons. Les grands seigneurs qui gardèrent ce titre par excellence n'eurent plus que des droits honorifiques au lieu des pouvoirs souverains d'autrefois. Nous les retrouverons, du reste, aux états, — dernier théâtre de la noblesse avec le champ de bataille.

On a cité de singuliers exemples des droits des seigneurs; en voici un qu'on peut y joindre. « Chaque boucher de Nantes devoit au baron de Raiz un denier le jour du mardi gras. Il le devoit tenir prêt à la main dans le moment que les gens du seigneur de Raiz lui présentoient une aiguille; et, s'il n'avoit pas le denier à la main, les gens du seigneur de Raiz pouvoient piquer telle pièce de viande qu'il leur plaisoit avec l'aiguille, et l'emporter sans donner le temps au boucher de chercher dans sa bourse. »

Les seigneurs de Rohan-Léon et de Vitré conservèrent longtemps le droit de rémission des peines capitales.

On a vu par cent exemples combien les nobles du quinzième siècle avaient appelé de l'ignorance de leurs pères.

Tout ce qui concerne la guerre, état normal de la noblesse, vient naturellement à sa suite. Les gentilshommes bretons ne pouvaient prendre les armes, surtout hors du pays, sans l'aveu du duc.

Au commencement du quatorzième siècle, un seigneur s'armait ainsi : des bottines garnies de fer et d'acier, ou grèves, avec des éperons, — des cuissards de fer et d'acier, et des bragonnières ou hauts-de-chausses de mailles de haubert d'acier; un hoqueton; un corselet de fer et d'acier; un armet à visière, garni de collerettes de fer et d'acier; un camail de mailles; des gantelets de fer; une tunique ou cotte d'armes; et un bouclier ou écu de bois et de cuir, garni de fer. Le cheval était couvert en partie de mailles de haubert, et armé de fer. Le chevalier avait encore une épée à pointe et plusieurs couteaux, le tout garni de cordons pour les attacher à la selle.

La fraternité militaire était générale aux quatorzième et quinzième siècles. Le pacte de Du Guesclin et de Clisson, que nous avons cité, peut être considéré comme type.

Sauf les règnes de Jean V et de François Ier, les seigneurs bretons ne cessèrent de se battre entre eux ou contre les autres. Ruinés par la guerre de vingt ans, la plupart vécurent un siècle entier de pillage. Quand le dernier butin était mangé, la châtelaine servait dans le plat de famille une paire d'éperons, et le chevalier retournait battre la campagne. Quand il avait rendu assez de services au duc, il lui présentait à genoux son pennon à deux pointes; le duc coupait les pointes et en faisait une bannière. Le chevalier passait ainsi seigneur banneret, pouvait conduire vingt-cinq lances, et avait justice patibulaire à quatre poteaux.

Nous avons parlé des arbalétriers, des francs-archers et des bons corps, formant l'infanterie bretonne; ces milices nationales, créées par Jean V et développées par François II, étaient choisies dans les villes et les villages et commandées par des cadets de famille. Des jeux de papegault (tir à l'arbalète), institués par les ducs dans toutes les villes, leur formaient incessamment d'excellents archers, en attendant les tireurs d'arquebuse. En 1480, chaque archer portait sur son hoqueton, outre la croix bretonne, la première lettre du nom

de son évêché. Il était coiffé d'un morion sans visière; il serrait ses flèches dans sa capeline ou trousse, et maniait à l'occasion la coustille (hache) et le mail de fer. Les arbalétriers avaient le bassinet, la jaquette de mailles avec des avant-bras d'acier, la cuirasse de ventre appelée *hallecret* et les genouillères. Ils tendaient leur arbalète au moyen du cranequin (double roue dentelée mue par une manivelle). La flèche recevait alors une impulsion formidable. Les bourgeois des bons corps portaient simplement le morion, le gorgerin de mailles, la pique et l'épée.

Avant Du Guesclin, « la guerre n'était qu'un jeu sanglant de la force et du hasard, » comme l'appelait dernièrement un homme d'État; l'habile connétable révéla l'art militaire à la Bretagne et à la France, en développant la discipline et la tactique, les ordres de bataille, les corps de réserve, les camps retranchés, l'étude des localités, l'emploi dans les siéges des machines à pierre d'abord, et puis des machines à feu.

Logés et fortifiés, jusqu'au douzième siècle, dans les tours isolées des donjons que nous avons décrits, les seigneurs se construisirent peu à peu des maisons reliées par deux ou quatre tours. Puis les tours se multiplièrent. Enfin les grands châteaux des treizième, quatorzième et quinzième siècles surgirent sur tous les points de la Bretagne. Il y avait ordinairement une tour plus forte que les autres; c'était le dernier asile à la fin des siéges. Ces tours, percées de meurtrières et flanquées d'un escalier dans la cage, avaient une plate-forme et un parapet crénelé, avec des *mâchicoulis*, ouvertures verticales par où se lançaient l'huile bouillante, le plomb fondu, la chaux vive, la résine ardente, etc. Quelquefois, surtout dans les villes, les remparts avaient également des mâchicoulis. Les encorbellements qui les encadraient étaient souvent ornés de sculptures. Un fossé régnait tout autour de ces colosses de pierre. Les cités n'étaient pas fortifiées autrement que les châteaux; le même système s'appliquait en grand.

Pour assiéger les uns et les autres, on faisait d'abord les approches avec des tortues, longues baraques de bois montées sur des roues. On comblait ensuite les fossés, pour saper les murailles avec les chats, ou les battre avec les béliers, les mangonneaux et les balistes. — Les assiégés ripostaient avec les mêmes machines. Les projectiles étaient des solives, des pierres et des traits de toute dimension. La brèche ouverte, on montait à l'assaut, et le plus fort l'emportait. On attaquait aussi les tours de pierre avec des tours de bois d'égale hauteur (beffrois), et le combat se livrait alors de plain-pied. C'était un siége à l'abordage. L'usage des canons s'établit lentement en Bretagne, où il fut apporté par l'Angleterre et la France. Il ne devint guère général dans les fortes villes et dans l'armée ducale qu'à la fin du quinzième siècle. En 1477, Nantes avait un gros canon appelé la Bombarde; cinq couleuvrines : Junon, Pallas, Vénus, Mélusine, la grande Margot, et vingt-cinq autres nommées Cordelières. Guyon des Landes, canonnier de la ville, fit bientôt fondre vingt-

quatre nouvelles pièces avec leurs boîtes. On leur donna les noms des douze mois de l'année et des douze apôtres. Ces canons étaient d'un très-petit calibre, car ils n'absorbèrent que six mille deux cent cinquante-quatre livres de cuivre. Les boulets de fer n'avaient pas encore remplacé les pierres rondes et les boules de plomb.

Au treizième, et surtout au quatorzième siècle, avant de s'être formé le goût par l'expédition d'Italie, et encore tout préoccupés du luxe apporté de l'Orient, les princes et les seigneurs se chargeaient de soie et de velours, d'or et d'argent dans les fêtes, comme ils se chargeaient de fer et d'acier dans les combats[1]. Mathieu Pâris cite un tournoi où l'on vit, le premier jour, mille chevaliers vêtus d'une robe uniforme de soie, nommée cointise; et, le second jour, les mêmes chevaliers dans un nouvel accoutrement non moins splendide. Une autre fois, c'étaient des cortéges de cent chevaux richement harnachés, de cent dames étincelantes de parures et conduites par des écuyers d'honneur, sans compter les ménétriers, les hérants, les danseurs. Nos ducs de Bretagne avaient alors des parures de mille marcs d'argent. Et leurs grands seigneurs rivalisaient avec cet Arundel qui s'était fait faire cinquante-deux habits d'étoffe d'or. Après les joutes et la chasse, ces jeux royaux par excellence, on raffolait, dans les cours, des mascarades, des comédies, du mail, de la balle, du palet, des quilles, des dés, et des cartes depuis Charles VI. Les repas et les réceptions s'annonçaient au son du cor. On mangeait à peu près ce que nous mangeons aujourd'hui, avec des raffinements conservés des Romains, et que nous avons heureusement perdus. On donnait aux pâtisseries toutes sortes de formes obscènes, qui n'étaient alors que naïves, car on les appelait par leurs noms sans rougir. On buvait des vins de tout pays, de la bière, du cidre, du clairet (vin épicé) et de l'hypocras (vin mêlé de miel). Même profusion sur la table que dans les habits. Un abbé réunit, en 1310, six mille convives autour de trois mille plats. Et, au milieu de ces excès, d'autres excès tout opposés. La confrérie des Galois et Galoises, pénitents d'amour, se brûlaient l'été à de grands feux, et ne portaient l'hiver qu'une cotte simple. « Plusieurs transissoient de pur froid et mouroient de lez leurs amyes, et aussi leurs amyes de lez eux, en devisant de leurs amourettes. » Les bains chauds n'avaient pas cessé d'être en vogue depuis les Romains; ils ne cessè-

[1] Il y eut toujours un peu moins de richesse et de luxe en Bretagne qu'en France. Les statues d'Alix et d'Iolande de Bretagne, gravées par les bénédictins, donnent l'idée du costume des princesses bretonnes au treizième siècle. Alix porte un manteau sans manches, doublé de fourrure. Sa coiffure est une couronne assez semblable à un bonnet d'avocat. Un long tissu s'en échappe par derrière. Ses cheveux plats se divisent au milieu du front et tombent sur les épaules. Sa longue robe à manches, demi-collante, descend jusque sur ses pieds et traîne à terre. Toute comtesse portait alors la couronne à longue barbe et le manteau ouvert. Les robes, sans formes arrêtées, n'étaient guère que des chemises en étoffes précieuses, serrées par une ceinture de brillants, brodées au corsage et fourrées au bas. Celles des seigneurs ressemblaient fort à celles des dames. On ne portait guère de barbe au treizième siècle. Le costume guerrier était encore la cotte de mailles, la cotte d'armes et le casque plat.

rent que sous la monarchie absolue, « époque où la France devint sale, » dit M. de Chateaubriand.

Le véritable luxe des habits et des meubles naquit, en France et en Bretagne, du contact des arts italiens, vers la fin du quinzième siècle, et ne cessa de se développer pendant tout le seizième. Alors les seigneurs, secouant les lourdes robes et les plus lourdes armures, et rivalisant avec les toilettes des dames, se firent « coquets et mignons, » même pour aller en guerre. Le fer et l'acier furent ciselés comme l'or et l'argent; les plus élégantes broderies

Costumes du seizième siècle.

sillonnèrent les cuirasses et les casques aussi bien que les pourpoints et les manteaux. Ce qu'il fut consommé, à la cour de François II et de la reine Anne, de soie, de velours, de drap et d'hermine, serait incalculable. Alors aussi arrivèrent, toujours imités ou apportés d'Italie, la vaisselle travaillée, les bijoux, les brillants, les pierreries, les parures de toute sorte, mentionnés avec détail de testament en testament.

BOURGEOIS. — PAYSANS. — COMMERCE. — MARINE

En exterminant la vieille aristocratie, la guerre de vingt ans fortifia les jeunes communes. La bourgeoisie s'éleva de tout l'abaissement de la noblesse.

Les ducs, pour achever de dominer les châteaux, se liguèrent tacitement avec les villes en leur prodiguant les franchises et les priviléges. C'était le système qu'appliqua si merveilleusement Louis XI. Il ne réussit pas moins en Bretagne qu'en France. A partir de Jean IV, nous voyons les roturiers acquérir les fiefs des nobles sans argent, s'enrichir par le commerce, forcer les portes du conseil ducal, faire parler leurs représentants aux états, devenir, en les relevant, propriétaires des remparts de leurs cités, recevoir la pique et l'épée pour les défendre, avec ce privilége de mourir pour le pays qui n'avait appartenu qu'aux nobles. En 1425, les bourgeois de Saint-Malo équipèrent à leurs frais trente navires « gros et menus » et débusquèrent les Anglais du mont Saint-Michel. Aussi Charles VII les déclara-t-il exempts de tous impôts pendant trois années pour « leurs bons moyens, secours et ayde. » Les rois n'avaient encore parlé ainsi qu'à la noblesse. En 1486, le duc François II admit dans son conseil privé « ses bien-aimés et féaux, » les bourgeois de Guingamp, « entendant se traiter et conduire par leurs bons avis. » Il est vrai que les ducs interdisaient la chasse et les sceaux et armes aux roturiers; mais ceux-ci visaient à toute autre chose. On trouve, du reste, au quinzième siècle des roturiers ayant leur sceau et leurs armes.

Les communes se montrèrent dignes de leur élévation pendant l'agonie de la Bretagne sous François II et la régence. L'indépendance et l'héroïsme national se refugièrent alors dans les villes. On se souvient de la sublime réponse des bourgeois de Rennes à la Trémouille, ou plutôt au comte de Rohan, qui le représentait.

La révolution qui tua la féodalité en Bretagne eut un caractère si libéral, que cette révolution y développa les libertés municipales au moment même où, à la suite des troubles de la Ligue, ces mêmes libertés étaient confisquées en France par la royauté absolue.

Les véritables victimes des guerres bretonnes, les seuls qui ne profitèrent point des dépouilles de la noblesse, furent les paysans, écrasés, comme on a vu, par tous les partis. On a vu aussi comment ils se vengèrent de l'oppression, et on le verra plus d'une fois encore, car rien ne pourra les habituer à la servitude.

A propos de misérables, nous retrouvons les caqueux sous François II. On persuada si bien à ce prince qu'ils étaient infectés d'un mal contagieux, que, « pour les empêcher d'être dans la nécessité de mendier et de se mesler avec les gens sains, il leur permit, en 1477, de pouvoir faire valoir, comme fermiers, les terres voisines de leurs habitations, afin d'y faire des bleds et des jardins pour leur entretien. Mais il confirma en mesme temps une ordonnance qu'il avoit faite deux ans auparavant, par laquelle il avoit réglé qu'ils porteroient une marque de drap rouge sur leur robe, au lieu apparent. Il leur défendit encore tout commerce, que de fil et de chanvre; encore devoient-ils l'acheter en des lieux peu fréquentez; et ordonna que leurs baux ne

MENDIANTS

(CORNOUAILLE.)

fussent que de trois ans. » La charité chrétienne elle-même réprouvait ces malheureux. Ils ne pouvaient assister à la messe qu'au bas de l'église, sous les clochers, séparés du reste des fidèles.

Les tailleurs n'étaient guère plus estimés que les caqueux, et ne sont pas encore relevés du mépris public.

Les classes bourgeoises et vassales nous conduisent au commerce, à l'industrie et à la marine.

Le commerce breton s'était tellement accru dès le treizième siècle dans les villes et ports ménagés par la guerre, que nos actes fourmillent d'ordonnances AD HOC, et qu'il fallut dès lors mettre en vigueur, sur toutes les côtes, les jugements d'Oléron, ce code de la mer, dont nous avons déjà parlé. Quant aux ports infestés par les Anglais, Saint-Malo, Morlaix, Brest, etc., leurs négociants se firent tous corsaires; et bientôt leur audace et leur richesse, développées avec l'artillerie maritime, en firent les dignes précurseurs des Trouin et des Surcouf.

Corsaires bretons.

Nantes faisait au quatorzième siècle le commerce des blés, des vins, du sel et du poisson avec toutes les rives de la Loire, et, par sa marine, avec Bordeaux, la Rochelle, l'Espagne, l'Angleterre et les peuples du Nord. Ses navires n'avaient encore que deux mâts et un gréement fort simple, avec une cabane à chaque bout, comme les caboteurs d'aujourd'hui. Les représailles étaient une loi pour la piraterie. Bientôt l'application de la boussole et de la poudre

à canon vint développer cette marine novice. Nous avons cité les traités commerciaux de François II avec toutes les puissances du Nord.

De progrès en progrès, le commerce de Nantes arriva, dans le seizième siècle, à des résultats comme celui-ci : les ventes du sel y dépassaient, chaque année, avant la Ligue, le chiffre de cinq cent mille écus, ce qui suppose un mouvement de plus de deux cent mille tonneaux.

La marine militaire se composait, au quatorzième siècle : 1° de galères, bâtiments ras à voiles latines, très-rares sur l'Océan ; 2° et surtout de *nanfs* ou *ramberges*, lourds vaisseaux de haut bord ayant des *châteaux* (espèces de tours garnies de soldats) en poupe et en proue. Ces *nanfs* ne portaient que deux mâts, avec deux énormes voiles, et des hunes rondes qu'on remplissait d'archers. L'art nautique était déjà bien loin de ces *ramberges*, lorsque Nantes envoya deux navires de mille tonneaux chaque à Charles VIII, et bien plus loin encore lorsque le vaisseau la *Cordelière* sortit de Morlaix avec ses douze cents hommes et ses cent canons. Enfin le luxe se joignit aux progrès de l'art sous François Ier : les Nantais allèrent au-devant de la reine Éléonore dans deux galiotes à chambres vitrées, meublées somptueusement.

L'industrie agricole occupait presque seule la masse de Bretons au quatorzième siècle. Au siècle suivant, il y avait beaucoup de vignes autour de Nantes, à Richebourg, à Saint-Clément, à Saint-André, sur la Mothe-Saint-Nicolas et ailleurs. Les autres industries utiles seront estimées par les prix suivants, relevés dans les titres de Nantes au quatorzième siècle. Le setier de froment coûtait 14 sous (valeur correspondante à 30 francs ; valeur actuelle, 20 francs) ; le setier de seigle, 10 s. (val. corresp., 21 fr. 4 ; val. act., 17 fr.) ; le setier d'avoine, 4 s. (val. corresp., 8 fr. ; val. act., 12 fr.) ; la pipe de vin d'Anjou, 100 à 120 s. (val. corresp., 214 à 257 fr.) ; la livre de chandelle, 1 s. (val. corresp., 2 fr. 14 ; val. act., 0,80) ; la livre d'huile d'olive, 1 s. 6 den. (val. corresp., 3 fr. 21 ; val. act., 1 fr. 40) ; la livre de beurre, 6 den. (val. corresp., 1 fr. 07 ; val. act., 1 fr.) ; la livre de cuivre, 3 s. 4 den. (val. corresp., 7 fr. 23 ; val. act. 2 fr.) Quant aux industries de luxe, elles se développèrent en raison du luxe lui-même, et devinrent très-florissantes, aux quinzième et seizième siècles, dans toutes les bonnes villes de Bretagne.

ÉTATS DE BRETAGNE. — PARLEMENT

Les tableaux du clergé, de la noblesse et des communes vont se compléter par celui des états, qui réunissaient ces trois ordres, et qui résumaient pour ainsi dire toute la Bretagne.

Il est incontestable que les états ou assemblées du moyen âge sont le prototype de nos gouvernements parlementaires, et qu'à cet égard encore nous n'avons inventé que des mots. On a vu, par tout ce qui a été dit des états de

RETOUR des PÊCHEURS

[illegible]

[illegible] A MORLAIX

Bretagne, qu'à l'égal de nos parlements actuels ils votaient exclusivement les impôts et les levées, faisaient et défaisaient les institutions et les lois, connaissaient et jugeaient en dernier ressort les actes du souverain, l'empêchaient au besoin de quitter le pays, comme Salomon; l'exilaient et le rappelaient, comme Jean IV; réglaient, en un mot, ou contrôlaient toutes les affaires d'État. N'est-ce pas là ce que faisait naguère notre chambre législative, avec beaucoup de bruit et de paroles, il est vrai, et à cela près que le roi pouvait la dissoudre, ce qui était interdit au duc de Bretagne?

Les états naquirent chez les Gaulois le jour où la tribu éleva son chef sur un bouclier, et, plantant une épée dans le sol, délibéra sur la paix ou la guerre. — Les états de Bretagne se réunirent longtemps, sans règle, au hasard des circonstances. Ils s'appelaient alors Assises, mot expressif pour des guerriers toujours en marche. Puis ils devinrent réguliers et périodiques, et reçurent le nom de Parlement, d'États. On n'y vit d'abord que les possesseurs de fiefs, ecclésiastiques et laïques. Bientôt les évêques et les abbés y siégèrent en vertu de leur dignité même, y formèrent un ordre à part, et s'arrogèrent sur les autres une préséance qu'on ne leur enleva jamais. Si peu nombreux qu'ils fussent, ils balançaient toujours les nobles, quand ils ne les dominaient pas. Il est impossible de fixer au juste l'époque où les députés des communes (depuis le tiers état) entrèrent au parlement. Nous les trouvons désignés pour la première fois aux états de 1309, sous Arthur II, et depuis sans interruption. Mais cela ne démontre pas qu'ils fussent exclus des états avant le quatorzième siècle. En tout cas, même antérieurement, les communes bretonnes étaient représentées par les seigneurs de qui elles relevaient, et avec d'autant plus d'efficacité que leur droit de s'administrer elles-mêmes n'eût pas permis de négliger impunément leurs intérêts.

Les États de Bretagne se composaient donc du Clergé, de la Noblesse et du Tiers État.

Le clergé y envoyait les neuf évêques bretons, trente-huit abbés (et, jusqu'à l'Union, quelques prieurs), les députés des chapitres des neuf cathédrales et ceux de la collégiale de Guérande, à cause du siége donné à cette ville par Nominoë. Chaque chapitre n'avait qu'une voix, quel que fût le nombre de ses députés.

La noblesse était représentée par les barons, les bannerets, les chevaliers et les écuyers. Il ne suffisait pas dans les premiers temps d'être gentilhomme pour entrer aux états. Quelques fiefs même donnaient le droit de présence sans le droit de vote.

Ce ne fut qu'assez longtemps après l'Union que la noblesse, sans possession de terre, donna l'entrée aux états. Pendant les divisions de la Ligue, lorsqu'il y avait en même temps les états de Nantes et les états de Rennes, chaque parlement voulut se grossir en facilitant l'admission. On arriva dès lors aux états avec le seul titre de gentilhomme. On alla même jusqu'à fermer

les yeux sur l'âge. Mais, à mesure qu'on se relâchait de l'ancienne sévérité, on découvrit, dans les rangs parlementaires, des intrus qui s'exemptaient ainsi de lourds impôts. De là les réformations de la noblesse, se renouvelant de règne en règne jusqu'à Louis XIV. Il fut exigé, sous ce prince, pour siéger parmi les nobles, un siècle de noblesse et l'âge de vingt-cinq ans. — Mais on ne put guère exécuter ce règlement dans toute sa rigueur.

Le nombre des villes que l'histoire nous montre députant aux états a varié deux fois au moins. Nous en trouvons d'abord vingt-trois : Rennes, Nantes, Saint-Malo, Dol, Vannes, Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Redon, Ploermel, Fougères, Dinan, Lamballe, Hennebon, Morlaix, Guérande, Guingamp, Quimperlé, Vitré, Montfort, Malestroit et Josselin. — Plus tard, nous voyons arriver la Guerche, Hédée, le Croisic, Ancenis, la Roche-Bernard, Chateaubriand, Rhuys, Auray, Pontivy, Concarneau, Carhaix, Lesneven, Landerneau, Lannion, Quintin, Moncontour, Brest, Lorient et Port-Louis. — Ce qui porte le total à quarante-cinq. Peu importait le nombre des députés du tiers état, chaque ville n'ayant qu'une voix délibérative, comme chaque chapitre. Rennes, Nantes, Saint-Malo, Vannes et Morlaix envoyaient ordinairement deux députés.

Kloër breton dans sa famille. — Page 497.

Les communes rurales étaient représentées aux états par leurs seigneurs, — et n'en étaient le plus souvent que mieux défendues. — Nous avons dit quelle

communauté d'intérêts, ou plutôt de propriété, le régime congéable établissait entre le titulaire du fief et les colons. Et d'ailleurs l'évêque qui présidait l'assemblée nationale n'était-il pas souvent le fils d'un simple villageois, un de ces pauvres kloër si vénérés dans leurs familles, et que la religion élevait du toit de chaume au dais épiscopal?

Le duc ouvrait et présidait presque toujours les états en personne. Il s'y rendait avec la plus grande pompe, au milieu de toute sa cour. Il siégeait sur un trône couvert d'un dais, entre les princes et le chancelier, ayant à ses pieds le président de Bretagne, ses ministres et ses grands officiers. A sa droite, après le chancelier, se plaçaient, en vertu de leur préséance, les abbés et les évêques; puis, les députés du tiers état, séparés du clergé par une barre. La noblesse occupait la gauche du duc. Aux pieds des barons étaient les conseillers-clercs du parlement (cour de justice); aux pieds des évêques, les conseillers laïques; dans le parquet, les gens de la chambre des comptes; au centre et aux issues, le prévôt, ses lieutenants et ses archers. En l'absence du duc, les évêques de Dol, de Nantes et de Rennes, se disputaient la présidence des états. Chaque ordre avait son président particulier; ceux du clergé et de la noblesse occupaient des siéges élevés sous un dais, celui du tiers se tenait plus bas, sans autre distinction qu'un accoudoir de serge verte. — Rennes et Nantes avaient la préséance sur le tiers état [1].

[1] Nos vieux historiens se plaisent à détailler le cérémonial des états. C'est à eux qu'il faut demander ces descriptions qui donnent une si juste idée des mœurs anciennes. Voici comment François II, le dernier duc, se rendit aux états de Vannes en 1462 : « On vit d'abord sortir des châteaux de l'Ermine les archers du duc avec des habits enrichis de broderies d'or et d'argent, armés de leurs vouges; ensuite les trompettes et autres ménestriers; après eux un grand nombre de hérauts, de poursuivants, et d'autres officiers d'armes, tant du duc que de plusieurs autres seigneurs, revêtus chacun d'une cotte d'armes chargée de celles de son maître en broderie d'or ou en émail. Puis marchoient les gentilshommes de la maison du duc; après eux, les évêques et les abbez, suivis des sergents d'armes portant leurs masses d'argent et faisant faire place, aussi bien que les huissiers de chambre, qui marchoient après eux, portant en main des bagnettes, qui estoient la marque de leur office. Thomas de Quebriac, premier écuïer, paroissoit ensuite, portant le chapeau de parement de l'escurie et l'épée du duc, enrichie d'or et de pierreries. Après lui marchoit Jean, sire du Pont-l'Abbé, portant le cercle roïal du duc, sur un carreau très-riche, garni de pierreries. Cet office appartenoit de droit au sire de Guemené-Guengamp; mais, comme ce dernier estoit mineur, âgé seulement de quatorze ans, et de plus malade, ses parents prièrent Pont-l'Abbé de suppléer pour lui, ce qu'il fit avec l'agrément du duc. Après lui marchoit Guyon de Quelenec, fils de l'admiral, portant, sur un riche baston, le bonnet du duc, fourré d'hermine. Le duc suivoit immédiatement, revestu de son grand manteau roïal, aussi fourré d'hermine, dont le comte de Laval et le sire de la Roche-Bernard soustenoient les deux costez; la queue estoit portée par le sire de Derval et de Chasteau-Giron, premier et grand chambellan héréditaire de Bretagne. A costé du sire de Derval estoit messire Henri du Juch, lequel, par un privilége particulier accordé à ses ancêtres, devoit porter le manteau du duc, quand il n'en estoit pas revesti, et l'avoir à lui à la fin des estats. Comme le duc estoit revestu de son manteau, le sire du Juch ne portoit qu'un chaperon fourré sur le bras, pour marquer son office. Derrière eux marchoient le chancelier en habit roïal; le sire de Malestroit, mareschal de Bretagne; le vicomte du Fou, admiral, et Tannegui du Chastel, alors grand maître d'hostel, qui portoit le baston haut sur l'épaule. La marche estoit fermée par un grand nombre de conseillers, barons, bannerets, chevaliers, escuïers et autres des estats. » — D. Morice décrit ainsi la salle des états, après l'union à la France. Rien n'était changé à l'ancienne décoration : il n'y avait que les fleurs de lis de plus. « C'est une grande salle où l'on élève un théâtre, auquel on monte par plusieurs degrés. Au fond de ce théâtre est un grand dais de velours violet et blanc, orné de fleurs de lis jaunes sur le fond violet, et d'hermines sur le fond blanc, avec des franges de soie de mêmes couleurs. Sous ce dais sont deux fauteuils, l'un à droite, pour le président du clergé, et l'autre à gau-

Les matières en délibération, c'est-à-dire les lois, les impôts, les levées, les comptes, en un mot les affaires d'état, étaient discutées entre les trois ordres. Tous trois votaient séparément, sous leurs présidents respectifs. Dans les grandes occasions, le vote était secret. L'unanimité des trois ordres était de rigueur. Le président du clergé proclamait le résultat des délibérations.

Depuis le règne de François Ier jusqu'au règne de Louis XVI, les commissaires du roi ou le gouverneur de la province remplacèrent aux états les anciens ducs. Le roi lui-même alla les présider deux fois. Voici quelle fut, sous le régime français, la constitution des états de Bretagne. Cet exposé rapide expliquera ce que nous dirons tout à l'heure des troubles parlementaires et populaires sous Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, et l'attitude des Bretons devant la révolution de 1789. — Les trois ordres restèrent les gardiens exclusifs du sang, des deniers, des priviléges et des franchises des pays, soumis aux mêmes devoirs et armés des mêmes droits que par le passé. Le nombre des villes députant demeure de quarante-deux. Les commissaires du roi maintenaient le règlement, présentaient les demandes de Sa Majesté, recevaient les représentations des états et les reportaient au roi. L'évêque diocésain, ou l'aîné des évêques, présidait. Le clergé ne pouvait se représenter par procureur. Les chevaliers de Malte siégeaient avec l'épée. Les deux premiers ordres continuaient d'élire leurs présidents et siégeaient suivant l'ancienneté de la noblesse. La présidence du tiers appartenait au sénéchal du ressort où se tenait l'assemblée. Mais les bourgeois finirent par élire aussi leur président, pour enlever cette place aux gentilshommes. Les trois ordres se partageaient pour leurs travaux : en commission des finances, chargée des comptes de la province; commission des baux et adjudication, chargée des fermes générales et particulières; commission du commerce et des ouvrages publics, dont le nom seul explique les fonctions; commission des impositions; des étapes et casernements; des domaines et contrats; enfin commission des contraventions, chargée des remontrances et doléances à faire au roi sur les droits et les libertés de la province et l'exécution du contrat passé entre la Bretagne et la France. Toutes ces commissions, et surtout la dernière, étaient en députation permanente auprès des commissaires du roi; on verra qu'elles savaient défendre, au prix de leur sécurité, au prix de leur vie, les derniers lambeaux de la nationalité bretonne.

La cour de magistrature et de justice, érigée par Alain Fergent et confirmée en 1485, fut nommée, comme les états, parlement, parce qu'elle émanait en effet des états. Nous avons dit plus haut son organisation. Le parlement de Bretagne ne fut rendu permanent qu'après l'Union, sous le roi Henri II. Ce

che, pour le président de la noblesse. L'espace qui reste dans le fond de la salle est garni de bancs couverts de tapisserie, sur lesquels sont assis, du côté de l'évêque qui préside, les autres évêques de la province; du côté du baron qui préside, les autres barons et d'anciens gentilshommes. Dans le retour de chaque côté sont des bancs élevés les uns au-dessus des autres en forme d'amphithéâtre. »

prince en mitigea l'indépendance en y incorporant quelques magistrats français. Il y avait alors deux chambres de parlement, l'une à Rennes et l'autre à Nantes. Mais Rennes finit par les absorber toutes les deux, lorsqu'elles furent déclarées sédentaires. Leurs premiers actes, en ce temps-là, furent : un don de vingt mille écus à Henri II, la substitution du français au latin dans les actes judiciaires, et la confirmation d'un édit royal déclarant que les fonctions de juge et d'avocat ne faisaient point déroger la noblesse. C'était l'anoblissement du barreau et de la magistrature.

SCIENCES. — LETTRES. — BEAUX-ARTS

La Bretagne a donné aux sciences, aux lettres et aux arts, pendant les douzième, treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles, Marbodus (Marbœuf), évêque de Rennes, orateur et poëte, auteur des *Pierres précieuses* (1114) ; — Abailard, dont nous avons dit la gloire ; — Guillaume l'Armoricain, auteur des *Gestes de Philippe-Auguste;* — Pierre de Dreux, célèbre en son temps par ses poésies ; Hervé de Broye, carme de Léon, poëte et orateur (1292) ; — Nedellec, de Morlaix, général des dominicains, auteur de divers écrits de controverse ; — Henri Bohic, célèbre jurisconsulte qui professa le droit à Paris (1520) ; — Guillaume de Saint-André, dont nous avons cité le poëme sur Jean le Conquérant ; — Guillaume de la Perenne, auteur des *Gestes des Bretons en Italie ;* — l'Homère de Bertrand Du Guesclin, que les uns appellent Cuvellier, les autres Trueller ; — Jean Bouteiller, auteur de la *Somme rurale ;* — l'Anonyme de la Chronique de Saint-Brieuc; — Pierre Kermainguy, docteur en Sorbonne, auteur d'une *Histoire ecclésiastique*, de *l'Histoire des carmes*, etc.; — Yves le Grand, aumônier de François II, auteur des *Mémoires sur le Léonnais ;* — Alain de la Roche, prédicateur renommé en France et en Allemagne ; — Jean Crez, Robin Fouquet, Colinée et Étienne Larcher, premiers imprimeurs de Bretagne à Loudéac et à Nantes ; — Pierre le Baud, l'historien protégé par la reine Anne ; — Jean Meschinot, de Nantes, son poëte ordinaire, auteur des *Lunettes des princes*, surnommé pour sa mélancolie le *banny de Lyesse ;* — Anne de Bretagne, elle-même, dont nous avons signalé les *Mémoires*, et dont Monfaucon nous a conservé les *Lettres* en vers latins; — Alain Bouchard, auteur des *Grandes Chroniques et annales de la Bretagne depuis Brutus jusqu'à François II*, historien peu scrupuleux, mais digne écrivain de la langue de Marot et de Brantôme ; — Guillaume le Cruel, biographe du comte de Richemont. — Nous citerons encore, pour aller jusqu'à la fin du treizième siècle, — Jean Picard, auteur des *Trois Miroirs du monde ;* — Egrusier Baron, jurisconsulte léonnais, surnommé par Cujas le Varron de la France ; — Olivier Gouin, de Paimbœuf, auteur du *Mespris et contemnement de tous jeux du sort*, en neuf chapitres, espèce d'enquête

sur les ruses et les fourberies du jeu ; — les Penfentenio (Chelfontaines), savants légistes de Léon : — Noël du Fail, publiciste distingué qui débuta, comme Montesquieu, par des œuvres légères ; — Bertrand d'Argentré, notre historien national, qu'il suffit de nommer pour sa gloire ; — le chanoine Moreau de Quimper, qui va nous raconter la Ligue en Bretagne ; et tant d'autres, pour lesquels nous renvoyons le lecteur aux notices de M. Miorcec de Kerdanet.

Loin d'effacer l'originalité du génie breton, l'Union ne fit que lui donner un relief et un éclat nouveau. Le règne si populaire de la duchesse Anne fut par excellence l'époque de la poésie et des arts en Bretagne. La littérature nationale des bardes se rajeunit en empruntant à la France ses mystères et ses drames bibliques. Les kloërs qui les traduisaient leur imprimèrent un cachet mélancolique et profond, dont on peut juger encore aujourd'hui ; car ces comédies religieuses se représentent quelquefois dans les pardons de la Cornouaille et du Léonnais.

Ce fut alors aussi que l'architecture et la sculpture, prenant un essor miraculeux, couvrirent la Bretagne de cette multitude d'églises, de chapelles, de calvaires, de fontaines et de statues, qui arrêtent à chaque pas le voyageur émerveillé. Ces innombrables chefs-d'œuvre, transition de l'art gothique à la Renaissance, sont presque tous éclos sous les ciseaux des Lamballays ; vaste association de « tailleurs d'images, » ayant ses lois et ses règlements, ses chefs et ses soldats, comme nous l'avons raconté ailleurs sous la forme animée du roman[1].

Le chef et le maître souverain des Lamballays, le Michel-Ange de nos tailleurs d'images, fut ce grand homme inconnu, dont l'ingrate histoire ne nous a conservé que le nom et quelques « mémoires de journées, » le Léonnais Michel Columb, l'auteur d'un monument qui n'a peut être pas d'égal dans l'école française, et qui n'a certainement de supérieur que dans les palais de l'Italie. Nous voulons parler du tombeau de François II et de Marguerite de Foix, célèbre à Nantes sous le nom de tombeau des Carmes[2]. Les plus grands

[1] Voir Michel Columb, le Tailleur d'Images, Étude sur les arts et les artistes bretons, au seizième siècle, particulièrement les chap. I-V du tome Ier, et le complément du tome II.

[2] Le tombeau de François II, transporté de l'ancienne église des Carmes dans la cathédrale de Saint-Pierre, forme un massif rectangulaire en marbre blanc, couvert d'une énorme table de marbre noir. Il a neuf pieds trois pouces neuf lignes de long, sur quatre pieds cinq pouces de large, et plus de cinq pieds d'élévation. Il est posé sur un socle en marbre blanc, de quinze pouces, qui en fait complétement le tour. Le couronnement a dix pieds de longueur sur une largeur de cinq pieds, et forme dans tout son pourtour une saillie de huit à neuf pouces. Cet ensemble, et, en quelque sorte, ce corps du mausolée, est garni : de deux statues colossales, de quatre statues de grandeur naturelle, de cinq statues de moyenne grandeur, et de trente-deux statuettes de deux pieds de haut, en tout quarante-trois statues en marbre. Les arabesques, accessoires et ornements qui entourent ces figures sont innombrables, et enveloppent comme un réseau le monument dans son entier. Ce tombeau du dernier duc, commandé par la dernière duchesse, devait être celui de la nationalité bretonne elle-même. Aussi est-il tout couvert des attributs qui conviennent à un peuple fort et respecté, à un peuple qui avait pour ses rois et ses ducs la même dévotion que pour ses plus grands saints. Le duc François II et la duchesse Marguerite de Foix, étendus de leur long sur la table de

maîtres du grand siècle de Léon X ne désavoueraient pas la majesté sublime, la grande simplicité d'ordonnance, l'union de la puissance et de la grâce, la pureté des lignes et la beauté des formes, l'ampleur et l'aisance des draperies, l'élégance exquise des attributs et des ornements, qui rappellent, dans le tom-

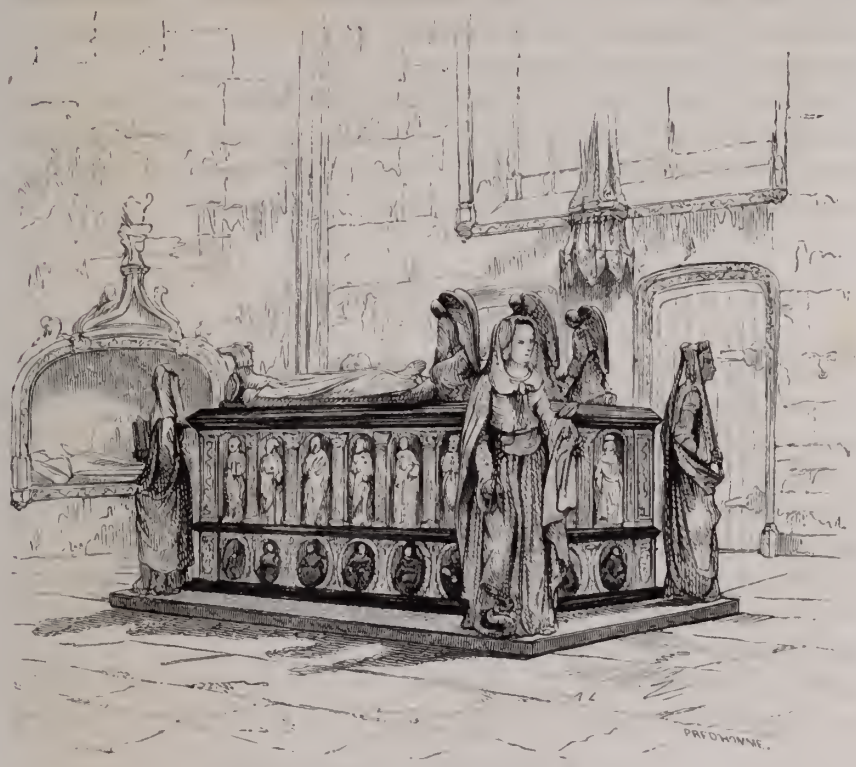

Tombeau de François II, dans la cathédrale de Nantes.

beau de François II, les pures traditions de l'antique. Et cependant, si on rapprochait cette œuvre de celle des statuaires grecs ou italiens, on reconnaî-

marbre noir, les yeux fermés et les mains jointes sur la poitrine, portent la couronne en tête et le manteau sur les épaules, avec toutes les insignes de la dignité royale. « Leur figure est d'une admirable expression, et celle de la duchesse surtout est digne d'être méditée. On comprend, en la considérant, dit le docteur Guépin, toute la pensée de l'artiste chrétien. Cette mort dans laquelle repose Marguerite n'est pas en effet ce sommeil agité que nous goûtons sur la terre. Son calme, sa sérénité, font penser à l'éternité du bonheur dans une autre vie. Trois anges agenouillés soutiennent les oreillers à broderies, sur lesquels reposent le duc et la duchesse de Bretagne. Le statuaire ne s'est pas inspiré ici des amours de la sculpture grecque, mais bien plutôt des plus jolis figures d'enfants de son pays natal. Le troisième ange a, par sa tête élevée vers le ciel, l'avantage de varier les poses, d'unir le souvenir de la vie terrestre à celui de la vie éternelle, de rappeler l'idée de la Trinité, et peut-être aussi de représenter les trois vertus théologales : la foi, l'espérance et la charité. Aux pieds de François II et de Marguerite de Foix, un lion et une levrette attestent que tous deux ont possédé les vertus de leur état : la magnanimité dans la force et la fidélité dans la soumission. Aux quatre angles du tombeau sont représentées, debout, les quatre vertus cardinales des rois : la Justice, la Prudence, la Tempérance et la Force, dont l'ensemble forme la Sagesse. La Justice n'est autre chose que le portrait de la duchesse Anne; de la main gauche, elle tient la balance et le livre des lois; de

trait toujours le génie et le ciseau d'un Breton. C'est là ce qui fait du mausolée de notre dernier duc un chef-d'œuvre à part, un monument national, une chose sans analogue au monde. Michel Columb a su concilier, dans les quarante-trois figures sorties de ses mains, l'idéal le plus transcendant et la réalité la plus frappante. Ces figures sont évidemment des portraits, et appartiennent toutes au type celtique si fortement conservé chez les hommes et surtout chez les femmes de notre basse Bretagne.

Outre les chefs-d'œuvre de l'architecture et de la sculpture, on sait les merveilles de la peinture sur bois et sur verre, aux quinzième et seizième siècles. Nos cathédrales et nos églises sont là pour montrer qu'à cet égard aussi la Bretagne avait suivi de près la France et l'Allemagne.

MOEURS ET USAGES

Entre les milliers d'usages publics et particuliers que les mœurs bretonnes nous offriraient du douzième au seizième siècle, et qui seraient échappés au courant de notre récit, nous ne pouvons que citer un petit nombre d'exemples.

La recherche des noyés sur les côtes se faisait comme aujourd'hui au moyen d'un cierge lancé à la mer avec un pain noir.

Au treizième siècle, on choisissait le lundi pour faire dire des messes aux défunts, parce que leurs peines recommencent ce jour-là dans le purgatoire, après le soulagement du dimanche.

Le mercredi des Cendres, on portait à la procession des cierges allumés pour rappeler l'épée flamboyante qui chassa nos premiers parents du paradis

la main droite, le glaive qui les fait respecter. Ses yeux sont fendus en amande, son front est pur et large. Au-dessus des tempes sont des traits caractéristiques qui se rattachent à la Bretagne. La Prudence est la prévision de l'avenir, fondée sur l'expérience du passé, aussi l'artiste lui a-t-il donné deux visages. Par derrière une coiffe toute bretonne entoure la tête d'un vieillard, dont les traits rappellent aussi la basse Bretagne. L'on dirait l'un de ces BARS voyageurs à longue barbe et à longue mémoire, qui n'ont rien oublié des traditions de leurs pères ni des souvenirs de l'enfance. La figure de devant est encore une figure bretonne: elle rappelle les plus jolies femmes de l'évêché de Saint-Pol. La Tempérance tient un mors de bride dans une main et dans l'autre une horloge. Ses habits sont des habits religieux. La Force a une petite tour à créneaux dans la main gauche, et de la main droite elle étrangle un monstre, qui est la personnification du mal. Cet emblème la caractérise beaucoup plus que la cuirasse qui recouvre sa poitrine, et sur laquelle les yeux sont arrêtés par un dessin d'une élégance prodigieuse. On voit tout de suite que ce n'est pas là force physique, mais la force morale dont il s'agit. La pose et le geste de la main droite expriment merveilleusement une volonté qui agit sans effort, parce qu'elle est toute-puissante. Le mouvement de la tête a été étudié dans un sentiment semblable » Les deux faces latérales du tombeau sont divisées en deux étages : le premier contient les douze apôtres dans autant de niches en marbre rouge; le second renferme seize pleureuses dans autant de médaillons en marbre blanc. Les apôtres sont des statuettes délicieuses de caractère, de goût, de naïveté et de travail. Les figures et les mains des pleureuses sont en marbre blanc, tandis que les draperies qui les enveloppent sont en marbre vert, difficulté vaincue à plaisir par une patience que rien ne décourageait! Enfin cette œuvre effrayante est complétée par les statuettes de saint François et de sainte Marguerite, de Charlemagne et de saint Louis, placés aux deux bouts du tombeau sur la même ligne que les douze apôtres, et digne en tout point d'être mis en parallèle avec eux. (MICHEL COLUMB, t. II, p. 520 à 550.)

Adolphe Leleux del. Gaitte sculp.t

ENTERREMENT

terrestre. — Au quatorzième siècle, on condamnait les faux monnayeurs « à être bouillis en eau chaude, jusqu'à la mort endurée. » C'était depuis longtemps la coutume de promener nus par les rues, et de porter ensuite sur l'autel de la cathédrale où on les aspergeait d'eau bénite, ceux que l'on trouvait au lit le lendemain de Pâques, et de mettre à l'amende ceux que l'on y trouvait le 1er mai. Cet usage fut aboli en 1451 par le concile provincial qui se tint à Nantes, sous la présidence de Philippe de Coetquis, archevêque de Tours. La fête des fous, cérémonie scandaleuse, vraiment digne de son nom, fut supprimée à la même époque, ainsi que le droit que les archiprêtres

La recherche des noyés. — Page 502.

s'étaient arrogé depuis longtemps sur le lit des curés décédés. Cependant, l'année suivante, « les gentilshommes de monseigneur le duc le prirent au lit et le rançonnèrent ; et, quelques années plus tard, son fils éprouva le même sort, dont il ne se tira qu'en baillant cent écus. » Les farces du carnaval se développèrent considérablement après la suppression de la fête des idiots. Chassez la folie humaine par la porte, elle rentre par la fenêtre. Les princes et les seigneurs payaient des chanteuses appelées *fauvettes*, pour se faire entendre, aux grandes fêtes, sur des théâtres élevés dans les carrefours ; ce qui prouve que la musique était cultivée en Bretagne (outre les chants populaires dont nous parlerons spécialement). La tradition nantaise rapporte qu'on chanta au second mariage de la reine Anne, dans le français du quinzième siècle, la

fameuse chanson de la Mariée, qui retentit encore à toutes les noces de la haute Bretagne.

En 1518, les confréries et corps de métiers, organisés en compagnies à la façon des Lamballays, se disputaient vivement sur le rang des bannières de leurs patrons et sur la grosseur des cierges qu'ils avaient droit de porter aux cérémonies. La paroisse de Saint-Nicolas, à Nantes, fit porter par quatre hommes un cierge de quatre-vingts livres. — Ces rivalités ensanglantèrent souvent les processions. — Il fallut régler les rangs et remplacer les cierges par des torches en bois.

Bien que l'année ne commençât qu'à Pâques en Bretagne et en France, les étrennes s'y distribuaient déjà le premier jour de janvier. C'était une journée de grande largesse pour les riches et de grande liesse pour les pauvres.

Il y avait au pays de Rohan trois grandes foires (la Noyal, la Houssaye et la Brolade) où se négociaient plus de trois mille chevaux. Mais pas un seul ne pouvait être vendu sans que le receveur de la vicomté de Rohan eût levé son gant devant tout le monde. Les maquignons défilaient alors avec leur marchandise en présence du vicomte ou de son commis, qui retenait tous les chevaux à son gré, au prix fixé par son écuyer d'écurie.

Les paysans de la basse Bretagne avaient, dans leur vie publique et privée, dans leurs foires et dans leurs pardons, dans leurs travaux et dans leurs plaisirs, dans leurs cérémonies civiles et religieuses, mille autres coutumes que l'histoire a négligé de nous transmettre; mais ils les ont conservées eux-mêmes si fidèlement, que nous les retrouverons presque toutes dans les chaumières du Morbihan, de la Cornouaille et du Léonais, lorsque nous décrirons les mœurs et les costumes de ces trois évêchés, au dernier chapitre de cet ouvrage [1].

MONNAIES BRETONNES

Nous ne pouvons terminer ce tableau national sans parler des monnaies, signes de la nationalité par excellence. — Les rois et les ducs de Bretagne battaient monnaie comme souverains, à leur coin et à leur effigie, spéciale-

[1] D. Morice. — Actes de Bretagne, t. I, II et III. — Préfaces, t. I, col. 1058. — *Id.*, t. II, col 1675, 1691, etc. — *Id.*, t. III, col. 545, 478. — Lobineau, t. I, col. 754, 855. — Michelet, Hist. de France, t. II, III, IV et V. — Chateaubriand, Études historiques, préface et analyse raisonnée Mœurs générales des douzième, treizième et quatorzième siècles). — Freminville, Antiquités des Côtes-du-Nord, p. 84. — *Id.* Histoire de Du Guesclin. — Courson, Essai, p. 515. Note sur les monnaies osimiennes. — Daru, Histoire de Bretagne, t. I et II, p. 512, etc.; t. III, p. 272. — Hévin, Droit public de Bretagne. — Archives de Nantes, armoire G, cassette D, P-A, N-A, Q-F, R-D, S-C, N-H. — Guépin, Hist. de Nantes (douzième, treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles). — La Villemarqué, Chants populaires, t. I, p. 56; t. II, p. 99.

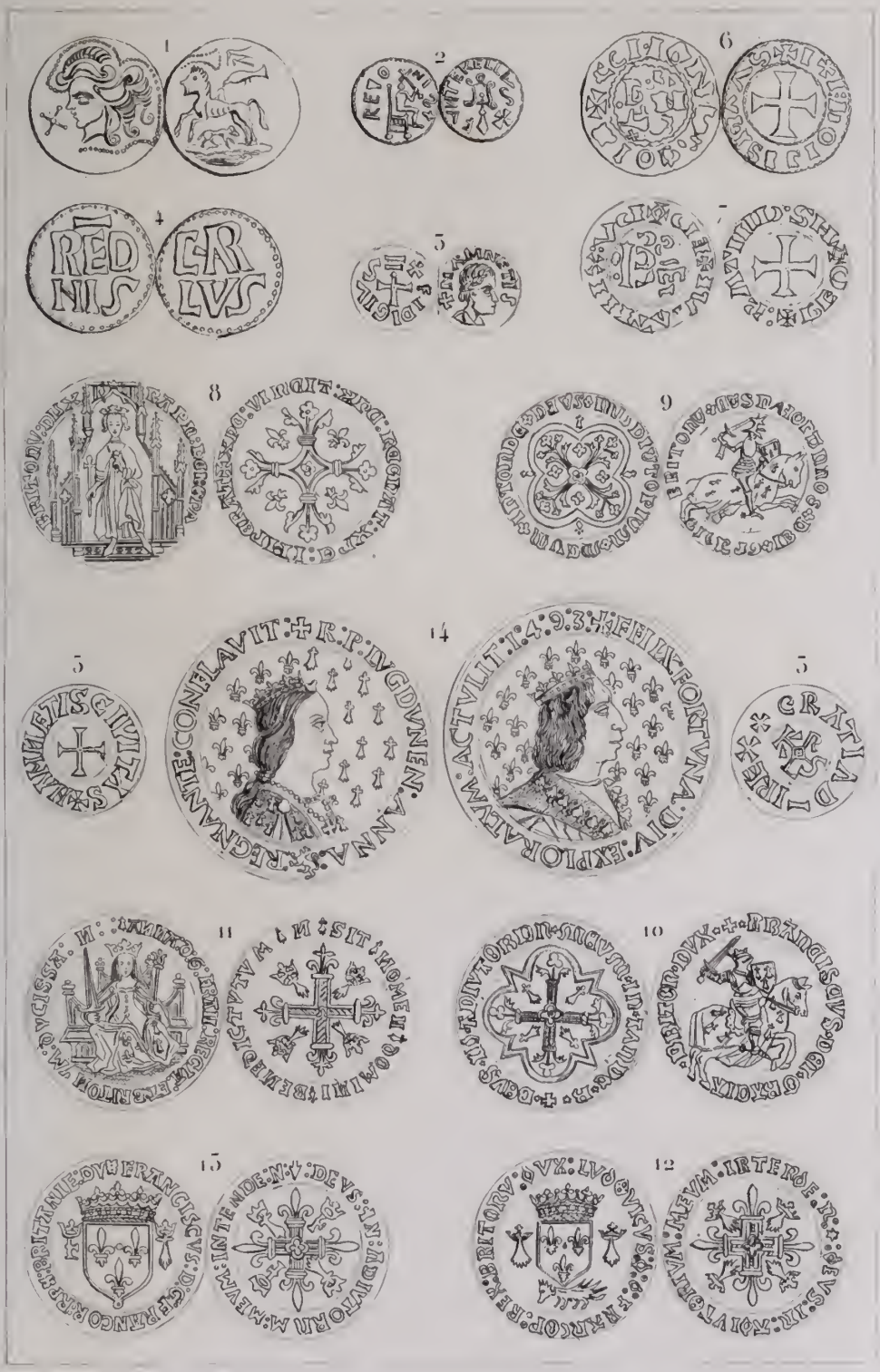

MONNAIES BRETONNES

BRETAGNE ANCIENNE & MODERNE

ment à Rennes, à Nantes et à Redon[1]. La livre bretonne, disent les Bénédictins, valait un cinquième de plus que celle de Tours. Il ne fallait donc que quatre livres bretonnes pour faire cinq livres tournois. Les principales monnaies de cours au coin des ducs étaient les royaux d'or, les francs à cheval ou à pied, le gros, le demi-gros, le flux, le florin, le double, le denier et l'obole. La valeur de toutes ces monnaies a varié plusieurs fois par des causes qu'il est difficile d'apprécier aujourd'hui (voir ci-dessous la note de M. Cha-

[1] Les opinions sont très-diverses sur les monnaies de Bretagne, parvenues jusqu'à nous. Les Bénédictins ont commis de graves erreurs en reproduisant et en expliquant les pièces du cabinet de M. de Robien. D'autres erreurs non moins graves ont été commises à propos des monnaies récemment découvertes à Ploméour et ailleurs. N'ayant pas la prétention de trancher une question si débattue, nous nous sommes adressé à M. A. Chabouillet, attaché au cabinet des médailles à la Bibliothèque royale. Avec une obligeance qui n'a d'égale que son érudition, il a bien voulu surveiller la composition de la planche ci-jointe et nous communiquer les explications et les renseignements qui suivent :

N° 1. — Époque celtique. — Les monnaies de l'époque gauloise ou celtique peuvent se diviser en deux grandes classes; les pièces muettes et les pièces à légende; celle que nous donnons ici est malheureusement de la première classe, comme toutes celles attribuées jusqu'à présent à l'Armorique; mais, comme on trouve des quantités de pièces semblables en Bretagne, on attribue généralement à cette contrée les pièces analogues à celles que nous publions ici, ainsi que diverses autres variétés peu importantes de ce type. En 1855, en défrichant une lande inculte dans le village de Creniat-sur-Yves, commune de Ploméour, arrondissement de Quimper, on a trouvé 200 de ces pièces, renfermées dans un vase de terre brune qui était protégé par quatre pierres plates posées de côté et par une cinquième qui les recouvrait.

Ces pièces sont d'un métal mélangé d'or, d'argent, mais surtout de cuivre. Il y en a de deux modules; celles du 1er, de 20, à 21 millimètres, pèsent un peu plus de 6 grammes; celles du second, de 12 à 15 millimètres, pèsent le quart des autres. La pièce que nous reproduisons, dont le flanc est rogné, pèse 6 d. 51; elle a été donnée au cabinet des médailles par M. de La Villemarqué.

Elle représente, d'un côté, une tête d'homme tournée à gauche, avec trois grandes boucles de cheveux entourées d'un cordon perlé. Dans le champ, à gauche, le chiffre X, emprunté aux derniers Romains, bien que, par un amalgame bizarre, ces pièces soient imitées des statères macédoniens. Au revers, on voit un cheval à tête humaine lancé au galop; au-dessus, un oiseau de proie. Devant le poitrail, on voit le même chiffre qu'au droit sur les exemplaires non rognés comme le nôtre; sous le ventre du cheval, un quadrupède, marchant en sens inverse, que l'on regarde comme un bœuf sauvage. Ces figures symboliques, selon M. Lambert, qui le premier a fait connaître ces pièces, indiquent la force, le courage et la richesse de la nation qui les émettait. Ces pièces peuvent remonter à 200 ans avant J. C.; elles appartiennent certainement aux temps de l'indépendance de la Gaule.

N° 2. — Époque mérovingienne. — Les rois mérovingiens ont possédé quelque temps, en Bretagne, plusieurs grandes villes; les pièces que nous donnons ici sont sorties des ateliers royaux, ainsi qu'une curieuse pièce qui porte pour légende : Redonis fisci. *Du fisc de Rennes.*

N° 3. — REDONIS. † *Rennes* Personnage assis tenant une croix.
R. CANTERELLVS. † Signe indéterminé.
Tiers de sol d'or frappé à Rennes, avec le nom de l'officier monétaire Canterellus. Le personnage assis, tenant une croix, est sans doute un saint breton.

N° 4. — † NAMNETIS. *Nantes* Buste royal, avec la couronne de laurier, tourné à droite.
R. † FIDIGIVS. Croix sur deux degrés.
Tiers de sol d'or frappé à Nantes, avec l'effigie royale et le nom de l'officier monétaire Fidigius.

N° 5. CHARLEMAGNE.
Époque carlovingienne. — CARLVS. *Karl.* Ce nom est écrit en deux lignes dans un cercle perlé.
R. BEDNIS. *Rennes.* Ce nom est écrit également en deux lignes dans un cercle perlé.
Denier d'argent.
Si les rois mérovingiens firent frapper monnaie dans les principales villes de Bretagne, à plus forte raison devait-on s'attendre à trouver le nom de Charlemagne sur des monnaies bretonnes. L'autorité du maître de l'Occident tout entier ne pouvait pas être méconnue dans l'Armorique. On trouve aussi des monnaies aux noms de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. Nous en donnons une de ce dernier prince.

N° 6. CHARLES LE CHAUVE.
KAROLVS en monogramme au milieu de la pièce; puis, à la place des légendes, la fin de la phrase consacrée : † GRATIA DIREX. *Charles, par la grâce de Dieu, roi.*
R. † NAMNETIS CIVITAS. *Cité de Nantes.* Une croix.
Denier d'argent.

N° 7. — Comtes de Rennes et de Nantes, ducs de Bretagne. — EUDES. — Légende barbare, mais qu'on doit

bouillet). Au quinzième siècle, les écus valaient vingt-cinq, trente ou trente-trois sous; les royaux d'or, vingt-cinq sous tournois; le florin d'or, vingt-sept sous six deniers; le gros obole, six sous huit deniers. Ces valeurs dépendaient de celle du marc d'or ou d'argent. Le marc d'or représentait soixante-quatre royaux en 1457, et cent en 1488; le marc d'argent, quatre livres

lire ainsi : VDO DE † DVATVIX. Je demanderai aux lecteurs un peu d'indulgence pour leur apprendre que cet assemblage de lettres doit être lu ainsi : EDO DEI GRATIA DUX. *Eudes, par la grâce de Dieu, duc.*

Dans le champ, un monogramme dans lequel nous croyons reconnaître le nom de la Bretagne; au moins le B est-il très-visible, pourvu qu'on veuille bien remarquer que les artistes de cette époque ne tenaient pas beaucoup à faire adhérer entre elles les diverses parties d'une lettre. Nous lirions donc : *Eudes, par la grâce de Dieu, duc de Bretagne ou des Bretons.*

R. † Légende écrite à rebours : REDONIS. CIVITAS. *Cité de Rennes.* Croix.

Denier d'argent inédit.

Il est difficile de décider si cette pièce doit être attribuée à Eudes, comte de Penthièvre, fils puîné du duc Geoffroi I et oncle et tuteur de Conan II, ou au duc Eudes, d'abord vicomte de Porhoët. Le premier de ces princes s'empara, comme on l'a vu dans l'histoire, du gouvernement et de la personne de son neveu, qu'il tint pendant sept ans dans une sorte de captivité, de 1040 à 1047. Eudes, vicomte de Porhoët, fut reconnu duc de Bretagne à Rennes, en 1148, à la mort de Conan III, dont il avait épousé la fille, Berthe, veuve d'Alain II, comtesse de Penthièvre. Il n'y a qu'un siècle de différence entre ces deux Eudes; et à une époque où le travail des pièces est si sauvage, cette distance est véritablement peu importante, et il est très-difficile de prendre parti. Cependant nous devons déclarer que nous penchons plutôt pour le plus ancien de ces deux princes.

N° 8. CONAN IV, dit LE PETIT, 1156-1175.

† CONONVS CO (*ues*). *Conan, comte.* Monogramme plus obscur encore que le précédent; mais qui sans doute renferme le même mot.

R. † REDONIS CIVIS. *Cité de Rennes.* Croix.

Denier d'argent inédit.

Conan fut d'abord comte de la ville de Rennes, dont il dépouilla Eudes; c'est pour cela que nous le voyons prendre ici le titre de comte.

N° 9. CHARLES DE BLOIS. † 1364.

KARL. DEI. GRA. BRITONV. DVX. *Charles, par la grâce de Dieu, duc des Bretons.* Sous un dais gothique, le duc Charles, debout, la couronne en tête, revêtu du manteau ducal et tenant un sceptre à la main.

R. † XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT. *Le Christ vainc, le Christ règne, le Christ triomphe.* Dans une rosace gothique, la figure d'une croix fleuronnée et cantonnée de quatre fleurs de lis.

Royal d'or.

Cette monnaie est une imitation parfaite du *royal* ou *franc à pied* du roi Jean de France. C'est la première ou au moins une des premières monnaies d'or qui aient été frappées au nom des ducs. Les rois de France leur contestaient le droit de fabriquer de la monnaie d'or, et, en 1464, Louis XI l'interdit au duc de Bretagne, qui ne tint compte de la défense royale et entra dans la ligue du *Bien public*, ce qui décida le roi à lui donner, l'année suivante, le droit que ces ducs avaient pris depuis plus d'un siècle.

La formule XPC VINCIT, etc., s'est conservée sur les monnaies d'or de France, depuis saint Louis jusqu'à Louis XVI. L'abréviation XPC pour *Christus* est consacrée; ces lettres grecques, dont l'une, le sigma, affecte la forme byzantine C au lieu de Σ, se retrouvent disposées ainsi sur une foule de monuments chrétiens.

N° 10. JEAN IV DE MONTFORT.

† IOHANNES. DEI. GRACIA BRITONV (M). DVX. N. *Jean, par la grâce de Dieu, duc des Bretons, Nantes.* Le duc, armé de toutes pièces, l'épée nue levée, l'écusson de Bretagne au bras gauche, monté sur un cheval lancé au galop, caparaçonné aux armes de Bretagne.

R. Au commencement de la légende, une petite rosace : † DEVS. IN. ADIVTORIVM. MEVM. INTENDE. *Seigneur, soyez mon secours.* Psaume XXXVII, v. 25. Dans une rosace cantonnée de quatre hermines, croix fleuronnée.

Franc à cheval d'or imité de ceux de France, ainsi que le Royal du n° 8.

Il est à peu près impossible de décider si cette pièce a été frappée par Jean IV de Montfort ou par son fils. Cependant, comme ce Franc à cheval est sorti de la monnaie de Nantes, ce que nous savons qu'à la mort de Jean III, dit le Bon, Montfort s'empara de toute la Bretagne, et qu'il se renferma à Nantes, où Charles de Blois l'assiégea et le fit prisonnier, il est possible que cette monnaie soit de ce commencement de règne. Les souverains dont le pouvoir n'est pas bien établi sont plus pressés que les autres de le constater par des actes solennels et par l'émission d'une monnaie à leur effigie. Toutefois, nous le répétons, cette attribution est entièrement conjecturale.

N° 11. FRANÇOIS II. 1458-1488.

† FRANCISCVS. DEI. GRACIA BRITON VM. DVX. *François II, par la grâce de Dieu, duc des Bretons.* Le duc comme au n° 9; seulement le casque est orné de la couronne ducale, et l'armure est différente; ainsi on n'y voit plus la cotte de mailles qui paraît sur la précédente monnaie.

R. Même légende qu'au n° 9. Dans une rosace, croix fleuronnée, cantonnée de deux hermines.

Franc à cheval d'or.

Nous attribuons cette pièce à François II plutôt qu'à François I, parce que le style en est assez bon et le

en 1360, six livres en 1407, dix livres en 1457, et onze livres en 1503. Les officiers des monnaies, maîtres, gardes, tailleurs et essayeurs, avaient de grands priviléges. Ils ne relevaient en justice que du prévôt des monnaies, et en ressort que du grand maître, sauf les cas de meurtre, de vol et de rapt. Ils étaient exempts de toutes tailles, péages, ports, impôts, fouages

travail élégant. Les temps de François II sont plus proches de la Renaissance, dont l'esprit fut si longtemps à pénétrer en Bretagne, que ceux de François I, qui mourut en 1450. Je crois notre Franc à cheval de la fin du règne de François II, c'est-à-dire très-voisin du seizième siècle.

N° 12. ANNE.

Au commencement de la légende, une hermine : ANNA. D. G. FRAN. REGIA. ET. BRITONVM. DVCISSA. N. *Anne, par la grâce de Dieu, reine des Français, duchesse des Bretons, Nantes.* La reine-duchesse, assise sur un trône, la couronne royale en tête, revêtue du manteau royal, et tenant de la main droite une épée nue et de la gauche un sceptre fleuronné. Sur son manteau on distingue des fleurs de lis et des hermines.

R. Au commencement de la légende, une hermine : SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVTVM. N. (*Sic*, pour *benedictum.*) Une hermine entre chacun des mots de la légende. Dans le champ, croix fleurdelisée, cantonnée de quatre hermines couronnées. Au centre de la croix, l'N de Nantes, qui paraît déjà la fin des légendes du droit et du revers.

OR. Royal.

Le Royal de la duchesse Anne est plus gothique que le Franc à cheval de son père François II. A la vérité, le graveur de la pièce précédente n'avait qu'à copier, tandis que l'auteur de celle-ci devait créer; il s'est tiré de sa tâche avec naïveté, mais avec plus de roideur et moins de finesse. Le Cabinet des médailles possède une autre pièce de la duchesse Anne avec la date 1498, qui paraît être de la même main. Cette date 1498 est à remarquer. La reine Anne devint veuve de Charles VIII le 7 avril 1498; elle se remaria le 8 janvier 1499. Cette pièce a donc été frappée alors que la reine jouissait seule de la souveraineté de la Bretagne; la pièce non datée est sans doute de la même époque, ainsi que les monnaies de billon au nom de cette princesse, que l'on rencontre dans toutes les collections. Après son mariage avec Louis XII, la monnaie fut frappée au nom du roi.

N° 13. LOUIS XII.

LVDOVICVS. D. G. FRANCOR. REX. BRITONV. DVX. *Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, duc des Bretons.* Écusson aux armes de France, surmonté de la couronne royale ouverte. Dans le champ, deux hermines couronnées; au pied de l'écusson, un porc-épic.

R. Même légende qu'au n° 9. A la fin de la légende, N. (Nantes). Dans le champ, croix fleurdelisée, cantonnée de quatre hermines.

Double écu d'or au porc-épic frappé à Nantes. Le porc-épic formait la devise de Louis XII, avec ces mots pour âme : *Commus et eminus* (de près et de loin).

N° 14. FRANÇOIS Ier, roi de France, duc de Bretagne.

FRANCISCVS. D. G. FRANCOR. REX. BRITANIE. DVX. *François, par la grâce de Dieu, roi des Français, duc de Bretagne.* Écusson aux armes de Bretagne, surmonté de la couronne royale ouverte. En haut, un soleil; dans le champ, à gauche, F couronné; à droite, hermine couronnée.

R. Un fer de lance ou de flèche pour marque monétaire, puis la légende comme au n° 9. A la fin de la légende, N. de Nantes; croix fleurdelisée, cantonnée de deux F couronnées et de deux hermines.

Écu d'or au soleil, frappé à Nantes avant l'an 1522; car cette année le roi, du consentement des états, réunit la Bretagne à la couronne, et, l'année suivante, il donna ce duché en apanage à son fils, François, Dauphin de Viennois, mort en 1536. Sur une médaille conservée au Cabinet des médailles, ce jeune prince est qualifié de duc de Bretagne. En effet, il fut premier duc apanagiste de Bretagne. Son père le fit couronner à Rennes le 14 août 1532.

N° 15. — Médaille de Charles VIII et d'Anne de Bretagne faite à Lyon : FELIX. FORTVNA. DIV. EXPLORATVM. ACTVLIT. 1495. *La fortune propice nous a amené celui que nous avons attendu si longtemps.* 1495. Buste tourné à droite de Charles VIII, la couronne royale en tête, portant le collier de l'ordre de Saint-Michel. Le champ de la médaille est semé de fleurs de lis.

R. R P. LVGDVNEN. ANNA. REGNANTE. CONFLAVIT. *La république de Lyon a fait fondre cette pièce sous le règne d'Anne.* Anne de Bretagne, la couronne en tête, revêtue d'une robe brodée d'hermines et portant une croix au cou. Le champ est semé à droite de fleurs de lis, à gauche d'hermines. Entre les mots *Anna* et *regnante* un lion, armes parlantes de la ville.

Les initiales R. P. signifient certainement *respublica*, car on trouve ce mot employé tout au long sur la médaille faite également à Lyon en l'honneur de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Il signifie ici *commune, cité.*

On attendait peut-être de nous l'évaluation des monnaies anciennes en monnaie courante; nous avouons professer pour ces sortes d'opérations un scepticisme presque absolu, parce que nous avons observé que les calculs les plus ingénieux et les plus précis reposaient toujours sur une base arbitraire. Ainsi, par exemple, pour évaluer en monnaie courante l'écu d'or de Louis XII, dont il est facile de vérifier le titre et le poids, que ferait-on? On chercherait, au moyen des comptes de dépense du règne de Louis XII, ce qu'on pouvait acheter pour un écu d'or, soit en denrées, soit en journées de travail, et on comparerait le résultat obtenu avec celui qu'on obtiendrait aujourd'hui en monnaie courante, et on ferait la proportion. Mais que de circonstances inconnues aujourd'hui peuvent avoir influé sur la valeur de la journée ou de la denrée! On connaît bien cer-

et autres subsides. La plus ancienne fabrique de monnaie dont nous parlent les Actes de Bretagne est celle de Rennes, sur laquelle nous voyons le duc Alain III donner un droit à l'abbaye de Saint-Melaine. Il y avait dès lors à Rennes l'ancienne et la nouvelle monnaie. Les pièces de celles-ci se nommaient popelicans. Avant Alain III, il n'est question que de sous et de deniers. Jean le Roux, en 1270, fit battre à Rennes des marmites, des grands et des petits tournois, des deniers et des oboles. La monnaie de Redon fut établie par Jean V. François II fit battre à Rennes et à Nantes des pièces de monnaie blanches et noires. Les blanches, en argent, étaient de dix et de cinq deniers; les noires, en alliage, étaient d'un prix très-inférieur.

taines grandes variations du prix des métaux précieux, comme, par exemple, leur dépréciation produite par la découverte de l'Amérique. On sait aussi que les progrès du luxe rétablirent peu à peu l'équilibre, et rendirent à l'or et à l'argent à peu près leur ancienne valeur; mais on ne connaît pas les mille causes locales ou momentanées qui ont pu influer sur la valeur des denrées ou du travail de l'ouvrier, et changer les rapports entre les marchandises et leurs signes représentatifs. On ne peut donc obtenir que des résultats approximatifs ou même problématiques, qui ne sauraient satisfaire les esprits exacts. Nous nous sommes borné à expliquer brièvement les pièces représentées sur notre planche, et qui toutes ont été fidèlement copiées sur les originaux conservés au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. (Note de M. Charouillet.)

Une cheminée, à Morlaix, architecture du 16e siècle.

Pierres de Carnac.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

PRÉCIS DES ÉVÉNEMENTS DEPUIS LA RÉUNION [1]

La Réformation et la Ligue. — François II. — Charles IX. — Henri III. — Le calvinisme en Bretagne. — La Ligue y est toute nationale. — Projets de détachement. — Le duc de Mercœur. — Lutte des ligueurs et des royalistes. — Fidélité de Rennes. — Henri IV. — Les Malouins en république. — La Noue Bras-de-Fer. — Abjuration de Henri IV. — La Fontenelle et les brigands. — Pacification de la Bretagne. — Henri IV à Nantes et à Rennes. — Désolation de la Bretagne par la Ligue. — Louis XIII. — Louis XIV. — Impôts du timbre et du tabac. — Soulèvement du peuple et luttes parlementaires.

Château de Clisson.

Endormie sur ses franchises et gardée par ses états, la Bretagne s'habituait au repos sous le sceptre des Valois, lorsqu'elle fut réveillée en sursaut par la Réformation. On connaît Luther et Calvin, leur vie, leurs doctrines et leurs progrès. En France comme en Allemagne, le protestantisme naquit patricien, il envahit l'édifice social par ses points les plus élevés, gagnant d'abord les princes et les seigneurs, puis les magistrats et les prêtres, puis les savants et les gens de lettres; puis enfin les classes inférieures, où il pénétra difficilement. Cette religion nouvelle s'arma, pour faire son chemin, du sceptre des rois, de

[1] L'histoire développée et complète de ces événements fait le sujet de la première partie de notre second ouvrage : La *Bretagne moderne*, complément de la *Bretagne ancienne*.

l'épée des gentilshommes, de la parole des docteurs, de la plume des scribes, en un mot de tous les instruments humains dont elle put disposer. Quelle marche différente et admirable avait suivi le catholicisme! Jésus naît dans une étable, travaille et enseigne, souffre et meurt en croix : « Allez et instruisez les nations, » dit-il à douze pêcheurs. Et ces pêcheurs, se partageant le monde, sans autre arme qu'un bâton, sans autre instrument que leur éloquence, parlent d'abord aux petits et aux pauvres comme eux, attaquent la vieille société dans sa base, entrent dans Rome par les catacombes, confessent et meurent comme leur maître, et voient du haut du gibet leur foi s'élever de la crèche natale au trône des Césars. Où serait le cachet divin s'il n'était ici? Aussi le calvinisme, dans ses plus grands résultats et dans ses plus grands triomphes, en dépit de ses héros et de ses martyrs, resta toujours humain et ne devint jamais populaire; il n'eut jamais pour lui cette voix de la foule, qu'est la voix de Dieu, *vox Dei*. Comment le peuple de France, qui est tout cœur et tout imagination, eût-il aimé une religion qui lui arrachait sa bonne Vierge et ses saints, l'étoile matinale de son ciel et les fleurs de son paradis; une religion qui tarit dans le calice avec son souffle glacé le sang du Rédempteur immortel; une religion qui met un ministre solennel et raisonneur à la place du moine et du curé, successeurs des pêcheurs galiléens, pères et compagnons des plus humbles fidèles; une religion qui substitue la famille particulière à la famille générale, qui fait taire les morts bien-aimés dans leurs tombeaux, qui éteint les cierges sur l'autel, l'or et la pourpre aux habits du pontife, le soleil aux vitraux des cathédrales, le son des cloches dans leurs cages de pierre, — en même temps que l'enthousiasme et la charité dans les âmes! Car, qu'est-ce que la charité du protestantisme? Elle s'est condamnée elle-même en s'appelant la philanthropie. Elle prodigue au malheureux des Bibles et des sermons; elle lui jette les miettes de sa table et la moitié de son manteau; mais va-t-elle chercher jusqu'au fond de l'abîme la brebis égarée, la réchauffe-t-elle dans ses bras en pleurant comme elle-même? Retrouve-t-elle dans les haillons du mendiant, sur la paille des cachots, dans les plaies du lépreux, ces parfums épanchés par l'amour de Madeleine sur les pieds de Jésus-Christ! Non! ceci est le privilége de la charité catholique.

Ce qui fit le succès du calvinisme en France, c'est qu'il promit à la noblesse « un gouvernement à principautés fédérales, » c'est-à-dire une sorte de renaissance de la féodalité. A cette promesse, les gentilshommes se levèrent en masse, les princes du sang se firent huguenots; et la lutte de l'aristocratie et de la royauté recommença sous forme de guerre religieuse. Le récit des fureurs de cette guerre appartient à l'histoire de France. Entretenu successivement par la faiblesse ou la violence de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III, l'incendie se fût éteint sans doute avec le dernier Valois, si le premier Bourbon n'eût pas été calviniste. De là le revirement fatal qui ôta le beau rôle aux catholiques pour le donner aux protestants; de là la célèbre Ligue

formée contre le Béarnais Henri IV. Certes, cette ligue aurait pu s'appeler la Sainte Union, si elle n'avait eu réellement d'autre objet que d'empêcher la Réformation d'arriver au trône; mais, comme l'a dit un homme qu'on peut en croire, Bossuet lui-même, « la Ligue ne fut une affaire de religion que pour le peuple abusé; pour les Guises, ses chefs ambitieux, elle fut une odieuse révolte colorée du beau nom de la religion, qui leur était très-indifférente : *religionis absente studio.* » Au milieu des débordements du fanatisme public, excité par ces rebelles « plus Espagnols et plus Lorrains que Français, plus hérétiques que les hérétiques eux-mêmes (c'est toujours Bossuet qui parle), les meilleurs Français et les meilleurs catholiques furent réduits à se féliciter secrètement de la résistance opposée à la cour de Rome par Henri IV, le plus clément et le plus brave des enfants de Hugues Capet et de saint Louis : *clementissimus atque fortissimus*[1]. » On peut donc dire que le catholicisme ne prouva pas moins sa divine puissance, en survivant aux excès des Ligueurs, qu'en recevant l'abjuration du Béarnais.

Si cependant la Ligue pouvait être sincère et pure quelque part, ce devait être en Bretagne, cette patrie du vrai catholicisme. Elle y eut du moins un caractère tout opposé à celui qu'elle prenait en France : elle y fut nationale.

Lorsque la postérité mâle des Valois et de la reine Claude s'éteignit avec Henri III, l'union de la Bretagne à la France n'était pas tellement consacrée qu'elle ne pût être remise en question; et, pour échapper à l'embrasement des guerres religieuses, notre province n'avait pas de meilleur moyen que de se détacher du royaume. Elle y serait assurément parvenue, si elle eût trouvé un chef digne de relever la couronne d'Anne de Bretagne. Les princes qui pouvaient y prétendre étaient : d'abord les maris des trois filles de Henri II, petites-filles de la reine Claude et arrière-petites-filles de la reine Anne. Isabelle, l'aînée, avait épousé le roi d'Espagne, Philippe II, à qui elle avait laissé deux filles, dont l'une était mariée à Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Le roi d'Espagne et le duc de Savoie réclamaient donc tous deux la Bretagne. Le troisième prétendant était Charles II, duc de Lorraine, mari de Claude, seconde fille de Henri II. Le quatrième était Henri IV en personne, qui réunissait au titre d'époux de Marguerite, troisième petite-fille de la reine Claude, le titre d'héritier de la couronne de France, à laquelle était incorporée la couronne de Bretagne. Enfin, le cinquième prétendant était Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Penthièvre, prince du saint-empire, issu d'une princesse de la maison de Blois et mariée à la dernière héritière des Penthièvre, Marie de Luxembourg, duchesse d'Étampes et de Martigues. Aux termes de l'acte d'Union, signé par les états, le droit véritable était assurément celui de Henri IV; mais, bien plus encore que la France, la Bretagne repoussait un prince calviniste. Les sympathies populaires se prononcèrent

[1] Œuvres complètes de Bossuet. DEFENSIO DECLARAT. CLERI GALLICAN., t. III, ch. XXVIII.

donc pour le représentant des Penthièvre. Bien qu'une exclusion de deux cents ans eût périmé les droits de cette maison, les Bretons ne pouvaient oublier qu'elle avait été la maison nationale par excellence, et que la force plutôt que la justice l'avait dépossédée au profit de la maison de Montfort. Le duc de Mercœur, homme indécis, mais ambitieux, poussé par une femme énergique et séduisante, avait d'autant plus de chances qu'il tenait les clefs de la Bretagne, — Henri III ayant eu l'imprudence de lui donner le gouvernement de cette province, où il avait déjà trois places fortes : Guingamp, Lamballe et Moncontour. Lié aux Guises par l'intérêt non moins que par le sang, Mercœur prépara le détachement de la Bretagne, tout en y organisant la Ligue. Les plumes entrèrent alors dans la lice en même temps que les épées. L'histoire si courageuse et si éloquente de Bertrand d'Argentré fut le plaidoyer de l'indépendance bretonne. L'historiographe du roi, Nicolas Vignier, répondit avec la froideur savante d'un écrivain aux gages. Aujourd'hui, Vignier n'a plus de nom, d'Argentré est immortel, et cependant la Bretagne est française.

Un huguenot.

Ces événements s'étaient passés de 1558 à 1585; remontons le cours de ces années. Dès l'an 1558, le calvinisme, prêché par Dandelot, frère de l'amiral Coligny, avait envahi quelques cités bretonnes. La vicomtesse de Rohan, sœur du roi de Navarre, fit de son château de Blain le quartier général du nouveau culte. Là se rendaient, de tous les points de la haute Bretagne, les gentilshommes calvinistes, avec leur petit feutre à plume, leurs sombres habits et leurs figures plus sombres encore. En 1569, on comptait, au pays de Nantes et de Rennes, vingt-huit églises réformées. L'évêque de Nantes assiégea en personne et fit canonner et brûler le refuge des calvinistes. A Rennes, leur temple fut incendié trois fois. Ces deux villes eurent leurs disputes en pleine rue, leurs émeutes sanglantes, leurs processions armées, leurs barricades et leurs chaînes, leurs huguenots pendus et grillés, toutes les scènes de violence et de scandale qui déshonoraient alors la France. Ajoutons cependant, à la gloire de la Bretagne, qu'elle se refusa aux massacres de la Saint-Barthélemy. Le duc de Bourbon-Montpensier, qui en était alors gouverneur, écrivit aux magistrats bretons, le 26 août 1572, d'imiter l'exemple de la capitale, en assassinant les huguenots. M. de Bouillé, lieutenant général, ne tint compte de cette injonction, et le sénéchal de Nantes Du Plessis-Guerrif, le chef du corps municipal Leloup Du Breuil, eurent le

courage de désobéir. Il faut dire que les réformés étaient alors si peu nombreux et si tranquilles en Bretagne, qu'ils ne pouvaient donner aucune inquiétude sérieuse.

Le mouvement de la Ligue, dans cette province, fut donc surtout politique, et il se serait peut-être arrêté de lui-même sans cet hameçon du détachement, présenté par l'ambition du duc et de la duchesse de Mercœur. Ce prince, après l'assassinat du second duc de Guise, se sépara ouvertement du roi, et proclama la Sainte-Union en Bretagne, trahissant ainsi un parent pour en venger un autre ; car il était beau-frère de Henri III. Le premier président du parlement, Faucon de Ris, fut arrêté avec son fils et son gendre, se vit enfermé à Ancenis, et paya dix mille écus sa fidélité au roi. Séduite par les intrigues et les cajoleries de la belle duchesse de Mercœur, la ville de Nantes, où commandait Gassion, donna l'exemple de la révolte à toute la province. Les moines de Redon ouvrirent les portes de cette place aux ligueurs. L'évêque de Rennes en fit autant, secondé par l'évêque de Dol, par les présidents Velly et Carpentier, par le conseiller Launay Saint-Germain, par le seigneur de Talhouet et par Bertrand d'Argentré. Le gouverneur Montbarrot se jeta vainement dans la tour Morlaise. Il fallut capituler avec Mercœur. Mais cette surprise ne devait servir qu'à rendre plus éclatante la fidélité de la ville de Rennes. Pendant que les ligueurs enlevaient le commandement de Fougères et assiégeaient celui de Vitré, les Rennais se rassemblèrent au cri de Vive le roi ! le sénéchal Guy-Lemeneust de Bréquigny, les présidents Harpin et Barrin, s'unirent au gouverneur Montbarrot ; le parlement presque tout entier se déclara royaliste ; une foule de gentilshommes vinrent à son aide ; les ligueurs, battus à leur tour, furent expulsés, et rien ne put désormais reprendre la capitale de la Bretagne au roi de France [1].

Les chefs des ligueurs, Guebriant d'Olivet, Saint-Laurent-d'Orvaux, Boupas, Villeserin, Gassion, Kergouet, Vauvert, Kerdrell, la Vieux Ville, Keralio, Malenoé, Higuenaie, la Chesnaye, Vallouet, Miterie, Loisel, de France, les Bancez, furent déclarés criminels de lèse-majesté. On dévoua leurs personnes aux fers et leurs biens à la confiscation « sans forme de justice. » Quant aux évêques de Rennes et de Dol, leur temporel fut saisi pour l'exemple (1589).

Malgré cette victoire du roi, le duc de Mercœur était encore si redoutable, que Henri III lui envoya, pour le gagner, jusqu'aux pierreries de sa royale sœur, ce qui prouvait, du reste, le peu de cas qu'on faisait de son caractère [2]. Le fait est que toute la Bretagne était à lui, soulevée par l'espoir de reconquérir son indépendance ; — à l'exception de Rennes, Vitré, Saint-Malo, Chateaubriant, Montfort, Josselin, Ploërmel, Malestroit, Brest, Quimper et Guérande. L'alliance jurée, vers ce même temps, contre les Guises, ligue royale

[1] Les états de 1595 consacrèrent cet événement par une médaille décernée à Lemeneust de Bréquigny, et portant ces mots : UT OLIM DE RE PUBLICA MERITIS, SIC ET HEREDIS LIBERATORI PATRIA CONTULIT.

[2] Mercœur eût peut-être brillé comme savant plus que comme politique et comme guerrier. Digne

organisée contre la ligue populaire, entre le Béarnais et Henri III, acheva de déconsidérer celui-ci dans l'esprit des Bretons. Ce fut alors que le comte de Soissons reçut le gouvernement de la province avec des troupes pour châtier le duc de Mercœur ; mais il se laissa enlever comme un enfant aux portes de Rennes, et il fut remplacé par un enfant véritable, le prince de Dombes, âgé de dix-sept ans ; — un de ces capitaines enrubannés qui s'en allaient en guerre avec une troupe de petites-maîtresses, et qui savaient mourir à l'occasion comme les mignons à la bataille de Coutras.

Henri III fut assassiné sur les entrefaites devant Paris assiégé, et la couronne tomba enfin sur une tête digne de la porter. Mercœur se flatta que Rennes ne reconnaîtrait pas le roi huguenot, et envoya tout triomphant le sénéchal de Fougères annoncer au parlement la mort de Henri III. Mais le parlement indigné, et croyant la nouvelle fausse, fit pendre l'émissaire ligueur et prêta serment à Henri IV, le 22 octobre 1589, « à la condition que la religion catholique serait maintenue, et que le nouveau roi serait supplié d'abjurer le calvinisme. » Ainsi se conciliaient le principe politique et le principe religieux. Mercœur se vengea en faisant pendre à son tour un juge de Laval qui était en son pouvoir. Puis il leva le masque, et afficha ses prétentions à la souveraineté de la Bretagne. Tout rapprochement fut dès lors impossible entre les deux partis, et la province roula plus profondément que jamais dans l'abîme de la guerre civile.

Les premiers succès furent pour les royalistes ; le ligueur Calhouet abandonna Vitré, défendu par Derlac avec une poignée de braves, et le Goust, partisan du roi, entra et se maintint dans le château de Blain par des prodiges de valeur. La Ligue se dédommagea par l'occupation de Quimper, que le clergé livra malgré l'évêque et le sénéchal de La Porte. « Quand le roi Henri serait un diable incarné, disait celui-ci, et quand il aurait sur la tête des cornes longues comme le bras, je serais toujours son serviteur. »

Vers ce même temps (1590), les Malouins signalèrent, par un nouveau trait, cette audacieuse indépendance qui n'appartient qu'à eux. Les troupes du roi occupaient l'énorme château que les ducs avaient imposé à la ville, et que la reine Anne avait encore fortifié d'une grosse tour, malgré les bourgeois et

élève du célèbre Broscius, il était versé à fond dans les sciences physiques et mathématiques, dans les langues anciennes et modernes. Il lisait et écrivait couramment. Voici le fac-simile de sa signature :

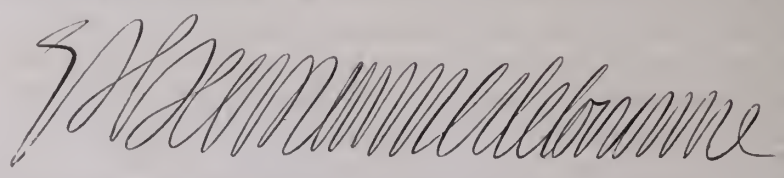

Ce précieux autographe a été calqué sur l'original d'un mandement du duc de Mercœur, du 18 mai 1585, au seigneur de Brue, commandant pour le roi au château du Gavre.

l'évêque. « *Qui qu'en grogne, c'est mon plaisir.* » Cette domination de la pierre et du canon offensa nos hardis corsaires, et ils résolurent de se rendre les maîtres chez eux. Les chefs du complot répandent le bruit qu'un trésor est caché dans la tour de la reine Anne, et cinquante-cinq hommes, l'épée aux dents, le pistolet au poing, escaladent les murailles, égorgent les sentinelles, massacrent le gouverneur et désarment la garnison, — pendant que leurs complices enfoncent les portes et envahissent la citadelle. Un tel exploit n'était pas mal déjà ; mais voici le plus curieux : le duc de Mercœur, enchanté de cette révolte et croyant en profiter, envoie ses félicitations aux Malouins, comme à de bons et fidèles ligueurs. Or que lui répondent les Malouins? Qu'ils ne veulent pas plus de lui que de Henri IV, qu'ils se moquent de la Ligue et du roi, et qu'ils entendent se gouverner à leur fantaisie. En effet, ils organisent dans leurs murs une sorte de république, ils emprisonnent leur évêque et proposent une confédération neutre aux villes de Saint-Brieuc, Lannion, Trégnier, Morlaix et Roscoff.

Mercœur se dédommagea en exerçant ailleurs la souveraineté. Au milieu de beaucoup d'hésitation, son acte le plus décisif fut la création, à Nantes, d'un parlement de la Ligue, en opposition avec les états royalistes de Rennes. Ces deux chambres luttèrent à coups d'arrêts et se menacèrent réciproquement de la potence, pendant que les princes de Doubes et de Mercœur se battaient avec d'autres armes (1590).

Les royalistes enlevèrent Hennebon, surprirent Quimperlé, entrèrent à Moncontour, pillèrent Carhaix, écrasèrent les paysans rassemblés au son du tocsin, et défirent à Plestin l'arrière-ban de la Cornouaille. Les ligueurs étaient perdus sans les cinq mille Espagnols que leur envoya Philippe II. Ce monarque jouait, dans cette guerre, le même rôle qu'Edouard III dans la guerre de succession. Il visait à s'emparer de la Bretagne sous prétexte de la secourir, et Mercœur était son instrument, en attendant qu'il devînt sa dupe, comme Montfort avait été celle du roi d'Angleterre. Le débarquement des Espagnols, à l'embouchure du Blavet, ouvrit dignement cette nouvelle invasion. Les ligueurs, pour leur frayer un passage, avaient assailli le bourg de Locpéran. Les habitants, repoussant à tout prix l'étranger, firent une résistance héroïque. Les femmes et les enfants se battirent comme la garnison. Enfin, ces braves durent céder au nombre, mais ils tombèrent tous à leur poste, et trente jeunes filles se jetèrent à l'eau pour échapper au déshonneur.

Les Espagnols s'emparèrent aussitôt du promontoire, et y bâtirent des fortifications, qui, détruites en 1616 par Henri IV, furent relevées par Richelieu et sont devenues cette belle citadelle de Port-Louis qui commande la rade de Lorient.

Ce renfort valut à Mercœur la reprise d'Hennebon. Mais bientôt les royalistes se grossirent à leur tour de mille Anglais, envoyés par Élisabeth ; et la Bretagne, déchirée déjà par deux gouvernements, deux parlements et

deux corps d'état, devint encore la proie d'une double occupation étrangère.

Sur la fin de juin 1591, les deux armées se rencontrèrent aux environs de Corlay, et le prince de Dombes essaya d'en venir aux mains; mais, après six jours de cannonades et d'escarmouches, Mercœur, qui temporisait toujours, se replia vers Pontivy.

Il y avait alors, dans l'armée royaliste, un des plus grands hommes que la Bretagne ait donné à la France : le célèbre François de la Noue, dit Bras-de-Fer, compagnon bien-aimé de Henri IV, et digne continuateur des Clisson et des Richemont [1]. Après avoir ouvert par la parole et l'épée le chemin du trône à Henri IV, la Noue était venu en Bretagne faire triompher le prince de Dombes, et ce nouveau Du Guesclin trouva la mort en combattant contre sa patrie. Les royalistes ayant assiégé Lamballe malgré ses conseils, il s'élança le premier sur la brèche, reçut une balle à la tête, et mourut quelques jours après [2]. Il eut la gloire d'être loué et pleuré par les ligueurs et les catholiques, non moins que par les « royaux » et les protestants. C'est sans contredit le nom le plus pur de cette époque.

La fortune du prince de Dombes sembla le quitter avec la Noue. Il lui fallut éloigner ses auxiliaires anglais, décimés par une épidémie. Ses propres troupes se firent battre par les ligueurs entre Craon et Château-Gontier, puis sur les marches de Normandie. Un nouveau renfort d'Espagnols, arrivé au duc

[1] Justement surnommé le plus honnête personnage de son siècle, la Noue en était aussi le plus habile capitaine et l'un des meilleurs écrivains stratégiques. Il s'était signalé dès son enfance en Italie. Le fanatisme des Guisards l'ayant jeté dans le parti calviniste, il prit Orléans en 1567, commanda l'arrière-garde à Jarnac en 1569, et déploya, dans une infinité de siéges, les ressources de son génie. Blessé à Fontenay, il perdit le bras gauche et le remplaça par un bras de fer qui lui valut son surnom. En 1561, il fit la guerre dans les Pays-Bas, revint en France après la Saint-Barthélemy, fut nommé général par le roi et envoyé au siége de la Rochelle. Dans cette mission, comme dans toutes celles qu'il remplit, il se montra d'une telle bienveillance et d'une telle modération, qu'il empêcha vingt fois l'effusion du sang, lui qui portait l'épée pour le répandre! C'est là la première gloire d'un capitaine qui comprend son rôle, et nul à cet égard n'a surpassé la Noue. Le ministre la Place, fougueux protestant, l'insulta un jour et lui donna un soufflet. La Noue se borna à renvoyer le brutal à sa femme « pour remédier au dérangement de sa raison » Il savait inspirer sa douceur à ses propres soldats. Non-seulement ils n'osaient piller sous ses yeux, mais ils oubliaient de toucher leur paye, aimant mieux employer leur temps à vaincre qu'à compter de l'argent. La Noue fut, par ses vertus autant que par son habileté, le plus redoutable ennemi de la Ligue. Au siége de Senlis, en 1589, les traitants refusaient de l'argent et des munitions aux royalistes : « Eh bien, dit la Noue, c'est moi qui ferai la dépense. — Garde son argent quiconque l'estime plus que son honneur. Tant que j'aurai une goutte de sang et un pouce de terre, ils appartiendront à mon pays. » Et il engagea son domaine des Tournelles aux mains des traitants. — Voilà comment les Bretons servaient la France.

[2] Sa mort fut digne de sa vie. « Le prince de Dombes l'ayant envoyé visiter, il commença à prier ardemment, et, tenant les yeux élevés vers le ciel, il implorait par ses soupirs et par ses sanglots la miséricorde de Dieu. Étant tombé dans les convulsions de l'agonie, Montmartin, qui ne le quittait pas, lui prit la main, et lui dit : Monsieur, souvenez-vous du passage de Job, qui dit : JE SAIS QUE MON RÉDEMPTEUR EST VIVANT, ET QU'A LA FIN DES TEMPS IL ME RESSUSCITERA DE LA POUSSIÈRE, ET LORSQUE MES MEMBRES SERONT DE NOUVEAU REVÊTUS DE MA PEAU, ALORS DANS MA CHAIR MÊME JE VERRAI DIEU. Vos os et votre chair le verront, lui criait Montmartin, ne le croyez-vous pas? Alors la Noue leva la main au ciel, et la tint longtemps en l'air, pour faire voir qu'il avait vécu dans cette croyance, et qu'il espéroit ressusciter un jour. Enfin, la parole lui ayant tout à fait manqué, il regarda les assistants du même œil qu'il les menoit au combat, et rendit paisiblement l'esprit, le 4 août 1591. » (D. Taillandier, t. II.)

de Mercœur, occupa la ville et le pays de Tréguier, qui furent mis à feu et à sang (1592). Enfin la discorde se mit entre le jeune prince et le parlement de Rennes, qui refusa au roi des subsides, tandis que les états de la Ligue, assemblés à Vannes, donnaient à Mercœur six mille livres par mois et un fonds de plus de cent mille livres. Le prince de Dombes se vengea sur les jolies Bretonnes et sur un président qu'il fit chasser de Rennes; de sorte que les habitants exaspérés complotèrent pour livrer la ville aux ligueurs. Jean de Rieux, marquis d'Acerac, gagné par Mercœur, s'entendit avec le baron de Crapado, président de la noblesse, et le seigneur de l'Etang Breilmarin. Heureusement le gouverneur, instruit à propos, fit saisir, juger et décapiter les conspirateurs; d'Acerac seul échappa. Cette rigueur sauva Rennes, mais acheva d'exalter les esprits contre le prince de Dombes. On l'accusa d'avoir sacrifié à sa vengeance personnelle le baron de Crapado, qui avait porté au roi les doléances des états sur son administration. Bref, le jeune gouverneur vit arriver près de lui, en 1592, le maréchal d'Aumont, qui le remplaça définitivement en 1594.

Non moins galant que son prédécesseur, le maréchal était du moins plus mûr et plus expérimenté. Il ne tarda pas à relever les royalistes. Il les avait trouvés sans discipline, sans vivres et sans argent, réduits à charger leurs arquebuses avec les boutons de leurs pourpoints.

Cependant une trêve de trois mois avait été signée en 1593 entre le roi et les chefs de la Ligue; mais le duc de Mercœur, agissant en souverain, n'en avait pas moins poursuivi les hostilités. Les Espagnols, qui commençaient à le gêner plus qu'ils ne l'aidaient, s'étaient, de leur côté, installés en maîtres dans leurs fortifications du Blavet et de Crozon. D'autre part, les Anglais réclamaient Brest du roi, pour prix de leurs secours. Enfin, comme aux plus mauvais jours de la guerre des Montfort, une foule de gentilshommes s'étaient faits brigands sous le nom de Ligueurs, et ravageaient la basse Bretagne à la tête de leurs bandes mercenaires; — tandis que les paysans, las de faire en vain, nuit et jour, des pèlerinages pour la paix à Notre-Dame de Bon-Secours et à toutes les Notre-Dame des huit évêchés, — soulevés à la fin pour la défense de leurs chaumières et de leurs moissons, se ruaient tout à la fois sur les deux partis, égorgeant d'une main les ligueurs et de l'autre les royalistes. Tel était l'état de la Bretagne et surtout de la Cornouaille, dont le chanoine Moreau va nous dire la désolation.

Et pourtant la France commençait à respirer, à la nouvelle de l'abjuration de Henri IV. Cette conversion, qui tuait la Ligue dans sa racine, détachait de ses rangs une multitude de catholiques et enlevait à Mercœur lui-même des partisans considérables : — tels que Lezonnet, commandant à Concarneau, et Talhouet, gouverneur de Redon. Enfin, le 22 mars 1594, on apprit à Rennes l'entrée triomphale de Henri IV à Paris, et l'on célébra cet événement par une procession solennelle. C'en eût été fait de la Ligue en Bretagne,

sans l'ambition de Mercœur, sans les forces acquises par les Espagnols, et sans l'anarchie qui livrait la province aux brigands. On essaya d'abord de traiter avec le duc de Mercœur, et sa sœur, la veuve de Henri III, vint à sa rencontre jusqu'à Ancenis; mais l'obstination de la duchesse retint son mari dans la révolte, et le maréchal d'Aumont se remit en campagne. Il fit bonne et rude guerre aux bandits, réduisit les uns, dispersa les autres, en pendit un certain nombre, et s'empara du château de Morlaix; mais, la place à peine rendue, les Anglais la réclamèrent comme ils réclamaient Brest. Le maréchal temporisa, c'était son talent, et le débat resta suspendu. Une conquête non moins importante pour le roi fut la soumission de Saint-Malo. Les intrépides corsaires la firent payer en bons et beaux priviléges. Point d'impôts durant six ans; — droit de se garder et de s'administrer eux-mêmes, sans garnison aucune, avec un seul gouverneur du roi dans le château; — liberté entière du commerce, sauf les traités de la France avec les États étrangers.

Pèlerinage pour la paix. — Page 517.

La ville de Quimper, la citadelle de Crozon, ouvrage des Espagnols, le château de Corlay, près Pontivy, se rendirent à leur tour au maréchal. Mercœur renoua les conférences, puis les rompit encore, — esclave à la fois de l'ambition de sa femme et de la volonté des Espagnols. « Songez-vous donc à demeurer duc de Bretagne? lui demandaient ses amis. — Je ne sais si c'est un songe, répondait-il, mais il y a dix ans qu'il dure. » Tout en parlant de paix avec sa sœur, il promettait au duc de Mayenne de continuer la guerre. On découvrit cette duplicité, et les hostilités se prolongèrent. Les états de Rennes donnèrent trois cent mille écus au roi, — mais à condition qu'il ne céderait pas un seul point de la Bretagne aux Anglais. Henri IV s'y engagea,

et, n'ayant plus rien à tirer de lui, ses alliés l'abandonnèrent. Leur départ n'eût fait que réjouir la Bretagne, s'il n'eût relevé l'audace des bandits, en affaiblissant l'armée royale. D'Aumont se consolait en assiégeant Comper pour les beaux yeux de la comtesse de Laval. Boulets de fer et billets doux volaient de compagnie. Mais une blessure mortelle vint interrompre cette expédition galante. Deux mots feront l'éloge du maréchal d'Aumont. Il ne laissa pas moins de regrets en Bretagne qu'en France, et Saint-Luc, et Brissac après lui, n'eurent qu'à donner le coup de grâce à la Ligue. Mayenne était soumis. Le Saint-Siége avait reconnu Henri IV. Mercœur ne tenait plus tête au roi qu'en le menaçant de livrer ses places aux Espagnols. Et Dieu sait que les Espagnols y étaient plus maîtres que lui-même! Ces complications amenèrent une trêve de quatre mois. — La trêve expirée, le maréchal de Brissac, qui avait succédé à d'Aumont sans le remplacer, battit assez vainement la campagne en 1597. Il avait affaire au plus terrible brigand de la Cornouaille, à Guy Eder de la Fontenelle, le dernier ligueur, personnification de cette époque de sang [1].

Installé en Cornouaille après mille courses, la Fontenelle en était devenu la terreur et le fléau. Il se fortifia d'abord dans le château de Granec entre Collorec et Landellau, y fut attaqué par les communes voisines, les surprit un jour avec sa bande, et massacra près de mille hommes de « cette paysantaille mal aguerrie. Or la cruauté de ce barbare fut si grande, qu'il ne permit que les parents des décédés vinssent querir leurs corps, et qu'ils reconnussent leurs morts, et les faisait garder de nuit pour empêcher de leur rendre les derniers devoirs, et par ainsi demeurèrent corrompre sur la face de la terre, sans que personne osât ouvrir la bouche. Un certain jour, se promenant dans les allées de sa maison, le sieur de la Fontenelle, le sieur de

[1] Guy Eder, dit le chanoine Moreau, son contemporain, était un cadet de la maison de Beaumanoir, né à Bothoa, en Cornouaille. De bonne heure, il prit le mors aux dents, et « suivit les appétits de la bouillante jeunesse. En 1529, étant au collége de Boncotest, à Paris, toujours aux mains avec ses compagnons, plus prompt aux coups qu'à la parole, il vendit ses livres et sa robe de classe, et, du provenu de l'argent, acheta une épée et un poignard, se déroba dudit collége et prit le chemin d'Orléans pour aller trouver l'armée de M. le duc du Maine, lors lieutenant général de l'Etat et couronne de France, et chef du parti catholique; mais il n'alla guère loin qu'il ne fût dévalisé et dépouillé par quelques coureurs, si bien que la nécessité le contraignit de retourner à Paris, à son premier maître de collége, où toutefois il ne tarda guère qu'il retournât en Bretagne, en 1589, que tout le royaume était en trouble et en combustion... La Fontenelle, âgé de quinze à seize ans, se mit parmi la populace, qui était sous les armes pour le parti des ligueurs, qui en fit état, parce qu'il était de bonne maison et du pays, et le voyant d'un esprit actif, lui obéissait volontiers; il prit le titre de la Fontenelle, maison noble de leur patrimoine, se fit suivre de quelques domestiques de son frère aîné et d'autres jeunes seigneurs de la commune qu'il connaissait plus remuants, hardis à suivre les hasards de ses desseins, et commença à piller les bourgades, prendre prisonniers, de quelque parti qu'ils fussent; s'ils avaient de l'argent pour payer leur rançon, leurs prises étaient bonnes. Tous les malins et bandits du pays se rallièrent auprès de lui, si bien qu'en peu de temps ses troupes furent très-augmentées. Après avoir battu les pays de Trégnier, Saint-Brieuc, Guingamp, il fit à la sourdine une course en Léon, bien accompagné, donna jusqu'à Mesarnou, et enleva la fille du lieu (Marie de Koadelan, fille de Lancelot le Chevoir et de Renée de Koëtlogon), héritière de mère et de père, riche de neuf à dix mille livres de rentes, âgée de huit à neuf ans. » Il la fit élever en un cloître, l'épousa dans la suite, et, chose admirable! il en fut aimé avec passion.

Pratmaria et d'autres, le sieur de Pratmaria lui dit : Comment pouvez-vous supporter l'odeur puante de ces corps morts tout pourris? Il répondit que l'odeur des ennemis morts était suave et douce. C'était une grande compassion de voir ces pauvres rustiques ainsi massacrés qui pourrirent et furent mangés des chiens et la nuit des loups; car, si aucun des parents venaient de nuit pour enlever un mort, il était tué sur-le-champ. »

La Fontenelle continua ainsi de ravager et meurtrir « le bonhomme » (le peuple), et finit par avoir un établissement et une armée considérable à Douarnenez et à l'île Tristan. De ce repaire, où il entassa richesses sur richesses pendant plusieurs années, il dominait la terre avec ses bandes et la mer avec ses navires, il s'élançait vers tous les points de la Cornouaille, s'emparait des châteaux, brûlait les villes et les villages, rançonnait les bourgeois et exterminait les paysans, et s'en allait quelquefois, en manteau d'or, à la cour du duc de Mercœur, qui n'osait mettre la main sur lui. Il avait pour lieutenant un cordonnier, nommé la Boulle, encore plus sanguinaire et plus voleur que lui-même. Tous deux incendièrent la ville de Penmarc'h, furent sur le point de s'emparer de Quimper, et commirent à Pontcroix des infamies qu'on n'ose raconter.

Quand la Fontenelle envahissait un château, il torturait le seigneur jusqu'à ce que celui-ci, porté de chambre en chambre, eût découvert et livré tous ses trésors. Puis le brigand faisait venir la châtelaine si elle était jolie, et ses enfants si elle en avait ; il poignardait l'époux sous les yeux de la femme, déshonorait celle-ci sur le cadavre palpitant, attachait au cou des enfants des chats furieux, et s'enivrait avec ses soldats entre ses victimes mortes et ses victimes expirantes.

Telle était la puissance de la Fontenelle à l'île Tristan, que plusieurs régiments des troupes royales, envoyés coup sur coup par Brissac, ne purent venir à bout de l'y forcer.

Pendant ce temps-là, Mercœur attendait à Nantes un événement qui devait décider de son sort. C'était l'arrivée de cent vingt voiles et d'une nouvelle « Armada » espagnole. Si cette dernière invasion s'était réalisée, la Bretagne appartenait peut-être à Philippe II. Déjà tout le Finistère s'ébranlait pour repousser les étrangers. L'intrépide Sourdéac, gouverneur de Brest, au nom du roi, convoqua la noblesse et les habitants du pays, qu'il distribua dans les places fortes de la côte. Enfin, le 1er novembre 1597, les paysans de la pointe de Saint-Matthieu virent se déployer à l'horizon la formidable Armada. Aussitôt la nouvelle est lancée à grands cris dans la campagne; les cloches interrompent le glas des morts pour sonner le tocsin d'alarme ; des feux s'allument de distance en distance sur les promontoires; les femmes et les enfants s'agenouillent dans les chaumières, et les hommes armés se rangent sur la plage du Conquet. L'énorme flotte s'approchait comme une ville flottante, lorsque la nuit vint la dérober aux yeux des Bretons. Tout le monde alors se met en prières, et conjure Dieu de sauver la Bretagne... Bientôt, ô prodige! le vent

s'élève et disperse la flamme des torches et le bruit du tocsin. Les vagues se gonflent, mugissent, et, jetant de longs rellets d'acier, viennent frapper les rochers du rivage. En un mot, une épouvantable tempête bouleverse le ciel et la mer. — Pendant toute la nuit, les paysans n'entendirent que les vents et les flots déchaînés. Puis, lorsque le soleil éclaira cette lugubre scène, ils virent les derniers vaisseaux de l'Armada luttant contre les récifs; et de ces six vingts navires portant des bataillons de soldats et un millier de canons, il ne resta bientôt plus que quelques débris et quelques cadavres offerts par la vague aux crocs des pilleurs de mer.

Une telle catastrophe enlevait tout à la fois la Bretagne à Philippe II et à Mercœur. Celui-ci apprit bientôt que Henri IV, vainqueur des derniers rebelles d'Amiens, venait en personne donner le coup de grâce aux ligueurs bretons. Lorsqu'on reçut à Rennes les lettres du roi « à ses fidèles : » — Que Sa Majesté nous demande ce qu'elle voudra, s'écrièrent les notables et le parlement d'une seule voix. Nous avons versé notre sang pour son service, nous verserons notre argent pour notre délivrance. Et les états votèrent, outre les impôts, un emprunt de 250,000 écus au denier douze.

Le revirement fut électrique dans toute la Bretagne. Les Malouins offrirent au roi de la poudre, des boulets et des canons. Les bourgeois de Dinan chassèrent les ligueurs de leur ville ; et ceux-ci mirent bas les armes les uns après les autres. Echappée imprudemment à l'Unité française, la Bretagne sentait qu'elle avait rêvé l'impossible, et se hâtait de rentrer au giron monarchique. Mercœur rouvrit alors les négociations, et cette fois sincèrement. Le génie de sa femme le servit mieux que jamais en cette circonstance. Le cœur de Henri IV appartenait alors à Gabrielle d'Estrées ; la duchesse de Mercœur proposa secrètement la main de sa fille unique et son immense héritage au jeune César, fils de cette favorite ; — et cet étrange marché hâta la pacification de la Bretagne.

Henri IV était déjà au Pont-de-Cé, dans l'Anjou, et il avait reçu, chemin faisant, les soumissions de Vannes, d'Hennebon, d'Ancenis, de Machecoul, de Belle-Isle, etc., lorsque la duchesse de Mercœur vint se jeter à ses pieds. Il l'accueillit assez froidement; mais l'intercession de la belle Gabrielle et les larmes de la duchesse elle-même surent trouver le chemin de son cœur. La royale maîtresse et la princesse rebelle entrèrent en triomphe à Angers dans la même litière. Courbés d'abord devant toutes les volontés des commissaires du roi, les commissaires de Mercœur relevèrent alors la tête en sentant la protection de la favorite, et l'acte qui devait amnistier une révolte devint peu à peu l'achat d'une soumission hautaine.

Le traité fut signé le 20 mars 1598. La rébellion de Mercœur y fut excusée par l'intérêt de la religion. Le roi se déclara content de lui et le reconnut pour son loyal sujet, lui rendant tous ses biens et honneurs, sauf le gouvernement de la Bretagne, oubliant et abolissant tout le passé, rétablissant tous

ses partisans dans leurs charges, moyennant serment de fidélité, maintenant les priviléges de la ville de Nantes, etc. — Puis venaient des clauses secrètes pour le mariage de César avec la fille du duc, et des stipulations d'indemnités pour Mercœur et ses adhérents, lesquelles ne s'élevèrent pas à moins de 4,295,350 livres, suivant les Mémoires de Sully.

Cet illustre ministre avait bien raison de dire à son maître quelques jours auparavant : « Il falloit aller droit à Nantes et traiter à coups de canon. Mais d'autres causes vous ont retenu, sire, contre lesquelles je perdrai toujours la mienne. »

Henri IV.

Henri IV poussa la générosité jusqu'à recevoir en grâce le féroce baron de la Fontenelle, lui pardonnant tous ses crimes comme faits de guerre et lui laissant le gouvernement de ce repaire de Dourduenez, d'où nul général n'avait pu le débusquer. — Mais, quelques années après, ce misérable, enveloppé dans le complot de Biron, fut condamné à la requête de cette famille de Laville-

LES LOUPS EN BRETAGNE

Rouant qu'il avait si horriblement flétrie; — et, malgré les supplications de la dame de Mesarnou, son épouse, il mourut sur la roue en place de Grève.

Le nom de la Fontenelle est aujourd'hui encore aussi redouté dans la Cornouaille que celui de la Barbe bleue dans le pays de Nantes.

La paix conclue, Mercœur vint faire à Angers ses soumissions au roi. Tous deux signèrent le contrat de mariage de la dernière des Penthièvre avec César de Vendôme, et ce royal bâtard fut nommé gouverneur de Bretagne.

Quelques jours après, Henri IV entrait à Nantes en grande pompe. Il admira la situation, le port, l'étendue de cette ville; et il s'écria devant le château : « Ventre-saint-gris! les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons! »

Pour achever la pacification du royaume, Henri n'avait plus qu'à régler le sort des protestants; — c'est ce qu'il fit par cet immortel *Édit de Nantes*, qui donna le dernier coup à la vieille société en proclamant la liberté de conscience, principe d'une société nouvelle. L'unité passait du monde religieux au monde social; et la plus belle des vertus, la tolérance, s'ajoutait aux fleurons de la couronne catholique.

L'édit de Nantes eut cependant quelques restrictions, et le culte protestant ne fut pas autorisé dans tout le royaume. Il demeura interdit, par exemple, dans la cité de Nantes et dans l'évêché de Quimper. — A partir de ce jour, Henri le Bon put s'appeler aussi Henri le Grand.

Henri IV ne put quitter la Bretagne sans honorer sa bonne ville de Rennes. En traversant les landes qui la séparent de Nantes, et en voyant partout les horribles traces de la guerre civile : « Où ces pauvres Bretons prendront-ils l'argent qu'ils m'ont promis? » s'écria le noble prince[1]. Et il répondit aux

[1] Quelle eût donc été sa compassion, s'il eût pu voir en Cornouaille la désolation que nous avons décrite ailleurs dans notre ÉTUDE SUR LA LIGUE, d'après le témoignage oculaire du chanoine Moreau? Les soldats, les brigands, la famine, la peste et les loups avaient tellement ravagé cette partie de la Bretagne, que deux siècles et demi de paix n'ont pu lui rendre encore sa richesse et sa population d'avant la Ligue. Ceci n'est pas une hyperbole. — Dans cette basse Cornouaille, où Moreau avait vu de ses yeux des bourgeois éclipsant par leur faste les plus grands seigneurs et des hanaps, des plats et des couverts d'argent doré jusqu'au sein des ménages campagnards, on ne trouvait plus, en 1598, que villes brûlées, châteaux abattus, villages en cendre, récoltes écrasées ou terres en friche. — Telle était la terreur des bandits, que des populations entières se réunissaient pour moissonner un champ; les uns gardant les talus avec des épieux, des faux ou même des lances et des arquebuses, les autres coupant le sarrasin à moitié mûr, ou relevant un reste d'épis broyés contre le sol. On voyait ailleurs des pauvres pen-ty (laboureurs journaliers) décharnés par la souffrance et la faim, couverts de haillons moins effrayants que leurs figures, sortir comme des fantômes des taillis et des clos de genêts; se réunir en troupes à l'ombre des talus et des grands chênes, mettre le feu aux ajoncs de la lande pour y jeter un reste de semence, s'atteler comme des bêtes de somme à la charrue commune, ou même s'accroupir sur le sol et creuser la terre avec leurs ongles, afin d'avoir quelques grains de blé l'année suivante, si les brigands n'en faisaient pas manger l'herbe à leurs chevaux. La famine avait engendré une horrible peste appelé le MAL JAUNE. « C'était, dit Moreau, un mal de tête et de cœur qui ne produisait aux malades ni aux morts aucune marque extérieure, si ce n'est qu'ils jaunissaient du visage. Le mal jaune emportait son homme en vingt-quatre heures; et, si le malade passait le troisième jour, il en échappait. » Enfin, à l'heure où l'épouvante descendait avec l'obscurité sur la terre, au milieu du morne silence qui absorbait jusqu'aux plaintes de la douleur, le cri sinistre et terrible de la lue du loup retentissait sur les hauteurs : Arz-ar-bleiz!... Arz-ar-bleiz!... Arrête le loup, arrête le loup! criait d'abord une voix éclatante. Et, répétée sur un point plus éloigné, puis sur

acclamations des Rennais en faisant cesser la levée de quarante mille écus par mois, ordonnée pour les frais de la guerre, en remettant tous les arrérages d'avant 1597, et en réduisant de moitié l'impôt des boissons. — Les états rendirent au roi générosité pour générosité, lui votèrent huit cent mille écus de secours, et offrirent à Sully dix-huit mille livres, qu'il refusa noblement. Henri IV fit démolir tous les châteaux qui servaient de repaire aux brigands.

Costume sous Louis XIII.

Vert-galant jusque dans sa sagesse, l'amant de Gabrielle emmena de Rennes une nouvelle favorite, la charmante femme de l'avocat Des Brosses, et alla continuer à Paris cette libérale administration qui lui valut le coup de poignard de Ravaillac.

Depuis la Ligue jusqu'à la Révolution de 1789, les événements appartiennent à ce que nous appelons la Bretagne moderne. Nous n'avons donc à citer ici dans cette période que les services rendus et les grands hommes donnés à la mère patrie ; les événements généraux dont la province fut le théâtre ou l'occasion, et ces luttes éloquentes du parlement pour les dernières franchises bretonnes ; — luttes qui eurent aussi leurs héros et leurs martyrs, et qui feront le sujet de notre second ouvrage.

Et d'abord Louis XIII vint présider les états à Nantes en 1614, et y fut reçu avec la plus grande pompe. La même ville vit tomber en 1626, au Bouffay, une des plus illustres têtes qu'ait abattues Richelieu, la tête de Henri de

un point plus éloigné encore, puis multiplié par les conques des pâtres et par les échos successifs, de colline en colline, de plaine en plaine, de village en village, la formidable clameur remplissait toute la campagne, — suivie d'un silence plus affreux que celui qui l'avait précédée. Alors quiconque avait un asile sous le ciel s'y réfugiait en invoquant son patron, et quiconque avait un reste de vie à défendre s'armait comme aux approches de l'ennemi. C'est qu'en effet l'ennemi le plus impitoyable et le plus acharné de la Cornouaille allait paraître ; celui dont la rage sanguinaire suppléait au nombre, et qui arrivait, après la guerre, la peste et la famine, pour attaquer plus sûrement des malheureux sans force et sans défense.

S'étant habitués à vivre de chair et de sang humain, par l'abondance des cadavres que leur servit d'abord la guerre, les loups trouvèrent cette curée si appétissante, que dès lors et dans la suite, jusqu'à sept et huit ans, ils attaquèrent les hommes, étant même armés, et personne n'osait plus aller seul. Quant aux femmes et enfants, il les fallait bien enfermer dans les maisons ; car, si quelqu'un ouvrait la porte, il était le plus souvent happé jusque sur le seuil... Dès le commencement de leur furieux ravage, ils ne laissèrent dans les villages aucun chien, comme si par leur instinct naturel ils eussent projeté qu'ayant tué les gardes, qui sont les chiens, ils auraient bon marché des choses gardées. (Aliénor — Etudes sur la Ligue en Bretagne. — Tom. II, chap. xv.)

Talleyrand, comte de Chalais, condamné pour conspiration contre le ministre. Le bourreau chargé de l'exécution se troubla tellement qu'il n'acheva sa victime qu'au trente-cinquième coup de hache.

Sous Louis XIV, le 23 avril 1647, une troupe de comédiens ambulants vint dresser ses tréteaux à Nantes dans le jeu de paume. Cette troupe était dirigée par Molière. Le grand homme et ses camarades furent vaincus par le Vénitien Sagalla, montreur de marionnettes.

Costumes sous Louis XIV.

En 1651, grande querelle pour la présidence des états entre les ducs de Vendôme, de la Trémouille, de Rohan, et le maréchal de la Meilleraie. — Celui-ci, souffleté par la duchesse de Rohan d'un coup de pantoufle, la fait assiéger par des canonniers dans sa demeure. — Dix ans après, voyage et grande réception de Louis XIV et de sa cour fastueuse à Nantes, où le maire harangua Sa Majesté, « un genou à terre. » En 1666, le marquis de Rosmadec-Molac succède dans le gouvernement de la Bretagne au maréchal de la Meilleraie, qui avait eu pour prédécesseur le comte de Thémines. — Accroissement considérable du commerce breton, notamment à Nantes, à Saint-Malo, à Brest et à Morlaix, pendant tout le dix-septième siècle. Impôts du timbre et monopole du tabac : ouverture des luttes administratives et des émeutes populaires.

Depuis les épreuves et les débats de l'Union et de la Ligue, les états de Rennes et de Nantes s'étaient aguerris à leur nouveau rôle, et l'administration de la Bretagne n'avait cessé d'être un modèle d'activité féconde et d'indépendante modération. Cette activité rayonnait du centre aux extrémités avec un merveilleux ensemble, et la bourgeoisie des communes rivalisait de sagesse et d'ardeur avec la noblesse des états. — Chose inouïe! disait récemment un conseiller municipal de Nantes, après avoir compulsé les archives de sa mairie, non-seulement nos magistrats bretons des deux derniers siècles avaient conçu tous les travaux que nous exécutons aujourd'hui; mais ce que nous avons de mieux à faire dans l'avenir, c'est d'exécuter de même ceux qu'ils nous ont indiqués!

Louis XIII, ou plutôt Richelieu, avait bien compris cela, quand il laissait aux cités armoricaines des priviléges sans exemple, — tels que celui qu'avaient les Morlaisiens de choisir eux-mêmes le gouverneur de leur château.

La despotique centralisation de Louis XIV ne montra pas la même intelligence, en venant brutalement disputer leurs franchises aux communes de notre province. Les terribles impôts du timbre et du tabac, première concession du parlement, ne cessèrent d'agiter la Bretagne pendant la moitié du grand règne. En 1675, les femmes s'ameutèrent à Nantes. L'une d'elles fit emprisonner l'évêque dans la chapelle Saint-Yves. Ce fut bien autre chose au pays de Rennes, en 1675. Le duc de Chaulnes était alors gouverneur. Voyant son orgueil humilié et sa personne compromise dans des querelles sanglantes, il demanda des troupes qui écrasèrent la province. Les rebelles à l'impôt furent pendus par centaines. L'ordre se rétablit par la force. — Et les Bretons payèrent trois millions d'amende.

La révocation de l'édit de Nantes ne fut pas moins funeste à certains membres de la noblesse et de la bourgeoisie bretonne que les impôts du timbre et du tabac ne l'avaient été à toute la population. Fléchier n'ayant pu convertir par son éloquence les calvinistes de la haute Bretagne, on entreprit de les convertir par la force des armes; et ceux qui s'y refusèrent furent emprisonnés, exécutés ou proscrits, comme on sait.

Comment notre province se vengeait-elle de ces persécutions et de ces violences? En prodiguant le sang de ses marins pour la France et pour le roi dans toutes les guerres d'Angleterre et de Hollande. En 1693, le courage des Malouins, plus encore que la solidité de leur ville de granit, triompha d'une flotte anglaise armée de brûlots, de boulets ramés et de la machine la plus infernale qu'ait inventée le génie de la destruction. L'année suivante, les habitants de Brest mirent en pièces une nouvelle troupe d'Anglais descendus sous leurs murs. Partout les têtes bretonnes se montrèrent « plus dures que le fer des étrangers. »

Enfin, d'une maison de nobles négociants de Saint-Malo, sortit un des plus

grands marins, un des plus aimables héros de l'époque, le corsaire René Du Guay-Trouin, qui gagna si vaillamment son brevet de lieutenant général, qui extermina le commerce anglais jusqu'au bout du monde, qui prit à lui seul trois cents navires marchands, vingt bâtiments de guerre, et la ville de Rio-Janeiro, capitale du Brésil.

Non moins brave, quoique moins illustre, Jacques Cassard, de Nantes, se battit en 1709 avec son vaisseau l'*Éclatant* contre cinq vaisseaux anglais. Chef d'escadre en 1712, il soumit dans une seule campagne Santiago, Surinam, Berbiche, Sainte-Eustache et Curaçao. Ce rude Breton ne savait pas intriguer. En récompense de tant d'exploits, il mourut prisonnier pour dettes.

Qui ne connaît la sublime parole de Du Guay-Trouin à Cassard, au milieu du palais de Versailles? Ruiné par ceux qu'il avait enrichis, le marin nantais se voyait raillé par les courtisans pour l'humilité de ses habits et de sa

Du Guay-Trouin et Cassard.

tournure. Du Guay-Trouin, alors au comble de la gloire, reconnaît son pauvre camarade, s'élance dans ses bras et dit aux rieurs émerveillés : « Je vous

présente, messieurs, le premier homme de mer de notre temps et de notre pays. Je donnerais toutes mes victoires pour une seule des siennes. »

N'oublions pas de citer encore Coëtlogon, ce digne *matelot* (compagnon de navigation) de l'amiral Tourville, qui surpassa l'amiral lui-même à la fatale journée de la Hogue.

On sait jusqu'où les impôts s'élevèrent pendant les dernières années du grand roi. En 1695, la Bretagne fut taxée à 1,700,000 francs : — 100,000 fr. sur la noblesse et 1,600,000 fr. sur le reste de la population. Les états proposèrent de payer ces sommes exorbitantes par abonnement, — ce qui eut lieu jusqu'à la paix de Riswick (1698). En 1701, l'abonnement fut doublé pour la guerre de succession. Les levées d'hommes étaient en raison des levées d'argent. Vingt-cinq mille soldats furent pris outre-Loire en une seule année.

Après ces expiations d'un demi-siècle de gloire[1], un autre malheur vint affliger Rennes. Un incendie, allumé par un homme ivre, ravagea cette ville pendant huit jours en 1720. Les cent cinquante maisons qui brûlèrent alors firent place au beau quartier du Palais, qu'on admire justement aujourd'hui.

Mais depuis cinq ans déjà Louis XIV reposait à Saint-Denis, et la France était gouvernée par le régent d'Orléans, cet homme dont les qualités n'avaient d'égales que ses vices. Poussés à bout par les exactions du duc régnant, indignés de la corruption de l'administration nouvelle et des mœurs françaises, les états de Bretagne refusèrent de voter le don gratuit par acclamations, comme c'était l'usage ; et plusieurs gentilshommes, égarés par l'exaltation de leur patriotisme, résolurent de détacher encore une fois la province du royaume. Ils s'associèrent à la fameuse conspiration de Cellamare, où ils jouèrent, seuls peut-être, un noble rôle. On sait que l'âme de cet audacieux complot était le ministre d'Espagne, Albéroni. Ce Landais castillan avait résolu d'élever son maître à la place du régent de France, d'écraser l'empereur d'Allemagne avec les Turcs, de conquérir la Sardaigne et la Sicile, et de rendre aux Stuarts la couronne d'Angleterre. Les complices qu'il trouva en Bretagne ne songeaient qu'à sauver leur pays, encore honnête et sain, de la contagion qui rongeait le

[1] N'oublions pas, avant de quitter le dix-septième siècle, un personnage et un fait qui caractérisèrent vivement la Bretagne, au moment où les vices de la société française allaient relâcher le nœud de l'Union. Une des plus belles et des plus nobles filles de l'Armorique, mademoiselle de Francheville, se rendait du château de Trusca à Rennes pour épouser un conseiller au parlement. En traversant les faubourgs de la ville son carrosse heurte un cercueil, c'était celui de son futur mari... Cet avertissement fut pour elle une révélation. Elle renonce au monde, où elle occupait une si haute place ; elle parcourt la Bretagne, comme les premiers confesseurs, suivie par des milliers de fidèles à l'odeur de sa sainteté, et elle consacre enfin sa fortune, ses talents et sa vie à la fondation des célèbres MAISONS DE RETRAITE, qui devaient devenir autant de citadelles de la foi bretonne contre les assauts de l'impiété française au siècle suivant. Les établissements fondés ou dirigés par mademoiselle de Francheville s'élevèrent d'abord à Vannes, puis à Rennes, à Saint-Malo, à Saint-Pol, à Quimper, à Angers, puis enfin dans toute la France. — D. Lobineau a joint à sa Vie des Saints de Bretagne l'histoire de mademoiselle de Francheville, et a raconté sur elle des prodiges qui l'eussent fait canoniser cent ans plus tôt.

cœur de la France. Il fut convenu qu'au moment où l'on enlèverait le régent à Paris, une flotte espagnole viendrait appuyer l'insurrection de la Bretagne. Mais le duc d'Orléans découvrit tout; le complot échoua misérablement; et, par une cruauté plus qu'inutile, quatre têtes, dignes d'un meilleur sort, tombèrent sur la place du Bouffay de Nantes : c'étaient celles de MM. le Moyne de Talhouet (ou Thalouet), Du Couëdic, de Pontcallec et de Mont-Louis; — honorables victimes d'une sainte erreur, — qui furent sans doute choisies comme les plus pures par les sacrificateurs politiques.

Mœurs bretonnes : Pèlerinage des bœufs à Saint-Mathurin.

Carrier.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

SUITE DU PRÉCIS DES ÉVÉNEMENTS DEPUIS LA RÉUNION

Origine de la révolution en Bretagne. — Victimes de la conspiration de Cellamare. — Le duc d'Aiguillon. — Bataille de Saint-Cast. — Opposition du parlement. — La Chalotais. — Louis XVI. — Du Comédie. — Les États Généraux. — Le comte de Botherel. — La révolution part de Rennes et de Nantes. — La Constituante. — La Convention. — La Terreur. — Insurrection de l'Ouest. — La Vendée et les Vendéens. — La Chouannerie. — Quiberon. — Pacification de l'Ouest. — La Bretagne française.

RÉVOLUTION. — VENDÉE. — CHOUANNERIE

Le Thabor à Rennes.

On peut dire que la révolution de 1789 date, en Bretagne, du règne de Louis XV. Le duc d'Orléans s'efforça vainement d'étouffer les sympathies bretonnes pour les quatre condamnés de la conspiration de Cellamare. Toute la province pleurait en eux les martyrs des vices de la Régence, et l'honnête indignation de nos aïeux trouva bientôt un sujet

d'éclater à propos des nouvelles rigueurs du fisc. Le duc d'Aiguillon, gouverneur depuis 1753, avait apporté en Bretagne des vues d'organisation qu'on ne saurait blâmer en elles-mêmes, mais qu'il eut la maladresse de rendre vexatoires, et qui étaient au moins un peu prématurées.

Le fait est que la Bretagne expiait les immunités de l'Union en subissant depuis Louis XIV les douleurs d'une véritable conquête, conquête administrative et légale, non moins pénible et difficile que la conquête à main armée. Ceux qui voulaient achever de l'incorporer à la France n'avaient pas tort, sans doute, au point de vue politique; mais au point de vue de la justice et du droit des gens, qui oserait blâmer les Bretons d'avoir défendu les clauses du contrat de la reine Anne, jurées par tous les rois et tous les gouverneurs à leur avénement? Ajoutons que les deux pays, momentanément rapprochés, allaient s'écartant de plus en plus depuis la Régence. Tandis que la France, avec son incrédulité nouvelle et son vieux despotisme, courait de vice en vice et d'excès en excès à l'abîme de 1793, la Bretagne ne demandait qu'à conserver le régime vraiment libéral, la foi sacrée et les mœurs naïves, qui faisaient encore sa force après quatorze siècles. Cette race énergique et pure, accouplée à cette race usée et corrompue, rappelait le supplice inventé par Mézence. Aussi verrons-nous, dans les guerres de la Vendée et de la Chouannerie, le vivant rompre avec le mort au point de combattre la renaissance de celui-ci.

En attendant, le lien se relâchait de jour en jour. En vain la descente des Anglais à Saint-Cast, en 1758, vint donner raison aux mesures du gouverneur. Les Bretons retrouvèrent leur courage contre l'étranger, et se rangèrent autour du duc d'Aiguillon pour remporter un de leurs plus beaux triomphes. Une poignée de paysans et de gentilshommes rappela, au Guildo, la gloire des Thermopyles, en arrêtant toute une armée d'Anglais; mais, après la victoire, on accusa le duc d'avoir faibli dans le combat. Il se vengea par des rigueurs, et recueillit le mépris avec la haine. La demande du « sol pour livre, » augmentation d'un vingtième sur l'impôt, vint mettre le comble au mécontentement. Les États furent muets quatorze jours et prirent la parole pour refuser. Le gant était jeté et relevé; la lice était ouverte.

En ce même temps, pour que la Bretagne donnât tous les exemples d'indépendance, un des chefs du parti libéral, le procureur général du parlement, Caradeuc de la Chalotais, dénonçait comme antisociales les constitutions des jésuites, appuyés du gouverneur par contradiction. Attaquée à la fois par toutes les puissances de la terre, la colossale compagnie ébranla l'Europe en tombant; mais elle entraîna ses plus fiers ennemis dans sa chute. De ce nombre fut la Chalotais, son fils et trois conseillers du parlement, qu'on transporta de Saint-Malo à la Bastille. — Ils étaient allés jusqu'à prendre corps à corps le duc d'Aiguillon, l'accusant tout haut d'exaction et d'arbitraire; et le parlement, de plus en plus altier, leur avait fait écho dans ses remontrances; la Chalotais emprisonné, et ses écrits brûlés par le bourreau, le gouverneur triompha par

la force; les Bretons payèrent l'impôt, le sabre sur la gorge... Mais la victoire devait rester au magistrat qui lançait par-dessus les murs de sa prison sa défense avec ces mots vengeurs : « *Ecrit avec une plume faite d'un cure-dent, de l'encre faite avec de la suie de cheminée, du vinaigre et du sucre, sur des papiers d'enveloppe de chocolat*[1]. » Voilà le caractère breton dans toute sa vigueur. C'est ainsi que Moreau et M. de Chateaubriand, seuls debout sur l'Europe abattue, tiendront tête à Napoléon.

Cette lutte du parlement est un terrible drame. On se battait avec bonne foi des deux parts. Personne ne voyait encore derrière le rideau la guillotine de 93. — L'opinion publique réclama si hautement pour la Chalotais contre ses persécuteurs, qu'il fallut le déclarer innocent et condamner le duc d'Aiguillon. Mais aussitôt, de ce gouverneur déchu une courtisane fit un ministre; et tous les parlements furent cassés. Telles étaient les chances de l'époque.

Trois ans après, Louis XVI monte sur le trône, avec toutes ses vertus et toutes ses faiblesses. Les parlements sont rappelés. La lutte recommence. La monarchie jette son dernier éclat dans la guerre d'Amérique, où elle-même donne aux peuples le signal de l'affranchissement. Le breton Du Couëdic s'immortalise dans cette guerre par le combat de la *Surveillante*, que Du Guay-Trouyn n'eût pas désavoué (1779). La philosophie descend des palais aux maisons et va frapper aux chaumières... La mine révolutionnaire est creusée sous la royauté par les vices de la cour. Ces mots de LIBERTÉ et d'ÉGALITÉ, qui vont soulever le monde, retentissent comme un tocsin dans les livres et dans les discours, dans les villes et dans les campagnes. Ne pouvant comprimer l'explosion, Louis XVI veut la diriger, et le roi éperdu consulte son peuple. — Voici les notables réunis. Voici enfin les états généraux, avec leurs cahiers terribles, où grondent les doléances de dix millions d'hommes. Cette assemblée, la plus imposante des temps modernes, ouvrit la nouvelle ère, le 5 mai 1789, — dernier jour du régime féodal, qui avait duré dix-huit cents ans.

La Bretagne n'avait pas attendu ce grand jour pour protester contre la Révolution qui allait engloutir les franchises et déchirer le contrat de l'Union. Dès l'année précédente, elle avait adressé au roi, aux ministres, aux notables, au gouverneur de la province, comte de Thiard, à la France entière, ces paroles irréfutables, prononcées par l'héroïque comte de Botherel, procureur général au parlement de Rennes : « Spécialement chargés par les gens des trois états de veiller à la conservation des constitutions de la province, consignées dans les anciens contrats, nous déclarons réclamer formellement l'exécution du contrat de mariage du roi Louis XII et de la duchesse Anne, qui porte expressément que nos droits, libertés, franchises, coutumes, en fait d'église, de jus-

[1] Le fils et le compagnon de captivité de l'homme qui, sans le savoir, appelait ainsi la Révolution du fond de son cachot, devait mourir sur l'échafaud, victime de cette révolution même. — Tels sont les jugements du peuple. — ne valent-ils pas bien les jugements de cour?

tice, de chancellerie, etc., du peuple comme de la noblesse, seront maintenus ainsi qu'au temps des anciens ducs de Bretagne. »

Cette protestation souleva un orage terrible à Rennes. Thiard força l'entrée du parlement à la tête de ses grenadiers. L'incendie gagna les villes voisines. Les députés de la Bretagne à Paris y reçurent un triomphe public. Ce triomphe enivra le parlement et le fit aller trop loin. Quand il voulut revenir sur ses pas, il n'était plus temps. Réveillée par tant de cris d'indépendance, la bourgeoisie avait déjà dépassé la noblesse, et les communes inconstantes s'étaient retournées contre leurs défenseurs. Ce fatal revirement fut l'œuvre du ministère. Ignorant la portée de ce qu'il faisait, il imagina d'affaiblir la Bretagne, en la divisant à force d'intrigues, de libelles et d'espionnages. Il crut faire impunément du libéralisme dans ce pays de la féodalité patriarcale. La bourgeoisie, excitée contre la noblesse et le clergé, les abandonna tout à coup, et la question nationale disparut sous la question révolutionnaire.

Oui, cette révolte ouverte du tiers état contre la noblesse et le clergé, cette Révolution enfin qui, en broyant la monarchie, devait aboutir au régime de la Terreur, elle naquit en Bretagne avant d'éclater en France, — elle commença réellement aux États et dans les rues de Rennes, en janvier 1789.

L'animosité réciproque alla si loin que, suivant un Mémoire publié par la noblesse, on aurait proposé aux bourgeois de Rennes d'égorger tous les nobles qui étaient leurs hôtes. Un jeune Rennais, surnommé par Louis XVI lui-même *Omnes-Omnibus*, alla soulever les bourgeois de Nantes, qui vinrent en armes assiéger les gentilshommes aux Cordeliers. La session des États fut close, et les deux partis se séparèrent; mais le signal de la Révolution était donné. A l'exemple de Rennes et de Nantes, les villes s'enflammèrent de proche en proche. La traînée de poudre alla rejoindre Paris, et la Bastille sauta du coup. Les Malouins voulurent en faire autant de leur château. Les clubs se formèrent de toutes parts. Le tiers état se déclara assemblée nationale. La Constitution commença ses travaux de nivellement par la division départementale de la France, l'abolition de la noblesse et la constitution civile du clergé. Puis vinrent la fuite et l'arrestation du roi, les journées d'émeute et de massacre, la République proclamée par la Convention, les jacobins et les sans-culottes, le jugement et la mort de Louis XVI, la disgrâce des Girondins, enfin le régime de la Terreur.

Dans la part active prise par la Bretagne au début de la Révolution, on a vu que la bourgeoisie seule et les villes avaient figuré. Comment les paysans bretons eussent-ils attaqué cette noblesse débonnaire et ce charitable clergé, dont ils étaient moins les sujets que les enfants ou les frères, grâce à la longue paix qui avait resserré leurs liens de famille? La féodalité n'avait jamais eu pour eux, si ce n'est passagèrement, les rigueurs qu'elle avait eues pour la France. Les bienfaits mêmes de la Révolution devaient donc leur rester étrangers; et ses crimes les armèrent pour cette double guerre de la Vendée et

de la Chouannerie, que Napoléon, dans son enthousiasme, appelait « la guerre des géants. » Ce n'est pas nous qui retirerons ce nom glorieux à cet épisode de notre histoire. Si jamais citoyens combattirent pour leurs autels et leurs foyers, *pro aris et focis*, ce furent les Vendéens et les Chouans, défenseurs de leur vieille foi, de leurs vieilles mœurs et de leur vieille liberté. Sans doute la fureur des représailles les emporta jusqu'à des excès déplorables; mais quelle guerre civile en fut jamais exempte? Nous nous bornons, du reste, à effleurer ici, par une rapide analyse, ce sujet d'une des plus graves parties de notre second ouvrage : *la Bretagne moderne.*

Le premier signal de l'insurrection de l'Ouest fut donné le 13 février 1791, dans la paroisse de Sarzeau (Morbihan), par le comte de Francheville du Pelinec, ancien officier de marine, qui marcha sur Vannes avec ses paysans, au cri : *Mon âme à Dieu, mon corps au roi!* admirable définition de toute cette guerre. Il fut repoussé, mais non pas sans gloire; car il laissa cinquante hommes sur le champ de bataille. Lui-même, après plusieurs années de luttes héroïques, devait mourir en 1796, dévoué au salut d'un chef breton, et léguant son exemple et son œuvre au comte Desilz et à Georges Cadondal. — Le sang des victimes de Sarzeau fit éclore en Bretagne des milliers de soldats. La Convention se vit obligée de fondre les cloches pour les empêcher d'appeler les paysans aux armes. Les troubles ne cessèrent de renaître et d'être étouffés à grand'peine pendant les deux années qui suivirent. Enfin le 10 mars 1793, jour fixé pour le tirage au sort des conscrits appelés par la République, il se trouva encore assez de cloches pour sonner le tocsin dans plus de six cents villages de la Bretagne et de l'Anjou. A Saint-Florent, sur la Loire, les villageois enlèvent aux gendarmes leurs fusils et leurs sabres, mettent à leur tête le voiturier Cathelineau, ce saint de la Vendée, se joignent à une autre troupe conduite par Stofflet le garde-chasse, et prennent Chollet à la garnison républicaine. D'un autre côté, Machecoul, Challans et Pornic tombèrent au pouvoir des insurgés de la côte, qui donnèrent malheureusement, en fusillant leurs prisonniers, un exemple que « les bleus » leur rendirent au centuple. Au sud, deux mille quatre cents républicains sont battus à Saint-Vincent; les Sables-d'Olonne subissent un siége de cinq jours. Enfin, en moins d'un mois, tout le pays compris entre la Loire, la mer, le Thoné et la route de Thouars aux Sables, est en pleine insurrection... Cent mille paysans sont sous les armes, commandés par les seigneurs qu'ils ont mis de gré ou de force à leur tête. Dans le Marais, c'est Charette, homme trop dur et trop éminent pour rester populaire; dans le Bocage, ce sont d'Elbée, Lescure, la Rochejaquelein, héros depuis le cœur jusqu'à la tête; dans la Plaine, c'est Bonchamp qui mourra en pardonnant à ses meurtriers. Sans autre uniforme que leurs costumes nationaux, armés contre les bleus de tout ce qui leur tombait sous la main; tenant d'une main le sabre et de l'autre le crucifix, ou portant sur la poitrine un cœur surmonté d'une croix, ces soldats impro-

visés comme leurs généraux, se divisèrent en trois grands corps, dirigés par un conseil supérieur. Ils marchaient par paroisses, emportaient des vivres pour quelques jours, et regagnaient leurs foyers après chaque expédition. Inhabiles aux exercices militaires, mais excellents tireurs, ils avaient adopté d'instinct une tactique d'autant plus redoutable qu'ils n'eurent affaire d'abord qu'à des gardes nationales mal aguerries : à l'approche de leurs ennemis, ils se dispersaient en tirailleurs, et, à l'aide des mouvements du terrain, ils les ébranlaient par un feu juste et continu, puis ils s'élançaient sur eux avec de grands cris et les enfonçaient.

Soldat bleu.

Soldat blanc.

Après deux années de victoires et de défaites également glorieuses, la grande Vendée succomba à Chollet et à Beaupréau, sous les discordes de ses chefs, autant que sous les coups de ses ennemis. Toutefois, il lui restait encore une porte de salut : c'était la Basse-Bretagne. Mais nos héros n'étaient plus qu'une multitude déroutée ; ils passèrent vingt-six jours à se remettre, arrivèrent trop tard à Fougères, à Pontorson, à Avranches, à Dol, et demandèrent à grands cris à retourner vers leurs chan-

mières. Ils furent surpris au Mans par le jeune Marceau, qui fit une boucherie de dix-huit mille hommes, femmes et enfants. Les survivants s'enfuirent, sous l'épée de Westermann, de Laval à Ancenis, et d'Ancenis à Savenay, qui devint leur glorieux tombeau. Là, tout fut tué ou pris dans une bataille suprême, sauf un millier d'hommes qui se dispersèrent en Bretagne (22 décembre 1793).

N'ayant plus le contre-poids de la Vendée, le régime de la Terreur écrasa toute la France. La reine, les Girondins, Philippe-Égalité, montèrent à l'échafaud. La noblesse et le clergé désarmés ne comptèrent plus que des martyrs. Chaque province eut sa guillotine en permanence, et son proconsul-bourreau. Celui de la Bretagne fut Carrier[1], le pire de tous, qui fit subir à Nantes tout ce que peut imaginer un scélérat en délire : massacrant les habitants de vingt-deux communes soumises; fusillant et guillotinant, sans forme de procès, tout ce qui représentait un nom ou une pensée honorable; submergeant en pleine mer ces fameux bateaux à soupape avec des troupes d'hommes, de femmes et d'enfants; ajoutant à ces noyades les mariages républicains, qui consistaient à lier les victimes par couples des deux sexes, avant de les jeter aux gouffres de la Loire. Ce fleuve absorba tant de cadavres, qu'il fut interdit de boire à ses eaux corrompues. Toujours le sabre à la main, le blasphème à la bouche, Carrier, « ce Néron de mauvais lieu, » trouva de dignes complices dans les membres du comité révolutionnaire de Nantes, et des exécuteurs dans une troupe de bandits qui s'appelaient la compagnie de Marat : vols, débauches, massacres, ces bêtes féroces ne s'épargnèrent rien. Les Nantais accusés de fédéralisme furent l'objet de leurs fureurs comme les Vendéens, et le nombre de leurs victimes a été porté jusqu'à quinze mille. Ceci n'était que la petite Terreur. Sous la grande Terreur, c'est-à-dire sous Robespierre (1794), ce fut bien pis encore. Les têtes « tombèrent alors comme des ardoises. » Le mot est de Fouquier-Tainville. En un seul mois, les quatorze cents premiers noms de la monarchie montèrent à l'échafaud. Les dévouements et les courages furent à la hauteur des supplices. Les femmes criaient : Vive le roi ! pour mourir avec leurs maris. On vit à Nantes une mère et ses cinq filles, jeunes et belles, condamnées sans jugement, attendre une demi-heure leur tour devant la guillotine, au bruit du couperet fatal, et puis monter à l'échafaud en s'appuyant les unes sur les autres, et en chantant le cantique des élus à leur entrée au paradis... La foule s'émut jusqu'aux larmes... Les plus cruels sans-culottes détournèrent les yeux... Le bourreau éperdu fit tomber les six têtes... Mais il fallut l'emporter défaillant,

[1] Le portrait de Carrier qui est en tête de ce chapitre a été fait d'après un dessin pris sur nature, à la Convention, par Robinot-Bertrand, auteur des statues de la Bourse de Nantes, et cité comme témoin dans le procès de Carrier. Nous en devons la communication à M. le docteur Bodichon, qui l'a reçu du fils de Robinot-Bertrand. — On sent que, pour un tel homme, L'ILLUSTRATION n'est qu'une flétrissure.

et il mourut d'horreur le surlendemain. La Révolution, de même que ses exécuteurs, allait succomber sous ses propres excès.

Comme il arrive toujours, la guerre de brigandage s'était confondue en Bretagne avec la guerre de conviction. Les débris de l'armée de Savenay n'étaient plus que des bandes indisciplinées ; — mais il leur restait deux chefs habiles, Stofflet et Charette, qui, bien que rivaux acharnés, surent tenir tête, avec leurs camps volants, aux colonnes *infernales* du général Thureau.

Cependant, depuis six mois déjà, un intrépide aventurier du Maine, Jean Cottereau, dit Jean Chouan, avait donné son nom à l'insurrection de la basse Bretagne. Les gars lui obéirent d'amitié jusqu'à sa mort, et ne reconnurent après lui que les chefs qui leur convenaient ; car l'indépendance sauvage du caractère breton se retrouva tout entière dans la Chouannerie, et c'est ce qui la distingue si fortement de la Vendée. Là surtout on fit la guerre rude et terrible, par tous les moyens et par toutes les armes, à l'antique façon de Warok et de Morvan. Les Francheville, les Cadoudal, les Scepeaux, les Bourmont, les Puysaie, les Boisguy, et tant d'autres étaient des têtes de granit servies par des bras d'acier. Si on ne leur avait opposé que la force et la bravoure, on ne serait jamais parvenu à les abattre. — Mais on les affaiblit lentement en leur opposant l'adresse et la modération dans la personne du général Hoche. Charette et Stofflet se soumirent ou feignirent de se soumettre les premiers. Les Chouans tinrent bon plus longtemps... Hoche n'en vint à bout qu'en déployant contre eux les talents obstinés qui avaient assujetti les Vénètes à Jules César. Encore fallut-il, pour vaincre les Chouans comme pour vaincre leurs aïeux, tous les éléments déchaînés sur les ondes fatales de Quiberon.

Après ce désastre, le Directoire n'eut plus qu'à donner le coup de grâce aux géants de l'Ouest, abandonnés par le comte d'Artois. Hoche triompha de Charette et de Stofflet en les isolant, et en enveloppant la haute Bretagne dans un réseau de postes qui amenèrent une pacification forcée. Charrette, traqué comme un lion dans les bois, fut pris et fusillé à Nantes. Lui-même, sans sourciller, commanda le feu. Stofflet avait fini pareillement à Angers. Les officiers vendéens et bretons se retirèrent dans leurs manoirs, et les soldats dans leurs chaumières, en attendant le retour des princes, qui ne devaient point avoir pour eux la mémoire du cœur.

Le système de Hoche, transporté dans le Morbihan, obtint les mêmes résultats. Et la Bretagne se trouva de nouveau incorporée à la France, après avoir laissé cette fois sur le champ de bataille ses dernières franchises ensevelies avec leurs derniers défenseurs [1].

[1] Nous ne clorons pas cette période sans placer en regard des héros de la Vendée : d'abord le premier grenadier des armées françaises, le fameux Corret de la Tour d'Auvergne ; — et puis un des caractères les plus purs, un des talents les plus élevés que la Bretagne ait fournis à la Révolution :

La savante et despotique administration de Napoléon, imposée à la France malgré l'épée de Moreau et la plume de M. de Chateaubriand, acheva de passer le niveau de l'unité sur la Bretagne; et quoique l'oublieuse Restauration, si bienfaisante pour ses ennemis, n'ait presque rien fait pour les fils des Vendéens et des Chouans; quoique le gouvernement de Juillet ait plutôt comprimé que développé le bien-être et le progrès de notre province : chicanant

Pierre-Sébastien Boulay-Paty, natif d'Abbaretz, près Chateaubriand, ce républicain de bonne foi, qui mérita les persécutions de Carrier.

Une gloire d'un tout autre genre marqua la fin de la Révolution et la durée de l'Empire en Bretagne: ce fut celle du corsaire malouin Robert Surcouf de Boigris, digne parent et continuateur de l'immortel Du Guay-Trouin. Il fallait un volume pour raconter les incroyables exploits de cet Achille de la course. et M. Ch. Cunat, de Saint-Malo, s'étant chargé d'accomplir cette tâche, nous ne pouvons que renvoyer à son excellente histoire.

A côté du capitaine Surcouf, ne doit-on pas citer, parmi les gloires impériales, le général Cambronne, de Nantes, cet Ajax de la garde à Waterloo, devenu si populaire pour un mot qu'il a démenti, mais que rien ne pourra jamais effacer de son histoire : « La garde meurt; elle ne se rend pas ! »

En remontant jusqu'au point où finissait notre dernier tableau, et en parcourant les dix-septième et dix-huitième siècles, on trouve parmi les illustrations données par la Bretagne à la France (outre les guerriers de terre et de mer que nous avons cités entre mille), une nombreuse pléiade de savants, d'orateurs et d'écrivains de tout genre; notamment Odet de la Noue, fils du célèbre Bras-de-Fer, auteur d'un livre sur la tyrannie, etc.; — Hai du Chastelet, jurisconsulte, philosophe, historien, biographe de notre grand connétable; Henri de Rohan et sa sœur, chefs des calvinistes bretons, auteurs de mémoires et de poésies fort curieuses sur la guerre de la Valteline, sur la mort de Henri IV, etc.; — Albert le Grand, notre charmant légendaire, dont nous avons cité les pages inimitables; le grand philosophe René Descartes, fils d'un conseiller au parlement de Bretagne, et partant né Breton, quoique sa mère l'ait mis au monde en Touraine; — Michel le Nobletz, ce dernier apôtre de la basse Bretagne, qui trouva, en plein dix-septième siècle, et détruisit par ses prédications les restes du paganisme dans les îles d'Ouessant, de Molènes et de Batz, au cap Saint-Marthieu, sur les côtes de Léon, etc. Il mourut au Conquet en 1674. On voit, dans l'église de Lockrist, sa statue sur un tombeau de marbre noir; — Guy le Borgne, auteur de l'Armorial de Bretagne; — René de Bruc, marquis de Montplaisir, qui, après s'être battu avec le grand Condé, correspondait en vers avec lui, et ne fut pas étranger, dit-on, aux tendres élégies de la comtesse de la Suze; — Julien Maunoir, jésuite, le Bridaine de la Bretagne; — René le Pays, dont les Amitiés, Amours et Amourettes, firent l'idole de toutes les dames; — Pierre Hévin, l'oracle du droit public de Bretagne; — Toussaint de Saint-Luc, historien que nous avons cité quelquefois; — le P. Pezron, savant défenseur de la langue celtique; — Charles de Sévigné, né aux Rochers, d'une mère immortelle, que peut aussi revendiquer la Bretagne; — le P. Nepveu, pieux moraliste; — Sauvagean, célèbre avocat de Vannes; — l'illustre missionnaire Grignon de Montfort; — D. Lobineau, notre éloquent historien; — l'abbé Gallet, qui a jeté la lumière dans nos origines; — la Gibonays, historien, jurisconsulte et moraliste; — le singulier P. Hardouin, qui attribuait au treizième siècle tous les écrits de l'antiquité; — Du Guay-Trouin, dont les mémoires sont un chef-d'œuvre de simplicité; — Grégoire de Rostrenen, le docte philologue breton; — le P. Tournemine, rédacteur du journal de Trévoux; — le Sage, auteur de l'immortel Gil Blas, maître de tous les romanciers français, né à Sarzeau (Morbihan, dans une maison qu'on montre encore aux voyageurs; — Travers, l'érudit monographe de Nantes; — D. Morice, auteur de la grande histoire de Bretagne; — le philosophe matérialiste la Mettrie; — l'illustre président de Robien; — le poëte hermaphrodite Desforges-Maillard; — Mahé de la Bourdonnaye, le fameux navigateur et guerrier malouin, qui nous a laissé de précieux mémoires sur l'Inde; — Bougnier, le célèbre ingénieur et géographe; — le voyageur Maupertuis, aussi bon philosophe qu'habile écrivain, dit Sabattier; — l'historien du Tertre; — le P. André, auteur de l'Essai sur le Beau; — le docte abbé Trublet, si mal traité par Voltaire; — le traducteur la Bletterie; — le fameux Duclos, auteur des Considérations sur les Mœurs; — Sainteloix (Essais sur Paris); — le critique Fréron, le plus grand ennemi de Voltaire après Dieu; — l'habile anatomiste Bertin; — le jurisconsulte Poulain du Parc (Coutume de Bretagne); — Ogée, l'auteur de notre beau Dictionnaire historique; — la Chalotais, dont les livres valaient les discours; — Charles de Keranflech, philosophe et astronome distingué; — l'avocat Gerbier, l'oracle du barreau; — l'antiquaire Savary; — Deric, auteur de notre histoire ecclésiastique, excellente, sauf les étymologies; — le journaliste Royou; — le Chapelier, collaborateur de Condorcet; — la Tour d'Auvergne, qui manuait la plume comme l'épée, et dont les travaux sur nos origines se lisent encore avec fruit, etc

(pour choisir deux exemples entre vingt), quelques centaines de mille francs au port et au fleuve de Nantes, tandis que les millions pleuvaient sur le Havre et sur Marseille; nous promettant à peine quelques tronçons de chemins de fer, et les derniers classés dans l'avenir ; malgré tout cela la Bretagne est restée docilement française depuis le commencement du dix-neuvième siècle, et n'a cessé de prodiguer à la mère patrie le plus pur de son sang, de son or et de ses sueurs, en même temps que l'élite de ses fils dans toutes les carrières libérales. Nous passerons en revue ces honorables enfants de l'Armorique, après avoir jeté un coup d'œil sur les divisions territoriales, sur les villes et les campagnes, sur les monuments et les costumes, sur la langue et les mœurs des départements qui forment la Bretagne actuelle

Mœurs bretonnes : La fontaine du Pardon.

CHAPITRE VINGTIÈME

Les cinq départements. — Haute et Basse Bretagne. — Superficie. — Population. — Divisions territoriales. — Monuments et paysages. — *Loire-Inférieure :* Nantes, Clisson, Ancenis, Chateaubriant, Painbœuf, Savenay, Guérande. — *Ille-et-Vilaine :* Rennes, Fougères, Redon, Dol, Vitré, Saint-Malo (M. de Chateaubriand M. de Lamennais). — *Côtes-du-Nord :* Saint-Brieuc, Lamballe, Corseul, Dinan, Jugon, Lannion, Trégnier. — *Morbihan :* Vannes, Pierre de Carnac, Locmariaker. Voies romaines. Elven, Sucinio, Ploërmel, Pontivy, Auray, Hennebon, Sarzeau (Le Sage), Lorient, Quiberon, la Roche Bernard. — *Finistère :* Cornouaille et Léonnais : — Quimper, Quimperlé, Châteaulin, Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Brest. Clochers, châteaux, ruines. Notre-Dame du Folgoat. Types et Costumes. — Mœurs et usages. — Langue : Bardes et poëtes populaires. — Écrivains. — Conclusion.

COUP D'ŒIL SUR LA BRETAGNE ACTUELLE

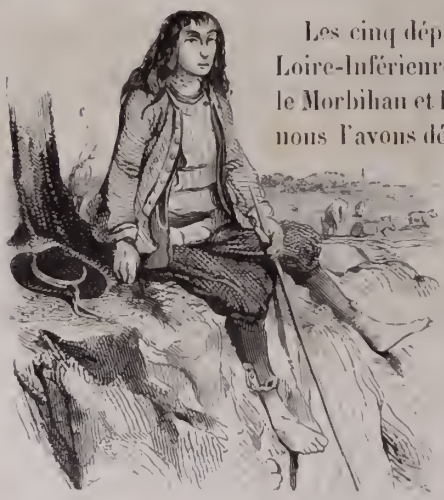

Les cinq départements de la Bretagne française, la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, le Morbihan et le Finistère, correspondent à peu près, nous l'avons déjà dit, aux anciens comtés de la Bretagne indépendante : comtés de Nantes, de Rennes, de Vannes, de Cornouaille, de Léon, etc. La haute Bretagne se compose des deux premiers de ces départements et de la plus grande partie du troisième. Le reste de celui-ci et les deux derniers forment la basse Bretagne. On sent que cette démarcation est plutôt morale que géographique [1].

[1] Suivant les derniers travaux du cadastre, la superficie de toute la Bretagne est de 3,588,843 hectares 60 ares, dont 1,664,658 hectares 42 ares en terres labourables ; — 542,880 hectares 89 ares, en

LES SONNEURS

ENVIRONS DE LORIENT

(MORBIHAN.)

Des neuf évêchés bretons, il n'en reste plus que cinq, qui correspondent aux cinq départements. La population de la Bretagne était, en 1700, de 1,655,000 habitants, et, en 1762, de 1,660,451. Elle n'a pas augmenté, depuis, dans la proportion qu'on pouvait attendre. Elle était, en 1826, de 2,522,531 âmes seulement, — résultat des émigrations, des guerres civiles, des disettes et surtout des grandes guerres de l'Empire. Les cinq départements bretons comprennent aujourd'hui : 1° la Loire-Inférieure : 5 arrondissements, 45 cantons, 206 communes, 470,768 habitants ; — 2° l'Ille-et-Vilaine : 6 arrondissements, 43 cantons, 348 communes, 547,249 habitants ; — 3° les Côtes-du-Nord : 5 arrondissements, 48 cantons, 375 communes, 605,565 habitants ; — 4° le Morbihan : 4 arrondissements, 37 cantons, 232 communes, 449,743 habitants ; — 5° le Finistère : 5 arrondissements, 43 cantons, 285 communes, 546,955 habitants. Total : 25 arrondissements, 216 cantons, 1,444 communes, 2,620,278 habitants.

Pour décrire toutes les curiosités historiques, pittoresques et morales que renferment les 1,444 communes de la Bretagne, il faudrait un volume gros comme celui-ci (et si Dieu nous prête vie ce volume ne se fera pas attendre). Notre cadre et notre sujet ne nous permettent aujourd'hui qu'un coup d'œil sur les points essentiels, au hasard de nos souvenirs.

Saluons d'abord, comme Henri IV, la ville et le château de Nantes ; — ville et château historiques s'il en fut jamais ! Antique capitale des Nannètes, assiégée comme on a vu, prise et reprise (Dieu sait combien de fois!) par les Romains, par les Huns, par les Saxons, par les Normands, par les Français, par les bas Bretons, Nantes est demeurée, envers et contre tous, la plus belle et la plus grande cité de notre province. Ses vieux monuments tombent tous les jours ; hier c'était — son Bouffay, debout depuis le dixième siècle (la tour n'était que de 1662), et qui avait sonné l'exécution de Gilles de Raiz, le duel de Tournemine, et tous les martyrs de 1793 ; mais il lui reste sa cathédrale à l'immense façade, qu'on achève aujourd'hui ; son château en ruines, théâtre de tant d'événements depuis Barbe-Torte ; — son tombeau de François II, cette merveille du ciseau de Colomb ; — et çà et là quelques débris charmants d'églises et de maisons, qui, par malheur, reculent pierre à pierre devant le tufeau moderne. La plupart des quartiers neufs de Nantes feraient envie à Paris lui-même. Le commerce de ce port, si admirablement placé sur la Loire, à dix lieues de son embouchure, au confluent de l'Erdre et de la Sèvre, n'aurait pas de bornes aujourd'hui,

prés ; — 30,169 hectares 46 ares en vignes ; — 181,712 hectares 95 ares en bois ; — 56,655 hectares 4 ares en vergers, jardins et pépinières : — 1,551 hectares en oseraies, aulnaies, saulaies et cultures variées ; 922,650 hectares 72 ares en landes, pâtis et bruyères ; — 14,221 hectares 12 ares en étangs, abreuvoirs, mares et canaux ; — 19,656 hectares 21 ares en propriétés bâties ; — et 154,720 hectares 45 ares en routes, chemins, rues, forêts des domaines, cimetières, églises, presbytères et superficies non imposables. M. Robiquet, ingénieur, a calculé que le dixième du terrain est absorbé en Bretagne par les sentiers, haies et clôtures, dont on avait beaucoup exagéré l'ensemble jusqu'à ce jour.

si l'ensablement du grand fleuve et l'indifférence de l'État ne paralysaient l'activité nantaise. Cette activité ne s'endort point cependant; et marie, à cette heure, l'industrie au commerce. Outre les deux cents navires correspondant avec tous les points du monde, outre le mouvement continuel des salines de l'Ouest, les Nantais ont fondé depuis quelques années des manufactures considérables.

La société de Nantes subit encore le contre-coup des luttes vendéennes. Les opinions politiques et les déclarations de la noblesse et de la bourgeoisie y sont plus profondes que partout ailleurs.

La première promenade à faire dans le pays de Nantes est celle de Clisson, dont le vieux castel, les deux rivières et les paysages sont arrangés, comme disait Fénelon, pour le plaisir des yeux. Après Clisson, il faut voir le château de Goulaine, illustré par cette Yolande qui le défendit contre les Anglais, et par le passage de deux de nos plus grands rois; — les coteaux de Mauves, d'où l'on embrasse le cours de la Loire : admirable panorama! — le château vraiment royal de la Seilleraye, où les marquis de Bec-de-Lièvre ont réuni des merveilles, et dont le parc magnifique a vu madame de Sévigné; — le Buron, où elle a planté ces arbres de cent pieds de haut; — le lac de Grand-Lieu (on voit que notre plume va par bonds et loin des sentiers battus : n'est-ce pas le moins qu'on voyage à sa guise, quand on voyage en imagination?); le lac de Grand-Lieu, disons-nous, nappe d'eau d'une lieue et demie dans sa plus petite largeur, ancienne ville d'Herbauge, engloutie comme la ville d'Is, s'il faut en croire la tradition.

Ancenis, cette vieille clef de la Bretagne, est très-coquettement située sur la Loire, qui l'inonde de temps en temps, mais qui est fort belle à voir des ruines du vieux château. Cette ville fut assiégée en 957 par Geoffroy-Grise-Genelle, comte d'Anjou, possédée par Henri III d'Angleterre, prise par Louis XI, démantelée par la Trémouille en 1488, et par Henri IV en 1599. Ancenis fait le commerce des bestiaux, des abeilles, du fer et de la houille, du vin, des ardoises, des grains et du bois. Son arrondissement offre au voyageur le château de Vers, vis-à-vis la tour et la chapelle gothique de Bourgonnière; ceux de Clermont, de la Chauvelière, etc.; la célèbre tour octogone d'Oudon, bâtie au neuvième siècle, et d'où la vue est immense; le bourg de Varades, où les Vendéens passèrent la Loire en 1793, et près duquel Bonchamp mourut dans l'île de la Meilleraye.

Chateaubriand remonte à la domination romaine. Cette ville reçut de Briant de Penthièvre, en 1015, son nom et son vieux château, dont il reste trois tours admirables à voir de la Torche. Le château neuf a une galerie de quarante arcades, un escalier de pierre, un autre en colimaçon, une balustrade, une cheminée et une boiserie sculptées dans le plus riche goût

SAILLÉ, PRÈS GUÉRANDE

(LOIRE-INFÉRIEURE.)

de la Renaissance. On y montre l'appartement de Françoise de Foix et de François 1er. Jetons un coup d'œil à Derval, vieille forteresse démolie par Henri IV, où Knolle, assiégé par Du Guesclin, se défendait en lui jetant des têtes de prisonniers; et à la Trappe de la Meilleraye, dont les religieux sont ouvriers ou agriculteurs, comme les premiers moines chrétiens.

L'arrondissement de Paimbœuf tient à la mer et à la Loire, ce qui lui donne un double aspect rempli de contrastes. Nous avons dit l'antique origine et le premier nom de Paimbœuf (Penoc'hen). Détruite par les Normands au neuvième siècle, cette ville, depuis le dix-huitième siècle, est en quelque façon la rade, l'entrepôt et le chantier de Nantes, en attendant que Saint-Nazaire devienne le Havre de la Bretagne.

Nous ne ferons que traverser Savenay pour y honorer les ombres des Vendéens immolés par Kléber; — Blain, dont le château, commencé par Alain Fergent et continué par les Clisson et les Rohan, n'a plus, de ses neuf tourelles en jeu de quilles et de ses riches bâtiments, qu'une aile et deux tours, dont l'une s'appelle encore la Tour du Connétable; — la Bretesche, autre ruine pittoresque auprès d'une forêt également ruinée; — Montoire et les marais de la Grande-Brière, où toute une population dispute aux dessécheurs la tourbe volcanique dans les débris d'une forêt antédiluvienne. Mais nous irons saluer, à l'autre bout de l'arrondissement, le château de Bruc (en Guémené-Penfao), qui, sans avoir rien de remarquable en son architecture, est un des plus antiques et des plus fidèles représentants de la nationalité bretonne, car, toujours rebâti sur place, il n'a pas une seule fois changé de nom ni de maître depuis les aïeux de Guethenoc, que nous avons vu à la croisade, jusqu'au marquis de Bruc de Montplaisir, qui l'habite encore aujourd'hui. Exemple rare, s'il n'est pas unique, d'attachement au pays, dans une famille que la France a disputée à la Bretagne, huit siècles durant, par tant d'honneurs ecclésiastiques et civils, diplomatiques et militaires. — Nous retournerons maintenant dans ce triangle du territoire guérandais, dont les trois pointes sont Piriac, Saint-Nazaire et le bourg de Batz, colonie celto-saxonne qui seule a conservé, dans la haute Bretagne, les mœurs, la langue et le costume des aïeux[1].

[1] Guérande est encore une ville du moyen âge, avec sa ceinture de remparts et de créneaux, ses rues étroites et silencieuses, sa vieille église (autrefois cathédrale) ornée d'une chaire extérieure en pierre, sa noblesse toute patriarcale et ses paysans aux riches habits. Il n'y manque pas même les employés de la gabelle sous forme de douaniers; car c'est dans le vaste damier des salines de ce pays que se condense aux tièdes rayons du soleil, et que se recueille à grands coups de laz la meilleure partie des 56,784,240 kilogrammes de sel donnés par la Loire-Inférieure à la France. Les rochers de la côte de Piriac, la pointe de Castelli, le phare et l'îlot du Four sont d'une horreur merveilleuse. Le bourg de Batz et le Croisic dressent leurs tours de pierre comme des pyramides au milieu d'un désert de sable. Le port du Croisic est plein de vie et ses filles pleines d'élégance. Les paludiers de Batz sont prodigieux à voir le dimanche avec leur taille majestueuse, leur blonde tête saxonne, leurs souliers jaunes, leurs larges culottes blanches, leurs amples vestes superposées, leur manteau à la Charles-Quint et leur grand chapeau relevé sur l'oreille; ou bien, pendant la semaine, dans les marais et sur les grandes routes, maniant le laz ou conduisant leurs mules aux grelots sonores, le sarran blanc sur la culotte blanche, avec le fouet en bandoulière. Quant aux femmes, on dirait, les jours de noces ou de

L'antique Condate, capitale des Rhedones, Rennes, est la ville des grandeurs déchues. Son Thabor, son Mail et son Champ de Mars, ses beaux quartiers du Palais et de la Comédie, sa Cour Royale et ses Facultés, son nouveau chemin de fer ne la consoleront jamais de la perte de ses ducs et de son parlement. La pitié vous prend malgré vous quand vous entendez les salles de ce palais monumental retentir des chicanes d'un mur mitoyen! Notre histoire a été trop souvent l'histoire de Rennes pour qu'il soit besoin d'y revenir. L'incendie de 1720 ne nous a pas même laissé un monument à contempler. Le dernier débris de la cité gothique, la porte Mordelaise, où venaient frapper les ducs, tombera bientôt, si ce n'est fait déjà. L'Ille-et-Vilaine est fort riche en plaines de blé, de seigle, de lin, de chanvre et de sarrasin; en vergers, d'où les pommes épanchent le nectar du cidre; en forêts que la hache décime trop tôt; en landes que le hoyau défriche trop tard; en étangs qu'on pourrait appeler des lacs, en marais qui attendent encore l'assainissement; mais il est assez pauvre en monuments historiques, en usages curieux, en costumes pittoresques. L'esprit breton y est pourtant beaucoup plus vif que dans la Loire-Inférieure; mais il défend à peine les reliques nationales, et, concentré dans les cœurs, il se produit peu au dehors. Citons toutefois les ruines des forteresses de Hedé, de Saint-Aubin-du-Cormier, du Fougeray, les châteaux du Boschet, de Caradeuc, de Beaumont; — Fougères, la cité des barons souverains, si souvent prise et brûlée, et qui élève encore ses vieilles tours au milieu d'un paysage enchanteur; — Montfort-sur-Meu, avec son enceinte de remparts et de fossés; — le clocher hardi et le rond-point à jour de Saint-Sauveur de Redon, dominant les mâts des cinq cents navires qu'entretient son port: — Vitré, l'ancienne baronie, avec ses remparts gothiques, son château à tourelles aignës, ses maisons à pignons d'ardoises tapissées de lichen, les riantes pespectives de ses environs et ses chers souvenirs de madame de Sévigné, dont les *Rochers* offrent encore le cabinet vert et le portrait attribué à Mignard. Ici le paysan breton a gardé le farouche vêtement de ses pères: le sayon de peau de chèvre qu'il use jusqu'au dernier lambeau; — Cancale, dont les huîtres sont heureusement immortelles; — le château de Combourg, où M. de Chateabriand « fut porté dans ses langes, » et dont personne n'osera décrire après lui les vieilles tourelles et le « lac tranquille; » — Dol, aux maisons à piliers de granit, — l'ancienne métropole de la Bretagne, son bou-

fètes, autant de madones parées de mousselines et d'étoffes étincelantes. A Saillé, tout près de Batz, les costumes sont plus voyants, mais d'un goût moins pur. A côté des paludiers, faiseurs de sel, habitent les laboureurs ou métayers, leur opposition vivante. Ceux-ci ont les cheveux noirs, les habits bruns et serrés, la taille moins haute. Les métayères le cèdent à leurs rivales en force, mais non pas en grâce. On ne saurait rien voir de si galamment tourné qu'une femme de Saint-André-des-Eaux, avec sa petite coiffe à longue barbe encadrant sa blanche figure, sa ceinture de lisière serrée autour de ses amples cotillons, et ses bas rouges à fourchettes bleues, tendus sur une jambe fine et nerveuse! Traversons les dunes de sable mouvant qui ont englouti l'ancien Escoublac, en attendant qu'elles engloutissent le nouveau; souhaitons à Saint-Nazaire de devenir le Havre de Nantes, et gagnons l'Ille-et-Vilaine.

levard contre les Normands, et dont l'église imposante et nue, chef-d'œuvre du gothique sévère, mériterait encore d'être une cathédrale; — enfin Saint-Malo, l'antique rocher d'Aaron, le vaisseau de granit à l'ancre au milieu des tempêtes, le nid des invincibles corsaires et la patrie des grands hommes. Après avoir produit Jacques Cartier, qui découvrit le Canada en 1534, Maupertuis, la Bourdonnaye, Du Guay-Trouin, Surcouf, — cette ville privilégiée a donné à notre siècle Broussais, qui est une lumière de la science; Lamennais, qui eût été une lumière de la religion; Chateaubriand, enfin, qui est une lumière du monde[1].

Le département des Côtes-du-Nord est complexe, et peut se diviser en trois parties distinctes. Le pays de Saint-Brieuc tient à la haute Bretagne. La basse Bretagne réclame le pays de Lannion et de Trégnier. Enfin on a nommé moyenne Bretagne le territoire de Dinan et ses environs. Saint-Brieuc est une ville toute française où l'historien n'a presque rien à voir. Beaucoup de fondations pieuses; quelques siéges sous les Normands, sous Jean IV, pendant la Chouannerie; les ruines de la tour de Cesson près du port : voilà tout. Saint-Brieuc a les plus brillantes courses de chevaux de la Bretagne. On sait que Lamballe, ville forte et ancienne, a vu mourir Lanoue Bras-de-Fer. Lanleff a son temple circulaire, sur lequel on a tant discuté; attribué successivement aux druides, aux Romains, aux chrétiens primitifs, il a fini par rester aux templiers. Broons a son monument et son souvenir de Du Guesclin, qui suffisent à sa gloire. L'humble Corseul est encore tout étonnée des découvertes qui l'ont érigée en capitale des Curiosolites. Dinan est peut-être la plus jolie ville de Bretagne, avec ses maisons en pyramides, ses remparts en terrasses, ses vallons délicieux, arrosés par la Rance, son château de l'an 1300, sa belle place Du Guesclin, son église de Saint-Sauveur, où repose le cœur du connétable, ses vieilles rues à piliers et à pignons, et sa promenade des eaux minérales, si indignement abandonnée par la mode. Jugon a ses étangs et son proverbe : *Bretagne sans Jugon, chape sans chaperon*... Les châteaux de Lehon et de la Garaye sont deux ruines magnifiques. Guingamp rêve encore aux Penthièvre au milieu de son commerce ralenti. Voici enfin les pays de Lannion et de Trégnier, civilisés déjà, mais encore bas bretons; car on y lutte toujours et l'on

[1] Si jamais vous allez à Saint-Malo, promenez-vous sur le rempart occidental. Arrivé entre la grande mer et la vieille cité, arrêtez-vous et regardez. Voyez-vous d'abord, par-dessus le toit d'une maison basse, cette fenêtre à petits carreaux qui semble un œil ouvert sur l'Océan? C'est par cette fenêtre que le premier rayon du jour frappa les yeux de l'auteur de René. Tout commis voyageur peut aujourd'hui louer à l'hôtel de France cette chambre sacrée où nos enfants iront en pèlerinage. Voyez-vous un peu plus loin ces masures, qui étaient autrefois le couvent de la Victoire? C'est là que René, partant pour l'Amérique, vit s'éteindre le dernier regard de sa sœur, cette étoile du matin de sa vie. Enfin, voyez-vous en pleine mer l'îlot du Grand-Bé, amas de rochers groupés confusément, surmontés des débris d'un corps de garde et d'une petite croix de granit regardant les deux immensités? C'est l'admirable tombe que notre grand homme s'est préparée pour y dormir auprès de son berceau, parmi les souvenirs de son enfance, au bruit de ces vagues agitées comme ses destins, sans fond comme son cœur, sans bornes comme son génie. « Sur ce poste avancé, écrivait-il aux Malouins, je recevrai peut-être quelques boulets des ennemis de la France; mais mon ombre en tressaillera d'aise, car je suis un vieux soldat. »

y chante les chansons d'autrefois. — Mais, comme nous voulons terminer par le Finistère, retournons sur nos pas et entrons dans la basse Bretagne par le Morbihan.

Le Morbihan est encore tout plein des druides, de César et des Chouans. Allons d'abord chercher les druides à Erdeven, à Carnac, à Loc-Mariaker et à Gavr'inis. Là, au milieu de ces menhirs, de ces peulvans, de ces dolmens, de ces grottes des fées, de ces cromlec'h[1], plus rien de catholique, plus rien de moderne; nous remontons à mille ans avant Jésus-Christ. « Regardez, dit M. Souvestre, cet homme qui passe entre ces pierres; à son vêtement ne le reconnaissez-vous pas? C'est un *Bellec'h* ou druide. Et cette femme à la longue coiffe et tout habillée de laine blanche? C'est une *Leane* ou prêtresse[2]. »

Les monuments romains et ceux du moyen âge ne viennent, dans le Morbihan, qu'après les monuments druidiques. Il faut citer pourtant les voies romaines qui se croisent d'un bout du département à l'autre, la formidable tour d'Elven, le château ducal de Suscinio, plus formidable encore; celui de Josselin, ce bijou de la féodalité; Ploërmel, avec ses tombes ducales de Jean II et de Jean III; la forêt de Paimpont, reste de la forêt enchantée de Broceliande, où l'ombre de Merlin erre autour du Val-Périlleux; la problématique Vénus de Quinipili, où les fiancés font de si étranges libations; les athlètes de Locminé, non moins problématiques; Pontivy, si bien placée que Napoléon voulait en faire le centre de la Bretagne; Saint-Gildas de Rhuys, où le spectre d'Abailard erre autour des rochers, où la voix d'Héloïse gémit avec la vague éternelle; Sainte-Anne d'Auray, le plus célèbre pèlerinage de Bretagne, dont nous raconterons l'histoire dans un ouvrage spécial; le Champ des Martyrs d'Auray, tout plein des ombres de Du Guesclin, de Charles de Blois, de Montfort et des Sombreuil, des Tinteniac et de toutes les victimes de Quiberon; Henne-

[1] Pour la définition de ces monuments, voir notre chap. Ier. Quelques érudits ont nié que les pierres appelées druidiques aient été spécialement affectées à la religion des Celtes; et ils ont cité, à l'appui de leur opinion, la découverte récente de pierres toutes semblables dans l'Orient et dans l'Inde. Ils n'ont pas pris garde que cette découverte prouve seulement que le druidisme fut apporté de l'Asie à l'Europe par les migrations celtiques, en semant partout ses monuments sur son passage, comme nous l'avons raconté au commencement; et qu'elle vient tout simplement confirmer de nouveau les inductions philologiques qui placent le berceau de nos aïeux sur les montagnes de l'Inde.

[2] Quand nous avons visité, il y a quinze ans, les monuments de Carnac, presque entièrement détruits depuis cette époque, c'était par une soirée froide et brumeuse. Un pâtre sauvage nous servait de guide. Quelques vaches broutaient l'herbe de la lande. Rien ne venait combattre l'hallucination qui nous transportait à des temps inconnus, si ce n'est le son d'une cloche tintant l'*Angelus*. Nous essayerions en vain de rendre l'impression qui nous retint, jusqu'au dernier rayon du crépuscule, au milieu de cette armée de pierres géantes, rangées à perte de vue sur onze lignes parallèles, les unes droites et majestueuses, les autres penchées vers la terre, presque toutes fichées sur leur petit bout, et couvertes de ce linceul de lichen et de mousse dont le temps les a revêtues, siècle à siècle, depuis des milliers d'années. Les visions qui dansaient leur ronde infernale autour de notre esprit nous ont expliqué l'impuissance du christianisme à extirper de cette région sauvage les fées et les nains, les poulpiquets et toutes les superstitions druidiques greffées sur les croyances chrétiennes par l'imagination populaire. A Loc-Mariaker, les monuments celtiques sont plus variés et non moins saisissants qu'à Carnac. De Crac'h à la mer, on ne voit que tumulus et galgals, dolmens et menhirs, complets ou mutilés, souterrains ou visibles; la Tranche de Beurre, qui a vingt pieds de long; la Table des Marchands, dont la circonférence est de cinquante-six pieds; la Pierre Longue et son bataillon de dolmens; et les mystères de la caverne de Gavr'inis (île de la Chèvre), qui ont ému le sang-froid de M. Mérimée lui-même.

bon, la ville héroïque de Jeanne de Montfort; Sarzeau, qui attend une statue de le Sage devant sa maison natale; Lorient, créé par la compagnie des Indes, et Port-Louis, restauré par Vauban; Quiberon, où chaque flot semble rouler un corps sanglant et plaintif; la Roche-Bernard, où M. le Blanc a jeté dans le ciel un pont rival de celui de Fribourg; enfin Vannes, la vieille capitale des Vénètes, la reine de notre commerce antique, l'adversaire de l'invincible César. Nous avons dit ses vicissitudes et son rôle historique. Ses monuments sont les restes du fameux château de l'Hermine, une foule de maisons en bois, à étages surplombants et à pignons en zigzag; la cathédrale, aux dimensions grandioses et sévères; le tombeau de saint Vincent Ferrier; et cette salle haute de la Halle, où l'Union fut consommée par les états, où les histrions dressent aujourd'hui leurs tréteaux.

Nous avons traversé les départements modernes, la Loire-Inférieure et l'Ille-et-Vilaine; le département moyen âge, les Côtes-du-Nord; le département celtique, le Morbihan; entrons dans le département religieux, dans le Finistère: salut aux croix sculptées et aux clochers à jour!

Le Finistère (ancienne Cornouaille et ancien comté de Léon) est le résumé complet de la Bretagne : par la fertilité de ses plaines comme par l'aridité de ses montagnes; par la grâce comme par la rudesse de ses paysages; par la variété de ses monuments, de ses types, de ses usages et de ses costumes. Et d'abord, passons en revue les monuments et les paysages, en commençant par la Cornouaille. La Cornouaille du nord est l'Arabie Pétrée de la Bretagne; la Cornouaille méridionale en est l'Arcadie florissante. Là, ce sont des routes nues et poudreuses; de brins troupeaux épars dans les landes; des chaînes de noires collines sans arbres, ondulant sous leur manteau de bruyère; un ciel gris, un froid humide ou une chaleur sèche; des déserts d'ajoncs et de genêts; des ruines tombant pierre à pierre le long des chemins; — et, au milieu de tout cela, une population dure, silencieuse et sombre, cette indomptable « paysantaille » du chanoine Moreau, toujours prête à revendiquer ses libertés primitives. Prenez au sud, au contraire, vers le pays de Quimper et de Quimperlé : vous entrez dans un labyrinthe de vergers et de champs en fleur, de ruisseaux non moins harmonieux que leurs noms, de vallons et de coteaux arrangés à plaisir, de manoirs et de villages cachés dans les bois, de cités étagées gaiement au bord des eaux courantes; en un mot, de mille paysages aussi délicieux que ceux qu'on va chercher dans la Suisse et dans le Tyrol. On s'est tellement habitué à se figurer la Bretagne sous un aspect sauvage, que ce charmant côté de notre pays est complétement inconnu. Il est si difficile de déraciner une erreur en France, et notre prétendue légèreté est si lourdement routinière!

Le pays de Léon (les arrondissements de Morlaix et de Brest) n'a pas des aspects moins opposés que la Cornouaille : « Bois au milieu, mer alentour, » comme parle le poëte de *Marie;* c'est-à-dire : au milieu, des plaines ver-

doyantes, de fertiles vallées, des fourrés charmants de feuilles et de fleurs; des champs dorés, ceints de haies vives; une végétation éblouissante de fraîcheur, comme si cette terre était bénie par les calvaires et les clochers qui l'ombragent de leur dentelle de pierre. Alentour, la mer, avec toutes ses splendeurs et toutes ses harmonies, mais aussi avec tous ses rugissements et toutes ses épouvantes; entassements de rochers monstrueux, perspectives immenses et formidables, lambeaux de territoires engloutis; innombrables récifs, dont chacun a ses chroniques de naufrages, ses gémissements de morts sans sépulture, ses histoires de pillage et de meurtre au bon temps du droit de bris.

Les monuments du Finistère se comptent par milliers, et les campagnes n'en offrent pas moins que les villes. Voici d'abord Quimper, avec sa belle cathédrale du quinzième siècle, où l'on vient de rétablir la statue du vieux roi Gradlon; Concarneau, le petit Saint-Malo de la Cornouaille; Douarnenez, avec ses six cents bateaux pêcheurs de sardines; Penmarc'h, dont la Torche mugit à deux lieues à la ronde; la pointe du Raz, où les anciens avaient placé l'enfer à bon droit; l'île de Sein, qui communique à peine avec notre monde. Il faut voir, dans le pays de Quimperlé, — après cette charmante ville si gaiement étagée sur son coteau, avec sa curieuse église de Sainte-Croix, sa tour de Saint-Michel et les douces rivières qui baignent ses pieds; — il faut voir, dis-je, Pontaven aux moulins si pittoresques (*Pontaven, ville de renom, quatorze moulins et quinze maisons*); le château de Carnoet, près de Clohars, sur le Laita; ceux de Rustefan et du Henan, témoins des richesses de nos aïeux : et tant d'autres dont les tourelles croulent dans leurs fossés!

Mineur de Poullaouen.

L'arrondissement de Chateaulin a les pierres de Toull-Inguet, rivales des pierres de Carnac; Carhaix, telle que les Normands, les Anglais et la Ligue l'ont faite, à la fois ruine, ville et bourgade, oubliée sur sa montagne; Chateaulin, travaillant dans son val, au pied du vieux château de Budic; Crozon, dont les oiseaux de mer seuls visitent les grottes sans frémir; Landevennek, avec son portail de la première abbaye de Bretagne; le Huelgoat et Poullaouen, où M. Blacque-Belair occupe une armée de mineurs, en des gouffres qui vomissent par an douze millions cent kilogrammes de minerai brut.

Morlaix aurait bien des monuments si elle pouvait les compter par ses siéges

CORLAY

(CÔTES-DU-NORD.)

et par ses combats; mais, sauf les vieilles maisons de son port et de ses anciens quartiers, son église assez laide de Saint-Melaine, et son charmant clocher de Saint-Matthieu, Morlaix a fait peau neuve et donne aujourd'hui la main au Havre par l'entremise de son paquebot. La cité bretonne entre toutes, c'est Saint-Pol-de-Léon. C'est là qu'on voit le Kreisker, ce clocher-merveille, qui domine la cathédrale elle-même de sa flèche de trois cent soixante-dix pieds; et des maisons gothiques à vous vieillir de six cents ans au moins. L'église de Saint-Jean du Doigt, si célèbre par son Pardon; celles de Landivisiau, de Plouvorn, de Saint-Thégonnek, et le fameux calvaire de celle-ci, peuvent encore s'appeler des merveilles de l'art naïf de nos pères.

Brest est une colonie française au fond de la Bretagne. Pensée de Richelieu, œuvre de Louis XIV; forteresse, arsenal, port et bagne réunis. Landernean sourit gaiement au milieu de ses douces campagnes et de ses bruyantes fabriques. Lesneven pleure ses couvents écroulés et cherche sa vieille grandeur sous les ruines. Le Conquet pourrait pleurer aussi son ancien commerce, détruit par les incendiaires anglais. Les ruines de l'abbaye de Saint-Matthieu et la vue du cap qui termine notre monde sont des tableaux que ni plume ni pinceau ne rendront jamais. Admirons encore la croix sculptée de Plougastel, l'église de Plouneour-Trez. Mais renonçons à compter les vieux châteaux du Finistère : Kergroadez, Roche-Morice, Pencoat, Kerouséré, Kerliviry, Kerjean, Tremazan, Kerimerc'h, etc.; et terminons ce pèlerinage, en fidèle Breton, à Notre-Dame-du-Folgoat, ce bijou de l'architecture gothique. Folgoat signifie Fou du Bois. Voici l'origine de cette église et de son nom. Au milieu du quatorzième siècle vécut et mourut, au pays de Lesneven, un idiot nommé Salaun, qui ne savait prononcer que le nom de Marie. Mais bienheureux sont les pauvres d'esprit, dit l'Evangile. Après la mort de Salaun, Dieu le glorifia, suivant la légende, en faisant pousser sur sa tombe un lis blanc, sorti de sa bouche même, et dans lequel était écrit en lettres d'or : *Ave Maria*. Jean IV fit constater ce prodige, et fonda en commémoration Notre-Dame du Folgoat, que Jean V fit terminer par les Lamballays avec le concours d'une foule de nobles et des habitants du pays. Depuis ce temps, le pèlerinage du Folgoat est un des plus suivis de la Bretagne; et, après les rois, les ducs et les seigneurs, les plus humbles fidèles vont encore admirer les deux clochers gothiques, les portiques élégants et surtout le merveilleux jubé de l'église du Fou du Bois.

TYPES ET COSTUMES. — MOEURS ET USAGES

Sauf les exceptions que nous avons signalées à Guérande, à Vitré et sur quelques autres points de la haute Bretagne, les types, les usages et les costumes de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine, et de presque toutes les côtes du Nord, sont les types, les usages et les costumes de la France. Ce qu'il nous

reste à dire ne s'applique donc plus qu'aux anciens évêchés de Trégnier, de Vannes, de Quimper et de Léon.

Les paysans de Tréguier sont les Allemands de la basse Bretagne, comme l'a si bien dit M. Souvestre : figures avenantes et naïves, caractères insouciants, cœurs placides, esprits sociables, que la civilisation gagne rapidement. Mœurs et costumes vont s'effaçant de jour en jour sur cette marche bas-bretonne, à peine défendue par la langue que chantent les kloërs.

Les Morbihannais ont gardé les mâles et rudes figures, les mœurs sévères et belliqueuses, les habits sombres et flottants des Chouans leurs aïeux... Ils offrent quelques superbes races d'hommes; mais les femmes y sont régulièrement laides, à l'exception de celles des côtes, telles que les filles d'Auray et celles des îles. Il n'y a pas au centre de ce pays une pierre, une fontaine, un carrefour, un arbre, un brin d'herbe qui n'ait son esprit surnaturel et sa légende plus ou moins druidique. L'habit du paysan de Vannes est à peu près l'habit à la française. La dimension ou l'absence des basques marque la diversité des cantons. Les couleurs foncées dominent presque partout. L'absurde pantalon détrône de jour en jour la braie gauloise. Mais le grand chapeau tient bon; les fils des Chouans aiment ce sombrero national. Les marins ont le costume de leur état : la veste et le chapeau de cuir. Les femmes portent la taille trop haute, ce qui achève de les enlaidir, — toujours hormis les Alréennes et les îloises, qui se mettent fort élégamment. La plupart ont des jupes de dessous écarlates, très-pittoresques sous la robe retroussée. Leurs petits manteaux leur couvrent la tête et les épaules.

La Cornouaille compte autant d'usages, de types et de costumes que de paroisses. Il faut renoncer à les détailler [1]. Les montagnards y sont vifs et parleurs, petits et infatigables comme leurs chevaux; les hommes des côtes, silencieux et farouches comme l'aspect de leurs horizons. Le paysan de Carhaix, méfiant et sauvage, se révolterait encore volontiers comme au temps du chanoine Moreau. De Quimper à la côte, la réserve sournoise des figures contraste avec l'éclat des habits. Dans les douces campagnes de Quimperlé, le Kernewote est plus souriant et plus expansif. Il se laisse aller à la lutte et surtout à la danse. Quand le hautbois du célèbre Mathurin retentit pour une noce, toutes les oreilles se dressent de joie et tous les pieds sont piqués de la tarentule. Le jeune gars tire de l'armoire sculptée le petit chapeau à chenilles, l'ample bragow-braz, les vestes et les guêtres brodées, le pen-bas à nœuds, la ceinture de cuir ou de laine; la jeune fille met, devant son petit miroir, la coiffe à barbes relevées sur un serre-tête écarlate, les jupes superposées avec grâce, le

[1] Toutes les variétés du costume breton dérivent cependant du chapeau rond, à bords étroits ou larges, de l'habit à la française ou des gilets superposés, de la ceinture de cuir ou de toile, des guêtres pareilles, des souliers à boucles et des braies nationales plus ou moins bouffantes. La forme de la coiffe, et surtout la dimension ou l'arrangement des barbes, diversifient à l'infini le costume féminin, depuis les amples mousselines de Douarnenez jusqu'à l'étroit et coquet BIGOUDEN de Pont-Labbé.

LANRIEK, PRES CONCARNEAU

(FINISTERE.

FOUESNANT

(FINISTÈRE.)

corsage d'écarlate et de velours lacé sur la poitrine, la fraise ou le fichu de mousseline, les bas à fourchettes et les souliers ronds. Voilà nos galants partis pour le plaisir, et Dieu sait quand et comment ils reviendront, et si l'ambassadeur d'amour n'ira pas le lendemain demander la *penmérèz* en mariage! Les communes de Fouesnan, de Concarneau, de Pontaven, etc., renferment les plus beaux costumes et les plus belles filles qu'on puisse voir. C'est là qu'on rencontre cette grâce bretonne, si adorablement naïve, si finement énergique, qui a trouvé ses poëtes, mais qui attend encore ses peintres.

La demande en mariage.

L'habitant du pays de Léon est généralement grand et majestueux. Il a la figure allongée, la démarche solennelle, la parole lente, les habits noirs et flottants sur une ceinture rouge. Son large chapeau laisse à peine entrevoir son regard calme et sévère. Personne en Bretagne ne porte les cheveux plus longs. Les femmes sont vêtues de noir et de blanc, et leur deuil est bleu de ciel. Nous avons dit ailleurs que celui des veuves de la Cornouaille est jaune. Les Léonards, comme dit M. Souvestre, portent plutôt le deuil de la vie que de la mort. Chez eux, tout est profondément chrétien. Ils ne cessent de prier depuis le berceau jusqu'à la tombe, dans leurs joies comme dans leurs peines, dans leur maison comme dans celle de Dieu. Il faut que le prêtre bénisse pour eux le

toit qui s'élève, la grange et l'aire neuve, le champ défriché, les trésors de la récolte et de la moisson [1].

A partir de Boscoff, en suivant la côte, on rencontre ces populations sauvages de pilleurs de mer, qui ont renoncé si difficilement aux aubaines du droit de bris. On les reconnaît à leurs jambes nues et nerveuses, à leur jupon de berlingue, à leurs larges braies, à leur petite calotte bleue, et surtout au regard de faucon qu'ils jettent encore sur la mer aux approches de la tempête.

[1] Nous compléterons le tableau moral de la basse Bretagne par celui des usages qui consacrent GÉNÉRALEMENT la naissance, les travaux, les plaisirs, les amours, le mariage, les dévotions et la mort du bas Breton. Nous disons généralement, et nous insistons sur ce mot, car ces usages varient d'une paroisse à l'autre, quoiqu'ils aient partout la même base : la foi catholique entée sur les superstitions païennes.

Le nouveau-né est un ange envoyé du ciel... A peine les commères l'ont-elles ficelé dans ses maillots, que c'est à qui lui donnera le sein parmi les jeunes mères du voisinage, car ses lèvres sans péché portent bonheur. S'il est orphelin, il trouve dix familles pour une. La personne des nourrices est inviolable. Le plus grand ennemi recule devant un père armé de son enfant. Par malheur, les soins qu'on donne aux nourrissons manquent de toute intelligence. Combien de futurs Hercules meurent d'une indigestion de bouillie, d'une immersion dans la fontaine du Saint, et surtout de l'affreuse captivité des maillots!... Le jeune bas Breton prend part de bonne heure aux travaux de sa famille. De la garde facile des bestiaux et des petits ouvrages de veillée, il passe aux rudes fatigues du labour, des récoltes, du battage, en un mot, des « grandes journées. » On appelle ainsi les services en commun que tout laboureur reçoit de ses voisins, à charge de revanche, et sans autre dépense qu'un repas largement arrosé de cidre. Le cidre, les crêpes et la danse sont le couronnement obligé des charrois et des aires neuves.

C'est au milieu de ces labeurs que naissent les premières amours. Quand le jeune PAOTRED a choisi sa préférée, un mendiant, ou le tailleur du pays, va faire sa demande. Si cet ambassadeur aperçoit une pie sur la route, il retourne sur ses pas : cet oiseau bavard pronostique un mauvais ménage. Mais s'il rencontre des augures favoraldes, il « porte la parole » à la jeune fille ; il la complimente sur sa toilette du dernier Pardon, et lui vante son protégé comme le plus intrépide lutteur et le plus vigoureux porte-bannière, sans oublier d'énumérer le beau linge et les lions écus enfermés dans son armoire. Si ses propositions plaisent : « Parlez à mes parents, » dit la Galathée bretonne en fuyant derrière les chênes.

A partir de ce moment, le paotred agréé mène sa « douce » à la messe, à la foire, aux danses des aires neuves, aux pardons sacrés, qui deviennent parfois si profanes, aux luttes qui réunissent des arrondissements tout entiers sur l'arène. Les pardons sont aussi multipliés (c'est tout dire) que les patrons de la Bretagne. Ceux de Sainte-Anne, de Saint-Jean du Doigt, de Saint-Mathurin, de Notre-Dame de Bon Secours, etc., sont les plus célèbres. On y vient de plusieurs lieues à la ronde, dans ses plus beaux habits, suivre la procession, boire et fumer en plein air, parler d'affaires et d'amours, et danser jusqu'à minuit, si M. le curé le permet. On y cultive aussi les jeux de cartes, de bascule, de galoche, et trop souvent l'exercice du bâton. Les luttes sont la boxe, la course à pied, la course en sacs, mais surtout la soule ; véritable combat dans lequel les gars de dix paroisses, divisés par camps, se disputent un ballon de cuir, à travers les landes et les chemins, les coteaux et les vallons, les torrents et les rivières. Les prix de ces luttes sont des moutons, des vêtements ou des bijoux.

Lorsque nos amoureux se sont éprouvés au milieu de tous ces plaisirs, par des coups de poing et des niches de ce genre plus souvent que par des caresses, le Baz-Valan s'arme de la branche de genêt, qui lui donne ce nom, et, chaussé d'un bas rouge et d'un bas bleu, il présente à la famille de la pennerez le prétendant, suivi de son parent le plus proche. On se met à table, on boit au même pichet, on se sert du même couteau ; on fait la revue des richesses de la maison ; on compte les bestiaux dans l'étable ; on entr'ouvre coquettement des armoires regorgeant de draps neufs ; on laisse entrevoir des piles d'écus (empruntées quelquefois pour la circonstance) ; bref, « on se tope dans la main, » et voilà les accords arrêtés. Chaque fiancé, dès lors, fait séparément ses invitations avec son garçon ou sa fille d'honneur. On achète à la foire prochaine les bijoux, les cadeaux, et tous les tailleurs s'assemblent pour confectionner les habits neufs. Le jour de la noce ont lieu les fameux discours où brillaient autrefois les poëtes populaires : c'est un dialogue entre le Baz-Valan pour le mari, et le Brotaer pour l'épouse. Le Baz-Valan réclame celle-ci à plusieurs reprises. Le Brotaer lui présente une vieille, une jeune femme, un enfant, et enfin celle qu'il demande. La noce alors, en grande toilette, part pour la mairie et pour l'église, quelquefois à cheval, par couples assortis, ce qui forme le plus admirable coup d'œil. Après les cérémonies civile et religieuse, tout le monde prend place à un repas ho-

FEMME DE LANDIVISIAU

(FINISTÈRE.)

— Les habitants des îles semées autour de ces côtes mal famées sont célèbres, au contraire, par la douceur de leurs habitudes patriarcales. Les femmes de Batz sont un type admirable de force et de grandeur; elles labourent et ensemencent la terre pendant que leurs maris, qui semblent d'une race inférieure, fument leur pipe ou guettent le poisson sur le rivage. Les Iliens sont, avec les montagnards, les Bretons les plus attachés au pays natal.

Le caractère général des Bretons se compose de cinq vertus et de trois vices.

mérique, où les pauvres viennent chercher la part de Jésus-Christ : orgie bruyante et prolongée, dans laquelle les époux seuls gardent le décorum. On chante les complaintes si morales et si sévères du marié et de la mariée. On danse jusqu'au soir, dans l'aire, au son du biniou, les rondes, les gavottes ou les gabadaos. On met solennellement les conjoints dans le lit clos; on entonne le *Veni Creator*, et chacun se retire. Quelquefois le garçon et la fille d'honneur restent dans la chambre nuptiale, une chandelle à la main; on lien on donne aux mariés des noisettes à casser pendant la nuit; ou enfin on leur apporte la fameuse « soupe au lait, » au milieu de laquelle ils pêchent en vain des croûtes attachées par un fil, non sans exciter une hilarité générale. Le lendemain toutes les joies sont finies, toutes les illusions s'envolent. Adieu les fêtes, les pardons et les danses : voici venir les travaux et les soins de la famille, à peine adoucis par l'amour maternel.

Après cette vie où la joie tient si peu de place, le bas Breton meurt calme et résigné, en homme qui passe à une vie meilleure. — C'est la volonté de Dieu; que la volonté de Dieu soit faite! Ces mots résument toutes les vertus bretonnes. La famille du malade le gorge de vin chaud, donne un cierge à Notre-Dame de Bon-Secours, fait dire une messe à la paroisse, et attend l'heure fatale. Le prêtre arrive avec le pain des forts et l'huile sainte. Tout le village assiste et répond à la cérémonie, le chapelet à la main, les genoux sur la terre. Les commères, montant sur le coffre-banc du lit clos, répètent au mourant : — Tu n'iras pas loin désormais, recommande ton âme à Dieu. Les enfants crient et pleurent seuls au milieu du silence. Enfin, les savants ou les aînés récitent les prières des agonisants. Si l'agonie se prolonge, on allume un cierge pour hâter la délivrance. Quand le dernier soupir s'exhale, on fait avec le cierge trois signes de croix sur les draps, puis on éteint la lumière au passage de l'âme. Bientôt on place le mort dans une petite chapelle ardente, sur le banc de son lit. On tient tous les vases de la maison pleins d'eau, de peur que l'âme, en voulant se purifier, ne fasse tourner le lait. On veille le corps une nuit ou deux; on prie, on chante, et surtout on boit et on mange, si le mort était riche, ce qui fait accourir les pauvres et les affamés de tous les points de la commune. Le matin de l'enterrement, le défunt est cousu dans son linceul, enfermé et cloué dans sa châsse, en présence de toute sa famille. Ceci est un devoir sacré; et mille pratiques superstitieuses en prolongent les tortures. Enfin, on met la bière sur une charrette, tout le monde revient pour le convoi, et le mort, admirable spectacle! est conduit au champ du repos par les bœufs qu'il conduisait au champ du travail. La famille entière est encore là, et ne quitte le cadavre chéri qu'après lui avoir jeté les premières pelletées de terre. On peut dire même qu'elle ne le quitte plus jamais, du moins par la pensée, car la commémoration des morts est un culte perpétuel, et leur fête est la fête par excellence en basse Bretagne, où les vivants conservent aux défunts jusqu'à leur part dans le pain quotidien et dans les crêpes préparées pour les grands jours. — On sait que tout prend le deuil chez le laboureur décédé, même ses abeilles, dont les ruches s'entourent d'une banderole noire.

Quant aux superstitions poétiques et aux pratiques religieuses des bas Bretons, la liste seule en serait interminable. Saint-Jean du Doigt guérit les maux d'yeux; saint Laurent les rhumatismes; saint Herbot fait lever le beurre, et saint Yves la pâte; saint Honoré donne du lait aux jeunes mères; saint Columban guérit les fous; saint Christophe, les enfants; saint Philibert de Moëlan, les chagrins d'amour; saint Roch, la fièvre; saint Michel, la rage; saint Corneli, les bestiaux; saint Guenolé, les femmes stériles; etc. Les bruits du soir, sur la côte et dans les cimetières, sont les prières des trépassés. Les bestiaux jeûnent la veille de Noël. On suspend au cou des nouveau-nés un morceau de pain noir, symbole de leur humble destinée. La mère qui pleure son fils donne un bonnet au petit Jésus pour qu'il sourie à son enfant dans le ciel. Deux corbeaux prédisent à chaque toit les malheurs et la mort. — Au Pardon de Notre-Dame de Bon-Secours, on gagne cinq cents jours d'indulgence en passant une nuit sur la terre nue; hommes et femmes s'y couchent pêle-mêle, et la dévotion dégénère en orgie. Il y a au pays de Tréguier une chapelle à Notre-Dame de la Haine. On renouvelle ses forces et sa santé en se versant dans le cou et dans les manches l'eau des sources salutaires. Ceci est un reste du druidisme, ainsi que les feux de la Saint-Jean, allumés par milliers, comme les anciens feux du soleil, et entourés de rondes bondissantes; — les nains des cromlec'h et les fées des fontaines, qui enlèvent les enfants sur les portes; — les louzoux, talismans cueillis au clair de lune, etc.

On voit que le bien l'emporte presque de moitié. Les vertus sont : l'amour du pays, la résignation devant Dieu, la loyauté devant les hommes, la persévérance et l'hospitalité. L'amour du pays (qui comprend le culte du passé) est dans le sang de tous les enfants de l'Armorique. Il fait périr le conscrit ou le matelot de douleur, loin de la terre natale, avant que les balles l'atteignent ou que les vagues l'engloutissent. Il épanouit les visages et les cœurs bretons, qui se reconnaissent sur tous les points du monde. Il nous arrache des larmes et des cris de joie, comme au sauvage de l'Inde, dès qu'un bruit, un mot, un parfum, nous font songer à la patrie. Et le Breton n'aime pas seulement ainsi sa province, mais son clocher, son champ, son toit, son foyer, le lit où il veut

La veillée en Bretagne.

mourir après ses aïeux, à côté de ses enfants. La résignation devant Dieu est toute la religion du paysan de l'Armorique; nous venons de le prouver par le tableau de sa vie et de sa mort. La loyauté bretonne est proverbiale; mais c'est à tort qu'on en fait le synonyme de la franchise. Cette qualité, dans le sens d'ouverture de cœur et d'esprit, n'appartient qu'au Breton civilisé, qui la pousse, il est vrai, jusqu'à l'audace et la contradiction la plus opiniâtre. Quant au paysan breton, il est droit et loyal, mais nullement ouvert. Il ne ment pas, mais il ne dit ni oui ni non. Il est aussi difficile de lui faire dire ce qu'il pense qu'impossible de lui faire dire ce qu'il ne pense pas. Son état normal

FEMME DE ROSPORDEN

(FINISTÈRE)

est la défensive. Voyez ses champs, ils sont clos d'énormes talus surmontés de plus énormes haies. Voyez sa maison, elle est fermée à double porte et à triple serrure; le jour y entre à peine par une lucarne étroite. Voyez son lit clos, si digne de ce nom : ne pourrait-on pas même l'appeler un coffre ou une armoire? Voyez enfin ses vêtements multiples, qui l'enveloppent, homme ou femme, des pieds à la tête, comme autant de cuirasses impénétrables? Eh bien, son âme n'est pas moins close que ses champs, moins barricadée que sa maison, moins mystérieuse et sombre que son lit, moins cuirassée que sa personne, vis-à-vis de l'étranger qui ne lui parle point sa langue maternelle. Cette réserve lui fait appliquer la pudeur jusqu'aux sentiments les plus honorables. Nous avons vu une mère recevoir froidement son fils devant nous après dix ans d'absence, puis s'évanouir de tendresse entre ses bras lorsqu'elle se croyait sans témoins. C'est là de la dignité personnelle la plus raffinée, et le sentiment qui a toujours tenu la noblesse bretonne loin des intrigues et des faveurs n'a pas d'autre origine. C'est dans le même orgueil que le Breton puise cette ténacité nationale, — qui a résisté tant de siècles à toutes les dominations, qui a fait surgir Nominoé devant les rois francs, Alain Barbe-Torte devant les hommes du Nord, Anne de Bretagne devant Louis XII, le parlement devant Louis XIV et Louis XV, les Chouans devant la Révolution, et Chateaubriand devant Bonaparte; — cette ténacité, qui arme encore nos paysans contre les formes de notre civilisation, qui fait de nos soldats et de nos marins d'Armorique des hommes infatigables, les derniers debout contre le fer de l'ennemi et contre les assauts de la tempête. L'hospitalité est si naturelle au Breton, qu'éviter son seuil et sa table est une insulte mortelle. Cette vertu préside aux noces patriarcales, aux travaux en commun, aux secours mutuels dans les épreuves, à mille usages empreints de la charité la plus touchante: mais elle a le grave inconvénient d'entretenir en Bretagne cette multitude de mendiants dont la paresse vit aux dépens du travail d'autrui. Les vices des Bretons sont, chez beaucoup, l'avarice; chez presque tous, le mépris de la femme; chez tous, l'ivrognerie. Mais qui n'excuserait pas ces vices, communs à tous leurs pareils, en des hommes qui ont tant de vertus étrangères aux autres paysans[1]?

[1] Un mot sur les principales classifications des populations armoricaines. Les fermiers sont l'aristocratie des campagnes. Ils suivent toujours en famille les lois de leurs anciens seigneurs, et respectent le droit d'aînesse dans leurs partages. On a vu qu'ils font l'amour et se marient par ambassadeurs, et avec toutes les cérémonies qu'on ne retrouve plus que chez les princes. Les mendiants viennent au second rang dans la hiérarchie villageoise, et même ils sont peut-être au fond la classe la plus honorée. Représentants de Dieu, on les accueille, on les héberge, on les choie de porte en porte; on les écoute surtout, car ils sont les chroniqueurs perpétuels, les poëtes populaires ambulants du pays. En fait de chroniqueurs, pourtant, les tailleurs leur font concurrence. Parasites bavards, vivant chez tout le monde, initiés à tous les secrets, entremetteurs de toutes les intrigues, les tailleurs sont les amis secrets des femmes, mais subissent, comme au moyen âge, le mépris des hommes, qui ne parlent d'eux qu'en disant : « Sauf votre respect. » Peu s'en faut que les cordiers ne soient encore aussi dégradés et aussi maltraités que les anciens KAKOUS, dont ils ont conservé le nom maudit. — Les sabotiers et les charbonniers sont les bohémiens de la Bretagne, et vivent isolés dans les forêts.

LANGUE. — CHANTS POPULAIRES. — ÉCRIVAINS, ETC.

Nous ne dirons pas, comme ce brave Corret de la Tour d'Auvergne, que la langue bretonne remonte au paradis terrestre : — qu'Ève ayant présenté la pomme à son mari, celui-ci lui en demanda un morceau (*A'tam*), d'où lui vient le nom d'Adam; et que sa compagne lui offrit de l'eau en disant : *Ev* (bois), ce qui lui valut le nom d'Ève; — mais nous dirons qu'il est avéré aujourd'hui que la langue bretonne est celle que parlaient les Celtes-Gaulois, premiers habitants de l'Armorique. Ce fait suffit assurément à la commune gloire du pays et de l'idiome.

Après avoir résisté de siècle en siècle aux langues latine, germanique et française, la langue celtique est aujourd'hui acculée dans notre basse Bretagne et dans le pays de Galles, en Angleterre. Prenez la carte de nos cinq départements, et tirez une ligne de l'embouchure de la Vilaine à Châtelaudren (entre Saint-Brieuc et Guingamp), cette ligne est à peu près la muraille chinoise de l'idiome breton; — muraille continuée, au sud, à l'ouest et au nord, par les flots et les rochers de l'Océan. Les brèches faites à ce rempart par le commerce et la civilisation n'ont guère enlevé au vieux langage que les villes, les ports et les endroits fréquentés de la côte. Tout le reste, c'est-à-dire les bourgs, les villages et les hameaux, parle le breton. Ce breton, nécessairement dégénéré sur plusieurs points, se divise en autant de dialectes principaux qu'il y avait d'évêchés bretonnants. Ces principaux dialectes sont ceux de Vannes, de Léon, de Tréguier et de la Cornouaille. Le léonard et le vannetais surtout diffèrent considérablement. Nous ne parlons pas des mille nuances d'expressions et d'accent qui distinguent les paroisses entre elles. Sous le rapport de la langue, comme sous les autres rapports (M. de Courcy l'a dit avec raison), la basse Bretagne est éminemment le pays de la variété. A chaque pas elle diffère d'elle-même.

Les premiers poëtes de la langue celtique ont été les bardes, insulaires et armoricains, dont nous avons raconté l'histoire[1]. Dégénérés après la chute

comme Robinson dans son île. Le PILLAWER est le chiffonnier de nos montagnes, qui va sur son petit cheval acheter de porte en porte des haillons pour les papeteries. Il faudrait citer encore les « conducteurs d'âmes, » blancs fantômes qui rôdent autour des maisons mortuaires; — les pèlerins par procuration, qui, pour quelques liards, font une lieue à genoux; — les contrebandiers, ennemis redoutés des gabelous; — les commères et les rebouteurs, despotiques oracles des malades, des jeunes mères, des nourrices et des infirmes; — les ménétriers, qui passent leur vie à gonfler d'air leur biniou et leur ventre de cidre; — les meuniers, classe à part, plus rusée que loyale, et plus riche qu'estimée; — les sorciers et les sorcières, héritiers encore très-nombreux du savoir, de l'influence et de l'habitation des druides, etc.

[1] Les plus célèbres bardes armoricains et gallois dont les noms ou les poésies nous soient parvenus sont : Guiclan, Merlin, Taliesin, Aneurin, Lywa'h-Ilen, qui vivaient au cinquième siècle. Les œuvres en prose que nous ont laissées les bardes, ou plutôt que leurs successeurs ont écrites, sont les TRIADES et TRADITIONS BARDIQUES, que nous avons citées plus d'une fois, les CHRONIQUES NATIONALES et les CONTES POPULAIRES : vaste épopée des gestes d'Arthur et des chevaliers de la Table ronde, source de toutes

du druidisme, ces bardes devinrent peu à peu des chanteurs attachés à la personne des grands, puis de simples chanteurs populaires, — continués aujourd'hui par nos mendiants et nos kloërs (écoliers poëtes). Le nom de *Barz*, déshérité de son antique importance, est resté cependant à ces derniers représentants du bardisme qui, du reste, comme leurs prédécesseurs, glorifient le bien et flétrissent le mal, figurent dans les fêtes publiques, dans les noces et dans les festins, et exercent toujours par leurs chants une grande influence morale[1].

CONCLUSION

Quelques mots encore, et ce long travail sera terminé. Après avoir résisté de toutes ses forces à la France pendant onze siècles, la Bretagne lui prodigue depuis trois autres siècles son sang et son or, ses produits et ses enfants[2]. Eh bien, ce même éloignement, qui avait maintenu son indépendance, maintient aujourd'hui sa disgrâce, pour ne pas dire sa misère. Tous les hommes qui se sont occupés de notre pays, et ses calomniateurs eux-mêmes, sont ici d'accord avec nous : la monarchie de François Ier, de Henri IV et de Louis XIV, la

les épopées chevaleresques du moyen âge, dont les prétendus auteurs n'ont fait que traduire les conteurs armoricains et gallois.

[1] Outre les kloërs et les mendiants, les meuniers, les tailleurs, les pillawer ont partagé l'héritage des anciens bardes. Ceux-ci représentent particulièrement la satire dans nos poésies populaires. L'histoire y est représentée par des chants dont on ignore les auteurs, et qui, chose remarquable! célèbrent les faits plutôt que les hommes, et le peuple de préférence aux rois. Les héros de ces chants sont des types abstraits qui personnifient la Bretagne dans ses luttes avec l'étranger. Les ballades historiques ou dramatiques s'appellent Gwerz. On appelle Sone la ballade de fantaisie, la poésie intime, le chant d'amour. Le Sone est le plus souvent l'œuvre inavouée des kloërs. Ce nom s'applique aujourd'hui spécialement aux jeunes séminaristes de basse Bretagne. Séparé à quinze ans de sa famille, privé de sa longue chevelure, mais non pas des sentiments qui font battre le cœur, le tendre kloarek jette pendant les vacances, aux échos du Léonnais, de la Cornouaille ou du pays de Trégnier, ses adieux aux plaisirs du monde, aux rêves de l'amour, aux joies du ménage. Les échos se renvoient en les multipliant ces chants mélancoliques. Tout le monde finit par les savoir, mais personne n'en connaît les auteurs. En général, rien n'est plus difficile que de trouver la source d'une ballade en Bretagne. Le poëte désavoue la confidence de son cœur, avec cette pudeur virile dont nous parlions. Les plus beaux Gwerz et les plus charmants Soniou de notre langue ont été traduits par MM. Souvestre, de la Villemarqué et de Courcy. Il faut remonter à Virgile et même à la Bible pour rien trouver d'aussi naïf et d'aussi doux.

[2] Il nous reste à citer nos écrivains, nos savants et nos artistes de ce siècle, qui ne sont déjà plus : Le Brigand, ce patient linguiste; le peintre Valentin; Perrin, dessinateur de la charmante Galerie bretonne; le voyageur Cambry; nos historiens Daru, Richer et Roujoux; les légistes Carré, Gerbier, le Graverant, Baudouin de Maison-Blanche; les ingénieurs Ozanne; le critique Geoffroy, ce bon esprit et ce mauvais cœur; l'amiral Thévenard; l'historien littéraire Ginguené; le physicien Rochon; le Gonidec, le conservateur de notre langue mourante, et dont le tombeau s'élève à Saint-Matthieu; Alexandre Duval, le poëte dramatique; son frère Amaury Duval, le savant, et l'habile peintre fils de ce dernier. Nommons encore, pour l'honneur qu'ils font à notre Bretagne et pour tout ce que nous devons à leurs ouvrages, nos historiens, antiquaires, philologues et bibliophiles : M. Th. Hersart de la Villemarqué, dont les aïeux vendaient leurs terres pour se racheter à la croisade, et que sa mère, dernière descendante de Rolland Goniket, l'héroïque défenseur de Guingamp en 1488, aidait naguère, à force de bonnes œuvres, à recueillir ces chants populaires qui sauveront à leur tour et rachèteront notre langue; MM. Lelmëron, de Carné, de Courson, de Fréminville, de Penhoët, Habasque, du Chatellier, de Blois, de Kerdanet, de Mesmeur, de la Pilaye, Pol de Courcy, de Kerdrel, Sionnet, de la Forte-Maison, de l'Aistre; MM. Mellinet et Guépin, dignes d'une récompense civique pour les monuments qu'ils ont élevés à Nantes; MM. D. de Villeneuve et Maillet, qui en élèvent un semblable à Rennes; MM. Ch. Cunat, Rio, Amédée de Francheville, A. Marteville, les abbés Poirier et Thoreau;

République, la Restauration et le gouvernement de Juillet n'ont rendu à la Bretagne que l'indifférence et l'oubli, en retour de sa nationalité, de ses priviléges et de ses franchises. L'Empire seul lui a fait des promesses qu'il n'a pas eu le temps d'exécuter. Ces choses ne sont point des mots, mais des chiffres. Comptons, en effet. Jointe par un chemin de fer à Saint-Malo, cette grande porte de l'Océan, Rennes devrait être une capitale opulente, et elle n'est qu'une illustre basoche. Et Saint-Malo lui-même, qu'a-t-on fait de ses escadres de corsaires, de ses négociants qui remuaient des millions, de ses marins qui touchaient à tous les bouts du monde? On en a fait des caboteurs desservant le port du Havre. Nantes appelle vainement à son secours au milieu des sables qui vont l'étouffer. Morlaix n'a que ses classe-marée et son paquebot pour dédommagement de son commerce avec l'Espagne et l'Angleterre. Lorient a donné à la France la Compagnie des Indes : qu'en fait la France, et qu'a-t-elle donné à Lorient? Une usine et un vaisseau-école. A-t-on cherché à rendre à Vannes quelque ombre de sa splendeur antique? Allez admirer sur son canal les flottes qui disputaient aux Romains l'empire des mers! Fougères et Vitré cherchent dans la poudre des décombres les morceaux de leurs couronnes de barons. Et pourtant Fougères, on s'en souvient,

MM. Bizeul, de la Pilorgerie, Macé, Gayot-Delandre, Levot, Quérard; — nos économistes critiques et moralistes : Emile Souvestre, dont tout écrivain qui s'occupera de la Bretagne sera désormais l'obligé; M. A. Bonet, dont on peut en dire autant; M. Dubilhol, dont le silence est une perte; M. A. Duquesnel, qui peut dire, en signant son HISTOIRE DES LETTRES : EXEGI MONUMENTUM; M. Alfred de Courcy, l'auteur du BRETON; MM. de Penhoen, de la Gournerie, Vatar, Richelot, G. de Bourgogne, Ed. Robinet, de Pompery, Rieffel, Lyon, Aubry, de Kergaradec, etc.; les Rédacteurs de la REVUE BRETONNE, de la REVUE D'ARMORIQUE et de tous nos journaux de Bretagne; — nos poëtes : M. Brizeux, notre Virgile que la mort vient de frapper avant l'âge; MM. de la Morvonnais et du Breil de Marzan, les poëtes bien-aimés de la nature et de la famille; M. A. de Beauchesne, notre poëte des JEUNES MÈRES, l'historien si vrai et si éloquent de Louis XVII; M. Boulay-Paty, notre excellent poëte lyrique; M. Turquety, notre poëte religieux; M. Violeau, notre poëte chrétien; M. du Clézieux, notre poëte catholique; MM. H. de l'Orgeril, H. de Léon, A. Guérin, Jules de Francheville, A. Bourgeois; — nos romanciers : MM. Hipp. Lucas, F. Roman, Menard, Corbière, de Kermainguy, Lemoch, Zaccone, de Trobriand; M. Paul Féval, de Rennes, qui a révélé une des plus riches imaginations de ce temps-ci; — nos écrivains et nos poëtes celtiques, héritiers des anciens bardes : MM. Troude, de Goesbriand, Laouenan, Gestin, P. Proux, Joubioux, Gouzien; les abbés Henry, Durand, Leclerc'h, Larboulette; MM. Guizonarn, de Lezeleuc, Lédan, etc.; — notre compositeur M. Victor Massé; — nos peintres et nos sculpteurs : MM. L. Vidal, Pengnilly, Mayer, Jugelet, Luminais, Leroux, Blondel, Sue, Ménard, etc. Pourrions-nous oublier encore des hommes que la gloire nomme déjà si haut : M. Billault, notre ancien député : « VIR BONUS DICENDI PERITUS, » comme les orateurs antiques, élevé par son talent seul aux plus hautes fonctions; MM. Bignon, Dubois, Lacrosse, de la Rochejaquelein, et ceux dont les noms nous échappent; l'héroïque général Lamoricière, l'amiral le Ray; MM. Bedeau, Mermet, et tant d'autres braves! Enfin, parmi les hommes dévoués aux progrès agricoles et commerciaux de notre pays, parmi tant de fondateurs de fermes, de manufactures, de fabriques, qui luttent contre l'indifférence de l'État avec leur intelligence et leur patriotisme tout seuls, ne faut-il pas nommer encore M. de la Rochejaquelein, dont les bateaux à vapeur ont vaincu les sables de la Loire; M. J.-M. de Lamennais, qui distribue l'instruction à des millions d'enfants par l'organe des frères de la doctrine chrétienne; M. le comte de Francheville, qui implante avec tant de succès dans le Morbihan la culture du mûrier et l'industrie des vers à soie, source de bien-être incalculable pour les chaumières de Bretagne; enfin, M. Achille du Clézieux, poëte en action comme en parole, qui vient de fonder, près de son château de Saint-Illan (admirable et fécond exemple!), une double colonie religieuse et agricole destinée à arrêter l'émigration si fatale des campagnes dans les villes. — Et la guerre d'Orient! et tous les héros bretons qu'elle a fait surgir, depuis le général de Lourmel jusqu'à l'aspirant de la Bourdonnais! Leur liste seule ajouterait un chapitre à cet ouvrage!

était encore au quatorzième siècle une des plus riches cités de la Bretagne. Brest a son immense arsenal et sa rade immense; mais cet arsenal est resté muet, cette rade est restée vide jusqu'au second Empire, et pendant ce temps-là le commerce est allé ailleurs. Pontivy, qui a fait un si beau rêve sous Napoléon Ier, s'est réveillée grosse bourgade comme devant, et n'a reçu qu'hier de Napoléon III une part de ce que lui avait promis son oncle. Dol pleure encore son archevêque, et rien ne va la consoler dans ses marais. Dinan, avec son diadème de tours et de créneaux, ne vivrait pas sans les Anglais. On ne s'occupe de Quimper que pour rire, comme au temps du bon la Fontaine, de ses doléances annuelles au gouvernement. Quant à Saint-Pol-de-Léon, cette ville a été peinte d'un trait : Ce n'est plus que le tombeau de son évêque. Et toutes ces villes, et tous ces villages qui subsistaient du commerce des toiles? Saint-Brieuc, Guingamp, Moncontour, toutes les cités des Côtes-du-Nord ? Egorgés sans secours par la concurrence ! Ces faits sont-ils vrais, oui ou non ?

Si nous avions l'honneur d'être entendus de nos chambres législatives, nous ne dirions point, comme le comte de Botherel : Exécutez le contrat de la reine Anne, et rendez-nous nos Etats et nos libertés ! Non, ce rêve est au-dessus de notre courage et au-dessous de notre raison, car nous sommes de ces Bretons qui crient sincèrement : Vive la France ! Mais nous dirions : La France, en adoptant la Bretagne, a contracté des engagements qu'elle n'a pas remplis. Bien loin de la traiter en mère, elle la traite en marâtre. Après s'être approprié son noble héritage, elle lui a refusé sa part des richesses et des douceurs apportées par le travail commun dans la famille. Elle a vu dépérir ses cités et ses ports, ses villes et ses campagnes, sans leur venir en aide; elle l'a laissée nue et affamée sur son lit de rochers et de bruyères, sans lui donner les moyens d'en tirer une nourriture meilleure que son pain noir, un vêtement plus doux que sa bure et sa toile bise. Si la France ne veut pas que cette fille abandonnée se lasse de tant d'injustices, et qu'appelée par ses gémissements, comme dans la ballade du Nord, sa véritable et vieille mère, cette nationalité qui dort aux champs de Saint-Aubin et d'Auray, vienne à son secours, en brisant la pierre du tombeau, que la France du dix-neuvième siècle paye enfin les dettes de la France de Louis XII; qu'elle n'oublie point que toutes les libertés données par elle à l'Armorique sont loin de valoir celles qu'elle lui a prises; qu'elle imprime à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, au génie breton, l'impulsion qu'ils attendent depuis trois cents ans. Qu'elle juge, par notre histoire passée, de ce que peut être notre histoire à venir; par nos écrivains et nos artistes, par nos marins et nos soldats, de ce qu'on peut faire de nos services; par les jardins de Roscoff, par les champs de Pont-Labbé, par les chevaux de Saint-Brieuc, de ce que peuvent devenir notre sol et ses produits. Au lieu d'envoyer à notre province des garnisons qui lui font violence, des instituteurs qui lui prêchent l'incrédulité, des colpor-

teurs qui la démoralisent, des industriels qui la volent, des fonctionnaires qui se regardent comme proscrits ; au lieu de s'acharner contre notre vieille langue, nos vieilles croyances, nos vieilles mœurs et nos vieux costumes ; — qu'elles sache comprendre que la centralisation n'est pas l'anéantissement ; qu'elle sache aimer cette variété de l'esprit celtique en face de l'esprit français ; qu'elle se serve de cette langue même pour l'éducation progressive de la Bretagne, où l'enseignement vole si rapide et si efficace sur l'aile de la chanson populaire ; qu'elle respecte notre religion qui est notre force, notre loyauté qui est notre gloire, notre patriotisme qui est notre vie, nos monuments, symboles de toutes ces choses, nos usages naïfs qui se raffineront trop tôt, nos costumes, cuirasse tombant pièce à pièce ; qu'elle nous épargne la philanthropie et nous laisse la charité ; enfin, qu'elle nous donne la science sans nous ôter la foi ; qu'elle nous civilise sans nous corrompre... si ce n'est pas demander l'impossible !...

Espérons que cette renaissance de la Bretagne datera du récent voyage de l'empereur Napoléon III, — le seul souverain français qui ait visité réellement le pays d'Armorique.

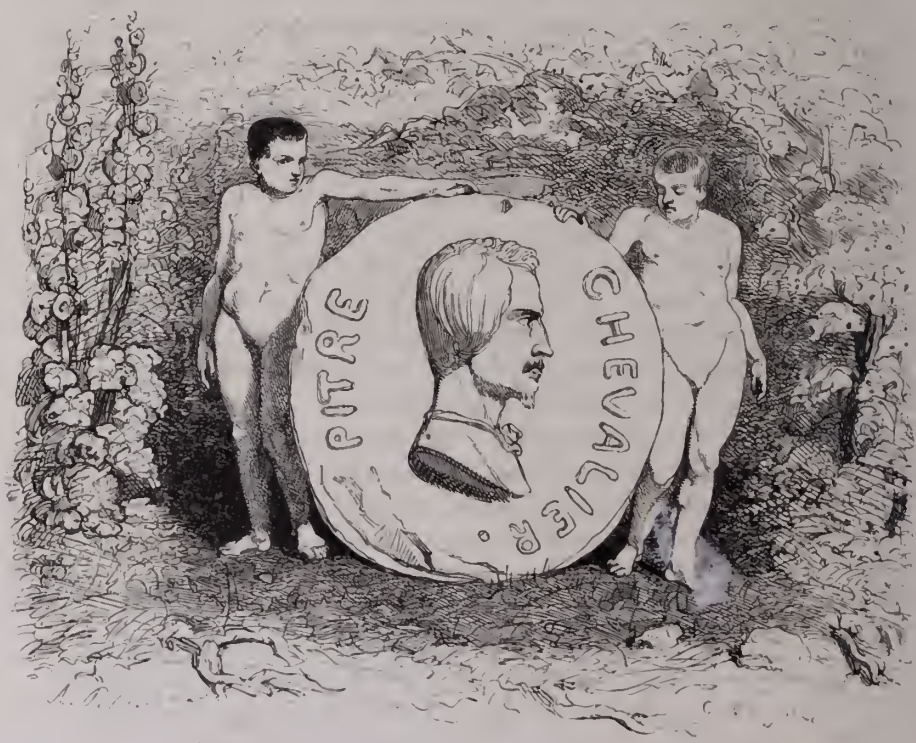

LA BRETAGNE
divisée par
anciens Évêchés Comtés &a
dressée pour
LA BRETAGNE ANCIENNE ET MODERNE
PAR PITRE CHEVALIER.
Publiée par W. Coquebert
Lieues Bretonnes
Kilomètres
ÉVÊCHÉ DE S.T POL
ÉVÊCHÉ DE TRÉGUIER
ÉVÊCHÉ DE S.T BRIEUC
ÉVÊCHÉ DE S.T MALO
ÉVÊCHÉ DE QUIMPER
ÉVÊCHÉ DE VANNES
ÉVÊCHÉ DE NANTES
ÉVÊCHÉ DE RENNES
ÉV. DE DOL
Comté de Léon
Comté de Rennes
Comté de Vannes
Comté de Nantes
LOIRE INFÉRIEURE
RENNES
NANTES
VANNES
QUIMPER
S. BRIEUC
S. MALO
TRÉGUIER
OUESSANT
BELLE-ILE
NOIRMOUTIER
Dressée et Gravée par P. Tardieu

TABLE DES MATIÈRES

Préface de la première édition. — A M. le vicomte de Chateaubriand. Envoi. . . . v
Lettre de M. de Chateaubriand a M. Pitre-Chevalier. xi
Préface de la nouvelle édition. xi

CHAPITRE PREMIER

(Ère antique)

Origines celtiques : Migrations des Celtes depuis l'Asie jusqu'aux deux Bretagnes. — Étymologie du mot Bretagne. — Les Gaulois et les Gallo-Kimris. — L'Armorique avant les Romains : Divisions territoriales; Institutions. Tiern et Pen-Tiern. Mœurs; Costumes; Habitations; Repas. — Le Druidisme : Croyances; Mythologie; Hu et Coridwen; les Bardes, les Ovates, les Druides; Sacrifices humains; le Samolus, la Verveine; le Gui; l'Œil de serpent; les Druidesses; Persistance de la nationalité gauloise en Bretagne. 1

CHAPITRE DEUXIÈME

(Ère chrétienne)

Conquête des Gaules par les Romains : Jules César. Forces de l'Armorique. Guerre des Vénètes. — Soumission de l'Armorique : Vercingétorik. — Domination romaine : État de la Gaule et de l'Armorique; celle-ci maintient sa nationalité — Révoltes : les Bagaudes. Les Armoricains et les Bretons. Caradok. — Affranchissement et colonisation de l'Armorique : Maxime et Conan. — Période des rois. Ce qu'étaient les rois bretons. — Le Christianisme en Armorique : Saint Clair, Donatien et Rogatien. Légendes de saint Riok, de saint Gonéri et de saint Guévrok. Persistance des idées druidiques. Les onze mille vierges. — Migrations des Bretons insulaires : Leur établissement en Armorique. — Haute Bretagne et basse Bretagne : Divisions territoriales. Évêchés. Comtés, etc. — Gouvernement : Rois suprêmes. Comtes. Évêques. Mac-Tierns. Loi thanistry. Tyrannisses.. . . 35

CHAPITRE TROISIÈME

(421 — 500)

Liste des comtes de Cornouailles. — Salomon : Le chef de saint Mathieu. — Gradlon-Mer : Monastère de Landévének. Évêché de Quimper. Poëme de Gradlon, saint Corentin. Saint Gwenolé. La ville d'Is. — Aedrex : Guerre des Alains. Saint Germain d'Auxerre. — Invasions barbares : Le monde germanique. Attila dans les Gaules. Bataille des Champs catalauniques. Ruine de l'Empire romain. Riothime : Sainte Nennock. Eusèbe. — Budik, roi de Bretagne : Nantes sauvé. — Les Franks : Leur portrait. — Clovis et la confédération armoricaine. Alliance des Franks et des Bretons. Les derniers Romains. 65

CHAPITRE QUATRIÈME

(500 — 845)

Indépendance de la Bretagne vis-à-vis des premiers rois franks. — Perfidie de Clovis. Le comte Withur. — Saint Pol de Léon : Sa vie. Sa mort. Ses obsèques. Les oiseaux de mer. La clochette du roi Marc. Le roi Hoel le Grand : Alliance des deux Bretagnes. Fondation de Penoc'hen (Paimbœuf). Migration des saints. Démembrement de la Bretagne. — Hoel II. Canao. Mac Liaw. Judhual à la cour de Childebert. Saint Samson et la reine Ultrogothe. — Révolte et mort Chramn. Indépendance de la Cornouaille et des évêques bas-bretons. — Dol, métropole bretonne. Saint Félix, évêque de Nantes. — Warok, comte de Vannes. Ses exploits. — Hoel III, roi de Bretagne. — Judicael. Conquête et domination de Charlemagne. Légende de saint Mélaire. — Le roi Morvan : Poëme d'Ermold. — Domination de Louis le Débonnaire. — Wiomarc'h. 90

CHAPITRE CINQUIÈME

(845 — 996)

Nominoë : Sa politique. — Saint Conwoïon. — L'abbaye de Redon. — Nominoë, roi des Bretons Lanthert. — Les Normands en Bretagne : Leurs usages et leurs costumes — Ruine de Nantes. —

Victoire de Ballon. — Nominoé régénère le clergé breton, et se fait sacrer à Dol. — Ses conquêtes — Sa mort. Érispoé, roi des Bretons. — Hommage libre. — Les Normands à Redon. — Meurtre d'Érispoé. — Salomon III, roi des Bretons : Alliances et guerres avec les Normands. — Meurtre de Salomon. — Partage de la Bretagne : Gurwan et Pasqwiten. — Alain III, roi des Bretons : Les Normands envahissent la Bretagne. — Alain Barbe-Torte, duc de Bretagne : Il chasse les Normands — Guerres civiles. — Conan le Tors. — Geoffroy, Ier duc de Bretagne. — La Poule noire. 114

CHAPITRE SIXIÈME

(996 — 1148)

Les Normands à Dol. — Guerre civile à Nantes. — Alain V : Révolte des paysans. — Hommage par parage à Robert le Diable. — Nouvelle guerre civile. — Les Penthièvre. — Conan II. — Guillaume le Bâtard. — Les Bretons à la conquête d'Angleterre. — Hoel V : Alliance de la Bretagne et de la France contre la Normandie. — Alain Fergent : Sa victoire sur Guillaume. — La première croisade : Liste des seigneurs bretons qui allèrent aux croisades. — Les réformateurs. — Robert d'Arbrissel. — Ordre de Fontevrault. — Retraite d'Alain Fergent. — Conan III : Traité de Gisors. — Guerres privées. — Les communes. — Éon de l'Étoile, fils de Dieu. — Pierre Abailard : Son génie, sa gloire, ses amours. — Héloïse. — Vengeance de Fulbert. — Abailard à Saint-Denis, — à Rhuys. — Héloïse au Paraclet. — Lettres. — Saint Bernard. — Abailard condamné par l'Église. — Sa mort. — Son tombeau. 157

CHAPITRE SEPTIÈME

(FÉODALITÉ)

Système féodal : Tableau de la France. — La Féodalité en Bretagne : — Code d'Hoël-dda. — Le brenin et sa cour. — Les lois du pays. — Le Livre du Juge. — Alleux et Fiefs. — Maisons féodales. — Les neufs barons. — Les officiers des ducs. — Les Rois et les Ducs : — États, — Gouvernement, — Cour, — Les droits féodaux : — Prérogatives des barons et des seigneurs, — Impôts et Juridictions, — Guerres privées, — Justices, — Parlement, — Droits divers. — La Chevalerie : — Pages, Écuyers, Chevaliers, — Tournois, Costumes des nobles, — Sceaux, — Armoiries. — Le Clergé : Évêques, — Chapitres, — Chanoines, — Recteurs, — Vicaires, etc. — Droits ecclésiastiques. — Les Moines : — Leurs bienfaits, — Leurs droits, — Leur puissance, — Leurs désordres. — Habits religieux. — Les Vassaux : — Vavasseurs. — Paysans. — Les Femmes et le Mariage. — Sciences et Arts. — Commerce. — Marine. — Mœurs et Usages. 168

CHAPITRE HUITIÈME

(1148 — 1212)

La Bretagne ouverte aux Anglais. Les Plantagenets. Conan IV : Ligues et guerres civiles. — Endon de Porrhoët. — La princesse Constance et Louis VII. — Henri II et les Anglais en Bretagne : — Retraite de Conan IV. — Résistance des barons. — Raoul de Fougères. — Violences de Henri II. — Entrevue de Montmirail. — Geoffroi II et Constance : — Abaissement des anciens barons. — Querelles des Plantagenets. — Mort de Geoffroi II. — L'Assise du comte Geoffroi. Constance et Arthur Ier : — Naissance d'Arthur. — Troisième croisade : Guethenoc de Bruc. — Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste disposant de la Bretagne. — Brabançons, Routiers et Cottereaux. — Bataille d'Annale. — Alain de Dinan. — Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre. — Conclusion de l'affaire de Dol. — Arthur sacrifié. — Ses premières armes. — Sa captivité. — Sa mort. Alix Guy de Thouars : — La Normandie réunie à la couronne. — La maison de France en Bretagne. — Mariage d'Alix avec Pierre de Dreux. — Hommage des ducs de Bretagne aux rois de France. 227

CHAPITRE NEUVIÈME

(1212 — 1347)

La Maison de France : Pierre Ier (Mauclerc). — Ses luttes avec les évêques et les barons. — Bataille de Chateaubriant. — Guerres de Mauclerc avec la reine Blanche, avec Thibault de Champagne, avec saint Louis. — Dernières croisades. — La ballade de Jeanne de Rohan. — Jean Ier (le Roux). — Ses ordonnances. — Jean II. — Ravages des Anglais en Bretagne. — Progrès de la domination française. — Ordonnances. — Arthur II. — Bourgeois aux États. — Jean III (le Bon). — Colléges bretons. — L'ancienne coutume. — Jeanne de Penthièvre et Jean de Montfort — Période héroïque. — Guerre de vingt-quatre ans. — Montfort s'empare du duché. — Il est condamné à Conflans et arrêté à Nantes. — Charles de Blois et les Français. — Jeanne de Montfort et les Anglais. — Guerre générale. — Villes prises et reprises. — Nantes, Rennes, Vannes, etc. — Les deux siéges d'Hennebon. — Combat naval à Guernesey. — Trêve. — Clisson décapité. — Mort de Montfort. — Charles de Blois pris à la Roche-Derrien. — Jeanne de Penthièvre et Jeanne de Montfort continuent la guerre. 255

25

CHAPITRE DIXIÈME
(1347 — 1351)

Jeanne de Montfort et Jeanne de Penthièvre. — Prise et reprise de la Roche-Derrien. — Brigandages des Anglais. — Exploits et mort de Thomas d'Agworth. — Nouvelle trêve. — Le Combat des Trente. — Ses preuves. — Ses causes. — Son importance. — Liste des combattants. — Victoire des Bretons. — Ses résultats. — Poëme du Combat des Trente. — Chapitre de Froissart. — Le monument de Mi-Voie. 298

CHAPITRE ONZIÈME
(1351 — 1364)

Bertrand Du Guesclin : Sa famille, son portrait. — Son enfance. — Son horoscope. — Ses premières armes. — La lutte et le tournoi de Rennes. — Du Guesclin se déclare pour Charles de Blois. — Il fait la guerre de partisan. — Il prend le château de Fougeray. — Son génie militaire. — Bataille de Poitiers. — Élargissement de Charles de Blois. — Le jeune Montfort. — Siége de Rennes. — Ruses de guerre. — Combat de Du Guesclin et de Guillaume Bembroug. — Misère du pays. — Siége de Dinan. — Du Guesclin et Cantorbéry. — Du Guesclin en France. — Ses compagnons. — Traité de Bretigny. — Traité d'Evran, rompu par Jeanne de Penthièvre. — Bataille de Cocherel. — Bataille d'Auray. — Mort de Charles de Blois. 525

CHAPITRE DOUZIÈME
(1364 — 1372)

Les morts et les prisonniers d'Auray. — Jean IV, duc de Bretagne. — Traité de Guérande. — Fin de Jeanne de Montfort. — Saint Yves. — Politique anglaise de Jean IV. — Du Guesclin commence les grandes compagnies en Castille. — Il détrône don Pèdre. — Sa captivité chez le Prince Noir. Sa rançon. — Il est nommé connétable de France. — Il prend Clisson pour frère d'armes. — Miracles de Charles de Blois. — Charles IV est chassé de la Bretagne. — Jean V confisque et veut occuper le duché. — Révolution. 550

CHAPITRE TREIZIÈME
(1372 — 1406)

Rappel et rentrée triomphale de Jean IV. — Guerre à la France. — Du Guesclin et Clisson contre la Bretagne. — Mort de Du Guesclin. — Second traité de Guérande. — Duel de Tournemine et de Beaumanoir. — Guerre de Jean IV et du connétable de Clisson. — Arrestation du connétable. — Expédition des compagnies bretonnes. — Attentat de Pierre de Craon. — Folie de Charles VI. — Jean V, le Sage. — Paix en Bretagne. — Les Anglais en France. — Bataille d'Azincourt. — Armagnacs et Bourguignons. — Tanneguy du Chastel. — Les communes armées. 575

CHAPITRE QUATORZIÈME
(1406 — 1458)

Jean V (suite). — Saint Vincent Ferrier. — Marguerite de Clisson. — Trahison des Penthièvre. — Le duc en prison. — Sa délivrance. — Punition des Penthièvre. — Histoire du connétable Arthur de Richemont. — Il sauve la France malgré Charles VII. — Jeanne d'Arc et Richemont. — Thomas Connecte. — Serments des nobles. — La vie et la mort de Gilles de Raiz. — François Ier. — Couronnement — Prise et reprise de Fougères. — Expulsion des Anglais. — L'Histoire lamentable de Gilles de Bretagne. — Mort de François Ier. — Pierre II. — Françoise d'Amboise — Arthur III. 596

CHAPITRE QUINZIÈME
(1458 — 1488)

François II. — La dame de Villequier, favorite. — Politique de Louis XI. — Ligue et guerre du Bien public. Traités et serments de Louis XI et de François II. — Le page de Louis XI. — Guillaume Chauvin et Pierre Landais. — Ce tailleur de Vitré remue l'Europe. — Ligue des seigneurs contre lui. — Guerre civile. — Procès et mort de Landais. — Les fiancés d'Anne de Bretagne. — Le duc d'Orléans en Bretagne. — Guerre avec Charles VIII. — Trahisons des barons. — Bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. — Héroïsme des bourgeois de Rennes. — Traité du Verger. — Mort de François II, dernier duc de Bretagne. 625

CHAPITRE SEIZIÈME
(1488 — 1532)

Anne de Bretagne : Son portrait. — Son caractère. — Ses prétendants. — Ses ennemis et ses défenseurs, Rieux. — Montauban, — Rohan, — D'Albret, — Dunois, — Laval, etc. — Exilée de Nantes, elle

se fait couronner à Rennes. — Dernière lutte avec la France. — Mariage d'Anne et de Charles VIII. — Contrat et couronnement d'Anne. — Priviléges de la Bretagne garantis. — Mort de Charles VIII. — Anne épouse Louis XII. — Son nouveau contrat et son nouveau rôle. — Elle gouverne librement la Bretagne. — Son influence en France. — Sa Cour. — Amour et respect de Louis XII. — Hardiesse et punition du maréchal de Gié. — La Cordelière et Portzmoguer. — Éloge de la reine Anne. Sa mort et ses funérailles. — Son cœur à Nantes. — Union de la Bretagne a la France. . 449

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

(FÉODALITÉ — MONARCHIE)

Décadence de la féodalité. — Développements de la monarchie. — Mouvement des idées et des mœurs du XIIe au XVIe siècle. — Ducs. — Noblesse. — Milices. — Art militaire. — Bourgeois. — Ascension du tiers état. — Paysans. — Caqueux. — Tailleurs. — Agriculture. — Commerce — Marine. — Industrie. — Clergé. — Sa puissance persiste en Bretagne. — Les États et le Parlement sous les ducs et sous les rois. — Les trois ordres : clergé, barons, gentilshommes, députés des villes. — Pouvoirs et règlements des états. — Cérémonial. — Délibérations. — Indépendance des états jusqu'en 1789. — Sciences. — Lettres. — Arts. — Les Lamballays : Michel Columb. — Tombeau de François II. — Mœurs et Usages. — Monnaies bretonnes. 478

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

(PRÉCIS DES FAITS DEPUIS LA RÉUNION)

(1532 — 1721)

La Réformation et la Ligue. — François II. — Charles IX. — Henri III. — Le calvinisme en Bretagne. — La Ligue y est toute nationale. — Projets de détachement. — Le duc de Mercœur. — Lutte des ligueurs et des royalistes. — Fidélité de Rennes. — Henri IV. — Les Malouins en république. — La Noue Bras-de-Fer. — Abjuration de Henri IV. — La Fontenelle et les brigands. — Pacification de la Bretagne. — Henri IV à Nantes et à Rennes. — Désolation de la Bretagne par la Ligue. — Louis XIII. — Louis XIV. — Impôts du timbre et du tabac. — Soulèvements du peuple et luttes parlementaires. 509

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

(SUITE DU PRÉCIS DES FAITS DEPUIS LA RÉUNION)

(1721 — 1850)

Origines de la Révolution en Bretagne. — Victimes de la conspiration de Cellamare. — Le duc d'Aiguillon. — Bataille de Saint-Cast. — Opposition du Parlement. — La Chalotais. — Louis XVI. — Du Condic. — Les États généraux. — Le comte de Botherel. — La révolution part de Rennes et de Nantes. — La Constituante. — La Convention. — La Terreur. — Insurrection de l'Ouest. — La Vendée et les Vendéens. — La Chouannerie. — Quiberon. — Pacification de l'Ouest. — La Bretagne française. 550

CHAPITRE VINGTIÈME

(TABLEAU DE LA BRETAGNE ACTUELLE)

Les cinq départements. — Haute et basse Bretagne. — Superficie. — Population. — Divisions territoriales. — Monuments et paysages. — Loire-Inférieure : Nantes, Clisson, Ancenis, Chateaubriant, Paimbœuf, Savenay, Guérande. — Ille-et-Vilaine : Rennes, Fougères, Redon, Vitré, Dol, Saint-Malo M. de Chateaubriand, M. de Lamennais — Côtes-du-Nord : Saint-Brieuc, Lamballe, Corseul, Dinan, Jugon, Lannion, Tréguier — Morbihan : Vannes, Pierres de Carnac. Locmariaker. Voies romaines. Elven, Succinio, Ploërmel, Pontivy, Auray, Hennebon, Sarzeau (Le Sage), Lorient, Quiberon, la Roche-Bernard. — Finistère : Cornouaille et Léonnais : — Quimper, Quimperlé, Chateaulin, Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Brest. Clochers, châteaux, ruines. Notre-Dame du Folgoat. — Types et Costumes. — Mœurs et Usages. — Langue : Bardes et poëtes populaires. — Écrivains. — Conclusion. 540

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

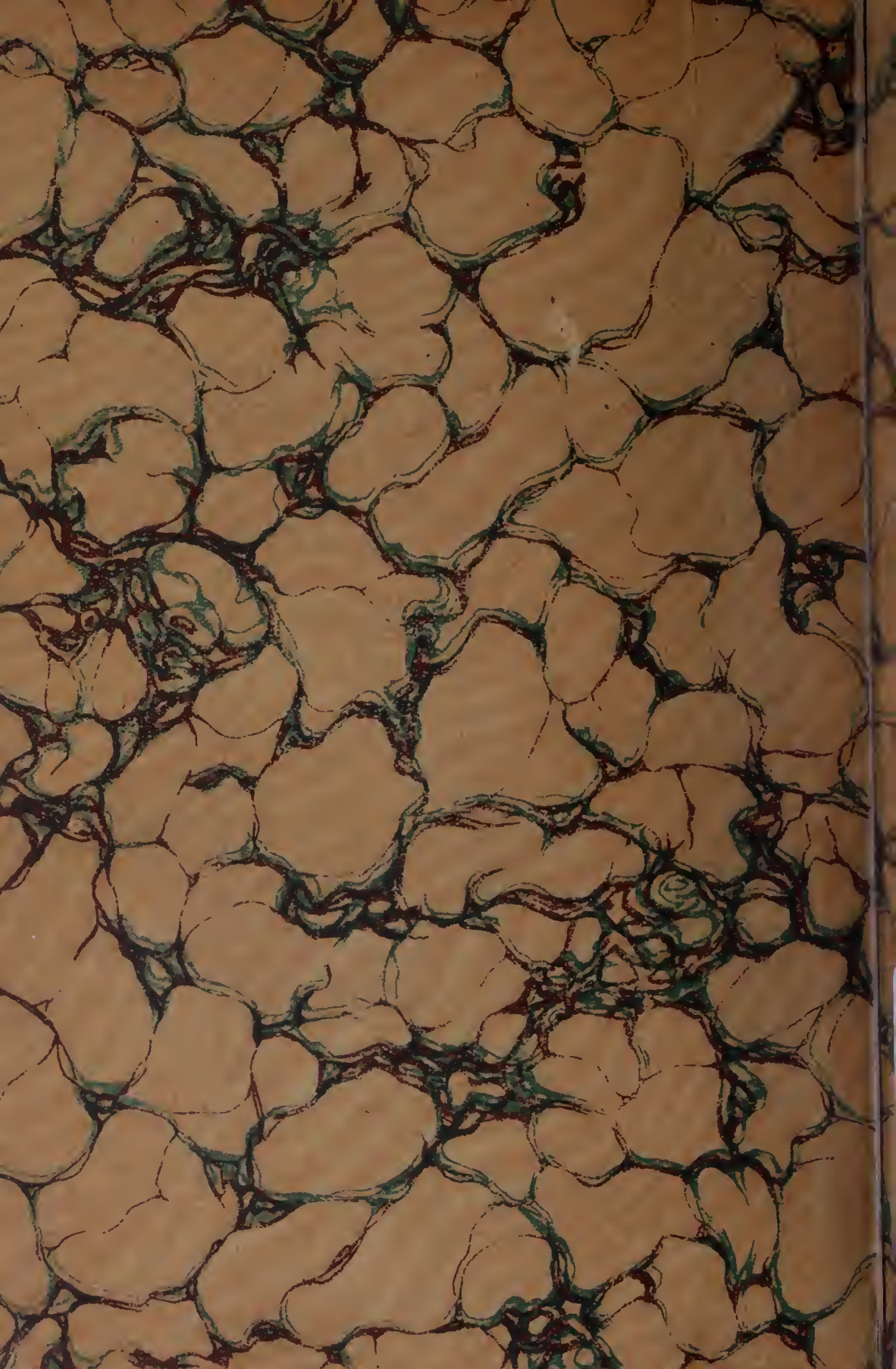

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00702 7267